This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

**A propos de ce livre**

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

**Consignes d'utilisation**

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

**À propos du service Google Recherche de Livres**

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

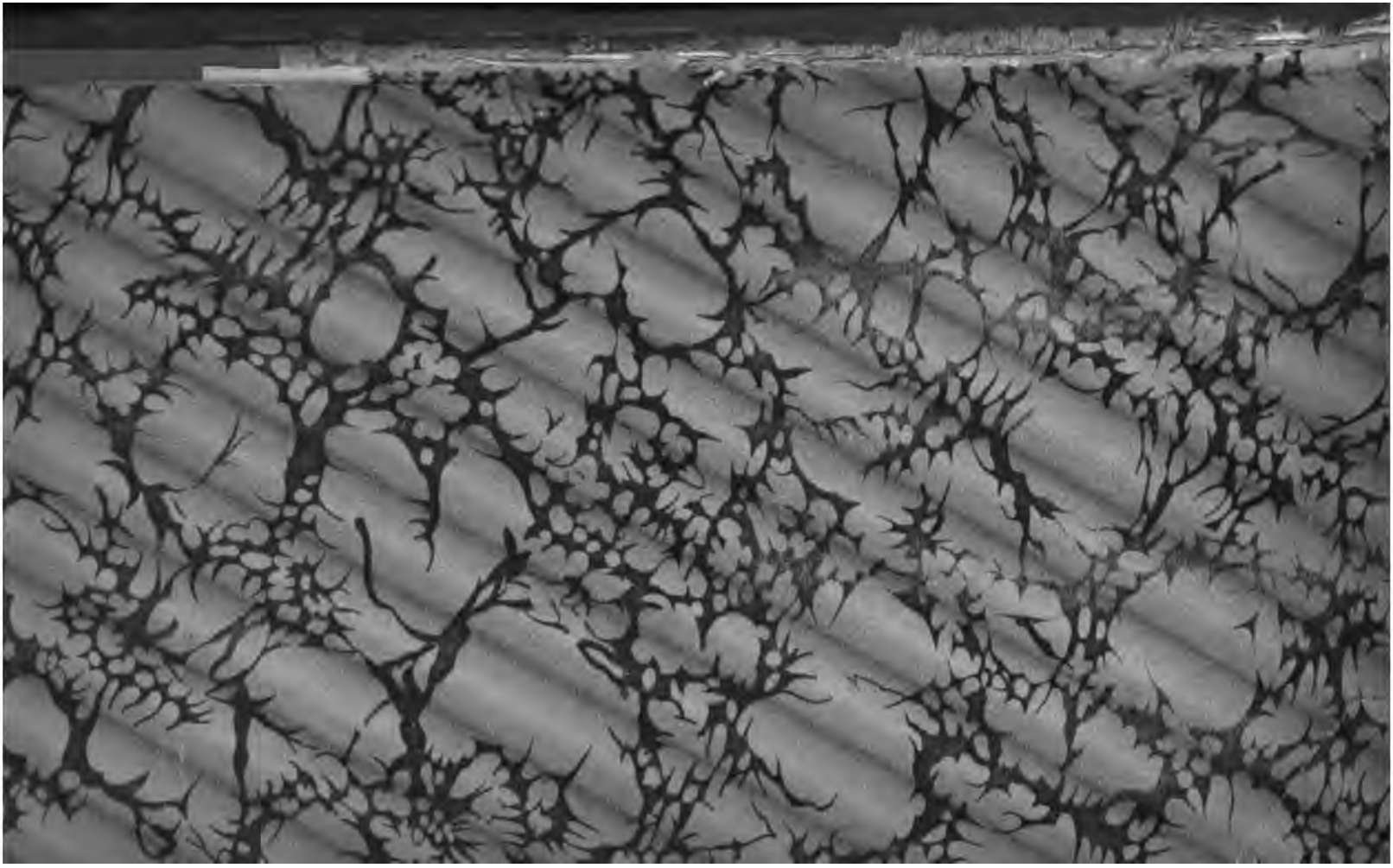

GN
2
.5662

# BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

TOME CINQUIÈME

1904

PARIS

LIBRAIRIE VICTOR MASSON ET FILS

PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

1904

# BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

# BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

MAGNY EN VEXIN (S. ET O.). — IMP. O. PETIT.

# BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ANTHROPOLOGIE

## DE PARIS

TOME CINQUIÈME — ANNÉE 1864

RÉIMPRIMÉ PAGE POUR PAGE EN 1875

PARIS
VICTOR MASSON, LIBRAIRE-ÉDITEUR
PLACE DE L'ÉCOLE-DE-MÉDECINE

1864

# DÉCRET IMPERIAL

## DU 21 JUIN 1864

## RECONNAISSANT LA SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS

## ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

---

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique;

Vu la demande formée par la *Société d'Anthropologie de Paris;*

Notre Conseil d'État entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

### ARTICLE PREMIER.

La *Société d'Anthropologie de Paris* est reconnue Établissement d'utilité publique.

### ART. 2.

Les statuts de la Société sont adoptés tels qu'ils sont

391505

jointe au présent décret. Aucune modification ne pourra y être faite sans notre approbation.

ART. 3.

Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais de Fontainebleau, le 21 juin 1864.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,*

Signé : V. DURUY.

# STATUTS

## TITRE PREMIER. — BUT ET ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ

ART. I. — La Société d'Anthropologie de Paris a pour but l'étude scientifique des races humaines.

ART. II. — Elle se compose, en nombre illimité, de membres titulaires, de membres honoraires, de membres associés étrangers et de correspondants.

ART. III. — Tous les membres et correspondants de la Société sont nommés par voie d'élection, sur la proposition de trois membres, sauf l'exception indiquée en l'article XVII.

ART. IV. — Un Comité central de 30 membres, se recrutant lui-même par voie d'élection parmi les membres titulaires, est chargé de veiller aux intérêts matériels, moraux et scientifiques de la Société. Les membres du Comité central peuvent seuls voter sur les modifications des statuts et règlement. Les membres du Bureau et de la Commission de publication ne peuvent être choisis que parmi les membres du Comité central.

ART. V. — Le Bureau, élu par la Société en séance publique, se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, de deux secrétaires annuels, d'un archiviste et d'un trésorier. La Commission de publication se compose de trois membres. Tous ces fonctionnaires sont élus pour un an, à l'exception du secrétaire général dont les fonctions sont triennales. Tous sont rééligibles, à l'excep-

tion du président qui ne peut être réélu qu'après une année d'intervalle.

Art. VI. — La Société est représentée par le Bureau.

## TITRE II. — CANDIDATURES ET NOMINATIONS.

Art. VII. — Les titres de membre titulaire et de correspondant national ne peuvent être conférés qu'aux personnes qui ont fait acte de candidature. Les membres honoraires, les associés et correspondants étrangers peuvent être nommés directement par la Société.

Art. VIII. — Les conditions à remplir pour devenir membre titulaire, ou pour obtenir le titre de correspondant national sont : 1° d'être présenté par trois membres qui inscrivent leur proposition sur le grand registre et y apposent leur signature; 2° d'adresser au président une demande écrite; 3° d'obtenir au scrutin secret la majorité des suffrages des membres présents. Ce scrutin a lieu dans la séance qui suit l'inscription de la candidature.

Art. IX. — Les associés étrangers et les correspondants étrangers sont nommés individuellement et au scrutin secret, à la demande de trois membres qui inscrivent leur proposition sur le grand registre et y apposent leur signature. Le scrutin a lieu à la majorité absolue des membres présents, dans la séance qui suit l'inscription de la candidature.

Art. X. — Tout membre ayant rempli pendant cinq ans au moins les fonctions de membre du Comité central (ou de membre titulaire antérieurement à la création du Comité central), et ayant fait partie de la Société pendant dix ans au moins en qualité de membre titulaire (ou de membre associé national antérieurement à la création du

Comité central), pourra, sur sa demande, être élu membre honoraire en séance publique, à la majorité absolue des membres présents. Il cessera dès lors d'être soumis à la cotisation, en continuant à jouir de tous les droits des membres titulaires, et à recevoir gratuitement toutes les publications de la Société.

Art. XI. — La Société, sur la proposition de cinq membres, confère directement le titre de membre honoraire à des savants pris hors de son sein, et ayant rendu des services éminents à la science. Les présentateurs inscrivent leur proposition sur le grand registre et y apposent leur signature. L'élection a lieu à la majorité absolue des membres présents, dans la séance qui suit l'inscription de la candidature.

## TITRE III. — ADMINISTRATION.

Art. XII. — Les ressources de la Société se composent :

1° Du revenu des biens et valeurs de toute nature appartenant à la Société;

2° Du droit d'admission pour les membres titulaires et pour les correspondants nationaux. Ce droit est fixé à 20 fr.;

3° De la cotisation payée par tous les membres titulaires, résidents ou non résidents. Le montant en est fixé par la Société, suivant ses besoins;

4° Des amendes encourues suivant qu'il sera statué par le règlement;

5° Du produit des publications;

6° Des dons et legs que la Société est autorisée à recevoir;

7° Des subventions qui peuvent lui être accordées par l'État.

Art. XIII. — Les fonds libres sont placés en rentes sur l'État.

Art. XIV. — Les délibérations du Comité central, relatives à des aliénations, acquisitions ou échanges d'immeubles et à l'acceptation de dons ou legs, sont subordonnées à l'approbation du Gouvernement. Elles ne peuvent être prises qu'après une convocation spéciale, et à la majorité des deux tiers des membres du Comité qui assistent à la séance.

Art. XV. — Les livres, brochures, cartes, crânes, plâtres, pièces d'anatomie, objets d'art ou d'industrie, dessins, photographies, etc., qui composent les collections de la Société, ne peuvent en aucun cas être vendus; mais la Société pourra compléter son musée par voie d'échanges. Ces échanges ne pourront porter que sur les objets possédés à plusieurs exemplaires. Ils ne pourront avoir lieu qu'entre le musée de la Société et d'autres musées d'une importance reconnue, et ils devront toujours être indiqués sur le catalogue.

## TITRE IV. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. XVI. — La Société s'interdit toute discussion étran[illegible] gère au but de son institution.

Art. XVII. — Un règlement particulier, soumis à l'ap[illegible] probation du ministre de l'instruction publique, détermi[illegible] les conditions d'administration intérieure, et en géné[illegible] toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exé[illegible] tion des Statuts.

Art. XVIII. — Nul changement ne peut être ap[illegible] aux Statuts qu'avec l'approbation du Gouvernement.

**Art. XIX.** — En cas de dissolution il sera statué par la Société, convoquée extraordinairement, sur l'emploi des biens, fonds, livres, etc., appartenant à la Société; toutes les pièces du musée deviendront de droit la propriété du Muséum d'histoire naturelle, à moins que la Société n'en dispose, par un vote régulier, en faveur d'un autre établissement public ou d'une société reconnue par l'État. — Dans cette circonstance, la Société devra toujours respecter les clauses stipulées par les donateurs en prévision du cas de dissolution.

# RÈGLEMENT

DE LA

# SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE

RÉVISÉ EN AVRIL 1863

---

## TITRE PREMIER. — DES SÉANCES PUBLIQUES.

ART. 1er. — Les séances publiques ont lieu le premier et le troisième jeudis de chaque mois, de trois à cinq heures de l'après-midi. Il pourra être tenu des séances extraordinaires sur la proposition du Bureau et par décision de la Société.

ART. 2. — La périodicité des séances pourra être changée par une simple décision de la Société, à la majorité absolue des membres présents, pourvu que la Société en ait été prévenue une séance à l'avance par son président, et que tous les membres aient en outre été convoqués à domicile.

ART. 3. — La Société prend chaque année deux mois de vacances, en septembre et octobre.

## TITRE II. — FONCTIONS DU BUREAU.

ART. 4. — Le président dirige les séances, proclame les décisions de la Société et les noms des membres élus, et nomme, après avoir pris l'avis du Bureau, les commissions chargées des rapports et des travaux scientifiques.

ART. 5. — En l'absence du président et du vice-président, le plus ancien membre préside la séance.

ART. 6. — Le secrétaire général, élu pour trois ans et rééligible, reçoit, dépouille et rédige la correspondance. Il prépare l'ordre du jour des séances de concert avec le président. Il a la parole immédiatement après l'adoption du procès-verbal, pour communiquer à la Société les pièces de la correspondance. Il s'entend avec les secrétaires annuels pour la publication des Bulletins. Il est adjoint de droit à la Commission de publication, et tous les travaux destinés à cette commission sont d'abord déposés entre ses mains.

ART. 7. — Les secrétaires sont chargés de la rédaction et de la publication des procès-verbaux.

ART. 8. — L'archiviste est chargé de la conservation des manuscrits, des dessins, des paquets cachetés, des lettres adressées à la Société. Il date et parafe toutes ces pièces le jour de leur réception. Les livres, les gravures, les pièces anatomiques, les

moules et tous les objets offerts à la Société ou acquis par elle, sont également mis sous sa garde. Il dresse un catalogue et un inventaire des objets de tout genre qui lui ont été confiés, et il en rend compte tous les ans à une commission spéciale.

ART. 9. — Le trésorier reçoit le montant des cotisations, des amendes et des droits d'admission, tient toutes les écritures relatives à la comptabilité, signe, de concert avec le président, les baux et les bordereaux de dépenses, solde les frais des publications, touche chez les libraires le produit de la vente des Bulletins et des Mémoires, et rend chaque année compte de sa gestion à une commission spéciale.

## TITRE III. — DU COMITÉ CENTRAL.

ART. 10. — Les questions administratives, personnelles, réglementaires, et en général toutes les questions qui ne sont pas purement scientifiques, exception faite de celles qui sont mentionnées dans les articles 31, 32 et 68, sont examinées et résolues dans les séances du Comité central.

ART. 11. — Les réunions du Comité ne sont pas publiques, et n'ont jamais lieu le même jour que les séances de la Société. Elles sont annoncées huit jours à l'avance par le président, en séance publique. Les membres du Comité sont en outre avertis à domicile. Tous les membres de la Société ont le droit d'assister à ces réunions.

ART. 12. — Les membres du Comité central, qui, sans être en congé régulier ou sans justifier de leur absence, n'assistent pas aux réunions de ce Comité, sont passibles chaque fois d'une amende de 2 francs.

ART. 13 — Dans ces réunions, tous les membres de la Société indistinctement ont toujours voix consultative. Les membres du Comité votent seuls sur les modifications des statuts et règlement, et sur l'élection des membres du Comité. Tous les membres de la Société ont voix délibérative sur toutes les autres questions.

ART. 14. — Le Bureau du Comité est le même que celui de la Société. Toutefois, le Comité pourra, à la demande des secrétaires, charger un de ses membres de rédiger les procès-verbaux de ses séances.

ART. 15. — Les procès-verbaux des séances du Comité, n'étant pas destinés à être publiés, sont transcrits par le secrétaire sur un registre spécial qui est conservé dans les archives.

ART. 16. — Les séances du Comité ont lieu régulièrement : 1° en janvier, dans la quinzaine qui suit la séance d'installation du Bureau; 2° dans la première quinzaine de mai; 3° dans la dernière quinzaine d'août; 4° dans la première quinzaine de novembre.

ART. 17. — Le Bureau a en outre le droit de provoquer une réunion du Comité toutes les fois qu'il le juge nécessaire.

Art. 18. — Lorsqu'une ou plusieurs places sont vacantes dans le sein du Comité, le Comité nomme une commission de cinq membres chargée de lui présenter une liste de candidats. Les personnes portées sur cette liste devront appartenir à la Société depuis au moins un an en qualité de membres titulaires, et avoir lu un travail scientifique dans l'une des séances publiques de la Société.

Art. 19. — La présentation de cette liste doit être motivée par un rapport écrit qui est lu et discuté séance tenante. Le vote suit immédiatement la discussion, et l'élection a lieu à la majorité absolue des membres qui y prennent part. Mais elle n'est valable que lorsque le candidat élu obtient au moins 12 voix.

Art. 20. — Le Comité peut élire plusieurs de ses membres dans la même séance et à la suite du même rapport. Ces élections, qui ont lieu par scrutins successifs et individuels, ne peuvent dépasser le nombre de trois dans la même séance.

Art. 21. — Dans la séance de janvier, le Comité nomme, au scrutin de liste et à la majorité relative, une commission des congés composée de trois membres.

Art. 22. — Les résultats des séances du Comité sont annoncés par le président dans la plus prochaine séance de la Société, soit publiquement, soit en comité secret, et sont consignés, s'il y a lieu, dans les *Bulletins*. Cette communication ne peut donner lieu à aucune discussion.

## TITRE IV. — RECETTES ET DÉPENSES.

Art. 23. — Le droit d'admission est fixé à 20 francs pour les membres titulaires et pour les correspondants nationaux. Les membres honoraires, les associés étrangers et les correspondants étrangers sont admis gratuitement.

Art. 24. — Les membres titulaires fournissent chaque année une cotisation de 30 francs, payable de mois en mois par dixièmes. Ils reçoivent gratuitement un exemplaire de toutes les publications de la Société. Les membres nouvellement élus ont droit aux fascicules déjà publiés des *Bulletins* de l'année et du volume de *Mémoires* en cours de publication.

Art. 25. — Les membres titulaires qui ne résident pas dans le département de la Seine sont, sur leur simple déclaration, autorisés à ne verser leur cotisation qu'à la fin de chaque année. Le recouvrement s'effectue à leur domicile aux frais de la Société. Toutefois, les membres qui résident hors de France doivent désigner à Paris une personne chargée de verser leur cotisation.

Art. 26. — Tout membre qui aura laissé écouler un trimestre entier, non compris les mois de vacances, sans acquitter le montant de ses cotisations et des amendes qu'il aura encourues, sera averti une première fois par le trésorier, une seconde fois par le président; si ces avertissements sont sans effet, il sera considéré comme démissionnaire et perdra ses droits à la propriété des objets appartenant à la Société.

ART. 27. — Les membres honoraires élus directement, les membres associés étrangers et les correspondants, n'étant soumis à aucune cotisation, n'ont aucun droit à la propriété des objets appartenant à la Société.

ART. 28. — Les recettes provenant de la vente des publications de la Société seront encaissées par le trésorier aux échéances convenues avec les libraires chargés de la vente.

ART, 29. — Les frais de location, de bureau et d'administration seront réglés par le bureau et acquittés par le trésorier, sur le visa du président.

ART. 30. — Les frais de publication sont réglés par une commission composée des deux secrétaires et d'un des membres de la Commission de publication; ils sont acquittés par le trésorier, sur le visa du président.

ART. 31. — Le trésorier présente ses comptes dans la dernière séance de décembre. Une commission, composée de trois membres tirés au sort, est désignée le même jour, et fait un rapport écrit sur ces comptes à la fin de la séance suivante, en comité secret. La Société vote sur le rapport, et le président, s'il y a lieu, donne ensuite décharge au trésorier. Tout délai dans la présentation des comptes ou du rapport fera encourir au trésorier ou à chacun des commissaires une amende de 5 francs par chaque séance de retard.

ART. 32. — Dans la dernière séance de décembre, une commission de trois membres tirés au sort est chargée d'examiner le catalogue de tous les objets dont l'archiviste est dépositaire. Cette commission fait son rapport dans la séance suivante. Tout délai dans la présentation du catalogue ou du rapport fera encourir à l'archiviste ou à chacun des commissaires une amende de 5 francs par séance de retard.

## TITRE V. — PUBLICATIONS.

ART. 33. — La Société publie des Bulletins et des Mémoires originaux.

ART. 34. — Tous les mémoires manuscrits lus ou communiqués à la Société, tous les rapports scientifiques, et généralement tous les travaux qui ne figurent pas dans les procès-verbaux des séances, sont remis à la Commission de publication.

ART. 35. — Les Bulletins sont publiés par les secrétaires, de concert avec le secrétaire général, et se composent : 1° des procès-verbaux des séances; 2° des travaux renvoyés aux Bulletins par la Commission de publication pour y paraître textuellement, ou en extraits, ou en analyses.

ART. 36. — La Commission de publication se compose de trois membres élus chaque année au scrutin de liste et à la majorité absolue des votants. Ils sont rééligibles et peuvent faire partie du Bureau. Le secrétaire général est adjoint de droit à cette commission.

Art. 37. — Cette commission dirige la publication des Mémoires de la Société et donne les bons-à-tirer. Ses droits sont absolus et ses décisions sans appel. Elle décide, ajourne ou refuse l'impression des travaux qui lui sont renvoyés et détermine l'ordre de leur publication; elle s'entend avec les auteurs sur les modifications, les coupures et les suppressions qui lui paraissent opportunes, ou pour la rédaction des extraits qu'elle juge utile de publier à la place des mémoires primitifs. Elle peut enfin, comme il est dit en l'art. 29, renvoyer certains travaux aux Bulletins.

Art. 38. — Les frais de gravure ou de lithographie, et généralement tous les frais de composition supplémentaire qui ne seront pas compris dans les conventions passées avec le libraire, sont supportés par les auteurs, à moins que la Société, sur la proposition de la Commission de publication, et sur l'avis du trésorier, ne décide qu'elle prend ces frais à sa charge.

Art. 39. — Tous les travaux inédits lus ou adressés à la Société deviennent sa propriété, et ceux qui ne sont pas publiés textuellement sont déposés aux archives avec les formes officielles destinées à en déterminer exactement la date. Ceux qui émanent de personnes étrangères à la Société ne peuvent, en aucun cas, être repris par les auteurs. Ceux-ci, toutefois, ont le droit d'en faire prendre copie aux archives. Les planches, dessins, pièces anatomiques ou moules en plâtre, peuvent toujours être repris par ceux qui les ont présentés, mais la Société se réserve le droit d'en conserver la copie, la photographie ou la reproduction par tout autre procédé, à la condition de ne point les détériorer.

Art. 40. — Tout manuscrit émanant d'un membre de la Société, qui ne serait pas publié dans le délai d'un an, ou dont il n'aurait été publié qu'un extrait, ou qui serait déposé aux archives, sera remis à l'auteur sur sa demande.

Art. 41. — Les auteurs des travaux publiés dans les Mémoires reçoivent gratuitement vingt-cinq exemplaires d'un tirage à part sans remaniement. En renonçant à ce privilége, ils ont le droit de faire faire à leurs frais un tirage à part à cent exemplaires sans remaniement. Les tirages plus considérables ne peuvent être faits qu'avec l'autorisation du Bureau. Dans ces tirages à part, la pagination des Mémoires de la Société devra toujours être conservée; mais les auteurs pourront à leurs frais y faire ajouter une pagination spéciale.

## TITRE VI. — COMMISSIONS ET RAPPORTS SCIENTIFIQUES.

Art. 42. — Tout travail inédit présenté par une personne étrangère à la Société est renvoyé à une commission de trois membres désignés par le président sur l'avis du Bureau. La commission pourra, suivant l'importance du travail, faire un rapport verbal ou écrit; mais toutes les fois qu'elle présentera des conclusions soumises au vote de la Société, il faudra que le rapport soit écrit et signé des commissaires.

Art. 43. — Quoique les commissions ordinaires ne se composent que de trois membres, on peut, si on le juge utile, adjoindre un ou deux membres de plus à certaines commissions.

Art. 44. — Les ouvrages imprimés adressés à la Société sont renvoyés à une commission, si les auteurs en font la demande, dans le cas contraire, le renvoi à une commission est facultatif, et le président peut ne désigner qu'un seul commissaire.

Art. 45. — Dans toute commission scientifique les pièces sont remises au commissaire nommé le premier. Il en accuse réception sur un registre spécial dont l'archiviste est dépositaire, et c'est lui qui est chargé de convoquer la commission. Il garde le travail pendant huit jours pour en prendre connaissance, après quoi il le transmet à ses deux collègues, qui ont également huit jours chacun pour prendre connaissance du travail. Au bout de trois semaines la commission se réunit et désigne son rapporteur. La durée des préliminaires ne pourra être abrégée que pour les rapports d'urgence, sur l'invitation du président.

Art. 46. — Les commissaires en retard seront avertis tous les trois mois, par le président, en séance publique; leurs noms seront inscrits sur le tableau des commissions en retard, et le président, après deux avertissements, aura le droit de nommer une autre commission.

## TITRE VII. — ORDRE DES SÉANCES.

Art. 47. — L'ordre du jour est réglé par le président, après avis du secrétaire général. Néanmoins, sur la proposition de trois membres, la Société peut modifier cet ordre du jour.

Art. 48. — Toute personne étrangère à la Société peut s'inscrire pour une lecture ou une communication orale, mais la parole ne peut lui être accordée dans une discussion que sur la proposition de trois membres.

Art. 49. — Les personnes étrangères à la Société, ne pouvant obtenir la parole sur la rédaction du procès-verbal, seront toujours invitées à résumer elles-mêmes par écrit leurs communications orales et à remettre, dans un délai de cinq jours, leurs notes au secrétaire. Si elles ne répondent pas à cette invitation, elles ne seront admises à élever aucune réclamation sur la manière dont le secrétaire aura rendu dans son procès-verbal leurs paroles ou leurs opinions. Le secrétaire aura même, si cela lui convient, le droit de ne faire aucune mention de leurs communications.

Art. 50. — Lorsqu'une lecture ou une communication est renvoyée à une commission, la discussion ne peut s'ouvrir immédiatement; elle est remise jusqu'au jour du rapport.

Art. 51. — Les lectures et les communications émanant des membres de la Société sont discutées immédiatement ainsi que les rapports. Lorsqu'il y a des conclusions à voter, le rapporteur a le droit de prendre la parole le dernier.

Art. 52. — La parole est accordée, dans le cours d'une discussion, à tout membre qui la demande pour rétablir la question, pour proposer la clôture ou l'ordre du jour, ou pour un fait personnel.

Art. 53. — Le président rappelle à l'ordre quiconque dépasse les limites des discussions scientifiques, et à la question tout orateur qui s'éloigne de l'objet de la discussion.

Art. 54. — Le président ne peut, de sa propre autorité, interrompre ou terminer une discussion, proposer la clôture ou l'ordre du jour; il ne peut consulter la Société à cet égard que si la clôture ou l'ordre du jour, proposé par un membre, est appuyé par deux autres membres au moins. Toutefois, dans le cas où l'ordre ne pourrait être rétabli, le président, après avoir consulté le Bureau, a le droit de lever la séance.

Art. 55. — Les personnes étrangères à la Société ne peuvent assister à la lecture et à la discussion des rapports faits sur leurs travaux.

## TITRE VIII. — Élection du bureau et des commissions.

Art. 56. — La Société renouvelle son Bureau dans la première séance de décembre, par voie d'élection, conformément à l'art. V des statuts. Le nouveau Bureau entre en fonctions dans la première séance de janvier.

Art. 57. — Les élections du Bureau et de la Commission de publication ont lieu à la majorité absolue des votants. Tous les membres titulaires, résidant soit à Paris, soit en province, sont appelés à voter.

Art. 58. — Les membres non résidents sont seuls autorisés à voter par correspondance, suivant les formes indiquées dans les articles 61 et 62. Les membres résidents ne peuvent voter qu'en déposant eux-mêmes leur bulletin dans l'urne.

Art. 59. — Le Comité central, dans sa réunion de novembre, dresse la liste des candidats qu'il propose pour les diverses fonctions.

Art. 60. — Cette liste, avant d'être envoyée à tous les membres titulaires, est communiquée à la Société par le président, dans la seconde séance de novembre. Toute candidature proposée par cinq membres est de droit ajoutée à la liste, pourvu qu'elle soit conforme à l'art. IV des statuts, et transmise au secrétaire général dans les trois jours qui suivent cette séance publique.

Art. 61. — Au terme de ces trois jours, le secrétaire général adresse à tous les membres titulaires non résidents une circulaire renfermant : 1° les articles du règlement relatifs aux élections; 2° la liste des candidats proposés par le Comité central et des autres candidats proposés par cinq membres; 3° l'indication du jour où le scrutin sera dépouillé; 4° un bulletin de vote imprimé et numéroté sur lequel les diverses fonctions vacantes sont énu-

mérées; 5° une enveloppe imprimée dans laquelle le bulletin, rempli et non signé, doit être renvoyé au secrétariat.

ART. 62. — Le jour du scrutin, le président tire au sort, parmi les membres présents, le nom d'un commissaire scrutateur. Tous les bulletins envoyés par correspondance sont décachetés en séance par ce commissaire, qui dicte aux secrétaires les numéros d'ordre des bulletins. Lorsque l'énumération est terminée et qu'il est constaté qu'aucun membre n'a voté plus d'une fois, le scrutateur dépose un à un les bulletins dans l'urne, en déchirant chaque fois le numéro d'ordre. Le secret du vote se trouve ainsi assuré. Les membres présents déposent ensuite directement leur vote dans l'urne. Le président procède alors au dépouillement du scrutin suivant les formes ordinaires.

ART. 63. — Les candidats qui obtiennent la majorité absolue des suffrages exprimés sont déclarés élus. Les billets blancs sont annulés.

ART. 64. — Lorsque, pour une ou plusieurs fonctions, il n'y a pas eu de majorité absolue, un scrutin de ballottage a lieu dans la seconde séance de décembre. Dans l'intervalle des deux séances, une nouvelle circulaire est adressée à tous les membres titulaires non résidents, qui sont invités à opter, pour chaque fonction vacante, entre les deux candidats qui ont réuni, au premier tour, le plus grand nombre de suffrages. Le nombre de voix obtenu par chacun des deux candidats est indiqué sur la circulaire. Le second scrutin est dépouillé comme le premier. En cas de partage, l'ancienneté de titre d'abord, ensuite l'ancienneté d'âge, décident entre les deux candidats.

## TITRE IX. — COMITÉS SECRETS.

ART. 65. — Sauf le cas d'urgence absolue, le comité secret est annoncé une séance à l'avance par le président, et annoncé de nouveau par lui immédiatement après la lecture du procès-verbal de la séance du jour.

ART. 66. — Les comités secrets commencent à quatre heures et demie. Les décisions y sont prises à la majorité absolue des votants et sont valables, quel que soit le nombre des membres qui prennent part au vote, sauf l'exception indiquée dans l'art. 62.

ART. 67. — Les comités secrets peuvent être provoqués de deux manières : 1° par le président au nom du Bureau; 2° sur la proposition de cinq membres de la Société qui en font au président la demande écrite, en indiquant l'objet de leur proposition. Le président, après avoir pris l'avis du Bureau, accorde ou refuse le comité secret; dans ce dernier cas, les membres signataires de la demande peuvent faire appel de la décision du Bureau à celle de la Société.

ART. 68. — S'il arrive jamais qu'une circonstance grave paraisse de nature à motiver l'examen de la conduite d'un membre,

la Société pourra lui demander des explications, formuler un blâme contre lui ou même prononcer son exclusion. Mais cette mesure pénible ne pourra être prise que de la manière suivante : 1° Cinq membres titulaires déposent sur le bureau une demande motivée, et réclament en même temps un comité secret, qui ne peut avoir lieu moins de huit jours après et qui est précédé d'une convocation spéciale. 2° Le jour du comité secret, le membre interpellé ou accusé est appelé à donner les explications qui lui sont demandées, et a toujours le droit de parler le dernier. Il se retire ensuite, si la Société, consultée par le président, décide qu'il y a lieu de prendre la proposition en considération. Dès ce moment la discussion générale est close, mais il est toujours permis de présenter des amendements à la proposition. Le vote peut être renvoyé à une prochaine séance. Il n'est valable que si les deux tiers au moins des membres résidant à Paris y prennent part. La censure et l'exclusion ne peuvent être prononcées que par un nombre de voix égal ou supérieur aux deux tiers des membres résidant à Paris. 3° Ces mesures ne sont appliquées que si la Société, consultée une seconde fois au bout d'un mois, après une nouvelle convocation à domicile, confirme sa première décision par un vote définitif semblable au précédent.

## TITRE X. — RÉVISION DU RÈGLEMENT.

ART. 69. — Toute proposition tendant à réviser le règlement devra être signée par cinq membres au moins, déposée sur le bureau, et soumise à l'appréciation d'une commission de trois membres du Comité central nommés au scrutin de liste et à la majorité absolue des votants. La commission fait son rapport dans une des séances du Comité central ; la proposition est discutée immédiatement après ; tous les membres de la Société peuvent prendre part à cette discussion ; mais les membres du Comité seuls sont appelés à voter sur la modification proposée, ainsi qu'il est dit en l'article IV des statuts. La modification ne peut être adoptée que par un nombre de voix égal ou supérieur à la moitié plus un du nombre total des membres du Comité. Toute abstention, toute absence, sont comptées comme des voix négatives. Tous les membres du Comité doivent par conséquent être convoqués à domicile par une circulaire spéciale, où le sujet de la délibération est indiqué en termes précis.

ART. 70. — Par exception aux dispositions précédentes, la révision des articles 1 et 3 du règlement s'effectuera suivant les règles indiquées en l'article 2.

---

# LISTE DES MEMBRES FONDATEURS

(16 MAI 1859)

MM. ANTELME.
BÉCLARD.
BERTILLON.
BROCA.
BROWN-SÉQUARD.
DE CALTELNAU.
DARESTE.
DELASIAUVE.
FLEURY.
FOLLIN.
MM. GEOFFROY St-HILAIRE (ISIDORE).
GODARD (ERN.).
GRATIOLET.
GRIMAUD DE CAUX.
LEMERCIER.
MARTIN-MAGRON.
RAMBAUD.
ROBIN.
VERNEUIL.

---

# PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ

EN AOUT 1864

## Membres honoraires

| | |
|---|---|
| 18 avril 1861. | D'AVEZAC, Président du Conseil de la Société de géographie, 42, rue du Bac. |
| 2 février 1860. | BOUCHER DE CRÈVECŒUR DE PERTHES, président de la Société d'Emulation d'Abbeville, à Abbeville. |
| 4 avril 1861. | EDWARDS (Milne), membre de l'Institut, professeur au Muséum et à la Faculté des Sciences, rue Cuvier. |
| 8 janvier 1863. | LITTRÉ, membre de l'Institut et de l'Académie impériale de Médecine, 48, rue de l'Ouest. |
| 4 février 1864. | MARTIN (Henri), rue Mont-Parnasse, 36. |
| 3 mai 1860. | RENAN, membre de l'Institut, ex-professeur au Collége de France, 29, rue Vanneau. |
| 2 février 1860. | SERRES, membre de l'Institut, professeur au Muséum, rue Cuvier. |

## Membres titulaires

*I. Résidant à Paris*

| | |
|---|---|
| 4 février 1864. | ALIX, D. M. P., 10, rue de Rivoli. |
| 5 février 1863. | ANDRIEU D'ALBAS (Ch.-Emmanuel), médecin de l'hôpital militaire de Saint-Martin, 87, boulevard du Prince-Eugène. |

| | |
|---|---|
| 3 janvier 1861. | AUBURTIN (Ernest), D. M. P., ex-chef de clinique de la Faculté de Médecine, 14, rue Saint-Benoît. |
| 7 juillet 1859. | BAILLARGER, membre de l'Académie impériale de Médecine, médecin de la Salpêtrière, 3, rue de l'Université. |
| Fondateur. | BÉCLARD (Jules), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie impériale de Médecine, 3, rue Corneille. |
| 21 août 1862. | BÉGIN (Émile), D. M. P., 42, rue d'Austerlitz. |
| 23 août 1860. | BENOIT (Émile), D. M. P., 28, rue du P. rc, à Paris-Vaugirard. |
| 8 janvier 1863. | BERGERON, médecin de l'hôpital Ste-Eugénie, 2, rue de Paradis-Poissonnière. |
| 16 juin 1864. | BERNADET (Charles), interne à l'Hôtel-Dieu. |
| 21 mars 1861. | BERT (Paul), D. M. P., préparateur au Collége de France, 53, rue Bonaparte. |
| Fondateur. | BERTILLON, D. M. P., 91, rue Blanche. |
| 4 février 1864. | BERTRAND (Alexandre), directeur de la *Revue archéologique*, 11, rue des Mathurins-Saint-Jacques. |
| 24 mai 1860. | BESSON (Eug.), D. M. P., licencié ès lettres, licencié en droit, 95, rue de Seine. |
| 8 janvier 1863. | BLAIN DES CORMIERS, D. M. P., ex-chef de clinique à la Faculté de Médecine, 12, rue Martignac. |
| 5 février 1863. | DE BLIGNIÈRES (Célestin), capitaine d'artillerie, 35, rue de l'Ouest. |
| 21 mai 1863. | BONTÉ (Louis-Achille), 16, rue Saint-Victor. |
| 1er décembre 1859. | BOUDIN, médecin en chef de l'hôpital militaire Saint-Martin, 210, rue de Rivoli. |
| 22 novembre 1860. | BOULEY (Henri), professeur à l'École d'Alfort, membre de l'Académie impériale de Médecine, à Alfort, et à Paris, 51, rue des Saints-Pères. |
| 19 décembre 1861. | BOUTIN, D. M. P., 42, rue Neuve-Saint-Augustin. |
| 5 décembre 1861. | BRICHETEAU (Félix), D. M. P., 10, rue du Dragon. |
| 6 mars 1862. | BRIERRE DE BOISMONT, D. M. P., 303, rue du Faubourg-Saint-Antoine. |
| Fondateur | BROCA (Paul), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien de la Salpêtrière, 1, rue des Saints-Pères. |
| 17 décembre 1863. | CAMPANA (Joseph-César), D. M. P., 6, rue d'Alger. |
| 20 août 1863. | CAMUS, D. M. P., 31, rue Godot-de-Mauroy. |

| | |
|---|---|
| 7 juillet 1864. | CARLIER (Auguste), publiciste, 6, rue de Milan. |
| 2 juillet 1863. | CASALIS (E.), D. M. P., 21, rue Franklin, Passy-Paris. |
| Fondateur. | DE CASTELNAU (Henri), ex-inspecteur général adjoint des asiles d'aliénés et des prisons de France, 8, rue Balzac. |
| 19 février 1863. | CAVASSE, D. M. P., 10, boulevard de Strasbourg. |
| 5 juin 1862. | CHAVÉE, professeur de linguistique, 8, rue Boursault. |
| 19 novembre 1863. | CLÉMENT (Francis), 4, rue de la Coutellerie. |
| 8 janvier 1863. | CORVISART (Lucien), médecin de l'Empereur, au palais des Tuileries. |
| 21 mars 1861. | DALLY (Eugène), D. M. P., 39, rue de la Ville-l'Évêque. |
| 6 mars 1862. | DAVELOUIS, 43, rue du Ranelagh, à Passy-Paris. |
| 21 août 1862. | DEFERT (Paul), D. M. P., 54, rue Caumartin. |
| Fondateur. | DELASIAUVE, médecin de l'hospice de Bicêtre, à Bicêtre. |
| 7 janvier 1864. | DEMORTAIN, pharmacien principal aux Invalides. |
| 20 février 1862. | DESCROIZILLES (Arthur), D. M. P., 5, rue Louis-le-Grand. |
| 8 janvier 1863. | DESQUIBES, D. M. P., 91, rue de Sèvres, à Vaugirard-Paris. |
| 20 février 1862. | DUJARDIN-BEAUMETZ, D. M. P., 8, rue Saint-Dominique-Saint-Germain. |
| 23 août 1860. | DUMONT (Gaston), D. M. P., 55, rue d'Anjou-Saint-Honoré. |
| 18 avril 1861. | DU MONTPALLIER, D. M. P., chef de clinique de la Faculté de Médecine, 7, rue Neuve-des-Capucines. |
| 17 décembre 1863. | DUPLAY (Simon), aide d'anatomie à la Faculté de Médecine de Paris, 20, rue Boursault. |
| 7 janvier 1864. | DURAND (Mary), rédacteur en chef du *Courrier médical*, 173, rue Saint-Honoré. |
| 2 avril 1863. | DUREAU (Alexis-Antonin), homme de lettres, 20, rue de la Tour-d'Auvergne. |
| 21 janvier 1864. | FILHOL (Henri), 10, rue de Sorbonne. |
| 4 avril 1861. | FLANDIN, D. M. P., 88, rue de Varennes. |
| Fondateur. | FOLLIN (Eugène), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien de l'hôpital du Midi, 21, rue Bonaparte. |
| 3 mars 1864. | GAUSSIN (Louis), ingénieur hydrographe, 12, rue Neuve-de-l'Université. |
| 23 août 1860. | GAVARRET, professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie impériale de Médecine, 19, rue de Varennes. |

| | |
|---|---|
| 4 février 1864. | GEORGES (Émile), D. M. P., 9, rue Soufflot. |
| 15 mai 1862. | GÉRIN-ROZE, D. M. P., 4, rue de Provence. |
| 7 juillet 1859. | GIRALDÈS, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien de l'hôpital des Enfants-Malades, 11, rue des Beaux-Arts. |
| 4 décembre 1862. | GIRARD DE CAILLEUX, D. M. P., inspecteur général des asiles d'aliénés, 21, rue Boulainvilliers, à Passy-Paris. |
| 1er janvier 1864. | GIRARD DE RIALLE (Julien), homme de lettres, 20, rue Vintimille. |
| Fondateur. | GRATIOLET, D. M. P., professeur de zoologie à la Faculté des Sciences, 14, rue Cuvier. |
| 8 juin 1863. | HILLAIRET, médecin de l'hôpital Saint-Louis, 25, rue Louis-le-Grand. |
| 20 décembre 1860. | HOLLARD (Henri), professeur à la Faculté des Sciences de Poitiers. — A Paris, 8, rue Percier. |
| 2 avril 1863. | HUREAU DE VILLENEUVE (Abel), secrétaire général de la Société Orientale de France, 13, rue du Faubourg-Montmartre. |
| 17 décembre 1863. | HURET (Marie-Joseph), médecin aide-major à l'hôpital militaire Saint-Martin. |
| 22 novembre 1860. | DE JOUVENCEL (Paul), 12, rue de l'Abbaye. |
| 7 juillet 1859. | LABRUNIE (Évariste), D. M. P., 24, rue de Rambuteau. |
| 21 juillet 1864. | LADREIT DE LA CHARRIÈRE, médecin de l'asile des Sourds-Muets, 3, place de Rivoli. |
| 18 août 1859. | LAGNEAU (Gustave), D. M. P., 38, rue de la Chaussée-d'Antin. |
| 22 novembre 1860. | LE BRET, médecin inspecteur des eaux de Barèges, et à Paris, 19, rue de Lille. |
| 17 novembre 1859. | LEGRAND (Maximin), D. M. P., ex-chef de clinique à la Faculté de Médecine, 22, rue Neuve-Bréda. |
| 5 juin 1862. | LEGRAND DU SAULLE, D. M. P., médecin aux eaux de Contrexeville, et à Paris, 9, boulevard Sébastopol (r. g.). |
| 22 janvier 1863. | LEGUAY (Louis), architecte-archéologue, 3, rue de la Sainte-Chapelle. |
| Fondateur. | LEMERCIER, D. M. P., sous-bibliothécaire au Muséum, 58, rue d'Enfer. |
| 21 avril 1864. | LE ROY DE MÉRICOURT, professeur aux Écoles de médecine navale, directeur des *Archives de médecine navale*, 39, rue de la Ville-l'Évêque. |
| 8 janvier 1863. | LEVÉ (Ferdinand), 2, rue du Cirque. |
| 18 juin 1863. | DE L'HÉRAULE (Auguste-Joseph-Tristan), 19, rue de Varennes. |
| 17 décembre 1863. | LIEBREICH (Frédéric-Richard), 21, rue de Marignan. |

| | |
|---|---|
| **18 août 1859.** | LIÉGEOIS, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 2, rue Crébillon. |
| **9 juin 1862.** | LIÉTARD, D. M. P., membre de la Société asiatique, médecin aux eaux de Plombières, et à Paris, 11, rue de Verneuil. |
| **16 mai 1861.** | LINAS, D. M. P., 13, rue Saint-Florentin. |
| **18 août 1859.** | LUYS, médecin des hôpitaux, 16, place du Havre. |
| **20 février 1862.** | MACÉ (Aignan), ingénieur civil, 20, rue Saint-Sauveur. |
| **20 décembre 1860.** | MAGITOT, D. M. P., 18, rue Taranne. |
| **15 mars 1860.** | MALLEZ, D. M. P., 8, rue Richelieu. |
| **16 juillet 1863.** | MARINIER, pharmacien de 1re classe, 8, avenue Victoria. |
| **21 mai 1863.** | MARTIN (Victor-Alfred), médecin principal à l'hôpital militaire Saint-Martin, 27, rue du Château-d'Eau. |
| **Fondateur.** | MARTIN-MAGRON, D. M. P., professeur particulier de physiologie, 26, rue Madame. |
| **16 février 1860.** | MARTIN DE MOUSSY, D. M. P., voyageur et publiciste, 61, rue des Écoles. |
| **20 mars 1862.** | MARTIN-PANNETIER (C.-Aimé), D. M. P., 15, passage Saulnier. |
| **16 mai 1861.** | MASSON (Georges), 49, rue Madame. |
| **19 novembre 1863.** | MAUDUIT (Pierre-Isidore), D. M. P., 13, rue du Temple |
| **20 novembre 1862.** | MAYER (Théophile), médecin principal à l'hôpital militaire Saint-Martin, 40, rue de Paradis-Poissonnière. |
| **15 mai 1862.** | MENAULT (Ernest), publiciste, 10, rue de Savoie. |
| **5 juillet 1860.** | DE MONESTROL, D. M., 19, rue de Lille. |
| **21 avril 1864.** | MONTBLANC (le comte Ghislain DES CANTONS DE), 8, rue de Tivoli. |
| **7 juillet 1859.** | MORPAIN, D. M. P., 5, rue de la Douane. |
| **15 mai 1862.** | PELOUZE (Eugène), D. M. P., 17, rue de l'Université. |
| **1er décembre 1859.** | PERIER (J.-A.-N.), médecin en chef de l'hôtel des Invalides. |
| **6 août 1863.** | PERRIN (Eugène-René), D. M. P., 9, rue Charlot. |
| **7 juillet 1859.** | POUCHET (Georges), D. M. P., 1, rue Hautefeuille. |
| **21 mai 1863.** | POUPINEL DE VALENCÉ, interne à la maison de Saint-Lazare, faubourg St-Denis. |
| **21 avril 1864.** | PRAT (Jules-Marie), D. M. P., 122, rue Montmartre. |
| **19 décembre 1861.** | PROUST (Adrien), D. M. P., 59, rue de la Pépinière. |

| | |
|---|---|
| 24 mai 1860. | PRUNER-BEY, ancien médecin du vice-roi d'Égypte, 28, place Saint-Victor. |
| 18 août 1859. | PUCHELAT, D. M. P., aide-naturaliste au Muséum, 26, rue Cuvier. |
| 2 février 1860. | DE QUATREFAGES DE BREAU (Armand), membre de l'Institut, professeur d'Anthropologie au Muséum d'histoire naturelle, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. |
| *Fondateur.* | RAMBAUD, D. M. P., ex-professeur à l'amphithéâtre des hôpitaux, 4, avenue du Pont-Saint-Michel. |
| *17 juillet 1862.* | RAMEAU, voyageur et publiciste, 161, rue d'Antin. |
| *5 février 1863.* | DE RANSE (Félix-Henri), D. M. P., attaché à l'hôtel des Invalides, 25, rue de Turbigo. |
| *24 avril 1864.* | RAVARLIER (Constant), 64, rue de Bondy. |
| *2 mai 1861.* | DE RÉMUSAT (Paul), 158, rue du Faubourg-Saint-Honoré. |
| *2 février 1860.* | REY, D. M. P., passage Saint-Philippe-du-Roule. |
| *Fondateur.* | ROBIN (Charles), professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie impériale de Médecine, 19, rue Hautefeuille. |
| *15 mars 1860.* | ROYE, professeur agrégé à la Faculté de Médecine, directeur du Jardin zoologique d'acclimatation, 47, avenue de Neuilly. |
| *4 décembre 1862.* | SARSON (André), publiciste, 16, rue de Fleurus. |
| *20 août 1863.* | DE SAULCY (Félicien), membre de l'Institut, 17, rue du Cirque. |
| *21 juin 1860.* | SCHWARTZ (le docteur Guill.), directeur de la chancellerie du consulat général d'Autriche, rue Laffitte (au consulat d'Autriche). |
| *17 novembre 1859.* | SÉE (Marc), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, 41, rue des Petites-Écuries. |
| *21 novembre 1861.* | SERRIGNY, D. M. P., avenue de Madrid, château Saint-James (Neuilly). |
| 24 mai 1860. | SIGOT, D. M. P., 50, rue de la Chaussée-d'Antin. |
| 1er décembre 1859. | SIMONOT, D. M. P., ancien chirurgien de la marine, 50, rue du Faubourg-Saint-Denis. |
| 19 juillet 1860. | TOYSARD (Paul), D. M. P., 14, rue des Champs-Élysées. |
| 18 août 1859. | TRÉLAT (Ulysse), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien en chef et professeur à la Maternité, 7, rue des Saints-Pères. |
| 16 mai 1861. | TROUSSEAU, professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Académie impériale de Médecine, médecin de l'Hôtel-Dieu, 7, rue Cassette. |

| | |
|---|---|
| 3 avril 1862. | VAILLANT (Léon), D. M. P., licencié ès sciences, 20, place Saint-André-des-Arts. |
| 3 mars 1864. | VERJON, médecin inspecteur des eaux de Plombières, et à Paris, 51, rue des Saints-Pères. |
| Fondateur. | VERNEUIL (Aristide), professeur agrégé à la Faculté de Médecine, chirurgien de l'hôpital de Lourcine, 100, boulevard de Sébastopol (R. D.) |
| 7 janvier 1864. | VIGOUROUX (Romain), D. M. P., ex-interne des hôpitaux, 196, rue de Rivoli. |

*II. Membres titulaires ne résidant pas à Paris*

| | |
|---|---|
| 16 janvier 1862. | ALLAIRE, médecin-major des chasseurs à cheval de la garde impériale, à Melun. |
| 21 août 1862. | ALMERAS (Jean-Jacques), médecin-adjoint de l'hôpital d'Etampes (Seine-et-Oise). |
| 21 novembre 1861. | ANCELON, D. M. P., à Dieuze (Meurthe). |
| 21 novembre 1861. | AZAM, professeur à l'École de Médecine de Bordeaux. |
| 20 décembre 1860. | BAZIN, professeur à la Faculté des Sciences de Bordeaux. |
| 19 novembre 1863. | BEAUNIS (Henri-Etienne), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg, 26, rue d'Or. |
| 18 août 1859. | BERCHON, chirurgien de 1re classe de la marine, médecin à bord du *Washington* (service transatlantique). — Au Havre. |
| 21 juillet 1864. | BŒCKEL (Eugène), professeur agrégé à la faculté de Médecine de Strasbourg. |
| 1er août 1861. | BONNET (Henry), médecin en chef de l'asile des aliénés de Maréville (Meurthe). |
| 16 janvier 1862. | BOURGEOIS (Alfred), D. M. P., à Crépy-en-Valois (Oise). |
| 17 juillet 1862. | BROCHARD, médecin des bains de mer de la Tremblade (Charente-Inférieure). |
| 20 novembre 1862. | BRULLÉ (Auguste), professeur à la Faculté des Sciences de Dijon. |
| 18 décembre 1862. | BRUNET (Daniel), médecin en chef de l'asile des aliénés de Dijon. |
| 17 juillet 1862. | CARADEC (Louis), D. M. P., membre du conseil d'hygiène et de salubrité publique, à Brest, 21, rue du Château. |
| 21 novembre 1861. | CHAVASSIER, D. M. P., à Saint-Sernin, par Duras (Lot-et-Garonne). |
| Fondateur. | DARESTE, D. M. P., professeur à la Faculté des Sciences de Lille. |
| 17 décembre 1863. | DENUCÉ (Paul), professeur de clinique chirurgicale à l'École de Médecine de Bordeaux. |

| | |
|---|---|
| 3 avril 1862. | DOYON, médecin-inspecteur des eaux d'Uriage, et à Lyon, 24, rue de Jarente. |
| 8 novembre 1860. | DUCHÉ, D. M. P., membre du conseil général de l'Yonne, à Ouaine (Yonne). |
| 19 novembre 1863. | DUVAL (Auge), premier chirurgien en chef de la marine, professeur à l'École de Médecine navale, à Brest. |
| 24 mai 1860. | FAGES, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Montpellier. |
| Fondateur. | FLEURY (Louis), professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris, à Schwalheim (Hesse électorale). |
| 7 juillet 1859. | FOVILLE (Achille), médecin-directeur de l'asile des aliénés de Châlons-sur-Marne. |
| 5 décembre 1861. | FUZIER, médecin en chef de l'hôpital militaire de la Vera-Cruz (armée du Mexique). |
| 2 avril 1863. | GARRIGOU (F.) D. M. P., à Tarascon (Ariége), et à Toulouse, 38, rue Valade. |
| 21 juillet 1864. | GILLEBERT D'HERCOURT, D. M. P., au château de Long-Chêne, à Saint-Genis-Laval (Rhône). |
| 24 mai 1860. | GUÉRAULT (Henry), ex-chirurgien de la marine, chirurgien de l'Hôtel-Dieu d'Orléans. |
| 5 février 1863. | GUIBERT, D. M. P., à Saint-Brieuc, 7, rue du Port. |
| 22 novembre 1860. | HALLEGUEN, président de l'association des médecins du Finistère, à Châteaulin (Finistère). |
| 22 janvier 1863. | JAMET (Alfred), D. M. P., à Loudun (Vienne). |
| 6 mars 1862. | LABAT (H.), chirurgien chef-interne à l'hôpital Saint-André de Bordeaux. |
| 17 décembre 1863. | LAGARDE (Edouard-Félix), professeur à l'École de Médecine navale de Brest, à l'hôpital de la Marine. |
| 20 juin 1861. | MACARIO, D. M. P., directeur de l'établissement hydrothérapique de Serin, près Lyon. |
| 7 avril 1864. | MARTINS (Charles), professeur d'histoire naturelle à la Faculté de Médecine de Montpellier. |
| 21 août 1862. | MAURICET (Alphonse), D. M. P., à Vannes, 2, place du Poids-Public. |
| 16 janvier 1862. | MOREL (B.-A), médecin en chef de l'asile d'aliénés de la Seine-Inférieure, à Saint-Yon — Rouen. |
| 18 juillet 1861. | MOUSSAUD, D. M. P., à Mauzé, près Niort. |
| 16 janvier 1862. | MUSTON, D. M. P., à Beaucourt (Haut-Rhin). |
| 20 février 1862. | ORÉ, professeur de physiologie à l'École de Médecine de Bordeaux. |
| 18 juillet 1861. | PIHAN-DUFEILLAY, professeur à l'École de Médecine de Nantes, 35, rue des Arts, à Nantes. |

| | |
|---|---|
| 4 août 1859. | POUCHET (Félix), directeur du Muséum d'histoire naturelle de Rouen, correspondant de l'Académie des Sciences, à Rouen. |
| 21 janvier 1864. | RIOLACCI, docteur-médecin au 13e régiment de chasseurs à pied, à Besançon. |
| 17 décembre 1863. | RIZZETTI (Joseph), inspecteur sanitaire et chef du bureau de statistique de Turin (Italie). |
| 21 janvier 1864. | ROCHARD (Jules), premier chirurgien en chef de la marine, et président du conseil de santé, à Lorient (Morbihan). |
| 20 novembre 1862. | TEILLEUX (Isidore), médecin en chef de l'asile des aliénés, à Auch. |
| 21 juillet 1864. | TERRIEN-PONCEL (Albert), 15, rue des Pénitents, au Havre. |

**Membres associés étrangers**

| | |
|---|---|
| 17 novembre 1859. | DE BAER, à Saint-Pétersbourg. |
| 5 juillet 1860. | BALFOUR, à Londres. |
| 22 novembre 1860. | BEDDOE (John), à Clifton (Angleterre). |
| 21 mars 1863. | BLAKE (Carter), secrétaire honoraire de la *Société d'anthropologie* de Londres. |
| Fondateur | BROWN-SÉQUARD, à Philadelphie. |
| 21 juin 1860. | BRUCKE, à Vienne. |
| 22 novembre 1860. | CHAIX (Paul), à Genève. |
| 21 janvier 1864. | CHARNOCK (Richard), trésorier de la *Société d'anthropologie* de Londres. |
| 21 janvier 1864. | COLLINGWOOD (Frédérick), secrétaire honoraire de la *Société d'anthropologie* de Londres. |
| 21 juin 1860. | CRAWFURD (John), vice-président de la *Société ethnologique* de Londres. |
| 1er décembre 1859. | CURLING (Blizard), à Londres. |
| 21 juin 1860. | CZOERNIG (baron de), à Vienne. |
| 21 juin 1860. | DAVIS (Barnard), à Shelton (Staffordshire, Angleterre). |
| 21 janvier 1864. | ECKER (Alexandre), à Freiburg (en Brisgau). |
| 5 juillet 1860. | FARR, à Londres. |
| 15 mai 1862. | FURNARI, à Palerme. |
| 15 mars 1860. | GOSSE (André-Louis), à Genève. |
| 2 février 1860. | GOSSE (Hippolyte), à Genève. |
| 17 novembre 1859. | HANNOVER (Ad.), à Copenhague. |
| 17 décembre 1863. | HIGGINS (Alfred), secrétaire pour l'étranger de la *Société d'anthropologie* de Londres. |
| 7 juillet 1864. | HIS (Wilhelm), à Bâle. |
| 20 décembre 1860. | HOEVEN (van der) père, à Leyde. |
| 21 juin 1860. | HUNT (James), président de la *Société d'anthropologie* de Londres. |
| 21 juin 1860. | HYRLT, à Vienne. |
| 5 avril 1860. | JACUBOWICH, à Saint-Pétersbourg. |

| | |
|---|---|
| 20 novembre 1862. | KATOLINSKI, à Saint-Pétersbourg. |
| 7 mai 1863. | MANTEGAZZA, à Pavie. |
| 24 mai 1860. | MEIGS (Aitken), à Philadelphie. |
| 4 février 1864. | NICOLUCCI (Giustinaino), à Isola-di-Sora, par Naples. |
| 17 novembre 1859. | NOTT (J.-C.), à Mobile (Etats-Unis). |
| 18 août 1859. | D'OMALIUS D'HALLOY, à Bruxelles, et à Paris, 106, rue Saint-Lazare. |
| 20 août 1863. | OWEN (Richard), professeur à Londres. |
| 1er août 1861. | PADILLA (don Mariano), à Guatemala. |
| 7 juillet 1864. | RUTIMEYER (Ludwig), à Bâle. |
| 19 novembre 1863. | SCHAAFFHAUSEN, professeur d'anthropologie à Bonn (Prusse rhénane). |
| 1er décembre 1859. | STAPLETON, à Dublin. |
| 19 novembre 1863. | THURNAM (John), à Devizes (Wiltshire, Angleterre). |
| 5 juillet 1860. | TULLOCH (le colonel), à Londres. |
| 15 décembre 1859. | VELASCO (Gonzalès), à Madrid, 100, calle Atocha. |
| 6 août 1863. | VOGT (Charles), à Genève. |

## Correspondants

*I. Nationaux*

| | |
|---|---|
| 7 juillet 1864. | ARMAND (Adolphe), médecin-major au 2e voltigeurs de la garde. |
| 15 décembre 1859. | BENOIT (Barthélemy), chirurgien de 1re classe de la marine impériale, au Sénégal. |
| 16 janvier 1862. | BIART (Lucien), à Orizaba, Mexique. |
| 16 août 1860. | BOURGAREL (Adolphe), chirurgien de la marine impériale. |
| 18 juillet 1861. | CABARET DE SAINT-CERNIN, lieutenant de vaisseau, commandant la station de Taïti. |
| 21 août 1862. | CELLE (Eugène), D. M. P., à San-Francisco (Californie). |
| 22 novembre 1860. | CHANOT, D. M. P., ex-chirurgien de la marine impériale, à l'île de la Réunion. |
| 20 août 1863. | DUHOUSSET (le commandant). |
| 7 juin 1860. | FAURE, D. M. P., médecin de colonisation à Cheraga, (Algérie). |
| 19 juillet 1860. | FONTAN (Alfred), à Mazamet (Tarn). |
| 24 mai 1860. | FRISTO, médecin major de 1re classe. |
| 1er décembre 1859. | JACQUEMENT, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Montpellier. |
| 21 août 1862. | LAUTRÉ, médecin missionnaire à Thaba-Bossiou (Montagnes de la Nuit, Afrique australe). |
| 7 janvier 1864. | LÉGER (H.), D. M. P., à la Guadeloupe. |
| 17 novembre 1859. | MAZÉ (Hip.), commissaire de la Marine. |

| | |
|---|---|
| 20 décembre 1860. | MONTROUZIER (le père), missionnaire à la Nouvelle-Calédonie. |
| 2 avril 1863. | PIGNÉ, D. M. à San-Francisco (Californie). |
| 2 juin 1864. | RENARD (Alexandre), médecin-major en chef à Batna (Algérie). |
| 22 novembre 1860. | ROCHAS (Victor de), D. M. P., ex-chirurgien de la marine impériale, à Santiago (Cuba). |
| 6 février 1862. | SISTACH, médecin-major au 11e bataillon de chasseurs à pied. |
| 5 mai 1864. | TOUCHARD, chirurgien de première classe de la Marine, au Gabon. |

*II. Correspondants étrangers*

| | |
|---|---|
| 3 janvier 1861. | ALBA (Léon y), D. M. P., à Lima (Pérou). |
| 19 avril 1860. | ANDRADE (Math. Alvès d'), D. M. P., à Rio-Janeiro (Brésil). |
| 18 août 1859. | AUDAIN, D. M. P., à Port-au-Prince (Haïti). |
| 3 janvier 1861. | CALONGE (Belisario), D. M. P., à Truxillo (Pérou). |
| 16 mai 1861. | CHOUDENS (Joseph de), D. M. P., à Porto-Rico (Antilles). |
| 19 février 1863. | DESTRUGES (Alcide), D. M. P., à Guayaquil (Rép. de l'Équateur). |
| 4 avril 1861. | FERNANDES (Antonio-Francisco), D. M. P., à Rio-Janeiro (Brésil). |
| 16 mai 1861. | LANDRY, professeur à l'Université de Québec (Canada). |
| 5 mai 1864. | PROFILLET (le R. P.), missionnaire à Haïti. |
| 3 mars 1864. | SCHLAGINTWEIT (Emile), à Würzburg. |
| 3 mars 1864. | SCHLAGINTWEIT (Hermann), à Jœgersburg, par Forchheim (Bavière). |
| 5 mai 1864. | TESTARD DU COSQUER, archevêque d'Haïti. |

## Membres décédés

ACKERSDYCK (le professeur), membre associé étranger, élu le 22 novembre 1860, mort à Utrecht, le 13 juillet 1861.

ANTELME, membre fondateur, mort à Paris le 13 juillet 1864.

Isid. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE (le professeur), membre fondateur, mort à Paris, le 10 novembre 1861.

GODARD (Ernest), membre fondateur, mort à Jaffa, le 21 septembre 1862.

KNOX (Robert), élu membre associé étranger le 5 janvier 1860, mort à Hackney, près Londres, en décembre 1862.

LEMAITRE (Ernest), élu membre associé national le 1er décembre 1859, mort à Paris, le 22 mars 1861.

MICHAUX (Edward), élu membre associé national le 4 juillet 1861, mort à la Vera-Cruz, le 8 avril 1862.

RETZIUS (le professeur André), membre associé étranger, mort à Stockholm, le 18 avril 1860.

*DEVAY*, membre titulaire, élu le 6 mars 1862, mort à Lyon, en juillet 1863.
*WAGNER* (le professeur Rodolphe), membre associé étranger, élu le 18 juillet 1861, mort à Göttingue, le 13 mai 1864.

### *Liste des présidents de la Société*

*En 1859.* — M. MARTIN-MAGRON.
*En 1860.* — M. le GEOFFROY-SAINT-HILAIRE.
*En 1861.* — M. BÉCLARD.
*En 1862.* — M. BOUDIN.
*En 1863.* — M. DE QUATREFAGES.
*En 1864.* — M. GRATIOLET.

### *Bureau de 1864*

| | |
|---|---|
| *Président* | M. GRATIOLET. |
| *Vice-président* | M. PRUNER-BEY. |
| *Secrétaire-général* | M. BROCA. |
| *Secrétaires annuels* | M. DALLY. |
| | M. SIMONOT. |
| *Archiviste* | M. LEMERCIER. |
| *Trésorier* | M. BERTILLON. |

### *Commission de publication*

MM. BÉCLARD.
LEMERCIER.
PERRIER.

### *Agent de la Société*

M. GUILLARD (*Léon*), rue du Holder, 23.

### *Comité central*

| | |
|---|---|
| MM. BAILLARGER. | MM. LEMERCIER. |
| BÉCLARD. | MARTIN-MAGRON. |
| BERTILLON. | MARTIN DE MOUSSY. |
| BOUDIN. | MORPAIN. |
| BROCA. | PERRIER. |
| DE CASTELNAU. | PRUNER-BEY. |
| DALLY. | PUCHERAN. |
| DARESTE. | DE QUATREFAGES. |
| DELASIAUVE. | RAMBAUD. |
| FOLLIN. | SARSON. |
| GAVARRET. | SIMONOT. |
| GIRALDÈS. | TISLAT. |
| GRATIOLET. | VERNEUIL. |
| LAGNEAU. | |

# BULLETINS

DE LA SOCIÉTÉ

# D'ANTHROPOLOGIE

DE PARIS

---

## 93e SÉANCE. — 7 Janvier 1864.

**Présidence de M. Gratiolet**

INSTALLATION DU BUREAU

M. de Quatrefages, à l'ouverture de la séance, remercie la Société de l'avoir choisi pour président pendant l'année qui vient de s'écouler et invite M. Gratiolet à prendre la présidence.

M. Gratiolet, en prenant place au fauteuil de la présidence, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je dois, avant toutes choses, remercier mes collègues de la Société d'anthropologie. En m'appelant à l'honneur de les présider aujourd'hui, ils ont daigné me donner une preuve nouvelle de cette bienveillance à laquelle ils ont bien voulu m'habituer.

» Je voudrais, messieurs, pour vous prouver toute ma reconnaissance, imiter fidèlement le zèle et l'exactitude de mon digne prédécesseur. A la vérité, l'homme propose et Dieu dispose; mais, quoi qu'il arrive, vous avez bien voulu

mettre ma conscience en repos en nommant pour votre vice-président M. Pruner-Bey. Mes fonctions ne durerent qu'un an ; et quand je céderai le fauteuil à mon savant collègue, ce sera une véritable joie. On pourra vraiment dire que ce jour-là le temps aura amené pour le bonheur de notre Société un incontestable progrès.

» Pour le moment, messieurs, je me féliciterai d'être le porteur de bonnes nouvelles. La position actuelle de la Société d'anthropologie est l'expression visible d'un progrès incessant. Au début, certaines nécessités inhérentes à l'installation de toute société nouvelle avaient obligé les fondateurs à limiter le nombre des membres titulaires. Mais aujourd'hui les temps sont changés ; notre Société n'est plus un enfant au berceau ; aujourd'hui, elle marche toute seule. J'ajouterai que, grâce à vos efforts, elle marche glorieusement. C'est donc aux applaudissements de tous que ses membres actifs ont été appelés à une égalité complète ; et ce régime de liberté a déjà permis d'admettre les membres non résidents eux-mêmes à prendre part à nos élections.

» Le nombre des membres actifs de la Société était de 62 au mois de janvier 1861, de 82 au mois de janvier de l'année suivante. Au 1er janvier suivant, il était de 123 ; enfin, au 1er janvier de l'année actuelle (1864), il était de 154. Sur ce nombre, 112 résident à Paris, 41 dans les départements ; un d'eux réside à l'étranger. Ce membre est M. Rizzetti, de Turin. A l'occasion de la demande que M. Rizzetti lui avait adressée, la Société a reconnu avec une vive satisfaction qu'aucun article de son règlement ne s'opposait à l'admission des savants étrangers parmi les titulaires. Ç'a été là une découverte heureuse pour son honneur et pour sa prospérité future.

» Outre ses 154 membres titulaires, la Société d'anthropologie compte 5 membres honoraires, 36 membres asso-

ciés étrangers, 18 correspondants nationaux et 8 correspondants étrangers.

» Cette prospérité croissante est la gloire de notre compagnie; mais ce dont elle doit se féliciter le plus, c'est d'avoir vu naître, dès le commencement de l'année dernière, une Société, sœur de la nôtre par le but et par le nom. La Société anthropologique de Londres a presque immédiatement témoigné de son activité par la publication d'une Revue riche de travaux importants et dont deux fascicules ont déjà paru. Applaudissons, messieurs, et de tout notre cœur, à notre sœur cadette. Souhaitons-lui tous les succès que nous désirons pour nous-mêmes. Nous parlerons, à la vérité, des langues différentes, mais notre but est le même et la richesse sera commune.

» Je ne voudrais pas aborder ici la question de nos comptes. Mais je suis heureux d'affirmer que nos finances sont dans l'état le plus satisfaisant, et la Société a d'autant plus le droit d'applaudir à ce résultat qu'elle n'a reculé devant aucune dépense pour rendre ses publications dignes de la science qu'elle cultive. Qu'elle permette de lui rappeler enfin que la générosité d'un collègue à jamais regrettable lui a permis de solliciter d'une manière directe les recherches anthropologiques. Le prix qui éternisera dans le souvenir de la Société le nom d'Ernest Godard sera décerné pour la première fois dans la séance solennelle de 1865.

» Votre Bureau actuel croit, par l'organe du président, se faire l'interprète de la Société tout entière en adressant au Bureau qu'il remplace l'expression d'une reconnaissance commune pour le zèle avec lequel son président et ses membres ont servi les intérêts de la Société. C'est une grande tâche de leur succéder, et nous en voudrions presque à notre règlement s'il ne vous avait laissé comme consolation notre secrétaire général, que je ne remercierai pas

ici, parce que son éloge est certainement plus éloqu dans vos cœurs qu'il ne serait dans mes paroles.

» J'aurais voulu, messieurs, ne vous apporter aujo d'hui que de bonnes nouvelles. J'ai sollicité, ces jours p sés, de M. le professeur Keferstein, de Gœttingue, des no velles de notre illustre confrère M. Rodolphe Wagner. C nouvelles ne sont pas encore aussi favorables que no l'eussions désiré, et j'exprimerai, j'en suis assuré, vos vœ les plus chers, en souhaitant ici à M. Wagner le reto d'une santé si précieuse pour ses amis et pour la scienc que ses travaux ont enrichie. »

CORRESPONDANCE

— MM. John Thurnam et Alfred Higgins, récemmen élus membres associés étrangers, remercient la Société de leur nomination.

— M. Barnard Davis envoie à la Société une photographie en pied (petit format) représentant un chef patagon. Cette photographie, d'une exécution remarquable, porte le timbre d'un photographe de Valparaiso.

— M. L. Lajonie, propriétaire du château de Sôulat (Gironde), envoie une note relative à des excavations creusées dans le tuf et paraissant dater de l'âge de pierre. Ces excavations ont été mises à jour par les ouvriers qui creusaient le sol pour la fondation d'un mur destiné à prolonger la terrasse du château. Elles renfermaient des cendres, des charbons, des os d'animaux, des poteries grossières et une pierre taillée en calcaire dur. (Renvoyé à l'examen de M. Leguay.)

— La Société a reçu les ouvrages suivants :

*Mémoires de la Société des sciences physiques et naturelles de Bordeaux*, t. II. Bordeaux, 1863, grand in-8°.

— *Revue de l'Orient*. Septembre 1863.

— *Presse scientifique*. Décembre 1863 et janvier 1864.

— Arthur Forgeais, *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*. 2e série, intitulée : Enseignes de pèlerinages. Paris, 1863, un volume grand in-8o, figures. (Rapporteur M. Leguay.)

— James Hunt, *On the Negro's Place in nature*. London, 1863, in-8o de 60 pages.

— M. J. van der Hoeven envoie à la Société deux articles de revue écrits en langue hollandaise, sur les caractères des crânes des Basques et sur deux mémoires de M. G. Nicolucci. L'un de ces deux mémoires est relatif à un crâne d'ancien Phénicien trouvé à Tharros, dans l'île de Sardaigne.

### Crânes de la sépulture de Chamant, près Senlis

(âge de pierre).

M. Broca dépose sur le bureau, au nom de M. le comte de Lavaulx, trois crânes provenant de la sépulture de Chamant (Oise). Ces crânes n'ont pu être étudiés dans la dernière séance, parce qu'ils étaient trop morcelés. Mais, M. de Lavaulx ayant eu soin de ne faire aucune confusion entre les nombreux fragments des divers crânes, M. Broca a pu reconstruire ces crânes qui, bien qu'incomplets, peuvent maintenant être étudiés dans leurs principaux caractères. Voici le tableau des deux diamètres transverses et antéro-postérieurs :

| | Diamètre antéro-postérieur. | Diamètre transverse. | Indice céphalique. |
|---|---|---|---|
| No 1. | 178mm | 140mm | 78,65 0/0 |
| No 2. | 189 | 135 | 71,42 0/0 |
| No 3. | 184 | 144 | 78,26 0/0 |

Le n° 2 est très-dolichocéphale. Les deux autres sont mésaticéphales, mais se rapprochent beaucoup plus de la dolichocéphalie que de la brachycéphalie.

— M. Broca dépose en même temps sur le bureau, pour les collections de la Société, des dessins représentant les objets en os et en pierre qui ont été présentés dans la dernière séance et qui ont été renvoyés à leur propriétaire, M. le comte de Lavaulx.

## MUTATION.

M. le docteur M. H. Léger, membre titulaire, étant sur le point de quitter la France pour aller s'établir à la Guadeloupe, demande à échanger son titre de membre titulaire pour celui de correspondant national. Cette demande est admise à l'unanimité.

## CANDIDATURES.

Ont été proposés pour le titre de membre associé étranger :

M. Alexandre Ecker, professeur d'anatomie et d'anatomie comparée à l'université de Fribourg en Brisgau, auteur de la publication intitulée : *Crania Germaniæ meridionalis occidentalis*, présenté par MM. Pruner-Bey, Gratiolet et Broca ;

M. Frédérick Collingwood, secrétaire honoraire de la Société d'anthropologie de Londres, présenté par MM. Gratiolet, Broca et Dally ;

M. Richard S. Charnock, trésorier de la même Société, bien connu par ses recherches sur les étymologies géographiques et par divers travaux de linguistique, présenté par les mêmes.

— Ont demandé le titre de membre titulaire :

M. Jules Rochard, premier chirurgien en chef de la marine, président du conseil de santé à Lorient, présenté par MM. Broca, Follin et Martin de Moussy ;

M. Filhol (Henri), présenté par MM. de Quatrefages, Lagneau et Simonot ;

M. J. Girard de Rialle, homme de lettres, présenté par MM. Dally, Bertillon et Pucheran ;

M. le docteur Riolacci, médecin-major au 13e régiment de chasseurs à pied, à Besançon, présenté par MM. Perier, Gratiolet et Lagneau.

## ÉLECTIONS.

Sont élus membres titulaires : MM. Romain VIGOUROUX, MARY DURAND et DEMORTAIN.

## LECTURE.

### Rapport sur la REVUE ANTHROPOLOGIQUE de Londres

Par M. DEFERT

La Société anthropologique de Londres vous a fait parvenir les premiers fascicules d'une publication intitulée : *The Anthropological Review and Journal of the Anthropological Society of London*. Permettez-moi, messieurs, de vous donner une idée de cette revue et de signaler plusieurs passages à votre attention.

Avant d'entrer en matière, laissez-moi rappeler à votre souvenir que la Société anthropologique anglaise a institué un office de traduction, destiné à reproduire en anglais les principaux travaux étrangers signalés à l'attention des savants. Cette méthode, si avantageuse pour tout le monde,

permet de se rendre facilement compte de l'état des questions anthropologiques dans les différents pays, et a, en même temps, le mérite de faciliter les recherches même des personnes versées dans les langues étrangères.

Nous n'avons rien d'équivalent ici, et cependant je pense que, pour la grande majorité, la lecture de bien des travaux étrangers dont on ne peut prendre qu'une connaissance imparfaite serait avantageuse.

Ceci dit, ne croyez pas, messieurs, que je puisse ni veuille, dans une note aussi écourtée que celle que j'ai l'honneur de vous présenter, vous faire autre chose qu'un compte-rendu succinct des différentes matières contenues dans le premier fascicule.

D'abord sa physionomie ne ressemble en rien à celle de nos *Bulletins*. L'éditeur a intercalé dans la Revue plusieurs travaux ou analyses d'ouvrages qui sont en effet plus ou moins du domaine de l'anthropologie, mais qui n'appartiennent point en propre à la Société. Ce ne sont ni des bulletins ni des mémoires; c'est une revue à laquelle est annexé le compte-rendu analytique des séances de la Société, compte rendu qui n'occupe jusqu'ici qu'une place très-peu étendue.

En considérant de près les articles qui forment la matière de ce premier numéro, il semble que l'on peut assez facilement les ramener presque tous à deux séries de travaux.

Dans la première, nous rangerons ce qui a trait à l'antiquité de l'homme. Quatre articles fort longs s'occupent exclusivement de ce sujet.

Le premier : « *Summary of the evidence of the antiquity of man* », n'est qu'un long résumé, sans nom d'auteur, des preuves avancées de différents côtés à ce sujet. On y retrouve notamment la discussion qui eut lieu en décembre 1859 à la Société de Paris.

Le second est une analyse du livre de sir Charles Lyell :

«*The geological evidences of the antiquity of man with remarks on theories of the origin of species and variation* ». Rendre compte d'un livre aussi considérable ou analyser une analyse me semble assez difficile. Je me contente de signaler cet ouvrage à l'attention de la Société.

J'en dirai autant de « *Pre-historic man* », livre du docteur Wilson, dont nous trouvons également une analyse. Il traite des origines de la civilisation dans l'ancien et le nouveau monde.

Le quatrième article est une note de M. Crawfurd, président de la Société ethnologique, à propos du livre de sir Charles Lyell, dont nous venons de parler.

Si nous rapprochons de ces articles celui que M. Tylor a lu devant la Société anthropologique : «*Human remains from Moulin-Quignon* », et la lettre de M. Falconer au *Times* du 25 avril, nous voyons à la fois la quantité de preuves relatives à cette question : L'existence de l'homme remonte-t-elle à une antiquité bien autre que celle qu'on lui a assignée jusqu'à ce jour? et tout l'intérêt qu'on y attache.

La deuxième série s'occupe d'une question non moins intéressante, et qui a le privilége de passionner singulièrement les esprits d'outre-Manche. Je veux parler de la place de l'homme dans les classifications d'histoire naturelle et de ses rapports avec les animaux situés immédiatement au-dessous de lui dans l'échelle, notamment avec les quadrumanes.

Ici nous ne trouvons plus cet accord presque unanime des opinions, si remarquable dans la question précédente, mais une divergence bien tranchée.

Je signalerai d'abord un assez long article de M. Burnet-Tylor, intitulé : «*Wild man and beast children*». C'est un résumé des cas plus ou moins apocryphes dans lesquels on a cru reconnaître l'espèce humaine à l'état bestial. Je

n'aurais pas parlé de cet article s'il n'avait été lu devant la Société de Londres.

Puis vient un extrait d'une lecture faite à Munich par le docteur Bischoff : « *On the differences between man and the lower animals* ». Je ne puis admettre, dit Bischoff, que tout ait été créé pour le bon plaisir de l'homme ; chaque créature a un objet à part et est parfaite en soi.

Par cela vous jugez de l'esprit dans lequel se trouve écrit tout l'article. Pour Bischoff, la grande distinction est psychologique : « Nous affirmons, dit-il, que l'homme seul possède le *self-consciousness*. » Ce qui ne l'empêche pas de soutenir son opinion par des preuves tirées des sens, du langage, de la station debout, etc. « Lorsque dans le milieu du dernier siècle, dit Bischoff, les singes anthropomorphes furent introduits en Europe, les grands naturalistes de l'époque furent très-embarrassés pour établir des caractères physiques distinctifs entre l'homme et les singes, et le résultat de leurs recherches fut qu'il n'existait qu'une transition imperceptible entre l'homme et les bêtes. Mais, ajoute-t-il, cette théorie ne dura pas longtemps. »

Tel n'est pas, à ce qu'il paraît, l'avis de M. T.-H. Huxley, dont le travail, analysé dans la Revue anglaise, mène à des conclusions toutes différentes des assertions de Bischoff.

Dans son livre : « *Evidence of the man's place in nature* », M. Huxley s'est mis à la recherche des animaux qui se rapprochaient le plus de l'homme, et, naturellement, il a rencontré les singes anthropomorphes. Aussi son livre est-il une intéressante monographie de ces quadrumanes et des rapports anatomiques qui existent entre eux et l'homme.

J'ai tort cependant, quand il s'agit du livre de M. Huxley, d'employer l'expression de quadrumanes, car l'extrémité qui termine le membre inférieur, selon lui, n'est pas une main,

mais un pied. D'après cet auteur, on distingue anatomiquement le pied de la main par les trois points suivants :

1° L'arrangement des os du tarse ;

2° L'existence d'un court fléchisseur et d'un court extenseur des doigts ;

3° L'existence du muscle long péronier (muscle propre du pied).

Or, dit-il, nous trouvons, os pour os, muscle pour muscle, le même arrangement chez l'homme et chez le gorille dans la terminaison du membre inférieur ; c'est donc un véritable pied avec un gros orteil plus mobile ; c'est un pied qui peut saisir, mais ce n'est pas une main ; c'est un pied qui ne diffère pas de celui de l'homme par des caractères fondamentaux, mais par des détails de second ordre, son degré de mobilité et l'arrangement secondaire des parties. Quant à la main du gorille, elle est plus grossière, plus lourde, et son pouce est proportionnellement plus court que chez l'homme.

Après avoir étudié la longueur relative de la colonne vertébrale et des membres chez l'homme et chez les différents singes, et avoir comparé, à ce point de vue d'abord, l'homme avec le gorille, puis le gorille avec les singes inférieurs, et montré que les différences sont moins grandes dans le premier cas que dans le second, l'auteur arrive à l'examen comparatif du cerveau des singes anthropomorphes et de celui de l'homme.

Pour lui, contrairement à ce que d'autres auteurs ont avancé, le ventricule latéral, le grand et le petit hippocampe, sont aussi bien, sinon mieux marqués chez les chimpanzés que chez l'homme. La surface du cerveau chez ces singes se rapproche de plus en plus de l'aspect de cette même surface chez l'homme. Les différences des deux cerveaux ont peu d'importance ; telles sont, par exemple, pour le cerveau du singe, la grande excavation des lobes

antérieurs, la constance de scissures généralement absente chez l'homme, les dispositions et proportions différentes de quelques circonvolutions.

La grande différence réside dans le poids : car bien que les gorilles adultes soient deux fois plus lourds que les Bojesmans ou les femmes européennes, le poids de leur cerveau n'excède pas 20 onces anglaises (567 gr.), tandis que les plus légers dans l'espèce humaine, chez les individus sains, arrivent à 31 ou 32 onces (878 ou 907 gr.).

Cependant, M. Huxley ne tient pas grand compte de cette différence énorme ; car, dit-il, la différence de poids du cerveau entre les hommes les plus hauts et les plus bas dans l'échelle est beaucoup plus grande, à la fois relativement et absolument, qu'entre les hommes les plus bas dans l'échelle et les singes les plus élevés. Je ne sais, messieurs, si vous vous contenterez de cette explication.

Quoi qu'il en soit, M. Huxley pense comme Cuvier que la possession du langage articulé est le grand caractère distinctif de l'homme.

Mais il s'éloigne considérablement de notre grand naturaliste, lorsqu'il parle de l'origine des espèces, et sur ce point M. Huxley se montre grand partisan des idées de Darwin. Je cite ses propres paroles :

« J'accepte l'hypothèse de Darwin, sauf à produire la preuve que les espèces physiologiques peuvent être formées par la sélection des parents ; de même qu'un physicien philosophe accepte la théorie des ondulations de la lumière, sauf à prouver l'existence d'un éther hypothétique, ou qu'un chimiste accepte la théorie atomique, sauf à donner la preuve de l'existence des atomes. »

Je voudrais pouvoir m'étendre davantage, je ne puis que signaler l'étude du bassin et des os qui le forment, de leur différence et de leur ressemblance avec ceux du bassin de l'homme; les pages consacrées à la comparaison des

crânes des différentes espèces de singes, et leurs rapports avec celui de l'homme, le crâne de l'Australien étant pris pour type ; enfin l'étude sur les dents.

Je préfère arriver de suite à un autre article extrait du grand ouvrage du professeur Owen, qui tire des comparaisons anatomiques entre l'homme et le singe des conclusions diamétralement opposées à celles du professeur Huxley. L'étroitesse de la cage thoracique et du bassin, les différences de rapports entre les longueurs des membres prennent, pour M. Owen, un intérêt tout spécial. Par exemple : le tibia est, dit-il, après le fémur, le plus long des os longs chez l'homme ; chez le gorille, au contraire, c'est le plus court. Les longueurs et les dispositions des os du métatarse et du tarse sont également l'objet d'une controverse à l'appui de ses opinions, la position du pied du gorille, par rapport à la jambe, tout ce qui enfin n'était pour M. Huxley que secondaire et insignifiant, devient, entre les mains de M. Owen, un signe caractéristique et différentiel.

En résumé, le professeur Huxley, partisan de Darwin, veut que l'homme ne soit qu'un singe perfectionné par la sélection naturelle. S'il ne le dit pas en propres termes, il le laisse au moins supposer, ses conclusions arrivant à placer l'homme à côté du singe sans ligne de démarcation bien tranchée.

C'est contre ces conclusions que s'élève l'auteur de l'article : « *Man and beast* », auteur anonyme et qui proteste de toutes ses forces, surtout par sa signature, car il signe hardiment αυθρωποσ.

Il fait d'abord une querelle à M. Huxley d'avoir changé d'opinion et d'avoir dit à une autre époque que la doctrine des transformations était sans fondement solide, tandis qu'il avance aujourd'hui que cette hypothèse de la causalité animale est la seule qui ait une existence scientifique.

Nous ne suivrons pas cet auteur dans sa controverse où les arguments sont souvent métaphysiques; nous mentionnerons seulement l'endroit où il reproche à M. Huxley, à propos de la planche représentant les crânes des différents singes et de l'Australien pris comme type, d'avoir abusé de « *l'art de la pose* » pour le besoin de son sujet. Et à ce propos, il lui reproche encore d'avoir négligé les principes de crâniométrie qu'il conseillait dans un ouvrage précédent.

J'arrive un peu tard au commencement, c'est-à-dire au discours prononcé à l'inauguration des séances de la Société par son honorable président, le docteur James Hunt.

Rempli de sages conseils, ce discours est à la fois une exposition de la science anthropologique à notre époque, de la marche qu'elle doit suivre et des moyens qu'elle doit employer. M. Hunt insiste surtout sur ce point, que ce n'est pas par des idées spéculatives, par la métaphysique, que les questions de ce genre doivent être résolues, mais par l'exposition des faits. Il repousse comme une calomnie l'opinion de plusieurs personnes du continent, qui prétendent que les savants anthropologistes anglais sont sous l'influence du clergé (*priest-ridden*), craignant de se prononcer sur leurs véritables opinions. Il termine par une citation d'Edward Forbes où nous trouvons ces belles paroles : « Le but le plus élevé que l'homme puisse se proposer, c'est de découvrir la vérité. La recherche du vrai est la plus noble occupation; je dis plus, c'est un devoir. »

J'aurais encore bien des choses à dire, je ne puis que mentionner la traduction de l'article du professeur Raymondi touchant les tribus de Loreto, dans le nord du Pérou, ainsi qu'un article de M. Desor : « *Influence du climat de l'Amérique du Nord sur la constitution physique et psychique* », article confirmatif des assertions de notre collègue M. Rameau.

Je termine par l'exposé d'un cas de microcéphalie présenté par M. Gore à la Société anthropologique.

L'individu en question est une femme, née de parents sains; la famille n'a présenté aucune trace d'altération du côté de l'intelligence. Elle mourut phthisique à 42 ans.

Sa taille était de cinq pieds ($1^m,52$), assez bien proportionnée, d'un aspect grêle. Réglée quelques années après la puberté, elle cessa de l'être peu d'années avant sa mort. Elle ne montra pas de propension aux rapports sexuels.

Son intelligence était celle d'un enfant de 3 à 4 ans. Incapable de toute conversation, elle ne prononçait que quelques mots. Pour la faire manger et marcher, on la traitait comme une poupée; sa marche était incertaine, ses pieds ne la portaient pas.

L'aspect du crâne permet de voir la perfection des sutures et l'absence de toute consolidation; ce qui est en contradiction avec l'idée qui veut que la consolidation prématurée des sutures soit cause de l'arrêt de développement.

La grandeur des orbites, comparée avec l'étroitesse de l'espace interorbitaire, donne à la face un aspect qui la rapproche de celle du singe. Le diamètre transverse de la face est assez large. Les ailes antérieures du sphénoïde sont fixes et bien circonscrites; il en est de même des bords de la selle turcique. Les trous pour le passage des nerfs sont proportionnellement larges. Le trou occipital est situé très en arrière, dans un point correspondant à un cinquième du diamètre antéro-postérieur de la base du crâne, qui mesure 106 millimètres. Le grand diamètre transverse est de 84 millimètres. La plus grande hauteur du crâne, qui correspond au vertex, marque 68 millimètres.

Quant aux rapports entre le cerveau et le cervelet, en laissant de côté les résultats que l'on peut tirer de l'aspect des circonvolutions, on remarque les lobes antérieurs et la largeur comparative des deux hémisphères. Les deux lobes

postérieurs se détachent bien; mais ce qui est remarquable c'est leur brièveté, considérée dans leur ensemble ou en rapport avec la portion du cervelet laissée à découvert. Longueur du cerveau, 77 millimètres; largeur des deux hémisphères, 50 millimètres; le lobe postérieur, de son extrémité à la grande scissure, mesure 27 millimètres, et laisse à découvert 20 millimètres du cervelet, qui est proportionnellement large et bien développé, de même que les autres parties formant la moelle allongée.

Pesé avec soin à l'état frais, après l'enlèvement préalable des membranes et des vaisseaux, le cerveau a donné 10 onces 5 grains (avoir du poids), 283gr, 75c.

M. Gore, s'abstenant de toutes réflexions à propos de l'aspect des circonvolutions, termine ainsi :

« Voici les remarques que m'a suggérées ce fait :

» 1° Le sujet est une femme, ce qui est assez rare;

» 2° Il n'y avait pas eu de maladie qui pût causer la microcéphalie. Les os, les sutures, la texture cérébrale étaient parfaitement normales;

» 3° L'état mental correspond bien avec l'idée d'un arrêt de développement du cerveau à une période de l'existence comparativement précoce, probablement durant la vie intra-utérine. Les phénomènes de l'intelligence, qui étaient ceux de la première enfance, contrastent d'ailleurs à tous égards avec ce que nous associons à l'idée d'idiotie dans la commune acception du mot;

» 4° Le poids du cerveau est très-faible, 283gr,75c contre 300 grammes dans le cas de Teile (Wagner). »

M. Gore termine en citant deux cas de microcéphalie qui ont échappé à l'attention de Wagner.

Le premier cas, décrit par Spurzheim, est le crâne d'une jeune fille de Cork. Il est au muséum du Collége des chirurgiens.

Le second cas est celui d'un mâle. Le cerveau est indiqué

comme pesant 332 grammes; il est décrit par le professeur Owen dans son ostéologie du chimpanzé.

M. le professeur Owen, à propos de la présentation de M. Gore, prit la parole pour faire remarquer que c'était bien un cas d'arrêt de développement, et ne présentant aucune ressemblance avec le cerveau de l'orang ou du chimpanzé.

Ce cas montre bien, ajoute-t-il, que l'embryon ne passe pas par les formes des animaux inférieurs. D'où il infère que la Vénus hottentote, par exemple, est un cas d'arrêt de développement, et non le caractère normal d'une race intermédiaire entre l'homme et le singe.

Il en est de même des prétendus Aztecs, qu'il a examinés et qui ne sont pour lui que des individus arrêtés dans leur développement. Enfin, M. Owen termine en disant que l'on ne peut voir dans ces cas une relation entre le plus haut degré du cerveau des bêtes et l'état normal le plus faible de celui de l'homme.

M. Blake, prenant à son tour la parole, fait remarquer le poids étonnant de ce cerveau. Le docteur Peacock fixe, dit-il, le poids du cerveau d'un homme adulte à la moyenne de 49 onces (1389 gr.), oscillant entre 42 et 60 minimum et maximum ( entre 1190 gr. et 1700 gr. ); chez la femme, 43 onces 1/2 ou 1233 grammes pour la moyenne, 39 et 47 (1105 et 1332) pour le minimum et le maximum.

Le docteur Reid, sir W. Hamilton, le docteur Sims, le docteur Clendinning arrivent à peu près au même résultat. Pour ces observateurs, il oscille entre 45 onces 3/4 et 51 onces 1/4 (entre 1297 et 1453 gr.) pour les mâles; 41 onces 1/4 et 45 onces (1169 et 1275 gr.) pour les femmes. Portal, Tiedemann, Lélut et Parchappe sont arrivés aux mêmes résultats.

Wagner mentionne un cerveau de 1872 grammes; puis un de 1861 (Cuvier); un autre de 1807 (Byron). Tandis que

le plus léger (mâle) est de 1020, le plus léger (femelle) est de 907.

M. Blake fait encore remarquer la faible partie du cervelet recouverte par le cerveau, et termine en disant que l'on n'a pas retrouvé dans les cerveaux présentant un arrêt de développement de la scissure perpendiculaire externe qui caractérise le cerveau des singes.

Je m'arrête ici, messieurs. J'ai dû, pour me renfermer dans le cadre que je m'étais tracé, ne faire que vous indiquer, avec les développements indispensables, les principaux passages qui m'avaient frappé. J'ai donc passé sous silence bien des choses, et je prie mes honorables collègues, que les faits dont j'ai parlé pourraient intéresser, de vouloir bien se reporter au texte même des ouvrages que je n'ai pu que signaler.

M. Delasiauve. Je m'étonne du poids excessivement faible du cerveau de microcéphale étudié par M. Gore (283 gr.); à Bicêtre, je n'ai jamais rencontré un cerveau d'idiot qui pesât moins de 600 grammes.

M. Gratiolet. J'ai vu des cerveaux de microcéphales qui ne pesaient certainement pas plus de 300 grammes, c'est-à-dire qui étaient inférieurs en poids au cerveau du gorille et de l'orang-outang. M. Baillarger doit même posséder le cerveau d'une négresse microcéphale qui pesait moins encore, si mes souvenirs sont exacts, et dont cependant la scissure perpendiculaire externe était comblée par deux plis de passage, superficiels tous deux, ce qui est un caractère propre à l'homme. Cependant le singe est un être normal; parfait, par conséquent, suivant son espèce : le microcéphale, au contraire, est un monstre. Or la monstruosité n'abaisse pas seulement, le plus souvent elle anéantit. Cela me porte à croire que la Vénus hottentote avec son cerveau si pauvre en plis n'offrait point un arrêt de développement,

mais représentait le type normal de sa race ; car elle était intelligente, et la suffisance d'une forme inférieure implique l'infériorité du type anthropologique aussi bien que du type zoologique.

La petite négresse qu'a étudiée M. Baillarger avait, dit-on, 13 ou 14 ans ; sa taille n'était guère supérieure à 1 mètre.

## LECTURE

### Instructions sur l'Anthropologie de la Sicile,

Par une commission composée de MM. le Dr PRUNER-BEY, le Ct DUHOUSSET et le Dr G. LAGNEAU, rapporteur.

La commission nommée par la société pour rédiger des instructions sur l'Anthropologie de la Sicile, croit devoir se borner ici à résumer les documents ethnologiques spéciaux au peuple sicilien, sans entrer dans des considérations générales et des descriptions anthropologiques déjà exposés dans d'autres travaux. Parmi ces travaux, auxquels on pourra avoir recours, il suffira d'indiquer celui de M. Broca, intitulé *Instructions générales pour les observations anthropologiques* (anatomie et physiologie), et les instructions sur l'anthropologie de la France (1), dont plusieurs des éléments ethniques se retrouvent également en Sicile.

---

La Sicile, située entre l'Europe et l'Afrique, au sud de l'Italie, au nord de Malte, où se parle un idiome sémitique, semble devoir présenter des éléments ethniques très-divers. L'histoire confirme cette prévision ; mais antérieurement aux temps historiques, la paléontologie peut fournir des documents anthropologiques très-dignes d'être recherchés.

(1) *Bulletins de la Société d'anthropologie*, t. II, 1861, p. 327, etc.

L'île appelée actuellement Sicile, dans un temps plus ou moins reculé, paraît avoir eu des connexions géologiques, d'une part avec l'Italie, d'autre part avec le sol africain.

Le souvenir du cataclysme qui amena la formation du détroit de Messine ne s'est pas perdu complétement dans la nuit des temps, car les écrits de plusieurs auteurs de l'antiquité, entre autres de Strabon, de Pomponius Mela, Silius Italicus, font mention soit de la continuité de la Sicile avec le Brutium, soit de sa brusque séparation (1). A l'appui de cette assertion, sans rappeler les auteurs cités par Ph. Cuvier (2), MM. Fradin (3) et F. Bourquelot (4), il suffira de rapporter le passage suivant de Pline le naturaliste, qui, en parlant de la Sicile, ajoute : « *Quondam Brutio agro cohærens, mox interfuso mari avulsa XV M. in longitudinem freto.* » Lib. III, c. XIV.

Quant à la continuité de la Sicile avec la côte barbaresque, à laquelle elle est unie encore actuellement par des hauts-fonds (5), elle semble vraisemblable, puisque dans la grotte de San-Teodoro, au pied du mont San-Fratello, près du village d'Acque-Dolce, au nord de l'île, M. F. Anca a trouvé des ossements fossiles d'hyène tachetée, d'hippopotame et d'éléphant africain, déjà observés dans celle d'Olivella (6). Pour nous, anthropologistes, le fait le plus digne

(1) Strabon, liv. I, ch. III, § X, p. 143, de la trad. de l'Imprimerie [illegible] Pomponius Mela, liv. II, ch. VII, p. 195, texte et trad. de [illegible] Silius Italicus, *les Puniques*, t. III, liv. XIV, p. 150 [illegible] de Panckoucke.

(2) [illegible] *Sicilia antiqua*, 1610, Lugduni Batavorum, cap. I. [illegible] *quondam Italiæ existimata.*

(3) [illegible] de Pomponius Mela, liv. II, ch. VII, note 446, p. 583-9.

(4) [illegible] *Voyage en Sicile*, Paris, 1848, p. 4.

(5) [illegible] *Sicily*, etc., by W. H. Smyth, Londres, 1821-3.

(6) [illegible] de l'Académie des sciences, 1er semestre, 1860, [illegible] nouvelles grottes à ossements fossiles décou-[illegible]

d'attirer notre attention, est la présence, dans certaines grottes à ossements fossiles, d'objets travaillés par la main de l'homme. Dans celle de San-Teodoro, M. Anca trouva des instruments ou armes en phonolite et en trachyte ; dans la couche supérieure de celle de Maccagnone, près de Carini, à l'ouest de Palerme, M. Falconer découvrit des couteaux en silex, des morceaux de houille et de limon calciné mêlés à des coprolithes d'hyène, à des dents de cheval, etc. (1). En continuant à faire de semblables recherches, peut-être arriverait-on ainsi à trouver quelques ossements fossiles de ces premiers habitants, et se basant sur la chronologie paléontologique, pourrait-on préciser l'époque de l'apparition de l'homme dans cette partie méridionale de l'Europe.

Des fouilles devraient également être faites dans diverses localités qui paraissent avoir été choisies comme lieu de sépulture par les anciens peuples de l'île. Elles permettraient sans doute de préciser leurs caractères anthropologiques, probablement plus tranchés et plus purs dans ces temps reculés que ceux présentés par les insulaires actuels issus de tant d'immigrants divers. M. Bourquelot signale ainsi des grottes sépulcrales dans la partie méridionale de l'île, auprès de Girgenti, Caltanisetta, Castrogiovanni, du lac de Pergusa, de Calatagirone, Vizzini, Modica, Orchora, Stafenda, Noto, Avola, etc. Ces grottes sont tantôt des sarcophages creusés dans le roc, tantôt des cavernes quelquefois inaccessibles. La Cava dei Pampenati, sur la route de Girgenti, entre les monts Aperto et Sura, serait une des plus considérables. Ces grottes ont aussi, parfois, été regardées comme des habitations d'anciennes populations. Telles étaient sans doute les grottes innombrables dispo-

(1) Cité par M. Lyell (*Geol. Evid. on the antiquity of man*, 1863, p. 176).

sées par étages de chaque côté de la vallée d'Ipsica, entre Modica et Spaccaforno, dans lesquelles, dit-on, furent trouvés des ossements gigantesques (1). Celles situées près de Lentini, sur la route de Catane à Syracuse, passent également pour avoir servi de demeures aux Lestrygons Λαιστρυγόνες et aux Cyclopes Κύκλωπες (2), géants monstrueux signalés par Homère (3) et Thucydide, qui dit ne pas connaître leur origine et ignorer d'où ils vinrent dans l'île et où ils se retirèrent (4). Relativement à ces derniers, on peut remarquer que Fréret (5), s'appuyant sur les témoignages de Pausanias (liv. II) et Strabon (6), parle de Cyclopes qui, venus de Lycie, auraient bâti les forteresses de Nauplia et Tirynthe, dans l'Argolide, 200 ans environ avant la prise de Troie, et auraient eu un temple à Corinthe. Ces Cyclopes de la Lycie et de l'Argolide avaient-ils quelques rapports ethniques avec ceux de la Sicile? Ce rapprochement ne serait pas invraisemblable si l'on regarde les Cyclopes comme des Pélasges s'étant très-anciennement portés vers l'occident. En effet, à propos des nuraxis ou petites tours coniques sépulcrales de Sardaigne, constructions cyclopéennes attribuées aux Pélasges par Petit-Radel, M. Minaut, qui croit pouvoir donner le nom de Cyclopes aux Thraces, remarque que par des constructions analogues on peut suivre la marche de ces Pélasges depuis la Bythinie jusqu'en Italie, en Sicile, en

(1) A. Balbi, *Abrégé de Géographie*, 3e édit., 1839, p. 419. — De la Salle, *Univers ou Histoire et Description de tous les peuples*, 1835, t. II, *Sicile*, p. 22.

(2) J. Du Pays, *Itinéraire de l'Italie et de la Sicile*, p. 711. Paris, 1855.

(3) *Odyssée*, liv. IX, trad. de Mme Dacier.

(4) *Histoire*, liv. VI, ch. II, édit. 1833, texte et trad., p. 161.

(5) Fréret, *Œuvres complètes*, an IV, t. XVIII p. 5.

(6) Liv. VIII, ch. VI, § 11, p. 320 du texte et trad. latine de Muller et Dubner, 1853, et § 12, p. 234 de la trad. de l'Imprimerie impériale.

Sardaigne, en Corse, dans les îles Baléares, etc. (1); et M.J. Ampère rappelle que les Pélasges, après avoir abandonné l'Argolide, allèrent en Thessalie puis se dispersèrent dans les îles, et se portèrent en Macédoine et en Épire, d'où, conformément à un oracle leur ordonnant d'aller chercher la terre de Saturne, qui vraisemblablement n'était qu'une personnification d'une migration pélasgique très-ancienne, ils traversèrent la mer et passèrent en Italie (2).

Quant à l'ethnologie des Pélasges eux-mêmes, elle est encore incertaine. MM. Pott, G. de Hahn (3), et d'autres encore les regardent comme dépendant de la famille arienne, et font dériver le nom de cet ancien peuple d'agriculteurs nomades soit de πελ, παλ, παλαιοί, les anciens, soit de πελός ἄγρος, noir champ, soit enfin de πελαργος, cigogne, oiseau essentiellement migrateur, comme les Pélasges.

Contrairement, Roeth et M. Pruner-Bey les considèrent comme des nomades de la race sémitique, en basant leur opinion d'une part sur l'étymologie du mot Pélasges, dérivé de la racine sémitique pelash, palash, signifiant faire des migrations, et d'autre part sur les documents historiques et les noms des héros et des divinités de l'ancienne Grèce, témoignant qu'au moins une partie des peuplades pélasgiques citées par les anciens auteurs appartenait à la souche sémitique (4).

Quelle que soit l'origine ethnique des anciens habitants des cavernes de la Sicile, quoique les récits relatifs aux Cyclopes et autres géants qu'on dit généralement avoir été les premiers habitants de la terre, doivent être de plus en

(1) *Histoire de Sardaigne ou la Sardaigne ancienne et moderne*, 2 vol., 1825, Paris, p. 379, 385, etc.

(2) *L'Histoire romaine à Rome*, Paris, 1862, t. I, p. 109.

(3) G. de Hahn, *Études sur l'Albanie*, Iéna, 1854. — Boué, 2 vol.

(4) Note manuscrite de M. Pruner-Bey.

plus relégués parmi les fables, maintenant que de tous côtés les progrès de la paléontologie humaine viennent nous démontrer la petite stature des races d'hommes les plus anciennes, les fouilles faites dans ces grottes et ces cavernes n'en seraient par moins intéressantes, car elles pourraient fournir quelques renseignements soit sur quelques peuples anté-historiques, n'étant gigantesques et monstrueux que dans l'imagination de voyageurs disposés à l'exagération, soit sur quelques autres peuples dont l'histoire nous révèle l'existence dans cette partie de l'île, les Sicanes, par exemple.

SICANES, Σικανοὶ, *Sicani*. — Ces Sicanes sont généralement regardés comme étant les plus anciens habitants de cette île aux trois caps appelée Trinacria. De leur nom elle prit celui de Sicania. Diodore de Sicile, ainsi que Timée, les considère comme autochthones (1). Philiste (2), Thucydide (3), Denys d'Halicarnasse (4), Silius Italicus (5), Éphore, etc. (6), pensent que ce peuple, de race ibérienne, chassé par les Ligures des bords du Sicanus ou Sicoris (la Sègre, rivière de la Catalogne), serait venu s'établir en Sicile : Σικανοὶ, dit Thucydide, ἴβηρες ὄντες καὶ ἀπὸ τοῦ Σικανοῦ ποταμοῦ τοῦ ἐν Ἰβηρίᾳ ὑπὸ Λιγύρων ἀναστάντες. Il est bon de remarquer avec Fréret et de Septchênes que l'opinion de quelques-uns des auteurs précédents, entre autres de Philiste de Syracuse, sur l'origine ibérienne des Sicanes,

(1) Diodore de Sicile, trad. de Miot, 1834, t. II, p. 321 et 328, liv. V, § 2 et 6.

(2) Cité par Diodore, liv. V, § 6.

(3) *L. c.*, p. 163.

(4) *Antiquités romaines*, trad. de Bellenger, Paris, 1723, liv. I. ch. IV, § 1, p. 33.

(5) *Les Puniques*, édit. de Pankoucke, 1836, t. III, liv. XIV, p. 152 et 153, trad. d'A. Dubois.

(6) Voyez Ph. Cluvier, *l. c.*, p. 26.

doit avoir d'autant plus de valeur que de leur temps ces historiens siciliens étaient à même de reconnaître si les Sicanes parlaient la même langue que les esclaves ou soldats ibériens conduits en Sicile par les Carthaginois (1).

Cette origine ibérienne des Sicanes, admise par M. Henri Martin (2), contestée par M. Graslin (3), semble trouver sa confirmation dans l'étymologie basque de plusieurs noms de lieux indiqués en Sicile par Ptolémée et Strabon; tels sont les noms suivants, réunis par notre collègue M. Pruner-Bey : Αλαισα ἡ Αλσαιλα, Ολουλις ἢ Σολοῦς, Ισσοῦρος (fleuve), βαθυς (fleuve), Σόσσιος (fleuve), Αλαβος, — Αβακαινα, Τισσα, Ερβησσος (villes du centre de l'île), etc., etc. — Ακραγος (Agrigente), et Σελίνοῦς (Sélinonte), bien que colonisées par des Grecs, paraissent également avoir une origine ibérienne. Il semble en être de même des noms des petites îles de Κόσσουρα et Αἰγίμουρος (4). Quant aux noms d'individus, celui de Σέλουρος rappelle exactement celui des Silures de la Grande-Bretagne, dont l'origine ibérienne est attestée par Tacite.

Les Sicanes ont encore été regardés comme des Pélasges ayant précédé ou accompagné les Sicules dans leur immigration de la Thrace et de l'Illyrie en Italie et en Sicile; une partie de ce peuple se serait portée le long du littoral méditerranéen jusqu'en Ibérie, où elle aurait donné le nom de Sicanus à un affluent de l'Èbre (5). A l'appui de cette opinion, peut-être doit-on rappeler que M. Miot, le traducteur de Diodore, fait remarquer l'étymologie grecque des noms

(1) Fréret, *œuvres complètes* rédigées par de Septchênes, t. IV, p. 197. Paris, 1796, an IV.

(2) *Histoire de France*, nouv. édit., 1838, t. I, p. 12.

(3) *De l'Ibérie ou Essai critique sur l'origine des premières populations de l'Espagne*, Paris, 1838, p. 280 et suiv., ch. xv.

(4) Strabon, ch. CCLXXVII, § 2.

(5) Bouillet, *Dict. d'hist. et géograph.*, 3e édit., 1845, *Pélasges*, *Sicile*, *Sicules*.

des chefs Sicanes vaincus par Hercule, tels que Λεύσκαπις, Πεδιακράτης, Βουφόνας Γλυχάτας, Βυταία, Κρυτιδάς (1), toutefois, ces noms de personnages des temps héroïques ont bien pu être hellénisés par l'auteur grec qui les indique. A supposer que les Cyclopes aient été des Pélasges, on pourrait encore invoquer en faveur de l'origine pélasgique des Sicanes l'opinion de Demetrius de Calatia, qui pense que Sicanus, chef des Sicanes, était fils du cyclope Briarée (2). M. de Villenave (3) semble également admettre l'ethnogénie pélasgique ou cyclopéenne des Sicanes en regardant ce peuple comme originaire d'Ionie, pays peu éloigné de la Lycie d'où seraient venus les Cyclopes de l'Argolide.

La présence dans le Latium de ces Sicanes, d'origine soit ibérienne, soit pélasgique, est attestée par Virgile : *et gentes venere Sicanæ* (4).

Après leur immigration en Sicile qui, suivant Fréret, aurait eu lieu au plus tard 1400 ans avant J.-C. (5), les Sicanes se répandirent sur toute la surface de l'île; ils y vécurent en peuplades séparées, construisant leurs villes sur des hauteurs naturellement fortifiées. L'Etna ayant couvert de lave une grande étendue de la région orientale, ils l'abandonnèrent pour se porter vers la partie occidentale 6), qu'ils auraient encore occupée au temps de Thucydide (7) (v^e siècle avant J.-C.); cependant, à la suite de fréquents

(1) Diodore de Sicile, trad. de Miot, liv. IV, § 23, p. 194, en note, Paris, 1834, et texte, édit. de Dindorf, Leipsick, 1828, t. I, p. 330.

(2) Cité par M. Graslin, *l. c.*, p. 289.

(3) Traducteur de l'*Énéide*, note, p. 469 du t. III de l'édit. de Pankoucke, 1834.

(4) Virgile, *Énéide*, liv. VIII, p. 420 du t. III de la trad. de M. de Villenave.

(5) Fréret, *l. c.*, t. IV, p. 200.

(6) Diodore, *l. c.*, t. II, liv. V, § 6, p. 328-9.

(7) *L. c.*, t. III, liv. VI, ch. II, p. 163, etc.

combats avec les Sicules, ils paraissent s'être surtout concentrés vers le sud de l'île.

L'origine des Sicanes étant peu précise, il est difficile de leur assigner des caractères anthropologiques positifs permettant de distinguer leurs ossements parmi ceux des sépultures anciennes, ou leurs descendants parmi les Siciliens actuels ; toutefois, si l'on regarde l'origine ibérienne comme étant la plus vraisemblable, on doit supposer qu'ils avaient des caractères analogues à ceux offerts par les Basques, sur lesquels d'ailleurs les avis sont encore partagés (1).

En tous cas, toutes recherches faites dans les localités habitées par les Sicanes, dans le but de déterminer leurs caractères anthropologiques ne peuvent être que très-intéressantes.

Il importe également de noter les noms de montagnes, vallées, cours d'eau, villages, habitations isolées, ceux de personnes dont la phonologie s'écarte du grec et du latin. Les listes de noms ainsi recueillis permettraient d'apprécier approximativement la part de l'élément ibérien dans l'ethnogénie sicilienne.

Les mœurs des anciens habitants de l'île méritent d'être étudiées. En Sicile et dans l'Italie méridionale, de même que dans les îles Baléares en partie peuplées d'Ibériens, la fronde paraît avoir été en usage. Retrouve-t-on encore dans certaines régions de la Sicile l'usage du bâton ferré ou plombé et des vêtements des Basques ?

SICULES, *Siculi*, Σικελοὶ. — Quand de nombreuses peuplades vinrent par mer et par terre se fixer en Italie, par

(1) Voyez *Instructions sur l'Anthropologie de la France*, rapport de M. G. Lagneau (*Bulletins de la Soc. d'Anthr.*, t. II, p. 340, 16 mai 1861.) — Basques du Guipuscoa, MM. Vélasco et Broca. (*Bulletins de la Soc. d'Anthrop*, p. 503 et 579, etc., t. III, 1862) — De la chevelure comme caractéristique des races humaines : Pruner-Bey (*Mémoires de la Soc. d'Anthrop.*, t. II, p. 28 ; Basques, 1863.)

suite de l'accroissement de population, les Sicules, pressés par les Pélasges et les aborigènes, suivant Denys d'Halicarnasse (1), par les Œnotriens et les Opiques, d'après Antiochus de Syracuse (2), par ces derniers seulement selon Thucydide, après de fréquents combats, parcoururent l'Italie méridionale et franchirent le détroit pour aborder en Sicania, à laquelle ils donnèrent leur nom, Σικελοὶ δ' ἐξ Ἰταλίας... διέβησαν ἐς Σικελίαν, φεύγοντες Ὀπικούς. Thucydide, *l. c.* l. VI, ch. II.

Ces nouveaux immigrants, selon Philiste de Syracuse (3) et Silius Italicus (4), n'étaient pas des Sicules, mais des Ligures conduits par un chef nommé Sicules, et chassés d'Italie par les Pélasges et les Ombres.

La non-existence du peuple Sicule ne semble guère admissible, car antérieurement à la fondation de Rome, selon M. J. Ampère (5), ce peuple aurait eu sur le mont Palatin un établissement appelé Sicilia ou *Sikelia*, tandis que les Ligures occupaient les monts Esquilin et la Subura. Denys d'Halicarnasse parle des Sicules du Latium comme d'un peuple voisin des Ombres et des aborigènes, et alors qu'il écrivait, l'an 7 avant J.-C., un quartier de la ville de *Tibur* (actuellement Tivoli) s'appelait encore Siculion, Σικελιών (6). D'ailleurs, contrairement à l'opinion de Diodore, qui pense que ce peuple passa entièrement dans l'île (7), Thucydide dit que de son temps (v^e siècle avant J.-C.) une partie des

(1) *L. c.*, liv. I, ch. IV, § 1, p. 33.

(2) Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, trad. de Bellenger, Paris, 1723, liv. I, ch. IV, § 1, p. 33.

(3) Denys d'Halicarnasse, *l. c.*, p. 34.

(4) Silius Italicus, *l. c.*, t. III, liv. XIV, p. 152 et 153.

(5) *L'Histoire romaine à Rome*, Paris, 1862, 2 vol., t. I, p. 91 à 104, 113, 362, etc.

(6) Denys d'Halicarnasse, texte de Silburg, 1774, liv. I, § 16 p. 42-44, et trad., liv. I, ch. II, p. 35-36 du t. I, édit. de l'an VIII.

(7) Diodore, *l. c.*, t. II, liv. V, § 2 et 6, p. 320 et 329.

Sicules habitaient encore en Italie (1), ce qui autoriserait à croire que les nouveaux insulaires ne durent pas leur nom au chef qui leur fit franchir le détroit. Néanmoins, l'opinion de Philiste tendrait à rapprocher les Sicules des Ligures, ainsi que l'admettent MM. Henri Martin (2) et J. Ampère. Les Sicules seraient alors un peuple de race ibérienne, venu en Italie à la suite des Sicanes, mais y ayant précédé les Ligures.

Hellanicus de Lesbos regardait les Sicules comme des Ausones de la famille opique, ancienne race de l'Italie; tel était aussi l'avis de Denys d'Halicarnasse, qui les dit autochthones dans l'Italie centrale : αὐτόχθονες Σικελοί λεγόμενοι (3). Antiochus de Syracuse les considérait comme des Œnotriens; mais, par cette dernière dénomination Οἰνωτροι, qui, suivant Jean Lydus, serait synonyme de Sabins, planteurs de vignes (4), il aurait entendu parler, selon M. Micali (5), des peuples de diverses races habitant l'Italie méridionale (du pays de Tarente jusqu'à Pestum), antérieurement à l'arrivée des nations grecques. En effet, Antiochus confond sous le nom d'Œnotriens, les Sicules, les Morgètes et les Italiens, οὕτω δὲ Σικελοὶ καὶ Μοργῆτες ἐγνόντο καὶ Ιταλιῆτες, ἐοντες οἰνωτροὶ (6). Aussi, si, avec Denys d'Halicarnasse, on regarde les Œnotriens comme originaires d'Arcadie, conséquemment comme des Pélasges compagnons d'Œnotrus, fils de Lycaon, venu en Italie dix-sept générations avant le

(1) Thucydide, *l. c.*, liv. VI, ch. II, p. 163.

(2) *Histoire de France*. nouvelle édit., t. I, p. 12, 1838.

(3) Denys d'Halicarnasse, *l. c.*, liv. I, ch. IV, § 2, p. 34.

(4) Fragment de *Mensibus*, p. 2, cité par W. Brunet de Presle, *Recherches sur les établissements grecs en Sicile*, 1845, p. 68

(5) Giuseppe Micali, *L'Italia avanti il dominio dei Romani*, Firenze, 1810, t. I, p. 203, cap. XVII, *Degli Enotri, Cani e Lucani*.

(6) Passage d'Antioche de Syracuse, rapporté par Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, p. 10 du texte grec de l'édition de 1646.

siége de Troie, environ vers 1710 av. J.-C. (1), de ces diverses opinions, on peut inférer que vraisemblablement le nom d'Œnotrie fut donné par ces Arcadiens à l'Italie méridionale occupée par des peuples de races diverses; mais on ne peut en déduire l'ethnogénie des Sicules, qui peuvent être considérés aussi bien comme des premiers habitants de l'Italie de race opique ou sabellique, comme des Ibères très-anciennement établis dans ce pays, ou enfin comme des Pélasges venus soit, avec les Œnotriens, des montagnes de l'Arcadie, où se maintinrent les tribus pélasgiques, même après l'invasion du Péloponèse par les Doriens de race hellénique vers 1190 av. J.-C., soit des montagnes de l'Illyrie, très-anciennement habitées, selon Fréret (2) et M. Houzé, par les Siculiotes (3).

La linguistique, tout en écartant l'origine ibérienne des Sicules, ne paraît pas trancher la question relativement à leur origine soit opique, soit pélasgique. En effet, leur langue aurait appartenu à la grande souche latine; mais si, parmi les langues thraco-pélasgiques ou greco-latines, suivant M. A. Balbi, celle des Sicules aurait été un rameau de la branche thraco-illyrienne (4), selon M. Pruner-Bey, elle se serait plutôt rattachée aux langues latines ou opiques.

L'incertitude qui règne touchant l'origine des Sicules rend impossible d'indiquer leurs caractères anthropologiques; toutefois, au point de vue de l'ethnogénie sicilienne, il est bon de remarquer que, s'ils devaient être regardés

(1) Denys d'Halicarnasse, trad. de Bellenger, liv. I, ch. I, § 4 et suiv., et liv. II, ch. I, § 1.—Chaudon et Delandine, *Nouv. Dic. hist.*, *Œnotrus*. — Bouillet, *Dict. d'hist.*, *Œnotrus*.

(2) Fréret, t. IV, p. 188.

(3) Houzé, *Atlas universel historique et géograph.*, la Grèce, carte II.

(4) *Atlas ethnographique du globe*, Paris, 1826, 2e tableau des langues de l'Europe.

comme d'origine ibérienne, ils auraient sans doute de grands rapports avec les Sicanes ; que si, au contraire, ils étaient considérés soit comme des Pélasges, soit comme des Opiques, ils devraient présenter de grandes analogies soit avec les Grecs ( en partie Pélasges, en partie Hellènes ), soit avec les Romains, qui, ultérieurement, colonisèrent cette île.

Pour déterminer à quelle race doit être rapporté la nation Sicule, il faudrait rechercher ses anciennes sépultures pour en examiner les ossements, et étudier les Siciliens actuels dans les régions de l'île où peuvent encore exister les descendants de ce peuple.

Lors de son immigration, qui eut lieu, selon Philiste, 80 ans, suivant Hellanicus, trois générations avant le sac de Troie, c'est-à-dire, d'après Bellenger et Fréret, entre 1264 et 1364 av. J.-C. (1), ce peuple occupa d'abord les parties de l'île abandonnées par les Sicanes ; mais après les avoir battus et refoulés vers la partie méridionale, ils s'emparèrent des contrées les plus riches et se fixèrent dans les parties septentrionale, centrale (2), voire même occidentale (3). Vers Girgenti, Siculiana, actuellement en ruine, semblerait aussi indiquer leur présence sur un point du littoral sud-ouest (4).

Phéniciens et Carthaginois. — Les Sémites de Phénicie et de Carthage établirent très-anciennement une ceinture de comptoirs autour de la Sicile. Les noms de Scylla (la difficile), et de Charybdis (la ruineuse), témoignent de

(1) Trad. de Denys d'Halicarnasse, liv. I, ch. IV, § 2, p. 34. — Fréret, *l. c.*, t. IV, p. 189.

(2) Thucydide, t. III, liv. VI, ch. II, p. 164.

(3) Denys d'Halicarnasse, *l. c.*

(4) Viollet-Leduc, *Lettres sur la Sicile*, p. 24, 1860, Paris.— Du Pays, *Itinéraire de l'Italie et de la Sicile*, p. 701, et carte. Paris. 1855.

leur présence dans ces parages antérieurement aux immigrations grecques. Après avoir cédé une partie de l'île à ces nouveaux immigrants, les Phéniciens se retirèrent au nord-est à Motye, Soloïs et Palerme Πάνορμος (1), qui, plus tard, devint la capitale des possessions carthaginoises dans l'île. Lilybée, appelée depuis Marsala par les Sarrasins, dut aux Carthaginois sa fondation (2). Vers le milieu du sixième siècle avant J.-C., ils se rendirent maîtres d'une grande partie de la Sicile, par suite des conquêtes de leur général Malchus (3). Un traité fait avec les Syracusains, en 383 av. J.-C., leur reconnaissait toute la partie occidentale de l'île jusqu'au Halycus, actuellement Fiume di Platani (4), mais, à la suite de la première guerre punique, en 241 av. J.-C., vaincus par les Romains, ils furent obligés de renoncer à toute autorité sur cette île (5), que vraisemblablement ils n'abandonnèrent pas complétement, car, quelques années plus tard, Hiéronyme se disposant à faire la guerre à leurs vainqueurs, selon Tite-Live (6), proposait encore aux Carthaginois de prendre comme limite entre eux et les Syracusains l'Himère au double cours, actuellement appelé le Fiume Salso ou d'Alisata et le Fiume Grande.

Si l'on peut espérer retrouver quelques descendants des Phéniciens en Sicile, ils doivent surtout être recherchés dans la région occidentale, où ils se confondent vraisem-

(1) Thucydide, *l. c.*, p. 165.

(2) Du Pays, *l. c.*, p. 690 et 698.

(3) W. Brunet de Presle, *Recherches sur les établissements grecs en Sicile*, p. 110 (citation de Justin, liv. XVIII, 7.)

(4) Note de Dubois, traducteur du liv. XIV de Silius Italicus, édit. de Pankoucke, t. III, p. 435, d'après un passage de Diodore, liv. II.

(5) Houzé, *l. c.*, carte d'Italie. — Bouillet, *l. c.*, *Sicile*, *Puniques*.

(6) Liv. XXIV, § 6.

nent avec ceux des Sarrasins qui, plus tard, occu-
it également cette île. Ces Phéniciens-Carthaginois
ent sans doute au moins deux types distincts, celui des
vidus originaires de Phénicie, au corps trapu et muscu-
x, à la face large, aux arcades sourcilières saillantes, aux
eux grands, au nez aquilin, aux narines relevées, et celui
des Africains, Numides ou Mauritaniens, à la stature élevée, aux pommettes légèrement saillantes et aux pieds étroits (1).

Grecs. *Pélasges et Hellènes.*—Parmi les peuples grecs, les premiers qui paraissent avoir eu des établissements en Sicile furent les Crétois et les Élymes (2). Dédale, réfugié chez Cocalus, roi des Sicanes, construisit la ville de Camicus, aujourd'hui Platanella, sur le Fiume di Platani (3). Les Crétois accompagnant Minos (4) occupèrent, non loin de ce cours d'eau, la ville de Macara, depuis appelée Heraclea Minoa, et bâtirent Engyum, dans une forte position, au centre de l'île.

Les Élymes, après avoir successivement habité l'Épire et l'Italie méridionale (5), seraient passés d'Œnotrie en Sicile, suivant Denys d'Halicarnasse, cinq ans avant les Ausoniens, guidés par Siculus. D'après Bellenger, ces Élymes précédant

(1) Gustave Flaubert, *Salammbo*, Paris, 1863, p. 170. — *Instructions sur l'anthropologie de la France* : Phéniciens. (*Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. II, 1861, p. 349); et sur Maures, Kabyles, communications de MM Duhousset, Furnari, Armand. (*Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. III, 1862, p. 237, 257, 554 et 557.) — Sur l'occupation des Carthaginois en Sicile, on peut sans doute trouver des renseignements importants dans l'ouvrage suivant que je n'ai pu consulter : Iuvegès, *a Carthagine Sicilianæ*, 1661.

(2) Wladimir Brunet de Presle : *Recherches sur les établissements des Grecs en Sicile jusqu'à la réduction de cette île en province romaine*. Paris, 1845, p. 62, etc.

(3) Bouillet, *l. c.*, *Camicus*.

(4) Silius Italicus, *l. c.*, t. III, liv. XIV, p. 152 et 153.

(5) W. Brunet de Presle, *l. c.*, p. 64.

les Sicules, auraient abordé dans l'île en 1269 (1). Selon Thucydide et Silius Italicus, ils seraient des Troyens échappés aux Hellènes. Éryx et Égeste (Acesta ou Segeste) auraient été fondées par ces Pélasges fugitifs, conduits par Acesta et Helymus. Près d'eux se seraient également établis quelques Phocéens (2).

A des époques moins reculées, à partir du huitième siècle av. J.-C., des Ioniens, des Doriens et autres Hellènes plus ou moins mêlés de Pélasges, vinrent successivement se fixer en Sicile. L'Athénien Théoclès fonda Naxos, dont les habitants, après sa destruction par Denys le Tyran, se réfugièrent à Tauromenium, actuellement Taormine. Le Corinthien Archias fonda Syracuse en 733 av. J.-C. Catane dut sa fondation aux Syracusains, dont 10,000 allèrent également habiter Argyre, actuellement San-Filippo d'Argiro. Zancle, ville d'origine osque, suivant Silius Italicus (3), occupée ensuite par des Sicules, reçut le nom de Messène, aujourd'hui Messine, du Messénien Anaxilas. Bientôt toute la Sicile, sauf le centre (4), se trouva couverte de villes, soit fondées, soit en partie peuplées par ces nouveaux colons. Parmi les plus célèbres de ces villes grecques, on peut citer Géla, actuellement Castronuovo, Himère, aujourd'hui Termini, fondée en 639, Sélinonte (Σελινοῦς), Agrigente (Ακραγας, Agrigentum), maintenant Girgenti, colonisée en 582 av. J.-C., etc., etc. (5).

L'influence de la colonisation grecque en Sicile fut importante au double point de vue de la linguistique et de l'anthropologie. Sous le rapport linguistique, l'élément

(1) Denys d'Halicarnasse, traduc. de Bellenger, *l. c.*, l. I, ch. IV, § 2, p. 34.

(2) Thucydide, *l. c.*, l. VI, ch. II. — Silius Ital. *l. c.*, t. III, l. XIV, p. 152, 153.

(3) *l. c.*, t. III, liv. XIV, p. 165.

(4) Viollet-Leduc, *l. c.*, p. 62.

(5) Wladimir Brunet de Presle, *l. c.* — DuPays, *l. c.*

hellénique de la population manifesta comme toujours une force d'attraction irrésistible. Les habitants de la Sicile adoptèrent en grand nombre la langue grecque.

Sous le rapport anthropologique, les caractères ethniques des colons grecs s'observent encore chez les habitants de diverses localités de l'île. Lors de son voyage en Sicile, durant l'occupatiou normande, Mohammed-Ebn-Djobaïr avait remarqué la beauté des femmes de Trapani Δρεπανον (1); de nos jours, près de cette ville, MM. de la Salle et Bourquelot admiraient également les yeux noirs, les traits nobles et réguliers, la perfection des formes et le gracieux maintien des jeunes filles du mont Érix (2). M. de Quatrefages, comme M. de la Salle, pense devoir attribuer la supériorité de conformation des habitants de San-Juliano, village situé sur ce mont célèbre, à la transmission héréditaire des caractères ethniques présentés jadis par les belles prêtresses chargées de desservir le temple de Vénus Érycine (3). Cette belle population mérite d'autant plus d'attirer l'attention de l'anthropologiste qu'elle peut être considérée comme un des rares exemples des résultats que peut amener la sélection dans l'espèce humaine, ces prêtresses étant constamment choisies parmi les plus belles jeunes filles de la Grèce et de la Sicile (4).

(1) *Voyage en Sicile*, trad. de M. Amari, 1846, p. 52, cité par M. Bourquelot, *l. c.*, p. 106.

(2) De la Salle, *Univers pittoresque, ou histoire et description de tous les peuples, Sicile*, t. II, p. 4. 1835. — F. Bourquelot, *l. c.*, p. 105.

(3) De Quatrefages, *Souvenirs d'un naturaliste*, 1854, t. I, p. 267.

(4) A Éryx, la sélection n'avait lieu que pour les femmes choisies parmi les plus belles, tandis que Postdam et Deux-Ponts offrent des exemples de sélection ayant porté à la fois sur l'un et l'autre sexe; les souverains de ces villes ayant cherché à ne marier leurs soldats les plus grands qu'avec des femmes de la plus haute stature.

Selon M. Viollet-Leduc, les habitants de Syracuse conservent assez bien le type grec. Les femmes y sont belles, ont la main petite, avec quatre doigts à peu près de la même longueur. Les matelots, par leur développement musculaire et la finesse de leurs articulations, rappellent les bas-reliefs de Sélinonte, dont on pourra également utiliser les débris pour reconnaître les caractères ethniques des anciens colons grecs de la Sicile (1).

A Torre dell' Isola, les femmes, malgré l'extrême négligence de leur toilette, suivant M. de Quatrefages, se feraient remarquer par la noblesse de leurs traits, leur figure allongée, bien différente du visage arrondi des Palermitaines, par leurs grands yeux de couleur foncée, leurs cheveux noirs et leur taille élancée (2).

Les descendants des Grecs doivent se retrouver encore dans beaucoup d'autres localités, en particulier sur le littoral, dans les villes échappées à la ruine. Pour déterminer à quelle race appartiennent ces descendants des anciens Grecs; pour reconnaître s'ils sont des Pélasges ou des Hellènes, considérés, d'ailleurs, par certains auteurs, comme faisant partie d'une même famille ethnique, on ne peut guère s'en rapporter à l'origine des premiers colons de telle ou telle de ces villes. Si l'origine troyenne des fondateurs d'Érix n'autorise pas à regarder les habitants de San-Juliano comme de race pélasgique, car l'arrivée constante en ce lieu de nouvelles prêtresses de race hellénique dut profondément renouveler le sang des premiers colons; de même, dans les villes fondées par les Hellènes, les deux races devaient se trouver réunies, la plupart des esclaves étant des individus de race pélasge réduits en servitude lors de l'invasion des Hellènes en Grèce. Quant aux

(1) Viollet-Leduc, *l. c.*, p. 85 et 86, et communication orale.

(2) *Bulletins de la Soc. d'Anthropologie*, t. V, 1864, 7 janvier.

caractères anthropologiques différentiels de ces deux races, ils sont loin d'être incontestés.

Si Retzius regarde les Hellènes comme des dolychocéphales, remarquables par la noblesse de leurs traits, et les Pélasges comme des brachycéphales (1), M. Pruner-Bey, au contraire, est amené à rapprocher les Pélasges des peuples sémitiques, et à expliquer la présence de brachycéphales parmi les Grecs actuels par l'immigration jusque dans le Péloponèse des peuples Slaves durant le moyen âge (2).

Romains.—Les Romains, appelés à Messine par les Mamertins, troupe mercenaire qui s'était emparée de cette ville par surprise, passèrent en Sicile pour la première fois en 264 av. J.-C., sous la conduite d'Appius Claudius (3). A la fin de la première guerre punique en 241, ils avaient substitué leur domination à celle des Carthaginois dans toute la partie occidentale de l'île, dont la partie orientale ou grecque reconnut également leur autorité à partir de 212, époque à laquelle Marcellus s'empara de Syracuse, malgré les efforts d'Archimède. Maîtres de la totalité de la Sicile, les Romains durent se répandre dans la plupart des grandes villes, principalement dans celles du littoral. Pline, en donnant le titre de colonies à Tauromenium (Taormine), à Catina (Catane), à Thermes (anciennement Himère, actuellement Termini), à Syracuse, etc. (4), n'entend

(1) And. Retzius, traduction de Calparède : Coup d'œil sur l'état actuel de l'ethnologie au point de vue de la forme du crâne osseux. *Bibliothèque universelle. Revue suisse et étrangère*, LXVe année, nouvelle période, t. VII, n° 26, 20 fév. 1860, p. 155.— Voyez aussi : Instructions sur l'anthropologie de la France ; Grecs : *Bulletins de la Soc. d'anthr.*, 16 mai 1861, et notes sur les Grecs, *ibidem*, 3 mai 1860, p. 306, et 1862, p. 414 et 449.

(2) Note manuscrite.

(3) W. Brunet de Presle, *l. c.*, p. 346, etc.

(4) Pline le naturaliste, *lib.* III, *c.* XIV.

[illegible] fondées par les Romains, car la plupart [illegible] bien antérieures à leur domination; [illegible] ait accordé les prérogatives attachées [illegible] avoir une grande importance stra- [illegible], et conséquemment les nouveaux [illegible] devaient s'y trouver en grand nombre. [illegible] colonies auraient été envoyées, [illegible], et dès la fin de la république, à [illegible] qui paraît avoir eu une population [illegible] (2). Parmi les villes fondées en [illegible], on pourrait citer Augusta (Agosta), [illegible] Auguste, entre Syracuse et Catane (3). [illegible] aient conservé cette île jusqu'au [illegible] sp. J.-C., quoique le latin y fût [illegible] domination normande (4), l'influence [illegible] doit être fort difficile à déterminer [illegible] de tant de races diverses. Néan- [illegible] qu'on puisse retrouver le type romain [illegible] soit de colons romains, soit d'immi- [illegible], venus de l'Italie centrale anté- [illegible] romaine, il serait intéressant [illegible] quelles localités et en quelles propor- [illegible]

[illegible] romain caractérisé par un crâne [illegible] horizontal et au diamètre transversal [illegible], par une face carrée au front [illegible] massive, par une stature peu

[illegible] t. II, p. 66 et 67, 1835.

[illegible] 130.

[illegible]

[illegible] à l'Histoire d'Afrique d'Ebn-Khal-

élevée, etc. (1), il est bon de remarquer que, quoique la plupart des ethnographes soient d'accord sur l'ensemble de ces caractères, il est fort difficile de savoir à quelle nation il doit être rapporté parmi les nombreux peuples sicules, ligure, latin, sabin, volsque, pélasge, étrusque, etc., qui paraissent avoir concouru anciennement à la formation de la nation romaine (2). Cependant, d'une part, comme la plupart des statues antiques représentant des personnages de la république et du commencement de l'empire offrait ce type, et, d'autre part, comme, selon M. J. Ampère, la classe patricienne, dont faisaient partie la plupart de ces personnages, aurait été, dans le principe, presque exclusivement composée de Sabins, peut-être serait-on autorisé à regarder ce type, dit romain, comme étant plus spécialement celui des peuples sabelliques (3). M. Pruner-Bey le considère comme caractéristique des peuples de l'ancienne Italie parlant le latin (4). Ces deux opinions diffèrent peu; car, à supposer que les Sabins aient présenté avec les Latins quelques légères différences, sous le rapport linguistique, il aurait néanmoins existé entre ces peuples une certaine parenté ethnique (5).

Lors de la destruction de l'empire d'Occident, la Sicile passa avec le reste de cet empire sous la domination des peuples conquérants du Nord. Genséric y pénétra avec ses Vandales, en 440 ap. J.-C., et en devint le maître en 455, à

(1) V. Instructions sur l'anthropologie de la France, *l. c.*, Romains. — Maggiorano, *Nuovo saggio di studii cranologici sull' antiqua stirpe romana e sulla etrusca*. Roma, 1862.

(2) Voyez sur les Étrusques · Chavée, p. 445; Pruner-Bey, p. 448, et Lagneau, p. 449 du t. III des *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 1862.

(3) Ampère, *l. c.*, t. I, p. 245, et t. II, p. 20, etc.

(4) *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. IV, 1863. Rapport sur le travail de M. Maggiorano.

(5) Ampère, *l. c.*, t. I, p. 245.

pas parler des villes
d'entre elles étaie
mais, pour qu'on le
à ce titre, elles dev
tégique ou commer
dominateurs de l'île
D'ailleurs, de vér
sous Auguste, à S
Tauromenium (1),
de près de 100,00
Sicile par les Ro
construite, dit-on

Quoique les
milieu du cinq
encore usité s
ethnique de c
au milieu d'ha
moins, à su
chez des desc
grants opiques
rieurement à
de recherch
tions il s'y tr

Relativem
volumineux,
sus-auricula
large et bas.

...ER 1864

...cette île tomba au pou-
...n 493, fit partie des
... Bélisaire, qui s'empara
..., sur les Ostrogoths,
... d'Orient Justinien Ier,
...serva dès lors jusqu'à
... vue ethnographique, la
... et des Goths dut avoir
... militaire que colonisa-
...quelques localités, retrou-
... conquérants.

...ent, probablement de
... descendants, s'il en
... des anciens colons

... qui, dès 650 et 665,
... Sicile, de 827 à 832,
... Adelkam, à la sollicita-
... et se rendirent
... d'Enna (Casriana,
... en 881, enfin,
... de Tauromenium
... de Byzance, en 901,
... substituer leur domi-
... (2).

... Bourquelot, *l.c.*, p. 7 et 8.
... Bélisaire et Sicile,

(1) De la S...
(2) Viollet-...
(3) Du Pay...
(4) Noël d...
*doun*, p. xx

... *dynastie aghlabite*
... par Noël des Ver-
... suiv. — F. Bour-
... Grèce et Italie,
... t. I, p. 337, etc.,

Tandis que les Grecs et les Romains paraissent surtout avoir occupé le littoral, les Sarrasins, comme plus tard les Normands, semblent avoir dominé le pays en bâtissant dans la région montagneuse et centrale des villes, des châteaux et des forts (1).

Gouvernés successivement par des émirs dépendant des califes aglabites et des califes fatimites, les Sarrasins restèrent maîtres de la Sicile jusque vers 1070, époque à laquelle les Normands s'emparèrent de l'île.

Les noms de Calatafimi (Calaat Fimi, château d'Euphemius), d'Alcamo (Al Kamah, du nom de leur premier chef), celui de Marsala (port de Dieu), donné à l'ancienne Lilybée, ceux de la plupart des villes du centre (2), sont des témoignages du séjour des Arabes en Sicile.

Durant la domination normande, les habitants des environs d'Alcamo étaient tous musulmans, d'après le voyageur Ebn-Djobair (3), et actuellement encore dans ces deux premières villes, à Mont-Réal et à Partenico, situées également sur la route de Trapani à Palerme, ancienne résidence de l'émir gouverneur de l'île, ainsi que dans quelques bourgades de la partie méridionale, les descendants des Sarrasins s'y feraient remarquer par l'ensemble de leurs traits, leur visage parfois un peu prognathe, leurs dents blanches, leurs cheveux noirs et ondés, leurs yeux étincelants, leur teint bistre et leurs membres grêles et nerveux (4). Tels sont, sans doute, les habitants de Mazara,

(1) Viollet-Leduc, *l. c.*, p. 26 et 63.

(2) Noël des Vergers, *Introduction de l'histoire d'Afrique d'Ebn-Khaldoun*, p. xxv. — Du Pays, *l. c.*, p. 698, etc. — Viollet-Leduc, . c., p. 63. — Botta, *l. c.*, t. I, p. 338.

(3) *Voyage en Sicile*, trad. de M. Amary, 1846, p. 50, cité par M. Bourquelot, *l. c.*, p. 84.

(4) Bourquelot, *l. c.*, p. 84. — Du Pays, *l. c.*, p. 696 et 697. — Viollet-Leduc, *l. c*, p. 16. — Furnari, note manuscrite.

dernier refuge du pouvoir musulman en Sicile (1) et les paysans des campagnes voisines où de nombreuses dénominations arabes rappellent encore l'occupation sarrasine (2). Toutefois, il faut remarquer que si, par suite de la tolérance religieuse des conquérants normands, beaucoup de Sarrasins durent d'abord rester en Sicile (3), plus tard, sous la domination allemande, de 7,000 à 20,000 de ces musulmans furent transportés par Frederik II, de Sicile en Italie, à Nocera, surnommée dès lors Nocera dei Pagani (4). En tous cas, il serait très-intéressant d'étudier la population sarrasine de la Sicile, d'indiquer les localités qu'elle habite, de préciser ses caractères anthropologiques de manière à déterminer si elle doit être considérée comme arabe ou berbère (5), enfin de signaler leurs mœurs et coutumes particulières.

NORMANDS. — Les Normands qui, dès 1037, avaient fait une descente en Sicile sous la conduite de Georges Maniacès, catapan de l'empereur d'Orient Michel IV le Paphlagonien, vinrent de Calabre s'emparer de Messine en 1061, puis de Palerme en 1072; Roger, douzième fils de Tancrède de Hauteville, les commandait. Appelé dans l'île par un gouverneur sarrasin, Ebn-el-Thammouna ou Ben-el-Themmach, avec l'aide de son frère, Robert-Guiscard, duc de Pouille, il défit les Sarrasins auprès

(1) Ch. Botta, *l. c.*, t. II, p. 64.

(2) Noël des Vergers, *Introd. de l'Hist. d'Afrique d'Ebn-Khaldoun*, p. XXVI. — Rasorio Gregorio de Palerme, *Rerum arabicarum quæ ad historiam siculam spectant*, cité par A. Dubois, traducteur de Silius Italicus, note du livre XIV, t. III, p. 440.

(3) Noël des Vergers, *l. c.*, p. XXXIII et XXXIV.

(4) Ch. Botta, *l. c.*, t. II, p. 187. — Du Pays, *l. c.*, p. 631 et 679.

(5) Voyez *Instruct. sur l'anthrop. de la France*, *l. c.*, Sarrasins. — Sur Kabyles, Maures, Arabes, par Duhousset, Fournari, Cordier, Armand, *Bull. de la Soc.*, t. III, 1862, p. 237, 247, 416, 554 et 557.

de Castro-Giovanni, et après de nombreux combats, se rendit maître de l'île, d'où, d'ailleurs, il n'expulsa pas les musulmans qui voulurent bien reconnaître son autorité (1), ces derniers continuant à être régis par le Coran, tandis que les Grecs l'étaient par le Code Justinien, et les Normands par le Coutumier de Normandie.

Quoique la domination normande ait duré jusque vers la fin du douzième siècle, l'influence ethnique de ces conquérants semblerait avoir dû être minime, si l'on tenait compte de leur petit nombre, qui n'excédait pas 700 hommes lorsqu'ils passèrent en Sicile et battirent 15,000 Sarrasins (2); mais, plus tard, ces premiers envahisseurs durent être suivis par des immigrants plus nombreux. Occupant les places et les châteaux forts situés sur les hauteurs, d'où ils commandaient à tout le pays, ils introduisirent dans l'île le système féodal, et en Sicile, comme dans les îles Britanniques, durent devenir les souches de la plupart des familles nobles, aussi M. Furnari remarque-t-il que, dans les grandes villes de cette île, on observe quelques individus blonds, voire même des familles entières aux cheveux châtain-clair dans la classe élevée de la société (3). Néanmoins, selon M. Viollet-Leduc qui, à Palerme, vit également quelques-uns de ces hommes à la haute stature, aux yeux bleus, aux cheveux de couleur claire et à la barbe blonde, dans un grand nombre de bourgades de l'intérieur et de l'ouest, la race normande serait encore parfaitement conservée; et certains usages, certains costumes, particulièrement certaines coiffures propres aux habitants du littoral

(1) Ch. Botta, *l. c.*, t. II, p. 53, 60, etc. — F. Bourquelot, *l. c.*, p. 8. — Ebn-Khaldoun, traduit par Noël des Vergers, *l. c.*, p. 181, et introduction, p. XXXIV. — De la Salle, *l. c.*, p. 73, etc.

(2) Du Pays, *l. c.*, p. 678.

(3) Note manuscrite.

français de la Manche, s'y seraient maintenus jusqu'à ce jour (1). M. de Quatrefages observa aussi, à Taormine, sur la côte orientale, des femmes remarquables par leur chevelure blonde, leurs yeux bleus ou gris, aux regards vifs et perçants (2). La recherche des descendants de ces valeureux conquérants d'origine scandinave devra être facilitée par leur type ethnique caractérisé par une dolychocéphalie à prédominance occipitale (3).

Allemands, Français, Espagnols (4). — A la domination normande succéda en 1194 la dynastie allemande de Souabe. Commencée en la personne de l'empereur Henri VI le Cruel, époux de Constance, fille posthume du grand-comte de Sicile, le Normand Roger Ier, elle se termina en 1268, lors de la mort du jeune Conradin, décapité par ordre de Charles d'Anjou. L'influence ethnique des Allemands sur la population sicilienne dut être à peu près nulle, vu le petit nombre d'immigrants venus de l'Allemagne, plutôt comme militaires ou administrateurs, que comme colons. Aussi est-il inutile d'insister ici sur les caractères anthropologiques des Germains en général et des Souabes ou Suèves en particulier.

La dynastie angevine ou française d'Anjou, sous le rapport ethnique, dut encore avoir moins d'importance, vu sa durée éphémère, car, commencée en 1268, elle finit en 1282 par le massacre des Vêpres siciliennes.

Quant à la dynastie espagnole d'Aragon, commencée alors sous Pierre III (5), il serait difficile d'en apprécier l'importance au point de vue de l'ethnographie, car les ca-

(1) *L. c.*, p. 16 et 63, et communication orale.
(2) *Bull. de la Soc. d'anthr.*, 7 janv. 1864.
(3) *Instruc sur l'anthr. de la France*, *l. c.*, Normands.
(4) Ch. Botta, *l. c.*, t. II. — Du Pays, *l. c.*, p. 679, — etc.
(5) Ch. Botta, *l. c.*, p. 242.

ractères anthropologiques des descendants des anciens habitants de la Sicile, regardés comme d'origine ibérienne, ne différeraient nullement de ceux des Espagnols qui auraient immigré dans l'île sous les princes d'Aragon, d'Autriche-Espagne, de Bourbon d'Espagne et de Naples, qui, sauf quelques courtes interruptions, conservèrent cette île jusqu'à ces dernières années.

Albanais. — Si les Épirotes de Pyrrhus, deux fois vainqueurs des Carthaginois de Sicile, en 277 et 276 av. J.-C., après cette conquête passagère (1), durent laisser peu de colons dans cette île, il n'en fut pas de même, dix-sept siècles plus tard, pour les Albanais fugitifs. En effet, au quinzième siècle, à partir de 1448, les habitants de l'Albanie, ancienne Épire, vinrent en grand nombre se fixer en Sicile, surtout après la mort de Scanderbeg ou George Castriot. Ils y formèrent les colonies suivantes : Contessa (dépendant de l'évêque de Girgenti), 4,500 âmes ; — Palazzo Adriano (dépendant de Palerme), 5,020 ; — Mezzojuso (Palerme), 5,000 ; — Piana dei Greci (Mont-Réal), 6,700 ; — San-Angelo (Girgenti), 2,000 ; — San-Michele (Syracuse), 1,300 ; — Bronte (Messine), 6,500 (2). Ces colons, dont les femmes continueraient à porter le costume national, suivraient encore le rit grec, excepté dans les trois dernières localités. Selon M. Rathery (3), ils auraient conservé leurs mœurs, leur idiome et de curieux chants traditionnels. Jusqu'à ces dernières années, ils se réunissaient le 24 juin, faisaient l'ascension du mont Delle Rosse, et, aux premières lueurs de l'aube, tournés vers l'orient, ils entonnaient un hymne en l'honneur de leur ancienne patrie. Gé-

(1) Chaudon et Delandine, *Nouveau dict. hist.*, an XII, 1804, Pyrrhus.

(2) Du Pays, *l. c.*, p. 673.

(3) Chants pop. de l'Italie, *Rev des Deux-Mondes*, 16 mars 1862, p. 332.

néralement, d'après M. Furnari (1), ils parleraient le grec moderne; mais les gens ayant quelque instruction se serviraient entre eux du grec ancien ou littéraire. Ces Albanais auraient, en général, des cheveux blonds, voire même rouges dans le jeune âge.

Les observateurs feront bien d'étudier avec soin ces colons albanais aux divers points de vue de la race, de la langue, des coutumes, des mœurs, etc.

A. Retzius regarde les habitants de l'Albanie comme des Pélasges brachycéphales (2). M. G. de Hahn voit également dans les Albanais, parlant une langue arienne, des descendants de ce même peuple (3). Les Pélasges, en effet, paraissent avoir occupé la plus grande partie de la Thrace, de l'Épire, de la Macédoine et de la Thessalie, où Denys d'Halicarnasse signale leur présence (4), attestée d'ailleurs par le nom de Pélasgiotide donné à une subdivision de cette province (5).

M. Pruner-Bey, admettant, ainsi que quelques linguistes, l'origine sémitique des Pélasges, attribue la présence de brachycéphales parmi les Albanais actuels aux descendants non pas des Pélasges, mais d'immigrants slaves, serbes ou turcs (6).

L. Pouqueville nous apprend que les Albanais ou Arnaoutes, braves et intrépides, « se prétendent issus des Français (7), » ou mieux des Gaulois. Cette dernière opi-

(1) Note manuscrite.

(2) Retzius, *l. c. Bibliothèque universelle*, 20 fév. 1860, n° 26, p. 151. *Revue suisse et étrangère.*

(3) *Études sur l'Albanie*, Iéna, 1854.

(4) *L. c.*, l. I, ch. III, § 1.

(5) Houzé, *l. c.*, cartes de Grèce I et III. — Malte-Brun, *abrégé...*, éd. de 1842, p. 2 et 79.

(6) Note manuscrite.

(7) *Voyage en Morée, à Constant., en Alban.*, t. III, p. 20, 21. Paris, 1805

nion, conforme à celle de M. Henri Martin, qui regarde le mot Albanie et la racine *alp* comme attestant la présence dans un pays d'un peuple gaulois (1), ne semblerait admissible qu'en faisant descendre les Albanais actuels soit des féroces Scordisci, nation que Malte-Brun (2), MM. Amédée Thierry et Houzé (3) disent être kymro-gallique ou celtique, soit des Prausi, Trausi, Taurisci ou quelques autres de même origine (4). Peut-être ces divers peuples ne seraient-ils alors eux-mêmes que des Gaulois amenés sur le haut Danube, vers 590 avant J.-C., par Sigovèse, ou plus tard par quelque autre chef, et s'étant ultérieurement portés des bords de ce fleuve et de ceux de la Save vers les confins de la Thrace, de la Macédoine, dans la Dalmatie actuelle, après avoir pris part au pillage du temple de Delphes, en Phocide, 279 ans av. J.-C. (5). Il est vrai que les Scordisques, entre autres, paraissent avoir été refoulés en partie au nord du Danube par les Romains.

La multiplicité des origines des Albanais explique la diversité des types ethniques déjà remarquée par M. G. de Hahn et par M. Pruner-Bey, qui, en outre, dans toutes les classes composant ce peuple, eut occasion d'observer quelques individus offrant des physionomies italiennes, grecques, etc. (6).

En tous cas, relativement aux colons albanais de la Sicile, quelles que soient les origines pélasgique, slave, gaé-

(1) *Histoire de France*, édition de 1838, t. I, p. 9 et 10.

(2) *Abrégé de Géographie universelle*, Paris, 1842, p. 92.

(3) *L. c.*, carte IV de la Grèce et de l'Italie.

(4) Coray, traduct. et annotat. de *Strabon*, l. IV, ch. I, § XI. note 1re, p. 33 du t. II de la traduction de l'Imprimerie impériale, 1809.

(5) Amédée Thierry, *Histoire des Gaulois*, nouv. éd., t. I, l. II, ch. I et liv. IV, ch. II, p. 561, 1862. — Bouillet, *Diction. d'hist. et de géogr.*, Scordisques.

(6) Note manuscrite de M. Pruner-Bey.

lique ou kymrique de leur nation, il importe de préciser leurs caractères anthropologiques, physiques et intellectuels.

---

L'exposé précédent des diverses nations ayant participé à la formation de la population sicilienne doit porter à croire qu'il existe parmi ces insulaires une grande variété de types anthropologiques divers. Cependant, suivant un de nos co-commissaires, M. le docteur Pruner-Bey, vraisemblablement par suite de la prédominance d'une des races constituantes, ou par la proportion uniforme suivant laquelle se sont opérés les mélanges ethniques, les Siciliens actuels présenteraient entre eux une certaine similitude de caractères physiques et intellectuels.

La taille du Sicilien, selon notre collègue, est le plus souvent au-dessous de la moyenne; il est maigre; ses traits sont effilés et anguleux; son nez généralement n'est pas écrasé; ses cheveux bouclés sont d'un brun noir, surtout dans les campagnes, les petites localités et les environs de Palerme. Ses yeux sont beaux, son regard est pénétrant; sa barbe est rarement bien fournie. Au contraire, le Calabrais, habitant un pays assez semblable, est trapu, bien musclé et très-barbu. La femme est généralement belle en Sicile; l'homme ne l'est qu'exceptionnellement.

L'extérieur chétif d'une grande partie de la population de cette île, surtout dans les villes, tient vraisemblablement à son extrême misère. De pauvres femmes ont pour unique moyen de subsistance quelques herbes ou racines sauvages cuites à l'eau. Des pois secs grillés et des semences de courges sont un régal pour les Siciliens (1). Issus de

(1) Viollet-Leduc, *l. c.*, p. 92, etc.

races généralement sobres, et conséquemment plus capables que les nations du nord de supporter les privations que leur impose le paupérisme le plus navrant, ces malheureux insulaires offrent néanmoins à l'observateur de fréquentes occasions d'étudier les effets de la misère sur le type physique, sur la longévité, sur la proportion des naissances, etc., etc...

Les travaux de M. Boudin sur la pathologie des races humaines et la géographie nosologique (1), en montrant la grande diversité de maladies suivant les pays et selon les éléments ethniques des différentes populations, doivent engager à rechercher s'il existe en Sicile quelques affections spéciales, propres à certaines localités où à certaines races, et à faire des relevés statistiques sur la fréquence et la gravité des maladies généralement observées. Quelques vallées de la Sicile, entre autres celle ou se trouve le lac de Lentini, sont dangereuses, à certaines époques, par la *malaria* ou effluves déterminant des fièvres pernicieuses (2). M. Chassagne a signalé l'extrême fréquence des fièvres intermittentes quartes chez les Kabyles de l'Algérie par rapport aux Européens y présentant plutôt des fièvres quotidiennes ou tierces (3). En est-il de même en Sicile pour les habitants d'origine africaine comparativement aux autres insulaires? En 1832, M. Pruner-Bey eut occasion d'observer la lèpre des Arabes aux environs de Messine.

Si le Sicilien montre parfois la haine la plus atroce, quelquefois aussi il est susceptible d'un dévouement à

(1) Boudin, Essai de pathologie ethnique, *Annales d'hyg. publ. et de méd. lég.*, 1861. — *Traité de géogr. et de statist. méd.*, 1857. — *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. I, II et III.

(2) Du Pays, *l. c.*, p. 711. — Viollet-Leduc, p. 79 et 84.

(3) *Bulle. de la Soc. d'anthr.*, t. III, p. 442, 1862.

toute épreuve. La passion le domine ; il est vindicatif. Doué d'une vive intelligence, d'une imagination ardente et enthousiaste, parlant et gesticulant avec une extrême vivacité, il n'en montre pas moins une certaine apathie, un penchant irrésistible à la mollesse (1). Il est ordinairement bon musicien ; ses mélodies sont tristes et passionnées. Bellini naquit en Sicile (2). Parmi les superstitions auxquelles l'habitant de cette île ajoute foi, une des plus enracinées et des plus funestes est la croyance aux effets du mauvais œil.

Il serait à désirer qu'on complétât cette étude des caractères psychologiques en déterminant ceux propres aux différentes races qui composent actuellement la population sicilienne.

Suivant notre collègue M. Pruner-Bey, si compétent en connaissances linguistiques, les idiomes des Sicani et des Siculi successivement furent remplacés par le grec, puis par le latin, auxquels vint s'ajouter le langage parlé par les Sarrasins, de telle sorte que, durant l'occupation normande, quatre langues étaient simultanément en usage en Sicile : le grec, le latin, l'arabe et le français (3). Actuellement, le sicilien, dialecte issu de souche latine, peut encore offrir, par ses caractères linguistiques, quelques faits importants pour l'ethnologie de l'île. L'étranger connaissant parfaitement l'italien littéraire ne comprend rien au dialecte sicilien. Cela ne semble pas tenir, cependant, à ce que cet idiome résulte du mélange de nombreuses langues parlées par des races hétérogènes ; car la grammaire est entièrement italienne ; mais ce qui dis-

(1) Bourquelot, *l. c.*, p. 19.
(2) Viollet-Leduc, *l. c.*, p. 73.
(3) Noël des Vergers, *Introd. à l'Hist. de l'Afrique et de Sicile d'Ebn-Khaldoun*, p. XXXIV.

tingue le sicilien et lui imprime un cachet tout particulier est sa *phonologie*. Il évite, autant que possible, les voyelles (e, o) ; il ne connaît guère les intermédiaires (ai, u, eu) ; en revanche, il préfère les voyelles pures et radicales (a, i, ou). Ce trait tout primitif des anciennes langues ariennes et sémitiques, joint à l'écho vocalique, indique la puissance des organes phonétiques et l'état de nature qui présida à la formation de ce langage. L'influence des éléments ethniques qui contribuèrent à sa formation se révèle encore plus dans le choix des consonnes qui remplacent en sicilien celles de l'italien. De même que le Basque évite le *f*, de même que son fils, l'Espagnol, le remplace fréquemment par le *h*, le Sicilien, en ceci Espagnol et Sémite à la fois, y substitue souvent le *h-h*, de même la palatine *tch* est remplacée fréquemment par la sibilante *z*, et *ll* cède sa place au *dd*, etc.

En outre, volontiers le Sicilien réunit en une seule syllabe, par métathèse, les consonnes séparées en deux syllabes en italien ; on dirait qu'il craint de paraître efféminé. D'une manière générale, on peut dire que le Sicilien est l'italien parlé par la bouche d'un Dorien de la Grèce antique. Dans la poésie, dont les œuvres sont les plus saillante de la littérature sicilienne moderne, tout respire la naïveté rustique de Théocrite. Suivant M. d'Avezac, la plus grande analogie existerait entre la langue du Sicilien et celle de l'habitant de la Sardaigne, où d'ailleurs, sur quelques points de l'intérieur, le latin serait encore en usage. L'identité des éléments ethniques composant la population de la Sicile et de la Sardaigne semble rendre compte de cette conformité de langage, dans lequel M. de Quatrefages remarqua de nombreux mots rappelant le provençal parlé dans le midi de la France (1).

(1) *Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. V, janvier 1864.

M. DE QUATREFAGES. M. Lagneau signale les populations blondes de la Sicile comme s'étant portées vers l'ouest et vers le centre de l'île. Cependant je puis dire que j'ai trouvé à Taormine des individus blonds, dont les femmes surtout étaient remarquables par leur grande beauté. Nulle part je n'ai trouvé mieux caractérisée cette vivacité particulière des yeux que l'on désigne du nom d'*œil de faucon*.

Si j'en juge d'après des impressions personnelles, l'influence de la conquête provençale sur les races qui habitaient la Sicile doit avoir été plus forte que ne l'a faite M. Lagneau. Pour ce qui est de la langue, par exemple, je me rappelle fort bien que dans le voyage que j'ai fait avec MM. Edwards et Blanchard, en 1844, je me faisais parfaitement comprendre, ignorant l'italien, avec un mélange de latin et de patois languedocien, qui ne m'était presque d'aucun secours en Italie. En d'autres termes, le provençal se rapproche, d'après ce fait, beaucoup plus du sicilien que de l'italien.

Dans le même voyage, j'ai trouvé çà et là des îlots de population qui différaient sensiblement des populations voisines ; les femmes de Torre dell' Isola, par exemple, si remarquables par leur beauté exceptionnelle, leur teint un peu foncé, leur visage allongé et la noblesse de leurs gestes, diffèrent, en outre, beaucoup des Palermitaines par le peu de soin qu'elles prennent de leur chevelure, que les Palermitaines entretiennent au contraire avec un soin extrême.

M. D'AVEZAC. Le patois sicilien est semblable au patois sarde, et ceux qui les parlent se comprennent entre eux ; les règles grammaticales sont les mêmes, ainsi que les usages de prononciation. C'est ainsi que les cas spéciaux existent dans le sarde et dans le sicilien ; on redouble le *d* au lieu de *l*, et les finales sont en *ou* au lieu de *o*. J'ajoute que le latin presque pur se parle encore au cœur de la Sardaigne.

M. Pruner-Bey. Je suis entièrement de l'avis de MM. de Quatrefages et d'Avezac, les dialectes provençaux, siciliens et sardes ont entre eux les plus étroites analogies.

M. de Jouvencel. Je crois devoir rapprocher de ces faits cet autre fait, que le dialecte allemand parlé dans le grand-duché du Luxembourg se trouve être analogue au flamand des bords de la mer ou *plat deutsch*. Je suis porté à croire que les langues subissent des altérations régulières, en sorte qu'il ne faut pas être surpris que, dans leur période de corruption, une même langue puisse, en deux pays complétement séparés, se retrouver dans les mêmes rapports que par le passé.

M. Lagneau. Ces faits pourraient peut-être s'expliquer par l'établissement de colonies parties d'un même centre.

La séance est levée à 5 heures 15 minutes.

*Le secrétaire,*

E. Dally.

---

## 94e SÉANCE. — 21 Janvier 1864.

**Présidence de M. Gratiolet.**

CORRESPONDANCE.

MM. Demortain, Lagarde et Mary Durand, récemment élus membres titulaires, remercient la Société de leur nomination.

— M. Martin-Magron, ne pouvant, à cause de l'état de sa santé, assister aux séances de la Société, demande un congé de six mois. (Accordé.)

— M. le président annonce à la Société que, dans sa séance réglementaire du 14 janvier, le Comité central a élu

au nombre de ses membres MM. Sanson et Martin de Moussy.

— La Société a reçu les ouvrages suivants :

Nicolucci (Giustiniano). *Di alcuni armi ed utensili in pietra rinvenuti nelle provincie meridionali dell'Italia, e delle popolazioni ne' tempi antestorici della Penisola italiana.* Naples, grand in-4° avec planches (commissaire : M. de Jouvencel).

— Alex. Bertrand. *Monuments dits celtiques de la province de Constantine.* Paris, 1863, gr. in-8° fig.

— Le même. *Les monuments primitifs de la Gaule.* Paris, gr. in-8°.

— Le même. *De fabulis Arcadiæ antiquissimis,* thèse pour le doctorat ès lettres. Paris, 1859, gr. in-8°, avec une carte de l'Arcadie ancienne.

— Duché. *Compte-rendu des travaux de la Société médicale de l'Yonne pour* 1862. Auxerre, 1863, in-8°.

— *Bulletin de la Société de géographie* (nov. 1863). — *Revue de l'Orient* (oct. 1863). — *Presse scientifique des deux mondes* (janvier 1864), et plusieurs journaux de médecine.

M. Pruner-Bey fait don à la Société, de la part de l'auteur, d'un volume intitulé : *A Treatise on the Chronology of Siriadic Monuments,* etc., Londres. 1863, in-8°. (*Traité sur la chronologie des monuments siriadiques, démontrant que les dynasties égyptiennes de Manéthon sont des recueils d'observations astro-géologiques du Nil, observations qui ont été continuées jusqu'à nos jours*). L'auteur de cet ouvrage, qui n'a pas été mis dans le commerce, est M. Hekekyan-Bey, de Constantinople, ancien directeur de l'école polytechnique d'Égypte.

« Cet ouvrage, dit M. Pruner-Bey, touche à la paléontologie humaine de la vallée du Nil, car M. Hekekyan-Bey a constaté, par des sondages pratiqués dans les environs de

ıs et de Rosette, que la présence de l'homme
· grand nombre de siècles l'érection des pyra-
ıles et de tous les autres monuments connus.
ıe indique que les recherches fondamentales
partiennent au domaine de l'archéologie et
·. Des calculs rigoureux d'astronomie, d'hy-
de géodésie, etc., ont fourni à mon savant ami
ons pratiques qui forment la base de son travail.
oinaisons ingénieuses qu'il a établies sont approu-
onfirmées par les hommes compétents en pareilles
, l'ouvrage de M. Hekekyan-Bey marquera une ère
· dans l'archéologie humaine. Les monuments les
nciens du monde civilisé acquerront une signification
· plus impérieuse que celle qu'on leur a attribuée jus-
, et l'auréole de gloire qui couronne déjà le génie de
lus ancienne race civilisatrice brillera d'un nouvel
.ıt. »

A la demande de plusieurs membres, M. Giraldès est
hargé de faire un rapport sur cet important ouvrage.

**Fouilles du château du Soulat.**

M. L. Lajonie envoie à la Société, pour être déposés dans le musée, quelques-uns des objets trouvés dans les excavations qu'il a découvertes, il y a quelque temps, en faisant prolonger la terrasse de son château.

Ce sont divers fragments de poterie grossière, une pierre plate et ronde percée d'un trou central, plusieurs fragments d'ossements de mammifères, et dix coquilles de l'*helix pomatia*. Cette espèce d'hélix, extrêmement rare aujourd'hui dans le département de la Gironde, est très-commune, comme on le sait, dans le nord de la France.

Ces objets et la nouvelle lettre de M. Lajonie sont renvoyés à l'examen de M. Leguay.

**Sur la caverne sépulcrale d'Orrouy.**

M. Hazard, propriétaire de la caverne du mont Maigre, près Orrouy (Oise), envoie à la Société plusieurs beaux dessins à la plume représentant la configuration du mont Maigre, l'aspect de la caverne sépulcrale avant les fouilles, son aspect actuel, et trois coupes du sol montrant la situation de la couche d'ossements.

Le mont Maigre est une éminence conique et escarpée située au-dessus du village d'Orrouy, sur le côté septentrional de la vallée de l'Autone, petit cours d'eau tributaire de l'Oise. Le sommet du mont Maigre s'élève à 80 mètres environ au-dessus de la vallée. Sur le flanc méridional de cette éminence inculte et stérile existait, à 50 mètres au-dessus de la vallée, l'ouverture d'une petite excavation dont le plafond était formé par la face inférieure d'un rocher crevassé, AA, et dont le sol sablonneux était recouvert de plusieurs grandes pierres B qui paraissaient, pour la plupart, s'être détachées de la voûte. L'entrée, d'un accès dif-

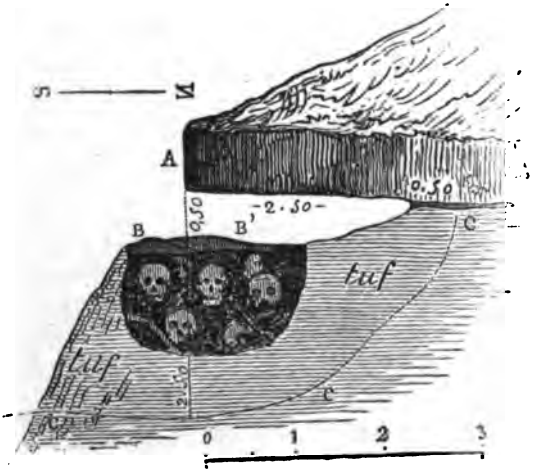

ficile, et en partie obstruée par ces pierres, avait environ 4 mètres de large. La profondeur n'était que de 3 mètres, et la hauteur, de 50 centimètres seulement au niveau de l'entrée, allait en diminuant vers le fond, où le sol rejoignait la voûte de rocher. Un homme pouvait difficilement se glisser dans cette excavation, mais les petits pâtres du mont Maigre venaient s'y blottir pendant le froid ou la pluie, et plusieurs fois même ils y avaient fait du feu, ainsi que l'indiquaient des traces de fumée récente visibles sur le plafond. Sur l'un des côtés de l'excavation existait l'ouverture d'un terrier de lapins, et tout au fond un trajet étroit, où l'on pouvait mettre le bras, se prolongeait sous le rocher jusqu'à une profondeur indéterminée. Il est possible que ce trajet ait communiqué avec un terrier de renard.

On a trouvé dans les couches superficielles du sol de la petite caverne deux petits grelots en cuivre, couverts de vert-de-gris, et qui ont paru être des grelots de furets.

Il y a quatre ans, M. Hazard, propriétaire du mont Maigre, fit faire des travaux et des transports de terre pour y établir un jardin anglais. Il ordonna en particulier de déblayer la petite caverne, d'en abaisser le sol et de la transformer en une grotte assez spacieuse pour donner abri à plusieurs personnes. Le terrain de la caverne devait être rejeté sur le flanc de la colline pour constituer. au devant de l'entrée, une petite plate forme. Les ouvriers, avant de creuser le sol, enlevèrent d'abord les pierres. L'une de ces pierres, longue de plus d'un mètre et demi et située en B, au niveau et même un peu en avant de l'ouverture de la caverne, fut soulevée avec effort, et on reconnut qu'elle recouvrait immédiatement un squelette humain étendu de tout son long dans un lit de sable jaune entièrement sec. Les pieds de ce squelette étaient dirigés vers l'est-sud-est ; tous les os, parfaitement conservés, étaient en place ; M. Hazard s'en assura lui-même et les fit recueillir avec

précaution; mais ces os furent malheureusement confondus avec ceux qu'on découvrit par la suite, de sorte qu'il est devenu impossible de reconstituer ce premier squelette.

En continuant le travail, on découvrit, immédiatement au-dessous de la couche sablonneuse superficielle où était couché ce squelette, une grande quantité d'ossements humains disposés pêle-mêle, et formant sur toute la largeur de la caverne une couche de plus d'un mètre d'épaisseur. Cette espèce d'ossuaire, dont la disposition est représentée sur la figure, ne s'étendait pas jusqu'au fond de la caverne. Les os étaient dans un état de conservation vraiment extraordinaire; ils étaient aussi lisses, aussi polis, que s'ils avaient été récemment préparés par un anatomiste; ils étaient d'un blanc légèrement jaunâtre. Les crânes, les os longs, les vertèbres étaient entassés sans aucun ordre; les interstices qui les séparaient étaient remplis de sable jaune provenant de la pulvérisation du tuf qui formait et qui forme encore le sol de la caverne. Un assez grand nombre d'os d'animaux très-fragmentés étaient mêlés aux ossements humains; c'étaient des côtes et des omoplates de ruminants de petite taille. Mais les os humains formaient au moins les neuf dixièmes de la masse totale.

Enfin, on a trouvé dans cet ossuaire, en des points qui malheureusement n'ont pas été nettement déterminés, plusieurs fragments de poterie grossière, des haches en silex poli, des couteaux en silex taillé, et une petite cuillère en bronze, merveilleusement conservée, dont le manche long et grêle se termine en une petite figurine d'un travail assez remarquable.

M. Hazard conserve ces objets précieux, mais un grand nombres d'ossements ont été perdus. On s'est borné à recueillir dans deux grandes caisses, d'une part tous les crânes complets et tous les fragments de crânes de quelque volume, d'une autre part tous les grands os longs qui étaient

à peu près intacts. Ces deux caisses ont été déposées dans le grenier d'une petite maisonnette que M. Hazard a fait construire sur le sommet du mont Maigre. Elles y sont restées jusqu'au mois d'août, époque où M. Broca, accompagné de MM. Bourgeois et Lagneau, se rendit au mont Maigre ; ces messieurs trouvèrent les caisses intactes, personne n'y avait touché depuis quatre ans.

D'après le nombre des crânes et des fragments de crânes conservés, il est certain que l'ossuaire de la caverne du mont Maigre renfermait au minimum les restes d'une cinquantaine d'individus. M. Hazard, après avoir choisi pour sa propre collection un crâne complet, a généreusement autorisé M. Broca à emporter tous les autres crânes, et à les offrir en son nom au musée de la Société d'anthropologie.

L'existence du squelette entier qui occupait la couche superficielle prouve que la caverne d'Orrouy n'était pas seulement un de ces ossuaires où l'on transportait les os exhumés d'un cimetière, mais que c'était réellement un lieu de sépulture. Ce squelette est celui du dernier individu inhumé dans la caverne. Il est probable qu'avant celui-là il y en avait un autre, placé de la même manière, et dont les os ont été déplacés et entassés dans l'ossuaire pour faire place au nouveau venu. Il est probable encore que celui-ci aurait été, comme le précédent, rejeté et confondu à son tour dans l'ossuaire, si un nouveau corps avait dû être introduit dans la caverne. Si ces suppositions sont exactes, il est permis de croire que la caverne d'Orrouy était la sépulture d'une toute petite tribu, peut-être même d'une seule famille; car, avec un pareil mode d'inhumation, une caverne aussi petite ne pouvait être destinée à recevoir fréquemment des corps, et, dès lors, le nombre considérable des ossements qu'on y a trouvés tend à faire admettre que cette sépulture à dû servir pendant un assez grand nombre de générations.

A environ cinquante mètres de la caverne principale qu'on vient de décrire, sur le flanc méridional du mont Maigre, à quarante-cinq mètres environ au-dessus du niveau de la vallée, M. Hazard a voulu profiter de la présence d'un grand rocher horizontal, dont la face supérieure était en partie dénudée, pour construire une seconde grotte. A cet effet, il a fait enlever le terrain sablonneux sur lequel reposait la face inférieure du rocher. En contact immédiat avec cette face inférieure, on a trouvé quatre fragments d'un crâne humain, d'une épaisseur remarquable, d'une couleur gris-brunâtre, et entièrement différent par sa nature, son aspect, par l'état rugueux de sa surface et par son gisement, des crânes de la caverne. Ces quatre fragments ont été juxtaposés et recollés ; ils proviennent évidemment du même individu, et forment, par leur réunion, environ la moitié d'un crâne. Aucun autre os d'homme ou d'animal, aucun objet d'industrie n'a été trouvé dans le même lieu. Le rocher qui le recouvrait étant depuis longtemps fracturé à sa base, et ayant par suite pris une direction légèrement oblique, on a supposé que ce crâne était autrefois situé superficiellement dans le sol d'une petite excavation naturelle, effacée depuis par suite de l'affaissement du rocher.

La petite caverne que M. Hazard a fait creuser au-dessous de ce rocher a été désignée sous le nom de *Caverne de l'ermite*. Mais ce nom ne doit faire naître aucune supposition sur l'origine récente du crâne qu'on y a trouvé. Tout permet de croire, au contraire, qu'il est fort ancien.

Quant à la grotte principale où était l'ossuaire, elle s'appelle aujourd'hui la *Caverne des morts*. Il est bon d'ajouter que la petite plate-forme horizontale qui est située à l'entrée, et qui a deux ou trois mètres de largeur, est artificielle et toute moderne. — On sait qu'au devant de l'entrée de la célèbre caverne d'Aurignac existait une plate-

forme sur laquelle se faisait le festin des funérailles. Mais il n'y avait pas de plate - forme au devant de la caverne d'Orrouy ; le sol de la caverne et la grande dalle de pierre qui recouvrait le squelette débordaient à peine de cinquante centimètres la saillie du rocher qui formait le plafond. Pour y parvenir, il fallait gravir le penchant escarpé de la colline, et il n'y avait aucun emplacement pour le festin des funérailles. Au surplus, on n'a trouvé dans l'ossuaire ni cendres ni charbons. Il y avait bien quelques débris de broussailles carbonisées à la surface du sol, au-dessous des dépôts de fumée qui noircissaient la voûte; mais on a déjà vu que les petits pâtres avaient l'habitude de se réfugier pendant l'hiver dans la caverne du mont Maigre, et qu'ils y allumaient quelquefois du feu. Ces traces de feu étaient donc récentes.

Les deux grelots de furets qu'on a trouvée dans la caverne étaient superficiels et couverts de vert-de-gris. Ces grelots datent probablement d'une époque très-postérieure a celle de l'ossuaire. Ils y ont été laissés sans doute par les furets employés à la chasse au lapin et au renard. En tous cas, ils diffèrent entièrement par leur aspect extérieur et par leur nature de la cuillère qui a été trouvée dans le sable de l'óssuaire. Celle-ci est en bronze, et ne présente aucune trace d'oxydation. Les grelots, au contraire, sont en cuivre et ils sont fort altérés parce qu'ils n'ont pas été protégés par le sable sec de l'ossuaire.

M. de Roucy, dont la compétence est bien connue, a écrit à M. Broca pour l'engager à ne pas accorder trop d'importance à la présence de la cuillère en bronze, parce que cet objet unique, qui contraste par sa nature et par la perfection de son travail avec tous les autres objets trouvés dans la caverne, a pu, à la rigueur, être déposé dans ce lieu à une époque ultérieure. Pour éclaircir ce doute, il faudrait connaître exactement le niveau du point où gisait

la cuillère. Malheureusement, M. Hazard n'était pas présent au moment où elle a été découverte, et les ouvriers ne lui ont donné aucun renseignement à cet égard. On doit donc se borner à dire que les crânes d'Orrouy datent au moins de l'âge de bronze, car il est parfaitement certain que tous les objets ont été conservés, et qu'il n'existait dans la caverne aucun fragment de fer.

Après avoir communiqué les détails qui précèdent et présenté à la Société les plans et les dessins de M. Hazard, M. Broca annonce qu'il communiquera prochainement les résultats des observations qu'il a faites sur les crânes et les ossements de la sépulture d'Orrouy. M. le secrétaire général est invité à remercier M. Hazard, au nom de la Société, du don précieux dont il a généreusement enrichi notre musée.

### Instructions pour l'Algérie

M. le docteur Gillebert d'Hercourt, étant sur le point de partir pour un voyage en Algérie, a prié M. le secrétaire général de lui donner des instructions. M. Broca lui a signalé quelques sujets d'études, et le Bureau profite de cette occasion pour signaler la nécessité de préparer des instructions pour l'Algérie. Une commission composée de MM. Perier, Dally et Bonté est chargée de rédiger ces instructions.

### Sur la mâchoire humaine de Gibraltar

M. Pruner-Bey fait don à la Société de deux dessins de grandeur naturelle dus à l'habile crayon de M. Busk, et représentant les deux faces d'un maxillaire inférieur humain trouvé dans les cavernes de Gibraltar. Ces dessins lui

ont été envoyés par M. Falconer, par l'intermédiaire de M. Lartet.

Cette pièce a été extraite d'une large fente de rocher où existaient deux assises distinctes séparées par une couche de stalagmite. C'est dans l'assise supérieure que se trouvait la mâchoire. Elle était accompagnée de silex taillés, d'hameçons en bronze, d'ossements de cerfs dont les espèces sont encore à déterminer, de poteries de diverses sortes, et enfin, chose qu'on ne s'explique pas, d'un morceau de plombago qui paraît avoir servi à quelque usage. Dans l'assise inférieure, on a trouvé des os de rhinocéros d'espèce indéterminée.

M. Falconer, au premier aspect, a été frappé de la ressemblance de la mâchoire de Gibraltar avec celle de Moulin-Quignon. M. Pruner-Bey, en montrant les dessins de M. Busk, fait ressortir l'exactitude de ce rapprochement. M. Falconer exprime l'avis que la mâchoire de Gibraltar devait appartenir à un crâne brachycéphale.

M. Busk prépare un travail détaillé sur cette importante découverte.

## CANDIDATURES.

Ont demandé le titre de membre titulaire :

— M. le docteur Alix, présenté par MM. Gratiolet, Broca et Lagneau.

— M. le docteur Georges, présenté par MM. de Quatrefages, Gratiolet et Bertillon.

— M. Alex. Bertrand, secrétaire de la Société des Antiquaires de France et de la Commission de la topographie des Gaules, directeur de la *Revue archéologique*, présenté par MM. de Quatrefages, Gratiolet et Bertillon.

— MM. Broca, Pruner-Bey et Perier proposent de conférer le titre de membre associé étranger à M. Nicolucci

(Giustiniano), membre de l'Académie royale des sciences physiques et mathématiques de Naples.

— La proposition suivante a été déposée sur le bureau :

« Les soussignés, considérant les services rendus aux connaissances ethnologiques et à l'anthropologie par M. Henri MARTIN, proposent de le nommer membre honoraire de la Société d'anthropologie. » Ont signé MM. Perier, Gratiolet, Broca, Dally, de Quatrefages.

### ÉLECTIONS.

Sont élus membres titulaires :

M. GIRARD DE RIALLE, à Paris ;

M. ROCHARD (Jules), directeur du service de santé à Lorient ;

M. FILHOL (Henri), à Toulouse ;

M. RIOLACCI, médecin-major au 13e bataillon de chasseurs à pied, à Besançon.

Sont élus membres associés étrangers :

M. Alexandre ECKER, à Fribourg en Brisgau ;

M. Frederick COLLINGWOOD, à Londres ;

M. Richard CHARNOCK, à Londres.

### LECTURE.

M. PRUNER-BEY termine la lecture d'un travail dont la première partie, reproduite ci-dessous, a été lue devant la Société, le 19 novembre 1863.

## QUESTIONS

### relatives à l'anthropologie générale

Par M. PRUNER-BEY

Messieurs, je divise le travail que j'ai l'honneur de vous soumettre en quatre parties. La première comprend les

notions préliminaires sur la coloration de la peau chez les races humaines. Dans la seconde j'expose les données relatives à la diversité de la teinte chez les rameaux et les individus qui sont censés appartenir à la même souche. Dans la troisième j'examine les faits concernant le métissage. Dans la quatrième, enfin, j'essayerai d'établir sur la base anatomique, l'unité de la race arienne, et je dirai incidemment un mot sur le langage en général, comme caractère anthropologique et sur les règles à suivre dans l'application de la linguistique à l'étude de l'ethnologie.

Vous vous rappelez, messieurs, que toutes ces questions furent soulevées dans nos discussions précédentes ; et leur liaison est d'ailleurs trop intime pour que je renonce à les traiter successivement.

## I

### NOTIONS PRÉLIMINAIRES SUR LA COLORATION DE LA PEAU CHEZ L'HOMME.

De tous les caractères qui différencient extérieurement les races humaines, le plus frappant est incontestablement la couleur de la peau. En effet, elle attire au premier abord l'attention par ses contrastes, et tout le monde est à même de l'apprécier. Aussi, les anciens auteurs dans leurs descriptions ainsi que les artistes dans les représentations monumentales, en ont-ils tiré parti pour distinguer les groupes humains. Le nom du père biblique de notre espèce peut être interprété par *rouge*. En Orient, les institutions les plus durables sont désignées par le mot *couleur*, et à l'Occident une des plus grandes nations emploie le terme *beau* au lieu de *blanc*, et elle y attache, du moins dans la pratique, presque autant de valeur que les fondateurs des

castes. D'autre part, notre science en a toujours reconnu la haute importance, témoin les classifications des races humaines établies exclusivement sur cette base par quelques auteurs ; témoin la discussion intéressante que vous avez bien voulu entreprendre, messieurs, à ma sollicitation, et je m'en félicite. Car si toutes les fois que des vues opposées s'entre-choquent, la lumière n'est pas précisément prête à jaillir, s'il est souvent impossible de concilier toutes les opinions, on doit néanmoins avouer que les faits nombreux, et en apparence contradictoires, jetés de part et d'autre dans le torrent de la discussion, finissent par se grouper et par faire entrevoir nettement les difficultés qui sont à surmonter pour s'approcher d'une solution.

Loin de moi, messieurs, la prétention de pouvoir suffire à cette tâche devant des juges comme vous ! Mais l'importance du sujet aussi bien que le peu de développement qu'il me fut permis de donner à mes idées dans nos séances précédentes, m'engagent à en appeler de nouveau à votre concours pour la solution du problème et à votre indulgence pour la part minime que j'y pourrai prendre.

Et d'abord, à quoi tient la coloration de la peau humaine ? — Elle est le résultat de la juxtaposition de pigment sous forme de granules dans les cellules de la couche muqueuse de l'épiderme. Le noyau de ces cellules, sans être granulé, offre toujours la couleur la plus foncée (comparativement au fluide granuleux qui l'entoure). Les couches profondes sont généralement les plus colorées. Dans les races colorées, l'épiderme participe légèrement de la pigmentation. Chez l'Européen les parties génitales, les mamelons de la femme, quelquefois les aisselles, etc., se trouvent absolument dans le même cas quant à la nature et à la disposition du pigment. Chez toutes les races colorées, enfin, le développement complet du pigment n'a lieu que plus ou moins longtemps après la naissance.

Ainsi, « la couleur de la peau résulte de l'agglomération de particules diversement colorées » ; de là, « une couleur composée qni a un reflet particulier et entièrement distinct des couleurs élémentaires » (Deschamps) ; de là, aussi, les difficultés de rendre nettement, dans les descriptions et par la peinture, les tons et les nuances de la couleur de la peau. En outre, pour décider si à côté de l'unité de nature il existe une diversité dans la coloration et dans la combinaison des éléments pigmentaires, et si celle-ci offrirait des caractères bien tranchés selon les races, il faut attendre les résultats de recherches ultérieures. Pour le moment, faisons remarquer que le pigment peut être considéré comme une sécrétion. Comme telle il a sa source dans le sang, et rien ne nous empêche d'admettre, jusqu'à un certain point, l'influence du système nerveux qui joue un rôle considérable dans presque toutes les sécrétions. Rappelons à cet égard que les émotions violentes et répétées, ainsi que les chagrins, font incontestablement blanchir les cheveux ou rapidement ou lentement. Enfin, la participation de la biliverdine à la coloration de la peau est aussi, sans doute, un point très-important qui reste à étudier.

Après cette esquisse rapide de notions élémentaires, rappelons que tout organisme est pour ainsi dire la résultante d'une double série d'influences, les unes internes ou d'hérédité, les autres externes ou de milieu. Jamais personne n'a nié les rapports intimes de tout être vivant avec ces dernières. Quant à l'homme en particulier, je n'ai qu'à mentionner le point culminant de la question, celui de l'impossibilité dans laquelle se trouve une race quelconque à vivre et à faire souche permanente sous tous les climats. Ici personne ne se refusera à reconnaître l'influence souveraine du milieu. Mais pour arriver à l'inflexibilité absolue, il y a toute une série de faits qui se rapportent aux états

de transition, aux états de permutation des fonctions physiologiques qui s'établissent chez l'homme, quand il change de milieu à un degré sensible. En effet, chez l'Européen blanc qui des zones tempérées et surtout froides se transporte dans les climats chauds, la respiration pulmonaire diminue peu à peu d'intensité ; par contre, l'activité du foie et de la peau augmentent en proportion : de là, chez le même individu, des rapports entre les sécrétions tout à fait divers de ce qu'ils étaient auparavant et ailleurs. La pigmentation resterait-elle soustraite à ces lois générales ? — L'expérience nous enseigne le contraire. En effet, tant que dans les contrées chaudes l'Européen continue à vivre dans un milieu artificiel, à l'abri du soleil et de la chaleur excessive, il n'y a pas raison pour que, sauf la perte de son teint vermeil, il subisse des changements de couleur (1). Mais exposé à la caloricité rayonnante du dehors, il subit la formation de pigments sur toutes les parties découvertes, et conséquemment excitées par les influences atmosphériques. Il y a plus, ce n'est qu'à mesure qu'il se colore en pareille circonstance que les chances de son acclimatation vont en augmentant.

Les faits suivants servent de preuves : parmi les Anglais rapatriés après un long séjour dans l'Inde, il y en a bon nombre qui, au lieu d'être colorés plus que dans leur patrie, se trouvent au contraire dans un état de chlorose complète, surtout parmi les femmes. Alors la peau présente cet aspect de parchemin caractéristique pour les Anglo-Indiens. Il en est à peu près de même des Hollandais établis aux grandes îles océaniennes. Tous ces individus sont réputés ne pas pouvoir s'acclimater dans les contrées précitées. Par contre, les personnes qui, là, ont

(1) Invèrsement il en est de même du nègre qui, dans nos climats, vit grâce aux moyens que lui fournit notre civilisation.

formé du pigment, ont peu perdu de leur énergie. Comme exemple de cette dernière classe, je citerai sir Macnaughten, qui, après une vie continuée pendant de longues années dans les jungles du Dekhan, offrait la couleur des brahmanes indigènes; chez lui non-seulement la figure, mais aussi la superficie du corps était toute bistrée. La même chose s'observe chez les Européens habitant l'Abyssinie ou l'Arabie, quand ils adoptent le costume et la manière de vivre du pays, tandis que les hommes abrités là comme ailleurs n'offrent guère ce changement. Ainsi le lord évêque Gobat, appartenant à la dernière catégorie, revint de l'Abyssinie à peu près tel que je l'avais connu auparavant. Je dois rappeler à cette occasion que des conditions locales inhérentes au sol paraissent contribuer puissamment à faire brunir rapidement la peau de l'Européen, comme par exemple le sol sablonneux du désert et les roches dénuées de végétation.

Jusqu'ici, je me suis borné à l'analyse de ce qui se passe chez les individus à peau blanche lorsqu'ils s'exposent à un milieu éminemment chaud. Quant aux populations blanches en masse, voici ce que Livingstone relate sur les Boërs établis depuis quelques siècles dans l'Afrique méridionale (p. 112-113). « Les Boërs se marient de bonne heure et s'accroissent rapidement. Le climat ne les a pas beaucoup changés : *ils ont seulement la peau plus brune ou plutôt plus rouge* (que leurs ancêtres). Ils sont bien moins agriculteurs que pâtres, etc. » Notons en même temps que le visage et les mains du célèbre voyageur dont nous venons de citer les paroles offrirent bientôt, exposées au soleil africain, une couleur bronzée presque analogue à celle des habitants (p. 307).

Si, par contre, nous examinons la disparition graduelle du pigment chez les individus qui, des pays chauds, rentrent dans leur milieu primitif, ou même chez les villageois

de l'Europe le changement du teint selon les saisons, il n'existe en tout cela rien de contradictoire avec les faits précités, rien qui indiquerait que la peau, comparativement aux autres systèmes organiques, soit exempte de l'action du milieu physique. Tout au contraire, ce qu'on a voulu appeler le *hâle* n'est, au fond, autre chose que la pigmentation de la peau persistant sous l'empire des causes qui l'ont produite, et cessant par suite du changement de ces mêmes conditions : *cessante causâ tacet effectus*. Y eût-il réellement un hâle français, italien, espagnol, etc., qu'il serait entièrement propre au *pays*, vu la multiplicité des éléments ethniques dont se composent ces nations. Y eût-il même un hâle d'Algérie, de la Chine, de la Cochinchine, comme on l'a constaté sur les troupes françaises après la rentrée dans leur patrie, rien ne serait plus favorable à ma thèse. Car ici les suppositions gratuites sur l'infiltration de sang étranger ne sont guère admissibles, et bien que nous soyons fort loin de pouvoir nous rendre compte des causes qui produisent ces variétés de teint dans les diverses régions du globe, il en ressort avec une certitude apodictique que c'est dans les agents climatériques qu'il faut chercher la source principale de ces changements chez les groupes et les individus appartenant aux mêmes races.

Jusqu'ici, nous n'avons pris en considération que les faits concernant les climats plus ou moins chauds où la caloricité rayonnante paraît jouer un rôle assez prononcé sur la coloration de la peau. Si, maintenant, nous tournons nos yeux vers l'autre extrême climatérique, à savoir vers le haut Nord, nous nous trouvons en face d'une série imposante de données qui paraissent, au premier aspect, renverser de fond en comble tout ce qui, dans les pages précédentes, se rapporte à l'étiologie. Comme ailleurs, je commence par accepter ces faits tels qu'ils se présentent ; seulement, je me permets ici d'empiéter pour un moment

sur le domaine des races, puisque c'est là que mes adversaires ont cherché un appui à leur doctrine en tout cas trop exclusive. En effet, la couleur du Lapon est d'un jaune brunâtre (Capell Brocks), celle du Groënlandais d'un brun cuivré (Parry), celle des Koryaks et des Samoyèdes d'un brun enfumé (Ermann); le rouge perce sur les joues rembrunies des femmes Yacoutès et Kamtchatcales (Ermann), etc. (1). Ainsi, des nuances de coloration selon les races dans les régions polaires comme sous l'équateur; faisons remarquer toutefois que la Laponie est loin de correspondre, sous le rapport du climat, au Groënland, et que le Kamtchatca est assez différent, à cet égard, de la Samoyédie. Tenons compte, en outre, des migrations de ces peuplades. Ainsi, les Samoyèdes sont certes venus du Midi, où il existe encore de leurs congénères dans l'Asie centrale (A. Castren), et il est tout aussi peu probable que l'Esquimau ait pris origine dans son *habitat* actuel tel que nous le connaissons maintenant. Quant aux différences individuelles qu'on rencontre chez les tribus boréales, c'est ici le cas de tenir compte de quelque influence du sang blanc. Car, de tout temps, la femme de la Sibérie a cherché l'union avec l'Européen.

Un second ordre de faits relatifs à la coloration de la peau se relie étroitement au premier; car, bien que les habitants d'une même race soient généralement moins foncés à une certaine élévation au-dessus des plaines dans l'Amérique centrale (M. Wagner), en Arabie (Botta), dans l'Inde (Hügel), dans l'Atlas, dans l'Afrique australe (Living-

(1) C'est à dessein que j'ai noté le plus haut degré de coloration pour les races boréales. Le climat de la Patagonie et de la Terre-de-Feu n'étant pas comparable à celui du haut Nord, je passe sous silence ces races australes. Marquons toutefois que, selon le portrait fait par M. Cabaret de Saint-Cernin, le Fuégien n'est pas aussi foncé que le Patagon.

stone), dans la Malaisie (Junghuhn), etc., on observe sur les hauts plateaux de l'Himalaya et du Pérou des rapports contraires. Ici la peau se fonce notablement comme dans les régions polaires. Enfin, le Toungouse, au nord-est de la Sibérie, est plus brun que son congénère, placé au midi, et celui qui demeure dans les montagnes l'est plus que l'habitant des plaines : tout cela en sens inverse de ce qu'on observe dans les climats chauds et tempérés, et pour ne passer sous silence rien en fait de contrastes, notons aussi qu'à côté de l'homme boréal assez foncé la plupart des mammifères et des oiseaux portent la robe blanche. Il y en a même parmi les rennes de cette couleur sans qu'ils soient albinos (Ermann).

En comparant, sous le rapport de la couleur, l'homme boréal avec celui de la zone torride, on dirait que les extrêmes, jusqu'à un certain point, se touchent.

Ils se touchent en effet encore d'un autre côté ; car tout aussi bien que la fille négresse et même la fille arienne dans l'Inde, sont souvent nubiles à l'âge de dix ans, la même chose est constatée pour les Esquimaux, les Samoyèdes, etc. Marquons toutefois que la vie est assez courte chez ces peuplades.

Maintenant, pour retourner à notre sujet, la peau de l'Européen blanc subit-elle au haut Nord des changements qui le rapprocheraient des habitants du pays ? Nous sommes malheureusement peu renseignés à cet égard. Toutefois, l'Islandais a-t-il bruni depuis les huit siècles qu'il habite près du cercle polaire ? Non, à ce qu'il paraît ; mais d'une part le climat insulaire de cette contrée volcanique n'est guère celui des continents polaires, et, de l'autre, il n'est nullement démontré que le Scandinave soit placé là hors des limites de sa race. De même le Suédois n'habite pas la Laponie, et il ne mène guère la vie du Lapon. La même observation est applicable aux Russes établis depuis peu en

Sibérie : ils ne mènent pas la vie du chasseur, et ils contractent sur une vaste échelle des unions avec les femmes indigènes. La femme slave partage dans ces régions le sort de l'Anglo-Saxonne dans l'Inde : elle perd par la vie casanière son teint vermeil ; elle s'étiole. En somme, je ne trouve qu'une seule observation concluante qui démontre l'effet d'un climat rigoureux sur la peau blanche dans les hautes latitudes. Uwarowsky dit, dans la relation de son voyage (1), que, après avoir vécu sur la Lena à la façon des Yacoutes, son visage devint semblable à celui du Toungouse et qu'on ne l'eût pas distingué, quant à la couleur, d'un Gilyak, n'eût été la saillie de son nez et la couleur de ses cheveux ; et il en attribue naïvement la cause à la fumée et à la réverbération du feu qu'on allumait pendant la nuit dans les yourtes. Enfin les Yacoutes eux-mêmes peuvent nous servir d'exemple pour étudier l'influence d'un climat boréal sur la couleur de la peau. Cette peuplade, turque d'origine, est aujourd'hui plus foncée que ses congénères établis plus au midi, et plus brune même que les Burates, avec lesquels elle a contracté quelque alliance de sang. Veut-on, du reste, sans aller aussi loin, sur une petite échelle, connaître d'une part l'influence d'un climat extrême et de l'autre celle d'un climat doux et égal sur la peau d'individus appartenant au même rameau? Que l'on compare le teint du pâtre alpestre qui promène ses troupeaux à côté des glaciers avec celui des filles d'Albion, si justement célébrées à cet égard. Parmi les premiers il y en a qui présentent, ou peu s'en faut, la couleur des Toungouses sur les parties découvertes. La vie casanière pendant l'hiver ne fait guère disparaître cette couche pigmentaire ; cependant les Alpes sont fort loin d'être analogues en tout point aux hauts plateaux

(1) Middendorf, *Voyage en Sibérie*, t. IV, p. 47.

[illegible] de la Samoyédie et aux [illegible]

[illegible] plus importants relatifs à la [illegible] Nord, de race à race, de [illegible] individu. Ils paraissent témoi- [illegible] au calorique rayonnant [illegible] est par conséquent de toute [illegible] moment. Relevons d'abord [illegible] rayons solaires réfléchis de [illegible] de neiges et d'une blan- [illegible] continue pendant tout l'été [illegible] longue journée. Toutefois [illegible] rendre compte du teint de la [illegible] se dépouille de ses vêtements [illegible] précisément ses habits et sa [illegible] et augmentent, on dirait [illegible], la chaleur de son sang, [illegible] au premier aspect devient [illegible]. En effet, et contrairement [illegible], la respiration pulmo- [illegible] d'activité dans les régions [illegible] plateaux des grands conti- [illegible] du carbone par ce procédé [illegible] destinés à la coloration, [illegible] réduits à leur minimum ; mais [illegible] journalière nous atteste le con- [illegible] rapide, il existe aussi un

[illegible] entiers avec sept à huit onces [illegible] trempées dans le beurre, [illegible] à consommer dans la journée [illegible], dont grande partie se [illegible] de la Sibérie recherchent ces [illegible] Déjà en Suède on con- [illegible] respiratoires.

dépôt de réserve du moins à l'état normal. Aussi l'homme boréal change-t-il visiblement de couleur et d'embonpoint (1) selon les saisons, c'est-à-dire selon la quantité de matériaux combustibles qui sont à sa disposition.

Si j'ai attribué quelque influence, du moins indirecte, sur la coloration de la peau aux fourrures inséparables du corps de l'Esquimau et du Samoyède, cette manière de voir s'accorde avec une autre série de faits que je ne dois point passer sous silence. Chez l'homme coloré des pays chauds les parties couvertes sont souvent aussi les plus foncées, sans que cependant cette règle soit générale, car chez les Mongols, suivant Klaproth, le corps couvert est moins coloré que le visage, et chez les Annamites, qui sont loin d'offrir tous la même teinte, le corps est comparativement à la figure d'autant plus blanc que la couleur générale est moins foncée et que l'individu, par conséquent, se rapproche à cet égard de l'Européen. Remarquons enfin que chez l'homme blanc, les parties qui sont couvertes et dont la température est sensiblement augmentée (comme auprès des *genitalia*, etc.) sont les plus colorées.

Voilà, messieurs, une série de considérations qui me paraissent être justifiables au point de vue de la physiologie. Je suis toutefois bien loin de donner cette faible tentative comme une solution définitive d'un problème aussi complexe, aussi obscur. Appeler votre attention sur ce qu'il peut y avoir de fonctionnel dans la coloration de l'homme, et réduire à leur propre valeur les vues trop exclusives, voilà mon but ! En effet, il se peut tout aussi bien que la couche pigmentaire, au lieu d'être en relation directe avec la fonction respiratoire, soit tout simplement un appareil protecteur ; car il est certain que la peau blanche résiste peu aux influences externes, surtout à l'extrême chaleur,

(1) Voir Middendorf, p. 61.

et nous trouvons en effet la peau plus ou moins colorée chez toutes les peuplades qui ne possèdent guère les préservatifs dont s'environne l'homme civilisé.

Quoi qu'il en soit d'ailleurs des fonctions sollicitées par le milieu, vouloir reconnaître même dans ce que l'on nomme le hâle le résultat d'influences purement externes, me paraît bien hasardé. Car si les rayons solaires finissent par donner le reflet doré au marbre; si les influences atmosphériques font jaunir, brunir et noircir les roches, la peau humaine n'est guère comparable aux minéraux : du simple érythème qui se limite aux vaisseaux capillaires jusqu'à la pigmentation la plus profonde du nègre les fonctions organiques sont mises en jeu ; et fût-ce même qu'on dût considérer la couleur de la peau chez les races humaines comme l'équivalent de la robe chez les espèces animales, on ne pourrait pas plus exclure de son étiologie la participation des fonctions organiques. Nous allons du reste voir à la fin de ces recherches quelle chance de succès aurait une pareille comparaison.

Il me reste encore à examiner un ordre de faits qui paraissent témoigner contre l'influence du climat sur la teinte de la peau ; c'est la juxtaposition sur un même point du globe de races à couleurs diverses.

Ici tout est à peu près encore à faire, car il faudrait avant tout bien constater si ces groupes, ces individus n'ont subi aucun changement. M. Reclus dit le contraire pour ce qui concerne l'Amérique ; par conséquent il faut encourager les voyageurs à faire des recherches détaillées à cet égard et attendre des renseignements ultérieurs. En second lieu, bien que les races humaines les plus distinctes aient à l'état naturel leurs limites dans l'espace, il faut accorder une certaine latitude à celles-ci, et tant qu'elles ne seront pas franchies nettement, il n'y aurait guère motif à subir des changements. De même que pour les couleurs, il y a

des degrés intermédiaires dans l'échelle climatérique, des terrains neutres pour ainsi dire qui peuvent offrir les conditions voulues pour admettre une réunion d'individus diversement colorés sans qu'ils subissent des changement nettement prononcés. Il en est ainsi de plusieurs îles de l'Océanie et de quelques régions de l'Amérique centrale et méridionale. En somme, la juxtaposition des extrêmes dans les climats extrêmes est une impossibilité de fait. Même dans le Groënland les colonies scandinaves se sont éteintes; toute tentative semblable faite au Sénégal amènerait le même résultat. Ainsi, l'Européen ne menant en permanence ni la vie de l'Esquimau aux régions polaires, ni celle du nègre sous les tropiques, il n'y a pas moyen d'établir la comparaison des influences externes sur la coloration de la peau et les changements qu'elle pourrait subir en pareille circonstance. Cette simple considération touchant les extrêmes prouve, ce semble, qu'exiger la démonstration par la voie expérimentale rigoureuse que le nègre ou l'Esquimau dérive du blanc ou inversement, est demander l'impossible. Il est enfin tout aussi peu conforme à ces principes de supposer que l'Anglo-Saxon doive devenir Iroquois en Amérique ou Australien de toute pièce en Nouvelle-Hollande pour fournir la preuve irréfragable de l'influence du milieu.

Avant de quitter ces considérations qui jusqu'à un certain point s'étendent aux races humaines, je dois relever plusieurs points par lesquels pèchent en général les raisons qu'on oppose à l'influence du milieu en ce qui concerne la couleur de la peau.

I. On n'est nullement exact en terminologie. Ainsi l'on appelle en Afrique, en Arabie, dans l'Inde, *etc.*, *blanc* ce qui ne l'est certainement pas; et il en résulte qu'on juxtapose l'homme soi-disant blanc à l'homme noir sans le moindre fondement. A l'exception des Anglais, qui n'y

font guère souche permanente, pas un habitant de l'Inde n'est blanc; pas un Arabe ne l'est dans son pays. Ici je parle d'après ma propre expérience; et M. Deschamps n'a pas sans motif formé du pigment de la peau arabe une classe à part.

II. On n'apprécie pas suffisamment les différences individuelles. En effet, bien qu'on soit forcé d'admettre des variétés pour les traits, la taille et pour bien d'autres particularités chez le même rameau, on dirait que la teinte est soustraite à la règle générale. Encore tout dernièrement, M. Schlagintweit, qui a parcouru l'Hindoustan et l'Himalaya dans tous les sens, et qui du reste insiste comme moi sur les caractères persistants dans les races, m'a déclaré ceci : Il y a dans l'Himalaya des villages isolés où les habitants présentent cet air de famille qui résulte du mariage mutuel continué durant de longues générations; et pourtant à côté de cette uniformité dans les traits, la couleur de la peau offre des différences fort notables. M. R. Young (1), de son côté, dit qu'au Bengale on est frappé par la différence des membres de la même famille, dont les uns sont clairs, les autres foncés, tout cela sans polygamie, et bien que chez les Hindous il n'y ait pas d'alliance avec d'autres nations comme chez les Patans, les Mongols, les Syouds, les Sikhs, etc. Bref, il en est ainsi partout chez l'homme coloré; et c'est pourquoi j'ai toujours insisté pour que l'on fixât plus nettement les variations du teint qu'on rencontre chez les individus appartenant à la même race, ainsi que j'ai tâché de l'établir pour le nègre.

III. Il m'est pénible de devoir aborder ici une question de géographie physique. Hélas! on confond trop souvent, je dirais habituellement, la latitude pure et simple avec ce

(1) *Brit. Assoc. for the advancement of science*, etc., 1855, p. 915.

qui constitue un climat résultant toujours de conditions plus ou moins complexes. Peut-on, par exemple, comparer sérieusement le climat insulaire de la Polynésie, bien que situé sous l'équateur, avec le climat continental de l'Afrique intertropicale? Voudrait-on prétendre que l'Amérique, bien que comprenant toutes les zones géographiques, soit, en ce qui concerne ses climats, strictement comparable à l'Asie et à l'Afrique, etc.? Pas même l'Indo-Chine, quoique placée sous la même latitude que le Dekhan, ne correspond à cette dernière contrée par la disposition géographique de son terrain; et en Afrique, enfin, le plus haut degré de chaleur n'est pas à l'équateur : il se trouve au nord de cette ligne (1).

IV. De même que le climat est la résultante d'agents plus ou moins multiples, il est, d'autre part, tout aussi essentiel de ne formuler d'induction par l'analyse des autres modificateurs que sous des conditions analogues pour le reste. En effet, serait-il logique d'avancer comme objection que le paysan russe tourne en hiver le pelage de sa fourrure en dedans sans que sa peau prenne la teinte du Groënlandais? ou serait-il rationnel d'attribuer à telle ou telle sorte de nourriture les mêmes effets en Allemagne qu'en Abyssinie?

En somme, je crois avoir donné assez de preuves, messieurs, de l'importance que j'attache aux caractères inhérents aux groupes humains. Un des premiers j'ai insisté et j'insiste encore sur la permanence des types sous des conditions données. En parfait accord avec ces principes que je crois avoir puisés dans le livre magistral de la nature, je ne puis toutefois me refuser à reconnaître ceci : en

(1) Je dois signaler ici un progrès incontestable qu'a fait faire Livingstone à l'étude de la couleur de la peau en Afrique. Voir p. 378.

acceptant la couleur des races humaines telle qu'elle se présente à l'œil nu et indépendamment de toute spéculation étiologique, on constate tout d'abord que la couleur la plus foncée correspond réellement aux climats les plus chauds. En second lieu, le climat extrême des régions polaires, auxquelles on peut comparer les hauts plateaux, comporte une coloration de la peau assez foncée. La peau proprement blanche enfin est l'apanage de races différant par leur origine et habitant des contrées tempérées et même froides jusqu'à un certain point. Je n'insiste point sur l'étendue mmense occupée par les races à couleurs intermédiaires. En effet, la peau basanée tirant sur le jaune ou le rouge se rencontre sous presque toutes les latitudes. Ainsi, le Bohémien, ce nomade et cosmopolite arien, plante impunément sa tente dans les neiges de la Sibérie comme sur les rivages du Gange. Toutefois, on constate, je l'avoue, des exceptions à la règle. Mais ne faut-il tenir aucun compte des migrations ethniques et des limites plus ou moins étendues et admissibles à cet égard ? Ainsi, j'ai cité, comme tant d'autres de mes honorables collègues précédemment, les Tasmaniens, qui demeurent assez loin du tropique, et dont quelques bustes, dans la galerie anthropologique, offrent une couleur toute noire. Mais constatons tout d'abord le fait ! D'après Cull (1), ces insulaires seraient bruns. Lesson et Garnot, de leur côté, nous apprennent que les habitants de Van-Diemen sont généralement peu noirs (2), et ils ajoutent que cette peuplade est probablement originaire des Nouvelles-Hébrides ou de la Nouvelle-Calédonie. Enfin, suivant ces auteurs, les migrations des Mélanésiens seraient postérieures à celles des Polynésieus, et conséquemment d'une date rela-

(1) Voir *Rep. of Brit. Assoc.*, a. 1855.
(2) *Ann. des Sc. nat.*, t. x, a. 1827.

tivement moderne. Pour ma part, j'incline à croire que les Mélanésiens, en grande partie, ont rayonné de la Nouvelle-Guinée, île tropicale qui équivaut presque à un continent. D'ailleurs, grâce aux recherches judicieuses de M. Van der Gabelentz sur les langues mélanésiennes, la lumière commence à se faire aussi en ce qui touche l'affiliation des Mélanésiens entre eux-mêmes et leurs rapports d'origine avec les autres races de l'Océanie.

Comme tant d'autres, le fait relatif aux Tasmaniens atteste que pour discuter et établir les règles générales, les données particulières doivent avant tout être sujettes à une critique circonspecte. C'est ce que je vais continuer à faire, dans la mesure de mes forces, pour les faits nouveaux qui se rapportent à la question toute spéciale des variétés de la teinte qu'on rencontre chez les rameaux d'une même race.

De même qu'ailleurs, l'influence du climat se manifeste aussi en Amérique sur les races indigènes. « Les Indiens appartenant à un même rameau deviennent beaucoup plus foncés à mesure qu'ils sont transférés dans les prairies du midi. » (Dan. Wilson, *Prehistoric Man*, vol. II, p. 367, M. Lewis H. Morgan).

## II

### DES VARIÉTÉS DE COULEUR DANS LA MÊME RACE.

Depuis ma dernière communication, je n'ai pas observé de faits nouveaux concernant les Berbers, les Arabes, les Ariens, etc., et je passe, par conséquent, à l'extrême Orient; car l'ambassade d'Annam m'a fourni, pendant son séjour à Paris, des données qui méritent d'être citées ici. La teinte annamitique est, en général, d'un jaune plus clair que celle

des Chinois du midi. C'est un jaune sale ou bistré tel qu'on l'observe souvent chez les mulâtres et chez une partie de la population actuelle de l'Égypte. A part un seul individu qui est ardoisé, le ton de la teinte des Annamites varie assez; il tire dans ses extrêmes sur l'olivâtre et sur le brun. Dans le premier cas, il se rapproche de la coloration des habitants de l'Hindoustan; dans l'autre, des Siamois, des Chinois, etc. Je donnerai, à une autre occasion, la description du type physique des Annamites, dont il y a deux variétés principales dérivant des éléments mixtes qui composent cette nation. Ici je me borne à remarquer qu'il y a, parmi une soixantaine d'hommes dont se compose l'ambassade, quelques individus aux traits chinois exagérés, dont la peau du visage et des mains est légèrement rembrunie tandis que celle du corps peut bien passer pour blanche. Dans le midi de l'Europe, on ne reconnaîtrait guère ces individus pour étrangers, n'était leur visage aplati aux contours de losange, etc. Faut-il, en ce cas, recourir au métissage, au mélange, pour expliquer l'état de la peau? Par malheur pour cette théorie, le mélange s'accomplit dans l'Annam entre races toutes plus ou moins colorées. Veut-on à toutes forces faire intervenir le sang européen en pareil cas, alors on verra plus loin, dans le chapitre sur le métissage entre Annamite et Européen, que cette opinion n'a guère de fondement.

En même temps que je pris note de ces observations, j'eus la chance de voir une dame d'Annam établie en France depuis trente-sept ans. Chez elle, rien de plus frappant que le type chinois dans tous ses détails anatomiques, tandis que sa teinte diffère entièrement de celle de ses compatriotes : c'est un jaune de citron très-délayé. Deux Chinois qui avaient séjourné longtemps à Rome, pour faire leurs études, m'ont présenté absolument la même couleur. Faut-il attribuer cette perte de pigment au changement de climat,

.ilieu.
parlé
contrée
où nous
pace : la
s plateaux
.ciers, et, à
.édiaires, la
Quelle mine
qu'a fait la
.uère resté en
.de, il n'a réuni
s ethniques, et
façonner, qu'on
·s humains à part
Jue je regrette de
re expérience ! Ce
·-Manche de prendre
, pour ma part, que
uble ordre : celui des
·t celui des représen-
tous les avis accordent
, dans l'Inde, à mesure
ers les plaines et qu'on
.s toutefois remarquer que
.allèle à la différence des
space : 1. Arias; — 2. Dra-
*ums, Koles, Bhils, Gonds,*
n'en est guère strictement et
·erne les groupes et les indi-

s qu'amener les conditions par lesquelles

ui pour la plupart refoulées dans les
des terres.

vidus appartenant à la même race. Ici nous trouvons des exceptions notables de la règle générale, c'est-à-dire l'Arien ou le Dravidien, placé plus au midi, n'est pas pour cela nécessairement le plus foncé de son rameau, et il faut, par conséquent, examiner les conditions locales où l'on observe ces exceptions.

Commençons par les Dravidiens dont j'ai déjà fait une mention rapide. Voici ce qu'en dit M. Caldwell (1), après un séjour de dix-sept ans dans le Dekhan : « L'influence du climat seul pour blanchir ou colorer la peau est bien plus considérable qu'on ne suppose communément; et l'Inde en offre une foule d'exemples. Un des meilleurs à ma connaissance... est fourni par la grande beauté de la carnation chez la plupart des natifs de la côte de Malabar, comparativement à la couleur très-foncée en proportion égale chez les natifs de la côte de Coromandel, qui appartiennent aux mêmes castes ou à des castes analogues et se vouent aux mêmes occupations. Les habitants de la côte de Coromandel sont exposés, pendant dix mois de l'année, à un très-haut degré de chaleur sèche dans une contrée de plaines et dépourvue de forêts. Les habitants de la côte de Malabar ne sont exposés à un degré pareil de chaleur que pendant deux mois de l'année, et un degré égal de sécheresse est inconnu sur cette côte : leur ciel est presque toujours chargé d'humidité; la quantité de pluie est toujours double et même triple comparativement à celle qui tombe sur la côte orientale, sous la même latitude. Le pays est bien boisé partout, et les maisons des habitants sont généralement nichées dans des bosquets frais. Par conséquent, sous la même latitude, et avec une différence de longitude d'un degré et demi seulement, la peau des habitants de la côte occidentale des Ghants surpasse en blancheur celle des

(1) *A comparative grammar of the dravidian family of languages*, 1856.

habitants de la côte orientale, d'autant que la peau des brahmans de toutes les provinces est plus claire que celle des classes de la population qui y travaillent la terre. Malgré cette différence de teinte, il n'en existe aucune de race. Car on peut prouver que les Malayalis descendent d'une colonie ancienne de Tamiliens ; et une différence semblable se fait remarquer sur les individus des castes tamiles dont une partie s'est établie dans le Malayalam (p. 512, loc. cit.). » Suivent les preuves historiques sur l'immigration précitée. Enfin, j'ai vu moi-même bon nombre de Dravidiens appartenant à la marine de Bombay, et je puis en tout point confirmer les remarques de M. Caldwell.

Voilà, je l'espère, une observation qui réunit toutes les conditions pour équivaloir à un expériment. Aussi, en la lisant attentivement, se transporte-t-on involontairement dans la Germanie et dans les Calabres, habitées par des rameaux de la race arienne aussi différents par leur couleur que le sont les Tamiliens de l'est et de l'ouest. Même résultat sur le terrain sémitique en comparant le Syrien au teint blanc et vermeil du mont Liban, avec son frère d'origine dans les déserts sablonneux de l'Arabie. Et pour empiéter enfin un moment sur le domaine des races, on visite avec intérêt le Californien, dont le teint reflète la couleur de son sol rocailleux et dénué de végétation, tandis que le Guarini, habitant les forêts primitives du tropique, nous offre, par son teint jaunâtre et même par sa chevelure claire, un contraste des plus frappants (Mantegazza).

Revenons maintenant à l'Inde pour suivre M. Caldwell dans l'exposé d'autres faits qui se rapportent à notre sujet. « Une autre preuve de l'influence climatérique sur la couleur de la peau, dit-il (p. 513-514), et qui est généralement plus connue, nous est fournie par la circonstance que beaucoup de descendants des Portugais, qui se sont établis dans l'Inde depuis quelques siècles, sont maintenant

plus foncés que les Hindous eux-mêmes. Cette classe de la population est une race métisse qui descend de pères européens et de mères indigènes. Toutefois, au lieu d'être plus blancs par ce mélange avec le sang européen, beaucoup d'entre eux sont d'une couleur plus foncée que les indigènes desquels ils descendent par le côté maternel (1). »

M. Caldwel, en présence de pareils faits et d'autres qu'il a recueillis dans l'Inde, conclut (p. 511) « que le type physique d'une race devrait être déterminé par la forme du crâne et les traits de la figure les plus constants sans tenir compte de la couleur de la peau. Car quiconque a vécu dans l'Inde doit avoir appris à regarder la couleur comme un caractère très-ambigu de parenté ou de race. » Nous verrons, à la fin de ces recherches, jusqu'à quel point cette induction est valable.

Passons maintenant aux Ariens de l'Inde; et avant tout, un mot sur les *Kafirs* ou *Siahpoush*, habitant la pente méridionale de l'Hindokoush. Depuis les recherches d'Elphingstone, de Burnes et de Masson, cette population attira l'attention des ethnologues; on eut de la peine à les classer. Les travaux de M. Lassen viennent de décider la question. Les Siahpoush forment la transition du rameau iranien au rameau sanscritique. Leur langue le rapproche de ce dernier et leur contrée fut occupée originairement par les Arias hindous (2). J'ignore si la couleur de leur peau est aussi blanche que celle des Celtes et des Allemands; car les auteurs nous parlent d'enfants kafirs à peau jaunâtre. En tout cas, elle est plus claire que celle des Hindous proprement dits, et il existe parmi eux des individus qui ont les yeux bleus et la chevelure blonde. Leur profil aussi est comparable au grec. Enfin, la colonie macédonienne qui aurait

(1) Voir, pour la confirmation de ce fait, le masque d'un métis portugais dans la collection Schlagintweit, déposée dans la galerie du Muséum.

(2) Voir Chr. Lassen, *Antiquités de l'Inde*, vol. I, p. 435-440.

allié son sang avec celui des Arias reste encore à découvrir ; mais « *factis, non verbis* ».

D'autres montagnards, les Cachemiriens, au beau profil arien, ont la peau bistrée, et on les a comparés à cet égard aux habitants des Abruzzes. Les Cachemiriens des vallées et des plaines auraient la peau plus foncée. Cette dernière version est exacte, car bon nombre de bustes appartenant à cette région offrent, sans exception, un teint olivâtre, ainsi que les habitents du Pendjâb, sans en excepter les Afghans qui, Ariens d'origine, ont fondé par la conquête des colonies dans cette contrée. Par conséquent, l'assertion que les Rohillas seraient ici restés blancs, est encore à vérifier.

Passons aux Hindous ariens établis depuis au moins trente-cinq siècles au midi de l'Himalaya. Ici je me limite à l'examen de la caste des brahmans, par des motifs qui trouveront leur explication dans mes notes de métissage. Voici d'abord ce qu'en dit M. Caldwell : « Même parmi les brahmans, bien qu'ils soient d'une race parfaitement pure, on remarque fréquemment des différences de couleur..... Les brahmans de l'Inde septentrionale sont en général plus blancs que ceux du midi, à l'exception des Nambâris ou brahmans de haute caste de la côte de Malabar qui paraissent être les plus blancs de leur race » (p. 514). M. H. Schlagintweit, tout en reconnaissant l'influence du climat, insiste en outre sur celle du régime alimentaire dans le passage suivant : « Les brahmans de Cachemir, qui mangent de la viande, ont le corps robuste, le visage pâle et beaucoup d'intelligence et d'activité, tandis que les brahmans du Kanoudj, qui vivent de végétaux, manquent d'énergie physique et intellectuelle, et même leur tête présente une conformation particulière [1]. » Nous désirons des détails plus marqués sur cette dernière particularité.

[1] *Report of the Brit. Assoc.*, 1857, p. 154.

Je pourrais ajouter à ces deux témoignages celui que j'ai recueilli en maintes occasions de la bouche d'Anglo-Indiens : il s'accorde en tout point avec les précédents. Du reste, nous avons ici les moyen d'aller directement à la vérification. Parmi la collection des deux cent soixante-quinze masques précités, il y en a bon nombre de brahmans provenant de toutes les parties de l'Inde. Or je me contente pour le moment de signaler deux choses : pas un de ces brahmans n'est blanc, tant s'en faut, et parmi ceux provenant du Bengale, il y en a qui présentent la couleur la plus foncée.

J'aurais trop imparfaitement rempli ma tâche, si en ce lieu je passais sous silence les agents d'un autre ordre qui, hors du climat, influencent dans l'Inde et la teinte de l'homme et d'autres parties de son type physique (1) : je veux parler des castes. En effet, « dans aucun pays du monde, dit M. Caldwell (p. 509), les traits et la couleur ne sont aussi variables que dans l'Inde. Mais la caste, telle qu'elle existe là et qu'elle influence les conditions des classes inférieures, est inconnue dans tout autre pays du monde. Comme l'huile et l'eau dans le même vase ou comme des ingrédients qu'on peut mélanger mécaniquement, mais pas (combiner) chimiquement, les différentes castes dans lesquelles les Dravidiens sont classés par leurs précepteurs, les brahmans, ont vécu l'une à côté de l'autre pendant de longues époques, probablement en quelques cas durant vingt-cinq siècles, sans se mélanger. Oui, pendant des siècles il n'exista (entre elles) ni mariage, ni rapport social, aucun lien de sympathie. Le sang est devenu héréditaire aussi bien que les castes ; et non-seulement le sang, mais aussi l'intelligence, le tempérament, le carac-

(1) J'accepte sans réserve la définition du milieu tel que l'a donné M. de Quatrefages, et c'est ici la place à démontrer pourquoi.

tère, les traits physiques. » M. Schlagintweit, de son côté, insista dans une communication verbale sur l'empreinte profonde que les professions héréditaires ont fini par produire sur les individus qui les exercent, et cela, indépendamment de leur origine. Nous savons, par d'autres sources, que cet observateur réussit à indiquer sur les lieux, sans renseignement préalable, la profession de chaque individu qu'on lui présentait. M. Benfey enfin, ce grand connaisseur de l'Inde (1), admet au lieu de l'influence des castes celle de l'uniformité de la profession, du culte, des institutions, etc. Selon cet auteur, ces modificateurs l'emporteraient même sur les castes dont uniquement celle des brahmans se serait maintenue dans le sens de l'institution antique. En effet, abstraction faite des invasions plus modernes, il suffit de rappeler le nivellement des castes introduit de fait par la doctrine de Çakya-Mouni, pour accorder dans l'ethnogénèse de l'Inde une large part au mélange durant une longue époque (depuis 500 avant notre ère, jusqu'à 1200 après J.-C., où le bouddhisme fut enfin déraciné). Jamais cependant les brahmans n'ont abrogé les lois de leur caste ; et s'il y eut des renégats parmi eux, ils durent renoncer à leurs anciens priviléges.

Toutefois les preuves historiques ne peuvent guère prétendre à une valeur absolue en matière aussi délicate. Du moins, je n'oserais y insister en fait de tout ce qu'il y a de plus intime dans la vie de famille, et par conséquent je me suis posé la question que voici : Est-ce que la science, dans les cas douteux, pourrait nous fournir les moyens de distinguer entre un métis et un Arien pur sang, abstraction faite de la couleur? Je tâcherai de répondre dans la partie suivante de mon travail par l'examen sommaire de ce qui se passe dans le métissage entre les divers groupes humains.

(1) Voir dans l'*Encyclopédie* d'Ersch et de Gruber l'article *Inde*.

## III

### RÉSULTATS DU CROISEMENT ENTRE LES RACES HUMAINES, SPÉCIALEMENT QUANT A LA COULEUR DE LA PEAU.

Ainsi que je viens de l'indiquer, j'ai à examiner si dans le croisement entre groupes humains la couleur est plus résistante que les autres caractères physiques, surtout chez les races dont j'ai fait mention précédemment. Quant aux preuves plus ou moins constatées de pareilles alliances de sang, et à la viabilité des races métisses, je puis m'en référer aux travaux de MM. Lucas, Godron, Geoffroy-Saint-Hilaire, Nott, Broca, de Quatrefages, etc. M. Wurtz en a fait un [illegible] dont je tirerai parti dans l'énumération des faits.

Mais, [illegible] en ce qui concerne l'homme, toute cette étude est à faire. Car tout ou les termes généraux de métisse, d'hybride, etc., doivent être [illegible] les indications des métisses. Quant aux parents noirs, l'importance de notre sujet ne nécessite en nous examinant leur couleur, mais aux Européens, il ne suffit pas d'indiquer [illegible] de leur origine, il est au contraire [illegible] la [illegible] de la couleur du teint, des cheveux, et [illegible] les [illegible] et veines, je l'avoue, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'une part [illegible] sur la couleur des [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

généralement noté que les formes, et c'est là-dessus que, jusqu'à plus ample informé, j'aurai à insister.

En outre, si par rapport à des métis qui sont le fruit du croisement entre races hétérogènes nous possédons des données plus ou moins nombreuses, bien que généralement défectueuses, il n'en est guère ainsi relativement aux enfants issus du mariage entre parents qui appartiennent à des rameaux d'une même race. Je citerai comme exemple les nations européennes, composées principalement d'éléments ariens, qui diffèrent bien moins par la couleur que par la taille, la forme du crâne, les traits du visage, etc. Je tâcherai par conséquent de jeter ici un premier jalon en m'appuyant principalement sur l'étude des nombreuses pièces contenues dans la galerie du Muséum et dans la collection de la Société, fondée par notre éminent secrétaire. Car c'est là qu'on verra de près ce qui en est de la teinte de la peau d'une part, et de la forme crânienne de l'autre, quand il s'agit des alliances entre tribus humaines censées avoir une origine commune.

Après ces considérations préliminaires passons en revue les résultats du croisement, et d'abord entre le nègre et l'Européen. Il se présente ici, en premier lieu, une pierre d'achoppement que je ne dois guère esquiver. Le mulâtre offre-t-il dans tous les cas une moyenne entre les caractères du père européen et ceux de la mère négresse, ces derniers dominent-ils? La première version est acceptée par la majorité des auteurs, et j'y inclinais aussi jusqu'à ce que j'eus le loisir de m'en occuper plus soigneusement. Déjà un naturaliste distingué, M. Burmeister, qui a observé au Brésil les mulâtres sur une vaste échelle, s'était prononcé ainsi : « Les caractères du nègre y prédominent. Chez les garçons surtout, la chevelure est généralement frisée et même laineuse; la forme du crâne tient plus du nègre que de l'Européen; en effet, il est d'ordinaire petit, le front est bas, le

sommet de la tête est peu voûté. Bien que la couleur des lèvres varie selon la tribu à laquelle appartient la mère, leur teinte est le plus souvent brunâtre. D'un autre côté, les yeux du mulâtre sont plus grands, les narines moins larges, la barbe plus fournie que chez le nègre, la charpente osseuse en général plus fine, le menton raccourci, et enfin les mains et les pieds plus petits, les derniers pourtant souvent plats. » J'ajouterai que je n'ai jamais vu de mulâtre qui soit orthognathe. Les observations précitées s'accordent avec les miennes, et il en résulte que la question qui se rapporte à la juste moyenne que présenteraient les mulâtres est encore loin d'être jugée. En tout cas, l'inconstance de ces caractères est tout aussi nettement relevée par M. Burmeister, par exemple en ce qui touche la chevelure : « Chez les mulâtres issu du même lit il existe, à côté d'enfants à cheveux plus ou moins crépus, d'autres et surtout parmi les filles qui les ont lisses et même bouclés. » Cette remarque est confirmée par M. Koster (1), précisément à Pernambuco, au Brésil.

De ce qui précède, la prédominance octroyée à l'Européen au premier degré de ce croisement paraît être tout aussi problématique. Pour ma part je ne l'ai reconnue nettement que lorsque la mère est européenne et le père nègre. Toutefois le nombre de mes observations est ici trop restreint pour en tirer des conclusions solides.

En somme on m'accordera que la teinte des mulâtres est loin d'être plus prononcée que ne le sont les caractères des parties molles et du squelette (2).

(1) *Voyage*, p. 238.

(2) J'écarte ici de propos le cas où la femme blanche unie au nègre produit à Berlin successivement sept filles mulâtres et quatre garçons blancs, et d'autres faits appartenant à cette catégorie. Voir Lucas, I, 213, et Siebold, *Journal d'Accouchement*, VII, p. 2, etc.

Examinons maintenant les données concernant le métissage dans son mouvement unilatéral. Car cette partie de nos études est en relation directe avec la question que je me suis posée au commencement de cette esquisse. Or si l'on peut déjà douter à la première génération des mulâtres de l'uniformité de leurs caractères physiques, celle-ci est toutefois encore bien au-dessus de ce qu'on observe chez les générations suivantes, surtout relativement à la fusion des couleurs et à leur persévérance. Ainsi nous trouvons dans Nott et Gliddon (p. 401), plusieurs exemples à l'appui de cette assertion : « Le troisième enfant d'une femme blanche pour trois quarts et mariée à un mulâtre avait la couleur du père tandis que les autres enfants offraient un teint plus clair que même celui de la mère elle-même. Une mulâtresse eut d'un nègre deux enfants de sa couleur et onze autres plus foncés que le père. Une négresse mariée à un mulâtre accoucha successivement de neuf à dix enfants entièrement noirs et de deux à trois de la couleur du père. La même inconstance relativement aux caractères de la chevelure est constatee chez les enfants issus de mariages entre mulâtres. »

Enfin, tous ces auteurs n'ayant, que je sache, indiqué dans les croisements unilatéraux que la couleur, je me trouve obligé de recourir encore ici à ma propre expérience en ce qui concerne les rapports entre la couleur et les caractères anatomiques. Tout dernièrement, j'ai eu sous les yeux deux quarterons dont les grands-pères sont Français de nation et les grand'mères négresses. Le père de l'un (A) est Grec, et de l'autre (B) Français; les deux mères sont mulâtresses. Chez (A), le crâne allongé, la couleur de la chevelure lisse et des lèvres tient encore, ainsi que la teinte légèrement bistrée, du nègre, tandis que l'ensemble des traits du visage ne diffère guère de l'Européen, si ce n'est par le développement un peu excessif des mâchoires. Ici,

je le répète, le grand-père est Français offrant le type allemand et le père est Grec. Chez (B), au contraire, le père et le grand-père sont Français, et tous deux appartiennent au type brachycéphale à chevelure noire, à face arrondie, au nez camus, etc. Bien que chez notre jeune homme (B) la couleur soit d'un jaune fort délayé, tous les traits de la figure paraissent tenir du moins pour trois quarts du nègre, et la chevelure, d'un noir de jais, est très-épaisse et très-légèrement onduleuse : bref, on dirait, en considérant l'ensemble de cette tête : « Voilà presque un Tasmanien à peau claire ! » Ainsi, ces deux exemples, bien que contradictoires sous un rapport, s'accordent précisément sous celui qui nous occupe. En effet, quelque effacés que puissent être chez (A) les caractères ostéologiques du nègre, ils ne le sont guère plus que la couleur. Par contre, chez (B), les premiers sont fort saillants (1), tandis que la teinte dénonce à peine l'origine mixte.

De tout ce qui précède, on peut conclure que des races aussi hétérogènes que celle du nègre et de l'Européen produisent, par l'alliance de leur sang au premier degré, des individus qui se ressemblent, en tous cas, un peu plus que les individus originaires du croisement unilatéral dans les générations successives, et encore, ici, ce ne sont pas du tout les caractères ostéologiques et autres qui disparaissent plus rapidement que la couleur. Celle-ci étant d'ailleurs censée revenir, après la quatrième génération, par le croisement unilatéral, à sa souche primitive, je m'abstiens d'entrer dans des développements ultérieurs (2).

(1) Tenons toutefois compte du type auquel appartiennent le grand-père et le père de (B).

(2) J'ai lu et entendu dire que la couleur des ongles dénoncerait la présence du sang négritique chez les descendants les plus éloignés. D'autre part, on prétend que dans les Etats du sud de l'Amérique on distingue

Une race au moins tout aussi distante de la nôtre que le nègre est celle des Hottentots. Je n'ai pas à m'occuper ici du naturel moral et intellectuel des bâtards ainsi dits, qui (suivant Le Vaillant) ressembleraient plus au père qu'à la mère hottentote. Burchell nous dit (II, 185) que les enfants d'une mère blanche et d'un père hottentot sont plus grands, plus blancs et offrent des traits plus en accord avec ceux de l'Européen que les enfants issus du croisement inverse. En effet (suivant Arbousset et Daumas, p. 20), les bâtards sont des hommes d'une taille moyenne et trapus. Leur couleur est brune, leur chevelure moins crépue que celle du nègre, leur nez ainsi que leur front aplatis. Leurs joues sont creuses, les pommettes saillantes, les yeux petits et enfoncés. Enfin, point de barbe et peu de poils sur la lèvre supérieure. Je me demande ici deux choses : est-ce qu'on reconnaît dans ce portrait plutôt l'Européen ou le Hottentot? La couleur est-elle ici plus significative que l'ensemble des caractères physiques? La réponse ne me paraît guère douteuse.

Parmi les Sémites, je n'ai observé que les mulâtres d'origine arabe. Ils sont bruns en Egypte, en Arabie et sur la côte orientale de l'Afrique, chez les Souahelis ; jamais je n'en ai rencontré qui présentassent la couleur du café au lait, terme stéréotype pour les mulâtres d'origine européenne. Chez les mulâtres arabes, les traits de la figure, etc., s'accordent avec la couleur ; ils sont, en général, un peu plus négritiques que chez les mulâtres européens. Jamais je n'en ai vu, parmi les premiers, qui auraient réuni aux traits de l'Arabe la couleur du nègre. Si les cas de cette nature,

par la couleur du cuir chevelu les individus provenant de mulâtres jusqu'à la dernière goutte de sang noir mêlé à celui du blanc. N'ayant à traiter ici que la couleur *générale* de la peau, je me contente de signaler ces faits comme dignes d'être examinés.

cités par M. Simonot, sont authentiques, ils renversent de fond en comble la doctrine de la fusion des caractères chez les métis originaires de races hétérogènes. Car si le Maure est lui-même un métis d'Arabe et de Berber, toujours est-il que ses parents sont, quant à leur type, fort distants du nègre.

C'est ici qu'il faut noter un fait constaté dernièrement à Kartoum. Une femme arabe mariée à un nègre y accoucha de quatre enfants dont deux présentent la couleur de la mère et deux celle du père.

Rien de saillant en ce qui concerne les alliances entre Berbers et Arabes, si ce n'est une théorie présentée tout dernièrement par un de nos honorables confrères. Suivant cet auteur, les Berbers blancs parmi les Kabyles devraient leur teint aux Arabes que Salluste, d'après la tradition libyque, ferait venir avec Hercule en Afrique. Or les Arabes ne sont guère cités parmi ces immigrants mythologiques. Comment auraient-ils pu d'ailleurs blanchir les Berbers, puisqu'ils ne sont pas blancs eux-mêmes.

Les Koroghlous sont généralement blancs. Leur crâne, souvent cunéiforme et d'ordinaire aplati à l'occiput, dénonce dans ses détails l'influence du sang turc. Le véritable Turc, dont M. Duhousset nous a donné une description exacte, tient, par la forme de son crâne et par sa langue, évidemment du Mongol; et, en effet, l'on peut vérifier déjà sur les métis turcs ce que dit Klaproth sur l'empreinte profonde et durable que laisse le type mongol chez la progéniture mixte qui en dérive.

L'Amérique est le creuset immense où s'amalgament le plus de races, le plus de nations. Je ne connais guère des données détaillées concernant les métis du Nord. C'est dans le Sud qu'on a créé ces vocabulaires où l'on taxe la quantité relative du sang blanc suivant les degrés du mélange. Les termes pour les désigner diffèrent selon les régions : ainsi l'on en emploie d'autres au Brésil, d'autres

au Pérou. D'après le tableau publié par M. Tschudi, on voit, au premier coup d'œil, que cette échelle est établie exclusivement sur la couleur. C'est après la quatrième génération, dans le croisement unilatéral, que le mulâtre reviendrait à l'une des souches primitives, tandis que le métis la rejoindrait déjà à la seconde. De même que les Espagnols de sang pur nés en Amérique, ce dernier s'appelle créole. Il a le teint pâle tirant sur le blanc. M. Tschudi remarque, en outre, qu'en général chez les métis américains la chevelure des femmes est un critérium bien plus certain d'origine que la couleur de la peau. En effet, cette dernière est, en tout cas, très-inconstante chez les individus originaires du croisement entre les Américains du Sud et les Européens. Elle diffère d'ailleurs selon les régions et les tribus. Ainsi les métis ont à Quito le front petit et la chevelure grossière, le nez petit et pointu, la barbe fournie; quelques-uns ont la peau blanche et la chevelure blonde (?), tandis que d'autres sont aussi foncés que les Indiens (1). Suivant Stevenson (II, 177), ce sont, pour la plupart, de beaux individus; on les reconnaît pourtant à leur front bas et à la maigreur. Au Chili, les métis sont souvent plus grands et moins trapus que les Indiens; mais leurs épaules sont toujours larges, leur cou et les bras courts, les mains et les pieds petits. Dans ces dernières particularités, ainsi que dans la chevelure, la saillie des pommettes et l'ouverture élargie des narines, ils ressemblent aux Indiens (2). A Concepcion, les métis sont aussi blancs que les Espagnols, et, en général, on peut à peine les distinguer des Européens (3). Quelques-uns en sont blonds (4). Chez les Sartanejos, à Pernambuco,

(1) Ulloa, *Voyage*, I, p. 228.
(2) Poeppig, I, p. 201.
(3) Poeppig, I, 64.
(4) Ulloa, II, p. 34.

les enfants offrent rarement la même couleur. La différence à cet égard est souvent si grande qu'on serait disposé à douter de l'authenticité de leur origine, si cette particularité ne formait la règle générale (1). Au Paraguay, où le mélange entre Indiens et Espagnols est le plus complet, on rencontre actuellement peu de traces du sang indien. Plus que dans aucune contrée de l'Amérique espagnole, les traits du visage ressemblent ici à ceux des Anglais ; et, comme en Écosse, on trouve très-souvent, dans les cases des pauvres, des enfants au visage allongé et à la chevelure blonde ou même rougeâtre (2).

Ces données prouvent, ce semble, suffisamment que la couleur de la peau américaine persiste généralement peu dans les alliances avec le blanc, tandis que d'autres caractères sont plus tenaces, et nous sommes ici à même de vérifier sur place cette conclusion. En effet, il existe dans Paris toute une colonie de jeunes Péruviens, parmi lesquels plusieurs ont pour mères des dames quichuas, dont la couleur est d'ordinaire brune. Eh bien, j'engage qui que ce soit à me trouver, parmi ces élèves, quelque chose qui trahisse par le teint leur origine. C'est si vrai, que nous passons journellement devant eux sans les remarquer à cet égard. Il n'en est guère ainsi des autres caractères ; car un examen attentif découvre dans la forme du crâne, les pommettes, le nez et la chevelure des caractères étrangers à nos populations, sans parler de l'œil brillant et du regard perçant qui ne font presque jamais défaut aux individus dont le sang tient de l'américain. La barbe aussi est peu fournie chez eux, et les favoris n'atteignent pas le bord de la chevelure. Du reste, les caractères ostéologiques de l'Indien s'effacent en tout cas plus facilement dans le croise-

(1) Koster, p. 238.
(2) Mansfield, *Paraguay, Brasil and the Plata.*

ment avec l'Européen que ceux du nègre et du Mongol.

Avant de quitter l'Amérique, un mot sur les Zambos, Cabourets ou Chinos issus de l'alliance entre le nègre et l'Américain du sud. Suivant Castelnau, leur couleur est celle du bronze foncé, leur chevelure crépue et la fente palpébrale oblique. Selon Tschudi (I, 169) ils auraient les cheveux moins crépus que les mulâtres, le nez et la bouche du nègre, et enfin les joues, les yeux et le front de l'Indien A cette classe appartiennent aussi le Cafusos du Brésil, dont Spix et Martius ont décrit les énormes perruques (1). Sauf les lèvres qui sont moins épaisses, le visage des Cafusos tient plutôt du nègre que de l'Américain. Leurs jambes sont faibles, tandis que les muscles de la poitrine et des bras sont vigoureux. Abstraction faite des caractères anatomiques, est-ce que les Zambos nous dénonceraient leur origine par leur teinte? Assurément non; car celle des Charruas, des Patagons, etc., est du moins tout aussi foncée.

Nous avons pu constater en Amérique la prédominance de l'Européen chez les enfants engendrés avec la femme indigène. Il en est de même dans ses alliances avec les femmes polynésiennes et malaises, surtout aux Philippines (2), quand le père est Espagnol et la mère Tagale. Suivant M. Scherzer, sauf une conformation particulière des yeux, une expression sauvage et la sclérotique foncée du Malais; ce métis ressemble à l'Européen. Reste le squelette à examiner, y ajoute sagement l'auteur. D'après le même voyageur, le premier enfant d'un Européen et d'une Polynésienne, ou même d'une Chinoise, tient plus de la mère; les

(1) Voir *Voyage*, p. 215. — On rencontre une chevelure analogue chez les Cocamas habitant les bords du Huallaga inférieur. Ils sont sans doute de la même origine que les Cafusos. Poeppig, *Voyage*, II, 450.

(2) M. Scherzer, *Expédition de la Novara*, partie pathologique, p. 276.

chycéphale. Son frère, âgé de dix-neuf ans, lui ressemble fort peu : taille élancée, teinte bronzée, cheveux légèrement frisés, peu de barbe, crâne allongé par devant, prognathisme peu prononcé, pied notablement aplati. Évidemment, l'influence de la mère fut ici prédominante sur la fille et celle du père sur le fils. Toutefois, la couleur est en harmonie avec les caractères anatomiques.

Enfin le Chinois rivalise avec l'Européen. Voici ce qu'en relate M. Scherzer (p. 276-278) : L'enfant d'un père européen et d'une mère chinoise est, au hasard, ou complétement Chinois ou Européen. Ainsi, dans le premier cas, il n'en est plus rien de la prédominance du dernier. La conformation des paupières est le trait le plus persistant chez tous les métis chinois. Si à Manille un Chinois engendre avec une Malaise une fille, et que celle-ci et ses descendants se marient avec des Malais, l'œil conserve ses caractères chinois jusqu'à la quatrième génération. La fille d'un père européen et d'une mère tagale présente le type européen ; mais mariée à un Chinois, elle engendre un enfant ressemblant tout à fait à son père (1). Jusqu'en Australie, on prétend avoir constaté l'influence et la prédominance du sang chinois dans le métissage par le fait que voici. Depuis longtemps on fait courir le bruit qu'il y aurait une race d'indigènes chauves dans l'Australie occidentale, au delà de la rivière Balonne. M. Kay en amena un individu à Sydney. Ce jeune homme de seize à dix-sept ans, bien que beaucoup plus âgé en apparence, est dépourvu de poils sur toute la surface du corps. Son cuir chevelu offre un aspect granulé, comme si les racines des cheveux y étaient ca-

(1) Je cite ici, sous toute réserve, un fait fort curieux. Dans les environs de la rue Jackson, une Chinoise accoucha de trois enfants à la fois, dont l'un appartiendrait à la race mongole, l'autre à la caucasique et le troisième à l'africaine. Voir *Echo du Pacifique*, 19 mars 1859.

chées. Cet individu est en outre, par son extérieur, le type d'une race entièrement différente des autres aborigènes de l'Australie. Tous les contours du visage, la forme de la tête, l'expression, la couleur de la peau, jusqu'à l'attitude indifférente et apathique y dénoncent le Mongol ; bref, il doit être d'origine chinoise. Son développement physique est bien inférieur à celui des aborigènes à l'état de santé. L'œil large et brillant de ces derniers, les lèvres épaisses, le nez largement ouvert, le ton foncé de la peau y manquent. La figure et l'œil surtout tiennent évidemment du Chinois. La teinte est jaune tirant sur le brun, comme on doit s'y attendre dans le croisement entre le Chinois et l'Australien. On ignore depuis quand ce mélange eut lieu. Le fait est que cet individu ressemble plus au Chinois qu'à l'Australien. Sa tribu habite le Warrego supérieur. M. Kay n'en avait vu que six à sept individus, parmi lesquels une femme et un homme d'une taille plus élevée que celle du jeune homme précité, qui fut d'ailleurs fort traitable et utile. Cette tribu dérive probablement de pêcheurs chinois, dont le bateau entraîné par les vents aurait sombré sur la côte (1).

Notons enfin qu'à Malacca les Chinois ont transformé, au moyen du croisement unilatérial, des femmes malaises en Chinoises. A l'île de Cuba, l'alliance conjugale entre Chinois et nègres étant en voie de progrès, nous espérons pouvoir sous peu en relater les résultats.

Dans la première partie de mon travail, j'ai fait mention d'une dame d'Annam. Ici je dois analyser les caractères de ses deux enfants nés d'un père français à Hué. La fille a la taille élancée, le visage allongé, le nez assez fin et saillant; la fente des paupières est large et horizontale, la chevelure

(1) Voir *Sidney Empire*, 19 février, et *Galignani's Messeng.*, 26 avril 1861.

légèrement onduleuse. Par tous ces détails elle s'éloigne du type de sa mère. Toutefois par l'occiput découpé, par les contours à losange de la face, par l'aplatissement des pommettes, etc., son origine n'est guère méconnaissable, et pourtant sa teinte encore bien plus délayée que celle de sa mère pourrait nous faire croire qu'elle est originaire de l'Espagne. Son frère, âgé de cinquante ans, est un peu chauve ; son crâne petit et carré, sa petite taille et son visage le rapprochent beaucoup plus que sa sœur du type grossier d'Annam. En effet, à part le prognathisme amoindri, le nez un peu plus relevé et aminci, et la fente palpébrale moins inclinée que chez les Annamites, son visage ramassé, large, aplati et triangulaire dénoncent nettement son origine. Il paraîtrait, d'après ces données, que le type annamite imprime son cachet tout aussi profondément que celui de la Chine. La couleur de la peau du jeune homme est d'un brun clair sur les parties découvertes, tandis que le reste du corps est presque blanc ; de sorte que de ce côté on ne supposerait pas que le sang de l'Indo-Chine coule dans ses veines. Ainsi la couleur s'efface très-rapidement chez les métis précités, tandis que les caractères anatomiques restent fort prononcés.

C'est à mon grand regret que je dois renoncer à donner des détails sur le métissage entre le sang des Fidjiens, ces farouches cannibales, et celui des Européens. Tout ce qu'on en sait jusqu'à présent, c'est que ces alliances sont loin d'être stériles. M. Binner compta jusqu'à quatre-vingts de ces métis dans une seule école (1), et comme les garçons assistent leurs parents de très-bonne heure, même dans le maniement des barques, cette souche paraît être vigoureuse. D'ailleurs, les Fidjiens sont eux-mêmes, pour la plupart, des métis. Chez eux, comme généralement lorsque

(1) Voir *Fidji and the Fidjians*, by G. Str. Rowe, vol II, p. 319.

le Malais et le Polynésien s'unissent aux Mélanésiens, le crâne s'arrondit considérablement, et la peau de ces métis est brune.

Terminons cette revue générale par quelques observations sommaires concernant l'Europe et spécialement la France. Et d'abord, depuis les villages de l'Alsace jusqu'aux faubourgs de Paris, on remarque toute une traînée d'individus qui dénoncent par leur extérieur le passage, non-seulement des Cosaques, mais des véritables enfants des Huns, des Baskirs, des Kalmouks. On les reconnaît à la figure ramassée et applatie, à la saillie des pommettes, au petit nez retroussé, aux yeux petits, peu ouverts et placés à jour. Et quelle est leur teinte? Est-elle jaune ou bistrée? Non, elle est généralement blanche et vermeille.

En second lieu, nous sommes ici à même de constater quelques-uns des résultats concernant le croisement entre races diverses et entre rameaux d'une même souche. Dans le premier cas, comme par exemple dans les alliances entre l'Ibère et le Celte, la complexion ainsi que la forme du crâne des parents est différente ; dans le second cas, ce n'est que la dernière, comme par exemple entre l'Allemand du midi et le Celte. Or, chez le Celtibère nous voyons, quant à la couleur de la chevelure, l'échange tout aussi bien que la fusion. Il en est de même quant au crâne et au visage. J'en appelle à deux séries de crânes recueillies par notre éminent secrétaire, celle des Basques et celle provenant d'Orrouy. On y voit en effet, d'un côté, des pièces qui, par la forme du crâne, tiennent le milieu entre les dolichocéphales et les brachycéphales; et, de l'autre, il se produit aussi la juxtaposition, c'est-à-dire une figure allongée celtique au-dessous d'un crâne arrondi, et, bien que plus rarement, la disposition inverse. Faisons remarquer enfin que, dans le métissage entre les deux races précitées, l'occiput est souvent arrondi et très-volumineux

relativement au front rétréci ainsi que l'a déterminé notre savant confrère dans son beau travail sur les crânes basques. Il existe, parmi les crânes des Bretons quelques-uns qui présentent ce même caractère. Aussi savons-nous, par les *Souvenirs d'un naturaliste*, qu'aujourd'hui encore la souche bracycéphale à chevelure noire se rencontre aux bords de la mer qui baigne les côtes de la Bretagne.

Voyons maintenant ce qui se passe sous nos yeux par le mariage entre le type allemand précité et le celtique. Ici, j'en appelle à l'observation journalière. Où nous voyons en ce cas apparaître un crâne volumineux et même un peu carré comme celui des Bellovaques, type fort répandu en France suivant M. Gratiolet; ou les types des parents s'échangent, c'est-à-dire que l'on observe et dolichocéphales et brachycéphales jusque dans la même famille. Par là s'explique l'incrédulité de certaines personnes en ce qui concerne la crâniologie. Comment, se dit-on, saisir le fil d'Ariane dans un pareil labyrinthe? — Il est entièrement dans vos mains, messieurs. Pour ma part, il ne me reste ici à relever qu'une observation, c'est que chez une population comme celle de la France, où pourtant les éléments allophylétiques jouent en tout cas un rôle bien secondaire, le mélange se dénonce à chaque pas par la diversité de la forme crânienne, des traits du visage, de la taille, de la complexion, etc. Certes, les types purs y étant divers, nous en comprenons quelque chose; mais le mélange aussi y est incontestablement pour beaucoup. Bref, là où ce dernier est en pleine activité, on en constate les effets même quand il s'agit de rameaux censés être d'une même origine, et enfin, lorsque le critérium du teint nous abandonne presque entièrement, une population issue de sources mixtes se caractérise encore par la multiplicité et l'inconstance des caractères physiques.

Nous verrons si tel est le cas chez le brahman hindou, chez l'Arabe et chez le Berber-Touareg ; mais avant d'aller tout droit à notre but, résumons en quelques mots les résultats des recherches précédentes :

1° Bien que la fusion complète des caractères soit admise dans le croisement entre races très-distantes, comme par exemple le nègre et le blanc, cette proposition doit être sujette à nouvelle révision ;

2° Il en est de même de la prépondérance prétendue du père européen, quoiqu'on puisse l'admettre dans quelques cas, notamment dans le croisement avec les races américaines et malayo-polynésiennes ;

3° Déjà le type mongol est fort tenace dans le métissage ; mais un rival encore bien plus vigoureux nous apparaît dans le chinois ;

4° La thèse de M. Nott, etc., que les résultats du métissage diffèrent selon les races qui le subissent, est confirmée à tous égards par nos recherches ;

5° Si la règle pour le croisement entre races animales domestiquées est précisément celle qu'il n'y ait point de règles quant aux résultats, cette thèse paraît, jusqu'à plus ample informé, être tout aussi bien applicable à l'homme.

6° La couleur de la peau, enfin, bien que jouant un rôle capital dans le métissage humain, n'est pas pour cela, dans tous les cas, plus constante, plus persévérante que les caractères du squelette et des parties molles.

La quatrième thèse implique un devoir dont [illegible] incessamment. En effet, si les résultats du métissage diffèrent suivant les races croisées, [illegible] de ce qui précède des conclusions absolues par rapport à l'H[illegible] brahmanique. Par conséquent, j'en appelle ici à ma sixième thèse, et je place ce brahman tel que nous le voyons de face à côté des Coudras, [illegible] mé-

langée (1). Dans la série des brahmans, nous relevons cet air de famille dans tous les détails du visage qui caractérise les peuples homogènes, uniformité qu'on chercherait vainement ailleurs, si ce n'est chez l'Arabe du désert. Tout le contraire se voit chez les Coudras, ainsi par exemple sur quelques échantillons le rapprochement du type brahmanique, chez d'autres du type le plus grossier des Gonds, des Koles, etc., et enfin entre les extrêmes, toutes les gradations intermédiaires. Je vais même plus loin. Les Afghans et les Sikhs du Cachemir, sont Ariens aussi ; et cependant, bien que leurs institutions diffèrent de celles des brahmans, leur type physique y correspond dans la pluralité des cas.

J'oublie presque d'en appeler à un critérium bien positif, si tout ne me trompe ; c'est la chevelure. J'ai donné dans mon travail l'analyse de celle du brahman ; et, en effet, son cheveu répond dans tous les détails à celui d'un de nos éminents collègues. Quel singulier coup du hasard aurait mis entre mes mains la seule mèche de cheveux du seul brahman resté à l'abri de l'invasion du sang barbare !

Supposons enfin, pour un moment, que réellement pas un brahman ne puisse passer pour Arien pur sang ; accordons même que toute l'Inde n'offre aujourd'hui qu'un chaos ethnique inextricable aux yeux de tout argus anthropologiste ; qu'en résulte-t-il ? 1° Ces métis ou suivant d'autres ces hybrides profondément trempés dans le sang noir auraient fondé la civilisation la plus étonnante, la doctrine la plus spiritualiste, l'ordre social le plus solide. 2° Ces races métissées ou même hybrides auraient l'avantage de jouir d'une vie millénaire bien tenace, sans la

(1) Voir les masques de la collection Schlagintweit dans la galerie anthropologique du Muséum.

moindre probabilité jusqu'à présent de vouloir s'éteindre.

Voyons maintenant s'il en est autrement de l'enfant du désert, de l'Arabe dans son pays. J'en appelle au témoignage de tous les voyageurs, existe-t-il ailleurs une population aussi homogène que celle des Bédouins? Pour ma part, je n'en connais point. Que l'on compare aux habitants du désert ceux des villes maritimes de l'Arabie où le métissage avec le nègre est chose commune.

Ici l'on observera comme partout ailleurs en de pareilles circonstances non-seulement la bigarrure de la couleur, mais tout aussi bien des traits du visage, etc. Dois-je rappeler ce que prouve, à mon sens, *l'Arabie* de M. Ritter, qui comprend tous les documents connus sur la population de la péninsule arabique? Partout où le nègre est introduit ou même supposé l'être, le voyageur conclut à son immixtion par la diversité du type physique de pareils groupes, sans même recourir aux relations historiques. Dois-je pour une dernière fois en appeler à l'histoire de l'Arabe, et surtout à la distinction radicale qu'il établit même entre les peuplades originaires de son pays toutes les fois qu'elles parlent un idiome bien que sémitique mais non arabe? Peut-on, enfin, oublier l'histoire saisissante d'Antar, qui, tout héros qu'il fut, ne compta jamais que comme un *outcast?* Est-il, en face de pareils faits, raisonnable d'accepter pour la règle des données exceptionnelles? L'honorable Société décidera.

Faut-il, en dernier lieu, insister sur l'homogénéité des caractères physiques, moins la couleur, chez les Berbers? Elle est tellement saillante que les naturalistes, presque jusqu'à nos jours, en ont fait un rameau de leur race caucasique. Les Berbers seraient, aux yeux de mes honorables contradicteurs, blancs et mulâtres à la fois! Toutefois leur type, comme je l'ai décrit ailleurs, est très-éloigné de celui du nègre; et là où il s'allie avec le nègre, comme par

exemple dans les villes du Maroc, les voyageurs reconnaissent l'origine mixte de ces populations au simple aspect, sans qu'il faille même recourir aux documents historiques. En serait-il autrement pour les individus?

## CONCLUSIONS GÉNÉRALES

Il ressort de l'étude précédente que :

1° C'est à l'hérédité que revient la première place en ce qui concerne la couleur de la peau chez les races humaines.

2° Une certaine latitude doit être accordée aux variétés de la teinte chez une même race.

3° Ces variétés peuvent s'expliquer par les différences qui se produisent spontanément chez les individus et en masse par l'influence du milieu.

4° Les rameaux d'une même souche offrant des teintes diverses d'une part, et la même couleur pouvant être de l'autre l'apanage de races différant sous d'autres rapports, je n'oserais, pour ma part, accepter que sous toute réserve une classification basée uniquement sur ce caractère.

5° La teinte des races humaines est, enfin, sans doute, plus importante, plus significative que la couleur de la robe chez les races animales domestiquées ; mais elle n'est pour cela nullement analogue à la robe des espèces animales.

---

NOTE. — Je regrette sincèrement ne pas avoir pu aborder la question intéressante du mélange entre Anglais et habitants de l'Inde. Je n'ai vu que deux ou trois individus appartenant à cette classe. Selon Warren, ils seraient au nombre de quarante mille. Ils se marient souvent avec les métis d'origine portugaise et hollandaise, et disparaissent peu à peu parmi les indigènes. La mortalité des *halfcasts* est considérable.

## IV

### ESSAI SUR L'UNITÉ DE LA RACE ARIENNE AU POINT DE VUE ANATOMIQUE

Messieurs, j'ai tâché précédemment d'analyser les influences du milieu sur la teinte de la peau chez les rameaux et les individus censés appartenir à une même souche, tout en combattant à la fois la doctrine qui incline à ne voir dans ces variations que les résultats du mélange. Essayons maintenant d'établir l'unité d'origine de ces rameaux; car tant que celle-ci est douteuse, mes propositions seraient arbitraires. Or, quant à l'unité des Sémites et des Berbers, aucune contestation ne fut soulevée dans cette enceinte ; mais, relativement aux Ariens, c'est fort différent. Ici, non-seulement parmi nos honorables confrères, mais aussi ailleurs, les objections se font jour. Et, en effet, quand un Retzius incline à douter de l'origine commune du Slave brachycéphale et du Scandinave à crâne allongé; quand nos savants collègues en Angleterre proclament bien haut que M. Grawfurd a fait s'évaporer la théorie arienne, il y a tout motif à nous arrêter un moment, à nous recueillir, à interroger les faits et à procéder avec circonspection dans leur interprétation. Du reste, ces doutes ne datent que du moment où la crânologie commença d'être élevée au rang d'une science positive. Car, auparavant, la race caucasique comprenait en bloc les nations européennes et même quelques éléments hétérogènes ; et si l'Hindou d'ordinaire n'y figurait point, c'était à cause de son teint. De l'autre côté, depuis l'entrée triomphante de la linguistique dans le domaine de l'ethnologie, on a adopté, d'après ses

données, la classification suivante des Ariens. (Voir le tableau I.)

L'unité linguistique du grand tronc indo-européen est aujourd'hui un fait accompli. Toute contestation à cet égard nous reporterait aux écoles qui ont cessé d'exister. L'édifice splendide érigé durant un demi-siècle par Schlegel, G. de Humbold, Bopp, Burnouf, Rask, Lassen, J. Grimm, etc., vient d'être couronné par le mémorable ouvrage de M. A. Pictet sur les origines indo-européennes.

Toutefois le naturaliste, à son point de vue, est en droit de s'enquérir si le type physique de tous ces peuples qui parlent des langues sœurs ne témoigne pas du contraire. Et en effet on se dit, au premier abord : Comment le Celte au teint blanc, à la chevelure claire, à la haute taille, au crâne volumineux et souvent elliptique, au visage allongé et aux traits anguleux, peut-il être le congénère de l'Hindou dont l'extérieur dénonce apparemment tout le contraire ? En outre, peut-on classer le Slave au crâne arrondi, aux traits un peu émoussés, avec le type grec harmonique à tous égards? De plus, quel n'eût été l'étonnement de l'ancien Romain, si on lui avait insinué que ces terribles géants du Nord, qui frappaient son regard et son imagination par l'immensité de leur corps, la blancheur de la peau, la couleur rousse des cheveux et par le teint céleste de leurs yeux, descendaient d'une souche commune avec les Latins? Et enfin, bien que nous soyons redevables au génie anglais de la découverte du sanscrit, bien que, par un détour fort extraordinaire, l'Anglo-Saxon, dans l'Inde, soit ramené vers le berceau de nos ancêtres, quel fils d'Albion n'hésiterait d'empoigner franchement la main bistrée de l'Arien par excellence comme celle d'un parent ; et inversement, quelle doit être la surprise de l'Hindou, quand on lui démontre que ses maîtres n'ont dans le fond d'autre brevet de noblesse que le sien !

Voilà les suggestions que nous impose une première impression ; en voilà assez, ce semble, pour que l'humble étudiant qui ose protester puisse bien être censé de prime-abord vouloir faire passer pour blanc ce qui est noir. Aussi, messieurs, n'est-ce que par suite d'une longue et sérieuse méditation que je prends la liberté de vous soumettre cet essai. Oui, la grande famille arienne est aussi compacte en ce qui concerne son extérieur qu'en fait de son langage ; et les nuances qui diversifient ses idiomes se trouvent en harmonie admirable avec les différences que nous offre le type physique de ses rameaux.

Pour abréger ma démonstration, je m'en réfère, quant à la diversité de la teinte, à la première et seconde partie de ce travail. Ces variétés tiennent évidemment du milieu : aussi n'ai-je qu'à rappeler les nuances qu'on observe, même en Europe, de la Norwège jusqu'à la pointe méridionale de l'Italie et de la Grèce. Le Persan, appelé déjà par Amm. Marcellin « subniger vel livido colore pallens (1) » se rattache au Calabrais, et c'est avec l'Hindou que l'échelle de gradation est close. La teinte de ce dernier oscille entre le jaunâtre et l'olivâtre, et ce n'est qu'au Bengale qu'elle est bronzée.

Relativement à la chevelure, j'ose vous rappeler les résultats de mes recherches. On y relève d'une part, quant à la couleur (2) des cheveux, ce qui peut tenir du milieu, tan-

(1) XXIII, 6, 75.

(2) Quand au teint, le Germain est en masse, certes encore aujourd'hui, ce qu'il était au temps de Tacite ; et comparativement à d'autres nations sa chevelure est claire encore actuellement : les cheveux blonds et même roux ne manquent guère en Allemagne, et si bon nombre d'Allemands les ont bruns, faisons remarquer que le brun est une couleur composée. Toutefois, j'ai constaté tout dernièrement que c'est dans les vallées ombragées des hautes Alpes bernoises que la chevelure des enfants en masse présente la teinte jaune tirant sur le blanc. Au reste, j'ignore absolument quelle fut la couleur originaire des Germains.

dis que de l'autre on constate par l'uniformité des contours du cheveu chez une même race ce qu'il existe de persistant chez les groupes humains.

Ces deux points étant établis, j'aborde l'examen du squelette osseux, et j'irai en appeler, du moins sommairement, même aux parties molles, là où les caractères ostéologiques ne suffiraient guère pour établir un diagnostic solide. J'exposerai, toutefois, de préférence, les résultats de l'étude du crâne ; car quant au squelette tout entier les pièces de démonstration nous font défaut.

Comme on peut le relever du tableau I, la race arienne, telle que je l'accepte avec les linguistes, offre trois formes principales du crâne. Je considère comme centre de rayonnement le crâne ovale (1) des nations classiques de l'antiquité, celui de l'Hindou, du Persan, du Grec et du Romain. L'oscillation autour de ce crâne typique, de ce crâne normal au plus haut degré, aboutit par ses deux rayons d'un côté au crâne en ellipsoïde du Scandinave et du Celte, et de l'autre nous arrivons, toujours en passant par les formes de transition, au crâne plus ou moins arrondi de la haute Allemagne et à la fin au crâne brachycéphale des Slaves. Avec tous les crânologistes, je reconnais ces faits comme bien établis, et, pour déterminer leur valeur, je vais en essayer l'analyse.

Marquons d'abord que cette classification se rapporte de préférence au crâne cérébral et qu'on y a tenu peu de compte des traits du visage, si ce n'est par la subdivision en crânes prognathes et orthognathes. Voyons maintenant, en procédant d'après la méthode établie en histoire naturelle, ce qui en est des formes extrêmes. Commençons par le Celte. Son crâne, et surtout l'ancien, est d'abord très-

(1) M. Welcker vient de proposer pour cette classe de crânes le terme *orthocéphale*.

volumineux, et il est d'ordinaire comparable à un ellipsoïde, qu'on le regarde d'en haut ou de face. Procédons maintenant à la comparaison et, par voie d'exclusion, à la classification. En effet, ce crâne se rapproche-t-il des autres races dolichocéphales, par exemple, des nègres, des Néo-Calédoniens, des Esquimaux, etc., plutôt que du crâne scandinave? Vous allez en juger, messieurs, par les chiffres tracés dans le 2e tableau, où j'ai mis en rapport les mesures principales prises sur le crâne cérébral. L'éloignement des races allophylétiques par le volume et les dimensions y est tout aussi accusé que le rapprochement scandinave en rejaillit à toute évidence. Ce dernier point mérite d'être relevé tout particulièrement. Car jamais le fondateur de la classification dont je tire parti en ce moment, n'a établi des différences nettes entre le crâne celtique (1) et le scandinave ; et à cet égard, comme à tant d'autres, le Scandinave est, en effet, le Français du Nord. » Même des particularités qui paraîtraient insignifiantes comme, par exemple, un léger aplatissement au-dessus de l'angle lambdoïde, se rencontrent d'ordinaire chez le Celte aussi bien que chez le Scandinave.

Ainsi, chez deux rameaux de notre race arienne, placés à l'une des deux extrémités, la ressemblance l'emporte,

(1) Je signale comme différences secondaires entre les crânes scandinave et celtique les suivantes : celui du Scandinave a des contours généralement plus arrondis ; sa face est moins anguleuse, moins comprimée latéralement et un peu moins allongée que celle du Celte ; et enfin la conformation du nez et ce qui en résulte diffère assez chez ces deux groupes. En effet, le nez celtique est étroit et très-saillant, et sa pointe, quoique bien effilée, est en même temps généralement relevée en haut. Cette conformation s'accorde souvent avec une petite saillie du bord antérieur de la mâchoire supérieure, c'est-à-dire un léger prognathisme alvéolaire. Cette disposition peut se rencontrer aussi en Suède; mais elle doit y être rare. Du reste, on signale parmi les Hessois aussi des individus qui sont légèrement prognathes.

sans doute, sur les caractères différentiels de second ordre; et nous pouvons classer avec les Scandinaves, les Frisons, dont le crâne, selon M. Lubach, est analogue au type scandinave. Il n'en est plus ainsi des Anglo-Saxons. Leur crâne manque généralement de la saillie occipitale et présente par conséquent la forme d'un ovale allongé (Thurnam et B. Davis). Cette allégation peut être vérifiée sur les squelettes de l'Anglais et de l'Anglaise (1), dans la galerie du Muséum. Nous savons aussi que parmi les bas Allemands; ceux du Hanovre, offrent la même conformation du crâne. Mais n'ayant à ma disposition ni crânes hanovriens, ni anglo-saxons en nombre suffisant, je fais figurer dans mon 2e tableau les crânes des Hollandais et des Flamands qui, en se rattachant au bas allemand par leur idiome, offrent en même temps la forme de transition entre l'ovale allongé et l'ovale pur et normal (2).

Remarquons ici, en dernier lieu, que déjà parmi les crânes celtiques d'ancienne date, et plus encore parmi les Celtes modernes, la saillie occipitale s'émousse, tandis que le front se relève et s'élargit: de là nous pouvons inférer que les crânes celtique et scandinave sont harmoniques relativement aux rapports de la boîte crânienne avec le visage, et que le rapprochement de la forme ovale est, chez les Celtes modernes, en plein progrès; — je vous laisse décider, messieurs, par quels modificateurs.

Inutile d'observer enfin que je n'ai pas fait le triage de tous les crânes, de tous les défunts appartenant aux rameaux précités, ni visité la tête de tous les vivants. Toutefois, si des matériaux aussi restreints que ceux qui sont

(1) N°. 765.

(2) En Hollande, ce type aboutit d'une part au Frison, et de l'autre à l'Allemand brachycéphale. Voir docteur D. Lubach, *Naturlijke Histoire van Nederland*. Haarlem, 1863.

à ma disposition font entrevoir nettement, à côté des différences secondaires, et la ressemblance générale et le passage graduel d'une forme à l'autre, il doit en être ainsi à plus fort motif lorsqu'on peut recourir aux grands chiffres et qu'on peut faire intervenir les maxima et les minima. Car, en général, les différences entre les groupes humains se relèvent au premier coup d'œil, même sur des pièces isolées, tandis que la ressemblance ne se dessine suffisamment que sur un grand nombre d'individus.

Après avoir démontré sommairement par où le crâne dolichocéphale arien finit par se rattacher au crâne orthocéphale du centre, je procéderai à l'examen de l'autre extrême, celui de la brachycéphalie, et d'abord chez les Slaves (1). Même procédé, même résultat. Aussi les Slaves, relativement à leur crâne cérébral, se rapprochent-ils des Allemands brachycéphales par où ils s'éloignent des Lapons, des Finnois, des Turcs et des Hongrois. Mais ces caractères différentiels se manifestent encore plus nettement dans le visage. A part quelques exceptions individuelles, le crâne entier du Slave est également harmonique. Sa figure, ramassée et légèrement élargie, est en accord avec la forme du crâne. De là un léger élargissement des pommettes, un nez écourté, dont la pointe est généralement retroussée comme chez le Celte, etc. Le type le plus pur du Slave se trouve, à mon avis, parmi les Cosaques ; et quoique leur crâne soit bien arrondi, leur visage est fort loin d'être celui du Mongol. Enfin, chez l'Allemand brachycéphale, le crâne se rapproche de l'ovale élargi, et son visage aussi est plus ovale et moins élargi que chez le Slave.

(1) Dans l'étude détaillée du rameau slave ne perdons pas de vue que dans le nord il s'est incorporé de nombreuses tribus ougriennes et autres, et dans le sud-est la plupart des peuplades illyriennes, tartares, etc. Les Allemands, de leur côté, ont absorbé également bon nombre de Slaves et de Lithuaniens.

Toutefois, M. de Baër a signalé déjà depuis longtemps, parmi les Slaves, à côté du brachycéphale, la présence du type ovale ; et cet avis est confirmé par les pièces contenues dans la galerie. En effet, le buste du soldat russe de Cathérinenburg, ainsi que son crâne, et celui d'une fille cosaque, se font remarquer comme orthocéphales. En est-il autrement dans la haute Allemagne? Au contraire, ici le crâne ovale est représenté sur une échelle considérable, principalement chez l'aristocratie du sang et de l'esprit, et même, dans la basse classe, il ne fait pas entièrement défaut. Voir, à cet égard, le crâne de Gall, du Souabe, etc., dans la galerie.

Ainsi, nous voilà, après être parti des extrêmes des deux rayons, par une marche analogue, revenu au centre.

Maintenant, un mot sur les rameaux orthocéphales, et d'abord relativement à leur ressemblance. Si nous prenons pour point de départ le crâne de l'Hindou, que j'ai mentionné déjà à plusieurs reprises, nous y constatons, malgré son volume bien réduit, l'harmonie parfaite dans les détails. En outre, le zend est l'idiome le plus rapproché du sanscrit, et la même analogie se fait jour entre la tête de l'Hindou et celle du Persan. En effet, bien que le crâne du dernier soit, comparativement à l'Hindou, un peu plus volumineux, et les traits de son visage légèrement agrandis, on observe chez les deux les mêmes proportions de symétrie. Les crânes grec et romain, enfin, malgré des particularités secondaires qui les différencient, se rattachent, le premier au Persan, et le second, par l'élargissement de son diamètre transversal, au crâne ovale allemand. Toutefois, en ce qui concerne les traits du visage, le crâne romain tient le milieu entre le grec et l'allemand.

Ainsi que nous l'avons remarqué pour les formes extrêmes, nous signalons aussi relativement à l'orthocéphalie centrale que l'uniformité n'y est guère générale. En effet,

on trouve parmi les Ariens de l'Orient des têtes à saillie occipitale (1), comme c'est la règle chez les Celtes et les Scandinaves, et d'autres qui se rapprochent des brachycéphales (2) ; et il me reste enfin à signaler la question relative aux Grecs anciens, où le type de Socrate, par exemple, correspond au type brachycéphale de l'Occident (3).

Relevons ici, en dernier lieu, un fait bien significatif, bien concluant pour l'unité du type crânien chez la race arienne. M. de Baër, à Saint-Pétersbourg, en prenant au hasard un crâne arien d'Europe bien proportionné, en détermine les dimensions principales ainsi : « La longueur est à la largeur comme 1000 : 750, » et il considère ce crâne comme le modèle du crâne normal. M. Welcker se pose la même question en Allemagne, et il la résout de la même façon. La moyenne établie par M. Lubach sur vingt crânes hollandais donne enfin le même résultat. Avec ce terme obtenu par deux méthodes différentes, nous touchons aux orthocéphales de mon tableau, où la moyenne calculée sur dix individus produit 1000 : 761.

En ce qui touche d'autre part *les différences* de la forme crânienne, elles se rencontrent de préférence chez le rameau germanique dont Tacite relève néammoins l'homogénéité des caractères physiques, et dont l'unité du langage n'admet guère de controverse. En effet, tandis que le crâne scandinave se rapproche par sa saillie occipitale de l'ellipsoïde, celui de l'Allemand du midi est éminemment arrondi. Toutefois nous avons pu constater de l'autre côté qu'il existe chez les Germains, entre les deux extrêmes, les

(1) Voir la galerie des portraits dessinés par M. E. Duhousset.

(2) Voir le crâne d'une femme indoue, dans la galerie anthropologique.

(3) Je n'entre pas dans les détails concernant le Grec moderne, qui serait brachycéphale, selon Retzius. Ici il faut évidemment tenir compte de l'invasion des Slaves jusque dans le Péloponèse.

formes de transition; et, ce qui plus est, l'on rencontre même au milieu de groupes brachycéphales des individus à crâne ovale, d'où il résulte, ainsi que je l'ai indiqué déjà ailleurs, que la classification de Retzius n'acquiert sa valeur qu'en y joignant l'étude de la face.

Cette dernière est du moins aussi importante que celle de la boîte crânienne. En effet, il se pourrait qu'on rencontrât parmi des races allophylétiques des individus offrant sinon dans tous leurs détails, du moins relativement aux grands diamètres, les mêmes proportions que quelques-uns des crânes ariens. Mais il n'en est point ainsi pour les traits de la figure; car c'est positivement ici que la nature a épuisé ses moyens pour tracer les limites entre les races, pour imprimer leur cachet aux nations et pour diférencier même les individus. Supposons par exemple, un moment, ce qui n'est pas, qu'un ancien crâne celtique nous paraisse se rapprocher d'une souche dolichocéphale allophylétique quelconque, le visage nous avertit au même instant des efforts faits par la nature pour l'en séparer. Il en est de même du Slave à l'égard des brachycéphales ougriens, etc. Mais pour porter la précision voulue dans l'étude de la face, il ne suffit guère de quelques crânes et d'une paire de squelettes; il faut ici en appeler à la nature vivante. Heureusement cette étude est toute faite. Jusqu'ici aucun savant n'a pensé à classer le Slave avec les Mongols, les Scandinaves ou les Celtes avec les nègres, etc. L'éveil ne fut donné que lorsque la linguistique nous imposa de reconnaître l'Hindou comme notre frère d'origine; car Persans, Grecs, Romains, en somme toutes les nations orthognathes et à profil plus ou moins ovale furent de tout temps comprises dans le groupe caucasique.

Contrairement à mon habitude, je prends dans l'étude du visage arien, pour centre de rayonnement, le modèle adopté par les artistes grecs. Les contours ovales et l'har-

monie entre le front, le nez et la partie sous-nasale en constituent la forme. Or nous constatons d'abord que parmi les Ariens actuels, l'Hindou, en masse, s'y rapproche le plus (1), autant du moins que le Persan et le Romain, et par conséquent ce n'est que la couleur qui lui ait valu le chibéloth des naturalistes. J'ignore si chez quelques-uns de ces Arias de l'Inde le nez descend en ligne continue avec le front, comme c'est le cas chez le type d'ailleurs idéalisé des Grecs. Toutefois cette particularité se rencontre individuellement en Perse, en Italie et en France, où l'on pourrait attribuer sa présence aux anciennes colonies helléniques. J'en ai vu cependant de rares exemples aussi chez les Allemands et les Anglais (2). En somme, l'Hindou partage avec les autres rameaux du centre la régularité, l'harmonie et la finesse des traits, et il en surpasse la pluralité par l'élégance de ses extrémités (3).

La ressemblance au type central n'est pas tout aussi nette quand nous apprécions les détails du visage chez les nations ariennes placées au nord et à l'ouest de l'Europe; car ici nous relevons, même comparativement à l'Italien de souche latine, dans la figure une désharmonie plus ou moins frappante. Elle se manifeste par la hauteur souvent considérable de la partie sous-nasale de la face relativement à la nasale, remarque applicable à un grand nombre de Slaves,

(1) Voir les masques précités, dans la galerie anthropologique.

(2) Ce trait se voit aussi sur le crâne d'une négresse dans la galerie anthropologique. Sa valeur diminue d'ailleurs considérablement quand on réfléchit à ce que chez beaucoup de mammifères le nez forme une ligne continue avec le front.

(3) Il me reste ici un seul point à signaler et à vérifier. Selon quelques voyageurs, l'Hindou aurait la jambe allongée et les mollets peu développés. L'Arabe, d'ailleurs, offre souvent les mêmes particularités, tandis que le mesurage de son squelette ne présente rien d'extraordinaire. Le premier point peut être chez l'Hindou purement apparent, tandis que le second tiendrait probablement au régime alimentaire peu substantiel.

d'Allemands et d'Anglo-Saxons. Du reste ce développement des dents et de la mâchoire inférieure, à côté d'un orthognathisme très-prononcé, n'est en tout cas que d'une importance secondaire; car nous reconnaissons d'abord, avec tous les naturalistes, que la mâchoire inférieure est à considérer comme une côte; en outre, la particularité indiquée sert précisément à séparer le Slave du Lapon. Quant aux Allemands et aux Anglo-Saxons, je n'hésiterais guère de penser que chez eux le développement des dents et de la mâchoire inférieure doit tenir au régime alimentaire. Quelle masse énorme de nourriture consomment en effet l'Anglais et l'Allemand, comparativement à l'Italien sans parler des peuples orientaux dont la sobriété est extrême !

En somme, si le crâne celtique moderne comparé dans tout son ensemble à l'ancien nous laisse entrevoir les changements opérés par le temps, les particularités signalées chez le Slave, l'Allemand et l'Anglo-Saxon nous indiquent probablement à la fois quelle est la puissance de l'espace.

Enfin un mot sur la taille chez les rameaux de la race arienne ! Bien que d'ordinaire chez les personnes de petite taille le crâne soit plus volumineux comparativement à celui des grands individus, nous remarquons néanmoins chez les races ariennes relativement à ces deux rapports une marche, en général, assez parallèle. En effet, si le Celte et le Germain nous offrent 520 millim. comme moyenne de la circonférence de leur crâne, leur taille peut aussi surpasser les six pieds. A l'autre extrémité de l'échelle, le crâne de l'Hindou représente en moyenne 491 millim., tandis que sa taille, sauf chez les Radjpontes et les Mahrattes, atteint difficilement les cinq pieds et demi. Dans les degrés intermédiaires de l'échelle, le crâne presque carré du Romain s'adapte admirablement à sa conformation trapue, tandis que celui du Grec, qui est un peu plus haut,

sied bien à sa taille plus élancée. En harmonie enfin avec les différences des formes crâniennes, les limites de la taille chez l'arien sont tout aussi étendues.

D'après ce qui précède, je définis ainsi les traits généraux de la race arienne :

Teinte de la peau variant du blanc et vermeil dans le visage et du pâle légèrement basané jusqu'au jaune et à l'olivâtre.

Chevelure du jaune blanchâtre jusqu'au noir de jais. Cheveu isolé, fin et ovale dans ses contours. Barbe fournie.

Couleur de l'iris bleue, grise ou blanchâtre.

Crâne et visage harmonique, orthognathe, ou franchement ovale ou tendant vers cette forme dans ses extrêmes de dolicocéphalie et de brachycéphalie.

Traits du visage plus ou moins harmoniques dans leurs proportions.

Détails du squelette s'écartant, parmi les races humaines. le plus des proportions qu'offrent chez nous le nouveau-né et l'adolescent, et par conséquent aussi des singes anthropomorphes.

En général, lignes courbes dans les contours et lignes droites dans la disposition des détails : front, nez, alvéoles, menton, fentes palpébrales, ouvertures nasales, etc. (1).

(1) Ce n'est pas par oubli que je fais abstraction de l'angle facial et frontal dans ce tableau. Il me faudrait à cet égard entrer avant tout dans des développements que je me réserve d'exposer à une autre occasion. Une étude sérieuse de cette partie de la crânologie chez les races les plus diverses m'a enseigné ceci : L'angle facial ne peut prétendre à aucune valeur, si l'on n'y comprend pas les alvéoles de la mâchoire supérieure et même les dents incisives. Dans l'étude de l'angle frontal il faut avant tout fixer si l'individu ou la race est brachycéphale ou dolichocéphale. Car chez le premier le cerveau étant généralement ramassé, il en résulte un front superbe et fort droit, comparativement au dolichocéphale, qui trouve sa compensation dans la longueur de la vertèbre frontale. Ceci nous explique en grande partie pourquoi M. Jacquart put constater une différence de 20 degrés chez quatre-vingt Français dont il mesura l'angle facial.

Maintenant, si l'unité de la race arienne au point de vue anatomique est, à mes yeux, plus que probable, je ne suis néanmoins guère disposé à faire bon marché des différences notables que l'étude nous a offertes chez ses rameaux. Un mot par conséquent sur la possibilité de les interpréter. Et d'abord, quelles sont les espèces animales qui présentent dans leurs races le plus de variétés? — Ce sont évidemment celles qui se trouvent le plus répandues dans l'espace. Or l'Arien occupe depuis les temps préhistoriques presque toutes les zones, même celles qui sont très-rapprochées des extrêmes, et de nos jours il compte des représentants en groupes plus ou moins serrés à peu près sur tous les points du globe habité. En second lieu, depuis la plus haute antiquité l'Arien a fondé des civilisations qui, bien que convergentes vers un même but, offrent toutefois de notables diversités. Par conséquent, rien d'extraordinaire si, par rapport aux caractéres secondaires, nous voyons chez ses rameaux ces types bien arrêtés qui dénoncent un parallélisme frappant entre l'extérieur et les conquêtes de la vie intellectuelle, chez le Romain comme chez le Grec, chez le Mazdanien comme chez le Brahman. Ainsi se dessinent, non plus par de faibles contours, mais par des détails saisissants les influences d'un double ordre d'agents.

Pour soumettre à la pierre de touche cette proposition, prenons pour exemple le rameau de la race arienne qui nous est le plus proche, le plus connu. Que voyons-nous sur le crâne celtique de l'antiquité? Le volume en est considérable, il est vrai; mais un front bas et souvent fuyant au-dessus d'une face relativement énorme nous frappe encore davantage. Tout est accentué, rude, anguleux dans ce crâne massif. Le regard ouvert nous y dénonce bien le héros qui n'a peur de rien, si ce n'est de voir s'écrouler la voûte du ciel. Mais, hors de là, rien ne nous ferait deviner dans ce crâne ce qu'il fut destiné à élaborer dans la

suite des siècles, ni le druide scrutinant les mystères de l'âme humaine et divine, ni le philosophe pesant et mesurant les corps célestes, ni enfin le génie proclamant les lois et les vérités éternelles. L'équilibre heureux des facultés, la grâce et la délicatesse, on les chercherait partout ailleurs. Il n'en est plus ainsi du crâne celtique de nos jours. En effet, sans que son type soit altéré, les détails en sont bien changés; et je n'ai pas besoin d'insister davantage sur les causes de ces modifications. Grande est certainement la divergence crânienne, surtout si l'on compare le type dont je viens de faire l'esquisse avec celui des nations classiques, ce qui serait d'ailleurs illogique. Mais ce n'est pas encore tout. Jusqu'aux fonctions physiologiques, une barrière paraîtrait aujourd'hui exister entre les rameaux ariens. En effet, l'Anglais engendre avec les femmes indiennes une progéniture qui ne paraît se maintenir que par le croisement de retour vers le type indigène. Mais ici plusieurs questions sont à résoudre. Les mères de ces enfants sont-elles d'origine brahmanique ? J'en doute; mais si elles le sont, les changements subis par le rameau germanique depuis sa séparation du tronc arien primitif seraient du moins tout aussi considérables que les caractères différentiels du crâne. Si les mères des métis précités sont, au contraire, des dravidas, etc., nous nous trouvons en face de la question sur la viabilité des métis, question que j'ai écartée de mon programme. Toutefois, sans recourir à la constitution peu rigoureuse des *half casts*, la peine que l'Anglais éprouve à végéter dans l'Inde suffit pour établir à toute évidence la diversité physiologique qui existe entre lui et l'hindou. Cette question est d'ailleurs d'une telle portée, que de l'unité de la race arienne bien établie, il résulterait des corollaires qui dans leur application à l'espèce humaine entière changeraient l'aspect de bien des questions que les doctrinaires se sont pro-

bablement trop hâtés à décider d'une façon unilatérale.

Messieurs, jusqu'ici je vous ai rendu compte de la manière dont j'envisage l'unité de notre race sans tourner les difficultés qu'on lui oppose. Il me reste à examiner une dernière version qui nous est proposée au titre d'expliquer nettement les différences physiques entre les peuples que je viens de considérer comme appartenant à une même souche. Ne serait-ce pas en effet plus simple d'accepter la doctrine des faunes humaines même pour les petits groupes d'ailleurs assez ressemblants, que de chercher dans la sphère des agents plus ou moins sujets à discussion, la solution du problème dont je viens de vous entretenir? Pour ma part, je n'ai pas à discuter ce qui en est des autres races à cet égard ; mais quant à la nôtre, l'hypothèse signalée nous octroie un mystère encore bien autrement ténébreux que ne le serait, en tout cas, la doctrine de l'influence du milieu. Car, abstraction faite des traditions, des faits mythologiques et psychologiques qui concourent à militer en faveur de l'unité précitée, comment comprendre, en acceptant pour nos peuples ariens les centres distants de création, la communauté du langage et tout ce qui en résulte? J'entends de près et de loin l'écho des objections qu'on a déjà trop souvent produites, pour que je ne m'y arrête un moment : on prétexte la faculté innée à l'homme de changer d'idiome en s'appuyant sur les faits qui établissent cet échange. De plus, on se plaît à prétendre que la linguistique comparativement au type physique n'a en tout cas qu'une valeur secondaire. Examinons par conséquent ce qu'il y a de positif et de relatif, de certain et d'ambigu dans cette proposition.

## V

### LE LANGAGE COMME CARACTÈRE ANTHROPOLOGIQUE ET L'IMPORTANCE DE LA LINGUISTIQUE POUR L'ETHNOLOGIE

La parole articulée (1), comme faculté inhérente à l'homme, est, ainsi que tout ce qui en découle, l'apanage exclusif de l'être humain (2). « De toutes les causes qui, dans la série des temps passés, ont pu *quelquefois* modifier la distribution des êtres organisés, et *rarement* entraîner l'extinction anticipée de certains d'entre eux, il ne s'en est sans doute pas manifesté de comparables à la réaction qu'exerce aujourd'hui l'influence de l'homme sur l'économie générale de la création. A voir en effet la tendance résolue de l'esprit humain à s'assimiler en quelque sorte les forces productives de cette création, on comprend que la Providence a mis dans le cœur de l'homme la conscience du rôle dominateur qu'elle lui destinait, sans toutefois qu'il

(1) Parmi nos langues ariennes la grecque exprime λογός par à la fois la parole et sa source, l'intellect. L'homme est pour le naturaliste grec le ζῶον λογικὸν.

(2) *Humanus* = hou + man = l'excellent penseur Comp. *manus* = la main, l'instrument aux ordres de la pensée. Racine sansc *ma* = mesurer; de là *man* = réfléchir et *manushia* = celui qui réfléchit l'homme. C'est en effet par réflexion que l'homme avance de degré en degré jusqu'à la recherche des *causes finales*, l'Australien et le sauvage de l'Amérique, tout aussi bien qu'un Leibnitz et un Newton, avec la seule différence que le premier, faute de connaissances, est plus sujet à se méprendre; et alors le préjugé et la superstition remplacent, jusqu'à plus ample informé, les déductions établies sur l'expérience rationnelle, fruit de la civilisation. C'est ici qu'existe une différence purement graduelle, c'est-à-dire entre homme et homme.

puisse pressentir s'il lui sera réservé d'assister aux scènes finales de la nature animée sur le globe. » (M. E. Lartet, sur les migrations anciennes des Mammifères de l'époque actuelle). Ce rôle de dominateur, assigné à l'homme par le naturaliste philosophe, il le doit à la parole et à ce qui s'y rattache. C'est grâce à la parole qu'il jouit d'une perfectibilité dont nous ne saurions préciser les limites ; le sourd-muet lui-même n'en participe qu'autant qu'il comprend la parole. Il n'en est point ainsi de l'animal. Privé de la parole, l'animal domestiqué, même soumis aux soins assidus de l'homme, ne peut prétendre qu'à une perfectibilité fort restreinte. Voilà les limites qui séparent l'animal de l'homme, et c'est ici que j'ose insister sur la réalité du *Règne humain*, accepté déjà par d'illustres naturalistes, mais peut-être pas assez nettement délimité.

Voyons maintenant ce qu'on peut objecter à la différence que je viens d'établir, et examinons si elle est purement graduelle. Pas tout le monde, en effet, ne s'accorde à considérer le langage comme un attribut exclusivement propre à l'homme. On prétend au contraire que les bruits et les sons émis par les animaux sont l'équivalent de la langue humaine ; car, comme celle-ci, ils peuvent servir à exprimer les émotions de l'âme, les désirs, les craintes, l'approche du danger et même la reconnaissance. On peut y ajouter que le chant de certains oiseaux, comme par exemple du rossignol, change d'intonation et d'air selon les circonstances. Remarquons cependant d'abord que la voix fait défaut à des classes entières d'animaux inférieurs ; à part les batraciens, on en trouve à peine des traces chez les amphibies. En second lieu, pas tous les oiseaux chantent, et chez les mammifères enfin, ce prétendu langage se réduit à l'émission de sons qui diffèrent bien selon les espèces, mais qui offrent fort peu d'étendue dans leur modulation. Enfin au plus haut degré de l'échelle animale, les

singes anthropomorphes émettent des cris accompagnés d'une mimique appelée, comme de juste, des grimaces. L'examen anatomique des muscles faciaux et de la conformation de la bouche nous rend d'ailleurs parfaitement raison de cette différence entre l'homme et le singe. N'est-il pas remarquable que, pour établir dans le domaine intellectuel l'abîme entre l'homme et la brute, la nature ait refusé précisément au singe le don qu'elle accorda même à quelques oiseaux, celui d'imiter le langage de l'être humain!

De son côté l'homme réunit en lui à peu près tout ce que l'animal produit en fait de sons : il claque de la langue, des doigts et des mains ; il siffle, il bourdonne, etc., il a ses cris d'appel, de crainte, de joie ; il a ses pleurs et son rire, et il entonne enfin tout aussi bien que les oiseaux son chant naturel qui exprime les émotions et les situations les plus diverses sans que la parole y entre pour rien, comme on peut l'observer chez les pâtres dans les Alpes.

Ainsi l'homme possède au plus haut degré le langage général des animaux, et, s'il en fait peu d'usage à l'état de la civilisation, c'est parce que la parole l'en dispense. Mais il a, outre son propre langage animal, encore la faculté d'imiter celui de presque tous les animaux, sans en excepter les singes. Quant aux gestes et à la mimique enfin, qui entre pour beaucoup dans le langage des animaux, l'homme les surpasse sans doute de beaucoup quand il s'applique à cultiver cette faculté. Rappelons à cet égard les danses des Hottentots, des Kamtchadales, etc., dans lesquelles on imite à merveille les gestes et la mimique des animaux. En est-il ainsi de ces derniers, comparativement à l'homme? On n'a pu que constater jusqu'où s'étend la faculté imitative des singes en fait de poses et d'actions humaines, du perroquet en fait de prononciation, et enfin

du phoque, du chacal et du chat, en fait de mélodies plaintives et amoureuses.

Il ressort de ce qui précède que la parole articulée est un élément à part, surajouté chez l'homme aux expressions phonétiques propres à l'animal ; et si l'anthropologie tient à prendre en considération non-seulement ce que l'homme a de commun avec l'animal, mais tout aussi bien ce qui forme son attribut exclusif, elle ne se refusera pas de tenir compte de l'ordré important des faits que je viens d'analyser. Voilà ce qui en est de la parole comme caractère anthropologique ; je n'en connais guère de plus saillant, de plus important.

Si nous passons maintenant sur le domaine de l'ethnologie pour comparer l'homme à lui-même, la linguistique nous offre, avant tout, le spectacle saisissant d'une diversité extrême dans le choix des moyens employés par l'homme pour rendre, par la combinaison de sons articulés, sa pensée. Je défie l'œil le plus exercé de l'anatomiste de me définir les caractères physiques de milliers de groupes humains aussi nettement que se dessinent les différences dans un nombre égal de langues. Quoi de singulier d'ailleurs dans cette multiplicité d'idiomes ! L'homme doit en effet se différencier de préférence là où est son domaine exclusif, dans l'empire de l'esprit. Oui, la linguistique est un véritable psychomètre qui fournit un jugement sans appel sur les qualités inhérentes à l'esprit humain sous les formes les plus divergentes du langage. En outre, là où le type physique pourrait nous laisser dans le doute ou même nous induire en erreur, la science précitée se prête à nous révéler la concordance et le contraire. Sous le premier rapport, rappelons les services rendus par la linguistique en ce qui touche les rameaux des races arienne, sémitique, polynésienne, athabasque, guarani, etc., et les rapports qui rattachent probablement les Australiens aux

singes anthropomorphes émettent des cris
d'une mimique appelée, comme de juste, d
L'examen anatomique des muscles faciaux et
mation de la bouche nous rend d'ailleurs
raison de cette différence entre l'homme
N'est-il pas remarquable que, pour établir d
intellectuel l'abîme entre l'homme et la brut
refusé précisément au singe le don qu'elle
à quelques oiseaux, celui d'imiter le lar
humain!

De son côté l'homme réunit en lui à
que l'animal produit en fait de sons :
langue, des doigts et des mains ; il siffle, il
il a ses cris d'appel, de crainte, de joie ;
son rire, et il entonne enfin tout aussi bie
son chant naturel qui exprime les émo
tions les plus diverses sans que la pa
rien, comme on peut l'observer chez l
Alpes.

Ainsi l'homme possède au plus hau
général des animaux, et, s'il en fait pe
la civilisation, c'est parce que la parole
il a, outre son propre langage anima
d'imiter celui de presque tous les a
cepter les singes. Quant aux gestes et
qui entre pour beaucoup dans le l
l'homme les surpasse sans doute d
s'applique à cultiver cette faculté. R
les danses des Hottentots, des Kan
lesquelles on imite à merveille les g
animaux. En est-il ainsi de ces der
à l'homme? On n'a pu que consta
faculté imitative des singes en fa
humaines, du perroquet en fait de

faits positifs qui s'y
ptions renversent la
à prendre pour tirer
rches ethnologiques.
l'accepter pour guide
core mal assises et in-
plus ou moins homo-
ir la parenté de deux
eur vocabulaire et leur
ralité des catégories, leur
le. Quant au premier, il
x racines des mots et dé-
es leur signification primi-
des formes grammaticales
uaire de l'idéologie, dont la
usieurs langues ne peut guère
du hasard. C'est sur cette base
parenté des langues ariennes.
u d'emprunt est impossible, du
les langues ariennes primitives
ableau.

us apprend et l'échange et la dis-
mes, tandis qu'aucune langue nou-
ns les temps historiques, si ce n'est
préexistants. Tous ces accidents lin-
ent avant tout aux nations ariennes
presse d'indiquer les règles qui m'ont
de ces nations. Il en ressortira nette-
uelle est en pareil cas la position de la
ment à l'anatomie, et en prenant pour
groupes sous nos yeux, nous étendrons
s principes à d'autres plus éloignés par
ce.

tion plus ou moins nombreuse parlera la

même langue, tout en offrant parmi les groupes et les individus qui la composent des types d'une diversité notable. Pour nous éclairer dans ce cas, nous en appellerons sans doute à l'histoire ; mais ses renseignements pourraient nous faire défaut ou être du moins insuffisants. Ici, c'est évidemment aux caractères physiques des races déjà bien connues qu'il faut demander le dernier mot pour fixer notre diagnostic relativement à l'origine des éléments ethniques en question. Ceci est applicable à l'Europe en général (et surtout aux contrées où l'on parle les langues néo-latines), à l'Asie-Mineure, à l'Egypte, etc. Voilà sous quelles conditions c'est le type physique qui nous guide et qui décide de la parenté des éléments ethniques entremêlés dans une même contrée. Reste à définir l'affiliation de l'idiome qui sert de lien commun à toute cette population.

A côté du cas précité qui est complexe, il en est de plus simples. Ainsi, bien que les races offrant, comme par exemple le nègre, des caractères physiques bien accusés changeassent leur idiome, elles ne continueraient pas moins de trahir par leur extérieur leur origine.

2° Quand, au contraire, on rencontre à de grandes distances des idiomes dénonçant une parenté irréfutable chez des peuples qui, comme l'Hindou et le Celte, diffèrent par leur extérieur, à bien des égards, nous ne pourrons guère nous refuser à considérer ces nations comme appartenant à la même souche. Reste à déterminer les causes qui ont pu amener les divergences du type physique.

3° Il se peut enfin que deux peuples offrent dans leur extérieur de nombreux points de ressemblance, tandis qu'ils parlent des langues fort diverses, comme par exemple l'ancien Égyptien et l'Hindou, l'Esquimau, le Toungouse et le Chinois, le Nouveau-Zélandais et le Peau-rouge, etc. Si, pour résoudre le problème, tout autre document nous fait défaut, j'incline en pareil cas à considérer la ressemblance

physique comme résultant du parallélisme dont j'ai parlé ailleurs, de telle sorte que la différence du langage me paraît décisive pour en conclure à une diversité d'origine.

Voilà mes documents à l'appui de l'importance que j'accorde à la parole articulée comme caractère anthropologique, et à la linguistique dans les recherches sur les origines. En tout cas, la zootomie et la linguistique sont appelées, dans nos études, à se suppléer et à se compléter mutuellement, et ce n'est que selon la question spéciale à examiner que nous accordons à l'une ou à l'autre la prééminence.

*P. S.* — En parlant des métis de l'Amérique (voy. plus haut, p. 96), j'ai dit que je ne connaissais presque aucune donnée descriptive sur ceux de l'Amérique septentrionale. Depuis que ce travail a été ccrit, j'ai trouvé, dans l'ouvrage de M. Wilson, intitulé *Prehistoric Man*, les indications suivantes :

« Du premier degré jusqu'au plus éloigné, on reconnaît le métis entre Européen et Peau-rouge par la *chevelure lisse et noire* et un regard particulier luisant (*watery glaze*) comme chez le Bohémien d'Angleterre », page 342 ; page 343 l'auteur ajoute aux deux traits précédents : « les hauts malaires, une bouche particulière et certains traits du caractère tenant de l'Indien ; » et page 347 et 348 : « Les métis français sont plus vifs et plus francs (que les Anglais), etc. Ils sont une race grande et robuste avec une plus grande force de résistance que n'en possèdent les indigènes purs, etc. Ils conservent la *chevelure grossière, lisse et noire* et la bouche pleine, comme traits les plus persévérants de leurs mères indiennes, etc. » Faisons remarquer que M. Wilson nous cite, pour distinguer ces métis, des caractères tout autres que la couleur de la peau.

même langue, tout en offrant parmi les group
dividus qui la composent des types d'une dive
Pour nous éclairer dans ce cas, nous en ap
doute à l'histoire ; mais ses renseignements
faire défaut ou être du moins insuffisants. l
ment aux caractères physiques des races d
qu'il faut demander le dernier mot pou
gnostic relativement à l'origine des élém
question. Ceci est applicable à l'Europe
tout aux contrées où l'on parle les lan
l'Asie-Mineure, à l'Egypte, etc. Voilà
tions c'est le type physique qui nous
de la parenté des éléments ethniques
même contrée. Reste à définir l'aff
sert de lien commun à toute cette p

A côté du cas précité qui est co
simples. Ainsi, bien que les rac
exemple le nègre, des caractères
changeassent leur idiome, elles n
de trahir par leur extérieur leur

2° Quand, au contraire, on
tances des idiomes dénonçant
des peuples qui, comme l'Hind
leur extérieur, à bien des ég
nous refuser à considérer c
à la même souche. Reste à
pu amener les divergences

3° Il se peut enfin que
extérieur de nombreux
qu'ils parlent des langues
l'ancien Égyptien et l'Hin
le Chinois, le Nouveau-
pour résoudre le probl
défaut, j'incline en par

un
que,
rope
urels : le
- Tous les
rs de ces
ème groupe
ques, les Chi-
et de Ceylan,
du Caucase, les
pons, les Samoïè-
qu'il a désigné sous
egres, ni les mélané-
races allophylétiques.
sion de laquelle on est
ment. Cette confusion
ot lui-même. Le groupe
epose sur des caractères
ent pas être accepté. C'est
change suivant le point de vue
laquelle on appartient.
dire simplement : *d'une autre*
par extension, il peut signifier :
l'employait que comme épithète,
ger, qui est vraiment bien suffisant,

cela n'aurait d'autre inconvénient que d'obscurcir et de compliquer inutilement le langage ; mais, employé comme terme de la nomenclature anthropologique, ce mot ne peut faire naître que des idées fausses, et est tout à fait défectueux.

M. D'Avezac. Le mot allophyle est bien antérieur à Prichard. Les Grecs s'en servaient comme synonyme de barbare pour désigner indistinctement tous les étrangers. — Dans le Nouveau Testament, les allophyles sont les Gentils, c'est-à-dire tous ceux qui ne sont pas Juifs.

M. Broca. Je n'ai pas dit que Prichard eût inventé le mot ; mais je maintiens qu'il l'a employé le premier pour désigner un groupe anthropologique.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le secrétaire,*
E. Dally.

---

## 95e SÉANCE. — 4 février 1864.

**Présidence de M. GRATIOLET.**

### CORRESPONDANCE.

MM. Riolacci, Charnock et Collingwood remercient la Société de leur récente nomination.

— La Société a reçu les ouvrages suivants :

— E. K. von Baer. *Ueber die frühesten Zustande der Menschen in Europa.* Saint-Pétersbourg, 1863, in-8°.

— Le même. *Ueber einen alten Schædel aus Mecklenburg*, etc., avec planches. Saint-Pétersbourg, 1863, in-8°.

M. Girard de Rialle est prié de faire l'analyse de ces deux ouvrages.

— Arthur Forgeais. *Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine*, 3e série (variétés numismatiques). Paris, 1864, in-8°. (Rapporteur. M. Leguay).

— G. Liétard. *Lettres historiques sur la médecine chez les Indous*. Paris, 1863, in-8°.

— C. Vogt. *Vorlesungen über den Mensch*, etc., 4e et dernière partie. Giessen, 1863, in-8°.

L'analyse de cet ouvrage est confiée à M. Girard de Rialle.

— M. d'Omalius d'Halloy fait don à la Société des mémoires suivants dont il est l'auteur,

1° *Observations sur la distribution des peuples de race blanche*. Bruxelles, 1848, in-8°.

2° *Note supplémentaire sur les caractères naturels des anciens Celtes*. Bruxelles, 1859, in-8°.

3° *Discours sur l'Espèce*. Bruxelles, 1858, in-8°.

— M. Lemercier, à l'occasion de la nomination de la commission chargée de préparer les instructions pour l'Algérie, fait don à la Société des deux ouvrages suivants :

Bory de Saint-Vincent. *Sur l'anthropologie de l'Afrique française*. Paris, 1845, in-8°.

*Rapports sur les recherches géographiques, historiques et archéologiques à entreprendre dans l'Afrique septentrionale*, publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1848, in-4°.

— La Société a reçu en outre les Bulletins de la Société médicale d'émulation, 1864, et le Bulletin de la Société de géographie, déc. 1863.

### Société anthropologique de Londres.

M. James Hunt, président de la Société anthropologique

de Londres, transmet, au nom du conseil, deux propositions à la Société de Paris : 1° d'échanger les duplicata des musées des deux Sociétés ; 2° de mettre les deux Sociétés en communication directe, par l'intermédiaire de commissaires délégués, pour préparer en commun les instructions générales pour les recherches anthropologiques.

La première proposition est adoptée en principe par la Société de Paris. Les deux musées pourront ainsi se compléter réciproprement, mais il sera difficile d'appliquer ce principe avant qne les deux catalogues soient publiés.

La seconde proposition de M. Hunt est accueillie avec la même faveur. La Société regrette toutefois de ne pouvoir lui donner d'effet rétroactif, attendu que les *Instructions pour les recherches anatomiques et physiologiques* sont déjà sous presse, pour paraître dans le second fascicule du tome II des Mémoires. La publication de ces *Instructions*, qui ont été adoptées le 17 juillet 1862 et complétées le 6 novembre de la même année, a été retardée par des difficultés matérielles relatives à la reproduction du tableau chromatique ; mais les difficultés sont levées maintenant, et la commission de publication a déjà reçu les premières épreuves du texte imprimé. Mais les instructions anatomo-physiologiques ne forment qu'une partie des instructions générales. Les instructions ethnologiques, linguistiques, archéologiques, celles qui concernent la pathologie comparée des races humaines, la statistique et la géographie médicale sont encore en préparation, et la Société de Paris s'estimera heureuse de pouvoir s'associer à la Société de Londres pour la rédaction de ces instructions importantes.

La Société décide que la Société de Londres sera autorisée, si elle le désire, à faire faire un tirage du tableau chromatique.

**Ajournement du Congrès anthropologique d'Allemagne**

M. le professeur Rod. Wagner écrit à la Société pour lui annoncer que la réunion du congrès anthropologique d'Allemagne, qui devait avoir lieu cette année à Gœttingue, est renvoyée à une autre année.

On sait que parmi les questions mises à l'ordre du jour pour cette session, figurait, en première ligne, l'étude crânologique des Lapons et des Esquimaux (V. *Bulletins* de 1862, t. II, p. 621).

On comptait surtout, pour élucider cette question, sur les crânes que les musées publics et particuliers de Stockholm et de Copenhague devaient envoyer à Gœttingue pour l'exposition de cette année. Mais on avait compté sans les évènements politiques. La guerre qui vient d'éclater entre le Danemark et les puissances allemandes rend impossible la réalisation du programme adopté pour le congrès anthropologique de 1864, et il est trop tard pour adopter un autre programme.

Cette lettre n'est pas écrite de la main de M. Wagner, mais il l'a dictée et signée, ce qui prouve d'une part que notre illustre collègue commence à recouvrer l'usage de son membre droit paralysé, et d'une autre part que l'aphémie dont il a été atteint pendant quelque temps à la suite de son attaque d'apoplexie, est entièrement dissipée. Il est du reste en pleine possession de ses facultés intellectuelles, et continue à s'occuper des questions d'anthropologie.

**Tableau chromatique de la chevelure et de la peau.**

M. Broca annonce que, grâce au zèle et au talent de M. Simonot, les lacunes qui existaient encore dans le tableau chromatique de la peau, sont actuellement comblées.

Toutes les teintes de ce tableau ont été copiées, soit directement d'après nature, soit sur des bustes colorés d'après nature.

Pour le tableau de la chevelure, on aura des garanties d'authenticité plus complète encore, puisque ce sont les cheveux eux-mêmes qui seront placés sous les yeux de l'artiste. A cet effet, M. Broca a recueilli plusieurs centaines d'échantillons de toutes couleurs, provenant d'individus de tout sexe, de tout âge, et de toutes races ; quelques nuances, qu'il n'avait pu se procurer lui-même, lui ont été fournies par divers membres de la Société, notamment par M. Morpain, qui lui a donné des cheveux d'albinos, et par M. Pruner-Bey, qui a mis à sa disposition sa grande et unique collection de cheveux. Pour faire un choix raisonné parmi ces nombreux échantillons, M. Broca les a disposés en séries graduées, suivant les nuances et suivant les tons. Il montre à la Société une grande carte sur laquelle les diverses nuances forment un cercle complet, passant du noir au blanc par le brun et le gris, et revenant du blanc au noir par le blond et le rouge. Ce tableau est tellement complet, qu'il faut beaucoup d'attention pour [illegible] nuances voisines. Le passage [illegible] du rouge sombre au [illegible] solu, est [illegible] l'élimination [illegible] nuances [illegible] [illegible] coup d'œil.

Le blanc [illegible] confondu [illegible] [illegible] [illegible] Les [illegible]

jaunâtre ou verdâtre qui n'est probablement pas naturelle, et qui paraît due à un défaut de propreté. Les voyageurs pourront également indiquer ces nuances sans avoir besoin de se servir des numéros. On a cru pouvoir, par conséquent, simplifier le tableau en n'y faisant pas figurer les teintes accidentelles des cheveux blancs.

Les cheveux les plus clairs du tableau sont ceux de l'albinos. Les albinos sont rares à Paris; aucun de ceux que l'on a pu étudier n'avait les cheveux absolument blancs. Si les voyageurs ont l'occasion d'étudier des albinos dont les cheveux soient tout à fait blancs, il leur sera facile de donner cette indication en toutes lettres.

M. Broca se proposait d'abord de disposer les couleurs des cheveux en échelle sur le tableau chromatique, comme il l'a fait pour les couleurs des yeux, et de procéder de la même manière pour les couleurs de la peau. Mais cela aurait constitué trois échelles différentes, qui n'auraient pu être comprises en une seule planche. Or il y a beaucoup de couleurs qui sont communes à l'échelle de la peau et à l'échelle des cheveux, on peut donc éviter un grand nombre de répétitions en disposant sur un seul tableau toutes les couleurs de la peau et des cheveux. La détermination de ces teintes plates ne pouvant présenter aucune difficulté, on a pu se dispenser de les ranger en séries régulières. On s'est attaché à réunir les teintes de même ton, pour éviter les erreurs de contraste, mais on a cru pouvoir se dispenser d'établir des groupes parallèles comme on l'a fait pour l'échelle des yeux. Dans ce dernier cas, en effet, on était obligé de substituer aux teintes multicolores de l'iris une teinte plate représentant la couleur *moyenne*, et, l'appréciation de cette couleur moyenne n'étant pas sans difficulté, il était nécessaire d'aider les observateurs et de maintenir dans des limites bien déterminées les écarts des appréciations individuelles.

## Sur un œil d'albinos

Par M. Broca

Je présente à la Société le dessein d'un œil d'albinos que j'ai colorié d'après nature, en reproduisant avec le plus grand soin les détails de la couleur de l'iris. C'est l'œil d'une femme de trente-sept ans, qui m'a été adressée par M. Morpain.

Le fond de l'œil, vu à travers la pupille, est rouge de sang. L'iris, vu dans son ensemble à un mètre de distance, paraît d'un rouge uniforme, moins vif que celui du fond de l'œil ; mais, lorsqu'on regarde de plus près, on reconnaît aussitôt que cette teinte de l'iris résulte du mélange et de la répartition de deux couleurs bien différentes, le rouge et le blanc.

Les parties rouges constituent des îlots étroits et longs, de formes et de dimensions assez variables. Les uns sont linéaires, d'autres ont la forme de petits losanges trés-allongés, ou de petits triangles à peu près isocèles, dont la plus grande largeur n'atteint pas un millimètre. Tous ces îlots rouges, séparés les uns des autres par des fibres ou trabécules de couleur blanche, affectent une disposition radiée, c'est-à-dire que leur grand axe aboutirait, si on le prolongeait, au centre même de la pupille. Aucun d'eux ne s'étend jusqu'au petit cercle de l'iris, quelques-uns se prolongent jusqu'au grand cercle. Lorsqu'on examine l'iris dans son ensemble, on trouve que le petit cercle de l'iris est plus blanc que le reste de cette membrane ; le grand cercle est beaucoup moins blanc ; enfin, le rouge prédomine manifestement dans la zone intermédiaire aux deux cercles.

Les îlots rouges ne présentent pas tous exactement la

même nuance. Ceux qui sont très-étroits ne sont que roses; les plus larges sont d'un rouge presque aussi vif que celui de la pupile. De même, les trabécules blanches sont d'autant plus blanches qu'elles sont plus larges ; celles qui sont très-étroites présentent une teinte rosée et tranchent beaucoup moins sur la couleur des îlots voisins.

Lorsqu'on examine l'œil avec attention, on peut se convaincre que la couleur rouge des îlots n'est autre que la couleur même du fond de l'œil, vue par transparence, et que les parties blanches sont celles où les fibres de l'iris forment des faisceaux assez épais pour arrêter la lumière. La disposition radiée des fibres de l'iris, bien connue des anatomistes, est évidente sur l'œil de l'albinos. Il y a au niveau du bord pupillaire un petit anneau de fibres circulaires ; de cet anneau, qu'on appelle aussi le sphincter de l'iris, partent des faisceaux de fibres en divergeant obliquement, anastomosés de manière à intercepter des mailles ou aréoles allongées, et allant aboutir au bord externe de l'iris. Ces fibres, circulaires et divergentes, sont incolores. Elles sont opaques, ou plutôt elles sont peu transparentes : là où elles sont serrées, elles masquent la couleur des couches plus profondes ; là où elles sont plus minces et plus espacées, elles laissent voir cette couleur, plus ou moins modifiée par des effets de transparence. A l'état normal, la face postérieure de l'iris est tapissée d'une couche de pigment entièrement opaque et tout à fait noire ; il y a en outre, sur les yeux plus ou moins bruns, une certaine quantité de pigment contenue dans l'épaisseur même de l'iris. La couleur spéciale de l'iris dépend, d'une part, de l'épaisseur ou de la minceur, de l'opacité ou de la transparence, de la densité ou de la laxité des fibres propres de l'iris ; d'une autre part, de la quantité et de la répartition du pigment déposé dans l'épaisseur même de cette membrane. Quant à la couche pigmentaire postérieure ou uvéenne,

elle est toujours uniformément noire, sur les yeux les plus clairs aussi bien que sur les plus foncés.

Chez l'albinos, le pigment fait entièrement défaut. Les cellules pigmentaires existent, mais sont parfaitement transparentes. La couleur rouge des inombrables vaisseaux des membranes profondes de l'œil, n'étant plus écrasée par la couleur noire du pigment de la choroïde, se montre dans toute sa pureté, et le fond de l'œil, vu à travers la pupille, paraît d'un rouge de sang. L'absence du pigment de l'iris à une autre conséquence. Cette membrane, privée de l'enduit opaque qui est destiné à arrêter les rayons lumineux, n'oppose plus au passage de la lumière qu'un obstacle insuffisant, et laisse apercevoir, par transparence, la couleur rouge du fond de l'œil. Mais cette transparence n'est pas uniforme; elle se manifeste surtout au niveau des espaces interceptés par les faisceaux fibrillaires qui, étant plus opaques, se dessinent avec leurs couleurs naturelles sous formes de lignes ou de stries blanches. Ainsi s'expliquent tous les détails de la description qu'on vient de lire.

Il est probable que les iris des albinos présentent, suivant les individus et suivant les races, des différences notables. On a cité des cas d'albinisme incomplet, et il est permis de croire que, dans ce cas, il y a quelquefois sur l'iris une petite quantité de pigment; mais, ce qui me paraît certain, c'est que l'épaisseur et la densité des fibres propres de l'iris doivent varier chez les albinos comme chez les autres individus. Il doit en résulter des différences dans la répartition des faisceaux blancs et des espaces rouges, dans la transparence ou l'opacité de ces parties respectives. Il doit y avoir des albinos dont l'iris, vu dans son ensemble, paraît presque aussi rouge que la pupille elle-même; il doit y en avoir d'autres dont l'iris, au contraire, offre seulement une couleur rose. Il est donc

intéressant d'appeler l'attention des voyageurs sur ce point.

Les espaces transparents, c'est-à-dire rouges, que j'ai désignés sous le nom d'îlots, constituent autant de petites pupilles, à travers lesquelles les rayons lumineux pénétrent dans l'œil : ces rayons vont former sur la rétine autant d'images anormales qui altèrent la netteté de l'image principale formée par les rayons pupillaires. Cette cause doit grandement contribuer à rendre la vision défectueuse chez les albinos. Il y a, sous ce rapport, de grandes différences entre les divers albinos. Quelques-uns ont la vue presque normale ; d'autres n'y voient presque pas en plein jour, tandis qu'au contraire il y voient bien au demi-jour. Ces particularités s'expliquent aisément. Lorsque les îlots rouges, c'est-à-dire les espaces transparents, sont très-étroits, ces petites pupiles supplémentaires laissent à peine passer quelques rayons lumineux qui ne troublent pas sensiblement la vision. Lorsqu'au contraire ils sont plus larges, ils produisent la confusion des images. Il est clair que, dans ce dernier cas, la confusion est proportionnelle à la largeur et aussi au nombre des pupilles supplémentaires. Supposons que les espaces transparents, viennent à se rétrécir ou à s'effacer, et la vision cesse d'être altérée. C'est ce qui arrive lorsque la lumière extérieure est peu intense. Alors, en effet, la pupille normale s'élargit, c'est-à-dire que la largeur de l'iris diminue. Les faisceaux opaques qui, répartis par exemple sur une largeur de quatre millimètres, laissaient entre eux des espaces transparents, se rapprocheront jusqu'au contact lorsque l'iris sera réduit à une largeur de deux ou trois millimètres ; il ne restera plus qu'une seule pupille, la pupille normale, et la marche des rayons lumineux s'effectuera d'une manière régulière.

MM. Bertillon et Sanson demandent que l'œil de l'albi-

nos soit ajouté au tableau chromatique des yeux, pour servir aux voyageurs de terme de comparaison.

M. Broca fait remarquer que cette figure unique ne pourra fournir aux observateurs que des indications peu importantes. Il est probable que l'iris d'albinos varie suivant les individus et suivant les races ; et, si l'on pouvait mettre sous les yeux des voyageurs un certain nombre de types, cela leur serait fort utile pour les guider dans leurs descriptions. Mais, en ne leur présentant qu'un seul type, on n'obtiendra pas de renseignements sur les albinos dont l'œil diffère de celui qu'on représente.

M. Bertillon pense néanmoins que cette figure appellera l'attention sur les détails de la disposition de l'iris chez les albinos ; ce sera un point de repère pour les observateurs, et la comparaison qu'ils établiront entre l'œil représenté sur le tableau et ceux qu'ils auront l'occasion d'étudier, leur permettra de donner des descriptions plns précises.

M. Broca se rend à ces observations et la proposition de M. Bertillon est adoptée.

## CANDIDATURES.

Ont demandé le titre de membre titulaire :

M. le docteur Verjon, médecin-inspecteur des eaux de Plombières, présenté par MM. Follin, Broca et Le Bret ;

Et M. Gaussin, ingénieur hydrographe, présenté par MM. de Quatrefages, Gratiolet et Broca.

MM. Pruner-Bey, Broca et Lemercier proposent de nommer correspondants étrangers MM. Émile et Hermann de Schlagintweit.

On se souvient que M. Émile de Schlagintweit a présenté à la Société, l'année dernière, son grand ouvrage sur le

bouddhisme, ouvrage accompagné d'admirables planches aussi importantes au point de vue anthropologique qu'au point de vue artistique. M. Hermann de Schlagintweit, son frère aîné, est bien connu par sa grande expédition scientifique dans l'Inde et le Tibet. Il a déjà publié trois volumes sur cette expédition.

### ÉLECTIONS.

Sont élus : membres titulaires, M. le docteur ALIX, M. le docteur GEORGES et M. Alexandre BERTRAND.

Membre associé étranger, M. NICOLUCCI, de Naples.

Membre honoraire, M. HENRI MARTIN.

### Commission des comptes et Commission des archives.

M. le président procède au tirage au sort de ces deux commissions parmi les 44 membres qui ont signé le registre de présence.

Sont désignés pour la commission des comptes : MM. de Quatrefages, Sanson et Bricheteau.

Pour la commission des archives : MM. Antelme, Simonot et Martin de Moussy.

### Recherches sur l'ethnologie de la Bretagne.

Par M. BROCA.

M. Broca communique à la Société les résultats de ses recherches sur la taille des conscrits dans les trois départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, et montre une carte pittoresque sur laquelle sont représen-

tées par des teintes plus ou moins foncées les proportions relatives des exemptions pour défaut de taille dans les 126 cantons de ces trois départements, pendant les dix années de 1850 à 1859 inclusivement. Les 31 cantons qui ont fourni le plus d'exemptions pour défaut de taille forment une large tache noire ininterrompue qui correspond presque rigoureusement aux limites de l'ancien pays de Cornouaille, et qui est située tout entière dans la basse Bretagne, c'est-à-dire à l'est de la ligne de démarcation établie par M. de Courson entre les localités où l'on parle français et celles où l'on parle breton. L'influence de la race sur la taille ressort manifestement de l'examen de cette carte. La taille la plus petite s'observe dans les cantons où la population de l'ancienne Armorique est restée pure de mélange ; la taille la plus haute s'observe au contraire dans les cantons où s'établirent les Kymro-Bretons venus au sixième siècle de la partie méridionale de la Grande-Bretagne.

Des détails plus étendus sont consignés dans un mémoire qui sera publié avec la carte.

Cette carte était prête depuis quelque temps déjà, mais M. Broca, avant de la communiquer à la Société, a voulu se mettre en garde contre une cause d'erreur commune à tous les départements maritimes. Les comptes rendus du recrutement par cantons sont déposés dans les préfectures, et ne parviennent pas au ministère de la guerre, qui reçoit seulement en bloc les comptes rendus par départements. Il faut donc s'adresser aux préfets, qui, pour le dire en passant, éprouvent en général beaucoup de répugnance à livrer ces documents à la publicité. Il y a déjà plusieurs années que M. Broca s'occupe de ces recherches ; il a fait demander dans beaucoup de préfectures, et par des personnes influentes, communication des comptes rendus cantonaux et huit préfets seulement ont eu la complaisance de se prêter à ces innocentes recherches. Il a mis une

[illegible] recueillir les documents re-
[illegible] de la basse Bretagne, et enfin,
[illegible] deux conseillers généraux et à
[illegible] M. Halleguen, de Châteaulin,
[illegible] pu obtenir les comptes
[illegible] dans les chefs-lieux de ces trois

[illegible] où il s'est trouvé de s'adresser à
[illegible] nes, il lui est arrivé de recevoir
[illegible] deux tableaux pour le Finistère
[illegible] Mais en comparant les deux
[illegible] a trouvé des différences notables
[illegible] des conscrits réformés pour
[illegible] le chiffre auquel ce nombre de-
[illegible] sur l'un des tableaux, était le
[illegible] sur l'autre c'était le *numéro*
[illegible] un grand nombre de cantons
[illegible] assez bien, mais il y en avait
[illegible] d'une manière
[illegible] le numéro du der-
[illegible] des conscrits exa-
[illegible] ainsi entre les
[illegible] trouvaient être des
[illegible] que la dif-
[illegible] et le nombre des
[illegible] de l'inscription
[illegible] littoral qui s'en-
[illegible] du contingent,
[illegible] pour eux,
[illegible] pas moins,
[illegible] sur les listes
[illegible] numéro du der-
[illegible] des conscrits
[illegible] d'unités qu'il y a

eu d'individus non examinés parmi ceux qui avaient un numéro moins élevé.

Le véritable terme de comparaison est évidemment le nombre des conscrits *examinés*. On exprime la proportion des exemptions pour défaut de taille par une fraction dont le numérateur est le nombre de conscrits exemptés pour cette cause, et dont le dénominateur est le nombre des individus qui ont passé sous la toise. Si l'on prenait pour dénominateur le numéro du dernier partant, la fraction serait trop petite et le serait d'autant plus que le nombre des inscriptions maritimes du canton serait plus considérable.

Ayant constaté cette cause d'erreur pour le département du Morbihan, M. Broca, avant de dresser définitivement sa carte, a dû se demander si les tableaux des deux autres départements n'étaient pas entachés de la même erreur, et s'occuper de les faire vérifier. M. de Pompery, membre du conseil général du Finistère, a bién voulu lui prêter son concours pour ce département, et notre collègue de Saint-Brieuc, M. le docteur Guibert, vient de lui envoyer un tableau des exemptions dans les 48 cantons des Côtes-du-Nord, pendant les 9 années de 1851 à 1859. M. Guibert a pris pour base de ses calculs le nombre des individus *examinés*. Il a suivi, pour les réductions en centièmes, un autre procédé que M. Broca, et il n'a opéré que sur 9 années au lieu de 10. Malgré cette double différence, l'ordination est à peu près la même dans les deux tableaux, et M. Broca a pu s'assurer ainsi que son propre relevé reposait bien sur le nombre des individus réellement *examinés*.

Ayant ainsi vérifié pour les trois départements l'exactitude de ses documents, M. Broca a définitivement dressé la carte qu'il présente à la Société, et sur laquelle il a reproduit, d'après la grande carte de M. de Courson, la ligne de dé-

[illegible] parle la langue bre-

[illegible] pour les dépar-
[illegible] fort importante à
[illegible]. Il en est une
[illegible] signalée à M. Mal-
[illegible] la fréquence rela-
[illegible] et l'on croit
[illegible] pour cause
[illegible] les autres, c'est
[illegible] d'autres termes
[illegible] première opération
[illegible]. La loi dit for-
[illegible] prononcées par
[illegible] donc défalquer
[illegible] du chiffre qui
[illegible] pour avoir le nom-

[illegible] que moi le méca-
[illegible] que la précaution
[illegible] comparaison le
[illegible] le numéro du
[illegible] objection. Il serait
[illegible] rendus cantonaux
[illegible] les conscrits
[illegible] S'il en était ainsi,
[illegible] corriger l'erreur.
[illegible] importance au
[illegible] proposé d'atteindre.
[illegible] manière absolue la
[illegible] de taille dans un
[illegible] donné ; mais de
[illegible] départements de la

France, ou les divers cantons d'un département. La cause d'erreur signalée par M. Boudin étant commune à tous les relevés partiels, et modifiant chacun de ces relevés dans le même sens et d'une manière à peu près uniforme, disparaît presque entièrement lorsqu'on vient à comparer ces relevés les uns avec les autres. Il est clair, en effet, qu'il n'y a pas de raison pour que les exemptions légales soient plus nombreuses dans un département que dans un autre. Le nombre des fils aînés de veuves, des frères aînés d'orphelins, des cadets exemptés par un frère sous les drapeaux, est partout à peu près proportionnel au chiffre de la population. Il n'y a rien ici de comparable à la répartition très-inégale des conscrits voués à l'inscription maritime. Cette dernière cause d'erreur n'existe que pour les départements du littoral et pour les départements de l'intérieur traversés par de grands cours d'eau. Il y a en outre, sous ce rapport, des différences énormes entre les divers départements du littoral, et entre les divers cantons de chacun de ces départements. Dans les grands ports de mer et dans leur voisinage, le nombre des inscriptions maritimes peut être dix fois plus considérable qu'il ne l'est dans les cantons de l'intérieur du même département. Il était donc tout à fait indispensable d'éliminer, comme je l'ai fait, les inscriptions maritimes. Quant aux exemptions légales, alors même qu'elles n'auraient pas été éliminées, je ne crois pas qu'elles aient pu modifier d'une manière bien notable des résultats qui sont purement comparatifs.

M. Boudin. M. Broca aurait raison si la proportion des exemptions légales était la même dans toutes les parties de la France ; mais il n'en est rien. Le chiffre de ces exemptions, non par canton, mais par département, est indiqué dans les comptes rendus annuels du ministère de la guerre, et ce chiffre est loin d'être uniforme ; il présente des diffé-

rences assez grandes, non-seulement de département à département, mais encore d'année en année pour le même département.

M. Broca. Le chiffre des exemptions légales, étant ordinairement assez minime dans chaque canton, doit évidemment varier beaucoup d'une année à l'autre, car les circonstances accidentelles ont d'autant plus de prises sur les nombres qu'ils sont plus petits. Mais si, au lieu de considérer des années isolées, on considère toute une décade, on obtient une moyenne qui doit être peu variable pour chaque canton, pour chaque département, et je ne vois même pas de raison pour que cette moyenne ne se maintienne pas à peu près la même dans les divers départements.

M. d'Omalius d'Halloy. Je signalerai cependant une circonstance qu'on ne peut considérer comme accidentelle, et qui peut influer d'une manière permanente sur le nombre relatif des exemptions légales : c'est le nombre moyen des enfants de la même famille. Ce nombre n'est pas partout le même, car il varie suivant les conditions de la vie. Or, là où il y a beaucoup de familles nombreuses, le nombre des conscrits exemptés par un frère sous les drapeaux est plus considérable. L'aîné exempte le second, le troisième exempte le quatrième, et ainsi de suite; il arrive ainsi très-souvent que la moitié des enfants d'une famille bénéficient de l'exemption légale.

M. Broca. Cela est parfaitement réel ; mais je répète que les variations qui dépendent de cette cause sont relativement [illegible]. Je désire, comme M. Boudin, que les éléments [illegible] soient aussi rigoureux que possible, et je [illegible] pour demander que les exemptions légales [illegible] dans les relevés ultérieurs. Quand [illegible] ne devront pas modifier les résultats *comparatifs*,

cela aurait du moins l'avantage de leur donner une valeur plus rigoureuse. Mais on ne peut mettre en œuvre que les documents qui existent. Si la dénomination de *conscrits examinés* comprend, sur les relevés cantonaux, outre les conscrits réellement examinés, quelques conscrits qui n'ont pas passé sous la toise, c'est un petit malheur ; ce n'est pas une raison pour renoncer à se servir de ces relevés. Mais j'ai peine à croire qu'une irrégularité aussi flagrante existe, même sur les relevés cantonaux. En tous cas, ce qui ressort le plus clairement de cette discussion, c'est la nécessité de ne pas prendre pour terme de comparaison le *numéro du dernier partant*, mais le nombre des *conscrits examinés*, ainsi que je l'ai dit dans ma communication. J'appelle sur ce point l'attention de tous ceux qui auront à faire des recherches statistiques sur le recrutement.

LECTURE

## Instructions pour le littoral de la mer Rouge

(MM. PRUNER-BEY et ANDRIEU, commissaires)

Par M. PERIER, rapporteur

L'un de nos collègues, M. Léon Vaillant, étant sur le point de partir pour l'Égypte et d'entreprendre un voyage d'exploration sur les côtes de la mer Rouge, nous avons été chargés, MM. Pruner-Bey, Andrieu et moi, de rédiger des instructions demandées par ce voyageur, et pouvant le guider dans ses recherches anthropologiques. — Nous venons vous soumettre ces instructions sommaires.

Le bassin de la mer Rouge est pour l'anthropologiste un champ des plus attrayants et des plus curieux. — Placé comme un grand fleuve, et qui le deviendra plus encore de nos jours ; placé, disons-nous, entre l'Asie et l'Afrique, en-

[illegible] 1864.

[illegible] la Nubie et l'Abyssinie de [illegible] ont été les témoins [illegible] plus anciennes tradi- [illegible] de cette antiquité [illegible]

[illegible] hommes, en se succédant [illegible] sensiblement changés. — [illegible] souvent que la repré- [illegible] d'autre temps ; et [illegible] de l'histoire, non- [illegible] qui sont demeurés [illegible] des monuments. [illegible] l'homme, les côtes de [illegible] successivement et [illegible] moderne des diffé- [illegible] se sont perpétués [illegible] n'avons pas à voir les [illegible] Les notes que [illegible] de ce qui fut, et [illegible] principal ce [illegible] si nous [illegible] de cette [illegible] qu'il y aurait [illegible] à leur [illegible] d'important à connaître [illegible] égard.

Il est entendu que [illegible] point des no- [illegible] général, [illegible] que comporte l'étude des [illegible] Pour tout ce qui concerne [illegible] besoin, [illegible] de recourir aux [illegible] collègue ne saurait mieux faire que de recourir aux *Instructions générales*, [illegible] tracées dans nos *Mémoires*, t. II, et que la Société doit à son secrétaire gé- [illegible]

[illegible] entreprendre sur [illegible] sera permis de [illegible] en particulier, il nous sera permis de

rappeler la fameuse *Instruction* de Michaëlis, qu'il composa pour une société de savants danois, au nombre desquels était Carsten Niebuhr ; car cette instruction comprend, indépendamment de ce qui touche la linguistique, une foule de *questions* sur la médecine et sur l'anthropologie (dans Niebuhr, *Descrip. de l'Arabie*, etc., tr. fr., Amsterdam, 1774).

D'une autre part, afin de bien choisir son temps et de mieux assurer sa marche, nous engagerions notre collègue, dès son arrivée en Egypte, à se mettre en rapport avec l'Institut égyptien et les savants établis dans le pays ; notamment au Caire, avec M. Figari-Bey, pharmacien en chef du vice-roi, et l'un des hommes de notre temps qui connaissent le mieux l'Égypte et les pays limitrophes. — Cela dit, nous reprenons.

Les bords du golfe Arabique sont habités, du côté de l'Asie, par les Arabes ; du côté de l'Afrique, par diverses tribus bédouines, sur le territoire égyptien ; puis par les Ababdohs, les Bisharis, les Hadendoas et autres peuples nubiens ; enfin par les Chohos, les Hazortas, les Danakils des rivages abyssiniens. — Nous commencerons par l'occident. Jetons d'abord un coup d'œil sur l'Egypte.

Egypte. — Le sol nilotique est occupé par un grand nombre de nations et de populations, les unes fixes et agglomérées, les autres plus ou moins flottantes, importées par les caravanes, ou bien encore nomades, parcourant les déserts. Ce sont :

1° Les *Égyptiens* proprement dits, divisés en fellahs, habitants des campagnes, cultivateurs et musulmans ; et en Coptes, habitant particulièrement les villes, où ils sont employés dans les administrations, où ils exercent toutes sortes d'industries, et qui suivent la religion chrétienne, soit du rit jacobite, soit du rit catholique ;

2° Les *Arabes* domiciliés, qui composent une grande partie de la population ; des *Syriens*, appelés Levantins ; des *Juifs*, parmi lesquels se trouvent des karaïtes ; des *Arméniens*, des *Grecs* et *Albanais*, possédant un quartier spécial au Caire, — sans parler des troupes irrégulières, principalement composées d'*Arnautes* ;

3° Les *Turcs*, maîtres du sol, et qui sont originaires surtout de l'Asie Mineure et de la Turquie d'Europe ; des *Kourdes*, des *Caucasiens*, venus de la Circassie, de la Géorgie, du Daghestan, etc. ; quelques individus de la Perse et même de l'Inde ;

4° Au nombre des immigrés ou importés de l'Afrique, les *Barâbras* nubiens ; des *Abyssiniens*, des *Gallas*, des *Nègres*, une foule innombrable d'esclaves provenant de ces dernières nations, — et même des eunuques.

5° Il n'est pas jusqu'aux *Européens* de tous les pays, et qui sont en si grand nombre, qu'il ne puisse être utile d'observer, aussi bien que les races précédentes et suivant leur origine, sous le rapport de l'acclimatement, de la longévité, de la fécondité, de l'aptitude à se perpétuer.

6° Enfin, l'on rencontre assez souvent en Egypte des troupes de *Bohémiens*. Et l'on sait trop combien il importe d'étudier, sous les divers climats, cette race extraordinaire, forte, belle, cosmopolite, errante et cependant pure, curieuse par conséquent à tant de titres, et combien seraient précieuses des notions approfondies sur leur type physique particulièrement, pour que nous ne recommandions pas cet examen, en passant.

Voilà déjà toute une galerie de peuples qui pourraient offrir un ample aliment à de sérieuses observations. — De plus, au sein de ces populations, le voyageur ne peut manquer de rencontrer un grand nombre de métis, qu'il y aurait lieu d'étudier à tous les points de vue, et comparativement avec leurs parents. — Ainsi, des types authentiques

de races étrangères, ou des produits de leurs croisements étant donnés, décrire, photographier, modeler, s'enquérir des maladies climatériques, de la fécondité, de la mortalité ; envisager non-seulement le physique, mais les mœurs. les coutumes, les traditions; colliger des livres, des manuscrits, des instruments de musique, et avant tout, des crânes, des ossements, des cheveux, ce sont là des moyens qui mènent au but.

Mais nous avons hâte d'arriver à la mer Rouge, notre sujet principal.

## § I. — Cote africaine

I. Littoral égyptien. — Les vastes déserts qui s'étendent à l'orient du Nil, et qui confinent au golfe de Suez et à la mer Rouge, sont parcourus jusque vers Cosseïr, par des tribus d'Arabes nomades. Ces Bédouins portaient, lors du voyage de Bruce, et encore au temps de l'expédition d'Égypte, le nom général d'*Atounis* ou d'*Antounis*, noms qu'ils devaient peut-être au voisinage du monastère de Saint-Antoine (*Voyage en Nubie*, etc., tr. fr., t. I, p. 330, 350 et suiv.). Nous négligeons les autres appellations.

Il existe, en outre, sur la même côte, plusieurs tribus de pêcheurs qui vivent de poisson, qui le font sécher au soleil et en approvisionnent les batiments qui fréquentent ces parages. Les anciens, comme Artémidore (dans Strabon, tr. fr., liv. XVI, t. V, p. 275-76 et *pass.*), nous parlent en effet de peuples icthyophages habitant cette côte occidentale.— Ce sont encore les mêmes mœurs, et ce sont peut-être les mêmes hommes qui continuent de mener la même vie, suivant les lois de leur nature, et loin du tumulte des grandes nations. Il serait curieux de signaler quelques traits ds leur type, que nous ne connaissons point, de leur physionnomie, de leur idiome, de leur caractère psychique.

II. LITTORAL NUBIEN. — Au delà de ces déserts égyptiens, du nord au sud et dès avant la vallée de Cosseïr, cette côte escarpée et montueuse, bien différente en cela de la côte opposée, et les terres limitrophes sont occupées par des tribus nombreuses offrant de notables différences entre elles, mais que rattachent néanmoins des liens communs. Nous les passerons successivement en revue.

1° *Ababdehs*, — Ce peuple, assez peu connu, et qui vit en guerre ouverte, depuis un temps immémorial, avec les Arabes dont nous venons de parler, s'étend au sud jusque vers le vingt-troisième parallèle environ (latitude de Deir), sur le territoire nubien, entre la vallée du Nil et la mer. D'autres tribus éparses habitent le long du fleuve, sur la rive orientale; nous n'avons pas à nous en occuper.

Le type physique des Ababdehs paraît être peu homogène, mais il sont tout autres que les Arabes, avec lesquels on les a si souvent confondus.

« Les *Abâbdeh*, dit du Bois-Aymé, membre de la com-
» mission d'Égypte, différent entièrement par leurs mœurs,
» leur langage, leur costume, leur constitution phy-
» sique, des tribus arabes qui, comme eux, occupent
» les déserts qui environnent l'Égypte. Les arabes sont
» blancs, se rasent la tête, portent le turban, sont vêtus,
» ont des armes à feu, des lances de quatre a cinq mètres,
» des sabres très-courbes, etc. Les *Abâbdeh* sont noirs;
» mais leurs traits ont beaucoup de ressemblance avec ceux
» des Européens. Ils ont les cheveux naturellement bou-
» clés, mais point laineux; ils les portent assez longs et ne
» se couvrent jamais la tête. Ils n'ont pour tout vêtement
» qu'un morceau de toile qu'ils attachent au-dessus des
» hanches, et qui ne passe pas le milieu des cuisses (*Des-*
» *cript. de l'Égypte*, État mod., t. I, p. 197).»

La plupart de ces renseignements sont confirmés par les voyageurs ou géographes plus récents. Pour Belzoni néan-

moins, les Ababdehs sont « petits et mal faits ; » et leurs dents sont « très-longues et proéminentes *Voyage en Egypte*, etc., tr. fr., t. II, p. 43). » C'est un appel à de nouvelles et solides observations.

Bien que parlant l'arabe, par suite de leurs relations avec l'Egypte et l'Hedjâz, ces tribus ont un langage particulier dont nous ne possédons qu'un maigre vocabulaire, peut-être un dialecte de la langue bishari ou bedja. Il serait intéressant de recueillir quelques-uns de leurs chants de guerre ou d'amour, de leurs récits, de leurs chiffres, par l'intermédiaire d'un interprète arabe, qui les traduirait littéralement, de manière à nous donner, par l'analyse grammaticale, des éclaircissements sur cet idiome.

Les Ababdehs habitent des cantons montagneux, et vivent particulièrement du doura (*holcus sorgho*) qui croît dans leurs rochers. Ils élèvent et vendent beaucoup de chameaux, des dromadaires surtout, et conduisent les caravanes à travers les déserts de la Nubie jusqu'à Sennaar. Les plus industrieux coupent du bois et font du charbon, qu'ils transportent sur les bords du Nil. Ils sont essentiellement guerriers et pillards. Ils professent un mahométisme grossier.

Bruce fait remarquer que chez eux chaque chameau portait « deux petites selles sur lesquelles étaient deux hommes » adossés l'un à l'autre (t. I, p. 377). » C'est donc à leur exemple, sans doute, que le général en chef de l'expédition d'Egypte institua le régiment des dromadaires, portant chacun deux hommes, et pouvant faire vingt à trente lieues sans s'arrêter. Du reste, cette coutume est ancienne, car Diodore, en décrivant l'Arabie-Heureuse, parle déjà de chameaux coureurs que l'on employait à la guerre, et qui portaient deux archers assis dos à dos — *obversis inter se tergis* (*lib.* II, § LIV).

Le territoire occupé par les Ababdehs est la partie nord de la Troglodytique ; et comme par leurs caractères physi-

ques, en général, ils paraissent appartenir aux mêmes familles que leurs voisins méridionaux, les Bisharis, on peut les croire descendus des anciennes populations de ces contrées. Mais, si l'on se reporte à divers traits de mœurs attribués, notamment par Agatharchides, avant Artémidore, aux Troglodytes (dans Strabon, liv. XVI, § v, p. 282-83), et que l'on retrouve semblables aujourd'hui chez ces indigènes, il devient presque impossible de ne pas voir en eux les représentants d'une partie de ces peuples, encore fixés dans les mêmes lieux, restés peu mélangés, grâce au même isolement du désert, et soumis aux mêmes conditions d'existence que par le passé. — On ne saurait s'en étonner dans cette enceinte, car nous le savons tous : les siècles sont changeants, les noms disparaissent ; les lieux restent et les hommes aussi.

2° *Bisharis*. — Au sud des Ababdehs, et jusqu'auprès des frontières Abyssiniennes et dans le pays de Taka, se trouvent les Bisharis, habitants de la côte et des montagnes orientales, et qui sont particulièrement les *Bedjas* des auteurs arabes.

C'est une belle population, au teint souvent très-foncé ou même couleur chocolat ; que d'autres disent de complexion grêle et d'un teint tirant sur le jaune ; aux traits nobles, à la taille bien prise. Leur chevelure est épaisse, façonnée en mèches ou ébouriffée, plus ou moins crépue, mais non laineuse.

D'après Étienne Quatremère et d'autres historiens de la science, les Bedjas habitent les mêmes déserts et sont le même peuple que les anciens Blemmyes. Les Bicharis et aussi les Ababdehs, les Hadarebs et les Souakinis sont leurs descendants (*Mém. géogr.*, etc., t. II, p. 134-61). Ératosthène place, en effet, les Blemmyes, peuple soumis aux Éthiopiens, entre le Nil et la mer Rouge, au sud de Syène (dans Strabon, liv. XVII, t. v, p. 310-11) ; c'est-à-dire dans

les vastes pays parcourus de nos jours par les tribus de ces nations.

Les Bedjas ont été souvent confondus avec les Arabes, en raison surtout de leurs mœurs nomades; les auteurs arabes les nomment Berbers, ce mot paraissant signifier aborigènes de la souche des Nubiens. — Si l'on en croit Massoudi, suivant les uns, ils descendaient de Kham, fils de Noé; suivant d'autres, ils étaient la postérité de Kush, fils de Kanaan; suivant d'autres encore, ils venaient de l'Abyssinie (dans Quatremère, t. II, p. 156). Nous les tenons pour Éthiopiens, ou, si l'on veut, pour des Kushites, qu'il faut se garder de confondre avec les races nègres.

Ils mènent la vie errante et habitent sous des tentes de cuir; après avoir été jadis commerçants et marins, après avoir possédé des villes, comme le port d'Aïdab, où s'embarquaient anciennement les caravanes qui se rendaient de Kouft (Coptos), sur le Nil, à Djeddah et à la Mecque. — Ils sont d'une légèreté surprenante à la course, qualité qu'ils partagent avec les dromadaires de couleur fauve qu'ils élèvent en très-grand nombre et dont on vante l'extrême vitesse. — Montés sur ces dromadaires, ils parcourent sans s'arrêter des espaces immenses; et ils s'en servent aussi dans les combats.

Leurs armes sont des lances dont le fer a la longueur d'une épée, et qu'ils nomment *sebaïah*. — Ce qu'il y a de singulier, c'est que ces armes étaient fabriquées par une tribu de femmes qui vivaient selon les mœurs traditionnelles des antiques Amazones d'Asie et aussi de celles d'Amérique, n'ayant commerce qu'avec les hommes qui venaient acheter les produits de leur industrie, et ne laissant vivre, de leur progéniture, que les filles. — Les boucliers à l'usage de ce peuple étaient en peaux de bœuf garnies de leurs poils; d'autres, qui leur venaient d'Axoum et de Dhalak, étaient en cuir de buffle. Ils avaient des arcs épais et lourds, en bois

« de *sidr*, ou d'if, » avec lesquels ils décochaient des flèches empoisonnées. Tous ces renseignements, nous viennent de Makrizi (dans Quatremère, t. II, p. 140).

Quelques tribus des anciens Bedjas n'avaient aucune religion et paraissaient livrées à l'idolâtrie. Mais d'autres, sans aucun doute, se laissèrent convertir au christianisme; car on sait que la Nubie, pays indompté, et nouvelle Thébaïde, devint vers ces temps le refuge des Coptes persécutés par les nouveaux conquérants, et que la religion du Christ se répandit alors généralement parmi les Nubiens. Cependant, par suite de leurs relations avec les Arabes, maîtres de l'Égypte, ces peuples embrassèrent l'islamisme, en conservant longtemps une foule de pratiques superstitieuses.

On les dit sauvages, inhospitaliers et féroces, pillant les nations agricoles et les caravanes, répandant partout sur leur passage la dévastation et la terreur. — Mais si l'on en croit les auteurs arabes, ils avaient au contraire le caractère généreux et pratiquaient libéralement l'hospitalité. Ils vivent de la chair et du lait de leurs troupeaux. Ils récoltent dans leurs montagnes des feuilles de séné (*cassa acutifolia*, et ils chassent l'autruche, dont ils vont vendre les plumes à Deir et à Assouan. — Entre eux ils parlent la langue bedja.

Ces races indigènes avaient été mélangées quelque peu dans les invasions arabes, mais sans que des croisements partiels aient eu le pouvoir d'altérer leur sang. Car elles n'avaient pas même été subjuguées entièrement, lors de ces invasions; de même que les *Nobatæ* de Dioclétien ne les avaient ni vaincues ni remplacées, comme on l'a dit (Prichard, *Hist. nat. de l'homme*, tr. fr., t. I, p. 266). On ne substitue guère un peuple à un autre peuple. Et l'antiquité de leur existence dans ces mêmes lieux, sous l'empire des mêmes modificateurs, est un fait qui paraît hors de doute, et qui n'est pour ainsi dire pas contesté.

Les Bedjas actuels sont moins puissants que les Blemmyes;

leurs incursions sont moins lointaines, ils sont des voisins moins incommodes que par le passé. Mais si le nom ancien a disparu avec les invasions arabes, le même peuple subsiste sous le nom de Bisharis. — Nous verrons d'ailleurs quelques-unes de ces tribus continuer les Troglodytes.

Il faut ajouter que le nom de Blemmyes, si redouté dans la basse Éthiopie, devint avec le temps en quelque sorte générique, et qu'il fut appliqué à diverses peuplades barbares, soit à l'orient soit à l'occident du Nil, soit même en Libye. — Nous ne parlons ici que de ces farouches tribus nomades appelées Blemmyes orientaux, puis Bedjas, puis Bisharis, et qui n'ont guère fait que changer de nom.

Une particularité de mœurs des Bedjas, qu'il est bon de noter, c'est la circoncision des filles, ou l'excision, ou bien encore l'infibulation, que le docteur Peney nous fait connaître avec détails comme existant dans le pays de Taka et vers la mer Rouge, et qui serait d'origine nubienne (*Bull. de la Société de Géographie*, mai 1859, t. XVII, p. 338). — « Quant aux femmes, on leur coupe les lèvres des parties » naturelles, dit Makrizi (dans Quatremère, t. II, p. 142). »

Or, on sait que les fellahs et les Arabes des campagnes, en Égypte, pratiquent encore l'excision du clitoris, usage que blâment les habitants des villes et les Turcs (de Chabrol, dans la *Descrip. de l'Égypte*, État mod., t. II, part. II, p. 390). On sait que le même usage existe chez les chrétiens d'Abyssinie, en même temps que la circoncision chez les garçons, et aussi chez les Felachas. Il existe chez les Agaous, les Gallas et bien d'autres peuples de ces contrées et de l'Afrique. — Si l'on s'en rapporte à certains témoignages, le petit organe dont nous parlons acquerrait chez tous ces peuples des proportions énormes dans l'âge adulte, d'où résulterait la nécessité absolue de l'excision (Bruce, t. V. p. 726-32). Il serait très-curieux de vérifier cette assertion.

Les anciens Éthiopiens mettaient en pratique aussi les

deux sortes de circoncisions, chez les garçons; l'une dans laquelle une partie du prépuce était retranchée, l'autre dans laquelle cet appendice était enlevé tout entier. — Diodore rapporte ce fait pour les Troglodytes, dont la plupart étaient circoncis à la manière égyptienne, et dont les autres, moins heureux, étaient appelés *mutilés* — κολοβοί (lib III, §. XXXII).

Une coutume plus extraordinaire des peuples bedjas, et que rapporte Makrizi, consistait dans l'ablation d'un testicule. « Chez les Bedjas, dit-il, tous les hommes, sans » exception, sont privés du testicule droit (dans Quatremère, t. II, p. 142). » — Et c'est ici le lieu de rappeler qu'une coutume semblable existait parmi d'autres peuples africains.

Pierre Kolben, qui décrit avec soin cette opération de la castration, mais pratiquée du côté gauche, chez les jeunes garçons hottentots, nous apprend que, d'après les uns, elle avait pour objet de faciliter l'exercice de la course, dans laquelle ce peuple excelle; et que, suivant d'autres, elle était un moyen de prévenir les doubles conceptions, — ce qui n'empêchait point les femmes d'enfanter quelquefois des jumeaux (*Descript. du cap de Bonne-Espér.*, trad. fr., 1741, t. 1, p. 272-79). — Néanmoins, cet usage étrange paraissait avoir été d'origine religieuse. Et peut-être n'est-il point encore abandonné tout à fait. Le Hollandais Truter, qui voyageait chez les Hottentots-Koranas et chez les Boschimans, en 1801, raconte qu'il vit parmi les hommes de ces nations plusieurs monorchides, mais sans pouvoir dire à quelle cause précise était due leur difformité (dans Barrow, *Voy. à la Cochinch.*, etc., trad. fr., t. I, p. 274, 287).

Toujours est-il que, indépendamment des questions de type, de mœurs, de langage, de religion, qui s'offrent d'abord, des recherches dirigées dans ce sens chez les Bedjas modernes ou Bisharis ne seraient pas sans intérêt.

3° *Hadarebs et Souâkinis.* — Les Hadarebs sont encore une tribu de Bedjas qui se convertirent à l'islamisme lors de leurs alliances avec les Arabes de Rebiah, lesquels, vers l'an 250 de l'hégire, étaient venus s'établir dans le voisinage des mines célèbres que possède cette contrée.

Les îles de Souâkin étaient occcupées également par les Bedjas, du temps de Massoudi, au dixième siècle (dans Quatremère, t. II, p. 54, 154). — Aujourd'hui, les habitants de Souâkin sont un mélange de Bisharis, de marchands arabes de l'Hadramaout, d'Égyptiens, de Barâbras. — On y signale, en outre, une colonie de Turcs qui s'y maintiennent depuis le seizième siècle. Mais à quel prix cette race parvient-elle à se perpétuer ? Voilà ce qu'il importerait de savoir.

Pour les habitants des environs de Souâkin (on ne dit pas lesquels), M. Ant. d'Abbadie en vit un certain nombre à Djeddah. Leur type était sensiblement uniforme, et voici comment il les décrit : « Tête d'une moyenne grandeur; » les lèvres épaisses, la supérieure presque pointue dans le » milieu, le nez élevé à la racine qui est étroite,... les » yeux enfoncés; la paupière inférieure en poche, mais » très-petite; la supérieure entièrement cachée sous le » sourcil, quand elle est ouverte, les pommettes saillantes » et peu éloignées du menton qui est court et retroussé; » les dents très-belles... Leur front a un léger creux hori- » zontal au-dessus des sourcils, puis est très-renflé dans » la partie nommée *sagacité comparative* par Spurzheim... » oreille petite, à lobe non détaché; les joues grasses en » haut,... bras longs; peau bistrée, mais presque noire; » cheveux *laineux* et portés comme chez les Ababdehs, mais » formant une perruque encore plus épaisse; sourcils rares; » peau fine et ayant peu de poils; yeux bruns et enfoncés, » cuisses moins grêles que chez beaucoup d'arabes; point » de mollet, la partie antérieure du tibia étant aussi sail- » lante que le derrière de la jambe (dans Prichard, t. I,

« p. 374-75). » — Ces renseignements auront leur utilité s'ils peuvent servir à préciser les populations qu'ils doivent caractériser.

4° *Hadendoas.* — Cette population, qui touche aux limites de l'Abyssinie, dans le pays de Taka, est à son tour une fraction de la grande famille des Bisharis. Ce sont encore des pasteurs nomades, et qui ne cultivent que temporairement le sol. — De mœurs grossières, sanguinaires et inhospitaliers, ils paraissent être aujourd'hui ce qu'ils furent dès le commencement, et tels que la nature les a créés. M. Ch. Didier, il y a peu d'années, en vit quelques-uns dans le désert, entre Souâkin et l'Atbara : leurs traits « étaient » réguliers, leurs cheveux fort peu crépus, tous leurs mem- » bres parfaitement découplés. » Ils « mènent à bien peu » de chose près, dit-il, la même vie que les habitants pri- » mitifs de la contrée, qui elle-même n'a pas changé d'as- » pect, et je ne les crois pas, quoique mahométans, beau- » coup plus avancés que les Troglodytes dans la civilisation » (*Cinquante jours au désert*, p. 80-81).

Beaucoup d'entre eux portent leurs cheveux relevés en perruque, à la manière des Papous-Malais et des Cafusos. Nous notons ce fait, parce qu'il atténue singulièrement la valeur que l'on a voulu donner à ce caractère, qui d'ailleurs n'est nullement constant chez ces castes hybrides de la Nouvelle-Guinée et du Brésil. — Inutile de dire qu'il faudrait, autant que possible, recueillir quelques mèches de ces cheveux.

Il suffit de se rappeler les recherches de M. Pruner-Bey sur la chevelure considérée comme caractère ethnique, et sur le système pileux comparé des races, pour savoir combien il importe de se procurer des échantillons de ce genre. Cette remarque est générale et s'applique, sans que nous ayons besoin d'y revenir, à toutes les autres populations de ces contrées.

Nous ne faisons que mentionner, en passant, les *Hallengas*, grande tribu voisine des Hadendoas, habitant comme eux le Taka, et qui s'étend à l'ouest jusqu'à l'Atbara. Ils ressemblent également aux Bisharis, et ne s'en distingnent guère que par la coloration plus foncée de leur peau.

Du reste, le docteur Peney, qui était médecin en chef de l'armée du Soudan, considérait toutes les races ou peuplades indigènes que nous venons de passer en revue : les Ababdehs, les Bisharis, les Souâkinis, les Hadendoas, les Hallengas et d'autres Nubiens, comme offrant entre elles, soit au physique, soit au moral, des traits de ressemblance qui les distinguent des autres races voisines, et qui leur appartiennent en propre (*Bullet.* cit., p. 323). — Cette observation nous paraît exacte : ce sont là très-probablement autant de rameaux d'une même souche ethnique.

Mais il n'en serait pas moins désirable que l'on pût se procurer sur ces diverses branches éthiopiennes et sur les liens qui les unissent les unes aux autres, des documents certains. Ces documents, c'est d'abord dans la constitution physique, puis dans les mœurs, dans les traditions, dans le langage, qu'il faut les chercher. Tout ce qui pourrait éclairer ces questions serait d'un grand secours pour l'anthropologie nubienne.

Nous signalerons encore dans cette contrée un fait singulier, observé par Bruce, et qui demande des éclaircissements. Cet auteur, dont l'exactitude est quelquefois en défaut, raconte que le croisement des Nègres avec les femmes arabes produit des enfants semblables à leurs mères, et que les Arabes unis à des Négresses procréent également des rejetons blancs comme eux. — « La famille royale (au » Sennaar) est de race nègre, dit-il, et quand les femmes » que le Roi épouse sont négresses, ses enfants sont par- » faitement noirs : mais, quand il s'allie à des femmes

» blanches (de race arabe), ce qui arrive assez souvent, il » provient de ces mariages des enfants aussi blancs que » leur mère. » Puis il ajoute : « mais ce qui paraît plus » extraordinaire, quoiqu'également vrai, c'est qu'un arabe » marié avec une négresse fait des enfants aussi blancs » que lui (t. VIII, p. 415-17). » Ainsi, dans l'un et l'autre croisement, c'est toujours le teint de la race blanche qui domine.

Mais d'abord, ces rois de Sennaar, dont parle Bruce, appartenant à la dynastie des conquérants Foungis, primitivement venus du Soudan (à la fin du quinzième siècle), n'étaient pas pour cela de véritables Nègres; ensuite, ils paraissent avoir été notablement modifiés par divers croisements : — et, pour apprécier convenablement ce fait, il faudrait connaître exactement le type de ces prétendus Nègres Fungis. — On peut voir ce qu'en dit Cailliaud, ainsi que des autres races, qu'il distingue et qu'il caractérise en Nubie, au nombre de six (*Voy. à Méroé*, etc., t. II, p. 273-74). Néanmoins, la persistance de la couleur arabe, transmise au produit du croisement, entre races diversement colorées, mériterait encore considération. Que se passe-t-il, d'ailleurs, à l'égard des autres caractères physiques et du moral? Il serait heureux que notre collègue pût nous renseigner sur ces divers points, s'il en trouvait l'occasion.

Enfin, nous ne quitterons pas ces frontières sans recommander aux investigations des voyageurs les Nègres *schangallas* et le petit peuple des *Bogos*.

Il existe, sous le nom abyssinien de Schangallas, des tribus nègres comme perdues sur un territoire limitrophe du Tigré septentrional, état qui leur fait, depuis de longs siècles, et sans pouvoir les anéantir, une guerre d'extermination. Ces Nègres mènent, dit-on, la vie la plus sauvage, sur les bords du Mareb (ou Mogren), au sein des forêts ou dans les

flancs escarpés des montagnes désertes, se nourrissant de pêche et de la chasse qu'ils font aux éléphants, aux rhinocéros et autres animaux féroces, aux autruches, aux lézards. — C'est de ce peuple, sans doute, que déjà nous parle Diodore, et auquel il donne pour caractère un nez camus — Σιμοί (lib. III, § XXVIII).

Cependant les récits diffèrent (dans Chaix, *Société de Géogr. de Genève*, Mém., t. I, p. 39-40) ; et si notre collègue venait à rencontrer sur sa route quelques esclaves nègres schangallas, il n'oublierait pas que la science, mal renseignée et incertaine, attend de nouveaux éclaircissements à cet égard.

C'est sur cette même ligne de frontières abyssiniennes, et plus près de la mer, que se trouve le pays des Bogos, qui n'est pas non plus tout à fait riverain, et dont nous ne dirons qu'un mot.

On a regardé cette peuplade d'anciens chrétiens comme descendue des aborigènes Agaous du Lasta, voisins des sources du Takazzé, refoulés peut-être par l'invasion musulmane (de Courval, *Bullet. de la Société de Géographie*, nov. 1858, t. XVI p. 322). — Toutefois, nous voyons que les auteurs arabes ont écrit très-diversement le nom de Bedjas, et que l'on a cru le reconnaître dans celui de ces Bogaïtes ou Bugaiens — Βουγάειτων — que mentionne l'inscription grecque trouvée dans les ruines d'Axoum ; de même que les Takaéens ou habitants du Takaé, signalés dans la même inscription, ne sont autres que les habitantn du Taka actuel (Ritter, *Afrique*, tr. fr., éd. de Bruxelles, p. 107, 369-70). Mais, s'il en est ainsi, à plus forte raison ne pourrait-on voir dans ces mêmes Bogaïtes ou Bugaiens les ancêtres des Bogos, qui seraient dès lors issus de la race des anciens Bedjas. — C'est une question à élucider par l'étude comparée des types.

III. Littoral abyssinien. — Ce rivage, bas et sablon-

neux, qui s'étend des environs d'Arkiko à la baie d'Azab, porte aujourd'hui le nom de *Samhar*, au nord ; tout le reste de la côte, au sud, se nomme *Dankali*. Là encore étaient des Troglodytes anciennement ; et rien dans l'histoire n'autorise à penser que ce ne sont pas les mêmes tribus qui fréquentent ces régions.

1° *Chohos el Hazortas*. — Les principales tribus de ces peuplades riveraines sont d'abord les Chohos et les Hazortas. D'après MM. Combes et Tamisier, le nom générique de Chohos appartiendrait, en outre, à toutes les tribus jusqu'au détroit de Bal-el-Mandeb (*Voy. en Abyssinie*, t. I, p. 127). Les Chohos, suivant Bruce, seraient de tous les pasteurs voisins de la mer Rouge « ceux qui ont la couleur la plus » foncée. » Les Hazortas sont moins nombreux d'une taille moindre que les Chohos, et ils ont « la peau de la couleur » du cuivre neuf (t. V, p. 142, 148). »

Couverts de peaux de chèvres et vivant de laitage, ces hommes demi-sauvages habitent, soit des huttes grossières, des cabanes couvertes de peaux de bœuf, soit des creux de rochers, des cavernes, à la manière des Troglodytes ; et tout annonce que, livrés exclusivement à eux-mêmes sur un sol néfaste, ils sont demeurés, dès les temps primitifs, immuables dans leur nature physique, dans leurs instincts et dans leurs mœurs.

2° *Danakils*. — Nous en dirions autant des Danakils, parmi lesquels on compte diverses tribus qu'il serait inutile d'énumérer.

On les dit remarquables par la beauté des formes et la régularité des traits physiognomoniques, bien qu'ils soient de couleur noire. Ainsi, la plupart ont des cheveux lisses, les autres ont les cheveux crépus, et ils paraissent appartenir au même système de races que les tribus précédentes. C'est à rechercher.

Dès que les armées de l'islamisme abordèrent ces côtes,

elles y trouvèrent de zélés partisans qui combattirent à outrance les chrétiens du plateau abyssinien. Ceux-ci triomphèrent pourtant. Mais plus tard ils furent attaqués au sud par les Gallas, leurs plus terribles ennemis, et ils ne purent rouvrir leurs communications avec la mer.

La langue des Danakils est la même que celle des Chohos et des Hazortas. Salt, en effet, nous apprend que toutes les tribus de cette côte « parlent la même langue, et peuvent » être considérées comme Danakiles. » Cette langue est le dankali, dont l'auteur donne un vocabulaire, que nous recommandons aux linguistes (*Voy. en Abyssinie*, tr. fr., t. I, p. 228, 362; — et dans Valentia, *Voy. dans l'Hindoustan*, etc., tr. fr., t. IV, p. 204).

Bruce rapporte que les Danakils d'Adel ont la peau simplement basanée (t. III. p. 15); et M. Rochet d'Héricourt a vu que parmi ces mêmes Adels, les uns sont de couleur cuivrée et les autres noirs. Ces tribus diffèrent donc assez notablement entre elles. « Les Danakils sont doués » d'une vue prodigieuse. Ils aiment la danse avec passion. » Les femmes du pays d'Adel sont belles et fortes ; elles ont des traits parfaitement réguliers, la taille bien prise, des yeux noirs, des lèvres vermeilles, des dents admirables, une chevelure longue et bien fournie. — Tous les habitants de ce pays, toujours d'après M. Rochet d'Héricourt, parlent un dialecte différent de l'arabe, de l'hamara, de l'éthiopien, du galla, (*Voy. dans le pays d'Adel*, etc., p. 91, 111, 117-18). Enfin, les uns suivent scrupuleusement, les autres n'observent pas du tout la loi de Mahomet.

Mais jusqu'à quel point toutes ces tribus doivent-elles être rapprochées d'abord entre elles, et ensuite des Bisharis et des Ababdehs? Il serait à souhaiter que les incertitudes de la science fussent fixées à ce sujet.

Dans le cours de ses pérégrinations sur cette côte occi-

dentale du golfe, notre voyageur, que nos vœux accompagnent, aura l'occasion de visiter quelques ports comme Cosseïr, Souâkin, Massaoua ; et là il pourra recueillir des renseignements ou des observations sur les peuples que nous avons examinés rapidement. — Il a été dit quelque chose de Cosseïr, en Égypte, et de Souâkin, en Nubie. Quant à Massaoua, le port de l'Abyssinie, cette ville est habitée par une agglomération de Bédouins arabes, de Chohos, de musulmans d'Abyssinie, d'esclaves gallas, de Turcs, de Coptes, de Juifs ; et l'on y parle un idiome composé de mots arabes et abyssiniens. — Mais il faut rappeler que c'est un séjour notoirement insalubre. En avril et en mai, il y règne des fièvres graves qui sont meurtrières surtout pour les étrangers, et dont plus d'un savant voyageur a ressenti les atteintes. L'éléphantiasis, sous diverses formes, et l'ulcère phagédénique de l'Yémen y font aussi des victimes.

Parmi les maladies que l'on rencontre en Abyssinie, nous citerons le tenia, dont la fréquence est extrême, et que les indigènes appellent *cossi* ou *plassi*, du nom de l'arbre qui leur fournit le remède au mal, et que l'on nomme aujourd'hui *bryperi anthelmintica*. Causes morbifiques spéciales, caractères de l'endoblaire, effets du traitement, autant de questions obscures et qu'il faudrait éclairer. — On sait, par divers voyageurs, que les femmes arabes, négresses et d'autres, pratiquent de temps immémorial l'inoculation ou l'*achat de la petite vérole*. Mais cette maladie, de même qu'en Nubie et au Sennaar, n'y sévit pas moins, et parfois très-cruellement. — Le dragonneau (*vena medinensis*), la lèpre n'y sont pas rares, et peuvent donner matière à d'utiles observations.

Mais nous ne saurions quitter l'Abyssinie sans appeler encore l'attention sur un des problèmes ethnologiques des

plus curieux à étudier que présente ce pays. Nous voulons parler de ce qui touche les Felachas.

Les annales de l'Abyssinie font connaître que déjà, dès les plus anciens temps, une grande partie de ce pays était habitée par les Juifs. La conformité si remarquable de leurs mœurs avec celles des Abyssiniens, le langage même que parlent certains Felachas, et qui n'est ni l'hébreu ni l'arabe, mais peut-être une ancienne langue éthiopique, sont des raisons qui tendraient à faire admettre l'identité de souche entre les aborigènes de ce pays et les anciens Hébreux. Ces Juifs, d'ailleurs, sont plus avancés en civilisation que les Abyssiniens, au milieu desquels ils conservent leurs lois particulières et aussi leur indépendance ; car ils sont affranchis du service militaire et même exempts d'impôts. Adonnés à la vie agricole, ils exercent, en outre, une foule d'industries. Voici les principaux traits que nous leur connaissons d'après M. Lefèvre : ils ont « le teint brun olivâtre » assez foncé, le front saillant, le nez courbe, les lèvres » moins bordées que celles des Gallas. Ils ont l'ovale de la » tête rétréci à la partie inférieure. Ils sont faibles de » corps et peu courageux. (cit. par Huot, dans Malte-Brun, *Géogr. univ.*, éd. in-4°, t. V, p. 511.) » Enfin, MM. Combes et Tamisier prétendent qu'ils sont attirés, et qu'ils passent insensiblement dans les rangs soit des chrétiens, soit des musulmans, et que probablement ils ne tarderont pas à disparaître (t. I, p. 349). Des renseignements sur les questions qui se rattachent à ce sujet ne manqueraient pas d'un vif intérêt.

D'une autre part, et pour ce qui concerne les îles de la mer Rouge, îles jadis et encore aujourd'hui renommées pour la pêche des petites perles et des tortues, nous rapporterons ce passage d'Edrisi, qui trouve ici sa place : » La plus considérable de ces îles est celle de Na'aman, » qui est peuplée. Celle dite Samari est habitée par une

peuplade de Juifs samaritains : on les reconnaît pour tels » en ce que, lorsqu'un d'eux veut en injurier un autre, il » lui dit *la mesas* (c'est-à-dire, ne me touchez pas). » Ils descendent des Juifs qui adorèrent le veau d'or » au temps de Moïse. » (*Géograph.*, tr. fr., t. I, p. 134.)

Enfin, s'il arrivait à notre collègue de pénétrer au delà du détroit de Bab-el-Mandeb, il aurait à nous parler soit des Somaulis, soit de Périm ou d'Aden.

*Somaulis.* — Ce peuple, qui confine vers le sud-est au royaume d'Adel, au delà du détroit, par cela même qu'il est très-incomplètement connu, mérite d'attirer les regards.

Ces Africains font un commerce fort étendu avec l'intérieur de l'Afrique et l'Arabie, Aden et Moka particulièrement, où l'on en voit un grand nombre. Ils sont hospitaliers, bienveillants, quelque peu civilisés, et bien supérieurs aux Danakils. « Doués d'un bouillant courage, dit » M. Rochet d'Héricourt, ils aiment les combats, où leur » adresse à lancer des flèches leur donne une grande su- » périorité sur leurs voisins qui les craignent (p. 115). » — Il y a parmi eux beaucoup de pasteurs.

Selon Valentia, (qui les vit aux environs de Moka), les Somaulis « ne sont ni nègres, ni Arabes. Ils ont la cheve- » lure laineuse, quoique formant une infinité de pointes ; » mais ils n'ont pas le nez épaté (t. III, p. 161). » D'autres leur attribuent des cheveux très-brisés ou crépus, mais plus fins et plus longs que ceux des Nègres, et qu'ils portent projetés en épaisse perruque derrière la tête. Ils sont de haute taille, et ils ont la peau de couleur olivâtre selon les uns, noire selon les autres, et certainement de plusieurs nuances, très-douce au toucher. Leurs membres sont bien proportionnés, leurs traits réguliers, leurs yeux bien fendus, leur front grand, leur nez presque aquilin.

— Une singularité qu'il importe de signaler, c'est la coutume qu'ils ont de teindre leurs cheveux d'une couleur jaunâtre. En général, ils sont mahométans.

Des données nouvelles sur cette grande et remarquable nation noire, sur son type, son langage, ses traditions, ses coutumes; sur la condition des femmes dans la société, sur les rapports qui existent entre eux et les Gallas d'une part, les Danakils d'Adel de l'autre, seraient accueillies avec empressement.

Pour *Périm* et *Aden*, ce sont des points privilégiés, où l'on pourrait faire des observations comparées sur l'acclimatement, les maladies, la mortalité chez les Anglo-Saxons venus du nord-ouest, et les Hindous cipayes venus de l'orient à des distances si considérables. On y rencontre notamment des Somaulis et des Juifs.

Les Somaulis d'Aden sont une race très-peu mêlée sans doute, et d'une beauté particulière. Ils ont été vus dernièrement par M. de Gobineau, qui en retrace le tableau que voici : — Ils ne ressemblent en rien aux Nègres. Le teint noir et satiné de leur peau lui donne en quelque sorte l'éclat de l'or bruni. Leur front est plein d'intelligence; leurs yeux sont beaux et bien fendus; leur nez fin et droit, à peine et rarement busqué; leur bouche fine; leurs dents petites et d'une blancheur éclatante. Leurs pommettes ne sont point saillantes; leur oreille est délicate; leur chevelure, soyeuse, épaisse, roulée en grosses boucles, s'étale en éventail autour de la tête. « En vertu d'un usage d'une » haute antiquité, elle est teinte en rouge au moyen d'une » préparation de chaux. » Enfin, les formes du corps répondent complétement à la beaute de la tête, et les extrémités « paraissent des modèles de perfection... » (*Trois ans en Asie*, p. 75).

Ceci nous rappelle que notre collègue, M. Armand, il y

a quelques jours, nous disait avoir vu à Aden des Abyssiniens aux cheveux roux, et s'être demandé si cette couleur était naturelle ou artificielle (*Bullet. de la Société d'Anthropologie*, t. IV, p. 648). Mais, d'après ce qui précède, il est permis de soupçonner que ces prétendus Abyssiniens n'étaient autres que des Somaulis, ornés par le cosmétique d'une chevelure d'emprunt. — C'est à voir.

Le même savant ethnologue, M. de Gobineau, remarque aussi que les Juifs qu'il vit à Aden « sont tout à fait diffé- » rents » de ceux d'Europe et d'Égypte. Il signale leur nez droit, leurs traits effacés et féminins, la faiblesse de leur structure osseuse (p. 81). — Des remarques sur ce sujet ne manqueraient pas d'êtres utiles, d'autant plus que le voyageur pourrait les compléter en retrouvant cette forte nation juive, non-seulement sous les toits des autres villes, mais encore dans les déserts de l'Arabie, comme nous allons le dire.

### § II. — Côte asiatique.

La partie occidentale de la péninsule arabique sous les noms d'Yemen, au sud, et d'Hedjâz, au nord, comprend toute cette côte, jusqu'au désert de Syrie. Et tout le monde sait que le noble peuple qui l'habite, civilisé anciennement, et le seul représentant de la civilisation au moyen âge, avec les Juifs, est un des plus beaux spécimens de l'homme. Mais, si connu qu'il soit, l'Arabe a certainement été moins observé dans sa patrie que partout ailleurs. Et c'est là cependant qu'il importerait de l'étudier.

Sur ces côtes dépourvues de rivières navigables, et dont une assez grande étendue, entre l'Yemen et l'Hedjâz, porte le nom *Tehâma*, les ports seuls nous sont ouverts; et ce n'est pas là que l'on peut trouver intacts les vrais types de la race. Ce n'est ni à Moka, ni à Hodeïda ou Gonfouda, ni

à Djebdah ou Yambo; et ce ne serait pas davantage à la Mecque ou à Médine.

En effet, dans ces dernières villes, à l'exception de quelques Bédouins de l'Hedjâz ou de leurs descendants, de quelques membres de l'ancienne tribu des Koraïchites, de quelques familles de chérifs indigènes et de quelques représentants de la dynastie des khalifes abbassides, la plupart des habitants descendent de musulmans étrangers, venus de l'Yemen, de l'Hadramaout, de la Turquie, de l'Égypte, du Moghreb et de beaucoup d'autres pays. — Sans parler des esclaves abyssiniens et autres qui sont en grand nombre, on y rencontre aussi de petites colonies d'Indiens, vivant entre eux, « ne se mariant ou ne se mêlant que » rarement avec le reste de la population. » Burckhardt, à qui nous empruntons ces renseignements, ajoute que, bien qu'il soit possible de les distinguer des « Mekkaouis, » tous les habitants de Médine, qui proviennent des autres nations « sont devenus à la seconde et à la troisième » génération, Arabes par les traits et le caractère. (*Voy.* » *en Arabie*, trad. fr., t. I, p. 243-44; t. II, p. 114-115). » — Cela tendrait à faire croire à l'influence prépondérante soit du type autochthone et pur, soit du sang maternel dans les unions; puisque ces habitants ont pour mères des femmes indigènes. Mais le fait est-il bien constaté ?

On voit donc que dans ces ports et dans les deux villes saintes, si l'Arabe véritable fait défaut, une réunion de types variés et des produits de leurs croisements est bien faite pour fixer l'attention.

Nous signalerons encore, à Moka et à Djeddah, non-seulement des Somoulis et des Juifs, mais des *Galias*, dont les femmes surtout sont fort belles.

Les peuples nomades qui portent ce nom, et que l'on

divise en orientaux, occidentaux et méridionaux, occupent les immenses régions situées à l'ouest, à l'est, et surtout au sud de l'Abyssinie. — On les représente comme assez hauts de taille et corpulents. Suivant Bruce, néanmoins, ils seraient « au-dessous d'une taille médiocre, mais extrêmement légers et agiles (t. II, p. 42[illegible]). » Ils ont le teint cuivré, et en général plus clair que celui des Abyssiniens, le nez aquilin, le front large et droit, l'air noble, les cheveux longs et tressés. — Parmi ces barbares ou demi-barbares, les uns sont chrétiens, les autres mahométans, ou encore [illegible]. On a dit que les enfants des Gallas mariés à des Abyssiniennes « ne peuvent occuper aucun » emploi chez eux (Bruce, t. [illegible], p. 42[illegible]). » Il n'y a rien là qui doive surprendre. Mais ce que nous voudrions connaître, ce sont les caractères des produits de ces croisements.

[illegible]

[illegible]

Nejd méridional. Ainsi, Bédouins, Juifs, Banians idolâtres de l'Inde et Nègres d'origine africaine, combien ne voilà-t-il pas de sujets d'étude ! — Disons maintenant quelques mots de l'Yemen et de l'Hedjâz.

1° Yemen. — L'Arabie n'offre pas un sol uniforme; et, pour ce qui concerne, en particulier, l'Yemen et l'Hedjâz, ces deux régions par les conditions climatériques et par leurs produits, ce qu'indiquent d'ailleurs leurs anciennes dénominations, sont loin de se ressembler.

Or, il est permis de conjecturer que ces différences locales, et aussi celles du genre de vie, des industries et des mœurs, ont été pour beaucoup dans les dissensions intestines et l'esprit de rivalité qui n'ont jamais cessé de diviser les Arabes de ces deux contrées. Toujours est-il qu'un tel état de choses, fondé sans nul doute aussi sur des différences organiques, implique des distinctions, ou au moins des nuances à établir dans le type; et ce sont ces traits différentiels qu'il importerait de définir.

Personne n'ignore que la souche arabique est partagée en deux grandes branches : les sédentaires et les nomades ou Bédouins; les premiers plus ou moins dégénérés, et les seconds ayant conservé toute la pureté de leur type physique et des mœurs anciennes. Mais ne serait-il pas possible d'arriver à la détermination des caractères distinctifs d'un autre ordre ?

Les Arabes rattachent leur origine à deux nations principales qui se partagèrent la péninsule : les *Moutea riba* et les *Moustariba*, par opposion aux *A iba* ou Arabes primitifs, ceux qui parlaient la langue ancienne; les premiers descendant de Joctan, les seconds d'Ismaël; ceux-là plus sédentaires, ceux-ci de mœurs plus nomades. Et, quoi qu'il en soit des peuples antérieurs et des Arabes primitifs, comme les Adites et les Amalécites, dont l'histoire

est perdue, et qui durent avec le temps céder la place, pour aller peut-être ravager l'Égypte sous le nom de Hyc-sos, ou chercher un refuge dans l'Éthiopie ou l'Abyssinie, on ne sait pas moins que les Joctanides s'établirent dans l'Yemen; puis, qu'ils y fondèrent les dynasties himyarique et sabéenne; et que les Ismaélites finirent par se fixer dans l'Hedjâz et le Nejd.

Dès lors, l'importance antique de la Mecque le dispute aux richesses de l'Yemen; et la rivalité, la lutte s'établit entre les deux grandes familles d'Ismaël et de Joctan. — Mais ces mêmes familles se partagent encore aujourd'hui la péninsule, et leurs divers types, comparés entre eux, ne peuvent ils être mieux décrits qu'ils ne l'ont été jusqu'à ce jour, étant mieux connus?

Ainsi, par exemple, si l'on a remarqué que la plupart des familles humaines sont colorées de nuances différentes, comme les divers rameaux hindous, et comme les Abyssiniens, on pourrait en dire autant de la couleur des Arabes sédentaires et des nomades, de ceux de l'Yemen et de ceux de l'Hedjâz, qui d'ailleurs diffèrent beaucoup entre eux sous d'autres rapports.

2° Hedjâz. — L'Hedjâz est demeuré anciennement, plus encore que l'Yemen, à l'abri de toute domination étrangère. Les Arabes sont surtout pasteurs nomades; et c'est là qu'il faudrait particulièrement étudier le type des descendants d'Ismaël de ces libres Bédouins qui « se distinguent autant des autres Arabes par la pureté de leur langage que par [illegible] leurs mœurs, comme le dit Burckhardt (t. III, [illegible] »

La Mecque est la métropole du culte musulman. Et si notre [illegible] se trouvait à Yambo, port de Médine, et surtout à Djeddah, port de la Mecque, au moment du hadj ou pèle-

rinage, il y pourrait observer des types de tous les pays où le mahométisme s'est répandu.

Sans que nous ayons à parler de la manière de vivre en général, nous ferons cependant remarquer que tous les Bédouins d'Arabie, ainsi que les habitants des villes de l'Hedjâz et du Nejd, mangent des sauterelles. On les vend à la mesure; on les conserve, on les prépare de diverses façons. Burckhardt observe, en outre, que les Arabes de Sinaï sont les seuls chez lesquels ce même usage n'existe point (t. III, p. 342). Salt avait déjà vu les Arabes de l'Yemen et les Danakils du rivage abyssinien dévorer, ainsi qu'il le dit, « ces animaux, comme les Européens man- » gent les langoustes et les chevrettes. » De plus, il figure et il décrit minutieusement la sauterelle de l'Abyssinie (*Voy.*, t. I, p. 222, t. II, p. 371-73, et pl. XXXII).

Quant aux maladies, qui sont d'autant plus sérieuses qu'on n'y porte pas remède, nous signalerons seulement les fièvres intermittentes et les fièvres graves, l'ophthalmie, l'éléphantiasis, le dragonneau, surtout l'ulcère des jambes, tellement fréquent à la Mecque et à Djeddah, que, dans cette dernière ville, plus insalubre que la première, le quart de la population en serait atteint, suivant Burckhardt. Le même voyageur nous apprend aussi que la variole exerce parmi les Bédouins de terribles ravages. Que l'Arabie soit ou ne soit pas la patrie de la variole, cette épidémie qui frappe si cruellement les populations qu'elle atteint pour la première fois, n'en est pas moins très-ancienne dans le pays. Au dire de plusieurs écrivains orientaux, elle détruisit presque entièrement l'armée des Abyssiniens, alors maîtres de l'Yemen, quand, vers la fin du sixième siècle, ils vinrent assiéger la Mecque (guerre de l'Éléphant). Et c'est ainsi que les Abyssiniens, depuis ce temps en possession du fléau, purent à leur tour le communiquer aux hordes envahissantes des Gallas, qui ne le

connaissaient point, et chez lesquels il devint un instrument de dépopulation.

L'inoculation n'est pourtant point inconnue des tribus bédouines; et ici encore ce sont les femmes qui la pratiquent; mais beaucoup d'autres l'ignorent, et s'abandonnent entièrement à leur destin. La vaccine s'est étendue chez les chrétiens et les juifs de la Syrie et de l'Égypte; mais jusqu'à présent, elle n'a pas pénétré dans l'Arabie (Burckhardt, t. I. p. 335; t. III, p. 66, 188).

Il nous reste à mentionner dans ces parages, une population très-intéressante, parce qu'elle est peu étudiée : les *Têmis* ou *Ha'êmis*. Ce sont encore des ichthyophages, comme ceux que nous avons vus sur le territoire égyptien. On pourrait supposer qu'ils sont de la même famille que les autres peuples asiatiques qui portent ce nom. Mais sans doute qu'ils sont plutôt originaires du Téhâma ou de l'Yemen.

On les distingue des Bédouins de terre ferme, en ce qu'ils ont le nez très-courbé, et effilé, se prolongeant presque en ligne droite avec le front; les sourcils étroits et bien arqués; les yeux vifs et enfoncés; la bouche petite et bien taillée; le menton un peu fuyant, la barbe peu fournie, etc. (Note de M. Pruner-Bey). D'autres en font un portrait moins favorable. Donc, étudier leurs caractères physiques et moraux, comparativement avec ceux des ichthyophages du littoral égyptien; constater en outre si leur chevelure tire quelquefois sur le rouge, et quelle serait la nature de cette coloration.

### § III. — Péninsule de Sinaï.

Après ce long périple, nous touchons à la terre consacrée de Sinaï; et comment n'y pas faire une courte halte en terminant?

Indépendamment des maigres Bédouins qui vivent dans ces déserts et dans le nord de l'Arabie, indépendamment des moines grecs du monastère de Sainte-Catherine et des familles chrétiennes de Tor, il est bon de rappeler que Rüppel signale encore dans ce même voisinage ou dans l'Arabie Pétrée, les tribus des *Djebellies*, et des *Hatteries*.

Les Djebellies, d'après les moines de Sainte-Catherine, descendent des esclaves que l'empereur Justinien fit venir du Pont-Euxin et de la haute Egypte, et dont il fit présent à ce couvent ; — les Hatteries seraient issus des soldats moghrebins que le sultan Sélim mit en garnison au château de Tor. — (Huot. dans Malte-Brun, t. IV, p. 509). Là encore les sujets d'étude ne manqueront donc pas.

Enfin, de l'autre côté de la péninsule, si notre collègue avait l'heureuse fortune de visiter les pierres sépulcrales que rencontra Niebuhr (« à dix-neuf lieues d'Allemagne » de Suez »), qui sont « couvertes d'aussi beaux hiéroglyphes » que ceux des anciens Égyptiens, » et qui témoignent d'un état florissant de cette contrée en des temps inconnus (*Descript.*, p. 317 ; et *Voy. en Arabie*, tr. fr., p. 189), on ne pourrait qu'applaudir à ses efforts, s'il parvenait à rapporter de cette nécropole quelques crânes, de races égyptiennes probablement, et dont la science ferait son profit.

Toutefois, il ne faut pas se faire illusion sur la difficulté presque insurmontable d'arriver à ce dernier but, Ici, comme dans toutes les investigations qui réclament le concours des Arabes, leurs susceptibilités nationales, leur fourberie habituelle, leur dissimulation créent à chaque pas des obstacles qui lassent les plus fermes courages et qui désespèrent le voyageur. — Mais mieux vaudrait s'abstenir, que de colliger des documents incertains et qui ne seraient pas tenus pour tels. Car, s'il nous est permis de le dire, ce que la Société demande, ce n'est pas le nombre, mais un choix scrupuleux des faits : — *Multùm, non multa.*

M. Bertillon : M. Aubert-Roche a publié, il y a quelques années, un travail dans lequel il a noté l'extrême insalubrité des rives de la mer Rouge ; dans un rapport tout récent adressé à la Compagnie de l'isthme de Suez on lit, tout au contraire, que la santé des travailleurs et des employés européens et indigènes est vraiment remarquable, et que la mortalité générale y est moins élevée qu'en France. Nos *Instructions* ne pourraient-elles pas chercher à éclairer ces renseignements contradictoires ?

M. Pruner-Bey. Mon expérience personnelle me met à même de pouvoir éclaircir la question de salubrité qu'on vient de soulever. Quant à l'isthme de Suez, à part les deux côtes maritimes, c'est un des points les plus salubres du globe. Pendant de longues années j'ai trouvé de l'avantage à y envoyer les convalescents et même des individus affligés de maladies chroniques. Cette région offre tous les avantages que l'on peut retirer de l'air du désert. J'ignore, néanmoins, si la dépression légère de terrain autour des lacs amers ne pourrait pas, par le remaniement, produire les fièvres, ce qui n'est pas le cas avec la terre de l'isthme en général.

Il en est tout autrement des côtes arabiques de la mer Rouge ; elles sont, en général, plus ou moins insalubres. Ce sont surtout les basses terres du Tehama, situées entre l'Yemen et l'Hedjâz qui sont mal famées, et cela à juste titre comme j'ai pu le constater sur les lieux. Ce terrain d'alluvion principalement marin, tout récent, ne donne que de l'eau saumâtre qu'on retire en creusant la terre. Aussi, les fièvres malignes de la plus mauvaise nature, les dysenteries, la plaie de l'Yemen et par conséquent le scorbut des pays chauds dont elle est le résultat, y règnent en permanence, même sur les indigènes à peau très-colorée. J'ai pourtant connu des individus qui se sont garantis des fièvres en substituant à l'eau, comme boisson ordinaire,

l'infusion, de l'écorce des baies ou grains du café (Gechr.)

M. Boudin. J'ai suivi avec le plus vif intérêt, la lecture de M. Perier, et je demande la permission de lui soumettre quelques remarques qu'elle m'a suggérée. M. Perier a cité un auteur, Kolben (1715), sous le nom de *Kolbe*; je demande, dans un intérêt de bibliographie, qu'en général les noms propres soient cités selon leur orthographe d'origine. Pour ce qui est des questions pathologiques, je demande que les instructions comprennent quelques recherches sur la plaie de l'Yemen et sur le ver de Médine ; quant au ténia, on sait qu'il est très-répandu sur tout le littoral de la mer Rouge. L'acclimatement des Européens sur ces plages doit encore faire l'objet de quelques investigations, et il serait important qu'elles fussent faites par localités et non en masse.

Enfin, la question des Felashas ou Juifs de l'Abyssinie, mérite quelques développements ; si nous en croyons M. Renan, leur langue n'a rien de l'hébreu et cependant ils auraient le type juif, et quelques coutumes, comme celle de la circoncision, sembleraient confirmer leur origine judaïque. Si cette origine était réelle, on devrait étudier les métis de juifs et de nègres ; il paraît, en effet, qu'à la Guyane les juifs prospèrent admirablement et se croisent de temps en temps avec les mulâtres ; mais la synagogue reste interdite aux produits de ce croisement (Friedman). Quoi qu'il en soit, je ne me souviens pas d'avoir vu un seul mulâtre juif ou d'origine juive.

M. Perier. J'ai parlé des questions dont M. Boudin vient de nous entretenir, c'est-à-dire de l'ulcère de l'Yemen, du dragonneau, du ténia, et même un peu de l'acclimatement. Je suis entré dans quelques détails sur les Felashas, leurs mœurs, leur type, et j'ai dit que la circoncision se pratiquait sur les hommes aussi bien que sur les femmes de l'Abyssinie, chez les chrétiens comme chez

les juifs. Quant au métis de négresses et de Felashas, je n'en ai fait aucune mention, il est vrai, et je doute bien qu'ils puissent être nombreux dans ce pays. Mais c'est à rechercher.

Je désire, autant que M. Boudin, conserver l'orthographe des noms propres. Aussi, je m'empresserai de restituer à Kolbe son vrai nom de Kolben, s'il y a lieu.

M. DE QUATREFAGES. Prichard a reproduit une note de M. d'Abbadie qui mentionne dans l'Yemen l'existence d'une population très-semblable aux Somâlis : les individus qui la composent ont la peau très-claire et les cheveux noirs. On voit dans H. Smith un portrait d'un habitant du cap Guardafui, qui semble sémite par le visage et nègre par les cheveux ; rien ne peut plus clairement donner l'idée d'un métis de nègre et de sémite.

M. D'OMALIUS D'HALLOY. En Allemagne la présence du ténia dans le corps humain est attribuée à l'usage du porc ladre ; mais en Afrique, l'emploi de la viande de porc étant proscrite par la loi musulmane, a-t-on recherché quelle pouvait en être l'origine ?

M. GRATIOLET. Il serait bon d'étudier la forme des crochets des *Cysticerus cellulosus* d'Afrique, afin de savoir s'ils diffèrent entre eux pareillement aux cysticerques dont j'ai constaté les différences (voyez *Bulletins*. 1862, p. 17). Il est mort dernièrement au muséum un petit ours d'Amérique ladre ; les crochets de ses cysticerques différaient de ceux du porc ; il est fort possible que la forme d'une même espèce d'entozoaires varie selon les milieux qu'ils habitent.

M. D'AVEZAC. On a peut-être tort de se servir du mot *Abyssinien* au lieu d'*Abyssin* qui est le vrai mot français, celui dont se sont servis la plupart des voyageurs dans leurs écrits sur l'Abyssinie.

M. PERIER fait remarquer que c'est le mot *Abyssinie* et non le mot arabe *Habesh* qui est l'origine du nom de ce

peuple. Il maintient donc que c'est Abyssinien et non Abyssin qu'il faut employer.

### Origines européennes

M. D'OMALIUS D'HALLOY dépose sur le bureau les trois questions suivantes sur lesquelles il appelle la discussion :

1° Quelles sont les preuves de l'origine asiatique des Européens ?

2° Les langues à flexion, au lieu de passer d'Asie en Europe, ne se sont-elles pas plutôt répandues d'Europe en Asie ?

3° Les peuples actuels qui parlent les idiomes celtiques, (irlandais, gallois, bas-breton, highlanders d'Écosse), et que l'on considère d'après cela comme venus de l'Asie, ne sont-ils pas plutôt les descendants des peuples autochthones de l'Europe occidentale ?

Ces questions sont mises à l'ordre du jour de la prochaine séance. La séance est levée à 6 heures.

*Le secrétaire,*

E. DALLY.

---

## 96e SÉANCE. — 18 Février 1864

### Présidence de M. GRATIOLET

#### CORRESPONDANCE

M. de Quatrefages, retenu au ministère de l'instruction publique pour une réunion relative à l'expédition scientifique du Mexique, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

— M. le docteur Alix et M. le professeur Ecker (de Freiburg) remercient la Société de leur récente nomination.

— M. Henri Martin, élu membre honoraire dans la der-

nière séance, adresse à M. le secrétaire général la lettre suivante :

« Je vous prie de vouloir bien transmettre à la Société d'anthropologie tous mes remerciments pour l'honneur qu'elle m'a fait en m'admettant dans son sein.

» Les questions ethnologiques prennent de jour en jour une importance croissante, et l'honorable confraternité dont la Société veut bien me conférer le titre ne peut que m'encourager dans mes études sur l'origine et les caractères des races et des nationalités. L'anthropologie et la philologie sont deux points d'appui essentiels de l'histoire, qui n'a commencé d'assurer scientifiquement sa marche que grâce à leur double assistance.

» Laissez-moi me féliciter, monsieur et cher collègue, des rapports personnels que cette occasion établit entre nous, et veillez agréer, etc.

» HENRI MARTIN.

« Paris, 14 février 1864. »

— La Société a reçu, outre diverses publications périodiques, le fascicule III complétant le premier volume de *The Anthropological Review*, organe de la Société d'anthropologie de Londres, et le fascicule IV, commençant le deuxième volume de cette publication. Les procès-verbaux des séances de la Société, publiés en pagination distincte sous le titre de *Journal of the Anthropological Society of London*, sont annexés aux fascicules de la Revue, et prennent chaque jour plus d'importance et d'extension. — (Renvoyé pour l'analyse à la commission permanente).

## DISCUSSION

### Sur les Origines indo-européennes

M. D'OMALIUS D'HALLOY donne lecture de la note suivante.

M. le président ayant bien voulu me donner la parole avant que l'on ait fait quelques réponses aux questions que j'ai proposées à la Société, je pense qu'il ne sera pas inutile que je rappelle en peu de mots les considérations générales qui m'ont conduit à admettre des opinions différentes de celles qui sont le plus généralement adoptées.

Je dirai donc que j'appartiens à l'école qui attribue une grande influence à l'action des conditions extérieures sur les êtres vivants, car je crois qu'elles ont donné lieu à tous les changements qu'annonce l'étude de la paléontologie; mais, d'un autre côté, je pense que, depuis la dernière révolution géologique, l'influence de ces conditions n'a plus été assez énergique pour produire les différences que l'on observe entre les diverses races d'hommes, ce qui revient à dire que ces différences sont dues à un ordre de choses différent de ce qui existe maintenant.

Quant à ce qui concerne le monogénisme ou le polygénisme du genre humain, je pense que, dans l'état actuel de nos connaissances, ces questions sont tout à fait inabordables pour les sciences naturelles.

Je dirai également que ce que j'appelle les phénomènes sociaux étant, selon moi, une conséquence des caractères naturels des hommes, je considère ces phénomènes comme devant être soumis à des lois analogues à celles des phénomènes naturels; de sorte que, de même que les géologues expliquent les phénomènes anciens d'après ce qui se passe actuellement, je pense, quant à ce qui concerne les phénomènes sociaux sur lesquels les renseignements historiques manquent ou sont plus ou moins altérés, que les anthropologistes doivent supposer que les choses se sont passées dans les temps anciens d'une manière analogue à celles qui se sont passées depuis que les documents historiques ont pris un certain caractère d'authenticité. Or, si nous interrogeons ces documents, nous y voyons que les

peuples de l'Europe on fait d'immenses conquêtes et fondé de nombreuses colonies dans les autres parties de la terre, tandis que les autres peuples ont fait très-peu de conquêtes sur les Européens, et encore, ces conquêtes ont été plutôt des irruptions momentanées que de véritables établissements permanents. car, en ce moment, il n'y a d'Européens soumis à l'étranger, que ceux de l'empire ottoman, et l'on sait que cette anomalie aurait disparu depuis longtemps si la diplomatie européenne n'avait pas jugé à propos de maintenir cet état tombé en décrépitude. Les conquêtes et les colonies des Européens ont, au contraire, toujours eu un plus grand caractère de solidité. N'a-t-on pas vu à une époque très-reculée les Gaulois s'étendre jusque dans l'Asie Mineure où ils conservaient encore leur langue au temps de saint Jérôme, — les Grecs fonder dans l'Asie des états puissants qui se sont étendus jusqu'aux bords de l'Indus, — et les Romains conserver pendant plusieurs siècles leur pouvoir sur une grande partie de l'Asie et de l'Afrique ? Quant à l'objection que l'Europe est trop petite et qu'elle était anciennement trop peu peuplée pour avoir étendu ses conquêtes et porté sa langue dans le centre de l'Asie, je réponds que l'histoire moderne nous montre Iermak conquérant avec six mille cosaques une région presque aussi grande que l'Europe, Cortez soumettant avec quelques centaines d'Espagnols le vaste empire du Mexique, la petite Angleterre tenant maintenant sous le joug plus de deux cents millions d'Asiatiques, et l'Australie se peuplant en moins de cinquante ans de plus d'un million d'Européens.

M. Chavée. Les termes dans lesquels notre honorable collègue a posé les thèses qu'il défend comprennent l'exclusion du polygénisme et du monogénisme : c'est sur le premier point que je viens contester l'opinion de M. d'Omalius. Les autres points pourront être ensuite abordés, mais

avant tout, je crois devoir déclarer que, quand on proclame comme *inabordable pour les sciences naturelles* la question de l'unité ou de la multiplicité originelle des races humaines, on oublie ce qu'a fait la linguistique dans le domaine de l'anthropologie, et l'on méconnaît qu'elle est une science naturelle. Or qu'a fait la linguistique? Elle a étudié le phénomène du langage au même titre que tout autre acte physiologique et avec des méthodes plus rigoureuses peut-être que celles dont on se sert dans les autres branches des sciences naturelles; elle a constaté que les langues que nous parlons offrent les traces d'altérations phonétiques qui constituent de véritables maladies; les traces de ces maladies ont été suivies une à une dans toutes leurs étapes, et, en remontant le cours des âges, on s'est mis en possession des lois pathologiques les plus précises et de la forme primitive, normale, parfaite, dont nos langues ne sont que des produits altérés. Cette forme primitive, c'est l'aryaque qui fut commun à tous les peuples de notre race, et dont le sanscrit, le zend, le grec, le latin, le lithuanien, le gothique, ne sont que des formes dérivées. En dehors de l'aryaque, des langues sémitiques et du tatare, je ne crois pas que la linguistique soit assez avancée pour rien affirmer, mais, dans les limites de ces langues, nous pouvons démontrer, grâce aux travaux de Grimm, de Bopp, de Benfey, de Pott, de Schlacheir et d'autres linguistes contemporains, que non-seulement l'assimilation du sémite à l'aryaque est impossible, mais que comme il n'y a pas d'effets différents sans des causes diverses, il ne se peut pas que les formes sémitiques soient l'œuvre d'une race semblable à celle des Aryas. Jamais vous ne rencontrerez dans le sémitisme les formes pronominales qui constituent une des deux bases du système indo-européen; d'autre part, la constitution morphologique des racines verbales est profondément diverse. Pour ne citer qu'un fait, dont l'universalité

domine le vocabulaire et la grammaire des langues indo-européennes, je rappellerai que les dérivés du premier degré, dans l'union intime d'un verbe simple et d'un pronom simple, présentent toujours un sens passif ou subjectif quand l'élément pronominal reste complet, c'est-à-dire avec la voyelle qui le termine. Ainsi DATA a le sens passif de ce qui est donné, chose donnée, absolument comme son frère DANA, chose donnée, le don. Mais lorsque le pronom perd sa voyelle finale, le sens est tout entier au profit de l'idée d'action, il est actif ou objectif : tel est DAT, plus tard DANT, donnant. celui qui donne.

Jamais, au contraire, dans la constitution des langues sémitiques ne se révèle un tel principe d'organisation. Quand le sémite forme un dérivé, c'est à la tête du mot qu'il attache un élément modificateur, ou bien il s'adresse à la vocalisation du verbe pour en modifier le sens et en faire un participe ou un nom.

La linguistique a donc établi d'une manière irréfragable que les étoffes premières employées dans le sémite sont distinctes de celles de l'aryaque, et qu'en outre elles sont diversement combinées. Or une langue ne se fait pas autour d'un tapis vert et d'une manière conventionnelle ; une langue est un produit spontané de l'organisme cérébral, et là où je vois deux langues radicalement distinctes, distinctes dans leurs éléments phonétiques, c'est-à-dire dans leur anatomie, distinctes dans leurs constructions grammaticales, c'est-à-dire dans leur physiologie. je suis autorisé à en inférer que les organismes qui ont produit ces langues sont eux aussi radicalement distincts. Voilà pourquoi je crois devoir tout d'abord m'élever contre l'opinion de notre savant collègue, M. d'Omalius, qui soutient que les questions d'origine sont, dans l'état actuel de nos connaissances, inabordables. Elles sont à mon avis abordées depuis longtemps et résolues par la linguistique.

M. D'OMALIUS D'HALLOY. Si je me suis servi des mots de polygénisme et de monogénisme, c'était précisément pour les écarter de la discussion. Je vois avec regret que je n'ai pas atteint mon but, puisque M. Chavée en a fait le thème principal de ses remarques. Or, je maintiens que ces questions n'ont aucun lien direct avec celles que j'ai posées ; je reconnais volontiers certains rapports des langues avec les races, mais de ce qu'une même langue est parlée sur deux points différents du globe, il ne s'ensuit pas qu'elle soit née dans un de ces points plutôt que dans l'autre, ni surtout que toutes les races qui l'emploient aient une même origine. On a retrouvé en Asie, dans la Bactriane, quelques lambeaux d'une langue perdue que l'on dit être très-développée et plus parfaite que les nôtres, quoique reposant sur les mêmes bases ; quelle raison a-t-on de supposer que les langues de l'Europe dérivent de cet aryaque par voie de filiation plutôt que d'avancer la thèse contraire, c'est-à-dire que cet aryaque représente un degré de développement des langues importées d'Europe dans la Bactriane ? Voilà toute la question en ce qui touche la linguistique ; et c'est sur ce point que je demande des faits. Jusqu'à présent on ne m'en a point encore énoncé. On ne croit pas sans doute que les premiers hommes aient parlé des langues aussi parfaites que les nôtres : l'hypothèse d'un développement progressif des rudiments importés d'Europe sur un point du globe, dans le voisinage duquel déjà la civilisation était fort avancée, me paraît plus conforme que l'hypothèse contraire à l'ensemble des faits historiques.

M. BROCA. J'ai entendu avec le plus vif intérêt M. Chavée développer une thèse que j'ai moi-même adoptée depuis longtemps, mais en m'appuyant sur d'autres considérations; toutefois, je me demande si en réalité le polygénisme et le monogénisme ne doivent pas rester étrangers à cette discussion, et, tout en constatant l'accord précieux de la lin-

guistique et de l'anatomie comparée des races, je partage l'opinion de notre savant et vénérable collègue M. d'Omalius, qui voudrait circonscrire le débat. Je chercherai même à en rétrécir encore le champ en distinguant dans les propositions de M. d'Omalius, deux questions bien distinctes, savoir : 1° d'où viennent les races qui peuplent aujourd'hui l'Europe, et 2° d'où viennent les langues parlées aujourd'hui en Europe ? Or, ces questions, à mon avis, doivent être examinées isolément ; non-seulement parce que ceux qui ont étudié la première n'ont pas toujours étudié la seconde.(je ne dirai pas que la réciproque soit vraie), mais encore parce qu'il est très-probable qu'elles ne doivent pas donner lieu à des solutions identiqnes ; et si l'on rend ces solutions solidaires, on peut, du même coup, les rendre contradictoires. D'où viennent en effet les races qui peuplent l'Europe ? D'Europe. D'où viennent les langues parlées en Europe ? D'Asie. Voilà pourquoi je ne saurais admettre une doctrine qui, partant d'une assimilation trop complète des langues et des races, poserait en principe que la conformité du langage dénonce l'unité de la souche. Je conçois comme possible qu'il y ait eu en Europe, avant la période géologique où une mer séparait l'Europe du continent asiatique, une race d'hommes complétement distincte des races asiatiques ; et je conçois encore comme possible que quelques milliers d'Asiatiques soient venus s'installer plus tard en Europe, apportant avec eux leurs lois, leurs mœurs, leurs langues ; je conçois encore que, de même que nous avons vu, dans des temps relativement récents, des peuples changer de langue, de même les premiers Européens aient accepté celle de ces étrangers ; mais s'il y avait alors un million d'habitants en Europe, et que les Celtes, puisque tel serait le nom des premiers envahisseurs, aient été cent mille, si l'on veut, il est certain qu'au bout d'un petit nombre de générations, les Celtes au-

raient à peu près disparu : les Européens auraient peut-être été légèrement modifiés dans leur type organique, mais ils auraient pu l'être profondément quant à leur langage, quant à leurs mœurs, quant à leur religion. C'est maintenant aux linguistes de démontrer de quelle manière les langues venues d'Asie ont pu se propager en Europe ; je constate simplement après eux qu'à l'exception des Finnois, des Madjiars, des Turcs, des Basques et des Lapons, tout le monde y parle des langues qui sont d'une même famille et je m'arrête un moment à ce fait. Voilà donc plusieurs centaines de millions d'hommes qui font usage de ce même idiome qui, cependant, offrent entre eux des différences anatomiques considérables. Dans le sud, nous trouvons des Grecs, des Italiens, des Espagnols ; dans le Nord, des Scandinaves, des Germains, des Slaves, des Anglo-Saxons. Parmi ces races nous en trouvons de grandes, de petites, de moyennes ; elles ont ici des cheveux blonds, là des cheveux bruns ; la couleur de l'iris et celle de la peau sont extrêmement variées, et ces races forment entre elles d'innombrables combinaisons. Les caractères crâniologiques et les proportions de la face promettent d'une autre part, de former des groupes assez distincts pour constituer, je ne dis pas des *types*, mais des *races* différentes. D'où peuvent venir tous ces caractères distinctifs ?

Si l'on admettait qu'un seul peuple fût venu coloniser l'Europe, il faudrait trouver une certaine relation entre le milieu et les modifications différentielles. Or cette relation n'existe pas ; nous voyons en Irlande, et côte à côte, des individus à la peau brune, aux poils bruns, aux yeux bruns, à la taille petite, qui semblent appartenir à la race primitive de l'Europe, et des individus aux cheveux blonds, au teint clair, à la taille élevée ; aussi loin que nous remontions dans l'histoire, nous retrouvons, au sud, en Grèce par exemple, des différences analogues, et ces faits sont telle-

ment évidents, tellement incontestables que l'on est autorisé à considérer comme contraire à la géographie anthropologique de l'Europe toute interprétation qui tendrait à faire admettre l'unité ethnique de cette partie du globe.

Il y a plus, si on prend les peuples venus d'Asie, dans les stations qu'ils ont faites çà et là sur leur chemin, on peut constater qu'ils appartiennent à une race dolichocéphale; mais dès avant leur arrivée sur notre continent il existait des races au moins, l'une brachycéphale, l'autre dolichocéphale, et cela est démontré par l'examen des débris humains des sépultures les plus anciennes; or, qui peut nous dire si dès ces temps reculés les différences que l'on signale entre les races qui nous sont contemporaines n'existaient point, tout aussi marquées? Pour moi, je suis d'avis que les envahisseurs asiatiques se sont trouvés en face d'une faune humaine qui sinon dans ses détails, du moins dans son ensemble, ne différait pas sensiblement de son état actuel.

En résumé, je suis de l'avis de notre vénérable collègue M. d'Omalius, en ce sens que, pour moi, les habitants de l'Europe sont aujourd'hui à peu près ce qu'ils étaient au temps de l'émigration asiatique; mais, en ce qui touche les langues indo-européennes, je crois que l'on a raison de soutenir qu'elles ont suivi leur voie de l'Orient à l'Occident.

M. Bonté. «Je ne contesterai pas que les langues grecque, celtique, allemande et slave soient des dérivés de la langue aryaque; ce fait est certain. Mais ce que je ne puis accepter sans protestation, c'est que l'on fasse de l'anthropologie avec la linguistique seule, et surtout que l'on considère, comme vient de le faire M. Chavée, les langues comme le critérium le plus sûr pour reconnaître une race.»

Cette assertion de M. Chavée ne rentre aucunement dans la question posée par M. d'Omalius d'Halloy, qui n'a fait que demander si les peuples que nous appelons communé-

ment Indo-Européens sont venus d'Asie, ou si, au contraire, ils seraient allés d'Europe en Asie.

Mais n'importe ! on doit protester contre l'assertion de M. Chavée et reléguer les langues au second rang.

Il est constant, en effet, que la langue d'un peuple se transforme suivant les événements politiques et les conditions sociales de ce peuple.

Les Tarzas, en soumettant les populations berbères des environs du lac Caylor, les ont contraintes à adopter la langue arabe.

Dans le nord de la Perse, dans les provinces situées au sud du Caucase, comme dans l'Asie Mineure et dans la Russie méridionale, les races turques, en y pénétrant, ont éliminé presque complétement les idiomes aborigènes pour y substituer le turc. — Ainsi le Chirvan, l'Arcan, l'Aderbaïdjan, jusqu'à l'Anadam inclusivement, parlaient persan au sixième siècle de l'hégire encore, mais depuis ils ont adopté sans réserve le turc (1).

Les Hazarehs du Khorassan, amenés en ce pays par Chah-Roukh en 739 de l'hégire, ont oublié leur langue, tout en conservant leur extérieur mongolique, pour prendre celle des populations d'origine persane qui les entourent (2).

Les conquérants espagnols au Mexique ne parlent plus que le maya (3).

En Hongrie, une grande partie de la population hongroise parle madjiar, et est pourtant slave par le sang (4).

(1) De Kanikoff, *Mémoire sur la partie méridionale de l'Asie centrale* Paris, 1862, p. 113.

(2) *Idem*.

(3) Brasseur de Bourbourg, *Philologie mexicaine* Revue orientale et américaine, 1859, t. Ier, p. 367.

(4) William Edwards, *Lettre à M. Amédée Thierry*.

Les Hottentots de la colonie du Cap ne parlent presque plus que le hollandais et l'anglais (1).

Les Juifs de Bombay parlent hindou (2).

Les Guayqueris, de race guareaounos, ne parlent plus depuis un siècle que la langue espagnole (3).

M. Pruner-Bey nous apprend que les descendants des populations nègres du Kordofan transportées en Nubie par Dioclétien, ont conservé leur langue, et n'ont pas conservé la pureté de leur sang, puisque tout accuse dans les Nubiens le mélange du sang (4).

Et, sans aller aussi loin, il est certain que la langue française est plus romaine que celtique, quoique nous soyons évidemment par le sang plus celtiques que romains.

Il n'en est pas moins certain non plus que, quoique dans toute la France on parle le français, nous sommes loin d'être tous de race celtique pure.

Enfin, il est évident que les langues se modifient d'elles-mêmes. — La langue chinoise, d'abord monosyllabique, a des tendances marquées vers l'agglutination.

Les langues de l'Annam, du Birman, de Siam, du Kambodje et du Mon, tendent aussi à perdre le caractère purement disjoint qu'elles tenaient de leur parenté avec les langues chinoises.

On pourrait citer vingt faits de même nature.

Tout ceci nous prouve donc, messieurs, que c'est à tort que l'on veut faire prédominer la linguistique sur les caractères physiques. — Est-il d'ailleurs rationnel, quand il s'agit de classer l'homme au point de vue physique, de

(1) Casalis, *les Bassoutos*, introd., p. 8.

(2) *Encyc.*, *v° Juifs*, p. 708.

(3) Humboldt, *Voy. aux régions*, etc., t. Ier, p. 297.

(4) Pruner-Bey, *Mémoire sur les nègres*, deux *Mém. de la Soc. d'anthrop.*, t. I. p. 296.

prendre les œuvres de l'homme plutôt que l'homme lui-même ? Poser la question, c'est la résoudre.

C'est probablement sous l'empire de ces raisons que M. Prunr-Bey disait, le 15 mai 1862 :

« Reconnaissance donc à la linguistique, mais pour ce » qui est des questions finales, des distinctions d'espèces, » que pourrait-elle résoudre ?

» Mais descendons de ces hauteurs dans la vie de cha- » que jour. Qu'un enfant européen, né en Egypte, prenne » le sein d'une nourrice arabe, ce petit arien parlera » sémite ; il parlera chinois s'il a eu une nourrice chi- » noise.

» Nous savons que des peuples ont changé de langue, » de système de langue. Des touraniens se sont faits » sémites, et des sémites, touraniens.

» Encore une fois peut-on voir un caractère d'espèce » dans une fonction, dans une faculté si facile à changer, » et d'ailleurs, demanderai-je, le langage créé par l'homme, » fruit de son imagination, peut-il révéler une origine, » une provenance qui lui est nécessairement anté- » rieure (1) ? »

M. Bertillon. M. Broca, dans l'exposé qu'il nous a donné de son opinion sur la thèse de M. d'Omalius, a avancé que les races européennes antérieures à l'émigration asiatique ne différaient probablement pas des races actuelles ; l'unité des langues que nous parlons, lui semble pouvoir être le résultat d'un contact arien qui n'a pas été assez puissant pour modifier les types anatomiques. Pour apprécier le degré de probabilité de cette opinion, il faut se rapporter à l'histoire de la migration arienne dans l'Inde ; là, nous trouvons deux types : les Brahmans ou

(1) *Bulletins*, 1862, p. 242.

conquérants, et les Soudras ou les vaincus; si la langue est la même pour les deux races, les types sont restés distincts; mais en Europe (à part les Sémites qui y figurent en petit nombre), je suis au contraire frappé d'une grande unité qui ne porte pas seulement sur la langue, mais encore sur tous les caractères psychologiques, sur la forme progressive et sur la civilisation notamment. Les envahisseurs asiastiques, nous dit M. Broca, avaient le crâne dolichocéphale; eh bien! les Européens actuels n'ont-ils pas en majorité ce même caractère? Or, pour réaliser une pareille uniformité de caractères qui marchent parallèlement, il a fallu, à mon avis, que le sang arien fût largement infusé à l'Europe. Toutefois, les langues parlées aujourd'hui ne sont point altérées au même degré; le lithuanien, par exemple, est, dit-on, du sanscrit presque pur; il serait utile de savoir si ce phénomène n'est pas dû à une immense supériorité numérique des conquérants; les langues de l'occident européen, au contraire, sont, selon l'expression de M. Chavée, singulièrement gâtées; je profite donc de cette occasion pour demander aux linguistes si les langues, comme les formes physiques, ne s'altèrent pas par des mélanges de vocables, de même que celles-là par des mélanges de sang.

M. LE PRÉSIDENT rappelle l'ordre du jour, et prie les orateurs de circonscrire autant que possible leurs discours aux questions posées par M. d'Omalius, à savoir l'examen des faits sur lesquels repose l'hypothèse de l'origine asiatique des peuples de l'Europe et des langues à flexion.

M. GIRARD DE RIALLE. C'est sur la seconde de ces questions que je désire faire une remarque: M. d'Omalius demande si les langues à flexion ont été importées d'Asie en Europe, ou si elles n'auraient pas plutôt être importées d'Europe en Asie; pour résoudre cette question, il suffit peut-être d'examiner parmi les langues dérivées de l'aryaque,

celles qui se sont le moins modifiées, celles-là seront sans doute les plus voisines du point d'origine. Or ces langues sont le zend et le sanscrit, dont les racines sont presque entièrement reconstituées, et cela, en partie du moins, grâce aux travaux de M. Chavée ; l'ancien persan et l'ancien hindou se sont retrouvés en Asie, et ce fait me paraît juger la question d'origine. Les déformations des langues prouvent, à mon avis, que leur origine est lointaine.

Les déformations des langues celtiques germaniques, slavonnes, prouvent, par exemple, qu'elles ont vécu longtemps dans des milieux physiques différents de ceux où elles s'étaient organiquement développées.

M. D'OMALIUS D'HALLOY. M. Broca, dans les observations si encourageantes qu'il vient de faire, a fait peu de concessions à la thèse que je soutiens ou peut-être il n'en a pas fait du tout. Il reconnaît qu'il y a eu en Europe des peuples antérieurs aux envahisseurs qu'il a appelés Asiatiques ; ces peuples qui, selon lui, avaient les cheveux et les yeux noirs, ont été conquis par des peuples aux yeux bleus et aux cheveux blonds venus d'Asie ; mais c'est précisément là la question que j'ai posée : sur quoi est fondée l'opinion de l'origine asiatique de ces derniers ? On prétend qu'il y a en Asie des peuples de race blonde, mais depuis qu'on les recherche sérieusement on ne les trouve plus ; à peine affirme-t-on l'existence sur un petit point de l'Himalaya de quelques peuplades peu nombreuses telles que les Siaposh, ou, dans le Caucase, des Ossètes qui pourraient parfaitement descendre d'Européens conquérants. Les historiens chinois ont à la vérité parlé d'un peuple aux yeux verts et aux cheveux rouges, mais ces populations appartiennent à un type roussâtre qui ne doit point, à mon avis, être rapporté au type blond.

D'un autre côté, aussi loin que nous remontions dans l'histoire, nous trouvons des peuples blonds dans le centre

de l'Europe, et je suis porté à croire que ces peuples ont été là de toute antiquité ; ces peuples belliqueux et conquérants ont valu à la Germanie, chez les anciens, le nom d'*officina gentium* ; ils ont, on le sait, porté fort loin leurs conquêtes. On n'a donc cité aucun fait, mais on est revenu sur les conséquences des faits de linguistique. Je rappelle donc que malgré tout le respect que je professe pour cette science et pour ceux qui la cultivent, je ne saurais lui accorder le privilége de dominer en anthropologie ce qui j'appelle les caractères naturels ; la langue des peuples en effet peut changer complétement et les exemples en sont très-communs : je ne citerai ici que celui des Français qui parlent une langue latine et qui ne sont ni des Francs ni des Romains ; pour quelle faible part cependant est entré le sang romain dans la constitution de la nation française ! On a encore soutenu que les langues de la Bactriane étant plus pures que les notres, elles devaient être plus voisines du berceau de notre race ; je répète que le fait de la supériorité de l'aryaque ne me paraît pas conduire à cette opinion ; une langue bien faite n'annonce pas une époque voisine de la naissance d'une race ; elle annonce la civilisation des peuples qui la parlent ; or, dans l'hypothèse de l'origine européenne des Aryas, quoi d'étonnant que l'Inde, voisine de la civilisation sémitique, se soit élevée à un haut degré de perfection, tandis que ceux qui étaient restés en Europe conservaient une langue inférieure ? Si l'on se rappelle ce que les historiens latins disaient des Germains au temps de Tacite, comment soutenir qu'ils *descendaient* des Aryas de l'Inde, qui avaient une langue si parfaite ? Je maintiens donc que l'argument tiré de la perfection de l'aryaque, loin de venir en aide à l'hypothèse de l'origine asiatique des Européens, viendrait plutôt à l'appui de l'hypothèse contraire.

M. Chavée. Je n'ai jamais prétendu que la conquête ne

pût pas imposer une langue nouvelle à un pays. Je ne parle pas des temps historiques. Quand on cite Hérodote, saint Jérôme et Tacite, on s'occupe de faits accomplis pour ainsi dire hier. La formation et le développement organique des langues appartiennent à des temps plus reculés, et on le sait, nous possédons dans le Rig-Veda un document philologique précieux remontant au moins à 14,000 ans avant notre ère ; je ne parle pas du premier code de Manou remontant à 13,900 ans avant notre ère. Avec l'histoire, les langues commencent à se gâter, sont gâtées déjà ; elles se gâtent selon des lois que la science a formulées, et ces lois, nous pouvons aujourd'hui les appliquer à la comparaison des langues sœurs de l'ancienne Asie centrale et de l'Europe. Pour ne s'en tenir, par exemple, qu'aux noms propres de lieux, si l'on compare les antiques dénominations de l'Arie, de l'Arianie, de la Bactriane, de la Sogdiane avec les dénominations géographiques suèves, teutoniques, gothiques, saxonnes les plus anciennes, il est facile aux linguistes de démontrer que la langue des premières a pu donner, en s'altérant profondément, les noms qui se réfèrent à l'idiome dont les autres sont extraites ; on peut se convaincre que jamais l'on n'expliquera les variations pathologiques profondes subies par le germanisme autrement que par l'immigration en Europe des peuples qui nous sont connus sous le nom général de Germains. Pour me résumer en un seul mot, les organisme à l'état pathologique proviennent d'organismes sains, le contraire serait tout à fait insoutenable.

M. Rameau. Lès propositions soutenues par M. d'Omalius ne sont pas également valables au sujet de tous les peuples ariens. Quel est l'état de l'opinion générale en ce qui concerne les races de l'Europe ? C'est qu'il y avait d'abord, et dans des temps reculés, une première couche qui était constituée par les Basques, les Finnois et les Ibères ; les inva-

sions vinrent, au nord les Celtes, au sud les Pélasges ; puis se montrèrent les Germains, les Scandinaves, les Gètes, et enfin survinrent les Scythes. De cet ensemble d'éléments ethniques, éliminons ceux dont l'origine est incontestée et incontestable, c'est-à-dire les Basques, les Ibères et les Scythes, ceux-là d'ancien habitat européen, ceux-ci dont nous suivons pas à pas le mouvement d'immigration d'Orient en Occident ; déjà la question s'est simplifiée : or nous avons des documents historiques au sujet des Goths, des Alains, des Cimbres et des Teutons, dont le dernier envahissement a été repoussé par Darius ; — l'origine asiatique de la souche germanique n'est pas très-contestée ; que reste-t-il donc à discuter? Les Celtes et les Pélasges, et comme l'origine asiatique des Pélasges n'est pas douteuse, nous nous trouvons seulement en présence des Celtes, et il me semble que la discussion devrait se restreindre à l'étude de l'origine des Celtes.

M. Broca. Je me suis sans doute mal exprimé, puisque M. d'Omalius d'Halloy a compris que je considérais comme blonds les premiers conquérants asiatiques, et que je considérais tous les blonds actuels de l'Europe comme leurs descendants. J'ai dit, au contraire, qu'avant cette première invasion la répartition des blonds et des bruns en Europe, considérée non dans ses détails, mais dans son ensemble, ne différait probablement pas de ce qu'elle est aujourd'hui.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

## REMARQUES
## sur les Habitants des îles Andaman
### Par M. Dally

Les *Bulletins* de la Société contiennent sur les habitants des îles Andaman deux rapports très-intéressants rédigés

d'après des documents anglais, l'un par M. Pihan-Dufeillay (1862, p. 55), l'autre par M. Broca (1863, p. 497). J'ai lu et j'ai comparé avec tout le soin qu'ils méritent les deux écrits, et je vous demande la permission de vous soumettre quelques réflexions qui m'ont été inspirées par cet examen.

Tout d'abord je remarque que M. Pihan-Dufeillay signale chez les *Andamanites* ou *Mincopies* « l'absence de toute civilisation même rudimentaire. » Or je trouve dans les descriptions qui nous sont données des traits qui peuvent passer à bon droit comme les rudiments mêmes de la civilisation, et sans la connaissance desquels il est impossible de se rendre compte de ce phénomène si complexe que nous appelons la civilisation. Ainsi les Mincopies possèdent des habitations, ils ont des armes, des outils, et même des canots ; ils semblent connaître l'usage du feu, quoique cela ne soit pas nettement signalé dans les documents ; enfin ils se tatouent à l'aide d'un instrument tranchant, ce qui est incontestablement l'indice de la recherche artistique ; socialement ils rendent un certain culte aux morts, soit en ensevelissant méthodiquement les cadavres, soit en portant des ossements de leurs parents, et ils possèdent, selon M. Broca, une institution qui n'est pas sans analogie avec le mariage polygame.

A la vérité, quelques-uns de ces renseignements sont plus ou moins incertains : ainsi l'existence des canots n'est affirmée que par M. Pihan-Dufeillay, lequel en donne même la description, tandis qu'elle est niée par les deux *voyageurs mahométans* ; M. Broca ne parle pas de canots, mais il dit : « Il est presque impossible d'admettre qu'ils (les Mincopies) aient jamais été capables de faire des expeditions maritimes. » Cependant M. Pihan-Dufeillay avait écrit : « Pendant de longues années les Andamanites faisaient à chaque printemps irruption dans les îles Nicobar, qui n'en sont éloignées que de 78 milles (1862, p. 62). » Voilà donc un point sur

lequel, malgré des documents nombreux et étendus, on ne sait rien de positif, et cependant il est d'un grand intérêt, si l'on se rappelle que les Esquimaux de Ross, vivant au bord de la mer, ne pouvaient se rendre compte de la nature ni de l'usage d'un navire. D'autre part, M. Broca dit : « Ils habitent dans les jungles du littoral, ou plutôt ils y campent, car ils sont nomades. » Mais M. Pihan-Dufeillay avait parlé « de huttes faites en bois et en feuilles formées d'un toit incliné supporté sur deux piles, » cela ressemble presque à une maison ; d'autant plus que notre collègue se sert non du mot *camp*, mais du mot *village ;* au centre de ce village existerait même « une hutte plus grande, carrée et séparée des autres par une sorte de rue. » Comment penser, ce fait étant connu, que les Mincopies soient « dénués de toute notion de suprématie et de hiérarchie ? »

Ce que j'ai dit plus haut des rudiments de civilisation des Mincopies est d'ailleurs conforme à l'opinion de M. Broca, qui semble placer dans la série humaine les Australiens et les Tasmaniens au-dessous des Mincopies, et le but de cette première remarque est de demander à mes collègues quel est le degré le plus élémentaire de la civilisation humaine.

Il y a des hommes qui n'ont aucune forme d'agriculture ; il en est qui ignorent l'usage des vêtements ; cela est incontestable, et ce n'est pas que pour eux les vêtements soient *inutiles*, car les vêtements ont toujours une certaine utilité. Mais y a-t-il des hommes qui n'aient jamais eu l'idée de se construire des habitations, de faire du feu, de fabriquer des outils, de laisser les morts sans sépulture, ou de laisser sans aucune trace de règlement les rapports générateurs ? Telles sont, à mon sentiment, les notions élémentaires de l'histoire de l'homme, et je doute qu'il ait été jusqu'à présent possible de les grouper. Aussi longtemps que les recherches des voyageurs seront dépourvues de direction méthodique et de précision, — et les documents qui ont

servi aux rapports de nos savants collègues paraissent être dans ce cas, — il ne faut pas songer à répondre à la question ; Y a-t il des différences marquées entre la forme la plus rudimentaire de la civilisation humaine et la forme la plus élevée des instincts sociaux des animaux ?

Et cependant c'est par là que l'anthropologie doit faire invasion dans le domaine historique. Si les anatomistes n'avaient pris pour objet de leurs recherches que l'homme adulte, l'anatomie générale, aujourd'hui si avancée sous le nom d'histologie, ne serait qu'une grossière ébauche ; c'est par l'étude des embryons que l'on est arrivé à classer les éléments anatomiques, à en suivre les apparitions successives et les développements, en sorte que, pour ainsi dire, l'on explique l'adulte par l'embryon et seulement par l'embryon. Or, si ma comparaison est exacte, on sent toute l'importance des études sur les races les plus inférieures. Mais cette comparaison est-elle exacte ? Les races humaines ont-elles entre elles quelque lien commun et réel qui permette de suivre, au sein des plus diverses d'entre elles l'évolution d'une même forme mentale ? Ou bien cette série humaine est elle purement fictive et par suite non comparable au développement individuel ? Cette question, M. Broca, dans son éloquente Histoire des travaux de la Société, semble la résoudre affirmativement. Et toutefois l'isolement des races, le développement rapide de quelques-unes, en regard de l'immobilité perpétuelle de quelques autres, en tout comparable à l'état des animaux, et par dessus tout l'irrégularité chronologique des civilisations permettent sur ce point des doutes fondés.

Je n'ai pas la prétention de soulever en ce moment cette question dans son ensemble ; mais je l'aborde par un point très-circonscrit. Dans son rapport sur les habitants des îles Andaman, M. Broca, s'appuyant sur quelques considérations géologiques et anatomiques de M. Owen, nous a dit

en terminant qu'il était permis de penser que les Mincopies descendent de l'une des plus anciennes races, sinon de l'une des races primitives de l'humanité. Eh bien, dans l'état actuel d'une science que nous nous efforçons de rendre rigoureuse, je demande quel sens il faut donner à ces expressions : *races plus anciennes*, *races primitives*. Quelles raisons a-t-on de croire que certaines races soient plus anciennes que d'autres, que les unes soient primitives, les autres consécutives et, si l'hypothèse de M. Owen est vraie, qu'à l'époque ou étaient réunies les terres d'Andaman, de Java, de Ceylan, etc., les races qui peuplent la terre n'étaient point toutes contemporaines des Mincopies ?

Quelque réponse que l'on fasse à cette question, mes remarques n'auront point été inutiles, si elles contribuent à fixer l'attention de nos collègues sur les savants rapports de MM. Pihan-Dufeillay et Broca, et sur la nécessité de donner une place importante dans nos *Instructions* aux recherches sur les civilisations des races inférieures.

M. Broca. M. Dally remarque avec raison qu'il n'y a pas un parfait accord entre le rapport de Pihan-Dufeillay et le mien, C'est précisément parce que le dernier mémoire de M. Richard Owen renfermait des faits différents de ceux qui nous étaient déjà connus, que le Bureau m'a invité à communiquer à la Société une analyse de ce mémoire.

M. Dally me demande d'expliquer ce que j'entends par les mots *races plus anciennes* et *races primitives*. Je rappellerai d'abord que je venais de citer textuellement l'opinion de M. Owen, savoir : que Ceylan, les îls Andaman et les îles de la Sonde seraient les restes d'un ancien continent probablement antérieur « au soulèvement de l'Himalaya, qui » paraît s'être effectué au moins en grande partie pendant » la période tertiaire. » Plusieurs géologues ont admis cette opinion, et d'un autre côté, M. Owen établit que les noirs

laineux d'Andaman ne descendent ni des races d'Afrique, ni de la race australienne, ni de la race des Malais ; j'ai donc terminé mon analyse en disant d'après cela : « Il est » permis de croire que les Mincopies descendent *d'une des* » *plus anciennes races*, sinon *d'une des races primitives* » de l'humanité. » En indiquant ces deux interprétations, j'ai voulu réserver la question du polygénisme et du monogénisme. Ceux qui admettent l'existence de plusieurs races primitivement distinctes seront portés à conclure de l'opinion de M. Owen que les Mincopies, soustraits depuis la fin de l'époque tertiaire à l'influence des croisements, sont les représentants de l'*une de ces races primitives*. Les monogénistes, au contraire, considérant les caractères constitutifs des races comme la conséquence des changements de milieu, tireront de la doctrine de M. Owen la conséquence que les Mincopies, confinés et séquestrés dans le même milieu depuis l'avant-dernière époque géologique, ont échappé aux causes qui ont amené les modifications de la plupart des autres peuples; en d'autres termes, ils diront que la race des Mincopies est l'*une des races les plus anciennes de l'humanité*, plus ancienne que les races celtique, pélasgique, germanique, slave, iranienne, etc., formées, suivant eux, par suite de la dispersion des Aryas ; plus ancienne que les races de l'Asie orientale, de la Sibérie et de l'Amérique, formées, suivant eux, par suite des migrations de ceux qu'ils appellent Touraniens; plus ancienne que les races malayo-polynésiennes, qu'ils considèrent comme des rameaux plus tardifs encore de cette même souche touranienne. Pour eux l'ancienneté d'une race est comme l'ancienneté d'une langue. Elle ne se mesure pas à partir du jour où est né le premier humain, père commun de tous les hommes, mais à partir du jour où la race a été constituée telle qu'on la connait aujourd'hui, avec les caractères qui l'on rendue distincte des autres races.

**Rapport de la Commission des Finances**

A cinq heures un quart la Société se forme en comité secret pour entendre la lecture du rapport de la commission des finances.

M. Bricheteau donne lecture de ce rapport d'où nous extrayons les chiffres suivants :

Au commencement de l'année 1863, il restait en caisse 1,056 fr., 35 c. ; mais d'une part, les recouvrements de décembre n'étaient pas terminés, et d'une autre part, le 4e fascicule des *Bulletins* de 1862, n'ayant pas encore paru, n'avait pas été payé à l'imprimeur. Lorsque ce payement fut effectué, il fut reconnu que les dépenses de l'année 1862 avaient été intégralement payées avec les recettes de cette même année, et qu'il restait encore une somme disponible de 374 fr. 70 c. applicable à l'exercice de 1863.

Au commencement de l'année 1864, il reste en caisse une somme de 2,375 fr. 25 c., qui sera accrue de 150 fr., lorsque les recouvrements de décembre seront terminés. Il reste à solder à l'imprimeur la 4e fascicule des *Bulletins* de 1863, qui paraîtra incessamment et dont le prix ne dépassera pas 1,100 à 1,200 fr.

Par conséquent, après avoir soldé avec les recettes de l'année 1863 toutes les dépenses de cette même année, la Société pourra reporter sur l'exercice de 1864 une somme disponible de 1,300 fr. environ.

Sur ce reliquat de 1,300 fr., 374 fr. 70 c. proviennent du reliquat de l'année 1862, Les économies réalisées pendant l'année 1863 se réduisent donc à environ 925 fr.

Mais il faut y joindre la somme de 80 fr. que la Société a cru devoir ajouter au capital des legs Godard pour porter

au chiffre rond de 500 fr. le revenu biennal qui doit être affecté tous les deux ans au prix Ernest Godard.

Le compte de l'éditeur des *Mémoires* ne figure pas sur les comptes du trésorier. Il n'y a pas figuré non plus dans les années précédentes. Jusqu'ici le produit des abonnements aux *Bulletins* a couvert constamment les dépenses que la Société a dû supporter pour la publication des *Mémoires*, et qui, pour les deux fascicules publiés en 1863, se sont élevées à la somme de 1,331 fr. 85 c. ou plus exactement de 1,181 fr. 85 c. (déduction faite de 150 fr. que la Société devait à son éditeur à la clôture du compte précédent).

M. Bricheteau termine aussi son rapport :

Comme vous le voyez, messieurs, votre situation financière est très-satisfaisante, et pour vous montrer que la prospérité de la Société est toujours croissante, il me suffira de mettre sous vos yeux le bilan des trois dernières années.

A la fin de l'exercice de 1861, la balance présentée par le trésorier s'élevait à la somme de. . . . . 3,275 65

A la fin de l'exercice de 1862 elle avait atteint le chiffre de. . . . . 4,451 55

A la fin de l'exercice de 1863 elle arrive au total de. . . . . 7,131 10

Ces chiffres démontrent de la manière la plus éloquente l'accroissement de nos ressources, et les bonnes conditions dans lesquelles fonctionne et se développe depuis son origine la Société d'anthropologie.

La commission a l'honneur de vous proposer 1° d'approuver les comptes de M. le trésorier, 2° de lui voter des remerciements pour le zèle et l'habileté avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions. Elle ne saurait trop louer l'ordre qui règne dans les livres de M. Bertillon, et qui a rendu si facile la tâche du rapporteur.

Les deux propositions de la commission sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

La séance est levée à six heures.

*Le secrétaire,*
E. DALLY.

---

## 97e SÉANCE. — 3 Mars 1864

**Présidence de M. ANTELME, membre fondateur**

### CORRESPONDANCE

La Société a reçu, outre les publications périodiques, les ouvrages suivants :

— Barnard Davis, *Italian Ethnology*, Lond. 1864, in-8°.

— Gaussin, *Du dialecte de Tahiti, de celui des îles Marquises, et en général de la langue polynésienne.* Paris, 1853, 1 vol. in-8°.

— M. le doct. Gillebert d'Hercourt fait parvenir les premiers résultats des observations anthropologiques qu'il a recueillies en Algérie, et annonce qu'il est sur le point de se rendre en Kabylie pour continuer ses recherches.

— M. Chavée annonce à la Société qu'il a obtenu de M. le ministre de l'instruction publique, l'autorisation d'ouvrir une série de conférences hebdomadaires sur *les origines des peuples indo-européens.*

— M. LE BRET, à l'occasion de la correspondance, rend compte d'un voyage qu'il vient de faire à Londres, et pendant lequel il a eu l'avantage de se mettre en rapport avec M. Carter Blake, secrétaire honoraire de la Société d'anthropologie de Londres ; il signale l'importance qu'ont prises les études anthropologiques en Angleterre, et men-

tionne la *Geological Society* comme associant à la science qu'elle cultive spécialement l'étude de diverses questions d'anthropologie générale. L'honorable membre rapporte que les différents mémoires de M. Broca sur les mensurations crâniologiques ont été vivement discutés au sein de cette dernière Société et termine sa communication en donnant des détails intéressants sur l'organisation, les progrès et les publications de la Société d'anthropologie de Londres.

### ÉLECTIONS

Sont élus membres titulaires : M. GAUSSIN, ingénieur hydrographe, et M. le doct. VERJON.

— Correspondants étrangers : M. Émile de SCHLAGINTWEIT, à Würzburg, et M. Hermann de SCHLAGINTWEIT à Jægersburg (Bavière).

### Siége de la faculté du langage articulé. Deux cas d'aphémie traumatique produite par des lésions de la troisième circonvolution frontale gauche

par M. ANGE DUVAL

— M. le prof. Ange Duval, membre titulaire de la Société à Brest, communique deux observations dont voici le résumé :

1° Homme de trente-quatre ans. Chute sur la partie postérieure et *droite* de la tête. Perte immédiate et complète de la parole. L'intelligence persiste néanmoins. Le blessé conserve une physionomie expressive, et se fait comprendre par signes. M. Ange Duval diagnostique une lésion du lobe frontal *gauche*. La mort survient le douzième jour sans que le blessé ait recouvré la parole. A l'autopsie on trouve une fracture de la partie droite de l'occipital et une fracture transversale du rocher du même côté. Il y a dans l'extrémité antérieure du lobe frontal droit un tout

petit foyer de contusion. — Enfin, et surtout, il existe dans le lobe frontal *gauche* une contusion profonde et très-étendue qui a entièrement désorganisé la moitié postérieure de la troisième circonvolution frontale. En dedans, la lésion empiéte sur la deuxième circonvolution frontale qui n'est que partiellement divisée ; en dehors elle se prolonge quelque peu sur l'une des circonvolutions radiées de l'*insula* de Reil. Cette observation est toute récente, et le diagnostic porté pendant la vie lui donne une grande valeur.

2° Enfant de cinq ans. Chute sur la tête. Fracture de la partie gauche de l'os frontal. Perte immédiate, complète et définitive de la parole. La guérison s'effectue sans accidents, mais l'enfant reste complétement aphémique en conservant son intelligence. Un an après, on le trouve noyé dans une petite flaque d'eau entourée de rochers. En jouant sur le bord de la mer, il était tombé dans cette flaque qui n'avait pas plus de 50 centimètres de profondeur. Après avoir fait de vains efforts pour en sortir, il s'y était noyé, faute de pouvoir appeler à son aide des ouvriers qui travaillaient près de là. A l'autopsie, on trouve sur la moitié externe du lobe frontal *gauche* du cerveau, un kyste sphérique de 33 millimètres de diamètre, situé sous la pie mère, un peu en arrière de la fracture, et logé dans une excavation profonde de la subsistance cérébrale. Ce kyste avait succédé à un foyer sanguin dû à une contusion profonde de la partie correspondante du cerveau. L'observation a été recueillie à Toulon, en 1849, et à cette époque il ne pouvait être question de désigner nominativement les circonvolutions lésées. Mais la situation du kyste a été déterminée avec assez de précision pour qu'il soit impossible de mettre en doute la lésion de la troisième circonvolution frontale. Cette circonvolution, en effet, occupe les deux cinquièmes externes de la largeur totale du lobe frontal. Le procès-verbal

de l'autopsie porte que la moitié interne de ce lobe était saine, que le kyste était contenu tout entier dans la moitié externe. Or, sur le cerveau d'un enfant de six ans, il est impossible de creuser, dans la moitié externe du lobe frontal, une cavité arrondie de 33 millimètres de diamètre, sans détruire la plus grande partie de la troisème circonvolution. Il est donc parfaitement certain que cette circonvolution a été très-gravement lésée au moment de l'accident (1).

Après avoir communiqué au nom de l'auteur ces deux observations, M. Broca constate qu'elles font faire un grand pas à la question de l'aphémie, et de la localisation des facultés cérébrales Jusqu'ici, dit-il, tous les cas d'aphémie, qui ont été étudiés dans le but de vérifier mon hypothèse sur le siége de la faculté de langage articulé, étaient relatifs à des lésions sponta ées, presque toujours progressives qui, avant de déterminer la mort, avaient produit dans le cerveau des dégâts assez étendus. Ces faits sont assez nombreux aujourd'hui pour constituer une démonstration indirecte; mais en physiologie, on donne avec raison la préférence aux démonstrations directes, fournies par l'expérimentation sur les animaux. Or, les animaux ne peuvent servir à l'étude d'une fonction dont ils sont privés. — Il faut donc attendre que les hasards du traumatisme produisent sur l'homme des lésions analogues à celles que l'on pourrait chercher à produire par des vivisections. Les deux observations de M. Duval, la première surtout, commencent la série des faits propres à établir cette démonstration directe. Dans ces deux cas, la troisième circonvolution frontale gauche, a été subitement désorganisée et une

(1) Nous ne donnons ici qu'un extrait de ces deux observations, qui offrent un grand intérêt chirurgical, et qui seront publiées *in extenso* dans les *Bulletins de la Société de chirurgie*, mars 1864.

aphémie complète, immédiate et définitive en a été la conséquence.

Ces deux faits viennent à l'appui d'une remarque que j'ai faite depuis près de deux ans, et qui est tellement étrange, tellement subversive, qu'on ne saurait la présenter sans y mettre beaucoup de réserve. J'avais été frappé de ce fait que, chez mes premiers aphémiques, la lésion occupait toujours non-seulement le même point du cerveau, mais encore le même côté, le côté gauche. Depuis lors, sur un nombre d'autopsies qui s'élève maintenant à plus de vingt, on a trouvé constamment que les lésions de l'aphémie étaient situées à gauche. On a observé en outre un très-grand nombre d'aphémiques vivants qui, pour la plupart, présentent une hémiplégie plus ou moins complète, et cette hémiplégie occupe les membres du côté *droit*, ce qui prouve que la lésion cérébrale existe du côté *gauche*. On a cité, il est vrai, un ou deux cas d'aphémie coïncidant avec une paralysie des membres gauches, c'est-à-dire avec une lésion de la moitié droite du cerveau. Mais il y a loin d'une observation recueillie sur le vivant à une autopsie ; une lésion de l'hémisphère droit n'exclut pas l'existence d'une lésion de l'hémisphère gauche ; la chose reste douteuse jusqu'au jour de l'autopsie, et je le répète, toutes les autopsies d'aphémiques ont révélé des lésions de l'hémisphère gauche. Et voici un autre fait bien remarquable : on a plusieurs fois trouvé sur la 3e circonvolution frontale de l'hémisphère droit des lésions qui n'avaient pas altéré la faculté du langage ; ces lésions étaient pourtant exactement pareilles à celles qui, étant situées à gauche, produisent toujours l'aphémie, ou qui du moins l'ont toujours produite dans les cas connus jusqu'ici. Il semble résulter de là que la faculté du langage articulé est localisée dans l'hémisphère gauche du cerveau ou au moins qu'elle dépend principalement de cet hémisphère. J'ai cru pouvoir profiter de

la communication de M. Ange Duval pour présenter quelques observations sur la question de l'aphémie, et la Société me le pardonnera peut-être si elle veut bien se rappeler que cette question est née à la suite d'une discussion qui a rempli il y a trois ans plusieurs de nos séances.

## RAPPORT

## Sur deux mémoires de M. de Baer

par M. GIRARD DE RIALLE

*I. Sur un crâne antique trouvé dans le Mecklembourg, qui semble provenir d'une peuplade de Vendes ou d'Obotrites et sur sa ressemblance avec les crânes de la période du bronze dans les pays du Nord.*

Après une assez longue préface où il est traité de la crânologie européenne, M. de Baer déclare qu'il est fort rare de trouver des crânes appartenant à la race arienne sans aucun mélange avec les races rencontrées en Europe par les peuples indo-européens : ainsi les immigrants se sont fusionnés avec les Basques dans le sud de l'Europe, avec les Finnois dans le nord de l'Europe. L'auteur de ce mémoire se plaint surtout de la difficulté de rencontrer des crânes de la branche slave pure. Les Petits-Russiens, dit-il, ont contracté de nombreuses alliances avec des tribus turques, et les Grands-Russiens se sont très-souvent mêlés avec des Finnois. Le peuple qui semble être le plus pur est le peuple vende ou obotrite qui habitait l'Allemagne septentrionale et dont les restes se retrouvent, particulièrement dans le Mecklembourg, dans les lieux appelés cimetières vendes.

Ici, M. de Baer fait remarquer qu'il appert des fouilles faites dans les *tumuli* du Mecklembourg, que les vendes

avaient *la coutume* de brûler les cadavres et d'en placer les cendres dans les urnes qu'on trouve en grand nombre. Cependant on a découvert deux squelettes qui ne furent pas soumis à la crémation, et c'est le crâne d'un de ces squelettes qui est l'objet de l'étude de M. de Baer.

On trouve, dans le mémoire que nous avons sous les yeux, des extraits du rapport de M. le professeur Lisch sur l'état des cimetières vendes : les urnes y sont peu profondément enfouies, appuyées à deux petites pierres ; on y rencontre plusieurs sortes d'objets mêlés aux cendres et aux os calcinés. Ces urnes sont d'une assez belle pâte, et d'une forme assez élégante pour démontrer que l'art de la céramique était dans un état fort avancé chez les Vendes. Dans ce qu'on appelle cimetières vendes, les urnes sont fermées par un couvercle d'argile cuite généralement brisé, tandis que dans les *tumuli* coniques elles sont bouchées par une pierre plate. La forme de ces derniers vases est aussi plus grossière que dans les urnes slaves qui sont ornées de dessins en méandres et teintées de noir à l'aide d'une composition bitumineuse. Les armes trouvées dans les cimetières vendes sont généralement en fer, tandis que les bijoux sont en bronze, ce qui démontre une période plus avancée que celle des tombeaux scandinaves.

Mais la forme du crâne trouvé intact dans le Mecklembourg était tellement différente de la forme ordinaire des crânes slaves, russes, polonais, tchèques, slovaques, que M. de Baer douta de son origine slave. M. Lisch lui-même déclara qu'il était possible que ce crâne, bien que découvert dans un cimetière vende, ne fût que celui d'un étranger à la peuplade dans les tombeaux de laquelle il fut enterré. L'urne où il fut rencontré, était de la forme usitée chez les vendes, et si on y trouva des bijoux de bronze, on y trouva aussi des outils de fer, des couteaux par exemple. Il se pouvait qu'on eût enterré là des Bohémiens au moyen âge,

ou bien que des individus, étrangers aux Obotrites, eussent été ensevelis dans leur cimetière sans être soumis à la crémation.

Plus tard, grâce à la bonté de M. Thomsem de Copenhague, conservateur du Musée, M. de Baer eut le moulage d'un crâne danois de la période du bronze.

Ce crâne est petit, distinctement dolichocéphale, un peu prognathe, le front est bas et étroit, le sommet de la tête élevé et les pariétaux tombant ; il ressemble généralement au crâne trouvé dans le Mecklembourg, ce qui, avec cette circonstance qu'il n'a pas été soumis a l'action du feu, fait pencher M. de Baer vers l'hypothèse que c'est un crâne de la période du bronze.

II. *De l'état primordial de l'homme en Europe, par* M. DE BAER; — Ce travail, extrait du Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg, est un résumé très-complet de toutes les découvertes faites jusqu'a ce jour sur l'état primordial de l'homme en Europe. M. de Baer fait rapidement l'historique des travaux presque nuls faits sur ce sujet dans les deux derniers siècles; il constate la division des périodes de cette civilisation primitive en *période de pierre*, en *période de bronze* et en *période de fer*, grâce à la présence remarquée dans des tombeaux et dans des cavernes antiques, d' nstruments de pierre, de cuivre allié à l'é ain et de fer. L'auteur de ce travail résume tout ce qui a été dit à propos des découvertes de MM. Boucher de Perthes et Lartet en France ; il parle des trouvailles faites en Danemark et en Suède, toujours en restant dans la *période de pierre*. Il décrit les instruments et il suppose, d'après l'inspection de crânes de cette époque, que les peuples de cette période appartenaient à la race finnoise. Enfin, M. de Baer parle des habitations lacustres découvertes dans les lacs de la Suisse, et qui appartiennent pour la plupart à la *période de pierre*. Il finit enfin par un léger aperçu sur

la *période de bronze* en promettant des développements pour un travail ultérieur.

M. Broca. Le premier travail dont M. Girard vient de rendre compte contient un passage où M. de Baer exprime le regret que les publications de notre Société soient interrompues depuis la fin de 1861. J'ai reçu plusieurs fois d'autre part, des réclamations de plusieurs étrangers abonnés aux *Bulletins*, et le regret courtoisement exprimé par M. de Baer, rapproché de ces réclamations, montre que les communications postales ne sont pas toujours très-régulières entre la France et les pays étrangers. Les publications de la Société n'ont jamais été interrompues ; en cas d'irrégularité c'est aux éditeurs MM. Victor Masson et fils, et non à la Société, que les abonnés doivent porter leurs réclamations.

## DISCUSSION

### Sur les Origines indo-européennes

M. d'Omalius d'Halloy. A la fin de la dernière séance, M. Rameau a prononcé un discours très-intéressant, dans lequel il a réellement abordé le fond des questions que j'avais posées, et dont on s'était quelquefois écarté ; mais je ne puis admettre avec notre savant confrère que les historiens soient d'accord pour attribuer aux Goths une origine asiatique, car Jornandès, qui était Goth, dit que ses compatriotes sont originaires de la Scandinavie. Je citerai aussi Cluvierus qui place ce lieu d'origine sur les bords de la Vistule.

Il parait que plusieurs auteurs ont été portés à attribuer une origine plus orientale aux Goths, parce qu'ils pensaient que ce peuple était le même que les Gètes ; mais, outre que cette identité n'est point démontrée, rien ne prouve, à

mon avis, l'origine asiatique des Gètes, peuple que la plupart des ethnographes considèrent comme Thraces et que d'autres ont rapportés aux Slaves.

M. Rameau a aussi fait allusion aux *Cimbri* des bords de la Baltique que l'on a assimilés aux *Cimmerii* des bords de la mer Noire ; mais les auteurs qui ont soutenu cette manière de voir ont été obligés de supposer que l'on avait altéré le texte d'Hérodote, portant que les *Cimmerii*, après avoir été défaits par les Scythes s'étaient retirés vers l'est, tandis qu'il aurait voulu dire vers l'ouest. Or, il me paraît beaucoup plus naturel que les *Cimmerii*, devant chercher à éviter les poursuites de la cavalerie des Scythes, se soient dirigés, ainsi que le porte le texte d'Hérodote, vers les montagnes du Caucase, plutôt que vers les vastes plaines de l'Ukraine.

D'un autre côté, le rapprochement de ces deux peuples n'est fondé que sur la ressemblance des noms, et l'on doit être fort circonspect dans les rapprochements de ce genre, car les peuples, surtout les peuples illettrés, dénaturent tous les noms tirés de langues étrangères. Or, il est extrêmement facile que ces altérations fassent ressembler des noms qui sont originairement très-différents.

Enfin il n'est pas hors de propos d'ajouter que l'on a soutenu dernièrement que les *Cimmerii* des Grecs étaient un peuple imaginaire dont la position reculait toujours vers le nord à mesure que les connaissances géographiques s'étendaient.

M. Rameau. J'ai moins eu le désir d'éclairer la discussion que de la ramener aux termes que M. d'Omalius lui avait lui-même imposés et je remercie notre éminent collègue d'avoir rendu justice à mes intentions. Je sais d'ailleurs q e quelques écrivains du Bas-Empire font venir les Goths tantôt du bas Danube, tantôt du nord de la presqu'île scandinave ; mais ces assertions tombent devant

l'examen des faits, car les Goths n'ont aucun rapport avec les Slaves ou avec les Finnois ; en outre, il me paraît certain que le mouvement des Pélasges et celui des Celtes a toujours été très-nettement marqué d'Orient en Occident ; les Gaulois ont été refoulés par les Germains, car, avant qu'ils n'occupassent les terres où nous voyons aujourd'hui leurs descendants, nous suivons pas à pas leurs traces en Asie Mineure, en Galatie et en Grèce.

M. Broca. Les Gaulois de la Grèce et de l'Asie Mineure venaient de l'Occident. Ils étaient partis de Toulouse, et beaucoup y revinrent après le pillage du temple de Delphes.

M. Bonté. Les doutes qui nous agitent sur la question de provenance d'Asie des Ariens me semblent moins possibles à l'égard des Goths.

Et en effet, d'après les annales chinoises, il existait dès une haute antiquité sur les frontières occidentales de la Chine un peuple blond aux yeux bleus qui y habitait avec les *Ousoun*. — Il y était encore au troisième siècle de notre ère dans la chaîne du *Houang-Ho*.

Chassé de là, ce peuple vint s'établir dans la Bactriane sous le nom de grands *Youet-Chi*. — C'était probablement pour eux retourner au berceau de la race.

Si nous voulons suivre toutes les altérations que subit à diverses époques le nom de ce peuple, nous le voyons s'appeler d'abord *Yuc-Thi* ou *Yue-ti*, plus tard *Konei-Chouang*, puis *Yut* ou *Jut*.

C'est sous le nom de *Konei-Couang* que les Chinois le connurent.

Leur branche orientale s'appelait *Ye-Ta*.

L'analogie du nom de *Yue-Tchi*, de *Ye-Ta* et de *Jut* avec celui des *Gètes*, *Geta*, *Goths*, a frappé tous les écrivains qui se sont occupés de ce peuple, entre autres Klaproth et Rémusat.

Ils y ont vu la partie du peuple getique, gothique, qui s'écarta le moins du berceau de la race.

D'après les caractères physiques, la situation et le nom de ce peuple, il est difficile en effet de ne pas y voir un débris de cette immense race des Gètes ou Goths ou Jut, auxquels le Jutland, terre des Jut, doit son nom, et l'Europe ce qu'il a aujourd'hui de plus arien.

Quelques débris de cet ancien peuple se retrouvent aujourd'hui dans la province hindoue du Goudjerate, dans un peuple appelé de leur non *Jutwar*.

## Sur l'origine asiatique des Européens

Par M. Pruner-Bey.

*Les Européens sont-ils venus d'Asie?* « Non, répond M. d'Omalius d'Halloy, si, nous concluons, de ce qui se passe sous nos yeux aux faits préhistoriques. De plus, à part les Siahpoush, l'Asie ne possède point de peuplades blondes. »

Ces deux thèses me paraissent insoutenables. Car si nous examinons ce qui se passe aujourd'hui et ce qui s'est fait hier, il en résulte le contraire de ce que prétend notre vénérable collègue, relativement à la direction générale du grand mouvement des nations qui se sont assises en Europe. Comme dans les temps passés, ce mouvement tend à s'exécuter et s'exécute encore sous nos yeux de l'est à l'ouest. Toutefois, à côté de cette tendance générale, il existe des débordements secondaires du nord au midi et même en sens inverse ; et enfin, un mouvement rétrograde, à savoir de l'ouest à l'est, se fait remarquer dans les temps historiques chez les Celtes, les Germains et de nos jours chez les Slaves. Toutes ces nations, avant et durant les époques historiques ont cherché à atteindre les bords des mers, et là, comparable aux flots de la marée, on voit leur

courant s'écouler le long des côtes ou, suivant les circonstances, rebondir en arrière. Cette loi de mouvement ethnique se remarque d'ailleurs en Amérique et en Afrique.

En second lieu, les Madjiars et les Turcs, originaires de l'Asie, ont établi à une époque moderne des colonies en Europe. Aucun établissement permanent n'a pu être fondé en Asie par les Européens. Les Grecs de la Mésopotamie et de la Perse, ainsi que les Celtes de la Galatie ont disparu. Aujourd'hui nous exploitons, il est vrai, l'Orient; mais nous n'y colonisons pas. L'Australie et l'Océanie ne touchent guère à notre question.

En ce qui concerne les peuples blonds en Asie, j'en connais parmi les Sémites au Liban et au Kourdistan. Parmi les Ariens, la chevelure des Ossètes du Caucase et de beaucoup d'Arméniens est parfaitement blonde. Il en est de même de celle de plusieurs tribus allophyles habitant le Caucase. Ainsi, même sans recourir à l'influence du milieu qui aurait pu, après leur immigration supposée en Europe, modifier la complexion de nos pères, l'existence de races blondes en Asie est un fait incontestable.

Ayant démontré la base chancelante des suppositions de M. d'Omalius d'Halloy, je pourrais m'arrêter ici. Mais les questions en discussion sont trop étroitement liées avec mes dernières communications pour m'en désister.

Méssieurs, si nous nous reportons de cinquante ans en arrière, nous trouvons, à peu d'exceptions près, l'origine asiatique des Européens acceptée comme un article de foi; mais à cette époque les sciences auxquelles nous en appelons aujourd'hui, étaient, au moins en partie, encore dans leur berceau. A présent nous interrogeons, en pleine connaissance de cause, dans l'examen des questions soulevées par notre savant confrère, la géographie, l'histoire, l'archéologie, la paléontologie du globe et du langage, et enfin l'histoire naturelle.

Et d'abord, qu'est-ce que l'Europe ? Cette partie du globe, bien que représentant un organisme à part, qui est richement articulé, n'est dans le fond qu'une annexe à l'Asie. Ses limites, au niveau de l'Oural et du Caucase, sont peu déterminées, et l'Hellespont, loin de former entre les deux continents une barrière tranchée, a de tous temps facilité le passage d'un rivage à l'autre. Aussi, même en admettant les limites géographiques comme nettement tracées, jamais, ni du côté des montagnes précitées, ni de celui du Bosphore, n'ont existé des limites *ethniques*. Là, par la grande porte ouverte entre les deux reliefs montagneux, le haut chemin des nations aboutit par une immense plaine peu accidentée, à l'ouest à la Baltique et aux embouchures du Rhin, à l'est aux frontières de la Chine, et à la Sibérie. Depuis les temps d'Hérodote jusqu'aux nôtres. et conséquemment déjà aux époques préhistoriques, si nous adoptons les analogies de M. d'Halloy, les mêmes peuplades n'ont fait qu'aller et venir, par la voie indiquée, presque d'un bout à l'autre des deux continents. Même de nos jours, ce mouvement persiste, mais sur une échelle fort limitée. Au Bosphore, d'autre part, les nations se sont assises de bonne heure. Toutefois, depuis la guerre de Troie jusqu'à présent, les riverains ont fait toujours partie de la même nation. Ainsi, la disposition des terrains nous indique les deux chemins naturels établis comme à dessein pour faciliter le passage d'un continent à l'autre. Il en existe un troisième par les défilés du Caucase. Tout à l'heure nous verrons l'importance de ces notes préliminaires. Faisons remarquer enfin que le nom d'Europe nous vient de l'Asie, car en hébreu *êreb* signifie *ouest*.

Maintenant, que nous dit l'histoire ? Il n'en existe guère d'écrite, en ce qui concerne l'origine des races ; point d'Hérodote tenant la plume au berceau des nations ! Mais, que nous dit la conscience de peuples aussi hautement

[illegible] les Ariens? Que nous révèlent leurs tra-
[illegible] qui, ainsi que le mythe de Deuca-
[illegible] remontent souvent jusqu'aux
[illegible] mémorables? Une chose est certaine,
[illegible] fait leurs migrations sans passe-
[illegible] journal de voyage.
[illegible] exceptons les Iraniens dont le *Zend-*
[illegible] minutieusement la marche progres-
[illegible] actuelle, toutes les branches de notre
[illegible] les Hindous, se croyaient au-
[illegible] les Grecs du continent, les Ita-
[illegible] Germains interrogés par César et
[illegible] époque non-seulement de dé-
[illegible] par l'approbation des siècles,
[illegible] le terrain strictement scientifi-
[illegible] inébranlables pour l'édifice de
[illegible] portant de rudes coups aux idées
[illegible] les traditions telles que je
[illegible] historique moderne ne s'y
[illegible] mines inépuisables bien qu'à
[illegible] monuments de l'Orient lui ont ou-
[illegible] d'investigations inaccessibles
[illegible] l'antiquité, elle remonte pas à
[illegible] qui, pour les Hindous et les
[illegible] dans le labyrinthe ténébreux de

[illegible] par les Indous, les indianistes
[illegible] (*Antiq. de l'Inde*, vol I, p. 511 et
[illegible] non-seulement les preuves
[illegible] de ces Aryas aux temps pré-
[illegible] contrée actuelle, mais ils nous
[illegible] un haut degré de probabilité la route
[illegible] atteindre leur première station dans
[illegible] longtemps avant M. Pictet, l'auteur

précité accepta comme probable que la patrie primitive des Aryas se trouvait entre la mer Caspienne et l'Hindokoush, version qui s'accorde de tous points avec le *Zend-Avesta* iranien.

Passant de l'Asie en Europe nous rencontrons de prime-abord les Hellènes du continent, qui nous disent qu'ils sont autochthones et que les Ioniens de l'Asie Mineure sont une colonie de l'Attique. Écoutons à cet égard le chef des historiens modernes de l'Hellade, M. Curtius ! Après avoir dûment relevé les abus commis par les Hellènes du continent, durant le temps historique « où ils greffaient sur l'arbre naturel de leur origine leurs propres conceptions » l'illustre écrivain, pour éclairer cette question, s'adresse à la paléontologie du langage.

Résumons en deux mots les résultats de ces recherches. M. Curtius, de concert avec M. Mommsen, le célèbre historien de l'Italie, établit d'abord la nécessité de reconnaître que les Gréco-Italiotes, dans le passé, ont dû former un seul tronc et occuper par conséquent le même *habitat*, et en effet, tandis que les termes relatifs à la vie pastorale et tant d'autres offrent un merveilleux accord entre toutes les branches de la grande famille linguistique arienne, les vocables appliqués à l'agriculture se diversifient entre l'Asie et l'Europe, sauf ζέα, l'épeautre, en grec = *yavas*, l'orge, en sanscrit. Par contre ils se correspondent en grec et en latin, y compris même l'huile et le vin. Ajoutons-y la concordance générale et plus directe entre ces deux langues par rapport aux autres branches de la même famille. De plus, M. Curtius relie les Gréco-Italiotes à l'ancienne nation phrygienne qui, dans la haute antiquité, formait entre les Ariens d'Europe et d'Asie l'anneau du chaînon alors non interrompu d'un continent à l'autre. Les Phrygiens sont les premiers nés de tous les peuples immigrés de l'Iran dans l'ouest. Rappelons à cet égard ce qu'en raconte le père de

l'histoire. C'est donc très-probablement en Phrygie que se développa chez les Gréco-Italiotes le sens pour la vie agricole, et c'est ici que, après la séparation des Italiotes, les Grecs restaient unis aux Phrygiens, alliance prouvée par la langue. Plus tard, l'un des deux rameaux helléniques immigra en Europe, tandis que l'autre se fixa en Ionie. Par conséquent ce dernier rameau, loin d'être venu d'Europe, n'a jamais quitté l'Asie. Car, abstraction faite de la différence tranchée entre le dialecte dorien du continent et celui de l'Ionie, différence qui exige pour s'établir une longue et parfaite séparation, nous pouvons, par des documents historiques, constater la haute antiquité des Ioniens et leur civilisation bien antérieure à celle de l'Attique. Car, sous le nom de *Uinim*, ils figurent sur les monuments de l'Égypte déjà au 16e siècle avant notre ère. Ils sont les *Yavan* des Hébreux, les *Youna*, *Yauna* des anciens Perses, et enfin les *Yavanas*, à savoir les *jeunes*, des anciens Indous. Finissons cet aperçu sommaire en faisant remarquer que les Doriens ont immigré du nord au sud dans le Péloponnèse.

La même direction dans leur immigration est constatée pour le rameau italique des Aryas, qui ne nous arrêtera pas. Car ce que nous venons d'exposer relativement à la migration des Hellènes n'est que le corollaire de ce qui concerne les Italiotes. Les dernières phases de la marche progressive des tribus umbro-sabelliques sur le dos de l'Apennin vers le midi appartiennent déjà à l'histoire. Très-probablement la tribu latine suivit antérieurement, pour occuper les plaines, la côte occidentale, de manière à faire déborder en amont le torrent sur les hauteurs, après que le bas pays fut occupé. (Mommsen, *Hist. de l'Italie*, vol. 1, p. 32.)

En passant aux Celtes, rappelons d'abord l'immense surface qu'ils occupent au début de leur histoire : des îles Britanniques et de l'Espagne, jusqu'à l'extrémité des Alpes. Je n'ai guère à m'occuper de leurs exploits vers l'est, ni à éta-

l'identité des Kimmériens d'Hérodote avec les Celtes, parlent le kimri encore à présent dans la principauté galles et en Bretagne. Même réserve relativement aux riens de la Crimée que l'on a rapprochés des Taurisci Alpes. Remarquons toutefois que l'un des types crâens trouvés dans le flanc du mont Mithridate à Kertch en rimée (voir le *Voyage* du prince Anat. Demidoff), répond au type dolichocéphale des Celtes, ce qui rapprocherait considérablement ces derniers de l'Asie.

Hormis la position géographique, que nous dit l'histoire sur les origines celtiques? Quant aux Celtes espagnols, les auteurs classiques (Diod. Sic.) les font immigrer des Gaules. Dans les îles Britanniques, les immigrations sont indiquées par les mêmes auteurs : ces données n'ont qu'une valeur secondaire. Mais les chroniqueurs indigènes de l'Irlande font venir une partie de leurs colonies de la Thrace, de la Grèce et de la Scythie asiatique, et une autre de l'Espagne. Les triades galloises font conduire par Hu Gadarn en Angleterre les Kymris du pays de l'été... où est aujourd'hui Constantinople. Selon un ancien manuscrit, les Coraniens tiendraient le premier rang parmi les sept tribus principales, et, selon un autre, ils seraient venus de l'Asie ; en tout cas, M. Roger de Belloguet (p. 253-254) prouve que les Brythons proprement dits venaient de la Belgique et que les Kymris en sont les descendants. Enfin, le dernier groupe celtique qui, avant d'envahir l'Écosse, immigra en Irlande, les Picts, est venu dans les temps historiques, suivant Beda, de la Scythie, ce qui veut dire, à cette époque, de l'Allemagne ; et la septième triade historique les fait traverser la mer scandinave. Le fait est que, d'après leurs noms et les restes de leur langue, les Picts ainsi que les Scots étaient des Gaëls (1). Ainsi, Irlandais, Écossais, Britons, tous re-

(1) Voir Dieffenbach, *Celtica*.

connaissent dans leurs traditions non-seulement leur immigration, mais de plus que, pour une grande partie, cette immigration a lieu de l'est à l'ouest. Remarquons toutefois que ces indications pourraient être empreintes de l'influence des auteurs classiques, des généalogies bibliques, etc. ; quelques-unes de l'Irlande sont néanmoins réputées être d'une date antérieure au contact avec le monde romain.

Quoi qu'il en soit de la valeur de ces traditions, nous en appelons à un ordre différent de faits qui nous paraît être plus positif que les précédents. M. Roget de Belloguet a recueilli, dans l'introduction à son glossaire gaulois, une liste imposante de noms de lieux appartenant de préférence à l'ère celtique ; or, ces noms se répètent pour ainsi dire par échelons jusqu'au centre de l'Asie. M. Pictet, de son côté, dans la première partie de son dernier ouvrage, nous démontre par le même procédé la présence anté-historique des Celtes dans le Caucase. Peut-on attribuer une pareille concordance au simple hasard ?

Toutefois pour pénétrer au cœur de la question, sous les auspices des César et des Tacite, demandons à nos vaillants ancêtres, aux Gaulois et aux Germains à la fois, d'où ils sont venus ? — « Galli se omnes a *Dîte* patre prognatos prædicant » (Cæsar, *B. g.*, VI, 18), et « (Germani) celebrant carminibus antiquis.. *Tuisconem* deum terra editum et filium *Mannum* deum terra editum originem gentis conditoresque » (Tacite, *Germ.*). Appliquons à ces deux textes la méthode du géologue. La coquille directrice lui désigne l'époque du terrain. Pour nous le lieu d'origine du *Dîs* et du *Tuisco* est le berceau des Gaulois et des Germains. Procédons, dans notre analyse, du connu à l'inconnu :

*Racine* : DIV.

Latin ..... { diu, dies / div, deus } Grec : { Ζεύς, æol., Δεύς, ΔιϜός, Διός. / Ηέος. }

| | |
|---|---|
| Gaulois... | ancien Dis, divs dont Div-onne, Divit-iacus.<br>moderne, ďew, duw . dieu. |
| Germain .. | ancien : Tui-sco, Tiu-sco ; Tius, gén. Tivis.<br>haut allemand : ziu, dieu. |
| Sanscrit... | djaus, génit. divas : le jour.<br>dêvas..... dieu. |

Ainsi du centre *div*, racine dont les nombreux dérivés signifient le brillant, le jour, le ciel et Dieu, nous voyons les rayons lumineux se répandre dans les branches de la famille arienne. Ainsi et en premier lieu nos vénérables pères ont vu dans la lumière (1) la divinité, et de plus là où est née la racine précitée doit avoir pris origine la race dont la noblesse se reflète dans cette simple et grandiose conception. Nous verrons plus tard si c'est en Asie.

Maintenant un mot sur la position géographique des Germains au début de leur histoire. Tacite les place entre la Vistule et le Rhin. Plus tard nous voyons les Goths au nord de la rive gauche du Danube confiner à la mer Noire. Sans traiter ici la question s'ils sont venus de la Scandinavie, comme le prétend Jornandez, rappelons qu'ils ont mis fin à leurs migrations en Espagne, ainsi que les Vandales, etc., en Afrique. Encore aujourd'hui il existe des restes de Goths en Crimée, qui parlaient encore au dix-septième siècle la langue de leurs pères. Les Bourguignons, jadis à l'extrême orient de l'ancienne Allemagne, se trouvent aujourd'hui assis à l'occident de l'Europe, de même que les Allemands sur le Rhin et les sources du Danube. Par conséquent, comme chez les Celtes, également chez les Germains mouvement de l'orient à l'occident, et de nos jours jusqu'en Amérique.

(1) César a entièrement confondu le Dis, Divs des Celtes avec la divinité classique des ténèbres. Celle-ci ne pourrait guère prétendre à l'épithète de *père* et par conséquent *créateur* des hommes (Zeuss).

En est-il autrement des Slaves? — Au nord les Obotrites ont atteint la mer en Mecklenbourg et à l'île de Rügen ; au midi nous voyons en Illyrie les Croates venus des Carpathes, les Dalmates assis sur l'Adriatique. Sans parler de l'Albanie et de la Grèce, la Suisse et Naples possèdent encore de petites colonies slaves. Comme au moyen âge chez les Germains, le mouvement inverse de l'ouest à l'est s'effectue chez les Slaves encore sous nos yeux. Du reste leur place a été et l'est encore entre l'Europe et l'Asie, tandis que les tribus finnoises appartiennent probablement dès la plus haute antiquité aux deux continents.

Passons enfin aux Scandinaves, qui sont incontestablement les derniers venus. Les Danois, établis d'abord dans les grandes îles du Kattegat et le Jutland, furent suivis par les Suédois. Selon Snorri, qui a recueilli les traditions de ces derniers, c'est de *Svîthiod hinmikla* (la grande Suède) qu'Odin et ses *diars* (dieux) ont marché avec une grande armée partie de l'*Asgardr* en Asie vers l'ouest, où dans la Russie méridionale ils se sont arrêtés à *Gardariki*. De là, se dirigeant vers le midi, ils traversèrent la Saxe, et enfin, se repliant sur le nord, ils passèrent la mer pour occuper *Fion* (Funen), où le nouveau nom d'*Odinsey* (île d'Odin) prit naissance. Plus tard Odin serait retourné vers l'est. Et en effet les Suédois ont fondé, dans les temps historiques (au neuvième siècle), sous le nom des *Ros* (1), des dynasties sur le Dnieper, et les Varaigues de la même origine ont joué dans la constitution gouvernementale de la Russie un rôle éminent.

(1) On a relié les *Ros* du moyen âge, dont dérive le nom de la Russie, aux Roxalani (Ruotsalaini) de l'antiquité. Par ce procédé on est arrivé à conclure que les *Ros* n'étaient dans le fond qu'une colonie retirée en arrière de la masse principale qui se porta vers l'*ultima Thule*. Rapprochons de ce fait la présence des Kimmériens peut-être celtiques en Crimée au septième siècle avant notre ère et des Goths encore de nos jours.

Passés sur la grande péninsule, les Suédois ont rayonné du *Melarnsee* dans toutes les directions. Les Norwégiens, enfin contournèrent la mer Blanche pour former leur premier établissement tout à fait au nord, à Drontheim, d'où ils ont progressé lentement vers le midi. On peut voir dans les ouvrages de Munch, Rask, Nilsson, Rafn, etc., les preuves historiques de cette marche suivie par les colons ariens de la Scandinavie, marche qui dans sa direction vers l'occident n'a trouvé sa limite qu'au Groënland et Vinland de l'Amérique. Notons en passant que c'est en Irlande que l'ancienne langue des Scandinaves s'est conservée dans sa plus grande pureté et qu'on a recueilli les anciennes traditions relatives à l'origine et aux migrations des Aryas du haut nord.

Toutefois les savants de la Scandinavie, loin de s'arrêter aux traditions des *sagas*, ont porté la question sur le domaine de l'archéologie et de la paléontologie où nous les prenons volontiers pour guides. Jo n'ai qu'à rappeler sur ce sujet les âges de pierre, de bronze et de fer, et tout ce qui s'y rattache, pour indiquer en même temps que la Scandinavie fut peuplée successivement par des souches diverses dont l'origine exotique peut être prouvée relativement à celles qui appartiennent aux deux âges postérieurs. Qu'il me suffise de mentionner ici en termes généraux les résultats de ces mémorables découvertes, qui sont d'ailleurs trop connues pour y insister. (Voir les travaux de MM. Eschricht, Nillson, Retzius, Steenstrup, Worsaae, Forchhamer, etc.)

Par la même méthode nous constatons que l'âge de pierre, et conséquemment l'homme qui le représente, ont existé partout en Europe. Dans le nord de l'Allemagne, comme en France et en Hollande, depuis les îles Britanniques jusqu'en Portugal, on rencontre les mêmes tombes construites en grosses pierres, qui caractérisent l'âge de

pierre de la Scandinavie méridionale, et là où les tombeaux font défaut, on trouve au moins les instruments en pierre appartenant à cette époque primitive. Ils existent d'un côté en Russie (1) et de l'autre en Italie (2), en Grèce (3) et jusqu'en Palestine, d'où M. de Saulcy rapporta tout dernièrement des instruments en pierre recueillis dans des tombes analogues à celles de l'Europe. Une seule partie de notre continent, l'Allemagne, n'a fourni jusqu'à présent les instruments en pierre, sinon associés aux métaux. Il en est néammoins autrement en Suisse.

Il résulte de ce qui précède que, sauf une partie de l'Iran, (ce qui est, à mon avis, une des preuves les plus éloquentes du véritable berceau de notre famille) l'Arien s'est trouvé partout où il a pris domicile en contact avec des habitants du sol plus anciens que lui. Ceci est aussi vrai pour

(1) Ed. von Eichwald, *Sur la faune mammifère*, etc. Moskau. 1861.

(2) Cappellini. — Gastaldi, *Nuovi cenni sugli ogetti di alta antichità*, etc. Torino, 1862. — Nicolucci. — Le résumé de M. Bonucci adressé à M. le duc de Luynes.

(3) Dans une lettre adressée à Worsaae, le docteur Ross dit que le sol de la Grèce est littéralement parsemé de silex taillés, et qu'on en trouve jusque dans les plus anciens tombeaux. Distinguons toutefois dans les deux péninsules classiques les armes en pierre importées par les hordes envahissantes, comme il en existe sur le champ de bataille à Marathon, de ce qui revient à l'homme primitif. Notons de même que l'absence dans les tombes de métaux et la simple présence d'ustensiles en pierre ne décide rien de l'âge, pas plus que l'exécution plus ou moins parfaite de ces derniers (Steenstrup contre Worsaae). Pour décider de l'âge dans les grottes et les terrains où l'on trouve les traces de la présence de l'homme, il faut s'environner des données géologico-paléontologiques. Même règle pour les tombes où l'archéologie finit par remplacer les sciences précitées, surtout aux époques plus rapprochées de la nôtre. La présence des animaux domestiques associés aux restes ou aux œuvres humaines est à mes yeux d'une importance décisive dans l'appréciation des âges ainsi que le caractère des industries dans l'établissement des époques ; et enfin parmi les restes des squelettes humains ce sont surtout les crânes dont la forme et le volume peuvent déjà jusqu'à un certain point nous guider dans la distinction des souches humaines sujettes à l'observation.

l'Italie, aussi certain pour les
ques que pour la péninsule ibé-
se considérant comme autoch-
mentionnent maintes fois dans
s barbares qu'ils considéraient
pants du sol, et il en est ainsi des
r sur les différences ethniques pri-
occident de l'Europe. A l'extrême
onnées de l'archéologie, nous rele-
institutions de la société scandinave
classes qui la composent, la présence
de l'esclave, dont la description fort
apter qu'à la race lapo-finnoise (voir
. En France, enfin, nous avons sous
nts, la preuve de la différence ethni-
s successives de la population. Ici les
, les Lartet et tant d'entre vous, Mes-
é à déchiffrer les énigmes cachées dans
les tombeaux. Ici, comme dans le Nord,
tier associé aux restes de l'homme ou à
parle un langage bien décisif. En effet,
omestique, si ce n'est le chien, à l'âge de
dinavie. Pas un animal domestique, hors le
à l'époque du renne en France, nous dit
incessamment doter la science de la révé-
saisissante que je connaisse par rapport à
itif, s'il nous est permis de le juger par ses

que je viens d'énoncer nous amènent à la ques-
viennent, à l'âge de cuivre et de bronze, les

les dix-sept stations contenant *les restes de table* qui appar-
ette époque, M. Lartet trouva deux fois le chien, sans pouvoir
urer s'il était réellement domestique.

animaux domestiques, la métallurgie et les céréales qui apparaissent avec l'homme à crâne dolichocéphale, à haute taille, etc. ? Viennent-ils des contrées d'où il est originaire lui-même ? Oui, si nous nous en rapportons aux faits journaliers. En effet, le bœuf longifrons est le compagnon inséparable des colons romains ; ils l'ont amené jusqu'en Angleterre, et, à part le lama, l'Amérique doit aux Européens tous ses animaux domestiques.

Mais peut-on déterminer la patrie primitive de notre bétail pour en tirer des conclusions sur le *habitat* antérieur de l'homme, qui est censé l'avoir amené avec lui du dehors.

Ici nous entrons sur le terrain de l'histoire naturelle. L'origine des animaux domestiques a préoccupé les savants bien avant qu'on ne sollicitât des recherches sérieuses sur les origines humaines. Cette question, en soi, est presque aussi obscure que celle qui concerne l'homme. Sans entrer dans les détails, écoutons notre regrettable maître, M. I. Geoffroy Saint-Hilaire. « Il estime à quarante espèces les animaux réduits à la domesticité, dont trente-cinq comme le cheval, le bœuf, le chien, le mouton, la chèvre et le cochon sont plus ou moins cosmopolites. L'Europe en posséderait trente-cinq espèces, dont trente-une paraissent être originaires de l'Asie centrale et de la lisière septentrionale de l'Afrique qui borde le bassin de la Méditerranée. » Du reste, si la civilisation a pris d'abord naissance dans les pays chauds, on peut en conclure, *a priori*, que c'est là où les animaux ont été réduits à la domesticité.

Rappelons toutefois relativement à l'origine des animaux domestiques que les naturalistes sont aujourd'hui divisés en deux camps dont l'un dérive d'une seule espèce, par exemple toutes les racines bovines, tandis que d'autres prétendent qu'elles sont originaires de plusieurs espèces sauvages dont quelques-unes seraient européennes. Ainsi, les

petites races de bœuf brun, de la chèvre et du cochon, telles qu'elles existent dans le canton des Grisons, proviendraient de petites espèces sauvages des tourbières, et ces petites races se trouvent précisément associées à l'homme brachycéphale de petite taille. L'*urus primigenius* de nos pays aurait fourni une de nos grandes races bovines, etc. De plus, le cheval sauvage a coexisté avec l'homme de tout temps dans nos contrées; et, par conséquent, on l'aurait pu apprivoiser chez nous comme partout ailleurs. Pourtant point de chèvre, ni de mouton sauvage en France à l'âge de pierre proprement dit. (M. Lartet).

Devons-nous admettre, par conséquent, qu'au moins un certain nombre de nos animaux apprivoisés dérive des souches sauvages de nos contrées? Je confesse mon incompétence en parcille matière. Les seuls faits sur lesquels j'insiste sont, que tous les animaux domestiques censés, par les uns, dériver d'espèces sauvages diverses, ne constituent aujourd'hui que des races ; en outre, que chaque grande race humaine possède, par exemple, son type propre de mouton, et qu'enfin la chèvre des plus anciens monuments gaulois représente une race à part, sans qu'on sache d'où elle est originaire (M. Lartet). En dernier lieu, s'ensuit-il, de toute nécessité, que l'on ait apprivoisé la souche sauvage, précisément là où l'on trouve les animaux domestiques censés en être les descendants?

Cherchons toutefois ailleurs la lumière pour la résolution du problème que je viens d'énoncer, du moins en ce qui touche à l'origine censée asiatique de nos bestiaux. Interrogeons aussi le règne végétal? D'où sont venus le froment, l'orge et l'épeautre, associés dans les pilotis de la Suisse aux ossements des animaux à petite taille précités (1) ?

(1) M. Lartet insiste dans les communications orales que je dois à son

M. Decandolle, dans sa Géographie du règne végétal, nous dit que ces trois plantes à l'état sauvage sont indigènes en Mésopotamie. Elles se trouvaient au nord-ouest d'Arach, sur la rive droite de l'Euphrate, comme on le relève pour les deux premières espèces des écrits de Bérose. La vigne nous serait venue du midi du Caucase et de la mer Caspienne.

Les faits précités nous font entrevoir, ce me semble, que, sans recourir à l'Asie, il nous est impossible de nous rendre compte de l'apparition simultanée des céréales, des animaux domestiques et des métaux travaillés. La métallurgie peut avoir été inventée, comme l'Amérique et l'Afrique le prouvent, par plusieurs peuples à la fois ou successivement; elle peut avoir été communiquée aux Ariens avant leur entrée en Europe, par leurs parents d'Asie, par les Sémites et même par les Scythes, etc. Les limites assignées à ce travail ne me permettent pas de suivre les faibles lueurs que nous fournissent l'histoire et les tombeaux à ce sujet. Je me borne à signaler quelques faits relatifs aux Celtes en particulier. Dans les îles britanniques, comme en France, nous leur trouvons une période de cuivre qui a précédé en Irlande et peut-être accompagné ailleurs celle de bronze. M. Wilde, dans son catalogue sur les antiquités irlandaises, remarque que les objets en cuivre sont d'une exécution très-grossière et calqués sur ceux en pierre.

Il est tout aussi avéré que chez les Celtes et les Germains certains instruments et armes en pierre ont continué à être en usage longtemps et simultanément avec les

obligeance, sur les différences individuelles fort considérables qu'il observe sur les animaux sauvages des époques préhistoriques non-seulement à l'égard de la taille, mais tout aussi bien relativement aux proportions relatives des parties du squelette, et chez le renne même dans la forme de la ramure.

ustensiles métalliques. On peut même supposer que, chez quelques-unes des tribus les plus anciennement immigrées, la quantité des objets en métal était bien inférieure à ceux en pierre. Or, parmi ces instruments en pierre, il en existe en néphrite dont on a découvert tout dernièrement la source en *Sibérie*. C'est là aussi que les instruments en pierre, et notamment les coins et les marteaux perforés en pierre ont servi à l'exploitation des mines d'or et de cuivre. La plupart des ustensiles métalliques trouvés dans ces mines et dans les tombeaux de la Sibérie, qu'il faut bien distinguer des Kourgans des steppes, sont en cuivre, quelques-unes seulement en bronze. Toutefois, dans ce dernier, le plomb ou une faible quantité d'argent est substituée à l'étain dont on ne rencontre trace ni dans l'Atlas ni dans l'Oural.

Examinons brièvement le contenu des tombeaux des anciens *Tchoudes*, qui ne sont que les *Scythes* des anciens auteurs. Jetons aussi un coup d'œil sur leurs mœurs, leurs habitudes, leurs industries et leurs croyances comparativement aux anciens Celtes, et voyons si tout ce qui va suivre doit être un simple jeu du hasard. Notons d'abord la taille plus haute des Tchoudes appartenant à l'âge de cuivre que celle de ceux qui étaient contemporains à l'âge de pierre; en outre les objets en fil de cuivre et d'or sous forme de spirale (torsade) communs aux Tchoudes et aux Celtes, l'usage d'ornementer le corps avec des chaînes, des bracelets, etc. en métal, la coutume de brûler les cadavres durant l'âge de bronze chez les uns et chez les autres. Dans la disposition de l'intérieur des tombeaux (1) : cercle en pierres au dehors, au dedans plaques en pierre sur les-

(1) Comparez à ce sujet la description des tombeaux irlandais dans le catalogue de M Wilde avec celle d'un tombeau tchoudique ouvert à Anyanin sur la Petchora donnée par M. Eichwald dans l'ouvrage précité

quelles on dépose des crânes isolés. pots à cendres, ustensiles de toutes sortes déposés à côté des restes humains, chevaux et animaux domestiques brûlés, esclaves et femmes, etc., du défunt immolés : de véritables hécatombes humaines funéraires, en Scythie comme chez les Celtes et les Scandinaves; de plus, Tchoudes, Celtes, et quelques-uns des Germains, conservent les têtes et confectionnent les crânes de leurs ennemis; Tchoudes et Celtes consacrent le contrat d'amitié en buvant mutuellement quelques gouttes de sang. L'anthrophagie existe chez quelques tribus scythiques, comme dans l'ancienne Angleterre. Le système des chariots et le tatouage dans les îles Britanniques, le bonnet conique de l'Irlande, les braies gauloises, etc. se retrouvent parmi les Scythes ainsi que parmi leurs armes, le javelot et la lance pesante et taillante des Celtes ; foi dans la métempsychose chez les deux races; des abus sexuels communs aux Scythes, aux Gaulois et aux Taifali germains. Enfin, comme en Scandinavie et ailleurs durant l'âge de fer, on ne brûle en Scythie, à la même époque, que quelques-uns des décédés.

Isolés, tous ces faits n'auraient certes aucune portée ; mais dans leur ensemble ils prouvent à mes yeux que, de nos ancêtres, les Celtes surtout, et plus que les Scandinaves et les Germains, ont vécu pendant un long laps de temps à proximité des Scythes, dont ils ne sont pourtant guère, beaucoup s'en faut, les descendants ; du reste, ainsi que les traditions l'indiquent, l'immigration de cette grande et puissante nation n'eut pas lieu d'un seul coup ; elle se faisait graduellement, et si nous en jugeons par le caractère archaïque de leur langue et par leur position géographique, les Gaëls ont dû être les premiers immigrants. Je ne conteste pas que les groupes celtiques n'aient pu prendre des chemins très-différents dans leur immigration, mais ce n'est guère une vaine fiction que, dans toutes les traditions

des îles Britanniques, le nom de la Scythie revient sse, et que les derniers venus du rameau Gaélique, s, sont censés avoir suivi la route de leurs ancêtres. sieurs, je m'arrête ici. Mon intention n'est pas de er l'origine asiatique des Ariens d'Europe : cette tâche ut accomplie par de plus habiles que moi. J'ai voulu ement poser les questions spéciales qui sont à examiner, pour en déduire une conclusion générale telle que nt de la formuler notre vénérable collègue.

Quant à la seconde question relative aux langues à flexion, sa solution est le corollaire inséparable de la première, par conséquent je n'ai pas à y insister ; toutefois, je veux du moins l'effleurer en procédant du connu à l'inconnu.

Pour trouver le berceau des langues néo-latines, nous passerions nécessairement, par exemple, du français à l'italien, pour arriver au latin, et conséquemment à la patrie primitive des idiomes précités. Pour décider de quel pays dérivent l'idiome assez altéré de Malte, les dialectes de l'Algérie et de la Syrie, nous finirions nécessairement par nous replier sur l'Arabie. Appliquons la même méthode à notre question, et nous serons obligés, en suivant les rayons des langues ariennes de l'Europe, d'aboutir au plus brillant des astres, à savoir au sanscrit, où se reflètent les plus purs et les derniers rayons du soleil maintenant éteint de notre langue primitive. Enfin nulle part en Europe, dans les noms des individus ou des localités, des formes zendiques ou sanscrites. Par conséquent les peuples qui ont parlé ces langues ne sont point allés d'Europe en Asie. Le contraire a lieu, comme je l'ai indiqué plus haut, à l'égard des langues européennes. On suit, je le répète, par la nomenclature géographique, leurs traces jusqu'en Asie.

La troisième question est complexe. En effet, le type physique surtout des habitants de l'Europe occidentale

dénonce une diversité d'origine, sans que toutefois, sauf le basque, il y ait diversité de langage entre les individus composant une même nation. Rien de plus rationnel que d'en conclure que les anciennes souches ont adopté les langues des vainqueurs. D'ailleurs l'examen de cette question exige que l'on fasse un triage pays par pays, nation par nation ; et puisque j'ai déjà eu l'honneur d'indiquer sommairement les règles que je tiens à suivre en pareil cas, je n'y insisterai pas davantage.

Messieurs, j'ai écarté de cette esquisse, hélas ! trop rapide, toutes les questions incidentes. Permettez-moi à la fin de toucher à une seule. Je regrette de ne pouvoir admettre avec M. Broca la présence sur notre sol de deux souches préceltiques, l'une brachycéphale et l'autre dolichocéphale, suivant l'avis de notre éminent secrétaire général. Cette dernière est à mes yeux, sauf plus ample informé, celtique de toute pièce. Indépendamment des arguments relatifs à cette question que j'ai déjà soumis à votre appréciation, je viens d'en recueillir d'autres, et je demanderai prochainement la permission d'en saisir l'honorable Société.

## Sur les Éléments ethniques de l'Europe

Par M. LAGNEAU

Dans cette discussion sur l'origine des diverses strates ethniques qui ont concouru anciennement à la formation de la population de l'Europe, je ne parlerai pas des Slaves, Germains, Goths, Pélasges, Hellènes, sur lesquels plusieurs de nos collègues ont déjà fourni d'intéressants documents, je reviendrai seulement sur les Kimmériens, dont il a été précédemment question ; puis, remontant le cours des siè-

cles, je m'arrêterai quelque peu sur les différents peuples occupant antérieurement nos régions occidentales.

Les Kimmériens habitaient au nord du Pont-Euxin (mer Noire) lorsque les Scythes franchirent l'Araxes, vaste fleuve aux quarante embouchures, qui semble être plutôt le Volga, alors appelé Rha, que l'Araxes véritable, actuellement l'Aras affluent du Kour, au sud du Caucase, cours d'eau de minime importance. S'étant révoltés contre leurs chefs, qui voulaient livrer bataille aux conquérants scythiques, après avoir enterré les individus tués dans cette révolte sur les bords du fleuve Tyras (Dniester), où se voyaient encore leurs tombeaux au temps d'Hérodote (liv. I, ch. CCII et longue note 497, p. 528 du t. I. de la traduct. de 1802, impr. Crapelet, et liv. IV, ch. XI), ils se rendirent en Asie en suivant le littoral de la mer au pied du Caucase, et se fixèrent du côté de Sinope (liv. IV, ch. XII, et note 282, p. 388 du t. I de la trad.). Strabon, qui parle de plusieurs incursions des Kimmériens en Phrygie et Paphlagonie, et dit que Lygdamis, un de leurs chefs, pénétra jusqu'en Lydie, assiégea Sardes, et périt en Cilicie (liv. I, ch. III, p. 151 de la trad. et p. 61 du texte), répète plusieurs fois que ce peuple dévasta l'Ionie et l'Ælide au temps d'Homère, ou peu de temps avant sa naissance, conséquemment vers le xe siècle avant Jésus-Christ (liv. I, ch. I, § 1, p. 6 du texte et p. 14 de la trad. de l'Imp. impér.; liv. I, ch. II, p. 20 du texte et p. 41 de la trad.; liv. III, ch. II, p. 149 du texte et p. 430 de la trad., etc.). Selon Hérodote, qui confond peut-être deux expéditions différentes, l'arrivée en Asie des conquérants Kimmériens, chassés par les Scythes, aurait eu lieu sous le règne d'Ardys II, fils de Gygès, roi de Lydie, c'est-à-dire vers 670 avant Jésus-Christ, et leur expulsion de ces contrées par Aliattes II après 610 (liv. I, ch. XV et XVI). Si donc M. Ware fils, lors de l'expédition de lord Kean, a pu trouver dans le Béloutchistan le type kymrique

à l'état de pureté (*Nouvelles annales des Voyages*, 1846, t. VII, p. 121), la présence dans ce pays de descendants de ce peuple peut être donnée moins comme une preuve de son origine arienne que comme une conséquence de son passage d'Europe en Asie, où les Scythes, vainqueurs, les poussèrent jusque dans le pays des Mèdes et en Assyrie, où Cyaxare assiégeait Ninive, lorsqu'il fut assailli par ces hordes victorieuses commandées par Madyas (Hérodote, liv. I, ch. CIII). Strabon nous dit bien que les Kimmériens cessèrent leurs incursions après avoir été chassés avec leur chef Cobus par Madys (liv. I, ch. III, n° 21, p. 151 de la trad. et p. 61 du texte), maïs rien n'indique le pays où ils se réfugièrent; *a priori*, leur retraite semblerait même avoir dû s'effectuer plutôt vers l'orient que vers le nord, c'est-à-dire vers la Russie méridionale, alors occupée par leurs ennemis les Scythes.

Probablement, lors des premières invasions scythiques en Europe, antérieurement aux défaites qu'Aliattes et Madyas firent éprouver en Asie vers le VII^e siècle avant J.-C. à une portion des Kimmériens, d'autres Kimmériens, en grand nombre, paraissent avoir remonté le cours du Dniester pour se porter vers le nord-ouest. De même que la Crimée nous rappelle encore l'existence de leur capitale Krim ou Kimmerion, alors qu'ils habitaient au nord de la mer Noire (Hérodote, liv. IV et XII), le Jutland actuel longtemps fut appelée Chersonèse cimbrique, du nom de ses habitants les Cimbres, qui n'étaient que les descendants de ces mêmes Kimmériens. Les liens ethniques de ces peuples, appelés *cimbri* par les latins Κιμμέριοι par les Grecs, nous sont d'ailleurs signalés par plusieurs historiens de l'antiquité. Diodore de Sicile, en parlant des Gaulois septentrionaux voisins des Scythes, rapporte que « ce peuple devenu fameux par sa férocité, est le même que celui qui, dans les temps anciens, a ravagé toute

l'Asie sous le nom de Cimmériens, dénomination qui, s'étant altérée par le laps des ans, s'est changée facilement en celle de Cimbres » (liv. V, ch. XXXII, texte et traduct. de Miot, 1834.) Plutarque, dans la biographie de Marius, le vainqueur des Cimbres, à propos de ces derniers, s'exprime ainsi : « Une portion de ces Cimmériens qui furent les premiers connus des anciens Grecs, portion peu considérable eu égard à la nation entière, prit la fuite ou fut chassée de son pays par les Scythes, à la suite de quelques séditions et passa des Palus-Méotides dans l'Asie, sous la conduite de Lygdamis. Les autres, qui formaient la partie la plus nombreuse et la plus belliqueuse de la nation, habitaient aux extrémités de la terre, près de l'Océan Hyperboréen, dans un pays couvert partout de bois et d'ombres épaisses, presque inaccessible aux rayons du soleil qui ne peuvent pénétrer dans ces forêts si vastes et si profondes qu'elles vont se joindre à la forêt Hercynie (*Vie de Marius*, ch. XI, t. II, p. 163, de la trad. de Ricard, 1840).

Quoique Tacite signale encore la présence au nord de la Germanie de ce peuple peu nombreux, mais grand par la renommée « Eundem Germaniæ situm proximi Oceano Cimbri tenent, parva nunc civitas, sed gloriâ ingens. » (*De Moribus Germanorum*, cap. XXXVII, p. 286-7 du t. V, de la traduct. de Dureau de la Malle), longtemps auparavant il serait en partie passé de Germanie en Grande-Bretagne et en Gaule. En effet, M. Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*, nouv. édit., 1862, t. I, p. 109, introd.) a montré d'après les triades galloises (triade 4) et d'après un chant du barde Taliésin, que ces redoutables Cimbres ou Kymris, venus de la partie du pays de Haf ou de Gafis (pays de l'été), qui se nomme Deffrobani, et où, selon un copiste postérieur, se trouve à présent Constantinople, traversèrent la mer Brumeuse (océan Germanique) et sous la conduite de Hu-Gadarn passèrent dans l'île de Bretagne

et dans le pays de Lydau (Armorike) où ils se fixèrent.

A ces conquérants du septième au sixième siècle avant Jésus-Christ paraîtraient se rattacher non-seulement les Cimbres, détruits par Marius en 101 avant Jésus-Christ, mais aussi les Belges, qui au quatrième siècle avant Jésus-Christ se seraient avancés jusque vers la Seine, car Strabon (liv. IV. ch. IV, §§ 1 et 3) donne la dénomination de Belges parocéanites aux habitants de l'Armorike envahie par les Kymris, et reporte la limite méridionale du territoire des Belges jusqu'à l'embouchure de la Loire. En remarquant, d'une part, que le flamand ou *vlaemsh* parlé actuellement par une partie des habitants de la Belgique, voire même de la France, est un dialecte de la branche cimbrique ou saxonne des langues germaniques, et que, d'autre part, le kumbre, dont deux dialectes se parlent encore dans le comté de Galles et dans notre Bretagne, est composé en partie de bas-allemand et en partie de gaélique, langue des premiers habitants des pays où vinrent s'établir les anciens Kymris, on est porté à se demander si ces peuples kymmériens n'auraient pas eu quelques rapports ethniques avec les nations germaines.

Relativement à l'étendue de la Gaule envahie et occupée par les Kymris de la première invasion, elle me paraît difficile à déterminer avec précision. M. Amédée Thierry (t. I, p. 144) pense qu'ils se répandirent dans tout l'espace compris d'une part entre la Manche et l'Océan, d'autre part les Vosges, la moyenne Loire, la Vienne, le plateau des Arvernes et la Garonne. En émettant cette opinion, ce savant historien reconnaît qu'elle ne constitue qu'une hypothèse vraisemblable ; en effet, aucun document positif ne semble en démontrer l'exactitude. Peut-être un jour l'étude anthropologique des habitants de la France permettra-t-elle de préciser la répartition et la proportion sur

notre territoire des descendants de ces conquérants, dont le rôle dans notre ethnologie a bien pu être moindre qu'on ne l'admet généralement.

— Les Celtes paraissent anciennement avoir occupé une grande partie de l'Europe, ainsi que Pelloutier l'indique (*Histoire des Celtes*... Paris, 1770, 2 vol.) Dion Cassius (lib. XXXIX, cap. XLIX) dit que le Rhin partant des Alpes celtiques coule vers la mer, en ayant à sa gauche la Gaule et ses habitants, et à sa droite les Celtes, dont le nom dans les temps les plus reculés était porté également par les habitants des deux cotés du fleuve. Beaucoup d'autres auteurs donnent le nom de Celtes à des peuples de Germanie ; mais, quoique M. Moreau de Jonnès (*la France avant ses premiers habitants*, Paris, 1856, p. 104) ait cru pouvoir fixer approximativement le départ de cette nation de la Transoxione vers l'an 2200 avant Jésus-Christ et son arrivée dans les Gaules vers 1700, son origine asiatique ne semble pas suffisamment démontrée. D'après la dénomination de Gaule celtique donnée au temps de César à la partie de notre pays comprise entre la Garonne, l'Océan et la Seine, ce peuple paraîtrait s'être principalement fixé dans cette région, voire même comme le remarque M. Amédée Thierry (*Hist. des Gaulois*, nouv. édit., 1862, t. I, p. 30), d'après divers passages d'auteurs anciens, dans un pays plus circonscrit compris entre l'Océan, les monts Arvernes les Cévennes et la Garonne. Le nom de Celtes n'aurait alors été donné aux autres Gaulois, suivant Strabon (liv. IV, ch. I, p. 189 du texte et 37 de la trad.), que par suite de la célébrité de ce peuple habitant non loin de Marseille.

— Les Gaëls, qui semblent ne pas devoir être confondus avec les Celtes (voy. *Mém. de la Soc. d'Anthrop.*, t. I, p. 237), occupaient les îles Britanniques et la Gaule antérieurement aux invasions kymriques ; mais leur origine asiatique est encore fort hypothétique, quoique certains

auteurs aient donné comme preuve de leur migration la racine gaélique *alp* ou *alb* se trouvant dans plusieurs noms de peuples et de lieux échelonnés depuis la région du sud-est du Caucase (Shirvan actuel), où Strabon nous signale la présence des Albanes, jusqu'en Alb-in ou Albion (Angleterre. La présence de Gaulois sur le haut Danube, en Grèce, où ils pillèrent le temple de Delphes, et en Asie Mineure, ne peut pas être regardée comme des vestiges de la migration des Gaëls d'Orient en Occident. Au contraire, on peut suivre dans l'ouvrage de M. Amédée Thierry (liv. II et III, ch. IV dans t. I) leur marche progressive depuis les Gaules jusqu'à la province d'Asie qui reçut d'eux le nom de Galatie. D'ailleurs il est bon de remarquer que si quelques Gaëls prirent part à cette série d'expéditions successives, le plus grand nombre de ces redoutables conquérants étaient des Kymris-Belges ou Volks, comme les Tolistoboies, les Tectosages, voire même des Germains ou Teutons, comme les Teutobodes.

— Les Ibères, suivant La Tour d'Auvergne Corret (*Origines gauloises,* 1796, Paris, p. 117) et M. A. Baudrimont *Histoire des Basques;* recueil de l'Académie des sciences de Bordeaux, t. XV, 1853, p. 309), qui s'appuient de l'autorité de Varron, 1500 ans avant Jésus-Christ, se seraient dirigés de l'Ibérie, située au sud-ouest du Caucase, vers le nord de l'Italie, puis se seraient rendus dans la péninsule hispanique en suivant le littoral méditerranéen, et auraient donné leur nom à l'Ibérus (Èbre). Marcus Terentius Varro, cité par Pline le naturaliste, dans le passage suivant, bien moins circonstancié sans doute que celui auquel ces ethnographes font allusion, en énumérant les Ibères avec les Perses, les Phéniciens, etc., parmi les colons de l'Hispanie, semble, en effet, ranger les premiers au nombre des peuples asiatiques :

« In universam Hispaniam, M. Varro pervenisse Iberos

et Persas, et Phœnicas, Celtasque et Pœnos tradit. » (Pline, *Hist. nat.*, lib. III, cap. III.) D'ailleurs des Ibères, après le départ de leurs compatriotes pour l'Hispanie, paraissent longtemps encore s'être maintenus dans la région située au sud du Caucase, actuellement appelée Géorgie et Iméréthie, car Strabon, en parlant des montagnards de cette région, indique des Ibères et des Albanes. (Liv. II, p. 129 du texte, 358 de la trad.) L'origine asiatique des Ibères offrant quelque vraisemblance, comment expliquer la différence complète existant entre les langues ariennes et le basque, considéré par Guillaume de Humboldt comme un dialecte vivant des langues mortes ibériennes? M. Baudrimont et M. Graslin (*De l'Ibérie*... 1838, p. 241) croient devoir distinguer les Cantabres des Vascons ou Basques, tout en regardant ces derniers comme d'origine asiatique ; cette distinction ethnique ne rendrait compte de cette diversité de langues que si les Vascons pouvaient être rattachés à un peuple antérieur entièrement distinct des Ariens.

Quelques notions historiques ou légendaires, bien vagues d'ailleurs, signalent encore à notre attention deux peuples dans notre Europe occidentale ; les Lygurs et les Atlantes.

Les Lygurs sont généralement regardés comme étant de race ibérienne (V. Am. Thierry, loc. cit., t. I, p. 18) ; cependant M. Roget de Belloguet (*Ethnogénie gauloise*...., Paris, 1861, p. 303, etc.), croit devoir les rapprocher des Berbers de l'Afrique. Ces Lygurs avant d'occuper le nord-est de l'Hispanie, d'où, chassés par les invasions gallo-celtiques, ils vinrent se fixer sur le littoral méditerranéen de la Gaule et du nord de l'Italie, paraissent avoir habité le nord-ouest de l'Europe, d'où ils auraient été déjà expulsés par les Celtes. Festus Avienus (*Oræ maritimæ*, vers 129 à 136) parle de Lygurs dans le voisinage des îles Æstrymnides ou Sorlingues, et l'ancien nom de la Loire, λίγυς,

λιγυρος, semble également rappeler leur séjour dans le nord des Gaules.

Les Atlantes, que Bory Saint-Vincent (*L'Homme*, t. I, p. 174, Paris, 1827) regarde comme les ancêtres des Berbers d'Afrique, en partie passés en Hispanie antérieurement à la formation du détroit de Gadès (Gibraltar), ont été signalés par Platon (*Timée ou de la nature*, et *Critias ou de l'Atlantide*, traduct. de Cousin, t. XII, p. 111 et 251) d'une manière trop circonstanciée pour que l'on néglige complétement d'en parler.

Neuf mille ans avant l'époque à laquelle vivait ce philosophe, c'est-à-dire environ neuf mille quatre cents ans av. J. C., un peuple nombreux et belliqueux aurait habité l'Atlantide, île immense située dans l'Océan au devant du détroit des colonnes d'Hercule. L'autorité des rois de cette île ce serait étendue non-seulement sur d'autres îles voisines, mais aussi sur le continent, en Afrique, jusqu'à l'Égypte, en Europe, jusqu'à la Tyrrhénie (Étrurie). A la suite de tremblements de terre, l'Atlandide aurait plus tard disparu sous la mer, laissant seulement en sa place un limon qui rendait ces parages impraticables aux navigateurs.

Quelle créance la géologie permet-elle d'accorder à cette île immense que l'on a dit parfois être l'Amérique, mais dont les Canaries sembleraient plutôt être les derniers vestiges ? Quel aurait été ce peuple s'avançant dans les pays que l'on trouve plus tard occupés par les peuples berbers et ibero-ligurs ? Peu de rapports anthropologiques semblent exister entre ces derniers peuples et les Guanches, anciens habitants des îles Canaries.

Ammien Marcellin (lib. XV, cap. IX) nous dit que les Druides pensaient que la nation gauloise avait été formée d'indigènes, ainsi que de peuples venus d'îles éloignées et contrées transrhénanes, expulsés de leurs demeures par la fréquence des guerres et le débordement de la mer impé-

tueuse. A quelle race les Druides croyaient-ils pouvoir donner la dénomination d'indigènes? Servait-elle à désigner l'un des peuples précédents, dont l'histoire nous a conservé le souvenir, ou bien un de ceux dont la paléontologie nous révèle les débris dans les diverses couches des terrains quaternaires. Parmi les ossements fragmentés de ces anciens habitants de notre Europe occidentale, dont beaucoup durent échapper aux cataclysmes diluviens que la géologie nous montre avoir été multiples et partiels, outre des types humains assez comparables à ceux encore existant dans nos pays, on trouve quelques types entièrement différents, qui semblent avoir disparu, soit suivant la loi d'extinction graduelle observée pour les espèces animales, soit autrement : telles sont les têtes fossiles découvertes à Chauveau par M. Spring, et à Néanderthal par M. Schaaffhausen, si remarquables, les premiers par la petitesse du crâne, la saillie des arcades alvéolaires et l'acuité de l'angle facial ; la dernière, par sa dolichocéphalie et la saillie des arcades sourcilières (*Bull. de la Soc. d'anthrop.*, t. IV, 1863, p. 318).

En terminant, je ferai remarquer que la population de l'Europe étant la résultante de la juxtaposition et de l'immixtion de peuples aussi nombreux que divers, le croisement, mieux que l'influence des milieux, me semble rendre compte des modifications survenues depuis les temps anciens jusqu'à nos jours dans le type dolichocéphale regardé comme celtique par notre collègue M. Pruner-Bey.

La séance est levée à 6 heures.

*Le secrétaire,*

E. DALLY.

## 99e SÉANCE. — 17 Mars 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

**CORRESPONDANCE**

— MM. Nicolucci, Verjon et Gaussin remercient la Société de leur récente nomination.

— M. Georges Pouchet (de Rouen), membre non résident, assiste à la séance.

— M. le secrétaire dépose sur le bureau le quatrième fascicule des *Bulletins* de 1863.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

— Rod. Wagner, *Ueber einigen Schadel aus alten Grabern*, etc. Ce mémoire a été communiqué à la Société royale des sciences de Gottingue dans la séance du 5 mars 1864. La Société d'anthropologie reçoit ce travail avec d'autant plus de plaisir qu'elle y voit la preuve du rétablissement de son illustre associé, M. Rod. Wagner.

— Ad. Armand. *Lettres de l'expédition de Chine et de Cochinchine.* Paris, 1864, un vol. gr. in-8°.

— Wil. Thomson. *The Transversalis Pedis in the Foot of Gorilla.* Victoria (Australie), 1863, in 8°.

— *Bulletins des travaux de la Société médicale d'Amiens,* t. I et II, année 1861 et 1862 (demande d'échanges renvoyée à l'examen de M. Bertillon).

— *Bulletin de la Société de géographie*, janv. et fév. 1864.

— *Revue de l'Orient*, janv. et fév. 1864. Ce numéro renferme deux mémoires ethnologiques sur les les Aïnos et sur les peuples musulmans du nord de l'Afrique. (M. Dally.)

— M. Alex. Bertrand, directeur de la *Revue archéologique*, dépose sur le bureau les numéros de janvier, février et mars 1864 de cette importante revue.

— M. Lartet envoie un exemplaire de sa lettre à l'Institut, intitulée : *Nouvelles observations de MM. Lartet et Christy, relatives à l'existence de l'Homme dans le centre de la France à une époque où cette contrée était habitée par le Renne et par d'autres animaux qui n'y vivent pas de nos jours*. Paris, 1864, in-4°. M. Alix est chargé de présenter à la Société une analyse de ce travail.

— La Société a reçu, en outre, la *Presse scientifique*, la *Gazette médicale de l'Algérie* et plusieurs autres publications périodiques.

## CANDIDATURES

MM. Boudin, Auburtin et Mayer proposent de conférer le titre de correspondants étrangers à MM. Testard du Cosquer, archevêque d'Haïti, et Profillet (Louis-Charles), missionnaire à Haïti.

## Sur le crâne de Schiller et sur l'indice cubique des crânes

Par M. Broca

M. Broca dépose sur le bureau un dessin de grandeur naturelle, calqué sur la planche 12 de l'*Atlas de crâniioscopie* de Carus (2e édit., Leipzig, 1864, in-folio), et représentant le profil du crâne de Schiller.

La Société se souvient, dit M. Broca, qu'il y a trois ans, dans notre discussion sur le cerveau, des contestations se sont élevées relativement au volume du crâne de Schiller. Les contemporains de ce grand homme ont dit qu'il

avait la tête très-grosse ; et M. Gratiolet, dans son ouvrage sur l'*Anatomie comparée du système nerveux*, avait répété cette assertion ; mais ayant eu depuis lors l'occasion d'étudier, dans la 1re édition de l'atlas de M. Carus, le profil du crâne de Schiller, il avait trouvé que le diamètre antéro-postérieur n'avait que 190 millimètres, et n'excédait pas la moyenne observée sur les crânes *dolichocéphales*. J'avais fait remarquer que cette donnée était insuffisante, puisque le volume du crâne dépend de sa largenr et de sa hauteur autant que de sa longueur. Mais la question, jusqu'à plus ample informé, était restée douteuse. (Voy. *Bulletins de la Société d'anthropologie*, t. II, p. 260, 308 et 430.)

Un tableau de mensuration joint à la deuxième édition de l'atlas de M. Carus permet de résoudre cette question. Les mesures sont exprimées en pouces et lignes de Paris. La largeur de la région pariétale du crâne de Schiller s'élève à 5 pouces 10 lignes, ce qui fait 158 millimètres. Ce crâne n'était donc pas dolichocéphale ; il était au contraire brachycéphale, car le diamètre antéro-postérieur, comme l'a dit M. Gratiolet et comme on peut le vérifier sur le dessin, est exactement de 190 millimètres, et en comparant les deux diamètres on trouve un indice céphalique de 83.16 pour cent.

Ce crâne est en outre très-developpé dans le sens vertical. La hauteur du vertex au-dessus du conduit auditif s'élève à 140 millimètres; et sur les 450 crânes dont j'ai dessiné le profil au crâniographe, il n'en est pas un seul où cette hauteur dépasse 131 millimètres. Le diamètre vertical de Schiller ne peut être mesuré sur le dessin ; mais cette mesure est toujours supérieure de 7 à 23 millimètres à la hauteur précédente, et cela s'accorde très-bien avec le chiffre de 149 millimètres qui exprime sur le tableau de M. Carus la hauteur de la région pariétale, c'est-à-dire le diamètre vertical du crâne de Schiller.

Si l'on tient compte de ces trois diamètres, on trouve que le crâne de Schiller est un des plus grands qui aient été étudiés jusqu'ici. Le crâne n'est pas un de ces solides réguliers dont le volume est en rapport constant avec le produit de leurs trois diamètres; ce produit exprime le volume d'un parallélipipède rectangle qui circonscrit la boîte crânienne, et il est clair que l'intervalle compris entre le parallélipipède circonscrit et la surface extérieure du crâne varie suivant la forme de ce dernier. Toutefois il est impossible de nier que le produit des trois diamètres donne une idée plus exacte du volume du crâne que ne le ferait l'étude isolée de ces diamètres. C'est pourquoi, dans mes recherches sur les relations qui peuvent exister entre la capacité du crâne et ses dimensions extérieures, j'ai l'habitude de prendre pour terme de comparaison le produit des trois diamètres. L'expérience m'a démontré que ce produit donne en centimètres cubes le volume d'un solide un peu supérieur au double de la capacité interne du crâne. La différence entre ces deux mesures cubiques est toujours à l'avantage de la première, et elle est loin d'être fixe; mais elle oscille pourtant dans des limites assez restreintes. Il en résulte que la moitié du produit des trois diamètres donne une idée approximative de la capacité du crâne ; c'est pourquoi je l'ai désignée sous le nom d'*indice cubique du crâne*.

En multipliant les trois diamètres du crâne de Schiller (190×158×149), on obtient un produit de 4472$^{cc}$.98, ce qui donne un indice cubique de 2236.49 centimètres cubes.

Or j'ai relevé avec le plus grand soin et inscrit sur un catalogue que je destine à la Société, toutes les dimensions des 600 crânes de notre musée. A l'exception d'un seul et unique crâne, dont l'indice cubique s'élève à 2274$^{cc}$, tous les autres donnent un indice cubique inférieur à 2056.

Le crâne unique et exceptionnel dont je parle est le n° 16

de la série des crânes parisiens du dix-neuvième siècle. Il est évidemment pathologique; ses parois sont extrêmement épaisses; quoiqu'il soit privé d'une des moitiés de la face, il pèse 1219 grammes, plus du double du poids moyen des autres crânes. Le plus lourd des crânes de *nègres* du muséum ne pèse que 970. Le plus lourd des crânes européens de notre collection, non compris le n° 16, ne pèse que 923. Ce crâne n° 16, malgré l'excessive épaisseur de ses parois, n'en est pas moins le plus grand de tous les crânes que j'ai cubés jusqu'ici, et dont le nombre s'élève à plus de 600. Il a une capacité interne de 1885 centimètres cubes. D'après cela, d'après plusieurs autres caractères, je suis disposé à admettre que c'était le crâne d'un individu atteint d'hypertrophie cérébrale; mais ce n'est là qu'un détail accessoire, et l'essentiel est de constater qu'il s'écarte considérablement des conditions normales.

En laissant de côté cette exception suffisamment motivée, nous trouvons que l'indice cubique du crâne de Schiller est notablement supérieur à celui de n'importe quel autre crâne de notre musée.

Cela suffit, je pense, pour établir que ce crâne est un des plus grands que l'on ait mesurés jusqu'ici.

M. Gratiolet. Lorsque j'ai parlé du crâne de Schiller, je n'avais sous les yeux que le dessin de profil publié par M. Carus. J'ai dit que ce crâne était remarquable par l'admirable harmonie de ses contours, par la forme majestueuse du front, par un angle facial voisin de l'angle droit; mais j'ai ajouté que le diamètre antéro-postérieur ne présentait rien d'extraordinaire, et que l'aspect du profil n'indiquait pas un crâne très-grand. Le nouveau document que vient de publier M. Carus modifie cette conclusion, puisqu'il en résulte que le diamètre transversal du crâne est très-considérable. Je ferai pourtant remarquer à M. Broca que la largeur du crâne varie suivant les régions, et que

l'élargissement de la région pariétale peut coïncider avec un rétrécissement de la région antérieure. Je trouve en outre que le moyen de cubage extérieur dont notre collègue s'est servi manque antièrement de rigueur; le crâne varie trop dans ses formes et dans son épaisseur pour que le produit de ses trois dimensions extérieures puisse donner une idée de sa capacité.

M. Broca. Le crâne de Schiller est loin d'être rétréci dans la région frontale. Le tableau de M. Carus nous apprend que la largeur du front au niveau des yeux est de 119$^{mm}$, environ 15$^{mm}$ au delà de la moyenne. La largeur maxima de l'os frontal s'élève à 131$^{mm}$, ce qui est énorme. Le crâne est donc très-grand dans toutes ses parties.

L'objection que m'adresse M. Gratiolet relativement à mon procédé de cubage extérieur serait parfaitement fondée si j'attribuais à ce procédé une valeur rigoureuse; mais j'ai commencé par déclarer moi-même que ce n'était qu'un moyen d'évaluation relative et approximative. Tout le monde a compris la nécessité de mesurer les trois dimensions du crâne. Si l'on mesure ainsi les crânes, c'est pour pouvoir les comparer; mais la comparaison isolée des mesures est tout à fait stérile lorsqu'il s'agit d'un corps solide et surtout d'un corps dont la forme n'est pas assujettie à une règle géométrique. Au lieu donc de comparer sèparément les diamètres, j'ai comparé leurs produits, ce qui n'est certes pas rigoureux, mais ce qui donne du moins une base à nos appréciations, tandis que les mesures linéaires nous laissaient jusqu'ici dans une incertitude à peu près complète.

Ce procédé de l'indice cubique est du reste beaucoup plus approximatif que je ne l'avais d'abord supposé. Malgré l'inégale épaisseur des os du crâne, le rapport de l'indice cubique à la capacité interne ne varie que dans des limites assez étroites. Il est *toujours* compris entre 1.04 et 1.20, et

si, au lieu de considérer les cas individuels et exceptionnels, on considère des séries entières, on trouve que ce rapport varie seulement dans les races blanches entre 1.08 et 1.12. C'est ce que montre le tableau suivant, relatif aux principales séries de notre collection :

| CRANES. | NOMBRES | INDICE cubique. | CAPACITÉ moyenne. | RAPPORT de l'indice cubique à la capacité. |
|---|---|---|---|---|
| Cité (moyen âge) ..... | 125 | 1571.96 | 1427.55 | 1.101 |
| Innocents..... | 117 | 1530.36 | 1409.23 | 1.085 |
| XIXe siècle ..... | 125 | 1611.11 | 1461.52 | 1.102 |
| — sépultures particul. | 90 | 1629.12 | 1484.23 | 1.097 |
| — fosse commune ... | 35 | 1565.13 | 1403.14 | 1.115 |
| Mérovingiens de Chelles, première série ..... | 51 | 1573.67 | 1425.35 | 1.104 |
| Basques..... | 60 | 1619.81 | 1486.83 | 1.089 |
| Nègres du muséum ... | 36 | 1527.20 | 1356.08 | 1.126 |

Dans cette dernière série, le rapport s'élève à 1.126, et cela ne doit pas nous surprendre, puisque le crâne des nègres est, en moyenne, plus épais que celui des blancs, et que, par suite, la capacité interne se trouve relativement plus petite par rapport au volume extérieur du crâne. Sur le crâne dont je signalais tout à l'heure l'épaisseur exceptionnelle et pathologique, et qui porte le n° 16 de la série du dix-neuvième siècle, l'indice cubique est de 2274, la capacité interne est de 1885, et le rapport s'élève à 1.205. C'est le rapport maximum de tous les crânes de notre collection. Le minimum s'observe sur un petit crâne qui porte le n° 2 dans la même série. L'indice cubique est de 1326, la capacité interne est de 1275 et le rapport descend à 1.040. Ces deux chiffres, 1.205 et 1.040, sont jusqu'ici les deux limites extrêmes des variations du rapport en question, et si l'on considère que j'ai fait le calcul séparément

pour plusieurs centaines de crânes, on comprendra qu'il est possible d'établir sur ces données les deux limites *maxima* et *minima* de la capacité d'un crâne dont les trois diamètres sont connus. Pour cela, il suffit de faire le produit de ces trois diamètres, de le diviser par deux pour obtenir l'indice cubique, et de diviser cet indice cubique successivement par 1,205 et 1,040.

L'indice cubique du crâne de Schiller est, comme je l'ai dejà dit, de 2,236cc.48. En divisant ce nombre par le rapport maximum 1,205, on obtient 1856cc pour le minimum de la capacité. En le divisant par le rapport minimum 1,040, on obtient 2150 pour le maximum de la capacité. Je crois donc pouvoir affirmer que, si les diamètres indiqués par M. Carus ont été mesurés sans erreur, la capacité du crâne de Schiller est comprise entre 1856cc et 2150cc.

On peut même donner une approximation plus grande si l'on considère que le rapport maximum 1,205 provient d'un crâne pathologique. En laissant de côté ce crâne exceptionnel, le plus grand rapport que j'aie trouvé sur les crânes de notre musée est de 1,196 (n° 11 de la première série des Mérovingiens de Chelles; indice cubique, 1751.32; capacité, 1464).

En divisant par 1,196 l'indice cubique du crâne de Schiller, on obtient pour la capacité de ce crâne un minimum de 1870cc. Pour donner à ce chiffre toute sa signification, il suffira d'ajouter que parmi les 567 crânes de notre musée qui ont pu être cubés (y compris plusieurs séries peu nombreuses que je n'ai pas fait figurer sur le tableau précédent), il n'y en a que 3 dont la capacité soit supérieure à 1870cc. Ce sont les nos 16 du XIXe siècle (1885cc), 34 de la même série (1879cc) et 23 de la série des Basques 1876cc). Les trois plus grands crânes après ceux-là sont les nos 95 et 86 de la série du XIXe siècle 1807cc et (1805cc), et le n°11 de la série du XIXe siècle (1800cc). Puis viennent onze crâ-

nes de diverses séries, avec une capacité comprise entre 1700cc et 1775cc. Tous les autres sont au-dessous de 1700cc.

D'un autre côté, le plus vaste de tous les crânes de la grande collection mortonienne, à Philadelphie, est un crâne d'Allemand mesurant 114 pouces cubes, ce qui donne en mesures françaises 1867cc, chiffre inférieur au minimum de capacité que l'on puisse atribuer au crâne de Schiller. Ce crâne est donc extrêmement grand, et tout permet de croire, je le répète, qu'il est supérieur en capacité à ceux qui ont été mesurés jusqu'ici.

## Origines indo-européennes

A l'occasion du procès-verbal, M. le Secrétaire général donne lecture de la note suivante, adressée par M. Pruner-bey, qu'une indisposition éloigne aujourd'hui de la séance.

« Je demande la permission de répondre sommairement à quelques-unes des thèses énoncées par notre savant confrère M. Lagneau.

» 1. Nous sommes encore très-loin de pouvoir identifier les Kymris des modernes avec les Kymmériens d'Hérodote.

» 2. Les Gaëls ont certainement laissé des traces de leur séjour en Asie, si la nomenclature géographique peut nous servir de témoin en pareille matière. (Voir Pictet, *Orig. indo-eur.*, t. I, p. 67-88, où l'on voit que les noms de lieux celtiques de la région du Caucase sont pour la plupart gaéliques.)

» 3. *Jusqu'à présent*, aucune donnée ostéologique ne nous autorise à accepter la présence dans nos contrées de races préhistoriques qui auraient disparu. Je prie M. Lagneau de s'expliquer plus en détail à cet égard. Des crânes *prognathes* parmi les races *dolichocéphales* et *brachycéphales* de la plus haute antiquité européenne ne constituent pas une

preuve en faveur de la thèse de notre savant confrère.

« Car il est facile de constater que des crânes analogues se trouvent encore çà et là chez les vivants d'aujourd'hui qui habitent les mêmes contrées.

« 4. Enfin je crois avoir démontré, par la citation de faits spéciaux, ce qui est, à mes yeux, pour les formes crâniennes l'effet du mélange, et ce qui d'autre part ne me parait être explicable que par l'influence du temps, de l'espace, etc.— Je prie par conséquent mon honorable confrère de ne point sentencier en termes trop généraux mes allégations, mais de descendre plutôt dans l'arène des faits que j'ai mentionnés, pour pouvoir démêler la vérité. »

M. Lagneau. Je ferai les réponses suivantes aux questions que veut bien m'adresser M. Pruner-Bey.

6° Relativement à la parenté des Kimmerii, Cimbri et Kimri, d'une part elle est attestée, entre les pleuples portant les deux premiers noms, par les passages déjà indiqués de Diodore de Sicile et de Plutarque, au témoignage desquels on peut encore joindre celui de Strabon qui, acceptant l'opinion Posidonius, regarde les Cimbri comme ayant donné leur « nom au Bosphore cimmérique, comme qui dirait Bosphore cimbrique, les Grecs ayant donné aux Cimbri le nom de Cimmerii. » (Strabon, I. VII, ch. II, § VI, p. 293 du texte; t. III, p. 17 de la traduction de l'Impr. imp.) D'autre part, la parenté des Kimri avec les Cimbri et les Kimmerii semble vraisemblable, car, outre l'extrême conformité des noms, certains passages, rapportés par M. Am. Thierry, d'après les triades galloises et les poésies du barde Taliésin, nous montrent que les Kimri du comté de Galles actuel, de même que les Cimmerii et les Cimbri, ont habité anciennement l'Orient et la Germanie, avant de traverser la mer brumeuse et de se fixer en Albion.

2° Touchant l'origine asiatique des Gaëls, leur migration d'Orient en Occident est-elle suffisamment démontrée par

certaines racines linguistiques disséminées depuis l'Asie jusqu'au littoral de l'océan Atlantique, telles que le nom des Éres ou Ires, anciens Irlandais, rappellant celui des habitants de l'Iran asiatique, ou que le radical *alb* ou *alp* entrant dans la composition des noms : Albanes (ancien peuple du Shirvan actuel), Albanais (peuple de la Turquie d'Europe), Alpes (montagnes), Albion et Albany anciennes dénominations de l'Angleterre et de l'Écosse), etc., etc...? A supposer que ces mots aient une origine asiatique, est-on autorisé a en inférer que les Gaëls soient originaires d'Asie? Ce nom de Gaëls, qui remplit l'Europe occidentale de si nombreux souvenirs, semble inconnu dans l'Asie, que l'on dit être son berceau.

3° M. Pruner-Bey s'étonne que j'admette comme vraisemblable la disparition de quelques-uns des types humains qui ont habité l'Occident de l'Europe dans des temps antéhistoriques. Je me rappelle que longtemps avant cette discussion, notre collègue, en me montrant dans sa collection un crâne brachycéphale à ossature massive, voulut bien me dire que ses observations l'avaient amené à constater que ce type, considéré par lui comme très-ancien, se retrouvait encore actuellement parmi certains habitants des bords du lac Léman. J'étais alors et je suis encore très-disposé à penser que certains anciens types humains se sont ainsi perpétués jusqu'à notre époque, car la géologie me paraît démontrer la non-universalité et la pluralité des déluges, et conséquemment les hommes habitant des contrées restées à l'abri des courants diluviens durent échapper à ces cataclysmes, et purent continuer à se perpétuer dans ces régions, pour ensuite se répandre de nouveau sur les contrées moins favorisées, recouvertes alors par une ou plusieurs couches de diluvium. Cette opinion avait été d'ailleurs depuis longtemps exprimée par G. Cuvier dans son *Discours sur les Révolutions de la surface du globe*

(p. 90 de l'éd. du Dr Hœfer). lorsque, doutant de la cœxistence de l'homme et de certains animaux fossiles antérieurs aux dernières révolutions, il ajoutait « je n'en veux pas conclure que l'homme n'existait point du tout avant cette époque, il pouvait habiter quelques contrées peu étendues, d'ou il a repeuplé la terre après ces événements terribles.» Depuis, les travaux de plusieurs observateurs, en particulier ceux de M. Lartet (*Nouvelles recherches sur la coexitence de l'homme et des grands mammifères réputés caractéristiques de la dernière période géologique*, 1862), paraissent avoir mis hors de doute la possibilité de la survie d'une partie des premiers hommes au dela des dernières mutations géologiques, dont quelques-unes, d'ailleurs, pourraient bien s'être effectuées d'une manière lente et continue, comme nous en voyons se produire encore actuellement. Néanmoins, je me demande si quelques-uns des anciens types humains n'auraient pas disparu, non pas brusquement, d'une manière instantanée, mais par extinction lente et graduée, ainsi que la paléontologie d'abord, l'histoire ensuite, en fournissent des exemples pour diverses espèces animales contemporaines de l'humanité depuis l'*ursus spelœus*, l'*elephas primigenius*, le *rhinoceros tichorhinus*, le renne, le cerf au bois gigantesque, l'urus, l'élan, le lynx, jusqu'au castor ou bièvre, et à la genette, actuellement de plus en plus rares. En effet, les crânes trouvés par M. Spring et M. Schaaffhausen ne semblent pas se retrouver actuellement parmi les vivants. Les crânes brachycéphales, prognathes, à angle facial n'excédant guère 70°, enfouis dans la caverne de Chauveau, près de Namur (*Bull. de l'Acad. roy. des sc., lett. et arts de Belgique*, 1853, t.XX, 3e part., p. 427 et suiv.), peuvent-ils être regardés comme analogues aux brachycéphales qui vivent actuellement dans les environs de Genève? De même, le crâne recueilli à Néanderthal, si remarquable

par sa dolichocéphalie et la saillie énorme des arcades sourcilières, peut-il être regardé comme un crâne anormal, se rattachant au type celtique, ainsi que le pense notre collègue M. Pruner-Bey? Le doute me semble permis.

4° Quant aux modifications constatées par M, Pruner-Bey dans la conformation des crânes dolichocéphales, considérés comme celtiques, les croissements ethniques des nombreux peuples qui ont concouru à la formatiou de notre population, me paraissent en rendre mieux compte que l'influence, assez hypothétique, des milieux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les origines indo-européennes.

M. le secrétaire général donne lecture de la lettre suivante adressée à la Société par M. d'Omalius d'Halloy.

M. D'OMALIUS D'HALLOY. « L'ordre des inscriptions ainsi que l'heure avancée ne m'ayant pas permis de répondre dans la dernière séance au savant discours de M. Pruner-Bey, et ayant dû quitter Paris immédiatement après, je prends la liberté d'adresser à la Société les lignes suivantes; mais je reconnais que ma mémoire octogénaire et les occupations que j'aie eues depuis lors ne me permettent pas de me rappeler tous les points sur lesquels j'aurais désiré faire quelques observations, de sorte que je dois me borner à présenter des notes très-incomplètes.

» Je crois toutefois, afin d'être mieux compris, devoir rappeler préalablement que je regarde la première distribution des races humaines comme une question tout à fait inabordable dans l'état actuel de nos connaissances. En effet, les documents paléontologiques recueillis sur l'homme se réduisent à peu près aux découvertes faites dernièrement dans le nord-ouest de l'Europe, et ne nous conduisent pas à des temps antérieurs à l'état actuel du

globe terrestre. Les recherches de paléontologie générale ont, sans contredit, fait connaître dans le courant de ce siècle des résultats aussi inattendus qu'étonnants, mais, outre qu'elles n'ont pas encore pu s'appliquer à l'homme, on ne doit pas perdre de vue qu'elles n'ont été effectuées que sur une très-petite portion de la surface du globe terrestre, de sorte que l'on doit être très-circonspect sur les conséquences négatives que l'on peut en tirer, et par conséquent sur les hypothèses que nous faisons à ce sujet. Ces hypothèses peuvent se ranger dans trois catégories que j'appelle historiques, linguistiques et naturelles:

» Quant aux hypothèses historiques, elles ne reposent, selon moi, que sur quelques textes que l'on a mal interprétés ou sur quelques notions mythiques.

« Relativement à la linguistique, j'ai déjà dit que j'avais beaucoup de respect pour cette science, lorsqu'elle se maintient dans ses limites; mais comme il est prouvé qu'un peuple peut changer sa langue et que, d'un autre côté, je crois que les langues se forment par l'usage que les hommes en font et qu'elles ne sont pas, comme le chant des oiseaux, une simple conséquence de l'organisation, je pense que l'on doit être très-réservé lorsque l'on veut juger des rapports de filiation des peuples par les langues qu'ils parlent.

» Quand aux hypothèses que j'appelle naturelles, j'ai déjà indiqué, en posant mes questions, qu'elles consistent, entre autres, dans la supposition que les choses se sont passées anciennement comme elles se passent actuellement, et que, dans les temps qui ont immédiatement précédé les documents historiques, les peuples se trouvaient placés à peu près comme ils l'ont été un peu plus tard,

» Si je me rappelle bien le discours de M. Pruner-Bey, l'honorable confrère aurait commencé par dire que la

grande direction des peuples d'Orient en Occident était généralement admise comme un article de foi, mais ce n'est pas là une preuve que cette opinion soit fondée, d'autant plus que je crois qu'elles est née chez les modernes et ne se trouve pas chez les anciens.

» Il a été ensuite fait mention des Magyars et des Turcs ; mais les questions que j'ai posées ne concernent pas ces peuples dont l'origine asiatique est suffisamment prouvée, et qui forment, selon moi, une exception, laquelle tend à disparaître, les populations turques et magyares diminuant en Europe, tandis que les populations européennes qui les entourent augmentent continuellement.

» M. Pruner-Bey a dit que les Phrygiens étaient les pères des Grecs, mais il ne nous a pas fait connaître sur quoi est fondée cette opinion, que je ne me rappelle pas d'avoir déjà entendue; toutefois, en supposant qu'il en fût ainsi, cela ne prouverait pas que les Grecs vinssent du centre de l'Asie; car la partie occidentale de l'Asie Mineure n'étant séparée de la Grèce que par des canaux étroits, les conquêtes et les guerres que les habitants de cette contrée ont faites en Grèce ne sont en quelque manière que des guerres civiles.

» Notre confrère s'est ensuite attaché à démontrer que les Scandinaves n'étaient point originaires de la Scandinavie. C'est ce que personne ne conteste plus maintenant ; mais la circonstance qu'ils y sont venus du sud-est ne prouve pas qu'ils viennent de l'Allemagne, où se trouvent des populations du même type.

» M. Pruner-Bey s'appuie aussi sur ce que tous nos animaux domestiques sont originaires d'Asie ; mais, sans m'arrêter aux doutes que la palaléontologie oppose à cette opinion, je dirai qu'il en doit être ainsi, lors même que les ancêtres des Européens ne seraient pas venus d'Asie ; car, comme il est incontestable que le sud-ouest de l'Asie a été

civilisé avant l'Europe, c'est dans cette portion de la terre que l'homme doit avoir commencé à tirer parti des animaux pour ses usages domestiques; je dirai également, à propos des animaux, qu'il serait étonnant, si les Scandinaves étaient originaires d'Asie, que leur mythologie ne fasse point d'allusion aux éléphants et aux chameaux. Quant aux traces de civilisation asiatique que l'on a rencontrées sur les côtes de l'Atlantique, elles s'expliquent plus facilement par les relations commerciales des Phéniciens que par l'arrivée de conquérants ariens, attendu que ceux-ci auraient encore été très-peu civilisés quand ils auraient fait cette conquête, d'un autre côté, on ne peut pas dire que les commerçants phéniciens aient été assez nombreux pour avoir changé le sang des populations, et d'ailleurs, s'il en avait été ainsi, ils auraient importé une langue sémitique et non une langue arienne.

» Notre savant confrère s'est également étendu sur les immigrations qui ont eu lieu dans les îles Britanniques, mais au lieu de faire venir avec lui les immigrants du centre de l'Asie, il me semble qu'il est beaucoup plus simple de s'en tenir à l'opinion de Tacite, qui reconnaît dans les Silures les cheveux et les yeux noirs des Ibères, et dans les Calédoniens les cheveux blonds et les yeux bleus des Germains.

» M. Pruner-Bey, ainsi que le plus grand nombre des auteurs modernes, fait venir les Celtes de l'Asie, et il voit des traces de leur passage dans les populations celtiques échelonnées entre l'Asie et l'Atlantique; mais, indépendamment des considérations naturelles, les documents historiques sont contraires à cette manière de voir, car toutes les invasions gauloises dont ils parlent ont été dirigées de l'ouest à l'est. J'avoue, du reste, que la question des Celtes est obscure; entraîné par les opinions de Desmoulins, j'avais cru que c'était un peuple du type à cheveux noirs, mais j'ai bientôt reconnu que cette opinion ne pouvait être soutenue

et que les Celtes appartenaient au type blond. Quant à leur langue, l'opinion presque générale est qu'elle appartenait au même groupe que celles des Bas-Bretons, des Gallois, des Irlandais et des Highlanders d'Écosse. Mais, dans cette hypothèse, il est bien difficile d'admettre qu'une race aussi énergique, aussi nombreuse, qui a fait tant de conquêtes, ait entièrement disparu de ses contrées originaires et se trouve maintenant acculée dans quelques montagnes riveraines de l'océan Atlantique. Je pense, au contraire, que ces difficultés disparaissent lorsque l'on admet l'opinion soutenue dans ces derniers temps par MM. Holzmann et Renard, qui voient dans les Celtes des peuples germaniques.

» En effet, dans cette supposition, la famille linguistique est encore représentée par quatre-vingts millions d'âmes qui parlent des langues teutonnes, et l'on conçoit aisément pourquoi les Celtes faisaient aussi facilement des conquêtes au milieu des peuples germaniques, puisque ces conquêtes n'étaient, en quelque manière, que des changements de dynastie. Quant à l'objection tirée de ce que, au temps de César, les Celtes différaient des Germains, elle n'a pas plus de valeur, selon moi, que celle qui nierait que les Francs fussent d'origine germanique, parce que les Français d'aujourd'hui diffèrent des Allemands. Je ne sais pas quelle langue parlaient les Gaulois du temps de César, mais la facilité avec laquelle ils ont adopté une langue latine pourrait bien indiquer qu'il s'était établi parmi eux un conflit entre la langue des conquérants et celles des peuples à cheveux noirs qu'ils avaient soumis. On pourrait même expliquer par cette manière de voir les noms et les caractères que César attribue aux habitants des trois grandes divisions géographiques de la Gaule. Il aurait appelé Celtes les populations d'entre la Seine et la Garonne, parce que ce serait là que les conquérants celtes, en se mêlant avec les peuples soumis, auraient le mieux pris un

caractère particulier. Il aurait donné le nom d'Aquitains aux populations du sud de la Garonne, parce que, alors comme à présent, l'élément ibère y exerçait une grande influence. Enfin les Belges, au nord de la Seine, se distinguaient des autres Gaulois, parce que, plus voisins de la Germanie, l'élément germain devait y être plus abondant.

» Quant aux Germains proprement dits, je ne me rappelle pas que M. Pruner-Bey ait parlé de leur arrivée en Europe, ni des populations qu'ils y auraient remplacées, mais je crois qu'il a considéré leur origine asiatique comme démontrée, ce qui m'engage à rapporter ici les deux passages suivants de Tacite : « Quant à la population (de la » Germanie), je crois qu'elle est indigène, et que les mi- » grations ou les établissements fixes n'ont mêlé avec elle » aucun peuple (*M. Ger.* c. II)... Je souscris à l'opinion de » ceux qui voient dans les Germains une race dont la pu- » reté ne s'est pas altérée par le croisement des autres » peuples (*Id.*, c. IV). » Or, ces deux phrases rentrent tout à fait dans la thèse que je soutiens, sauf à remplacer le mot *indigène* par : *qui habite le pays depuis la dernière révolution géologique.*

» Je ne puis terminer ces observations sans exprimer mon admiration pour la belle improvisation que M. Lagneau a prononcée à la fin de la séance, je devrais plutôt dire ma reconnaissance, car dans le grand nombre de faits qu'il a signalés il y en a beaucoup dans lesquels j'ai cru voir un appui pour mes opinions, mais je n'ai pu les retenir suffisamment pour en tirer parti en ce moment. »

## Sur les migrations ariennes

Par M. LIÉTARD

L'histoire des origines, c'est-à-dire de ces périodes de la jeunesse insouciante et irréfléchie des peuples, pen-

dant lesquelles ceux-ci n'ont encore ni le désir, ni les moyens de transmettre à leurs fils les récits de leur vie, paisible ou aventureuse, est toujours pour qui veut l'étudier, hérissée de difficultés. Aussi, ne devons-nous, en pareil cas, négliger aucune source de lumières, aucun moyen de connaître, quelque détourné qu'il nous paraisse tout d'abord. Pour ce qui regarde, en particulier, la question de l'origine des nations qui peuplent aujourd'hui l'Europe, question très-vaste et sur laquelle déjà, dans la dernière séance, un grand nombre de faits forts intéressants ont été exposés, notamment par M. Pruner-Bey, il est indispensable de mettre en œuvre tous les moyens d'investigation possibles. Voyons d'abord quelles sont les ressources que le temps nous a laissées.

Nous aurons tout d'abord les traditions historiques proprement dites, les relations transmises par la tradition écrite; mais, dans le cas particulier, elles ne peuvent être consultées qu'avec une extrême réserve, les auteurs ayant écrit sous l'influence de données reconnues fausses aujourd'hui et d'ailleurs se contredisant si fréquemment que, pour ce qui regarde les origines des peuplades grecques, il n'existe guère d'assertions qui ne soient combattues par des affirmations contraires. D'ailleurs, à partir d'une certaine époque, la tradition écrite s'arrête et nous force à recourir à d'autres moyens de connaître.

Parmi ceux-ci se trouvent :

1° Les données mythologiques, moins précieuses, inexplorées jusqu'en ces derniers temps, mais dont la découverte des hiéroglyphes indiens et autres nous a révélé les richesses;

2° Les données philologiques, non moins utiles que les premières, puisqu'elles nous révèlent des faits historiques inconnus, à des époques où l'histoire proprement dite n'existe pas encore. Les noms propres, tout à coup peut

nous rendre tant de services, sont, dans leur genre, des faits historiques. En effet, l'examen d'un nom amenant le philologue à la découverte de la patrie du radical du nom, lui permet d'affirmer que le peuple qui le porte à quitté cette patrie, pour se rendre là où l'histoire le lui montre.

3° Les renseignements fournis par les études anthropologiques à l'aide desquelles seront décidées les questions d'identité ou de différence, de pureté ou de mélange de races, etc.

4° Mais ce n'est pas tout encore: quand un peuple se déplace et change de patrie, il emporte avec lui des habitudes que des circonstances fort impérieuses pourront seules lui faire abandonner, des préjugés religieux et des pratiques qui, lui rappelant les époques les plus solennelles de sa vie dans la patrie absente, ne lui sembleront que plus précieuses, des lois et des coutumes auxquelles il continuera d'obéir, s'il le peut.

Avant de puiser à ces quatre sources, qui ont déjà été mises à contribution depuis le commencement de la présente discussion, il nous semble indispensable de circonscrire nettement la question dans ses limites, telles que nous les concevons. Quand on eut étudié les premiers monuments de la littérature de l'Inde et de la Perse qui nous sont parvenus, on reconnut promptement que les langues de l'Europe, déjà si étroitement liées entre elles, à part quelques exceptions, avaient encore avec le sanscrit et le zend des analogies très-profondes. Un peu plus tard, les études de mythologie comparée viennent nous révéler, dans les traditions religieuses des peuples de l'Asie, des relations non moins étroites entre les divinités et les cultes de l'Europe païenne et ceux de l'Asie. On en conclut à une origine commune de ces langues et de ces religions, et partant à une souche commune de peuples parlant les unes et

pratiquant les autres. Mais ici, je mets le pied sur le terrain même de la discussion. L'origine commune des langues indo-européennes n'est ici, que je sache, contestée par personne; et même, jusqu'à un certain point, l'origine commune des peuples est admise. Ce qui est surtout en contestation, c'est le point de départ, la souche, la patrie première, l'*officina gentium*, que M. d'Omalius d'Halloy place dans la Germanie et que nous reportons dans l'Asie centrale. D'une autre part, surtout après l'intervention de M. Broca, la question a paru se scinder. On s'est demandé si les langues, les mœurs suivent bien toujours les peuples à qui elles ont appartenu d'abord, et si, par exemple, tout l'appareil social d'un peuple ne se peut pas propager autour de lui, comme un incendie allumé sur un point extrême d'une forêt; puis si une peuplade, mesquine quand au nombre, mais puissante quant aux moyens d'action, du moins relatifs, ne peut pas imposer son état social entier à un peuple bien plus nombreux qu'elle, et donner ainsi à ce peuple, aux yeux de l'histoire future, toutes les apparences d'une communauté d'origine? A nos yeux, ce sont là des questions incidentes qu'on pourra et devra vider, mais qui doivent être traitées séparément.

Ainsi, étant admis qu'il existe chez tous les peuples connus aujourd'hui sous le nom d'*indo-européens* ou *japhétiques* un fonds commun dans les langues, les mœurs, les traditions religieuses, etc., il faut démontrer que tout ce que ces peuples ont de commun leur vient d'une patrie primitive, située dans l'Asie centrale, c'est-à-dire qu'à une époque antéhistorique, sur laquelle il n'existe guère de données chronologiques, sont parties de cette commune patrie, à diverses reprises, des peuplades qui ont émigré dans différentes directions, ces peuplades renfermant un nombre d'hommes suffisant pour imposer, partout où ils allèrent, leurs langages et, en partie au moins, leurs

pratiques religieuses et leurs croyances mythologiques.

Dans la dernière séance, M. Pruner-Bey, par un discours riche de faits et de renseignements précieux, examinant le problème dans son ensemble, en a tracé toutes les grandes lignes, et, passant en revue les divisions principales des populations européennes, il a démontré comment avec l'aide des connaissances fournies par l'ethnologie, la linguistique, la religion, la mythologie, la civilisation, on arrive à rattacher ces populations les unes aux autres et à les reconduire peu à peu jusqu'à leurs premiers foyers. Sous un certain rapport, il a traité la question complètement, en ce sens qu'il l'a envisagée dans toutes ses parties. Mais il me semble qu'après cette introduction générale, que nul ne pouvait faire avec plus d'autorité, il est nécessaire, pour porter la conviction dans tous les esprits, de s'adresser successivement à chaque groupe ethnique en particulier, à chaque poussée de peuples, si je puis ainsi dire, et la suivre à la trace, autant que possible, depuis le point de départ jusqu'au séjour définitif. Pour entrer en matière, je demanderai la permission d'étudier, en suivant cette marche, les populations de la Grèce. On conçoit parfaitement que, dès qu'il s'agit de pénétrer pour ainsi dire dans l'intérieur de ces masses d'émigrants, il n'est pas possible de s'avancer avec autant de certitude que quand on les envisage superficiellement; néamoins, en mettant en usage les diverses sources de connaissances que nous avons énumérées plus haut, nous arriverons peut-être à un peu de lumière.

Deux systèmes ont été proposés relativement à l'origine des peuples de la Grèce. Le premier, le plus ancien et peut-être encore le plus généralement connu, veut que les Pélasges soient les ancêtres directs de l'ensemble des populations gréco-latines. Le second, qui a pour principal représentant un homme illustre, Curtius, admet que les

Ioniens, peuples indépendants des Pélasges, vinrent, dans des temps postérieurs à l'invasion pélasgique, envahir la Grèce. Ce système, qui consiste, pour ainsi dire, à étendre une couche d'Ioniens sur la Grèce entière, est empreint, je crois, d'une certaine exagération; mais il repose sur un fait vrai et important, c'est que depuis le moment où nous trouvons les premières traces des Ioniens en Asie, ceux-ci ont une personnalité distincte des peuples pélasgiques.

Étudions leur marche tout d'abord. Dans le code de Manou (X, 44), il est question d'un peuple appelé les Javanas, peuple turbulent et aventureux qui, au dire des traditions de l'Inde, fut, à la suite d'une guerre terrible avec un roi indou, nommé Sagaras (1), vaincu par celui-ci. Ce roi, dans le but d'abattre leur orgueil, de les humilier profondément, et par conséquent de leur enlever leur prestige séculaire, qui était leur titre de noblesse, les contraignit à couper les longues chevelures qui passaient pour le signe distinctif de l'homme libre. Ce fut très-probablement pour échapper à la condition de vaincus et d'esclaves que les *Jaonnes* ou *Jaouns* (dont le nom, renfermant le radical *ya*, aller, signifie proprement *ceux-qui-s'en-vont*, de même que le mot ἰόνες, Ioniens, dérivé de ἰόν, tributaire du même radical *ya*) (2), émigrèrent et se dirigèrent vers l'Arménie et l'Asie Mineure occidentale où les Hébreux, alors en relation avec les peuples de l'Assyrie, les connurent, ainsi que l'atteste le X^e^ chapitre de la Genèse où les Javans sont nommés parmi les descendants de Japhet.

C'est de l'Asie Mineure que peut-être, après un très-court séjour, une partie des *Javans* s'élança en Europe et vint sur les côtes de la Grèce, puis pénétra dans le pays habité

(1) Burgnouf, *Peuples primitifs de la race de Japhet*. Colmar, 1853, in-8°, p. 54.

(2) V. Ad. Bury, *Histoire des Religions de la Grèce*, t. I, ch. I, p. 43.

déjà, et où elle entra en relations profondes avec les premiers occupants. Mais les Ioniens conservèrent une certaine physionomie à part. Hardis navigateurs, vivant de piraterie et de brigandage, ce que Thucidide appelle vivre à l'ancienne méthode, c'étaient en quelque sorte les zouaves de la Grèce. Fort attachés à leur grande divinité Poseidon, cette sorte de Neptune qu'ils avaient rapporté d'Asie; ils se le représentaient comme une espèce de Jupiter de la mer, dont la puissance n'était guère loin d'égaler celle du Dieu des Dieux, le Dieu de la patrie commune, ζευς-πατηρ, le *Dyaushpitar* des Indous, personnification du ciel brillant ou du soleil qu'on retrouve chez tous les peuples indo-européens (1) et dont le nom ne s'explique que par le radical sanscrit *div*, briller.

Quels étaient ces peuples que les Javans, en arrivant dans la Grèce, y avaient rencontrés? C'étaient les Pélasges, dont le nom semble rappeler par sa valeur étymologique des événements analogues à ceux qui déterminèrent le déplacements des Javanas ou Ioniens; en effet, le mot Pelasger parait se ratacher tout naturellement au radical *pel*, d'où les formes comme *pelayati*, il est chassé (2) (cf. hébreu *peleschet*, immigration). M. Bergmann rattache ce nom de Pélasges au thème idéal V-LAKA, d'où dérivent une série d'expressions qui ont le même sens de *bannis*, *exilés*, *loups*, etc.

D'où les Pélasges avaient-ils été chassés? Tout nous amène à admettre qu'ils ont pénétré dans la Grèce par les contrées septentrionales, la Thessalie et l'Épire, d'où ils se sont ensuite étendus dans le reste de la presqu'île. Dans ce cas, ils quittèrent les tribus de race [illegible] et traverse-

(1) Voir le discours de M. [illegible]

(2) V. A. [illegible], op. cit., p. [illegible] — [illegible], p. [illegible] 505. — [illegible], op. cit., p. [illegible]

rent, pour arriver en Grèce, une partie de la Thrace, où se trouvaient déja des peuples de ce nom. C'est ici le lieu de rappeler qu'on a cru reconnaître les deux dénominations (Kimmeries et Thraces) dans les noms de *Gomer* et *Tiras*, que la Genèse (I, t. X) donne comme ceux de deux frères, descendants de Japhet.

Nous ne suivrons pas les Pélasges au delà des peuples kimmero-thraces, parce que cela nous entraînerait dans l'étude de l'émigration kimmérie que nous n'avons pas l'intention d'aborder, du moins aujourd'hui. Les Grecs avaient conservé quelques souvenirs de cette origine kimmero-thrace; c'est ainsi que M. Bergmann (op. cit., p. 45) fait remarquer qu'ils « donnaient indistinctement une origine *hyperborée* ou kimmérie et une origine pélasge à leur dieu *Zeus;* » que chez eux, comme chez les autres, la femme avait une certaine supériorité sociale sur l'homme. Ainsi, dit-il, les *Lucumones* des Pélasges étrusques, commes les *Lugdamides* des Varo-Libyens, se nommaient non d'après leurs pères, mais d'après leurs mères.

Pendant que se développaient les événements dont il vient d'être question, que se passait-il dans la fameuse *officina gentium*, la Germanie? Les Germains eux-mêmes n'existaient pas comme peuples établis au centre de l'Europe. Les Grecs appelaient hyperborées tous les peuples habitant au nord de leur nouvelle patrie, entendant par là des nations vivant dans une félicité parfaite au delà de la demeure de Borée. Quand des relations relatives au culte eurent mis les Grecs en rapport avec les peuples du nord, ils ne leur apparurent sans doute pas comme jouissant de félicités sans bornes, et acceptant la dénomination de Celtes que ceux-ci portaient, ils reculèrent plus loin au nord les régions hyperborées, sorte d'Éden inabordable que la découverte seule de la forme de la terre put définitivement faire oublier. Bientôt ces Celtes eux-mêmes,

poussés par les Germains, gagnèrent les pays qui devaient être leur patrie définitive.

Il nous resterait, pour justifier l'origine asiatique des Grecs, à démontrer comment leurs mythes religieux et leurs divinités faisaient partie du bagage qu'ils emportèrent de l'Inde. Nous retrouverions dans les divinités du Rig-Véda non-seulement le grand ζευς, mais Apollon, Mercure, Uranus, Esculape, etc. D'un autre côté, la philologie comparée, par l'étude de la partie commune aux idiomes *sanscrit*, *grec* et *latin*, nous donnerait l'image exacte du degré de civilisation auquel étaient parvenus les Pélasges au moment auquel ils quittèrent leurs frères, les Aryas, (Indous et Iraniens). Mais ce tableau, fait de main de maître dans plusieurs ouvrages, nous ne pouvons guère le rapporter ici d'une façon moins brillante et moins complète ; nous nous bornons à renvoyer aux descriptions qui en ont été faites.

M. Bonté. M. Liétard nous présentait tout à l'heure l'étendue du groupe arien comme en dehors de toute controverse. J'avoue que la chose ne me paraît pas si claire. Les Celtes étaient-ils Ariens ? c'est, je crois, une grande question. — Les Français sont-ils Ariens ? en est, ce me semble, une bien plus grande encore.

Ces deux points valent bien la peine qu'on s'y arrête : tous les jours nous entendons répéter que les Français, les anciens Romains et les Indous modernes sont *Ariens*, et, naguère encore, on s'étonnait de la différence de coloration qui existe entre ces derniers et nous.

Ceux qui ont décrit, soit en masse, soit en détail, les anciens Ariens, les ont représentés comme une race *aux yeux bleus et aux cheveux blonds*, à peau blanche. C'est dans la race arienne que l'on est habitué à trouver le véritable type de la race blonde : qui dit *Arien*, dit *blond*.

C'est ainsi que l'on cite journellement comme *Ariens* les

Slaves, les Germains, les Scandinaves, les Ossètes, les Goths, les Cimbres, etc., en un mot les anciennes races blondes qui peuplèrent les parties septentrionales et occidentales de l'Europe.

Sans doute d'aprés quelques-uns, il faudrait comprendre aujourd'hui dans le groupe arien différentes races de constitution *brune*, comme les Français, les anciens Romains, les Indous modernes ; mais, remarquons-le bien, ces races n'ont été ainsi classées que parce qu'elles leur ont paru *avoir été primitivement blondes* ; alors, sans s'arrêter aux divers mélanges qui les ont modifiées profondément depuis, entraînés d'ailleurs par des considérations *de pure linguistique*, ils ont continué à les dire *ariennes* comme s'ils eussent écrit quatre mille ans auparavant !

Au fond, c'est toujours en vertu de ce principe que les ariens étaient *blonds*, que cette classification a été faite et maintenue. Aussi Prichard nous dit-il franchement que la linguistique est le principal lien qui unisse aujourd'hui ce faisceau (1). Or je crois avoir prouvé par des faits, à la séance du 17 février dernier, que tout groupement qui reposera sur cette seule base n'a rien de solide, de définitif.

Ceux qui n'ont pas remarqué en vertu de quel principe cette agglomération s'est faite, en ont conclu qu'il y avait des Ariens *blonds* et des Ariens *bruns*, comme il y a, disent-ils, des blonds et des bruns *dans toutes les races*.

Pour moi, je ne crois pas qu'il en soit ainsi dans le sens qu'on entend.

Il n'existe pas d'hommes blonds dans la race mongolique, ni dans la race nègre, si ce n'est dans cette dernière à un titre *si exceptionnel*, que l'on pourrait presque les considérer comme de véritables *monstruosités* : jamais une exception si infime ne pourra détruire une règle.

(1) Tome Ier, p. 243 à 249.

Il existe bien des hommes blonds dans la race arabe; mais qui nous dit qu'ils ne soient pas le résultat de mélanges ariens? On le prétend à l'égard des Chaouïa d'Afrique, dans lesquels des écrivains ont vu des infiltrations du sang vandale.

Quant aux Arabes blonds de l'Yemen, ne sait-on pas que la race arienne a pénétré dans toute l'Asie Mineure et dans la Syrie à des époques bien anciennes? Pourquoi quelques essaims n'auraient-ils pas pénétré plus loin encore?

On prétend que l'on rencontre parfois aussi quelques hommes blonds dans la Polynésie; si le fait est exact, il est évidemment tout exceptionnel, et on peut fort bien l'attribuer aux mêmes causes. Des Indous noirs ont bien pénétré dans l'Océanie, pourquoi la race arienne s'en serait-elle fait faute?

Dans toutes les questions de ce genre, nous aimons à supposer que le monde a toujours été ce qu'il est, que chaque race est restée comme *cloîtrée* dans son aire, dont elle aurait si bien fermé les portes, que jamais élément étranger n'y aurait pénétré; nous ne voulons pas nous figurer combien le monde est vieux, et combien depuis l'apparition de l'homme de pérégrinations et de mélanges ont eu lieu!

La race arienne proprement dite était donc une race *blonde*, et ce caractère n'était pas insignifiant.

Je crois avoir prouvé, le 6 août dernier, que le caractère blond n'est pas *un simple effet de milieu;* que s'il en est ainsi pour le hâle, il en est tout autrement pour ce qui tient à la véritable coloration des races.

La coloration d'une race dépend de l'accomplissement de certaines fonctions de l'économie. Quand nous saurons mieux par quels secrets ressorts l'estomac digère et le poumon s'agite, peut-être verrons-nous des différences que

nous ignorons et saurons-nous pourquoi *la même nourriture* et *le même air* produisent un pigment *noir* dans certains hommes et un pigment *blond* dans certains autres. En attendant, nous ne devons pas dire que la constance à produire l'un ou l'autre de ces pigments soit un caractère insignifiant ; car si la coloration n'est pas un caractère de *premier ordre*, il faut reconnaître pourtant qu'elle a une valeur considérable.

On a souvent opposé à cela que le caractère blond est si peu un caractère de *race*, que de deux frères issus de parents bruns, l'un est souvent *brun* aussi, pendant que l'autre est *blond;* mais l'objection paraît de peu de valeur. Ces cas ne se rencontrent *que dans les races mélangées*, et en vertu des lois de l'atavisme ; c'est la résurrection d'un ancien type de famille que l'on retrouverait toujours si l'on voulait se donner la peine de chercher.

Une fois posé que les Ariens étaient blonds, il nous reste à rechercher si les races dont nous avons parlé appartiennent à la race arienne.

Commençons par les Celtes.

Sans doute Strabon dit que les Germains et les Celtes différaient sous le rapport de la coloration ; que les Germains étaient *plus blonds*, ce qui implique cependant un caractère blond chez les Celtes ;

Sans doute, suivant Ammien Marcellin, les Gaulois étaient *presque tous* blancs et de chevelure *blonde ;*

Mais si l'on examine avec soin les données que nous possédons sur ce point, il est aisé de voir que les anciens n'y regardaient pas de si près.

Diodore de Sicile dit que les Celtes étaient *blonds ;* mais il semble confondre sous les noms de *Celtes* et de *Gaulois* tous les peuples de la Gaule *et de la Germanie* (1).

(1) Liv. V, chap. XXVIII.

D'autres, sans tomber dans de semblables méprises, n'avaient pas sur les Gaulois des idées bien nettes non plus.

Ils ont souvent fait à l'égard des Celtes ce que nous faisons journellement à l'égard des peuples de la Hongrie, par exemple, que nous appelons *Hongrois*, sans en distinguer les Slaves.

Ainsi ils n'ont pas toujours distingué les Celtes, les Kimris, les Aquitains, les Ligures ; tout cela a été souvent pour eux des *Gaulois ou des Celtes*.

Les Romains ne paraissent pas y avoir vu de grandes différences. A leurs yeux, le nom de *Celtes* était une espèce de *collectif* étendu à toutes les populations de la Gaule.

Entre autres méprises de ce genre, on peut citer celle de Diodore de Sicile, qui attribue à des *Gaulois* les dévastations des *Cimbres ;*

Celle de Cicéron, qui dit que Marius défit les *Gaulois*, tandis que ce n'étaient que des *Cimbres* encore ;

Celle de Virgile, qui dit que les *Gaulois* qui avaient conquis le Capitole au quatrième siècle avant notre ère étaient blonds, quand il est évident que ces fiers envahisseurs étaient des *Senons*, c'est-à-dire des *Kimris*.

Nous pourrions encore citer d'autres inexactitudes de cette sorte.

Tout tend donc à prouver que les anciens ont souvent dit des *Celtes* ce qu'ils devaient dire des *Kimris*, et que dès lors nous ne devons avoir qu'une médiocre confiance dans leurs assertions.

Aussi les écrivains modernes ne les ont-ils pas suivis servilement.

M. Amédée Thierry regarde les Gaulois en général comme ayant les *cheveux blonds* ou *châtains ;* c'est aussi le sentiment de Prichard et de M. Bodichon.

Mais Humboldt dit que les Celtes étaient *bruns* et les Germains *blonds*.

Et Edwards considère les anciens Gaëls comme de race *brune*, et les Kimris comme de race *blonde*.

Plusieurs circonstances semblent prouver qu'il a dû en être ainsi :

1° On l'a dit vingt fois dans cette enceinte, une race brune à cheveux noirs a existé en Gaule à une époque préceltique ;

Lorsque les Romains conquirent la Gaule, ils y trouvèrent établis les Aquitains et les Ligures, de race ibérique, et dès lors étrangère à la race arienne.

A supposer donc que la race conquérante ait été les Celtes, et que ces Celtes aient été *Ariens*, c'est-à-dire *blonds*, ce qu'il faudrait croire d'après quelques lambeaux de linguistique, ils ont dû se trouver bientôt absorbés par la race brune qu'ils auraient conquise.

Et, en effet, si l'on veut se reporter à l'histoire de toutes les conquêtes, on verra que toujours l'élément conquérant est inférieur à l'élément conquis, numériquement parlant.

Il a dû en être ainsi, à bien plus forte raison, si les Celtes venaient d'Asie ; car, dans leur longue pérégrination, ils ont dû non-seulement perdre beaucoup de monde, laisser beaucoup d'essaims sur leur passage, mais encore faire de nombreuses haltes au milieu des races brunes qu'ils ont traversées, se mêler avec elles, en entraîner une partie : c'est l'histoire de toutes les migrations connues.

Les Kimris ont pu apparaître blonds encore aux anciens écrivains.

D'abord leurs invasions sont bien postérieures à celles des Celtes. On sait que la première ne remonte pas plus haut que le septième siècle, et la seconde au quatrième, le tout avant notre ère.

En second lieu, ils sont restés longtemps comme *juxtaposés* à l'égard des Celtes qu'ils ont refoulés, et ceci est in-

contestable, surtout à l'égard des Kimris de la seconde invasion ou Belges.

2° La conquête romaine est venue ajouter un élément *brun* à l'élément brun de la Gaule.

Il est vrai que tous les jours encore on considère les Romains comme *Ariens*, et ce mot, nous l'avons vu, implique l'idée de *blonds ;* mais il me paraît impossible de l'admettre. Les Romains, eux aussi, n'ont été compris dans la souche *arienne* que par suite du même système qui y comprend les Français modernes, c'est-à-dire par suite de rapports purement philologiques.

Il ne faut que lire l'article de M. Pruner-Bey au bulletin de 1863, page 514, pour voir toute l'influence que la linguistique a sur la solution de cette question.

Peut-on douter en effet de la constitution brune de la race romaine? A-t-on oublié que l'histoire de cette race vante les chevelures blondes des Germaines, chevelures dont les dames romaines se faisaient des atours? n'est-ce pas la preuve que la leur était différente?

Est-il parmi les races blanches un crâne plus différent aussi du crâne arien que le crâne romain? On vous a dit, messieurs, qu'il n'est ni brachycéphale ni dolichocéphale, qu'il est *ovale* comme les crânes des anciennes nations classiques de la souche arienne; mais ceci est-il tout? est-ce parce qu'un crâne sera *ovale* qu'il faudra nécessairement le regarder comme arien, alors même qu'il serait le plus différent à tous autres égards?

A-t-on oublié le vertex aplati du crâne romain, ses pariétaux évasés aux bosses, ses temporaux rapprochés, resserrés vers le trou auditif, d'où résulte l'apparence *cunéiforme* qui en est une des caractéristiques les plus prononcées? A-t-on oublié cette gouttière large et profonde qui part de l'occiput et qui, montant vers le sommet, semble séparer longitudinalement le crâne en deux hémisphères

distincts? A-t-on oublié la brièveté des branches ascendantes de la mâchoire inférieure, ce qui donne, avec l'aplatissement du vertex, quelque chose de court? Où a-t-on vu tout cela dans les crânes celtes ou indous?

Si nous sommes plus semblables aux Celtes, tels qu'ils étaient avant l'invasion romaine, que nous ne le sommes aux Romains, et il n'en faut pas douter, il est cependant reconnu que l'influence romaine a été grande en Gaule au point de vue qui nous occupe ici. La Gaule n'a-t-elle pas d'ailleurs été cinq cents ans sous la domination des Césars? De nombreuses colonies romaines ne sont-elles pas venues se fixer dans ce pays pendant ces cinq siècles? Les Celtes n'ont-ils pas accepté la civilisation romaine, et abandonné jusqu'à leur langue, pour prendre celle de leurs vainqueurs?

C'est au milieu de tous ces éléments que la race *arienne* si toutefois elle a pénétré en Gaule, a dû s'y trouver absorbée, perdue.

Objecterait-on que si les Celtes ariens n'eussent pas été les plus nombreux, ils n'eussent imposé ni leur nom, ni leur langue, aux indigènes? Ceci ne prouve rien. Les Franks ont imposé à la Gaule le nom de *France*, les Romains ont imposé leur langue aux Celtes, sans que, pour cela, les Francs et les Romains les aient jamais égalés en nombre. D'ailleurs la langue celtique est, on le sait, celle des langues ariennes qui s'éloigne le plus du sanscrit. Les linguistes pour être logiques, auraient dû tenir meilleur compte de cette circonstance.

Objecterait-on enfin que si la race brune préceltique, que l'on prétend avoir été brachycéphale, eût été la plus nombreuse, la brachycéphalie dominerait aujourd'hui parmi nous, ce qui n'est pas?

A cela la réponse est facile.

D'abord, il est certain que si la brachycéphalie ne do-

mine pas aujourd'hui en France, elle n'y est pas rare cependant : sur 217 crânes de notre pays, j'en ai trouvé 21, soit un dixième, atteints de brachycéphalie.

En second lieu, cette race était-elle brachycéphale pour le tout ? Le peu de crânes que l'on a trouvés jusqu'ici sont-ils suffisants pour le prouver ? Ce n'est guère supposable, car il existe des crânes des deux formes dans presque toutes les races connues.

Enfin il est sensible que les races brachycéphale et dolichocéphale, ont dû se modifier l'une par l'autre, c'est l'effet de tous les croisements.

3° Une dernière raison nous paraît confirmer pleinement ce que l'on vient de dire sur la coloration des Celtes, et la voici : aujourd'hui le caractère blond est *exceptionnel* en France, et si l'on y trouve des hommes blonds, *c'est particulièrement dans des contrées envahies autrefois par les Kimris et les Germains suivant les traditions historiques :* cette coïncidence est significative.

On ne prétendra pas sans doute que le milieu aurait modifié le caractère blond des Celtes ; car, à supposer que le milieu en général, soit assez énergique pour opérer une telle métamorphose, et je crois avoir prouvé que non, il est clair que le climat de la France en particulier n'est pas tellement puissant ni différent d'ailleurs de celui de la Bactriane, le berceau, dit-on, de la race arienne blonde.

Ce sont probablement toutes ces considérations sérieusement pesées, qui ont fait dire à Humboldt :

» Les nations celtes à cheveux *bruns* diffèrent *certainement* de la race des nations germaniques à cheveux *blonds.* »

Si nous résumons tout ceci il semble donc :

1° Qu'en supposant qu'un faible rameau arien, c'est-à-dire blond, se soit égaré jusqu'en Gaule, il s'est trouvé

absorbé par les races brunes qui l'y avaient précédé, comme par celles qui l'y ont suivi.

2° Qu'il n'y a plus de race blonde en France que les Kimris et les essaims germaniques qui ont traversé le Rhin à plusieurs reprises, avant, pendant et après la domination romaine;

3° Qu'en dehors de là, ce sont des *métis* chez lesquels le type blond s'est plus ou moins conservé, ou n'apparaît plus que par suite des lois de l'atavisme;

4° Qu'en tous cas, ces débris ne forment plus en France incontestablement que *le petit nombre, l'exception.*

5° Qu'à vrai dire, la race française n'est donc plus *arienne.*

Arrivons aux Ariens de l'Inde.

Les Ariens actuels de l'Inde ne sont pas plus *ariens* que nous; c'est une race qui, au milieu des nombreux mélanges qu'elle a subis, a perdu ses principaux caractères.

On sait en effet que les Aryas, lorsqu'ils conquirent l'Inde, y trouvèrent une race indigène aux traits assez fins, aux cheveux lisses, qui fut admise sous le nom de soudras dans la civilisation des vainqueurs.

On sait encore, d'après les traditions védiques, que les Aryas se trouvèrent aussi en présence d'une race jaune, à face carrée et plate, à peau glabre, que l'on appelait les Dasyus, et qui accepta aussi leur civilisation. Leurs restes paraissent subsister encore dans le pays.

Enfin l'Inde n'a-t-elle pas vu pénétrer dans son sein les Arabes et les Mongols?

Des mélanges ont été la conséquence *forcée* de tous ces faits. M. Pruner-Bey en nie la possibilité en présence de l'institution des castes, qu'il appelle *une barrière formidable*, et dans une lecture du 19 novembre dernier, il apporte, à l'appui de la situation impossible qu'il fait à ces castes, l'opinion de Caldwel.

L'opinion de Caldwel est loin d'être admise par tous ceux qui connaissent le mieux l'Inde. Klaproth, qui à si bien étudié l'Asie, nous dit, en parlant de la dispersion de la race indo-européenne (1) :

« La nation qui parlait le sanscrit descendit des monts » Himalaya et se répandit dans les plaines de l'Indoustan, » d'où elle chassat les tribus de race malaise où nègre, *ou se* » *fondit avec elles.* »

Delanoye nous rend ainsi compte de ce qui se passa dans l'Inde (2) ;

« Pour immobiliser ces grandes démarcations, le mé- » lange des castes par l'union des sexes fut rigoureuse- » ment défendu. Mais ici, comme en bien d'autres points, » la nature ne pouvait manquer de triompher de la loi. » D'unions anathématisées par elles naquirent des enfants » qui n'appartenaient à aucune caste. Cependant l'idée pri- » mitive de classification était si bien enracinée, qu'on finit » par trouver des places pour caser ces excroissances du » corps social, sans rien changer à sa constitution. Le » législateur s'en servit même pour développer et compo- » ser le systême fondamental. Il enferma, parqua dans les » industries, dans les métiers, dans les arts ignorés à » l'époque de la première division et nés depuis des pro- » grès naturels de l'esprit humain, ces hommes issus du » mélange des anciennes castes, de sorte qu'il y avait au- » tant de classes sociales qu'il y avait de professions, cha- » cune de celles-ci ayant à peu près la même organisation » que les anciennes corporations européennes. Le nombre » des castes intermédiaires ou mélangées fut d'abord fixé » à trente-six ; mais on conçoit qu'il ne pouvait s'arrêter » là, car une fois le principe de la subdivision des castes

(1) *Tableau historique de l'Asie*, p. 162.
(2) *Inde contemporaine*. Paris, 1855, p. 49-50.

» admis, la moindre circonstance a pu suffire à donner » naissance à une caste nouvelle qui s'est perpétuée, pré- » parant d'autres croisements. De sorte que le nombre des » sous-castes n'a pas cessé de s'accroître, et que l'on en » découvre de nouvelles à mesure que l'on pénètre plus » avant dans la connaissance de l'Inde. »

On peut encore citer dans le même sens l'abbé Dubois, *Mœurs et coutumes de l'Inde;* Alfred Maury, *La terre et l'homme*, p. 400, etc.... Bornons-nous à citer Marlès.

Marlès, qui connaissait si bien l'Inde, nous dit (1) :

« Autant de castes, autant de races métisses, mais closes » et parfaitement équilibrées. »

Puis, page 225 :

« Des millions d'Indous violent chaque jour, en secret » il est vrai, les règles de castes; mais ils craindraient assez » peu d'être découverts, parce qu'ils savent qu'ils trouve- » raient beaucoup d'indulgence chez des hommes qui en » ont besoin pour eux-mêmes. »

Puis, enfin, tome III, p. 223 :

« Autrefois l'exclusion de la caste était prononcée quand » le cas l'exigeait ; aujourd'hui le nombre des contreve- » nants est si grand que chacun ferme les yeux sur les » torts de son prochain, afin que les autres se trouvent » plus disposés à excuser les siens.»

Mais cessons de nous faire copistes, et recourons purement et simplement à l'histoire de l'Inde. Or voici ce qui s'est passé dans ce pays.

D'abord la division n'y a pas toujours existé : *elle est postérieure au Rig-Veda.*— Jusque-là les mélanges ont donc pu avoir lieu *sans aucune entrave*,

Ensuite sont intervenues les lois de Manou. — Ces lois, livre III, art. 12 à 19, et livre X, art. 24, interdisaient le

(1) *Histoire de l'Inde ancienne et moderne*, t II, p 149.

mariage entre castes. Voilà ce qui était *en principe*, *en droit*.

Mais en *fait*, les mariages mixtes étaient *tolérés pourvu que la femme fût toujours d'une caste inférieure à celle de son mari*. — Les enfants qui en provenaient formaient des castes intermédiaires.

Plusieurs circonstances politiques ont contribué d'ailleurs, dès la plus haute antiquité, à relever les soudras, à les rendre moins vils aux yeux des vainqueurs, et à aplanir les difficultés qui pouvaient entraver les mélanges avec eux ; on sait que le maître de l'Inde, au temps d'Alexandre, était soudra ; et tout porte à croire que le fameux Chamdra-Gupta, le libérateur de ce pays, au temps des successeurs du roi macédonien, était de même race.

C'est par suite du relâchement du principe des castes que celles des Yattrias et des Vaicyas ont entièrement, ou presque entièrement, disparu : elles se sont confondues avec celle des Soudras (1) qui sont précisément la caste noire avec laquelle nous articulons des mélanges.

Ce fait est connu de tout le monde, et il est vraiment inconcevable que M. Pruner-Bey n'en ait pas tenu compte dans sa lecture du 19 novembre dernier.

Prétendrait-on qu'au milieu de tous ces bouleversements la caste des brahmanes serait restée pure ? Erreur.

Dans l'Inde, comme partout, il y avait avec le ciel des accommodements, et dans l'antiquité on trouve de nombreux exemples de personnages qui se sont élevés à une caste supérieure à celle dans laquelle ils étaient nés, et *qui sont même devenus brahmanes malgré leur naissance*.

Mais ne remontons pas si haut, et n'allons pas chercher nos preuves si loin : transportons-nous purement et sim-

(1) Mariès, loc. cit., 1 et 3, p. 207. — Forster, *Voyage du Bengale en Angleterre*, 3e lettre, p. 33 et 46.

plement dans les galeries du Muséum, salle 2, il y a là de quoi convaincre les plus incrédules.

J'y ai examiné avec soin les 275 masques acquis des frères Schlagintweit, et voici, selon moi, les conclusions qu'il en faut tirer.

1° Au point de vue de la coloration, rien n'est plus inexact si nous devons en juger par ce qu'elle est évidemment pour les numéros 5, 7, 14, 33, 36, 45, 71, 81, 82, 89, 112, 113, 124, 142, 143, 164, 167, 169, 171, 172, 200, 218, 222, 223, 245, 247, 257.

Ces numéros sont recouverts d'une dorure mate, fort belle il est vrai, mais déplorable ici. Les artistes ont voulu nous prouver qu'ils savaient dorer sur métal, mais tout ce qui est savant regrettera cette funeste idée.

Sous le rapport du type, on peut leur reprocher de représenter trop exclusivement, et souvent même d'une manière trop restreinte, *la face*, et de ne rien donner qui permette d'apprécier *la forme de la tête*.

Quoi qu'il en soit, si nous nous en référons à ces types tels qu'ils sont, il en ressort à toute évidence que, dans les régions que cette collection comprend, on trouve, quoi qu'en dise M. Pruner-Bey, *une foule considérable d'intermédiaires, de mélanges*.

On trouve :

1° Le mélange de sang mongol et de sang soudra ;

2° Le mélange de sang mongolique et de sang nègre ;

3° Le mélange de sang dit *arien* avec le sang soudra ;

4° Le mélange de sang dit *arien* avec le sang mongolique ;

5° Le mélange de sang indou avec le sang portugais ;

6° Enfin, le mélange de sang soudra avec le sang javanais.

Ces mélanges n'ont même épargné *aucune caste*.

1° On trouve dans la caste brahmanique des mélanges ec le sang soudra (nos 263, 265), qui y paraît même pur

(257), avec le sang mongolique et soudra (nos 196, 207), avec le sang nègre même (no 193).

De sorte que sur 14 *brahmanes* qui figurent dans la collection, 6 *au moins sont de sang mêlé!*

Voilà pour la caste par excellence, c'est significatif, je crois.

2o La caste des rajputs a été bien plus maltraitée encore par les mélanges.

Sur 5 rajputs portés, remarquons-le bien, comme *type pur* dans le catalogue, il en est 2 qui le laissent peu supposer. Il est aisé de reconnaître dans l'un une infiltration de sang soudra, et dans un autre les os zygomatiques sont certainement trop saillants pour qu'il n'y ait pas eu là mélange aussi.

Puis vient, toujours dans la même caste, la division des gorkas, où sur *huit individus* le sang mongolique abonde dans *cinq*.

Le sang soudra se retrouve, avec le sang mongolique, dans un autre;

Et un dernier, très-probablement, a subi une infiltration de sang soudra.

De sorte que sur *huit individus*, on trouve *six mélanges bien constatés* et *deux* douteux!

Vient après la division des pahari ou bhots-rajputs, où sur 43 individus, nous trouvons :

7 mélanges mongoliques; 2 mélanges soudra et mongoliques; 4 mélanges de sang dit *arien* et soudra, sans compter 5 soudra parfaitement caractérisés, ni 16 mélanges douteux.

De sorte que sur *quarante-trois individus*, voilà *dix-huit infiltrations* de sang étranger bien constatées, irrécusables, et *seize* qui sont très-probables.

La division des kanets se compose de 21 individus, sur lesquels nous en trouvons :

Six qui présentent le type soudra très-accusé;

Trois mélanges de sang mongolique et soudra,

Un mélange de sang mongolique et de sang dit arien,

Quatre mélanges de sang dit arien avec le sang soudra.

Sans compter trois masques qui présentent des mélanges évidents, mais peu définissables, pour moi du moins.

De sorte que, sur 21 *individus*, on trouve 14 *mélanges très-constatés* et 3 peu définis!

3° Arrivons à la caste des vaisyas. Elle est représentée dans la collection par cinq masques.

Sur ces cinq nous voyons 2 soudras pur sang et un mélange de sang soudra avec le sang blanc.

En résumé, sur 5 *individus, 2 de race étrangère, et 1 mélange bien constaté!*

4° Quant à la caste des soudras, elle est représentée dans la collection par 121 individus :

Quarante-quatre sont purs, ou à peu près,

Vingt-sept sont mélangés de sang mongolique,

Quarante-neuf sont mélangés de sang blanc.

Ce qui fait, *sur* 121 *individus*, 76 *mélanges*, dont 49 *avec la race dite arienne!!* — Que l'on parle donc maintenant de la *barrière infranchissable des castes!*

On remarquera que je ne parle dans tout ceci que des mélanges bien constatés, bien évidents. Il en est une foule d'autres que je n'ai pu saisir, soit à cause de leur ancienneté, soit parce que si les soudras, qui ont pris une part active dans ces faits, sont noirs, ils sont pourtant doués de cheveux droits et de traits fins qui rendent la preuve de leur intervention difficile lorsqu'elle est déjà ancienne.

Cependant, si nous laissons de côté les masques, et nous sommes obligé de le faire, parce qu'ils ne nous donnent ni la forme de la tête, ni celle du corps, ni la coloration exacte, ni la physionomie de l'œil qui s'est fermé pendant l'opération du moulage; si nous nous en référons à la nature vivante, nous sommes obligé d'étendre considérablement le

cercle des mélanges et de reconnaître dans les deux races dites arienne et soudra des caractères communs fort importants.

J'ai été longtemps à la piste de ces Indous voyageurs, j'en ai vu un bon nombre des deux races, et je puis en parler *de visu*.

J'ai rencontré chez l'une et chez l'autre une taille petite, une corpulence fine, délicate, des membres grêles, plus longs que les nôtres, des pieds et des mains d'une petitesse extraordinaire, même chez les individus les mieux dessinés; et il paraît que, contrairement à ce qui se passe chez nous, ni les travaux manuels, ni la marche ne peuvent changer ces dimensions qui se retrouvent même dans les classes laborieuses.

L'œil est grand, fendu en amande, couvert de cils très-longs; la sclérotique est toujours humide. Tout cela donne à leur œil une physionomie toute différente de celle du nôtre.

Contrairement à ce qui se passe dans nos races, la barbe est généralement peu abondante, sauf quelquefois à la moustache.

Des écrivains (1) ont attribué à des mélanges avec les indigènes la taille plus petite des Ariens, leurs formes plus exiguës, et je crois qu'ils ont eu raison.

Sans doute il y a dans la figure de ce que l'on prétend être les Ariens quelque chose d'européen, mais la face n'est pas tout.

Outre les différences déjà signalées, je n'en ai vu aucun qui ait la constitution soit des Allemands, soit des Slaves, Scandinaves, etc., etc.

Je n'en ai vu aucun qui ait la chevelure blonde, ni les yeux bleus, d'où j'ai conclu que les hommes de ce type sont

(1) Hollard, *De l'homme et des races humaines*, p. 124. — Alfred Maury, *la Terre et l'Homme*, p. 400.

exceptionnels dans l'Inde aussi. — Tous ceux que j'ai vus sont de constitution brune; leurs cheveux sont d'un beau noir, d'une finesse et d'un brillant que n'atteignent que rarement les nôtres.

Leur peau est d'un blanc *terne*, parfois aussi brunâtre, ce qui doit tenir au hâle inséparable d'un habitat dans les pays chauds, comme aussi aux anciens mélanges dont je viens de parler.

Je ne rappellerai pas les caractères moraux des Indous : ils sont trop différents de ceux des Français, des Allemands, des Slaves, des Scandinaves, etc., pour qu'il soit besoin de le faire ressortir; passons des différences physiques extérieures aux différences anatomiques.

Ces derniers caractères sont en opposition toute aussi complète avec ceux des races dont nous venons de parler.

Leur système musculaire est excessivement inférieur : ils sont faibles extérieurement comme par le fond.

Si nous comparons le crâne celte, par exemple, au leur, nous voyons que le crâne indou est mieux fait que le nôtre, mieux proportionné dans toutes ses parties; le nôtre est toujours plus grand; mais, proportion gardée, toujours plus long, plus prognathe; notre front est souvent plus fuyant, plus large; nos os zygomatiques et malaires sont souvent plus saillants.

Voilà des différences sensibles; elles ont tellement frappé M. Pruner-Bey lui-même, que, dans toute occasion, nous le voyons proclamer l'excellence du crâne indou qui lui paraît si beau, qu'il ne veut à toute fin y voir que le sang le plus pur (1) !

Les gens accommodants diront, sans doute, qu'il faut tracer autour de chaque souche, un cercle dans lequel les variétés qui s'y sont formées doivent se mouvoir.

(1) *Bulletin*, 1863, p. 132 et 133.

Je suis très-disposé à accepter cette règle si l'on veut me dire *où commencera et où finira le cercle*. Si l'on n'y comprend que de légères différences, je n'hésite pas ; mais si l'on veut introduire des différences aussi capitales que celles que je signale, on ne saurait admettre la règle sans tomber dans la plus déplorable anarchie.

Je vois plus de différence entre le crâne indou et le crâne celtique, qu'entre le crâne malais et le crâne mongolique, que plusieurs savants, on le sait, regardent comme parfaitement distincts pourtant.

Je ne vois pas moins de différence entre le crâne indou et le crâne celtique, qu'entre le crâne basque ; or jusqu'ici on a séparé avec soin le crâne basque de la famille arienne, et M. Pruner-Bey appelle ces deux races des races *hétérogènes*.

Dirait-on, pour repousser ma comparaison, que le crâne basque est *brachycéphale ?* M. Pruner-Bey, d'après Retzius l'a prétendu ; mais en même temps M. Pruner-Bey, chose vraiment singulière ! donnait au muséum un crâne *basque ou ibérien* parfaitement dolichocéphale, que chacun peut voir, étiqueté ainsi, salle 2, armoire 8, n° 2103 ! Enfin, les crânes basques de notre musée sont dolichocéphales aussi.

Je vois autant de différence entre le crâne indou et le crâne celtique, que l'on ne veut pas séparer, qu'entre le crâne indou et le crâne arabe, que l'on a assez de tendance cependant à écarter de la race indo-européenne.

Je me rappelle, en effet, messieurs, qu'à la séance du 17 février 1862, M. Chavée a soutenu avec vigueur, que la race arabe devait être placée tout à fait en dehors des races indo-européennes, et que personne, sauf M. Pruner-Bey, n'éleva la voix pour protester.

Quoique je ne me base nullement sur la linguistique, comme le faisait alors plus particulièrement M. Chavée, je

crois pour mon compte qu'il avait parfaitement raison; car si, parmi les Arabes, il existe des tribus aux yeux bleus et aux cheveux blonds, et en assez grand nombre même pour déposer contre l'influence des milieux, il faut reconnaitre cependant que le type blond est tout à fait exceptionnel chez les arabes.

D'un autre côté, la forme du crâne arabe, son peu de largeur, les contours triangulaires de la face, l'élévation du sommet, tout diffère du type indou.

Si du crâne de l'Arabe nous passons à ses autres formes, nous voyons autant de différences entre lui et ce que nous appelons l'*Arien*, qu'entre l'Indou et nous. — Sans aller jusqu'à mettre l'Arabe en parallèle avec le Germain aux formes amples et arrondies, ce qui me donnerait mille fois raison, je dirai que l'Arabe a dans les formes du corps quelque chose de plus décidé, de plus anguleux qu'aucune des races dites ariennes.

M. Pruner-Bey fut donc le seul qui résista à M. Chavée, et je dois ajouter ici que la faiblesse de ses arguments est une preuve de la force des nôtres.

Et en effet, le 15 mai, M. Pruner-Bey répondit à M. Chavée, en lui opposant quoi ? Un crâne *arien?* Non, un crâne *celtique!* Et puis, ce qui était passablement contradictoire, il finit par convenir de la différence du crâne arien avec le crâne arabe, *mais seulement en moyenne* (1), comme s'il fallait autre chose qu'une *moyenne!*

Je me suis demandé vingt fois depuis comment cette raison pouvait en être une pour M. Pruner-Bey, qui établit tout un système sur la différence douteuse et inappréciable d'un cheveu (2) !

(1) *Bulletin*, 1862, p. 238 et 289.

(2) Ce n'est pas que je veuille dire ici que des différences sérieuses n'existent pas dans la chevelure des souches blanche, noire et jaune, comparées l'une à l'autre.

Si de pareilles différences sont acceptées, et je dois le supposer, puisque personne jusqu'ici n'a réfuté le système de M. Pruner-Bey sur la chevelure, comment n'accepterait-on pas les différences qui existent entre le crâne arien et le crâne celtique? Voilà ce que je demande aux esprits sérieux et logiques qui veulent bien m'écouter.

Je pourrais enfin mentionner ici, messieurs, bien d'autres classifications que la science admet, et qui reposent à coup sûr sur des différences bien moins saisissables.

Pourquoi cet illogisme? Parce qu'ici la linguistique a envahi la question; parce que la linguistique se détermine par la racine de quelques mots, et laisse de côté vingt différences physiques; parce que la linguistique a tout réuni, confondu ici, *sans s'occuper le moins du monde des mélanges qui ont dû s'opérer pendant quarante siècles de séparation entre les branches ariennes!*

Pour rétablir les choses dans leur véritable situation, il faut dire que les Siaahpost du Kaffiristan, les habitants du Kattiwar ceux du voisinage de Jumnotri, de Gangotri, qui sont blonds, sont à peu près les seuls représentants de la race arienne dans l'Inde.

C'est ainsi que s'est amoindrie cette race considérable qui aurait, dit-on, inondé de ses essaims la plus grande partie de l'Asie et toute l'Europe occidentale!

M. Pruner-Bey, dans l'une de nos dernières séances, a prétendu que la thèse que je défends ici a été soutenue par Latham, mais que la science en a fait justice. M. Pruner-Bey s'est trompé, c'est la linguistique qui en a fait justice, ou bien peut-être encore des anatomistes qui, entraînés par la linguistique, ont compris Celtes, anciens Romains et Indous modernes dans le même groupe, pour en finir ainsi, par une transaction plus ou moins logique, avec des distinctions *qui les embarrassaient.*

Il est fort probable qne les Basques et les Arabes, *mal-*

*gré les différences physiques qui les séparent des Ariens*, eussent subi le même coup de niveau, si la linguistique eût été un peu plus complaisante à leur égard..... Du reste, Prichard nous dit nettement que la linguistique est le principal lien qui réunisse en un seul groupe toutes les races dites ariennes, et un tel aveu de sa part doit, ce semble, faire réfléchir les plus hardis, surtout quand le grand nom de Humboldt vient lui prêter appui.

Telles sont les observations que j'ai cru devoir faire à M. Liétard, qui paraît regarder les limites de la famille arienne comme en dehors de toute discussion.

J'ai, par la même occasion, répondu à M. Pruner-Bey, qui, le 19 novembre dernier encore, nous réputait *de même race que les Indous*, et attribuait notre coloration différente *à l'influence du milieu*.

M. Dally. Je n'ai point l'intention de traiter à fond la question, je demande seulement à exprimer l'impression qu'a fait naître chez moi tout ce qui a déjà été dit dans cette discussion.

J'ai écouté avec attention les communications de MM. Pruner-Bey et Liétard, mais je suis forcé de convenir qu'elles m'ont laissé la persuasion que les thèses soutenues par M. d'Omalius d'Halloy persistent dans toute leur intégrité, et que, jusqu'à présent, aucune solution n'a été donnée aux trois questions qu'il a posées.

En entendant la lecture de M. Bonté, j'ai été frappé de la multiplicité des documents qu'il nous a signalés, mais je n'en ai pas très-bien compris l'importance, et je ne vois pas qu'il démontre que la souche européenne soit bien une nation arienne qui, venue de l'Asie, serait depuis disparue de l'Europe.

Où en est la preuve? Est-ce dans la linguistique? Est-ce dans cette langue conservée intacte dans l'Inde, et qu'on retrouve dégénérée en Europe? Mais il n'est pas inadmis-

sible qu'une langue, originaire d'Europe, ait pu être transportée dans l'Inde ou sur tout autre point, en Bactriane, par exemple, et s'y conserver dans toute sa pureté pendant qu'elle s'altérait ou même disparaissait en Europe. Si la linguistique nous donne des preuves certaines de l'intimité qui existait entre certaines langues, elle n'a plus le même pouvoir lorsqu'il s'agit de l'origine des peuples.

Quant aux différences des populations européennes, j'accepte les explications que nous a déjà données M. Broca, et j'avoue que je ne comprendrai plus ce que c'est qu'une race d'hommes, si vous confondez dans une même origine les Portugais, les Français, les Russes, les Allemands, etc. Je serai ici disposé à adresser le même reproche qui m'a été fait avec raison lorsque, faute d'une étude assez approfondie, j'ai, dans un autre travail, confondu toutes les populations américaines.

A mon sens il n'y a pas de race arienne, souche des populations européennes ; mais si en réalité il en existe, je demanderai, avec M. d'Omalius d'Halloy : d'où vient-elle? Est-ce de l'Inde? Mais ici surgit la question d'acclimatation. Comment expliquer qu'alors fût possible une acclimatation que nous voyons si évidemment impossible aujourd'hui ? Est-ce de la Bactriane ? soit. Mais comment se fait-il qu'on n'en retrouve plus une trace assez pure pour être affirmative? Je ne puis donc, quant à présent, qu'accepter l'opinion de M. d'Omalius d'Halloy, et croire, avec lui, que les Européens sont originaires d'Europe.

M. Pruner-Bey vous a rappelé une opinion qui, plusieurs fois déjà, a été controversée, c'est celle qui tend à admettre qu'il existe une certaine analogie entre les émigrations des peuples à la surface du globe et les courants atmosphériques et maritimes, mais rien ne démontre qu'elles aient *ab ovo* suivi une direction de l'orient à l'occident, et que, antérieurement aux époques dont on vient de parler, il n'y

ait pas eu cette direction de l'occident à l'orient, que nous voyons exister aujourd'hui de la manière la plus manifeste.

Je persiste donc à demander où est la souche de la race première? Quel peuple peut la démontrer? Je demanderai à M. Bonté que sont les Sapoches dont il nous parle? Où sont les Afghans blonds qu'il nous cite? Et tout d'abord, que faut-il entendre par race blonde? Est-ce l'expression d'une simple coloration, ou est-ce un ensemble de caractères qui constituent des êtres à part et bien distincts des autres hommes?

Je ne crois pas que la question soit mieux résolue par la civilisation et les animaux domestiques mis en cause par M. Pruner-Bey, ou par l'étude des mythologies que vient de nous faire M. Liétard. Je puis bien leur reconnaître le pouvoir d'établir une époque, mais il m'est impossible d'y voir une démonstration irrécusable de l'origine première des peuples européens.

M. Bertillon. Je ne voudrais pas qu'on s'engageât dans une de ces discussions creuses qui n'aboutissent à aucune solution, pour établir si c'est d'Asie ou d'Europe qu'il faut faire partir l'origine des nations européennes.

M. Dally vient de nous dire qu'on ne trouvait plus d'Ariens en Bactriane; mais faut-il en conclure qu'ils n'y ont pas existé? La disparition d'une nation n'est pas un fait rare, et il suffit de jeter les yeux sur des temps plus rapprochés de nous pour s'en convaincre.

En général, les peuples accusent une origine orientale et, en faisant la part de tout ce qu'il y a d'hypothétique dans cette assertion, il faut reconnaître que les traditions légendaires expliquent assez bien tous les faits, même mieux qu'elles ne pourraient le faire pour une origine occidentale.

Quant aux faits d'acclimatation soulevés par M. Dally, je ferai observer qu'il faut bien distinguer ce que peut la marche progressive, l'imbibition des peuples, des mouvements

brusques, comme le serait aujourd'hui le retour dans l'Inde des populations européennes : incontestablement, dans les deux cas, les résultats ne peuvent être les mêmes. Il est donc impossible de retirer du fait d'acclimatation des conclusions positives.

J'en dirai autant de la dissimilitude qui existe entre les habitants actuels de l'Europe ; car elle peut s'expliquer par une série de mélanges successifs en laissant persister dans toute sa valeur l'existence d'une souche primitive orientale.

M. Bonté. — M. Dally, dans l'examen auquel il vient de se livrer, prétend que j'aurais parlé d'*Afghans blonds* dans mon *Résumé analytique sur l'influence du milieu*, c'est une grande erreur.

Il est vrai que M. Dally, dans le table de 1863, m'a fait dire cela ; mais qu'il se reporte à la page qu'il indique, ou ailleurs, et il verra que je n'ai rien dit de semblable devant la Société d'anthropologie.

Fraser, Prichard, Elphinstone parlent bien d'Afghans *blonds*, mais je n'ai pas eu besoin de citer ce fait ici.

La table est donc à rectifier en ce point.

Quant à l'assertion de notre collègue, que le caractère *blond* ou *brun* est un caractère *sans valeur*, ceci revient à dire que la *constitution* ne peut pas être un caractère comme un autre, et je livre ce point à ses propres réflexions.

S'il en était comme il le prétend, on ne se serait pas tant évertué à rechercher si telle ou telle race a été brune ou blonde. Que notre collègue veuille bien se reporter à tout ce qui a été dit sur le caractère blond ou brun des Celtes seulement, et il verra l'importance de la question ; il verra qu'en Gaule, c'est particulièrement par la différence de coloration que l'on a différencié les races.

M. Liétard. Si j'ai admis sans discussion l'origine commune des Européens, c'est parce que M. d'Omalius d'Halloy

l'avait déjà fait en déclarant que sur ce point nous étions tous d'accord. Seulement il la faisait naître en Germanie et nous, nous plaçons son point de départ dans l'Asie centrale.

Pour justifier mon opinion, je me suis adressé aux mythologies comparées qui m'ont paru une source productive pour obtenir des preuves. En effet, comme je viens de le dire, nous trouvons chez les Grecs et les Latins les mêmes errements mythologiques qui préalablement existaient dans l'Inde, et pour n'en citer qu'un exemple, je ferai observer que la divinité médicale, à laquelle sacrifiaient les Grecs, était déjà représentée dans la mythologie indienne.

La question pour nous est :

Les peuples de l'Europe ayant un fond commun indépendant de races préexistantes auxquelles il aurait été imposé.

Déterminer d'où vient ce fonds commun et dans quelles conditions il aurait été imposé.

M. Bertrand. Il est certains faits que je m'étonne de voir encore discuter. Lorsqu'on parle des Ariens, on ne s'inquiète pas de savoir en quelle proportion ils se sont introduits en Europe, mais quel a été le résultat de leur introduction, et tout porte à croire que la civilisation vient de l'Orient.

Si on interroge la Grèce, l'Italie, la Germanie, à une époque qui remonterait à 700 ans avant Jésus-Christ, on ne rencontre que les traces grossières d'une civilisation bien inférieure à celle que l'on trouve en Phénicie et en un mot chez tous les peuples se rapprochant de l'Inde, qui accusent à cet égard une supériorité relative bien manifeste.

Vous retrouvez encore des manifestations évidemment indiennes dans les légendes, la mythologie et la domesticité animale de la Gaule.

Mais en considérant que la civilisation nous est venue

de l'Orient, il reste à se demander comment elle nous est venue. C'est là une question d'anthropologie anatomique, qui seule pourra nous dire si une immigration arienne est venue s'immiscer à une population européenne préexistante, mais moins civilisée et dont nous serions les descendants. Dans tous les cas, il ne faut pas confondre races et civilisation, qui sont deux choses bien distinctes.

J'ai relevé une grande partie de l'Europe monumentale et j'ai été conduit à reconnaître qu'à côté des monuments et des palais dont l'élévation suit généralement le cours des fleuves et des rivières, existent des tumuli dans des conditions tout à fait différentes et d'un caractère non moins différent. Il me semble donc probable qu'il y a eu en présence deux civilisations, l'une inhérente au sol, l'autre importée, et que cette dernière, plus avancée, aurait pris naissance en Orient d'où elle nous est arrivée et dont nous avons à étudier la marche et le progrès.

M. Broca. En écoutant l'intéressante lecture de M. Liétard j'avais cru comprendre qu'il y avait entre nous des dissidences assez tranchées, mais les paroles qu'il vient de prononcer me prouvent que je n'avais pas d'abord bien saisi sa pensée, et que nous sommes bien près de nous entendre, sinon sur tous les détails, du moins sur l'ensemble de la question.

M. Liétard admet, comme tous les autres membres qui ont pris la parole dans cette discussion, que tous les pays de l'Europe recélaient des populations autochthones avant le début de l'ère indo-européenne.

D'un autre côté j'admets comme lui, d'après le témoignage des linguistes, des archéologues et des historiens, que les langues et la civilisation indo-européennes sont originaire de l'Asie.

Avec ce double point de départ il nous sera facile de nous entendre.

Mais je demande auparavant la permission de répondre quelques mots à notre honorable collègue M. Bertrand. Il n'assistait pas à la première séance de cette discussion, et j'ai été heureux de l'entendre émettre aujourd'hui une distinction qui me paraît indispensable, et que j'ai essayé, dès le premier jour d'introduire dans le débat.

J'ai dit alors : d'où viennent les races d'Europe? d'Europe. D'où viennent les langues d'Europe? d'Asie. — Et j'en ai conclu que la question devait être scindée ; que la race était une chose, et la langue une autre chose; et que les contestations soulevées par la seconde proposition de M. d'Omalius d'Halloy ne portaient atteinte ni à la première ni à la troisième.

M. Bertrand vient de parler aujourd'hui dans le même sens et je me félicite d'autant plus de cet accord que nous sommes partis de deux points de vue différents. Il n'élève aucun doute sur les faits de l'anatomie et de l'histoire naturelle, il se borne à faire valoir les droits de la linguistique et de l'archéologie. De même, j'ai accepté le témoignage de ces deux dernières sciences, et je me suis borné à maintenir l'autorité des deux autres.

Cette distinction de deux questions qu'on a malheureusement confondues, de la question de race et de la question de la langue, paraît si naturelle à M. Bertrand, qu'il s'étonne de la persistance du débat, et de l'importance qu'on s'y attache. Il se demande quel intérêt les anthropologistes peuvent avoir à discuter un fait aussi simple et aussi démontré que l'origine asiatique des langues indo-européennes ; et comment ils ont pu être conduits à contester une vérité que la linguistique considère à bon droit comme incontestable. Je répondrai à cela que cette vérité aurait été accueillie tout autrement, si l'on n'avait essayé tout d'abord d'en faire découler des conséquences qui ne tendaient pas moins qu'à trancher la question de la muta-

bilité des types l'un des plus controversés de l'anthropologie générale. On discutait sur le degré d'altération que l'influence des milieux peut faire subir aux caractères physiques. Deux opinions étaient en présence : les uns cherchaient à établir par des faits d'observation directe que les types sont permanents ; les autres soutenaient au contraire que les modifications produites par l'action des milieux, trop lentes pour être appréciables au bout de quelques générations, pouvaient à la longue après un grand nombre de siècles, devenir considérables et amener la transformation des types.

Les choses en étaient là, lorsque la linguistique ou plutôt lorsque les linguistes sont intervenus dans le débat. Ils ont dit : tous les peuples indo-européens parlent une même langue et sont par conséquent sortis d'une souche commune. Ils sont issus en droite ligne d'un seul et même peuple descendu de la Bactriane et dont les rameaux se sont étendus d'une part jusqu'aux rives du Gange, d'une autre part jusqu'à l'Atlantique. — Et comme ces peuples nombreux, répandus sur des zones très-diverses, présentent des caractères physiques très-différents, et constituent plusieurs races distinctes, on en a conclu que l'influence des climats avait eu pour conséquence de modifier à un haut degré, suivant les lieux, les caractères de la race primitive. Il n'est pas nécessaire de rappeler que cet argument a été invoqué plusieurs fois par M. Pruner-Bey dans de précédentes discussions. Bien d'autres s'en étaient servis avant lui, et c'est certainement le plus saisissant de tous les arguments qui ont été invoqués en faveur de la mutabilité des types humains.

Mais les partisans de la permanence des types avaient par devers eux des faits d'observation directe qui leur paraissaient assez positifs pour résister à cette argumentation. Mis en demeure de choisir entre le témoignage de l'histoire

naturelle proprement dite et celui de la linguistique, ils ont donné la préférence au premier, tandis que les linguistes donnent la préférence au second. Tel a été le point de départ du débat actuel. Notre éminent et vénérable collègue, M. d'Omalius d'Halloy a demandé jusqu'à quel point était exacte une donnée linguistique qui lui paraissait en contradiction avec toute une série de faits bien observés. J'ai fait remarquer, dès le premier jour, que cette contradiction n'était et ne pouvait être qu'apparente. L'étude linguistique et l'observation anthropologique sont deux sources d'information également précieuses; les faits qu'elles constatent sont également sûrs. Les îles Britanniques, sans parler de leurs conquérants plus ou moins modernes, recèlent depuis un temps immémorial une race brune et une race blonde qui ont conservé, malgré l'uniformité du climat, la diversité de leurs caractères; voilà un fait absolument positif. Ces deux races parlent des langues issues d'une commune origine; voilà un fait tout aussi positif. Or, il est parfaitement certain que deux vérités ne peuvent jamais être en contradiction l'une avec l'autre. Si elles nous paraissent contradictoires, c'est que nous les regardons de travers et que notre esprit en tire de fausses conséquences. Il ne s'agit donc pas d'opter entre la première et la seconde, mais de changer de place et de les considérer sous un autre aspect, dussions-nous pour cela sacrifier nos théories.

Dans le cas particulier qui nous occupe, une théorie sera valable seulement si elle permet de concilier le témoignage de l'observation, qui nous montre, parmi les peuples indo-européens, des différences de race qui ne peuvent pas être attribuées à l'influence des milieux — avec le témoignage de la linguistique et de l'archéologie, qui établissent entre tous ces peuples une communauté de langage, de connaissances et de civilisation primordiale.

Cette conciliation n'est pas seulement possible, elle est

facile ; il suffit de considérer que l'Europe était déjà peuplée avant l'arrivée des conquérants asiatiques, et que ceux-ci ont dû nécessairement mêler leur sang avec celui des vaincus. Tout s'explique alors avec la plus grande simplicité. Le triomphe de la langue et de la civilisation des conquérants est un fait aussi naturel que la variété de types résultant de l'inégal mélange des races.

M. Liétard, qui admet le premier point, ne peut guère, il me semble, se refuser à admettre aussi le second, à moins de supposer que les vainqueurs asiatiques aient entièrement et rapidement exterminé, sur leur passage, partout où ils ont pénétré, tous les hommes et toutes les femmes des races autochthones de l'Europe, chose tout à fait invraisemblable.

Il ne faut pas juger de ce qui pouvait se passer alors d'après ce qui se passe quelquefois aujourd'hui. Avec leur civilisation formidable, avec leurs moyens de destruction irrésistibles, avec leurs villes flottantes, que la vapeur promène, autour du monde, les Européens font irruption sur une île située aux antipodes, habitée par quelques sauvages errants, abrutis, nus, sans armes, sans chefs. Les deux termes extrêmes de la série humaine se trouvent tout à coup en présence ; et si le peuple étranger, dont le nombre est sans cesse accru par l'arrivée de nouveaux colons, juge de son intérêt de détruire les autochthones, il les écrase facilement de son immense supériorité matérielle : voilà comment il n'y a plus de Tasmaniens en Tasmanie. Mais il y en aurait encore, si ces malheureux avaient pu fournir aux colons anglais un travail utile, s'ils avaient eu ce degré d'intelligence de plus qui rend les nègres d'Afrique aptes à servir comme esclaves; il y en aurait encore si leur île eût été un continent spacieux, s'ils avaient pu reculer devant leurs agresseurs, comme les Peaux-Rouges d'Amérique, ou trouver un refuge, comme les ours des Pyrénées, dans des montagnes presque inaccessibles; on les eût laissé vivre

en paix dans ces lieux indignes de la convoitise de l'homme civilisé.

Ainsi, pour qu'une race soit exterminée, il ne suffit pas qu'elle soit assaillie par une race plus forte et plus intelligente, il faut que l'inégalité soit *excessive ;* que les conquérants puissent recevoir continuellement de nouveaux renforts d'hommes et de femmes ; qu'ils ne puissent tirer aucun parti de l'asservissement des vaincus ; que ceux-ci ne puissent ni résister, ni se réfugier dans les fôrets ou dans les montagnes de leur pays, ni se soustraire par l'émigration aux armes de leurs ennemis. Et tout cela ne suffit pas pour que la race envahissante conserve la pureté de son type anthropologique : le guerrier conquérant ne se pique pas de continence ; il tue volontiers les hommes, mais plus volontiers encore, il garde les femmes pour son plaisir. Le mélange des sangs est donc à peu près inévitable, et les caractères de la race victorieuse sont modifiés par ce croisement, à moins que la différence de couleur ne soit assez tranchée pour que les métis puissent être reconnus au premier coup d'œil, et condamnés à former une caste à jamais distincte.

Supprimez une seule des ces conditions, et la race autochthone persistera, plus ou moins modifiée dans ses mœurs, dans ses connaissances, dans son langage, dans ses caractères physiques ; mais comme elle possède presque nécessairement la supériorité numérique, le sang étranger, de plus en plus dilué à chaque génération, sera tôt ou tard absorbé par le sang indigène, et la race métisse se rapprochera beaucoup plus du type des vaincus que celui des vainqueurs, quoique ceux-ci lui aient transmis leur nom, leur langue et leur civilisation.

Ou bien, si les deux races, se trouvent, sur un point donné, en proportion numérique à peu près égale, les deux types persisteront, reparaîtront sans cesse au milieu des types

croisés résultant des mélanges; et se retrouveront encore côte à côte au bout d'un grand nombre de siècles. On disait tout à l'heure que les Étrusques avaient disparu; qu'il ne restait d'eux que des souvenirs archéologiques et historiques. C'est une erreur. Le type des anciens Étrusques est toujours debout, toujours vivant, et je fais appel ici au témoignage de M. Périer, qui a visité et étudié, il y a deux ans, les populations de l'ancienne Étrurie.

Je prie maintenant M. Liétard de se transporter à l'époque ou les premiers conquérants asiatiques, qu'on est convenu d'appeler les Celtes, pénétrèrent en Europe, et de se demander s'il est admissible que ces aventuriers aient détruit, jusqu'au dernier homme et jusqu'à la dernière femme, les populations autochthones. Où trouvait-on alors les conditions qui pouvaient rendre cette extermination possible? Il n'y avait au point de vue du type, que des différences peu prononcées entre les races indigènes et la race étrangère. Les Basques et les Finnois modernes, qui ont conservé leurs langues préceltiques, et dont le ancètres par conséquent ont en grande partie échappé à l'influence étrangère, ont la peau blanche, le visage orthognathe, les cheveux lisses et les traits caucasiques, comme les Indo-Européens d'Asie. Les caractères physiques ne pouvaient établir entre les Celtes et les autochthones d'Europe des différences appréciables se réduisaient donc à quelques nuances dans la couleur des yeux et des cheveux, et ce léger contraste, là où il existait, loin de susciter des répugnances réciproques, était de nature, au contraire, à exciter la convoitise des vainqueurs pour les femmes des vaincus. Le croisement des races était donc inévitable.

Au point de vue du nombre, les conquérants celtiques étaient incontestablement bien inférieurs aux indigènes de l'Europe.

Séparés du gros de leur nation par des distances énor-

mes, par des montagnes et des mers difficiles à traverser, les envahisseurs étaient livrés à leurs propres forces. Ils ne pouvaient pas, comme les colons modernes, recevoir de la mère-patrie des renforts continuels. Ils étaient d'ailleurs peu nombreux, car une grande masse d'homme n'aurait pas pu trouver sa subsistance dans des contrées incultes. C'est une vérité banale qu'à la suite d'une conquête, la prépondérance numérique appartient toujours à la race indigène. S'il y a eu des exceptions à cette loi, ce n'est que dans les temps tout à fait récents, et seulement pour des colonies maritimes, et il est impossible de faire en faveur des premiers envahisseurs celtiques une exception à cette loi. Se trouvant donc en infime minorité, au milieu des populations subjugées par leurs armes, les Celtes (ou ceux qu'on désige sous ce nom) ne purent pas même songer à les détruire ; ils l'auraient en vain essayé ; tout ce qu'ils pouvaient faire, c'était de les dominer, de les absorber dans leur nationalité, de leur imposer leurs mœurs, leurs lois, leur religion et leur langue, et la conséquence plus ou moins prompte de cet ordre de choses était un mélange de races, où le sang indigène devait nécessairement prévaloir tôt ou tard.

Mais, dira-t-on, pour que les Celtes, si peu nombreux, aient réussi à conquérir tout un continent habité, il fallait que cette infériorité numérique fut compensée par une immense supériorité intellectuelle. Les autochthones devaient être des sauvages abrutis, dénués entièrement de toute aptitude au progrès, incapables de résister, incapables de se soumettre, et voués à la destruction comme ces Tasmaniens, dont les Anglais n'ont même pas pu faire des esclaves. Il y a un degré d'inégalité intellectuelle qui équivaut à une complète incomptabilité, qui rend toute fusion impossible, qui ne laisse à la race supérieure d'autre ressource que de se substituer purement et simplement à la

race inférieure, et c'est ainsi que les Celtes ont pris la place des autochthones, en restant Celtes par le sang comme par la civilisation et le langage. — Je crois n'avoir pas affaibli l'objection, mais il sera facile de montrer qu'elle est dénuée de fondement.

Les races autochthones étaient encore plongées dans une barbarie profonde, elles avaient acquis peu de connaissances, mais elles étaient intelligentes et perfectibles. Si elles l'étaient plus ou moins que la race étrangère, c'est ce qu'il est difficile de deviner. L'antériorité de civilisation ne prouve pas la supériorité absolue de l'intelligence et des aptitudes. Les Égyptiens ont précédé dans la civilisation les Grecs, les Romains et les Européens modernes, et celui qui soutiendrait d'après cela que la race égyptienne est plus intelligente et plus perfectible que les races d'Europe, ne trouverait aucune créance. Mais j'accorde, si l'on veut, que les Celtes fussent supérieurs aux autochthones en intelligence et en perfectibilité. M. Liétard m'accordera du moins que cette différence innée n'est pas très-considérable, car les Basques et les Finnois, qu'il considère comme les seuls représentants actuels des races préceltiques, soutiennent parfaitement la comparaison avec les peuples indo-européens.

La supériorité des Celtes sur les autochthones, mise en évidence par l'issue de la lutte, n'est donc pas essentielle, absolue, permanente, comme le fut de tout temps celle des peuples blancs sur les peuples de race nègre ; elle n'était que relative, comme celle des Romains de Jules-César sur les Gaulois, moins disciplinés et moins bien armés. C'était une supériorité factice et temporaire, et elle n'aurait pu devenir définitive que si les vaincus avaient été non seulement incivilisés, mais encore incivilisables. Les Celtes, au surplus, étaient loin d'apporter avec eux une de ces civilisations puissantes, irrésistible, qui absorbent tout,

effacent tout, et au contact desquelles les races inférieures s'évanouissent comme un souffle. Leur civilisation était encore bien rudimentaire. Ils ne connaissaient pas l'écriture, ils n'avaient pas d'histoire, et on ne saurait rien de leurs premières migrations sans les découvertes récentes de l'archéologie et de la linguistique. Ils avaient de grands animaux domestiques, et quelques céréales qu'ils savaient semer lorsqu'ils trouvaient un terrain convenable; mais ils étaient nomades, et ne s'attachant pas au sol, ils ne pouvaient former de grandes nations. Enfin il paraît qu'ils connaissaient l'usage du bronze ; ils le connaissaient du moins lorsqu'ils parvinrent dans les régions occidentales de l'Europe, où les métaux étaient inconnus avant eux ; et c'était peut-être là ce qui faisait leur supériorité, puisqu'on ne pouvait leur opposer que des armes en os, en bois ou en pierre ; mais ils ne savaient pas encore extraire le fer, sans le secours duquel il est si difficile de défricher le sol, de tailler le bois ou la pierre, et de construire des villes. Les autochthones de l'Europe étaient sans doute moins avancés. Ils en étaient encore à l'âge de pierre ; mais la différence qui existait entre ces deux civilisations était tellement peu tranchée que, pour beaucoup d'archéologues, la distinction des monuments celtiques et des monuments préceltiques repose exclusivement sur la présence ou l'absence du bronze

Ainsi la suprématie des Celtes, quoique bien réelle, n'était pas considérable ; les vaincus n'avaient qu'un pas à faire pour se trouver au niveau des vainqueurs. Dans de pareilles conditions, il n'y a pas d'extermination possible, les races finissent tôt ou tard par se fusionner. La nation croisée qui résulte de ce mélange, adoptant la langue, les mœurs, la nationalité de la race étrangère, peut oublier à la longue jusqu'à l'existence de ses ancêtres autochthones, dont les caractères physiques continuent pourtant à prédo-

miner dans son sein; mais elle s'en souvient quelquefois, témoins les Celto-Scythes mentionnés par Plutarque, et les Celtibériens de la péninsule hispanique.

Les Celtes, ou plutôt des conquérants que l'on se plaît à nommer ainsi, ont occupé la plus grande partie de l'Europe, depuis la Scandinavie jusqu'à Gibraltar, depuis la mer Noire jusqu'à l'extrémité de la Grande-Bretagne. On s'imagine volontiers que tous ces conquérants n'étaient qu'un même peuple, et qu'ils se sont répandus comme un déluge sur tout notre continent, à la manière de la horde incohérente et disparate qu'Attila conduisit en quelques années du milieu de l'Asie jusqu'au centre de la Gaule. Mais on ne nous dit pas où était la grande nation celtique qui pouvait ainsi vomir sur l'Europe des millions de guerriers. C'est d'une toute autre manière que je me rends compte de la diffusion de la langue et de la civilisation des Celtes. Je vois dans l'origine la simple émigration d'un peuple pasteur et guerrier qui, franchissant le Caucase ou peut-être l'Hellespont, s'installe avec ses troupeaux dans un petit coin de l'Europe, subjugue les indigènes, se mêle ensuite avec eux, leur impose sa langue et sa nationalité, leur inocule ses connaissances et ses mœurs.

Plus tard, de ce premier foyer part un nouvel essaim, celte de nom plus que de race, qui va dans un autre pays transporter à son tour, avec les mêmes avantages et le même destin, la langue et la civilisation de l'Asie. Et ainsi de proche en proche, d'émigration en émigration, de siècle en siècle, des peuples toujours celtes par le langage, mais de moins en moins celtes par le sang, se répandent dans toutes les directions jusqu'à l'extrémité de l'Europe. Je m'exprime ici comme s'il était démontré que les Asiatiques eussent déjà pris le nom de Celtes lorsqu'ils pénétrèrent en Europe, comme si ce nom s'était transmis intact, de peuple à peuple, depuis cette époque immensément reculée jusqu'au

temps de Jules César, comme si la langue des premiers conquérants était partout restée la même, et comme si leur nationalité s'était partout répandue et maintenue en même temps que cette langue. J'ai ainsi multiplié autant que possible les difficultés de mon explication. Mais nul ne sait de quel nom ces aventuriers s'appelaient en Asie, ni sous quel nom ils se firent, pour la première fois, connaître en Europe. Le nom de Celtes n'apparaît qu'à une époque relativement assez tardive, et seulement dans le centre et dans l'occident de l'Europe ; on le donne aujourd'hui, en se basant sur l'étude des langues, à des peuples qui ne l'ont probablement jamais porté, et, en se basant sur l'archéologie, à d'autres peuples qui n'ont même jamais parlé leur langue ; de telle sorte que, si l'on ne considère que les peuples qui sont connus pour s'être réellement appelés Celtes et pour avoir parlé une langue celtique, le phénomène de la diffusion d'une même nationalité et d'un même langage se simplifie singulièrement. Il se simplifie davantage encore si l'on songe que, même parmi les derniers, l'unité de langage ne s'était maintenue que très-imparfaitement.

Il y a deux groupes bien distincts de langues celtiques — sans parler de celles qui ont péri et qui formaient probablement plusieurs autres groupes. Ces diverses langues celtiques offraient entre elles des rapports analogues à ceux qui existent entre le français, l'espagnol, l'italien et les autres langues néo-latines. Ainsi donc, les populations que nous réunissons aujourd'hui en un faisceau, et que nous désignons sous le nom collectif de Celtes, constituaient des peuples distincts par la nationalité et distincts par leurs dialectes.

J'ajoute qu'ils étaient souvent en lutte les uns avec les autres, qu'ils différaient notablement par les mœurs, par le costume, par l'état social, et enfin par les caractères physiques, et de là sont nées les interminables discussions sur

la question de savoir si les Celtes étaient bruns ou blonds. Le fait est que la couleur de leurs yeux et de leurs cheveux variait suivant les caractères des races autochthones avec lesquelles l'élément asiatique était venu se fusionner; et quant à la couleur primitive de ceux qui avaient franchi le Caucase, elle ne pouvait plus se reconnaître après tant de dilutions successives.

Ainsi s'évanouit, devant la réalité, la prétendue uniformité qu'on se plaît à attribuer à tous les peuples dits celtiques. Il y avait entre eux un fonds commun de connaissances, de croyances et de langages. Ce qui s'était répandu dans toute l'Europe ce n'était pas une race, mais une civilisation, qui s'était, pour ainsi dire, inoculée de peuple à peuple, car le bien s'inocule comme le mal.

Je ne prétends nier par là ni les grands mouvements de peuples, ni les expéditions et les conquêtes lointaines, ni l'extension géographique de certaines races. Je prétends seulement que la plupart des peuples qui se déplacèrent en masses assez considérables pour implanter et maintenir leur type dans leurs nouvelles résidences, étaient de race européenne et non de race asiatique. Ces remaniements ont eu pour conséquence tantôt de produire des croisements plus ou moins intenses, qui ont modifié à un certain degré les caractères anthropologiques des populations primitives, tantôt de substituer un nouveau type au type ancien, et il est même probable que des déplacements analogues s'étaient effectués déjà dans les temps inconnus qui précédèrent la première invasion des Asiatiques. La répartition des races blondes ou brunes, grandes ou petites, brachycéphales ou dolichocéphales a donc subi, sans aucun doute, diverses modifications, soit avant, soit pendant les temps historiques; mais je suis convaincu que ces modifications n'ont jamais été générales, et que la faune humaine de l'Europe, considérée dans son ensemble, ne diffère pas es-

sentiellement de ce qu'elle était avant l'introduction langues et de la civilisation indo-européennes.

M. Dally. Pour M. Broca, il n'y a plus d'Ariens en rope. Y en a-t-il en? voici ce que demande M. d'Oma d'Halloy. Dans les temps connus, nous trouvons des pre de la civilisation arienne, mais, avant cette époque, rien dit qu'il n'existait pas déjà une civilisation.

M. Bertrand. Les documents archéologiques...

M. Dally. Ils ne prouvent pas qu'à l'époque dont je p la civilisation de l'Inde ne serait pas venue elle-même l'Occident.

Je ne nie pas l'importance des mythologies; mais même qu'un peuple change de langue, il peut, et nous avons de nombreux exemples, changer sa mythologie.

Chaque peuple choisit sa religion et la conforme à ses in tincts, à ses habitudes, à ses besoins. Je ne puis en ce mo ment préciser; mais je me rappelle avoir lu que dans l province de Guatemala les sacrifices humains ont été asso ciés aux rites du catholicisme.

En général, tous les mythes sont à peu près semblables et rien que je sache n'autorise à dire que les mythes en usag dans l'Inde n'ont pu prendre naissance que dans l'Inde. Je le répète donc, je puis accepter que la civilisation histo-rique vienne d'Orient; mais il n'est pas démontré qu'à un époque antérieure il ait existé un mouvement régulier dans son développement.

M. Girard de Rialle. Au dire de M. Dally, il n'y aurai plus d'Ariens au sud de la mer Caspienne; mais les Persans habitent au sud de la mer Caspienne. Je ne comprends pas sur quoi M. Dally peut baser son opinion.

M. Bertrand. Si on fouille la terre, les traces de la civi-lisation se retrouvent par couches; ainsi on distingue très-nettement les époques des métaux, de la pierre, du renne des animaux sans l'homme.

L'antériorité de la civilisation orientale ressort d'une manière évidente de l'étude des couches, où l'on rencontre les bijoux et instruments en bronze, argent et or. Si on refuse d'accepter la valeur de cette succession, il faut admettre un bouleversement tel qu'il n'est plus possible d'établir une opinion quelconque.

M. Liétard. Tout en acceptant l'existence d'une population européenne antérieure à toute immigration, il faut tenir sérieusement compte du nombre des envahisseurs.

M. Halléguen. A mon avis, on ne devrait pas sortir des temps historiques. Si nous nous égarons dans les temps préhistoriques, évidemment nous tomberons dans le domaine des suppositions purement gratuites.

M. Broca. Je ferai observer à M. Halléguen qu'on n'est pas sorti de l'histoire. L'histoire est aussi bien la gravure sur un os ou une pierre que le manuscrit sur parchemin et la page d'imprimerie qui leur ont succédé.

L'inscription de l'os de renne découvert par M. Lartet est assurément un fait historique d'une grande valeur et qui, sans aucun doute, vaut bien un fragment d'Hérodote.

Il est une question sur laquelle j'insisterai et pour laquelle je ferai appel à MM. les archéologues. Existe-t-il une preuve positive pour ou contre l'introduction des métaux en Europe par les Asiatiques. En étudiant les caractères des crânes, nous sommes souvent embarrassés pour préciser leur âge, et ce serait pour nous un point important de pouvoir affirmer, si un crâne appartient à l'âge de pierre, qu'il date d'une époque préceltique.

M. Bertrand. L'archéologie ne me paraît pas être en état de répondre à M. Broca. Elle a bien constaté qu'avec l'immigration arienne coïncident le cuivre et le bronze; mais il lui est encore impossible de dire si des populations, allant

au devant de la civilisation, n'avaient pas antérieurement fait usage de ces métaux.

Tout ce que l'étude des sépultures a jusqu'à présent démontré, c'est l'existence de trois époques distinctes :

1° La pierre coïncidant avec l'ensevelissement;

2° La pierre coïncidant avec l'incinération ;

3° L'époque des métaux.

M. Girard de Rialle. Il est possible de démontrer que les premiers Ariens faisaient usage des métaux.

M. Leguay. Je partage complétement l'avis de notre collègue M. Bertrand, et, comme lui, je crois que l'un des meilleurs documents à consulter dans la question qui nous occupe est le sol. Cependant je diffère quelque peu de son système de voir une différence d'âge entre les sépultures à crémation et celles à ensépulturement; en un mot, entre les sépultures qui ne recevaient que des corps brûlés et celles où les corps étaient naturellement confiés à la terre.

Je pense que les deux systèmes étaient employés simultanément, et que, si à une époque relativement plus récente, on a attaché à chacun des deux modes une idée religieuse, je crois encore que l'on n'a pas exclu l'autre, et qu'à l'époque celtique, de même qu'à l'époque romaine, on procédait de la même façon.

Cette conviction est le résultat de mes propres recherches, et dans les fouilles que j'ai pratiquées aux environs de Paris, j'ai reconnu en plusieurs circonstances les deux systèmes proches l'un de l'autre, bien que pratiqués ensemble à des époques évidemment différentes ; ce que j'espère démontrer dans un travail dont je m'occupe en ce moment et que je me propose de soumettre à la Société.

Je crois même pouvoir dès à présent affirmer que les sépultures à ensépulturement, c'est-à-dire sans crémation du mort, appartiennent aux chefs, tandis que celles à incinéra-

tion doivent être attribuées à la multitude, aux guerriers ordinaires, aux femmes, aux enfants, dont il fallait cependant aussi confier les restes à la terre.

En effet, à celles-là se rencontrent les belles haches polies, les beaux et grands couteaux, et en général toutes les belles pièces qui ornent nos musées; tandis que, dans celles-ci, on ne rencontre que des fragments ou de très-petites pièces bien plus intéressantes que les autres, qui témoignent du souvenir des survivants, ainsi que de leur pauvreté comme de leur industrie.

A celles-là encore, les grosses pierres tumulaires qui réclamaient le concours d'un grand nombre pour leur placement, les insignes sacrés, comme on peut les voir à la sépulture de la Varenne Saint-Hilaire, que j'ai déposés au musée de Cluny; tandis qu'à celles-ci ce ne sont encore que des débris de pièces, des éclats de silex sans formes déterminées, mais portant d'une manière incontestable la trace du travail humain, ou bien encore des fragments de poterie, dont quelques-uns fort curieux font regretter la perte du vase, car ils dénotent, malgré la grossièreté de la matière, un sentiment artistique parfois gracieux, bien que fort simple d'exécution.

Le feu n'était pas exclu de la sépulture du chef, mais il n'atteignait pas sa dépouille et il n'était employé qu'en dehors, sans doute comme conséquence de la cérémonie funèbre.

Pour les autres, et ceux-là sont les plus nombreux, un trou peu profond pratiqué dans la terre recevait les quelques fragments d'os ménagés par le feu, qui étaient recueillis dans un débris de vase. Ils n'étaient pas brûlés sur place, ce qui m'a été démontré d'une manière formelle par le grand nombre de sépultures de cette nature que j'ai trouvé; et je crois même avoir rencontré la pierre sur laquelle se pratiquait l'opération de la crémation en un dol-

men placé au centre de l'emplacement occupé par ces sépultures.

J'ai vu, il est vrai, la crémation pratiquée sur place, mais dans une localité différente, et la nature des silex qui accompagnaient ces sépultures différant essentiellement des premiers, m'a permis de les attribuer à une autre époque. Mais ici encore se trouvait la sépulture à pierres, c'est-à-dire a ensépulturement de même que celle à dépôt.

Je me résume donc en disant que, pour moi, bien que le mode d'ensépulturement, de même que la forme des sépultures indique leur âge d'une manière assez exacte ; il n'y a pas lieu à établir une différence entre celles à incinération ou à ensépulturement de l'âge de pierre (tout au moins pour celles aux environs de Paris). Que si les unes conservaient les corps, c'est qu'elles appartenaient à des chefs dont on vénérait la mémoire, tandis que les autres, celles à incinération, était faites pour recevoir des dépouilles dont le nombre étaient bien plus considérable et qui, avec les faibles moyens possédés à cette époque pour remuer la terre, avaient été reconnues gêner par l'odeur qu'elles répandaient lorsqu'elles n'étaient pas brûlées.

La séance est levée à six heures.

*L'un des secrétaires,*
SIMONOT.

---

## 100e SÉANCE. — 7 Avril 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

M. LE PRÉSIDENT. J'annonce à la Société que M. George Witt, membre du Conseil de la Société d'anthropologie de Londres assiste à cette séance. Il a bien voulu se charger de

nous remettre divers ouvrages que la Société de Londres a récemment publiés ou édités. Je le remercie à la fois de la peine qu'il s'est donnée pour nous, et de l'honneur qu'il nous fait en venant aujourd'hui s'asseoir sur nos bancs. Je le prie en outre de transmettre nos remercîments à notre sœur la Société de Londres, et de lui apporter nos félicitations les plus sincères pour la grande activité qu'elle déploie et pour les services éminents qu'elle rend à notre science.

M. Broca. Parmi les ouvrages que M. Witt vient de déposer sur le bureau, figure la traduction anglaise de mes *Recherches sur l'hybridité dans le genre humain*. Je le prie de vouloir bien être auprès de la Société d'anthropologie de Londres l'interprète de ma gratitude pour l'honneur qu'elle m'a fait en comprenant cet ouvrage au nombre de ceux qu'elle a jugés dignes d'être traduits et édités par elle; et je dois remercier personnellement l'éditeur M. Carter Blake, secrétaire honoraire, d'avoir consacré à cette traduction son temps si précieux et son talent d'écrivain. Rien ne pouvait être plus flatteur pour moi que de voir mon nom associé au sien en tête d'un ouvrage qui ne méritait pas tant d'honneur.

## CORRESPONDANCE

MM. Émile et Hermann de Schlagintweit, récemment élus correspondants étrangers, remercient la Société de leur nomination.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

— James Hunt. *Anniversary Address delivered before the Anthropological Society of London*, the 5th jan. 1864, Br. in-8°.

— Paul Broca. *On the Phenomena of Hybridity in the Genus Homo*, traduction anglaise, par M. Carter Blake,

secrétaire honoraire de la Société d'anthropologie
dres, éditée par cette Société. Londres, 1864, 1 v

— Georges Pouchet. *Des colorations de l'é*
Paris, 1864, in-4°.

— Reinaud (de l'Institut). *Relations politiques*
*merciales de l'empire romain avec l'Asie orient*
4 cartes. Paris, 1863, 1 vol. in-8°.

— Malte-Brun. *Rapport sur les progrès des*
*géographiques pendant l'année* 1863. Paris, 186

— Le même. *Journal de voyage du doct. Ch.*
*de Siout à El-Obeid* (1857-1858). Paris, 1863, 1 vo

— Passot. *De l'intelligence humaine dans ses r*
*avec l'organisation*. Lyon, 1864, brochure in-8°.

— Léon de Rosny. *Discours prononcé à l'ouvert*
*cours de japonais*. Paris, 1863, in-8°.

— Ange Duval. *Observations d'aphémie pour s*
*la détermination du siége de la faculté du la*
*articulé;* suivies de *quelques remarques sur l'ap*
par M. Broca. Paris, 1864, broch. in-8°.

— Schnepf. *Mission scientifique dans l'Amér*
*sud*. Paris, 1864, gr. in-8°. (Rapporteur, M. Ma
Moussy.)

— Ed. Lartet et Christy. *Cavernes du Périgord.*
*gravés et sculptés des temps préhistoriques dans*
*rope occidentale*. Paris, 1864, gr. in-8° avec plan
figures. (Renvoyé à M. Alix, déjà rapporteur d'une n
ces messieurs sur le même sujet.)

— George Mac Henry. *The Cotton Trade cons*
*in connexion with the System of Negro Slavery*
don, 1863, 1 fort vol. in-8°.

— *The Southern Confederacy and the African*
*Trade* (Correspondance entre le prof. Cairnes et M.
Mac Henry). Dublin, 1863, in-8°.

— *The Bible View of American Slavery*. (Le

l'évêque de Vermont à l'évêque de Pensylvanie.) London, 1863, in-8°.

— *The Slavery Quarrel by a poor Peacemaker* (anonyme). Lond., 1863, in-8°.

— *Comptes rendus et Mémoire de la Société de Biologie* pour 1862. Paris, 1863. 1 vol. gr. in-8°, pl.

— *Sitzungsberichte der kœnigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München.* 1863. Heft II, III et IV, in-8°.

— *Bulletin des travaux de la Société de médecine de l'arrondissement de l'Élysée,* pour l'année 1863, in-8°.

— *Revue archéologique,* avril 1864.

— Plusieurs publications scientifiques périodiques.

— *Comptes rendus sur le recrutement de l'armée, pendant l'année* 1862. Paris, 1864. gr. in-4°. (Envoi du ministre de la guerre.)

— M. Flandin fait hommage à la Société de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Principes et philosophie de la chimie moderne.* Paris, 1864. 1 vol. in-8°. « Si ce livre, dit M. Flandin dans sa lettre d'envoi, n'était qu'un cours de chimie, ce ne serait pas dans les archives de la Société qu'il pourrait prendre place ; mais il touche à des questions philosophiques élevées; il traite des *forces* qui mettent en mouvement la matière, des *doctrines* qui servent à rendre compte des phénomènes naturels, saisis par l'observation. A ce titre, il m'a paru qu'il se rattachait à l'objet de nos études communes, et, par conséquent, qu'il pourrait être offert à nos honorables collègues. »

— Charles Grad. *L'Australie intérieure,* avec une carte des dernières explorations à travers le continent australien, dressée par Malte-Brun. Paris, 1864, 1 vol. in-8°. L'auteur a condensé dans ce volume les résultats des explorations effectuées dans ces dernières années.

A cette occasion, M. Boudin demande si l'auteur a pu

donner quelques évaluations plus ou moins approxim
sur le chiffre de la population indigène de l'Australie
voyageurs signalent partout la rareté de cette popul
qui, d'après l'appréciation de plusieurs d'entre eux, n
passerait pas 10,000 personnes.

M. Broca répond qu'il ne voit guère sur quelles
peut reposer cette évaluation, attendu que toute la n
occidentale de l'Australie est encore entièrement inex
rée. Que les malheureux indigènes soient appelés à di
raître tôt ou tard au contact de la civilisation europée
c'est ce qui n'est que trop probable; mais la dépopula
n'a pu s'effectuer encore dans les immenses régions ot
Européens n'ont pas pénétré, et il est difficile d'adme
que le nombre des indigènes soit déjà réduit au chiffre
nime qu'indique M. Boudin.

— A propos du procès-verbal, M. Halléguen explique
qu'il a voulu dire lorsqu'il a demandé qu'on ne se pe
pas dans les temps préhistoriques; son observation ne s
dressait qu'aux idées émises par M. Dally, et il ne voud
pas qu'on pût lui supposer une autre intention, ca
partage entièrement l'opinion de M. Broca : l'histoire
partout où l'homme a laissé une trace quelconque de s
existence.

## CANDIDATURES

Ont demandé le titre de membre titulaire :

M. le docteur Le Roy de Méricourt, chirurgien en ch
de la marine, rédacteur en chef des *Archives de médeci
navale*, présenté par MM. Broca, Follin et Perier.

M. Constant Raparlier, présenté par MM. Boudin, May
et Alix.

M. le comte de Montblanc, présenté par MM. de Quatr
fages, Broca et Boudin.

Et M. le docteur PRAT, présenté par MM. Alix, Gratiolet et Sanson.

### ÉLECTION.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL annonce que M. le professeur CHARLES MARTINS (de Montpellier) demande le titre de membre titulaire. Il est déjà correspondant de la Société depuis le 18 août 1859. Il n'y a donc pas lieu de le soumettre à la formalité d'une nouvelle présentation.

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'éminent professeur de Montpellier a fait à la Société des communications importantes, qu'il est déjà de fait membre de la Société, et propose de l'élire séance tenante.

M. CHARLES MARTINS est élu par acclamation membre titulaire.

### Ancien crâne breton de l'âge de pierre.

M. Thurnam, membre associé étranger à Devizes (Angleterre), envoie une photographie réprésentant le profil du crâne d'un ancien Breton. Ce crâne a été trouvé, en septembre 1863 dans le *long-barrow* de Titshead. Il est parfaitement orthognathe et nettement dolichocéphale, d'après la lettre de M. Thurnam. La région occipitale est très-développée, et la courbe du vertex, au niveau de la partie antérieure de la suture sagittale, est légèrement concave, au lieu d'être convexe.

M. Broca fait remarquer que ce crâne ressemble beaucoup à l'un de ceux qui proviennent de la sépulture de Chamant. Celle-ci est un *long-barrow* de l'âge de pierre, comme la sépulture de Titshead.

**Sur les Étrusques.**

M. Perier. Puisque mon nom se trouve au procè
je demande à répondre à l'appel de M. Broca, et à d
quelques mots des Étrusques.

J'ai, en effet, étudié le type étrusque au *Camp*
de Pise, aux *Offices* de Florence, et surtout au mu
lèbre de Volterra, importante ville étrusque, aux
de laquelle on visite encore quelques-unes des néc
ou galeries souterraines, qui renfermaient des mo
funéraires anciens.

Les Étrusques incinéraient les corps, et ils en p
les cendres dans de petits sarcophages en terre cui
més de couvercles sur lesquels étaient invariableme
présentée la statuette, image fidèle du mort. J'ai vu
à Volterra et ailleurs de grands sarcophages ayant c
des corps entiers ; mais je n'en parle pas.

Toujours est-il que la présence simultanée d'u
grand nombre de ces statuettes, en général assez fi
exécutées, et des bas reliefs sculptés aussi sur les
lées, est bien faite pour permettre d'étudier ces typ
facilité, et d'une manière à peu près sûre. Et c'es
qu'après un examen attentif de tous ces portraits,
reconnaître qu'ils reproduisaient deux types princ
l'un qui m'a paru plus aristocratique, l'autre pl
gaire.

Dans le premier type, plus corpulent et plus rama
le second, le profil de la tête est très-courbe, le fr
large et fuyant vers le haut, le nez est aquilin, min
racine et se confondant avec la base du front, la bou
petite, le menton, toujours dépourvu de barbe, est arr
court. Le contour du visage est ovalaire. L'ensemble de
est grave et ne manque ni de grandeur ni de majesté

qu'il y a de plus remarquable dans ce type physiognomonique, c'est l'union, sans aucune dépression intermédiaire, du nez et du front. Ainsi, chez l'Égyptien, le nez et le front forment une ligne droite inclinée en arrière et en haut; chez le Grec, le nez fait également suite au front, dans une direction presque verticale; chez l'Étrusque, le front et le nez réunis décrivent une ligne convexe.

Le second type est moins homogène, moins fin et paraît moins pur. Ici, le front est moins large à sa base, mais non moins élevé; le nez est souvent droit ou presque droit, le sillon fronto-nasal est très-appréciable; la bouche est plus grande, le menton moins arrondi et plus large; enfin le contour de la face est moins régulier, moins uniforme, moins beau que dans le type précédent.

Maintenant, il faut dire que ces deux types existent encore. Je les ai vus en assez grand nombre, et j'avoue que je n'ai nullement été surpris de les voir; ce qui m'aurait surpris, au contraire, c'eût été de n'en pas rencontrer dans les lieux jadis occupés par le peuple étrusque.

Ces deux types, et surtout le second, ne sont pas rares à Volterra, et sur la route de Sienne. J'ai vu aussi à Florence quelques exemplaires parfaitement purs du premier type, et d'autres qui lui ressemblaient seulement. Enfin, aux environs de cette ville, dans le petit village de Fiesole, qui fut une ville antique, on remarque chez beaucoup d'habitants les principaux caractères, soit de l'un, soit de l'autre de ces types étrusques.

Et comment n'en serait-il pas des restes ethniques des Étrusques, comme de tous les peuples anciens? — A Rome, par exemple, tous les types romains ne sont pas dans les galeries de bustes et autres marbres antiqnes. On en trouve dans Rome même, si mêlée qu'elle soit, mais surtout dans la campagne romaine et sur les territoires voisins, comme le rappelle Will. Edwards (*Mém. de la Société*

*ethnol.*, t. I. part. I, p. 43-44. Ainsi, Pouqueville, après d'autres, reconnaît en Morée les anciens types : à Mitra, les blondes filles de Sparte, les descendants des Hellènes dans toute la Grèce (*Voy. en Morée, à Constantinople*, etc., t. I, p. 179, 249; et *Voy. de la Grèce*, 1827, t. VI, p. 122, 139). Ainsi l'on retrouve l'Assyrien aux ruines de Ninive, comme l'Égyptien aux ruines de Thèbes. Il en est de même partout. Dans l'Indoustan également, ce pays tant de fois envahi et révolutionné, les types ne sont pas aussi mélangés qu'on le pense. Nous croyons, pour notre part, avec de grandes autorités, que l'Indou proprement dit, dans le présent comme dans le passé, est toujours le même homme.

C'est qu'en effet, toutes les fois qu'un grand peuple a possédé longtemps le sol, — à moins de circonstances exceptionnelles, — quand il n'existe plus comme peuple, il existe encore à l'état de représentants plus ou moins nombreux, et dont la trace est en quelque sorte ineffaçable. C'est une loi générale.

## NOTE

### sur un crâne offert par M. Renard et attribué à un vétéran romain,

Par M. Pruner.

J'ai l'honneur de présenter à la Société une tête osseuse qui nous est envoyée de Lambessa, et que l'on nous donne comme ayant appartenu à un soldat vétéran de la 3e légion d'Auguste, légion que l'on sait en effet avoir tenu garnison à *Lambessa*. Cette tête a été adressée à M. Hip. Larrey, avec prière de me la remettre, par M. Alexandre Renard, médecin-major à Batna, qui l'a extraite lui-même de son cercueil en pierre, lequel portait le nom du vétéran romain

Mais avant d'en dire davantage, je dois d'abord donner lecture des principaux passages de la lettre de M. Renard.

« Je vous envoie également, écrit-il à M. Larrey, le » crâne d'un vétéran de la 3e légion Augusta, mort il y a » environ quatorze cents ans; ce crâne pourra intéresser » M. le médecin principal Perier.... Je vous prie de le lui » remettre de ma part.

» Ce crâne a été trouvé à Lambessa, dans un caveau dé- » couvert en creusant des trous pour planter de la vigne. » Ce caveau contenait deux cercueils, celui du mari et » celui de la femme. Les cercueils étaient en pierre, avec » couvercle en dos d'âne. L'un a été cassé par les ouvriers, » l'autre à été ouvert devant moi; il était rempli d'une terre » argileuse extrêmement fine, qui formait une espèce de » gangue au squelette qui en était entièrement recouvert. » Aussi ce n'est qu'avec des précautions infinies, et en tra- » vaillant avec les doigts, qu'on est parvenu a obtenir le » crâne en entier. J'y ai coulé du plâtre, afin de l'empê- » cher de se briser dans le trajet de Batna à Paris.

» Deux choses m'ont surpris dans cette découverte, c'est » d'abord la présence d'une grande quantité de terre dans » le cercueil. D'où venait cette terre? Bien que plaçant les » morts dans des cercueils en pierre, les Romains avaient- » ils néanmoins l'habitude de les recouvrir de terre (*Sit* » *tibi terra levis*)? Ou bien cette terre n'a-t-elle point été » déposée par les eaux pluviales et torrentielles (le caveau » est sur le bord d'un ravin), qui se seraient infiltrées pen- » dant cette longue succession de siècles ?

» Une seconde chose m'a étonné, c'est la petitesse des os » du squelette. La clavicule, le fémur, l'humérus. parais- » sent avoir appartenu à une femme, bien que l'inscription » gravée sur le cercueil indique le nom du propriétaire » *C. Æmilius Victor*. Un fragment de l'os iliaque n'a pu » me révéler le sexe de l'individu. La tête a bien la forme

» de celle d'une femme, mais la mâchoire inférie
» plutôt avoir appartenu à un homme.

» Les os extraits du cercueil qui était en face
» plus volumineux et semblent ceux d'un homm
» que par hasard le mari et la femme auraient
» place? Quoi qu'il en soit, voici l'inscription qu
» vée sur le tombeau d'où a été extrait le crâne
» tion :

ÆMILIVS VICTOR VETERANVS SE VIVO

» Une pierre trouvée dans le caveau, et qui deva
» de fronton au monument, porte cette inscription

D.M.S. C. ÆMILIVS VICTOR VETERANVS SE VI
ET PETRONIE VENVSTE CONIVGI EX S IIII
IDEMQVE DEDICAVIT.

M. Renard ajoute que je pourrai sans doute expliq
dernières abréviations. Je présume qu'elles ont tr
date du monument, et qu'elles peuvent signifier : *s*
*bres quarto nonas*, c'est-à-dire le quatrième des no
septembre. Mais cela nous importe médiocrement.

J'arrive au fait et je n'hésite pas à partager les
de M. Renard sur l'authenticité de cette tête, trouv
pendant dans un cercueil « bien scellé, » et por
nom d'un soldat romain.

Je remarque d'abord que le crâne est petit, la fa
développée, le front étroit. Les parois crânienne
minces, ce qui se voit surtout aux bosses occipital
arcades zygomatiques, les apophyses mastoïdes, les
rosités sont faibles. Tout cet ensemble nous porte à
aussi que c'est bien là une tête de femme.

En outre, cette tête ne présente nullement les cara
que l'on connaît au type romain proprement dit, s
visage large, menton arrondi, front bas, sommet du
aplati, bosses pariétales très-développées, etc. On sa

que les Romains ne pouvaient avoir un type uniforme ; les légions moins encore, loin de là. Toutefois, cette tête offre des caractères complétement opposés aux précédents, en même temps qu'elle paraît ne pas représenter le sexe masculin. Enfin, si nous ne nous trompons, l'état des sutures crâniennes et celui des dents ne se concilieraient guère avec l'âge d'un vétéran. A l'époque dont nous parlons, il fallait avoir servi vingt ans dans l'armée active (infanterie), pour avoir des droits acquis à la vétérance.

En somme, nous regrettons que M. Renard n'ait pu nous envoyer la tête, plus forte et plus masculine, que contenait l'autre cercueil, dont le squelette, comme il le dit lui-même, était aussi plus volumineux et plus semblable à celui d'un homme. — Car, en admettant, comme on le pense, que cette double sépulture n'ait pas été fouillée, nous aurions été sûrs d'avoir le crâne de l'homme et celui de la femme.

M. Broca. Je partage l'opinion de M. Perier, et suis très-disposé à admettre que ce crâne appartient à une femme.

Quant à la question d'âge, je ferai observer que le plâtre coulé dans ce crâne a fait éclater les os en plusieurs directions. Quelques-uns des traits de fractures suivent le trajet des sutures, qui au premier abord paraissent ouvertes, mais en regardant de plus près on voit que les sutures sont réellement soudées au niveau de ces fractures. Je ne suis pas éloigné de penser que ce crâne a pu appartenir à un individu de 50 à 55 ans.

## SUITE DE LA DISCUSSION

### sur les origines indo-européennes

M. Pruner-Bey. Je demande la permission de répliquer sommairement aux observations de M. Lagneau.

1. Notre honorable confrère indentifie les Kimmériens

des anciens avec les Cimbres, qui étaient Allen
la plupart des historiens, tandis que, pour
fait allusion aux peuplades celtiques qui par
parlent encore le *kimraïg*, idiome celtique f
car aussi les Gaulois, comme l'ont démontré le
modernes, appartiennent à la branche celtiqu
*kimraïg*. Par conséquent, les habitants de la
de Galles, où cette langue est encore vivante,
guère être Cimbres, à savoir Allemands et Celt
Je m'abstiens d'entrer dans les détails concernan
allophylétique, à crâne raccourci, à petite taill
lure foncée, etc., qui entre pour une large part
pulation de la contrée précitée.

2. Relativement aux traces laissées par les Ga
nomenclature géographique du Caucase, je ferai
à M. Lagneau que, loin de la limiter à deux raci
le veut notre savant collègue. M. Pictet, dans les
citées, en donne une liste assez étendue.

3. Je ne reviendrai pas à ce qui concerne l'i
mélange sur le crâne celtique, d'une part, et
temps et de la civilisation, de l'autre ; car je croi
tement distingué ces deux sortes de modific
mes communications précédentes.

4. Enfin existe-t-il, *jusqu'à présent*, des p
des races anciennes de notre Europe occidental
trouvé des débris osseux, aient disparu en
M. Lagneau est de cet avis, et il s'appuie de
Quant au premier, relatif au crâne de Néander
vois qu'un cas exceptionnel. En effet, ce crâ
d'abord, au dehors, tous les caractères du ty
sauf l'énorme développement des sinus frontau
tère, bien qu'amoindri, se rencontre sur d'au
anciens, soit celtiques, soit brachycéphales. L'
paraît d'ailleurs complétement quand on exami

interne de ce crâne. Parmi soixante moules de la cavité crânienne, appartenant à des races très-diverses, que je viens d'étudier, celui du Néanderthalois correspond au moule d'un Irlandais moderne, dont le crâne est un superbe échantillon du type celtique. De plus, nous savons que le squelette du Néanderthalois présente une haute taille, comme celui des anciens Celtes en général ; et enfin remarquons aussi une particularité anatomique concernant la direction du col du fémur. Bien que ce caractère ne soit pas constant chez d'autres races, comme par exemple chez le nègre pas plus que chez les Celtes, il est cependant intéressant de noter que la jonction du col fémoral se fait à angle droit avec le corps de l'os, et chez le Néanderthalois et chez des Celtes anciens aussi bien que chez les modernes.

Enfin, un mot sur les anciens brachycéphales prognathes observés par M. Spring, et dont M. Lagneau croit la souche éteinte. La description donnée par le savant belge est fort concise, mais il n'y a rien que je n'eusse d'abord vérifié sur d'autres crânes anciens brachycéphales appartenant à des localités diverses. J'en citerai, pour le moment, trois échantillons où la brachycéphalie est combinée avec un prognathisme assez prononcé, l'un provenant du champ de bataille près l'ancienne Alesia en France; les deux autres, dont l'un du lac de Genève, et le dernier des marnières de la haute Italie présentent un prognathisme, je dirais presque animal. En effet, le bord de l'arcade dentaire, au lieu d'offrir la forme parabolique ou elliptique, présente un carré allongé. Mais existe-t-il encore aujourd'hui des individus chez lesquels les caractères de l'ancienne souche brachycéphale sont associés au prognathisme ? J'en ai vu positivement dans les environs de Genève. Ainsi, Celtes et anciens brachycéphales continuent leur existence au milieu de nous, et je suis fort éloigné d'interpréter quelque

caractère isolé et exagéré comme le fait no
confrère.

**La philologie comparée et les migration**

Par M. LIÉTARD.

Je crois ne pas me tromper en notant tout
à la suite des communications faites dans la der
et des discussions qu'elles ont amenées, la que
gines indo-européennes a fait un grand pas. U
tout me semble à peu près admis par chacu
c'est que tout ce qui regarde les races doit nèc
pour éviter une confusion qui a obscurci les
discussion, et de laquelle on ne pourrait, je cr
tout ce qui regarde les races doit être él
pendamment de ce qui a trait aux langues, a
à l'archéologie, à la civilisation, pour tout
mot.

Il est un autre fait encore sur lequel bien d
commencé à se dissiper, je veux parler de l'o
que de notre état social, considéré, bien ent
hors des races peuplant actuellement l'Europ
question que je voudrais traiter aujourd'hui
un peu plus détaillée ; mais auparavant je veux
de l'ordre dans lequel les deux sujets, reco
d'hui par chacun de nous comme distincts l'u
doivent être abordés. A mon avis, l'hésitation n
sible un seul instant : c'est la question des rac
nes actuelles qui doit être traitée la dernière.
ethnographes purs, c'est-à-dire ceux qui che
arguments à peu près uniquement dans les sig
ques et dans l'histoire proprement dite, ne so
à cette unanimité de conviction qui rassemble
lologues et tous les mythologues en un batail

ment discipliné, permettez-moi cette expression, et s'oppose à ce qu'on puisse laisser leur avis de côté. Je crois être à l'abri de toute erreur en affirmant qu'il n'existe pas en Europe un mythologue ni un philologue dans l'esprit duquel il reste, sur l'origine asiatique de l'état social des Européens, l'ombre d'un doute. Or, ils ne peuvent, cela se conçoit aisément, accepter des arguments qui leur démontreront, par exemple, qu'ils n'existent plus d'Ariens en Europe, si ces arguments viennent d'adversaires qui ne sont pas bien convaincus qu'il y en ait jamais eu. La philologie, en effet, la mythologie et l'archéologie sont en mesure de prouver que tout ce qui constitue la base première de notre civilisation actuelle est venu d'Asie. En appelant Ariens, comme ils s'étaient nommés eux-mêmes, les *porteurs* de cette première civilisation, il est facile d'établir de la façon la plus incontestable qu'à une certaine époque préhistorique, les populations primitives, les autochthones, se sont trouvés, dans l'Europe entière, envahis par des Ariens, dont le nombre, le rôle, la pureté de race, etc., seront discutés ensuite. Ce grand fait, j'essayerai de l'établir aujourd'hui, du moins en partie.

Dans ma première communication faite à la dernière séance j'ai essayé de déterminer, à l'aide des données purement philosophiques, quelle fut la marche suivie par les peuples qui se rendirent de l'Asie dans les péninsules du midi de l'Europe. Aujourd'hui, sans quitter les mêmes peuples, et m'attachant surtout aux Pélasges, je veux tenter non-seulement de montrer, d'après la philologie et la mythologie, qu'elle fut la source de leur état social primitif; mais enregistrer les faits principaux de la vie des Ariens immigrants qui se sont répandus dans les péninsules italo-helléniques, que j'appellerais volontiers les presqu'îles pélasgiques ; dresser le journal de leur voyage, ce qu'ils ne pouvaient faire, et, comme le disait il y a quelques jours

M. Chavée, leur apprendre leur histoi
sue.

Ainsi, après avoir donné une idée d
social ariaque avant le départ des Pélasge
avoir pris note de ce qu'ils ont pu et dû
de connaissances théoriques et pratiques
préjugés, etc., je chercherai, à l'aide de
parée, quels ont été les autres émigrants
trés sur leur chemin, quel échange de c
velles a été le résultat de ce contact, qu
dans leur état social fut le résultat de
nouvelles, — ce qui m'amènera à la peintu
des Pélages avant la séparation des Grecs
enfin, si cela est nécessaire, à une idée a
possible de la civilisation des Grecs et des
où ils prirent possession des deux péninsu
pent encore aujourd'hui.

L'étude des radicaux sanscrits, lesquels
au point de vue du squelette de la langue,
possible du langage arien primitif, a serv
déjà à reconstituer le tableau de la société a
dispersion. On a montré quels sentiments a
à la constitution de la famille, comment le p
sidéré surtout comme protecteur, la mère co
trice, le frère comme l'aide du père, le bras
fille comme préposée aux soins du ménage
dits, chargée de traire les vaches, etc Je n
pas plus longuement sur ces détails qu'on tro
mieux que je ne pourrai le faire, en vingt en
sisterai surtout sur les points principaux, ou
ceux qui nous intéressent particulièrement auj
d'abord les Ariens, avant toute émigration, pos
l'agriculture ; ou bien étaient-ils encore à l'ét
Avant de répondre à cette question, je crois

pour ne surprendre personne, de rappeler le procédé à l'aide duquel la linguistique résout ces problèmes, que l'histoire proprement dite laisserait perpétuellement insolubles. L'ensemble de tous les mots, ou mieux des radicaux communs à toutes les langues japhétiques, est à ses yeux, le livre où se trouve écrite l'histoire commune à tout le peuple ariaque; les radicaux spéciaux à un idiome servent à dépeindre ce qui n'appartient qu'à ce penple, c'est-à-dire ce qu'il a acquis depuis l'époque où il est entré dans sa patrie définitive. Les radicaux qu'on rencontre à la fois dans un certain nombre de langues, sans les reconnaître dans toutes, indiquent un contact momentané entre les peuples chez qui on les trouve, à l'exclusion de ceux qui ne les possèdent pas. Ces procédés, qui n'exposent guère à l'erreur, puisque le degré de probabilité des faits historiques peut toujours être rapproché du degré de certitude des faits linguistiques, a permis de reconstituer tout un état social où, sans eux, nous n'aurions jamais pu pénétrer.

La philosophie comparée des langues indo-européennes, nous amène tout d'abord à ce grand fait historique, dont le savant ouvrage de M. A. Pictet, sur les origines indo-européennes, fournit tous les éléments, et que lui-même a si bien reconnu. Avant la dissémination de la race ariaque, il y eut une première division en deux groupes dont l'un constitua les Aryas occidentaux, pendant que les autres, les Aryas orientaux, ou continuèrent d'occuper le pays que les premiers venaient de quitter, ou s'étendirent sur les contrées voisines, et commencèrent les émigrations vers le sud-est et le nord-est. Ce que je viens de dire résulte de ce fait qu'un certain nombre de radicaux correspondant à des connaissances pratiques, appartiennent aux langues de l'Europe, sans se retrouver dans les idiomes asiatiques. J'éviterai autant que possible de multiplier les exemples dont la valeur n'est pas toujours bien saisie, quand on ne

fait que les entendre citer, sans avoir le temps de les étudier; néanmoins je relaterai les plus importants et les plus significatifs.

J'ai déjà dit un mot tout à l'heure de l'organisation sociale des premiers Aryas, avant toute séparation. J'ai rappelé que la famille, conçue sous un point de vue aussi élevé que puissant, était la base de cette organisation. Elle comprenait non-seulement le père, la mère et leurs enfants; mais les gendres, les beau-père et belle-mère, les oncles et neveux, qu'on appelait les autres pères et les autres fils, y portaient des noms indiquant qu'un lien puissant les rassemblait tous près du foyer principal.

Les premiers Aryas ne nous sont pas connus comme nomades; rien, même, ne prouve qu'ils l'aient jamais été; ils vivaient primitivement de la vie pastorale pure et simple; les plus anciennes connaissances que nous avons d'eux nous les montrent organisés en espèces de clans, avec des habitations fixes constituant des villages (scr. *vic*, maison, puis tribu, agglomération de familles; lat. *vicus*, gr. οἶκος etc.). Il est probable que ce hameau était placé au milieu d'une prairie appartenant en commun à la tribu.

Mais « la vie pastorale ne peut se maintenir exclusive-« ment que dans un pays peu peuplé, car il fa' aux « pâtres beaucoup d'espace pour leurs troupeaux. Du « moment que la population augmente, il devient néces-« saire de pourvoir à l'alimentation par d'autres ressour-« ces que les produits du bétail et ceux de la chasse. De « là l'introduction de l'agriculture (1). » Or, si les Aryas, avant toute séparation, n'étaient pas encore arrivés à substituer complétement la vie agricole à la vie pastorale, substitution qui, amenant un grand surcroît de travaux,

(1) Pictet, *Origines indo-européennes*, Paris, 1859-63, in-8°, t. II, p. 740.

se fit, pour ce motif, peu à peu, et suivant les nécessités, il est parfaitement établi qu'ils avaient un commencement d'agriculture. La philologie comparée, en effet, nous apprend que, déjà dans l'Arie primitive, ils possédaient l'usage de certains métaux, le cuivre, le bronze, l'or, l'argent, et peut-être même le fer, comme l'admet M. Pictet en s'appuyant sur des arguments qui ne m'ont pas aussi complétement convaincu que lui (1). Mais. non-seulement ils possédaient l'art d'extraire ces métaux, de les fondre (scr. *lî*(*layati*) liquefier, cfr. rus. *liti*, couler, *litetsu*, fondeur; lith. *letas*, métal fondu, etc.), de les forger sur des enclumes de pierre ; ils savaient aussi les utiliser, et confectionner certains outils : la bêche par exemple (scr. *phala*, lame, couteau, soc; lat. *pala*, pelle, cymr. *pâl*, bêche, etc.), et la pioche qui est le même instrument dont le manche seul a changé de disposition.

D'un autre côté, nous savons qu'ils connaissaient l'orge (scr. *yava*, gr. ζέα, p. ζετα, dérivé de *yava*, comme ζυγόν de *yuga-m* lat. *jugum*, le joug; de plus, Georges le Syncelle, d'après Bérose, nous apprend que l'*épeautre* (triticum spalta) croissait spontanément dans certaines parties de l'Aste mineure que les Aryas ont certainement connues. De là nous pouvons et nous devons conclure, qu'avant toute séparation, les peuples primitifs de la race japhétique connaissaient les éléments d'une agriculture pratique, laquelle s'était imposée d'elle-même par l'accumulation de la population : mais, que jusque-là, ils avaient trouvé dans les produits spontanés du sol, des moyens d'existence plus complets que ceux des peuples simplement pasteurs, c'est-à-dire quelques-unes des céréales, et qu'enfin ils pouvaient à l'occasion, par une culture élémentaire, en hâter la ma-

(1) Weber va plus loin et admet que chez les Aryas, les armes, l'épée, la lance, etc., étaient de fer.

turation ou en multiplier les récoltes, et enfin les entasser dans des magasins où les souris venaient les voler (cfr. scr. *mûsha*, souris, de *mush*, voler, lat. *mus*, etc.). Leurs connaissances agricoles s'étendaient-elles encore plus loin, savaient-ils labourer la terre, c'est-à-dire se servir de la charrue proprement dite? Je ne le crois pas. Ils connaissaient, je le sais, l'usage des chars montés sur des roues et traînés par des bœufs, attachés deux à deux par le joug (scr. *yuga*, gr. ζυγόν, lat. *jugum*, etc.; mais rien ne prouve sans contestation que, antérieurement à toute division, les Aryas aient possédé l'instrument appelé en latin *aratrum*. Si cette connaissance manqua aux Aryas primitifs, elle ne manquait plus au groupe occidental qui se répandit ensuite dans l'Europe entière, et qui, selon M. Pictet (V. *op. cit.*, t. I, p. 537), s'était établi très-probablement sur les bords de la mer Caspienne.

Je demande la permission d'entrer ici dans quelques détails relativement à un point de philologie comparée auquel j'attribue une grande importance.

La charrue proprement dite s'exprime en latin par le mot *aratrum* en grec par ἄροτρον; ces deux mots remontent, à un radical *ar*, qui se retrouve en sanscrit, et qui a dans tout l'Occident la signification de labourer; mais, ils correspondent en sanscrit à un mot qui leur ressemble de tous points, *aritram* signifiant le gouvernail, la rame, et par extension la barque elle-même. Eh bien! j'espère faire sortir de ce mot une des preuves les plus puissantes en faveur de l'origine asiatique d'une partie des Européens. En effet, représentons-nous les Ariens occidentaux encore réunis en une seule masse, ayant déjà quitté leur patrie première, et arrivant aux environs de la mer Caspienne. Ils viennent d'abandonner un pays où l'agriculture venait en aide aux forces productives du sol, sans être complétement indispensable; puis, ils parviennent dans des con-

trées nouvelles où les plantes dont les graines ont servi à faire leurs approvisionnements au départ, ne croissent plus spontanément. Il faut de toute nécessité trouver un perfectionnement aux moyens agricoles, et on invente la charrue primitive, celle que nous voyons représentée dans les plus anciens monuments grecs et romains, consistant en une sorte de couteau en bois que l'on traîne en le tirant par une longue pointe. L'instrument confectionné, on lui trouve la plus grande ressemblance avec le gouvernail de la barque, et on lui donne le même nom, d'où le latin *aratrum* et le grec ἄροτρου (cfr. grec ἐρετμός? rame). Ce raisonnement appliqué au mot sanscrit *aritram*, ne pourrait être retourné, car nous savons que la rame et la barque étaient connus des premiers Aryas, il prend, par là, une valeur capitale, comme argument en faveur de la direction de l'émigration indo-européenne, c'est-à-dire en faveur de la position géographique de la véritable *officina gentium*.

Les philologues, dont aucun, il est vrai, n'hésite à admettre la réalité de l'origine asiatique de la civilisation européenne, ou même des peuples européens, n'avaient pas, que je sache, fait cette remarque à propos du mot *aritram*. La raison en est simple; c'est qu'ils avaient pensé que la comparaison s'était faite dans l'esprit des Ariens non entre la charrue et le gouvernail, mais entre la charrue et l'embarcation; aussi aucun d'eux n'oublie-t-il de rappeler l'expression française, *sillonner les flots*, ce qui en prose signifie *labourer l'eau*. Mais cette comparaison moderne n'est guère vraie d'instruments primitifs comme ceux que les Aryas employaient. D'ailleurs il existe un autre mot qui a passé exactement par les mêmes transformations, c'est le mot sanscrit *phala* ou *phâla* (dérivé du R. *phal*, fendre,) qui signifie lame et soc de charrue et qui a pour correspondant *phala*, planche en général, et

le persan *palah*, la planche de la rame ; ce qui indique que pour ce mot aussi on a pu passer par comparaison de la rame au soc de charrue ou réciproquement. Ainsi, avant de quitter leurs frères et les autres Ariens occidentaux, les Pélasges, auxquels nous allons arriver, avaient appris avec eux à labourer la terre à l'aide de la charrue, ce qui nous explique la présence des mots : *erida* dans le dialecte germain primitif, *arti*, dans le lithuanien et dans le celtique, *aradar*. Nous pouvons ainsi nous représenter fidèlement le degré de civilisation matérielle auquel étaient parvenus les Gréco-Latins, lorsqu'ils arrivèrent dans les régions situées au nord de leurs péninsules, c'est-à-dire dans la Thrace.

Nous les avons vus, lorsqu'ils quittaient les plateaux de l'Asie centrale, adonnés encore, du moins partiellement, à la vie pastorale ; ils chargèrent sur des chars traînés par des bœufs, qu'ils attelaient avec des jougs, à l'aide de cordes (scr. *yâktra*, la corde du joug) les provisions de graines d'orge, d'épeautre, etc., en même temps qu'ils emmenaient avec eux les animaux domestiques, le cheval, le chien, l'oie, le canard, etc. Nous les avons vus ensuite, poussés par la nécessité, pourvoir plus amplement à leurs besoins en travaillant la terre à l'aide de la charrue, avec leurs frères de l'Europe. Mais, maintenant que leur long voyage touche à sa fin, ils abandonneront tout à fait la vie pastorale, dont certaines pratiques se fondront dans les habitudes de la vie agricole. Le sentiment de la propriété, avec tout le cortége d'idées nouvelles qu'il fait naître, va prendre un développement inconnu jusqu'ici. Alors, nous nous expliquerons un grand nombre de particularités philologiques tout à fait obscures, sans le secours de ces faits. Nous comprendrons, par exemple, comment le mot sanscrit *agra* qui signifiait, dans ue sens général et assez vague, la plaine, la campagne, correspond au latin *ager* et au

grec ἀγρός, lesquels après avoir eu, sans doute, primitivement le même sens (ἀγρός surtout, cfr. ἄγριος, rustique), correspondirent ensuite chez les Gréco-Italiotes au champ cultivé et limité, à la propriété particulière (cfr. irl. *acrâ*, fr. *âcre*.)

Cela nous amène aussi à concevoir comment le sanscrit *venas*, qui exprime *toute boisson agréable*, devient chez les Gréco-Italiotes *vinum* et οινος ; puisqu'il suffit pour cela d'admettre que, satisfaits de l'usage du vin, ils lui donnèrent le nom correspondant dans la langue de leurs pères à toute chose agréable à boire.

Si telle était la question qu'il s'agit de résoudre, nous pourrions pousser plus loin encore notre analyse, constater par le secours seul de la philologie comparée, et, en détail, l'état de la civilisation des Pélasges lors de la séparation dn groupe arien occidental, et chercher dans les parties communes aux idiomes latin et grec quelles furent les acquisitions nouvelles que firent les Pélasges entre le moment où ils abandonnèrent les autres Ariens de l'Europe, et celui où les Grecs et les Latins se séparèrent. Ici, il faudrait redoubler de précautions, parce qu'une grande porte est ouverte à l'erreur on est exposé à confondre ce qui dépend des communications ultérieures des deux peuples entre eux avec ce qui fait partie de leur patrimoine.

Pourtant, même en ce cas, l'histoire philologique nous avertit souvent, et nous empêche de nous égarer; ainsi, pour reprendre un exemple cité plus haut, la ressemblance des mots *vinum* et οινος ne nous fera pas admettre que les Pélasges connaissaient la vigne avant leur séparation, puisque nous savons que les Grecs ont appelé l'Italie Œnotrie, Οἰνωτρία, la patrie du vin.

Quelle est, en résumé, la marche que je viens de suivre pour arriver à analyser ainsi la première civilisation pélasgique, et à échelonner, dans le temps et sur le sol, les prin-

cipaux faits de leur histoire antique? Est-ce un procédé arbitraire, attaquable lui-même comme les résultats qu'il amène que celui qui a aidé à cette reconstitution pièce à pièce? Non certes, car je n'ai eu recours, comme ceux qui ont les premiers observé les faits que je viens d'établir, qu'à la méthode dite dichotomique, chaque jour mise en usage avec tant de succès dans les études d'histoire naturelle, l'analyse des plantes, les études de diagnostic clinique, etc., etc.

La philologie comparée, seule, sans l'aide d'aucune autre science, peut donc replacer devant nos yeux le tableau de l'état premier de chaque société. Ce n'est pas encore là tout ce qu'il nous est possible de lui demander. En effet, quand on analyse les mots d'une langue on arrive, en poussant le travail aussi loin que possible, à des valeurs philologiques fondamentales qui constituent pour ainsi dire le squelette de la langue, et qui, sous cette forme, non-seulement lui sont communes avec d'autres langues, mais souvent sont assez abstraites pour n'être encore ni substantifs, ni adjectifs, ni aucune forme du discours : je veux parler des radicaux, lesquels, quand plusieurs langues sont d'origine commune, nous représentent dans leur ensemble le langage premier d'où les autres sont sortis. Or, les langues s'altérant d'une façon souvent rapide et profonde, les radicaux perdent bien vite leur physionomie et disparaissent. Mais heureusement ces altérations suivent certaines lois propres à chaque idiome, et dont la connaissance nous permet de pénétrer jusqu'au fond de chacun d'eux. En appliquant ces lois aux langues indo-européennes, on est arrivé à cette conclusion, que je ne puis autrement développer ici, mais qui repose sur des faits aussi positifs que possible, que les langues indo-européennes ont comme substratum un corps de radicaux communs dont la plupart n'auraient été ni reconnus ni expliqués sans le secours du sanscrit. Le fait est

tellement vrai, et les procédés tellement naturels et positifs, que dans le cas où l'on découvre les monuments d'une langue japhétique jusque-là inconnue, les inscriptions cunéiformes de Persépolis, par exemple, la notion du sanscrit suffit pour arriver à la connaissance complète de la langue nouvelle.

N'est-il pas dès lors tout naturel d'admettre que l'idiome qui a su si bien conserver les fondements de la langue mère était dans des conditions spéciales, que nous trouvons ici dans le voisinage de la souche commune, la brièveté des émigrations, le peu de mélange avec les races autochtones, la soumission absolue de celles-ci, etc., etc. Les exemples à l'appui de ce que je viens de dire se compteraient aisément par centaines, et plus encore. Aurions-nous jamais su, par exemple, sur quelles idées était basée la constitution de la famille ariaque, si nous n'avions découvert dans la langue sanscrite des expressions comme *pâ*, protéger, qui nous a révélé le rôle du père, il gardait sa famille comme le berger (*gôpa*) ses troupeaux ; *mâ*, procréer, étendre, qui nous explique le nom de la mére ; *duh*, traire, qui rend compte des mots scr. *duhitar*, sœur, du grec θυγάτηρ (*p.* δυχάτηρ), de l'angl. *daugter*, de l'all. *tochter*, etc,; *bhri*, *bhra*, soutenir, qui nous montre le rôle protecteur du frère, comme aide du père, et nous donne le sens des mots scr. *bhrâtar*, frère, gr. φρατὴρ, lat. *frater*, etc., etc.

La souris (1), que j'ai citée plus haut, porte dans les langues japhétiques des noms (comme scr. *mûsha*, gr. μυς, lat. *mus*, all. *maus*, angl. *mouse*, russe *myshi*, etc.) qui remontent tous au rad. scr. *mush*, rapiner, voler.—La mouche (2) (csr. *makshikâ* [cfr. z. *makshi*], lat. *musca*, gr. μυία (cfr. gr. μουσίκα? v. all. *mücke*, etc.) tire son premier

(1) Pictet, *Orig. indo-eur.*, t. I, p. 411,
(2) *Id.*, t. I, p. 421.

[illegible] ner, bourdonner. Le lièvre (scr. [illegible] qui saute (sc. *çaç* sauter, etc., etc.). [illegible] excellent ouvrage de M. Pictet (*Ori-* [illegible] en apprendra plus en un instant [illegible] en indiquer ici. Je me con- [illegible] le mot scr. *vidhava*, veuve, [illegible] et dans le latin *vidua*, [illegible] *mari* (*vi-dhava*). Il n'y a [illegible] particularités relatives aux [illegible] éclairées par la philologie. [illegible] appliquée à la cérémonie [illegible] qui consistait en bes- [illegible] peut-être l'expression d'Homère [illegible] celles-qui-reçoivent- [illegible] à marier.

[illegible] d'abuser de votre bien- [illegible] ces considérations, pas- [illegible] relatifs à la mythologie, [illegible] de mythes, dont les [illegible] méconnu la source, [illegible] les rapprochant des [illegible] en communauté d'o- [illegible] de cette communication [illegible] peut-être un peu exagérée, je [illegible] de me borner à quelques [illegible]

[illegible] que le mythe, avant de [illegible] reçoit une physionomie [illegible] la société chez ce peu- [illegible] il ne représentait [illegible] spontané de l'imagi-

[illegible]

[illegible] le Mythe [illegible] 1863, *passim* [illegible]

nation naïve, cherchant à exprimer ses impressions en face des grands phénomènes de la nature.

Il y a donc, au fond de chaque donnée mythologique, d'autant plus altérée dans les diverses mythologies, que les petites aventures dramatiques où elle est enfouie ont été conçues indépendamment du caractère primitif, il y a, dis-je, un ou plusieurs faits simples, conçus spontanément, sans préoccupations morales autres que l'étonnement, l'admiration, et qui constituent, si je puis ainsi dire, le *radical* du mythe.

Partant de cette observation, pour étudier les mythologies grecque et romaine, nous verrons bientôt que presque tous les faits mythiques qu'elles renferment ou bien exigent, pour être compris parfaitement, d'être mis en relations avec les faits de la mythologie indienne qui les complètent, comme si les Pélasques en emportant le mythe avaient *oublié quelque chose*, ou bien même, les uns du moins, ne pourront être compris qu'à la condition d'être reportés là où ils sont nés. Le mythe, en effet, proprement dit, disparaît dès qu'on y touche : il devient, cela est vrai, un drame souvent intéressant, fort brillant, si on le compare à cette espèce d'aphorisme sec et sans ornement qui lui sert de base. Si je ne craignais de paraître affecté, je dirais que la réflexion agit sur le mythe comme le soleil sur la rosée qu'il fait briller un instant, mais qu'il détruit aussitôt.

L'étude comparée des mythes est fort peu avancée ; néanmoins ce qu'on en connaît suffit pour donner une idée de l'immense mine dont l'exploitation est ainsi commencée : les découvertes faites jusqu'ici sont déjà fort intéressantes, ce n'a pas été d'abord sans quelque surprise «que l'on avait » vu telle légende védique conservée jusqu'à nos jours dans » quelque conte populaire allemand.» (Pictet. *op. cit.*, t. II p. 688.)

Nous n'aurions jamais su, par exemple, ce que c'étaient

primitivement que les troupeaux d'Apollon, si nous n'avions pu rapprocher ce fait de la partie indienne du mythe, où nous trouvons le soleil appelé *gôpati*, le propriétaire des vaches. Ces vaches personnifient les étoiles du ciel, lesquelles, en effet, semble chaque jour disparaître, être ravies.

Je citerai encore Uranus qui joue uu rôle si peu actif dans la mythologie pélasgique, et duquel on ne comprendrait guère qu'on dît qu'il était souverain de l'univers, si on ne pouvait le rapprocher de la conception védique personnifiée en *Varuna*, souverain juge des actions humaines.

Les Grecs, s'ils avaient su que la roue d'Ixion, roue enflammée, comme on sait, personnifiait la marche du char solaire, n'auraient jamais transporté sur la terre le mythe céleste des centaures, lesquels naissaient d'Ixion et de la Nuée. Ce mythe, aujourd'hui parfaitement étudié par les travaux de Kuhn, est un des plus curieux, mais les limites de ces notes, déjà peut-être trop longues, ne me permettent pas d'entrer dans de plus grands développements.

Pour traiter complétement la question des origines indo-européennes, il faudrait faire pour tous les peuples de l'Europe ce que je viens d'appliquer aux Pélasges ; puis, pour donner, pour ainsi dire, la preuve de l'opération, et procédant en sens contraire, on partirait des époques modernes, et ressemblant, comme le dit spirituellement M. Pictet, les abeilles dans la ruche, on ramènerait chaque civilisation à la source unique d'où elle est sortie.

Il est encore une autre science qui pourrait apporter de précieuses lumières, c'est l'archéologie proprement dite ; j'espère que quelque membre de la Société, mieux autorisé que moi, qui ne le serais nullement, voudra bien fourniir à cet égard les renseignements que la science doit posséder.

MM. Bertrand et Halléguen, à qui était réservée la parole, demandent à remettre leurs communications à la prochaine séance.

La Société se forme en comité secret pour entendre le rapport de la commission des archives.

## RAPPORT

### de la Commission des Archives

Par M. Simonot.

Nous avons à vous rendre compte de l'état de vos archives au nom d'une commission dont les membres, désignés par le sort, ainsi que le prescrit le règlement, sont : MM. Antelme, Martin de Moussy et Simonot, rapporteur.

Votre commission, messieurs, a procédé à son examen avec la conviction que toute société qui veut vivre doit avoir à cœur de posséder des archives où se trouvent associés ordre et richesse, car si sa biographie, ses statuts et ses règlements constituent son état civil, ses relations et ses œuvres sont l'expression la plus véridique de sa moralité, de son utilité et de son but. Cet examen, nous devons le reconnaître tout d'abord, a été d'une extrême facilité en raison de la remarquable méthode que le zèle de notre archiviste, M. Lemercier, a si intelligemment appliquée au classement des différentes pièces qui lui étaient confiées.

L'ensemble des archives est réparti en quatre sections.

La première comprend :

Le tableau des membres de la Société ;

Les feuilles de présence ;

Les lettres de demande d'admission et les rapports qu'elles ont motivés ;

Les diplômes ;

Les demandes de congé ;

Les demandes d'instructions par les voyageurs.

Pour cette section, nous nous bornerons à cette simple énumération, sans entrer dans des détails qui ne pourraient être que fastidieux.

Cependant, nous croyons devoir vous faire connaître l'état du personnel de la Société et son accroissement année par année, depuis le jour de sa fondation.

A sa naissance, le 19 mai 1859, la Société d'anthropologie comptait 19 membres fondateurs; dans la même année le chiffre de ses élections fut de. . . . . 32

| | | |
|---|---|---|
| En 1860, il s'élève à. . . . . | | 58 |
| En 1861, | — . . . . . | 36 |
| En 1862, | — . . . . . | 41 |
| En 1863, | — . . . . . | 45 |
| En 1864, jusqu'à la fin de mars à. . . . . | | 19 |
| Ce qui donne aujourd'hui un total de membres. | | 250 |

De ce chiffre il nous faut bien retrancher quelques démissions qui, hâtons-nous de le dire, n'ont eu d'autres motifs que des exigences de déplacement ou des nécessités de position. Il nous faut aussi tenir compte de l'impôt que la mort a prélevé sur nous en frappant aussi impitoyablement ces existences scientifiques si noblement remplies, ces natures ardentes, que leur enthousiasme entraînait dans de périlleux voyages, d'où il ne revient trop souvent qu'un cadavre ou un triste souvenir.

Quoi qu'il en soit, les chiffres dénotent un état prospère de la Société, il en ressort même que sa création était un des besoins de l'époque. Si à cela nous ajoutons la rapidité des sympathies qu'elles s'est acquises dans le monde savant, l'empressement que l'Angleterre et l'Allemagne ont mis à imiter notre exemple, nous pourrons dire que la Société d'anthropologie de Paris a réalisé un grand progrès.

C'est, en effet, messieurs, avoir réalisé un progrès que d'avoir substitué à l'isolement de quelques individualités privilégiées qui, jusqu'alors, pouvaient seules faire de l'homme le sujet de leurs études, cette association de nombreuses intelligences qui, aujourd'hui, réunissent leurs efforts pour interroger la science et lui demander si les croyances séculaires qui ont présidé à leur éducation assignent bien à l'homme sa véritable place dans la création.

Dans la seconde section se trouvent groupés ;

Tout ce qui est relatif au mode de publication et de distribution des Bulletins et des Mémoires ;

Les minutes des procès-verbaux des séances ;

Les manuscrits des travaux insérés dans les actes de la Société ;

Les épreuves et bons à tirer des publications ;

Les demandes et acceptations d'échanges avec les académies, les sociétés savantes et les journaux divers.

Les pièces relatives aux rapports de la société avec l'administration.

Les pièces relatives aux publications de la Société dans leurs rapports avec l'imprimerie et la librairie.

Les pièces administratives diverses.

Ici, messieurs, votre commission croît devoir arrêter votre attention sur le mode de publication et de distribution de vos Bulletins et de vos Mémoires. Ils constituent, vous le savez, avec la cotisation des membres titulaires, toute notre fortune. Jusqu'à présent leur tirage à 500 exemplaires a suffi pour satisfaire aux besoins des membres de la Société et de ses abonnés ; mais le moment approche où ce tirage deviendra insuffisant, et nous devons même disirer qu'il en soit ainsi, car cela prouvera que la source de nos richesses augmente.

Il nous faut donc prévoir le moyen de répondre le plus avantageusement possible à toute éventualité, pour ne pas

laisser échapper les chances de prospérité que semblent nous promettre les tendances actuelles de l'esprit public. Notre Bulletin n'a pas, comme les publications journalières, l'avantage de stimuler sans cesse la sympathie des lecteurs : comme la plupart des bulletins scientifiques, il est trimestriel et destiné, par nature, à ne figurer que dans les bibliothèques sérieuses, qui, il ne faut pas se le dissimuler, sont de beaucoup les moins nombreuses. Il en résulte pour nous l'obligation, tout en lui donnant un intérêt toujours croissant, de le rendre le plus accessible possible à toutes les bourses, et d'assurer à l'étranger comme en France, l'exactitude du service des abonnements.

Ce sont là deux questions importantes qui ont préoccupé votre commission. Pour répondre à la première, elle a pensé qu'il fallait avant tout éviter ces trop longues séries dont le prix, grossissant chaque année, finit par atteindre un chiffre qui effraye ceux qui, ne voulant pas une série incomplète, reculent cependant devant une trop forte dépense.

Nous croyons donc avantageux d'adopter la série quinquennale, que, grâce aux travaux de notre archiviste, il sera très-facile de terminer par une table générale centralisant les tables analytiques de chaque volume. Cette période de cinq années formant un tout complet, en évitant autant que faire se peut à ceux qui veulent s'abonner les inconvénients du prix de la série en cours de publication, nous permettrait de ne pas accumuler dans nos archives un trop grand nombre d'exemplaires non placés, qui à la longue deviendraient une perte absolue pour la Société, à moins qu'elle ne consente à les donner avec un rabais fâcheux à tous égards.

Quant à la distribution des Bulletins, c'est pour nous, vous le comprendrez, une nécessité et une obligation de les faire parvenir exactement à leur destination, sans cela

nos abonnés se dégoûteront, et il ne pourra en résulter qu'une double perte pour la Société, perte pour sa bourse, perte pour sa vitalité scientifique. Jusqu'à présent le service s'accomplit assez régulièrement en France ; mais pour certaines localités étrangères, il laisse beaucoup à désirer, et plusieurs fois déjà notre secrétaire général a reçu des réclamations aussi justes que fâcheuses. Nous avons bien comme agents de distribution, la poste et la libraire ; mais pour l'une comme pour l'autre, il existe une foule de petites difficultés de détail qui nécessitent une surveillance incessante bien difficile, pour ne pas dire impossible à réaliser dans l'état actuel de la Société.

Votre commission croît donc devoir insister pour qu'aussitôt que nos finances le permettront la société ait un agent auquel sera spécialement confié, sous la tutelle des secrétaires, trésorier et archiviste, le soin de faire face aux exigences de la distribution des Bulletins.

Cette création aurait, en outre, l'avantage de débarrasser les secrétaires, le trésorier et l'archiviste de tout ce qu'il y a d'automatique dans leurs fonctions, et, sans abuser du temps de notre archiviste, assurerait aux membres de la Société la facilité de consulter les documents de la bibliothèque et du musée dont ils peuvent avoir besoin, avec certitude de ne pas arriver au désordre inévitable des collections abandonnées à la discrétion de tous ceux qui sont appelés à s'en servir.

Il nous faudrait maintenant vous dire quelques mots des minutes de vos procès-verbaux et des manuscrits publiés par la Société : mais nous nous bornons à vous indiquer la place qu'ils occupent dans vos archives, parce que l'exposé succinct que nous aurions à faire ici ne pourrait être évidemment qu'un bien pâle reflet du remarquable compte rendu que vous a fait M. Broca, et dont, sans nul doute, le souvenir est encore trop présent à votre mémoire pour

qu'il soit besoin d'y revenir. Pour terminer ce que nous avons à vous dire au sujet de cette section, nous nous arrêterons un instant sur nos rapports avec les sociétés savantes françaises et étrangères.

Déjà nous sommes en relation d'échange:

En France. — *A Paris*, avec les Sociétés de géographie, de biologie, médicale d'émulation et orientale.

*Dans les départements*, avec les Sociétés d'histoire naturelle d'Auxerre, d'émulation d'Amiens, des sciences physiologiques et naturelles de Bordeaux, des sciences, agriculture, arts et belles-lettres de Saint-Etienne et avec la Société pour la conservation des monuments de l'Alsace.

A l'étranger : Avec les Sociétés d'ethnologie et d'anthropologie de Londres, — de géographie de Genève,—Institut égyptien, — Institution Smithsonnienne de Washington,— philosophique américaine de Philadelphie,—Académie des sciences de Munich.

C'est beaucoup sans doute, mais ce n'est point encore assez et nous devons faire tous nos efforts pour accroître ce nombre.

Il est surtout à désirer que nous puissions nous créer des correspondances dans tous les départements de la France où il existe une société scientifique publiant ses travaux. Il en résulterait pour nous une source féconde de documents statistiques, ethnologiques et archéologiques dont nous avons sans cesse besoin. Il serait même possible que notre musée pût s'enrichir de tous les crânes ou squelettes que ces sociétés laissent trop souvent échapper, par le seul motif qu'ils sont en dehors du champ habituel de leurs travaux.

La troisième section renferme :

L'état général et particulier des mémoires et ouvrages divers offerts à la Société ;

La classification méthodique de ces matériaux;

L'état des recueils publiés par les académies et sociétés savantes et adressés à la Société d'anthropologie;

L'état des journaux scientifiques et littéraires;

L'inscription des livres prêtés aux membres de la Société;

Dans la quatrième section se trouvent réunis tous les objets qui composent nos collections ethnologique, archéologique et anatomique.

Nous ne vous énumérerons point tout ce que vous possédez en cartes géographiques, photographies, estampes, dessins à la main, moules en plâtre, pièces conservées dans l'alcool, haches, flèches, casses-têtes, masques de fêtes, silex, poteries, objets de sépulture etc.; mais nous saisirons cette occasion pour témoigner publiquement notre gratitude aux nombreux donateurs qui nous ont enrichis de ces précieux éléments d'étude.

Cependant, comme nous tenons à vous donner une idée exacte de ce qu'est déjà votre musée, malgré son extrême jeunesse, nous prendrons un exemple que nous suivrons dans tous ses détails. Pour cela nous avons fait choix de la collection crâniologique pour plusieurs motifs.

D'abord elle a un caractère national que vous ne retrouverez nulle part et qu'il serait désirable de retrouver chez toutes les nations civilisées.

En outre, les crânes sont les témoins les plus authentiques des différentes phases par lesquelles les races humaines ont passé dans notre pays.

Enfin, plus que toute autre, cette collection démontre que déjà la Société d'anthropologie a su accomplir une œuvre utile qui, à elle seule peut justifier ses prétentions à être reconnue d'utilité publique.

Nous possédons aujourd'hui 631 crânes relatifs à l'ethnologie de la France. Pour plus de clarté, nous en établi-

rons le classement par époques chronologiques, avec indications du lieu de leurs provenances et du nom de leurs donateurs.

(*Voir le tableau ci-contre*).

A ce tableau, il faut ajouter un certain nombre de fragments de crânes, de mâchoires inférieures, de tibias présentant une altération pathologique encore indéterminée, et enfin treize humérus offrant cette remarquable particularité que la fosse olécrânienne est perforée : 8 proviennent des sépultures d'Orrouy. offerts par MM. Broca et Hazard, et 5 des sépultures mérovingiennes de Chelles, offerts par M. Bourgeois.

Vous avez dû remarquer sans doute que le nom de notre secrétaire général se reproduit sans cesse dans cette énumération; mais il y a plus, et pour être juste nous devons vous dire que le zèle infatigable de M. Broca ne s'est pas contenté de recueillir, il a encore entrepris l'immense travail de classer tous les crânes dans un catalogue qu'avant peu il pourra mettre à votre disposition, et où vous trouverez à un numéro d'ordre correspondant à chaque crâne ses dimensions, sa capacité, son indice céphalique, et, en un mot, tous les détails qui constituent son individualité et lui assignent un rang dans telle ou telle série.

Nous ne sommes pas à beaucoup près aussi riches en crânes de provenances d'outre-mer, mais néanmoins nous possédons déjà quelques échantillons précieux,

Nous devons à M. Bourgarel les crânes d'un Tahitien, d'un Néo-Calédonien pur, d'un métis de Néo Calédonien et de Polynésien, d'un naturel de l'île des Pins. A M. de Rochas, le crâne d'un Néo-Calédonien de Port-de-France, celui d'un Néo-Calédonien de la tribu de Balade ; celui d'un indigène de l'île Sandwich. En outre, M. Broca a déposé, au nom de M. Penard, un crâne de Néo-Calédonien ;

| AGES | PROVENANCES | DONATEURS | NOMBRE |
|---|---|---|---|
| Age de pierre | Sépulture préceltique de Chamant (Oise) | MM. Broca, de la part du Cte de Lavaulx | 3 |
| Age de bronze | Caverne du Mont-Maigre, près d'Orrouy (Oise) | Broca, de la part de M. Hazard | 16 |
| | Champ de bataille entre Marle et Vervins | Morpain, de la part de M. Ducom | 1 |
| Époque gallo-romaine | Vallum romain, camp de Saint-Pierre, près Compiègne | Viollet-Leduc, de la prt de l'Empereur | 1 |
| | Sépulture du mont Berny | De Roucy, de la part de l'Empereur | 14 |
| | Fouilles du couvent des Mathurins | Leguay, de la part de M. Forgeais | 1 |
| | Cimetière de Balme, province du Faucigny (Hte-Savoie) | Gosse fils | 1 |
| Époque mérovingienne | Environs de Saint-Acheul | Garrigou | 2 |
| | Sépulture de Champlieu (Oise) | De Saulcy | 1 |
| | Sépulture de Chelles | Broca | 69 [1] |
| | Sépulture de Champlieu | Broca | 15 |
| | Sépultures de Chelles | Bourgeois | 3 [2] |
| Vers le IXe siècle | Cimetière de Genth, canton de Genève | Gosse fils | 1 |
| Vers le XIIe siècle | Fouilles de la cité vis-à-vis le palais de justice | Broca | 125 |
| | Fouille du couvent des Mathurins | Leguay, de la part de M. Forgeais | 2 [3] |
| Vers le XVIe siècle | Cimetière des Innocents | Broca | 117 |
| Vers le XVIIIe siècle | Fouilles du boulevard Malesherbes | Broca | 17 |
| Vers le XIXe siècle | Cimetière de l'Ouest | Broca | 125 [4] |
| | Province du Guipuscoa (Basques) | Broca et Velasco | 60 |
| | Morgue | Broca | 17 |
| | Hors série | Broca | 40 |
| | | | 631 |

[1] Avec mâchoire inférieure. 51
Sans mâchoire inférieure. 18

[2] Déformés.

[3] Entier..... 1
Incomplet..... 1

[4] Sépultures privées 90
Fosse commune.. 35

M. Le Bret, au nom de M. Vinçon, celui d'un Nouka-Hivien; M. Robin, au nom de M. Mounié, celui d'un chef d'une tribu de Mishmis. Nous avons reçu de M. A. Duval, de Brest, le crâne du nommé Agi-bi, Cafre des environs de Natal, mort à Brest à 32 ans ; celui d'un Chinois des environs de Canton, mort à Saïgon; de M. Azam, le crâne et le cerveau d'un marin nègre, âgé de 30 ans, mort à Bordeaux ; de M. Colas, un crâne de Tamoul de race pure. Enfin notre premier bienfaiteur, Ern. Godard, nous a enrichis de deux têtes de momies Egyptiennes qu'il a extraites lui-même des hypogées et de trois têtes de Fellahs modernes, et le ciseau habile de M. Cordier nous a laissé en souvenir trois types ethniques dont vous avez déjà apprécié la valeur,

Un pareil début ne peut que nous donner un bon espoir pour l'avenir, surtout en faisant un sérieux appel aux chirurgiens de la flotte et en obtenant du ministre de la marine qu'un exemplaire de nos instructions générales soit régulièrement transmis à chaque navire en partance.

Maintenant, messieurs, encore une question d'intérieur. Ce n'est pas le tout que d'amasser des collections, il faut encore en assurer la conservation et en faciliter l'étude. Déjà nous sommes atteints de la plaie de tous les collectionneurs, le défaut d'espace, et, en terminant, votre Commission croit de son devoir d'appeler toute votre attention sur la nécessité prochaine d'un local plus grand, qui, du reste, deviendra indispensable par la création d'une agence de la Société.

Tel est, messieurs, l'état de vos archives.

Telles sont les idées que leur examen a suggérées à votre Commission et qu'elle résume en ces trois propositions, dont vous vous êtes déjà fort préoccupés :

Série quinquennale des Bulletins ;

Création d'une agence de la Société ;

Agrandissement du musée.

Un dernier devoir nous reste à remplir ; il nous faut justifier le mot de *remarquable méthode* que nous avons prononcé en commençant ; pour cela il nous suffira de vous affirmer que toutes les pièces de vos archives peuvent instantanément être retrouvées par leur titre, leur date ou le nom de leur auteur. Ne voyez donc point dans cette expression cet éloge banal dont habituellement les commissions se montrent si facilement prodigues, mais bien le juste témoignage de reconnaissance que mérite un homme de bien qui a modestement accompli sa tâche en dépit de ses ennuis et de ses difficultés, bien convaincu qu'il était que toute chose, pour être durable, doit être bien faite et que pour bien faire il faut bien commencer.

Sur la proposition de M. le Président, les conclusions du rapport sont renvoyées à l'étude du Comité central, et il est voté que le rapport sera inséré *in extenso* dans les *Bulletins*.

La séance est levée à 5 heures trois quarts.

*L'un des secrétaires,*

SIMONOT.

---

## 102e SÉANCE. — 21 Avril 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

### CORRESPONDANCE

La Société a reçu, outre les publications périodiques, les ouvrages suivants :

Morel (de Saint-Yon). *De la formation des types dans les*

*variétés dégénérées, ou nouveaux éléments d'anthropologie morbide*, 1er fascicule, Paris, 1864, in-4°, avec pl.

— Rizetti (de Turin). *Movimento statistico della popolatione di Torino*, janv. et fév. 1864.

— Jourdanet. *Le Mexique et l'Amérique centrale*. Paris, 1862, 1 vol. in-12.

— M. Halléguen, inscrit pour une lecture sur les origines européennes, demande que, pour des raisons de santé, son tour de lecture soit renvoyé à une autre séance.

— M. Pruner-Bey dépose sur le bureau une note de M. le docteur Lorange, directeur de l'hôpital européen de Beyrouth (Syrie), sur un cas de cornes multiples du cuir chevelu. Le sujet est une femme âgée de 55 ans environ. L'une des cornes, longue de 15 centimètres et demi, est recourbée comme une corne de bélier. M. Pruner-Bey fait remarquer que ces productions accidentelles sont purement épidermiques et n'ont rien de commun avec les cornes naturelles des animaux.

— *Couleur des petits mulâtres à la naissance*. M. Berchon envoie la note suivante : « La discussion qui s'est élevée, dans la séance du 3 décembre dernier, sur la couleur des mulâtres nouveau-nés (voy. *Bulletins*, t. IV. p. 612), me conduit à vous signaler un phénomène constant qui permet de reconnaître facilement *à la naissance* la qualité des parents d'un enfant de sang mêlé. J'ai déjà communiqué à la Société la difficulté ou mieux l'impossibilité de distinguer un nouveau-né noir d'un nouveau-né blanc d'après la seule inspection de la peau, pendant un temps *variable*, mais assez court après l'accouchement *Bulletins*, t. Ier, p. 520). Il n'en est plus ainsi pour les enfants de mulâtres. On rencontre *toujours* chez eux des plaques noires, témoignages irrécusables de leur origine, et ces plaques sont généralement situées aux environs des organes de la génération (fourreau de la verge, enveloppe des bour-

ses, nombril, grandes lèvres, mamelon du sein). J'ai tout récemment accouché à bord, après un long travail, une dame mulâtresse mariée à un mulâtre plus foncé qu'elle, et l'enfant, plus foncé certainement *au moment* de la naissance qu'un enfant négre, présentait les signes que je viens d'indiquer. Il offrait surtout au scrotum une plaque arrondie de la dimension d'une pièce de 5 francs et du plus beau noir. Un de mes amis, accoucheur très-employé aux colonies, m'a confirmé la généralité de ce fait, qui pourra conduire sans doute à des observations curieuses. Ces sortes de plaques sont très-tenaces et se perpétuent fort loin malgré les croisements. »

## CANDIDATURES

M. le docteur TOUCHARD, chirurgien de 1re classe de la marine, annonce qu'il est sur le point de partir pour le Gabon, où il séjournera probablement deux ans, et demande le titre de correspondant national. Il est présenté par MM. Ange Duval, Broca et Perier.

## ÉLECTIONS

Sont élus membres titulaires :

M. Le Roy de Méricourt, M. Constant Raparlier, M. le docteur Prat et M. le comte Montblanc.

## Objets offerts à la Société

*Crâne de Néanderthal.* M. Pruner-Bey fait don à la Société des trois moules suivants : 1° moule du crâne de Néanderthal; 2° moule de la cavité de ce crâne; 3° moule de l'extrémité supérieure du fémur du même individu.

*Barbe postiche d'un habitant des îles Marquises.* M. Gaus-

sin fait don à la Société d'un ornement en usage dans les Iles Marquises et formé par la réunion d'un grand nombre de petites touffes de poils de barbe. Ces touffes sont réunies avec beaucoup d'art, de manière à imiter la disposition d'un petit balai plat et à constituer une barbe postiche. M. Gaussin pense toutefois que cet ornement s'applique au-dessus du front et non sous le menton. La nature des poils prouve que ce sont des poils de barbe; ils ont de 12 à 15 centimètres de longueur, ils sont onduleux et souples, leur couleur est d'un gris de lin. Il est probable que ces poils, quoique très-semblables entre eux par leur nature et par leur couleur, proviennent d'un grand nombre d'individus différents.

### Sur les Crânes des anciens Bretons

M. le docteur John Thurnam, membre associé étranger à Devizes (Angleterre), envoie dix nouvelles photographies représentant des crânes trouvés dans des sépultures de l'âge de pierre, avec un mémoire manuscrit intitulé: *On the two Principal Forms of Ancient British and Gaulish Skulls* (sur les deux principales formes des crânes des anciens Bretons et des anciens Gaulois). M. le secrétaire général expose sommairement les principaux faits contenus dans ce mémoire, dont il préparera la traduction pour une prochaine séance.

## PRÉSENTATION DE PIÈCES

### Sur le siége de la faculté du langage articulé Aphémie traumatique. Lésion de la troisième circonvolution frontale gauche

M. Broca présente, au nom de M. Perier, le cerveau d'un blessé qui a perdu la parole par suite d'une chute sur la tête, et qui est mort au bout de dix jours.

Cet homme avait fait une chute sur la partie latérale droite de la tête et s'était fait une fracture de la fosse temporale droite. Il resta d'abord sans connaissance ; quelque temps après, lorsque M. Perier le vit pour la première fois, il présentait encore quelques symptômes de commotion ; les membres étaient dans le relâchement. A toutes les questions qu'on lui faisait, il répondait uniquement : *La tête, la tête*. Pouls faible et lent, vomissement, ecchymose sous-orbitaire à droite, écoulement de sang par le nez.

Pendant les 3 ou 4 jours suivants le malade parut aller mieux. Il soutenait sa tête plus facilement. L'intelligence était revenue ; il comprenait ce qu'on lui disait, et répondait par gestes, mais il ne pouvait prononcer que le monosyllabe *oui*.

Quoique il fût évident que le blessé était tombé sur le côté droit de la tête, M. Perier, d'après le symptôme de l'aphémie, diagnostiqua une lésion par contre-coup de l'hémisphère gauche du cerveau, et annonça que la 3e circonvolution frontale devait être au nombre des parties lésées.

Il n'y avait eu jusqu'alors ni convulsion, ni paralysie. Mais le 8e jour survinrent des mouvements convulsifs, comme épileptiformes, occupant plus particulièrement les muscles de la moitié droite de la face et ceux des membres du côté droit. Cela confirmait l'idée d'une lésion de l'hémisphère gauche. En même temps, et tout en conservant d'ailleurs sa connaissance, le blessé cessa de prononcer son unique monosyllabe. — Les mouvements convulsifs se rapprochèrent de plus en plus, les muscles postérieurs du cou se raidirent ; le malade mourut le 10e jour, sans avoir présenté aucun symptôme de paralysie.

A l'autopsie, qui a été pratiquée ce matin, on a trouvé d'abord une fracture s'étendant de la fosse temporale droite à la fente sphénoïdale du même côté. L'hémisphère droit du cerveau paraissait parfaitement sain ainsi que le bulbe,

le cervelet et la protubérance. Une nappe de sang coagulé recouvrait l'hémisphère gauche. Ce sang a été enlevé, mais on a laissé la pie-mère en place, et M. Broca, à qui M. Perier a eu l'obligeance d'envoyer la pièce n'a pas voulu la disséquer avant de l'avoir montrée à la Société. On aperçoit à la face externe de l'hémisphère gauche trois petits foyers hémorrhagiques parfaitement distincts. Le premier, situé sur la partie moyenne de la 2e circonvolution du lobe temporo-sphénoïdal, correspond à une contusion superficielle de la substance cérébrale : la pie-mère est déchirée à ce niveau, et c'est par là sans aucun doute que le sang s'est épanché dans l'arachnoïde. Ce premier foyer a environ 15 millimètres d'étendue. Le second est situé sur la même circonvolution, à 2 centimètres en arrière du précédent. Il a environ 1 centimètre de large. Enfin le troisième foyer est situé sur le bord supérieur de la scissure de Sylvius, à 1 centimètre et demi en avant de l'extrémité externe du sillon de Rolando, et masque entièrement et exclusivement le méandre postérieur de la 3e circonvolution frontale. M. Broca n'hésite pas à considérer cette dernière lésion comme la cause de l'aphémie, car elle occupe strictement le point qu'il a indiqué comme étant le siége de la faculté du langage articulé.

M. Trélat procède alors avec le plus grand soin a la dissection de la pie-mère. En enlevant cette membrane, on constate d'abord qu'il existe deux caillots allongés couchés respectivement dans les deux sillons qui limitent le méandre postérieur de la 3e circonvolution frontale. Cette partie de la 3e circonvolution, comprimée entre les deux caillots, est notablement amincie; en la comparant à la même partie de la 3e circonvolution de l'hémisphère droit, on trouve qu'elle a perdu au moins un tiers de son épaisseur. Elle présente en outre le ramollissement et la couleur rouge qui caractérisent l'encéphalite.

L'encéphalite n'est pas limitée à cette circonvolution.

Les deux premières circonvolutions frontales et les trois cinquièmes antérieurs de la troisième sont parfaitement sains. Mais, en arrière, l'encéphalite s'est propagée à la partie inférieure de la circonvolution frontale transverse, et de la circonvolution pariétale transverse, Les lésions de l'encéphalite sont manifestes également autour des deux foyers du lobe temporo-sphéroïdal; mais une étude minutieuse montre qu'il n'y a aucune continuité entre l'inflammation de ce dernier lobe et celle qui a eu pour point de départ la lésion de la troisième circonvolution frontale. Le lobe de l'insula, le fond de la scissure de Sylvius et le bord inférieur de cette scissure sont parfaitement sains, et il est digne de remarque que le foyer sanguin de la troisième circonvolution ne s'est même pas prolongé par infiltration dans l'intérieur de la scissure de Sylvius.

### Commission de l'Algérie.

M. Bonté annonce qu'il a fixé pour quelques mois sa résidence à la campagne, qu'il ne vient plus à Paris que pour les séances de la Société, et qu'il se trouve par conséquent dans l'impossibilité de prendre part aux travaux de la commission chargée de préparer les instruction pour l'Algérie. Il prie donc M. le président de désigner un autre commissaire à sa place.

M. Perier, membre de la même commission, fait remarquer que ses instructions présentent une importance exceptionnelle, et que le travail de la commissions durera certainement plus longtemps que l'absence de M. Bonté; il propose donc que M. Bonté soit maintenu dans la commission, et propose, en outre, vu la multiplicité des questions à l'étude, de désigner deux nouveaux commissaires.

Cette proposition étant adoptée, M. le présid ent adjoint à la commission MM. Bertrand et d'Avezac.

La commission se trouve ainsi composée de MM. d'Avezac Bertrand, Bonté, Dally et Perier.

LECTURES

M. le docteur Jourdanet donne lecture d'un travail *Sur les climats et les maladies du Mexique et de l'Amérique tropicale*. Ce travail est renvoyé à une commission composée de MM. Boudin, Pruner-Bey et Mayer.

**Sur les Croisements ethniques**

Par M. Perier.

M. Perier. Je n'ai pas oublié que j'ai contracté une dette en vers la Société, en annonçant la suite des mémoires que j'ai lus il y a déjà longtemps, sur les *Croisements ethniques*. J'apporte ici un troisième mémoire, que j'aurais voulu vous soumettre beaucoup plus tôt; mais il n'a pas dépendu de moi qu'il en fût autrement.

Dans un premier mémoire, j'ai soutenu que les croisements n'étaient pas nécessaires au perfectionnement des races humaines. Et comment, en effet, l'avancement, le progrès dépendraient-ils d'une chose aussi éventuelle, aussi accidentelle, je dirais presque aussi peu légitime que le sont les croisements, surtout entre souches distinctes? On ne le comprendrait pas. Mais ce ne serait là qu'un argument; et les faits seuls peuvent guider. Je les ai consultés. Et j'ai cru reconnaître que, toutes conditions égales d'ailleurs, les peuples les plus voisins de leur type primitif, ou les moins croisés, étaient généralement plus forts, plus énergiques, avaient plus de vitalité et de beauté soit physique, soit morale, que les peuples réputés plus mêlés ou moins purs.

Dans un second mémoire, j'ai montré que les familles aristocratiques n'avaient rien à perdre en général à s'unir

entre elles, à ne pas rechercher des alliances étrangères à leur caste, à ne se point mésallier, c'est le mot. — Puis, arrivant à l'étude des mariages entre consanguins, j'ai cherché à établir qu'ils n'étaient pas préjudiciables en eux-mêmes, par le fait de la consanguinité ; et que, par conséquent, en dehors des circonstances accidentelles qui peuvent les vicier, ils ne sont point aussi fâcheux dans leurs effets qu'on a bien voulu le dire, sans le prouver.

Aujourd'hui, poursuivant le même ordre d'idées, je viens soutenir devant vous, non plus que les croisements ne sont pas nécessaires, non plus qu'ils ne sont pas utiles, mais qu'ils sont nuisibles.

M. Périer commence la lecture de son mémoire. Cette lecture sera complétée dans une prochaine séance et la discussion est ajournée jusque-là.

## Sur les Origines indo-européennes

Par M. BERTRAND.

La discusion à laquelle nous asistons depuis plus d'un mois doit vous avoir démontré, une fois de plus, l'inconvénient qu'il y a dans les sciences historiques à discuter des questions trop générales. Sur de pareilles questions on ne peut, en effet, presque jamais se mettre complétement d'accord. Commme il y a dans tout ce que nous savons des temps anciens beaucoup d'obscurités et d'erreurs à côté d'un peu de lumière et de vérité, la critique a beau jeu et il est difficile de lui faire mettre bas les armes. Elle a toujours la ressource d'embarrasser la science par des questions que j'appellerai presque indiscrètes, attendu qu'il est de toute évidence qu'elles sont, pour le moment, insolubles. Mais de ce que l'on ne sait pas tout, cela ne veut pas dire que l'on ne sait rien. Dés que nous

abordons les temps primitifs, nous sommes, pour me servir d'une comparaison que j'emprunte au remarquable rapport de notre secrétaire général, comme un voyageur ou un marin qui aperçoit, de loin, à l'horizon, une chaîne de montagnes boisées. Des lignes très-nettement tracées, de grandes masses grises d'une teinte uniforme qui se détachent dans le ciel, lui démontrent qu'il y a des hauteurs continues; il n'en peut douter : il vous l'affirme si vous avez de moins bons yeux que lui ou seulement moins d'expérience. Mais si vous lui demandez quelles essences d'arbres couvrent ces montagnes, si elles sont ou non habitées; si elles forment, comme on pourrait le croire à l'œil une espèce de longue muraille, ou si ce n'est pas plutôt une succession variée de croupes et d'enfoncements formant une série de vallées naturelles : si vous lui demandez seulement à quoi il reconnaît que ce sont bien là des montagnes, il sera fort embarrassé pour vous répondre; ou ce qu'il vous dira ne vous convaincra pas. Douterez-vous pour cela de son assertion? Non, assurément, si surtout les hommes d'expérience vous affirment tous la même chose. Vous n'aurez qu'un parti à prendre, c'est de marcher hardiment en avant, vers ce monde encore inexploré, afin de voir les choses de plus près et de vous convaincre par vous-même.

Dans la discussion qui s'est élevée parmi nous, plusieurs de nos honorables confrères me semblent, pardonnez-moi l'expression, avoir nié l'existence même de ces hauteurs que nous croyons voir si nettement et qui nous permettent déjà et sans en savoir davantage de crier terre!! De ce qu'on n'a pu leur donner immédiatement tous les renseignements qu'ils demandaient, et on leur en a donné à mon sens de bien suffisants, ils en ont conclu qu'il n'y avait là qu'une illusion, un amoncellement de nuages qu'un rayon de soleil dissiperait.

Je viens vous demander, avant tout, de ne pas mettre

plus longtemps et très-inutilement en question les principes fondamentaux de la science historique, afin que nous puissions tous reprendre, ensemble, notre marche vers la terre nouvelle que nous entrevoyons.

Je voudrais que la Société considérât désormais, comme des axiomes provisoirement indiscutables, un certain nombre de propositions parmi lesquelles je placerai, en première ligne, les trois suivantes.

I. La science démontre que c'est en Orient qu'il faut chercher l'origine des principaux éléments de la civilisation dite indo-européenne, à savoir: l'origine des langues grecques, latines, celtiques, germaniques, slaves, et lithuaniennes. L'origine de la mythologie, c'est-à-dire de la religion primitive de ces mêmes peuples ; l'origine de l'architecture, de l'alphabet, de la métallurgie et de l'art de frapper monnaie.

II. A l'époque la plus reculée ou l'histoire proprement dite puisse remonter, époque où les divers arts énoncés plus haut étaient déjà plus ou moins florissants en Orient. Les contrées occidentales, c'est-à-dire la Grèce, l'Italie, l'Espagne, la Gaule, la Grande-Bretagne, la Suède, le Danemark et la Germanie tout entière étaient encore plongées dans un état complet de barbarie, si même elles étaient sorties de l'état sauvage : aucune trace du moins n'y peut être saisie d'une civilisation ayant une origine différente de l'origine orientale.

III. La civilisation orientale n'a pas été apportée en Occident par des relations purement commerciales et l'établissement des colonies isolées et côtières ; elle y a été principalement apportée par des migrations de tribus, assez nombreuses pour avoir laissé le long de leur route, d'Orient en Occident, des traces sensibles de leur passage, traces que s'accordent à reconnaître également les philologues, les mythologues et les archéologues, et dont l'histoire écrite a

même conservé quelque souvenir. Ces tribus appartenaient en majeure partie à la race *arienne*.

Ces trois propositions sont acceptées aujourd'hui, messieurs, par tous les corps savants de l'Europe. Les hommes les plus éminents y ont, depuis trente ans, donné leur complète adhésion. De Humbold, Jacob Grimm, Pott, Eugène Burnouf, Lassen, Max Muller, les ont successivement admises comme des axiomes. Il n'est personne à la Société des antiquaires de France ou à l'Académie des inscriptions et belles-lettre qui osât les metttre en question. Les attaquer, c'est, en un mot, attaquer la science elle-même; c'est à ceux qui n'y croient pas à en démontrer la fausseté.

N'épuisons donc point nos forces à discuter des vérités si bien mises en lumière par les maîtres de la science, et que plusieurs de nos confrères vous ont déjà exposées de leur côté avec tant de talent et de clarté, lorsque d'ailleurs ces vérités ne sont point de celles qui résolvent par elles-mêmes la question anthropologique.

A quelque école que vous appartenez, que vous soyez ou non partisan de l'unité de l'espèce humaine, que vous admettiez l'existence, en Occident, de deux ou trois couches distinctes de races au-dessous de la race que nous nommons *arienne*, ou que vous n'en admettiez qu'une seule, les propositions que je viens d'énoncer peuvent être admises par vous, sans aucun danger pour vos idées de prédilection. Pourquoi craindriez-vous, par exemple, d'admettre le principe si bien établi aujourd'hui de la parenté de presque toutes les langues parlées dans l'Europe occidentale et de leur origine asiatique? Croyez-vous qu'il en découle fatalement que l'Occident tout entier a été peuplé par une seule race venue des hauts plateaux de l'Asie? Nullement. Les philologues les plus distingués reconnaissent que la communauté de langue n'indique pas nécessairement la commu-

nauté de race, mais seulement et uniquement la participation, pendant un temps suffisamment long, pour les divers groupes qui parlent une même langue, à un même état social ; d'ailleurs attaquez la légitimité des conclusions, si on en fait une arme contre votre système, n'attaquez pas le fait lui-même, qui est inattaquable.

C'est la race *arienne* qui, en occident, a écrit l'histoire ; c'est elle qui a été, par une série de circonstances que nous n'avons point à examiner ici, seule et unique dépositaire des traditions du monde occidental. Elle ne nous a guère parlé que d'elle ; il y a plus : elle a partout comme imprégné le sol de sa personnalité : historiquement, politiquement, elle a été tout. Tenez en quelque suspicion ce qu'elle vous a dit des races qui lui sont étrangères : admettez comme probable que son dédain pour elles n'est pas tout à fait légitime ; tournez-vous vers des sciences autres que l'histoire proprement dite, pour en apprendre ce qui touche à ces âges, qu'on peut appeler encore aujourd'hui *antéhistoriques*, mais qui ne le seront plus demain ; appelez à votre secours la linguistique et l'archéologie, comme vous le faites, cela est de très-bonne guerre ; mais ne commencez pas alors par dénigrer ces utiles et très-utiles auxiliaires ; n'éteignez pas, en un mot, dès le début, le flambeau qui doit vous servir de guide.

Au lieu de jeter le discrédit sur la linguistique, en refusant d'admettre le plus éclatant résultat de ses investigations, ce qu'elle affirme avec le plus d'assurance, que toutes les langues dites indo-européenues dérivent de langues anciennement parlées en Asie, et dont le sanscrit est aujourd'hui le représentant le plus ancien, demandez plutôt à ceux qui possèdent les secrets de cette belle science, s'il ne reste pas, en Europe, à côté des langues indo-européennes, des vestiges de langues plus élémentaires, et dont la persistance indique suffisamment l'existence en Occident avant les in-

vasions *ariennes*, d'une civilisation inférieure, sans doute, mais par cela même très-différente de la civilisation asiatique ; demandez-leur si, dans l'altération qu'ont subi les différents rameaux de la langue orientale primitive au sein des contrées où ces rameaux ont pris racine de si bonne heure, on ne peut pas saisir les traces d'influences, que j'appellerai aborigènes, et qui sont comme le signe du mélange de la race nouvelle avec les races préexistantes. Posez ces questions aux philologues, et soyez sûrs que vous aurez quelque profit à tirer de leurs réponses.

L'archéologie vous démontre, comme la linguistique, que la plus grande partie des races actuelles de l'Europe sont originaires d'Orient ; et vous dites, sans examiner la chose à fond : Je ne crois pas aux assertions de l'archéologie. Cela est bien imprudent, car c'est justement l'archéologie qui, après avoir confirmé les données de la linguistique et de l'histoire relatives aux races ariennes, vous démontre, d'un autre côté, avec une évidence irrésistible, que les races dites plus particulièrement *ariennes* ont trouvé, à leur arrivée, en Occident, une population plus ou moins dense, suivant les pays, mais sous bien des rapports sensiblement différente.

Ces populations venaient-elles, aussi elles, d'Orient ? Voilà ce que ni l'histoire, ni la linguistique, ni l'archéologie ne peuvent encore vous dire : l'archéologie toutefois a quelque raison de croire qu'elle est sur la voie qui conduira à la solution du problème. Vous pouvez, par vos connaissances spéciales des différences anatomiques qui distinguent les diverses races du globe, aider puissamment l'archéologie dans cette recherche. Donnez-lui donc la main en amis et non en associés défiants.

L'association de savants voués à des spécialités distinctes n'aurait pour ainsi dire pas de raison d'être si chaque groupe mettait, à chaque instant, en suspicion les principes

mêmes des sciences qu'il ne cultive pas spécialement Nous sommes ici pour nous éclairer mutuellement. Le seul moyen d'y réussir, c'est de rester chacun dans notre spécialité, c'est-à-dire de ne parler autant que possible que des choses que nous savons le mieux. La science y gagnera beaucoup ; personne de nous, je crois, n'y perdra rien : n'oublions pas que nous ne formons pas une société d'avocats, mais de savants.

C'est en vertu de cette règle élémentaire que je veux aujourd'hui, sortant de la discussion générale, pour me renfermer dans le cercle des études auxquelles j'ai voué ma vie, vous montrer comment l'archéologie, sans s'appuyer sur aucun témoignage historique et par l'examen seul de faits qui sont de son ressort immédiat, peut arriver à découvrir la coexistence, en Europe, aux temps primitifs et antérieurement à l'arrivée des races historiques, de plusieurs groupes de populations distinctes, et semblant annoncer des voies de migrations dont la direction générale serait déjà à cette époque celle de l'est à l'ouest.

### DE LA RACE QUI A ÉLEVÉ LES DOLMENS.

Si nous pouvions parvenir à classer géographiquement et par catégories tous les monuments *primitifs* de l'Europe et de l'Asie, nul doute que le problème si difficile à résoudre aujourd'hui, de l'origine des premières races qui ont peuplé l'Europe, ne se trouvât tout à coup fort simplifié. En suivant comme à la piste les divers monuments, presque tous sépulcraux, qui couvrent aujourd'hui le sol d'une grande partie de l'ancien comme du nouveau monde, nous déterminerions d'une manière certaine la sphère d'action de bien des groupes distincts, l'étendue de leur influence, et remonterions sans aucun doute jusqu'à leur berceau.

Convaincu que cet espoir était fondé, j'ai choisi parmi tous les monuments des âges primitifs et dont l'érection est, en majeure partie, antérieure à l'introduction des métaux en Europe, celui qui par ses formes est le plus facilement reconnaissable, celui qui en conséquence a été le plus et le mieux observé, et pour lequel les descriptions sont, en général, le plus exactes ; je veux parler des *dolmens* ou *allées couvertes*, connus aussi sous le nom de *tombeaux ou lits des géants*, ou encore simplement de *pierres levées*, le *cromleck* des Anglais.

Après m'être assuré que, dans tous les pays où ils ont été observés, ces monuments ont été reconnus pour être, non des autels, mais des tombeaux, j'en ai dressé la liste générale ; j'en ai fait *la carte*.

Voici les résultats auxquels je suis arrivé, et dont la carte que je mets sous vos yeux et où ces monuments sont teintés en rose pourra vous donner immédiatement une grossière idée.

Je commence par le nord-est.

C'est à l'ouest de Saint-Pétersbourg, dans le nord de la Russie occidentale, en Courlande, que nous commençons à trouver les *dolmens* mentionnés par les voyageurs et antiquaires sous les noms de *tombeaux des païens* ou de *lits des géants*. Ils paraissent, du reste, y être rares. Mais à mesure que nous avançons vers l'ouest, le long de la Baltique, leur nombre augmente. A l'ouest de la Vistule ils deviennent très-fréquents. Dans les provinces de Dantzig, dans celles de Stettin, en Poméranie, le long de l'Oder, depuis son embouchure jusqu'à Francfort-sur-Oder, et en particulier autour de la petite ville de Dressen, ils ont été comptés par centaines. Keferstein, qui a fait un livre spécial sur ce sujet, les retrouve ensuite sur l'Elbe, à son embouchure, d'abord, le long de la mer, puis jusqu'à Magdebourg en remontant le fleuve. Ils ne descendent pas plus

au sud. Le Mecklembourg-Schwerin et Strelitz en sont remplis. Deux cents sont encore debout dans le Hanovre, quoique beaucoup de ces monuments y avaient déjà été détruits de mémoire d'homme. Le duché d'Oldenbourg et particulièrement la partie qui touche le Weser en ont aussi bon nombre.

Si l'on s'avance davantage à l'ouest ils diminuent. On en trouve, il est vrai, cinquante-quatre dans la province d'Over-Yssel en Hollande; mais la Belgique, où la pierre d'ailleurs est si rare, n'en possède qu'un seul. Il faut pour ne pas perdre leurs traces remonter vers le nord par le Danemark. Dans cette direction nous les trouvons en telle quantité que nous ne pouvons plus les compter.

Les dolmens abondent, dit M. Worsaae, si compétent en pareille matière dans le Schleswig et le Holstein, sur les côtes occidentales et septentrionales de Seeland, dans tout le Jutland maritime, mais particulièrement au Lymfiord dans le domaine de Thisled. Ils sont rares sur les côtes occidentales du Danemark inférieur, et encore plus dans l'intérieur des terres. Ces dolmens, ajoute M. Worsaae, sont absolument semblables à ceux de la Poméranie, du Brandebourg, du Mecklenbourg et du Hanovre.

En Scandinavie, ces monuments ne se rencontrent que dans le vieux pays danois de Skaane, dans le Halland, le Gothland occidental et le pays de Bahus, c'est-à-dire tout le long des côtes occidentales de la Suède jusqu'à Gothebourg. On n'en trouve ni à l'est, ni au nord du pays. On n'en trouve pas davantage en Norwége.

Nous sommes maintenant obligés pour les suivre, de nous embarquer, en inclinant au nord-ouest. Les Orcades et les Hébrides nous en montrent déjà quelques-uns, mais pour se retrouver au milieu de groupes importants, il faut aborder aux îles d'Iona, d'Arran et de Bute, sur la côte occidentale d'Écosse, et surtout s'avancer un peu plus dans

le canal Saint-Georges et prendre terre à Anglesey. A Anglesey ainsi que dans la presqu'île voisine dite de Caernarvon, ils semblent avoir pris véritablement possession de la contrée.

Voici que nous touchons au pays de Galles. Ici je ne puis, sans doute, faire appel aux souvenirs de plusieurs d'entre vous. Vous savez quels trésors renferment, sous ce rapport, les environs de Pembroke et de Caermarthen ; vous connaissez aussi la richesse de la Cornouailles sous ce rapport, où les dolmens, dit M. Akerman, sont plus nombreux que partout ailleurs en Europe.

Les dunes du Dorsetshire, les rives de l'Avon et la partie septentrionale du Berkshire nous en montrent encore quelques-uns.

Les côtes orientales de la Grande-Bretagne, à commencer par le Kent, n'en possèdent, au contraire, pour ainsi dire pas. Les monuments du Yorkshire ne nous paraissent, en effet, être que des menhirs.

Vous n'ignorez pas plus que moi quels beaux dolmens on trouve dans les îles de la Manche Jersey et Guernesey. L'*Archæologia Britannica* en a donné de magnifiques dessins.

A Jersey, nous touchons déjà presque à la France. Or voici en France, par départements, la statistique des dolmens.

Je nomme les départements dans leur ordre d'importance au point de vue de ces monuments :

Lot, 500. — Finistère, 500 (37 seulement sont signalés nominalement). — Morbihan, 250. — Ardèche, 155. — Aveyron, 125. — Dordogne, 100. — Vienne, 70. — Côtes-du-Nord, 56. — Maine-et-Loire, 53. — Eure-et-Loir, 40, Gard, 32. — Aube, 28. — Indre-et-Loire, 28. — Charente, 26. — Creuse, 26. — Charente-Inférieure, 24. — Lozère, 19. — Vendée, 17. — Loire-Inférieure, 16. — Sarthe, 15. —

Deux-Sèvres, 15. — Orne, 14. — Indre, 13. — Manche, 13. — Pyrénées Orientales, 12. — Haute-Vienne, 12. — Puy-de-Dôme, 10. — Oise, 9. — Nièvre, 8. — Tarn-et-Garonne, 7. — Arriége, 6. — Cher, 6. — Loir-et-Cher, 6. — Aisne, 5. — Ille-et-Vilaine, 5. — Gironde, 5. — Hérault, 4. — Pas-de-Calais, 4. — Tarn, 4. — Loiret, 3. — Basses-Pyrénées, 3. — Calvados, 2. — Eure, 2. — Isère, 2. — Loire, 2. — Marne, 2. — Seine-et-Oise, 2. — Seine-et-Marne, 2. — Somme, 2. — Var, 2. — Aude, 1. — Côte-d'Or, 1. — Corrèze, 1. — Landes, 1. — Mayenne, 1. — Nord, 1. — Rhin (Bas), 1. — Yonne, 1.

Ces chiffres ne sont sans doute qu'approximatifs : de nouveaux monuments de ce genre seront probablement encore signalés, et quelques-uns signalés déjà ont pu échapper à nos recherches; toutefois, nous croyons que ces chiffres représentent à peu près la distribution relative des dolmens en France.

Or vous remarquerez que les départements où ces monuments n'existent pas ou sont, au moins très-rares, sont les départements de l'est. Cette remarque est importante.

Ainsi les départements de l'Ain, des Basses et Hautes-Alpes, des Ardennes, des Bouches-du-Rhône, du Doubs, de la Drôme, du Jura, de la Haute-Loire, de la Haute-Marne, de la Meurthe, de la Moselle, du Haut-Rhin, du Rhône, de Saône-et-Loire, de la Haute-Saône et de Vaucluse n'en possèdent pas.

Un simple coup d'œil jeté sur une carte de France vous montre, après cela, que chez nous les dolmens sont tous situés dans l'ouest ou le nord-est de la France, mais principalement dans l'ouest; j'ajouterai, comme les cartes que je mets sous vos yeux vous le prouvent, qu'ils se rencontrent presque exclusivement sur les bords de la mer ou le long des grandes rivières, comme si les populations qui

les ont élevés n'avaient connu d'autre route en dehors de la mer, que les fleuves et rivières, ou les vallées qui les bordent, et qu'après les avoir remontés et avoir jeté comme des essaims à droite et à gauche, spécialement le long des petits cours d'eau, ils avaient été s'épanouir sur les hauteurs voisines des sources.

Une fois que nous avons quitté la France, nous ne rencontrons plus ces monuments ( à moins d'aller jusque sur les côtes de l'Inde, où il y en a un certain nombre), qu'aux environs d'Evora, de la Garda et d'Anta de Penarva en Portugal, et enfin en Afrique, près d'Alger d'un côté, et, ce qui étonne davantage, au premier abord, en nombre très-considérable, plus d'un millier, dans la province de Constantine, aux sources du Bou-Merzoug et dans la tribu des Oulad-abd-en-Noun, où M. Féraud les étudie en ce moment.

Les contrées très-bien explorées, d'ailleurs, où ces monuments n'ont point été signalés et par conséquent où ils n'existent pas, et n'ont probablement jamais existé sont, ainsi que vous pouvez déjà le conclure de ce que je viens de vous dire : l'Allemagne méridionale tout entière, y compris la Pologne, au-dessous d'une ligne que l'on tirerait parallèlement aux côtes de la Baltique, de Kœnigsberg à Bruxelles, en passant par Berlin ; la Grèce, l'Italie, les îles de la Méditerrannée, grandes et petites, et l'Espagne.

La partie orientale de l'Angleterre aussi bien que la Suède orientale et la Norwège en sont également privées.

Jetez les yeux sur la carte qui résume cette espèce d'enquête archéologique. Ne trouvez-vous pas, comme moi, que cette distribution si régulière des dolmens en Europe, en parfait accord d'ailleurs avec ce que nous connaissons de leur distribution géographique sur le sol de la France, a quelque chose de très-significatif? Ces monuments ne

semblent-ils pas être l'œuvre d'une race acculée de bonne heure vers le Nord aux confins du monde, et qui, fuyant toujours devant la civilisation envahissante, d'îles en îles, de côtes en côtes, même à travers l'Océan, a fini, après d'infructueux essais de transformation, par s'éteindre ou se fondre complétement dans les populations nouvelles.

En tout cas, nous avons là, même à première vue, un monde à part assez nettement circonscrit et complétement distinct du monde *arien*, puisque les contrées qui, en Occident, représentent le *monde arien* de la manière la plus éclatante, la Grèce et l'Italie ne possèdent pas un seul de ces monuments, et que dans les autres contrées ces monuments sont répartis suivant une loi qui ne rentre en rien dans le cercle des habitudes et des mœurs assez bien connues aujourd'hui des populations ariennes primitives.

D'ailleurs, nous avons pour connaître la race qui a élevé ces monuments d'autres données que leur distribution géographique sur la surface de l'Europe. Beaucoup de ces monuments ont été déjà fouillés. On en fouille tous les jours de nouveaux et avec un soin de plus en plus minutieux. Interrogeons les archéologues qui, dans les diverses contrées susnommées nous ont rendu compte de ces fouilles. Que nous disent-ils ?

Et que nous disent d'abord les archéologues du Nord ? Ils nous affirment que les monuments primitifs de leur pays, se divisent en deux classes très-nettement tranchées les uns appartenant exclusivement à ce qu'ils appellent l'*âge de pierre*, les autres aussi exclusivement à l'*âge de bronze*. Les monuments de l'âge de bronze correspondraient à ce que nous sommes convenus d'appeler la civilisation *arienne* primitive ; les autres représentent une civilisation antérieure que les archéologues du Nord regardent comme ayant dû être détruite par les hommes de l'âge de bronze. Or c'est à *cet âge de la pierre*, antérieur à l'introduction

de la civilisation *arienne* dans le Nord qu'appartiennent les dolmens des bords de la Baltique, du Danemarck et de la plus grande partie de l'Angleterre.

Nous avons eu l'occasion de nous entretenir, à Paris, il y a deux ans, avec M. Thomsen, le créateur du magnifique musée de Copenhague ; l'année dernière avec M. de Wickfeld, chambellan du feu roi de Danemarck et archéologue distingué : ils sont à cet égard en parfait accord avec M. Worsaae :

« D'un côté se trouvent, chez nous du moins, nous ont-ils répété, des chambres de pierre, c'est-à-dire des *dolmens* où les corps sont ensevelis, accroupis, le plus souvent, de manière que les genoux touchent le menton ; — à côté des squelettes sont, sans exception, des armes de pierre et des instruments en os. Le nombre des fouilles exécutées sous la direction d'hommes très-compétents est trop considérable pour qu'il soit possible de nier l'uniformité et la portée des résultats obtenus.

» A côté de ces monuments de l'*âge de la pierre*, d'autres existent, des tumulus à chambres intérieures aussi, mais à chambres d'une structure, en général moins massive, où les corps brûlés et réduits en cendre sont déposés dans des urnes et qui renferment non plus seulement des armes de pierre, celles-ci même y sont fort rares, mais des armes et instruments de bronze d'un travail très-perfectionné quoique d'un art primitif. Aux bijoux de bronze se mêlent, quelquefois, des bijoux d'or. Ces armes et ces bijoux sont identiques aux armes et aux bijoux que l'on trouve dans les tumulus de presque toute l'Europe, notamment en France, en Suisse, en Italie et en Grèce. »

Les archéologues du Nord sont donc fondés à nous dire, comme ils le soutiennent que chez eux la préexistence d'une race distincte de la race *arienne* est, pour ainsi dire, imprimée sur le sol en caractères ineffaçables ; ils sont fon-

dés à nous affirmer de plus que, chez eux, il n'y a aucune trace de fusion et de mélange entre les deux races. La première semble avoir cédé la place à la seconde avant même de lui avoir emprunté, ce qui est bien inexplicable, aucun de ses arts, aucune de ses armes.

Passons à la France. Les fouilles de ces monuments, en France, semblent, au premier abord, avoir donné des résultats beaucoup moins concluants. La démarcation si tranchée, constatée en Danemark entre les *dolmens* et les *tumuli* ne paraît pas exister en France. On n'y trouve pas d'un côté, sans mélange l'*âge de la pierre*, de l'autre, l'*âge du bronze*. Chez nous, sous quelques dolmens, on a trouvé des *monnaies romaines*. Les deux races ne s'y montrent pas nettement distinctes. Il suffit, toutefois, d'entrer dans un des nombreux musées qui se fondent partout autour de nous, en France ou en Suisse, pour être très-vivement frappé de l'existence successive sur notre sol, comme en Danemark, de deux civilisations distinctes, ayant exactement les mêmes caractères que dans le Nord ; avec cette différence que, chez nous, ces deux civilisations très-distinctes, et chacune de leur côté très-facilement reconnaissables, se trouvent, ce qui ne paraît pas arriver dans le Nord, assez souvent mêlées et confondues dans les mêmes monuments sépulcraux, c'est-à-dire que chez nous paraît avoir eu lieu, de très-bonne heure, une sorte de fusion entre les deux races ; les hommes des dolmens, chez nous, ce qui n'a pas eu lieu, dans le Nord, ont adopté, sur plusieurs points, l'usage de l'incinération qui devait se rattacher à un rite religieux nouveau.

Les armes de bronze, surtout les armes qui semblent être des armes de sacrifice, se rencontrent assez fréquemment à côté des haches de pierre. Toutefois les mœurs de l'âge de pierre le plus pur s'y retrouvent aussi quelquefois et cachées sous les monuments les plus imposants. Les dernières

fouilles exécutées dans le Morbihan (et l'on vient d'y fouiller cinq magnifiques dolmens jusque-là intacts) ont montré des sépultures non incinérées, où le jade, le jaspe et le silex figuraient seuls : dans une seule sépulture on a pu recueillir plus de cent haches en pierres. Il est donc permis de croire que la race qui a élevé les dolmens de France est la même que celle qui a élevé les dolmens de la Poméranie, du Hanovre, du Danemark et de l'Angleterre. La distribution géographique des dolmens, chez nous, doit faire supposer que cette race y est arrivée par mer.

En Afrique, s'il faut en croire les dernières fouilles, les dolmens contiendraient des objets d'une époque beaucoup plus rapprochée de l'ère chrétienne que l'âge de la pierre, et l'âge du bronze : ils appartiendraient en majeure partie à l'âge du fer. Nous avons prié M. Feraud de vérifier ces faits par de nouvelles fouilles. Si les observations déjà faites se confirment, on aurait ainsi une gradation remarquable du nord-est au sud-ouest ; dans le nord, l'âge pur de la pierre ; en Gaule, l'âge de la pierre mêlé à l'âge du bronze ; en Algérie, l'âge du bronze mêlé à l'âge du fer. Ne faudrait-il pas y voir les diverses étapes d'une même race, fuyant de l'est à l'ouest, du nord au sud, l'invasion des conquérants auxquels elle emprunte toutefois, chemin faisant, une partie de leur civilisation ? Je livre ces réflexions à vos méditations.

Je ne puis m'empêcher, toutefois, avant de terminer, d'ajouter encore un mot.

Vous venez de voir une civilisation toute particulière échelonnée presque sans interruption sur toutes les côtes de l'Europe, de Saint-Pétersbourg à Lisbonne, civilisation qui appartiendrait à une race septentrionale dont nous saisissons, pour le moment, l'apparition première en Courlande, race déjà fort habile, aussi haut dans l'histoire que nous la rencontrions, dans l'art de polir la pierre la plus

dure et de tailler le silex, et qui paraît n'avoir disparu qu'à l'apparition de la race *arienne*. Mais cette race, qui ne couvre ainsi qu'une très-minime partie des contrées les plus septentrionales et les plus occidentales de l'Europe, n'était pas la seule que les tribus *ariennes* aient dû rencontrer en occident. Les traces d'une race inférieure en civilisation à la race des dolmens, mais qui semble en revanche, géographiquement, bien moins restreinte, se retrouvent aujourd'hui presque avec les mêmes caractères en Belgique, dans le Périgord, dans les Pyrénées, en Suisse et en Italie. Cette race taille le silex, travaille les os de renne et de cerf, les dents d'éléphant et de sanglier, mais ne polit pas la pierre dure. On n'a pas encore fait la carte de son domaine ; mais cette race, sous le rapport des arts, est évidemment distincte de la race des dolmens. Vous nous direz quelque jour, si elle en diffère anatomiquement. Cette race ensevelissait et n'incinérait pas.

En résumé, vous voyez quelles ressources peut vous offrir l'archéologie. Je vous demande donc, en finissant, pour cette sœur aînée de l'anthropologie, un peu d'indulgence, aussi bien que pour ceux de vos confrères qui s'efforcent d'être les représentants les moins indignes de cette belle science.

## PRÉSENTATION

### Crâne extraordinairement déformé trouvé à Voiteur (Jura)

(Déformation en pain de sucre.)

M. le docteur MORETIN présente un crâne étrangement déformé qui lui a été envoyé par M. le docteur Gindre, de Voiteur, arrondissement de Lons-le-Saulnier (Jura).

Au printemps de 1863, M. Gindre fit bâtir une maison à l'entrée de la commune de Voiteur, au lieu dit *en Aiche*.

En creusant les fondations, on vint à découvrir un grand nombre de tombeaux anciens. Dans une note écrite par M. Gindre, on lit ce qui suit :

« La couche végétale du terrain dans lequel a été trouvé le crâne que j'ai remis au docteur Moretin a environ 70 centimètres d'épaisseur. Le sous-sol se compose de sable, de gravier et de galets. En creusant, en trois endroits différents, à la profondeur de 2, de 4 et de 7 mètres, on a toujours trouvé la même nature de terrain.

» On a découvert environ vingt squelettes dans ces fouilles. Tous étaient placés à 1 mètre environ de la surface du sol. Ils avaient les pieds à l'est ; ils étaient enfermés dans des cercueils formés de dalles. Chaque squelette avait le sien. Parmi ces cercueils, deux étaient faits avec plus de soin que les autres ; les dalles étaient plus régulières et assemblées plus exactement; ils ne formaient extérieurement qu'un seul cercueil divisé intérieurement en deux par une dalle transversale. La terre qu'ils renfermaient ressemblait à de la cendre légère de couleur noirâtre. C'est dans l'un de ces deux cercueils qu'a été trouvée la plaque de ceinturon damasquinée que M. Zéphirin Robert a déposée au musée de Lons-le-Saulnier, elle est, disent les connaisseurs, du quatrième siècle de l'ère chrétienne.

» Deux plaques de ceinturons en fer presque détruites par la rouille ont été trouvées dans d'autres cercueils. Quant au cercueil dans lequel était renfermé le crâne qui fait l'objet de cette note, il ne contenait rien de remarquable que le crâne lui-même.

» Les crânes des squelettes que j'ai pu examiner n'offraient rien d'extraordinaire. Ils étaient parfaitement réguliers et ne différaient pas des crânes des hommes de notre époque. Leur volume, la longueur et la grosseur des os qui les accompagnaient, tout indiquait qu'ils avaient appartenu à des adultes. »

## Description du crâne de Voiteur

Par M. Broca.

Le crâne que M. Moretin met sous les yeux de la Société présente une forme qui rappelle les déformations les plus extravagantes des crânes des anciens habitants de l'Amérique.

La pièce est malheureusement très-incomplète. La face manque en totalité. La plus grande partie du frontal a été détachée par une fracture qui, partant du milieu de la suture coronale (bregma) a suivi d'une part toute la moitié droite de cette suture, et qui, d'une autre part, partant du même point, va aboutir par un trait oblique et irrégulier sur la moitié externe de l'arcade sourcilière gauche. Le grand fragment anguleux intercepté entre les deux bords de cette fracture, comprenant à la fois plus des deux tiers de l'écaille du frontal, et les deux voûtes orbitaires, et n'a pu être retrouvé. Il en résulte que la cavité crânienne est très-largement ouverte en avant et que la ligne de démarcation entre le crâne et la face est fort incertaine. Toutefois, la situation des deux orbites peut être déterminée approximativement, la moitié externe de l'arcade sourcilière gauche étant conservée, ainsi que l'apophyse orbitaire externe du même côté ; en outre, les deux grandes ailes du sphénoïde sont intactes, de telle sorte que la partie externe des deux orbites est conservée en grande partie.

La base du crâne présente en avant une grande échancrure, par suite de l'absence des voûtes orbitaires, de l'ethmoïde et des petites ailes du sphénoïde. En arrière, une autre perte de substance a fait disparaître la bosse cérébelleuse droite de l'occipital et la partie correspondante du bord du trou occipital. Toutefois, le bord gauche du même trou est intact, les deux condyles sont en place, et cela

permet d'apprécier exactement la forme, la situation et les dimensions de ce trou.

Les autres os du crâne sont au complet ou ne présentent que des pertes de substances insignifiantes.

Lorsque ce crâne repose sur sa base, il présente assez exactement la forme d'un pain de sucre dont le sommet serait émoussé, et il est évident au premier coup d'œil qu'il a été déformé d'abord par une compression circulaire exercée au moyen de bandes ou de courroies sur la base du front et de l'écaille occipitale ; le premier résultat de cette compression a été de faire développer le crâne dans le sens de la hauteur ; mais cela n'aurait pas suffi pour lui donner sa forme actuelle, et il est à peu près certain qu'à mesure qu'il se développait en hauteur et qu'il offrait plus de prise aux bandes, de nouveaux liens circulaires ont été appliqués au-dessus des premiers. L'étude de la courbe du profil vient à l'appui de cette interprétation. On y voit en effet, en arrière, deux dépressions, deux concavités situées l'une sur le milieu de l'écaille occipitale, l'autre sur la partie postérieure de la suture sagittale, immédiatement au-dessus de cette écaille. A cette seconde dépression correspond une dépression tout à fait semblable sur l'extrémité antérieure de la même suture sagittale et sur la partie latérale du pariétal droit. Il est fort probable que la partie inférieure du frontal présentait une dépression correspondant à celle de l'écaille occipitale. En tous cas, l'étude des parties conservées suffit pour démontrer l'existence de deux étranglements superposés et circulaires, l'un sur la partie moyenne de l'écaille occipitale, l'autre sur la partie supérieure des pariétaux, immédiatement au-dessus du bregma et du sommet du lambda. Les deux extrémités de la suture sagittale se trouvent ainsi considérablement rapprochées, et cette suture, au lieu de décrire une courbe longue et peu élevée, comme celle d'une voûte surbaissée,

décrit un arc très-courbe, qui forme à peu près la demi-circonférence d'un cercle. Pour donner une idée du dégré de convexité de cette courbe, il suffira de dire que les deux extrémités de l'arc, savoir le lambda et le bregma, ne sont éloignés l'un de l'autre que de 97 millimètres, et que la longueur de la suture sagittale est de 146 millimètres. La corde de l'arc étant représentée par 1, l'arc lui-même serait représenté par 1.5. C'est presque le rapport de la demi-circonférence au diamètre. Enfin, si l'on faisait passer par le bregma et par le lambda un trait de scie circulaire, on détacherait du reste du crâne une calotte à peu près hémisphérique comprenant la suture sagittale et la partie supérieure des pariétaux. La base de cette calotte aurait 321 millimètres de circonférence et 97 millimètres de diamètre. Son centre, ou plutôt son sommet, correspond au milieu de la suture sagittale et constitue le point le plus élevé du crâne, c'est-à-dire *le vertex*.

Après avoir décrit la forme générale du crâne, il est nécessaire de déterminer les dimensions des principaux diamètres et des principales courbes.

Le diamètre antéro-postérieur ne peut être mesuré directement avec le compas, parce que la partie moyenne du frontal fait défaut. Mais en appliquant la face postérieure du crâne contre un plan vertical, et en faisant passer un autre plan vertical par le bord antérieur de l'arcade orbitaire gauche, qui est conservée, on trouve que la distance de ces deux plans est de 137 millimètres seulement. Par conséquent, le diamètre antéro-postérieur maximum ne dépassait pas sensiblement 137 millimètres.

Le plus grand diamètre transversal correspond à la partie moyenne du bord supérieur des deux écailles temporales et mesure 131 millimètres. Le diamètre bimastoïdien maximum est de 123, et la distance des deux con-

duits auditifs externes (mesurée sur leurs bords supérieurs) est de 119 millimètres en ligne droite.

Le rapport des deux plus grands diamètres horizontaux est donc de 131 à 137, ce qui donne un indice céphalique de 95,62 pour 100.

Le diamètre basilo-bregmatique (du bregma au bord antérieur du trou occipital), au lieu d'être à peu près vertical, comme d'ordinaire, est très-oblique de haut en bas et d'avant en arrière, et mesure 140 millimètres. Pour avoir le plus grand diamètre vertical, il faut mesurer du bord antérieur du trou occipital au vertex, qui correspond au milieu de la suture sagittale, et on trouve que ce diamètre vertical s'élève à 169 millimètres.

Ainsi, le diamètre vertical est au diamètre antéro-postérieur comme 169 est à 137, ce qui donne un rapport de 123.36 à 100.

Pour donner une idée de l'étendue de la déformation d'après la comparaison des trois diamètres du crâne, nous ajouterons que, sur les crânes français de notre musée, l'indice céphalique moyen n'atteint dans aucune de nos séries le chiffre de 80, et que le rapport moyen du diamètre vertical au diamètre antéro-postérieur se rapproche toujours beaucoup du chiffre de 70 pour 100. Le rapport du diamètre transversal au diamètre antéro-postérieur (ou l'indice céphalique) est donc supérieur à la moyenne de plus de 15 pour 100, et le rapport du diamètre vertical au diamètre antéro-postérieur (ou l'*indice vertical du crâne*) est supérieur à la moyenne de 43 pour 100.

Parlons maintenant des courbes. La circonférence horizontale ne peut être exactement mesurée à cause de l'absence de la partie moyenne du frontal; mais on peut rétablir approximativement la base du front en se guidant sur l'arcade orbitaire gauche, et on trouve ainsi une circonfé-

rence horizontale de 450 millimètres environ. Celle-ci est donc très-petite.

La courbe transversale biauriculaire, au contraire, est énorme ; magré le peu de largeur de la tête elle s'élève à 400 millimètres ; c'est environ 100 millimètres au-dessus de la moyenne. Cette courbe est celle qui, partant des deux conduits auditifs, va passer par le vertex. La courbe biauriculaire bregmatique, qui est ordinairement égale en longueur à la précédente, est ici de 320 millimètres seulement; cette différence considérable est due à l'énorme saillie que fait le vertex au-dessus du bregma.

La circonférence transversale totale, passant par le milieu de la base du crâne, par les deux conduits auditifs et par le vertex, s'élève à 520 millimètres.

En résumé, le crâne de Voiteur a subi une compression circulaire qui a réduit les deux diamètres horizontaux, surtout le diamètre antéro-postérieur, et qui a eu pour conséquence de produire un développement tout à fait extraordinaire dans le sens vertical.

La face inférieur du crâne présente une forme à peu près circulaire , elle est presque aplatie ; l'apophyse basilaire de l'occipital et le corps du sphénoïde sont très-développés ; les rochers sont assez petits mais ne sont pas déformés, et si l'on ne considérait que les parties situées en avant du trou occipital, on n'aurait à signaler que des modifications relativement assez peu importantes. Le trou occipital lui-même, considéré isolément, pourrait presque passer pour normal ; il a 35 millimètres de long sur 31 de large ; mais, immédiatement en arrière de ce trou, l'occipital se relève rapidement, de sorte que la base du crâne s'étend à peine d'un centimètre en arrière. Il en résulte que la saillie de la nuque est effacée, et que le bord antérieur du trou occipital, au lieu d'occuper à peu près le centre de la base du crâne, est deux fois plus éloigné de l'extré-

mité antérieure que de l'extrémité postérieure de cette base.

Le conduit auditif a conservé des rapports à peu près normaux avec le trou occipital; comme lui, il se trouve par conséquent reculé en arrière, et les apophyses mastoïdes, reculées plus en arrière encore, sont placées directement au-dessous du sommet du lambda. Un trait de scie vertical qui passerait par ces deux apophyses, suivrait assez exactement la suture lambdoïde, et aboutirait au sommet du lambda sans entamer le pariétal de plus de deux ou trois millimètres.

Les écailles temporales et les grandes ailes des sphénoïdes sont quelque peu déformées, mais la déformation principale porte sur l'écaille du frontal, sur l'écaille occipitale, et sur les deux pariétaux. Ces os, littéralement, n'ont plus la force humaine ; ils semblent empruntés à quelque animal fantastique, et il n'est pas de description qui puisse en donner une idée. Tous les quatre, mais surtout les deux pariétaux, sont développés en hauteur d'une manière extraordinaire, tandis qu'au contraire ils sont moins larges que de coutume. Quoique l'écaille de l'os frontal fasse défaut en grande partie, on peut très-exactement, d'après le fragment long et étroit qui est resté adhérent au pariétal gauche, et d'après la disposition du bord antérieur du pariétal droit, connaître la direction et la forme de cette écaille qui, à peine convexe dans le sens transversal, était presque droite dans le sens vertical, et qui avait la forme d'un long triangle isoscèle, dont le sommet aigu correspond au bregma. L'écaille de l'occipital, qui est complète, présente tout à fait la même forme et les mêmes dimensions; c'est encore un long triangle isocèle, dont le sommet correspond au lambda. Elle est aplatie d'arrière en avant ; on n'aperçoit aucune trace de la protubérance occipitale externe; du bord postérieur du trou occipital au lambda,

la distance en ligne droite est de 113 millimètres, et cette même distance, mesurée avec un ruban métrique appliqué sur la ligne médiane de l'os, est de 129 millimètres. La comparaison de ces deux mesures, dont l'une représente la corde et l'autre l'arc de l'écaille occipitale, prouve que celle-ci est presque plane.

La suture lambdoïde et la suture coronale sont tellement semblables l'une à l'autre, et disposées, l'une en avant, l'autre en arrière, avec tant de symétrie, que, si on ne se guidait sur la forme des os de la base du crâne, il serait difficile de distinguer la face postérieure du crâne de sa face antérieure. Lorsqu'on examine le crâne de profil, on voit que les deux bords respectifs de la suture coronale et de la suture lambdoïde descendent parallèlement l'un à l'autre, suivant une direction à peu près verticale, interceptant entre eux une longue bande dont la plus grande largeur ne dépasse pas 97 millimètres, et qui est occupée par le pariétal. Celui-ci présente en hauteur un développement extraordinaire. Un ruban, partant de chaque côté du bord supérieur de l'écaille temporale, et passant par le vertex, mesure 302 millimètres, ce qui donne 151 millimètres pour chacun des pariétaux.

Parmi les déformations artificielles que l'on connaissait jusqu'ici, celle qui se rapproche le plus du cas actuel est la déformation cunéiforme relevée, qui a été si bien décrite par M. Gosse père, et qui est la conséquence de deux pressions opposées exercées par des planchettes sur le front et sur l'occiput : les deux surfaces aplaties du frontal et de l'occipital, convergeant à angle aigu vers le vertex, donnent au crâne la forme d'un coin. Mais le crâne de Voiteur n'est pas cunéiforme ; il est conique, ce qui est dû sans doute à l'emploi d'une constriction circulaire exercée avec des bandes ou des courroies, sans l'intermédiaire des coussins ou des planchettes, qui agissent spécialement sur les deux

faces antérieure et postérieure, et qui permettent au crâne de se développer en longueur et en hauteur. Le crâne de Voiteur, n'ayant pu se développer en largeur, s'est développé seulement dans le sens de la hauteur. Aussi est-il beaucoup plus haut que les crânes cunéiformes.

La séance est levée à 6 heures et quart.

*L'un des secrétaires,*

SIMONOT.

---

## 103e SÉANCE. — 5 Mai 1864.

**Présidence de M. PRUNER-BEY.**

**CORRESPONDANCE**

La Société a reçu, outre les publications périodiques, les ouvrages suivants :

Joulin, *Anatomie et Physiologie comparée du bassin des mammifères*. Paris, 1864, in-8°.

Aug. Carlier. *Histoire du peuple américain et de ses rapports avec les Indiens*. Paris, 1863, 2 vol. in-8°.

Le même : *De l'esclavage, dans ses rapports avec l'Union américaine*. Paris, 1862, 1 vol. in-8°.

M. le secrétaire général, dépose sur le bureau le premier fascicule du t. V des *Bulletins* de la Société.

— M. le doct. Prat, M. le doct. Le Roy de Méricourt, M. Raparlier, et M. le comte de Montblanc, remercient la Société de leur récente nomination.

— M. le ministre de la marine annonce à la Société l'envoi du premier numéro des *Archives de médecine navale*, journal publié par les soins de son département. Il veut bien

ajouter qu'à l'avenir ce journal sera transmis régulièrement à la Société.

— Une lettre de remercîments sera adressée à M. le ministre de la marine.

### ÉLECTIONS.

Sont élus : Correspondant national, M. le doct. Touchard, chirurgien de 1re classe de la marine, au Gabon.

Correspondants étrangers :

S. Em. M. Testard du Cosquer, archevêque d'Haïti, et le R. P. Profillet, missionnaire à Haïti.

### COMMUNICATION

### sur un travail de M. Joulin relatif au bassin des mammifères.

Par M. Bonté.

M. Bonté. M. Joulin m'a prié de présenter à la Société son travail sur le bassin des mammifères.

Trois faits principaux ressortent du travail de M. Joulin, au point de vue anthropologique.

Le premier, d'une observation déjà ancienne, est que le bassin de l'homme, même dans les races les plus inférieures, diffère complètement de celui du singe, même anthropomorphe (p. 18).

Le second, que le bassin de la négresse n'a nullement cet air d'animalité que lui reprochent Vrolik et ses copistes. (P. 18, 20).

Le troisième, et ceci est fort grave, c'est qu'il est absolument inexact que, dans la race nègre, le diamètre antéro-postérieur du détroit supérieur soit plus développé que le diamètre transversal, contrairement à ce qui s'observe dans la race blanche; que la prédominance *est transversale pour*

*toutes les races humaines* (p. 15), et que les variétés de forme du bassin des animaux ne permettent pas de prendre ce caractère anatomique comme base d'une classification (p. 20).

Le contraire a été dit par Vrolik et Weber ; Mais M. Joulin fait remarquer qu'ils sont en plein désaccord avec les éléments fournis par eux-mêmes.

Prichard a répété l'assertion (t. Ier, p. 172).

M. Pruner-Bey, qui a fourni récemment un travail sur les Nègres, et qui dit avoir observé *sur la nature même*, annonce la même chose que Vrolik et Weber et Prichard, quoique en termes différents peut-être.

M. Pruner-Bey dit en effet dans ce mémoire, p. 298 :

« Le crâne, imparfaitement équilibré, est allongé d'avant » en arrière, *comprimé latéralement de même que le* « *thorax et le bassin.* »

Page 304, il ajoute :

« *Le bassin est même remarquable par sa compression* « *latérale ;* les os sont forts massifs, la cavité est cunéi- « forme, et inclinée d'avant en arrière. »

Enfin, page 336, il dit :

« La compression latérale du thorax et *du bassin*, etc..., » *sont des traits caractéristiques de la race nigritique.* »

Or il est évident qu'il ne peut y avoir compression latérale *sans prédominence du diamètre antéro-postérieur.*

Je pourrais vous dire, messieurs que, par suite de ces dissidences, j'ai de mon côté vérifié le fait ; mais M. Joulin espère être admis à vous lire incessamment la confirmation de tout ce qu'il avance à cet égard, par des preuves tirées, non pas des livres, mais de la nature même, et je croirais manquer gravement aux convenances en le devançant ici.

### Objets offerts à la Société.

M. LEGUAY. J'offre à la Société deux têtes, qui proviennent toutes deux de la ville de Meaux (Seine-et-Marne).

La première, du quatrième siècle, a été trouvée le 30 avril 1861, avec quelques autres squelettes, dans un cimetière gallo-romain, découvert vers cette époque près de la cathédrale.

Elle était accompagnée d'un vase en bronze, faisant aujourd'hui partie de la collection de M. Lefèvre (de Meaux), ainsi que de plusieurs monnaies romaines, parmi lesquelles plusieurs de Constantin le jeune.

La seconde provient de la cathédrale, et elle a été rencontrée sous le dallage en juin 1862, lors de quelques travaux qui s'y exécutaient. Elle est du treizième siècle, et elle était accompagnée de plusieurs vases en terre jaune à barres rouges semblables à ceux que je vous ai montrés, qui accompagnaient les têtes recueillies aux Mathurins-Saint-Jacques de Paris, en 1863, et que j'ai données à la Société, au mois de juillet dernier.

### COMMUNICATION

### sur les deux principales formes des anciens crânes bretons et gaulois,

Par M. le docteur John THURNAM,

Membre associé étranger.

M. le secrétaire général donne l'analyse suivante de cet important mémoire, qui sera traduit et renvoyé à la Commission de publication.

M. Thurnam expose d'abord en abrégé la doctrine qu'il se propose de développer dans le cours de son mémoire.

Les sépultures de l'époque préromaine de la Grande-Bretagne se présentent sous deux formes bien distinctes : 1° les *long-barrows*, désignés encore sous les noms de tombes mégalithiques, d'allées couvertes, de galeries couvertes, de chambres souterraines, et ayant le plus souvent la forme de rectangles très-allongés (1) ; 2° les *round-barrows* ou *circular barrws*, de dimensions beaucoup plus restreintes, de forme plus ou moins arrondie, recouverts d'un monticule de terre et désignés spécialement en France sous le nom de *tumuli*.

On ne trouve dans les long-barrows que des instruments en pierre, ou en os d'animaux. Les round-barrows renferment en outre, pour la plupart, des objets en bronze. Les premiers datent donc d'une époque plus ancienne que les derniers.

Les crânes et squelettes trouvés dans les long-barrows de la Grande-Bretagne, proviennent d'une race très-dolichocéphale, de taille moyenne ou petite ; au contraire, les crânes des round-barrows sont pour la plupart brachycéphales ou sous-brachycéphales (2) ; et les dimensions des os longs accusent une race de haute taille.

Le sol de la Grande-Bretagne a donc été occupé d'abord par une race petite et dolichocéphale, et conquis ultérieurement par une race grande et brachycéphale. Cette dernière race est très-probablement celle qui, d'après Jules César, venant de la Gaule belgique, avait franchi le Pas-de-Calais et introduit, dans la partie méridionale de l'île de Bretagne, la langue et les mœurs des Belges.

(1) La sépulture de Chamant, décrite dans le quatrième volume des *Bulletins de la Société d'anthropologie*, p. 652 et suiv., rentre dans la catégorie des sépultures désignées sous le nom de *long-barrows*.

(2) Pour la définition des crânes brachycéphales et des crânes sous-brachycéphales. (Voyez *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 1861, t. II, p. 507.)

Après cet exposé sommaire de ses opinions, M. Thurnam résume celles des auteurs qui ont écrit sur le même sujet.

William Edwards, qui avait en vue surtout les populations des Gaules, admettait l'existence de deux races gauloises, l'une gaélique, l'autre kimrique. Le *type gall* était caractérisé, suivant lui, par une tête ronde (brachycéphale) et par une stature moyenne; le *type kimri*, par une tête longue (dolichocéphale), et une haute stature.

M. de Belloguet combat la dualité de la race gauloise. Il admet 1° une race autochthone préceltique, plutôt ligurienne qu'ibérienne, caractérisée par une tête ronde, une taille petite, des yeux et des cheveux bruns ; 2° une race conquérante, blonde, grande, à tête longue ; c'est la race des Celtes, qui, trop peu nombreuse, finit par se fondre dans la race préceltique. Tous les Celtes de la Gaule, y compris les Belges, étaient de la même race et présentaient les mêmes caractères.

Cette opinion se rapproche de celle de Retzius, qui, d'une manière générale rapportait tous les habitants primitifs de l'Europe à une race brachycéphale, probablement touranienne, dont les Basques, brachycéphales, suivant lui, seraient les représentants actuels. Les Celtes dolichocéphales se seraient superposés et substitués à cette race autochthone en Scandinavie et dans l'Europe occidentale.

Les vues de M. Retzius sont soutenues par M. Pruner-Bey, et jusqu'à un certain point par M. Broca. Mais celui-ci pense néanmoins qu'avant l'arrivée des premiers immigrants asiatiques, l'Europe occidentale recélait déjà au moins deux races, l'une dolichocéphale, l'autre brachycéphale ; et il se demande même si la première n'était pas antérieure à la seconde.

M. Bateman, en 1852 et en 1861, a divisé les sépultures préromaines de la Grande-Bretagne en deux groupes : 1° les long-barrows renfermant un grand nombre

de corps et datant exclusivement de l'âge de pierre; ces long-barrows, souvent divisés en chambres (*chambered barrows*), ont été construits par un peuple au crâne long et étroit, c'est-à-dire dolichocéphale ; 2° les barrows plus petits, renfermant seulement un ou deux corps, et datant de l'âge de bronze. Les crânes de ces petits barrows, associés au silex et au bronze, sont petits et brachycéphales. On voit que l'opinion de M. Bateman coïncide assez bien avec celle de M. Thurnam. M. Wilson (1863) se basant également sur l'étude des sépultures, admet qu'avant l'époque romaine la Grande-Bretagne a été occupée successivement par trois races : 1° Une race autochthone, dont le crâne, est dolichocéphale, et présente en outre en arrière du bregma, la dépression transversale qui caractérise les crânes *cymbocéphales* ou en *bateau*. C'est la race de l'âge de pierre et des long-barrows. 2° Une première race étrangère, peut-être touranienne, dont le crâne brachycéphale présente un aplatissement dans la région de l'écaille occipitale. Les sépultures de cette race sont les petits barrows et renferment, avec beaucoup d'instruments de silex, un petit nombre d'objets en bronze. 3° Enfin une deuxième race étrangère, indo-européenne et dolichocéphale, la race celtique, est venue après cette race brachycéphale.

Pour ce qui concerne spécialement les anciennes populations de l'Irlande, M. Wilde a admis en 1844 l'existence d'une race autochthone dolichocéphale, aux cheveux probablement bruns ou noirs ; c'est la race des grands tombeaux. Une race conquérante, blonde et brachycéphale, aurait construit ensuite les petits tombeaux ou *cysts*, correspondant à ceux que M. Thurnam appelle round-barrows.

Après avoir ainsi montré que la doctrine de Retzius a trouvé plusieurs opposants très-autorisés parmi les savants qui ont étudié l'ethnologie primitive de la Grande-Bretagne,

M. Thurman expose les faits sur lesquels repose sa propre doctrine. Il parle d'abord de l'état actuel des populations. En Angleterre, on trouve aujourd'hui deux types principaux : l'un dolichocéphale, avec une taille au-dessus de la moyenne, une peau blanche, des yeux et des cheveux clairs ; l'autre brachycéphale, associé en général à une taille plus petite, avec un teint brun, des yeux et des cheveux de couleur foncée. Le premier est prédominant et est, suivant l'auteur, d'origine teutonique ; il a été importé par les invasions scandinave et anglo-saxonne. Le second, beaucoup moins répandu, est celui des ancêtres bretons ou celtiques. En France, les deux types existent également, mais la prédominance appartient au second. Comme en Angleterre, le type dolichocéphale y est d'origine teutonique, et l'auteur le rapporte aux invasions des Goths, des Burgondes, des Franks et des Scandinaves (Normands). Suivant lui, le type brachycéphale provient, dans les deux pays, des conquérants celtiques et non de la race préceltique, qui était dolichocéphale. Il ne conteste pas que la race préceltique dolichocéphale ait pu se maintenir jusqu'à nos jours dans certaines régions circonscrites comme les Hébrides, l'Irlande occidentale et la Basse-Bretagne, mais il pense d'une manière générale que la dolichocéphalie actuelle ne date que d'une époque relativement moderne ; qu'elle ne remonte ni à l'invasion celtique, comme le croyait Retzius, ni à l'invasion kimrique, comme le croyait Will. Edwards, mais seulement à l'invasion des races teutoniques ou germaniques. Il passe alors à l'étude des crânes et des squelettes qui proviennent des anciens tombeaux.

L'usage du bronze ayant été apporté par les Celtes, les *round-barrows*, où l'on trouve des objets en bronze associés à des objets en silex, datent de l'époque celtique. Or, les crânes brachycéphales et sous-brachycéphales des an-

ciens tombeaux de la Grande-Bretagne proviennent des *round-barrows*, tandis que les crânes des *long-barrows*, associés seulement à des objets en pierre, sans aucune trace de métal, et datant par conséquent de l'époque préceltique, sont dolichocéphales. On a trouvé dans les round-barrows un certain nombre de crânes dolichocéphales, et il n'en peut être autrement, puisque la race préceltique dolichocéphale n'a pu être exterminée subitement par les les Celtes brachycéphales. Il y a eu mélange de races ; les dolichocéphales, les mésaticéphales et les sous-brachycéphales des *round-barrows* attestent ce mélange. Mais rien de pareil n'existe dans les *long-barrows* de la Grande-Bretagne. Tous les crânes authentiques et *primitifs* de ces *long-barrows* sont dolichocéphales. S'il paraît quelquefois en être autrement, c'est parce que, dans certains cas, des *long-barrows*, depuis longtemps abandonnés, ont servi beaucoup plus tard à des inhumations que l'auteur désigne sous le nom d'*enterrements secondaires*. Il a été fait de ces enterrements secondaires *jusque dans la période anglo-saxonne*. On les reconnaît à la nature des objets qui accompagnent les corps, à la situation superficielle de ces corps. qui sont déposés dans les couches supérieures de la sépulture, et souvent enfin à divers indices qui prouvent que le monument a été rouvert après avoir été longtemps fermé. En enlevant les couches superficielles qui renferment les restes de ces enterrements secondaires, et en continuant les fouilles, on trouve toujours, dans les couches inférieures, les restes de l'enterrement primitif, qui remonte à l'âge de pierre.

Si l'on se met à l'abri de cette cause d'erreur, on arrive à constater que *dans la Grande-Bretagne*, la race préceltique des long-barrows était exclusivement dolichocéphale ; la coexistence du type dolichocéphale et du type brachycéphale (celui-ci prédominant), se rencontre pour la pre-

mière fois à l'âge de bronze, dans les round-barrows de l'époque celtique,

La loi qui précède n'est applicable qu'aux barrows de la Grande-Bretagne. En France, les long-barrows, quoique appartenant encore à l'âge de pierre, renferment souvent des crânes brachycéphales associés aux crânes dolichocéphales. On a trouvé les deux types dans le *long-barrow* de Meudon. Le type brachycéphale paraissait même prédominer dans les *long-barrows* de Marly-le-Roi et de l'Ile-Adam, tandis que, d'après les résultats connus jusqu'ici, le type dolichocéphale prédomine au contraire dans le *long-barrow* de Chamant (1). Après avoir étudié comparativement les crânes dolichocéphales et les crânes brachycéphales des *long-barrows* de France, déposés dans les galeries du Muséum d'histoire naturelle de Paris, M. Serres a rapporté ceux-ci au type gall, de Will. Edwards, et ceux-là au type kimri; mais il s'agit de l'âge de pierre, époque antérieure aux Galls et surtout aux Kimris.

Ainsi, tandis qu'en Grande-Bretagne, les *long-barrows* ont été construits par une race exclusivement dolichocéphale, en France, au contraire, ils ont été construits par un peuple où la race dolichocéphale était déjà mélangée avec la race brachycéphale. Le mélange de ces deux races a donc eu lieu en France, où il remonte à l'âge de pierre, avant de s'effectuer dans la Grande-Bretagne, où il ne remonte qu'à l'âge de bronze, c'est-à-dire à l'époque des *round-barrows*.

En Scandinavie, enfin, les *long-barrows*, désignés sous les noms de *tombes mégalithiques*, ou de *chambres des géants*, paraissent ne renfermer que des crânes brachycéphales. En se basant sur ce fait, que M. Thurnam

(1) *Bulletins de la Société d'anthropologie*, t. V. p. 5.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

marton et de Winterbourn-Stoke, d'où ont été extraits les crânes dont les photographies accompagnent son mémoire. Le *long-barrow* de Stonehenge est l'un des plus grands que l'on connaisse; il a 240 pieds anglais de long sur 65 de large et 9 de haut. Ce *barrow* est un de ceux où ont été pratiqués les enterrements secondaires. On a trouvé dans les couches supérieures plusieurs crânes bretons brachycéphales à occiput applati, et à 9 pieds au-dessous de ce niveau, après avoir traversé une couche remplie de débris de chaux qui n'avait pas moins de 6 pieds d'épaisseur, on a trouvé, dans une couche de terre noire et onctueuse qui reposait directement sur le roc et qui remplissait le tiers inférieur du *barrow*, les restes de l'enterrement primaire, savoir : un squelette à crâne dolichocéphale, couché sur le côté droit, avec les genoux repliés; un long instrument de silex, un os de cheval, etc.

Les crânes nombreux qui ont été recueillis dans les *long-barrows* donnent un indice céphalique moyen d'environ 70 pour 100; ils sont donc très-dolichocéphales. Les crânes des *round-barrows* donnent un indice moyen de 80 pour 100; ce chiffre semble n'indiquer au premier abord qu'une brachycéphalie peu prononcée; mais c'est un chiffre moyen, qui s'est notablement abaissé par le mélange des brachycéphales avec un certain nombre de crânes dolichocéphales provenant de la race préceltique.

Beaucoup de crânes des *long-barrows* présentent, immédiatement en arrière de la suture coronale, une dépression transversale, dite post-coronale, qui était probablement naturelle, mais qui a pu être exagérée par les moyens de déformation artificielle. On trouve au contraire dans les *round-barrows* beaucoup de crânes brachycéphales dont l'écaille occipitale est aplatie. Il résulte des recherches de M. Barnard Davis que cette dépression occipitale est pro-

bablement artificielle et due à l'action mécanique de la planche sur laquelle on couchait les enfants.

Pour résumer en un aphorisme facile à graver dans la mémoire les résultats des explorations faites dans les tombeaux de la Grande-Bretagne, l'auteur énonce la proposition suivante :

*Long-barrows, longs crânes ; round-barrows, crânes ronds ; barrows dolichotaphiques, crânes dolichocéphales; barrows brachytaphiques, crânes brachycéphales.*

Et il répète que cette proposition n'est applicable qu'aux *barrows* de la Grande-Bretagne.

Les *round-barrows* ayant été construits par un peuple brachycéphale qui venait de la Gaule, et qui apportait avec lui l'usage du bronze et la langue celtique, M. Thurnam se demande, en terminant, comment ce peuple brachycéphale, qui par cela même n'était pas indo-européen, a pu introduire dans la Grande-Bretagne une langue indo-euro-européenne ? Cette apparente contradiction le conduit à admettre que les Celtes qui conquirent la Grande-Bretagne n'étaient Indo-Européens que par la langue, et ne l'étaient plus par la race. Il rappelle que les Grisons des Alpes rhétiques, dont les ancêtres étaient tout à fait celtiques à l'époque romaine, sont encore brachycéphales ; les Allemands modernes, décrits comme dolichocéphales par Retzius, son réellement brachycéphales, sinon partout, du moins à Halle, où, d'après M. Welcker, les crânes brachycéphales sont en grande majorité, où les crânes très-dolichocéphales sont fort rares, et où l'indice céphalique moyen est de 80.5 pour 100; enfin, les divers peuples slaves, qui parlent des langues indo-européennes, sont très-brachycéphales, et présentent un indice céphalique de 80 à 84 et même 88 pour 100. Comme eux, les peuples celtiques qui conquirent la Grande-Bretagne sur les autochthones dolichocéphales, pouvaient allier un type brachycéphale, peut-

être touranien, à une langue empruntée aux Indo-Européens.

M. Lagneau. Je demanderai à M. Broca si, dans son travail, M. Thurnam indique la distribution des deux sortes de monuments sur le territoire des îles Britanniques ? Car la présence des barrows circulaires ou tumuli, dans la région sud-est de l'Angleterre et sud de l'Irlande, pourrait confirmer l'opinion de M. Thurnam qui paraît attribuer ces derniers à un peuple venu de Belgique. En effet, on sait que des tribus fixées dans le sud-est de l'Angleterre, portaient des noms de peuples belges : l'une d'elles s'appelait les Belges, une autre portait le nom des Atrébates, dont une tribu occupait une partie de la Gaule belgique (l'Artois). De même pour l'Irlande. On sait que les Firbolgs occupèrent le midi de cette île.

M. Broca. Il me serait difficile de répondre d'une manière précise à M. Lagneau, car le défaut d'une carte spéciale ne m'a pas permis de suivre avec certitude les indications géographiques de M. Thurnam.

M. Pruner-bey. Le mémoire de M. Thurnam remet en contestation des questions que l'on était en droit de croire résolues. Je connaissais déjà les idées de cet éminent collègue, et il me paraît d'autant plus nécessaire de les réfuter qu'elles viennent de trouver un avocat dans la personne de notre honorable secrétaire général.

Après ce préambule, M. Pruner-Bey donne lecture du discours suivant :

« Dans la *question de la préexistence en Europe des brachycéphales*, il y a du certain, du probable et de l'incertain, comme dans presque toutes celles qui se rapportent aux races humaines.

» Ce qu'il y a de certain est nettement établi en Scandinavie. Là les brachycéphales ont précédé les peuples dolichocéphales. Là, les premiers sont caractéristiques pour

l'âge de pierre. Là, cet âge est nettement séparé des autres par le défaut d'animaux domestiques, sauf le chien. Ainsi, crâne brachycéphale, absence de métaux et d'animaux domestiques, correspondent à l'âge de pierre proprement dit dans le Nord.

» Un âge de pierre identique à celui du Nord a positivement existé dans l'Europe plus méridionale. Ustensiles exclusivement en pierre et en os, absence d'animaux domestiques, fragments d'os humains appartenant plutôt à la race brachycéphale qu'à d'autres se rencontrent en France, en Belgique, etc.

» Mais pour la succession des âges dans l'Europe occidentale, la science ne possède pas jusqu'à présent de faits aussi positifs que ceux du Nord. — C'est-à-dire, qu'une fois que nous quittons le terrain de la paléontologie, la séparation de ces âges ne peut pas être aussi nettement démontrée : au contraire, on a rencontré ici plutôt les signes d'une transition, et c'est là que commence la confusion en ce qui concerne la succession des types humains. En effet, aussitôt que les objets en métal paraissent, ils se trouvent ou mêlés avec ceux en pierre, ou ils en sont isolés d'une part comme de l'autre, ils sont tout aussi bien associés aux types de crânes ou à des crânes résultant du mélange des deux races.

» Le hasard peut ici nous induire en erreur. Par exemple, supposons qu'en Angleterre, ou ailleurs, on ait trouvé dans des tombeaux un certain nombre de crânes allongés, associés exclusivement à des instruments en pierre et à des os, et inversement des crânes brachycéphales accompagnés d'instruments en métal, on se croira autorisé de prononcer que les dolichocéphales ont précédé les autres. Est-ce ce qui est réellement arrivé? Presque tous les anthropologistes des îles Britanniques professent cette théorie : ils croient que l'ordre de succession dans leurs pays est l'in-

verse de celui du Danemark. Mais cette opinion est sujette à discussion :

» 1° Les Celtes des îles Britanniques se sont servis même jusqu'à des époques très-rapprochées des nôtres, d'armes en pierre. En Irlandais, le « lea mileadh » (pierre de fronde portée dans la ceinture) joue un rôle éminent dans les poésies des bardes. Les termes pour la lance même sont en partie réductibles à la racine qui signifie « pierre ». Par conséquent, l'association des ustensiles en pierre avec le crâne allongé dans les îles Britanniques, ne prouve à mes yeux autre chose que l'origine celtique de ces crânes.

» 2° Quant à la préexistence du type brachycéphale dans ces îles, les faits qui se rapportent à cette question sont peu nombreux, du moins autant que je le sache, et sont très-souvent présentés par les auteurs d'une façon qui témoigne d'opinions arrêtées d'avance. Ainsi M. Wilde, le fondateur de l'anthropologie en Irlande, savant éminent, hésite à accorder la préexistence aux brachycéphales en Irlande, par les motifs précités et principalement à cause du développement plus considérable du front chez les brachycéphales que chez les dolichocéphales. Des vues semblables ont guidé Eschricht dans l'appréciation du type brachycéphale danois ; il le croyait d'origine caucasique. Il faut ici remarquer que, précisément dans les tombes irlandaises qui ressemblent le plus aux tombeaux scandinaves de l'âge de pierre, on n'a pas trouvé jusqu'à présent, que je sache, d'ossements humains ; — ainsi quant à l'Irlande la question reste tout au moins en suspens. — L'Écosse préhistorique nous a été révélée par le mémorable ouvrage de M. D. Wilson. Cet auteur reconnaît la présence de deux types crâniens dans son pays aux temps préhistoriques. Il a donné un bon tableau dans lequel il classe les crânes qui lui paraissent typiques pour les deux extrêmes. Mais tout en accordant l'existence préhistorique à ces deux

types, il ne peut guère déposséder la race historique des Celtes, et par conséquent il fait tenir à son type celtique le milieu entre les deux extrêmes, tout en y mêlant des crânes fort dolichocéphales. Cette manière de procéder est très-significative. Elle démontre d'un côté qu'en reléguant le véritable type celtique parmi les races préhistoriques, il faut recourir aux métis entre Celtes et brachycéphales, pour réhabiliter les premiers. Toutefois, M. Wilson se prononce avec la réserve du véritable savant sur la question de la préexistence d'un type ou de l'autre : mais il tient la question en suspens jusqu'à ce qu'on ait réuni un plus grand nombre de fait, et il a raison.

» Tout dernièrement, la Société anthropologique de Londres a publié dans sa revue (mois de février) un fait qui, à lui seul, suffit pour prouver nettement l'existence de la race brachycéphale en Écosse, à l'âge proprement dit de pierre. Le squelette trouvé à Benett-Hill, et dont le crâne fut étudié avec soin, comparativement aux crânes danois, par notre éminent confrère, M. Busk, fournit une preuve de plus qu'il faut être sur ses gardes pour tout ce qui concerne la question que j'étudie en ce moment : crâne brachycéphale très-rapproché du type danois, instruments grossiers en silex, kjokkenmodding, comme dans le Danemark ; bref tout le cortége voulu pour établir la haute antiquité de la race brachycéphale én Écosse.

» 4. Quant à l'Angleterre, je n'ai pas la témérité de vouloir répliquer à des hommes aussi consciencieux, aussi bien placés et aussi méritants de notre science que M. Thurnam. Toutefois les preuves qui nous sont fournies jusqu'à présent de l'ordre inverse suivant lequel aurait eu lieu le peuplement de l'Angleterre, comparativement à celui du Danemark, me paraissent insuffisantes. En effet, tant que ce n'est que par les ustensiles purs et simples qu'on me désigne les âges successifs dans cette île, je me tiens sur la réserve

pour les raisons indiquées plus haut. En supposant même que ce ne fut qu'après l'arrivée des Celtes en Angleterre qu'une ou plusieurs colonies de brachycéphales possèdant déjà les métaux se fussent introduits, par exemple de la France ou de l'Espagne, en Angleterre, ce fait tout exceptionnel ne renverserait nullement l'ordre successif général et bien établi du peuplement de l'Europe occidentale.

» Il est à désirer qu'on attache en Angleterre aux faits paléontologiques la même importance qu'on leur accorde maintenant en France ; alors la question en suspens recevra une solution tardive peut-être mais tout aussi positive. Nous pouvons être rassurés sous ce dernier rapport ; car notre Société-sœur de Londres renferme en son sein tous les éléments pour nous faire espérer une solution définitive du problème dont je viens de vous entretenir.

» Enfin, après avoir brièvement indiqué ce qui est certain et ce qui ne l'est pas, je crois ne pas devoir insister sur ce qui n'est que probable. »

M. Broca. Ce n'est pas, je l'avoue, sans un certain étonnement que j'ai vu M. Pruner-Bey arriver à la tribune avec une note écrite à l'avance pour répondre à l'analyse que je viens de faire du mémoire manuscrit de M. Thurnam. Je répondrai d'abord à M. Pruner-Bey qu'en ma qualité de secrétaire général j'ai dû reproduire ici le travail de M. Thurnam en m'efforçant d'être un interprète fidèle, mais que je n'avais pas à m'établir le défenseur des idées de l'honorable anthropologiste anglais. Il en est que je partage entièrement, il en est d'autres sur lesquelles nous sommes au contraire en désaccord.

Reprenant maintenant mon rôle de membre de la Société, j'entrerai pour mon compte dans la discussion.

Je ne puis accepter les explications de M. Pruner-Bey. L'âge de pierre n'est pas une époque entièrement semblable de son origine à sa terminaison ; il a eu ses phases bien

distinctes : d'abord on trouve la pierre grossièrement travaillée, sans vestiges d'animaux domestiques; puis la pierre plus polie, avec des os d'animaux aujourd'hui disparus de nos climats (le Renne); puis enfin la pierre mieux travaillée encore, avec les os non plus du Renne, mais des annimaux domestiques dont on peut suivre jusqu'à nos jours la succession de domesticité.

Toutes les fois qu'une sépulture offre des restes humains dans l'une ou l'autre de ces conditions, sans traces de métal, il me paraît incontestable qu'ils doivent être rapportés à l'âge de pierre. S'il s'agissait d'une seule sépulture ou même d'un très-petit nombre, je comprendrais les doutes; mais il n'en est pas ainsi. Au nord comme au midi, au centre comme à l'ouest de l'Europe, on en rencontre un grand nombre, et toutes sont établies dans des conditions à peu près semblables, toutes renferment les mêmes instruments de pierre travaillés de la même manière, avec ou sans les mêmes traces d'animaux aujourd'hui disparus ou domestiques; je ne puis donc voir alors dans l'absence des métaux l'effet d'un oubli ou d'un hasard quelconque, et il me paraît démontré que ces diverses sépultures sont la juste expression de la civilisation progressive des populations qui ne connaissaient encore que l'usage de la pierre.

Maintenant, que l'âge de pierre soit lié à l'âge de bronze par une époque de transition qui permet de rencontrer la pierre et les animaux domestiques associés au métal, je ne le nie pas, je suis même disposé à le croire, et c'est ce qui m'a fait insister auprès de ceux de nos collègues qui s'occupent plus spécialement d'archéologie, pour savoir s'il ressortait de leurs études la certitude que la première invasion indo-européenne connaissait déjà les métaux? Leur réponse, vous l'avez entendue, a été assez affirmative pour qu'on puisse admettre qu'à ce moment seulement commence la transition ; et cela confirme la pureté de l'âge de

pierre antérieur dans les conditions que je viens de signaler.

Ceci posé, il me parait logique d'admettre que si ces sépultures sans métaux renferment des types dolichocéphales, cette dolichocéphalie crânienne est alors parfaitement étrangère à l'époque dite celtique, et qu'elle est pour le moins contemporaine des types brachycéphales trouvés en Suède et en Danemarck. Il en résulte que ce n'est qu'avec une grande réserve qu'on doit admettre la dichotomie établie par Retzius. Cette opinion, j'ai déjà eu l'occasion de la soutenir lorsque j'ai déposé dans le musée les soixantes crânes basques que j'avais recueillis avec M. Vélasco. Contrairement, en effet, à cette idée depuis longtemps accréditée que les Basques étaient brachycéphales, il m'a été démontré, par une mensuration minutieuse, que dans cette collection le type dolichocéphale l'emporte de beaucoup. Comme ces crânes provenaient d'une localité qui à tous égards me garantit l'authenticité de leur origine, je maintiens encore mon opinion, malgré les observations de M. Pruner-Bey, qui n'a voulu assimiler que le seul crâne purement brachycéphale au type ibère, rapportant ceux qui présentent une dolichocéphalie très-nette au type celtique, probablement dérivé de l'Irlande ou de la France, et comprenant sous le nom de Celtibères tous ceux dont la forme dolichocéphale est moins franchement accusée.

Notre collègue a une théorie bien simple : tout crâne préceltique doit être brachycéphale et tout crâne dolichocéphale doit être celtique. L'homme de Néanderthal est un Celte, parce qu'il est dolichocéphale ; la femme du dolmen de Meudon est de race celtique pour le même motif, tandis que l'homme brachycéphale qui l'accompagne est de la race préceltique. C'est encore d'un Celte que provient le crâne dolichocéphale de Chamant. Les Celtes ont donc, chez nous, précédé l'âge de bronze? M. Pruner-Bey devrait

bien nous dire nettement ce qu'il en pense. Les Basques devaient être brachycéphales, puisqu'ils parlent une langue préceltiques : les Basques de Z..., qui parlent basque mais qui sont dolichocéphales, deviennent aussitôt une colonie de Celtes. Les dolichocéphales de l'ancienne île de Bretagne devaient être Celtes puisqu'ils sont dolichocéphales : les long-barrows de l'âge de pierre, où l'on ne trouve que des crânes dolichocéphales, deviennent aussitôt des monuments celtiques. Les convictions de notre collègue sont si arrêtées qu'il s'est trouvé en état de réfuter le mémoire de M. Thurnam qui était encore dans ma poche et qui n'en était pas sorti. En tout cela, sur quoi se base-t-il ? Sur une théorie. Ma c'est cette théorie même qui est en question.

M. Pruner-bey. Je veux examiner les arguments de M. Broca successivement, mais en ordre inverse. D'abor quant au bronze, et j'ajouterai quant au cuivre, comm caractéristiques de l'époque celtique, je suis entièreme de l'avis des archéologues, ainsi que je viens de l'indiqu dans la note qui a provoqué la réplique de notre honora collègue. Je pense toutefois que les crâne humains, qua ils offrent, dans la boîte cérébrale tout aussi bien que d la face, un type tranché, comme celui des Celtes, s tout autant déterminatifs et peut-être plus encore que objets qui les accompagnent ; et l'on constatera facilem par mes travaux précédents qu'un crâne n'est pas celti pour moi par cela seul qu'il est dolichocéphale.

Relativement au terme d'*âge de pierre* et à l'inductio tirer d'armes en pierre qui dans certains tombeaux acco pagnent les squelettes à crâne dolichocéphale, je d entrer dans quelques détails pour expliquer mes doute ce sujet. La circonstance que dans quelques tombeaux ciens nous trouvons des objets de pierre associés avec d' tres en bronze, nous prouve que les deux âges ici ne fur pas nettement séparés, ou en d'autres termes qu'il f

admettre une période de *transition*. Ceci résulte à toute évidence des recherches aussi étendues que savantes de M. Wilde relative à l'Irlande. En effet, il y démontre l'existence non-seulement d'un grand nombre d'instruments en cuivre, mais il établit en outre que les plus anciens et les plus grossiers sont calqués sur des instruments analogues en pierre. Ces deux séries de faits me paraissent suffisantes pour en déduire ceci : bien que les Celtes aient eu connaissance des métaux signalés, il ne s'ensuit pas que dans nos parages ils s'en soient servis exclusivement ; et conséquemment, si des squelettes, qui sont celtiques à mes yeux, sont associés aux armes en pierre, il n'en résulte pas rigoureusement que nous soyons là en face de l'âge de pierre pur et simple, âge dont le début se perd dans la nuit des temps et dont la fin touche presque à nos jours. En effet, non-seulement les habitants de la Grande-Bretagne ont combattu Guillaume le Bâtard en partie avec des armes en pierre, mais les Francs mêmes possédaient encore des haches en pierre, et le marteau en pierre vient à peine de disparaître en Allemagne. Du reste, ne pouvait-il pas exister des motifs d'un ordre fort divers pour déposer de préférence à côté des défunts des armes en pierre ?

Je reviens volontiers pour un moment une seconde fois. avec l'éminent secrétaire général, aux soixante crânes basques que la Société doit à sa générosité. Cette collection se compose de trois classes de crânes, dont l'une, bien qu'en petit nombre, est brachycéphale ; l'autre, et c'est la majorité, est dolichocéphale, et la troisième, résultant probablement du mélange de ces deux types extrêmes, peut être considérée comme mésaticéphale. Le résultat de cette classification est en plein accord avec tout ce que nous savons par des observateurs compétents sur la multiplicité du type basque (M. de Gobineau, M. de Montagu.) En effet, M. d'Abbadie, Basque lui-même et observateur très-exercé et scru-

puleux, maintient toujours qu'il n'existe guère de type basque uniforme, et qu'il en a reconnu au moins trois qui diffèrent par l'ensemble des caractères. Est-ce autre chose que l'indice incontestable du mélange? En outre, je suis allé aussi de mon côté aux informations concernant l'histoire du pays, et le même savant précité m'a affirmé que les Basques, tout exclusifs qu'ils soient à cet égard, ont néanmoins accordé aux Irlandais droit de cité; et en effet, l'Irlandais, une fois établi parmi eux, jouit des mêmes droits que les indigènes. Tout cela me fait présumer que la souche brachycéphale représentée en Vasconie et parmi les crânes et parmi les vivants tient à celle des anciens Ibères, et que les crânes allongés qui se rencontrent là dans certaines localités, sont d'origine celtique. etc. Ainsi ma base est bien autrement large et bien mieux assise, je l'espère, que celle du regrettable Retzius qu'on vient d'inculper déjà à différentes reprises.

D'ailleurs il y a ici moyen de nous entendre et de trancher en même temps la question sur les dolichocéphales supposés préceltiques par M. Broca et M. Thurnam. Que ceux qui sont de cet avis veuillent avant tout nous définir bien nettement le type celtique, et ensuite nous signaler, par une des méthodes crâniométriques adoptées de nos jours, les différences qui séparent leurs dolichocéphales préceltiques des véritables Celtes. Alors seulement nous pourrons probablement discuter la réalité et la valeur de ces différences, nous éclairer mutuellement et asseoir sur une base solide cette partie intéressante de nos études. Mais tant qu'on se tiendra aux termes généraux, je crois que nous sommes très-éloignés du but que la science nous propose d'atteindre. Pour ma part, je me suis toujours abstenu de compliquer les questions, et, sauf plus ample informé, je maintiens encore, en m'appuyant sur l'histoire, que l'ouest de l'Europe fut occupé, et l'est encore de préférence, par

les Ibères et les Celtes, à crânes, à tailles, à chevelures, à incarnations différentes. Quant aux derniers, j'ai déjà eu l'occasion de démontrer que leurs crânes, tout en restant dolichocéphales, présentent, relativement à la boîte crânienne, au moins trois variétés. Les anciens brachycéphales sont étudiés à leur tour autant que les matériaux me l'ont permis, et j'aurai très-prochainement l'honneur de soumettre à l'honorable Société les résultats de ces recherches d'où, soit dit d'avance, on relève également des nuances assez nettes inhérentes à ce type, selon l'espace et peut-être même selon l'époque à laquelle il appartient. Toutefois, ici comme chez les Celtes, ces variétés se rencontrent sur l'aire entière occupée jadis par ce groupe humain, ce qui, d'ailleurs, ne nous autorise nullement à prononcer déjà sur l'unité ou la pluralité de cette souche.

Enfin, un dernier mot sur l'application propre ou impropre d'âge de pierre aux trouvailles faites dans les tombes. J'avoue que l'apparence est contre moi quand je conteste la justesse du terme, là où il n'existe à côté du squelette que des ustensiles en pierre. Toutefois, les considérations archéologiques et historiques que je viens d'indiquer brièvement paraissent, jusqu'à plus ample informé, justifier mes doutes ; et, en somme, je crois que c'est ici la crâniologie qui est appelée à prononcer son dernier mot.

M. Leguay. Je partage les idées émises par notre collègue, M. Broca, en ce qui concerne les monuments de l'âge de pierre, mais je diffère complétement de celles de M. Pruner-Bey. Je ne pense pas comme lui qu'il n'y ait qu'un seul âge de pierre.

Pour moi, en ce qui touche à la France, tout en acceptant que l'arrivée des Celtes, ou pour mieux dire de l'époque dite *celtique*, coïncide avec l'arrivée des animaux domestiques, je pense que ces derniers ont précédé d'un grand nombre de siècles l'introduction ou la découverte du bronze

que l'on croit avoir été apporté par les Celtes ou les *pseudo-Celtes*.

Trois âges de pierre bien distincts, je dirais presque quatre, nous sont révélés jusqu'à ce jour. Ils se déterminent par la nature et la comparaison des objets divers qu'ils ont produits.

Deux sont paléontologiques.

1° Le premier, contemporain des terrains quaternaires, a précédé les grands bouleversements qui ont transformé la surface de la partie du globe que nous habitons; et je néglige à dessein, comme n'étant pas assez précises, les récentes découvertes faites par M. Desnoyers dans les terrains tertiaires.

2° Le second, plus rapproché de nous, a suivi ces bouleversements, peut-être sans solution de continuité, ce qui n'est pas encore bien défini.

Cette époque très-étendue, contemporaine d'animaux disparus et de quelques autres encore existants, a laissé de nombreux vestiges dans les cavernes. La présence du *renne*, de l'*ursus spelœus* et des *grands félis* caractérise cette époque. Le cheval et le cerf n'étaient pas inconnus.

3° Le troisième âge, qui est postérieur, peut se subdiviser en deux époques : *a*, l'une, anté historique, entièrement semblable à l'âge qui l'a précédée quant au silex, en diffère complétement par la faune, Le cheval et le cerf, entrevus dans la précédente, se révèlent ici dans toutes les circonstances avec le *bos primigenius* et un grand nombre d'animaux domestiques ou sauvages. Le renne a disparu. ou du moins il n'en a pas encore été rencontré.

*b*. la seconde époque, se rapprochant ou faisant peut-être partie de l'époque dite celtique ou du bronze, ne connaît que les animaux domestiques? A l'époque de cette subdivision, le bronze était-il connu? ne l'était-il pas? Je l'ignore; toujours est-il que toutes ses sépultures n'en contiennent

pas. Ici, la faune ne comporte que les animaux domestiques ou sauvages de la période actuelle, et un seul, le castor entrevu dans les âges précédents, tend chaque jour à disparaître.

Cette dernière période s'est continuée comme pierre pendant l'âge du bronze, du fer et même du temps des Romains; et, plus tard encore, le silex était employé dans un grand nombre de circonstances.

M. Bonté. Messieurs, je n'avais pas l'honneur d'être des vôtres au moment de la discussion sur les crânes basques; mais, d'après ce que j'ai lu dans les *Bulletins*, et d'après ce que je viens d'entendre, M. Broca, se fondant sur les crânes de provenance basque acquis par ses soins au musée de la Société, prétend le crâne basque en général *dolichocéphale*. M. Pruner-Bey, se fondant, lui, sur le seul crâne observé par Retzius, prétend, au contraire, que le crâne basque est en général *brachycéphale*, et que la nombreuse collection dont je viens de parler est toute mélangée de sang celtique.

Un fait assez piquant dans cette discussion, et que tout le monde ne sait pas, quoique j'en aie déjà parlé, c'est qu'en même temps que M. Pruner-Bey soutient la brachycéphalie du crâne basque, il a donné au Muséum un crâne moulé que tout le monde peut y voir, salle 1re, armoire 8, n° 2303 et ainsi étiqueté :

« Crâne arrondi ibérien (basque).
» Orthognathe, donné par M. le docteur Pruner-Bey,
» Juillet 1860. »

Or ce crâne est *parfaitement dolichocéphale!*

Je prierai l'assemblée de remarquer : 1° que l'étiquette, par sa forme scientifique, est évidemment l'œuvre de notre collègue ; 2° qu'elle est écrite *sur le plâtre même*, ce qui ne laisse pas entrevoir la possibilité de la substitution d'une étiquette à une autre. Et d'ailleurs, avec l'éti-

quette de quel crâne *basque ou ibérien* une substitution pourrait-elle avoir lieu, puisque le Muséum *ne possède en fait de crânes de cette race que le plâtre donné par M. Pruner-Bey?* 3° que le registre catalogue du Muséum contient *littéralement la même mention.*

Au fond, je ferai remarquer que si la manière de voir de M. Thurnam était vérifiée, cela expliquerait parfaitement ce que je disais à notre dernière séance, à savoir : 1° comment nous ne sommes plus Ariens; comment le caractère brachycéphale n'est plus commun aujourd'hui parmi nous, quoique procédant en partie d'une race brachycéphale.

Pour moi, je crois que si la linguistique nous a entraînés dans le dédale de l'arianisme, la science n'a pas dit son dernier mot, et un jour viendra où il s'opérera pour bien des races que les philologues regardent comme *ariennes*, la même réaction qui s'est opérée pour les Egyptiens, que l'on avait, eux aussi, réputés *Ariens*, on ne sait en vérité pourquoi.

M. Pruner-Bey. J'ai donné au Muséum plusieurs crânes, l'un que je rapportais au type ibère pur et d'autres que je considérais comme appartenant à des métis. Il se peut qu'il y ait eu dans leur classement une erreur, mais dans tous les cas je ne vois pas là un motif de modifier mon opinion.

M. Broca. Puisqu'on a argumenté mes crânes, il m'est bien permis à mon tour d'argumenter ceux que l'on m'a opposés. M. Barnard Davis a vu des crânes qui ont servi à établir la division de Retzius.

D'après lui, la provenance de l'un de ces crânes n'est pas indiquée. La provenance de l'autre est indiquée par cette inscription : « E museo Clamartii Parisiensis. »

Or, vous savez tous ce qu'est le musée de Clamart, et le degré de confiance qu'on peut attacher à la provenance des crânes d'inconnus qui y sont préparés.

En outre, il serait au moins étrange que le directeur de ce Musée, M. Serres, se fût démuni d'un crâne basque en faveur de Retzius, quand toute sa vie il en a vainement cherché un échantillon authentique pour la collection du Muséum.

M. Dureau. Je pense comme M. Pruner-Bey, que l'âge de pierre est beaucoup plus facile à étudier dans le nord de l'Europe, en Danemark et en Suède, par exemple.

Quant à la division de l'âge de pierre en diverses époques, je ne crois pas qu'il soit aujourd'hui possible, dans l'état actuel de nos connaissances en archéologie, d'établir cette division d'une manière claire et rigoureuse.

M. Leguay. Les âges de pierre peuvent se déterminer de deux manières différentes : par la faune et par le silex, les monuments et les ustensiles de cette époque.

Les silex sont complétement d'accord avec la faune.

Pour le premier âge que je viens de déterminer par la faune ou, pour mieux dire, par la géologie, les silex contemporains des animaux antédiluviens sont en rapport avec ces animaux. Ce sont les grosses haches à l'état brut rencontrées dans les dépôts de l'époque quartenaire.

Quelques couteaux et autres silex les accompagnent mais à l'état rudimentaire et tellement grossier que pour peu qu'on les étudie et qu'on les compare à ceux de l'âge suivant, on reconnaît de suite que ce ne peuvent être les mêmes individus qui les ont produits ; en un mot, c'est l'âge reconnu et si bien étudié par notre collègue M. Boucher de Perthes.

Le second âge est ici caractérisé par des silex beaucoup mieux travaillés que ceux de l'âge précédent. On pourrait presque l'appeler l'âge des couteaux ; car ils s'y rencontrent en si grand nombre, que les autres objets sont presque des exceptions. J'entends par couteaux les lames triangulaires détachées par percussion sur l'arête d'un plus

gros silex appelé matrice. On trouve aussi dans les brèches des cavernes en grande quantité de petits silex travaillés et détachés semblablement, ayant dû servir à des usages indéterminés.

Ce qui caractérise surtout cette époque, ce sont les os ou bois de renne, et même de cerf, travaillés. Une étude attentive de ces objets dénote un sentiment artistique profond assez développé pour établir une certaine étude des arts du dessin, et conséquemment une civilisation relativement perfectionnée, que n'a pas possédée l'âge suivant.

La faune de cette période la distingue de celle qui l'a suivie tout aussi bien que les objets en silex. Les poteries font complétement défaut. Elles devraient exister, et la cause de leur disparition est un fait encore inexpliqué.

Les nombreuses découvertes de cette époque ont été faites par MM. Lartet, Christy, de Vibraye, Garrigou, Brouillet, Millet, etc.

Le troisième âge comprend deux divisions qui diffèrent peu entre elles pour les silex, de même que pour les poteries de toute nature qui existent en grand nombre. Les silex de la premiére partie se rapprochent beaucoup de ceux du deuxième âge ; mais ils sont associés à la poterie grossière à peine cuite, mélangée de cailloux, de cendres et même de fragments d'os. La seconde partie se distingue par les belles pièces taillées, de même que par les haches polies si recherchées. La poterie de la première partie s'y retrouve, mais associée à des poteries mieux travaillées et ornées. A cet âge on trouve quelquefois des silex semblables à ceux des deux premiers, mais ils n'indiquent qu'une négligence dans le travail, à moins cependant qu'ils ne soient une tradition.

C'est dans la première division de cet âge que l'on place les dolmens et les autres monuments dits de l'époque celti-

que, mais je ne trouverais rien d'étonnant à ce que leur construction ait atteint la limite de l'âge de bronze.

Pour les âges du bronze et du fer, je ne m'en occupe pas ; cependant, dans les premiers essais de l'âge du bronze et du fer on entrevoit que les haches polies de la seconde division du troisième âge de la pierre ont eu quelque influence sur la forme des premières haches de bronze.

J'en conclus donc, qu'en raison de ces faits on peut déterminer, d'une manière générale, les différents âges de la pierre.

## LECTURE

### à l'occasion du crâne de Voiteur

Par M. Gustave LAGNEAU

A une des dernières séances, à propos du très-curieux crâne déformé, trouvé à Voiteur, près de Lons-le-Saulnier (Jura), et rapporté par M. Bertrand à l'époque helvéto-burgonde, je rappelai que M. L.-A. Gosse père, qui s'est beaucoup occupé des déformations crâniennes artificielles, avait donné au Muséum un crâne, d'ailleurs très-incomplet, trouvé dans le Faucigny, présentant une déformation considérable, quoique bien moindre que celle offerte par le crâne trouvé à Voiteur. Depuis, me reportant à la notice publiée par M. H. Gosse fils, sur les « Anciens cimetières trouvés soit en Savoie, soit dans le canton de Genève, » dans le t. XI, *des Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève*, 1855, Genève, 1857, j'ai vu qu'en effet deux crânes présentant une déformation analogue, quoique moins prononcée, avaient été trouvés l'un à Bel-Air, près Cheseaux, non loin de Lausanne, par M. Troyon, l'autre à Villy, près Regnier, et semblaient également se rapporter à l'époque helvéto-burgonde.

Notre collègue M. Pruner-Bey, dans son rapport sur un

travail de MM. de Baer de Saint-Pétersbourg et Van der Hœven de Leyde (*Bull. de la Soc. d'Anthr.*, t. II. 1861, p. 449), relatif aux crânes macrocéphales trouvés dans le sol de la Crimée et de l'Autriche, dit que les crânes déformés de la Suisse française et de la Savoie « ne sont probablement pas étrangers au sol où on les a trouvés, » p. 454. Dans cette hypothèse, cette déformation ne semblerait avoir été usitée parmi les anciens habitants de ces derniers pays qu'à partir du cinquième siècle après J.-C., puisque jusqu'à présent ces crânes ont toujours été trouvés avec des armes ou des objets de l'époque helvéto-burgonde.

Sans prétendre préciser la provenance ethnique de ces crânes déformés que M. Pruner-Bey d'ailleurs croit devoir différencier de ceux analogues de Crimée et d'Autriche, peut-être n'est-il pas inutile de rappeler qu'on a attribué à quelques-unes des nombreuses hordes confondues successivement dans le vaste empire des Huns et des Awares, ces crânes déformés trouvés à Kertsch en Crimée, par le comte Parowsky et dans les fortifications ou *rings* des Awares en Autriche, par M. Breuner.

En effet, les Huns et les Awares, venus d'Asie, habitèrent successivement les contrées méridionales de la Russie et de l'Autriche, d'où, de même que plus tard leurs parents les Hunnigours, Ouigours (Hongrois), à plusieurs reprises ils envahirent passagèrement diverses régions de notre Europe occidentale. Mais, il est également vrai, que longtemps avant l'arrivée de ces peuples, Hippocrate et Strabon, signalaient l'existence de macrocéphales sur le littoral asiatique de la mer Noire.

M. Am. Thierry (*Histoire d'Attila et de ses successeurs*, Paris, 1856, t. I, p. 8), qui, d'après Jornandès (*R. Get.*, 24) et Procope (*Bell. Pers.*, I, 3), nous montre les Huns se divisant en deux branches, le rameau oriental ou caspien

portant le nom de Huns blancs par opposition au rameau occidental ou ouralien au teint basané, après avoir fait observer que probablement l'empire hunnique, sous une tribu dominante de race mongole, comprenait à l'orient des populations de race turque et à l'occident des Finnois, s'exprime ainsi : « Nous savons par les auteurs contemporains qu'une partie des Huns employaient des moyens artificiels pour donner aux enfants la physionomie mongole, en leur aplatissant le nez avec des bandes de linge fortement serrées, et en leur pétrissant la tête de manière à donner au crâne une forme pointue, tout en déprimant le front et développant les pommettes des joues. »

M. L. Gosse père (*Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. I, 1860, p. 556), se ralliant à l'opinion de M. A. Thierry, pense que pour ressembler autant que possible à leurs vainqueurs hunniques, de race mongole, les peuples soumis à leur domination auraient cherché à modifier artificiellement leur conformation crânienne.

De Guignes (*Hist. des Huns*, 1756-8, vol. II, 2e partie du t. I, liv. IV, p. 353), d'après Ménandre et Théophanes, parle de la figure extraordinaire, capable d'inspirer la frayeur, des ambassadeurs Awares venus à Constantinople auprès de l'empereur Justinien Ier.

Parmi les documents contemporains des invasions de ces peuples, la chronographie de Théophanes (texte grec et latin, 1655, p. 207, année 564), mentionne bien une ambassade de Hun Οὖννοι, également appelés Turks, mais ne donne aucun détail descriptif.

Ménandre Protector nous parle bien d'une ambassade envoyée alors par les Abares à Byzance, sous la conduite de Candich, mais ne signale pas non plus l'étrangeté de leur conformation. (*De Byzantinæ historiæ scriptoribus, Philippo Labbe, Biturico, soc. Jesu sacerdot.*; Parisiis,

1648 [illegible] Ménandre Protector sur les [illegible].

Quant au portrait [illegible] Jornandès (*De Getarum* [illegible] cap. XXXV), d'après [illegible] il nous offre non pas un Hun blanc, comme le pense M. [illegible], mais un Hun [illegible] (*teter colore*), à la tête [illegible] rien ne semble indiquer [illegible] une déformation crânienne artificielle.

Dans un autre passage (cap. [illegible]), Jornandès en décrivant l'aspect des Huns, signale leur extrême noirceur, leur face informe, leurs yeux petits aux regards terribles; il parle des incisions qu'ils font sur le visage de leurs jeunes enfants, mais ne fait aucunement mention de déformation crânienne.

Ces faits négatifs ont leur importance; ils ne détruisent, cependant, pas la valeur du passage suivant lequel repose l'opinion de M. Am. Thierry. Sidoine Apollinaire (*Panegyricus Anthem.*, vers 244, etc., t. III, du texte et traduction de Grégoire et Collombet, Paris-Lyon, 1836), — parle en ces termes d'une nation courageuse à laquelle il ne donne pas le nom de Huns, mais qu'il se borne à désigner comme une horde errante venue des plaines de la Scythie, baignée par le Tanaïs (Don), et ayant traversé l'Ister (Danube), sur la glace pour envahir la Dacie sous la conduite d'Hormidac.

« Gens animis membrisque minax, ita vultibus ipsis,
» Infantum suus horror inest; consurgit in arctum
» Massa rotunda caput, gemmis sub fronte cavernis
» Visus adest oculis absentibus;...
» Tunc, ne per malas excrescat fistula duplex,
» Obtundit teneras circumdata fascia nares,
» Ut galeis cedant. Sic propter prælia natos
» Maternus deforma amor, quia tensa genarum
» Non interjecto fit latior area naso. »

Dans ce passage, Sidoine Apollinaire indique, non-seulement l'aplatissement des narines au moyen d'une bande conduite autour de la tête, mais par les mots : *consurgit in arctum massa rotunda caput*, il dépeint une déformation céphalique paraissant consister dans la configuration conique de la voûte crânienne.

Si l'on consulte les auteurs plus anciens, on voit qu'Hippocrate, Strabon, Pline signalent au sud du Caucase des peuplades se déformant artificiellement le crâne.

Voici la traduction que donne M. Littré du passage d'Hippocrate sur les macrocéphales : « Aucune autre nation n'a la tête conformée comme eux. Dans l'origine, l'usage seul était la cause de l'allongement de la tête ; mais aujourd'hui la nature vient en aide à l'usage. Cette coutume provient de l'idée de noblesse qu'ils attachent aux longues têtes. Voici la description de leur pratique : dès que l'enfant vient de naître et pendant que dans ce corps si tendre la tête conserve encore sa mollesse, on la façonne avec les mains, et on la force à s'allonger à l'aide de bandages et de machines convenables qui en altèrent la forme sphérique et en augmentent la hauteur. D'abord c'était l'usage qui opérait de force le changement dans la configuration de la tête ; mais avec le temps ce changement est devenu naturel, et l'intervention de l'usage n'est plus nécessaire. » (Hippocrate. Περὶ ἀέρων, ὑδάτων, τόπων. *Des airs, des eaux et des lieux*, § 14, p. 58 et 59 du t. II du texte et traduction de Littré, Paris, 1840.) Malgré l'insuffisance des indications données par Hippocrate relativement au pays occupé par les macrocéphales, Coray, sur la carte dont il accompagne sa traduction, croit devoir leur assigner le littoral du Pont-Euxin, situé au sud du phase, (Hippocrate, *De l'air, des eaux et des lieux*, traduct. par Coray, 2 vol., 1800, t. Ier, p. 73, nº LXXXI et carte, t. II, p. 223, note.)

Pline place également au nord du Pont et do la Cappa-

doce et au sud du Phase, non loin de *Cerasus* (Cerasonte, actuellement Keresoun), les *macrocéphales* et les *macrones*. (*Histoire naturelle*, liv. VI, ch. IV, §4, texte et traduction par Ajasson de Grandsagne, édit. de Panckouke, t. V, p. 10 et 11.)

Strabon, en énumérant les peuples habitant entre le Taurus et le Caucase, après avoir donné quelques détails sur les mœurs des Σίγιννοι, Siginnes, ajoute : Quelques-uns s'étudient à rendre leurs têtes très-longues, de telle sorte que leurs fronts dépassent en avant le niveau de leurs mentons. ὅπως ὡς μακροκεφαλώτατοι φανοῦνται, καὶ προπεπτωκότες τοῖς μετώποις ὥσθ' ὑπερκύπτειν τῶν γενείων. (Strabon, liv. XI, ch. XI, p. 446 du texte et trad. de Muller et Dubner, et liv. XI, ch. XVI, p. 297 du t. IV de la traduction de l'imprimerie impériale. — Casaubon, dans sa traduction latine de Strabon, 1587, p. 173 des notes, remarque qu'Hérodote place ces Siginnes, non pas en Asie, mais en Europe, au delà de l'Ister (Danube).

La déformation crânienne des Siginnes semblerait avoir différé de celle des macrocéphales d'Hippocrate et de celle des habitants des bords du Don décrite par Sidoine Apollinaire. On sait d'ailleurs que dans les pays où les déformations crâniennes étaient usitées, comme en Amérique, ces déformations variaient parfois entre tribus voisines.

De l'ensemble des documents précédents il semblerait résulter que quelques peuplades se déformant artificiellement le crâne dès le cinquième siècle av. J.-C. et longtemps après, au moins jusqu'au milieu du premier siècle apr. J.-C., habitaient entre le Caucase et le Taurus, au sud du Phase, sur les bords du Pont-Euxin ; — que plus tard ces peuplades, ou d'autres analogues, occupaient les plaines de la Scythie, sur les bords du Tanaïs ; — que les crânes macrocéphales de Crimée pourraient bien avoir appartenu à quelques individus de ces hordes vagabondes ; — que vers

le cinquième siècle av. J.-C., ces peuplades, participant à la migration générale qui entraînait d'Orient en Occident tant de nations diverses, vinrent des bords du Tanaïs sur ceux de l'Ister (Danube) ; — enfin, que les crânes déformés trouvés soit en Autriche dans les *rings* des Awares, soit en Suisse, soit dans le Faucigny et dans le Jura, pourraient également provenir de quelques guerriers de ces mêmes peuplades macrocéphales qui, soumises aux dominations successives des Huns, des Awares et plus tard des Ouigours ou Hongrois, durent faire partie de leurs armées, dont les incursions portèrent la dévastation sur notre territoire, particulièrement dans le Jura, la Bourgogne et l'Alsace, jusqu'en 954, ainsi que M. L. Dussieux l'a relaté dans son *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France* (mémoire couronné par l'Institut, 1839, et publié par la Société bibliophile historique).

Peut-être la description des objets trouvés avec ces divers crânes déformés permettra-t-elle un jour de préciser davantage l'ethnologie des individus dont ils proviennent.

En effet les peuples helvéto-burgondes portaient fréquemment des ornements représentant des sujets chrétiens ; il ne devait pas en être ainsi pour les guerriers composant les armées des Huns, des Awares ou même des Hongrois, qui n'adoptèrent guère le christianisme qu'à partir du commencement du onzième siècle, sous le règne d'Étienne Ier, le saint.

La séance est levée à 6 heures.

*L'un des secrétaires,*

SIMONOT.

## 104e SÉANCE. — 19 Mai 1864.

**Présidence de M. GRATIOLET**

**CORRESPONDANCE**

La Société a reçu les ouvrages suivants :

— De Quatrefages. — *Les Polynésiens et leurs migrations.* Paris, 1864, gr. in-8.

— *Histoire générale des races humaines. Programme*, par M. de Quatrefages. Paris, 1864, in-8.

— *The Anthropological Review and Journal of the Proceedings of the Anthropological Society of London*, n° 5. May 1864.

— *Discours prononcé à la séance de l'Institut national genevois*, par M. Vogt, président. Genève, 1864.

— Delasiauve. *Journal de médecine mentale.* Février à avril 1864.

— *Archives de médecine navale*, nos 1 et 2.

— *Bulletins de la Société géographique.*. Avril 1864.

— *Mexique. Lettre de M. Lucien Biart*, correspondant national à Orizava :

« J'ai le plaisir de vous annoncer que la petite caisse renfermant le résultat de mes fouilles dans la grotte d'Escamela sera à Vera-Cruz pour le mois de mai. Je crains beaucoup que cet envoi ne réponde pas à votre attente; mis en haleine par d'intéressantes découvertes archéologiques dans la susdite grotte, j'avais beaucoup espéré pour la Société en rencontrant des tombeaux. Ma montagne accouche d'une souris, et c'est ce qui m'a fait tant tarder à vous envoyer ces débris.

» La petite caisse renferme :

» 1° Des empreintes de coquilles fossiles détachées de la montagne d'Escamela ;

» 2° Deux débris de figurines en terre cuite ;

» 3° Des crânes, l'un trouvé dans la grotte et antique, l'autre ramassé au pied de la montagne et d'une provenance inconnue ;

» 4° Une hache, la seule qu'il m'ait été donnée de rencontrer au Mexique, sauf deux autres fragments trouvés en même temps, l'un en garnit vert et l'autre en garnit rose ;

» 5° Des poteries conservant encore des traces de peinture ;

» 6° Une empreinte de feuille. On arrache de la montagne des blocs entiers de végétaux ainsi pétrifiés, c'est ce que les habitants d'Orizava nomment *pierre d'Escamela*. Ils les emploient pour construire ;

» 7° Tous les ossements trouvés dans la grotte en même temps que les objets en terre cuite et la hache.

» Maintenant deux mots sur l'Escamela : C'est une montagne isolée, presque à pic, ayant 600 mètres de hauteur, et que le voyageur qui arrive de Vera-Cruz trouve à sa droite en entrant à Orirava. Il fait face au *Borrego*, qui ferme l'entrée de la vallée du côté de Puebla. La distance qui sépare les deux montagnes n'est guère que de 2000 mètres. Sur le versant qui regarde la ville, l'Escamela est presque nu ; des arbustes rabougris et de l'herbe, voilà tout. Sur le versant opposé, il est couvert de bois et plonge dans un petit lac alimenté par les pluies. La grotte, située presque au sommet, est d'un accès difficile, c'est en se cramponnant aux rochers en saillie qu'on peut y arriver ; elle s'ouvre comme un gouffre, au fond duquel il faut se laisser rouler ; on marche alors en rampant sur des morceaux de débris de figurines, toutes brisées par malheur. C'est en écartant ces débris et en creusant un terrain gras et d'une

odeur infecte, que les objets qui composent ce petit envoi ont été trouvés. Où je me trompe fort, où l'ouverture par laquelle on pénètre aujourd'hui n'est pas celle qui servait d'entrée aux Chichimèques, nation à laquelle j'attribue ce cimetière aérien. La grotte est basse, obscure, l'air manque à chaque instant et force à se rapprocher de l'ouverture pour respirer. Après mes premières fouilles, le bruit se répandit dans la ville que j'avais été chercher là des trésors, et grimper jusqu'à la grotte d'Escamela devint une fureur à Orizava ; les curieux ont été utiles, ils ont un peu déblayé le terrain, sans rien trouver que des figurines brisées. Je me propose d'y retourner à mon tour, il doit y avoir là plusieurs générations de morts superposées; la grande difficulté est de pouvoir creuser dans un trou où il faut rester à plat ventre et où l'air manque...

» Orizava, 10 avril 1864. »

— *Sur les Annamites.* A l'occasion de la correspondance, M. Perier communique la note suivante :

« Je lis dans un journal de médecine militaire une petite note sur les Annamites de la basse Cochinchine. Cette note émane d'un médecin, témoin oculaire; elle est très-courte, et je la crois digne d'intérêt. La voici :

« A la suite de révolutions diverses, la basse Cochinchine » se trouve peuplée par une population variée. On y ren- » contre des Chinois et des naturels de toutes les parties de » l'empire d'Annam, Kambodjiens, Fankinois, etc.

» La population primitive existe encore ; elle à sa phy- » sionomie propre, outre les caractères communs à toutes » les races de l'Indo-Chine. La forme générale de la tête » est cylindrique, à sommet aplati ; son diamètre antéro- » postérieur est plus petit que chez les Européens, et, » d'après l'examen du crâne, on voit que le trou occipital » est placé très en arrière de la ligne médiane.

» La face est plate et large, ce qui est dû au développe-
» ment des pommettes, qui sont saillantes et à contours
» arrondis ; le front est large et bombé, les yeux petits, le
» nez écrasé à la racine, la bouche grande, les lèvres gros-
» ses, la mâchoire inférieure forte surtout au-dessous des
» arcades zygomatiques. La barbe est rare, très-clair-semée
» et ne pousse que très-tard. Les cheveux sont d'un noir
» de jais.

» Le tronc, qui présente souvent de belles apparences,
» est tout d'une venue, carré, pour ainsi dire, du haut en
» bas. Les Annamites n'ont pas de taille. Il ont le bassin
» très-large, ce qui donne à leur démarche quelque chose
» de théâtral. Les femmes ont cette partie du corps natu-
» rellement plus développée que l'homme, et on n'en ren-
» contre parfois chez lesquelles cette conformation est si
» exagérée, que les axes de rotation des cuisses sont assez
» écartés pour que chaque pas s'accompagne d'un double
» mouvement de rotation en demi-cercle à droite et à gau-
» che.

» Les membres ne manquent pas de développement,
» surtout les cuisses qui paraissent quelquefois aussi
» grosses que celle des Européens. Mais si les muscles
» sont volumineux, ils sont mous et flasques et sont loin
» d'être un indice de vigueur. Un caractère particulier,
» fréquent, se trouve au gros orteil de chaque pied : il
» s'écarte des autres suivant une direction oblique en de-
» dans, de sorte que les pieds étant rapprochés, les deux
» orteils se croisent. Ainsi placé, il est susceptible d'une
» certaine éducation. Quelques Annamites se servent assez
» bien du pied comme organe de préhension.'

» La couleur de la peau est jaunâtre , la taille est fort
» peu élevée, ce qui, joint à l'absence de barbe, leur donne
» un aspect juvénile. On prétend qu'ils vivent vieux, et,
» au dire des indigènes, les centenaires ne seraient pas

» rares. Ils ont moins de tendance à l'embonpoint que les » autres Indo-Chinois. Cependant l'obésité est une beauté » chez eux comme dans toute la race.

» L'Annamite est d'un caractère gai et bruyant ; il est in- » telligent et adroit, mais menteur et paresseux. Dominé » par la peur, il devient humble et rampant et d'une obéis- » sance passive dont rien ne peut donner l'idée. Chez eux » l'organe noble n'est pas le cœur, c'est le foie ; on dit » d'un brave qu'il a du foie. Cette expression est l'indice » de l'importance qu'ils attachent à cet organe. » (Zinquetti, méd. maj., *Une année en Cochinchine*, dans le *Recueil de Mém. de Méd., de Chirurg. et de Pharm. milit.*, févr. 1864, t. XI, p. 98-100.)

» Mon but, en donnant communication de cette note, est de demander à la Société si elle ne jugerait pas qu'il y a lieu de l'insérer dans nos *Bulletins*. Il me semble que si l'on colligeait avec discernement et si l'on accueillait des documents semblables, on augmenterait encore l'importance de cette collection déjà si riche par elle-même, et qui finirait, avec le temps, par devenir une sorte d'encyclopédie ethnique, où l'on trouverait quelque chose sur les principaux types des races humaines. Je demande donc le renvoi à la Commission de publication. »

— A l'occasion du procès-verbal, M. Pruner-Bey demande la parole.

Dans la dernière séance, dit-il, M. Bonté nous a communiqué une observation relative au moule d'un ancien crâne que j'ai déposé dans un temps à la galerie anthropologique du Jardin des plantes. Je suis allé vérifier le fait, et j'affirme que notre honorable collègue a lu correctement l'étiquette, ce dont je ne me doutais guère. Quant à l'interprétation, c'est différent. M. Bonté n'aurait pas eu à faire un long voyage pour découvrir le crâne *brachycéphale*, qui

se trouve dans la même salle, dans la même armoire, au même compartiment, à cinq centimètres de distance de celui qu'il nous a dénoncé, à juste titre, comme appartenant aux dolichocéphales. Le véritable brachycéphale porte, par inversion, le titre de métis.

M. Bonté. Je ne pouvais que m'en rapporter aux étiquettes écrites par M. Pruner-Bey lui-même.

M. de Quatrefages. Comme M. Bonté, j'ai été frappé de cette contradiction qui existait entre l'intitulé des crânes et les idées de M. Pruner-Bey. Je lui en ai fait l'observation, et il m'a déclaré que le crâne ibère était le crâne brachycéphale.

## CANDIDATURES

M. le docteur Renard, médecin en chef de l'hôpital militaire de Batna (Algérie), présenté par MM. Perier, Boudin et de Ranse, demande le titre de correspondant national.

## Sur le recrutement de l'armée

M. le docteur Guibert, membre titulaire à Saint-Brieuc, transmet à la Société quelques réflexions relatives à la discussion qui a eu lieu dans la séance du 4 février sur l'examen des conscrits. M. Broca, comme M. Boudin et comme tous les auteurs qui jusqu'ici ont fait des recherches sur les exemptions pour défaut de taille, a pris pour base de ses calculs le nombre total des conscrits *examinés*, qu'il a comparé au nombre des conscrits réformés pour défaut de taille. M. Guibert pense au contraire que ce dernier nombre doit être comparé seulement au nombre des conscrits déclarés bon pour le service, attendu que les individus exemptés pour maladies ou infirmités ne passent pas sous la toise.

« Il est incontestable, dit-il, que dans le département

des Côtes-du-Nord on ne mesure pas les conscrits exemptés pour maladies et infirmités.

» Ce qui a fait croire qu'il en est autrement, c'est sans doute le texte de la loi de 1832 qui met au premier rang l'exemption pour défaut de taille, au deuxième rang l'exemption pour maladies et infirmités, mais sans indiquer nettement quelle est celle de ces deux causes qui doit avoir la priorité lorsqu'elles existent simultanément.

» Cette lacune de la loi a été comblée par l'instruction ministérielle du 18 mars 1840, qui est exécutoire pour toute la France. Voici le résumé du § 44 de cette circulaire :

La loi devant être appliquée dans le sens le plus favorable aux appelés, celui qui a droit à l'exemption, 1° pour infirmité, 2° pour défaut de taille, doit être exempté de préférence pour infirmité.

» Si cette instruction ministérielle est appliquée dans toute la France, elle me paraît trancher la question d'une manière décisive.

» En effet, quand même les conscrits réformés pour maladies ou infirmités seraient réellement mesurés, ceux d'entre eux qui n'ont point la taille ne figurent pas parmi les exemptions pour défaut de taille, mais bien parmi les exemptions pour infirmités. Il me paraît donc logique de prendre pour terme de comparaison dans les recherches sur la proportion relative des exemptions pour défaut de taille, non pas le nombre des individus *examinés*, mais seulement le nombre des individus effectivement mesurés, nombre qui comprend : 1° ceux qui ont été déclarés bons pour le service, 2° ceux qui ont été exemptés pour défaut de taille. Je pense que ce procédé de calcul est plus rigoureux que l'autre, si la circulaire ministérielle est appliquée dans tous tous les départements comme elle l'est dans le département des Côtes-du-Nord, ce qui est probable. »

M. Boudin. M. Guibert a parfaitement raison ; lorsqu'un

conscrit a droit à la double exemption, il doit être exempté de préférence pour infirmité et non pour défaut de taille. C'était le contraire qui avait lieu avant la circulaire de 1840. Mais aujourd'hui encore les conseils de révision ne se conforment pas toujours à cette circulaire.

M. Broca. Cela est tout naturel, car la prescription ministérielle complique la tâche des conseils de révision et augmente leur responsabilité. Lorsqu'on exempte un conscrit pour défaut de taille, on est sûr de ne pas se tromper, tandis que l'exemption pour maladies ou infirmités exige souvent un diagnostic fort difficile. Les conscrits, au surplus, s'inquiètent peu d'être exemptés pour tel ou tel motif, et, lorsqu'ils n'ont pas la taille, ils n'ont aucun intérêt à invoquer des motifs pathologiques qu'ils feraient valoir s'ils n'étaient pas certains d'avance d'être exemptés par la toise.

### Incertitudes des mesures prises sur les crânes moulés en plâtre

M. Broca fait don à la Société de six bons-creux en plâtre, qu'il a fait faire pour faciliter les échanges entre le musée de la Société et les autres collections publiques ou particulières. Ce sont les nos 21, 24, 39 de la série des Basques, 4, 8 et 11 de la série des crânes d'Orrouy. Il signale en même temps une cause d'erreur dont on n'a pas tenu compte jusqu'ici, et qui n'est pourtant point sans gravité.

Vous vous souvenez, dit-il, qu'il y a quelques semaines, M. Perier vous a donné un crâne trouvé à Lambessa, par M. le docteur Renard, dans un tombeau, romain. Pour éviter que le crâne se brisât pendant le voyage, on y avait coulé du plâtre. Mais le plâtre augmente de volume en se solidifiant; cette dilatation avait fait éclater le crâne et produit plusieurs fractures entre-croisées, accompagnées d'un

léger écartement. Malgré cela, la pièce paraissait bien solide; à la fin de la séance, elle fut déposée dans le musée, sur une table placée en face d'une fenêtre. Le soleil vint la visiter, et lorsque je revins quelques jours après pour la mettre en place, je la trouvai brisée en un grand nombre de fragments qui n'adhéraient plus au plâtre intérieur; quelques-uns même étaient tombés sur la table. Il a fallu beaucoup de temps et de peine pour vider le crâne et pour le reconstituer en recollant les fragments. Je vous le présente de nouveau, il est en bon état et la repris son volume primitif; mais cette leçon ne doit pas être perdue, et il est bon, je pense, d'inviter ceux qui recueilleront des crânes à s'abstenir d'y couler du plâtre sous le prétexte de les consolider.

Je connaissais, comme tout le monde, le phénomène de la dilatation du plâtre, mais je ne savais pas que cela pût aller jusqu'à produire une pareille augmentation de volume, et je me demandai aussitôt si les crânes moulés en plâtre, qui existent en grand nombre dans les musées, présentaient bien les mêmes dimensions que les crânes originaux.

J'ai donc comparé les six crânes que je viens de faire mouler avec les épreuves en plâtre qui en ont été tirées, et j'ai constaté, avec quelque surprise, que toutes les épreuves, sans exceptions, sont notablement plus grandes que les crânes. Tous les diamètres sont plus ou moins accrus, et le diamètre antéro-postérieur, par exemple, est augmenté de 2 à 3 millimètres. Et, ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'accroissement de volume n'est nullement proportionnel au volume des crânes; de telle sorte que la correction est impossible. Je pense donc que, toutes les fois que l'on aura à faire des échanges de moules, il sera indipensable d'annexer à chaque moule un tableau des principales dimensions du crâne original. C'est ce que

je viens de faire en envoyant à la Société anthropologique de Londres un exemplaire des six crânes que j'ai fait mouler.

M. Gratiolet. Jusqu'à présent le plâtre est encore la substance qui donne les moules les plus parfaits. Tous les mouleurs savent que le plâtre tend à se dilater en se solidifiant ; cette dilatation varie suivant que le plâtre est plus ou moins pur, suivant qu'il est gâché plus ou moins serré, Je me demande donc si, dans le cas particulier que nous présente M. Broca, le résultat qu'il signale ne doit pas être attribué à l'inexpérience du mouleur ?

M. de Quatrefages est disposé à admettre l'interprétation de M. Gratiolet ; il rappelle que les mouleurs, avant de faire une épreuve, entourent le *bon-creux* d'une corde fortement serrée, qui rend impossible l'écartement des pièces du creux, et qui s'oppose par conséquent à la dilatation.

M. Broca répond que les *bon-creux* et les épreuves ont été faits par M. Talrich, modeleur de la Faculté de médecine, ce qui est déjà une bonne garantie. Il fait remarquer d'ailleurs que les épreuves sont excellentes, que les petites lignes saillantes correspondant aux intervalles des pièces du creux sont extrêmement fines, que par conséquent ces pièces ne se sont nullement écartées. Il pense donc que la dilatation s'est effectuée depuis que les moules ont été retirés du creux. En tout cas, si l'inégalité qui existe entre les modèles et les épreuves variait suivant l'habileté du mouleur, ce serait une raison de plus pour demander que chaque moule fût accompagné du tableau des mesures de crâne original, car lorsqu'on reçoit un moule on ne sait jamais par qui ni comment il a été fait.

M. Leguay. Je ne crois pas que le gâchage du plâtre puisse être la cause du fait signalé par M. Broca ; mais, si j'en juge par ce qui se passe dans les constructions, on peut l'attribuer au degré de cuisson du plâtre.

LECTURES

## Tradition des Tiguex au sujet de l'arbre sacré des Mexicains

Par M. DE QUATREFAGES

Dans la remarquable *Histoire des nations civilisées du Mexique*, M. l'abbé Brasseur de Bourbourg s'exprime ainsi en rappelant les antiques traditions des derniers dominateurs de l'Anahuac (1) :

« Les peintures et les monuments les plus anciens men-
» tionnent que de la province d'Aztlan-Aztatlan les Mexi-
» cas ou Mexicains passaient régulièrement chaque année
» un grand fleuve ou bras de mer pour se rendre à Teo-
» Culhuacan, où ils allaient offrir des sacrifices à Tetzauh.
» Leurs traditions se réfèrent encore à un autre endroit
» appelé Quahuitl-Ycacan, où ils se trouvaient en l'an 1091.
» C'est là qu'on voyait l'arbre mystérieux que, dans un
» langage confus et indéterminé, elles désignent sous le
» nom d'*Azquahuitl*. Quel était cet arbre? quelle significa-
» tion avait-il? C'est ce que jusqu'à présent aucun docu-
» ment n'a révélé, quoiqu'on y rattache quelquefois comme
» l'idée vague d'un christianisme antérieur. »

La grave lacune qu'indique notre savant historien a été comblée par un de ces jeunes officiers que les États-Unis envoyèrent, il y a quelques années, à la recherche d'un passage pour le chemin de fer du Pacifique. Le 12 septembre 1853, le lieutenant Whipple, du corps des ingénieurs topographes, se trouvait campé sur le Canadian-River. Des Indiens *Tiguex*, ou mieux, comme ils s'appellent eux-mêmes, des *Ki-o-wum-mi*, entrèrent en relation avec les voyageurs, fumèrent avec eux, et devenus confiants envers ces Yankees qu'ils regardent comme des parents, en

(1) T. II, p. 292.

vertu de nous ne savons trop quelles associations d'idées, ils se mirent a raconter leurs traditions. Ici nous allons traduire littéralement les paroles du voyageur américain. Toutefois, remarquons d'abord que le lieutenant Whipple, moins au courant de l'histoire mexicaine que M. l'abbé Brasseur, n'a évidemment pas soupçonné l'intérêt très-grand du renseignement qu'il recueillait ainsi par hasard. Il se borne à le transcrire sans aucun commentaire, après l'avoir inscrit sur un carnet comme tout autre accident de voyage. Cette espèce d'indifférence même est ici un gage d'authenticité. Voici le récit du Tiguex tel que le voyageur l'a recueilli :

« Selon la tradition, la tribu des Ki-o-wum-mi apparut » d'abord à *Shipap*, source nord-ouest du Rio-del-Norte. » Ces peuples étaient errants, sans demeures fixes, et cher- » chaient un asile parmi les cannons du fleuve, dans des » cavernes qui existent encore. Ils séjournèrent pendant » quelque temps à *Acoti*, lieu de naissance de Montézuma, » qui devint leur chef et leur guide dans d'autres migra- » tions. Celui-ci leur apprit à construire des villes (*pueblos*) » avec de grandes maisons et des étuves, et à allumer des » feux sacrés que les prêtres devaient entretenir. *Taos* fut » le premier *pueblo* qu'il fonda; et de là il s'avança vers le » sud en fondant des établissements dans l'ordre indiqué » sur la carte. *Acoma* fut solidement bâti et fortifié par lui. » *Pecos* était une des principales villes. Quand il fut là, » Montézuma prit un grand arbre et le planta dans une » position renversée, disant que lorsqu'il disparaîtrait une » race étrangère régnerait sur son peuple et qu'il ne pleu- » vrait plus. Mais il leur commanda de veiller sur le feu » sacré jusqu'à ce que l'arbre tombât. A cette époque des » hommes blancs venant de l'est envahiraient cette terre » pour renverser leurs oppresseurs, et lui-même revien- » drait pour reconstituer son empire; la terre serait de

» nouveau fertilisée par la pluie, et les montagnes livre-
» raient leurs trésors d'or et d'argent. — De Pecos, qui
» semble avoir accompli ses destinées et est maintenant
» abandonné, Montézuma continua sa route vers le sud,
» élevant des pueblos en tous sens, jusqu'à ce qu'il attei-
» gnit la cité de Mexico. Là il vécut, dit-on, jusqu'à l'ar-
» rivée des Espagnols, époque à laquelle il disparut. »

Le narrateur, excité par son propre récit, ajouta : « De-
» puis lors la prédiction s'est vérifiée. L'arbre de Pécos
» tomba comme l'armée américaine entrait à Santa-Fé. Peu
» de temps auparavant les Indiens de ce pueblo avaient
» été diminuant de plus en plus, et peu après, un vieux
» prêtre, le dernier de sa tribu, mourut à son poste, et
» le feu sacré s'éteignit. Maintenant ils attendent avec
» anxiété le retour de Montézuma, et on assure qu'à San-
» Domingo, tous les matins, au lever du soleil, une senti-
» nelle monte sur le toit des maisons et regarde à l'orient
» pour veiller sur son arrivée. »

Une carte tracée sur le sable par l'orateur *Ki-o-wum-mi*, et reproduite par le voyageur américain, accompagne le récit que je viens de reproduire. J'en mets une analyse sous les yeux de la Société. (M. de Quatrefages fait circuler cette carte, qui sera conservée dans les archives.)

Nous ne sommes plus au temps où des préjugés résultant de notre orgueil d'Européens et d'une éducation par trop classique faisaient regarder comme indignes d'attention, tout au plus comme de simples objets de curiosité, les renseignements recueillis auprès des peuples moins civilisés que nous-mêmes. Aussi n'est-il pas nécessaire d'insister longuement sur l'importance de ces documents. Voici en peu de mots les conséquences les plus immédiates qui semblent en ressortir :

D'abord il est évident qu'ici comme partout en pareil cas la fable légendaire s'est superposée à des faits réels. Il

me paraît entre autres plus que probable qu'en attribuant à un seul Montézuma la fondation de tous les pueblos, on a réuni sur un seul personnage les mérites de plusieurs. Les traditions mexicaines citées par M. l'abbé Brasseur autorisent pleinement cette conclusion. Il est d'ailleurs bien inutile de faire remarquer que ce même Montézuma n'est certainement pas arrivé à Mexico et n'a pas régné dans cette ville jusqu'à la venue des Espagnols.

Mais à côté de la fable se trouve la vérité. Ce n'est pas un simple hasard qui a pu amener la coïncidence entre les *traditions* mexicaines relatives à l'arbre *Azquahuitl* et l'*histoire* de l'arbre planté par Montézuma. Or il résulte de celle-ci qu'on ne peut plus songer à interpréter les premières dans le sens d'un christianisme qui aurait pénétré dans l'Amérique centrale antérieurement à l'arrivée des Espagnols. Certes le fait en lui-même n'aurait rien d'impossible, Quelque propagateur ardent des doctrines messianiques aurait bien pu arriver jusque-là à la suite des missionnaires bouddhistes ; mais jusqu'ici on n'a pu invoquer à l'appui de cette croyance que des interprétations qui sont toujours tombées une à une devant un examen plus approfondi.

La tradition tiquex me semble surtout importante en ce qu'elle fait connaître le point d'origine d'une de ces demi-civilisations trouvées bien loin au nord de l'Anahuac par les premiers conquérants, civilisations dont on a depuis nié l'existence avec une ténacité vraiment singulière et que les Américains ont retrouvées intactes avec toutes les particularités consignées dans les écrits des conquistadores.

Or ce point d'origine est un ensemble de vallées étroites percées de cavernes où les premiers habitants allaient chercher un refuge. Voilà ce me semble l'explication bien simple de ce qu'ont été en réalité ces *sept grottes* mystérieuses dont il est si souvent question dans les traditions du Mexique et de l'Amérique centrale.

En outre le point d'origine premier, Shipap, est à la source nord-ouest du Rio-del-Norte, à une très-faible distance de la source la plus orientale du Rio-Colorado. On vait par où les colonies du versant océanien ont probablement abordé le bassin du premier de ces deux fleuves.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, la carte dressée par le voyageur tiguex, confirmée dans son ensemble par des documents empruntés aux archives mexicaines, par les faits et les renseignements qu'ont recueillis les explorateurs américains, cette carte, dis-je, nous montre dans le bassin du Rio-del-Norte un centre de population aussi important pour l'histoire des origines et des civilisations américaines que le bassin de Mississipi et la Floride. Or ce centre existe encore à peine modifié par la très-lointaine influence des blancs. On comprend tout ce que son étude aurait d'intérêt, et voilà pourquoi j'ai si fortement insisté pour que l'expédition scientifique envoyée au Mexique par le gouvernement français comprît le cours du Rio-del-Norte dans le champ de ses études.

Je terminerai cette note par un rapprochement qui ne me semble pas sans importance. La manière dont les *pueblos* du Rio-del-Norte sont construits est quelque chose de tellement spécial, que retrouver ce mode de construction quelque part me semble à lui seul presque une preuve que ces populations ont pénétré jusque-là. Or Stevenson a trouvé au Pérou, à cinq lieues de Caxamarca, non loin du village de Iesus, une ancienne ville qu'il appelle *péruvienne*, et qui rappelle entièrement la Zunni qu'ont visitée Whipple et ses compagnons. C'est un rocher ou monticule situé au milieu d'une vallée et que recouvrent en l'entourant sept étages de maisons superposées. On a voulu y voir successivement un palais de réception destiné aux Incas en voyage et un grenier d'abondance ou de réserve. Stevenson a facilement réfuté ces deux opinions. Il regarde comme

plus vraisemblable que cette construction, très-exceptionnelle au Pérou, était la résidence du chimu de Chicama, prince ou chef des contrées voisines avant la conquête des Incas. — Quoi qu'il en soit de ces conjectures, il me semble très-probable que le monument en question est une preuve de plus à alléguer en faveur de ces communications qui ont régné entre les deux Amériques, et sur lesquelles on a déjà recueilli des documents chaque jour plus décisifs.

## MÉMOIRE

### sur le bassin considéré dans les races humaines

Par M. JOULIN

M. Joulin, professeur agrégé à la laculté de médecine; donne lecture de ce travail qui est renvoyé à une commission composé de MM. Pruner-Bey, Alix et Bonté.

## RAPPORT

### sur un mémoire de M. Thomson, de Victoria (Australie)

Par M. ALIX

M. Wil. Thomson a dernièrement adressé à la *Société d'anthropologie* un mémoire lu devant la Société médicale de Victoria ( Australie), et destiné à prouver que le muscle *transversalis pedis* existe chez le gorille. Ce mémoire est intitulé : *The Transversalis Pedis in the Foot of Gorilla.*

On sait que Riolan a désigné sous ce nom (*transversalis pedis*, *transversus pedis*) chez l'homme, le muscle que M. Cruveilhier désigne sous celui d'abducteur transverse du gros orteil, et qui était pour Chaussier le *métatarso-sous-phalangien transversal* du pouce.

Tyson assure que ce muscle n'existe pas chez le chimpanzé. Nous avons de la peine à nous expliquer cette erreur;

car il suffit d'un peu d'attention et il ne faut pas une dissection bien minutieuse pour le reconnaître. Duvernoy (*Arch. du Muséum*), dont M. Thomson attribue, par distraction sans doute, le travail à Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, a constaté sa présence chez le gorilla gina, et M. Thomson, qui d'ailleurs n'a jamais disséqué de gorille, ainsi qu'il commence par le dire lui-même (1), s'appuie sur cette autorité pour démonter sa proposition.

Le fait une fois établi, il en tire deux conséquences. La première, c'est que Tyson, en énumérant les différences qui existent entre l'homme et les singes, en a compté une de trop. Ici nous sommes parfaitement d'accord avec M. Thomson.

La seconde conséquence, tirée de l'existence de ce muscle par notre confrère d'Australie, c'est qu'elle devient un argument contre ceux qui soutiennent que l'homme ne peut pas être le descendant d'une race de gorilles (2).

Pour notre part, il nous est impossible de partager sur ce point les idées de M. Thomson. Un des grands principes de la classification zoologique, c'est la subordination des caractères. Or l'absence même du transversus pedis ne serait à nos yeux qu'un détail bien peu important en présence des autres différeuces, d'un tout autre degré, qui distinguent le pied de l'homme de celui des singes. Mais ce muscle existe chez eux et chez lui, comme pour témoigner à la fois du plan général qui les unit et des variations qui les séparent.

Il nous serait facile de concevoir un pied d'hommes où

(1) You are of course not prepared to expect me to do this from a recent dissection of the part in question, such being, for obvious reasons, impossible, etc., p. 2.

(2) I may nevertheless take the opportunity to observe that that theory which would deny the possibility of a derivative origin of a higher order of beings from the gorilla must be erroneous in as far as it is deduced from the alleged absence of the transversus pedis muscle. (P. 15.)

l'abducteur transverse, ce petit muscle, comme l'appelle M. Cruveilhier, n'existerait pas, ou serait remplacé par des brides fibreuses. Car toute son utilité se borne à serrer le faisceau des os du métatarse, et un observateur qui s'en tiendrait à la connaissance de l'anatomie humaine pourrait le considérer comme tout à fait accessoire.

Il n'en est pas de même chez les singes, qui écartent considérablement le gros orteil, en sorte que leur pied devient une main par la manière dont il est disposé pour saisir. L'abducteur transverse offre chez eux plus de largeur, en même temps que, dans l'état de relâchement, il présente une bien plus grande longueur au niveau du premier espace intermétatarsien, où il prend tout à fait l'aspect de l'adducteur du pouce à la main. C'est chez les singes qu'il se montre véritablement comme un muscle du pouce, et il serait bien plus difficile chez eux que chez l'homme de concevoir son absence.

L'homme nous présente un autre muscle abducteur du gros orteil, et M. Thomson insiste avec raison sur ce point. C'est l'*abducteur oblique* de M. Cruveilhier (*métatarso-sous-phalangien* du pouce, de Chaussier). Celui-ci naît du tarse et de la partie postérieure du métatarse pour se diriger d'arrière en avant et de dehors en dedans vers le pouce; il est manifestement séparé de l'abducteur transverse, et il y a entre ces deux muscles un large espace triangulaire. On peut bien par la pensée les regarder comme appartenant à une même couche musculaire, mais, en réalité, ils sont parfaitement distincts. Chez les singes, l'espace est comblé, le plan musculaire est continu, et, au premier abord, on pourrait les considérer comme ne formant qu'un seul muscle; mais il suffit d'achever la dissection pour les séparer et pour voir que l'abducteur oblique s'étend sur la partie inférieure du transverse et le recouvre en s'imbriquant. Il est probable que Tyson a rapporté toute la masse à l'abducteur oblique,

et que, s'il n'a pas cherché à séparer le transverse, cela vient de ce qu'il n'était pas guidé par l'idée de l'unité de composition. Il voyait chez l'homme et chez le singe des choses différentes, et c'est là ce qu'il a constaté.

Cependant on ne peut s'empêcher de reconnaître l'existence d'un plan commun, d'un type idéal fait, ainsi que le disait Blainville, pour être lu par une intelligence. Mais, de la communauté du type abstrait, faut-il conclure à l'identité des faits réalisés ? Du lien qui enchaîne les idées, faut-il conclure à la confusion des formes vivantes ? Ne devons-nous pas au contraire distinguer ce qui tient à l'unité du plan et ce qui tient à la variété des espèces ? Or, dans les dispositions musculaires dont nous venons de parler, il est impossible de ne pas voir des organes, construits, il est vrai, avec les mêmes éléments, mais adaptés à des buts différents, et de ne pas reconnaître que des adaptations ne sauraient être le résultat des métamorphoses successives, que ces adaptations ne sont pas acquises mais préordonnées, et qu'entre la disposition qui caractérise l'homme et celle qui caractérise le singe, il y a un abîme infranchissable.

M. Périer continue la lecture de son mémoire sur les croisements ethniques.

La séance est levée à 6 heures.

*Le secrétaire,*

SIMONOT.

---

## 105e SÉANCE. — 2 Juin 1864.

**Président de M. ANTELME.**

M. le président informe la Société que M. le professeur Azam, de Bordeeux, et M. le docteur Bourgeois, membres

titulaires, et mademoiselle Clémence Royer, traducteur des œuvres de Darwin, assistent à la séance.

### CORRESPONDANCE

M. Pruner-Bey, retenu par une affaire de famille, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

— *Crania helvetica, Sammlung schweizerischers Schadelformen*, par les professeurs Lud. Rütimeyer et Wilh. His. Bâle et Genève, 1864. Gr. in-4° avec un atlas de 82 planches. Une commission composée de MM. Alix, Dally et Bertrand, est chargée de rendre compte à la Société de cette importante publication.

— Defay (de Langres). *Recherches sur la bataille qui précéda le siège d'Alésia.* Langres, 1864, in-8°.

— *Un dernier mot*, par M. Bonté. Paris, 1864, in-8°. Cette brochure, relative à la question des origines indo-européennes, est envoyée à la Société par M. Pruner-Bey.

— *Archives de médecine navale.* Mars et avril 1864. Le Bureau de la Société a autorisé le rédacteur de ce journal à reproduire dans ses colonnes celles de nos instructions anthropologiques qui peuvent provoquer les recherches des chirurgiens de la marine. Les *Instructions anthropologiques pour le Sénégal* sont reproduites dans ce numéro.

— Divers journaux et publications périodiques.

— M. Bertrand offre à la Société une hache en silex trouvée à Paris (Ménilmontant), à 35 centimètres de profondeur.

### Mort de Rodolphe Wagner

M. le secrétaire général donne communication d'une lettre adressée à la Société par la veuve et les enfants de M. Rodolphe Wagner. Cet illustre collègue est mort le

13 juin 1864. Après une année de souffrances qui n'avaient pu le décider à interrompre ses travaux, M. le professeur Wagner fut frappé d'apoplexie, le 6 octobre 1863, à Francfort-sur-le-Mein, et resta paralysé du côté droit. Transporté à Gœttingue quelque temps après, il éprouva graduellement une amélioration notable ; son intelligence n'avait subi aucune atteinte ; quoiqu'il fût obligé de garder presque continuellement le lit, il avait repris ses travaux scientifiques. Sa paralysie se dissipait peu à peu, et tout permettait d'espérer, lorsque une affection aiguë consécutive à un refroidissement, est venue mettre fin à ses jours.

Cette triste nouvelle provoque les regrets unanimes de la Société.

### CANDIDATURE

M. Charles BERNADET, interne à l'Hôtel-Dieu, présenté par MM. Broca, Azam et Bertillon, demande le titre de membre titulaire.

### ÉLECTION

M. le docteur RENARD, médecin en chef de l'hôpital militaire de Batna (Algérie), est élu correspondant national.

### Nomination d'un agent de la Société

M. le président annonce que, dans sa dernière séance, le Comité central, sur le rapport de la commission du budget, a décidé qu'une somme de 600 francs sera affectée aux appointements d'un employé qui prendra le titre d'*agent de la Société d'anthropologie*.

Cet agent sera chargé de la partie purement matérielle

de l'administration de la Société, sous la direction du Bureau.

Il assistera aux séances pour se tenir à la disposition du Bureau et pour recevoir les réclamations des membres relativement aux affaires qui les concernent.

M. Léon Guillard a été choisi par le Bureau pour remplir ces fonctions. Ses appointements courent à partir du 1er juin 1864.

La nomination d'un agent a permis au Comité central de prendre de nouvelles mesures relativement à la distribution des fascicules des *Bulletins* et *Mémoires*. Ces fascicules, comme par le passé, seront distribués le jour de leur apparition, par les soins de M. l'archiviste, à tous les membres présents. Les membres absents seront servis à domicile dans le courant de la semaine suivante, par les soins de l'agent. Le service des membres non-résidents continuera à être fait par l'éditeur.

**Nouvelles remarques sur les crânes moulés en plâtre**

M. Broca. Je demande la permission d'ajouter quelques remarques à ma dernière communication sur la dilatation des crânes moulés en plâtre et sur l'étendue des erreurs qui peuvent en résulter.

J'ai dressé le tableau des mesures comparatives prises sur les dix crânes que j'ai fait mouler dernièrement et sur les moules correspondants. Je ne me suis occupé que des mesures principales, et parmi elles j'ai choisi de préférence celles qui peuvent être mesurées avec le plus de précision ; cette précaution était nécessaire, car il s'agissait d'apprécier des différences qui, dans certains cas, ne dépassent pas 1 à 2 millimètres. Les mesures que j'ai choisies sont au nombre de sept : 1° le diamètre antéro-postérieur maximum ; 2° le diamètre transversal maximum ; 3° le dia-

mètre frontal minimum, mesuré au-dessus des apophyses orbitaires externes; 4° le diamètre basilo-bregmatique, mesuré du milieu de la suture coronale au milieu du bord antérieur du trou occipital ; la courbe fronto-occipitale totale, partant de la suture fronto-nasale, passant sur la suture sagittale, puis sur la protubérance occipitale externe, et aboutissant au bord postérieur du trou occipital ; 6° la circonférence transversale biauriculaire, qui coupe en travers la base du crâne, passe sur le bord antérieur des deux conduits auditifs et aboutit au milieu de la suture coronale ; 7° enfin la circonférence horizontale maxima qui n'a pas besoin d'être définie. Ces diverses mesures présentent sur les crânes osseux et sur les moules les variations suivantes :

| NUMÉROS | CRANES DE LA SÉRIE DES BASQUES | | | | | | CRANES DE LA CAVERNE D'ORROUY | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | N° 24 | | N° 21 | | N° 39 | | N° 4 | | N 8 | | N° 11 | |
| | os. | plâtr. | os. | plâtr. | os. | plâtr. | os. | plâtr. | os. | plâtr. | os. | Plâtr |
| Diam. ant. post. max. | 183 | 186 | 191 | 193 | 187 | 189 | 168 | 170 | 184 | 186 | 170 | 172 |
| Diam. transv. max.... | 153 | 155 | 142 | 144 | 137 | 138 | 134 | 136 | 150 | 151 | 145 | 146 |
| Diam. frontal minim.. | 101 | 103 | 95 | 96.5 | 94 | 96 | 90 | 91 | 88 | 89 | 98 | 99 |
| Diam. basilo-bregmat. | 124 | 126 | 127 | 129 | 123 | 125 | 123 | 125 | 138 | 140 | 134 | 135 |
| Courbe occ.-fr. totale. | 369 | 374 | 376 | 382 | 370 | 375 | 346 | 350 | 380 | 384 | 358 | 362 |
| Circ. transv. biauricul. | 450 | 458 | 432 | 439 | 422 | 428 | 410 | 415 | 457 | 462 | 445 | 448.5 |
| Circonf. horizontale... | 539 | 545 | 527 | 535 | 527 | 533 | 487 | 491 | 533 | 539 | 500 | 507 |

Ce tableau montre : 1° que toutes les dimensions sont accrues sur les divers moules, 2° qu'elles le sont inégalement sur tous les moules; 3° qu'elles ne sont même pas proportionnellement accrues sur le même moule. Par exemple, sur le n° 39, le plus grand diamètre transversal n'est accru que d'un seul millimètre, tandis que le dia-

mètre frontal minimum est accru de deux millimètres. Ce n'est donc pas seulement le volume qui est augmenté, la forme elle-même peut être modifiée. Ainsi, pour le n° 39, le rapport du diamètre frontal minimum au diamètre transversal maximum (rapport que j'ai l'habitude de désigner sur mes registres sous le nom d'*indice frontal*), ce rapport, dis-je, est de 68.61 sur le crâne, et s'élève à 69.56 sur le moule. De même, l'indice céphalique du n° 11 est de 85.29 sur le crâne, et seulement de 84.88 sur le moule.

Il semble, au premier abord, que cet accroissement qui, sur le plus grand diamètre du crâne, dépasse rarement 2 millimètres, ne doive donner lieu qu'à des erreurs assez minimes. Déjà pourtant la mensuration des courbes prouve que certaines lignes crâniométriques peuvent être accrues de 6 à 8 millimètres, ce qui commence à devenir assez inquiétant, Mais si l'on considère les volumes, on trouve que les différences doivent être très-grandes. Il suffit de faire, par exemple, pour le n° 24, le produit des trois grands diamètres (diam. ant.-postér.; diam. transv. max. et diam. basilo-bregmatique). Sur le crâne, ce produit donne 3471 centimètres cubes; sur le plâtre, il s'élève à 3632 centimètres cubes. Les deux *indices cubiques* (voyez plus haut pages 255 et suivantes) sont donc respectivement de 1735 et de 1816 centimètres cubes. Pour déterminer la portée de cette différence, nous avons un élément précis : c'est la capacité interne, qui a été mesurée directement sur le crâne original, et qui est de 1622 centimètres cubes. Le rapport de l'indice cubique du crâne à la capacité interne, c'est-à-dire de 1735 à 1622, est donc de 1.07 ; et, si nous divisons maintenant l'indice cubique du moule, c'est-à-dire 1816, par le rapport 1.07, nous trouvons pour la capacité probable d'un crâne qui serait exactement égal et semblable à ce moule un chiffre de 1697 centimètres cubes,

au lieu de 1622. Différence : 75 centimètres cubes ; plus de 4 et demi pour cent.

Je saisis cette occasion pour rectifier les calculs que j'ai faits précédemment sur la capacité du crâne de Schiller. D'après les trois diamètres mesurés sur le moule en plâtre (190, 158 et 149), j'avais été conduit à admettre que la capacité interne de ce crâne devait être comprise entre 1856$^{cc}$ et 2150$^{cc}$. (Voyez plus haut page 259.) Mais il est clair maintenant que ces limites sont trop élevées. Chaque diamètre est accru probablement d'environ 2 millimètres. L'indice cubique se trouverait ainsi réduit de 2236 centimètres cubes à 2155, et en effectuent sur cette nouvelle base les calculs de la page 259, on trouverait pour les deux limites de la capacité interne 1802$^{cc}$ et 2072$^{cc}$. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, malgré cette réduction, le crâne de Schiller se maintient encore au nombre des plus grands qui aient été mesurés, — à moins que le moule dont s'est servi M. Carus ne provienne d'un surmoulage ou de plusieurs surmoulages, auquel cas l'erreur se multiplierait en raison du nombre des moulages successifs.

Cette éventualité des surmoulages aggrave singulièrement les inconvénients que je signale, et elle est d'autant plus à craindre que les crânes sont plus rares et plus importants. Avec l'idée, généralement répandue, que le moule reproduit fidèlement les dimensions du modèle, on n'attache pas une grande importance à la conservation des creux, et lorsqu'on a besoin de nouveaux moules, on choisit de préférence pour modèle un des moules du premier tirage, afin de ne pas s'exposer une seconde fois à détériorer la pièce originale ; puis, lorsque le propriétaire d'un moule veut faire un échange, il n'hésite pas à faire surmouler son épreuve, Ainsi, il est fort probable que le célèbre crâne de Néanderthal sera surmoulé plusieurs fois, et il n'est pas douteux que le masque de Napoléon I$^{er}$, moulé par Anto-

marchi, a été ainsi agrandi par des surmoulages successifs.

Ces considérations pourraient conduire à chercher, pour le moulage des pièces destinées à des études scientifiques, une substance autre que le plâtre. En tous cas, je répète qu'il est indispensable, dans l'état actuel des choses, de toujours faire suivre les moules du tableau des principales mesures prises sur les pièces originales.

Je mets sous vos yeux les crânes et les moules dont je viens de vous parler, avec les instruments de mensuration, et chacun de vous pourra s'assurer de la réalité des différences que j'ai signalées.

Quelques mots maintenant sur la cause de ce phénomène. Il semble au premier abord tout à fait impossible qu'une masse de plâtre, coulée dans un creux dont les pièces sont maintenues en contact par une corde bien serrée, puisse acquérir un volume supérieur à la capacité de la cavité qui la renferme. Il est parfaitement certain que cette dilatation n'aurait point lieu si le moule restait indéfiniment emprisonné dans le creux, ou s'il y restait seulement quelques jours, peut-être même quelques heures. La dilatation, en effet, paraît être en rapport avec le phénomène chimique de l'hydratation du plâtre, phénomène qui est la cause de la solidification, et qui s'accompagne d'un grand dégagement de chaleur. Cette action chimique se prolonge assez longtemps, puisque le moule n'acquiert toute sa solidité qu'au bout de plusieurs heures. Si la dilatation s'effectue seulement pendant les premières minutes, ou si elle continue à se manifester jusqu'à la fin de l'action chimique, c'est une question que je ne puis résoudre aujourd'hui, et qui méritera d'être étudiée. Il est probable que le degré de pureté du plâtre, la proportion d'eau qu'on emploie pour le gâcher, et peut-être aussi les conditions extérieures de température et d'humidité, peuvent modifier la durée et l'intensité du phénomène de la dilatation; mais

tout cela n'a pas encore été mis à l'étude : ce sont des questions dont les mouleurs se préoccupent fort peu. Dès que le plâtre commence à chauffer et que l'épreuve est assez solide pour résister, ils la retirent du creux pour couler l'épreuve suivante, sans perte de temps. La dilatation s'effectue alors librement. Maintenant, il est clair que le moment où l'épreuve est retirée est assez variable : quelques minutes de plus ou du moins peuvent suffire pour que la dilatation soit forte ou faible, Et l'on conçoit ainsi que des épreuves tirées dans le même moule, avec le même plâtre, par le même mouleur, puissent être inégales en volume, C'est ce que j'ai pu constater, en comparant entre elles des épreuves jumelles de nos divers crânes; les différences sont moindres qu'entre ces épreuves et le modèle ; mais elles peuvent aller jusqu'à deux millimètres sur la circonférence horizontale.

M. Auburtin. Il serait important de répéter sur un plus grand nombre de moules les comparaisons que M. Broca a faites sur six moules seulement.

M. Bonté. J'indiquerai une circonstance qui pourrait exercer une certaine influence sur le phénomène que M. Broca nous a signalé. Il y a des épreuves qui sont tirées en plâtre plein; d'autres sont tirées en plâtre creux, et la dilatation sans doute n'est pas la même dans tous les cas.

M, Broca. Je n'ai examiné que six moules, parce que je n'en avais pas davantage à ma disposition. Il y a dans notre musée et dans celui du Muséum un grand nombre d'autres moules, mais ils ne sont pas accompagnés des crânes originaux. Je suis convaincu que l'on trouvera des moules sur lesquels la dilatation sera moindre que sur ceux que vous avez sous les yeux ; on en trouvera même probablement sur lesquels elle sera tout à fait nulle. Ces différences dépendent du temps pendant lequel on laisse séjourner les moules dans les creux. Mais, comme on ne peut jamais deviner,

en voyant un plâtre, combien de temps il est resté dans le creux, l'incertitude que je signale persiste tout entière; elle s'aggrave même par cette circonstance que l'erreur, étant très-variable, échappe aux corrections.

Les six moules en question ont été tirés en plâtre creux. Cette condition, comme l'a très-bien compris M. Bonté, est de nature à diminuer la dilatation, par ce double motif que la masse de plâtre est beaucoup moins considérable, et que, la dilatation pouvant s'effectuer à la fois vers l'extérieur et vers l'intérieur, l'accroissement du volume extérieur est moindre que si le moule était plein.

## COMMUNICATION.

### Statistique du Groenland.

M. Boudin. J'espère que la Société accueillera avec intérêt une communication que je viens de recevoir sur le Groënland de la part d'un Danois, M. Etzel, qui a publié, en 1860, à Stuttgard, un ouvrage intitulé : *Grœnland geographisch und statistisch beschriben, aus danischen Quellenschrifter* (le Groënland décrit sous le rapport géographique et statistique, d'après les documents danois).

Au 1er octobre 1855, le dernier recensement de la population du Groënland comptait, outre 248 Européens, 9,644 indigènes des deux sexes. Voici quel a été, depuis 1820, l'accroissement de cette population indigène, d'après les recensements.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1820 . . . . | 6,286 hab. | 1840 . . . . | 7,877 hab. |
| 1824 . . . . | 6,331 — | 1845 . . . . | 8,501 — |
| 1830 . . . . | 6,997 — | 1850 . . . . | 9,185 — |
| 1835 . . . . | 7,356 — | 1855 . . . . | 9,641 — |

Dans une période de vingt années, de 1833 à 1853, et sur une population de 2,504 habitants, appartenant aux com-

munes de Godthaab, Frederckshaab, et Julianehaab, la mortalité moyenne par mois a été :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Janvier. . . . . | 3,5 décès. | Juillet . . . . . | 4,3 décès. |
| Février. . . . . | 3,2 — | Août. . . . . | 6,8 — |
| Mars. . . . . | 3,5 — | Septembre . . . | 6,3 — |
| Avril. . . . . | 2,7 — | Octobre... . . . | 7,6 — |
| Mai . . . . . | 3,1 — | Novembre. . . . | 7,5 — |
| Juin . . . . . | 4,1 — | Décembre. . . . | 4,3 — |

En ce qui concerne les causes de décès, le livre de M. Etzel les résume ainsi pour 4,770 cas de mort :

| | |
|---|---|
| Morts dans la chasse aux phoques . . . . . | 415 |
| Autres noyés . . . . . | 59 |
| Morts de froid . . . . . | 8 |
| Morts violentes . . . . . | 29 |
| Suites de mauvais traitements . . . . . | 2 |
| Accidents. . . . . | 37 |
| Empoisonnements par la chair de phoque. . . | 36 |
| Disputes. . . . . | 5 |
| Étouffés pendant leur sommeil. . . . . | 16 |
| Vieillesse. . . . . | 384 |
| Mal de gorge (*sic*). . . . . | 21 |
| Phthisie . . . . . | 230 |
| Hémoptysie (*sic*) . . . . . | 84 |
| Maladies de poitrine (*sic*). . . . . | 139 |
| Pleurésie. . . . . | 471 |
| Grippe. . . . . | 622 |
| Typhus et fièvre typhoïde. . . . . | 16 |
| Coqueluche. . . . . | 96 |
| Hydropisie (*sic*). . . . . | 30 |
| Goutte et rhumatisme . . . . . | 3 |
| Diarrhée. . . . . | 11 |
| Calculs vésicaux. . . . . | 2 |
| Cancer. . . . . | 6 |
| Suicide . . . . . | 3 |

Nous passons sous silence les causes de moindre importance.

« On compte au Groënland, dit M. Etzel, environ une centaine d'ouvriers et de marins danois qui se marient avec des femmes indigènes. Ces mariages ont donné lieu, depuis

un siècle, à une race de métis assez nombreuse (*von nicht geringer Zahl*) et de tant de degrés, qu'il n'est pas toujours facile de les distinguer des indigènes. Néanmoins, les métis ont en général une physionomie parfaitement européenne, mais très-variée. En majeure partie, ils ressemblent aux Européens du Midi, quant aux cheveux et à la coloration de la peau ; quelques métis ont les cheveux blonds et le teint clair, et se distinguent à peine des Européens du Nord. On rencontre de très-belles figures parmi les hommes. Au point de vue intellectuel, les métis se rapprochent des indigènes, rapprochement favorisé par le milieu dans lequel ils se développent. Les femmes groënlandaises mariées à des Danois n'apprennent jamais la langue de ces derniers, et leurs enfants encore moins.

On constate toutefois, chez les descendants de pères danois, plus d'ordre et de propreté, plus de soumission envers les parents que chez les indigènes. Ces qualités s'amoindrissent à mesure que les métis s'éloignent davantage du premier sang, mais le mélange des deux races ne laisse pas moins subsister une conséquence favorable.

M. Martin de Moussy. Je demanderai à M. Boudin s'il est question, dans le livre de M. Etzel, d'épidémies de variole dont l'intensité est remarquable dans les contrées américaines.

M. Boudin. Je n'ai parlé, dans la note que je viens de communiquer, que de ce qui a trait à la population indigène européenne et métisse de ce pays au point de vue statistique, mais je dois ajouter que, dans le livre de M. Etzel, l'existence de la variole est constatée au Groënland.

## LECTURE

### Qu'est-ce que les Celtes ?

Par M. Broca

M. Broca demande que cette question soit mise à l'ordre

du jour et fait précéder sa proposition des réflexions suivantes :

Dans nos deux dernières discussions, et dans plusieurs autres qui ont à diverses reprises occupé l'attention de la Société, il a été très-fréquemment question des *Celtes* et de la *race celtique*. Mais les nombreux orateurs qui se sont servis de ces expressions leur ont donné des acceptions tellement différentes, que des opinions à peu près identiques quant au fond ont paru contradictoires, et que *vice versa* des opinions tout à fait opposées ont paru coïncider.

Il me paraît donc nécessaire, dans l'intérêt de nos discussions ultérieures, de provoquer des explications sur les diverses acceptions du nom de Celtes. Je suis convaincu d'avance que nous ne ferons pas disparaître les divergences qui existent entre nous sur la signification de ce mot. Chacun de nous conservera probablement ses habitudes ; mais si nous ne parvenons pas à établir l'unité du langage, nous mettrons du moins un terme à des confusions continuelles. Et lorsqu'un orateur prendra la parole sur les Celtes, on saura du moins de quels Celtes il veut parler.

Il y a eu dans les temps historiques un peuple, ou plutôt une confédération de peuples qui portait le nom de Celtes, qui occupait la partie des Gaules comprise entre la Garonne et la Seine, et qui arrêta pendant plusieurs années les légions de Jules-César. Ceux qui prennent le nom de Celtes dans cette acception purement historique et politique disent que les Celtes étaient d'une taille un peu au-dessous de la moyenne, qu'ils avaient des yeux et des cheveux de couleur foncée. Ils se basent, non sur le témoignage de César, qui s'est borné à dire que les habitants de la Gaule celtique différaient des autres Gaulois par les mœurs et par le langage, mais sur l'étude des populations actuelles des régions où les descendants des anciens Celtes de César n'ont subi que des mélanges insignifiants et ont dû conserver, avec la prépon-

**dérance numérique, des caractères physiques peu différents de ceux de leurs ancêtres gaulois.**

Ce sont là les *Celtes de l'histoire*. Mais César n'est pas le premier écrivain qui ait parlé des Celtes. Beaucoup d'auteurs, à partir d'Hérodote, avaient signalé l'existence de ce peuple d'après des renseignements vagues, et le plus souvent contradictoires. La Celtique, pour eux, c'était la partie inconnue de l'Europe centrale et occidentale. Ils la plaçaient tantôt au-dessus des Pyrénées, tantôt aux sources du Danube, tantôt sur les bords du Pô, tantôt près de la mer du Nord. Des peuples partis de cette région indéterminée avaient promené leurs armes en Ibérie, en Italie, en Grèce, en Asie-Mineure ; les uns furent désignés sous le nom de Celtes, les autres sous le nom de Gaulois. Pausanias, en parlant des Galates qui pillèrent Delphes, dit qu'ils s'étaient appelés Celtes avant de s'appeler Gaulois, et il paraît que d'autres auteurs grecs avaient étendus à tous les Gaulois la dénomination de Celtes, puisque Strabon dit à ce propos que probablement les Grecs n'ont été portés à faire cette confusion qu'à cause de la plus grande célébrité des Celtes. Tout ce qu'on racontait sur l'origine de ces barbares et sur leur pays se réduisait à des traditions incertaines, que le savant Pelloutier a rassemblées, confrontées, commentées, et d'où il a conclu que les Celtes avaient dû, dans l'origine, occuper toute l'Europe, y compris la Grèce, l'Italie et la Sicile. Pour lui les Germains étaient Celtes, comme les Daces, les Gètes, les Scythes, etc. C'est un système propre à l'auteur, mais ce système n'est autre chose que la conciliation des traditions qu'il a réunies. Tels sont les *Celtes de la tradition* : un peuple qu'on trouve à peu près partout et qu'on ne peut fixer nulle part. Je n'y insisterai pas davantage, puisque personne aujourd'hui n'adopte les idées de Pelloutier ; je n'en ai parlé que pour montrer que la véritable histoire des Celtes ne commence qu'avec Jules César,

et pour légitimer l'expression de *Celtes de l'histoire*, dont je me suis servi pour désigner les peuples de la Gaule centrale, qui portaient seuls le nom de Celtes lorsque César fit la conquête des Gaules.

D'un autre côté, la linguistique a établi que les Gaulois de la Celtique et ceux de la Belgique parlaient, sinon la même langue — ce qui serait en contradiction avec le témoignage de tous les historiens, — du moins des langues étroitement affiliées entre elles, et affiliées aussi avec les langues des îles Britanniques. Ces deux langues et leurs divers dialectes, dont plusieurs ont survécu jusqu'à nos jours, forment un groupe bien naturel émané de la souche commune des langues indo-européennes. Il fallait donner un nom à ce groupe ; il a été désigné sous le nom de *langues celtiques*, avant même qu'on sût qu'il était d'origine asiatique. La langue des Celtes de la Gaule est celle que l'on connaît le moins ; il n'en reste que quelques noms propres, quelques mots isolés, qui permettent seulement de la rattacher aux autres langues appelées celtiques, mais qui ne permettent pas d'en apprécier l'importance relative. Si donc les linguistes ont donné ce nom aû groupe entier, ce n'est pas en se basant sur des considérations linguistiques, mais uniquement parce qu'il leur a convenu de choisir, parmi les peuples de ce groupe, celui qui a joué le plus grand rôle dans l'histoire.

Le nom de langues celtiques une fois consacré par l'usage, tous les peuples qui ont parlé et qui parlent encore ces langues ont été désignés par les linguistes sous le nom de Celtes. — Et ceux qui ne sont pas habitués à établir une distinction entre la notion de la langue et la notion de la race, ont admis qu'avant l'époque romaine et l'époque germanique tous les peuples de la Gaule et des îles Britanniques appartenaient à une seule et même race, la race celtique.

Pris dans cette nouvelle acception, le nom de Celtes désigne, dans le présent, tous les peuples, bruns ou blonds, grands ou petits, qui parlent encore des langues celtiques, et dans le passé tous ceux qui les ont parlées, et en particulier tous les Gaulois. Or les Gaulois de Bellovèse et de Sigovèse, ceux de Brennus, ceux qui envahirent la Grèce et l'Asie Mineure étaient, au dire de tous les historiens, des hommes grands et blonds. De là est venue l'opinion que la race celtique était blonde et de haute taille ; et quant aux nombreuses exceptions que l'on a rencontrées lorsqu'on a voulu mettre cette proposition en présence des faits actuels, on les a expliquées en invoquant tantôt des modifications de type produites à la longue par l'influence des milieux, tantôt des changements dus au croisement de la race celtique avec uue race autochthone.

J'ai parlé successivement des *Celtes de l'histoire* et des *Celtes de la linguistique*. Il ya encore les Celtes de *l'archéologie*, et enfin *ceux de la crâniologie*.

Relativement aux Celtes de l'archéologie, je distinguerai tout d'abord l'archéologie actuelle de l'archéologie d'il y a vingt ans.

Il y a vingt ans on attribuait aux Celtes tous les monuments de l'Europe occidentale antérieurs à l'époque romaine. Les dolmens, les tumuli, les menhirs, les cromlechs, et tous les ustensiles en terre, en os, en pierre ou en métal qu'on trouvait dans ces monuments ou dans leur voisinage, étaient attribués aux Celtes. L'époque celtique comprenait tous les temps préhistoriques, et les Celtes étaient tous les peuples qui avaient habité l'Europe occidentale avant les conquêtes de César. Pourquoi les archéologues avaient-ils choisi le nom des Celtes pour désigner cette époque primitive ? Parce que, de tous les peuples antérieurs aux Romains, les Celtes étaient les plus célèbres.

Mais les progrès si remarquables et si rapides de l'ar-

chéologie moderne ont permis de constater, avec la rigueur scientifique la plus complète que les monuments réputés celtiques il y a vingt ans datent de deux époques bien différentes. Les uns appartiennent à l'âge de pierre, ils ont été élevés par des hommes qui ignoraient l'usage des métaux ; les autres, plus modernes, renferment du bronze ; et d'autres enfin, plus modernes encore, renferment aussi quelque peu de fer. Étudiant comparativement les monuments de l'âge de pierre et ceux de l'âge de bronze, tenant compte à la fois de leur structure, de leur contenu et de leur répartition, les archéologues ont reconnu que les hommes de l'âge de pierre avaient été les habitants primitifs de l'Europe, et que l'usage du bronze avait été introduit par des hommes plus civilisés, d'origine probablement asiatique ; et comme il fallait donner un nom à ces étrangers migrateurs, ils les ont appelés Celtes, en se basant sur ce fait, parfaitement établi par la linguistique, que les langues dites celtiques sont les plus anciennes des langues indo-européennes de l'Europe. La période préhistorique, qu'on appelait autrefois l'époque celtique, a été ainsi subdivisée en deux périodes essentiellement distinctes : la période celtique qui commence avec l'âge de bronze, et la période préceltique qui correspond à l'âge de pierre.

Quelques personnes admettent, il est vrai, avec le savant M. Troyon que le bronze était connu et employé dans les régions occidentales de l'Europe avant l'arrivée des Celtes. Ceux-ci auraient inauguré l'âge de fer et non l'âge de bronze. Mais j'ai lieu de croire que la majorité des archéologues n'admettent pas cette opinion.

Ainsi, les Celtes de l'archéologie sont les inaugurateurs de l'âge de bronze en Europe. Et quoique cette détermination se rapproche beaucoup de celle qui a été faite par les linguistes, elle en diffère cependant en ce sens que les Celtes de la linguistique sont confinés dans l'occident de

l'Europe, tandis que ceux de l'archéologie ont été suivis d'étape en étape jusque dans des régions beaucoup rapprochées de l'Asie.

Restent les Celtes de la crâniologie. L'illustre Retzius, invoquant les découvertes archéologiques, et comparant les crânes de l'âge de pierre avec ceux de l'âge de bronze, a reconnu que dans la région de la Baltique les premiers sont brachycéphales, tandis que les derniers sont dolichocéphales; généralisant alors cette intéressante découverte, il a admis que les populations préceltiques de l'Europe étaient, sans exception, brachycéphales, et que la dolichocéphalie avait été introduite dans cette partie du monde par les premiers conquérants indo-européens, c'est-à dire par un peuple que, d'après la linguistique et l'archéologie, il a cru pouvoir désigner sous le nom de Celtes. Il a donc rapporté aux Celtes tous les crânes dolichocéphales de l'Europe septentrionale, centrale et occidentale, tous ceux du moins qui sont antérieurs à l'arrivée des races teutoniques et germaniques. Mais M. Thurnam, invoquant à son tour les résultats des recherches archéologiques, a constaté que dans la Grande-Bretagne les monuments de l'âge de bronze ont été construits par un peuple brachycéphale. De sorte que, tandis que les Celtes de M. Retzius sont dolichocéphales, ceux de M. Thurnam sont brachycéphales.

Ainsi le nom de Celtes a reçu des acceptions très-diverses et souvent contradictoires.

Les Celtes de l'histoire sont les peuples de la confédération centrale des Gaules.

Les Celtes de la linguistique occupent une aire bien plus étendue. Ce sont les peuples qui ont parlé ou qui parlent encore les langues dites celtiques.

Les Celtes de l'archéologie sont les peuples qui ont inauguré l'âge de bronze en Europe.

Enfin les Celtes de la crâniologie sont les peuples qui, d'après Retzius, ont introduit la dolichocéphalie au milieu des populations brachycéphales autochthones de l'Europe, tandis que d'après M. Thurnam ce sont au contraire ces peuples qui ont introduit la brachycéphalie au milieu des populations dolichocéphales autochthones de la Grande-Bretagne.

Il suffit, je pense, d'avoir exposé ces diverses acceptions, pour faire comprendre la nécessité d'étudier et de discuter les questions suivantes :

1° Qu'est-ce que les anciens Celtes et quelle est la partie de l'Europe où ces peuples; dont la langue et les connaissances proviennent certainement de l'Asie, ont, pour la première fois, paru sous le nom de Celtes?

2° Existe-t-il une preuve quelconque qu'un peuple portant ce nom ait jamais occupé ou seulement envahi le Danemark, la péninsule scandinave et les îles Britanniques?

3° Quels étaient les caractères physiques des anciens Celtes? Étaient-ils grands ou petits, bruns ou blonds, brachycéphales ou dolichocéphales?

— M. LE PRÉSIDENT. J'annonce à la Société que les questions posées par M. Broca seront mises à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

## Sur la chevelure comme moyen de reconnaître les races humaines

Par M. BONTÉ

Jusqu'à ce jour on n'avait trouvé dans le cheveu aucun caractère spécifique à l'aide duquel on pût, par lui seul, déterminer la race d'une manière irréfragable et générale.

On savait que le cheveu nègre est elliptique, que le cheveu mongolique est rond, que le cheveu arien est plus ou moins ovale; on avait constaté dans plusieurs races la pré-

sence ou l'absence de la moelle ; en un mot, le cheveu n'était réputé spécifique que dans la détermination des *souches*, et l'on n'était guère allé plus loin.

On en était encore là en 1863, lorsqu'intervint le travail de M. Pruner-Bey, inséré dans nos *Mémoires*, t. II, p. 1 à 33.

Là M. Pruner-Bey pose en principe que :

« *Un seul cheveu*, quand il présente la forme moyenne caractéristique pour la race, pourrait servir à la définir. »

Mais reculant bientôt lui-même devant une théorie aussi hardie, il ajoute que :

« Sans prétendre à ce degré de certitude, *il est indubitable* que *la chevelure* de l'individu porte le cachet de son origine. »

C'est cette conclusion que j'ai cru devoir vérifier, non pas en me livrant aux mêmes mesurages que M. Pruner-Bey, car si j'ai vu beaucoup des différentes chevelures dont il parle, je ne les ai pas eues à ma disposition; j'ai vérifié *d'après son propre travail;* en d'autres termes, acceptant ses mesures, j'ai vérifié si sa conclusion est bien en rapport avec les faits *accusés par lui-même*.

Or, je le dis avec regret, je suis loin d'arriver aux mêmes résultats que lui.

Nulle difficulté quant au cheveu examiné dans son sens *longitudinal*. Là aucun caractère spécifique n'apparaît; c'est ce que M. Pruner-Bey a pris soin de déclarer lui-même p. 12.

Et en effet, le cheveu, soit à canal central vide, soit à canal central médullaire, soit enfin dépourvu de canal central, se rencontre dans toutes les races (p. 12).

D'un autre côté, la coloration varie aussi, souvent d'une manière notable, voire sur le même sujet.

Enfin le bulbe et la racine présentent aussi des diversités, parfois sur le même individu (p. 9.)

On n'insiste pas davantage sur ce point, puisque M. Pruner-Bey lui-même, nous le répétons, est le premier à recon-

chevelure kole, une chevelure tikopienne, une chevelure lithuanienne portent aussi 23 : 20.

L'épaisseur du cheveu ne prouve donc absolument rien. Voyons si *la forme* donne des différences plus caractéristiques.

Ce serait une erreur de le croire : on trouve *sur la même tête* les coupes *les plus différentes*, et, entre races *les plus diverses*, les coupes *les plus semblables*.

Ainsi, de deux chevelures papoues, l'une est crépue, l'autre l'est moins (p. 16).

Dans la première la forme des sections est *elliptique*, mais elle varie par l'inégalité de ses bords : cette ellipse est parfois pointue à l'une de ses extrémités. — La présence de la moelle est la règle chez cet individu (p. 16), ce qui est tout contraire à ce qui a été dit p. 12, que dans la chevelure papoue il n'y a aucune différence entre la substance corticale et la substance médullaire.

Dans la seconde chevelure nous allons voir tout le contraire : le cheveu est plus épais, les contours sont plus réguliers, l'absence de la moelle est la règle.

Où est le caractère spécifique ?

Viennent ensuite quatre chevelures néo-irlandaises (p. 16).

La couleur varie. L'une est *crépue*, les autres forment *plutôt des tresses que des touffes globuleuses*. — Elles sont *assez elliptiques*, dit M. Pruner-Bey ; les diamètres sont très-variables (p. 16).

Au milieu de tout cela, où reconnaître le caractère spécifique ? M. Pruner-Bey ne le sait lui-même, et il se demande si un mélange malayo-polynésien ne serait pas intervenu là?

On conviendra que la question est vraiment singulière de la part de M. Pruner-Bey, qui prétend, au vu d'un seul cheveu, reconnaître une race. Il semble que c'était le cas pour notre collègue de montrer la puissance de son coup d'œil et de *sa méthode* (p. 32), et de trancher nettement la question plutôt que de la poser à son lecteur. — Passons.

M. Pruner-Bey n'a pu examiner qu'une seule chevelure néo-calédonienne (p.17). La section *se rapproche de l'ovale*, la dimension varie.

Là encore M. Pruner-Bey ne sait à quoi s'en tenir sur la race.

Quatre échantillons de chevelures fidjiennes n'offrent rien de plus fixe (p. 17).

L'une, désignée par l'apparence de *tête de vadrouille*, est *très-crépue*.

Chez deux, l'épaisseur du cheveu est considérable ; chez les autres, elle est moindre.

Chez toutes, la section est ou *elliptique*, ou *réniforme*, ou *triangulaire*. — Chez le dernier, il y a tendance à la forme *ovale*.

Comment conclure au milieu d'une telle diversité ? — Arrivons aux Polynésiens (p. 18).

Sur la tête du *même noukahivien*, M. Pruner-Bey trouve à la fois la forme *elliptique* et une forme *plus ronde* (p.18). Où est le caractère *spécifique* ? M. Pruner-Bey ne peut le dire. Il se fait l'étrange question dont nous parlions tout à l'heure et demande à son lecteur : *serait-ce un métis ?*

Deux chevelures tikopiennes présentent des formes différentes (p. 18). L'*ellipse* et le diamètre se *rapprochent de l'ovale*.

Nous serions très-disposé à ne pas voir ici de grandes différences, s'il n'était positif que M. Pruner-Bey, dans plusieurs des cas qui vont se présenter, ne voyait là des différences de races.

Une chevelure malaise ne satisfait guère davantage (p.19), Des sections varient *entre le cercle et l'ovale* ; d'autres sont *irrégulières*. Les unes présentent une simple marbrure ; d'autres uue tache centrale (p. 19 et 20). Et notons en passant que ceci paraît en opposition directe avec ce que l'auteur dit (p. 12), à savoir que, dans le cheveu malais,

il n'y a aucune différence entre la substance corticale et la substance médullaire. — Comme on le voit, rien de fixe.

De deux chevelures australiennes, l'une est d'une origine suspecte et doit être écartée (p. 19). Reste alors une seule chevelure qui présente deux coupes : l'*ellipse irrégulière* et la coupe *réniforme*. L'épaisseur est variable aussi. — En somme, rien de fixe.

Deux chevelures japonaises offrent aussi les plus grandes diversités (p. 19).

L'une présente les sections *parfaitement rondes*, l'autre des formes *irrégulières*, quelques-unes *allongées*, la plupart *rondes*. — Où est le caractère spécifique ?

Quatre chevelures siamoises n'ont rien de plus fixe (p. 19). A côté de sections *parfaitement circulaires*, il y en a d'*allongées*. — L'épaisseur varie et tout cela *sur la même tête*.

Il faut en dire autant de la seule chevelure chinoise observée (p. 20), On y trouve depuis la section *ronde* jusqu'à l'*elliptique*. — Les épaisseurs sont très-diverses aussi et tout cela encore *sur la même tête*.

M. Pruner-Bey n'a, pour l'Amérique du Nord, *que quelques brins* de cheveux d'un crâne choctaw (p. 20).

La section présente deux caractères divers : sur les cheveux minces, elle est *presque circulaire* ; tandis que sur les cheveux plus gros, elle est *un peu plus allongée* (1).

Une autre chevelure, celle d'un Jambas, n'offre rien de plus déterminé. La section présente *toutes les formes, depuis l'ovale jusqu'à la circulaire* (p. 20). — Où est le caractère spécifique ?

L'examen de M. Pruner-Bey porte encore sur quatre

(1) Nous ne saurions trop le répéter, nous ne verrions pas là de grandes diversités si toutes les distinctions de M. Pruner-Bey ne reposaient pas sur de telles différences.

chevelures d'Aymaras (p. 20). Deux proviennent de momies; les deux autres sont prises sur vivant.

Dans celles des momies, la forme des sections est *à peu près circulaire*.

Dans celles des vivants, *une seule section sur cinq* présente *la forme circulaire*. Dans toutes les autres, les diamètres sont *extrêmement variables*.

Sur le sujet le plus jeune, le contour des sections est irrégulier; il y en a de *rondes*, de *carrées*, d'*allongées* (p. 21).

M. Pruner-Bey se demande si, ce sujet étant le plusjeune, les caractères se modifieront avec l'âge (p. 21). Qui pourrait le dire? Mais qu'importe si rien ne devient plus fixe que chez l'adulte?

Deux chevelures d'Esquimaux sont tout aussi peu concluantes (p. 22).

L'une présente dans sa coupe deux formes : la forme *ronde* et la forme *un peu allongée*; l'autre, des sections *arrondies* et *elliptiques*.

De deux chevelures turques, l'une est de race mélangée; l'autre celle d'un Kourougli de l'Algérie (p. 22).

Divisant donc cette observation, on trouve sur la tête du Turc pur deux sections fort diverses : l'une *très-arrondie*, l'autre *très-allongée*.

Sur la tête du Kourougli, on trouve aussi deux coupes : l'une *ronde* qui prédomine, l'autre *ovale large*.

La chevelure des Égyptiens n'offre pas moins de diversités (p. 23).

La forme prédominante chez les modernes est l'ellipse à bords irréguliers. — On y trouve aussi la section *réniforme*. — A côté de celle-ci, on en trouve de plus ou moins *triangulaires*, ce qui permet de comparer cette coupe *à celle des cheveux fidjiens*, dit M Pruner-Bey (p. 23). Ce qui prouve fort peu en faveur du système...

Rien de plus caractéristique dans la chevelure des momies.

Une seule correspond aux précédentes (p. 23). Deux autres offrent une coupe *plus ovale* (p. 23). Une quatrième présente la forme *ovale élargie;* les cinquième et sixième présentent au contraire la forme *elliptique* mêlée à des sections *ovales* (p. 23). Au milieu de toutes ces diversités où est le caractère spécifique ?

Une chevelure arabe offre sur la même tête trois sortes de sections : l'*ellipse allongée* et *irrégulière*, la section *triangulaire*, et enfin la forme *ovale* (p. 24). Quoi de moins concluant !

De l'Arabie, M. Pruner-Bey nous conduit aux Indes orientales (p. 24 et 25). Là encore tout est variable.

Sur la tête du même Gond nous trouvons tout à la fois : section *elliptique*, section de forme *ovale pointue*, section *tout à fait ronde*. En tout *trois* formes ! (24.)

Sur la tête du même Kole se trouve le contour *arrondi* l'*ovale large* et la forme *elliptique*, ce qui revient à dire l'ovale étroit (p. 25).

Comme aussi sur la tête du même Bhil la forme *elliptique*, et l'*ovale large* (p. 25).

Abordant les Ariens brahmanes, M. Pruner-Bey trouve la forme des sections très-régulière et présentant une ressemblance très-frappante entre-elles (p. 35). Nous ne savons trop comment il a pu arriver à ce résultat, car il dit lui-même qu'elles présentent tantôt une *ellipse* dont les bords longs sont droits et les petits recourbés, tantôt un *ovale*. Les diamètres varient d'ailleurs de 22 à 14 et de 28 à 16 !

En fait de chevelures ariennes d'Europe, notre collègue examine quatre chevelures allemandes (p. 26).

Il trouve toutes ces sections *ovales*, mais il apparaît clairement des dimensions qu'il donne que cet ovale est tout variable dans sa largeur, qui de 30 : 16 descend à 21 : 15

(p. 26). Cette prétendue *unité* ressemble beaucoup à la diversité...

Chez deux Lithuaniens de race slave, les sections sont *ovales*, mais plus arrondies chez l'un que chez l'autre (p. 26).

Quarante-huit échantillons de chevelures irlandaises ont été observés aussi (p. 27).

L'une, provenant d'nne tourbière, offre des sections *ovalaires* et *elliptiques*.

Les autres sont de colorations toutes différentes : les cheveux clairs présentent la forme *elliptique* ou *ovale* ; les cheveux noirs offrent *les sections allongées*, plus une forme *plus ou moins arrondie*.

M. Pruner-Bey attribue toutes ces diversités à la diversité de races en Irlande.

Il attribue la première forme à l'élément arien (p. 27), et il semble attribuer la seconde à l'élément basque (p. 28), et il fait remarquer en note que les recherches crâniologiques de M. Wilde ont prouvé jusqu'à l'évidence qu'avant l'époque historique il y eut en Irlande, comme en Angleterre, en Écosse et en France, deux races différentes, l'une brachycéphale et l'autre dolichocéphale.

En admettant l'explication, on voit une preuve de plus : 1° que le cheveu dit arien est fort variable ; 2° que le cheveu basque ne l'est pas moins ; 3° que le cheveu allophylétique diffère peu du cheveu arien, ce qui ne vient pas très-bien à l'appui du système de l'arianisme soutenu par l'auteur.

Après le cheveu irlandais vient la chevelure basque (p. 28).

On y trouve deux sortes de cheveux, l'une claire, bouclant aisément, l'autre noire, plus raide. Ces diversités ne sont pas les seules, du reste, nous les retrouvons dans la forme des sections.

Ainsi, dans une chevelure noire, elles se rapprochent de la forme circulaire. Dans une autre chevelure de même

couleur, nous trouvons deux coupes différentes : *l'ovale* ou *l'ellipse très-élargie*, puis la coupe *triangulaire* (p. 29).

Puis, dans une chevelure blonde tirant sur le châtain, les sections sont *allongées et de forme ovale*.

Ainsi, en écartant le cheveu clair et en ne s'occupant que du cheveu vraiment *basque*, nous trouvons encore la diversité !

Voilà, messieurs, ce qui ressort du texte même de M. Pruner-Bey, que j'ai conservé le plus qu'il m'a été possible, comme il est de rigueur de le faire dans tout travail critique.

Si je ne m'en tenais uniquement à ce texte, on pourrait croire que *j'argutie*, que je *chicane*, que j'abuse de la difficulté, où a dû se trouver l'auteur, de déterminer les formes d'une manièrement absolument exacte dans un texte; mais M. Pruner-Bey a pris soin de fonrnir des planches, et il faut lui en savoir gré, puisqu'elles prouvent à toute évidence : 1° que toutes les diversités qu'accuse le texte, soit dans la même race, soit sur la tête du même individu, existent réellement; 2° que la même forme se retrouve dans plusieurs races fort étrangères l'une à l'autre.

Et en effet, d'après ces planches mêmes, une coupe fidjienne, planche I. est absolument semblable à une coupe persane, planche II;

Une coupe gonde, planche II, correspond parfaitement à une coupe basque, planche III ;

Une coupe basque, planche III, reproduit absolument une coupe nègre, planche I;

Une coupe kabyle, planche II, correspond entièrement à une coupe bhil, même planche;

Une autre coupe kabyle, même planche II, correspond à une coupe kole de la même planche encore;

Une coupe irlandaise, planche III, est toute semblable à une coupe néo-irlandaise, planche I;

Une section irlandaise, planche II, à une section de momie. même planche ;

Une section française, planche III, correspond à une coupe turque, planche II ;

Une section péruvienne, planche II, à une section irlandaise, planche III.

Enfin, messieurs, ce serait abuser de vos moments que de vous signaler toutes les similitudes et toutes les différences inappréciables qui se rencontrent dans quelques-unes des diverses catégories déterminées par le texte et par les planches : il me suffira de vous rappeler que *les mêmes formes se rencontrent dans 26 races sur* 37 *!*

M. Pruner-Bey a cru devoir prévoir l'objection : il dit, page 32 :

« L'échelle étroite assignée aux diamètres des cheveux » humains explique les ressemblances relatives qu'on peut » rencontrer entre le cheveu isolé d'un individu et celui » d'un individu appartenant à une souche différente. »

Nous admettons complètement cette raison, et c'est justement parce que le terrain est fort étroit que l'on doit y rencontrer les plus grandes similitudes, et que nous disons que M. Pruner-Bey a cherché un caractère *spécifique* là où il ne pouvait y en avoir un.

Il continue et il dit :

« Mais, malgré cet inconvénient apparent, la forme gé- » nérale ou prédominante des sections ne franchit pas cer- » taines limites dans la même race, et c'est là-dessus qu'il » faut appuyer le diagnostic. »

C'est là ce que je conteste nettement. Que l'on compare les diverses coupes dans les mêmes souches et on verra, soit d'après le texte, soit d'après les planches, qu'il y existe le vague le plus complet : dans le texte, emploi des mêmes expressions dont fort peu ont un sens absolu ; dans les

planches, pas une figure qui n'offre la diversité la plus choquante avec une autre de la même souche.

Et pour ne citer que quelques exemples entre vingt, M. Pruner-Bey ne dit-il pas, à propos de la chevelure choctaw, que l'on y trouve *toutes les formes, depuis l'ovale jusqu'à la circulaire !* qu'une chevelure aymara présente la forme *ronde, allongée, carrée !* les trois termes ! (p. 20 et 21.)

Que l'on ne dise donc pas que la forme prédominante ne franchit pas certaines limites dans la même souche, puisqu'on n'y trouve pas cette forme prédominante.

Sans doute, nous ne voyons pas de Mongols à cheveux crépus ; si c'est ce que M. Pruner-Bey a voulu prouver, Browne l'avait déjà dit, et tout le monde le savait avant celui-ci.

En résumé, messieurs, nous devons savoir gré à notre collègue d'avoir eu la patience de mesurer et d'analyser ces diverses chevelures : il en a constaté l'état d'une manière probablement exacte, c'est ce que nous ne contesterons pas, puisque nous n'avons pu vérifier ; mais ceux qui liront avec soin son travail ne pourront jamais porter sur les résultats de ses recherches que le jugement suivant :

1° La section de la chevelure de chaque race ou de chaque individu est loin de porter le cachet de son origine, puisque, d'après M. Pruner-Bey lui-même, on trouve dans *la même race*, et souvent sur *la mêm tête*, des formes fort *diverses*, comme aussi dans la section de cheveux de races *fort différentes* les *similitudes les plus parfaites ;*

Si la chevelure est une preuve, c'est dans la détermination ce que l'on appelle les *souches* : les cheveux nègres, mongoliques et de race blanche diffèrent incontestablement.

Les intermédiaires *en ligne rapprochée* sont sans doute reconnaissables ; mais sur la tête des métis résultant de

croisements *divers et éloignés*, on trouve les formes altérées au point de ne pouvoir pas plus les reconnaître *par le cheveu que par tout autre caractère physique*,

Prétendre le contraire est prétendre voir trop clair dans la profondre obscurité de ce dédale inextricable. La plus simple observation le prouve. — *D'ailleurs, n'avons-nous pas vu plus haut les doutes dans lesquels se trouve l'auteur lui-même à propos de certains mélanges?*

2° La question en est donc encore à l'état où l'a laissée Browne;

3° Il paraît d'ailleurs impossible de poser des principes aussi absolus que ceux qu'à formulés M. Pruner-Bey d'après des observations qui ne portent, comme les siennes, que *sur peu de sujets*. Et effectivement, dans 16 *races sur* 37, ses observations ne portent que *sur une seule chevelure*, et dans 12 *autres races*, elle ne portent que sur *deux chevelures!*

C'est pour avoir considéré comme *acquis* des faits reposant sur d'aussi faibles preuves, que la science s'est compliquée de tant d'erreurs de toutes sortes; espérons que mon humble avertissement provoquera ici l'examen, c'est ce que je souhaite avec toute l'ardeur d'un cœur qui veut le vrai, et rien que le vrai.

Avant de finir, je dois relever ici quelques assertions de M. Pruner-Bey, que je ne puis laisser passer sans protestation.

M. Pruner-Bey explique par l'influence du milieu les différences tranchées que l'on remarque dans la coloratiou des cheveux chez les différentes branches de la famille arienne, qu'il suppose dérivées d'une source unique et arrivées jusqu'à nous sans mélange, et il en appelle à l'observation journalière :

« Nous concluons de ce qui précède, dit-il, que la cou-
» leur de la chevelure, à elle seule, n'est pas suffisante pour

» déterminer une race; car nous voyons que, d'une part, la
» même couleur, par exemple la noire, se trouve être l'apa-
» nage d'à peu près tous les grands groupes humains, et que,
» de l'autre, toutes les teintes se rencontrent dans la même
» race. — C'est de cette dernière considération qu'il faut
» tenir compte dans la question de savoir si la chevelure
» d'une race peut changer avec le temps et le milieu. Bien
» que de nombreux documents paraissent déposer contre
» l'idée d'un changement, je demande comment on pour-
» rait, dans ce cas, expliquer la grande variété de couleur
» dans la grande famille arienne, qu'on suppose dérivée
» d'une souche unique, et j'en appelle en outre à l'obser-
» vation journalière. Que d'enfants sont blonds ou roux,
» dont les cheveux deviennent châtains à l'âge de virilité!
» Les cas d'un changement en sens contraire, c'est-à-dire
» du foncé au clair (si ce n'est le passage graduel ou subit
» au blanc par l'âge) sont plus rares, mais il ne manquent
» pas absolument. » (Page 6.)

Aucune de ces assertions ne peut être acceptée. D'abord, en ce qui concerne les Ariens, je crois avoir prouvé que, si les diverses branches de la race arienne ont pu être semblables jadis, il s'est écoulé depuis ce temps *quarante siècles de séparation*, pendant lesquels chaque branche a eu ses vicissitudes et ses mélanges; et que les réputer pures de tous croisements est un grave mécompte.

Ensuite, si l'enfant se colore en grandissant, et c'est un fait certain, on ne comprend pas comment M. Pruner-Bey a pu voir là l'effet d'*un milieu!*

Si l'enfant, souvent blond au premier âge, brunit en grandissant, c'est par la raison toute simple qu'en grandissant ses sécrétions se complètent, se régularisent, à commencer par les sécrétions procréatrices, et qu'il en est de la sécrétion pigmentaire comme de tout autre.

La preuve que le milieu n'est absolument pour rien dans

tout ceci, c'est que la chevelure de l'enfant blond *qui ne change pas de milieu, ou qui n'en est pas changé par sa famille*, brunit également au second âge, et devient souvent d'une coloration très-foncée. — Personne de nous qui n'ait observé ceci.

Pour ce qui est de la décoloration qui s'opère souvent chez quelques individus. M. Pruner-Bey s'est étrangement mépris encore. Cette décoloration n'a aucun rapport avec *le milieu*. M. Pruner, là encore, a confondu le milieu avec cette maladie que l'on appelle l'*albinisme*, qui peut être ou complet ou partiel, mais qui, en tous cas, est un fait *pathologique* et non pas un fait *de milieu*, puisque l'albinisme affecte toutes les races et *sans aucun changement de milieu*.

Quand cessera-t-on donc de confondre *le milieu* avec *le fait pathologique?*

M. Broca. Je n'ai pas à me faire ici le défenseur du travail de M. Pruner-Bey, dont je regrette l'absence, mais je ne puis m'empêcher d'en reconnaître l'importance, malgré la critique un peu sévère que vient d'en faire M. Bonté.

Je suis de ceux qui pensent que les races humaines ne diffèrent pas seulement les unes des autres par la forme du crâne ou par la couleur de la peau, et que, là où existe une différence quelconque, une étude approfondie en révélera presque nécessairement plusieurs autres. Ainsi, le nègre n'est pas nègre seulement par sa couleur et par la frisure de ses cheveux; il l'est par le visage, par le crâne, par le cerveau, par tous les organes externes ou internes. Depuis longtemps déjà on avait été frappé des différences que présentent les cheveux sous le rapport de leur couleur, de leur volume, de leur longueur, de leur frisure, etc., et on avait même trouvé que quelques-unes de ces différences coïncidaient avec des détails de structure visibles seulement au microscope. Mais on avait étudié surtout les cheveux

suivant leur longueur. M. Pruner-Bey les a étudiés suivant leur circonférence, à l'aide de coupes transversales qui lui ont révélé des faits extrêmement curieux. Je ne prétends pas que ses conclusions soient irréprochables. Il se peut qu'il se soit trompé sur quelques détails, à cause du nombre insuffisant des individus observés. Mais les contradictions signalées par M. Bonté ne me touchent que médiocrement. Il n'existe pas en anthropologie de caractère absolu. Les caractères crâniologiques même, malgré leur importance, ne sont pas absolus. Dans les races les plus orthognathes on rencontre quelques individus prognathes, et on ne doit pas s'attendre à trouver, plus de fixité dans les caractères tirés de la structure du cheveu. Mais ces caractères n'en ont pas moins une très-haute importance, et c'est ce qui résulte très-nettement du travail de M. Pruner-Bey.

Un fait capital, que l'examen microscopique a fait ressortir, c'est la forme elliptique de la coupe transversale du cheveu du nègre, c'est l'impossibilité de son extension partielle, et la disposition des anneaux qui sont formés par l'enroulement en spirales d'un des bords autour de l'autre; d'où il résulte que la frisure est fondamentale et essentiellement différente de celle des cheveux bouclés qu'on rencontre dans d'autres races.

Voilà un caractère d'autant plus important que Prichard, se basant sur des études microscopiques fort superficielles, a prétendu que le cheveu du nègre était tout à fait semblable à celui de l'Européen. Il a démontré (ce qui n'était vraiment pas nécessaire) que ce qu'on appelle la laine du nègre n'a pas la structure de la laine du mouton. Lorsqu'il a eu démontré cela, il a cru avoir démontré l'indentité des cheveux dans toutes les races humaines. Or le travail de M. Pruner-Bey fait justice de cette erreur.

M. Bonté. Je suis parfaitement d'accord avec M. Broca

sur ce point, que chaque race a dans toutes les parties du corps une manière d'être qui lui est propre. Ainsi, j'accepte très-bien que les races nègre, mongolique et arienne présentent autant de différences dans leurs chevelures que dans la forme de leurs crânes ; mais j'insiste sur cet autre point que s'il existe entre ces trois races des différences radicales, on ne rencontre, dans les mélanges très-éloignés que nous observons aujourd'hui, qu'une confusion très-grande, aussi bien pour la chevelure que pour les crânes.

En étudiant le travail de M. Pruner-Bey, j'ai reconnu que, même en acceptant ses mesures, il m'était impossible d'arriver aux mêmes conclusions que lui, et j'ai cru devoir appuyer mon opinion d'exemples empruntés à M. Pruner-Bey lui-même. Je suis convaincu que M. Broca arriverait à partager mon opinion en se reportant aux planches, et en rapprochant les uns des autres les chiffres de M. Pruner-Bey.

M. Sanson, En l'absence de M. Pruner-Bey, je ne veux point discuter les idées émises dans son mémoire, mais je ne puis accepter l'importance qu'il attache à la forme du système pileux comme pouvant fournir un caractère essentiel de race. Il n'a, selon moi, qu'une valeur secondaire. Je ne saisis pas bien la différence qui existe dans la constitution anatomique de la laine du nègre et de la laine des animaux. Des études faites en Allemagne ont démontré que la frisure de celle-ci n'était pas due à des spires, mais qu'elle résultait de plis, de zigzags observés dans la longueur de la laine ; qu'elle était en rapport avec le nombre de ces plis, et que, par suite de cette disposition, les brins de laine s'agglomèraient pour constituer une mèche. Du reste, il en est des laines comme des cheveux ; les unes sont droites ou seulement flexueuses, les autres frisées, et un accident peut changer ses dispositions ; exemple : ce qui est arrivé pour les mérinos dits soyeux.

Quant au filage, toutes les laines peuvent se filer, mais elles diffèrent en ce sens que les unes, droites, dites propres au peigne, ne peuvent pas se feutrer, tandis que les autres, dites propres à la carde, sont aptes au feutrage en raison de leur disposition dentillée.

M. Broca. Il y a dans le brin de laine une dentelure, cause de son agglutination, qui n'existe pas chez le nègre, dont le poil a, je le répète, une frisure indélébile, résultant de cette disposition particulière que représente assez exactement un ruban contourné sur lui-même.

M. Bonté. A mon avis, le cheveu du nègre et la laine ne peuvent se comparer, et je considère comme une expression impropre la dénomination de laine appliquée au cheveu du nègre.

M. Leroy de Méricourt. Dans l'étude des cheveux, il faut tenir compte des erreurs auxquelles l'état pathologique peut exposer en raison des altérations encore mal définies qui se produisent surtout dans les affections chroniques.

M. Dally. Il faut aussi tenir compte de l'influence des âges, et, pour ma part, je suis porté à croire que les caractères des cheveux indiqués comme caractères distinctifs des races peuvent se rencontrer chez les différents individus d'une même race.

M. Sanson. Il en serait de même des animaux si l'on n'avait pas soin d'éloigner d'un troupeau tous les produits qui s'éloignent des caractères propres à ce même troupeau.

M. Broca. L'état pathologique, comme la succession des âges, modifient réellement les cheveux, mais ces modifications portent sur le volume et la coloration, et non sur la forme de la coupe transversale des cheveux, et c'est ce dernier caractère qui a servi de base aux conclusions de M. Pruner-Bey.

La forme d'un cheven est exprimée par le rapport du

grand axe au petit axe, et ce rapport vous le retrouverez identiquement le même, chez le même individu, dans le poil follet et dans le poil le plus gros.

La séance est levée à six heures.

*L'un des secrétaires :*

SIMONOT.

---

## 106e SÉANCE. — 16 Juin 1864.

**Présidence de M. PRUNER-BEY**

**CORRESPONDANCE**

M. de Quatrefages annonce que son cours a lieu aux jours et heures des séances de la Société, et demande un congé jusqu'aux vacances.

— La Société a reçu les ouvrages suivants :

— John Mac Caul, de Toronto (Canada). *On inscribed Sling-Bullets.* Broch. in-8. (Extrait du *Canadian journal*, 1864.)

— *Bull. de la Soc. de géographie.* Mai 1864.

— Dr P. de Smyterre. *Notice historique sur les armoiries, scels et bannières de la ville de Cassel.* Lille, 1862, in-8. (Offert par M. Antelme.)

— Lepage. *Recherches historiques sur la médecine des Chinois.* Th. inaug. Paris, 1863, in-4°. (Offert par M. Lemercier.)

— M. le secrétaire général donne communication d'une lettre de condoléance qu'il a écrite au nom du Bureau à la veuve du prof. Rodolphe Wagner.

## Observations anthropologiques sur les indigènes de l'Afrique française

Par M. GILLEBERT D'HERCOURT

M. le Dr Gillebert d'Hercourt, de retour de son voyage en Algérie et en Kabylie, adresse un mémoire manuscrit renfermant les tableaux des observations anthropologiques qu'il a recueillies, conformément aux instructions de la Société, sur 17 Kabyles, 6 Mozabites, 8 Arabes des villes, 23 Arabes des tribus, 4 Kourouglis, 12 nègres, 6 juifs d'Alger et 2 Chinois. Il y joint 23 spécimens de cheveux provenant tous des individus portés sur les tableaux, et une fort belle collection de dessins de tatouages copiés d'après nature avec le plus grand soin. Le mémoire est suivi d'observations diverses sur les cheveux, les yeux, la couleur de la peau, la taille, la conformation des mains et des pieds, et sur le degré de résistance des Arabes et des Kabyles à l'influence du froid.

Ce mémoire est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Antelme, Perier et Bertrand.

M. Pruner-Bey annonce à cette occasion qu'il a reçu de notre collègue, M. le commandant Duhousset, 40 échantillons de chevelures kabyles, dont il entretiendra prochainement la Société.

Les 23 échantillons de cheveux envoyés par M. Gillebert d'Hercourt sont confiés à M. Pruner-Bey pour les examiner.

### CANDIDATURES

M. Aug. CARLIER, présenté par MM. Lagneau, Bertillon et Lemercier, demande le titre de membre titulaire.

MM. Pruner-Bey, Broca et Dally, proposent de conférer le titre de membres associés étrangers à MM. les profes-

seurs Ludwig RUTIMEYER et Wilhelm HIS, de Bâle, auteurs des *Crania Helvetica*,

ÉLECTION

M. Ch. Bernadet est élu membre titulaire.

RÉCLAMATIONS

A l'occasion du procès-verbal, M. Bonté présente les remarques suivantes :

« Il semblerait résulter du procès-verbal que j'aurais prié M. Broca, avant de se prononcer, de s'en référer *aux chiffres* de M. Pruner-Bey, tandis que je l'ai prié d'examiner tout à la fois les *chiffres* et *les figures* des coupes données sur les planches.

» Le renvoyer aux *chiffres* seuls eût été donner à supposer que je n'attache aucune importance *à la forme des sections* du cheveu, tandis qu'avec l'auteur, j'y en attache au contraire une très-grande. C'est d'ailleurs ce qui résulte positivement de mon travail, où j'ai signalé plusieurs coupes ou formes se trouvant, d'après les planches, absolument les mêmes dans les races les plus étrangères, et c'est d'après cela que je déclare que les mêmes formes se rencontrent dans 26 races sur 37.

» J'ai renvoyé M. Broca à cet examen, parce que M. Broca, n'étant pas initié à mon travail avant sa lecture, n'avait pu se préparer à y répondre.

» Quand M. Broca s'y sera livré, il ne trouvera certainement pas quand il existe dans chaque race une forme *propre à cette race* et à l'abri de tout reproche de similitude avec la coupe d'une autre race.

» Entre autres faits, j'appellerai son attention sur les suivants :

» M. Pruner-Bey indique, planche II, *deux coupes*

berbères, dont une berbère proprement dite et l'autre kabyle. — Or, la coupe berbère ressemble complètement à la coupe kole, même planche, et la coupe kabyle à la coupe bhil, même planche aussi; je demanderai alors ce qui reste de *propre* à la race berbère ?

» 2° De toutes les coupes arabes, planche II, *pas une seule n'a de rapports avec les autres coupes de la même race ;* qu'on me dise alors ce qu'il y a *de propre* à la race arabe ?

» 3° Sur deux coupes françaises, l'une ressemble complètement à une coupe turque (1) et à une coupe gonde, laquelle ressemble parfaitement à son tour à une une coupe *basque.*

» Mais je n'ai pas à rentrer dans tous les faits que j'ai déjà signalés. Il ne reste à M. Pruner-Bey qu'un seul moyen, c'est de prouver dans tous ces cas *l'identité de race,* c'est ce qu'il n'entreprendra probablement pas.

Je regrette que M. Broca ait qualifié ma critique de *sévère,* sur ma simple lecture; ceci me donnerait le droit de qualifier sa défense *d'indulgente.*

» Si je n'ai été que *sévère,* il n'y a rien à dire; la sévérité en pareille matière est *désirable,* il n'y a que la critique peu fondée, ou la défense peu étudiée, qui soient regrettables. Si justice *sévère* eût été faite depuis longtemps de tout ce que l'on a hasardé en anthropologie, cette science ne serait pas aujourd'hui un dédale où le vrai se perd au milieu du supposé.

» Ma critique peut du reste être facilement vérifiée. — S'il s'agissait de reconnaître des faits passés à l'extrémité du monde, comme nous en discutons fort souvent, je concevrais un obstacle, et force serait peut-être de rester dans

(1) M. Pruner-Bey regarde les Turcs comme appartenant à la race mongolique.

le doute ; mais il ne s'agit ici après tout que de comparer ensemble deux ou trois planches données par l'auteur lui-même. Que la Société veuille donc bien nommer une commission chargée d'examiner ma critique ; c'est ce que je demande instamment, ne voulant en définitive que le vrai ; qu'elle nomme cette commission et je serai le premier à appeler sur mon œuvre toute sa sévérité si j'ai frappé à faux.

» La Société, lorsqu'on lui livre un travail étranger, est dans l'habitude de nommer une commission d'examen qui lui en fait un rapport ; qu'on en agisse de même ici, c'est ce que je demande afin que lumière se fasse. »

M. Broca. L'observation de M. Bonté est motivée par les quelques mots que j'ai prononcés dans la séance dernière. Je ne voudrais pas que M. Bonté considérât les mots de *critique sévère* comme une expression de blâme que je lui adressais. J'exprimais seulement l'impression qu'avait fait naître chez moi sa lecture.

Quant à la question particulière, je n'en parlerai point, laissant à Pruner-Bey le soin d'y répondre ; mais je ferai observer que la commission demandée par M. Bonté serait contraire à tous les usages de la Société. Le travail de M. Bonté sera imprimé, chacun aura le droit de le discuter et de le critiquer, comme M. Bonté a lui-même discuté et critiqué le mémoire de M. Pruner-Bey.

## LECTURES

### Du culte du serpent chez divers peuples anciens et modernes

Par M. Boudin

Un des philosophes les plus éminents de l'antiquité a défini l'homme un animal religieux. « Il n'est en effet aucun

animal (1) hormis l'homme, dit Cicéron, qui ait connaissance de Dieu ; il n'est point de nation si féroce ni si sauvage qui, si elle ignore quel Dieu il faut avoir, ne sache du moins qu'il en faut avoir un (2). » « Vous pourrez ajoute Plutarque (3), trouver des cités privées de murailles, de maisons, de gymnases, de lois, de monnaies, de lettres ; mais un peuple sans dieu, sans prières, sans serments, sans rites religieux, sans sacrifices, voilà ce que personne n'a jamais vu. »

La religion fait tellement partie des besoins de l'homme, que plutôt que de s'en passer, on le voit, comme au Boutan, se dégrader jusqu'à adorer et manger les excréments du grand lama, et jusqu'à se livrer aux orgies et à toutes les obscénités du culte phallique.

En résumé, la religion, en élevant l'homme à la civilisation ou en le vouant à la barbarie, étant en définitive la plus haute expression de ses aspirations intellectuelles et morales, son étude constitue, de toute évidence, une des branches les plus importantes de l'anthropologie. C'est à ce titre que nous avons entrepris quelques recherches sur les cultes de divers peuples, recherches qui établissent dès

(1) Le bouddhisme seul passe pour avoir tenté de transmettre ses dogmes à la brute. L'auteur d'un ouvrage tibétain, traduit en langue mongole et du mongol en français par Klaproth, et qui traite de l'origine des progrès de la religion de Bonddha dans l'Inde et dans d'autres pays de l'Asie, raconte le trait suivant : « Lorsque la véritable religion de Chakia-Mouni » eut été répandue dans l'Indoustan et chez les barbares les plus éloignés, » le grand prêtre et chef de la croyance bouddhiste, ne voyant plus rien » à convertir parmi les hommes, résolut de civiliser la grande espèce de » singes appelée *jaktcha* ou *ratkcha*, d'introduire chez eux la religion » de Bouddha, et de les accoutumer à la pratique des préceptes ainsi » qu'à l'observation exacte des rites sacrés. L'entreprise fut confiée à » une mission, sous la direction d'un prêtre regardé comme une incar- » nation du saint *Komchim-Bottitaso*. Ce prêtre réussit parfaitement et » convertit un nombre prodigieux de singes à la croyance indienne. »

(2) *De leg.*, lib. II, cap. 8.

(3) *Adv. Collot.*

à présent et d'une manière incontestable : 1° Que la religion est indépendante de toute influence ethnique, car tantôt des peuples de race identique professent les cultes les plus variés, tantôt les races les plus variées et les plus disséminées professent au contraire un culte identique ; 2° Que la civilisation des peuples, loin de dicter le choix de la religion, est, au contraire, la conséquence de ce choix. En d'autres termes, la religion engendre la civilisation ou la barbarie, mais n'est point leur produit.

Quelque étrange que soit le culte du serpent, ce culte a été sans contredit un des plus répandus dans l'antiquité. On le constate en Égypte, dans l'Inde, chez les Perses, les Phéniciens, en Grèce et à Rome ; il a joué un rôle considérable au deuxième siècle de notre ère dans la secte des Orphites ; on l'a trouvé au seizième siècle en Amérique ; de nos jours, il continue en Asie, en Amérique, en Océanie et dans une grande partie de l'Afrique ; il a été signalé plusieurs fois dans ces derniers temps parmi les nègres de la Nouvelle-Orléans ; enfin, au mois de février 1864, le *Moniteur* d'Haïti annonçait au monde étonné la condamnation à mort de huit habitants de cette île, sectateurs du Vaudou, convaincus d'avoir sacrifié et mangé un enfant par ordre de leur divinité.

Telle était dans l'antiquité l'extension qu'avait prise le culte du serpent, que l'on donnait aux temples en général le nom de *draconia* (1), c'est-à-dire maisons du serpent. Quoi qu'il en soit, on ne saurait s'étonner du doute assez généralement professé aujourd'hui sur la réalité de ce culte dans l'antiquité, si l'on considère qu'en 1863, c'est-à-dire peu de semaines avant la perprétration du crime commis à Haïti, le président Geffrard lui-même qualifiait de *préjugé européen* le soupçon que lui exprimait l'honorable arche-

(1) Strabo, l. XIV.

vêque sur la probabilité du culte du Vaudou parmi ses concitoyens. Sans nier absolument le culte du serpent parmi les peuples anciens et modernes, quelques personnes se bornent à exprimer des doutes sur l'objet et la nature de ce culte dans lequel, en vertu de certaines tendances métaphysiques (1), on s'efforce à ne voir, comme toujours, que symboles allégories, etc., là où l'observation dégagée d'un scepticisme ridicule, nous montre partout, et aussi bien chez les peuples modernes que dans l'antiquité, un serpent en chair et en os, un serpent vivant.

La première mention historique de ce culte étrange est probablement celle que nous trouvons dans le livre de Daniel et qui a trait à Babylone : « *Erat draco magnus in hoc loco et colebant eum Babylonii.* » Il est évident, d'après le récit de Daniel, que le serpent de Babylone était un être vivant ; pourquoi donc en aurait-il été autrement du serpent égyptien et de ce fameux serpent d'Épidaure, représentant Esculape, qu'une ambassade romaine eut un beau jour mission de transporter dans la ville éternelle ? Pourquoi enfin en serait-il autrement du serpent des îles Viti, dans l'océan Pacifique, qui, aujourd'hui encore, réprésente la principale divinité du pays, enfin du *Vaudou* de la Nouvelle-Orléans, que la police surprit au milieu de la nuit, il y a quelques années, dans une cage surmontée par une pythonisse écumante, autour de laquelle des milliers de sectateurs des deux sexes, dans une complète nudité, se livraient à une danse orgiaque des plus échevelée.

Quand un culte d'une si évidente identité s'observe à travers un si grand nombre de siècles, dans toutes les parties du monde, dans tous les climats, chez les nations les plus distantes entre elles et les plus variées, comment ne pas reconnaître que les conditions ethniques sont sans

(1) Corn. à Lapide, *in Dan.*, XIV, 22.

influence sur le culte des peuples? En second lieu, quand on compare le sacrifice tout isolé d'Haïti avec les hécatombes de victimes humaines du Dahomey, dont la population, de même race à la vérité que celle d'Haïti, professe officiellement et généralement le culte du serpent, comment ne pas reconnaître aussi que c'est la religion qui engendre les mœurs et la civilisation des peuples, loin d'être produite par ces dernières, comme on le croit et comme on nous le répète chaque jour?

*Du culte du serpent en Egypte et dans l'Inde* « Nulle part, dit Philarque, le serpent n'a été adoré avec tant de ferveur; jamais peuple n'a égalé l'Égyptien dans l'hospitalité donnée aux serpents. » On lit dans Élien : « A Météli, en Égypte, un serpent habite une tour où il reçoit les honneurs divins. Il a ses prêtres et ses ministres, sa table et sa coupe. Chaque jour ils versent dans sa coupe de l'eau de miel détrempée de farine, et ils se retirent. En revenant le lendemain ils trouvent la coupe vide. Un jour, ajoute Élien, le plus âgé de ces prêtres, poussé par le désir de voir le dragon, entra seul, mit la table du dieu et sortit du sanctuaire. Aussitôt le dragon arriva, monta sur la table et fit son repas. Tout à coup, le prêtre ouvrit la porte. Le serpent en courroux se retira, mais le prêtre, ayant vu pour son malheur celui qu'il désirait voir, devint fou. Après avoir avoué son crime, il perdit l'usage de la parole et tomba mort. » (Ælian., *De natura anim.*, l. XI, c. XVII.)

« Les temples égyptiens, dit Clément d'Alexandrie, leurs portiques et leurs vestibules sont magnifiquement construits, les cours sont ornées de colonnes, et des marbres précieux et brillant de couleurs variées en décorent les murs. Les petits sanctuaires resplendissent de l'éclat de l'or, de l'argent, de l'électrum, des pierres précieuses de l'Inde et de l'Éthiopie : tous sont ombragés par des voiles tissus d'or. Mais si vous pénétrez dans le fond du temple et que vous

cherchiez la statue du dieu auquel il est consacré, un fonctionnaire s'avance d'un air grave en chantant un pæan en langue égyptienne et soulève un peu le voile comme pour vous montrer le dieu. Que voyez-vous alors ? un chat, un crocodile, *un serpent!* Le dieu des Égyptiens paraît... c'est une affreuse bête se vautrant sur un tapis de pourpre. »

Le culte du serpent existait chez les anciens peuples de l'Inde (1). Un serpent, dit M. G. des Mousseaux, joua un rôle considérable au commencement du monde, et un temple est érigé en son honneur à l'est du Maïssour, dans le lieu appelé *Ioubra-Manniah*. Tous les ans, au mois de décembre, on y célèbre une fête solennelle. D'innombrables pèlerins viennent de fort loin pour offrir au dieu, gardien et protecteur du pays, des adorations et des sacrifices. Beaucoup de serpents ont établi leur domicile dans l'intérieur du temple, où ils sont entretenus et nourris par les brahmes (2).

Encore aujourd'hui, les Indous rendent un culte domestique à un serpent dont la morsure donne presque subitement la mort : on le nomme serpent *capel*. Les dévots vont à la recherche des trous où ce tiennent ces serperts. Lorsqu'ils ont eu le bonheur d'en découvrir quelques-uns, ils déposent religieusement du lait à l'entrée, des bananes et autres aliments. Un d'eux vient-il à s'introduire dans une maison, il y est soigneusement nourri et honoré par des sacrifices.

Récemment, écrit le père Moré, j'ai été, à Calcutta, témoin oculaire d'une fête religieuse célébrée en l'honneur de la déesse Kalli : c'est une des plus solennelles de l'an-

(1) Maxim. Tyr., *Dissert.*, VIII, p, 139, édit. Reiske; *Râdjatarangini*, trad. par Troyer, t. II, p. 457, 458.

(2) *Mœurs et institutions des peuples de l'Inde*, par M. Dubois, supérieur des missions étrangères, qui a séjourné 28 ans aux Indes, t II, ch. XII, p. 435.

née ; elle se nomme la fête de la pénitence. Le premier jour de la fête, la multitude des curieux était immense ; elle couvrait en quelque sorte le nombre des pénitents ; mais le second et le troisième jour, je vis en beaucoup d'endroits, principalement au coin des rues et dans les carrefours, des hommes qui avaient le milieu de langue transpercé verticalement d'une longue barre de fer ; ils l'agitaient en cadence au son des instruments, et ils dansaient eux-mêmes en cet état. D'autres s'étaient fait une large ouverture aux reins et aux épaules, et dans chacun des trous passait *un serpent énorme* dont les replis enveloppaient leur corps (1).

*Du culte du serpent en Grèce et en Epire.* — Aucun animal n'a obtenu en Grèce les honneurs divins, *à la seule exception du serpent*. Il avait un grand nombre de temples dont le plus célèbre était celui d'Épidaure, en Argolide, où il représentait Esculape. A Athènes, on conservait un serpent *vivant* comme protecteur de la ville ; on y nourrissait aussi d'autres serpents que l'on interrogeait comme des oracles (2). Adrien fit construire dans cette ville un temple splendide dont un serpent énorme apporté de l'Inde représentait la divinité (3). A Délos, Apollon était adoré sous la forme d'un serpent.

« Dans les orgies solennelles, en l'honneur de Bacchus, dit Clément d'Alexandrie, des prêtres qu'on dirait piqués par un œstre furieux déchirant des chairs palpitantes, et, couronnés de serpent, appellent Ève par de terribles hurlements, Ève qui, la première, ouvrit la porte à l'erreur. L'objet spécial du culte bachique est un *serpent consacré par des rites sacrés*. Si l'on veut savoir la signification pré-

(1) *Annales de la propagation de la foi*, p. 535, t. IX. Lettre du père Moré, du 22 avril 1836.

(2) Pausanias, l. II, p. 175.

(3) Dion., *in Adrian*.

cise du mot *Éva*, il faut savoir que, prononcé avec une forte aspiration, *Héva* veut dire *serpent femelle.* »

En Épire, le serpent avait son sanctuaire dans un bois sacré, où une *vierge* seule, sa prêtresse, avait accès près de lui. Seule elle pouvait porter à manger au dieu et l'interroger sur l'avenir. Suivant la tradition du pays, ce serpent descendait du serpent Python de Delphes (1).

*Du culte du serpent à Rome.* —Dès leur première origine, on voit les Romains adorer le serpent. Près de Lavinium était un bois sacré, sombre, où, dans une caverne profonde, habitait un grand serpent. Des vierges (*virginus sacræ*) étaient les seules prêtresses du dieu. Quand elles entraient pour lui donner à manger, on leur bandait les yeux, mais un esprit divin les conduisait droit à la caverne. Si le serpent ne mangeait pas les gâteaux, c'était une preuve que la jeune fille qui les avait présentés avait cessé d'être vierge, et elle était impitoyablement mise à mort.

Plus tard, le serpent indigène fut remplacé par le serpent étranger, et voici à quelle occasion :

Vers l'an 401 de Rome, cette ville étant ravagée depuis trois ans par une maladie pestilentielle meurtrière, on consulta les livres sibyllins (*inspectis sibyllinis libris*), et l'on y constata que l'épidémie ne devait cesser que lorsqu'on aurait fait venir Esculape d'Épidaure à Rome. Une députation se rendit dans ce but en Grèce, où elle trouva le dieu représenté par un énorme serpent qui fut embarqué, et qui, arrivé à Rome, quitta spontanément le navire pour se rendre directement dans son temple, construit dans une île du Tibre. Ajoutons que, d'après les historiens romains,

(1) *Lucus apud eos deo sacer est et muro septus, intra quem dracones sunt deo grati. Huc* VIRGO *sacerdos accedit sola, et victum draconibus porrigit. Eos Epirotæ a Pythone Delphico prognatos aiunt.*

l'opération fut suivie d'un plein succès. Le serpent fit cesser l'épidémie : *tempestatem dispulit*, dit Valère Maxime ; les paroles d'Aurélius Victor ne sont pas moins explicites : « *Et pestilentia mira celeritate sedata est.* »

Sous l'empire, le serpent était partout, dans les temples des dieux, dans le boudoir des dames, dans le cabinet des empereurs. Tibère avait son serpent familier, qui le suivait partout et qu'il nourrissait lui-même (*manu sua*). Pendant sa retraite à Caprée, il lui prit un jour fantaisie de revoir Rome ; il n'était même plus qu'à sept milles de cette ville, lorsqu'il demanda son serpent familier pour lui donner à manger (*quem ex consuetudine manu sua cibaturus*, dit Suétone). Malheureusement le serpent avait été dévoré par les fourmis (*consumptus a formicis*), et l'oracle consulté ayant déclaré cet incident de sinistre augure, l'empereur prit le parti de retourner immédiatement à Caprée.

Néron portait comme préservatif une peau de serpent liée autour du bras, il avait même adopté le serpent pour patron (1). Héliogabale fit venir d'Égypte des serpents à titres de dieux domestiques (2).

*Du culte du serpent chez quelques peuples modernes.* — On lit dans les annales de *Philos. chrét.*, t. XVI, 355, la relation suivante, relative à la ville de Thing-haë, en Chine : Les habitants se plaignaient de la sécheresse... Il fut décidé *que le dragon paraîtrait dans les rues et qu'on le prierait solennellement d'envoyer la pluie dans les campagnes.* Au jour fixé, nous vîmes se dérouler dans la rue principale de Ting-Haë les replis du monstre, porté par cinquante ou soixante personnes, autour desquelles se pressait toute la population de la ville.

Aux îles Viti, dans l'Océan polynésien, les habitants ado-

(1) Montfaucon, *Antiq. exdl.*, liv. I.

(2) *Ægyptios dracunculos Romæ habuit quos illi agathodæmone appellant.* Lamprid *in Heliogab.*

rent, dans un énorme serpent, leur principale divinité, qui porte le nom de Ndengeï.

Lors de la découverte de l'Amérique, les Espagnols constatèrent, sur divers points, des traces incontestables du culte du serpent, et l'on se rappelle qu'à Mexico. Huitzilopochtli, principale divinité de l'empire, était assis sur une grande pierre cubique de chaque angle de laquelle sortait un serpent monstrueux. La face du dieu était recouverte d'un masque auquel était suspendu un autre serpent.

Le temple dédié à Quetzalcohuatl, autre divinité mexicaine, était de forme ronde, et son entrée représentait une gueule de serpent, béante d'une manière horrible, et qui remplissait d'effroi ceux qui s'en approchaient pour la première fois (1). En 883. Quetzalcohuatl avait jeté les fondements d'un nouveau temple à côté de son palais ; sa forme était celle d'une pyramide aux proportions grandioses, dont la surface supérieure devait porter une rotonde consacrée au dieu de l'air. Un escalier gigantesque s'élevait extérieurement jusqu'au sommet, et, de chaque côté, *des serpents de figure monstrueuse servaient de rampes*, présentant dans leurs gueules béantes, au pied du monument, chacun une tête armée du diadème de Quetzalcohuatl (2).

Dans les annales les plus reculées des Mexicains, la première femme, appelée par eux *la mère de notre chair*, est toujours représentée comme vivant en rapport avec un grand serpent ; cette femme, figurée dans leurs monuments par une multitude d'hiéroglyphes, porte le nom de Cihua-Cohuatl, ce qui signifie mot à mot : *femme au serpent*.

(1) Torquemada, *Monarq. Ind.*, lib. VIII, cap. II.

(2) Cod. Chimalp., *Hist. chron.*, Adam, 883. — Sahagun, *Hist. de Nueva-Espana*, liv. X, cap. XXIX. — Torquemada, *Monarq. Ind.*, lib. VI, cap. XXIV.

*Culte du serpent dans le Dahomey il y a cent ans.* — On trouve d'intéressants documents sur ce culte dans un livre publié, il y a juste un siècle, par le président de Brosses, membre de l'ancienne académie des Inscriptions (1). Nous allons en reproduire quelques passages en faisant observer que cet auteur désigne sous le nom de *Juidah* le port que l'on appelle aujourd'hui Widah :

« Le serpent, dit l'auteur, est un animal gros comme la cuisse d'un homme et long d'environ sept pieds, rayé de blanc, de bleu, de jaune et de brun, la tête ronde, les yeux fort ouverts, sans venin, d'une douceur et d'une familiarité surprenantes avec les hommes. Ces reptiles entrent volontiers dans les maisons, ils se laissent prendre et manier, même par les blancs, et n'attaquent que l'espèce des serpents venimeux, longs, noirs et menus, dont ils délivrent souvent le pays, comme l'Ibis, en Égypte. Toute cette espèce de serpents, si l'on en croit les noirs de Juidah, descend d'un seul qui habite l'intérieur du grand temple près de la ville de Shabi, et qui, vivant depuis *plusieurs siècles*, est devenu d'une grosseur et d'une longueur démesurée. Il avait ci-devant été la divinité des peuples d'Ardra, mais ceux-ci, s'étant rendus indignes de sa protection, le serpent, de son propre mouvement, donna la préférence aux peuples de Juidah; ayant quitté ceux d'Ardra au moment même d'une bataille que les deux nations allaient se livrer, on le vit publiquement passer d'un des camps à l'autre. Loin que sa forme eût rien d'effrayant, il parut si doux et si privé, que tout le monde fut porté à le caresser. Le grand prêtre le prit dans ses bras et l'éleva pour le faire voir à l'armée. A la vue de ce prodige, tous les nègres tombèrent à genoux et lui rendirent un hommage dont ils reçurent

(1) *Du culte des dieux fétiches, en parallèle de l'ancienne religion de l'Egypte avec la religion actuelle de Nigritie*, par M. le président de Brosses. in-12; 1760; p. 25 à 46.

bientôt la récompense par la victoire complète qu'ils remportèrent sur leurs ennemis. On bâtit un temple au nouveau fétiche, on l'y porta sur un tapis de soie en cérémonie, avec tous les témoignages possibles de joie et de respect, on assigna un fonds pour sa subsistance, on lui choisit des prêtres pour le servir *et des jeunes filles pour lui être consacrées*, et bientôt cette nouvelle divinité prit l'ascendant sur les anciennes. Elle préside au commerce, à l'agriculture, aux saisons, aux troupeaux, à la guerre, aux affaires publiques du gouvernement, etc. Avec une si haute opinion de son pouvoir, il n'est pas surprenant qu'on lui fasse des offrandes considérables : ce sont des pièces entières d'étoffes de coton ou de marchandises de l'Europe, des tonneaux de liqueurs, des troupeaux entiers; ses demandes sont, pour l'ordinaire, fort considérables, étant proportionnées aux besoins et à l'avarice des prêtres qui se chargent de porter au serpent les adorations du peuple et de rapporter les réponses de la divinité, n'étant permis à personne autre qu'aux prêtres, *pas même au roi, d'entrer dans le temple et de voir le serpent*. La postérité de ce divin reptile est devenue fort nombreuse. Quoi qu'elle soit moins honorée que le chef, il n'y a pas de nègre qui ne se croie fort heureux de recontrer des serpents de cette espèce et qui ne les loge ou les nourrisse avec joie.

» Un Portugais, arrivé depuis peu sur la côte, eut la cu-
» riosité d'emporter un serpent fétiche au Brésil. Lorsque
» son vaisseau fut prêt à partir, il se procura secrètement
» un de ces animaux, qu'il renferma dans une boîte, et,
» s'étant mis dans un canot avec sa proie, il comptait se
» rendre droit à bord. *La mer était calme*; *cependant, le*
» *canot fut renversé*, et le Portugais se noya. Les rameurs
» nègres, ayant rétabli leur canot, retournèrent au rivage,
» et négligèrent d'autant moins la boîte qu'ils avaient vu le
» Portugais fort attentif à la garder. Ils l'ouvrirent avec

» de grandes espérances : quel fut fut leur étonnement d'y » trouver un de leurs fétiches ! Leurs cris attirèrent un » grand nombre d'habitants, qui furent informés aussitôt » de l'audace du Portugais. Mais comme le coupable était » mort, les prêtres et la populace fondirent sur tous les » marchands de sa nation qui étaient dans le pays, les » massacrèrent et pillèrent leurs magasins. Ce ne fut qu'a- » près de longues difficultés, et même à force de présents, » qu'ils se laissèrent engager à permettre aux Portugais » de continuer leur commerce. » Les animaux qui tueraient ou blesseraient un serpent ne seraient pas plus à couvert du châtiment que les hommes. La voracité d'un cochon des Hollandais, qui en avait mangé un, causa la mort de presque tous les porcs du pays.

» On a soin de bâtir de tous côtés des cabanes ou temples pour servir de retraite aux fétiches, et l'intendance de chacun de ces bâtiments est confiée pour l'ordinaire à une vieille prêtresse. Mais, de toutes les cérémonies, la plus solennelle est la procession qui se fait au grand temple de Shali avec tout l'appareil que ces peuples sont capables d'y mettre : elle n'est pas composée de moins de cinq cents personnes, tant archers que musiciens, sacrificateurs, ministres portant les offrandes, prêtres et grands du royaume de l'un et l'autre sexe.

» Le roi ou la reine mère et le grand pontife la conduisent chacun une canne ou un sceptre à la main, ce qui rappelle l'idée de tant de figures de rois ou de prêtres qu'on voit dans les sculptures égyptiennes se présenter devant les divinités, ayant à la main le sceptre antique, qui est une espèce de canne à crochet. Cette procession se prosterne à la porte du temple le visage contre terre, la tête couverte de cendres, et fait son invocation, tandis que les ministres du temple reçoivent les présents pour les offrir à la divinité. Le grand sacerdoce donne un pouvoir presque égal à l'autorité royale

dans l'opinion où l'on est *que le grand pontife converse familièrement avec le grand fétiche*. Cette dignité est héréditaire dans la même famille. Les prêtres forment un ordre à part, comme en Égypte. *On les reconnaît aux piqûres cicatrisées qu'ils ont sur le corps*. Quant aux prêtresses, voici la forme de les choisir. Pendant un certain temps de l'année, les vieilles prêtresses, armées de massues, parcourent le pays depuis le coucher du soleil jusqu'à minuit, furieuses comme des bacchantes. *Toutes les jeunes filles d'environ douze ans* qu'elles peuvent surprendre leur appartiennent de droit : elles enferment ces jeunes personnes dans leurs cabanes; elles les traitent assez doucement, les instruisant au chant, à la danse, aux rites sacrés. Après les avoir stylées, *elles leur impriment la marque de leur consécration, en leur traçant sur la peau, par des piqûres d'aiguille, des figures de serpents*. On dit alors *que le serpent les a marquées ;* en général le secret sur tout ce qui arrive aux femmes dans l'intérieur des cloîtres est tellement recommandé sous peine d'être emportée et brûlée vive par le serpent, qu'aucune d'entre elles n'est tentée de le violer. Les vieilles les ramènent pendant une nuit obscure chacune à la porte de leurs parents, qui les reçoivent avec joie et payent fort cher aux prêtresses la pension du séjour, *tenant à honneur la grâce que le serpent a faite à leur famille*. Les jeunes filles commencent dès lors à être respectées et à jouir de quantités de priviléges. *Lorsqu'elles sont nubiles, elles retournent au temple en cérémonie, et fort parées pour y épouser le serpent. Le mariage est consomné la nuit suivante* dans une loge écartée, pendant que les compagnes de la mariée dansent loin de là au son des instruments. On dit *que le serpent s'acquitte lui-même de ce devoir conjugal*. Le lendemain, on reconduit la mariée dans sa famille, et, de ce jour-là, elle a part aux rétributions du sacerdoce. Au reste, le mystère est indispensable sur tout

ce qui se passe dans les lieux sacrés, à peine du feu. Indépendamment de cette espèce de religieuses attitrées, il y une consécration passagère pour les jeunes femmes ou filles attaquées de vapeurs hystériques, maladie qui paraît commune en cette contrée. On s'imagine que ces filles ont été touchées du serpent, qui, ayant conçu de l'inclination pour elles, *aura inspiré cette espèce de fureur ;* quelques-unes se mettent tout à coup à faire des cris affreux et assurent *que le fétiche les a touchées.* Elles deviennent furieuses *comme les pythonisses*, elle brisent tout ce qui leur tombe sous la main, et font mille choses nuisibles. »

*Culte actuel du serpent au Dahomey.* — Après les documents qui précèdent, et qui donnent une idée de ce qui se passait dans cette partie de l'Afrique il y a un siècle, les renseignements tous récents, fournis sur le même pays par M. Répin, chirurgien de la marine impériale, qui a eu le rare privilége de visiter tout récemment le Dahomey, présenteront sans doute un intérêt spécial (1).

« Ma première visite à Widah, dit ce médecin, fut pour le temple des serpents, situé non loin du fort, dans un lieu un peu isolé, sous un groupe d'arbres magnifiques. Les murs du temple, de terre sèche, sont percés de deux portes opposées, par lesquelles entrent et sortent librement les divinités du lieu. La voûte de l'édifice, formée de branches d'arbres entrelacées qui soutiennent un toit d'herbes sèches, est tapissée d'une myriade de serpents que je pus examiner à mon aise... Leur taille varie d'un à trois mètres ; ils ont le corps cylindrique, fusiforme, c'est-à-dire un peu renflé au milieu, et se terminant par une queue formant le tiers à peu près de la longueur totale de l'animal. La tête est large, aplatie et triangulaire à angles arrondis, soutenue

(1) M. Répin, qui a accompagné, il y a quelques années, un capitaine de vaisseau à la cour de Dahomey, a publié la relation de son voyage dans le *Tour du monde*, 4e année, Paris, 1863.

par un cou un peu moins gros que le corps. Leur couleur varie du jaune clair au jaune verdâtre. Le nombre de ces animaux s'élevait à plus d'une centaine. Les uns descendaient ou montaient enlacés à des troncs d'arbres disposés à cet effet le long des murailles, les autres, suspendus par la queue, se balançaient nonchalamment au-dessus de ma tête, dardant leur triple langue et me regardant avec leurs yeux clignotants, d'autres enfin roulés et endormis dans les herbes du toit, digéraient sans doute les dernières offrandes des fidèles. Malgré l'étrangeté fascinante de ce spectacle, je me sentais mal à l'aise au milieu de ces visqueuses divinités, et, comme au sortir d'un mauvais rêve, je laissai échapper en quittant le temple un soupir de soulagement.

« Il n'est pas rare de voir dans les rues de la ville quelques-uns de ces annimaux sacrés promenant leurs loisirs. Quant les nègres les rencontrent, ils s'en approchent avec les plus grandes marques de respect et en se traînant sur les genoux, les prennent dans leurs bras avec mille précautions, s'excusant de la liberté grande, et les reportent dans leur temple de crainte qu'il ne leur arrive quelque fâcheux accident. Il y a quelques années, un employé, récemment débarqué, fit feu, dans la cour du fort, sur un de ces animaux qu'il prenait pour un serpent ordinaire. Malgré le soin qu'on eut de tenir l'affaire secrète, il en transpira quelque chose, et il fallut acheter chèrement le pardon des prêtres offensés. Mais il est probable que si le crime eût été commis dans les rues de la ville, le fanatisme populaire, de moins facile composition, eu eût tiré une sanglante vengeance. »

Les prêtres du serpent mènent une existence isolée, aussi fut-il impossible au docteur Répin de se mettre en rapport avec eux; les prêtresses paraissent être plus abordables.

On lit dans une lettre d'un missionnaire la relation suivante :

« Le culte des serpents vivants est en vogue sur plusieurs points de la côte d'Afrique, mais nulle part ils n'ont des temples et des sacrifices comme à Widah. Dans une enceinte bien disposée, on nourrit une centaine de grosses couleuvres qui vont, quand bon leur semble, se promener en ville. Tous ceux qui les rencontrent se prosternent le front dans la poussière, pendant que l'abominable animal avance lourdement sur le chemin, jusqu'à ce que quelque fervent adorateur le prenne avec respect et le reporte à son sanctuaire..... Au grand Popo, non loin de Widah, les serpents n'ont pas de temple, il est vrai ; mais ils reçoivent un culte bien plus révoltant.

Il y a là une race de ces reptiles très-féroces, de l'espèce des boas, me dit-on. Quant un de ces serpents rencontre sur son chemin de petits animaux, il les dévore sans pitié ; plus il est vorace, plus il excite la dévotion de ses adorateurs ; mais les plus grands honneurs, les plus grandes bénédictions lui sont prodigués lorsque, *trouvant quelque jeune enfant, il en fait sa pâture. Alors les parents de cette pauvre victime se prosternent dans la poussière et rendent grâce à la divinité d'avoir choisi le fruit de leur amour pour en faire son repas* » (1).

*Rapports des vierges prêtresses avec le serpent.* — On comprend qu'un serpent, même dieu, ne doive pas vivre de l'air du temps, et, si l'on veut prévenir ses escapades, qu'il soit prudent de pourvoir à sa subsistance. Jusque-là, rien de mieux ; mais le soin de l'alimentation de la divinité ne semble pas exiger rigoureusement ni le sexe féminin, ni moins encore la virginité du sacerdoce.

On a du remarquer cependant que de tous temps et partout, en Grèce comme à Lavinium et a Widah, de jeunes

(1) *Ann. de la Propag. de la Foi*, sept. 1861, p. 290-291. (Lettre de M. Borghero.)

vierges, *virgines sacræ*, sont seules admises à remplir les fonctions de prêtresses près du terrible reptile. En second lieu, les récits anciens et modernes sont unanimes dans leurs allusions à un *mariage des prêtresses avec le serpent*.

« On choisit, disait il y a cent ans le président de Brosses, » des jeunes filles pour être consacrées au serpent. Lors- » qu'elles sont nubiles, elles retournent au temple en cé- » rémonie et fort parées, *pour y épouser le serpent*. *Le ma-* » *riage est consommé la nuit suivante dans une loge écar-* » *tée*, pendant que les compagnes de la *mariée* dansent au » son des instruments. *On dit que le serpent s'acquitte lui-* « *même de ce devoir conjugal*. Le lendemain, on reconduit » la mariée dans sa famille et, *de ce jour-là*, elle a droit aux » rétributions du sacerdoce. »

En 1863, M. Répin, chirurgien de la marine impériale, s'exprimait ainsi : « Dans un voyage à Xani, nous mîmes un instant pied à terre pour recevoir les compliments des prêtresses du serpent... Ces dames, au nombre de six, étaient ornées d'une grande profusion de colliers d'ambre et de corail ; la partie inférieure de leur corps était couverte de soie de couleurs éclatantes. C'étaient les prêtresses ou *les épouses du serpent*. A certaines époques de l'année, les vieilles prêtresses parcourent les rues du village, enlevant les jeunes filles *de huit à dix ans* qu'elles rencontrent, et elles les conduisent dans leur habitation. Ces enfants y subissent un noviciat plus ou moins long, et, *dès qu'elles sont nubiles, elles sont fiancées au serpent* (1). »

Si nous en croyons Suétone, les dieux serpents de l'antiquité n'y regardaient pas de si près, et, à défaut de prêtresses et de vierges, ils se contentaient de matrones mariées et profanes. Cet historien rapporte en effet qu'Atia, mère de l'empereur Auguste, s'étant rendue une nuit (*in media*

(1) Voyez le *Tour du Monde*, Paris, 1863, p. 97 et suiv.

*nocti*) au temple d'Apollon, s'y endormit sur la litière, mais qu'elle ne tarda pas à être réveillée par un serpent qui s'était introduit près d'elle (*pauloque egressum*), et qu'elle fut obligée de procéder à une purification (*purificasse se*) comme après un rapprochement conjugal (*quasi a concubita mariti*). Suétone ajoute même, qu'à dater de ce jour, Atia resta marquée d'une tache (*macula velut depicti draconis*) (1), si bien, qu'elle dut désormais s'abstenir de paraître dans les bains publics (*ut mox publicis balneis perpetuo abstinuerit*).

Selon Élien, une jeune fille étant entrée dans un temple de Diane en Phrygie, un serpent sacré (*draco quidam sacer*) eut avec elle des rapports sexuels (*cum ea coivit*) (2).

Ainsi, dans l'antiquité, les serpents des temples de Diane et d'Apollon sont formellement signalés comme se livrant à des attouchement envers les femmes ; et aujourd'hui, plusieurs auteurs, qui probablement n'avaient même pas connaissance des passages précités de Suétone et d'Élien, signalent les prêtresses de Widah comme *épousant les serpents*.

Comme bien on le pense, nous ne nous permettrons pas de nous prononcer sur cette matière délicate, privé que nous sommes de renseignements suffisamment précis sur des rites dont le mystère est protégé à la fois par la religion et par la loi. Toutefois, nous inclinons à croire, avec le savant Boettiger, que les serpents des temples antiques

(1) D'après J. Carver, *Voyage dans l'Amérique sept.*, et trad. de l'anglais Yver (1784, p. 355 et suiv.), et Crèvecœur (*Lettres d'un cultivateur américain*, tome III, p. 48), la morsure du serpent à sonnettes produirait sur la peau de la personne mordue des taches semblables à la couleur du serpent, taches qui reparaissent annuellement.

(2) *Hallæ Sybaridis filiæ, cum in Phrygia locum Dianæ ingressa esset, draco quidam sacer conspectu prægrandis apparuit, et cum ea coivit ; unde Ophiogenæ dicti primam sui generis originem trahunt.* (Ælian., lib. XII, c. XXXIX.

étaient dressés à certaines pratiques obscènes, *edocti ad hoc*, et nous ne serions pas éloigné de croire que quelque chose d'analogue se passe encore aujourd'hui dans le Dahomey. Cette hypothèse expliquerait à la fois le *mariage* dont parlent les voyageurs modernes, et les faits analogues mentionnés par les historiens anciens.

Voici comment s'exprime Boettiger à propos des serpents familiers des dames romaines (1). « On recevait ces favoris à table et même au lit (*und ins Bette*). Les dames d'un tempérammment un peu chaud (*von etwas hitzigem Temperament*) vantaient beaucoup la vertu rafraîchissante (*die kaltende Natur*) de ces animaux. Elles portaient leurs serpents autour du cou en guise de collier, et elles se livraient avec eux à divers autres passe-temps (*und hatten sonst mancherley Kurzweil und Zeitvertreib mit ihnen*). Dès que Sabina étendait le bras, le serpent s'élançait vers elle des genoux de l'esclave, et, après mille caresses, elle assignait son sein au serpent favori comme place définitive, sous la tunique (*unter der Tunika*), où il produisait son action réfrigérante (*wo er wie ein Frostcondensator ausstrohmte*). »

Après avoir rapporté l'aventure arrivée à la mère d'Auguste, Boettiger ajoute : « Cette histoire permet de deviner beaucoup d'autres amusements usités avec ces charmantes bêtes (*Laszt noch allerley anderes Spiel mit diesen Lieblingsthieren ahnen*).

En rapprochant l'ensemble des faits qui se rattachent à la question dont il s'agit, on est conduit à admettre que les grandes dames de l'antiquité ne dédaignaient pas ce genre d'amusement dont l'Olympe d'ailleurs avait donné l'exemple. N'est-ce pas, en effet, à l'état de serpent, *in*

(1) *Sabina oder Morgenszenen im Putzzimmer einer reichen Römerin*, Leipzig, 1806, in-12, t. II, p. 188-189. (C'est-à-dire : Sabina, ou scènes matinales dans le boudoir d'une grande dame romaine.

*draconem mutatus*, comme dit Arnobe, que Jupiter avait eu des rapports d'abord avec sa mère Rhéa, et, plus tard, même avec sa fille Proserpine : «*cum ea quoque in hac forma draconis?* N'est-ce pas, d'autre part, aux familiarités de la reine Olympiade avec les dieux serpents qu'il faudrait rapporter la prétention qu'affichait Alexandre d'être fils de Jupiter Ammon (1)? Ce précédent donna peut-être à l'empereur Auguste l'idée de se dire, à son tour, fils d'Apollon. On trouve le premier représenté sur d'anciennes médailles sous la forme d'un enfant sortant de la gueule d'un serpent.

Le dieu serpent était loin d'ailleurs d'avoir le monopole des faveurs du beau sexe dans le panthéon de l'antiquité. En Égypte, dit Montfaucon (*Antiq. dieux des nations*, l. I), les dames se déshabillaient en présence du *taureau* Apis (très-improprement appelé le *bœuf*) pendant quarante jours: « *Per hosce quadraginta dies, mulieres Apius adibant et conspiciebant*). » Dans la ville de Mendès, où la divinité s'incarnait dans la personne d'un bouc, les femmes étaient obligées de lui accorder leurs faveurs : *mulieres huic se submittebant.*

Les rapports du beau sexe égyptien avec le bouc de Mendès, attestés par Hérodote, Plutarque et Strabon, ont été résumés par le savant Jablonski dans son *Pantheon Ægyptiacum*, livre auquel nous croyons devoir renvoyer le lecteur.

Il est permis de croire que les dames juives ne restèrent pas complétement étrangères à ce genre d'amusements, si nous en jugeons d'après l'insistance et la sévérité de Moïse à interdire et à punir certaines pratiques. « Vous prétendez, dit avec raison Voltaire (*Dict. philos.*, art. JUIFS),

(1) « *Gloriari non erubuit*, dit Camerarius (*Medit. hist.* p. 4, c. IX), *Olympiadem matrem a dracone sub specie Jovis Ammonis compressam, ex illo se genitum fuisse.* »

» vous prétendez que vos mères n'ont pas couché avec des
» boucs, ni vos pères avec des chèvres. Mais dites-moi,
» messieurs, pourquoi vous êtes le seul peuple de la terre
» à qui les lois aient jamais fait une pareille défense? Un
» législateur se serait-il jamais avisé de promulguer cette
» loi bizarre si le délit n'avait pas été commun? »

*Culte du serpent importé par la traite sur le continent américain et aux Antilles.* — La traite, en transportant de la côte d'Afrique des millions de nègres en Amérique, y a importé aussi le culte du serpent désigné dans cette partie du monde sous le nom de culte du *Vaudou*, qui, probablement, ne diffère pas notablement du culte africain, dont il constitue une émanation évidente. Jusqu'ici, les principaux renseignements sur le culte du Vaudou nous sont venus de la Nouvelle-Orléans et d'Haïti. A l'occasion d'une descente de police faite dans une réunion de Vaudoux, à la Nouvelle-Orléans, le journal l'*Orléanais* du 6 juillet 1850 publie les détails suivant :

« Le serpent qui reçoit leurs adorations communique ses volontés par l'organe d'un grand prêtre choisi parmi les sectateurs et plus particuliérement encore par celui de la compagne que s'adjoint celui-ci en l'élevant à la dignité de grande prêtresse. Ces deux ministres, qui se disent *inspirés par le serpent*, inspiration dans laquelle les adeptes ont la foi la plus robuste, portent les noms pompeux de roi et de reine. Ce sont eux qui expriment la volonté du serpent pour ou contre l'admission d'un candidat dans la société, qui lui prescrivent ses devoirs et ses obligations. Leur résister, c'est désobéir au dieu lui-même et partant s'exposer aux plus sévères châtiments. Les réunions n'ont jamais lieu que secrètement, *pendant la nuit*, et dans un lieu bien clos, de manière qu'aucun regard profane ne puisse y pénétrer. Une fois réunis, les initiés mettent une paire de sandales et placent autour de leur corps des mou-

choirs ordinairement rouges, le roi vaudou se ceint le front avec un mouchoir de la même couleur qui lui sert de diadème ; il porte aussi un cordon bleu pour marque de sa dignité. Le roi et la reine se placent à l'une des extrémités du temple, près de l'autel, sur lequel est une cage qui renferme le serpent. Lorsque l'on s'est assuré que nul curieux n'a pénétré dans l'enceinte, la cérémonie commence par l'adoration du serpent, qui consiste en protestations de fidélité à son culte et de soumission à ses volontés ; on renouvelle ensuite entre les mains du roi et de la reine le serment du secret, accompagné de tout ce que le délire a pu imaginer de plus horrible pour le rendre plus imposant. Ensuite le roi et la reine, du ton affectueux d'un père et d'une mère, adressent à leurs bien-aimés enfants quelque touchante observation ; ils leur vantent le bonheur sur lequel ont droit de compter tous ceux qui servent avec dévouement le vaudou, et, comme étant ses interprètes directs, ils les engagent à mettre leur espoir et leur confiance en lui, et à lui en donner des preuves en leur demandant conseil sur la conduite à tenir dans toutes les circonstances difficiles. Alors chacun, selon son ordre d'ancienneté dans la secte, implore le vaudou et lui expose ses vœux. Celui-là lui demande la faveur de toucher le cœur d'une insensible ; celle-là désire rappeler à elle un amant infidèle ; une autre demande une longue vie, la guérison d'une maladie, la réussite d'une affaire. Telle autre veut se venger d'une heureuse rivale. Enfin toutes les passions et le crime lui-même viennent exprimer leurs désirs et leurs vœux et solliciter l'appui du tout-puissant Vaudou. La reine monte sur la cage qui renferme le serpent et *ne tarde pas à se sentir pénétrée de l'esprit du dieu qu'elle a sous ses pieds ; elle s'agite, éprouve dans tout son corps un tremblement convulsif ; l'oracle parle par sa bouche*. Alors elle dicte des lois, trace à celui-ci sa conduite,

encourage et promet le bonheur ou la réussite à celui-là, tourne en éclatant en reproches contre tel autre; ordres, remontrances, décisions, oracles, tout est accueilli religieusement. Lorsque l'oracle a ainsi répondu à toutes les questions, le serpent est replacé sur l'autel et chacun lui offre son tribut, en déposant ses oblations dans un chapeau recouvert; le roi et la reine promettent de les lui faire agréer. Enfin, par un serment aussi exécrable que le premier, chacun s'engage à souffrir la mort plutôt que de rien révéler de ce qui s'est passé, et même à la donner à celui qui violerait un serment aussi solennel. Alors commence la danse; s'il y a un récipiendaire, elle s'ouvre par son admission. Le roi trace un grand cercle et y place celui qui veut être initié, après lui avoir mis sous la main un petit paquet composé d'herbes et autres substances, ensuite il le frappe légèrement à la tête avec une palette en bois et entonne un chant. (*Eh! eh! bomba, hen! hen! etc.*) que répètent en chœur ceux qui environnent le cercle.

»Alors celui-ci se met à trembler et à danser, ce qui s'appelle *monter Vaudou*. Il boit souvent et continue à sauter et à s'agiter jusqu'à ce qu'il arrive aux convulsions, que le roi fait cesser en le touchant avec la main ou avec sa palette; ensuite on le conduit à l'autel pour faire le serment prescrit. Après cette cérémonie, le roi met le pied sur la cage, qui renferme le serpent, et bientôt il reçoit une impression qu'il communique à la reine et que celle-ci transmet à tous les membres placés en cercle. Ceux-ci ne tardent pas à être en proie à la plus violente agitation, ils tournent rapidement sur eux-mêmes, et, remuant si vivement la partie supérieure du corps, que la tête et les épaules semblent se disloquer; ils ne s'arrêtent que pour prendre des liqueurs spiritueuses, et, en continuant ainsi, ils finissent, les uns par tomber de lassitude, d'autres en pamoison ou en défaillance, d'autres éprouvent une espèce de délire furieux;

chez presque tous il y a des tremblements nerveux qu'ils semblent ne pouvoir maîtriser. Nous n'essayerons pas de décrire ce qui se passe alors; il est aisé de comprendre qu'à la suite de l'excessive surexcitation des sens qu'on dû produire sur eux l'orgie et ces bacchanales échevelées, l'assouvissement des désirs grossiers et des passions brutales et furieuses, dans ce hideux pêle-mêle des deux sexes, ne peut manquer de présenter le plus dégoûtant spectacle. »

*Culte du Vaudou en Haïti.* — Pour montrer tout le mystère dont s'entourent les pratiques de ce culte, il suffit de rappeler qu'il y a un an à peine, le président Geffrard, dans une conversation avec le nouvel archevêque, Monseigneur de Cosquer, traitait de préjugés européens les soupçons exprimés par ce dernier sur l'existence du culte du Vaudou dans cette île. Quelques semaines après cette conversation, et après la perpétration d'un crime horrible, ce même président se trouvait contraint d'adresser, à la date du 5 mars 1864, la circulaire suivante, à tous les commandants d'arrondissements (1): « Général, un crime inouï dans nos annales a été commis à Bizoton, dans l'arrondissement du Port-au-Prince. Des cannibales au nombre de huit, quatre hommes et quatre femmes, ont étranglé une malheureuse enfant, ont coupé son cadavre par morceaux, et l'ont mangé en se livrant aux pratiques et aux sortiléges de la secte du Vaudou. Ils ont été jugés, condamnés à mort et exécutés, en présence d'une foule immense qui, par ses acclamations, a témoigné de son horreur pour ce crime. Il ne faut pas seulement punir de pareils forfaits, c'est un devoir impérieux pour l'autorité de les empêcher de s'accomplir, car un crime aussi horrible, s'il ne restait pas isolé, serait une honte pour le nom haïtien. La loi punit ceux qui

(1) Nous copions le *Moniteur haïtien* du 12 mars 1864.

se livrent à des pratiques ou à des sortiléges, soit pour faire croire à un crédit imaginaire, soit pour se faire remettre frauduleusement des sommes d'argent; elle punit aussi ceux qui exercent illégalement la médecine ; enfin elle punit également les réunions non autorisées et les tapages nocturnes. La plupart de ceux qui se livrent aux pratiques, aux sortiléges, aux réunions et aux danses de la secte du Vaudou tombent sous l'application de ces dispositions de la loi pénale. En conséquence, je vous invite à poursuivre sévèrement tous ceux qui, dans l'étendue de votre commandement, se livrent publiquement ou secrètement aux pratiques du Vaudou, à les faire arrêter et à les livrer à l'autorité judiciaire pour être jugés. Vous ferez aussi des recherches et des perquisitions dans tous les quartiers de votre commandement, à l'effet de saisir les objets et instruments servant aux dites pratiques et aux sortiléges, et vous les ferez déposer, comme pièces à conviction, au greffe du tribunal civil du ressort. J'exige de vous la sévérité la plus rigoureuse dans l'exécution des ordres ci-dessus, et je vous tiendrai responsable de toute négligence dans cette exécution. Je compte donc sur votre concours intelligent et éclairé, et comme revêtu de toute ma confiance, pour m'aider avec fermeté à faire disparaître de notre sol ces derniers vestiges de l'esclavage et de la barbarie, et à remplacer ces pratiques superstitieuses par le culte du vrai Dieu. »

Voici, d'après le journal l'*Opinion nationale* du 26 mars 1864, les faits qui ont provoqué la circulaire qui précède : « C'était au milieu du mois de décembre dernier, à Bizoton, aux portes mêmes de la capitale de la république d'Haïti. Un individu nommé Congo Pellé *reçut du Vaudou l'ordre* (1) de lui faire un sacrifice humain. A ce prix la for-

(1) M. Alexandre Bonneau, auteur de cet article, oublie malheureusement de nous dire comment, c'est-à-dire par quel mécanisme, l'ordre fut donné ou reçu.

tune devait visiter sa pauvre demeure. De concert avec sa sœur, Jeanne Pellé, il résolut d'immoler à la couleuvre sa propre nièce, la petite Claircine, fille de Claire Pellé, et âgée de sept à huit ans. La jeune fille fut conduite, le 27 décembre, chez un nommé Julien Nicolas, qui, secondé par d'autres adeptes, Floréal, Guerrier, la femme Beyard lui lia les bras et les jambes. Claircine fut alors transportée dans la maison de Floréal et déposée dans un lieu mystérieux appelé *humfort*, dans le langage des initiés. Elle y resta quatre jours, et le mercredi 30 décembre, à dix heures du soir, la victime fut de nouveau portée chez Congo Pellé. L'heure de l'affreux sacrifice avait sonné. Jeanne Pellé saisit sa nièce par le cou et l'étrangle, pendant que Floréal lui presse les côtes et que Guerrier lui tient les pieds. Le cadavre est étendu sur le sol et Floréal l'écorche avec un couteau, après lui avoir coupé la tête. Cette opération à peine terminée, Jeanne Pellé, Floréal, Guerrier, Congo, Néréine, femme de Floréal, Julien Nicolas, et les femmes Roséide et Bigard, se précipitent sur la victime, dévorent ses chairs encore palpitantes, et boivent son sang encore chaud. Après cet horrible festin, les cannibales se rendent chez Floréal avec la tête de la pauvre Claircine, la font bouillir avec des ignames, et en mangent les parties charnues. Le crâne ainsi dépouillé est placé sur un autel; Jeanne agite une clochette, et les adeptes, exécutant une danse religieuse, tournent autour de l'autel en chantant une chanson sacrée, qui, probablement, n'était autre que le fameux hymne vaudou :

Eh ! eh ! bomba ! hen ! hen !
Conga bafio tè !
Conga manne de li.
Conga de ki la
Conga li !

» La cérémonie terminée, la peau et les entrailles de Clair-

cine furent enterrées près de la maison de Floréal. On avait déjà recueilli dans des vases, qui devaient être précieusement conservés, ce qu'il restait du sang de la victime. Quant aux os ils furent pulvérisés, car la cendre devait en être également conservée. L'œuvre sainte était accomplie et les adorateurs de la couleuvre se séparèrent, en se donnant rendez-vous pour le 6 janvier, jour des Rois, où ils devaient faire un nouveau sacrifice. La victime, cachée chez Floréal n'attendait plus que le couteau sacré. C'était une jeune fille nommée Losama, que Néréine, avait volée sur le chemin de Léogane. La justice fut heureusement avertie, et les anthropophages, condamnés à mort par le jury, ont été exécutés le 6 ou le 7 février. La secte des Vandoux avait été condamnée, proscrite, soumise à des pénalités sévères par tous les gouvernements qui s'étaient succédé en Haïti depuis l'indépendance de Toussaint Louverture, qui avait défendu, par ordonnance du 4 janvier 1800, sous peine de bastonnade et d'emprisonnement, toutes les pratiques, assemblées et danses de sectaires. Dessalines, n'étant encore que son lieutenant, en avait fait baïonnetter cinquante en 1801, et, après son avénement au trône, il s'était efforcé de débarrasser le pays de cette superstition honteuse. Le Vaudou avait perdu tout son crédit sous les gouvernements éclairés de Pétion et de Boyer; mais les instincts de la barbarie africaine montèrent au pouvoir avec Soulouque, qui était un des associés du Vaudou, un dévôt de la couleuvre. Un papa-loi lui avait prédit, en 1841, qu'il était appelé à relever le trône impérial ; et après la réalisation de la prophétie. Soulouque s'était montré reconnaissant. Il protégeait ouvertement le Vaudou, et s'échappant parfois de son palais pendant la nuit, il allait baiser la couleuvre et prendre part aux mystères du culte africain. Les papas-lois étaient ses conseillers, il leur faisait accomplir des conjurations fréqnentes et d'absurdes pratiques, pour détourner

l'effet des charmes et des sortiléges que ses ennemis étaient censé avoir jeté sur lui et sur sa famille. »

*Origine du culte du serpent.* — Pour peu que l'on y réfléchisse sérieusement, un culte ne s'invente pas, ne s'impose pas par l'homme dépourvu en cela d'une autorité suffisante. Si les cultes étaient d'invention humaine, ils varieraient à l'infini, ils changeraient chaque jour, à chaque heure, tant les idées des hommes sont elles-mêmes multiples et changeantes. C'est en dehors, c'est au-dessus de l'homme qu'il faut chercher l'origine des religions des peuples, aussi sommes-nous peu surpris de l'accord que l'on rencontre sur ce point chez les auteurs qui se sont occupés de creuser cette grave question.

Saint-Augustin s'exprime ainsi : « *Neque enim potuit nisi primum ipsis docentibus, disci quid quisque illorum appetat, quid exhorreat, quo invitetur nomine, quo cogatur; unde magicæ artes earumque artifices exstiterunt* (1). » Dans un autre passage (*De civit. Dio.*, l. I, c. XXXII), il ajoute : « *Ludi scenici, spectacula turpitudinum et licentia vanitatum non hominum vitiis sed deorum vestrorum jussis, Romæ instituti sunt.* »

« D'où, s'écrie Eusèbe (2), les hommes auraient-ils pu connaître toutes ces choses, si les démons eux-mêmes (c'est-à-dire les dieux) ne les leur eussent enseignées (*nisi dæmones iis res ipsi suas aperuissent*)? »

En d'autres termes, pour que l'homme connût la volonté des dieux, il fallait que ceux-ci la lui enseignassent (*ipsi docentibus*). C'est en vertu d'une révélation supérieure réelle ou supposée, que naissent les religions, et il n'y a pas lieu d'admettre une généalogie différente en ce qui regarde le culte du serpent.

Si nous étudions l'introduction de ce culte à Rome, voici

(1) August., *Civit. Dei*, l. XXI, c. VI.
(2) *Prépar. évang.*, l. V, c. X.

les renseignements fournis sur ce point par Valère Maxime : Une maladie pestilentielle ravageait cette ville depuis trois ans. On consulte les livres sibyllins (*inspectis sibyllinis libris*), et l'on obtient pour réponse qu'il n'y a pas d'autre remède au mal (*non aliter pristinam recuperari salubritatem posse*) que de faire venir à Rome le dieu d'Epidaure (*quam si ab Epidauro Esculapius esset accersitus*). Or le dieu était... un énorme serpent. Une députation de notables se rend à Epidaure, s'y fait initier dans les mystères du culte (*cultuque anguis a peritis accepto*), ramène l'animal à Rome, et voilà la religion du serpent définitivement introduite dans la ville éternelle. Il n'y a aucune raison pour admettre que les choses se passent autrement quand les documents historiques font défaut.

*Conclusion.* Il résulte de l'ensemble des faits qui précèdent : 1° que le culte du serpent a existé chez presque tous les peuples de l'antiquité, et notamment en Égypte, en Phénicie, dans l'Inde, en Perse, en Mésopotamie, en Phrygie, en Grèce, à Rome et chez plusieurs peuples du Nord ; 2° que ce culte a été retrouvé au seizième siècle en Amérique, lors de la découverte de cette partie du monde ; 3° qu'il règne encore aujourd'hui dans une grande partie du continent africain, et sur divers points de l'Asie, de l'Amérique et de l'Océanie ; 4° qu'il a été, selon toutes les probabilités, importé du continent africain aux Antilles et en Amérique, sous l'influence de la traite ; 5° que le culte du serpent implique très-souvent l'usage des sacrifices humains ; 6° que ce culte a été, chez divers peuples, enseigné par les oracles.

M. Bertillon. M. Boudin, dans son travail, a rappelé ce caractère attribué au genre homme : la religiosité. Je rappellerai à cet égard que Livingstone a rencontré dans le sud de l'Afrique des populations Bechuanas et Cafres qui n'ont aucune religiosité ni même aucune idée mystique, et que

toute tentative pour réveiller cette idée fut complétement inutile.

M. Boudin. J'ai dit que l'homme était un animal religieux. C'est là, du reste, l'opinion générale des philosophes, et si M. Livingstone pensait autrement, il serait, je crois, à peu près seul de son avis. Mais cela ne veut pas dire qu'il ne puisse exister quelques populations sans religiosité.

M. Bonté. On a fait de la religiosité la base du règne humain. J'ai cependant reconnu que plusieurs populations n'avaient aucune idée de divinité, et que même elles vivaient sans définition du bien et du mal.

M. Sanson. Cette appréciation me paraît à peu près impossible, car il me serait bien difficile de définir d'une manière absolue le bien et le mal.

M. Martin de Moussy. On a souvent dit que la plupart des Indiens de la Plata étaient sans religion, mais Félix de Azara, qui a publié au commencement de ce siècle ses voyages dans l'Amérique méridionale et qui est le premier qui ait parlé longuement et scientifiquement des Indiens du bassin de la Plata, déclare que ce fait est inexact : tous croient aux sorciers, et les Patagons entre autres ne croient qu'aux mauvais principes.

## RAPPORT

### Sur les Nègres et les Indiens des États-Unis,

Par M. Lagneau.

La Société m'ayant chargé de lui rendre compte succinctement de la partie anthropologique des ouvrages de M. Auguste Carlier, je viens aujourd'hui remplir cette mission.

Dans celui intitulé : *De l'Esclavage dans ses rapports avec l'Union méricaine* (Paris, 1862, in-8°), l'auteur, entre autres faits intéressants, signale les suivants qui me pa-

raissent mériter d'attirer plus particulièrement notre attention.

La longévité des nègres semble véritablement remarquable. Sur 2,448 esclaves, on trouve un centenaire, tandis qu'en France on ne compte qu'un centenaire sur 240,000 habitants (p. 257). Toutefois la mortalité des nègres, quoique beaucoup moindre qu'à Cuba et au Brésil, s'accroît dans les Etats du sud où l'on cultive le riz et la canne à sucre (p. 24).

Dans quelques provinces, spécialement dans la Virginie, les colons s'adonnent à l'élève des nègres. En 1836, le *Virginia-Times* portait à 40,000 le nombre des esclaves exportés l'année précédente (p. 262, 267, etc.).

Dans les États à esclaves, suivant M. Tucker, les esclaves par rapports aux blancs se maintiendraient approximativement dans la proportion de $\frac{32}{100}$ à $\frac{64}{100}$ ; le nombre des hommes de couleur libres pouvant être représenté par moins de $\frac{3}{100}$ (p. 399 et suiv.).

Si l'on rapproche des faits précédents l'accroissement considérable du nombre des esclaves, qui, de 893,041 en 1800, s'élevait à 4,000,000 en 1860 dans les divers États du Sud (p. 395), même en tenant compte du contingent, actuellement minime, fourni par la traite abolie officiellement, sinon effectivement, par les actes des congrès de 1807 et 1820 (p. 137 à 142), on est amené à reconnaître que le nègre originaire d'Afrique se perpétue parfaitement sur le sol américain.

Dans l'*Histoire du peuple américain des Etats-Unis et de ses rapports avec les Indiens* (Paris, 1864, 2 volumes). M. Auguste Carlier divise ces sauvages de race rouge en cinq groupes ou rameaux différents parlant des langues distinctes : l'Algonquin, le Wayandot, le Cherokee, le Mobilien et le Dacotah ou Sioux (p. 19, etc.).

Les Indiens nous sont représentés comme des hommes de grande taille, d'un port noble, ayant l'apparence de la

vigueur, étant hospitaliers, généreux envers les Européens, sincères dans leurs engagements, pleins de ressentiments pour une offense, pleins de reconnaissance pour un bienfait, affectueux pour leurs enfants, ne manquant pas d'une certaine éloquence, quoique habituellement taciturne, rusés, courageux, féroces dans l'accomplissement de leur vengeance, supportant avec stoïcisme les tortures auxquelles les vainqueurs soumettent leurs prisonniers avant de les faire expirer, s'adonnant le plus souvent à la chasse, quelquefois à la pêche, parfois à l'agriculture, etc., etc. (t. I, p. 37 à 44, et t. II, p. 488 et suiv.)

Leur bravoure, leur fierté et la noblesse de leurs sentiments eurent de fréquentes occasions de se manifester dans les nombreuses guerres d'extermination que leur livrèrent les colons pour s'emparer des contrées qu'ils possédaient. Les massacres des Pequads, des Narrangusetts, des Conestogoes et de maintes autres tribus, montrent quels sentiments cupides et souvent perfides dirigeaient les Européens, quels sentiments élevés et quelquefois héroïques animaient ces sauvages, préférant la mort à la servitude (t. I, ch. XI, p. 371 et suiv., et t. II, p. 250).

L'ouvrage est terminé par un appendice, dans lequel, après avoir examiné diverses hypothèses inadmissibles relatives à l'ethnogénie des Américains et s'être rallié à celle de l'autochthonie, M. Auguste Carlier signale les migrations de quelques tribus, dépeint les caractères physiques, intellectuels et moraux de ces sauvages, et, s'appuyant sur les documents recueillis à Washington dans le bureau dit indien chargé spécialement des rapports du gouvernement avec les indigènes, il reconnaît leur aptitude à la civilisation (t. II, p. 444 à 501).

M. Boudin. Je demanderai à M. Lagneau si, d'après l'auteur, l'acclimatement du nègre est une simple assertion ou une démonstration, quelque évident que paraisse l'accli-

matement du nègre sur le continent américain, il n'est dû qu'à un fonctionnement factice, l'équilibre maintenu entre les états éleveurs et les états consommateurs.

M. LAGNEAU. C'est en effet un fonctionnement factice, un véritable élevage de troupeau, qui a maintenu l'accroissement de la population nègre, malgré la suppression de la traite.

M. BERTILLON. A propos de l'acclimatement des nègres, mes recherches m'ont amené à quelques résultats un peu différents de ceux de M. Boudin à cette occasion, je demande la permission de donner lecture d'un extrait de l'article ACCLIMATEMENT qui paraîtra prochainement dans le *Dictionnaire encyclopédique*.

*Acclimatement des races noires aux Antilles.* Cet acclimatement a été nié par M. Boudin. Malgré l'autorité de ce savant et laborieux hygiéniste, nous ne croyons pas que les documents, éclairés par la science sociale, autorisent cette négation. Il est vrai qu'aux Antilles la mortalité des nègres esclaves et mêmes libres est considérable, qu'elle égale et très-souvent dépasse le nombre des naissances. Mais, après un examen attentif des conditions du problème, il nous a paru que d'autres causes plus pressantes, plus probables que l'acclimatement proprement dit, peuvent déterminer cet excès de mortalité. C'est en première ligne l'état misérable qui résulte partout de l'esclavage, ou d'une condition sociale plus misérable encore, puisque l'infériorité de la population nègre la met partout à la merci du blanc, dont elle est, libre ou esclave, la bête de somme. Ayant assez d'intelligence pour sentir leur misére et leur infériorité, pas assez pour en sortir, ces malheureux sont voués partout aux travaux les plus malfaisants, les seuls dont ne les repousse pas la concurrence victorieuse du blanc.

D'ailleurs, ces races déshéritées disparaissent pour moins que cela. En Afrique, en Amérique, en Océanie, dans leur

propre pays, il semble que le simple contact de notre civilisation les fait mourir ; c'est à elle qu'ils ne peuvent s'acclimater !

Ainsi, dans nos possessions du Sénégal, il ne peut, pour les nègres, être question d'acclimatement ; ils sont chez eux, et cependant il paraît que leurs décès y surpassent constamment leurs naissances. Dans les îles coloniales les plus salubres des côtes africaines, Maurice et la Réunion, où l'influence palustre est presque nulle (et les nègres sont loin d'être invulnérable à ce méphitisme), la population noire disparaît rapidement. Dans les îles de l'Océanie, notre simple contact, nos rapports les plus bienveillants, les œuvres pies de nos missionnaires, sont marqués par la dépopulation ! Évidemment il y a là un fait plus étrange, mais qui est d'un autre sujet.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que, dans nos colonies, sous les misères et l'ignorance de la servitude, cette dépopulation est normale. En Europe, les grands centres de misère et d'industrie offrent souvent le même phénomène.

Je viens de démontrer que le climat pouvait être innocent de cette dépopulation... Je vais prouver qu'il l'est.

Constatons d'abord, avec M. Boudin, que c'est aux colonies anglaises que cette dépopulation est le plus marquée ; que dans les colonies françaises (en confondant en un seul bloc tous les hommes de couleur) il y a équilibre ; mais que, dans les Antilles espagnoles, la population de couleur prospère et se multiplie. Pour Cuba, les documents produits par Ramon de la Sagra nous permettent une précieuse analyse, attendu qu'ils donnent à part la population *libre* de couleur et la population *esclave*. Or celle-ci diminuerait ici comme ailleurs, si elle n'était incessamment ravitaillée par la traite clandestine. Mais la population libre de couleur (nègres et mulâtres) se maintient et s'accroît par ses propres forces ! En effet, dans la période quin-

quennale 1851-55, prise au hasard, Ramon de la Sagra trouve, sur 186,072 de population, 7350 baptêmes et 5448 enterrements; ce qui donne une natalité de 0,0395 et une mortalité de 0,0293 (soit environ 39 naissances et 29 décès sur 1000 de population). L'accroissement de cette classe de population confirme son mouvement et partant son acclimatement. Ainsi, en 1841, elle comptait 153,000 individus; d'après le dernier recensement (1861), il y en a 232,000. A Porto-Rico, la même progression s'observe. Prétendrait-on qu'il s'agit surtout du mulâtre espagnol, et que le mélange avec le blanc a donné au nègre l'acclimatement ? Pourquoi mes contradicteurs, qui refusent l'acclimatement au blanc comme au noir, l'accorderaient-ils à leur mélange ? Quant à nous, qui avons prouvé l'acclimatement de l'Espagnols nous avons aussi trouvé jusqu'à présent que, sur les lignes, isothermes, l'acclimatement est facile ; c'est le cas du nègre transporté dans les Antilles. Un seul fléau nouveau pouvait faire présumer de son acclimatement : c'est la fièvre jaune, qui ne règne pas ordinairement en Afrique. Mais le nègre jouit presque de l'immunité pour la fièvre jaune. Malgré quelques faits contracdictoires dont on a exagéré la signification, nulle immunité relative n'est mieux avérée. « J'affirme, écrit le docteur Nott qui réside à Mobile, localité à esclaves et où la fièvre jaune fait de fréquentes apparitions, j'affirme qu'un quart de sang nègre vaut mieux pour braver la fièvre jaune que la vaccine pour la variole.....» Et ailleurs : « Le danger de la fièvre jaune, pour le mulâtre croît avec la quantité de sang blanc. » La faible proportion des noirs de Rio-Janeiro atteint par la fièvre jaune lors de l'épidémie de 1850 ; et tout récemment à la Vera-Cruz, l'immunité que viennent de montrer les régiments nègres que nous avons fait venir d'Égypte au milieu d'une violente épidémie qui a décimé nos régiments arabes (Martin de Moussy et Fuzier, *Bull. de la Soc. d'Anth.*,

(1864), confirment de la manière la plus nette les dispositions du docteur Nott. Quant au miasme paludéen, contre lequel le nègre est moins pourvu, il existe plus en Afrique que dans les Antilles. L'acclimatement facile du nègre dans les Antilles était donc présumable ; nous avons montré que les faits allégués comme contraires reconnaissent d'autres causes et ne préjugeaient rien dans la question; que la prospérité des libres de couleur dans les Antilles espagnoles démontre cet acclimatement, tandis que la considération des esclaves nous en fait seule douter. Ce double fait nous a confirmé dans la pensée que c'est à l'état social, et non au climat, qu'il faut attribuer la dépopulation noire.

Les *États-Unis du Sud* nous offrent la même solution sous un autre aspect. Dans les États du Nord, à peu près isothermes avec notre France, les blancs travaillent eux-mêmes, ils n'ont que faire de l'esclavage.... Partant ils ont été philanthropes et ont aboli l'esclavage, avec d'autant plus de raison que le travailleur nègre *paraît* mal supporter le climat. Aujourd'hui libre, il est constant que le nègre meurt plus vite dans ces États (Nott). Mais sa condition sociale, le mépris et la misère qui l'enserrent, nous empêchent de présumer ce qu'il pourrait devenir dans d'autres conditions. La philanthropie du Yankee est sérieuse, mais toute théorique ; instinctivement, il n'a aucune sympathie pour le nègre, dont le voisinage lui répugne ; dur et hautain, il abhorre également l'esclavage et l'esclave. C'est le contre-pied de l'Espagnol, auquel l'esclavage ne répugne nullement, qui continue à alimenter la plus affreuse industrie, la traite clandestine,... qui n'a aucun préjugé contre la négrésse, la mulâtresse... Le mulâtre lui-même a ses succès... Ces faits d'ordre moral ne sont pas indifférents à l'appréciation des lois d'acclimatement. Au contraire, dans les États du Sud, isothermes avec notre Algérie, c'est le blanc qui ne peut supporter le travail : pour le planteur, le

travail du nègre est la condition de fortune et même d'existence; l'esclavage devient alors un dogme sacré. Mais là aussi (le docteur Nott nous l'apprend sans nul mystère), les esclaves cultivant le riz, et plus encore ceux qui travaillent au sucre et au coton, succombent dans de plus larges proportions. Aussi ces États producteurs de coton et de sucre sont-ils dits: « États consommateurs, » consommateurs d'esclaves!... Ici le noir est transformé en balle de coton! Il s'agissait de reproduire ce nègre, la traite étant devenue difficile et onéreuse : les États dont le sol aride produit mal le coton et le sucre se sont saisis de cette productiou. Ce sont les *États éleveurs*. Là, le nègre, la négresse surtout, sont ménagés au point de vue du croît, élevés, nourris, pourvus d'un travail modéré... On cherche par une sélection intelligente à faire surgir les qualités requises pour cette production... Ces éleveurs ont résolu le problème de l'*acclimatation*. Aussi la multiplication de la race nègre aux États du Sud est de notoriété. Jusqu'à 1808, où s'arrête l'importation d'Afrique, on n'avait introduit que 400,000 nègres environ; aujourd'hui (avant la guerre) on en comptait 4 millions dans les États du sud! En cinquante ans, la population noire a décuplé entre les habiles mains des éleveurs!

Et cependant, si, faisant abstraction des conditions sociales, on examinait les seuls États *consommateurs*, il faudrait nier absolument l'acclimatement.

Nous concluons de cette discussion que la possibilité d'acclimatement de l'homme de couleur (Africain) aux Antilles, dans les États du Sud, est démontrée pour les localités où il se rencontre dans un milieu social favorable, mais qu'il ne résiste pas au travail forcé, à l'état misérable où il se trouve ailleurs.

M. Simonot. Je n'ai, messieurs, aucune intention de traiter *hic et nunc* la question de l'acclimatement des nègres; mais il est dans la communication de M. Bertillon

deux points que je ne puis, en ce qui concerne les Antilles et le Sénégal, laisser passer sans observations, la statistique et l'esclavage.

Voyons d'abord qu'elle confiance on peut accorder dans la circonstance aux documents statistiques. Aux Antilles, où, à l'exception de quelques affranchis, toute la population noire était esclave, les colons étaient tenus de faire les déclarations de naissances et de décès qui avaient lieu sur leurs habitations. Dans ces conditions, est-il possible de compter sur l'exactitude de l'état civil ? Je ne le pense pas, et cela parce que l'état civil n'avait d'autre base que l'observance d'une loi souvent négligée ou éludée, dépourvu qu'il était des deux puissants mobiles qui, dans nos pays, lui donnent une valeur rigoureuse, la légitimité des enfants et la constitution de la famille. Au Sénégal, c'était pire encore, et il était impossible d'obtenir des résultats même approximatifs en raison de l'immixtion constante des populations nègres libres et esclaves. Si, jusqu'à un certain point, il était possible de compter les décès par la mise en scène publique des inhumations qui entre dans les mœurs des nègres, il résultait de ces mêmes mœurs que les naissances passaient le plus souvent inaperçues et que, dans l'ignorance absolue de la date de leur naissance, les nègres établissaient leur âge en prenant pour base le fait de leur enfance qui le premier avait assez frappé leur esprit pour se graver dans leur mémoire.

Passons maintenant à l'esclavage. Qu'en tout temps il ait été une immoralité, qu'aujourd'hui il soit incompatible avec les idées de notre époque, je suis le premier à le reconnaître, et je comprends parfaitement que la philanthropie, dans son désir de renverser le principe, n'ait envisagé qu'un côté de la question, celui qui lui permettait d'arriver plus sûrement et plus promptement à son but ; mais au point de vue scientifique, alors qu'il s'agit de

constater les effets matériels de l'esclavage sur l'acclimatement des nègres, doit-il en être ainsi? Évidemment non. Qu'à l'époque où dans nos colonies le nègre était abandonné à la merci des passions individuelles du blanc, le sens moral ait fait défaut à ce point que, malgré l'intérêt pécuniaire attaché à sa conservation, la durée de l'existence du nègre ait pu être abrégée dans une certaine mesure par les mauvais traitements et l'excès du travail, soit; mais depuis l'abolition du Code noir, depuis la législation de 1837, connue sous le nom de loi Mackau, les moyens répressifs comme les exigences de travail étaient soumis à une juridiction qui, depuis vingt-sept ans, ne permet plus d'invoquer les rigueurs du blanc comme causes de non acclimatement du noir. Je dirai même qu'il serait à désirer que dans un pays libre comme la France, les cultivateurs de nos campagnes et les ouvriers de nos grands centres industriels soient toujours à même de jouir des conditions hygiéniques aussi positives associées à un égal respect des forces humaines.

Je n'hésite donc pas à déclarer qu'aux Antilles comme au Sénégal, les documents statistiques actuels ne permettent pas de décider de l'acclimatement ou du non acclimatement du nègre, et qu'en admettant même qu'autrefois l'esclavage ait eu sa part d'influence destructive, on n'est plus autorisé depuis 1837 à accorder la même valeur à cette opinion.

M. Auburtin. En ce qui concerne le Sénégal, j'ai recueilli des renseignements analogues à ceux que vient de fournir M. Simonot, et, comme lui, je ne crois pas qu'on puisse se fier aux documents statistiques.

M. Bertillon. Je sais que les chiffres ont une médiocre valeur; malgré tout, après nombreuses réserves, je me suis cru cependant autorisé à établir les conclusions que je viens de signaler.

**Reprise de la discussion sur les chevelures**

M. PRUNER-BEY invite M. Perier à le remplacer au fauteuil de la présidenee, et donne lecture du travail suivant, en réponse au mémoire de M. Bonté :

La publication de mon humble élucubration sur la chevelure humaine m'a valu quantité de matériaux nouveaux ; et, sous peu, je serai en état de vous soumettre une seconde série d'observations microscopiques plus étendue que la première. Ainsi la base de mes recherches sur ce sujet sera élargie et consolidée. En effet, j'ai pu combler des lacunes très-sensibles, relever encore plus par la multiplicité des expériences les caractères différentiels des races, établir et préciser sur une plus vaste échelle les effets du mélange, et enfin, de même que pour le crâne, j'ai découvert chez certaines races des différences sexuelles dans la chevelure, fait corrélatif à ce qu'on remarque sur le chimpanzé.

Ainsi, je pourrais en appeler à ces nouveaux documents et engager M. Bonté à prendre patience ; toutefois, la nature de ses objections m'oblige à en relever dès à présent du moins le caractère.

Mon contradicteur commence sa critique par l'examen des chiffres relatifs au petit diamètre des cheveux ; et il constate qu'il est de même sur des cheveux appartenant à des races très-diverses, Ici, M. Bonté substitue d'un bout à l'autre le terme de *chevelure* à celui du *cheveu isolé ;* il prend l'exception pour la règle, Ceci est applicable à tous les rapprochements qu'il établit dans son texte, depuis la chevelure égyptienne jusqu'à la tikopienne. Cette partie de sa critque est donc complétement manquée.

En second lieu. M. Bonté examine si la *forme* donne des différences plus caractéristiques, en commençant par les Papous. Ici je dois remarquer que la chevelure du second

Papou ne sort guère de la règle : car le petit diamètre y est encore de plus de la moitié inférieur au grand. En ce qui concerne les Néo-Irlandais, le mélange dans l'Océanie en général étant un fait reconnu par tout le monde, le caractère des cheveux ne fait que confirmer cette donnée, Même observation applicable aux Néo-Calédoniens, aux Fidjiens et jusqu'à un certain point même à la Polynésie. Toutefois, M. Bonté n'aperçoit guère l'augmentation du petit diamètre, qui est considérable chez les Polynésiens, comparativement aux peuplades mélanésiennes.

Rien de mieux caractérisé que la chevelure japonaise qui, comme type, offre les sections les plus arrondies et d'autres, qui s'éloignent le moins du cercle. Pareille obserration pour les Siamois et les Malais, dont la chevelure témoigne de la concordance des autres caractères physiques, etc.

Aux Iambas est applicable, jusqu'à plus ample informé, le principe de la forme prédominante des sections et de la forme exceptionnelle. Notre honorable collègue ne s'inquiète nulle part de ce principe essentiel que j'ai néanmoins très-nettement énoncé dans mes conclusions, En outre, la chevelure de l'Esquimau est fort probante à mes yeux; elle milite en faveur du caractère américain de la race. Quant aux Turcs, j'ai expressément remarqué que le premier individu est d'*origine douteuse*. Le caractère de la chevelure du Kourouglou sera parfaitement compris, quand on lira dans mes nouvelles recherches ce qui concerne sa mère de race berbère ou arabe.

La chevelure des Égyptiens modernes fournit la preuve de leur origine, en partie arabe, comme on le verra encore plus nettement par mes observations multipliées sur la chevelure des Sémites. Remarquons, à cette occasion, que la forme anormale des sections se rencontrent en effet chez les races les plus diverses, surtout chez les vieillards et

dans les chevelures très-épaisses. Mais cette circonstance ne préjuge en rien les caractères des races. Les cheveux de momies correspondent aux éléments différents qui composaient l'ancienne race égyptienne; ou M. Bonté les voudrait-il semblables en dépit de cette considération?

A l'Arabe est applicable ce qui a été énoncé concernant l'Égyptien moderne; distinguons la forme prédominante de la secondaire..Ainsi pour le Gond : ne confondons pas sans cesse la règle avec l'exception, principe élémentaire et vital reconnu valable pour toutes les sciences!

Quant à l'Inde, j'ai signalé les différences en me réservant expressément les conclusions touchant les races. Des recherches ultérieures éclairciront ce point.

En ce qui concerne la race arienne, les limites des variations ont été, ce me semble, nettement précisées : en effet, le cheveu arien s'éloigne également des cheveux aplatis des races mélaniques que de l'autre extrême. Nous verrons par la suite que ces caractères le distinguent tout aussi franchement du Sémite.

Rien de plus concluant enfin, si tout ne me trompe, que les variétés du cheveu irlandais moderne et du Basque tel qu'il est aujourd'hui; deux races où le mélange est un fait incontestable.

Après avoir démontré que, aux yeux de M. Bonté, les notions de la règle et de l'exception, de l'essentiel (prédominant), de l'accessoire et du secondaire sont équivalentes un mot sur la manière dont il cite et interprète mes textes. Deux exemples suffiront pour nous éclairer à cet égard. A propos du cheveu papou et malais

| | |
|---|---|
| 1° *M. Bonté me fait dire* : | 1° *Je dis, page* 12. |
| Que dans le cheveu papou et malais, il n'y a aucune différence entre la | ... Les Papous, Malais, etc. possèdent des cheveux qui, examinés dans *le sens longitudinal*, ne laissent apercevoir |

| | |
|---|---|
| substance corticale et médullaire. | aucune différence entre la substance corticale et médullaire... *Du reste, si dans les cheveux d'un noir de jais, elle n'est guère visible par le moyen indiqué, il ne faut encore nullement conclure à son absence.* |
| 2° Dans la chevelure du Choctaw, on trouve toutes les formes depuis l'ovale jusqu'à la circulaire. | 2° *page* 20 : La forme des cheveux minces est presque circulaire, tandis que celle des gros est un peu allongée (25 : 20). |

Et ensuite M. Bonté dit « une chevelure aymara présente la forme ronde, allongée, carré, e les trois termes ! » — sans s'enquérir *jusqu'à quel point* la forme allongée s'éloigne de la ronde (25 et 26 : 23) et la carrée du cercle ; et c'est précisément sur cette particularité, savoir le degré de l'écart des formes extrêmes, que reposent les caractères des races intermédiaires.

Ainsi que nous le voyons par le premier exemple des citations précédentes, pour M. Bonté, l'assertion est égale à la négation.

Après s'être vainement débattu la veille contre les chiffres et mon texte, l'honorable confrère s'adresse le lendemain à la partie artistique, aux planches. Nous allons voir s'il y a mieux réussi. Ici avant tout une question fort simple. Est-ce que l'œil le moins exercé relève sur mes trois planches de préférence la diversité ou l'analogie entre les cheveux dont les sections y sont représentées? Cet examen suffira pour juger en général la question. Maintenant quant aux exemples de ressemblance cités par M. Bonté, nous sommes loin, même en l'acceptant, d'être en face de l'identité. Encore ici, ce qui est la règle dans une race, est assimilé par notre collègue à l'exception

chez l'autre; mais ce qui plus est, je m'inscris contre l'exactitude des comparaisons telles que les cite M. Bonté. Sans exiger de lui de découvrir ce que l'œil exercé du micrographe voit à l'instant par exemple relativement au caractère courbe ou rectiligne des bords dans les coupes, chose de quelque importance dans cette étude, j'en appelle à un moyen très-simple et à l'usage de tous. Que M. Bonté veuille s'assurer au moyen d'un simple compas si ses comparaisons sont exactes! Positivement non, pour presque toutes les coupes mises en parallèle par notre collègue. Mais accordons même à M. Bonté ce qu'il croit voir, et supposé que ces coupes fussent identiques : qu'en résulte-t-il? Évidemment ce que j'ai franchement énoncé dans mes conclusions, page 32, n° 8, thèse que M. Bonté a bien voulu transcrire sans toutefois l'appliquer en lieu opportun. En effet, le cheveu n'est pas un câble de vaisseau pour satisfaire aux exigences de notre honorable collègue. Toutefois on n'aurait qu'à grandir mes dessins au moyen de l'héliostat photographique pour faire disparaître l'ombre du doute dans les cas où l'analogie de la forme est contestable.

Avec des prémises telles que je viens de les exposer, je n'ai pas à insister sur les conclusions de M. Bonté qui n'ont atteint aucune de mes thèses, ni à reprendre la discussion sur l'influence du milieu. Qu'il me suffise de relever un seul point. M. Bonté termine ses conclusions en disant que la question relative à la chevelure en reste là où l'a laissée M. Browne. Or il résulte précisément de mes recherches que ni le cheveu du nègre n'est le plus aplati ni celui du Mongol proprement dit le plus rond, comme le prétend M, Bonté suivant cet auteur. Si les catégories logiques ont eu motif de se plaindre des écarts de notre collègue, l'histoire des sciences exige du « cœnr ardent pour le vrai » de notre honorable contradicteur qu'il veuille constater avant

tous les faits avec plus d'exactitude qu'il a fait. Enfin je proteste hautement contre un autre écart tout aussi grave du même genre. Nulle part je n'emploie le terme de caractères *spécifiques* dans mon étude sur la chevelure, si ce n'est en faisant l'historique des travaux qui s'y rapportent ; et là j'ai à dessein prononcé ce mot pour signaler les vues de l'école américaine.

En somme, si la méthode de M. Bonté, à savoir de me réfuter par moi-même, me paraît fort éloignée d'avoir abouti, je puis lui proposer une autre voie qui seule conduira à la vérité pleine et entière telle que la cherche, sans doute, notre honorable confrère. Nous sommes en effet, ce semble, tous d'accord sur un point que voici :

Le linguiste exclusif attribue de son côté une valeur à sa science que l'anatomiste d'autre part réclame pour le type physique : chacun puise de préférence ses convictions dans le département des sciences qui lui est familier. Peut-être la même considération est-elle applicable aux recherches que je poursuis avec prédilection ? Eh bien ! J'engage M. Bonté et ceux qui seraient de son avis, d'aller s'adreser à la source unique d'une rectification acceptable, c'est-à-dire à l'observation. En effet et indépendamment des difficultés inhérentes aux recherches anatomiques sur un corps aussi exigu que le cheveu, il en est d'autres très-sérieuses comme dans tout ce qui se rapporte aux races humaines. Par conséquent la multiplication des collaborateurs travailleurs est chose fort désirable, et pour y contribuer dans la mesure de mes forces, je mets ma collection d'échantillons de cheveux de plein cœur à la disposition de quiconque désirerait s'éclairer et servir la science à ce sujet.

M. Bonté. J'accepte avec plaisir la promesse que nous fait M. Pruner-Bey de nous produire incessamment un travail profond sur la chevelure comme moyen de reconnaître la race. Pour le moment, je dois m'en tenir à ce qu'il a

publié ; et voici ma réponse à ses objections contre ma critique :

M. Pruner-Bey prétend que je parle à tort de *chevelures;* que les diamètres et les formes que j'indique ne sont pas des diamètres et des formes de *chevelures*, mais de *cheveux*.

Je ne l'ai jamais compris autrement ; qu'on me lise. Je ne conçois pas, du reste, l'objection, car une *chevelure* se compose évidemment de *cheveux*, et M. Pruner-Bey n'a pas choisi sans doute parmi les cheveux exceptionnels. — J'ai pris pour base les éléments que M. Pruner-Bey nous offre lui-même, et, je le répète, je ne comprends pas son objection.

Quoi qu'il en soit, il reste toujours ceci, que *les mêmes coupes*, soit comme *diamètre*, soit comme *formes*, se retrouvent *dans plusieurs races les plus étrangères les unes aux autres*, et ma critique sur ce premier point est hors d'atteinte.

Quant à son argument : qu'il existe dans chaque race *une forme plus générale et propre à cette race*, je pourrais, pour prouver le contraire, m'en référer aux preuves que je viens de citer dans ma réplique à M. Broca; mais j'en ajoute ici une autre entre dix: M. Pruner donne cinq sections égyptiennes modernes (pl. II); *or pas une ne ressemble à l'autre*, non-seulement *pour le diamètre*, mais *pour la forme*. Que l'on compare ces cinq sections, et que l'on me dise où est la forme *la plus générale* et conséquemment *la forme propre à la race égyptienne*. Je pourrais en dire autant à l'égard de la chevelure d'Esquimau, etc...

Je prie M. Pruner-Bey de bien se convaincre qu'il n'y aura de caractère *spécifique* que lorsque la chevelure d'une race réunira les deux conditions suivantes : 1° non pas *conformité complète dans chaque cheveu*, c'est impossible, mais une forme *plus générale ;* 2° une forme *exclusive*, c'est-à-dire une forme que ne partageront pas les che-

veux d'hommes des autres races. — Hors de là pas de caractère spécifique.

Or, je le regrette vivement pour notre collègue comme pour l'anthropologie, son travail ne réunit aucune de ces conditions, sauf toutefois pour les trois souches principales, ce qui n'a jamais été contesté, et c'est en quoi j'ai eu raison de dire que la question en est encore où Brown l'a laissée.

Je m'en réfère, au surplus, à tout ce que j'ai dit dans ma lecture du 2 juin, et je ne puis qu'y persister ; et je ne demande qu'une chose, c'est que l'on veuille bien, non pas seulement *lire*, mais *lire et comparer :* ce ne sera qu'à cette double condition que l'on arrivera à quelque chose.

La séance est levée à six heures et demie.

*L'un des secrétaires :*

SIMONOT.

---

## 107e SÉANCE. — 7 Juillet 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

M. John Thurnam, membre associé étranger, à Devizes (Angleterre), assiste à la séance.

### RÉCONNAISSANCE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Son Excellence le ministre de l'Instruction publique adresse à la Société la lettre suivante :

Paris, le 6 juillet 1864

« Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que, par décret du 24 juin dernier, rendu sur ma proposition, la Société d'anthropo-

logie de Paris vient d'être reconnue Établissement d'Utilité Publique, et que ses statuts sont approuvés selon la teneur arrêtée par le Conseil d'État.

» Vous trouverez ci-joint ampliation du décret et expédition en due forme des statuts.

» Quant au règlement intérieur de la Compagnie, qui doit être soumis prochainement à mon approbation, je me réfère, Monsieur le Président, à ma dépêche du 25 janvier dernier. Ce règlement devra m'être adressé en triple expédition.

» Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» Le ministre de l'Instruction publique,

» Pour le ministre et par autorisation,

Le conseiller d'État, secrétaire général,

» Signé : GENTEUR. »

DÉCRET IMPÉRIAL

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,

Vu la demande formée par la *Société d'anthropologie de Paris;*

Notre Conseil d'État entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER

La *Société d'anthropologie de Paris* est reconnue Établissement d'utilité publique.

ART. 2.

Les Statuts de la Société sont adoptés tels qu'ils sont joints au présent décret. Aucune modification ne pourra y être faite sans notre approbation.

ART. 3.

Notre Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais de Fontainebleau, le 21 juin 1864.

Signé : NAPOLÉON.

Par l'Empereur :

*Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique,*

Signé : V. DURUY.

Pour ampliation :

*Le conseiller d'État, secrétaire général,*

GENTEUR.

— *A Monsieur le Président de la Société d'anthropologie, au Palais Abbatial, rue de l'Abbaye.*

---

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. La reconnaissance d'utilité publique ne s'accorde ordinairement aux sociétés savantes qu'après de longues années d'existence. En faisant pour nous une exception à cet égard, le gouvernement a fait à la Société une faveur presque sans exemple, en même temps qu'il lui a donné un témoignage éclatant de l'utilité de l'œuvre qu'elle a entreprise.

La Société a désormais qualité pour recevoir des dons et des legs et pour placer en son propre nom les sommes

qu'elle possède. Ses statuts ne limitent pas le nombre de ses membres. Reposant maintenant sur des bases tout à fait solides, elle doit chercher à accroître son personnel, en faisant appel à tous ceux qui s'intéressent aux progrès des connaissances anthropologiques.

Le succès qui couronne aujourd'hui nos efforts est dû à la bienveillance éclairée de M. Duruy, ministre de l'instruction publique, qui a déjà, par ses travaux historiques et ethnologiques, rendu des services si importants à la science anthropologique. C'est le savant qui a guidé le ministre, et la Société doit être fière d'avoir obtenu le suffrage d'un juge aussi compétent.

Sur la proposition de M. Giraldès, la Société vote par acclamation des remercîments à M. Duruy, et invite les membres de son Bureau à lui demander une audience pour lui exprimer sa vive reconnaissance.

## CORRESPONDANCE

M. le secrétaire général dépose sur le bureau le 2e fascicule du tome V des *Bulletins* (1864).

La Société a reçu les ouvrages suivants :

— *Sitzungberichte der konigl. bayer. Akademie der Wissenschaften zu München*. 1864, in-8°. Heft I und II. Le premier numéro renferme un travail très-important de M. Bischoff sur le rapport du poids du cerveau avec la circonférence horizontale de la tête.

— *Actes de la Société médicale des hôpitaux de Paris*, t. VI (1864), et *Bulletins* de la même Société, t. V n° 5 (avec une demande d'échange).

— *Schriften der koniglichen physikalish-œkonomischen Gesellschaft zu Konigsberg*. 1863, Heft I und II, gr. in-4° (avec une demande d'échange).

— Giust. Nicolucci. *La stirpe ligure in Italia*. Naples,

1864, grand in-4° avec planches. M. Hurst est invité à préparer pour les *Bulletins* une analyse de cet important travail.

— Stahl. *Nouveau procédé pour la solidification des substances friables*. Paris, 1864, in-4°, M. Pruner-Bey appelle l'attention sur les services que le procédé de M. Stahl rendra à ceux qui recueillent des crânes antiques. Il montre un os de renne fossile cassé en deux parties dont l'une, dans son état naturel, tombe littéralement en poussière, tandis que l'autre, imbibée une seule fois du liquide de M. Stahl, a acquis une dureté égale à celle des os récents.

— Humphy Minchin. *Contributions to Craniology*, Dublin, 1856, broch. in-8°. (Offert par M. John Thurnam).

— Robert Boyd, *Tables of the Weights of the Human Body and Internal Organs in the Sane and Insane both Sexes et various Ages*, arranged from 2614 post mortem examinations. Londres, 186..., grand in-4°. (Offert par M. John Thurnam).

— L'*Ancienneté de l'homme, appendice par sir Charles Lyell, et l'homme fossile en France*. Paris, 1864, un vol. in-8°. (Offert par M. Pruner-Bey).

— M. Alex. Bertrand dépose sur le bureau deux exemplaires d'une carte qu'il vient de publier, et sur laquelle est représentée, par départements, *la distribution des dolmens sur la surface de la France*. (Paris, 1864).

La Société a reçu en outre :

*Archives de médecine navale* (mai et juin) ; *Presse scientifique* (juin et juillet) ; *Bulletin de la Société de géographie* (juin) ; *Journal de médecine mentale* (juillet) ; *Gazette médicale de l'Algérie*, l'*Association médicale*, la *Médecine contemporaine* et le manifeste du *Congrès médical de Lyon*. La question des mariages consanguins est au nombre de celles qui ont été mises à l'ordre du jour de ce congrès dont les séances auront lieu à partir du 27 septembre.

### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

#### Momie et antiquités péruviennes

M. le docteur Moreno Maiz, ex-chirurgien en chef de l'armée du Pérou, fait don à la Société d'une momie péruvienne complète et intacte, enveloppée de ses bandelettes, avec son aiguille de cuivre et son peloton de fil.

Il y joint les objets suivants, trouvés dans le même tombeau :

1° Un grand lambeau d'étoffe en plumes de perroquet, encadré et mis sous verre ;

2° Un épi de maïs noirci par le temps, et peut-être aussi par l'action du feu ;

3° Un vase en terre cuite représentant une figure très-remarquable (un prince ou un dieu) ;

4° Un autre vase sur lequel sont grossièrement représentés deux quadrupèdes difficiles à déterminer ;

5° Enfin deux vases jumeaux en terre cuite noire, à large ventre, et communiquant entre eux par un court pédicule creux. L'un des vases s'ouvre à l'extérieur par un goulot étroit qu'on peut boucher avec le pouce ; l'autre n'a pas d'ouverture extérieure. Lorsqu'on verse de l'eau dans le premier vase jusqu'au niveau de l'ouverture de communication, qu'on applique le pouce sur l'ouverture extérieure et qu'on incline l'appareil pour faire couler l'eau dans le second vase, on entend un sifflement musical qui dure aussi longtemps que l'écoulement du liquide.

Cet envoi précieux est accompagné de la lettre suivante :

« J'ai l'honneur d'offrir à la Société quelques-uns des objets trouvés dans une *huaca* (tombeau) des anciens habitants de la côte du nord du Pérou.

» Parmi ces objets se trouve une momie de la race

désignée par quelques auteurs, notamment par MM. de Rivero et Tschudi, sous le nom de Chinchas. Je l'offre telle qu'elle a été trouvée, laissant à la Société le soin de la conserver et de l'étudier comme elle le jugera convenable.

» Voici quelques renseignements sur sa provenance : M. Goin, propriétaire d'une ferme des environs de Casma, possède dans ses terres plusieurs *huacas* qui ont été fouillées. On sait que ces tombeaux renferment de l'or et d'autres objets. C'est en cherchant le précieux métal qu'on a trouvé cette momie avec beaucoup d'autres.

» Le territoire occupé autrefois par cette race s'étend depuis les régions désertes de Fumbes au nord, jusqu'aux sables d'Atacama au sud, entre le 10e et le 14e degré de latitude sud.

» Les trois vases qui accompagnent la momie sont désignés sous le nom de *huaqueros*.

» Agréez, etc.

» Paris, le 7 juillet 1864.

» *Signé*, MORENO MAIZ. »

La Société vote des remercîments à M. Moreno Maiz pour ce don précieux.

M. LE PRÉSIDENT. Il importe de procéder avec le plus grand soin à l'étude de cette momie, et je pense que ce travail doit être confié à une commission.

MM. Martin de Moussy, Pruner-Bey, Giraldès, Broca, Perier et Georges Pouchet sont nommés membres de cette commission.

### Crânes français

— M. Ferdinand Levé fait don à la Société de quatre crânes provenant de fouilles pratiquées à Meulan (Seine-

et-Oise), à onze lieues de Paris, route de Rouen, dans un cimetière hors de service depuis 1832.

— M. Broca fait don à la Société, au nom de M. Beau, dessinateur, d'un crâne très-allongé et très-déprimé (crâne cylindroïde), que le professeur Blandin a recueilli, il y a une vingtaine d'années, dans les catacombes de Paris.

Ce crâne, qui est celui d'une femme, paraît avoir été déformé par une pression exercée sur le vertex. Il présente les dimensions suivantes :

Capacité, 1207; indice céphalique. 68, 23.

Diamètres : ant. post. max., 192 ; transv. maximum, 131; bipariétal, 128; frontal minimum, 91 ; vertical, 115; basilobregmatique, 117; vertical sus-auriculaire, 110.

Courbe médiane : frontale, 129; pariétale, 113; sus-occipitale, 83; sous-occipitale, 46; Circonférence horizontale totale, 520; sa partie antérieure, 230. Circonférence transversale totale, 396; courbe biauriculaire, 276.

Axe horizontal crâniographique, 205, décomposé en : projection cérébrale postérieure, 110; projection cérébrale antérieure, 77; projection faciale, 18. Le conduit auditif est situé à 4 millimètres en arrière de l'axe vertical, et le bregma (suture coronale) est à 20 millimètres en arrière du vertex. Une légère dépression transversale existe en arrière du bregma.

M. Broca dépose sur le bureau le profil crâniographique de ce crâne, et y joint quatre croquis à la main représentant le crâne déformé de Voiteur (Jura).

## CANDIDATURES

Ont demandé le titre de membres titulaires :

M. le docteur Eug. Bœckel, professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Strasbourg, présenté par MM. Prat, Alix et Gratiolet ;

M. le docteur Jules LADREIT DE LA CHARRIÈRE, médecin de l'Asile des Sourds-Muets de Paris, présenté par MM. Broca, Dally et Perrin;

M. Albert TERRIEN-PONCEL, du Havre, présenté par MM. Dally, Sanson et Broca;

M. le docteur GILLEBERT D'HERCOURT, au château de Longchêne (Rhône), présenté par MM. Broca, Sanson et Perrin.

M. le docteur ARMAND, médecin-major de 1re classe, obligé de quitter Paris, demande à échanger son titre de membre titulaire pour celui de correspondant national. La Société, consultée par M. le Président, accorde ce changement de titre.

### ÉLECTIONS

Sont élus :

Membre titulaire, M. Auguste Carlier;

Membres associés étrangers, MM. les professeurs Ludwig Rütimeyer et Wilhelm His, de Bâle.

### PRÉSENTATION DE PIÈCES

#### Crâne du long-barrow de Dinnington

M. John Thurnam présente un crâne parfaitement intact provenant du *long-barrow* de Dinnington (West-Riding of Yorkshire), âge de pierre. Ce crâne est très-dolichocéphale, ainsi que l'indique le tableau suivant :

| | |
|---|---|
| Diamètre antéro-postérieur maximum..... | 205 |
| — transversal maximum..... | 143 |
| — vertical..... | 144 |
| — frontal minimum..... | 96 |
| Courbe occipito-frontale totale, de la suture nasale au bord postérieur du trou occipital | 413 |
| Circonférence transversale biauriculaire... | 460 |
| — horizontale..... | 561 |

L'indice céphalique est de 69.75. La capacité interne est énorme; elle s'élève à 1818 centimètres cubes. Ce crâne présente un développement considérable de la région occipitale.

**Simplification des procédés de mesuration sur l'homme vivant,**

Par M. GILLEBERT D'HERCOURT.

M. le docteur Gillebert d'Hercourt, qui a fait parvenir à la Société, dans la dernière séance, les résultats des mensurations pratiquées par lui sur un grand nombre d'Arabes et de Kabyles, dans son dernier voyage en Algérie, adresse aujourd'hui à M. le secrétaire général les remarques suivantes sur les procédés simplifiés que l'expérience lui a suggérés :

« D'abord j'ai adopté tous les instruments que vous m'aviez signalés et je m'en suis servi d'après vos indications; mais, n'opérant pas toujours dans le même lieu, à chaque changement j'étais obligé d'imaginer de nouveaux agencements. D'un autre côté, la planche graduée destinée à mesurer les hauteurs est d'un transport difficile, et elle exige des déplacements pour prendre les hauteurs des différentes parties du corps; ces déplacements font perdre du temps surtout quand le sol ou le carrelage n'est pas très-régulier.

» Les directeurs d'établissements publics ne voient pas sans regret l'opérateur crayonner leurs murs, blanchis à la chaux, ou y planter des clous qui causent des dégradations.

» En ce qui concerne les largeurs du bassin et des épaules. il est difficile de faire comprendre à des gens, à moitié sauvages et méticuleux à l'excès, qu'ils doivent garder la plus complète immobilité pendant que les mensura-

tions s'accomplissent; tout mouvement de leur part donne de faux résultats et fait perdre du temps, en obligeant à recommencer le travail.

» Enfin ayant voyagé avec mes instruments de mensuration, j'ai cherché les moyens de simplifier leur transport tout en assurant l'exactitude et la célérité des mensurations.

» Voici donc ce que j'ai fait.

» Je me suis composé une valise de voyage, sous forme d'étui en cartonnage de 42 centimètres de longueur sur 15 centimètres environ de largeur, et renfermant :

» 1° Mon cahier d'observations plié en deux dans le sens de sa longueur;

» 2° Un compas d'épaisseur ;

» 3° Une équerre ;

» 4° Un double mètre articulé et à ressorts;

» 5° Un compas de menuisier dans sa gaîne;

» 6° Un ruban métrique ;

» 7° Un crayon ;

» 8° Les nuances chromatiques;

» 9° De petis sacs en papier pour y déposer les cheveux des sujets mesurés.

» Quand je dois mesurer un sujet, je développe mon double mètre dans toute sa longueur et je fais soutenir par un aide auprès de la muraille son extrémité supérieure pendant que l'inférieure repose sur le sol, le zéro de l'instrument étant en bas. Par sa rigidité cet instrument remplace très-bien la planche en question, et il a sur elle l'avantage d'avoir été contrôlé : il est vrai qu'à chaque application de l'équerre contre ses articulations l'opérateur est obligé de corriger la légère inclinaison de celles-ci en révélant proportionnellement la petite extrémité de l'équerre ; mais cette correction se fait sans peine avec un peu d'habitude. En outre certains points tels que le mamelon,

l'ombilic, etc., peuvent être mesurés sans le secours de l'équerre, car la tige métrique peut être placée au devant ou à côté d'eux. Quand il s'agit de mesurer la hauteur des points dont je viens de parler, sur des femmes ou sur des sujets très-pudiques, comme le sont par exemple les Arabes, la tige métrique est préférable encore à tout autre instrument, — ce point pouvant alors être indiqué par le doigt du sujet et l'instrument porté près de celui-ci.

» Pour la grande envergure, il me suffisait de placer la tige métrique horizontalement à la hauteur des épaules et de faire étendre sur elle les deux bras, en ayant soin de faire tenir par l'aide l'extrémité de l'un des doigts médius en affleurement avec le zéro de l'instrument, puis je notais le point où aboutissait l'extrémité de l'autre doigt médius.

» Pendant que la tige était ainsi placée, je prenais la distance d'un acromion à l'autre en me servant de l'équerre et en faisant préalablement retomber le bras le long du corps. J'agissais de même pour les crêtes iliaques et pour les grands trochanters ; mais parce que le compas d'épaisseur que M. Mathieu m'avait envoyé n'était pas assez grand : autrement, si cet instrument avait eu de plus grandes dimensions, les mensurations de ces parties se seraient faites avec autant de célérité que d'exactitude.

» C'était encore mon double mètre, plié en deux, qui me servait pour mesurer le grand empan et le pied. — Si ce n'était charger la trousse de voyage d'un nouvel instrument, je conseillerais, pour mesurer le pied, de prendre un compas de cordonnier. Outre que cet instrument donnerait une mesure très-exacte, il n'obligerait pas l'opérateur à se baisser autant pour s'assurer si le talon et l'extrémité du mètre s'affleurent exactement. Dans quelques cas où la largeur du pied offre des dimensions exceptionnelles, comme chez la mauresque n° 6 et chez le nègre n° 7 de ma collection, le compas de cordonnier donnerait encore un

moyen de mensuration exacte et facile. On en trouve qui sont très-commodes et d'un très-petit volume.

» Je ne me suis servi du cordon métrique que pour mesurer les courbes de la tête. Je prenais l'écartement des deux mamelons et la distance du point surcilier aux autres points de la face avec un compas de menuisier, dont le degré d'écartement m'était donné par mon mètre. Ces mesures ainsi prises ont une précision que le cordon métrique ne peut pas leur donner.

» C'est également avec le même compas que je prenais la hauteur de la malléole au-dessus du sol.

» Telle a été ma manière de procéder ; elle diffère peu de celle que vous avez eu la bonté de m'indiquer ; toutefois les points par lesquels elle s'en écarte rendent la besogne plus prompte et plus facile sans nuire à la précision des opérations. »

### La religiosité est-elle un caractère humain ?

M. Pruner-Bey donne lecture de la note suivante à l'occasiou de la question soulevée dans la dernière séance :

Si l'on entend par religion les liens qui, dans sa pensée, rattachent l'homme à un monde invisible, et l'attribution de forces surnaturelles aux corps inorganiques et organisés, distinction fondamentale des idées religieuses (démonologie et idolâtrie), alors il n'existe guère, que je sache, de peuple dépourvu de religion. Et si la religiosité est la faculté de concevoir ou d'adopter une religion quelconque, alors cette qualité est par le fait même inhérente à la nature humaine.

Maintenant, en ce qui concerne spécialement les habitants originaires de l'Afrique méridionale, et notamment les Kafirs et les Bechuanas, Livingstone proteste hautament (chap, VIII, p. 179, édition française) contre les idées ré-

pandues par les musulmans sur l'absence de religion chez ces peuplades, et M. Casalis, dans son ouvrage sur les Bassoutos, qui sont une branche des Bechuanas, donne un exposé très-détaillé sur le système religieux de ces nations. Toutefois, ce qui a frappé tous les voyageurs dans les contrées précitées, c'est l'absence complète de temples et en général de lieux consacrés à un *culte public*. D'ailleurs, que vaut-il mieux, de ne pas en avoir du tout ou d'en avoir un sanguinaire?

Cette simple protestation n'exclut pas une autre série de faits. Il existe, sans doute, parmi les races humaines qui vivent plus ou moins à l'état de nature, des individus et probablement même des tribus chez lesquelles les idées religieuses sont peu développées ou peut-être même absentes (?); il en existe de plus ou moins matérialistes et spiritualistes, tout comme chez nous. Mais tout cela n'infirme pas la règle, et l'homme que l'on honore du titre de sauvage est en général, à sa façon, tout aussi religieux, sinon plus, que l'homme civilisé.

## RAPPORT

### sur une communication de MM. Lartet et Christy

Par M. Alix

MM. Lartet et Christy ont adressé à la Société d'anthropologie un mémoire intitulé : *Cavernes du Périgord, objets gravés et sculptés des temps préhistoriques dans l'Europe occidentale.*

Ce mémoire, dont l'analyse a déjà été présentée à l'Académie des sciences par M. Milne Edwards, a surtout pour but de démontrer l'*existence de l'homme dans le centre de la France à une époque où cette contrée était habitée*

*par le renne et d'autres animaux qui n'y vivent pas de nos jours.*

Les principales localités explorées par MM. Lartet et Christy sont :

La grotte de la Combe Granal, commune de Domme ;

La grotte du Pey de l'Azé, commune de la Caneda ;

La grotte de Liveyre, commune de Turzac ;

La grotte de Moustier, commune de Peyzac ;

La grotte de la Gorge d'Enfer, commune de Tayac ;

La grotte des Eyzies, commune de Tayac ;

La station de la Madeleine, commune de Turzac ;

La station de Laugerie-Haute, commune de Tayac, et celle de Laugerie-Basse, même commune.

Toutes ces localités sont situées dans l'arrondissement de Sarlat (Dordogne).

Les découvertes les plus importantes ont été faites dans la grotte des Eyzies et dans les dépôts qui se trouvent adossés à de grands escarpements de calcaires crétacés à Laugerie-Haute et à Laugerie-Basse.

MM. Lartet et Christy ont trouvé, au milieu d'un amalgame d'os fragmentés, de cendres et de débris de charbon, des silex taillés sur des plans divers, mais toujours dans des formes définies et souvent répétées, des outils et des armes travaillés en os et en bois de renne, des séries de plusieurs vertèbres de renne encore articulées, des os longs détachés et fendus dans un plan uniforme. Ils ont encore trouvé deux plaques de roche schistoïde sur lesquelles on a pu discerner des représentations partielles de formes animales gravées en profil ; des ossements concassés d'animaux (cheval, bœuf, bouquetin, chamois, renne, oiseaux, poissons) ayant dû servir à l'alimentation ; quelques restes très-rares de cerf commun, de sanglier et de lièvre ; quelques dents isolées du cerf gigantesque d'Irlande (*megaceros hibernicus*), des lames détachées de molaires d'élé-

phants, une portion de défense d'éléphant portant, ainsi qu'un métacarpien du petit doigt d'un jeune félis de grande taille, des traces de travail humain ; des têtes de lances taillées à petits éclats sur deux faces et à bords légèrement ondulés ; des restes de bois de renne portant des traces de sciage ; des ustensiles ornés de sculptures élégantes ; des aiguilles en bois de renne finement apointies par un bout et percées à l'autre extrémité d'un trou ou chas destiné à recevoir un fil d'une nature quelconque ; des dents de divers animaux percées dans leur racine comme pour faire des colliers ; certaines premières phalanges d'herbivores ruminants (renne, chamois), percées de manière à devenir un sifflet ; des parties de bois de renne conservant des représentations de formes animales, les unes simplement gravées au trait sur la palmature ou expansion terminale des prolongements frontaux du renne, les autres sculptés soit en bas-relief, soit même en ronde-bosse sur des tiges ou portions du merrain du même animal préparées à cet effet ; une vertèbre lombaire de renne, percée de part en part par une arme en silex qui est restée engagée dans l'os où elle est d'ailleurs retenue par une incrustation calcaire ; enfin une pièce remarquable dont voici la description : « Parmi ces pièces, dit M. Lartet, il faut citer un morceau capital où le sentiment de l'art se révèle surtout par l'habileté qu'a mise l'artiste à plier les formes animales sans trop les violenter aux nécessités d'une destination usuelle. C'est un poignard ou courte épée en bois de renne, et dont la poignée tout entière est formée par le corps de l'animal. Les jambes de derrière sont couchées dans la direction de la lame ; celles de devant sont repliées sans effort sous le ventre ; la tête, qui a son museau relevé, forme avec le dos et la croupe une concavité destinée à faciliter l'empoignement de cette arme par une main nécessairement beaucoup plus petite que celles de nos races européennes. La tête

est armée de cornes ramées qui se trouvent accolées aux côtés de l'encolure sans gêner nullement la préhension; mais les andouillers basilaires ont dû être supprimés; l'oreille est plus petite que celle du cerf et, dans sa position, plus en rapport aussi avec celle du renne; enfin l'artiste a laissé subsister sous l'encolure une saillie en lame mince et déchiquetée sur son bord, qui simule assez bien la touffe de poils que l'on retrouve souvent dans cet endroit chez le renne mâle. »

Les faits que nous venons d'énumérer se rattachent à deux questions, l'une géologique, l'autre anthropologique.

Les géologues sent appelés à juger quel est exactement l'âge des terrains où les fouilles ont été faites. Les anthropologistes, de leur côté, veulent savoir qu'elle est l'ancienneté de l'homme à la surface de la terre.

Les découvertes de MM. Lartet et Christy prouvent à l'évidence que des hommes qui ne connaissaient pas l'usage du métal, ont habité notre pays en même temps que des animaux qu'on n'y retrouve plus. Mais à quel âge de la terre cette population et cette faune ont-elles été contemporaines? La question ne sera résolue que le jour où les géologues ne seront plus divisés à cet égard.

L'anthropologie envisage encore un autre point de vue. Que doit-on penser de ces hommes contemporains d'animaux disparus? Quelle était la nature, quel était le degré de leur intelligence? Étaient-ils essentiellement inférieurs à ceux qui leur ont succédé, ou leur étaient-ils égaux, sinon par les connaissances, du moins par les qualités naturelles? La science nous force-t-elle déjà de renoncer à l'hypothèse de la dignité primitive de l'homme, à cette hypothèse qui inspirait Milton lorsqu'il disait, dans son enthousiasme poétique : Adam, le plus parfait des hommes, Ève, la plus belle des femmes?

So hand in hand they passed the loveli est pair
Tbat ever since in love's embraces met;
Adam the goodliest man of men since born.
His sons, the fairest of her daughters Eve.

Les recherches de MM. Lartet et Christy nous montrent des hommes qui manifestaient leur intelligence par le dessin, la gravure, la sculpture, fabriquaient des objets d'art et recherchaient, même dans les outils destinés à des usages grossiers, une forme régulière et une courbe d'une certaine beauté. Ces hommes, qui avaient le sentiment du beau, et parmi lesquels se rencontraient, ainsi que le dit M. Lartet, de véritables artistes, étaient certainement capables de sagesse, et les nations les plus civilisées pourraient sans rougir saluer en eux leurs ancêtres.

En résumé, grâce aux travaux de MM. Lartet et Christy, trois faits sont acquis à la science :

*Premier fait.* — Des hommes ont habité la France en même temps que le renne.

*Deuxième fait.* — Ils y ont vécu à une époque antérieure à celle dont les récits des Grecs et des Romains nous ont conservé le souvenir.

*Troisième fait.* — Ces hommes, quelque puisse avoir été la simplicité de leurs mœurs, ont laissé des preuves remarquables de leur intelligence.

### DISCUSSION SUR LES CELTES

M. Girard de Rialle, inscrit le premier pour cette discussion, donne lecture du discours suivant :

### De la race Celtique

Par M. Girard de Rialle

Dans l'avant dernière réunion de la Société, notre honorable secrétaire général, M. Broca, a posé cette question :

*Qu'est-ce que les Celtes?* Je viens aujourd'hui répondre : C'est la première tribu sortie de la souche Aryaque, et venue en Europe bien avant les Germains, les Pélasges et les Slaves.

Certes, ces premiers Aryas ne se donnaient pas à eux tous le nom de Celtes. César ne nomme ainsi que les tribus gauloises confédérées et situées entre la Seine et la Garonne, dans un pays boisé (le mot celte vient du gaélique *hoilte*, forêt). Mais, en général, les anciens donnaient, à tort ou à raison, ce nom de Celtes à tous les habitants de l'Europe occidentale.

Enfin, dans ces derniers temps, on a appelé Celtes tous les peuples qui parlaient des langues gaélo-kimriques, c'est-à-dire les Gaulois, les Belges, les Bretons des deux Bretagnes, les Scots et les Irlandais. De même on a nommé race iranienne, du nom d'une province, *Iran*, qui signifie la Perse proprement dite, les Bactriens, les Perses, les Mèdes, les Arméniens, les Kurdes, etc. De même on a appelé race pélasgique les Grecs, les Italiotes, les Épirotes, les Thraces, les Prygiens, les Ioniens, du nom d'une tribu dont les membres se nommaient Pélasges.

Vous savez tout cela, messieurs, mais si je suis entré dans ces détails, c'est que je voulais bien poser la question comme elle devait l'être, clairement, et vous faire voir qu'il fallait faire abstraction d'un nom communément donné à une tribu aryaque.

Les Celtes sont des Aryas, c'est incontestable, leurs langues si anciennes le prouvent. Ils se divisaient en deux groupes, les Gaëls et les Kimris. Cette division, elle aussi, est certaine ; les idiomes de ces deux groupes se ressemblent trop pour appartenir à des gens qui ne seraient pas liés par une bien proche parenté ethnique. Les Gaëls sont les premiers venus dans cette partie de l'Europe, car les traditions, très-nettes à l'endroit des Kimris, se taisent à

l'égard des Gaëls. Je vous entretiendrai donc de ceux-ci d'abord.

Les Gaëls s'établirent en Gaule, en Angleterre et en Irlande. Le langage des Highlanders et des Irlandais est encore un dialecte purement gaélique. Ces Aryas trouvèrent sans doute en Europe une race autochthone. Que seraient en effet les hommes de l'âge de pierre? Car les Gaëls appartiennent à l'âge de bronze. Et ceci, je le prouve par l'examen de la langue gaëlique où se trouvent mentionnés quatre métaux dont les noms remontent évidemment à l'aryaque primitif, en suivant les lois de déformation du langage particulier aux Celtes.

Ceux-ci connaissaient donc *l'airain*, dont le nom, chez les Gaëls comme chez les Germains, fut ensuite donné à l'acier. L'airain, AYAs en sanscrit, est pour ADYAs pui est lui-même une forme gâtée de ADAs, ce qui fait remonter la connaissance des métaux à une époque incommensurablement éloignée en Arye. ADAs est pour A privatif et DAs, dompté: l'airain, AYAs, est donc l'indompté, le métal dur par excellence, que nous retrouvons à Rome et en Italie sous le nom de *ais*, *æs*; il correspond avec le gothique *eisarn*, (aryaque ADYAsR'). Ce mot aryaque devient en gaëlique IARUNN. Tandis que parallèlement *eisarn* devient l'allemand *Eisern* et l'anglais *iron*.

Le *cuivre* a en gaéltque un nom *coiremor*, qui rappelle le *kamala* sanscrit, qui a la même signification. L'interversion des syllabes est fréquente dans notre race ainsi que le changement de la liquide douce L pour la liquide forte R. Ce mot semble venir du radical KAM. aimer. *Coiremor* et *kamala* signifient le métal aimé, précieux.

Enfin, quand on compare l'*AIRgiod*, argent, gaélique, avec l'APλυρος grec, l'ARgentum latin,le R'g'atan sanscrit l'ERezata zend, on ne peut que les placer sous le même radical R'g', briller, et conclure que tous les Aryas, avant

leur séparation, connaissaient un métal blanc, brillant, l'argent. De même, on est forcé, si l'on est un peu linguiste, de réunir sous un radical commun l'*oir* gaélique et l'*aurum* latin, et d'être convaincu de la présence d'objets en or chez les Aryas primitifs.

Voici donc un peuple relativement civilisé, armé de métaux, luttant avec des sauvages armés de pierres taillées. Plus puissants que les autochthones, les Gaëls les font disparaître, comme les Anglo-Saxons font disparaître les Peaux-Rouges de l'Amérique et les noirs de l'Australie. Aux îles Britanniques, ils massacrent évidemment les autochthones ou les laissent s'éteindre sans se mêler à eux, car dans les idiomes gaéliques actuellement en usage, il n'y a pas trace d'un mot qui ne fût d'origine aryaque, et jamais on n'a vu un peuple se fondre dans un autre sans laisser de traces dans les traditions, ou au moins dans la langue. Il est même à remarquer que pour que ce phénomène s'accomplisse, il faut que le peuple absorbé soit moins nombreux, moins civilisé, ou moins condensé que la race absorbante. Il n'y a pas d'exemples dans l'histoire, d'une race considérable acceptant la langue d'une race inférieure en nombre. Nulle trace d'un idiome inconnu ne se rencontre chez les Gaëls et chez les Kimris, pas plus que chez les Slaves, chez les Germains et chez les Pélasges. Partout en Europe les Aryas ont chassé, anéanti les autochthones, partout les Aryas ont dominé purs et sans mélanges.

Qui étaient ces autochthones? On l'ignore, et sur ce terrain on ne peut faire que des hypothèses. La plus probable est qu'ils appartenaient à la race ibérienne ou ligurienne qui habitait au sud des confédérés gaëls, Celtes de César, au sud de la Garonne, comme le disent Strabon et Festus Avienus. Ces auteurs avaient bien saisi la distinction à établir entre les Gaulois (Γαλαται) et les Aquitains, Ibères ou Ligures.

On voit que la tendance des Gaëls était de refouler vers le sud les habitants primitifs de la Gaule; car, plus tard, des tribus gaéliques descendirent sur les bords de la Méditerranée, et une expédition celtique fit la conquête de l'Espagne, alors Ibérie. La direction de la migration des Gaëls nous est indiquée par la route suivie dans les temps historiques par les Kimris, dans leur voyage de la mer Noire en Gaule et en Angleterre. On ne peut s'empêcher d'unir les Cimmeri des Latins, les Κιμμεροι des Grecs, habitants de la Crimée, avec les Kimris de la Gaule. Or, les triades galloises disent nettement que Hu-le-Puissant vint du continent en Angleterre (Prydain) avec ses Kimris, et qu'ils étaient originaires de Deffroban, le pays de l'été, l'Orient. Un scoliaste a même intercalé dans le texte ces mots explicatifs : du côté de Constantinople. Les traditions galloises ne sont pas suspectes, car aujourd'hui encore les Gallois se nomment eux-mêmes *Cymry*, et parlent un idiome kimrique. Les Kimris pénétrèrent comme un coin chez les Gaëls, en passant le Rhin. Sur le continent, ils rejettent ces derniers au midi de la Seine, et en Angleterre, au contraire, ils les refoulent au nord, en Écosse. En effet, la confédération belge de César et les Armoricains semblent kimriques, d'après l'étude des noms propres qui nous sont restés; et j'ai dit plus haut que les anciens Bretons, aujourd'hui les Gallois, sont encore des Kimris.

Ammien Marcelin rapporte une légende gauloise qui vient corroborer la triade galloise pour ce qui est de l'origine orientale des Kimris. Il dit : « Les druides racontent qu'une partie des peuples (de la Gaule) était indigène, mais qu'une autre partie y était arrivée d'îles éloignées, de contrées au delà du Rhin, chassée par la fréquence des guerres et un débordement de la mer en furie (liv. XV). » La route des Kimris nous est encore indiquée par les noms de tribus de leur race qui restèrent en chemin. J'ai déjà parlé du

rapprochement à faire entre les mots Cimmeri et Kimris. Justin, à propos de Mithridate, rapporte que ce prince (qui habitait l'Asie et possédait la Crimée) envoya des ambassadeurs aux Cimbres, aux Sarmates et aux Bastarnes pour leur demander du secours (liv. XXVIII). Il ne peut être question là des Cimbres du Jutland ; et quand on sait que les Latins ont la tendance d'intercaler un B euphonique entre l'M et l'R, on pensera avec quelque raison qu'il existait une puissante tribu kimrique dans l'Europe orientale, voisine des Sarmates qu'on croit Slaves. Enfin, les Bastarnes établis sur les rives du bas Danube passsaient dans l'antiquité pour les Cimmériens ou Kimris. Voici donc la route des Kimris vers l'Occident indiquée avec assez de précision.

Quant à la parenté des Kimris avec les Gaëls, elle est évidente pour qui étudie les langues encore parlées par les peuples des deux groupes. C'est même d'enseignement commun qu'ils diffèrent peu entre eux.

Les autorités ne manquent pas en faveur de cette thèse. Niebuhr (*Kleine Schriften*, I) unit les Cimmériens, les Cimbres du Jutland, plus tard vaincus par Marius, les Belges et les Kimris de la grande et de la Petite-Bretagne, tandis que les anciens eux-mêmes, Posidonius, Diodore, Strabon rattachent à ce grouge les Gaëls (Γαλαται) des Alpes et d'Irlande. Strabon avait fort bien saisi la différence et la ressemblance des Belges de César (Kimris) avec les Celtes de César (Gaëls). Il dit : « Ils ont l'extérieur gaulois, et s'ils ne parlent pas la même langue, ils sont bien peu différents dans leurs idiomes, et leurs mœurs et leurs lois sont aussi bien peu différentes (liv. IV).

On ne peut donc, messieurs, désunir ces deux familles si semblables ; on ne peut faire deux races de deux peuples que les faits et les traditions font sortir d'une même souche. Mais comme, en parlant de la race entière, on ne pouvait

se servir ni du mot Gaël, ni du mot Kimri, on lui a donné le nom si connu de Celte. De cette façon tout le monde s'est exprimé jusqu'ici ; tenons-nous-en donc au mot Celte, en spécifiant bien ce qu'on entend par là, jusqu'au jour où on trouvera une expression plus juste et plus facile à comprendre.

M. Perier. Je félicite M. Broca de l'iniative qu'il a prise relativement à la question des Celtes. Et l'on pourrait même regretter que cette initiative n'ait pas été prise plus tôt ; car, indépendamment des auteurs qui ne définissent point assez ce terme à plusieurs ententes, ici même, où les appellations ethniques devraient être rigoureuses autant que possible, le nom des Celtes a été très-souvent employé de manière à n'être pas compris. Nos *Bulletins* le disent assez. Ce nom s'y trouve maintes fois, sans que, pour ma part, je saisisse toujours de quels Celtes on a voulu parler.

Comme je me suis occupé, il y a déjà longtemps, de ce sujet, j'aurai tout naturellement à dire quelque chose dans cette discussion. J'ai émis à cet égard des vues que tous ne partagent pas, et j'y reviendrai d'autant plus que je les ai longtemps mûries. Quelques hommes versés dans l'archéologie ou l'histoire ont pensé que j'étais dans la bonne voie ; mais d'autres savants, qui s'étaient prononcés pour des idées différentes, ne m'ont point fait l'honneur de changer leur opinion contre la mienne, ce que je trouve, du reste, bien naturel. Je m'expliquerai sur tout cela, puisque j'en trouve l'occasion.

Et d'abord, je dirai que je ne connais qu'une sorte de Celtes, les Celtes de César, et que ce sont là, pour moi, les vrais et les seuls Celtes. Je parlerai des autres prétendus Celtes et de leurs types différentiels, et je dirai aussi que je ne partage pas du tout l'opinion commune sur l'origine asiatique des Celtes, ainsi compris. Je demande donc la parole pour la prochaine séance.

M. Broca. — J'ai dit, au commencement de la note que j'ai lue à la Société pour demander la mise à l'ordre du jour de la question des Celtes, que je n'avais pas l'ambition de changer les habitudes de langage adoptées par les divers membres de la Société. Je me suis proposé seulement de mettre ceux qui se serviront du nom de Celtes en demeure de dire nettement ce que ce nom désigne pour eux ; j'ai espéré qu'en même temps ils voudraient bien nous faire connaître les motifs de la dénomination qu'ils ont adoptée.

M. Girard de Rialle, pour ce qui le concerne, vient de répondre à cet appel. Il nomme Celtes tous les Indo-Européens de la première invasion, c'est-à-dire tous ceux qui ont précédé les peuples pélasgiques et les peuples germaniques. Il nous a prouvé, et pour ma part je l'en remercie, que ces Indo-Européens, quoique ne connaissant pas encore le fer, possédaient au moins quatre métaux lorsqu'ils ont mis le pied en Europe. J'en prends acte et j'aurai probablement bientôt l'occasion de m'étayer de son opinion, si quelque orateur nous parle des Celtes de l'âge de pierre. Notre collègue ajoute que tous les peuples qu'il appelle Celtes parlaient des langues étroitement affiliées entre elles, langues dont quelques-unes se sont perpétuées dans les dialectes de la Bretagne, de l'Irlande, du pays de Galles et de l'Écosse. Ce fait n'est pas contesté pour les Gaules et les îles Britanniques. M. Girard de Rialle n'a pas démontré que les langues dites celtiques aient été parlées sur les deux rives de la mer Baltique, où la civilisation qu'il appelle celtique s'est cependant répandue avant l'époque germanique ou teutonique. Mais ce n'est pas sur ce point que je chercherai à lui répondre ; je laisserai ce soin à de plus compétents.

Cela posé, M. Girard de Rialle nous dit qu'il est nécessaire de donner un nom collectif à tous les peuples d'Europe qui possédaient une langue et une civilisation inde-

européenne, avant l'arrivée des Pélasges et des Germains, et cette nécessité le conduit à les appeler Celtes. Il ne prétend pas qu'ils aient porté ce nom à leur arrivée en Europe, mais il ne nous dit pas où ils l'ont pris pour la première fois ; il ne croit pas davantage que le nom de Celtes ait été porté par tous les peuples auxquels il l'applique, ni par la plupart d'entre eux, mais il choisit ce nom parce qu'il lui en faut un. Or je me demande comment il évitera la confusion et quel nom il emploiera lorsqu'il voudra distinguer les véritables Celtes des autres peuples indo-européens qui furent leurs contemporains.

Il y a eu dans la Gaule centrale et méridionale, pendant l'époque historique, un peuple remuant et guerrier qui, d'un côté, a fait irruption en Espagne, qui, d'un autre côté, a fait de grandes expéditions en Italie ou en Grèce. Son nom, que tant d'exploits avaient rendu célèbre, fut connu des Grecs avant celui des autres Gaulois, et les premiers historiens, ne connaissant que les terres méditerranéennes, divisèrent au hasard le reste de l'Europe en deux parties, la Scythie et la Celtique. A mesure que les connaissances devinrent plus précises, on vit la Celtique se rétrécir et se réduire enfin à un territoire qui occupait à peine le tiers de la Gaule ; et le nom de Celtes ne s'appliqua plus qu'aux peuples que César a placés entre la Garonne, les Cévennes et la Loire.

A cette acception historique et précise, M. Girard de Rialle préfère l'acception populaire qui prévalut dans les temps d'ignorance chez les anciens Grecs ; il l'étend même davantage encore, puisqu'il ajoute aux Celtes continentaux les peuples des îles Britanniques, qu'il prolonge la Celtique jusqu'en Scandinavie, et je ne vois guère comment il ferait pour ne pas y comprendre aussi la Scythie, puisque c'est par là que le premier ban des invasions asiatiques pénétra en Europe.

Ce n'est pas la seule fois qu'on ait vu le nom d'un peuple particulier parvenir seul dans des pays lointains, et y devenir, à la faveur de l'ignorance générale, le nom collectif d'un grand nombre d'autres peuples. Les musulmans, après avoir conquis l'Afrique et l'Espagne, voulurent franchir les Pyrénées et furent repoussés par une armée que commandait le Frank Charles Martel. Cela donna une renommée immense au nom des Franks dans tous les pays où se répandirent les musulmans. En même temps le nom des Maures, qui avaient pris l'Espagne aux Wisigoth et menacé tout l'occident de l'Europe, devint l'épouvantail des chrétiens. Il en résulta que les Européens appelèrent Maures ou Mores tous les peuples du nord de l'Afrique, du Levant et des Indes, plus tard les nègres eux-mêmes, encore désignés dans le langage vulgaire sous l'épithète de *moricauds*, tandis que tous ces prétendus Maures appelaient Francs tous les Européens. Les Portugais de Vasco de Gama s'étonnèrent de passer pour des Francs sur la côte de Malabar, dont les habitants, sans doute, ne furent pas moins surpris de passer pour des Mores. C'est ainsi et non autrement que les anciens Grecs donnaient le nom de Celtique à la moitié de l'Europe ; et prendre cette vague dénomination pour base d'une détermination ethnologique me semble tout aussi arbitraire qu'il le serait d'employer au même usage le nom des Francs pour désigner les races d'Europe, ou celui des Mores pour désigner toutes celles de l'Afrique et du Levant.

M. Girard de Rialle ajoute, il est vrai, que tous ceux qu'il appelle Celtes étaient de même race. Par le langage c'est possible, je veux bien le lui accorder, quoique j'en attende encore la preuve ; mais par le sang et par le type, c'est impossible, pour deux raisons : la première, c'est que les fouilles pratiquées dans leurs tombeaux ont donné au moins deux types de crânes essentiellement différents ;

la seconde, c'est que leurs descendants actuels présentent une diversité tout aussi grande, et plus évidente encore, puisqu'aux caractères ostéologiques, seuls reconnaissables dans les tombeaux, se joignent chez les modernes des caractères de coloration et de physionomie qui frappent au premier coup d'œil. Notre collègue n'ignore point ces divergences de type ; il les attribue sans doute à des croisements ultérieurs; mais puisqu'elles existaient déjà à l'époque dite celtique, il est clair qu'elles sont dues à des croisements qui ont précédé les âges historiques, croisements inévitables d'ailleurs, puisque l'Europe était déjà peuplée avant l'arrivée des Asiatiques.

M. Girard de Rialle admet l'existence des autochthones de l'Europe, et il ne pourrait s'y refuser sans se mettre en contradiction avec l'archéologie et la paléontologie humaine. Dès lors, pour maintenir l'unité de la race qu'il appelle celtique, il est obligé de déclarer que les Celtes ont entièrement anéanti, partout où ils ont passé, les populations primitives de l'Europe. J'ai examiné et réfuté longuement, dans une précédente discussion, cette hypothèse excessive. Notre collègue n'a pas répondu aux raisons que j'ai invoquées alors pour montrer qu'une pareille extermination n'était pas seulement invraisemblable, mais qu'elle était impossible. Pourtant il arrive quelquefois qu'un phénomène invraisemblable, et passant pour impossible, finit par être reconnu parfaitement réel. Le raisonnement alors doit s'incliner devant la constatation matérielle du fait. M. Girard de Rialle croit être en possession de ce fait matériel et incontestable. C'est la linguistique qui le lui fournit. Il est certain, nous dit-il, que les autochthones ont été anéantis jusqu'au dernier homme dans tous les pays conquis par les Celtes, puisque leurs langues ont disparu jusqu'au dernier mot, pour faire place aux idiomes indo-européens. Jusqu'au dernier mot, cela me semble un peu

hasardé. Je n'ai pas ici de compétence ; mais j'ai lu que beaucoup de noms géographiques et même que plusieurs autres mots des langues dites celtiques ne pouvaient pas être rapportés aux langues indo-européennes. Je n'y insiste pas (d'autres le feront peut-être), et je veux bien accepter le fait invoqué par M. Girard de Rialle. Que prouve ce fait? Une seule chose : c'est qu'un peuple peut changer de langue, et qu'après plusieurs changements successifs les traces de la langue primitive finissent par disparaître entièrement.

Le fait de M. Girard de Rialle ne saurait donc en aucun cas être démonstratif. Mais il ne faut pas consulter seulement la linguistique. Ce n'est pas la seule source d'informotions. Il y en a d'autres. L'archéologie, la crâniologie, l'ethnologie méritent d'être consultées aussi. Et que prouvent-elles ? Que l'âge de bronze a été inauguré en Danemark, en Scandinavie par un peuple dolichocéphale, en Angleterre par un peuple brachycéphale. Voilà deux faits que M. Girard de Rialle ne contestera pas. Le premier a été démontré par Retzius et ses successeurs ; le second est établi par les recherches faites dans la Grande-Bretagne, recherches consignées dans le dernier mémoire de notre collègue M. John Thurnam, qui est présent à cette séance. En France la question est plus embrouillée ; les archéologues ont malheureusement, pendant longtemps, négligé de conserver les crânes des sépultures celtiques. Mais nos musées, quoique pauvres sous ce rapport, renferment cependant déjà la preuve que, pendant toute l'ère celtique, la population de la France se composait à la fois de brachycéphales et de dolichocéphales. Ainsi s'évanouit la prétendue unité de race de ceux qui ont inauguré l'âge de bronze et que M. Girard de Rialle confond sous le nom de Celtes. Et l'étude de nos monuments de l'âge de pierre prouve quelque chose de plus contre la thèse de notre col-

lègue : c'est que les deux types existaient déjà avant ses Celtes, qu'ils étaient, au moins dans certaines parties de la Gaule, mêlés ou confondus au même degré ni plus ni moins qu'ils le furent plus tard à l'époque celtique, et qu'enfin l'arrivée des Indo-Européens, pour ce qui concerne les types céphaliques, n'a pas sensiblement modifié l'état de choses antérieur. C'est une preuve décisive que les peuples autochthones n'ont pas été anéantis, et que les étrangers sont venus se fondre dans leur sein en trop-petit nombre pour y faire prévaloir un nouveau type. Si l'une des deux races avait pu ou dû disparaître dans ce mélange ce ne se rait pas la race autochthone, mais la race des conquérants que M. Girard de Rialle appelle des Celtes, et qui ne l'étaient probablement pas encore, — car je pense, jusqu'à preuve du contraire, que le nom de Celtes est né pour la première fois sur le sol de la Gaule.

M. Lagneau. Pour arriver à préciser autant que possible la dénomination de Celtes, tout en s'appuyant sur les témoignages de la plupart des auteurs anciens qui ont confondu ensemble les divers peuples de la Gaule, on doit consulter surtout ceux qui ont su différencier parmi ces peuples les Celtes des Gaëls. (Voyez *Mémoires de la Société d'anthropologie,* t. I, p. 237.) Parmi ces auteurs, Dion Cassius (l. XXXIX, c. xlix) nous montre les Celtes habitant très-anciennement sur l'une et l'autre rive du Rhin, qu'il dit sortir des Alpes celtiques. Si, de ce témoignage, on rapproche celui de Festus Avienus, qui, dans le voisinage des îles Œstrymnides ou Sorlingues, nous parle des Ligurs expulsés par les Celtes (*Oræ maritimæ*, vers 129 à 135); et celui de Pline (*Hist. nat.*, I, VI, c. xiv), qui indique un promontoire celtique auprès des Hyperboréens, non loin du fleuve *Carambucis*, qu'on dit être le Niémen, également appelé *Chronus* ; on est amené à supposer que les Celtes occupaient anciennement la plus grande partie de l'Europe

occidentale. Mais en voyant la Celtique limitée, suivant César (l. I, c. I), à la Seine, l'Océan et la Garonne, et en remarquant que Strabon, qui donne le nom de Belges aux populations habitant depuis le Rhin jusqu'à la Loire (l. IV, c. IV, 3), non-seulement la réduit à la région comprise entre ce dernier fleuve et la Garonne, mais paraît la restreindre à la Narbonaise, située auprès de Marseille (l. IV, c. I), on est porté à penser que ce peuple celte avait été, soit dominé dans les régions septentrionales, soit refoulé dnns cette région méridionale par un autre peuple conquérant.

Or cet autre peuple conquérant ne serait-il pas celui des Gaëls? Diodore de Sicile, qui distingue parfaitement les Γαλάται des Κελτοὶ, nous montre les premiers habitant au nord des seconds dans la région étendue depuis le littoral de l'Océan jusqu'à la Scythie (l. V, c. XXXII). Pausanias, qui dit aussi que les Γαλάται habitent à l'extrémité de l'Europe, le long des rivages de la grande mer (*Attique*, ch. III), s'accorde avec Dion Cassius (*l. c.*), à reconnaître que les habitants de notre pays, après s'être longtemps appelés Κελτοὶ, adoptèrent beaucoup plus tard le nom de Γαλέται. Comme les habitants d'un pays ne consentent guère à changer leur nom national que lorsque, étant vaincus, ils sont forcés d'accepter celui de leurs vainqueurs, on semble autorisé à supposer que les Gaëls, Γαλάται, furent ces conquérants de notre pays antérieurement occupé par les Celtes.

Quant à l'extension du nom de Γαλάται donné par Diodore, non-seulement aux habitants de la région septentrionale de notre pays, mais aussi à ceux des contrées situées an-delà de la forêt Hercynienne jusqu'à la Scythie, elle ne doit pas surprendre lorsque, parmi les peuples parlant la langue germanique, on voit Tacite signaler les Gothins comme parlant le gaélique, et les Æstyens comme parlant la langue des habitants de la Grande-Bretagne. Or,

ces Gothins habitaient du côté de la Silésie actuelle, et les Æstyens dans l'Esthonie actuelle, à l'est de la mer Suévique ou Baltique.

« *Gothinos gallica... lingua coarguit non esse Germanos.* » (Tacite, *De moribus Germanorum*, XLIII.)

« *Ergo jam dextro Suevici maris littore Æstyorum gentes adluuntur : quibus ritus habitusque Suevorum, lingua Britannicæ proprior* (1). » (*l. c.*, XLV.)

On peut remarquer en passant que le pays occupé par les Γαλάται et par les peuples parlant leurs idiomes correspond, d'une manière approximative, à celui dans lequel se montreraient les dolmens, c'est-à-dire, suivant M. Alex. Bertrand (*Bull. de la Soc. d'anthr.*, t. V. p. 373. 1864), la Courlande, le nord de l'Allemagne, le nord-ouest de la France, une partie des îles Britanniques et de la péninsule Hispanique, etc.

Ces Γαλάται, selon Diodore de Sicile, seraient le même peuple que celui qui, dans les temps anciens, a ravagé toute l'Asie sous le nom de Cimmériens, dénomination qui, s'étant altérée par le laps des ans, s'est changée facilement en celle de Cimbres (l. V. c. XXXII). D'autre part, la parenté des Gaëls et des Cimbres paraît avoir été admise implicitement par d'autres auteurs, qui emploient indifféremment les deux dénominations pour désigner les Cimbres ; tels

(1) Quelques ethnographes modernes, en comparant les noms de certaines peuplades habitant soit le nord de la Germanie, soit la Gaule, ont également été amenés à supposer entre elles des lieus de parenté. M. Alfred Maury observe qu'à côté des *Æstyi* ayant le sanglier pour insigne religieux, comme la nation gauloise, se trouvaient les *Lemovii*. habitant le pays où se trouve actuellement Dantzick (V. Tacite, l. c., c. XLIII). Or une tribu considérable de la Gaule portait le nom de *Lemovices* (V. Alfred Maury, *Revue germanique*, t. VIII, 1859, p. 14, sur les *Etudes celtiques*). M. Aur. de Courson croit également pouvoir rapprocher les *Æstyi* et *Gothini* de Tacite, des Ostyœi et des Cossini, habitant le *Pen-ar-Bed* armoricain (département actuel du Finistère). (Aur. de Courson, *Hist. des peuples bretons*, t. I, p. 193, etc. Paris, 1846.)

sont Cicéron, Plutarque, Salluste, cités par M. A. Thierry, (*Hist. des Gaulois*, 1844, t. I, p. LXVIII et LXIX). De même la parenté des *Cimbri* et des *Kimmerii* trouve également un appui dans l'opinion de Posidonius, de Strabon et de Plutarque, ainsi que je l'ai déjà rappelé précédemment (*Bull. de la Soc. d'anthr.* t. V, 1864, p. 245 et 261).

Des documents historiques précédents, il semblerait résulter que les Gaëls étaient parents des Cimbres et Kimmériens des rives de Pont-Euxin. Cette parenté implique-t-elle l'identité ethnique, ou bien le mélange antéhistorique de deux peuples de races différentes, qui seraient venus se superposer l'un à l'autre dans la Germanie septentrionale?

Relativement à la parenté des *Kymri* du comté de Galles avec les *Cimbri* ei les *Kimmerii*, sans attacher une trop grande importance à la conformité de ces noms, qui, en Grande-Bretagne comme dans les Gaules, paraissent avoir été peu connus des anciens, il faut remarquer que la migration des Kymri venant de la terre de Haf, auprès de Deffrobany (Constantinople), pour se rendre en Albion en traversant la mer Brumeuse (mer du Nord), rappelle tant soit peu la migration que durent effectuer les Kimmériens, alland des bords du Bosphore cimmérique (détroit de Zabache) à la Chersonèse cimbrique (Jutland actuel). D'ailleurs, pourquoi les Cimbres ne seraient-ils pas allés du continent dans les îles Britanniques aussi bien que les Gaëls et les Belges, habitant comme eux divers points du littoral de la Gaule et de la Germanie?

Si j'ai bien compris la pensée de M. Girard de Rialle, notre collègue croit que, dans le cas où il aurait existé dans l'Europe occidentale une population antérieure à l'arrivée des peuples dits celtiques, cette population aurait dû être entièrement détruite par eux, car, selon notre collègue, il ne subsisterait rien de la langue de ces peuplades préceltiques. Contrairement à cette opinion, sous le rapport

linguistique, M. A. Pictet semble reconnaître lui-même dans l'ancien irlandais l'immixtion d'éléments étrangers aux langues indo-européennes. Dans son mémoire intitulé : *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit* (mémoire couronné par l'Institut, Paris, 1837, p. 164), ce linguiste dit : « Je suis loin de prétendre cependant que tout ce qui se trouve dans les idomes celtiques soit d'origine indo-européenne. Toutes ces langues, et en particulier l'irlandais, offrent des traces de mélange avec des éléments étrangers à cette famille.

Sous le rapport historique, on peut rappeler également que, outre le passage déjà cité de Festus Avienus, relatif à l'expulsion des Ligurs par les Celtes, dans le voisinage des îles Œstrymnides (Sorlingues), Denys le Périégète parle des enfants des Ibères, παῖδες Ἰβήρων habitant les mêmes îles d'où s'extrait l'étain, κασσιτέρος (vers 561 à 564). Enfin, selon Tacite, les Silures, qui anciennement occupaient les comtés actuels de Glamorgan, Monmouth, Breknock, Herefort et Radnor, vu leur teint basané et leurs cheveux crépus, passaient pour descendre des Ibères (*Agricolæ vita*, cap. XI, t. V, p. 338, du texte et trad. de Dureau de la Malle).

De ces documents historiques il semblerait résulter que les Ligurs, généralement rapprochés des peuples ibériens, habitaient le nord de l'Europe occidentale avant l'arrivée des Celtes, et que d'autres peuplades ibériennes surent se maintenir dans les îles Britanniques jusqu'au temps de Tacite, et probablement longtemps après.

Quant à l'influence des Romains sur la population de la Gaule, si elle a été considérable sous les divers rapports politique, social, linguistique, au contraire elle dut être très-minime au point de vue ethnogénique, car, sauf dans quelques villes ou localités, principalement de la Province (la Provence), le nombre des Romains dans les Gaules fut

toujours très-peu considérable, par rapport à l'ensemble de la population.

M. Bertrand. L'étendue que M. Girard de Rialle vient de donner aux populations celtiques me paraît très-exagérée. En effet, si nous consultons l'histoire nous voyons que Hérodote, Aristote, Polybe, Diodore, Denys d'Halicarnasse, Strabon, Denys Périégète, Plutarque, Etienne de Bizance, et parmi les Latins, César, Tite Live, Pomponius Mela, en un mot la majorité des auteurs donnent le nom de Celtes seulement aux Gaulois ; et si quelques-uns comme Appien Pausanias, Dion Cassius étendent la dénomination de Celtes aux Germains, il faut remarquer que leurs œuvres renferment des erreurs nombreuses dont l'évidence aujourd'hui bien acquise ne permet de leur accorder qu'un crédit très-modéré.

Du reste, il y a toute espèce de raisons pour ne donner le nom de Celtes qu'aux Gaulois et encore même qu'à une partie des Gaulois, et la confusion que fait M. Girard de Rialle des Celtes et des Kimris me paraît déplorable. Qu'entend M. Girard de Rialle par Kimris? Il devrait le démontrer par des textes précis, indiquer leurs traces. Jusque-là je maintiens que, textes en main, les seuls Celtes sont les Gaulois.

Maintenant je proteste contre cette idée émise par M. Girard de Rialle, la disparition des Caulois et leur destruction par les Romains. Il n'existe pas dans l'histoire un seul mot qui autorise à le penser. Quelles étaient les forces romaines pour maintenir la Gaule? Quatre légions qui représentaient environ chacune 6,000 hommes, une en Bretagne, deux sur le Rhin, une pour le reste de la Gaule. Assurément ce n'étaient pas là des forces suffisantes pour exterminer tout un peuple.

Après la conquête, les Gaulois sont restés ce qu'ils étaient : toutes les inscriptions en font foi. Ils se sont or-

ganisés eux-mêmes sous la tutelle de l'administration romaine qui seule a pu agir sur la disparition de leur langue. Quant à l'influence de la colonisation on ne peut l'invoquer car on ne retrouve pas trace de colonies, et du reste cette manière d'agir des Romains vous ne la rencontrez pas seulement en Gaule : en Afrique ils n'avaient qu'une seule légion, et s'ils l'ont colonisée davantage il n'y a encore rien d'exagéré.

M. Girard de Rialle. Pour ce qui est de la race autochthone, de la race de l'âge de pierre, je ne nie pas son existance, mais j'affirme sa disparition devant les Aryas. Si l'on ne connaît pas les langues parlées en Gaule par les Gallo-Kimris, on connaît parfaitement les dialectes de cette race encore en usage en Angleterre et en Irlande ; et il est prouvé que, dans ces dialectes, il n'y a pas *un seul mot* qui ne soit d'origine aryaque. Or un peuple ne se mêle pas à un autre sans laisser des traces dans le dialecte du peuple absorbant ; le contraire serait en opposition avec les faits de l'histoire du langage.

En outre, ce qui me fait pencher vers l'hypothèse de l'extermination des gens de l'âge de pierre par les Aryas, c'est la tendance qu'ont ceux-ci à tuer ou au moins à chasser, à expulser d'auprès d'eux les races étrangères et inférieures à eux. Il est évident que les Aryas gaëlo-kimris (pour ne pas me servir du mot *Celte* mis en question aujourd'hui) étaient possesseurs d'une civilisation relativement avancée en arrivant en Europe. De plus, les Aryas devaient être plus nombreux que les autochthones, sans quoi ces derniers auraient eu quelque influence sur les envahisseurs, influence dont on ne trouve pas vestige.

Enfin, l'hypothèse que les autochthones reçurent des Aryas leur langue et leur civilisation est aussi inadmissible. Jamais on n'a vu un peuple quelque peu important changer ainsi d'idiome. Une lange est intimement liée à

l'essence d'une race et l'une ne peut aller sans l'autre. Je ne nie pas qu'il ait pu se faire que dans quelques localités les autochthones se soient alliés aux Aryas, mais ce fut en si petite quantité que la langue, ce document des temps préhistoriques, n'en a pas conservé le moindre vestige. Je reste donc dans mon opinion que les Gaëlo-Kimris, plus tard Gaulois, Bretons, Scots, Irlandais, sont des Aryas tout à fait purs.

M. Broca. Je demande la permission de revenir sur la question du changement de langage et sur les conséquences que M. Girard de Rialle en a tirées. La disparition d'une langue est pour lui un fait de pure violence, impliquant l'extermination du peuple qui l'a parlée. Cette conclusion serait acceptable s'il était démontré que la nouvelle langue eût pris tout à coup la place de l'ancienne. Un voyageur qui, à dix ans d'intervalle, visiterait deux fois le même pays, et qui, à son second voyage, n'y retrouverait plus la moindre trace de la langue qu'il y aurait entendue la première fois, serait autorisé à en conclure que le peuple conquis a été exterminé ou qu'il s'est soustrait par la fuite à la domination des conquérants. Mais est-ce ainsi que les choses se sont passées dans l'Europe occidentale à l'arrivée des peuples qui apportaient avec eux les langues indo-européennes? Quel est le voyageur qui a constaté cette révolution subite? quel est l'historien qui l'a racontée? Il faudrait pourtant des témoignages précis et positifs pour admettre un pareil phénomène, contraire à tout ce que l'on a vu dans les temps historiques. Les langues des peuples conquis finissent souvent par s'éteindre; mais elles s'éteignent peu à peu. Chaque nouvelle génération voit diminuer le nombre de ceux qui restent fidèles au vieux langage, et ce n'est qu'après plusieurs générations, ou même après plusieurs siècles, que celui-ci disparaît définitivement. Ce changement est sans doute presque toujours

inauguré par une période de violence, mais il s'achève ensuite lentement, par une sorte d'imbibition.

Notre collègue paraît croire qu'après la conquête de la Gaule par César, la langue celtique fit tout à coup place au latin. C'est une erreur. Le latin devint la langue officielle, mais le peuple continua à parler Gaulois (*celtice*) pendant plusieurs siècles encore. Au temps de saint Jérôme (cinquième siècle), les Trévires de la Gaule septentrionale parlaient encore une langue très-semblable à celle des Galates, fixés dans l'Asie Mineure depuis l'an 278 avant notre ère, et d'autres documents presque aussi précis permettent de considérer comme à peu près certain que la langue des anciens Celtes se maintint à l'état de patois dans une partie des Gaules jusque vers le septième siècle. C'est aussi d'une manière graduelle que la langue d'oc, florissante au moyen âge, est tombée à l'état de patois; elle perd chaque jour du terrain, et, au train dont marchent les choses, il ne s'écoulera peut-être pas quatre générations avant qu'elle ait tout à fait disparu, laissant après elle quelques monuments littéraires qui seront connus des savants, mais entièrement oubliée par les descendants de ceux qui la parlent aujourd'hui. M. Girard de Rialle voudra bien remarquer que le triomphe graduel de la langue française dans les pays de la langue d'oc n'a été provoqué par aucun acte de violence; tous ces pays faisaient déjà depuis longtemps partie de la monarchie française lorsque la langue de la métropole a commencé à s'y répandre, dans les châteaux d'abord, puis dans les villes, et maintenant dans les campagnes. Mais, dira-t-on, la langue d'oc et la langue d'oil sont deux langues très-voisines, deux sœurs jumelles, filles du latin. On passe de l'une à l'autre sans difficulté. C'est la même grammaire; ce sont presque toujours les mêmes racines. A cela je réponds que le paysan s'inquiète peu de cette filiation linguistique. Il apprend le français parce que c'est son

intérêt ; il apprendrait de même une langue d'un type différent ; ce serait plus long, mais tout aussi sûr. Le paysan d'Alsace abandonne peu à peu son patois germanique ; le paysan de la Cornouaille anglaise ne sait plus le cornique, qu'il a parlé jusqu'au dix-huitième siècle. La ligne qui établit la démarcation entre la Bretagne bretonnante et la Bretagne de langue française est située aujourd'hui bien plus à l'ouest qu'elle ne l'était au dixième siècle ; et maintenant que les chemins de fer commencent à pénétrer dans la vieille Armorique, il est aisé de prévoir que les trois idiomes celtiques de la Basse-Bretagne vont céder lentement la place au français. Ici, ce ne sont plus des langues sœurs qui se trouvent en présence, mais des langues fort éloignées, appartenant respectivement au groupe des langues celtiques, à celui des langues germaniques ou à celui des langues léo-latines. Et si l'on objectait encore que ces trois groupes font partie d'une même famille linguistique, celle des langues indo-européennes, je répondrais par l'exemple des Aquitains qui ont jadis parlé le basque ou une langue étroitement affiliée au basque, et qui, sans avoir jamais été exterminés, ont abandonné cette langue pour adopter des idiomes indo-européens, changement aussi grand, aussi radical que possible. Je citerai encore les Étrusques qui, dans l'antiquité, « ne res- » semblaient à aucune autre nation ni par la langue ni » par les mœurs » (Denys d'Halicarnasse), et qui parlent maintenant une langue néo-latine. Cet exemple n'a peut-être pas la même valeur que le précédent, parce qu'il n'est pas encore suffisamment démontré que l'ancien étrusque fût étranger à la souche indo-européenne ; cela est seulement très-probable, et l'on sait que plusieurs linguistes éminents, au nombre desquels je citerai notre collègue M. Chavée, considérent l'étrusque comme une langue syro-arabe. Il est certain, en tous cas, d'après le petit nombre

de mots qui ont été retrouvés, que l'étrusque diffère des langues italiques au moins autant que les langues celtiques ; et il est certain encore que les Étrusques n'ont pas été exterminés ; l'histoire l'atteste, et l'observation prouve que leur type est encore vivant, tel qu'il est représenté sur les anciens monuments et sur les anciennes médailles.

L'opinion émise par M. Girard de Rialle, que les autochthones de l'Europe occidentale ont dû être exterminés par les peuples qu'il appelle Celtes, est donc tout à fait sans fondement. Elle est contraire à tous les faits de l'archéologie et de la paléontologie humaine, à toutes les probabilités de l'histoire. Elle repose exclusivement sur l'hypothèse que la disparition d'une langue est un phénomène très-rapide, et suppose l'extermination totale du peuple qui la parlait. Or l'observation prouve, au contraire, que les langues s'éteignent toujours très-lentement, et que la plupart des peuples de l'Europe occidentale ont plusieurs fois changé de langue, tout en conservant leur type, en dépit même des croisements qu'ils ont subis.

Maintenant, je ferai remarquer que notre collègue n'a pas répondu aux questions que j'ai posées. J'ai demandé en quel point de l'Europe avait pour la première fois paru un peuple portant le nom de Celtes. Je pense comme M. Bertrand, comme M. Perier, que ce nom est seulement celui d'un des peuples de la Gaule ; que tous les Celtes connus venaient de la Gaule ; que beaucoup de peuples gaulois n'ont jamais porté le nom de Celtes, et j'ajoute que, selon toute probabilité, ce nom n'existait pas encore à l'époque où les premiers conquérants de langue indo-européenne pénétrèrent dans notre pays. M. Girard de Rialle n'a rien dit qui fût contraire à cette opinion. J'ai demandé, en outre, s'il existait une preuve quelconque qu'un peuple portant le nom de Celte eût jamais occupé ou seulement envahi le Danemark, la péninsule scandinave et

les îles Britanniques. Sur ce point encore notre collègue me laisse sans réponse. Serait-ce qu'il aurait vainement cherché la preuve demandée ? J'aurais quelque intérêt à le savoir, car je l'ai cherchée aussi sans le moindre succès.

M. Sanson. Je ne veux pas entrer dans une discussion de linguistique ; mais il me semble qu'il faudrait avant tout établir l'extermination des gaulois par des preuves bien autrement certaines que celles énoncées par M. Girard de Rialle.

M. Perier. Prichard est le seul qui ait soutenu qu'il n'y avait plus de Gaulois en Gaule et, il faut le dire, il n'a trouvé personne pour appuyer son opinion.

La séance est levée à 6 heures.

*L'un des Secrétaires,*
Simonot.

---

## 108e SÉANCE. — 21 Juillet 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

**MORT DE M. ANTELME**

M. le président annonce à la Société la perte cruelle qu'elle vient de faire dans la personne de M. Antelme, l'un de ses membres fondateurs. M. Antelme est mort le 13 juillet dernier à l'âge de 59 ans, après quelques jours de maladie.

Cette triste nouvelle produit une douloureuse émotion dans le sein de la Société. La séance est suspendue pendant quelques instants.

Sur l'invitation de M. le président, M. le secrétaire général donne lecture des paroles qu'il a prononcées, au nom de la Société, sur la tombe de M. Antelme.

« Messieurs,

» Le droit de prendre la parole, dans cette pénible circonstance, au nom de la Société d'anthropologie, appartenait à M. Gratiolet, en sa double qualité de président de la Société et d'ami particulier du défunt. Mais notre éminent collègue, brisé par les fatigues et les émotions de deux nuits consécutives passées au chevet du mourant, vient de me faire savoir qu'il se trouvait dans l'impossibilité absolue de remplir ce pieux devoir.

» Ce n'est pas sans hésitation que je me présente ici à sa place ; mais je n'ai pas voulu laisser refermer cette tombe sans prononcer au moins quelques paroles d'adieu au nom de la Société d'anthropologie, dont M. Antelme était un des fondateurs et l'un des membres les plus zélés, les plus estimés, les plus aimés.

» La science anthropologique a pris depuis cinq ans un essor considérable. C'est à peine si, avant cette époque, quelques savants isolés en faisaient l'objet de leurs études. Aujourd'hui, elle est de toutes parts l'objet de travaux multipliés ; ce mouvement rapide, dont l'initiative appartient en grande partie à notre Société, s'est propagé en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie, en Russie, et c'est par centaines que l'on compte aujourd'hui les savants voués à l'étude de l'anthropologie. — Mais la prospérité actuelle de notre science ne doit pas nous faire oublier les phases difficiles qu'elle a traversées, et nous devons vouer une reconnaissance particulière à ceux qui ont préparé les voies où elle est engagée aujourd'hui.

» M. Antelme est un de ces anthropologistes de la veille qui, à l'époque où l'étude du genre humain ne reposait encore que sur des observations artificielles, ont conçu l'espoir de lui donner le caractère de précision et de rigoureuse exactitude qui pouvait seul l'élever au rang des véritables

sciences. Il a été le créateur de la céphalométrie. Il a le premier montré la nécessité de substituer aux appréciations faites à la simple vue, par des voyageurs plus ou moins doués du sens artistique, des mensurations méthodiques et uniformes, seules capables de fournir des notions exactes sur la forme de la tête. On possède maintenant un grand nombre de procédés et d'instruments qui ont été imaginés dans ce but, mais le *céphalomètre*, dont l'invention remonte à l'année 1834, a du premier coup résolu le problème avec une rigueur géométrique qui n'a pas été surpassée. Parmi les moyens actuellement connus, il en est peut-être de plus commodes et de plus rapides; il n'en est pas et il n'y en aura pas de plus exact ni de plus scientifique. Le céphalomètre permet de rapporter tous les points de la surface de la tête de l'homme vivant à un centre idéal situé au milieu de l'axe biauriculaire, de construire sur le papier, autour de ce point central, toutes les courbes de la voûte du crâne, et de mesurer tous les angles, tous les rayons, tous les triangles céphaliques. Cet instrument peut rendre les plus grands services aux artistes, surtout aux sculpteurs, mais il a cet avantage, spécialement précieux pour les anthropologistes, qu'il se prête merveilleusement à l'étude des groupes d'individus, et qu'on peut, à l'aide des chiffres qu'il fournit, construire le *crâne moyen* des individus observés.

» M. Antelme avait parfaitement saisi cette importante indication, et si sa modestie, son peu de goût pour la publicité ont laissé à d'autres anthropologistes le soin de montrer l'utilité de la *méthode des moyennes*, nous devons reconnaître que l'application de cette méthode à l'anthropologie était le but qu'il poursuivait en créant la céphalométrie. Nous l'avons vu, il y a trois ans, construire avec la plus grande facilité et la plus grande exactitude les courbes moyennes de la tête des diverses races visitées en 1839 par

le regrettable Bravais et par notre éminent collègue, le professeur Charles Martins. Les séries de chiffres rapportées des régions les plus septentrionales de l'Europe par ces deux savants avaient dormi plus de vingt ans dans ses cartons ; le jour où il lui plut de les mettre en œuvre, il les traduisit en courbes et fit renaître aussitôt des formes caractéristiques, plus précises et plus démonstratives que toutes les descriptions. Cet exemple prouve toute l'importance d'une méthode qui permet aux savants sédentaires de vivifier pour ainsi dire des observations recueillies par les voyageurs dans toutes les parties du monde.

» M. Antelme était un de ces esprits cultivés et distingués qui voient dans la médecine autre chose que le point de vue purement pratique et qui ne dédaignent ni les sciences dites accessoires, ni le côté philosophique des questions anatomiques et physiologiques. Sa thèse inaugurale sur la physiologie de la pensée (1834) témoignait déjà de ces tendances élevées, qu'il a eu surtout l'occasion de manifester lorsqu'il a été appelé à remplir les fonctions d'inspecteur général des établissements d'aliénés. Il avait poussé fort loin l'étude des sciences naturelles. Il a publié en 1836 une histoire des mollusques, résumé exact et complet des connaissances que l'on possédait alors sur ce groupe zoologique. Cet ouvrage fut adopté par l'Université pour l'enseignement secondaire.

» Après un pareil début et avec des connaissances aussi étendues et aussi solides, M. Antelme pouvait prétendre à un bel avenir scientifique. Mais des revers de fortune, noblement supportés, le mirent aux prises avec des difficultés matérielles qui, en le privant de ses loisirs, l'empêchèrent pendant longtemps de poursuivre ses travaux. Il se hâta de les reprendre lorsque l'administration, rendant justice à son mérite, lui eut confié des fonctions importantes qui, sans absorber tous ses instants, lui rendirent une modeste ai-

sance. Il avait recueilli dans ses tournées d'inspecteur général des prisons et des établissements d'aliénés un grand nombre de documents précieux, de relevés statistiques, de notes céphalométriques et de planches photographiques qui composent un album fort intéressant. Il s'était attaché surtout à l'étude de l'idiotie, se proposant d'en faire le sujet d'une publication étendue. La mort cruelle et imprévue qui vient de le frapper dans sa cinquante-neuvième année, ne lui a pas laissé le temps de réaliser ce projet. Espérons toutefois que des matériaux aussi riches et aussi utiles ne seront pas antièrement perdus pour la science, et que quelques-uns au moins seront en état d'être publiés.

» M. Antelme fut naturellement invité, il y a cinq ans, à prendre part à la fondation de la Société d'anthropologie; il répondit avec empressement à cet appel. Son assiduité aux séances nous a donné l'occasion de le voir de près, d'apprécier la distinction de son esprit, l'aménité de son caractère, et sa mort laissera parmi nous des régrets unanimes.

» Adieu, cher et regretté collègue ! Votre souvenir vivra dans la Société aussi longtemps que les méthodes de précision dont vous avez enrichi notre science et qui ont tant contribué au succès de notre œuvre collective. »

## CORRESPONDANCE

— M. Aug. Carlier remercie la Société de sa récente nomination.

M. Barnard Davis, membre associé étranger à Shelton (Angleterre), euvoie un travail manuscrit *sur le crâne de Néanderthal*. M. Giraldès est chargé de traduire ce travail dont il donnera lecture dans une prochaine séance.

— Le Comité archéologique de Senlis demande, par l'intermédiaire de M. Leguay, à entrer en relations d'échange de publications avec la Société.

La Société a reçu les ouvrages suivants :

—*Comptes rendus et mémoires du Comité archéologique de Senlis.* — Années 1862-63. Senlis, 1863, in-8° Rapporteur, M. Dally ;

— Rutimeyer. *Die Bevölkerung der Alpen.* Bâle, 1864, in-12 ;

— Dr Miraglia. *Parere frenologico sui famosi delinquenti Cipriano e Giona la Gala, Domenico, Papa e Giovanni d'Avanzo.* — Aversa, 1864, in-8°.

— Thomas Peacock. *On the Weight and Specific Gravity of the Brain.* London, 1862, in-8° ;

— Le même. *Tables of the Weigts of the Brain and of some other Organs of the Human Body.* Lond., 1862, in-8° ;

— Alex. Hahn. *Essai sur l'histoire de Luzarches et de ses environs.* Paris 1864, in-8° ;

— Diverses publications périodiques ;

—*Crâne de Dinnington.* M. Thurnam fait don à la Société du moule en plâtre du crâne du long-barrow de Dinnington, qu'il a présenté dans la dernière séance. (Voy. plus haut, p. 541, pour les mesures de ce crâne).

### ÉLECTIONS

Sont élus membres titulaires : MM. Ladreit de la Charrière, à Paris ; Bœckel, à Strasbourg ; Gillebert d'Hercourt, à Lyon ; et Terrien-Poncel, au Havre.

### Sur l'Acclimatement

Par M. Bertillon

M. Bertillon, à l'occasion de la correspondance, offre à la Société un exemplaire de l'article Acclimatement qu'il vient de publier dans le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, Paris, 1864, grand in-8°.

Je demanderai, dit-il, la permission d'insister sur quel-

ques points. Un mot d'abord sur le plan que j'ai suivi dans cette importante étude. Dans un premier chapitre j'ai établi mes définitions et mes limites; dans le second, j'ai rapidement fait une revue critique des opinions déjà émises et fait connaître ma méthode; le troisième est consacré à l'histoire des migrations des peuples au point de vue de l'acclimatement; dans le quatrième, sont rapprochés les faits d'acclimatement qui concernent les trois races arienne, juive et nègre, pour apprécier et comparer leur degré d'acclimatement respectif. Les conditions et les périodes d'acclimatement, établies sur les faits passés en revue font le sujet du cinquième chapitre; dans le sixième sont indiquées les règles qui, à mon sens, doivent constituer l'acclimatation; enfin, dans le septième et le huitième, sont étudiés les faits d'acclimatement et d'acclimatation présentés par les végétaux et les animaux.

Les annales de l'histoire de l'humanité ne sont guère que le récit de ses émigrations, de ses immigrations, de ses acclimatements. C'est pourquoi j'ai le premier peut-être, résolu d'y chercher un utile enseignement. J'ai d'abord interrogé l'histoire générale du passé jusqu'au commencement de la période actuelle, et dans une seconde partie de cette revue, j'ai groupé les faits de l'histoire contemporaine et ceux dus aux méthodes d'investigation et empruntés à la démographie, à l'anthropologie, à l'histoire naturelle.

Sans entrer dans de longs détails sur la première partie, je me bornerai à indiquer les conclusions que j'ai été conduit à établir.

1° Tout mouvement migratoire à marche séculaire, résultant plutôt de l'extension des populations de proche en proche, aboutit certainement à l'acclimatement quelque loin qu'il s'étende et c'est là ce que m'a démontré la migration indo-européenne.

2° Une migration rapide ne peut constituer une colonie durable et prospère que si elle a lieu sur la même bande isotherme ou un peu au nord de cette bande. Le succès sera d'autant plus compromis que l'émigration s'éloignera davantage de cette zone pour se porter vers le sud.

3° Les croisements avec les races aborigènes, s'ils sont eugénésiques, favorisent et accélèrent sans doute l'acclimatement, tandis que la sélection séculaire qui les suit le consolide.

4° Comme corollaire, la race indo-européenne s'est constamment trouvée inacclimatable dans ses nombreuses et persévérantes tentatives sur les versants méditerranéens de la côte d'Afrique et plus particulièrement en Egypte.

En un mot, comme précepte d'acclimatation, les innombrables et douloureux exemple de nos ancêtres concluent à s'en tenir au petit acclimatement et encore à l'assurer par le croisement avec les aborigènes.

Quant à la revue des faits contemporains par climats médicaux, les documents sont si imparfaits que j'ai été forcé d'indiquer plutôt que d'évaluer ce que j'aurais voulu faire. Il est un point sur lequel cependant je tiens à insister : dans notre dernière séance je vous parlais de l'acclimatement des nègres et des Européens, peu prospère dans nos colonies ; aujourd'hui, je ferai ressortir au contraire la facilité des Espagnols à s'acclimater là où nous dépérissons.

Pour les Antilles espagnoles, quoique leur station et leurs éléments météorologiques soient les mêmes que ceux des Antilles anglaises et françaises, les mouvements de population ne laissent aucun doute sur l'acclimatement de la race espagnole.

Si nous consultons le remarquable travail de Ramon de la Sagra sur Cuba, nous y voyons que la population blanche s'est élevée par une crue régulière de 96,440 qu'elle

était en 1774 à 793,484 qu'elle était en 1861. Dans la période de 1849-57, la proportion des décès à la population où la Mortalité a été de 24/1000 et celle des naissances ou Natalité, de 41 sur 1000. Ainsi les créoles espagnols ont une mortalité moindre qu'en Espagne où elle est de 27/1000, et à peu près égale à celle de la France qui oscille de 23/1000 à 24/1000, tandis que leur natalité de 41/1000, en excès constant sur les décès, est supérieure à celle d'Espagne qui n'est que de 36/1000.

Il est à noter cependant qu'elle paie les frais de son acclimatement, car la garnison espagnole fournit une mortalité de 72/1000 plus forte que celle des garnisons anglaises. Dans cette funèbre annualité, la fièvre jaune entre pour 27/1000 et en moyenne elle tue 30 pour 100 de ceux qu'elle atteint.

A Puerto-Rico, la population blanche qui, d'après le dictionnaire géographique de Bescherelle et les annuaires de la statistique officielle d'Espagne, était de 188,970 en 1851 s'élève en dix ans seulement à 300,406; la population libre de couleur (nègres et mulâtres) passe de 127,400, à 241,057, mais le nombre des esclaves reste stationnaire et tend plutôt à diminuer; de 21,818 qu'il était en 1851, il tombe à 41,758 en 1861.

Que ce prodigieux accroissement soit le résultat complexe de l'immigration et de l'excès des naissances, cela ne saurait faire l'objet d'un doute, mais il n'en témoigne pas moins du facile acclimatement de la race espagnole aux Antilles.

Nous retrouvons en Algérie des faits qui viennent encore démontrer l'aptitude de l'acclimatement espagnol : ainsi nous voyons le chiffre de la Nativité être de 46/1000, celui de la Mortalité décès étant de 30/1000, tandis que pendant la même période nous trouvons que la Natalité et la Mortalité sont pour les Maltais (N) 44, (M) 30; pour les Italiens

(N) 39, (M) 28; pour les Français (N) 41, (M) 43, et pour les Allemands (N) 31, (M) 57.

La cause de cette immunité de la race espagnole nous paraît trouver sa raison d'être en ce que, aujourd'hui, elle est très-vraisemblablement une résultante complexe de plusieurs rameaux indo-européens (celtes, romains, visigoths), fondus : 1° avec la race primitive ibérienne (lusitanienne et cantabre), que le savant philologue G. Eichhoff suppose, d'après les affinités du parler, originaire de Chaldée, par l'Afrique ; 2° avec la race syro-arabe (Semites) par Tyr, qui dès les temps les plus reculés avait colonisé les côtes d'Ibérie, et surtout par Carthage qui en fut longtemps la métropole ; 3° avec les Maures d'Afrique qui, dans les temps modernes, ont possédé l'Espagne pendant une longue suite de siècles avec un éclat et une puissance favorables aux croisements. Par ces origines, on peut affirmer que le sang africain a été par trois fois largement infusé dans les veines espagnoles et que la température élevée de cette péninsule a dû conserver à ce sang sa facile adaptation aux climats tropicaux. Probablement aussi c'est à ces sources africaines qu'il doit une entente plus cordiale avec le nègre et notamment avec la négresse.

M. Perier. Pour répondre aux derniers mots de M. Bertillon, je dirai que la faculté d'acclimatement n'est pas une et identique chez tous les peuples. Elle est au contraire très-variable. C'est une question de race. Des faits nombreux le prouvent. M. Bertillon a eu raison d'insister sur la capacité pour l'acclimatement que présentent les Espagnols. Nous les voyons en effet vivre et prospérer en Orient comme en Occident. Mais notre collègue a été moins heureux quand il a cru devoir attribuer aux effets d'un prétendu mélange l'espèce d'immunité dont ils jouissent en Algérie. Ce mélange existât-il, nous pensons qu'il ne pourrait que nuire à l'acclimatement ; tandis que les

aptitudes de races et que, d'ailleurs, la similitude des climats rendent bien compte des phénomènes observés. C'est ainsi que les Français du midi s'acclimatent mieux en Algérie que les Français du nord. Et c'est ainsi que la province de Constantine n'est pas favorable aux Espagnols eux-mêmes. Le littoral algérien, au contraire, par son climat, son sol et ses produits, est, presque de tous points, semblable à l'Espagne. Nous croyons donc que c'est principalement à cette cause, indépendamment de la question ethnique, et point du tout au croisement, qu'est due l'aptitude des Espagnols pour l'acclimatement en Algérie.

## RAPPORT

### sur l'ouvrage de MM. Rütimeyer et His intitulé : CRANIA HELVETICA

Par M. Alix

MM. Rütimeyer et His, de Bâle, ont offert à la Société d'anthropologie leur bel ouvrage intitulé ? *Crania Helvetica.*

La Société, appréciant l'importance de ce travail, en a confié l'examen à une commission composée de MM. Dally, Bertrand et Alix, rapporteur.

Les auteurs ont décrit et figuré 76 crânes (1), dont un certain nombre sont complets et les autres réduits à des portions plus ou moins importantes et caractéristiques. Tous les crânes sont représentés de profil ; le plus souvent une autre figure donne ce que Blumenbach appelait *norma verticalis*, c'est-à-dire le contour du crâne vu directement par sa face supérieure ; pour quelques-uns il y a en outre un dessin de la face, pour d'autres un dessin de

(1) Le mot *crâne* se trouve ici appliqué à la tête osseuse tout entière, y compris la face et la mâchoire inférieure.

l'occiput; enfin pour plusieurs spécimens il y a une image de la coupe verticale du crâne, et de son moule intérieur, représentant la forme générale du cerveau et les saillies des principales circonvolutions.

Des tableaux qui servent en même temps à l'explication des planches indiquent l'état plus ou moins complet des têtes osseuses, et désignent par des chiffres leurs principales dimensions. Un tableau spécial indique la capacité des crânes entiers, et enfin un dernier tableau expose la manière dont les différents spécimens peuvent être répartis en raison de leur date historique et du lieu où ils ont été trouvés.

Dans le texte qui précède ces tableaux les auteurs, après avoir expliqué la manière dont ils ont exécuté leur travail, exposent les faits qu'ils ont constatés et les conclusions qu'ils ont cru pouvoir en tirer.

Ils rapportent les différentes formes qu'ils ont observées à quatre types pricipaux dont l'un est franchement brachycéphale et les trois autres dolichocéphales. Le type brachycéphale est désigné sous le nom de type de Disentis. Les types dolichocéphales sont ceux de Sion, de Hohberg et de Bel-Air. Le type de Hohberg est très-dolichocéphale. Ceux de Bel-Air et de Sion sont plutôt mésaticéphales (1).

Grâce à cette considération, il a été possible d'établir une sorte de classification en envisageant les diverses formes, soit comme une reproduction exacte, soit comme un mélange de ces quatre types.

(1) Je regrette que les auteurs aient employé le mot *mésocéphale* au lieu de celui de *mésaticéphale* créé par M. Broca lorsqu'il attira le premier l'attention sur les formes intermédiaires à la brachycéphalie et à la dolichocéphalie (*Bull. de la Soc. d'anthropologie*, 1861, t. II, p. 506). Le nom de mésocéphale est depuis longtemps appliqué par les anatomistes à la protubérance annulaire, qui repose sur la gouttière basilaire, et, par conséquent, tous les crânes sont *mésocéphaliques*; puisqu'ils sont tous disposés pour contenir un mésocéphale.

Le nom donné à chacun de ces types est celui de la localité où l'on a trouvé le crâne, en quelque sorte modèle, qui sert de type à la comparaison. Il ne faudrait pas chercher à ces noms d'autre signfication, les auteurs ayant, comme ils le disent, suivi l'exemple des géologues (1).

Le type de Sion est caractérisé par le grand développement de la partie postérieure de la tête en longueur, largeur et hauteur, par la saillie des arcades sourcilières, l'enfoncement de la racine du nez, la courbure uniforme de la voûte crânienne proprement dite.

Dans ce type, la face est orthognathe; le nez est projeté en avant, sa racine est assez large, la cavité des orbites est petite, les arcades zygomatiques sont très-fortes,

Le type de Hohberg est caractérisé par la grande longueur et le peu de largeur du crâne, le développement des bosses pariétales, l'aplatissement de l'occipital, la prédominance de la hauteur sur la largeur, et la présence d'un angle tranchant au sommet de la voûte, le long de la suture sagittale.

Dans ce type, le front est petit, les tubérosités frontales bien marquées, la transition du front au sommet est plus indiquée que dans le type de Sion. Vers le milieu de la suture sagittale, un angle sépare la région postérieure. La *norma occipitalis* prend l'aspect d'un haut pentagone, et l'occiput représente une pyramide tétraèdre tronquée, appliquée au reste du crâne. La *norma verticalis* donne un ovale allongé.

La face est orthognathe, le front petit, allongé, les orbites parfois aussi haut que larges. Les arcades sourcilières, bien développées, viennent s'unir sur la ligne

(1) C'est ainsi que le terrain jurassique, par exemple, conserve le même nom quelle que soit la contrée où on le rencontre.

médiane. Le nez est moins saillant, sa racine moins enfoncée que dans le type de Sion.

Le type de Bel-Air est caractérisé par les traits suivants : longueur remarquable, aplatissement et abaissement de la voûte, front et occiput séparés par un angle de la voûte proprement dite, faible développement des arcades sourcilières, dos du nez presque vertical.

Dans ce type le front est bas, les bosses frontales bien marquées, la partie saillante de l'occipital est au-dessous d'un plan horizontal passant par les orbites.

La plus grande largeur se trouve derrière un plan vertical passant par les apophyses mastoïdes. Les bosses pariétales sont bien développées. La *norma verticalis* donne un pentagone allongé, dont les deux côtés antérieurs sont les plus longs.

Face orthognathe, absence presque absolue d'arcades sourcilières. Dos du nez droit, continuant la ligne du front.

Le type de Disentis est caractérisé par un crâne *brachycéphale*, presque cubique, court et large ; l'occiput déprimé s'unit à angle droit avec la base et avec la voûte.

Dans ce type, le front est presque vertical, rarement un peu incliné en arrière ; il est haut et large avec des bosses frontales bien développées ; la voûte du crâne est large surtout en arrière ; elle offre sur la ligne médiane un angle mousse, doucement arrondi ; l'occiput est pentagone, moins haut que large. Les bosses pariétales sont trés-marquées. La *norma verticalis* donne un large ovale. C'est une véritable tête carrée.

Face orthognathe, malgré quelques exemples de prognathisme ; arcades sourcilières peu développées, racine du nez à peine enfoncée ; nez peu saillant, ne faisant qu'un petit angle avec le front ; mâchoires et pommettes faibles.

Sous le rapport de la capacité, c'est le type de Sion qui l'emporte ; le type de Disentis est le dernier, comme l'on

peut en juger par les chiffres suivants : Disentis, 1377cc ; Hohberg, 1437 ; Sion, 1588.

Tels sont les quatre types décrits par les auteurs. Les autres formes, qui semblent résulter de leur combinaison, ont été désignées sous le nom de formes mixtes ou bâtardes (*misch formen*, *bastard formen*.)

Le crâne modèle d'après lequel a été établi le type de Sion paraît appartenir à l'époque préromaine. M. Troyon pense qu'il peut être rapporté à l'âge du bronze ou au premier âge du fer. Des crânes du même type ont été trouvés dans des contrées lacustres, dans des tombeaux de l'époque burgonde ; et on les rencontre dans les ossuaires de Soleure, Unterwald et Uri (1).

Ce type paraît donc s'être conservé depuis des temps très-anciens jusqu'à nos jours. MM. His et Rütimeyer pensent qu'il représente le rameau celtique désigné sous le nom d'Helvétiens.

Le type de Hohberg leur semble appartenir à la période romaine, et représente pour eux la forme crânienne des colons romains. Il offre une grande ressemblance avec le crâne romain de Blumenbach, et avec le crâne que Retzius a, d'après Prichard, désigné comme celtique, mais qui a été trouvé près d'un camp romain. Cette forme n'aurait pas persisté jusqu'à nos jours.

Le crâne de l'assassin Bonnwärt, exécuté en 1856, s'en rapproche beaucoup, mais jusqu'ici c'est le seul exemple qui ait encore été rencontré.

Le type de Bel-Air n'a été trouvé que dans des tombeaux de l'époque burgonde.

Enfin le type de Disentis, désigné d'aprés un crâne trouvé

(1) On nomme ossuaires (beinhaus) ou chapelles des morts (*todt capelle*) des chapelles où sont conservés les ossements recueillis dans les cimetières. Ces ossements portent parfois l'indication des noms et des qualités de la personne à laquelle ils ont appartenu.

dans l'ossuaire de cette localité, semble avoir existé en Suisse depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours. Il est facile de le reconnaître sur nombre de paysans qui portent des cheveux courts. On le rencontre dans les ossuaires de plusieurs cantons. Sur 17 crânes d'assassins conservés dans la collection de Berne, il y en a 9 qui appartiennent au type de Disentis pur, et 2 qni sont un mélange du type de Disentis avec celui de Hohberg. Mais, d'autre part, les pièces appartenant à un âge plus reculé sont très-peu nombreuses. Tout ce que l'on possède se réduit à une portion de voûte crânienne (frontal et pariétaux) trouvée dans le même tombeau que le crâne de Sion, appartenant en conséquence à l'époque préromaine ; une tête d'un enfant de 12 ans trouvée par M. Troyon, au Plan d'Essert et appartenant à l'âge de bronze ; une tête que l'on peut rapporter au cinquième siècle ; et quelques têtes de la période burgonde.

Le type de Disentis soulève deux questions intéressantes. C'est à lui que le crâne des Grisons doit être rapporté. Or le pays des Grisons est celui des anciens Rhétiens, et les Rhétiens passent pour être la souche des Étrusques. Retzius déclare que le crâne étrusque est brachycéphale. M. de Baer, au contraire, assure que le crâne étrusque est dolichocéphale ; mais d'un autre côté il lui trouve quelques rapports avec le crâne rhétique (1). On voit que cette question est loin d'être approfondie.

Retzius considère les Basques, les Finnois et les Lapons comme les restes d'une population européenne brachycéphale, antérieure à la population dolichocéphale, et il range les Grisons brachycéphales avec les Basques et les Finnois. Mais il faut observer que le crâne de Disentis diffère beau-

(1) Le crâne étrusque est allongé, avec l'occiput arrondi, et il ressemble davantage au type de Sion ou au mélange du type de Sion avec le type de Disentis.

coup de celui des anciens Danois brachycéphales, comme de celui des Basques, des Lapons et des Finnois. La question n'est donc pas encore résolue ; si elle l'était dans le sens affirmatif, il en résulterait que l'antique population brachycéphale a toujours été représentée dans la Suisse.

Quant aux formes mixtes, on a trouvé le mélange de Sion et de Disentis dans les constructions lacustres, dans des tombeaux préromains, romains, burgondes, et des époques subséquentes.

Le mélange de Sion et de Hohlberg se rapporte aux époques romaine, burgonde et allemande ; le mélange de Sion et de Bel-Air, et celui de Disentis et de Bel-Air, à la période burgonde.

Il est à propos d'observer que ces formes mixtes se rencontrent toujours auprès d'autres spécimens qui appartiennent à un type pur, et que ces types existent encore de nos jours ; en sorte que ni le temps, ni les mélanges n'ont pu les effacer.

Nous devons nous borner à cette analyse rapide de l'ouvrage de MM. Rütimeyer et His ; pour entrer dans de plus grands détais, il faudrait le traduire en totalité.

Ce résumé suffira pour en montrer l'importance et pour indiquer l'avantage que peut en retirer l'anthropologie.

Le tableau suivant donne, pour les quatre types, les mesures principales exprimées en millimètres.

| MESURES EN MILLIMÈTRES | TYPE de HOHBERG | TYPE de BEL-AIR | TYPE de SION | TYPE de DISENTIS |
|---|---|---|---|---|
| Longueur | 192.0 | 181.8 | 187.7 | 170.6 |
| Hauteur | 140.7 | 131.4 | 140. 6 | 139.6 |
| Largeur maxima | 135.8 | 134.2 | 144.8 | 147.6 |
| Distance des bosses pariétales | 124.8 | 122.6 | 133.2 | 136.1 |
| Id. des crêtes temporales à 1 cent. au-dessus des orbites | 95.1 | — | 98.0 | 98.3 |

| MESURES EN MILLIMÈTRES (*Suite*) | TYPE de HOHBERG | TYPE de BEL-AIR | TYPE de SION | TYPE de DISENTIS |
|---|---|---|---|---|
| Distance des os malaires.... | 129.0 | — | 134.0 | 130.3 |
| Circonférence horizontale... | 527.5 | — | 531.9 | 512.7 |
| Courbe verticale (*a*)..... | 384.7 | 122.00 | 378.8 | 362.4 |
| — sa partie frontale... | 130.0 | — | 131.9 | 127.4 |
| — sa partie pariétale... | 133.3 | — | 127.5 | 123.6 |
| — sa partie occipitale.. | 121.2 | — | 118.2 | 112.8 |
| — du bord post. du trou occip. à la prot. occip. | 51.7 | — | 48.3 | 46.1 |
| Longueur du trou occipital .. | 38.3 | — | 37 6 | 34.9 |
| Longueur de la base (*b*)..... | 104.0 | — | 103.6 | 96.9 |
| Longueur de l'occiput (*c*).... | 92.15 | — | 86.5 | 75.7 |
| Largeur de l'occiput (*d*).... | 123.9 | — | 127.9 | 126.6 |
| Courbe occipitale (*e*)..... | 329.1 | — | 335.4 | 339.0 |
| RAPPORT EN CENTIÈMES | | | | |
| De la longueur à la longueur. | 76.3 | 72:3 | 74.9 | 81.8 |
| De la largeur à la longueur. | 70.7 | 73.8 | 77.2 | 86.5 |
| De la long. occip. à la longueur | 48.2 | — | 46.1 | 44.4 |
| De la hauteur à la largeur... | 103.6 | 97.9 | 97.1 | 94.6 |

*a* Mesurée de la suture fronto-nasale au bord postérieur du trou occipitat. — *b* Distance en ligne droite du bord antérieur du trou occipital à la suture fronto-nasale. — *c* C'est la longueur du crâne en arrière du bord postérieur du conduit auditif, mesurée sur la projection horizontale. — *d* C'est le diamètre transversal bimastoïdien mesuré à la hauteur des conduits auditifs. — *e* C'est la courbe qui passe par le vertex et va aboutir aux deux extrémités du diamètre précédent.

---

REPRISE DE LA DISCUSSION SUR LES CELTES

## Que les vrais Celtes sont les vrais Gaulois

Par M. PERIER

S'il est un nom de peuple dont les auteurs modernes aient singulièrement abusé et dont les contemporains n'abusent pas moins, un nom sur lequel non-seulement on ne s'entend pas, mais on semble ne vouloir jamais s'en-

tendre, c'est bien le nom de Celtes. Et quand on voit quelles obscurités et quelles méprises ont jetées dans l'histoire et dans l'ethnologie les acceptions différentes ou divergentes que recèle ce terme, on en demeure stupéfait : et l'on reconnaît que cette question tant de fois débattue des Celtes n'est point encore épuisée, et qu'il y a lieu d'y revenir.

Cependant, nous l'avouons, ce n'est pas nous qui l'aurions tirée de son repos, cette question ; car nous croyons que tous les arguments, que tous les documents connus, que tous les faits qui s'y rattachent, historiquement et même physiologiquement, ont été maintes fois produits ; et nous ne croyons pas que ceux d'entre nous dont les idées sont fixées à cet égard soient amenés à changer d'opinion. Nous sommes, du reste, de ce nombre.

Mais, nous ne voyons pas moins avec bonheur que cet important sujet ait été mis à l'ordre du jour de nos délibérations. Car il en est parmi nous et ailleurs, dont les convictions peuvent être flottantes entre divers systèmes, et auxquels ces débats pourront venir en aide. Et enfin, n'eût-on fait que tenter de dissiper certaines ténèbres, on aurait encore bien mérité de nos études.

Maintenant, comment nous sommes conduit à intervenir dans cette discussion, le voici : quelques-uns de nos collègues le savent, c'est pour avoir manifesté notre sentiment sur le fond même de la question, il y a sept ou huit ans, et pour ne point déserter la cause que nous avons soutenue (1) ; d'autant plus que notre opinion en cette matière, le temps n'a fait que la confirmer.

Disons de suite que, pour ce qui concerne la distinction ou la confusion entre les divers Celtes, nous n'en connais-

(1) *Fragments ethnologiques*, Paris, 1857 ; ouvrage récompensé d'une mention honorable de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), en 1859.

sons que deux sortes : les *vrais Celtes* et les *faux Celtes*, les Celtes primitifs et les Celtes nouveaux, les indigènes et les étrangers; les premiers, ceux de l'histoire proprement dite, les seconds, ceux de beaucoup d'historiens et d'auteurs modernes, qui se sont évertués à grandir indéfiniment et à compliquer hors de toute mesure la question celtique.

C'est ce que nous verrons. Puis, nous envisagerons la notion du *type*, et nous terminerons par quelques considérations relatives à l'*origine* des Celtes.

I. Vrais Celtes. — D'où vient le mot Celtes? Ce que nous savons le mieux, c'est que, d'après César, ce nom tire son origine de la propre langue du pays des Celtes, et que c'est ainsi qu'ils se nommaient eux-mêmes — *Kelt*, *Guelt*, *Galth*), — avant d'être appelés *Galli* par les Romains (*Bell. gallic.*, *lib.* I, *cap.* I). Ce dernier nom, du reste, ne diffère guère des premiers que par la prononciation.

Strabon dit que les anciens appelaient Celtes les habitants de la province Narbonnaise. « On les nommoit autrefois » *Celtes* — Κελτας. » — Il ajoute : « Et je présume que » les Grecs n'ont été portés à donner à tous les Gaulois — » Γαλάτας — le nom de *Celtes* — Κελτοὺς, — que par la » célébrité de ce dernier peuple ; le voisinage des Marseil- « lois peut y avoir aussi contribué (Éd. fr., liv. IV. t. II, page 37). » Suivant Appien, l'Italie s'étend depuis la mer Ionienne jusqu'aux Celtes — Κελτῶν, — que les Romains nomment Γαλάτας. Ailleurs, il dit que les Celtes — Κελτοὶ — sont appelés aujourd'hui (par les Grecs) Γαλάται, et (par les Romains) Γάλλοι (*Præf.*, § III ; *De Reb. hisp.*, § I). Pausanias dit également que les Gaulois ou Galates — Γαλάται — (venus des bords de l'Éridan) se donnaient eux-mêmes le nom de Celtes — Κελτοὶ, nom que les autres peuples leur donnaient aussi (*lib.* I, *cap.* III).

Sans que nous ayons à nous préoccuper des étymologies ou des divers sens attribués au mot Celtes, nous voyons donc que tel était originairement le nom des anciens habitants de la Gaule — *Gallia*, — alors appelée *Galltachdt, terre des Galls*. « Encore aujourd'hui, disait Fréret, les » Irlandois nomment la France *Galta* et les François » *Galltha*. » — Le haut pays d'Ecosse est aussi nommé *Gaidhealtachdt*, *Gaeltachd*, comme le rapporte M. Am. Thierry (1).

Mais qu'était ce peuple celtique, et quelles étaient ses limites? Voilà la question : et c'est ici qu'éclate la discordance des opinions. Car, sans parler avec détail des systèmes dont le temps a fait justice, les auteurs de notre époque comprennent encore sous ce nom, soit les peuples qui furent nommés Germains et ceux qu'ils nomment Gaulois, soit surtout les Kymris et les Galls ou Gaulois proprement dits, soit les Kymris, soit les Galls.

Et ainsi, pour les contrées occupées par les Celtes, pour la Celtique, étendue d'abord du Palus-Méotide et des climats septentrionaux jusqu'à l'Océan (Plutarque, *Marius*, § XI); puis, embrassant la Germanie et la Gaule ensemble, puis, ne comprenant que la Gaule, et qui, de nos jours, a même été bornée, comme nous le dirons, au territoire d'une tribu ou d'une confédération de tribus, occupant quelques cantons.

Il ne faut pas s'étonner que de très-anciens auteurs aient méconnu les Celtes, et se soient fait illusion sur l'étendue de leur empire. L'insuffisance des notions géographiques, l'ignorance, même du nom des peuples, ne permettaient guère qu'il en fût autrement. On peut remarquer cepen-

(1) Fr., *Oeuvres complètes*, 1796, t. V., p. 170. — Th., *Hist. des Gaulois*, 1835, t. I, p. 2, cf. introd., p. XVIII. — Cf. Pelloutier, *Hist. des Celtes*, in-4°, 1771, t. I., p. 88-89. — Schœpflin, *Dissertat. sur l'orig. des peuples celtes*, trad. du lat., *ibid.*, p. 477-78.

dant que presque toute l'antiquité classique, à l'exception d'un très-petit nombre d'écrivains grecs, n'appliquent qu'aux anciens habitants des Gaules, et particulièrement de la Gaule transalpine, la dénomination de Celtes. — Et il est au moins singulier que l'erreur de ces anciens Grecs, rapportée par Strabon, pour ce qui concerne Éphore, et relative à la confusion entre les Scythes et les différents peuples occidentaux auxquels plusieurs ont attribué le nom de Celtes, appartient surtout aux derniers siècles, et l'on pourrait dire aux tendances de l'esprit de ce temps, à l'endroit de nos origines. — Or, notons que Strabon lui-même ne rapporte cette tradition erronée que pour la qualifier comme elle le mérite (1). D'où l'on voit déjà que si les contemporains ne s'accordent guère sur les Celtes, il n'en était pas autrement des anciens Grecs.

Nous ne suivrons donc pas, dans leurs développements, les auteurs célèbres qui donnent une étendue exagérée aux anciennes demeures des Celtes, en étayant sans doute leurs systèmes de savantes raisons. Il nous suffirait de leur opposer la précieuse dissertation de Schœpflin, qui renferme en quelque sorte tout ce que l'on peut dire de mieux sur les Celtes, et que l'on ne cite pas assez. Ce qu'il importe, dans ce travail, quelque rapide qu'il soit, c'est de recueillir de nouveau, en les discutant, les principaux d'entre ces témoignages classiques, et de les présenter sous leur vrai jour, à l'appui de la thèse que nous soutenons, savoir que c'est aux anciens Galls ou Gaulois que convient, et que la plupart des auteurs donnent le nom de Celtes.

Les émigrations rapportées par Tite Live sont de date récente, au prix de celles dont nulle tradition n'a conservé

(1) Strab., liv. I, t. I, p. 68. ; cf. liv. IV, t. II, p. 75-76. — Cf. Polybe, *Historiar. reliq.*, *lib.* III, *cap.* XXXVIII. — Denys d'Halicarnasse, *Antiq. Rom.*, *lib.* I, *cap.* XXI.

le souvenir. Les îles d'Albion et d'Erin, l'Ibérie, les contrées circumpadanes, sous le nom d'Ombrie, avaient à diverses époques antérieures à l'histoire, reçu, soit des colonies, soit des armées d'invasion celtiques. Et, il faut croire que vers ces temps, la Gaule entière tout au moins, sauf peut-être le territoire aquitain, fut habitée par les Celtes. Cependant, dès le sixième siècle avant notre ère, à la suite des grands mouvements de populations venues de l'extérieur, du côté de l'Orient et d'outre-Rhin, et sous la pression des hordes conquérantes des Kymris, ils avaient à leur tour été refoulés sur le centre et sur l'est de la Gaule (Am. Thierry, t. I, p. 36-39). Après l'expansion, la concentration. — L'historien latin, Gaulois cisalpin lui-même, le donne à entendre, quand il raconte à sa manière comment, sous Tarquin l'ancien, roi de Rome, la grande émigration des Celtes se répandit, partie vers la forêt Hercynie, partie au delà des Alpes. — Mais ce que nous voulons remarquer, c'est que, dès ce temps, le pays des Celtes ne formait plus que la troisième partie de la Gaule : *Celtarum* (*summa imperii*), *quæ pars Galliæ tertia est* (Tit.-Liv., lib. V, cap. XXXII-IV). Pline, Plutarque, Trogue Pompée rapportent diversement le même fait historique (1). — Revenons, dans l'ordre chronologique, aux principaux auteurs qui font mention des Celtes, et qui donnent généralement ce nom aux vrais Gaulois seuls, et celui de Celtique au territoire des Celtes.

On discute sur Hérodote, qui dit : « Les Celtes — » Κελτικοὶ — sont au delà des colonnes d'Hercule, et tou- » chent aux Cynésiens, qui sont les derniers peuples de » l'Europe du côté du couchant. » — On discute sur Aristote, qui parle des Celtes — Κελτοὺς — comme demeurant

(1) Pl., *Hist. nat.*, *lib.* XII, *cap.* I. — Plut., *Camill.*. § XV-XVI. — Justin, *ex* Trog. Pomp., *lib* XXIV, *cap.* IV.— Cf. Florus, *lib.* I, *cap.* XIII.

au-dessus de l'Ibérie (1). Et l'on interprète aussi divers autres passages qui supposeraient que ces auteurs, si peu et si mal renseignés sur la Celtique, ont en outre appelé Celtes des peuples habitant soit l'Ibérie, soit la Germanie. Mais c'est remonter bien haut, et peut-être pousser loin l'amour de la discussion. — Pour Polybe, il dit que les Gaulois demeurent autour de Narbonne, et que leur pays s'étend de là jusqu'aux monts Pyrénées. Plus loin, parlant de ces monts, il dit qu'il séparent les Ibères des Celtes — ...ἃ διορίζει τοὺς Ἰβήρας καὶ Κελτοὺς. D'ailleurs, il appelle en général Celtes — Κελτοί — et quelquefois Γαλάται, aussi bien les Gaulois cisalpins que les Gaulois transalpins, dont les premiers étaient un rayonnement (2).

Arrive César, qu'il faut bien dire en cette matière un grand historien *summus auctorum*, selon l'expression de Tacite (*De Mor. Germ.*, *cap.* XXVIII.) Personne avant lui ne connaissait la Gaule, bien qu'il ait adopté la division de quelques auteurs, ses devanciers, au dire de Strabon (liv. IV, t. II, p. 1-3); personne mieux que lui ne connaît le sol et les valeureux peuples qu'il a mis six ans à subjuguer; et voici les premiers mots de son livre : « Toute la Gaule est divi-
» sée en trois parties, dont l'une est habitée par les Belges
» l'autre par les Aquitains, la troisième par ceux qui, dans
» leur langue, se nomment Celtes—*Celtæ*,—et dans la nôtre
» Gaulois—*Galli*. Ces nations diffèrent entre elles par le
» langage, les institutions et les lois. Les Gaulois sont sépa-
» rés des Aquitains par la Garonne, des Belges par la Marne
» et la Seine. » Il ajoute : « Le pays habité, comme nous
» l'avons dit, par les Gaulois, commence au Rhône, et est

(1) *Hist.* d'Hérod., édit de Larcher, liv. II, § XXXIII; cf. liv. IV, § XLIX. — Arist., *De Animal. generat.*, *lib.* II, *cap.* VIII; — cf. *de Mundo*, *cap.* III; *Meteorolog.*, *lib.* I. *cap.* XIII; *De Mirabil. Auscul.*

(2) Lib. III, cap. XXXVII, XXXIX, lib. II, cap. XIII *et seq.*, XXXIII *et seq.* *et pass.*

» borné par la Garonne, l'Océan et les frontières des Bel-
» ges; du côté des Séquanes et des Helvètes il va jusqu'au
» Rhin; il est situé au nord — *virgit ad septemtriones.*
» Celui des Belges commence à l'extrême frontière de la
» Gaule, et est borné par la partie inférieure du Rhin;
» il regarde le nord et l'orient. L'Aquitaine s'étend de la
» Garonne aux Pyrénées, et à cette partie de l'Océan qui
» baigne les côtes d'Espagne; elle est entre le couchant et
» le nord (*lib.* I, *cap.* I). »

Ce langage est un modèle de précision; il ne saurait être suspect: et nous n'avons par conséquent nulle raison de douter que les Celtes du premier siècle avant notre ère, habitant cette troisième partie de la Gaule, ne fussent pas les vrais Galls ou les Gaulois proprement dits, tous ces termes étant synonymes. Aussi, César est-il en cela suivi par Strabon, Pomponius Mela, Pline, Ptolémée, qui reprosent en termes analogues cette ancienne division du territoire gaulois.

Mais indépendamment de l'acception que nous venons de voir donnée au mot Celtes — *Celtæ*, — et qui pour ce temps paraît être seule exacte, César, dans le cours de son récit, appelle Gaulois — *Galli* — les divers peuples de la Gaule. Ce dernier nom, déjà du temps de César, avait donc deux significations différentes, l'une particulière ou individuelle, l'autre générale ou collective, géographique. — C'est ce qui fait dire à d'Anville que « les Celtes étoient en « quelque manière plus Gaulois que les autres (*Notice de* « *l'ancienne Gaule*, p. 5; 1760). » Ainsi, de nos jours, il est peu de contrées qui ne renferment des nations distinctes auxquelles s'appliquent, en outre de leur vrai nom d'origine, une appellation commune empruntée au sol.

Le nom latin des Celtes étant *Galli*, les auteurs de cette nation qui viennent après César n'emploient plus guère le nom de *Celtæ*, à moins que, à l'exemple du maître, ils ne

veuillent distinguer les Celtes en particulier des Gaulois en général. Et c'est ainsi que les Grecs, après les Latins, les appellent dans leur langue Γαλάται, et moins fréquemment Κελτοὶ Κελτικοὶ.

De même, la Celtique propre, ou le territoire occupé par les Celtes, est distinguée en général de la Gaule, qni n'avait d'autres limites que l'Océan, les Pyrénées, les Alpes et le Rhin. Dans un passage, César appelle même cette Celtique Gaule : —*Remi, qui proximi Galliæ ex Belgis sunt* (*lib.* II, *cap.* III.) — Pour les Grecs, ils donnent le nom de Κελτικὴ tantôt aux deux Gaules réunies, tantôt même à la Gaule cisalpine, comme Pausanias (*lib.* I, *cap.* XXX), mais surtout à la Gaule transalpine ; et ce n'est guère que par exception qu'ils emploient dans le sens de Celtique ou de Gaule le mot Γαλατία, comme on le voit dans Plutarque (1). Cet auteur appelle les Gaulois cisalpins les descendants des Celtes — Γαλάται τοὺ κελτικοὺ γένους ὄντες.... (*Camill.*, § XV). Et il dit aussi que les Belges, les plus puissants des Gaulois, occupaient le tiers de toute la Celtique—τὴν τρίτην ἁπάσης τῆς Κελτικῆς (*Cæsar*, § XX).— Ptolémée appelle Κελτογαλατία la Gaule proprement dite, et il la divise en quatre provinces : l'Aquitaine, la Lyonnaise, la Belgique et la Narbonnaise (*lib.* II, *cap.* VII) ; tandis que Dion Cassius, en indiquant la même division, donne sans aucune raison aux Belges le nom de Celtes — Κελτικοὶ (*Ed. gr. et gall.*, *lib.* LIII, *cap.* XII). — Continuons.

D'après Diodore, les peuples qui demeurent au-dessus de Marseille, dans le cœur du pays, autour des Alpes et du côté des Pyrénées, sont appelés Celtes — Κελτοὺς ; et l'on donne le nom de Gaulois —Γαλάτας —à ceux qui demeurent au nord (πρὸς νότον — *septentrionem*), du côté de l'Océan et

(1) *Pompeius*, § XLVIII, LII *et pass.* ; — *Cæsar*, § XVIII, XIX, XXIII *et pass.* — Cf. Appien, *De Bell. Annib.* § IV.

du mont Hercynien, et qui s'étendent jusqu'à la Scythie. Il ajoute aussitôt que les Romains appellent toutes ces nations du nom de Gaulois. — Mais c'est là une erreur, qui rend compte de la sienne propre; car les Latins, à commencer par César, distinguent, au contraire, les Gaulois des Germains. Diodore dit aussi que la ville d'Alésia fut bâtie dans la Celtique—Κελτικὴν (*lib.* V, *cap.* XXXII; *lib.* IV, *cap.* XIX).

Denys d'Halicarnasse rapporte que « les Liguriens occu- » pent plusieurs contrées de l'Italie et quelque peu de la » Celtique — Κελτικὴν » Il dit que les Étrusques furent chassés de leur pays par les Celtes — Κελτῶν *lib.* I, *cap.* II; *lib.* VII, *cap.* III). Strabon, dans divers passages, entend par Κελτοὶ, les Celtes, par Κελτικὴ, la Gaule, et par Κελτικὴ τηνντὸς Αλπεὼν, la Gaule cisalpine. Ainsi : Les montagnes des Cévennes se terminent « précisément au milieu des » plaines de la Celtique. » Ainsi : « Après l'Ibérie, vient la » Celtique, qui s'étend vers l'Orient jusqu'au Rhin, » et dont il décrit les limites; ce qu'il fait également pour la Gaule cisalpine. Il appelle aussi les habitants de la Gaule une nation gallique ou galatique — φῦλον, ὅ νῦν Γαλλικόν τε καὶ φῦλον Γαλατικὸν καλοῦσιν. Il fait connaître la subdivision de la Gaule adoptée par César, et ensuite celle d'Auguste, en Narbonnaise, Lyonnaise ou Celtique, Aquitaine et Belgique; et, en outre, il donne plus d'étendue que César aux peuples belges, en appelant du nom de Parocéanites — ἔθνη τῶν Παροκεανιτῶν — ceux qu'il place le long des côtes de l'Océan (1).

Pomponius Mela, quoique venu plus tard, après la nouvelle division, sous Auguste, dit encore exactement comme César, que la Gaule chevelue — *comata* — comprend trois peuples. *A Pyrenæo ad Garumnam, Aquitani : ab eo ad Sequanam, Celtæ : indè ad Rhenum pertinent Belgæ*

(1) Liv. V, t. II, p. 110 et *pass.*; liv. II, t. I, p. 354 et *pass.*, 353; liv. IV, t. II, p. 59, 2-4, 56.

(*lib.* III, *cap.* II). César, en effet, ne compte point la Narbonnaise dans la répartition qu'il donne de la Gaule. Pline, à son tour, s'exprime peu différemment : *In tria populorum genera dividitur, omnibus maxime distincta.* Il dit que la Belgique s'étend de l'Escaut à la Seine, la Celtique et la Lyonnaise, de ce fleuve à la Garonne, l'Aquitaine de la Garonne aux Pyrénées (*lib.* IV, *cap.* XVII). On sait que dans ce temps, et depuis un siècle, la Gaule lyonnaise avait remplacé, ou à peu près, la Gaule celtique.

Nous pourrions invoquer encore le sentiment de Denys le Périégète, de Lucain et d'autres auteurs. Mais il serait superflu de multiplier ces témoignages, d'autant plus qu'ils sont reproduits dans une foule d'écrits, et qu'ils ont été discutés contradictoirement par deux savants celtologues, Pelloutier et Schœpffin, dans leur grande querelle, que connaissent tous ceux qui se sont occupés des Celtes (1). Nous craindrions d'ailleurs de donner trop d'étendue à cette note.

Il demeure donc établi, ce nous semble, par les renseignements qui précèdent, et qui sont les faits de l'histoire, que la plupart des anciens, et les plus exacts, entendaient exclusivement par Celtes, d'abord les Gaulois transalpins, et plus tard leurs frères de la Gaule cisalpine.

Et nous croyons pouvoir conclure, en toute sûreté, que les vrais Celtes étaient le peuple ancien possesseur de la Gaule, réduit par des invasions successives, au temps de la conquête romaine, à n'occuper plus que la troisième partie de ce pays, où le territoire (du reste le plus vaste des trois) compris entre la Garonne, la Marne et la Seine, territoire que leurs descendants les moins mêlés occupent encore aujourd'hui.

(1) Pellout., ouv. cité, t. I, p. 586-628. — Schœpf., ouv. cité, *ibid.*, p. 473-585.

II. Faux Celtes. — Nous venons de voir qu'il existait, avant et depuis les temps historiques, un peuple nommé Celtes, une contrée nommée Celtique ; peuple et contrée qui reçurent plus tard les noms de Gaulois et de Gaule; — et que c'est par une extension en quelque sorte conventionnelle et abusive que les historiens ont appelé Gaulois non-seulement d'autres peuples, mais même tous les habitants de la Gaule envahie par l'étranger, comme elle l'était depuis des siècles au commencement de notre ère.

Nous avons dit que c'étaient là nos vrais Celtes : d'où il suit que, pour nous, les faux Celtes seront tous les peuples autres que les vrais Gaulois, et qui furent indûment compris sous cette dénomination. — Ainsi, la question est réduite, pour ainsi dire, à sa plus simple expression. Mais comment cette question celtique, si claire dès qu'on l'envisage à ce point de vue et sans parti pris, a-t-elle pu se voiler de tant d'obscurité ? Nous entrerons ici dans quelques développements.

Ces peuples, autres que les vrais Gaulois, nous les connaissons, en général ; et nous savons combien, en ce qui les concerne, les opinions ont été discordantes. C'étaient d'abord tous ceux de l'Occident, alors que l'on ne possédait sur la géographie aucune notion. C'étaient ensuite la plupart de ces mêmes peuples, que des vues systématiques ont fait confondre en un seul, les Scythes, prétendus aïeux des Celtes. — Enfin, si des auteurs modernes, et encore Larcher (1), ont regardé comme Celtes les peuples germains, et comme Celtique la Gaule et la Germanie ensemble, il est vrai de dire que plusieurs anciens leur en avaient donné l'exemple. — Tels sont Appien, Pausanias, Dion Cas-

(1) *Hist. d'Hérodote*, cit., 1802, Tabl. géogr., t. VII, p. 109. — Cf. Renard, *Lettres sur l'identité de race des Gaul. et des Germ.*, dans les *Bullet. de l'Académ. roy. de Belgique*, cl. des lett., t. XXIII, part, II ; 1856 ; — cf. 2e série ; ann. suiv.

sius, Julien et d'autres, dont l'autorité ne pourrait d'ailleurs être mise en balance avec celle de tous les auteurs latins, qui ne manquent pas de distinguer ces nations. Nous remarquerons en outre, que ce nom de peuple — *Germani*, Γερμανοί — est relativement récent, et les anciens Grecs ne le connaissaient point. Mais peu importe le sentiment erroné de ces auteurs, ou anciens ou modernes, dès que les différences ethniqnes entre Germains et Celtes ne sont plus mises en question.

Une cause fondamentale d'erreur est provenue de ce que la plupart des Grecs appelèrent Gaulois — Γαλάται. — terme ordinairement synonyme de Κελτοί, divers peuples teutoniques ou kymriques, qu'ils prirent pour de vrais Gaulois ; et que les caractères physiques qu'ils leur attribuèrent, notamment la chevelure blonde, devint pour eux comme le type de tous ceux qu'ils appelaient Gaulois, c'est-à-dire Celtes. — Quelques-uns, il est vrai, comme Posidonius et Diodore, distinguent les Galates des Celtes, nous l'avons dit ailleurs (*Fragm.*) II, p. 37-40) ; mais c'est là l'exception.

On peut regarder comme certain que les vrais Gaulois, peuple brun, étaient en minorité dans ces flots tumultueux et envahissants de Kymris et de Galls ou Kymro-Galls, qui se répandirent comme une avalanche sur le Latium, et ensuite sur la Grèce et l'Asie Mineure. Et, si leurs traits caractéristiques sont passés sous silence, c'est assurément que leur stature n'épouvantait point, et que la couleur de leur système pileux n'avait rien d'extraordinaire pour les peuples qu'ils allaient conquérir.

Ainsi, le type blond dominait ; et la similitude du nom aidant, ce type fut considéré comme appartenant à tout ceux qui portaient ou qui recevaient le nom de Gaulois. Puis ces mêmes errements se perpétuant dans les temps modernes, on en vint à se persuader que tous les Gaulois

étaient blonds. — Et, pour expliquer la présence des types châtains ou bruns, qui frappaient la vue dans la Gaule moderne, et dont il fallait bien tenir compte, on eut recours à la race Ibérique, prise pour la race gallique, ou à d'autres races antérieures censées revêtues de ce type brun, dont on retrouvait partout des traces, et au sein desquelles se seraient transformés, en leur succédant, ceux que l'on nommait Gaulois. — Mais une semblable doctrine se condamne elle-même, car rien ne saurait prouver ce mélange ni cette absorption, contraires à tous les faits comme à tous les principes.

Strabon dit que les Aquitains ressemblaient aux Ibères plus qu'aux Gaulois (liv. IV. t. II, p. 2, 38) ; et nous savons que les Belges paraissaient tenir des Germains, leurs voisins, dont ils étaient sortis pour la plupart. — ... *esse ortos ad Germanis lib.* (César, II, *cap.* IV). L'histoire, au contraire, est muette sur le type des Celtes ou Gaulois proprement dits. M. Am. Thierry assimile les Belges aux Kymris, race blonde, sans aucun doute. Ce sont pour lui des Kymro-Belges ; et il adopte « la dénomination vulgai- » rement reçue de *Gaulois*..... pour désigner soit les deux » races en commun, soit l'une d'elles séparément, » quelquefois même tous les habitants de la Gaule, y compris les Aquitains et les Ligures (t. I, p. 49-50). Nous demanderions plus de précision dans les termes. Et quant à l'identité des Kymris avec les Belges et les Cimbres surtout, les Cimmériens, c'est encore une question qui n'est pas absolument résolue, mais dont nous n'avons point à nous occuper.

Le même auteur, on ne l'ignore pas, établit une distinction déjà considérable entre les deux peuples ou les « deux races » qu'il considère comme de sang gaulois. (*Introd.*, p. V-VI, XII, LXVIII et suiv., et *pass.*) Nous sommes allé plus loin dans cette voie ; et nous espérons que l'opi-

nion d'une distinction encore plus radicale finira par prévaloir. Plusieurs savent ici que nous nous sommes attaché à mettre en relief les caractères différentiels des Galls et des Kymris ; et que, par suite, nous avons été conduit à séparer et à regarder comme deux races très-dissemblables ces rameaux dont nous n'apercevons la prétendue fraternité ethnique ni dans les caractères anatomiques ni dans les caractères physiologiques (*Fragm.* III. Nous ne nous répéterons pas.

Tel est le rôle, à bon droit si considérable, qu'a joué la chevelure seule dans la détermination des types ou des races qui nous occupent, que c'est encore là l'un des principaux arguments invoqués de part et d'autre dans le débat. — Ainsi, par exemple, M. d'Omalius d'Halloy regarde les Erso-Kymris actuels, de race brune, comme étant les restes des anciens peuples occupant la Gaule et les îles Britanniques, avant l'arrivée des Celtes, peuple blond, venu de la Germanie, et que nous nommons Kymris. Aussi notre savant confrère, qui veut bien apprécier plus qu'il ne faut nos recherches, termine-t-il sa *note*, en faisant remarquer qu'entre nous les noms seuls diffèrent; nos Galls étant ses Erso-Kymris, et nos Kymris ses Celtes (1). On ne pourrait cependant différer davantage, au fond ; les mots n'étant que les signes des idées qu'ils représentent. Voilà donc encore une acception du mot Celtes, acception puisée à la source des auteurs grecs dont nous parlions tout à l'heure.

Avec quelques variantes, tel est aussi le sens dans lequel Moke entend les Celtes, — essaim de la famille blonde, dans le principe très-voisin des Germains, et trouvant à

(1) *Note supplément. sur les caractères natur.* etc., dans les *Bullet. de l'Académ. roy. de Belgique*, 2e série, t. IV, tir. à part, p. 2, 7, 10 ; 1858 ; — cf. *Des races hum.*, 1845, p. 25 et suiv.

son arrivée une population primitive de couleur brune (les Araméens de M. d'Omalius) avec laquelle il se mêle, et au sein de laquelle il s'altère de plus en plus. Car c'est ainsi que l'on explique, dans le midi de la Gaule, la disparition du type des hommes blonds (*La Belgique ancienne* etc., p. 31-32, 38, 60 et suiv. ; 1855).

Il existe aussi de grandes analogies entre ces vues et celles de M. Roget de Belloguet, — qui se persuade trop facilement avoir raison sur M. Am. Thierry. Pour lui, les Gaulois des Gaules et de la Bretagne, aussi bien que de la Galatie, sont partout un peuple de type blond, voisin des Germains, et offrant tous les caractères que nous attribuons aux Kymris. C'est une race identique, un type unique.

Et, suivant l'auteur, c'est ainsi que s'écroule la fameuse dualité de M. Thierry, corroborée par Edwards, « distinc- » tion qu'ont admise comme un article de foi, dit-il, la » plupart de nos historiens actuels, quoiqu'elle ait été, entre » les Belges et les Gaulois proprement dits, inconnue à » toute l'antiquité. » Et comme M. Roget, ainsi que M. d'Omalius, ainsi que Moke, ne peut méconnaître l'existence d'une race brune, méridionale, d'un type très-différent de la précédente ( celle que nous appelons celtique ou gallique), il la rapporte provisoirement aux Aquitains et à la race ibérique, mais plutôt aux Ligures ( qui seraient les mêmes que les *Gallæces*, et aussi « que les Lloégriens et » les Gaëdhail ou Gaëls des traditions de la Bretagne et de » l'Irlande) ; » tandis que ses Gaulois véritables sont nos Kymris.

Enfin, ce savant ne retouvant pas son type blond dans les lieux qu'il devait occuper anciennement, et ne doutant pas, de même que M. d'Omalius et Moke, des modifications radicales que le mélange aurait produites, en vient à découvrir que ce type est perdu dans les trois quarts de la

France, et qu'il a été absorbé par la race brune, la race des vaincus, à la suite de dégénérations successives sur lesquelles il insiste beaucoup. Il demande même comment un type si distinctif et si remarqué de toute l'antiquité, a pu disparaître parmi nous, « tellement que dans le pêle-» mêle qui existe en France des traits et des tempéra-» ments de toutes les familles de la race blanche, ce sont » néamoins les caractères physiques des peuples méri-» dionaux qui prédominent jusque dans nos provinces » du nord (1). » L'auteur demande quelles causes ont amené « cette étonnante transformation, » et ne s'inspire point des faits qui le frappent d'un si juste étonnement... — Mais la science répond : il suffit de l'interroger. La physiologie enseigne que si les individus périclitent et meurent, il n'en est pas de même des races, qui ne vieillissent pas. Elle enseigne que depuis les temps de l'histoire, les grandes masses de population habitant notre sol n'ont pas subi de « transformation, » et qu'elles l'occupent encore de nos jours.

Telle est donc la conclusion finale de l'auteur, à laquelle l'ont conduit forcément des études longues et difficiles, sans nul doute, mais à notre sens trop exclusives, au point de vue de la linguistique et des traditions. — Au contraire, nous demeurons convaincu que tous les faits s'expliquent d'une façon normale, dans l'ordre des principes qui nous servent de guides.

Une remarque encore avant de quitter M. Roget. C'est qu'il devient pour nous un auxiliaire inattendu, quand il nous apporte son opinion à l'appui de la séparation que

(1) Rog., *Ethnogénie gauloise*, p. 90-91, 132 et suiv., 147 et suiv., 182, 310, 393; 1861. — D'Omalius, *Note supplément*. cit., ub. sup., p. 2, 7 ; cf. *Sixième note*, *ibid.*, t. III, tir. à part, p. 7-8 ; 1857. — Moke, ouv. cité, p. 61-62. — Cf. *Fragm. ethnol.*, II, p. 45-47.

nous établissons ethniquement entre les Galls et les Kymris. Il n'admet point que les deux types qu'il appelle, l'un ibérique ou ligurique, l'autre celtique ou gaulois, — l'un, à tête arondie, à cheveux bruns, etc., l'autre, à tête allongée, à cheveux blonds, etc., aient jamais pu appartenir à la même famille, et que, par conséquent, ces deux types de peuples soient sortis de la même souche (p. 184-85, 309). — Nous ne pensons pas autrement; mais en appelant Gall le Ligure, et Kymri le Celte.

Revenant à nos Celtes et à notre Celtique, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'avec les progrès du temps, le domaine celtique s'amoindrit : après avoir embrassé l'Europe presque entière, il se réfugie aux extrémités de l'Occident; et, dernièrement. il ne lui restait plus que la Gaule et la Germanie. Enfin, aujourd'hui, il est réduit à l'ancien sol de la Gaule proprement dite, que l'on peuple, il est vrai, de deux races ou de deux rameaux dits celtiques, les Galls et les Kymris. M. Am. Thierry croit même devoir réserver exclusivement le nom de Celtes aux habitants d'une Celtique, dont le territoire était compris partie chez les Ligures et partie entre les Cévennes et la Garonne, le plateau Arverne et l'Océan. Et de plus, pour lui, la confédération celtique paraît « s'être épuisée dans la conquête de l'Espagne » (*Introd.*, P. XXIX-XXXIV). » — Nous croyons, nous, que cet épuisement n'a pu s'étendre qu'au nom seul, et non à la race vigoureuse des Celtes, qui continua sa vie ethnique sous le nom de Gaulois, et qui n'est pas près de s'éteindre

Toujours, est-il que la plupart des historiens contemporains, en cela d'accord avec les linguistes en général, regardent comme Celtes les Galls et les Kymris ensemble, dont ils font deux variétés ou branches d'une seule race, la race celtique. Ainsi, la familles des langues celtiques comprend le gallique et le Kymrique (ou *cynmraeg*) et leurs

dérivés, qui se parlent, les premiers, dans le nord-ouest de l'Irlande, et dans l'île de Man, dans les Higlands d'Écosse et dans les îles Hébrides ; les seconds, sous les noms de welche et d'armoricain, dans la principauté de Galles et dans notre Bretagne.

Qui dit Celtes, ou même Gaulois, pour la plupart des écrivains, dit donc Galls et Kymris. Mais il arrive trop souvent que l'on appelle Celtes l'un ou l'autre seulement de ces rameaux ethniques, ou peuples différents, par suite de l'opinion qui les rapproche au point de les confondre en un seul. Et de là des équivoques, des erreurs, ou des récits obscurs, inintelligibles, et qui ne sauraient avoir une signification précise, à moins d'entente préalable.

En ce sens, comme on le voit, Celtes serait synonyme de Gallo-Kymris, terme qui ne prêterait à aucune ambiguïté. Ainsi compris, c'est en effet le seul nom qui leur convienne, et nous souhaiterions qu'il fût substitué à celui de Celtes. Dans un sens plus rigoureux, et seul vrai pour nous, le mot Celtes veut dire Galls ou Gaulois proprement dits. Mais cette acception n'étant point exclusivement admise, le mieux serait d'y renoncer, en conservant le seul nom de Galls. Enfin, puisque la signification des termes Galls et Kymris n'est pas douteuse, pourquoi ne laisserait-on pas à chacun des deux peuples le nom dès lors incontesté qui leur appartient dans l'histoire moderne ?

A ce point de vue, nous en dirons autant du nom de Gaulois, à moins que l'on ne distingue les anciens Gaulois ou Galls des nouveaux Gaulois, les Gaulois du sud de ceux du nord, ceux qui parlaient le gallique de ceux qui parlaient le kymrique, ces derniers n'étant ainsi nommés que par cela seul qu'ils habitaient la Gaule. — Ce mot Gaulois, en effet, n'est guère moins reprochable que celui de Celtes. De quels Gaulois veut-on parler : ceux de l'*Histoire*

de M. Am. Thierry ou ceux de *l'Ethnogénie* de M. Roget de Belloguet? Enfin, nous en dirions presque autant des Bretons anciens, primitifs ou Celtes, et des Bretons nouveaux, conquérants ou Kymris.

Ainsi, le mot Celtes aura longtemps encore différents sens : ou il voudra dire Galls, ou il voudra dire Galls et Kymris, ou Kymris seulement. Par suite de cette multiple acception, l'usage de ce nom, même appliqué aux anciens, Galls, mais dans quelque sens qu'il soit compris, prêtera donc toujours à la confusion. Et mieux vaudrait, par conséquent, pouvoir s'en abstenir tout à fait.

Peut-être appartiendrait-il à notre compagnie de donner ce salutaire exemple. — Toutefois, en faisant des vœux pour que l'on écarte, autant que posible, des discussions anthropologiques, le fatal nom de Celtes, remplacé, soit par Galls, soit, en d'autres sens, par Gallo-Kymris, ou par Kymris, nous n'avons pas un moment la pensée de voir s'opérer une semblable réforme. Mais nous aurons du moins constaté qu'elle porterait les meilleurs fruits, — s'il est vrai que rien ne nuit davantage à la clarté du discours, et que rien, dans la science n'est plus funeste que l'ambiguïté des mots.

III. Type des Celtes. — Les Celtes, considérés historiquement, nous ayant apparu, et nous apparaissant encore sous divers aspects, l'obscurité qui les dérobe dans le passé ne pouvait manquer de s'attacher à leurs caractères physiques, dont on ne se préoccupait point. Et, telle était, telle est encore cette obscurité, que l'on englobait sous un même nom, et que l'on jetait pour ainsi dire dans un même moule les peuples les plus différents; et que l'on est aujourd'hui même divisé, comme nous l'avons déjà vu, sur la question fondamentale de savoir si les Celtes étaient

une race brune ou s'ils étaient une race blonde ; — toujours parce que l'on ne s'entend pas sur le fond même de la discussion, sur le principe du débat, la nationalité ou la personnalité celtique ou gallique.

Avant les progrès tous récents de l'anthropologie, la recherche du type des Celtes eût semblé bien difficile. Mais on sait aujourd'hui que ce type existe, et qu'en dépit des temps et des révolutions, de même que tous les types, il se transmet d'âge en âge, de génération en génération, sans de très-notables changements. Et c'est ainsi que la science retrouve dans leurs représentants modernes les médailles enfouies des plus anciens peuples. — Pendant que le génie de Cuvier créait la détermination des animaux fossiles. Will. Edwards exhumait aussi les générations de nos aïeux, qu'il faisait revivre dans leur descendance actuelle.

On comprend donc que, cette notion acquise, il devenait possible de remonter à la source des caractères anciens, par la contemplation des caractères que nous avons encore sous les yeux, et d'arriver ainsi jusqu'au type celtique. Or, sans sortir de la France et de la Belgique, en général, dans les contrées jadis habitées par les Celtes et par les Belges, nous voyons dominer ou le type brun ou le type blond, l'un et l'autre étant propres à chacun de ces deux peuples.

Les caractères particuliers qui distinguent les types celtique et kymrique, ont été longtemps méconnus. Ils sont mieux appréciés de nos jours ; et pour ce qui nous concerne, nous avons déjà montré comment s'était produite l'opinion de la haute stature, de la blancheur de la peau et de la couleur blonde de la chevelure des Galls. Car, tels sont les principaux traits, dits gaulois, dont parlent quelques historiens. L'analyse de tous les témoignages anciens sur cette matière nous a fait reconnaître que ces caractères

appartenaient non aux vrais Celtes ou Galls, mais particulièrement aux Kymris (*Fragm.*II, p, 22-50). Nous ne pourrions développer ce sujet sans nous reproduire nous-même, ce que nous ne ferons pas.

Ces peuples blonds, qu'ils soient nommés *Celtæ*, *Galli*, Κελτοὶ ou Γαλάται, n'étaient en réalité pour nous que des Kymris (ou des Cimbres), des Belges ou des Teutons. Aventureux et guerriers, ces peuples, associés aux Galls, mais par eux-mêmes surtout, ont porté le fer et la dévastation dans les pays lointains ; ils ont brûlé Rome, ravagé la Macédoine, pillé le temple de Delphes, assiégé Sparte, régné sur la Galatie, presque toujours appelés du nom de Gaulois, comme sortant de la Gaule ; les vrais Gaulois, par suite, étant considérés, eux aussi, comme blonds,. — L'erreur dans les noms a fait l'erreur dans les idées, erreur partagée par un grand nombre de modernes, et renouvelée de quelques Latins et surtout des Grecs.

Mais depuis lors, la lumière s'est faite, et l'observation directe est venue sanctionner les vues de l'histoire, et prouver que si les Kymris sont un peuple haut de taille et blond, les Galls sont, au contraire, un peuple de taille moyenne et de couleur plus ou moins brune. Le problème, dans ces termes, pourrait même être envisagé comme à peu près résolu, Cependant, les dissidences ne font pas défaut.

Dans un article publié il y a peu de temps, M. H. Martin, après avoir antérieurement considéré tous les Gaulois comme appartenant aux souches blondes, revient sur ce sujet, et combat à son tour notre manière de voir. Il reconnaît néanmoins que cette « vielle donnée » de la couleur purement blonde des Gaulois n'est « vraiment pas sus-« ceptible de défense, » et que son opinion sur ce point doit être modifiée. Mais l'éminent historien n'admet pas pour cela qu'il y ait eu attribution complétement distincte de la

couleur chez les Galls et les Kymris; car il voit dans divers lieux, soit des Celtes blonds, soit des Kymris bruns. « Les » Celtes proprement dits, ou Gaulois méridionaux, dit-il, » sont blonds; au-dessus d'eux, vers le nord, s'étendent » des masses de Gaëls bruns, plus ou moins mêlés de » groupes de population blonde appartenant probablement » aux Celtes; le même phénomène, le même mélange ap- » paraît en Irlande et en Écosse. A l'Ouest, les Kymris de » Bretagne et de Galles sont bruns en majorité; au nord, » les Belges sont blonds. » — Et de là cette conclusion » que « Les types étant restés ce qu'ils étaient depuis les » temps historiques, les deux variétés brunes et blondes » existaient sans doute dès l'arrivée des Gaulois en Occi- » dent, aux âges antéhistoriques (1). »

Pour nous, les restes des populations brunes du pays de Galles et de notre Bretagne sont en général d'origine gallique, et plus ou moins modifiés, à d'autres points de vue, par le climat, les mœurs, le langage. Ils ne sont Kymris que de nom, De même que les prétendus Celtes blonds d'Irlande et d'Écosse seraient d'origine teutonique ou kymrique. Nous persistons donc à penser que toutes les masses celtiques ou galliques étaient dans leur ensemble de type brun ou châtain, de même que les populations kymriques sont caractérisées généralement par le type blond.

Ainsi, le type brun des vieux Gaulois existe encore dans les divers pays habités anciennement, comme aujourd'hui, par les Celtes ou leurs descendants. Et, chose singulière, il est presque partout en contact avec son allié de si vieille date, le type de nuance plus ou moins voisine du blond. C'est ce qui se voit d'une manière spéciale dans quelques parties de l'Irlande et de l'Écosse, dans le pays de Galles, enfin, dans notre Armorique. Partout, ce type

(1) *Les Races brunes et blondes*, dans la *Revue Nation.*, mars 1861, t. III, p. 117 et suiv., 120, 127.

paraît être antérieur au type blond, qui a bien pu le déposséder et lui imposer sa langue, mais sans que les caractères fondamentaux de la race aient souffert une atteinte profonde.

Ces deux types existent également dans la haute Italie, où Edwards avait surtout retrouvé, assez fréquemment même, le type des Kymris (dans les *Mém. de la Société ethnol.*, t. I, part. I, p. 61-62). Pour nous, durant nos courses à travers la Lombardie, en 1859, dans l'ancienne Gaule transpadane, et particulièrement sur les bords de l'Adda et de l'Oglio, entre Milan et Brescia, nous avons été plus d'une fois frappé de la conformité du type des habitants des campagnes avec celui de nos Galls. Non-seulement les caractères du type physique et les manières, même je ne sais quoi dans le timbre des sons vocaux, mais aussi les agencements de la ferme et les arrangements intérieurs du logis, tout nous rappelait les paysans de France, et surtout ceux de nos montagnes centrales. Nulle part, au contraire, sur notre route, nous ne rencontrâmes ni le type kymri, ni cheveux blonds. Un peu plus loin, vers l'est et le pays des Vénètes, ce type gallique nous a semblé s'effacer et se perdre. On ne rencontre plus que le type indigène, plus fin, plus beau ; puis, on voit apparaître d'autres types mal caractérisés, et altérés, comme il arrive toujours, dans ce pays notamment au contact de deux populations différentes. Mais cela n'est déjà plus de notre sujet.

Pour tous les caractères généraux du type gallique, ils se retrouvent de même particulièrement chez les populations de notre plateau central, comme l'Auvergne, le Limousin, le Lyonnais et le Forez, le Velay, le Vivarais : pays des *Arverni*, des *Lemovices*, des *Segusiani*, des *Vellavi*, des *Helvii ;* et aussi chez celles de la plupart des autres contrées montueuses de l'ancienne Celtique. — Ce type diffère d'ailleurs considérablement de celui qui se

voit en général dans les régions de plaines jadis occupées par les peuples kymriques, comme le nord et l'ouest de la France. — Après Edwards, nous avons exposé ces caractères du type physique. M. Lagneau, M. Broca et d'autres de nos collègues, en ont également fait mention (1). Nous n'en dirons que quelques mots, comparativement avec ceux des kymris.

Alors que la taille des Kymris était généralement grande, celle des Galls est moyenne ou petite. Alors que la peau des uns est blanche et souvent tachetée d'éphélides, celle des autres offre un certain degré de coloration. Les cheveux des premiers sont peu fournis et plus ou moins blonds; le crâne est dolicocéphale, et nous paraît plus vaste que celui des Galls. Le front est élevé et large; les yeux sont ordinairement bleus ou de couleur claire; le nez est grand et recourbé en bas; le menton saillant et allongé.

Chez les descendants des Galls, les cheveux, châtains ou bruns, sont plus abondants et nous semblent plus persistants dans leur nuance que chez les Kymris; le crâne présente un ovoïde moins allongé, quelquefois même il est de forme arrondie, brachycéphale, par conséquent, ou sous-brachycéphale. Le front est moins haut et moins large; les yeux sont de couleur variable et généralement bruns; le nez est plus ou moins droit; le menton court; l'aire de la face est plus ramassée, plus développée en largeur et beaucoup moins allongée que dans le type précédent. — Du reste, ce sont là de simples aperçus, qui demandent à être revus et complétés par de nouvelles études.

(1) Edw., dans les *Mém.* cités, t. I, part. I, p. 54-55; t. II, part. I, p. 17-18. — *Fragm. ethnol.* III, p. 82-83. — Cf. Lagn., *Instruct. sur l'Anthropol. de la France*, dans les *Bullet. de la Société d'anthrop.*, t. II, p. 344-45, 359-60; 1861. — Broca, *Rech. sur l'ethnolog. de la France*, dans les *Mémoires de la Société*, t. I, p. 8; 1860-63.

Quand aux mœurs comparées des uns et des autres, elles offrent, comme on le sait, des différences singulières, et qui viennent creuser encore la ligne de démarcation qui sépare les Galls des Kymris. Et, chose à noter, c'est que ces mêmes différences, dans le fond des mœurs et des usages peuvent encore être observées aujourd'hui, non-seulement chez les deux types pris en particulier, mais dans les divers pays, ou même les lieux de la France occupés plus ou moins spécialement par l'un ou l'autre de ces éléments ethniques.

Mais ces traits différentiels sont indiqués de plusieurs côtés : nous en avons parlé nous-même (*Fragm.* III, p. 66-82), et nous n'aurions pas le loisir de donner à ce sujet les développements nouveaux qu'il pourrait comporter. — Nous bornons donc là ce que nous dirons du type général des Celtes.

IV. Origine des Celtes. — Qui dit origine, dit problème impénétrable à notre esprit; et, dans l'état présent des choses, ce n'est pas sans quelque témérité que l'on s'attaque à cette inconnue, tant la lutte est inégale. La voie des conjectures est seule ouverte; et il se peut qu'elle conduise parfois au but. Mais des conjectures ne sont pas des faits : entre les unes et les autres il y a un abîme.

Pour ce qui est de l'origine du peuple celtique, ouvrez les livres : que disent-ils? Presque partout et presque toujours vous lirez que les Celtes sont un peuple asiatique, et que, lorsqu'ils se sont établis dans la Gaule, ils venaient de l'Orient.

Déjà bien des siècles avant les modernes ou les contemporains, qui font remonter au fils de Japhet l'origine des Gaulois, l'historien Josèphe avait dit que « les peuples au» jourd'hui appelés Galates, et autrefois Gomariens, avaient » Gomar pour auteur (1). » C'est ainsi que moyennant la

(1) *Antiq. Jud.*, *liv.* I, chap. VI.

variation du G en K, on a pu trouver dans le mot Gomer les éléments de ceux Κιμμέροι et Kymris. Aschenaz, néanmoins, l'un des fils de Gomer, est surtout le représentant de la race gauloise ou celtique comme le veut Cluvier (1). Et, pour donner toute satisfaction à l'hypothèse, Gomer étant aussi l'ancêtre général des Occidentaux, ses deux autres fils, Riphath et Togarmah, auraient été, Riphath, le père des Slaves, témoin les monts Riphéens; et l'on verrait dans les syllabes finales de Togarmah les éléments de Germains (2). Mais il nous semble que l'on ne saurait trop admirer de tels efforts philologiques, à l'aide desquels, en fait d'étymologies, tout deviendrait possible. — Cependant, la Genèse ne dit rien de semblable : elle dit seulement, en parlant des enfants de Gomer et de Javan, que par eux furent divisées les îles des nations : — *Ab his divisæ sunt insulæ gentium in regionibus suis* (*cap.* x, § v). Du reste, alors que tant d'auteurs dérivent les Gaulois de diverses contrées de l'Orient, on sait que Bochart, par exemple les fait venir de l'Égypte (3). Ailleurs, nous avons indiqué d'autres versions touchant cette origine (*Fragm.* III, p. 60-61).

Toujours est-il que de notre temps, en se fondant principalement sur les relations des langues, on compte les Celtes (nos vrais Celtes) parmi les nations indo-européennes, aryanes, qui se seraient détachées de la souche primitive à des époques inconnues, et que leur marche à travers les siècles, après des haltes et des péripéties sans nombre, aurait enfin conduites jusqu'aux rivages de l'Occident.

Cela est admis, cela n'est guère contesté; on ne doute pas, on affirme : et nous voulons bien qu'il en soit ainsi. Mais la science ne vit pas d'affirmations et de considéra-

(1) *German. antiq., lib.* I, *cap* IV et *seq.*, cf. *cap.* IX.
(2) J. Reynaud, *l'Esprit de la Gaule*, p. 278-79; 1864.
(3) *Géogr. sacr.*, part II, liv. I, chap. XXII, LXII.

tions, d'hypothèses plus ou moins fondées; il lui faut des preuves, de vrais preuves. Et ici, nous serait-il permis de les demander? Nous ne sachions rien de préjudiciable à nos études, comme des notions très-légitimes peut-être, mais auxquelles on accorde plus de valeur qu'elles n'en méritent, en tant que ne reposant pas sur le roc inébranlable des faits. Et que si cette base fait défaut, comme il arrive si souvent, nous demandons du moins que l'on donne les choses pour ce qu'elles sont, et que, dans le doute, on suive le précepte de Zoroastre.

Ainsi, pour ce qui est du langage, ces liens de parenté que l'on a reconnus dans les idiomes comparés des familles primitives de l'Asie avec celui des vrais Celtes ou Galls (dont seuls nous parlons), constituent-ils une preuve absolue, que le celtique dérive de l'aryaque? — Et d'abord, les linguistes sont-ils d'accord sur les questions les plus générales de leur belle et difficile science, née d'hier, et dont les problèmes qui s'y rattachent sont posés, mais non résolus?

Ici même, pourquoi ne pas le rappeler? Nous voyons les uns assurer que les différences entre la famille sémitique et la famille indo-européenne prouvent résolûment la séparation des origines; tandis que d'autres ne doutent pas qu'entre ces deux familles de langues les points de contact sont assez nombreux pour qu'elles aient pu sortir du même arbre ethnique (1). Le point de vue auquel chacun se place, les principes qui dirigent le jugement font fléchir les inductions, et se reflètent finalement dans l'opinion.

S'entendra-t-on mieux sur l'idiome des Celtes, dont il ne subsiste plus que des débris, surtout dans le nord de l'Irlande et la haute Ecosse, sous les noms d'irlandais mo-

(1) Chavée, dans les *Bullet. de la Société d'anthropologie*, t. III, p. 198 et suiv.; t. V, p. 190 et suiv. — Halléguen, *ibid.*, t. III, p. 205 et suiv., 338 et suiv. — Cf. Pruner-Bey, *ibid.*, p. 238 et suiv.

derne et du langage *erse*? S'entendra-t-on mieux sur le welche et l'armoricain, qui sont les dialectes de la branche kymrique? Ce que nous pouvons d'abord constater, c'est que cette dernière branche est fort distincte de la précédente, qu'elle en est séparée « par des différences assez » profondes, comme le dit M. Alf. Maury, qui paraissent » remonter à une époque ancienne (1). »

Telle est, on le sait, l'opinion de la plupart des auteurs.— Mais voilà que M. Roget de Belloguet soutient, au contraire, que l'ancienne langue des Celtes ou Gaulois, comme il les entend, n'était pas divisée « en deux idiomes correspon- » dant, l'un au kymrique et l'autre au gaélique modernes, » mais *une* et commune, malgré ses variétés locales, aux » peuples gaulois de la Belgique et de l'Italie, comme à ceux » de la Bretagne et de la Gaule proprement dite (p. 1). » Identité de race, unité de langage, c'est logique.

Il y a plus, alors que beaucoup de linguistes s'accordent à faire venir de l'Orient la langue des Kymris et celle des vrais Gaulois, d'autres hommes dont les connaissances font autorité pensent que « les formes grammaticales des idiomes » celtiques ont été tellement altérées, qu'il est difficile de » les rattacher, au moins directement, aux langues indo-eu- » ropéennes (Maury, p. 503). » D'autres encore, d'après les mêmes errements, pensent que les langues irlandaise et kymrique pourraient être regardées comme ayant été » modifiées par l'influence qu'auront exercée sur les peu- » ples qui les parlent leurs relations avec les peuples » parlant des langues indo-européennes (2). »

Enfin, tous ces auteurs qui nomment Celtes ou Gaulois, les hommes blonds exclusivement, et qui considèrent ceux

(1) *La terre et l'homme*, p. 504; 1857. — Cf. *Fragm. ethnol.*, III, p. 88-92. — Renard, dans les *Bullet.* cités, t. XXIII, 3e lettre, *vieux langage des Celtes*.

(2) D'Omalius d'Halloy, *Sixième note* etc., cit., *ub. sup.*, p. 7.

de la race brune antérieure (nos Celtes) comme indigènes de l'Occident, donnent nécessairement à la langue que parlaient ces derniers (et qui pour eux n'était pas gauloise), une origine locale, «occidentale,» ayant « plus de rapports, « comme le dit Moke, avec le latin qu'avec l'allemand. » — Et, chose plus curieuse, c'est que ce même auteur croit que ce furent les peuples primitifs de race brune qui donnèrent et firent adopter leur langue aux races victorieuses du type blond (p. 70-73, cf. p. 38-42). Tout à l'heure nous venons de voir que ces indigènes de race brune auraient, avec le temps, transmis leur type aux masses d'émigrants. Ici, ce sont les mêmes hommes primitifs et grossiers, comme on suppose qu'étaient ces nations préceltiques, qui donnent leur idiome à des peuples plus avancés en civilisation, conquérants et d'un type supérieur. Soit. Mais alors, que penser de la parenté des langues celtiques avec l'aryaque ? — Voilà quelques-unes des contradictions et des difficultés insolubles auxquelles on se heurte dans ces questions.

Ainsi, comme on le voit, fût-il donc prouvé que les Galls seraient venus de l'Asie, cela ne prouverait pas encore que leur langne en vint aussi. Mais, si l'on ne peut admettre comme démontrée, l'origine asiatique du langage, à plus forte raison, ne pent-on admettre l'origine asiatique des Kymris et surtout des Galls.

D'une autre part, on assure que la langue des Romains ne tarda pas à prévaloir sur les dialectes parlés dans la Gaule, notamment celui des vrais Gaulois et celui des Belges. Suivant M. Alf. Maury, ces dialectes « ont été complète- » ment évincés par le latin, que les habitants des Gaules » adoptèrent rapidement après la conquête romaine (p. » 504). » Et le fait est que l'idiome gallique n'a point d'annales, et qu'il n'en reste d'autres traces qu'un petit nombre de mots que nous ont transmis les auteurs, et qui sont pour la plupart des noms propres de plusieurs sortes.

On ne saurait croire cependant que cette adoption du latin par les Gaulois ait été si prompte. C'est là une opinion romaine, et qu'il ne faudrait point prendre tout à fait à la lettre (1). Mais ne peut-on penser, d'ailleurs, que les anciens immigrants, en les supposant venus de l'Orient, ce qui n'est ni démontré, ni même universellement admis, comme l'attesteraient au besoin nos dernières discussions (2); ne pourrait-on penser, disons-nous, que ces immigrants auraient, eux aussi, dans les temps les plus lointains, imposé leur langue aux vaincus ? En effet, si les Celtes ou Galls ont adopté sans beaucoup d'efforts l'idiome des Latins, ils avaient bien pu subir à la longue, en partie au moins, l'idiome des Kymris. Alors, ils l'auraient d'autant mieux abandonné, que c'eût été pour eux comme une langue d'emprunt. Au reste, l'invasion kymrique, en important le druidisme et d'autres institutions, dut nécessairement modifier la langue des Celtes. Et cette conjecture acquiert une certaine force par l'exemple du pays gallois et de l'Armorique, où des agglomérations celtiques ont adopté l'idiome plus ou moins altéré des Kymris, et sont même devenues en quelque sorte kimriques, sauf les caractères fondamentaux du type qui les distingue, et qui n'ont pas très-sensiblement changé.

Convenons donc, en passant, que la linguistique a beaucoup à faire pour être d'accord avec elle-même sur tout ce qui concerne les langues celtiques. Aussi cette science ne se fait-elle pas un peu illusion, quand elle aspire à subalterniser les caractères proprement dits? la linguistique est sans doute un auxiliaire indispensable à la marche des études anthropologiques. Ainsi que sa sœur, l'histoire, elle ne peut en être séparée. Et dans ce rôle d'auxiliaires, ces

(1) Michelet, *Hist. de France*, 1833, t. I, p. 135 et suiv.

(2) *Bullet. de la Société d'anthrop.*, t. V, fascis. 1-2; 1864.

deux sciences rendent des services de premier ordre, et que nul ne méconnaît. Mais là doit se borner leur intervention, consultative seulement. — En effet, la physiologie rectifie l'une et l'autre, alors que la linguistique, comme l'histoire, peuvent faillir. Les langues changent; comme toute parole, elles passent : les caractères anatomiques et physiologiques, sauf des modifications dues à des causes toujours appréciables, ne passent pas. Ils sont fixes.

Maintenant, s'il est évident que la provenance asiatique du langage des Celtes ne soit pas prouvée incontestablement, on voit que notre question principale s'éclaircit d'autant, et que nous sommes amené tout naturellement à ne point devoir considérer nos Celtes ou Galls comme venus de l'Orient. Et telle est, en effet, l'opinion de plusieurs des auteurs mêmes dont les vues sont opposées aux nôtres, et pour qui nos Galls sont une race brune, occupant primitivement le sol de la Gaule. A leurs yeux, ces anciens peuples, non-seulement ne dérivent pas de l'Orient, mais on leur reconnaît une origine méridionale. C'est aussi notre sentiment. — M. Roget les dit venus d'Afrique « d'origine » très-probablement africaine ; » et il ajoute qu'ils paraissent avoir été de la même famille que les « Gœtules et » les Numides (p. 310, cf. 301 et suiv.) » — Ce n'est donc pas nous seuls mais nos contradicteurs qui se prononcent pour cette origine occidentale et méridionale. Seulement, notre race, brune est gallique, ce sont nos vrais Celtes, tandis que la race brune à laquelle on fait allusion serait de souche ligurique.

Nous n'avons pas à nous occuper des Ligures; mais, à propos de l'origine africaine qu'on leur attribue, nous dirons cependant que c'est une opinion déjà présentée par Prichard (1), et que réfuta dernièrement M. G. Nicolucci,

(1) *Researches into the Physic. History of Mankind*, 1836 et *seq.*, vol. II, p. 38.

dans son beau travail sur les Ligures en Italie. Il compare les crânes de ce peuple avec ceux des autres peuples de l'Europe ; et il est conduit à rattacher les Ligures à la famille touranienne (1). Tout au contraire, on sait que Bory de Saint-Vincent regarde non-seulement les Ibères, mais les Kabyles, et aussi les Celtes, comme autochtones de l'Atlantide, en supposant, comme nous le pensons d'ailleurs, que cette terre de Platon ait été située dans l'Occident (2). Mais, quoi qu'il en soit de ces opinions si différentes, et pour ce qui concerne exclusivement nos vrais Celtes, ne pouvant voir en eux des Atlantes proprement dits ou des Africains, non plus qu'une race d'Asie, nous serions amené à ne point chercher en d'autres lieux que les régions pyrénéennes, le berceau de ce peuple européen.

Enfin, sur ce point plus que difficile, comment ne pas rappeler l'opinion des druides, ces instituteurs de la nation, ces sages de la Gaule, qui furent les précurseurs de ceux de la Grèce, et qui professaient, sur leurs origines, dont ils étaient plus voisins que nous, des idées dont on doit tenir compte. De même que pour la distinction des Celtes nous avons pris pour arbitre César, de même ici nous croyons à l'autorité des druides, autant qu'à celle de beaucoup de modernes. Or que disent les druides ? — Ils rapportent que la population de la Gaule, n'était indigène qu'en partie, et qu'elle s'était recrutée à diverses reprises par l'incorporation d'insulaires étrangers venus d'au delà des mers, et de peuplades transrhénanes chassées de leurs foyers, — ....*partem indigenam : sed alios quoque ab insulis extimis confluxisse et tractibus trans-*

(1) *La Stirpe ligure in Italia ne' tempi antichi e moderni*, p. 75 c. seq., in-4° Napoli, 1864.

(2) *Sur l'Anthropologie de l'Afr. franç.*, dans le *Magas. de zoolog.*, *d'anat.* etc., 1845, tir. à part, p. 8. — Cf. *Fragm. ethnol.* III, p. 69,

*rhenanis.... sedibus suis expulsos* (1). Ce langage est puisé à bonne source ; il est clair et conforme aux vues de l'histoire comme aux données générales de l'anthropologie.

Un dernier mot : on ne fait guère difficulté de croire à l'existence de populations antérieures à l'arrivée des Celtes, par conséquent des Kymris, et d'abord des Galls, supposés aussi venus de l'Orient. Plusieurs de nos collègues ont émis leurs vues à cet égard en diverses occasions (2). Mais ce ne serait pas ici le lieu d'entrer dans le détail des faits qui se rattachent à cette autre question.—En attendant que des données certaines viennent affirmer une semblable conjecture, et jusque-là, nos Celtes et les plus anciens Galls, ceux qui seront si l'on veut les ancêtres des *veteres Galli*, avec ou sans le secours des Ibères, donneront, selon nous. la clef de tous les problèmes.

Assurément, il se peut que des populations de race ibérique, ligurique ou autres aient foulé le sol de la Gaule, en des temps inconnus, et même qu'il en reste de nombreuses traces aujourd'hui en divers lieux, comme le pensent quelques auteurs (*Fragm.* I, p. 1-18). On a même découvert, dans ces dernières années, notamment sur les bords de la Meuse (entre Namur et Dinant), des débris de très-anciens ossements provenant d'une race de petite taille et prognathe, peut-être, dit-on, les restes d'un repas d'anthropophages (3). Il se peut enfin, que d'autres populations d'un âge encore plus reculé aient fait partie d'une

1) Ammien Marcellin, *ex Timagene*, *lib.* XV, *cap.* IX.

(2) Broca, *Rech.* cit., *ub. sup.*, p. 16; dans les *Bullet. de la Société*, *t.* IV, p. 122 ; t. V, p. 309 et suiv. — Pruner-Bey, *ibid.*, t. II, p. 649-50. — Lagneau, *ibid.*, t. I, p. 69 ; t. V, p. 251.

(3) Spring, dans les *Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, t. XX, p. 427 et suiv. ; 1853. — Cf. Moke, p. 5, 60. — Boucher de Perthes, *Antiquit. celt. et antédiluv.*, t. I, p. 16 et suiv. ; 1847 ; t. II, p. 55 et suiv., 95 et suiv. ; 1857.

création antérieure à la nôtre. En tout cela, que savons-nous, et que pouvons-nous savoir?

Aujourd'hui même, à la date du 18 juillet (*Moniteur universel* du 20 juillet 1864), l'Académie des sciences est informée par M. de Quatrefages, que de nouvelles découvertes d'ossements humains, et particulièrement d'un crâne entier, ont été faites à Moulin-Quignon, par M. Boucher de Perthes. La race à laquelle appartiennent ces débris aurait, dit-on, « précédé celles des Celtes. » Mais ici, encore et toujours, s'agit-il d'une race éteinte ou d'une race contemporaine; et les Celtes dont on parle sont-ils considérés comme indigènes ou comme étrangers au sol?

Pour notre part, nous serions tenté d'admettre, dans l'origine de l'homme, non-seulement des foyers de création distincts, mais des créations successives. Et, dans cet ordre d'idées, nous regarderions, pour la période géologique où nous sommes, les races brunes comme supérieures aux races de couleur noire, et les races blondes comme les dernières venues, étant, à notre sens, les moins imparfaites. — Ainsi, l'homme, dans son évolution ascendante, aurait passé successivement par tous les degrés qui séparent le nègre du blanc. — Mais ce sont là des vues de l'esprit. Et si la science ne les infirme point, elle ne les sanctionne pas non plus.

Nous concluons, qu'il n'est pas démontré que les *vrais Celtes* fussent d'origine asiatique, et que jusqu'à preuve du contraire, il est permis de les tenir pour autochthones des terres de l'ancien Occident.

## Sur les Celtes

Par M. Bonté

M. Broca invite chacun de nous à faire sa profession de foi sur ce qu'il faut entendre par *Celtes*, afin que nous

puissions mieux nous comprendre dans les discussions ultérieures ; c'est donc un devoir de répondre à son appel.

Pour moi, ma profession de foi sera courte ici, puisqu'elle est consignée dans mon travail du 17 mars dernier. J'ai dit là tout ce que je sais sur les Celtes, j'ai dit que c'était une race *brune*; que les Kimris seuls étaient *blonds;* mais qu'à supposer que les Celtes aient été blonds aussi et Ariens, *ils se sont trouvés absorbés par la population brune qui les avait précédés, comme aussi par les conquérants bruns qui ont pu survenir plus tard, tellement que nous ne pouvons plus aujourd'hui être considérés comme Ariens.*

C'est peu dire, sans doute ; mais vous venez de voir par la lecture de M. Perrier combien la solution de la question posée par M. Broca est aujourd'hui impossible. Ajouter un mot serait, selon moi, ajouter une hypothèse de plus à toutes celles que vous avez entendues, et m'exposer à voir les premières découvertes archéologiques ou autres donner un démenti formel à tout ce que j'aurais hasardé.

J'attendrai donc, pour en dire davantage, que de nouveaux faits viennent projeter quelque lumière sur la question, laissant pour le moment à plus hardi que moi le soin de les devancer.

Ceci posé, je me borne à répondre à quelques-unes des assertions qui se sont produites dans la discussion, mais seulement en ce qu'elles ont de contraire à ce que j'ai dit le 17 mars dernier.

Et d'abord, quant à la prétendue brachycéphalie de la race que jusqu'ici nous avons appelée *préceltique*, j'avoue que rien n'est moins justifié. J'admets volontiers que cette race fut *brune*, parce que tout indique qu'elle fut *ibérique;* mais je ne vois aucune preuve qu'elle ait été exclusivement brachycéphale.

Prétendrait-on qu'elle l'aurait été parce qu'elle était

ibérique? Mais où est donc la preuve que les Ibères aient jamais été brachycéphales ? Nulle part certainement.

Prétendrait-on qu'elle l'aurait été parce que, comme l'a dit M. Broca dans son programme (p. 463), Retzius aurait reconnu *dans la région de la Baltique* des crânes *de l'âge de pierre* de forme brachycéphale? Il est impossible de l'admettre. Evidemment Retzius, ici, a de beaucoup dépassé les limites de l'induction, puisque plusieurs races fort différentes peuvent avoir occupé l'espace immense inséré entre la Baltique et la Méditerranée, et que ce qui a pu être vrai pour la Scandinavie, peut fort bien ne l'avoir pas été pour la Gaule. — Par la même raison, ce ne serait pas non plus parce que M. Thurnam aurait trouvé *en Angleterre*, dans les monuments *de l'âge de bronze*, des crânes brachycéphales, qu'il faudrait, allant plus loin que M. Thurnam lui-même, appliquer sa découverte à *la Gaule*.

Ce ne serait pas non plus dans la circonstance que, parmi les crânes helvétiques, sur lesquels M. Alix vient de faire un rapport, il s'en trouve de forme brachycéphale, qu'il faudrait voir la confirmation de la conclusion de Retzius, puisque, d'une part, ce fait pourrait être *purement local*, et que, d'autre part, M. Alix a conclu que ce crâne helvétien, tout brachycéphale qu'il soit, n'est pas cependant de la même forme que celui sur lequel Retzius s'est fondé.

Tout ce qu'il faut induire de ces faits, c'est qu'ils sont contradictoires, et que s'ils pouvaient faire règle, ce serait uniquement *pour les localités où les trouvailles ont été faites*.

Pour moi, je me méfie toujours tellement des propositions absolues, des idées généralisées, des *systèmes*, il faut dire le mot, que dès le 17 mars dernier, conséquemment antérieurement au jour où M. Broca nous a exposé la découverte de M. Thurnam, j'ai regardé comme très-hypothétique la conclusion de Retzius et de quelques copistes trop ardents.

Je passe à un autre point. Les partisans de l'arianisme des Français modernes ont accordé à la race arienne, selon eux conquérante, la prépondérance numérique sur la race préceltique.

Cette appréciation de leur part est encore de celles qui surgissent à chaque minute pour mettre les faits en harmonie avec la linguistique. Que l'on dise, l'histoire à la main, dans quelle contrée du monde le chiffre de la race conquérante a dépassé celui de la race conquise? Ce n'est chez nous, à coup sûr, ni l'invasion romaine, ni l'invasion franque, ni aucune des invasions barbares. — Ce n'est en Angleterre ni l'invasion anglo-saxonne, ni l'invasion normande. — Ce n'est pas en Sicile l'invasion normande. — Et l'armée de Xerxès, la plus formidable de toutes les armées connues, toute grossie qu'elle ait été par l'exagération des anciens historiens, fut à coup sûr inférieure au chiffre de la population de la Grèce européenne, asiatique et insulaire. Il faut en dire autant de l'invasion turque dans le même pays dans des temps tout modernes.

J'ai entendu prétendre encore, à notre dernière séance, que les Ariens auraient *exterminé* la race indigène de la Gaule. Je ne sais, en vérité, où l'on a vu mention de cette gigantesque extermination : ce n'est pas assurément dans Will. Edwards, qui a bien soin de faire remarquer que ces cas d'extermination sont *sans exemple*, et que toujours le vainqueur a préféré, pour cultiver le sol conquis, des esclaves à des cadavres. On *extermine l'armée, le corps combattant*, parce que c'est une nécessité pour le conquérant; mais on n'extermine ni celui qui se rend, ni les femmes, ni les enfants, sur lesquels au fond repose la race tout entière.

J'arrive à une autre appréciation. On a prétendu que l'influence romaine a été nulle en Gaule. Selon un de nos collègues, l'armée d'occupation des Romains dans ce pays

ne consistait qu'en quatre légions de 6,000 hommes chacune, soit 24,000 hommes. — Mais on oublie que l'influence romaine a duré cinq cents ans, et que l'influence prolifique, ne serait-ce que de 24,000 hommes, continuée pendant un si long espace de temps, dut être énorme.

D'un autre côté, les Romains n'ont-ils pas établi de colonies? Prétendrait-on que tout cela n'a pu avoir qu'une influence *purement locale?*

Ceci a pu être vrai pour les premiers temps de la conquête; mais lorsque, par suite de l'unité administrative introduite par les Romains en Gaule, toutes les rivalités des chefs Gaulois eurent cessé, lorsque, par suite encore, la Gaule vit toutes ses provinces se mettre en rapport, commercer entre elles, il est certain que les métis issus de ces mélanges, et l'on appelait *Gallo-Romains*, ont dû importer avec eux dans toutes les parties du pays le sang des conquérants. Il est impossible qu'il en ait été autrement, et ce sera bien autre chose encore si nous voulons songer à tous les refoulements et à tous les déplacements de populations qu'ont dû nécessairement entraîner les invasions des barbares et leur établissement sur notre sol; elles ont dû tout *brasser*, mêler, confondre.

C'est d'après tous ces faits que, le 17 mars dernier, j'ai émis cette opinion, que les Français ne sont plus Ariens *à supposer que les Celtes l'aient jamais été.* L'opinion contraire se reproduit à l'occasion de la question élevée par M. Broca, il faut donc rentrer sur le terrain brûlant de l'arianisme.

Le grand pivot de l'arianisme est, comme vous le savez, messieurs, la linguistique. On dit : les Celtes, les Allemands, les Slaves, les Grecs, les Romains, les Scandinaves, les Frisons, les Flamands, les Hollandais, les Persans et les Indous *parlent des dérivés du sanscrit*, donc ils sont *Ariens*.

Il fut un moment où je crus devoir m'élever contre un système qui tend à faire du langage la preuve de ce que furent la chair et les os d'un peuple; mais j'ai remarqué que la Société est complétement édifiée sur ce point et que l'immense majorité de ses membres en a fait bonne justice, alors je n'insisterai plus.

Les arianistes ont vu probablement l'argument se briser entre leurs mains; alors ils ont entrepris de prouver *anatomiquement* la valeur de la philologie. C'est à ce nouvel errement que je m'attache ici.

Pour arriver à cette démonstration, les philologues imaginent que la race arienne possédait *trois formes principales* de crânes, savoir : la forme dolichocéphale, la forme brachycéphale et la forme orthocéphale. — Aux Celtes, aux Scandinaves, aux Frisons, aux Flamands, aux Hollandais, la dolichocéphalie. — Aux Allemands méridionaux, aux Slaves, la brachycéphalie. — Enfin aux Indous, aux Grecs, aux Persans, aux Romains, l'orthocéphalie.

Pourquoi *trois formes?* Serait-ce parce que les découvertes archéologiques ou autres les auraient révélées chez les crânes des Ariens de l'époque de la diffusion? Nullement. Personne au monde n'a vu des crânes de cette époque, qui se perd d'ailleurs dans la nuit des temps.

Si les linguistes voulaient oublier un instant la philologie, ils seraient donc fort embarrassés de justifier une détermination de formes aussi arbitraire; mais ils s'en gardent bien et en donnent cette raison, selon eux fort plausible : *que trois formes principales se remarquent aujourd'hui chez les peuples qui parlent le sanscrit et ses dérivés.* Ainsi ils donnent au crâne arien une forme *plus ou moins multiple, selon les exigences de la philologie!*

Le vice d'un pareil raisonnement frappe tout d'abord, puisque, en supposant qu'un lien commun ait jamais uni les diverses races que l'on prend aujourd'hui pour type,

chacune d'elles, depuis *quatre mille ans*, a subi des mélanges considérables qui ont altéré ce type de la manière la plus sensible et en ont fait aujourd'hui des races vraiment hétérogènes.

Il n'est pas un seul de vous, messieurs, qui, sur la seule énumération que je viens de faire, n'ait de suite saisi cette hétérogénéité; mais ma démonstration serait incomplète si je ne la faisais ressortir ici.

Et d'abord *trois formes* de crânes dans une race sont déjà une preuve de diversité dans le sang (1).

La race mongolique pure, dont le Kalmouk est le type, n'offre qu'une seule forme : la forme brachycéphale. Pas de Kalmouk dolichocéphale.

La race nègre pure n'offre qu'une seule forme aussi : la forme dolichocéphale. Pas de nègre brachycéphale.

Chacune de ses souches à l'état pur a donc sa *forme propre*. Pourquoi n'en aurait-il pas été de même de la race arienne ? Les faits de l'histoire répondent : les mélanges ont tout refait !

Mais ce n'est pas seulement de *trois formes* qu'il s'agit, c'est de *dix* peut-être ; car chacune de ces trois formes principales *se subdivise en plusieurs autres*. Tellement que l'ovale romain n'est nullement l'ovale persan, ni l'ovale indou ; que la forme grecque n'est ni la forme celtique, ni la forme scandinave ; que le crâne slave et le crâne germain sont tantôt dolichocéphales, tantôt brachycéphales, etc. ; qu'il en est de même des crânes français et grecs, etc.

L'ovale arien n'a donc rien de particulier ; et l'ovale finnois, l'ovale basque, l'ovale arabe sont tout aussi ovales que l'ovale romain, par exemple, qu'on nous présente comme un des prototypes du crâne arien ovale.

(1) C'est un principe posé dix fois déjà dans nos *Bulletins*, par M. Pruner Bey lui-même, que la diversité des formes prouve la diversité des races.

Si, comme on le prétend, la dolichocéphalie est une des lois du groupement que l'on imagine, pourquoi ne pas y réunir les Arabes, les Basques, etc...? Pourquoi cet illogisme? La linguistique répond : « *Parce que je ne le veux pas.* »

Mais ne nous arrêtons pas aux seuls caractères *crâniologiques*; abordons les autres.

Que dirions-nous d'un anthropologiste qui s'aviserait de nous présenter *un mulâtre*, issu d'un nègre et d'un blanc, *comme type du nègre?* Nous ririons, et rien de plus sans doute.

Eh bien! le système des philologues ne tend pas à autre chose; car si vous voulez y faire attention, messieurs, il y a moins de différence entre un métis de ce genre et un nègre, qu'il n'y en a entre plusieurs des races qu'on dit ariennes.

Commençons par les caractères de la face que, chose étrange! on invoque à l'appui de cette singulière classification. Que l'on compare la face slave avec la face persane ou romaine ou grecque; que l'on compare la face indoue avec la face celtique, la face scandinave avec la face indoue ou grecque!

La constitution est toute différente aussi. Que l'on compare celle de l'Indou avec celle de l'allemand; celle de l'Allemand avec celle du Persan; celle du Grec avec celle du Hollandais!

Sous le rapport de la coloration rien de plus disparate encore!

Il est vrai que pour couvrir cette hétérogénéité on se retranche sur ce que les Celtes, les Germains, les Slaves, les Grecs, etc., *ressemblent plus aux Indous qu'aux nègres et aux Mongols*. Il serait absurbe de le nier, mais ceci ne prouve absolument rien : les Arabes, les Finnois, les Basques, etc., sont évidemment *dans le même cas*, pourquoi alors les exclure si obstinément du groupe arien? La

réponse est toujours la même : *la linguistique le veut !*

Un pareil raisonnement d'ailleurs n'en est pas un : Morton ne l'admet pas pour la race américaine *qu'il avoue ressembler plus à la race mongolique qu'à tout autre, mais qu'il en repousse cependant nettement.*

Il faut donc reconnaître que cette classification est tout arbitraire : on a obéi à cet instrument aveugle que l'on appelle la linguistique; on a réuni sous le drapeau de la philologie tout ce qu'elle a bien voulu accepter, sans s'occuper beaucoup des exigences de la morphologie; et c'est après avoir ainsi sacrifié les caractères physiques, que l'on vient dire qu'ils sont en parfait accord avec la linguistique ! Je défère le fait aux naturalistes.

Je dois dire cependant que s'il est des écrivains qui, entraînés par leur ardeur, ne s'arrêtent en aucune façon à ces objections, et qui, parce qu'ils croient, se figurent avoir prouvé, il en est de plus sérieux qu'elles arrêtent tellement, qu'ils cherchent à les expliquer.

Ainsi M. Clavel (*Des races humaines et de leur part dans la civilisation*, p. 190) et Prichard (t. Ier, p. 242 à 249), racontent que le rameau arien qui peupla l'Europe septentrionale, y arriva par les pays au nord de la Caspienne. M. Clavel ajoute que la race mongolique y était déjà établie, et que *là la race arienne se mêla de sang brun ; de là*, dit-il, *la brachycéphalie chez quelques ariens.* — Voilà pour le premier rameau.

Quant au second, qui peuple l'Europe méridionale comme l'Illyrie, la Grèce, l'Italie, il passa, selon eux (*loc. cit.*), par l'Asie Mineure, l'Hellespont, le Bosphore, et M. Calvel ajoute que *là il rencontra la race sémitique et s'y mêla, De là*, dit-il, *la dolichocéphalie dans la race arienne.*

Ainsi vous voyez, au dire de M. Calvel, *qui est un arianiste*, ne l'oublions pas, la fameuse race, lorsqu'elle arriva en Europe, *n'était déjà plus arienne !*

Ce n'est pas tout : Retzius méconnaît que le Slave brachycéphale soit de même race que le Scandinave dolichocéphale.

Tout ceci nous prouve qu'il y a dans la théorie arienne quelque chose qui blesse le sens *de ceux-là mêmes qui la professent*, et que ceux qui ne s'arrêtent pas à ces objections *n'ont vu qu'un côté de la question.*

Il est enfin, messieurs, une considération qui doit être d'un grand poids pour nous, c'est qu'en Angleterre, cette terre du positivisme et de la froide réflexion, l'arianisme est une théorie *bien ébranlée*, et n'existe même plus qu'à l'état de *système*.

La séance est levée à six heures.

*L'un des secrétaires,*
SIMONOT.

---

## 109e SÉANCE. — 4 Août 1864

**Présidence de M. PRUNER-BEY**

**CORRESPONDANCE**

— M. le Secrétaire général dépose sur le bureau la troisième fascicule des *Bulletins* de 1854 (mai à juillet)).

— La Société a recu les ouvrages suivants :

Azéma (Mazaé). *De l'ulcère de Mozambique*. Paris, 1863, in-8°.

— Le même. *La variole à l'île de la Réunion*. Paris, 1862, in-8°.

— De Quatrefages. *Note sur les nouveaux ossements humains découverts par M. Boucher de Perthes*. Paris, 1864, in-4°.

— Le prof. Giuseppe Bianconi. *La teoria dell' uomo-scimmia, esaminata sotto il rapporto della organizzazione.* Bologna, 1864, vol. in-8°, pl. — M. Gratiolet fait remarquer à cette occasion que la planche annexée à l'ouvrage représente la tête d'un gorille, et non d'un orang-outang, comme il est dit dans le texte.

— Ch. Æby, de Bâle, *Eine neue Methode zur Bestim-Mung der Schædelform von Menschen und Säugethieren.* Braunschweig, 1862, in-folio.

—Lecat. *Traité de la couleur de la peau humaine*, etc. Amsterdam, 1865, in-8° (offert par M. Lemercier).

— Desgenettes. *Histoire médicale de l'armée d'Orient.* Paris an x, in-8° (offert par M. Dally).

— La Société a reçu en outre le numéro de juillet des *Bulletins de la Société de géographie* et les journaux de la quinzaine.

*Crânes phéniciens.* M. Nicolucci, membre associé étranger envoie un travail manuscrit accompagné d'une photographie représentant trois des crânes phéniciens de Tharros. Ce travail est écrit en Italien. M. Pruner-Bey, a bien voulu se charger de le traduire. Il en sera donné lecture dans une prochaine séance.

— M. le Président annonce que les titres au porteur acquis par la Société avec les fonds du legs Godard doivent être transformés en titres nominatifs. La Société donne ses pouvoirs à M. le secrétaire général pour opérer ce transfert.

**Homme fossile.—Nouvelles découvertes de M. Boucher de Perthes**

M. de Quatrefages transmet à la Société un mémoire manuscrit de M. Boucher de Perthes sur les *ossements humains trouvés en 1863 et 1864 à Moulin-Quignon, dans un terrain non remanié.* Ce mémoire est inscrit à

l'ordre du jour pour être lu à son tour par le secrétaire général. M. Boucher de Perthes adresse en outre un numéro de *l'Abbevillois* où sont consignés les résultats des fouilles pratiquées depuis que le mémoire est rédigé. Les procès verbaux de ces dernières fouilles seront adressés prochainement à la Société. Dans sa lette d'envoi, M. Boucher de Perthes donne les renseignements suivants sur un crâne humain qui a été exhumé tout récemment du diluvium de Moulin-Quignon.

« Ce crâne, vu et recueilli *in situ* par M. le curé Martin, ex-professeur de géologie, M. l'abbé Dergny et moi, est dans un état parfait de conservation, bien qu'usé par le frottement diluvien dans toute sa circonférence. Je l'ai laissé dans sa gangue, ce qui l'a rendu fort solide. Il étonne tous ceux qui le voient par la dépression de sa partie *supérieure* (et non *inférieure*, comme on l'a dit par erreur). Une mâchoire inférieure presque entière, trouvée dans une autre fouille et dans une autre partie de la carrière, à 4 mètres 40 c. de profondeur, est également très-solide, et ressemble fort à celle du 28 mars 1863. C'est celle d'un adulte de très-petite taille. Enfin, j'ai encore recueilli deux fragments d'une mâchoire supérieure sans les avoir vus *in situ*, mais leur gangue ne laisse aucun doute sur leur provenance. M. le docteur Jules Dubois, médecin de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville et anatomiste habile, va en faire la description, que j'enverrai à M. de Quatrefages... La découverte que j'ai faite de coquilles marines roulées et qu'on trouve dans les mêmes dépôts que les dents humaines, et brisées comme elles, n'est pas la moins précieuse pour la géologie. Depuis vingt-cinq ans nous cherchions inutilement ces coquilles à Moulin-Quignon. Toujours entourées, comme les os, de parties argileuses, ou roulées comme des galets, elles échappaient à notre attention. Une circonstance heureuse me les a fait voir : il y a toujours un peu de hasard

dans les succès de ce monde. » — Abbeville, 27 juillet 1864.

CANDIDATURES

M. le docteur Mazaé Azéma, à Saint-Denis (île de la Réunion), présenté par MM. Broca, Giraldès, et Brierre de Boismont, demande le titre de membre titulaire.

— MM. Gratiolet, Pruner-Bey et Broca proposent de conférer le titre de membre associé étranger à M. George E. Roberts, secrétaire de la Société anthropologique de Londres.

MM. Broca, Bonté et Pruner-Bey proposent de conférer le titre de correspondant étranger à M. le docteur Moreno-Maïz (Pérou).

— Les membres du bureau proposent de conférer le titre de membre honoraire à M. Duruy, ministre de l'instructien publique.

ÉLECTION

M. le docteur Thomas Aitken, médecin du *District Lunatic Asylum*, à Inverness (Ecosse) est élu membre titulaire.

PRÉSENTATION

**Fouilles de Chamant, (âge de pierre)**

La sépulture de Chamant (long-barrow, âge de pierre) a déjà été décrite dans les *Bulletins* (t. IV, p. 652). Les ossements qui en proviennent ont été mentionnés à deux reprises (t. IV, p. 513 et t. V p. 5). Les fouilles, interrompues par l'hiver, ont été reprises le 16 mai et terminées le jour même en présence de M. le comte de Lavaulx, propriétaire de la sépulture, de M. le docteur Challand, de Senlis, et de MM. Bertillon, Bertrand, Broca, Girard de Rialle, Lagneau, de Montblanc et Simonot, membres de la Société.

Il restait encore dans les deux dernières chambres (3e et 4e) deux grands amas de terre qui ont été entièrement retournés. On en extrait : 1° une magnifique hache de silex, merveilleusement polie, dont le tranchant était encore parfaitement affilé; 2° plusieurs os de ruminants domestiques, très-incomplets ; 3° un fragment de mâchoire de blaireau ; 4° des fragments de poteries très-grossières, séchées au soleil, quelques-unes ayant subi sur leur face extérieure l'action du feu ; 5° une grande quantité de cendres et de charbon de bois ; 6° quelques os de mammifères carbonisés ; 7° quelques fragments de silex taillés en flèches, et un grand nombre de rognons et d'éclats de silex, tout à fait informes, mais qui ont été évidemment déposés à dessein dans la sépulture, car on n'en trouve point de pareils dans les terrains environnants, et ils ont dû être apportés d'une grande distance ; 8° un grand nombre de fragments d'une pierre d'un gris verdâtre, qui exhale lorsqu'on la frotte et surtout lorsqu'on la casse, une forte odeur d'acide sulfhydrique, Il n'existe aucune pierre semblable dans les environs. Quelques-uns de ces fragments sont assez petits, d'autres pèsent plus d'un kilogramme. (Les dents de loup, de sanglier, de cheval, de renard, les flèches, couteaux, etc., provenant des premières fouilles ont déjà été mentionnés dans les *Bulletins*, t. IV, p. 655).

On a retourné le sol de la sépulture jusqu'aux dalles horizontales qui en formaient le plancher. On n'y a trouvé aucune trace de métal.

Il y avait dans la deuxième chambre, contre la paroi occidentale, un amas à peu près cubique de grande pierres, qui avait passé au premier abord pour une espèce d'autel (t. IV, p. 654) ; mais après l'avoir déblayé, on a reconnu que cet amas de pierre avait été produit fortuitement par la chute des débris de dalles horizontales supérieures. Sous ces débris de dalles existait une grande quantité de terre

remplie d'ossements humains, comme le reste du sol de la sépulture.

On a étudié avec beaucoup d'attention les grands trous creusés dans les grandes pierres d'enceinte, et surtout dans l'énorme pierre verticale qui formait le fond de la sépulture. Ces trous, pour la plupart parfaitement réguliers, et horizontaux, situés à des hauteurs très-diverses, très-variables d'ailleurs, sous le rapport de la largeur, paraissaient, au premier abord, avoir été creusés par la main de l'homme, d'autant mieux que les roches environnantes ne présentent point de perforations semblables (t. IV, p. 653). Mais en étudiant de plus près la disposition de ces trous, on a reconnu qu'ils formaient des séries parallèles, comme les trous creusés par les pholades dans les falaises au niveau de l'eau. Et ce qui a confirmé cette opinion, c'est qu'on a découvert plusieurs trous dont la direction était sinueuse et dont le fond ne pouvait être atteint par un instrument rectiligne. Ceux-là n'auraient pas pu évidemment être creusés par la main de l'homme. La circonstance qu'il n'y a pas de pierres trouées dans les environs de Chamant prouve seulement que ces pierres trouées ont été apportées de loin.

Les *ossements humains* que l'on a recueillis, et qui vont être déposés aujourd'hui même dans le musée, sont très-nombreux. Il y avait un grand nombre de fragment d'os du crâne, mais deux crânes seulement avaient conservé leur forme, et encore étaient-ils extrêmement délabrés. L'un, provenant d'un enfant d'environ sept ans, était presqu'à moitié détruit. Il n'en restait que les deux maxillaires supérieurs, le frontal et une partie des pariétaux et du sphénoïde. Ces os, très-minces, n'ont pu être remis en rapport les uns avec les autres qu'avec beaucoup de difficulté. Le second crâne, provenant d'un homme adulte qui paraît âgé d'environ quarante ans, avait perdu sa face, une par-

tie de sa base, et l'un de ses temporaux. Ce qui en restait était réduit en une cinquantaine de fragments pour la plupart très-petits. Mais il a été possible de remettre tous ces fragments en place et de reconstituer un crâne assez complet pour qu'on puisse en étudier les principaux caractères. La mâchoire inférieure volumineuse, massive, à branches carrées et verticales, est pourvue de toutes ses dents, dont la couronne est assez fortement usée. La voûte du crâne présente un ovale assez régulier, la région frontale est très-développée, la région occipitale l'est davantage encore. Les apophyses mastoïdes sont volumineuses et longues, la protubérance occipitale peu saillante, le trou occipital, qui est complet, est grand et ovalaire. Diamètre antéro-postér. maxim. 190 ; diam. transv. maxim. 142. Indice céphalique 74.73. Diam. vertical basilo-bregmatique 137. Indice vertical du crâne 72.22. Diam. frontal minim 90.

On voit que ce crâne est dolichocéphale. Parmi les trois autres crânes provenant de la sépulture de Chamant et déjà mentionnés dans les *Bulletins* (t. V, p. 5) l'un, n° 2, est encore plus dolichocéphale (indice céph. 71.42). Les deux autres sont mésaticéphales (78.26 et 78.65). En résumé, sur les quatre crânes du Chamant, deux sont réellement dolichocéphales, deux sont mésaticéphales. L'absence probable des brachycéphales dans cette sépulture de l'âge de pierre mérite d'être signalée.

Une trentaine de machoires inférieures plus ou moins complètes ont été conservées.

Les os longs sont en général d'une petite dimension. Tout permet de croire que ce peuple est d'une taille inférieure à la nôtre.

On a recueilli avec soin tous les humérus, pour étudier la question du trou olécranien. On n'a pas oublié que sur les trente-quatre humérus provenant de la caverne sépul-

chrale d'Orrouy (âge de bronze), huit présentaient une perforation naturelle dans la fosse olécranienne (*Bull.*, t. IV, p. 513). Pour apprécier toute la singularité de ce fait, il suffira de rappeler que dans la sépulture mérovingienne de Chelles, sur environ mille tombes qui ont été ouvertes, on n'a trouvé que cinq humérus perforés (quatre de ces humérus ont été donnés au musée de la Société par M. Bourgeois (*Bull.*, t. IV, p. 586). Il était naturel de se demander si ce caractère si rare aujourd'hui, et si rare au sixième siècle, n'aurait pas prévalu à une époque plus reculée chez l'une des races autochtones. On a donc recueilli et déposé dans le musée de la Société tous les humérus que l'on a trouvés dans la sépulture de Chamant et sur lesquels la fosse olécranienne pouvait être étudiée. Ils sont au nombre de vingt-sept. Deux d'entre eux, provenant d'individus différents, sont percés naturellement dans la fosse olécranienne d'un grand trou parfaitement régulier. Les bords des trous, examinés à la loupe, ne présentent ni dentelures, ni fêlures. Cette proportion de 2 sur 27 est énorme, eu égard à ce qu'on observe aujourd'hui, puisqu'elle s'élève à plus de 7 pour 100; mais elle est peu considérable, si on la compare au rapport de 8 à 34 ou de 24 pour 100 qu'on a trouvé à Orrouy, dans une sépulture beaucoup moins ancienne. La distance de Chamant à Orrouy n'est que de six à sept lieues.

Les faits connus jusqu'ici ne permettent pas de conclure qu'il y ait eu dans cette région une race caractérisée par la perforation de la fosse olécranienne. Mais il est probable que, parmi les races qui s'y sont fixées autrefois, il y en avait une où ce caractère qui constitue aujourd'hui en Europe une anomalie très-rare, se présentait assez fréquemment. Pour expliquer la fréquence extraordinaire observée à Orrouy, M. Broca est porté à croire que la caverne d'Orrouy était la sépulture d'une famille ou d'une

petite tribu dans laquelle, par suite des alliances consanguines, cette anomalie était devenue héréditaire.

On n'a pu obtenir à Chamant qu'un seul tibia complet; mais on a trouvé des diaphyses tibiales en assez grand nombre. M. Lagneau, à cette occasion, a fait une remarque intéressante : c'est que la crête du tibia est en général beaucoup plus tranchante qu'elle ne l'est sur les squelettes modernes. La face interne et la face externe du corps se réunissent en avant sous un angle très-aigu ; la diaphyse, très-épaisse d'avant en arrière, est au contraire très-mince dans le sens transversal, et présente ainsi une forme fréquente chez les sujets qui ont été rachitiques dans leur enfance. Cette forme est désignée, comme on sait, sous le nom de *lame de sabre*. Mais les tibias de Chamant ne sont pas des tibias rachitiques. En effet, on n'a trouvé aucune déformation rachitique sur les os autres que les tibias. Les tibias eux-mêmes ne sont nullement arqués. Les courbures produites par le rachitisme se redressent quelquefois en grande partie lorsque la maladie est guérie; mais il en reste presque toujours des traces manifestes qu'on n'a retrouvés sur aucun des tibias de Chamant. Enfin, les os qui ont été autrefois rachitiques conservent, après la guérison de la maladie, une structure particulière, tandis que les tibias de Chamant ont la structure la plus normale. Leur conformation remarquable n'est donc pas pathologique.

Cette observation a acquis une grande importance depuis que les fouilles pratiquées dans les cavernes et les brèches osseuses de Gibraltar ont fourni des tibias humains semblables à ceux de Chamant. C'est ce qui résulte d'un article publié il y a quelques jours dans *the Reader* par M. Busk. Les os de Gibraltar paraissent avoir été contemporains du rhinocéros, et sont en tous cas bien plus anciens que ceux de Chamant, qui datent seulement de l'époque de *la pierre*

*polie*. Il n'en est pas moins intéressant de constater l'existance d'un caractère commun entre les tibias de ces deux pays et de ces deux époques.

### Sur l'état des crânes et des squelettes dans les anciennes sépultures,

Par M. Broca

Dans les crânes des cimetières modernes, et dans ceux qui, bien que plus anciens, ont été extraits de la terre au bout de quelques centaines d'années seulement et conservés depuis lors dans des ossuaires, on trouve ordinairement une petite masse sèche du volume d'un œuf ou d'une noix, quelquefois fort dure, mobile comme un grelot, souvent assez difficile à extraire, et constituée par le cerveau desséché et momifié. Mais lorsque le crâne séjourne en pleine terre, ou lorsque la terre environnante fait irruption dans le tombeau, le crâne finit par se remplir entièrement, et cette circonstance ne contribue pas peu à en assurer la conservation.

Les fouilles qui ont été pratiquées en ma présence et avec le concours de M. Bourgeois, aux mois d'août et de septembre 1863, dans les cimetières mérovingiens de Chelles et de Champlieu, et celles qui avaient été faites précédemment par les soins de M. de Roucy, dans le cimetière gallo-romain du mont Berny, m'ont fourni l'occasion d'étudier cette question et de constater plusieurs phénomènes assez curieux.

Au mont Berny, la plupart des corps avaient été seulement déposés dans des fosses et aussitôt recouverts d'une terre sablonneuse, en préparant les crânes de ce cimetière, recueillis par M. Bourgeois, je n'avais pas été surpris de les trouver pleins de terre ; je les avais vidés sans difficulté et je n'en avais extrait, avec la terre, qu'une assez faible quan-

tité de minimes fragments de pierres, semblables à ceux qui se rencontrent dans le terrain environnant.

Mais à Chelles et à Champlieu la plupart des corps suivant la coutume de l'époque mérovingienne, étaient déposés dans des auges en pierre, les unes monolithes, les autres formées de deux pièces, toutes recouvertes d'une grande dalle horizontale, sous une couche de terre végétale dont l'épaisseur varie de 60 centimètres à 1 mètre.

Il semble d'après cela que ces tombeaux auraient dû ne renfermer que les objets qui y avaient été inhumés. La plupart au contraire renfermaient une grande quantité de terre ; beaucoup en étaient même entièrement remplis. Il n'y en avait qu'un très-petit nombre où la terre n'eût pas pénétré.

Les squelettes qui se trouvaient dans ces derniers tombeaux étaient pour la plupart extrêmement altérés, et tombaient en miettes au moindre contact. Ils présentaient ordinairement une couleur d'un jaune rougeâtre. Ils étaient extrêmement légers ; leur tissu compacte était décomposé en lamelles, et comme feuilleté. J'ai eu l'occasion, en 1848, de constater un pareil état sur le squelette contenu dans le cercueil en plomb n° 7 du cimetière des Célestins, et j'en ai rapproché une observation faite en 1807 par Fourcroy et Vauquelin sur un squelette trouvé dans un tombeau du onzième siècle (voyez mon rapport au préfet de la Seine sur *les Fouilles des Célestins*. Paris, 1850, in-4°, p. 22). Cette altération paraît due au développement interstitiel de petits cristaux qui seraient, d'après Fourcroy et Vauquelin, constitués par du phosphate acide de chaux. Elle se manifeste exclusivement dans les tombeaux bien clos où les os, après la putréfaction des chairs, se trouvent en contact avec une atmosphère confinée.

Dans les tombes pleines de terre, et dans celles où il y avait une quantité de terre suffisante pour recouvrir

les squelettes, les os étaient beaucoup mieux conservés.

Lorsque l'auge est formée de deux pièces, ou lorsque la dalle qui forme le couvercle est en deux pièces, ou enfin lorsque ce couvercle a été consécutivement brisé en deux ou plusieurs fragments, ce qui n'est pas rare, la pénétration de la terre s'explique sans difficulté. Mais quelques auges monolithes, dont le couvercle monolithe était encore parfaitement intact, étaient entièrement remplies de terre, et d'une terre extrêmement dense, très-adhérente, qui rendait l'exhumation des squelettes fort difficile. La première idée qui nous vint, lorsque nous constatâmes ce fait, M. Bourgeois et moi, fut que les infiltrations d'eau, tenant en suspension des molécules terreuses, avaient pénétré entre le bord supérieur des auges et la face inférieure de la dalle horizontale, et déposé à la longue ces molécules comme une sorte de formation géologique. Mais nous trouvâmes dans cette terre une assez grande quantité de petits fragments de pierre, de coquilles terrestres récentes, et même des nummulites qui provenaient évidemment des terrains environnants. L'introduction de la terre était donc le résultat d'une poussée latérale, mais on concevait difficilement que cette poussée latérale eût soulevé un couvercle du poids de plusieurs centaines de kilogrammes, et sur lequel pesait directement une épaisse couche de terre.

L'étude des tombes incomplétement remplies m'a fourni l'explication de ce phénomène.

Le sol du cimetière de Chelles est une terre végétale qui a été autrefois fréquemment retournée, où existent beaucoup de petites pierres calcaires et où sont dispersées un très-grand nombre de nummulites. Ces débris proviennent des roches subjacentes, qui sont assez superficielles, peu consistantes, et qui, sur un grand nombre de points, ont été entamées lorsqu'on creusait les fosses destinées à recevoir les

auges. Ce cimetière, abandonné depuis une époque peu postérieure au septième siècle, a été recouvert ensuite d'une forêt qui a été défrichée seulement depuis quelques années. Ce sont les racines des arbres qui ont soulevé les couvercles des auges. D'innombrables radicules filiformes se sont d'abord introduites entre l'auge et le couvercle, à la faveur des petites inégalités qui exitaient sur les surfaces en contact, lesquelles étaient planes, mais non polies; ces radicules, s'accroissant ensuite, ont produit un léger écartement; le moment est venu où l'un des bords du couvercle a été soulevé à un degré suffisant pour livrer passage à un peu de terre très-fine; puis les racines, de plus en plus nombreuses et de plus en plus grosses, ont augmenté l'écartement; et de très-petits fragments de pierre ont pu s'y glisser. Ces corps durs supportant alors le poids du couvercle, les racines qui n'étaient plus soumises à une pression constante, ont pu se développer plus librement; un nouvel accroissement a élargi le passage, qui a pu recevoir des pierres plus grosses; celles-ci supportant à leur tour le poids du couvercle, les pierres plus petites qui les avaient précédées ont pu tomber dans l'auge avec la terre; et ainsi de suite. Les phases successives de ce phénomène ont pu être étudiées sur les diverses tombes en voie de réplétion. L'une, presque entièrement vide, ne contenait, outre le squelette, qu'un petit amas de terre très-fine, comme tamisée, formant, à l'extrémité rétrécie de l'auge, une sorte de demi-cône dont la base couvrait en partie les pieds du squelette, et dont le sommet arrondi arrivait tout près du bord supérieur de l'auge; à ce niveau existait entre le couvercle et l'auge une mince couche chevelue formée par une innombrable quantité de petits filaments de racines.

D'autres tombes présentaient deux ou trois amas de terre semblables au précédent, et dus à la même cause. Ailleurs, les racines interposées étaient plus grosses, la

terre intérieure était plus abondante, moins fine, et renfermait déjà de petits fragments de pierre. — Ailleurs enfin, l'auge presque entièrement remplie contenait, avec la terre, des pierres dont le volume pouvait aller jusqu'à 3 ou 4 centimètres de diamètre.

Nous avons constaté dans une de ces tombes incomplétement remplie une particularité singulière. Un demi-cône de terre, remplissant presque entièrement l'extrémité rétrécie de l'auge, recouvrait à la fois les deux pieds et la partie inférieure des jambes. Le squelette était à nu dans le reste de son étendue ; il avait conservé l'attitude qui lui avait été donnée dans l'inhumation. Les os étaient bout à bout et en place. Le cône de terre, en augmentant et en avançant, avait refoulé devant lui deux os du tarse, qui se trouvait ainsi placé au niveau des tibias. Il n'y avait rien là que de très-simple ; mais, chose étrange, la rotule droite se trouvait située au niveau du bassin, et la rotule gauche était à peu près au niveau du milieu de la cuisse. Comme tout le reste du squelette était en place, il était à peu près certain que la tombe n'avait pas été violée. Il était donc probable que quelque animal de très-petite taille avait pénétré dans l'auge et effectué le transport des rotules. Nous cherchâmes en vain dans la tombe le squelette de cet animal; mais nous trouvâmes dans deux autres tombes deux têtes dont l'une paraît être d'un petit rat, et l'autre celle d'une taupe.

J'ai conservé ces têtes que je voulais vous présenter ; je ne les ai pas retrouvées aujourd'hui, mais je les ai montrées il y a quelques jours à M. Pouchet, qui a constaté avec moi que l'une appartenait à un tout petit rongeur, l'autre à un tout petit carnassier. Ces animaux, en creusant le sol, avaient trouvé le couvercle entr'ouvert, et pénétré dans les tombes, où ils étaient morts, mais on conçoit très-bien qu'ils auraient pu s'en aller par où ils étaient venus,

et c'est ce qui était arrivé sans doute dans l'auge où les deux rotules étaient déplacées.

La terre contenue dans les tombes ne renfermait pas seulement des fragments de pierre ; on y trouvait encore des numulites, des coquilles d'hélix et de cyclostomes d'espèces actuellement vivantes, les unes brisées, les autres entières, des dents humaines et des fragments d'os humains, surtout des côtes et des phalanges, qui ne provenaient pas du corps inhumé dans la tombe, et qui, avant de pénétrer dans l'auge, étaient dispersés dans le sol du cimetière. Souvent enfin un grand nombre de racines, subdivisées à l'infini, parcouraient en tous sens la terre intérieure, et se prolongeaient même jusque dans le crâne du squelette.

Toutes les fois que la terre était assez abondante pour recouvrir la plus grande partie du squelette, le crâne en était entièrement rempli, et c'étaient les crânes pleins et recouverts de terre qui étaient en général les mieux conservés. La substance qu'ils renfermaient étaient tellement tassée, tellement compacte, qu'il fallait beaucoup de temps et de patience pour les vider, à l'aide d'un bâton effilé en fuseau, qu'on introduisait dans le trou occipital et qui servait à dissocier la terre intérieure.

En vidant ainsi peu à peu les crânes, je ne fus pas surpris d'en voir sortir quelques petits fragments de pierres, lesquels, étant beaucoup plus petits que le trou occipital, avaient pu sans difficulté s'introduire dans le crâne ; mais je trouvai dans certains crânes des fragments beaucoup plus gros, tellement gros même, que j'eus beaucoup de difficulté à les extraire. Dans un cas toute la terre était déjà enlevée, et il restait encore dans le crâne un gros fragment de pierre qui y jouait comme un grelot et qui était si gros, que je désespérai un moment de l'extraire. J'y réussis enfin, après de longs tâtonnements, en faisant tenir le crâne par un aide, en saisissant le fragment avec deux

pinces à disséquer et en le retournant un grand nombre de fois; je vous présente ce fragment, il a 55 millimètres de long sur 38 de large, avec une épaisseur un peu moindre. Il est très-poreux, très-sec, il pèse environ 29 gr. et il serait presque aussi difficile de le faire rentrer dans le crâne qu'il l'a été de l'en faire sortir.

Tous les corps dont j'ai signalé la présence dans la terre des tombes se retrouvaient aussi dans les crânes, savoir : des racines chevelues, des nummulites, des coquilles d'hélix et de cyclostomes, des dents humaines, de petits os humains tels que des phalanges, des métatarsiens et des métacarpiens, des fragments de côtes, et même, dans un cas où le crâne était parfaitement entier, un fragment de pariétal, long de 4 centimètres et large de 3 centimètres et demi. Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est le volume et le nombre des pierres contenues dans certains crânes, et j'ai pu m'assurer que ces corps solides étaient souvent beaucoup plus abondants dans les crânes que dans la terre de la tombe et que dans la terre environnante.

J'ai conservé les pierres et les os de quelques-uns des crânes qui sont déposés dans notre musée; je vous les présente en autant de paquets séparés.

*N°* 44 *de Chelles* (1re série). Je n'ai gardé que les pierres d'un certain volume, elles pèsent ensemble 75 gr. Il y a en outre un grand fragment de pariétal déjà mentionné, une douzième côte entière longue de 6 centimètres, une première phalange de gros orteil, et quatre nummulites. La plus grosse pierre pèse 22 gr.;

*N°* 15 *de Chelles* (1re série), 72 gr. de pierres. La plus lourde pèse 19 gr. Plus un gros fragment de côte et une dent canine;

*N°* 46 *de Chelles* (1re série). Je n'ai gardé que les plus grosses pierres. Elles pèsent ensemble 222 gr. La plus lourde pèse 17 gr. Il y a trois phalanges;

*N° 5 de Champlieu.* 125 gr. de pierres. La plus lourde pèse 29 gr.;

*N° 12 de Chelles* (1re série). Un hélix hortensis, deux coquilles de cyclostomes, une petite molaire d'homme, trois nummulites. Les pierres, peu volumineuses et peu nombreuses n'ont pas été pesées ;

*N° 17 de Chelles* (2e série). 455 gr. de pierres. La plus lourde pèse 25 gr. Il y a une innombrable quantité de petites pierres grosses comme des pois;

*N° 18 de Chelles* (2e série). Pour pouvoir conserver jusqu'aux plus petites pierres, j'ai reçu tout le contenu du crâne sur un tamis que j'ai placé pendant vingt-quatre heures, sous un filet d'eau. Toute la terre a été entraînée. Le résidu, parfaitement blanc et parfaitement desséché, pése aujourd'hui 630 gr. Si l'on trie les pierres d'un volume supérieur à celui d'un pois, on trouve qu'elles pèsent ensemble 195 gr. Il y a en outre deux phalanges et une petite molaire. Ce poids de 630 gr. paraîtra d'autant plus considérable que les pierres, je le répète, sont très-poreuses et très-légères.

Voici plusieurs autres amas de pierres provenant également de l'intérieur des crânes de Chelles et de Champlieu. Tous sont remarquables par le nombre et le volume des pierres contenues dans ces crânes.

Ce qu'il y a de plus étrange et de plus embarrassant, c'est que la terre intracrânienne contenait ordinairement une quantité relative de pierres bien plus considérable que la terre qui remplissait le reste de la tombe. La première fois que j'ai constaté ce fait, je l'ai attribué au hasard ; mais lorsque j'ai vu la chose se reproduire un grand nombre de fois, j'ai dû reconnaître que le hasard n'y était pour rien. J'en ai longtemps cherché la cause, et voici l'explication qui m'a paru la plus probable :

Il résulte de ce que j'ai dit plus haut sur le mode de pé-

nétration de la terre dans les auges, que cette pénétration ne s'effectue pas uniformément par tous les points de la circonférence du couvercle.— Lorsque l'auge est monolithe et que le couvercle, monolithe également, n'est pas brisé, la pénétration se fait d'abord sur un seul point et donne lieu, à ce niveau, à un demi-cône de terre qui s'accroît progressivement, et qui avance peu à peu dans la tombe en refoulant même au-devant de lui certains os peu volumineux. Lorsque plus tard le couvercle est soulevé sur un autre point, un second demi-cône de terre se forme à ce niveau et progresse comme le précédent. Dans les auges en deux pièces, la terre s'introduit d'abord à travers l'interstice transversal qui sépare les deux pièces, et s'étend de là à la fois vers la tête et vers les pieds du squelette, sans préjudice de la pénétratiou qui peut s'effectuer sous les bords du couvercle, comme dans le premier cas. Enfin, lorsque le couvercle est en deux pièces, ou lorsqu'il a été fendu par le poids des terres et disloqué par la pénétration des racines dans les fissures, la terre s'introduit par là plus facilement encore que par les autres ouvertures. Il en résulte d'une part que la terre ne reste pas en place dans les auges et qu'elle s'y meut très-lentement en faisant une sorte de poussée ; d'une autre part, que les amas de terre correspondant aux diverses ouvertures d'entrée donnent lieu à autant de poussées distinctes. Lorsque deux amas se rencontrent, celui qui est poussé avec le plus de force empiète sur l'autre et le fait rétrograder. Mais les conditions peuvent changer. Il suffit qu'une ouverture soit élargie par le développement d'une grosse racine, pour que la poussée de la terre correspondante devienne plus forte, et pour qu'un amas de terre, d'abord refoulé par ses voisins, empiète au contraire sur eux. De là des déplacements continuels reproduisant en petit, dans une auge tumulaire, des phénomènes analogues à ceux que les géologues étudient en grand

dans le glissement des terrains. Il est clair que les pierres, les dents, les os, les coquilles, etc., contenus dans la terre, se déplacent avec elle, comme les blocs erratiques transportés par les glaciers.

Cela nous permet déjà de comprendre comment des pierres irrégulières, presque aussi grandes que le trou occipal, peuvent pénétrer dans ce trou. La pierre que je viens de vous montrer, et que j'ai eu tant de peine à extraire du crâne, parce qu'elle ne pouvait sortir que dans une seule et unique position, a dû nécessairement, avant d'y pénétrer, chercher sa voie par une sorte de tâtonnement, et cela prouve qu'arrêtée au niveau de ce trou par ses aspérités elle a dû être retournée lentement en tous sens jusqu'à ce qu'enfin, après plusieurs années peut-être, elle se soit trouvée dans la position favorable.

Ce n'est pas seulement au niveau du trou occipital qu'on trouve la preuve du glissement des pierres. Les orbites, les fosses zygomatiques, les fosses nasales renferment très-fréquemment des pierres volumineuses qui y sont exactement enchâssées, et c'est une des causes qui contribuent le plus à détériorer les os de la face. Lorsqu'une pierre plus ou moins irrégulière arrive sur le bord d'une anfractuosité, elle y prend un point d'appui qui transforme son mouvement de progression directe en mouvement de bascule, et, lorsque ses dimensions s'y prêtent, elle s'enfonce dans cette anfractuosité où elle s'arrête si elle y trouve un gisement convenable. On conçoit d'après cela que les pierres et autres corps erratiques qui passent sur le trou occipital ont plus de chances d'y pénétrer que la terre elle-même; car celle-ci glissent tandis que ceux-là s'accrochent sur les bords du trou et y restent jusqu'à ce qu'une poussée mieux dirigée les y introduise.

Je signale enfin une autre particularité non moins singulière ; c'est que les corps erratiques les plus volumineux

sont en général situés très-près de la voûte du crâne. Je m'en suis assuré un grand nombre de fois sur les crânes qui tombaient en fragments, laissant à découvert une masse de terre très-cohérente qui constituait un véritable moule intérieur. J'ai pu ainsi étudier de dehors en dedans la disposition des pierres contenues dans cette masse de terre ; le plus souvent de grosses pierres étaient tout à fait superficielles et placées au contact même des os de la voûte du crâne, tandis que dans les parties rapprochées de la base du crâne les pierres étaient ordinairement plus petites et surtout moins nombreuses. Cela s'explique si l'on songe que le crâne repose toujours sur la paroi inférieure de l'auge, et que le trou occipital regarde ordinairement en bas. Il est clair que les mouvements de la terre et les déplacements en divers sens qui s'effectuent sous l'action des diverses poussées, sont beaucoup plus prononcés pendant les premiers temps (ou si l'on veut pendant les premiers siècles) qu'ils ne le deviennent plus tard lorsque l'auge est à demi remplie et que les divers amas de terre, confondus par leur base, constituent dans le fond de l'auge une couche continue et fortement tassée par la pression des couches supérieures ; et s'il est vrai que ces monuments soient la cause de l'espèce de triage qui fait pénétrer de préférence dans le crâne les corps durs et irréguliers, il est tout naturel que la terre introduite dans les crânes pendant les premiers temps contienne plus de corps erratiques que celle qui y pénètre plus tard, à une époque plus tranquille. On conçoit ainsi que les couches supérieures ou superficielles du contenu du crâne soient plus riches en pierres et en corps durs de toute sorte que les couches moins anciennes qui, pénétrant après elles dans le trou occipital, les ont refoulées vers la voûte du crâne.

M. George Pouchet. A l'appui de ce que vient de dire M. Broca, je puis ajouter un fait qui m'a paru fort remar-

quable. A Rouen, en fouillant des terrains diluviens, j'ai eu l'occasion de rencontrer des ossements, entre autres un fémur de jeune cheval. En le secouant j'entendais un bruit qui dénotait la présence d'un corps étranger, bien qu'aucune ouverture accidentelle n'indiquât son introduction ; en l'agitant il sortait un sable très-fin par les mailles du tissu osseux et un sable plus gros par le trou nourricier de l'os ; néanmoins le bruit persistait et je finis par obtenir l'issue d'une petite coquille fluviatile qui en était la cause. Évidemment cette coquille n'avait pu pénétrer que par le trou nourricier de l'os, puisque l'examen le plus attentif ne permit pas de constater l'existence d'une autre ouverture en rapport avec son volume.

## Sur la région du front chez l'homme et les singes antropomorphes

Par M. Gratiolet

M. Gratiolet cède momentanément le fauteuil de la présidence à M. Pruner-Bey pour faire la communication suivante :

Je viens appeler l'attention de la Société sur un fait qui ne me paraît pas avoir encore été apprécié à sa juste valeur : je veux parler de cette partie de la face qu'on appelle le front, et qu'habituellement on limite en bas aux arcades sourcilières, en haut et sur les côtés à l'implantation des cheveux.

Cette région correspond à la partie inférieure de l'écaille de l'os frontal, mais il ne faut pas confondre l'os frontal, qui se retrouve chez tous les vertébrés, avec le front qui, donnant à la face sa physiouomie intellectuelle, ne doit s'entendre que de la partie du frontal qui recouvre les lobes antérieurs du cerveau.

J'insiste sur cette distinction parce qu'on n'en a pas tenu

compte dans le rapprochement qu'on a cherché à établir entre les singes anthropomorphes et l'homme.

En jetant les yeux sur un crâne humain, il est facile de se convaincre que le plancher supérieur de l'orbite est entièrement recouvert par le cerveau, et que la courbe du frontal est en quelque sorte moulée sur la saillie des lobes cérébraux antérieurs, de telle sorte que pour l'homme front et frontal peuvent être à peu près synonymes.

Si maintenant on examine la tête du chimpanzé et celle du gorille, on voit que chez le chimpanzé le cerveau ne recouvre plus que le tiers postérieur de l'orbite, dont les deux tiers antérieurs se trouvent recouverts par le développement des sinus frontaux. Chez le gorille cette disposition se prononce encore plus, et elle arrive même à ce point que la cavité orbitaire se trouve tout entière placée sur un plan antérieur à celui de la masse cérébrale, dont le volume est par suite relativement beaucoup moindre.

On arrive à démontrer ce fait par une expérience bien simple : En enfonçant une tige métallique dans un crâne humain au-dessus de l'arcade sourcilière, elle pénètre dans la cavité crânienne ; chez le chimpanzé on y arrive encore en donnant à la tige une direction un peu plus oblique, mais chez le gorille, après avoir traversé les sinus frontaux, ce n'est plus dans l'intérieur du crâne que la tige vient faire saillie, mais dans la cavité orbitaire.

On peut donc dire que chez le chimpanzé il existe un front qui, pour être moindre que celui de l'homme n'en est pas moins réel, tandis que le gorille en est totalement dépourvu et n'est plus qu'un cynocéphale des mieux caractérisés. Cette différence, du reste, ressort très-nettement de la comparaison des deux têtes que je mets sous vos yeux.

En suivant le profil du chimpanzé, on constate une certaine courbure frontale dont toute la face suit la direction,

et qui tend à en diminuer le prognathisme; on voit même que, sauf les énormes canines si fortement projetées en avant, l'implantation des dents est à peu près perpendiculaire aux bords alvéolaires des maxillaires. Chez le gorille, au contraire, la ligne du prognathisme est régulièrement continue du sommet du frontal à l'extrémité libre des dents, et elle n'est qu'interrompue, mais non déviée par l'excessive saillie des arcades sourcilières. Le crâne du chimpanzé se rapproche donc de celui de l'homme bien plus que celui du gorille.

Ceux qui ont voulu faire du gorille un intermédiaire entre les autres singes et l'homme, se sont surtout basés sur l'aptitude du gorille à la station debout. A mon sens c'est là une erreur; je ne puis voir dans cette aptitude qu'une appropriation aux besoins de l'espèce, que ses conditions d'existence appelaient à vivre sur le sol, aptitude qui n'avait aucune raison d'être chez les singes arboricoles dont tous les membres, organes de préhension, sont parfaitement appropriés à leur manière de vivre. Il n'y a là en un mot qu'un fait secondaire qui n'autorise pas à conclure à un rapprochement formellement démenti par un fait d'un ordre aussi élevé que celui de la conformation cérébrale.

## Sur les puits funéraires de la Vendée.

Par M. Dureau

Il a été question cette année, au Congrès archéologique, des puits funéraires. La Société d'anthropologie s'étant incidemment occupée à diverses reprises de cette question, j'ai pensé devoir lui rendre compte des derniers travaux communiqués au congrès de la Société française d'archéologie.

Un assez grand nombre de ces puits ont été découverts

et fouillés par M. l'abbé Baudry, sur le territoire de la commune du Bernard (Vendée), à l'endroit appelé Troussepoil (de *tria podia*, trois hauteurs), où se sont tour à tour fixés les Celtes et les Gallo-Romains, ainsi qu'il résulte des monuments celtiques encore existants, et des vestiges d'une villa complète. Quatre puits ont déjà été ouverts, et se trouvent pour ainsi dire au centre d'un grand nombre de petites fosses également explorées. Parmi ces dernières, les unes sont des sépultures à incinération, les autres semblent des fosses communes et renferment des squelettes entiers et une grande quantité d'objets funèbres et symboliques, tuiles, poids, urnes, cuillères à parfums, hachettes en silex, monnaies, etc.

Les puits, creusés dans de l'argile schisteuse, présentent les dispositions ci-après. Ils sont à peu près à vingt mètres de distance les uns des autres. Le moins profond a trois mètres cinquante centimètres, le plus profond neuf mètres trente-cinq centimètres de profondeur. Ce dernier a un diamètre d'un mètre trente centimètres. Il commence à se rétrécir à cinq mètres, et se termine en entonnoir. Un tas de pierres d'un mètre d'épaisseur le recouvrait. Jusqu'à cinq mètres trente centimètres on n'y a trouvé qu'un mélange de terre et de charbons, des cailloux, des fragments de poteries, quelques os d'animaux. Puis, à cette profondeur, le puits est séparé par des assises distinctes, au nombre de six, traversées par un petit chêne, dont le tronc repose au fond du puits, et dont les racines cachent une pierre; celle-ci recouvre un vase en bois d'un seul morceau, et placé dans une sorte de cave taillée dans le banc schisteux. On remarquait dans la deuxième assise, ainsi que dans la troisième, une sorte de niche, faite à l'aide de pierres et de tuiles à rebords, qui garantissait deux vases, l'un à pâte grossière, l'autre à pâte fine.

Presque au fond du puits se trouvaient des ossements hu-

mains, et, à chaque coup de pioche apparaissaient des objets divers, vases en bois, bois de cerfs, débris de coffrets, flûtes en os, divers ossements de carnassiers et de rongeurs, crochets, tuiles, etc., etc.

Tous les ossements humains, trouvés généralement dans la partie inférieure des puits, ne paraissent pas avoir subi l'influence du feu.

J'ai vu au congrès un crâne dolichocéphale assez beau, trouvé dans l'une des fosses de Troussepoil, qui renfermait le squelette entier.

## Sur la question celtique

Par M. Pruner-Bey

Une tribu de Germains donna, dans les temps historiques, son nom à la nation française, une tribu scandinave aux Russes. Ces dénominations dérivées de sources étrangères, et dont on pourrait citer d'autres exemples, suffisent pour démontrer à quoi peuvent tenir les noms politiques modernes : on dirait presque qu'ils sont dus au hasard.

Placée entre les deux empires précités, l'Allemagne a subi également ses vicissitudes de dénominations. Son nom moderne en langue française dérive de la confédération de quelques tribus (Allemanni) qui comprenaient à peine le quart des peuples germaniques, et qui, elles-mêmes, n'avaient originairement aucun nom compréhensif. Ce n'est qu'au neuvième siècle que le nom de *diotisc* (*deutsch*) commence à désigner l'idiome allemand. Aujourd'hui, néanmoins, ce nom est accepté par les quarante-huit millions d'individus qui parlent cette langue. L'ancien nom des *Germains* n'a cours que dans la littérature. Car c'est dans le domaine scientifique qu'il faut chercher la source de la création et de l'application des noms compréhensifs. Toutefois, celui de Germains n'est guère d'ori-

gine allemande ; il signifie, dans les langues celtiques le *voisin* et s'appliquait à l'époque de César et de Tacite, à quelques petites tribus (*Tungri*, *Condrusi*, *Eburones*, *Paemani*, *Segni*) établies sur le Rhin. Même de véritables Celtes portaient le nom de *Germani* (*oretani*). Ainsi, ce nom, d'une signification d'abord toute partielle, passa comme terme général des Gaulois chez les Romains et les Grecs. Par conséquent, relativement aux Germains, la science moderne n'a fait qu'approuver les anciens. Même sur un champ plus vaste, elle a suivi l'exemple de l'antiquité, relatif aux Allemands. En effet, le nom d'Ariens, que se donnaient originairement les Perses et les Indous, a pris un sens plus étendu aussitôt qu'on a senti le besoin de réunir en groupe les rameaux d'un même tronc. — Plus loin, nous verrons, que la même méthode conduit de toute nécessité à un résultat analogue par rapport aux Celtes. — En somme, ce n'est qu'au fur et à mesure que nos connaissance ont pris plus d'étendue, que les noms ethniques, d'abord spéciaux, ont acquis un sens général.

Je ne dois pas passer sous silence une autre source de terminologie ethnique. Les Babyloniens, Assyriens, Phéniciens, Himyarites, Juifs, Arabes, etc., n'avaient point de nom compréhensif dans l'antiquité. Mais comme il existe des documents écrits chez ces anciens peuples civilisés, l'on a fait ce que les Grecs firent également pour expliquer leur propre généalogie. On a eu recours à un père éponyme commun dont le nom est biblique : scientifiquement Sem correspond à Hellen.

Voilà, messieurs, quelques exemples sur l'origine des noms ethniques. D'ailleurs, comme les mots en général, les noms sont des monnaies qui prennent leur cours bon gré, mal gré. Frappons-en de bonnes, si nous sommes appelés à le faire. Quant aux Celtes je crains bien que cela soit trop tard. A mes yeux le fait est accompli. En effet,

la science n'a fait à cet égard qu'étendre le nom du grand noyau central celtique à toutes les branches qui sont censées appartenir au même tronc. Les faits recueillis par l'antiquité prouvent suffisamment que les Celtes ou *Galli* de César se rattachent à tous égards aux anciens Belges en tant que ces derniers n'étaient pas mêlés avec les Germains. Toutes les colonies fondées depuis l'Espagne jusqu'en Asie Mineure sous le nom de Galli, Galatai, sont issues de véritables Celtes. Quant aux Belges et aux Bretons de l'Angleterre, y compris les Calédoniens, les documents de l'antiquité permettent également de constater leur parenté avec les Celtes. Il en est un peu autrement de l'Irlande. Elle entre tard dans l'histoire. Même à l'époque de Ptolémée on n'en connaissait encore que les noms de quelques peuplades, localités, rivières, etc. Cette ancienne nomenclature et la langue moderne ne laissent aucun doute que l'Irlande fut habitée et l'est encore par de véritables Celtes; et le type physique ne fait que confirmer ces données.

Mais on me demandera, comme de juste sur quelle base reposent ces conclusions? — D'abord les historiens ont suivi les Celtes tribu par tribu dès que leur nom apparaît et, en classant les auteurs, époque par époque (*Zeuss*). On a appliqué la critique moderne à chaque phrase relative à notre sujet; on a par la méthode comparative examiné la valeur individuelle de chaque auteur en distinguant ce que, dans sa position, il pouvait savoir de ce qu'il devait ignorer : bref, on a fait le triage le plus minutieux des données souvent mal fondées ou même contradictoires. En second lieu les noms celtiques anciens d'objets, de lieux, de fleuves, de montagnes, d'individus, etc., et leur nombre est considérable, ont été, par les linguistes, recueillis avec la plus scrupuleuse attention. Pour la plupart, ces noms se répètent partout où l'histoire nous démontre la présence des Celtes : leur pho-

nologie, leur structure, leur composition et enfin leur signification n'ont trouvé d'explication que par les idiomes celtiques qui vivent encore en France, en Angleterre, en Ecosse et en Irlande. L'étude de ces langues vivantes a fait reconnaître leur proche parenté et en outre les affiliation avec les autres langues ariennes (1).

Voilà, messieurs, en peu de mots la marche suivie par la science sur les travaux sur les Celtes. Par conséquent, je ne saurais mieux faire que de transcrire les conclusions formulées par M. Brandes à ce sujet. Elles s'accordent avec les recherches étendues que nous devons à M. Diefenbach et à M. Roget de Belloguet. Pour ma part je les accepte comme base de discussion.

1. « Avant la conquête de la Gaule par César, les Gaulois et les Germains étaient trop peu connus pour que les écrivains de ces temps reculés eussent pu distinguer nettement ces deux nations.

2. » Le tronc ethnique que nous nommons actuellement les Celtes, est le plus occidental parmi les Indo-Européens, et occupait encore à l'époque de César une grande partie de l'Europe, à savoir les pays du Danube et quelques parties de l'Allemagne moyenne, l'Italie supérieure, quelques contrées de la péninsule ibérienne, la Gaule et les îles Britanniques.

3. » La branche aînée du tronc celtique qui s'est avancée la premiére vers l'ouest est la gadhélique qui déjà à l'époque indiquée était repoussée par la branche kymrique.

4. » Déjà au commencement de notre ère les Gadhèles n'occupaient que l'Irlande et l'Ecosse au nord du rempart de Severus. Il est toutefois possible que dans la Gaule méri-

(1) Zeuss, le fondateur de la grammaire celtique comparée, se prononce ainsi à cet égard : le gaélique et le kymri diffèrent un peu plus que le scandinave et l'allemand, mais moins que le lithuanien et le slave.

dionale quelques restes du peuple gadhélique se soient maintenus.

5. » En Britannie, au midi du rempart, demeuraient des Kymris, immigrés de diverses régions de la Gaule et principalement de la Belgique.

6. » Les Celtes établis dans l'Europe continentale étaient des Kymris, — peut-être sauf quelques restes gadhéliques dans la Gaule méridionale.

7. » Les Celtes gaulois étaient mélangés au midi avec des Ibères et au nord-est avec des Germains.

» (La huitième conclusion est relative aux Germains.)

9. » Quelques-unes des tribus belgiques doivent être considérées comme des Germains celtisés.

(10, 11, 12, comme 8, se rapportent aux Germains).

13. » Des restes de l'ancienne langue gauloise et des idiomes néo-celtiques se rencontrent dans la langue française, même jusque dans les patois du midi.

14. » Bien que les Bretons celtiques soient en partie immigrés de la Britannie, leur continuité avec l'ancienne population gauloise est d'autre part fort probable. »

Après cet exposé succinct des conquêtes faites par la science moderne relativement aux Celtes en général, jetons un coup d'œil sur le plus illustre de leurs rameaux, les Gaulois. Leur histoire est écrite par des plumes plus autorisées que la mienne. Un mot sur leur langage. ses monuments et ses vicissitudes. « Quand vous me dites : notre langue, aussi bien que notre sol, est presque dépourvue de monuments celtiques antéromains, essentiellement gaulois, je vous arrête court, et je vous prie de remarquer, à côté des noms d'hommes, une autre espèce de médailles linguistiques qui, pour avoir subi des modifications plus nombreuses, plus profondes sans doute que les prénoms et les noms individuels, n'en sont pas moins très-distinctement reconnaissables pour un œil patient et quel-

que peu scrutateur; ce sont les noms de topographie (1). » Et, en effet, le sol de la France est couvert de ces noms qui prouvent et la présence des Celtes en masses considérables et la nature de leur langue. Celle-ci fut échangée avec un idiome dérivé du latin. Mais quels sont les caractères de ce nouvel idiome? En un mot, qu'est-ce que la langue française?

En voici les traits les plus distinctifs comparativement à la langue latine et aux langues néo-latines à la fois : grande rareté du *h* aspiré; abondance de la sifflante aspirante *ch*. Également dans l'ancien gaulois absence du *h comme* radicale; présence du *x* = *ksh* entièrement sanscritique. — Faits caractéristiques de la phonologie française en commun avec les langues celtiques modernes : grande étendue, infection (*pain*, *main*), torsion (*lois*, *croix*), et inflexion (*gaîne*, *plus*, *creux*) des voyelles; prothèse de l'*e* devant les initiales *sp*, *st*; élision des consonnes surtout au milieu et à la fin des mots (*père*, *mère*, *Marne*, *Seine*, *glaive*). Même la nasalisation se trouve toute préformée dans les langues celtiques par l'intercalation fréquente du *n*. — La terminaison des pluriels en voyelles est également celtique.

Je me demande ici s'il existe quelque trait de phonologie française qui ne soit essentiellement celtique (2)?

En outre, dans la grammaire, deux articles et deux sexes

(1) M. A. Houzé : *Étude sur la signification des noms de lieux en France*, 1864, page 2.

(2) Comment s'expliquer le passage de *aqua* en *eau*? En Celte *avon*, *eva*, *yve* (*ab* en persan) signifie le fleuve et l'eau; et c'est de là qu'il faut dériver cemot. Comment *tectum* devient il *toit*? *Tig*. plus tard *ty* = *tectum* dans les langues celtiques, de là *tighearn* = *maître* (prononcez *teyern*) nous rend parfaitement compte du passage. *Gladius* = *cledef* en celte nous explique la forme française *glaive*, etc., etc. *Clair* et *cher* correspondent exactement à *quer* et *skler* en celtique, etc., etc. *Euffron reson* = œuvre, raison, même concordance. Ces exemples représentent autant de catégories.

seulement comme dans les langues celtiques. Enfin, dans la construction de la phrase française qui est liée, le trait le plus frappant et à la fois le plus distinctif des langues germaniques, est l'incorporation des régimes prénominels entre le sujet et le verbe. Eh bien, cette loi est également toute préformée dans les langues celtiques.

Quant au vocabulaire, une idée sinon fausse, du moins très-exagérée, avait pris court dans la littérature par rapport au nombre minime de mots celtiques encore existant dans langue française. Grâce aux travaux de MM. Ampère, Chevallet, Diefenbach, etc., M. Brandes a pu réunir presque quatre cents mots français appartenant à l'idiome celtique. Bien que cette liste en renferme qui n'ont cours que dans les patois, il en est bon nombre des plus usités. D'ailleurs, à mes yeux, ce cadre n'est qu'un premier jalon. Car en écartant parmi les mots français tout ce qui appartient réellement au latin, au grec, à l'allemand, etc., il reste, hors de la liste signalée, un nombre considérable de termes évidemment celtiques bien que pas encore reconnus (1) comme tels. De plus une masse de mots français sont considérés comme tenant au latin du moyen âge. Toutefois cette latinité n'est guère l'œuvre exclusive des

(1) Pour solliciter ces recherches, je présente ici une liste de mots recueillis pendant une lecture très-rapide de la grammaire de Zeuss, mots qui ne sont pas contenus dans la liste de M. Brandes et qui me paraissent évidemment d'origine celtique. De même que *cach* (irland.) = *chaque*, *ce* = *se* (celt.) ; *eau* (eva, ave, yve) ; *cul* = dos irland.) ; *cearc* = coque (poule en irland.) ; *beurla* = parler (langue irland.) ; *avu* cambr. *afu* = le foie; *gwrgw* cambr. *géarr* irl. = garçon; *coffre* = cof celt. (ventre). Compar. *covinus* anç = chariot; *hibou* = hébauc celt. (accipiter) ; *ban* = blanc, irl. fionn ; *gouhoc* celt. = gueux; *grou* celt. = gré (arena) ; *boutig* celt. = stabulum ; *liu* celt. = couleur dont la *livrée*; *vertragus* viaûtre; *pethedic* cambr. = petit : *choas* arm. : = electio (choisir) ; *cuthe*, cuzet arm. = cacher ; *kows* arm. = causer; *cuske* (dormir) = coucher; *kyrchu*, *kerchal* = chercher, *hent* brit., *set* irl. = sentier ; *saouzan*, *soez* arm. = souci ; *troet* (pes) = trotter ; etc. ; etc.

Italiotes, et une partie en revient également aux Celtes (1). Enfin, mettons en ligne de compte les racines communes au latin et aux langues celtiques, et nous serons amenés à conclure que le dictionnaire français est une preuve tout aussi éloquente du celtisme arien, que la phonologie en reflète le caractère gaulois.

D'autre part rien de plus frappant que le contraste entre la phonologie française et espagnole. Ici la rareté du *f* qui manque dans la langue basque, et dans maintes langues finnoises et américaines, la pureté des voyelles, la belle répartition des consonnes et la prédominance des *gutturales* font deviner des influences ethniques bien différentes. En effet, ce sont principalement les souches ibérienne et sémitique qui ont prêté l'organe pour mouler les mots latins. Un coup d'œil sur le vocabulaire confirme cette première impression. En lisant les entreprises des Espagnols au delà de l'Atlantique, on rencontre parmi les héros de la conquête et les apôtres de la foi des noms pour la plupart sémitiques ou basques. C'est l'esprit aventureux et persévérant du Sémite marié à l'agilité basque qui nous font comprendre les hauts faits souvent merveilleux, dont l'Amérique méridionale fut le théâtre. Ces caractères ethniques, ce me semble, nous expliquent également le revers de la médaille dont ces faits sont plus ou moins empreints.

Revenons encore au français! Comme toutes les langues modernes de l'Europe arienne, la langue française est passée de l'état de synthèse à celui d'analyse, mouvement de

(1) On a rapporté à la latinité du moyen âge des centaines de termes pris à coup sûr dans les idiomes celtiques, par ex. *gadal* celt. dont godina = gouine ; *molt* irl. anc. = vervex = mouton ; *sols* corn. = pecunia d'où le *sou*. *Lester* irl. = vas = litre. — Quantité de mots communs à l'italien et au français, comme : cloca, rocca, bocca, occa (irl. gé) = cloche, roche, bouche, oie, etc., etc., et plus encore d'autres comme estugium (étui), martellus (marteau, etc.) ont peut-être une origine celtique.

l'esprit dont nous ne connaissons pas d'analogue dans l'histoire du langage. En effet, dans les idiomes modernes, les articles et les prépositions remplacent les flexions du substantif; les pronoms et les auxiliaires celles du verbe. L'engrenage et l'emboîtement des phrases, cultivés moyennant les participes au plus haut point dans les idiomes classiques, mode de construction qu'ils partagent avec les belles langues de l'Oural et de l'Altaï, ont cédé devant l'esprit moderne qui recherche l'exposition claire et précise des idées scientifiques. Nous comprenons les regrets des amateurs d'une phonologie pure et accentuée, de formes riches et variées, mais nous admirons tout autant dans la réforme du langage actuel la tendance constante vers la simplicité qui est le cachet de la vérité. Ici encore le génie arien a fait preuve de ses inépuisables ressources, de sa mâle puissance ; et ce fait, à lui-seul, suffirait pour prouver que ceux qui ont formé la langue française, bien que Celtes, en tout ce qui concerne la marche particulière suivie dans le phonétisme comparativement à la langue romaine, sont tout autant Ariens relativement au mouvement idéologique qui a présidé à la réforme. En effet, si le Gaulois, à la fois fils de l'épée et de la parole, démontre, par le changement de langue, la facilité de saisir les idées et de marcher dans la voie du progrès, il nous prouve tout aussi bien par les caractères inhérents à l'idiome de ses descendants l'impossibilité de le tyranniser : loin de briser le moule de l'idiome de ses pères, le Français n'a fait que le réfondre.

C'est à sa guise qu'il a façonné la langue du peuple-roi ; et ce qui plus est, il en a fait l'organe universel de la représentation. En effet, de même que les légions sorties jadis du centre de la Gaule, portaient la gloire des armes jusqu'aux confins du monde civilisé, de même de nos jours partout où la parole française résonne, elle est l'emblème de l'éducation et de la civilité.

En somme, la langue française est comparativement à ses sœurs néo-latines éminemment et avant tout celtique et gauloise. L'empreinte profonde inhérente à ce type linguistique nous montre une fois de plus tout ce que le langage reflète de plus intime et de plus indestructible dans la nature et la vie des nations,

Si l'*histoire* et la *linguistique* en se complétant mutuellement, se trouvent en plein accord relativement aux Celtes, adressons la même demande à l'*archéologie*. Je n'ai pas qualité de traiter dans tous ses détails l'archéologie celtique. Le travail académique de notre éminent collègue, M. Bertrand, a d'ailleurs révélé tout ce qu'il y a de vague dans certaines parties de cette science. Par conséquent, je ne tiens qu'à relever les points les plus saillants et les moins douteux qui touchent directement à notre question. Avec notre savant confrère, je pense d'abord qu'il ne faut pas chercher l'ancien Celte dans les grands dolmens ou chambres sépulcrales en grosses pierres. Je crois au contraire m'approcher de la vérité si je dis que là où, dans nos contrées occidentales, on trouve, à côté de la sépulture la crémation, les urnes funéraires contenant des cendres et des os de sacrifices plus ou moins calcinés, les ossements d'animaux domestiques, les traces de l'agriculture et enfin les ustensiles en cuivre, en bronze, en or, etc., la présence du Celte est plus que probable. En effet, les documents historiques de l'antiquité nous présentent le Celte en possession de ces arts et de cet entourage. Je dirais de plus que des cercueils ou caisses en dalles de pierre, soit isolés, soit réunis dans des tumuli en terre ou en pierres, remplacent ici les grands anciens dolmens. Mais comme tout ce qui dépend de l'action spontanée de l'homme est loin de suivre une loi constante ou de reconnaître d'infranchissables limites, il nous incombe d'apprécier brièvement la valeur des faits précités.

Bien que l'âge dit de bronze soit, dans nos contrées, attribué d'un accord presque unanime aux Celtes, maintes autres nations ont traversé le même état et ont incinéré leurs morts. De plus, les mêmes tombes monumentales ont souvent servi non-seulement aux générations successives, mais même aux étrangers qui avaient remplacé les possesseurs du sol ou qui s'étaient mêlés avec eux. Les tumuli enfin sont de presque tous les pays. Par conséquent, les faits archéologiques n'acquièrent leur valeur positive qu'en les reliant à l'histoire du pays s'il en existe, et en les considérant dans leur ensemble.

En outre, tout dans notre Europe occidentale nous indique que les Celtes, bien que connaissant l'usage des métaux, étaient dans un temps fort loin d'en posséder tous à la fois. Ainsi M. Wilde ( p. 350, catalogue ) nous dit, concernant l'Irlande, le pays le plus riche en articles anciens de bronze et peut-être le plus celtique aussi : « La transition des premiers instruments grossiers en silex ou en os aux objets rares et coûteux en métal doit avoir été très-graduelle et a compris peut-être plusieurs siècles, Au début, l'usage du métal était limité aux rois et aux chefs et servait à indiquer le rang. Jusqu'au neuvième siècle, les armes en pierre étaient en vogue en Irlande, et de pareils ustensiles se fabriquaient encore même à l'âge de fer. » En ce qui concerne spécialement la Gaule, M. H. Martin nous représente la hache polie en pierre comme caractéristique pour les Gaulois. M. Boucher de Perthes (p. 122) abonde dans le même sens : « Les haches ont originairement servi comme armes et plus tard comme objets relatifs au culte et aux sacrifices. Il en existe des diminutifs ; il y en a en craie, en bitume, en bois. Des idées religieuses s'attachaient au couteau en pierre chez les Egyptiens. les Juifs, les Ninivites, les Romains, etc.; » et page 134. « La confection d'armes en pierre continuait dans la Gaule en-

core après l'invasion des Romains; et les haches en métal devinrent des représentants de valeur comme auparavant celles en pierres. » D'après Caumont (V. Houbigant, p. 39) encore au onzième siècle, la hache en pierre est en usage; et l'on en trouve dans les tombes associées aux coins en bronze et même aux francisques. En Scandinavie, où les âges sont pourtant plus nettement séparés qu'ailleurs, M. Nilsson a également constaté que, sauf les épées et les poignards, les pointes de flèches, de lances, etc., sont en pierre à l'âge de bronze; et les armes en pierre y abondent encore à l'âge de fer.

A d'autres plus autorisés que moi de nous indiquer les traits caractéristiques dans la forme, dans l'ornementation, etc., des armes, ustensiles et bijoux celtiques. Ici le goût local entre en action ; et, en effet, s'il existe des analogies à cet égard entre les articles appartenant à la Gaule, à l'Irlande et à la Scandinavie, on y relève au moins tout autant de diversités.

En somme, avec les restrictions signalées, nos Celtes de l'archéologie ne renient guère leurs frères issus de l'histoire et de la linguistique. Toutefois, en ce qui concerne précisément la partie la plus délicate et la plus probante peut-être de l'archéologie, celle-ci en appelle au secours de *l'anatomie*. En effet, après avoir dépouillé son scrutin artistique et objectif, elle nous demande en dernière instance de déterminer et de classer les restes humains dont tombeaux et bijoux ne sont que l'apanage et le cortége.

Ici j'insisterai avant tout sur deux points. Des populations tout entières peuvent avoir traversé les âges successifs en associant leurs dépouilles mortelles aux objets caractérisant ces époques (1). Des races diverses peuvent

(1) En Scandinavie, on trouve exceptionnellement le type humain de l'âge de pierre associé au bronze. En Suisse, un type assez semblable a traversé tous les âges. — Par contre, le type humain scandinave de l'âge

avoir occupé simultanément le même *habitat* en laissant aussi à côté de leurs types les produits du mélange. Appliquons maintenant ces faits à notre question.

La cohabitation et le mélange des Celtes avec d'autres peuplades sont déjà reconnus par l'antiquité, qui nous cite les Keltibères, les Keltoligures, les Gallo-Grecs, les Keltoscythes; et j'y ajouterais les Keltoromains, les Keltogermains, etc. Ceci s'applique au continent. Quant aux îles, Tacite, tout en reconnaissant la ressemblance des Brithons avec les Gaulois, et celle des Calédoniens avec les Germains, en sépare nettement les silures, relativement à l'Irlande, les documents nous faisant défaut, nous pouvons relever des traditions bardiques et du *Libre des droits* l'existence d'au moins deux populations différentes par leur coloration, sans compter des essaims d'émigrants divers énumérés dans les traditions et reposant sur l'histoire.

Saisissons par conséquent, dans l'étude sur le mélange ethnogénique le fil que nous offrent les documents qui l'ont produit. Quant aux éléments ariens, ce travail est très-avancé. Relativement aux allophylétiques, notre éminent confrère, M. Nicolucci, vient de combler la lacune par rapport au type ligur. Reste pour notre voisinage le type Ibère pur à déterminer. De ce côté aussi, la lumière ne tardera pas à se faire. Qu'on procède dans l'étude des crânes basques actuels, qui dénoncent le mélange, par la méthode d'exclusion, et l'on arrivera du connu à l'inconnu. C'est seulement après avoir déblayé le terrain historique, qu'on avancera à pas sûr vers les régions inconnues des couches préhistoriques et paléontologiques. Ces couches

de bronze se trouve jusqu'à présent dans une seule localité (île de Langeland) également associé aux armes en pierre (M. de Baer). Inutile d'insister sur de nombreux faits analogues signalés sur le continent et dans les îles.

plus profondes nous révéleront-elles des souches humaines différentes de celles qui sont en présence? Je l'ignore. Historiquement les Ligures sont plus anciens que les Celtes. Les premiers figurent déjà dans Hésiode comme le peuple le plus occidental, tandis que les Celtes n'entrent en scène qu'avec Hérodote. Linguistiquement, le droit d'ancienneté est aux Ibères. Leur langue n'est pas seulement une langue primitive, mais elle est également empreinte du cachet qui caractérise de préférence les peuples chasseurs du Nouveau-Monde.

Par une inconcevable inadvertance, on a, dans une certaine région de la littérature, mis hors de compte et Ligurs et Ibères, en leur substituant des Gaëls (1), qui n'ont guère d'existence historique sur le continent. De là le trouble dans l'ethnogénie de la France. Nous tenons à réhabiliter d'une part les Ibères et les Ligurs, et de l'autre, nous insistons, sauf plus ample informé, sur le caractère essentiellement celtique et arien de la grande masse de la nation française. A nos yeux, les données de l'histoire, de la linguistique, de l'archéologie et de l'anatomie sont en plein accord à ce sujet. Qui restera dans le doute et dans l'hésitation à cet égard? Évidemment ceux qui ne veulent voir qu'un seul côté de la question.

Le type physique des anciens Celtes (Gaulois) ne peut guère être sujet à discussion quant à l'ensemble de ses caractères extérieurs. Le témoignage de l'antiquité est unanime à cet égard. En ce qui concerne la forme de leur crâne, son type est également le même partout où ils ont

(1) La classification en Gaëls et Kymris n'a qu'une valeur linguistique. Le gaélique, comme langue, n'existe qu'en Écosse et en Irlande. A cet égard tous les Celtes du continent appartiennent à la branche kymrique. Un seul rameau, parmi les Celtes, s'appelle historiquement dans ses propres traditions *kymro* : c'est une des tribus occupant le pays de Galles. Aucun document historique ne nous autorise par conséquent à diviser les Celtes du continent en Gaëls et Kymris.

résidé. Mes recherches, à ce sujet, ont été faites sans opinion préconçue; elles embrassent presque tous les pays celtiques, et sont en parfait accord avec les résultats obtenus par Retzius, Huschke, de Baer, Hyrtl, His, etc. (1). A dessein, je ne cite que des anatomistes de profession qui se sont spécialement occupés de craniologie. Enfin le type gaulois monumental, tel que les recherches mémorables de M. Roget de Belloguet l'ont fait connaître, confirme les données précédentes.

Mais, on me dit : les descendants des gaulois ne ressemblent plus à leurs ancêtres! — Qu'on veuille avant tout établir le fait par une méthode statistique rigoureuse en suivant l'excellente méthode de notre savant collègue M. Bertillon! Qu'on veuille bien se rappeler en même temps que c'est par rapport à lui-même que le Romain nous dépeint la haute taille, la carnation et la chevelure claires des Gaulois et qu'il attribue aux Germains à un plus haut point ces caractères. Ce premier travail fait, du moins relativement à la taille, à la couleur des cheveux, à la carnation, au crâne, etc., on pourra procéder à l'enquête sur la cause des modifications subies par les populations de l'ère jadis celtique, et faire sa part au mélange d'une part, et de l'autre à l'influence incontestable du milieu, dans la plus vaste acception du mot. En effet, je ne connais guère de nation civilisée de la taille des Patagons !

Enfin, les Celtes ont-ils séjourné au nord, et notamment en Scandinavie? Oui, disent les historiens, les archéologues

(1) Par rapport au type physique qui paraît avoir influencé les écrits de deux illustres auteurs, nous remarquons que ces petits Gaëls (?) bruns se trouvent un peu partout à proximité du véritable Celte : en Angleterre (midi de Galles), en Écosse (ouest des Highlands), et en Irlande (à l'ouest et même un peu partout). Pourquoi ? Parce que, comme l'histoire et l'archéologie le prouvent, le Celte se trouva dès l'aube de son histoire dans l'Europe occidentale en contact avec une population plus ancienne sur le sol et différente de lui.

et les anthropologistes scandinaves (Keyser, Nilsson, Retzius), sauf M. Worsaae qui leur substitue les Goths, auxquels devrait conséquemment revenir l'âge de bronze. Ce dernier auteur n'ayant pas motivé, que je sache, son hypothèse, nous passons outre. Suivant les auteurs précités, les allures, le costume, le rite religieux, le nom des Cimbres, ainsi que les dénominations topographiques qu'ils ont laissées dans le pays, seraient celtiques, comme par exemple Morimarusa, Micronion, Mentonomon, Rubeas, Cartris, Abalus, etc. En fait d'archéologie, l'âge de bronze y appartiendrait tout aussi bien aux Celtes ; et enfin la taille des squelettes et le type crânien appartenant à cet âge confirmeraient les données précitées. N'ayant pas visité le Nord, je me borne ici au simple rôle de rapporteur. Toutefois il existe deux faits historiques qui méritent notre attention. En premier lieu Tacite place les Gotini dans le nord de l'Allemagne à proximité des Guttones (*Germains*). Il reconnaît leur idiome pour celtique, et il nous dit, en outre, qu'*ils* exploitent des mines de fer. De même, ce qu'il rapporte relativement aux *Aestyi* (1) assis au bord de la Baltique à son époque, nous paraît trop remarquable pour ne pas citer ce passage : « *Aestiorum gentes... quibus ritus, hàbitusque Sueverum, lingua* Britannicæ *proprior. Insigne superstitionis formas* aprorum *gestant. Rarus ferri, frequens* fustium *usus. Frumenta ceterosque fructus patientius* quam pro solita Germanorum inertia *laborant. Succinum* glesum *vocant.* » Ainsi la langue, le symbole religieux du sanglier, la massue d'un Hercule gaulois, l'application à l'agriculture, le terme *glesum* profondément enraciné dans les langues celtiques, etc., tout cela chez le même peuple à la fois : serait-ce du hasard ?

(1) Zeus (les Allemands et leurs voisins) les classe parmi les Lithuaniens.

Enfin la question celtique est incontestablement une partie intégrante du problème arien.

M. Bonté a voulu, dans notre dernière séance, reprendre la discussion sur le type physique des Ariens dont j'ai établi l'unité de race. Pour la combattre, notre honorable confrère recourt aux raisonnements. « Les Nègres sont dolichocéphales, les Mongols brachycéphales; pourquoi les Ariens pourraient-ils offrir plusieurs formes de crâne? » Ce raisonnement pèche par sa base; qui voudrait prétendre que ce qui est applicable à une race, le doit être aussi relativement aux autres? De plus je conteste l'exactitude du fait, notamment quant aux Mongols. La plupart des Chinois et des Toungouses sont dolichocéphales et les Wogoules sont même, suivant M. de Baer, très-dolichocéphales. Enfin l'ironie du sort a voulu que précisément la branche la plus homogène de la famille arienne, et dans l'antiquité et de nos jours, savoir les Germains, y compris les Scandinaves, offrent toutes les formes diverses du crâne cérébral telles que je les indiquées. Que conclure d'un pareil fait? Que la forme de cette partie du squelette, quelle que puisse être son importance en d'autres cas, ne peut avoir qu'une valeur secondaire, quand tous les autres caractères s'accordent comme chez les Celtes, les Germains et les Slaves (V. Procope) de l'antiquité. Quant à ces derniers, M. Bonté les veut plus ressemblants aux Mongols qu'aux Scandinaves A lui de nous fournir les preuves, mesures et détails descriptifs en main, s'entend! Quant aux Sémites enfin, le 17 mars M. Bonté les voit différer des Indous, tandis que le 21 juillet ils nous ressembleraient plus que les branches ariennes ne se ressembleraient entre elles? Laquelle de ces deux versions est la véritable? Enfin relativement aux Basques ils sont aujourd'hui incontestablement fort mélangés, et il s'agit dans cette question de dégager avant tout le type ibérien primitif dont même la forme du crâne est

encore sujette à discussion. Que M. Bonté nous veuille éclairer à cet égard, et nous aviserons.

Les données soi-disant historiques sur le mélange subi par les Ariens, durant leur émigration d'Asie en Europe, sont entièrement en dehors de l'histoire. Je les déclare apocryphes et en laisse toute la responsabilité à l'inventeur et à son rapporteur. D'ailleurs ces suppositions vagues ne trouvent aucun appui ni dans la craniologie, ni dans les autres caractères physiques. Car, de l'avis de tous les craniologistes il existe des formes typiques pour toutes les branches du tronc arien, types qui percent encore de nos jours même là où le mélange est en pleine activité. Celui-ci a pour effet constant de produire l'inconstance des formes.

Maintenant un mot relatif à la question des Aryas de l'Inde, quant à la pureté de leur sang et au mélange. On chercherait en vain tout d'abord dans les textes védiques les aborigènes aux traits *assez fins* avec lesquels notre honorable confrère fait se mélanger les Ariens. Ce sont, au contraire, des *anasikas* (sans nez), des hommes noirs comme des corbeaux, des *raxashas* (mauvais génies) dont parlent les livres sacrés. De même *dasyu* veut dire simplement serviteur, sans aucun rapport avec les Mongols.

Les citations d'auteurs traitant du mélange dans les castes dont M. Bonté s'entoure, sont tout au plus un luxe superflu. Car dès le début de la discussion j'ai admis ce fait, mais avec la remarque expresse que les fruits de ces unions forment *des castes à part*.

Passons des textes à la collection Schlagintweit. J'en ai tiré parti pour établir la différence entre la caste purement arienne des Brahmans et celle des Soudras qui est mélangée. A l'époque ou j'ai examiné ces documents, il y avait dans la collection six Brahmans (1) de l'Inde et plusieurs

(1) Voici leurs noms : Palasani, Dinanath, Nabrichader, Yelodji,

provenant des contrées non-ariennes, par exemple du Népaul (1). Or, quant aux premiers, l'identité de leurs traits est facile à constater. Un seul présente les lèvres un peu plus épaisses que les autres. Voilà tout. Quant aux autres, M. Bonté passe sous silence un fait de la plus haute importance : c'est que les castes sont instituées aujourd'hui parmi des peuples qui ont une origine toute différente, même jusqu'en Malaisie (à Pali). Par conséquent il existe des Brahmans, surtout dans l'Himalaya, qui sont loin d'appartenir à la souche arienne.

La même observation est valable pour les Radjpouts (fils de princes); car ils appartiennent partout plus ou moins à la population indigène, ce qui n'exclut pas les conquêtes faites par les Radjpouts ariens, originaires du Dékhan. Enfin, pour compléter la confusion, notre savant confrère met en même ligne de compte avec les Aryas les Kanets et les Gourkas, peuples himalayens, qui se rapprochent des Mongols et des Tibétains.

Ici un mot en faveur des absents. Tout en passant, pour ainsi dire, au fil de l'épée cette imposante collection, notre honorable confrère y trouve pourtant les moyens de nous calculer les gouttes de sang arien ou autre qui coulent dans ces figures défectives. A cet égard il ne me reste qu'à le féliciter de sa sagacité. J'en dirai autant des Indous vivants observés par notre savant confrère. Il résulterait de ces précieuses observations, si j'en ai bien saisi le sens, que le type pur arien ne serait pas éteint par le mélange. Notons toutefois à cet égard que l'Indou brahmanique de nos jours ne fait guère de voyages en mer ; et bien que j'eusse été dans une excellente position pour en ren-

Nampnya, Bari. Ce dernier à les lèvres un peu grosses, mais les moustaches très-épaisses.

(1) N° 64, Brahman de Gharwal (Himalaya) appartient à la même catégorie.

contrer, je n'en ai pas vu hors de leur pays. La marine de l'Inde se recrute exclusivement parmi les Dravidas.

En somme, suivant les idées de M. Bonté : forme diverse du crâne — autre origine ; couleur différente des cheveux — autre origine ; taille diverse — autre origne; etc.; etc. Voyons, par un exemple sous main, où doivent aboutir de toute nécessité de pareilles suppositions. Permettez-moi messieurs, de les appliquer à nous-mêmes pour un moment. Pas l'un de nous ne ressemble à l'autre dans le sens de M. Bonté, Par conséquent nous représentons une trentaine de races, sinon d'espèces — qui sait ? — En effet, la critique négative a bien accompli son œuvre destructrice dans le domaine de l'idéologie métaphysique. En sera-t-il de même dans l'histoire naturelle de l'homme ? Jamais. Car ici les faits restent debout quelle que puisse en être l'appréciation, œuvre qui est entièrement de votre ressort.

Dans mon essai sur l'unité de la race arienne j'ai d'abord insisté sur les différences entre les rameaux de cette famille. Gardons-nous cependant de les exagérer, ne comparons que ce qui est comparable (1) et laissons sa part aussi à la femme. Le fait suivant réunit les conditions. Grâce à la bienveillance de M. de Quatrefages j'ai pu étudier un crâne fort ancien de femme grecque comparativement à celui de l'ancienne femme celtique. Ce crâne grec, fort remarquable sous tous les rapports, a été donné par M. de Saulcy à la galerie du Jardin des Plantes.

Il est d'un individu encore jeune, pesant, massif et, pour une femme, assez volumineux. L'épaisseur atteint jusqu'à dix millimètres (2). Il manque deux petits fragments de la

(1) Ainsi, comparer par exemple le crâne *ancien* du Celte avec celui de l'Indou *moderne* serait un procédé peu judicieux.

(2) L'épaisseur du crâne romain aux bosses frontales et pariétales est de 8 à 11 millimètres (Maggiorano).

base à côté du trou occipital, dont le bord droit est également défectif. La plupart de ces os sont recollés sans que néanmoins les rapports des parties soient essentiellement changés.

Les contours harmonieux de ce crâne forment un contraste frappant avec sa structure massive. On rencontre rarement cet accord entre les chiffres qui expriment les rapports des parties du crâne et de celles de la face. Toutes les lignes de contours présentent des courbes légères. Tout le crâne s'élargit insensiblement de la base vers le sommet. La base du front est de niveau avec celle des vertèbres postérieures. — Vu de face, l'ensemble offre un ovale légèrement allongé, et, vu du sommet, la même forme, sans que la légère saillie de l'occipital produise l'effet de l'ellipsoïde. A cet égard, le crâne grec correspond au romain, etc.

*Régions* : Front petit et lisse (sauf la gabelle un peu relévée), mais s'effaçant insensiblement des deux côtés. Bosses frontales, ainsi que les pariétales, à peine visibles. En haut le front est, dans son dernier tiers, un peu incliné en arrière. Attaches des muscles fort peu marquées. Sommet très-légèrement voûté: Racine du nez fine, à peine un peu déprimée; néanmoins les os nazaux s'unissent à angle obtus et offrent une petite dépression à leur surface antérieure. Échancrures à la place des trous sous-orbitaires. Ouvertures orbitaires à bords arrondis, dont l'externe est également très-exposé de profil, Apophyses orbitaires externes dirigées en arrière; profondeur de l'orbite=45 millimètres. Os malaire bien arrondi et haut de 22 millimètres. Point de fosses malaires.

Tempes tout légèrement bombées. L'écaille temporale présente un segment irrégulier d'ellipse. Arcs zygomatiques peu proéminents.

A la base les apophyses mastoïdes sont petites et sans incisure. L'écaille occipitale présente dans sa partie supérieure un segment d'ellipsoïde. Ses deux parties sont jointes à angle très-rétréci ainsi que chez les Celtes et les dolichocéphales en général. La partie inférieure, destinée aux attaches musculaires, est légèrement bombée et dirigée d'arrière en avant presque suivant un plan horizontal. — Palais osseux profond, moins pourtant que chez la femme sémitique ; sa courbe plus semblable à l'ellipse qu'à la parabole. Orthognathisme parfait.

La mâchoire inférieure n'est pas moins remarquable. Bien que massive, elle s'accorde dans ses contours avec les lignes harmonieuses de l'ensemble. D'ailleurs, elle est forte et atteint dans ses branches horizontales une épaisseur de 17 millimètres. — Les branches montantes sont au contraire minces et aplaties à la surface externe qui est bombée dans les branches horizontales. Largeur de la branche montante entre l'apophyse coronoïde et le condyle = 37 millimètres. Echancrure sigmoïde semi-lunaire et peu profonde. L'angle de jonction est presque droit, et l'échancrure au bord postérieur de la branche montante à peine apercevable. Les condyles sont épais, courbés dans leur bord supérieur et larges de 19 millimètres de dedans en dehors. Apophyses coronoïdes légèrement inclinées en dehors, La jonction des branches horizontales se fait en forme d'ellipse : menton petit, arrondi, sans crête, légèrement échancré en bas et par là relevé. Du côté droit surtout le bord inférieur du rameau horizontal passe au rameau montant par une courbe insensible.

Les dents sont belles et blanches, les molaires très-pointues, les incisives et canines petites relativement aux premières. Parmi les molaires quelqu'une seulement est usée obliquement; la dernière à droite a cinq tubercules et sa couronne très-inclinée en dedans. — L'avant-dernière mo-

laire droite de la mâchoire supérieure a à peine quitté son alvéole.

Toutes les sutures sont ouvertes.

Au simple aspect, le crâne de la femme celtique ne diffère du grec que par la saillie occipitale un peu plus prononcée. Rappelons à ce sujet que cette particularité se trouve aussi sur bien des crânes appartenant aux rameaux orientaux de la famille arienne. Dans les détails, ce que la femme celtique gagne, par le trait précité, en longueur dans son crâne cérébral, la grecque le gagne en largeur, principalement dans la région moyenne du cerveau. Il en est de même de la face, où le nez celtique, par le rétrécissement de sa racine et par sa longueur, forme, pour ainsi dire, le seul trait distinctif.

En somme, que ceux qui désirent approfondir la question veuillent bien jeter un coup d'œil sur mes tableaux qui comprennent le mesurage des crânes individuels, race par race, déposés dans la galerie et dans d'autres collections, et qu'on me dise après cette épreuve, si les différences individuelles dans une race quelconque bien assise n'offrent pas des limites pareilles à celles que je viens de constater par le crâne féminin des deux rameaux de la race arienne. Or la femme celtique une fois rapprochée de la grecque, la distance entre le type indou et grec est comparativement minime.

Et enfin, si les dames du Cachemir sont telles que les voyageurs les ont décrites, et si la femme indoue en général est telle qu'un artiste distingué (M. Petrovich) me l'a dépeinte, il me serait impossible de reconnaître une différence essentielle quelconque entre elle et la paysanne fort bistrée de l'Italie méridionale, si ce n'est un peu plus d'embonpoint chez l'Italiote.

## MESURES COMPARATIVES DU CRANE CHEZ DEUX FEMMES

A De l'ancienne race celtique et B de l'ancienne race grecque

### I. — CRANE CÉRÉBRAL

| | | A | B |
|---|---|---|---|
| | Diamètre antéro-postérieur.. | 191 | 185 |
| | Diamètre vertical en dedans | 123 | 122 |
| | Diamètre vertical en dehors | 130 | 130 |
| DIAMÈTRES TRANSVERSES | Frontal inférieur..... | 95 | 96 |
| | id supérieur ..... | 121 | 120 |
| | Bi-temporal. en avant.. | 120 | 120 |
| | Bi-temporal. en arrière | 130 | 134 |
| | Bi-pariétal.. en haut (a) | 140 | 146 |
| | Bi-pariétal.. en bas (b) | 139 | 140 |
| | Bi-auriculaire..... | 118 | 115 |
| | Bi-mastoïdien..... | 120 | 120 |
| | Circonférence horizontale .. | 536 | 535 |
| | Courbe transv. bi-auriculaire | 320 | 330 |
| | Circonfér. verticale médiane | 516 | 519 |
| DÉCOMPOSÉS EN | Courbe frontale..... | 120 | 151 |
| | id. pariétale..... | 140 | 150 |
| | id. sus-occipitale (c). | 52 | 50 |
| | id. sous-occipitale (d) | 60 | 65 |
| | Longueur du trou occipit. | 33 | 30 |
| | Long. de la base du crâne (e) | 111 | 109 |
| | Largeur du trou occipital .. | 27 | 26 |
| | du bord antérieur de ce trou au point alvéolaire médian | 90 | 90 |
| | Du cond. auditif à la bosse nas. | 120 | 110 |
| | id. à la prot. occipitale. | 110 | 110 |
| | id. au point alvéol médian | 107 | 110 |

### II. — CRANE FACIAL

| | A | B |
|---|---|---|
| Hauteur de la face..... | » | 118 |
| De l'épine nasale inférieure.... à la suture naso-front. | 46 | 49 |
| De l'épine nasale inférieure.... à la ligne sourcilière | 57 | 55 |
| Largeur de l'ouverture nasale | 23 | 23 |
| Hauteur du maxil. supérieur | 58 | 61 |
| De l'épine nasale au menton | » | 61 |
| Distance minima des orbites. | 21 | 23 |
| Distance des apophyses orbitaires externes..... | 92 | 93 |
| Distance des os malaires.... | 85 | 83 |
| id. des arcades zygomatiques ..... | 120 | 128 |
| Hauteur de l'orbite ..... | 37 | 35 |
| Sa largeur..... | 35 | 36 |
| Longueur de la voûte palatine..... | 51 | 51 |
| Sa largeur..... | 56 | 59 |
| Distance des deux angles de la mâchoire inférieure ... | » | 91 |
| Hauteur de ses branches montantes..... | » | 63 |
| Longueur de sa branche horizontale, d'un angle à l'autre..... | » | 186 |

(a) C'est la distance des deux bosses pariétales. — (b) C'est la distance des deux angles postéro-inférieurs des pariétaux. — (c) Courbe mesurée du milieu de la suture lambdoïde à la protubérance occipitale. — (d) De la protubérance occipitale au bord postérieur du trou occipital. — (e) Distance en ligne droite du bord antérieur du trou occipital à la suture fronto-nasale.

## Sur les fouilles de la Cité

Par M. LEGUAY

Avant d'en faire le dépôt au musée de Saint-Germain auquel je les ai offerts, je présente à la Société divers objets que j'ai recueillis dans les fouilles faites pour les fondations des casernes actuellement en construction dans la Cité, à Paris.

Je dirai d'abord quelques mots sur ces fouilles.

Pratiquées dans le milieu de la Cité, sur le sol de l'ancienn *Lutèce*, elles se trouvent être partagées en deux parties dans le sens de la petite largeur des bâtiments par l'aucienne rue de la Calandre qui, comme vous le savez sans doute, était, avec la rue de la Barillerie, encore aujourd'hui existante, mais sans nom officiel, la plus ancienne rue de Paris.

La rue de la Calandre prenait naissance à la hauteur du Petit Pont auquel elle accédait, suivait parallèlement la Seine, et venait se joindre à la rue de la Barillerie, avec laquelle elle formait un coude pour venir aboutir au Grand Pont (aujourd'hui pont au Change), en passant devant le Palais de justice, dont l'existence à l'époque romaine n'est pas contestée.

Ces fouilles descendues au niveau des plus basses eaux de la Seine, ont présenté un sol entièrement formé de remblais ou de terres rapportées, dans lesquelles il a été trouvé des objets de toutes les époques, chronologiquement superposés, et elles ne se sont arrêtées qu'au sol gaulois dans lequel ont été trouvés les objets que je vous présente.

Un fait curieux à enregistrer, et qu'ont indiqué toutes les fouilles pratiquées jusqu'à ce jour pour l'établissement des nombreux monuments publics de la Cité, c'est que partout le sol de cette île paraît être formé d'alluvions, protégées

pour leur formation par une partie solide placée en amont, qui semblerait être à l'emplacement occupé par l'église Notre-Dame. Le sol en cet endroit offrit au douzième siècle assez de résistance pour permettre d'établir cet immense monument, sans avoir besoin de prendre aucune des précautions qu'eût nécessitées le sol des autres parties de la Cité, car vous ne l'ignorez pas, il paraît constant aujourd'hui que cet édifice n'est pas construit sur pilotis, comme on ne l'a que trop répété.

Comme découvertes anthropologiques, la fouille en question eût pu donner de curieux documents, mais, suivant l'usage, aucun soin n'a été pris à cet égard ; et, d'ailleurs, les quelques ossements recueillis entre beaucoup d'autres, étaient en trop mauvais état pour être conservés.

En effet, depuis le septième siècle jusque vers le quatorzième environ, on ne cessa d'ensevelir dans cette partie, connue sous le nom de *Ceinture de Saint-Eloi*. D'abord, les religieuses du couvent de Sainte-Aure, établies à l'emplacement de l'oratoire de Saint-Martial jusqu'au douzième siècle, où, par suite de leurs dérèglements, leur abbaye fut donnée au monastère de Saint-Maur-les-Fossés, n'eurent pas d'autre lieu de sépulture ; et ensuite, la paroisse Saint-Germain-le-Vieux avait son cimetière proche de celui des religieuses, dont il n'était séparé que par la rue de la Calandre.

Presque tous les objets rencontrés dans ces fouilles ont été dispersés malgré les ordres donnés par l'autorité ; et si j'ai pu recueillir les trois objets que je vous présente, c'est que, ne leur trouvant pas une valeur palpable, les ouvriers ont jugé inutile de les détourner. Beaucoup d'autres ont été perdus parce que les préposés de l'administration ignorent qu'en archéologie le moindre débris à sa signification, qui souvent révèle un fait historique à celui qui sait l'interroger.

Le premier objet recueilli en plusieurs exemplaires est une meule à main en pouding ou béton naturel. Elle a encore vingt-trois centimètres de diamètre sur quinze centimètres d'épaisseur, quoiqu'elle ait été fortement dégradée sur toutes ses faces. Vers le milieu elle est percée d'un trou circulaire de cinq centimètres de diamètre à l'entrée sur chaque face, se réduisant vers le centre de l'épaisseur de la meule à vingt-cinq millimètres environ, formant dans sa coupe deux cônes opposés aux sommets, dont les deux pointes tronquées se pénètrent. La différence de direction, de même que la forme de ces trous, indique que le percement de la pierre a été entrepris sur les deux parements ou faces opposées, en allant à la rencontre l'un de l'autre.

Quant à la taille de ce trou, et à la matière ou la forme de l'outil qui a dû servir à pratiquer le percement, il serait difficile de le prononcer ; la surface intérieure du trou était assez usée, ce qui indique un usage fréquent.

La seconde pièce, rencontrée en double exemplaire est un double andouiller de cerf commun, scié à sa partie inférieure et probablement destiné, moyennant un travail non achevé, à servir de manche à quelque outil soit de silex, soit même de métal.

Enfin la troisième pièce, d'après M. Lartet, est une corne d'un jeune *bos primigenius* ou *urus*, également sciée à la partie inférieure. La paire avait été rencontrée dans la fouille, mais je n'ai recueilli que l'une d'elles, l'autre ayant été détournée, et, je crois bien, perdue.

Cette pièce, si je me trompe, présente un certain intérêt historique. Elle me semble être un de ces trophées dont les jeunes Gaulois étaient si fiers et dont César (*De Bello gallico, lib. VI*), en parlant des animaux de la Gaule dit : « Il en est une troisième espèce que l'on appelle *Urus*. Ils » sont un peu plus petits que les éléphants dont ils ont » l'apparence et la couleur ; ils ressemblent aux taureaux

» privés, mais ils sont très-forts et très-vifs, de sorte qu'il » n'y a ni hommes ni bêtes qui puisse leur échapper lorsqu'ils l'ont aperçu. On les attrape au moyen de fosses » faiblement couvertes, dans lesquelles ils tombent et où » on les asssomme. C'est par ces sortes de chasses que les » jeunes gens s'exercent et qu'ils s'endurcissent au travail; » ceux qui en tuent le plus et qui en rapportent les cornes » pour preuve en sont fort glorieux. Ces animaux ne peuvent s'apprivoiser quelques petits qu'on les prenne. La » grandeur, la figure et la nature de leurs cornes sont fort » différentes de celles de nos bœufs. On les recherche fort; » on les garnit d'argent sur le bord, et on s'en sert pour » boire dans les festins. »

Cette pièce n'est-elle qu'un simple trophée? N'a-t-elle pas été montée parce que, trouvée trop petite, ou mal préparée, on n'a pas jugé devoir en faire les frais? Je ne puis rien dire à cet égard; néanmoins j'ai cru intéressant de la recueillir, surtout en raison du travail pratiqué pour la section de cette pièce.

Avec ces objets, et dans le même sol, on a recueilli des haches en silex poli de la dernière période de l'âge de pierre : haches semblables à presque toutes celles qu'a fournies le lit de la Seine aux abords de la Cité. Par ces mêmes haches, dont le type et la fabrication précèdent et accompagnent l'âge du bronze, je crois devoir attribuer à ces objets une origine gauloise, que la position du sol au-dessous des débris de l'époque romaine caractérise aussi bien, sinon mieux.

M. Sanson. Je viens d'entendre M. Leguay dire que pour M. Lartet cette corne appartenait aux *bos primigenius*. Quelque confiance que j'ai dans la science de M. Lartet, je voudrais bien savoir sur quels caractères il a basé son opinion, car je ne vois, entre cette corne et celles des taureaux de plusieurs races appartenant à l'espèce bo-

vine de l'époque actuelle, absolument aucune différence.

M. Leguay. Je ne l'ai désignée ainsi qu'après l'avoir soumise à l'appréciation de M. Lartet que je consulte toujours en pareille circonstance, et dont le jugement est si sûr. J'avoue mon incompétence sur cette question ; cependant, je crois devoir faire observer à mon honorable collègue un fait résultant de mes propres recherches. J'ai fouillé une grande quantité de sépultures de l'époque historique de la pierre, tant à la période de la pierre brute qu'à celle de la pierre polie, j'y ai rencontré de nombreux vestiges de ruminants de l'espèce bovine, qui avaient dû servir aux repas funéraires, et je n'en ai jamais rencontré qui soient d'une grande espèce. Presque tous, à peu d'exception près, ont été reconnus par M. Lartet, que, je me plais à le répéter, j'ai toujours trouvé tout disposé à me renseigner, appartenir à une petite race voisine de la race actuelle dite *bretonne*; quelques-uns sont d'une taille un peu plus grande, mais je ne crois pas que cette corne puisse provenir d'un animal de cette espèce.

M. Gratiolet. Si M. Lartet a attribué cette corne à un urus, je penche beaucoup à me joindre de son avis. Son jugement est parfaitement sûr en pareille matière, et, en l'absence de preuves du contraire, je crois que cette corne peut avoir appartenu à un jeune urus.

M. G. Pouchet. En nous montrant cette pièce, M. L. Leguay nous disait qu'elle avait été sciée à sa base; je ne crois pas que ce soit une scie qui l'ait séparée. Je crois bien plutôt qu'elle a été coupée par un outil quelconque ébréché, et dont le défaut est répété en trois endroits, que je crois remarquer. Il serait peut-être intéressant d'étudier attentivement par quel procédé la section en a été faite.

M. Leguay Je n'ai examiné que superficiellement les traces de la section, dont la surface unie m'a prédisposé à croire que cette corne avait été sciée. Néanmoins M. Pou-

chet peut avoir raison, et je chercherai ce qu'il y a de fondé dans son observation.

Je vous demanderai encore quelques instants d'attention pour vous entretenir de la découverte que j'ai faite le 17 juil le dernier, à la Varenne-Saint-Hilaire, d'un petit monument de l'âge de pierre, fort intéressant dès à présent, et dont je désire vous parler avant de le déplacer pour continuer mes recherches.

Je vous soumets le plan que j'en ai dressé, ainsi que les objets que j'y ai rencontrés en déplaçant les terres qui les recouvraient, me réservant de vous en entretenir plus longguement lorsque j'aurai complété mes fouilles.

Les dimensions de ce monument sont fort restreintes, et la composition est des plus primitives. Il a, de l'est à l'ouest, 99 centimètres dans sa plus grande longueur, sur 77 centimètres du nord au sud. Il est composé d'un grand nombre de pierres, dont le chiffre dépasse soixante-quinze, et dont la plus grande n'a pas plus de 14 centimètres dans sa plus grande longueur, tandis que les plus petites ont à peine quelques centimètres.

Ainsi que vous le voyez par le plan que j'en ai dressé à l'échelle de 20 centimètres pour un mètre, soit un cinquième de la grandeur naturelle, il est parfaitement orienté, et il simule presque un croissant tourné vers le nord, entouré de plusieurs pierres isolées, dont la position circulaire ne me paraît pas devoir-être indifférente.

Dans l'intérieur de la partie formant croissant, j'ai rencontré quelques fragments d'os brûlés. A l'extérieur, se trouvaient quelques fragments d'os, mais ceux-ci, non brûlés, étaient associés à des fragments de poterie et à des silex bruts ou taillés.

Au nord, à 15 centimètres du centre, et parfaitement, dans l'axe, un silex taillé en couteau, long de 41 millimètres, mais à pointe mousse et d'un type particulier,

était fiché dans la terre; et non loin, à 8 centimètres du premier, mais plus au nord, un second silex taillé, long de 52 millimètres, était posé à plat. Ces deux silex sont brûlés, ce qui est parfaitement visible surtout sur le second, dont la surface a été gercée et faïencée, tandis que celle reposant sur la terre l'est moins. Il en est de même de la partie supérieure du premier, qui a été atteinte par le feu, mais plus légèrement, et dont la partie supérieure n'en a pas été touchée.

Cette circonstance, futile en apparence, me donne d'une manière certaine l'aire du monument, que j'avais déjà constatée par la terre cendrée, ainsi que par les pierres.

Ce monument est-il érigé en souvenir d'un mort dont il recouvre la dépouille? Est-il lui-même le réceptable des os du mort? Je l'ignore, car il peut être aussi bien l'un que l'autre : ces deux genres de sépultures ayant été reconnus par moi exister dans le même endroit, et y avoir été pratiqués à la même époque.

Quoi qu'il en soit, je me propose de vous compléter les détails, si toutefois je rencontre quelques faits nouveaux lorsque j'aurai déplacé toutes ces pierres et pratiqué des fouilles au-dessous.

M. Leguay montre à la Société :

1° Le plan qu'il a dressé de cette sépulture. Il prie les membres présents de vouloir bien remarquer la disposition des pierres qu'il doit déplacer avant peu;

2° Des silex taillés de diverses formes ainsi que des éclats employés comme comme votifs;

3° Une grande quantité de petites pierres brutes de diverses natures et provenances, brûlées ou non, recueillies dans la terre recouvrant la sépulture;

4° Des ossements et des dents de ruminants non brûlés;

5° Des ossements brûlés sans détermination d'espèces; tous ces os sont à l'état fragmentaire;

6° Une grande quantité de fragments de poteries de différentes fabrications provenant de différents vases dénotant l'âge de pierre.

La séance est levée à 6 heures.

*L'un des Secrétaires,*

SIMONOT.

---

## 110e SÉANCE. — 18 Août 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

Le procès verbal est lu et adopté.

— A l'occasion du procès-verbal, M. Pruner-Bey rectifie deux passages du 3e fascicule des *Bulletins* de l'année.

A la page 394, on prête à M. Pruner-Bey l'opinion que le diamètre antéro-postérieur du bassin du nègre l'emporte sur le diamètre transversal. M. Pruner-Bey déclare qu'il n'a jamais dit ni écrit rien de pareil, et fait remarquer que les passages qu'on lui a fait l'honneur de lui emprunter sont loin d'avoir une semblable signification.

A la page 433 il est dit que les étiquettes des moules de crânes basques déposés par M. Pruner-Bey dans la galerie du Muséum ont été écrites par lui-même. C'est une erreur, ce sont les employés du Muséum qui ont transcrit les étiquettes.

**CORRESPONDANCE**

M. A. Meillet, de Poitiers, écrit à la Société pour lui signaler l'importance des gisements de silex taillés qui ont été découverts dans la commune de Pressigny-le-Grand (Vienne).

Il envoie en même temps : 1° une caisse renfermant les principaux spécimens de ces silex (Voy. plus loin p. 695) ; 2° un article intitulé : *Gisements nouveaux d'armes de l'âge celtique*, qu'il a publié dans le numéro du 10 août 1864 du *Journal de la Vienne ;* 3° sa brochure intitulée : *Les hommes antédiluviens du Poitou*, Poitiers, 1864, in-12.

— La Société a reçu en outre les ouvrages suivants :

L'abbé Brasseur de Bourbourg, *Relation des choses du Yucatan*, par *Diego de Landa*, traduction française avec introduction, Paris, 1864, 1 vol. gr. in-4°.

— Guy de Charnacé. *Études sur les animaux domestiques. — Améliorations des races. — Consanguinité.* Paris, 1864, 1 vol. in-12.

## ÉLECTIONS

### Élections du Comité central

M. le président annonce que le Comité central, dans sa séance du 11 août, a élu au nombre de ses membres MM. Louis Leguay, Bonté et Georges Pouchet.

### Élection d'un membre honoraire

Dans la précédente séance, une proposition signée de tous les membres du Bureau, et tendant à conférer le titre de membre honoraire à M. Duruy, ministre de l'instruction publique, a été inscrite sur le grand registre.

Au moment où M. le président ordonne de faire passer les urnes, plusieurs membres proposent d'élire M. Duruy par acclamation.

M. le secrétaire général fait remarquer que cette proposition est contraire aux statuts, que M. Duruy, comme ministre, n'approuverait probablement pas une infraction aux statuts, et que, comme savant, il préfèrerait sans doute

une élection libre et réfléchie aux entraînements d'un vote d'acclamation.

En conséquence l'élection a lieu au scrutin secret. M. Duruy est élu membre honoraire à l'unanimité.

Par suite de cette élection, le nombre des membres honoraires se trouve porté à huit.

### Autres élections

Sont élus :

*Membre titulaire*, M. le docteur Mazaé Azéma, à Saint-Denis, (île de la Réunion).

*Membre associé étranger*. M George E. Roberts, à Londres.

*Correspondant étranger*. M. le docteur Moreno-Maïz, à Lima, (Pérou).

### Fouilles de Chaffaut, (Vienne)

M. Leguay offre à la Société dix-neuf pièces ou couteaux en silex recueillis dans les grottes de Chaffaut (Vienne), qui ont été fouillées par M. Meillet et Brouillet. Ces pièces présentent deux types assez distincts soit par la taille des bouts, soit par leurs formes, qui sont assez caractéristiques. D'après sa classification des silex de l'âge archéologique de la pierre, il fait remonter les objets des grottes de Chaffaut à la première période de la seconde époque ; la seconde époque est celle qui a précédé l'époque de la pierre polie. MM. Meillet et Brouillet ont trouvé dans ces grottes des ossements travaillés sur lesquels ils se proposent de publier bientôt un ouvrage.

### Sur les fouilles de la Cité

Par M. LEGUAY

Lorsque dans la séance du 4 août dernier, je vous ai présenté la corne de *Bos primigenius*, ainsi qu'un

double andouiller de cerf, et une meule gauloise recueillis dans les fouilles pratiquées pour établir les fondations des casernes dans la Cité, à Paris, notre collègue, M. G. Pouchet, avait cru remarquer que cette corne présentait des traces de section assez singulières. N'ayant pas étudié cette question, je ne pus lui répondre autrement que par la promesse d'en étudier les détails et de vous les soumettre, ce dont je vais m'acquitter aujourd'hui.

Ce débris antique est la partie osseuse de la corne gauche de l'animal.

La section en a été faite par des incisions qui ont été pratiquées en trois fois, dont une, beaucoup plus longue que les autres, a présenté de la résistance, et a nécessité des efforts à deux reprises différentes, ce qui peut donner à penser qu'une masse quelconque a servi à enfoncer un outil opérant la section, au moyen de coups donnés ainsi qu'on le ferait sur un coin déjà introduit.

Mais cette opération n'a été faite que pour la dernière incision, car on reconnaît encore à l'entame des trois incisions, qu'elles ont été pratiquées au moyen de coups donnés par le tranchant de l'outil ; lorsque l'instrument a été introduit dans la dernière incision, on s'en est servi comme d'un coin.

Cette action a amené la rupture de la corne, ou si l'on aime mieux, sa séparation du frontal, en laissant sur la corne de forts éclats qui ont été repris par le même outil à deux reprises différentes, suivant une direction qui formait avec la première un angle aigu.

L'outil employé était bien tranchant, seulement, il présentait une forte brèche d'environ un millimètre et demi de largeur vers le milieu de son tranchant ; et au surplus, il avait quelques petites épaufrures, qui se sont trouvées reproduites sur les trois incisions de la section de la pièce.

Les traces de ces défauts sont toutes parallèles à la grosse brèche et entre elles ; et les mêmes indices, se reproduisant comme forme et comme place sur les trois incisions, ne laissent aucun doute quant à l'état de l'outil.

Autant qu'on en peut juger par la largeur des diverses incisions, l'outil qui a servi ne paraît pas avoir été très-large : sa largeur est indiquée approximativement par trente-cinq millimètres, mais l'état des incisions n'indique nullement les bords relevés de l'outil.

Cette largeur ne correspond pas à celle des haches en silex, dont ordinairement le tranchant est plus large ; elle répond bien plutôt à celle des haches en bronze, dites coins ou celtæ.

Mais ce ne dut pas être une de ces dernières qu'on employa. Leur emmanchement ne permettait pas cet usage, et d'ailleurs, elles étaient bien plutôt des lances, des javelots ou des armes de jet. De plus, les incisions sont nettement faites, et elles indiquent, comme je l'ai dit plus haut, une section bien ferme : or, les haches en bronze, si tant est qu'elles puissent être considérées comme des haches, n'étaient jamais assez tranchantes pour permettre un travail semblable sans produire des déchirements, que le tranchant de la hache de pierre seule pouvait éviter.

Le fer se trouve dans les mêmes conditions que le bronze.

J'ajoute que la largeur ne serait pas un fait absolu, car je n'ai pu la mesurer que sur les traces existantes, et comme la section faite en trois parties a été attaquée sur le milieu d'abord, puis en arrière, puis en avant ; qu'elles forment ensemble une ligne brisée en trois parties produisant entre elles deux angles très-obtus et même faiblement accusés, il se peut fort bien que l'outil, marquant toute sa largeur sur la première entaille, ne l'ait pas indiquée sur les deux autres qui ont réduit la première.

Chaque section offre la même singularité : elles accusent toutes une légère courbure perpendiculaire au plan, de même que la section elle-même est circulaire parallèlement à ce même plan de façon à former un angle dièdre curviligne, c'est-à-dire un angle formé par la rencontre de deux surfaces courbes; ce qui dénote un outil circulaire sur ses plats de même qu'à son tranchant.

Cette particularité vient à l'appui de la hache en pierre, qui est toujours cintrée sur son tranchant de même que sur ses plats (forme qu'elle doit aux cuvettes des pierres à polir), tandis que tous les coins en bronze sont presque plats.

Cette courbure est aussi nettement accusée sur la quatrième section faite pour enlever les éclats dont j'ai parlé plus haut, et même on y distingue très-bien l'angle relevé de l'outil.

Il me reste maintenant à expliquer pourquoi la grande brèche et les épaufrures de l'outil ont laissé leur relief sur les incisions de la section de cette corne.

L'homme qui l'a séparée devait avoir la tête de l'animal sous ses genoux après qu'il l'avait eu renversé.

Tenant l'extrémité de la corne de la main gauche, il frappait de la droite, position qui l'obligeait à incliner son outil de droite à gauche : le tranchant seul portait, et l'outil, par la force d'impulsion, faisait coin sur les os du crâne à droite, écartant la corne du côté gauche, en ne frottant pas sur la section opérée.

La troisième incision indique cette position : toutes les surfaces en sont légèrement circulaires et concentriques à un point assez éloigné du côté de l'homme; ce sont les arcs d'un cercle dont le rayon aurait pour mesure les longueurs réunies du bras et du manche de l'outil. En outre, par le haut, le relief des saillies laissées par la brèche de la hache est un peu plus aplati que dans le bas ou vers la fin du travail de la section.

Je résume donc tout ce qui précède en disant :

1° Que cette corne a été séparée par incisions faites au moyen de coups fortement portés;

2° Que l'outil qui a servi était, selon toutes les probabilités, une hache en silex poli;

3° Que cette corne, placée à gauche sur le frontal, en a été séparée, l'animal étant renversé et l'homme placé derrière lui.

Pour la section de l'andouiller de cerf il n'y a aucun doute à avoir. Il a été évidemment scié. Les traces de la morsure des dents de la scie se voient encore très-distinctement, et elles indiquent le va-et-vient de l'outil manié par une main peu ferme ou peu expérimentée.

Plus le travail avance, plus il nécessite l'emploi de la force par la résistance que les stries indiquent.

Le sciage s'est arrêté à 2 millimètres environ de la fin, et un éclat resté en saillie indique un outil très-fin qui ne peut avoir été qu'en fer ou en bronze, mais certainement en métal.

L'entame du sciage est fine, déliée ou nettement accusée.

L'arête est nette et, à elle seule, elle exclut l'emploi du silex qui, du reste, n'eût jamais pu trancher sans reprises une pièce aussi large.

Sur les côtés il existe plusieurs légères encoches qui peuvent provenir soit de coups donnés, soit de coins introduits pour forcer la séparation de la pièce, mais qui ne sont nullement occasionnés par des entames de scie.

Plusieurs stries parallèles se voient sur la surface de la section, mais elles me paraissent postérieures au sciage.

En résumé, je pense que cet andouiller a été scié et qu'il l'a été par un outil en métal.

**Sur les gisements de silex taillés récemment étudiés à Pressigny-le-Grand (Vienne).**

M. le secrétaire général dépose sur le bureau les silex taillés que M. Meillet, de Poitiers, vient d'envoyer à la Société, et qui proviennent des gisements de Pressigny-le-Grand (Vienne). Ces objets, au nombre de huit, sont très-semblables entre eux. Leur forme générale est celle d'un coin épais très-allongé, peu régulier, taillé à facettes par percussion. Leur petite extrémité, sans être pointue, se termine par un sommet anguleux. Quoiqu'on ait désigné provisoirement ces silex sous le nom de haches, ils diffèrent entièrement par leurs dimensions et leur forme de tous les silex taillés qui ont été étudiés jusqu'à ce jour.

L'un deux a 303 millimètres de longueur sur 115 de largeur, et sur une épaisseur de 80 millimètres au niveau de la grosse extrémité. On en a trouvé qui ont jusqu'à 40 centimètres de long. Ces grands et lourds fragments de silex existent en nombre considérable à la surface du sol et dans les couches superficielles de la terre végétale, sur une étendue de terrain extrêmement considérable.

On trouve, à côté de ces grands silex, des couteaux de grandes dimensions et beaucoup d'éclats informes indiquant qu'il y a eu en ce lieu une fabrique de silex taillés.

M. Meillet, dans sa lettre d'envoi, parle d'une grande pierre excavée et tout à fait semblable aux pierres à polir qui ont été trouvées ailleurs dans d'anciennes manufactures d'objets en silex.

M. Leguay. « Je demande la permission de compléter les renseignements que notre secrétaire général vient de vous donner sur les silex récemment découverts à Pressigny-le-Grand, et sur lesquels j'ai reçu quelques communications de M. Brouillet qui, avec M. Meillet, est l'un des premiers explorateurs de ces gisements.

Et tout d'abord, j'offre à la Société, pour ses collections, dix silex provenant de ces gisements, qui m'ont été adressés par M. Brouillet, et qu'il m'a envoyés en double exemplaire en m'invitant, si je ne croyais pas devoir les garder, à vous les remettre de sa part; je m'empresse de le faire, ce qu'il m'en reste étant suffisant pour mes études.

Avec les autres pièces que M. Meillet vous a envoyées, ils formeront un spécimen assez complet des produits de cette station, ou pour mieux dire de cet atelier qui, d'après le peu que j'en connais, paraît intéressant ne serait-ce que par son étendue. En effet, sur une surface de terrain qui n'a pas moins de 20 à 25 hectares, on rencontre ces silex sur une épaisseur qui varie de 10 à 70 et même 80 centimètres, et ils y sont même si abondants que ce n'est qu'accompagné d'une charrette que M. Brouillet est allé visiter, cet endroit, où, m'écrit-il, en moins d'une heure il en a recueilli plus de 500 kilogrammes.

Évidemment on est sur l'emplacement d'un immense atelier de fabrication de silex; mais, d'après les renseignements que j'ai reçus, de même qu'au moyen des pièces que je possède; je suis assez indécis de savoir si ces silex sont destinés à un usage votif ou bien s'ils ont été taillés pour former des ustensiles ou des armes.

Je dois dire que jusqu'à présent je n'avais pas encore rencontré de silex travaillés qui fussent aussi volumineux que ceux que je vois sur le bureau, et encore M. Brouillet me dit-il qu'il en possède qui ont jusqu'à 40 centimètres de long. Cependant je les avais pressentis en voyant les deux beaux couteaux en silex qui sont déposés dans les vitrines du Musée d'artillerie, à Paris, et qui, il y a quelques années, ont été recueillis dans la Seine, au pont Napoléon III, du côté de Bercy. Par une coïncidence assez remarquable, ces deux couteaux sont en silex pyromaque comme la généralité des pièces de Pressigny-le-Grand.

Je ne reconnais dans ces grosses pierres ni des armes (haches, casse-têtes, etc.), ni des pierres travaillées pour en former. Celles que je vois ici, celles que je possède, offrent toutes la même forme, et qui plus est, le même procédé de taille, mais la pierre, le noyau, n'est pas assez plein pour permettre sur l'autre face non taillée une semblable opération ; or, dans ces conditions, il était impossible d'obtenir cette forme ovoïdale ou en amande que possèdent toutes les haches, soit du diluvium, soit polies.

Les autres pièces, celles que je vous ai apportées, sont plates et proviennent d'un premier jet de taille, mais elles n'ont subi aucun autre travail que celui de la séparation de la matrice, et conséquemment elles ne peuvent être considérées comme ustensiles, car, généralement, dans ce dernier cas, on les retaillait pour leur donner la forme dont l'usage était adopté.

C'est pour ces raisons que, ne pouvant au premier abord leur attribuer une destination nouvelle, j'ai pensé y voir des silex disposés pour un usage votif. Et, ce qui me porte à avoir cette opinion, c'est que, dans quelques-unes des sépultures que j'ai fouillées, j'ai rencontré quelques pièces de bien plus petites dimensions, il est vrai, qui m'ont offert le système de taille que reproduisent en grand toutes ces pierres de Pressigny. J'avais reconnu dans ces pièces des *matrices* ou *nucleus* dont la position dans la sépulture ne laisse aucun doute quant à leur destination, et si ce genre de silex ne se trouvait pas en si grande abondance à Pressigny-le-Grand, je leur attribuerais même cette destination. Mais ici il n'existe rien qui dénote des sépultures. Aucun ossement, aucune trace de poterie pour me fixer complétement ; aussi j'attends que de nouveaux détails que j'ai demandés me soient parvenus pour arrêter définitivement mon opinion à cet égard.

Quant aux plus petits silex, je les considère comme des

pièces entières. Ils reproduisent comme type, et cela se conçoit, des pièces que l'on rencontre journellement, soit dans les cavernes, soit dans les sépultures de l'âge archéologique de la pierre. Mais de même que les grosses pierres de Pressigny sont colossales comparativement à celles du même type rencontrées ailleurs, de même ces derniers silex sont bien plus gros que ceux des grottes ou des sépultures, et ce sont ces similitudes de types qui causent mon indécision quant à leur attribution.

Je ne devrais pas me prononcer quant à l'âge de ce gisement, mais je ne crois pas trop m'avancer en disant que tout me porte à penser qu'il est de l'époque de la pierre polie, du moins, ainsi que j'ai compris cette classification que je vous ai exposée il y a quelque temps, (séance du 5 mai 1864, *Bulletins*, t. V, p. 415 et suiv.). Je n'ai du reste aucun doute à ce sujet, en présence surtout de la pierre à polir dont M. Broca vous a parlé. J'ajoute que cette pierre est en grès. Toutes les pierres à polir rencontrées en divers endroits sont des pierres à grains fins. Moi-même j'en ai trouvé deux à la Varenne-Saint-Hilaire qui sont en grès, et M. Roujou en a rencontré une à Villeneuve-Saint-Georges qui est également formée d'un grès lustré.

Il est vrai que M. Brouillet, en me signalant ce grès, m'écrit qu'il n'a pas trouvé un seul silex poli. Mais si, comme il y a lieu de le supposer, ce gisement est un atelier de taille, on rencontrera probablement quelques pièces portant des traces de polissage. »

M. Broca. L'hypothèse émise par M. Leguay me semble fort peu vraisemblable. Des objets votifs sont en rapport avec une religion, et une religion n'est jamais limitée à une petite région de quelques kilomètres carrés. Puis, comment comprendre l'accumulation d'une aussi immense quantité d'objets votifs dans une seule et unique localité? Supposera-t-on que c'était un lieu sacré où les peuplades des pays

environnants venaient accomplir certaines cérémonies religieuses en y apportant des pierres taillées? Mais tous ces innombrables objets sont identiquement pareils quant à la couleur et quant à la nature du silex. Ils sont donc tous de même provenance, et d'ailleurs tout concourt à prouver qu'ils ont été taillés dans le lieu même où on les trouve aujourd'hui. Supposera-t-on que ce lieu était une manufacture où les peuplades voisines venaient chercher des silex votifs destinés à leurs cérémonies religieuses? Mais alors on devrait retrouver très-fréquemment ces silex dans les lieux où vivaient ces peuplades, dans leurs sépultures, ou autour de leurs autels. Or, M. Leguay reconnait lui-même que nulle part jusqu'ici on n'a rencontré d'objets semblables à ceux de Pressigny-le-Grand. Son hypothèse est donc très-difficile à accepter.

On ne peut guère supposer que ces silex soient des armes. On ne voit pas comment on aurait pu les emmancher, si ce n'est sur une grosse pièce de bois évidemment trop lourde pour être maniable. Puis, il est fort probable que tous les types des armes du dernier âge de pierre sont connus : on sait que les armes des guerriers étaient déposées dans leurs sépultures ; or, on a trouvé dans les sépultures de cette époque toutes sortes d'armes, mais aucune qui rappelle les énormes silex de Pressigny-le-Grand.

On peut donc se demander si ces objets n'étaient pas plutôt des ustensiles, destinés, par exemple, à la culture du sol. Plusieurs membres de la Société ont été frappés de leur forme irrégulièrement conique ou cunéiforme, qui aurait permis de s'en servir pour le défrichement, et peut-être même de les emmancher comme des socs de charrue.

M. Girard de Rialle. L'histoire du labourage est bien connue. Les premiers socs étaient en bois ; plus tard on a employé des socs de métal ; nulle part on ne s'est servi de socs de silex.

M. Broca. Cette objection n'est pas sans réplique. Les socs en bois peuvent remuer un terrain peu consistant; mais ne peuvent servir à défricher le sol d'uue forêt. Le défrichement véritable exige des instruments assez forts pour retourner les pierres et couper les racines. L'agriculture n'a donc pu se généraliser à l'époque des socs en bois. L'archéologie a établi que l'ère des défrichements a été signalée par l'emploi des socs métalliques. Mais la connaissance de l'agriculture et de ses bienfaits a pu se répandre de proche en proche chez une peuplade qui n'avait pas encore une quantité de métal suffisante pour les besoins agricoles, et on concevrait que cette peuplade eût cherché à remplacer les socs métalliques par des socs en silex. On s'expliquerait ainsi pourquoi cette industrie aurait été toute locale, et de courte durée, pourquoi elle n'aurait laissé aucun souvenir dans l'histoire, pourquoi enfin la manufacture de Pressigny-le-Grand était si immense et si productive. Il est clair, en effet, que des objets fabriqués en quantité innombrable devaient servir à un usage très-général. Mais je n'y insisterai pas davantage. L'hypothèse des socs en silex est trop conjecturale pour mériter d'être discutée plus longtemps. J'ai voulu montrer seulement qu'elle pouvait être opposée à celle de M. Leguay, que je continue à considérer comme fort peu vraisemblable.

M. Leguay. « En attribuant une origine votive à ces silex, d'une manière dubitative cependant, je n'ai pas entendu dire, ainsi que l'a compris M. Broca, que ces pierres étaient votives, et je n'ai nullement entendu enlever à ces gisements leur véritable nature qui est d'être des ateliers de fabrication, bien que jusqu'à présent, on n'y ait pas, du moins à ma connaissance, rencontré de ces éclats caractéristiques qui se trouvent toujours dans les endroits de ce genre.

Pour qu'une pierre soit votive, il faut qu'elle soit dans

une sépulture, et, ainsi que je vous le disais tout à l'heure, ces gisements n'ont nullement le caractère de sépultures. Seulement, j'ai voulu dire que ces pierres placées là en si grand nombre pouvaient bien être employées ou destinées à un usage votif; et les exemples à l'appui ne sont pas rares.

Il est vrai que les pièces trouvées ailleurs n'ont pas le volume de celles-ci, mais les dimensions varient suivant les localités, et il faut croire que la contrée dont fait partie Pressigny-le-Grand possède dans son sol des rognons de silex très-gros, qui ont permis la taille de ces grosses pièces. Aussi, l'abondance a-t-elle fait négliger ce qu'en beaucoup d'autres endroits moins favorisés on conservait; c'est ce qui explique la présence sur le lieu de taille des éclats que je vous ai remis et qui, ailleurs, étaient considérés et employés comme pièces entières. — Toujours est-il que pour moi, je le répète, je ne saurais voir des outils dans ces grosses pièces, et je ne partage pas l'opinion suggérée par notre collègue, M. Giraldès, que ces gros silex pouvaient être des outils aratoires et avoir été employés comme charrues.

A ces époques, on ne se servait pour creuser la terre que de bâtons ou bien de pierres enmanchées, ce qui n'est pas encore bien prouvé, et je vous le demande, qui donc pourrait couper la terre encore vierge avec ces masses de pierre? Non-seulement le travail serait considérable, mais il n'est pas d'homme capable de labourer avec un semblable instrument, ne serait-ce que quelques instants. De plus, ces pièces, qui sont entières, ne sont ni pointues, ni tranchantes, et il en est même qui sont taillées carrément aux deux extrémités.

Je n'attribue pas non plus à ces pierres le caractère d'armes. Ce ne sont pas des haches, leur poids empêche cette interprétation, et je ne crois pas nécessaire de discuter

davantage sur cette attribution que leur taille n'indique nullement.

Cependant, pour qu'elles aient été trouvées en si grande quantité, et toutes taillées sur le même modèle, il faut bien qu'elles aient servi à un même usage. Aussi, n'est-ce qu'avec la circonspection que m'imposent les objections qui m'ont été présentées que je vous soumets mon opinion à cet égard, opinion partagée d'ailleurs par M. Brouillet; avec lui, je ne vois dans ces grosses masses que des *matrices* ou *nuclei* sur lesquels des couteaux ont été enlevés. La pierre, après avoir servi, a été rejetée comme inutile, car il était assez généralement impossible de la retailler pour en faire un second couteau, qui eût été bien petit, et dans l'état où elle restait, elle ne pouvait servir qu'à bien peu d'autres usages.

M. Leguay explique, au moyen des pièces qui sont sur le bureau les motifs sur lesquels il a basé son opinion, ainsi que la manière dont elles étaient préparées; comment les couteaux en étaient enlevés en une seule lame, et pourquoi il eût été impossible de trouver une seconde pièce dans ces matrices.

Il termine en faisant remarquer que la taille des matrices de Pressigny-le-Grand diffère entièrement de toutes les matrices recueillies jusqu'à ce jour. Les matrices de Pressigny n'ont jamais pu donner qu'un seul couteau enlevé en lame et par clivage, tandis que les autres matrices en fournissaient plusieurs enlevées de même.

A ces dernières, la taille ou l'enlèvement d'un couteau préparait les autres couteaux à être enlevés ultérieurement, ce qu'indiquent tous ceux que l'on a recueillis, tandis que ceux de Pressigny ne peuvent présenter qu'une seule taille, en lame, et que l'arête du dos est formée par la rencontre d'un nombre considérable d'éclats enlevés dans le sens contraire.

Cette remarque permettra de reconnaître les couteaux provenant de Pressigny qui pourront être rencontrés fort loin de leur lieu de fabrication, et qu'il sera facile de distinguer à leur taille, dont il n'a rencontré ailleurs que fort peu d'exemples. »

## LECTURES.

### Sur quelques crânes phéniciens,

Par M. Guistiniano NICOLUCCI,

Membre associé étranger.

(M. Nicolucci a envoyé dernièrement à la Société un manuscrit italien, intitulé : *Note sur quelques crânes Phéniciens trouvés dans la nécropole de Tharros, île de Sardaigne, et conservés dans le musée royal des antiquités à Cagliari, et dans le musée anatomique de Pavie.* M. Pruner-Bey a bien voulu se charger de traduire le travail de M. Nicolucci, et il en donne aujourd'hui lecture.)

Dans un mémoire publié l'an passé dans le vol. XIII, série IIe des Mémoires de l'Académie royale de Turin, j'ai donné la description et les dessins d'un ancien crâne phénicien, qui fait partie maintenant de la riche collection de l'illustre anthropologue M. J. B. Davis, et qu'on avait trouvé en 1854 dans la nécropole de Tharros, île de Sardaigne.

Dans le travail précité, j'avais signalé deux autres crânes trouvés avec le premier et déposés dans le musée de Cagliari, sans pouvoir en donner d'autres détails. En 1856, le même musée s'enrichit d'un autre crâne provenant de la même localité. Un cinquième crâne enfin, sortit de ces tombes, et fut donné par l'ingénieur M. Ferrari, au musée anatomique de Pavie, où il est conservé dans la salle II, no 78.

Grâce à l'assistance de quelques amis, j'ai pu me procurer quelques mesures de ces crânes et des photographies que j'offre à l'illustre Société d'anthropologie, convaincu qu'elle recevra avec bienveillance tout ce qui peut servir à étendre nos connaissances sur l'anthropologie.

1

2

3

J'énumère ces crânes sous les mêmes numéros qui les désignent dans les photographies ci-jointes. Par le n° 4, j'entends le crâne déposé dans le musée de Pavie, et qui n'est pas photographié.

Le crâne n° 1 appartient à un homme d'un âge avancé, comme l'indique l'état des sutures et de l'appareil dentaire : en effet, les alvéoles sont presque toutes rétrécies et quelques-unes même oblitérées. La mâchoire inférieure est intacte et le crâne entier en état parfait de conservation, sauf une petite partie de la face antérieure de l'os maxillaire supérieur. Sa forme est dolichocéphale; ses contours sont réguliers et harmoniques. Front haut et relevé ; sinus frontaux peu développés ; face longue ; orbites grandes et horizontales ; épine nasale aiguë et mince ; menton légèrement saillant. Trou occipital plutôt grand (longueur = 35 millim., largeur = 30 millim.) et peu incliné par rapport à la base du crâne.

Les condyles de l'occiput sont placés au milieu de l'axe antéro-postérieur du grand trou.

Le crâne n° 2 appartient également à un individu avancé en âge, comme le prouvent l'oblitération étendue des sutures et l'état des dents et des alvéoles. Ce crâne est également dolichocéphale, mais d'une forme très-irrégulière, à savoir rétréci au front et par derrière, par contre très-élargi entre les bosses pariétales et pointu au sommet. Relativement au crâne la face est peu développée, le front est bas et un peu écrasé. Les bords du frontal font saillie le long de la suture coronale ; les cavités orbitaires sont horizontales. Il ne reste de la mâchoire inférieure qu'un fragment du menton jusqu'à la troisième molaire droite. Le trou occipital est grand (longueur = 40 millim., largeur = 50 millim.), et ses condyles sont placés sur sa demi-circonférence antérieure. En outre, ce crâne offre des traces de maladie et paraît avoir appartenu à un individu atteint d'hydrocéphalie dans son enfance.

Le crâne n° 3 appartient également à un individu adulte. Comme les deux précédents il est dolichocéphale. La boîte cérébrale offre les mêmes particularités que chez le n° 2. De plus, la protubérance de l'occiput est très-saillante et ses lignes bien développées. Front un peu déprimé ; sinus frontaux peu proéminents ; orbites grandes et un peu inclinées en dehors. Face ovale et grande relativement au crâne. Les arcs alvéolaires des deux mâchoires, projetés en avant, forment un léger prognathisme qui devient encore plus évident par la direction oblique en dehors des alvéoles et des dents incisives et canines. A la mâchoire supérieure ces dents manquent, mais la denture de la mâchoire inférieure est complète, et si la dernière molaire fait défaut, c'est parce que la partie correspondante de l'os a été détachée et perdue avec les branches montantes.

Le crâne n° 4, qui se trouve à Pavie, est également en bon état, mais dépourvu de mâchoire inférieure. Front un peu déprimé ; sinus frontaux peu développés, orbites horizontales ; bosses pariétales trés-bombées comme chez les autres. L'occiput est très-saillant, et le tubercule occipital déborde considérablement le plan de cet os.

Voici quelques mesures de ces crânes, auxquels se trouve joint celui que j'ai décrit ailleurs (n° 5). De leur ensemble on pourra juger à peu près quelle était la conformation crânienne de ce peuple si célèbre dans l'antiquité.

| Numéros | Circonférence horizontale | Diamètre antéro postér. | Diamètre frontal | Diamètre bi-temporal. | Diamètre bi-pariétal. | Diamètre bi-zygomatiq. | Diamètre vertical | Indice céphalique | Rapport entre la hauteur et la longueur du crâne (= 100) |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 534 | 185 | 110 | 120 | 140 | 110 | 140 | 75,67 | 75,67 |
| 2 | 518 | 180 | 110 | 112 | 135 | 100 | 135 | 75 | 75 |
| 3 | 518 | 185 | 95 | 125 | 130 | 100 | 130 | 70,27 | 70,27 |
| 4 | 543 | 190 | » | » | 140 | 90 | » | 73,68 | » |
| 5 | 530 | 183 | 117 | 127 | 139 | 115 | 143 | 75,95 | 78,11 |
| Moy. | 528 | 184 | 108 | 121 | 137 | 103 | 137 | 74,13 | 75,81 |

En divisant le diamètre antéro-postérieur en deux parties par un plan vertical passant au niveau des conduits auditifs, on remarque que la première surpasse la seconde, ce qui indique une prédominance de la moitié antérieure du cerveau sur la postérieure. En effet, dans le n° 1, le demi-diamètre antérieur ou frontal est = 97 millim. et le postérieur ou occipital seulement = 88. Dans le n° 2, le premier = 93 ; et le second = 87 ; dans le troisième, on trouve 97 et 88. Dans le n° 5, enfin les deux demi-diamètres sont égaux.

Si de la comparaison des mesures précédentes avec celles prises sur d'autres crânes nous voulons déduire un corollaire ethnologique, je crois pouvoir insister sur l'opinion que j'ai déjà exprimée dans mon mémoire « *Di un cranio fenicio,* » savoir que ces crânes doivent être classés parmi la série des autres Sémites, notamment des Arabes et des Juifs, auxquels ils ressemblent par le diamètre vertical, par la saillie des os nasaux, par la grande proéminence du tubercule occipital, etc.

Cette opinion, appuyée de mes propres observations, est confirmée par des mesures prises sur des crânes arabes par M. Van der Hoeven *Catalogus craniorum divers, gent.*) qui s'accordent parfaitement avec les moyennes établies pour les crânes phéniciens. (Circumferentia cranii media = 0,529; longitudo = 0,187; latitudo=0,137; altitudo media =0,148. V. *Catal. cr. div. gent.*, p. 25).

Ainsi que je l'ai dit, les crânes précités proviennent tous de l'île de Sardaigne, jadis peuplée par des colonies phéniciennes, qui y établirent des villes considérables et en formèrent l'Emporium le plus riche pour leur commerce avec les côtes européennes de la Méditerranée. Ils étaient là si nombreux que leur type n'est pas encore éteint parmi ces insulaires. Beaucoup de crânes sardes modernes, en effet, présentent les mêmes caractères que nous avons signalés dans les crânes phéniciens. Les physionomies d'un grand nombre de Sardes actuels ne diffèrent pas du type monumental phénicien trouvé dans l'île même ; et on peut bien alléguer que, malgré l'intervalle de tant de siècles et le mélange de tant de peuples, le type phénicien existe dans l'île encore tout vivant. Il est le témoin le plus éloquent de la prédominance numérique des Phéniciens sur le reste de la population dans l'antiquité.

---

## De la valeur réelle de la forme spéciale d'un fragment de crâne trouvé dans la caverne de Néanderthal

Par M. BARNARD DAVIS

Membre associé étranger

(Le manuscrit anglais de M. Barnard Davis, reçu dans la séance du 21 juillet, a été remis à M. Giraldès, qui a bien voulu se charger de le traduire, et qui en donne lecture) :

Les restes humains provenant de la caverne de Néanderthal ont excité un vif intérêt, et ont donné lieu à maintes hypothèses. Cela vient de leur rapport intime avec une question toute d'actualité, très-curieuse, et très-importante au point de vue scientifique, l'antiquité de l'homme ; question à laquelle tous les jours s'ajoutent de nouvelles preuves. Outre la description des restes de Néanderthal, publiée en Allemagne par les professeurs Schaaffhausen et Mayer, et les commentaires publiés également en Angleterre par le professeur Huxley et autres, le professeur Schaaffhausen a présenté à la Société d'anthropologie une série d'observations en réponse à celles du professeur Huxley; observations qui ont donné lieu à quelques remarques de la part de MM. Pruner-Bey et Broca (*Bull. Soc., anth.*, t. IV, p. 318).

Ainsi donc l'attention des membres de la Société a été fixée sur un sujet qui touche à la question de l'antiquité de l'homme, et à celle de savoir si l'homme de Néanderthal a ou n'a point appartenu à une race connue ou inconnue ; ces deux questions étant complétement du ressort de l'anthropologie, je prends la liberté de présenter quelques remarques sur le crâne de Néanderthal, dans le but de résoudre d'abord l'une des deux questions, savoir : quelle est la valeur réelle de la forme du crâne de Néanderthal ;

est-elle *normale*, *anormale* ou *pathologique ;* offre-t-elle des caractères particuliers propres à une race ?

Dans la séance du 18 juin 1863, le professeur Schaaffhausen dit que le professeur Huxley était de son avis, au sujet de la forme particulière du crâne ; qu'elle ne pouvait être considérée comme une conformation pathologique ou artificielle, mais bien comme présentant le type d'une race ancienne ; et il ajoutait que ce crâne est le plus semblable à celui des singes qu'on connaisse jusqu'à présent. Le savant docteur Pruner-Bey, énonça alors l'opinion que le crâne de Néanderthal était un crâne celte, opinion qu'il soutint en s'appuyant sur la mensuration d'autres crânes ; dernièrement enfin il fut conduit à le considérer comme étant un crâne d'idiot. A cela, le spirituel secrétaire général, le docteur Broca, fit remarquer avec raison, selon moi, que ce crâne était loin d'être microcéphale. M. Huxley pense aussi qu'on ne peut le considérer comme étant le crâne d'un idiot.

La mensuration des restes du crâne de Néanderthal prouve qu'il a contenu un cerveau sinon volumineux, au moins d'une dimension passable, peut-être même ordinaire. Le professeur Schaaffhausen, dans la description qu'il en a faite, s'exprime ainsi : Ce crâne est d'un volume anormal, et d'une forme longue et elliptique. » Le professeur Huxley nous apprend que sa longueur est de 8 pouces anglais (203 millimètres). Cette longueur, en effet, n'est pas ordinaire, et j'en expliquerai plus loin la cause.

Le même professeur nous apprend ensuite que la circonférence mesure 23 pouces, c'est-à-dire $0^m,584$, ce qui excède considérablement la circonférence d'un crâne ordinaire. Nous savons par le professeur Schaaffhausen que le fragment existant contient 1033,44 centimètres cubes d'eau, soit 36 onces. Le peu d'élévation des bords dans quelques points, lorsque le crâne est renversé et converti ainsi en un

vase capable de contenir un fluide, diminue assurément beaucoup la quantité de liquide qu'on peut y introduire. Le chiffre de 36 onces est donc bien loin de représenter la capacité réelle. De ce qui précède, je conclus que l'homme de Néanderthal avait au moins un cerveau d'un volume moyen, et qu'il n'était pas microcéphale.

Un crâne de ma collection, le n° 1029, a fixé mon attention au moment même ou j'ai pris connaissance de la traduction anglaise du mémoire du professeur Schaaffhausen par mon ami M. Busk ; c'est le crâne d'un homme âgé d'environ cinquante à soixante ans, d'origine inconnue, mais il n'y a aucune raison qui puisse faire douter que ce crâne

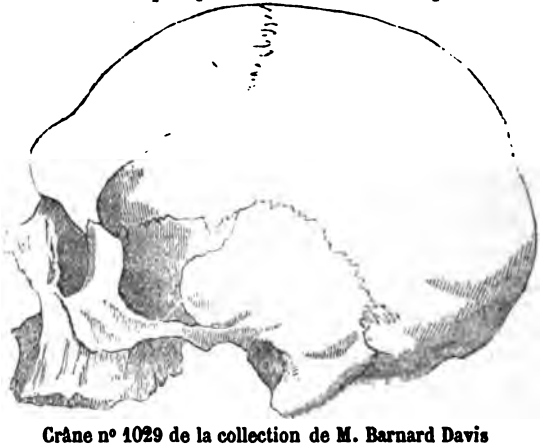

Crâne n° 1029 de la collection de M. Barnard Davis

soit celui d'un Anglais. Ses dimensions sont énormes, sa longueur est la même que celle du crâne de Néanderthal, savoir 0$^{m}$, 203 ; sa circonférence mesure, 0,278, sa capacité, égale à 1851 centimètres cubes, pouvait contenir un cerveau pesant 1785 grammes. Il occuperait le cinquième rang dans le tableau du poids des 964 cerveaux réunis dans le grand relevé du très-regrettable professeur Rud. Wagner, et disposés en séries des plus lourds aux plus légers. Les quatre cerveaux les plus pesants de ce tableau sont ceux du baron

Cuvier et de lord Byron, et deux cerveaux pathologiques dont le poids a été augmenté par la maladie.

Les particularités de ce crâne immense, qui attira mon attention par son analogie avec celui de Néanderthal, sont les suivantes : une énorme arcade sourcilière qui s'étend à travers la partie inférieure de l'os frontal; un frontal étroit, bas et fuyant; une dépression entre l'arcade sourcilière et le frontal, lorsqu'on le regarde de profil; et enfin la capacité de la région occipitale. Un examen attentif de ce crâne n° 1029 m'a convaincu qu'il doit cette conformatiou à une cause purement anatomique, à la synostose ou ossification prématurée des sutures.

Avec le plus aimable empressement, le possesseur du crâne de Néanderthal, le professeur Fuhlroth d'Eberfeld, en a fait, à ma demande, un examen attentif, ce qui m'a permis de connaître l'état des sutures les plus importantes, remarques que je communique à la Société en me servant des propres expressions de ce professeur :

1° La suture coronale, à la surface externe du crâne, est la seule qui soit à peine appréciable, dans l'étendue de 3 pouces à gauche et de 2 pouces à droite de l'extrémité antérieure de la suture sagittale; à partir de ce point, et à la surface interne du crâne, elle est entièrement ossifiée, et on n'en trouve aucune trace. Néanmoins la suture coronale externe, dans toutes les figures du crâne de Néanderthal, y compris celle du professeur Huxley, se trouve indiquée. (*Man's Place in Nature*, p. 139.)

2° La suture sagittale, à l'extérieur et à l'intérieur, par suite de son ossification, ne peut pas être reconnue; cependant à la surface externe sa direction est marquée par une légère dépression.

6° La suture lambdoïde est très-apparente à l'extérieur et à l'intérieur; elle suit la direction normale du côté droit jusqu'à la *partie mastoïdienne* du temporal; et dans le

point où elle est formée par le pariétal, elle est en parfait état, tandis qu'à gauche elle est quelque peu défectueuse.

4° La partie moyenne de la *suture squameuse* des deux côtés est très-apparente là où elle touche à l'os pariétal.

5° Quant aux *autres sutures*, notamment celles qui unissent la grande aile du sphénoïde avec les os frontal, pariétal et squameux, on n'en trouve pas même une indication partielle « *einseitige Andeutung.* »

Nous savons donc que le siége principal de la synostose dans le crâne de Néanderthal, se trouve dans la région temporale, et à la place de la suture sagittale. Cela confirme mes prévisions, fondées sur l'examen du moule et des dessins de ce crâne. Dans la région temporale, les côtés de la suture coronale sont complétement oblitérés et il y a tout lieu de conclure que les sutures sphéno-frontales, sphéno-pariétales et sphéno-squameuse sont aussi ossifiées; et que la suture sagittale a presque complétement disparu. D'après le docteur Fuhlroth, la suture lambdoïde est libre et ouverte, comme cela se voit dans les moules en plâtre et dans la photographie du crâne de Néanderthal. Nous trouvons donc dans l'état de ces sutures respectives une explication complète de la conformation particulière de ce crâne.

Il est à peine nécessaire de signaler à la Société les travaux des trois anatomistes allemands très-distingués qui, par des recherches approfondies, ont élucidé la question de la synostose des os du crâne, et ont émis des opinions qui resteront comme la base de nos connaissances sur ce sujet. Je nommerai le professeur Rud. Virchow, de Berlin, le professeur J.-C. Gustave Lucæ, de Francfort-sur-le-Mein, et le professeur Hermann Welcker, de Halle (1). Ces habiles

(1) Virchow, *Ueber den Cretinismus und über pathologische Schædelformen*, 1851. Dans ses *Gesamm. Abhandl.*, 1856. Lucæ, *Zur Architectur des Menschenshœdels*, 1857. — Welcker, *Ueber Wachsthum und Bau des Menschlichen Schœdels*, 1862.

anatomistes ont très-nettement établi une série de déformations du crâne, résultant de l'ossification des différentes sutures ou combinaison de sutures. Le premier de ces observateurs classa et dénomma ces déformations avec une grande précision, et établit la loi que : le développement du crâne est arrêté par le synostose d'une suture, dans une direction perpendiculaire à la suture ossifiée. On observe très-souvent que le crâne est dilaté dans une direction parallèle, ou dans quelque autre direction, dans laquelle une ou plusieurs sutures restent ouvertes.

Ayant posé ces données, il sera maintenant facile d'expliquer comparativement la forme spéciale du crâne de Néanderthal, forme qui se rattache intimement au mode d'ossification de chaque suture, ainsi que cela a lieu dans le crâne n° 1029 de ma collection, et d'en montrer aussi les rapports et les différences, qui résident complétement dans les rapports et les différences observés dans leurs synostoses respectives. Il est incontestable que l'ossification des sutures dans le crâne de Néanderthal est prématurée et anormale, et qu'elle n'offre pas les caractères d'une ossification sénile ; en effet, la suture lambdoïde est ouverte et ses dentelures sont nettement distincte, tandis que les autres sutures sont complétement ossifiées.

L'immense arcade sourcilière du crâne de Néanderthal dépend principalement du grand développement des sinus frontaux et est complétement indépendante de la synostose, car il n'y a pas de suture dans cette partie du crâne. Cette arcade a été considérée par le professeur Schaaffhausen comme étant incontestablement un caractère typique *de race*. Je suis convaincu au contraire que sa grande dimension doit être regardée principalement comme une particularité individuelle et peut être rencontrée dans d'autres individus vivants. On trouve dans les races primitives, comme celles des anciens Bretons, un trait ordi-

naire et caractéristique : une arcade sourcilière épaisse, proéminente et froncée (frowning), n'ayant cependant aucun rapport avec la crête osseuse de l'orang-outang.

La dépression très-grande du frontal dans le crâne de Néanderthal tend à augmenter en apparence la saillie de l'arcade sourcilière.

L'ossification prématurée des bords de la suture coronale et des sutures entourant l'aile du sphénoïde a maintenu le frontal et arrêté complétement son développement, ainsi que celui du lobe antérieur du cerveau qui en est solidaire. Cela a sans doute donné lieu à cet aplatissement extraordinaire de la région frontale, en arrière des arcades sourcilières, ce qui a été le point de départ de l'opinion que l'homme de Néanderthal était le chaînon qui réunissait d'autres races d'hommes aux singes. Quoique cette opinion n'ait pas été nettement énoncée, il est évident que quelques-uns des auteurs qui ont écrit sur ce crâne célèbre étaient diposés à l'interpréter ainsi, et ont considéré l'homme de Néanderthal plutôt comme un phénomène anticipé, appuyant, à défaut d'autres preuves, certaines hypothèses auxquelles ils attachaient leur confiance. Mais en disant que la dépression frontale est simplement le résultat de l'ossification prématurée des sutures de la vertèbre frontale, on s'expose à jeter le trouble dans l'esprit de quelques théoriciens, et à ne point présenter aux observateurs des preuves satisfaisantes. Néanmoins je suis convaincu que c'est la seule véritable explication de ce phénomène.

Ma manière de voir se trouve confirmée par l'examen du crâne n° 1029, dans lequel tous les bords de la suture coronale sont ossifiés et effacés. En effet, la seule trace de la suture coronale qu'on trouve soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, est une légère indication près du centre, à côté du point où la suture sagittale vient la rencontrer. La dé-

pression frontale, dans ce crâne n° 1029, est moins grande que dans celui de Néanderthal, ce qui s'explique par l'ouverture complète des sutures qui entourent l'aile du sphénoïde (les sutures sphéno-frontales, sphéno-pariétales et sphéno-squameuses). Cet état a permis un certain degré d'expansion aux lobes antérieurs du cerveau, dans leur développement vers la partie supérieure.

Nous arrivons maintenant à la vertèbre moyenne du crâne, et nous trouvons ici, dans le crâne de Néanderthal, les os pariétaux prématurément soudés par l'ossification complète de la suture sagittale. Par suite de cette soudure, le développement du cerveau dans le sens vertical s'est trouvé arrêté, et a été forcé de s'étendre dans la partie inférieure, vers les parties latérales du crâne où les sutures squameuses se trouvaient ouvertes, et en arrière, dans la région occipitale où la suture lambdoïde était également ouverte ; de là provient cette remarquable dépression verticale du crâne et son ampleur en arrière, où la région occipitale fait bosse, ce qui s'explique d'une manière satisfaisante et rend spécialement compte de la grande longueur du crâne ; celle-ci est le résultat constant d'une ossification prématurée de la suture sagittale, et, je pense aussi, des sutures qui entourent la grande aile du spénoïde.

Dans le crâne n° 1029, la suture sagittale est ossifiée de la même manière, et les sutures squameuses sont également ouvertes, ce qui a occasionné la dépression de la région du vertex, et rendu les régions temporales larges et arrondies ; mais l'ossification de la suture lambdoïde a empêché le développement du crâne à sa partie postérieure, et l'a empêché aussi d'atteindre la longueur qu'il aurait dû avoir, et qui est la caractéristique spéciale des crânes dans lesquels les sutures sagittales, prématurément fermées, produisent les formes *dolichocéphale* et *scaphocéphale*.

J'ai des raisons pour conclure des faits que j'ai observés qu'une série de crânes d'anciens Bretons provenant des tombeaux longs et chambrés (*long-barrows*) de la Grande-Bretagne, offrent une tendance peu commune à la synostose, d'où résulte fréquemment l'allongement du crâne; j'ai aussi trouvé cette forme sur des crânes d'Italiens, que je dois à l'obligeance du savant anthropologiste italien le docteur Giustiniano Nicolucci, crânes dans lesquels la synostose est fréquente. De nouvelles observations sont nécessaires pour montrer si certaines races sont plus sujettes que d'autres à la synostose des os du crâne, et si des coutumes et des usages particuliers, tel que la manière différente de nourrir les enfants, ou de leur couvrir la tête, ne peuvent pas avoir queque influence sur la fréquence de cette disposition. Je ne sache pas que les Italiens modernes aient adopté aucune manière particulière de couvrir la tête ou aucun autre moyen de nature à pouvoir déformer le crâne. Dans l'état actuel de nos connaissances, je considère comme prématuré de conclure que les crânes plus longs par suite de synostose, appartenant aux anciens Bretons, et trouvés dans les *long-barrows*, aient appartenu à une race d'individus différente de celle qui a été trouvée dans les tombeaux ronds (*round-barrows*), dont les crânes sont souvent brachycéphales.

J'espère avoir réussi à indiquer la voie réelle qu'on doit suivre pour trouver la cause véritable de la forme pithécoïde du crâne de Néanderthal. Je l'ai fait aussi brièvement que possible, sans m'étayer des preuves géologiques et paléontologiques de son antiquité, preuves basées sur des données que je n'ai aucun motif de rejeter. Le résultat de mes observations démontre que cette forme pithécoïde particulière du crâne est accidentelle, et qu'elle n'est nullement essentielle; qu'elle ne prête pas le moindre appui à cette hypothèse étrange et peu scientifique que l'homme

provient d'un signe ou de toute autre forme intermédiaire ; qu'enfin elle ne présente pas le moins du monde un caractère de race, mais simplement une *particularité individuelle et anormale* et rien de plus.

M. Broca. Le crâne de Néanderthal a déjà donné lieu à plusieurs interprétations opposées; M. Barnard Davis en apporte une nouvelle qui mérite d'être prise en considération. Il est certain que l'ossification de certaines sutures, survenant avant le développement complet de la tête, est de nature à amener des déformations considérables. Ce fait a déjà été signalé par M. Virchow, et il est confirmé par plusieurs pièces de notre musée. Sur toutes ces pièces, j'ai remarqué que la déformation avait pour conséquence de détruire la symétrie du crâne ; il est clair toutefois que si la synostose se manifestait à la fois et au même degré sur deux sutures symétriques, le crâne en se déformant pourrait conserver sa symétrie. La similitude des deux moitiés du crâne de Néanderthal ne peut donc pas être invoquée comme une objection décisive contre l'interprétation de M. Barnard Davis ; elle en diminue seulement la probabilité.

Je ne me propose pas de discuter à ce propos la question du crâne de Néanderthal, question obscure et sur laquelle, jusqu'ici, je n'ai pas d'opinion arrêtée. Mais je profiterai de cette circonstance pour signaler une particularité qui, par ma négligence, a pu d'abord induire en erreur M. Barnard Davis. Je lui avais envoyé les moules de quelques-uns de nos crânes, et en particulier du n° 8 de la série d'Orrouy (âge de bronze). Ce dernier crâne, dont la forme est si remarquable, présentait, à la place de l'une des écailles temporales, un trou de plusieurs centimètres d'étendue, qui a été comblé, comme vous le voyez, avec du carton-pâte. Il en est résulté que, sur les moules, la suture squameuse paraît oblitérée, et M. Barnard Davis, à qui je n'avais pas fait

part de cette circonstance, a cru naturellement que la suture en question était le siége d'une synostose prématurée. Il avait donc été conduit à supposer que la forme particulière du crâne n° 8 d'Orrouy pouvait, comme celle des deux crânes décrits dans son mémoire, être attribuée à la synostose. Informé par une lettre particulière de cette méprise dont je suis seul responsable, je l'ai signalée à notre éminent collègue, qui a aussitôt mis hors de cause le crâne d'Orrouy. Mais comme sa première opinion sur ce crâne était déjà connue en Angleterre, j'ai cru devoir dire ici que c'est par ma faute et non par la sienne qu'il a été un instant induit en erreur. D'ailleurs, les moules de ce crâne étant aujourd'hui déposés dans les principaux musées de l'Europe, il est bon de mettre les observateurs en garde contre l'illusion que je viens de signaler, et qui, sans cela, serait inévitable.

## Sur les crânes d'Orrouy

Par M. Broca

Puisque j'ai été conduit à vous parler du crâne n° 8 d'Orrouy, je demanderai la permission de dire quelques mots sur la conformation vraiment bizarre de ce crâne. Les trois caractères les plus frappants sont l'étroitesse considérable et le peu de hauteur du front, le développement énorme de la grande région pariéto-occipitale, et l'aplatissement singulier qui existe, de chaque côté, au niveau de la suture pariéto-mastoïdo-occipitale. Cet aplatissement, que j'appellerai par abréviation sus-mastoïdien, est parfaitement symétrique des deux côtés. J'ajoute un quatrième caractère : la capacité considérable du crâne, qui mesure 1699 centimetres cubes, soit 213 centimètres cubes au delà de la capacité moyenne des crânes modernes de Paris.

Lorsqu'on jette les yeux sur ce crâne singulier, on est immédiatement porté à croire qu'il a été déformé, soit par une action mécanique, soit par une cause pathologique. L'hypothèse d'une déformation artificielle peut à peine être présentée ; car il ne faudrait pas moins que l'habileté des fabricants modernes d'appareils de chirurgie, pour obtenir un mécanisme capable d'exercer une compression de bas en haut et de dehors en dedans, au niveau de deux sutures qui sont le siège de l'aplatissement. Il est impossible d'admettre que l'antique population d'Orrouy ait eu de pareils moyens à sa disposition ; et j'ajoute que parmi les nombreuses déformations artificielles dont notre vénérable collègue, M. Gosse, de Genève, a donné la description, il n'en est aucune qui rappelle la conformation du crâne d'Orrouy.

L'hypothèse d'une déformation pathologique produite non par l'hydrocéphalie, dont il n'existe aucun signe, mais par l'hypertrophie cérébrale, trouverait un certain appui dans le développement considérable de la capacité interne du crâne. Mais si l'on examine les autres crânes de la série, on est oblige de reconnaître que l'aplatissement sus-mastoïdien était un caractère héréditaire dans la population d'Orrouy. En ajoutant aux crânes complets ou à peu près complets de la caverne sépulcrale d'Orrouy les crânes incomplets où la région sus-mastoïdienne est intacte, on arrive au nombre de vingt et un. Sur ces vingt et un crânes il y en a huit qui présentent d'une manière bien nette l'aplatissement sus-mastoïdien. Ces crânes sont sous vos yeux, et vous pouvez vous en assurer. J'ai examiné dans notre musée plusieurs centaines d'autres crânes ; j'en ai trouvé deux ou trois qui présentent un certain degré d'aplatissement sus-mastoïdien, mais aucun qui puisse être comparé sous ce rapport aux crânes d'Orrouy. Il s'agit donc bien évidemment d'un caractère héréditaire.

Si maintenant nous considérons les crânes d'Orrouy sous le rapport de leurs autres caractères, nous trouvons qu'ils appartiennent à deux types bien distincts. Les uns présentent une forme ovalaire assez régulière; les autres, comme le n° 8, sont remarquables par le grand développement transversal de la région pariétale. A ne consulter que les indices céphaliques, ces derniers sont brachycéphales; leur indice s'élève à 83, à 85, et même pour l'un d'eux à 86, 8. Mais cette brachycéphalie diffère de la brachycéphalie proprement dite, en ce que la moitié antérieure du crâne est peu développée dans le sens transversal; la région frontale est celle des individus dolichocéphales ou mésaticéphales.

Sur quelques crânes, et notamment sur le n° 8, l'élargissement bipariétal coïncide avec l'aplatissement sus-mastoïdien; mais il en est d'autres qui, avec la forme ovale la plus pure, offrent cet aplatissement à un degré très-manifeste. L'aplatissement sus-mastoïdien ne peut donc pas être considéré comme une conséquence de l'élargissement bipariétal; il paraît plus prononcé et plus choquant lorsque la région frontale qui le surmonte est très-évasée; mais il existe comme caractère indépendant et héréditaire sur les crânes du type ovale aussi bien que sur ceux du type pariétal.

Cela suffit pour montrer que la conformation particulière de certains crânes d'Orrouy n'est pas pathologique, et j'ai dû me demander qu'elle pouvait être la cause de la répartition des caractères précédents sur les divers crânes de cette série. Le type pariétal et le type ovale existant respectivement dans certaines races, on peut supposer d'abord que la population d'Orrouy était issue du croisement de deux races, et je le nierai d'autant moins que déjà à l'âge de la pierre, antérieur à l'âge du bronze, toutes les populations de notre pays avaient subi des mélanges de races. Mais le caractère de l'aplatissement sus-mastoïdien n'ayant été

constaté jusqu'ici dans aucune race, il serait trop hypothétique d'attribuer l'existence de ce caractère sur les crânes d'Orrouy à la superposition d'une troisième race, dont l'existence n'a été reconnue en aucun autre lieu. Il me paraît dès lors fort probable que l'aplatissement sus-mastoïdien était une de ces variétés qui se produisent par hasard chez un individu, et qui se transmettent ensuite par hérédité pendant un certain nombre de générations, comme on l'a observé par exemple pour l'anomalie de la polydactylie, et pour plusieurs autres anomalies des chairs ou du squelette. Ces caractères de famille peuvent, comme on sait, se maintenir longtemps, survivre même à des croisements multipliés, mais finissent tôt ou tard par disparaître. On comprendrait ainsi pourquoi l'aplatissement sus-mastoïdien existe sur plus des deux cinquièmes des crânes d'Orrouy et pourquoi il n'a pas été retrouvé ailleurs.

J'ai déjà eu l'occasion de faire connaître à la Société plusieurs indices qui semblent établir que « la caverne » d'Orrouy était la sépulture d'une toute petite tribu, » peut-être même d'une seule famille » (voir plus haut dans ce volume, p. 59). Cette circonstance s'accorderait fort bien avec l'explication que je propose. Il y en a une autre qui dépose dans le même sens. Vous savez que dans cette même sépulture d'Orrouy existaient 32 humérus, dont huit, déposés dans notre musée, sont percés d'un trou dans la fosse olécranienne. Cette anomalie, qui était peut-être moins rare autrefois qu'aujourd'hui dans les races d'Europe, avait acquis dans la population d'Orrouy une fréquence extraordinaire, sous l'influence de l'hérédité, favorisée encore probablement par la consanguinité (voy. plus haut, p. 640). C'est ainsi que Tiedmann a pu constater que la plupart des habitants d'un petit village allemand présentaient une anomalie par bifurcation prématurée de l'artère humérale.

Je suis donc porté à croire, jusqu'à preuve du contraire,

que les caractères insolites des crânes d'Orrouy sont des variétés individuelles propagées par hérédité pendant quelques générations. Cette hypothèse me paraîtra la plus probable tant que ces mêmes caractères n'auront pas été retrouvés dans d'autres localités.

M. Giraldès. M. Broca paraît croire qu'il faut de fortes pressions pour déformer le crâne. Je me souviens cependant d'avoir observé chez un enfant une déformation très-notable produite par la rétraction d'une cicatrice de brûlure.

La forme du crâne n° 8 d'Orrouy n'est pas aussi symétrique que vient de le dire notre collègue. L'insymétrie de la tête n'est pas rare de nos jours, surtout chez les enfants, par suite des modifications que le développement irrégulier du cerveau fait subir à la forme du crâne.

On ne saurait être trop prudent lorsqu'il s'agit d'apprécier les déformations des crânes provenant d'individus inconnus. Une hypertrophie partielle du cerveau, des kystes consécutifs à des hémorrhagies méningées, des hydatides, peuvent produire des déformations propres à induire en erreur.

M. Broca. M. Giraldès a parfaitement raison de dire que des causes peu énergiques, mais dont l'action est continue, peuvent amener à la longue des déformations considérables. Quoique opposant une forte résistance aux actions subites, les os, surtout dans l'âge de la croissance, se laissent dévier et déformer aisément par les actions lentes. Je suis donc tout à fait de l'avis de M. Giraldès sur la question générale. Mais dans le cas particulier des crânes d'Orrouy, l'aplatissement sus-mastoïdien ne peut être considéré comme pathologique, d'abord parce qu'il existe symétriquement des deux côtés, ensuite et surtout parce qu'il se retrouve sur une grande partie des crânes de cette série.

## Sur la Chevelure

(en réponse à M. Pruner-Bey)

par M. Bonté

Comme je l'ai toujours prétendu, il est certain que, si l'on ne peut exiger la conformité *la plus rigoureuse* entre tous les cheveux d'une même tête, il faut cependant, pour que cet appendice conduise à reconnaître la race, deux conditions : la première qu'une forme *plus générale* existe sur la même tête; la seconde, que cette forme plus générale appartienne *exclusivement* à la race et ne soit pas partagée par d'autres *tout à fait étrangères*.

Partant de ce principe, j'ai fait au travail de M. Pruner-Bey sur la chevelure les deux reproches que voici : 1° on trouve *sur la même tête* les coupes les plus *différentes*, sans même y rencontrer ce caractère général sans lequel rien n'est spécifique; 2° le cheveu est si peu un caractère de race que l'on trouve sur la tête *des races les plus étrangères l'une à l'autre* les sections *les plus semblables*.

Ce sont ces deux reproches que je dois commencer par justifier.

I. Et d'abord, répondant au premier reproche, M. Pruner-Bey prétend que chaque forme est à peu près constante sur chaque tête, *excepté dans les cas où il y a mélange* (*Mémoires*, t. II, p. 14).

Il convient de plus que la forme anormale des sections se rencontre chez les races les plus diverses, surtout chez les vieillards et dans les chevelures très-épaisses (*Bulletins*, 1864, p. 527).

Voici ma réponse :

Si la diversité ne s'était jamais rencontrée que sur les

têtes de *sang mélangé*, je ne m'en serais jamais ému, car là évidemment elle est dans la nature des choses.

Mais il est loin d'en être toujours ainsi, à commencer par l'Arabe : sur cinq sections d'une même chevelure, *pas une ne ressemble à une autre!* Or. M. Pruner-Bey n'indiquant ici aucun mélange comme il l'a fait pour les Turcs, par exemple, on doit penser que son type est de sang pur.

D'ailleurs, les idées de M. Pruner-Bey seraient-elles aujourd'hui tellement renversées que l'Arabe ne fût plus que le fruit d'un vil métissage ? Non. Notre collègue n'oubliera pas qu'à propos de la coloration des races il a soutenu avec insistance que l'Arabe soigne avec la précaution la plus minutieuse la pureté de son sang comme celle du sang de ses haras, et que l'Arabe, comme race, est l'être le plus pur (*Bulletins*, 1863, p. 122). Je n'insiste donc plus sur ce premier point.

Citons ensuite l'Esquimau : des quatre sections que M. Pruner-Bey nous présente de cette race, en est-il une seule qui ressemble à l'autre ? J'en appelle au lecteur.

Il en est de même des Jambas : sur cinq sections je n'en vois pas deux semblables.

Enfin, sur six coupes malaises, pas une seule ressemblance!

On pourrait encore donner ici d'autres exemples du même cas. Mais l'espace nous arrête.

M. Pruner-Bey prétendrait-il donc que les Esquimaux, les Jambas et les Malais sont des races mélangées? c'est fort probable, le salut de son œuvre en dépend ; mais alors il voudra bien nous le prouver et nous dire de quels éléments elles sont formées : si la chevelure est tellement probante, ce doit être chose très-facile pour lui : on attend sa réponse.

Mais ce n'est pas tout : si j'ai bien compris, la vieillesse du sujet et le plus ou le moins d'épaisseur de la chevelure seraient des causes d'anomalie et de variations

*de forme*. Si ceci est, c'est une preuve de plus que la chevelure est un critérium excessivement variable, et, par cela même, n'en est pas un.

II. J'arrive au second reproche. J'ai signalé des formes *pareilles* sur les têtes de races *les plus étrangères l'une à l'autre*. J'en aurais signalé bien plus encore si j'avais osé, comme M. Pruner-Bey le fait *pour lier son système*, me jeter dans les *à peu près* : mais j'ai préféré être rigoureux. Je puis aujourd'hui, sans cesser de l'être, parler du cheveu *rond* ou *circulaire* que j'ai eu le tort de ne pas mentionner le 2 juin, car la forme *circulaire* est une forme *absolue* sur laquelle il n'y a pas à marchander sur le plus ou le moins de similitude comme on le fait pour les autres.

Je trouve le cheveu circulaire tout à la fois chez les Japonais, les Siamois, les Chinois, les Mongols, les Aymaras, les Péruviens, les Américains du midi, les Turcs, les Gonds, les Basques (v. PL).

Je veux bien admettre entre les quatre premiers de ces peuples les rapports du sang ; cependant, quiconque a étudié les types conviendra qu'il y a une différence énorme entre quelques-uns. Que l'on compare en effet le Chinois dolichocéphale et le Japonais brachycéphale au Kalmouk pur sang ! Mais passons.

Y a-t-il le moindre rapport de famille entre le Mongol et le Kol aux traits nègres océaniens dégradés, au teint noir fuligineux foncé ? Peut-on les regarder comme de *même race*? C'est une question que je pose à tout homme de bonne foi. — Or, sur *quatre* sections koles, *deux*, c'est-à-dire la *moitié*, sont rondes ! Est-ce que l'on pourrait appeler ceci *une exception?*

Et puis les Américains sont-ils, eux aussi, *tous de même race?* Je n'en veux pour juge que M. Pruner-Bey lui-même

qui regarde la race américaine comme une race hétérogène malgré l'uniformité du cheveu.

« En général, dans les caractères physiques des Amérî-
» cains, dit-il, il n'y a peut-être que la chevelure qui, à
» part quelques légères variations dans la couleur, soit
» uniforme, sans pourtant être l'apanage exclusif du Co-
» lombien (*Bulletins*, 1862, p. 418). »

Et pour prouver davantage la diversité de race, malgré la conformité du cheveu, il constate la diversité du crâne, de la taille et les innombrables nuances de la face. (Id.)

Ainsi, d'après notre collègue lui-même, le même cheveu peut exister sur la tête des races les plus différentes sous tous les autres rapports : or, voilà tout ce qu'il nous faut, nous avons prouvé notre thèse.

Maintenant prétendrait-on que tout ceci ne serait que de trop légères exceptions pour détruire un système? Ce serait oublier, outre les races que j'ai précédemment citées, en combien de races d'Orbigny divise les populations de l'Amérique du Sud, en combien de races se divise l'Amérique du Nord, sans compter que M. Pruner-Bey n'a opéré que sur un petit nombre de sujets et que les races à étudier doivent probablement fournir encore d'autres similitudes.

Avant d'en finir sur ce premier point je dois répondre à une objection : M. Pruner-Bey prétend s'inscrire contre l'exactitude des similitudes que j'ai invoquées précédemment, et sans exiger de moi de découvrir ce que l'œil du micrographe voit à l'instant, il me prie *de prendre le compas*, car, dit-il, le cheveu n'est pas un *câble de vaisseau*. (*Bulletins*, 1864, p. 529-530.)

Voici ma réponse : J'aurais pu citer bien d'autres exemples à l'appui de ce que j'ai dit sans sortir du vrai; que le lecteur se reporte aux planches et compare.

Je n'ai nullement besoin de recourir ni au microscope

ni au compas, j'accepte comme exactes les planches de notre collègue; je dis qu'il existe entre les comparaisons que j'ai faites une similitude *infiniment plus rigoureuse* que celles de M. Pruner-Bey a faites lui-même pour lier son système, puisque les similitudes que j'invoque ne pourront, à la différence des siennes, être repoussée *à l'œil nu*, si tant est qu'elles puissent l'être à l'aide d'instruments.

D'ailleurs, que notre collègue y songe bien, si on prend le compas et si on ne réunit que ce qui est *rigoureusement pareil*, son système tombe avec fracas (1), car il ne peut évidemment prétendre pour lui au bénéfice d'un *à peu près* qu'il refuse aux autres; *il n'y a pas ici deux poids et deux mesures*.

Ces difficultés ont du reste peu de valeur, puisque les exemples que je fournis aujourd'hui sont *absolus : la forme est circulaire pour tous*.

III. M. Pruner-Bey prétend que « les métis sont reconnaissables par la fusion et juxtaposition des caractères » inhérents à la chevelure des parents. » (Mémoires, 1863, p. 32.) Voyons si c'est exact.

Si c'était une loi de la nature que le cheveu de chacun des éléments ethniques dût rester toujours *juxtaposé*, sur la tête des métis, M. Pruner-Bey aurait raison; mais cette loi n'existe pas. Si le métissage, *lorsqu'il est compliqué*, fait un homme tout nouveau, il fait aussi *nouveau cheveu;* et si dans le nouvel être tous les éléments coopérateurs sont confondus, effacés, tellement que journellement nous restons en présence de problèmes insolubles, il en est de même du cheveu. Je vais encore trouver la preuve de ceci dans M. Pruner-Bey lui-même, qui ne s'aperçoit pas qu'il nous en a donné dix pour une.

(1) J'invite instamment le lecteur à ne pas se borner *à lire*, tout gît *dans la comparaison des figures*.

En effet, à propos du cheveu néo-irlandais, ne se demande-t-il pas là s'il n'y aurait pas intervention de sang polynésien (p. 16) ? A propos du cheveu néo-calédonien (p. 17) et du cheveu noukahivien (p. 18) ne se demande-t-il pas si ce ne sont pas là des métis ? Eh bien ! notre collègue, en posant ces questions et en les laissant sans solution, ne prouve-t-il pas que la solution n'est pas possible ? ne prouve-t-il pas que le cheveu est un livre fermé pour lui comme pour nous autres pauvres profanes ?

Quoi qu'il en soit, il ne paraît pas voir la chose d'un œil si sombre, et quelques pages plus loin nous l'entendons proclamer fort gaillardement le principe que je conteste ici.

Pour l'appuyer il cite l'Égyptien moderne dont, selon lui, la chevelure dépose en faveur de son origine *en partie arabe* (*Bullletins* 1864 p. 527). Eh bien ! qu'on se reporte aux planches, que l'on compare le cheveu égyptien moderne avec celui de l'Arabe, et je porte le défi de dire où est la ressemblance, et de montrer une seule section présentant *quelque similitude*.

Passons aux momies : M. Pruner-Bey nous dit à ce propos : « Les cheveux des momies *correspondent aux éléments différents qui composaient l'ancienne race égyptienne* (1). » Parfait ! mais de grâce *quels étaient ces différents éléments ?* Notre collègue n'en dit mot et pour bonne raison ; car on sait que l'origine des anciens Égyptiens est un problème *pour tout le monde*. M. Pruner-Bey, aprés les avoir proclamés *ariens* en 1846, a vu depuis en eux un élément *berbère* ce qui est tout différent, joint à un élément *inconnu* (*Bulletins* 1861 p. 541-544). Pourquoi *inconnu*, puisque le cheveu est si probant ? Passons.

Notre collègue a vu encore dans la chevelure de l'Irlandais moderne un mélange de sang basque et de sang arien.

(1) *Bulletins* 1864, p. 528.

(*Bulletins* 1864, p. 528). Je suis loin de contester que le sang basque et le sang arien aient concouru à la formation de la race irlandaise, mais la chevelure ne le prouve nullement, car, d'après les planches, il n'existe *qu'un seul cheveu* irlandais semblable au cheveu basque ; un autre ressemble a une section de momie égyptienne, un autre à une section néo-irlandaise, ; le reste à tout ce que l'on voudra.

Arrivons au cheveu esquimau. Il n'y a pas moyen de le rapprocher du cheveu mongolique sans se mettre en plein désaccord avec M. Pruner-Bey.

« Quant à l'Esquimau, dit-il, quelle singulière contra-
» diction de nous le présenter comme un Mongol par le type
» physique, et américain par le langage ; *je conteste avant*
» *tout qu'il soit mongol sous le premier rapport.* » (*Bulletins*, 1862, p. 420).

Et plus loin, p. 433 :

« M. Dally nous dit que les Esquimaux sont des Mongols ;
» sans doute il y a des caractères communs entre les deux
» races ; *mais ces analogies sont compensées par des*
» *différences profondes.* »

Que sont donc les Esquimaux? M. Pruner-Bey trouve que leur cheveu prouve le caractère américain de la race. (*Bulletins*, 1864, p. 527). Fort bien, mais à quel cheveu américain faudra-t-il le comparer par ses sections? J'avoue que c'est embarrassant.

Cependant s'il fallait décidément lire ceci dans le cheveu esquimau, ce serait, sauf la coloration de la peau, qui est un caractère de seconde importance, *le seul caractère physique* par lequel les Esquimaux seraient unis aux Américains.

Morton a soigneusement distingué l'Esquimau de l'Américain par une ligne géographique qu'il fixe au 58e degré. Les deux races sont *juxtaposées*, ennemies acharnées : le Peau-Rouge va à la chasse de l'Esquimau comme de toute bête féroce.

Quiconque voudra d'ailleurs se convaincre de la méprise de M. Pruner-Bey pourra lire Morton ou, bien mieux, se transporter dans les galeries du muséum ou il verra les deux types moulés sur le vivant et parfaitement *opposés*. En attendant, voici les photographies de ces types et j'en appelle à quiconque a des yeux.

Vient enfin le cheveu bochisman qui a une ressemblance irrécusable avec les sections nègres. — Il y a en effet infiniment moins de différence entre la section bochismane et la section nigritique qu'entre les diverses autres sections que l'on groupe. Faut-il donc en conclure que le Bochisman soit si semblable au nègre que son cheveu semble l'indiquer? Non, cent fois non.

Je ne veux pas anticiper ici sur ce qui sera dit très-prochainement à propos du rapport sur le travail de M. Joulin sur le pelvis : la question doit s'examiner là et vous verrez, messieurs, qu'il y a entre le nègre et le Bochisman une différence énorme, et que si une dissidence peut s'élever c'est seulement entre les deux systèmes qui classent le Bochisman, soit comme une race *à part*, soit comme un rameau mongolique ; or, dans ces deux hypothèses, le cheveu serait encore pleinement en défaut.

## Nouvelles découvertes d'os humains dans le diluvium, en 1863 et 1864

Par M. Boucher de Perthes
Membre honoraire

(M. le secrétaire général donne lecture de ce travail que la Société a reçu dans la dernière séance.)

Les naturalistes et géologues qui ont étudié les bancs de Menchecourt et de Moulin-Quignon-lez-Abbeville ont pu remarquer que les ossements fossiles, très-abondants dans le premier de ces bancs, le sont peu dans le second. Ce-

pendant certains résidus osseux que j'avais aperçus de loin en loin dans celui-ci, ce qui remonte à des années, m'avaient souvent préoccupé.

C'était ordinairement dans le sable jaune-brun ferrugineux quatrième couche, dont l'épaisseur varie de 1 à 3 mètres, qu'à 2, 3 et 4 mètres de la superficie je trouvais ces débris. Parfois aussi j'en rencontrais dans le lit de sable gris jaunâtre dit *aigre*, qui coupe ou entoure cette couche.

Les uns étaient tellement décomposés qu'ils s'écrasaient sous les doigts; d'autres, encore solides, ne se présentaient que par esquilles. Quelquefois j'en trouvais de plus gros, mais informes et demi-roulés. Quand je les faisais remarquer aux ouvriers, ils prétendaient que ce n'étaient pas des os, mais des cailloux *pourris* : c'était ainsi qu'ils les nommaient.

L'accueil que leur faisaient les anatomistes à qui je les montrais, n'étaient pas plus encourageant : ils me répondaient que dans l'état où se trouvaient ces débris, il était impossible de les déterminer, et qu'il convenait d'attendre que j'en eusse obtenu des échantillons moins problématiques.

Ceci étant rationnel, je devais m'y rendre ; mais ce dédain finit par me gagner : de là ce long oubli. Il fallut une suite de circonstances qu'il serait trop long de rapporter, pour que je revinse à mon idée première que cette couche, qui avait déjà offert plus d'une fois des restes d'une race éteinte, *elephas primigenius*, méritait d'être étudiée.

C'est ce j'ai fait depuis les premiers mois de 1863 jusqu'à ce jour, et ce sont les résultats de cette étude que je mets sous les yeux de la Société.

A Menchecourt, où les couches de sable sont abondantes et les cailloux clair-semés, les os fossiles se présentent entiers. S'il en existe de roulés, ils sont rares et ne se montrent que dans les couches les moins profondes.

Il n'en est pas ainsi à Moulin-Quignon : des grès erratiques, des silex nombreux et fort gros n'y laissent presque pas de place au sable. Cela explique l'état des os : entraînés par les eaux et charriés avec ces masses de pierres, ils ne pouvaient arriver intacts dans leur gisement. Ce ne sont donc pas des squelettes, ni même des têtes complètes qu'on peut y rencontrer, mais des parties brisées dont on a parfois la chance de retrouver la contre-partie. C'est ainsi que j'ai pu reconstituer plusieurs morceaux et reconnaître l'espèce.

On jugera, par ceci, de l'attention minutieuse qu'exige ce glanage de parcelles (1). On ne saurait compter ici sur l'attention des terrassiers. Si on emploie leur pelle, on doit, pour arriver à un résultat, se tenir à côté d'eux dans la tranchée même, examiner chaque pelletée de terre et la place qu'elle laisse vide, brisant soi-même ces parties de sable et d'argile qui, mêlées au gravier, forment des masses dont ces débris d'os sont le centre. Il n'est donc pas étonnant que les nombreux naturalistes qui ont visité ces bancs n'aient point vu ce que les terrassiers eux mêmes n'apercevaient pas.

L'épaisseur des couches à Moulin-Quignon, comme dans tous les autres bancs de même nature, étant très-variable selon les places, voici les dimensions prises par moi le 19 avril 1864 :

Première couche : terre végétale. . . . . $0^m$ 30 c.

Deuxième couche : sable jaunâtre, mêlé de silex brisé, peu gros. . . . . 0 90

Troisième couche : sable jaune argileux, mêlé de beaucoup de gros silex; peu de cailloux roulés; silex taillés de main d'homme. . . . . 1 00

(1) Depuis, j'ai été assez heureux pour découvrir un gisement à 3 et 4 mètres de profondeur, où j'ai recueilli des échantillons d'une toute autre importance.

D'autre part . . . . . 2m20c

J'y ai découvert des coquilles marines brisées et roulées ; ce sont les premières qui aient été aperçues à Moulin-Quignon.

Quatrième couche : sable jaune-brun ferrugineux, abondant en gravier et en gros silex ; cailloux roulés, fragments de dents d'éléphant. J'y ai trouvé des os d'hommes et d'animaux, broyés ou roulés, et des silex taillés. Dans cette couche mêlée de galets et sous cette couche, on rencontre des filons de sable gris jaunâtre dit *sable aigre*. C'est dans ces filons, à 3 mètres ou plus de profondeur, que j'ai extrait aussi des dents humaines entières ou brisées, des fragments de crâne, et des coquilles marines roulées qu'on trouve également dans la couche brune. . . . . 2 00

Total. . . . . 4m20c

Cinquième couche : cette couche était la noire argilo-ferrugineuse, si féconde en haches. On ne la voit plus ; on atteint aujourd'hui la craie sans quitter la couche jaune-brun.

Sixième couche : craie.

Je n'entrerai pas dans les détails de toutes les fouilles que j'ai exécutées dans ce banc depuis la découverte du 28 mars 1863 jusqu'à ce jour, recherches qui ne furent pas gênées par les travaux de la carrière, car pendant près de huit mois les terrassiers n'y parurent pas (1).

A la fin de janvier de l'année courante (1864), je fis une fouille très-fructueuse ; mais durant mon travail, un éboulement mit de la confusion dans les couches, et il devint

(1) Il est bien entendu que je n'ai procédé à aucune de ces explorations sans m'être d'abord assuré que le point que j'attaquais était pur de tout remaniement et ne présentait ni fissures ni puits.

difficile de distinguer ce qui appartenait à chacune. Je n'en parlerai donc pas ici, ne voulant citer que ce que j'ai vu *in situ*.

Le 19 avril, j'étais de bonne heure sur le banc. Je descendis dans l'excavation, et, placé à côté d'un ouvrier, le seul que j'eusse amené, je désignais chaque point où il devait enfoncer la pioche.

Après une heure de travail, sans aucune rencontre qu'une hache, deux autres petits silex taillés et quelques esquilles, la pioche tomba sur une agglomération de sable et de gravier qu'elle brisa en partie, ainsi qu'un os qu'elle contenait. Je retirai du banc la portion qui y était restée, et j'y reconnus l'extrémité d'un fémur humain.

Il était à 2 mètres 30 centimètres au-dessous de la superficie, dans la quatrième couche.

Quelques parcelles d'ossement, trop petites pour être définies, parurent encore sous la pioche. Enfin elle en atteignit un plus grand : c'était un fragment de l'os iliaque. Il était à 40 centimètres du fémur, et sur le même plan.

Le 22 avril, je retournai au banc. Je commençai encore mon exploration par la couche brune de droite. J'y rencontrai bientôt un morceau de crâne, lequel, bien qu'il n'eût que 4 centimètres dans sa plus grande longueur, avait tous les caractères d'un débris de crâne humain.

Une heure s'écoula sans autres découvertes. Enfin, je mis la main sur un éclat d'os assez long, mais les extrémités manquant, on ne pouvait dire de quel être il provenait. Comme dans tous les autres fragments, la cassure était ancienne et portait des traces de frottement. Il était à 2 mètres de profondeur.

Je passai à la couche de sable gris jaunâtre, ouverte à gauche de la carrière, à environ 20 mètres de la place que je quittais. Là, je trouvai, à 3 mètres de la superficie, des parties d'un crâne très-mince qui reste à déterminer.

Je fis une meilleure rencontre, et je pus apercevoir en place une dent dont la racine manquait, ce qui n'empêchait pas de reconnaître une dent humaine. Une portion de la gangue qui l'entourait a pénétré dans la cavité de la couronne ; elle porte ainsi le cachet de son origine.

Elle était dans une agglomération compacte de sable et de silex, à 3 mètres et quelques centimètres de profondeur, dans un terrain très-difficile à entamer. Cette couche de sable gris ou blanc jaunâtre, dit *sable aigre*, se trouve, comme je l'ai dit, par filons, dans la couche de sable jaune-brun ferrugineux, et parfois au-dessous. Dans le plan, elle porte le même n° 4.

Le dimanche 24 avril, M. le docteur J. Dubois, médecin de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, membre de la Société anatomique de Paris et de celle d'Émulation d'Abbeville, voulut bien m'accompagner dans la fouille que j'allais faire.

A huit heures du matin, nous étions sur le terrain. Un beau soleil nous favorisait, ce qui est presque indispensable dans ces explorations qui demandent une attention minutieuse. Aussi M. Dubois, s'astreignant à ma méthode, descendit également dans l'excavation et se mit à côté de l'ouvrier dont nous dirigions le bras.

Ce fut la couche jaune-brun, à droite de la carrière, que nous attaquâmes. D'abord nous ne trouvâmes que trois morceaux d'os, dont le plus grand n'avait pas 5 centimètres de longueur, et tous les trois trop endommagés pour qu'on pût distinguer l'espèce. Ils annonçaient d ailleurs, comme le remarqua M. Dubois, une ancienneté incontestable : leurs brisures étaient vieilles, et l'émoussement des angles indiquait qu'ils avaient été roulés.

Pendant quelque temps encore, nous fouillâmes sans grand succès. Enfin, nous vîmes en place, et M. Dubois détacha lui-même du banc un os qui pouvait être déterminé. Il avait 8 centimètres de longueur. L'ayant dégagé d'une

portion de sa gangue, M. Dubois y reconnut une partie de l'os sacrum humain. Mesure prise, il était à 2 mètres 60 centimètres de la superficie.

Non loin de là, à 40 centimètres environ, deux petits os se montrèrent dans la même couche. L'un était méconnaissable ; l'autre, intact, était une phalange sur laquelle M. Dubois ne voulut pas se prononcer avant de l'avoir examinée plus à loisir.

Nous passâmes à la couche de sable gris jaunâtre, de l'autre côté de la carrière, en se rapprochant du moulin et de la place où, le 28 mars 1863, fût trouvée la première mâchoire.

Nous y découvrîmes d'abord quelques fragments minces, paraissant aussi avoir appartenu à un crâne. Le terrain, assez friable là où les très-gros silex manquent ou sont clair-semés, était devenu, par leur présence et celle de quelques grès erratiques, d'une dureté extrême (1). Ici, nos mains étaient impuissantes ; c'est à peine si la pioche pouvait mordre sur cette gangue tenace hérissée de silex, Cependant les plus gros venaient d'en être arrachés ; il en restait un de moyenne taille, sur lequel apparaissait un point plus blanc que le sable qui l'entourait. M. Dubois pensa que c'était un de ces petits cailloux blancs communs dans ces bancs (2) ; mais en nous baissant, nous pûmes distinguer la forme d'une dent. Elle faisait partie d'une masse caillouteuse à laquelle elle tenait fortement, comme s'en assura le docteur.

(1) Les filons de sable aigre coupant l'argile ou le sable ferrugineux, contribuent aussi à donner aux couches une grande fermeté.

(2) Ces silex blancs ne prennent jamais, à Moulin Quignon, la couleur de la gangue, quelque foncée qu'elle soit. Ceci explique pourquoi les dents ne s'y colorent pas. Il est certains sables jaunes qui, non-seulement ne jaunissent pas les coquilles qu'ils contiennent, mais qui les décolorent et les blanchissent.

Après avoir fait la même épreuve, ne voulant pas la séparer du silex dans la gangue duquel elle était, je tirai avec précaution, et non sans peine, ce silex de son gisement. Alors la forme entière de la dent se dessina, et l'enveloppe étant tombée, nous reconnûmes une dent humaine. Plus tard, en séchant, elle se détacha du silex, laissant sur sa gangue sableuse son empreinte qu'on y voit encore.

Je mesurai la profondeur du point où nous l'avions découverte : c'était à 3 mètres 15 centimètres de la superficie.

Le 28 avril, je suis allé de nouveau à Moulin-Quignon où je devais rencontrer le docteur Dubois ; mais, retenu à l'Hôtel-Dieu pour son service, il ne put venir.

Le but de cette fouille était de découvrir la seconde moitié de l'os sacrum dont nous avions déjà la première. Je me mis donc à sa recherche sans grand espoir, car jusqu'alors je n'étais point parvenu, dans cette poussière humaine, à compléter un seul os un peu grand. Cette fois, je réussis : je finis par trouver cette moitié à environ 1 mètre de la place où était l'autre.

Je m'occupai ensuite de la couche grise. J'y trouvai une dent humaine, mais elle n'était pas entière. A ses angles émoussés, on voyait que la brisure était ancienne.

Le 1er mai, M. Dubois se rendit avec moi à la carrière. Nous découvrîmes encore dans la couche jaune, à 2 mètres 25 centimètres de profondeur, trois fragments de crâne plus ou moins roulés, mais tous trois humains.

Nous explorâmes ensuite la couche grise. Nous y recueillîmes quelques morceaux d'os, trop usés pour qu'on pût les déterminer avec certitude, et un fragment de dent humaine. Après le départ du docteur j'en trouvai une entière.

Le 9 mai, la couche jaune-brun me fournit deux morceaux de crâne humain, dont l'un est long de 9 centimètres et large de 8.

Le 12 mai, je rencontrai à la carrière M. Hersent-Duval le propriétaire, honorable négociant de notre ville, cité souvent par les géologues pour les services qu'il a rendus à la science en mettant généreusement son terrain à leur disposition. Il avait vu avec intérêt mes dernières fouilles; je l'engageai à prendre part à celle-ci.

Nous ne trouvâmes rien dans la couche grise; mais, après quelques coups de pioche donnés dans la couche jaune, à 2 mètres et quelques centimètres de la superficie, nous découvrîmes une portion d'un crâne que M. Hersent reconnut immédiatement pour être humain. Elle avait 8 centimètres de longueur sur 7 de largeur.

Peu d'instants après, la pioche ayant détaché un autre morceau du banc, M. Hersent l'ouvrit et trouva un second fragment de crâne humain, mais plus petit. Il était si bien lié à cette masse d'argile et de cailloux, qu'il eut quelque peine à l'en séparer.

Le 15 mai, je parvins à extraire du banc de gauche une dent humaine avec l'agglomération sableuse où elle était tenue. Déjà j'en avais obtenu, notamment avec M. Dubois, ainsi liées à une masse, mais elles ne tardaient pas à s'en détacher. Pour celle-ci, j'ai été plus heureux, et j'ai pu l'emporter avec le silex qui forme la base de l'agglomération. On n'en aperçoit qu'une extrémité, mais elle suffit pour qu'on la reconnaisse.

Elle était à 3 mètres 20 centimètres de profondeur, dans la couche de sable gris-jaune, à gauche en se rapprochant du moulin. C'est un morceau précieux qui répond à bien des objections, notamment à celle que la blancheur des dents est incompatible avec la fossilité.

J'ai pu également, dans une autre fouille, extraire de la couche de sable brun de gauche, un métatarsien humain ainsi attaché par sa gangue, à sa base de silex.

En cherchant ces fragments d'os, recherche qui, ai-je dit,

m'obligeait à ouvrir et briser beaucoup de mottes de sable et d'argile, j'avais remarqué beaucoup de petits morceaux arrondis que je prenais pour des cailloux ainsi réduits par le frottement. Je m'apercus qu'après avoir été lavés, quelques-uns étaient d'une blancheur nacrée qui ressemblait à l'émail des dents ; mais en y regardant de plus près, je reconnus des parcelles de coquilles qui, d'après leur dureté et leur épaisseur, ne pouvaient être que marines.

Cette découverte me satisfit presque autant que celle des os ; elle pouvait lever bien des doutes sur l'âge de ce banc, car il était difficile de donner à ces coquilles si roulées et placées à une telle hauteur, une origine récente.

J'en recueillis d'abord fort peu et de loin à loin, et je les tenais pour rares, quand, en cherchant mieux, je finis par en trouver par douzaines et sur des points différents. Ce n'était donc pas un dépôt accidentel et purement local. Il est même à croire qu'on en aurait obtenu depuis longtemps, si l'on avait pu deviner des coquilles dans ces galets en miniature, longs de 2 à 20 millimètres, de forme lenticulaire, ronde, ovale ou cylindrique.

Ajoutez à cette difficulté celle d'une enveloppe de gravier, de sable ou d'argile, sous laquelle je ne les aurais peut-être jamais devinées, si le lit de sable gris ne m'en eût montré dépouillées de leur gangue. Alors leur blancheur les révélait, quoiqu'il fût facile de les confondre avec des silex de même taille, également roulés et tout aussi blancs. Ici la nuance du banc, même la plus foncée, ne se communique ni au silex roulés, ni aux coquilles, ni aux dents, qui gardent toute leur blancheur native.

L'épaisseur de quelques-uns de ces fragments de test va jusqu'à 6 millimètres ; ils doivent donc provenir de coquilles d'une certaine grosseur. On peut juger, par là, de l'espace qu'elles ont parcouru, et du temps qu'il a fallu pour les réduire à ce point.

En les voyant ainsi, je me suis d'abord étonné que les dents ou fragments de dents humaines qu'on trouve dans les mêmes couches, à 2 et jusqu'à 4 mètres de la superficie, ne soient pas aussi roulées et souvent même ne le soient pas du tout ; mais j'ai vu qu'il en est ainsi de la plupart des silex, gros et petits. D'ailleurs, il ne faut pas oublier que, lorsque le torrent les a saisies, ces dents étaient probablement encore adhérentes à la mâchoire, et dès lors en partie garanties par leurs alvéoles.

Cette conservation ne surprendra pas non plus ceux qui ont étudié les brèches osseuses, les bancs ossifères et les cavernes où se trouvent des ossements roulés : là, ils ont pu reconnaître que la matière dentaire, tant qu'elle conserve son émail, est, plus qu'aucune autre, réfractaire aux influences extérieures, surtout au frottement produit par les courants, et j'ajoute que dans des masses d'os roulés on ne trouvera pas une seule dent qui le soit.

Les coquilles roulées sont tout aussi rares dans la plupart des bancs, mais c'est pour une cause opposée : leur fragilité. Parmi les espèces terrestres et fluviatiles de nos pays, il en est peu qui puissent supporter les chocs qui résultent d'un mouvement torrentiel. On n'en trouve guère de roulées à Menchecourt, même parmi les espèces marines; je ne me souviens même pas d'en avoir vu.

A Moulin-Quignon, il n'y a que des coquilles marines ou roulées. Jusqu'à présent je n'en ai pas rencontré d'entières ; mais elles ne sont pas toutes également usées, et il en est, notamment la bucarde souadon (*cardium edule*), qui ont gardé des restes de leurs stries et de leurs rugosités.

On ne rencontre pas non plus d'os roulés à Menchecourt dans les couches profondes. Les animaux dont on y recueille les débris semblent y être arrivés en chair, ou avec les membres non encore désarticulés.

Les coquilles terrestres fluviatiles de ce même Men-

checourt ont évidemment vécu sur les lieux ou à peu de distance, et ont été déposées là où on les trouve, par une eau tranquille.

Quant aux coquilles marines, elles ont dû y arriver amenées par une grande marée, le point de Menchecourt où elles gisent n'étant guère que de 9 mètres plus élevé que la Somme où la mer pénétrait encore il y a peu d'années. Mais on explique moins leur présence à Moulin-Quignon, qui est à 33 mètres au-dessus du niveau de cette rivière et à 37 au-dessus de celui de la mer.

Certains fragments de coquilles marines de Moulin-Quignon annoncent des espèces plus fortes ou à test plus épais que celle de Menchecourt. Il fallait qu'elles eussent cette solidité pour résister au choc des silex qui composent presque entièrement les couches de Moulin-Quignon; tandis qu'à Menchecourt les lits coquilliers, étant à 7, 8 et 9 mètres au-dessous de la superficie, sont composés d'un sable fin presque entièrement dépourvu de ces pierres, qu'on ne retrouve qu'à 1 ou 2 mètres plus bas, aux approches de la craie.

Si l'on peut ici mesurer l'âge des coquilles à leur frottement ou à leur degré d'usure, celles de Moulin-Quignon sont les plus anciennes; et comme leur position sous des couches épaisses, compactes et bien certainement non remaniées, prouve qu'elles y sont, ainsi que les os roulés, depuis l'origine du banc, Moulin-Quignon semblerait appartenir à une formation antérieure à celle de Menchecourt.

Si l'on n'admet pas cette antériorité, il faut croire qu'elles viennent de plus loin, car pour être usées à ce point, elles ont dû cheminer longtemps. Je suis pour cette dernière hypothèse. J'ai dit ailleurs que Menchecourt, Moulin-Quignon, l'Hôpital, Saint-Gilles ne forment qu'un seul et même banc, dont, sur plusieurs points, les couches sablonneuses

ou limoneuses, existant encore à Menchecourt, ont été enlevées pour les besoins de l'industrie.

Parmi ces coquilles marines de Moulin-Quignon, j'ai cru en distinguer cinq à six espèces, mais il y en a davantage. Sont-elles toutes de races vivantes et analogues à celle de la mer voisine? Un examen approfondi pourra résoudre ces questions.

Ce qui semble assez probable, c'est qu'elles ont subi tous les accidents de ces silex aujourd'hui roulés comme elles, et qu'elles ont passé par les mêmes phases. De la quantité de parcelles qui en reste, on peut inférer qu'au point de départ leur masse a dû être considérable. Les plus fragiles ont été bientôt brisées; d'autres ont résisté plus longtemps, mais ont, à leur tour, disparu, réduites en poussière ou en galets microscopiques. Ce qui s'est arrêté à Moulin-Quignon, apporté par le cataclysme qui a donné au terrain sa configuration actuelle, est donc ce qui a survécu.

Mais ces coquilles étaient-elles vivantes quand elles ont commencé à être charriées par l'eau, et cette eau était-elle celle de la mer? La vivacité de couleur qui reste encore sur quelques-unes n'annonce pas des coquilles mortes ou qui, déjà fossiles, auraient été arrachées d'un premier gisement.

Leur dureté tend encore à démontrer qu'elles n'ont pas été longtemps exposées à l'air, mais que, jetées vivantes hors de leur élément, soulevées peut-être et entraînées par les glaces, elles ont été ensuite ballottées par une eau courante ou tourbillonnante, jusqu'au jour de leur enfouissement dans le banc où on les trouve, avec des os et des silex broyés ou roulés comme elles.

Les haches roulées sont de l'époque des coquilles et des os roulés, et l'ont sans doute été avec eux. Celles qui ne le sont pas, peuvent être du même âge; seulement elles auront

été arrêtées et englouties près du point où l'eau les a saisies, et avant d'avoir labouré le sol (1).

J'en reviens à mon exposé. Les coquilles se trouvant dans les mêmes couches que les os, leur recherche ne m'a pas fait négliger l'autre, et du 15 mai jusqu'à ce jour, j'ai opéré encore diverses fouilles, dont plusieurs ont été heureuses.

Le 6 juin, j'ai trouvé, à 4 mètres de profondeur, une moitié inférieure d'humérus humain, et quelques fragments moins reconnaissables. Tous étaient dans la couche brune qui descend jusqu'à la craie, qu'on rencontre à 5 mètres,

Non loin de là et à cette profondeur de 4 mètres, fut trouvée, par un ouvrier, la partie intérieure de la corne d'un gros animal du genre *bos*, et le fragment inférieur du fémur d'un autre quadrupède de forte taille, que je n'ai pu déterminer.

(1) Nous avons dit que l'on ne voyait à Menchecourt que peu d'os roulés et peu de coquilles qui le fussent, tandis que ni ces os ni ces coquilles, ainsi que l'ont prouvé mes dernières découvertes, ne sont rares à Moulin-Quignon. L'étude que j'ai faite de ce banc ne me permet donc pas de croire qu'il soit plus nouveau que ceux de Menchecourt et de Saint-Acheul, et encore moins qu'il soit récent. Depuis trente ans que j'en suis l'exploitation, on n'y a jamais aperçu ni métaux ni quoi que ce soit annonçant les temps historiques. J'ai même eu la preuve à peu près matérielle que le terrain, sous la domination romaine et même avant, était absolument ce qu'il est aujourd'hui. Dès les premiers temps que je m'occupais de cette sablière, j'ai recueilli, dans l'humus qui couvre le diluviun, des débris d'une poterie grossière analogue à celle des anciennes tourbières, et vraisemblablement de l'époque celtique ou préhistorique. Dernièrement en faisant déblayer la superficie, j'ai trouvé dans la terre végétale, à 33 centimètres de profondeur, au point où elle atteint le diluvium, un petit vase presque entier, de fabrique romaine ou gallo-romaine, et dont la position indiquait qu'il était là depuis longtemps. Dans les champs qui entourent et recouvrent cette carrière, la charrue fait reparaître journellement des fragments de pannes, de briques, et parfois de médailles également romaines; mais, je le répète, aucun de ces objets n'a été trouvé au delà de l'humus.

Le 7, une portion d'os iliaque humain fut recueillie à la même place.

Les 8, 9 et 10, d'autres fragments mêlés à des silex taillés, dont plusieurs hachettes, continuant à se montrer dans cette partie de la carrière, je pris, le 11, trois ouvriers pour exécuter une grande fouille. M. Dubois et deux personnes qui devaient y assister ne purent, à mon grand regret, s'y trouver.

En outre de la recherche des os, je désirais savoir si ces coquilles que je recueillais de 1 mètre 50 centimètres à 3 mètres et plus de profondeur, descendaient jusqu'à la craie.

Je découvris successivement et en très-peu de temps deux fragments de tibia ou de fémur, dont l'un, long de 14 centimètres, était très-roulé; une portion d'humérus, si lourde que je la prenais pour un silex; un os qui ne me parut pas humain et que je n'ai pu déterminer, une vertèbre lombaire, un fragment d'os iliaque, enfin une dent d'un assez gros mammifère. Tous ces morceaux, sauf la dent que je n'ai pas vue en place, étaient à 4 mètres de la superficie, toujours dans cette couche brune coupée par des filons de sable gris jaunâtre ou sable aigre.

Ces filons me fournirent les plus gros échantillons de coquilles roulées que j'eusse encore rencontrés. C'est donc dans ce sable gris que j'aurais cru voir leur siége principal, si je n'en avais pas trouvé également dans le banc ferrugineux.

Celle que je venais de recueillir ne différaient en rien des espèces que j'avais déjà; je crus seulement en reconnaître deux nouvelles. A l'approche de la craie. elles cessèrent de se montrer. Les plus profondément enfouies l'étaient à un peu moins de 4 mètres de la surface, et à 1 mètre au-dessus du banc de craie, qu'à cette place on trouvait à 5 mètres.

Le but principal de cette fouille étant atteint, je sortis de la carrière, donnant d'ailleurs des instructions pour la continuation des recherches sous les yeux d'un surveillant.

Si je prenais cette précaution, ce n'est point qu'il y ait ici de fraude à craindre : on ne fabrique ni os roulés, ni coquilles fossiles (1); c'est la négligence qu'il faut prévenir. J'ai dit que ces terrassiers ne trouvaient à peu près jamais de ces fragments d'os humains quand on n'était pas là pour les guider. Jusqu'à présent, ils n'avaient découvert seuls que quelques débris d'animaux que leur taille rendait plus visibles; mais ici je fus mieux servi, comme on va le voir.

Dans l'après-midi, je retournai au banc. Mes ordres avaient été ponctuellement exécutés; mon délégué avait recueilli quelques fragments d'os et des silex taillés. Mais une plus belle trouvaille venait d'être faite : c'était une mâchoire inférieure humaine complète, sauf l'extrémité de la branche droite et les dents.

Mon premier soin fut de vérifier la profondeur où elle était; je mesurai 4 mètres 40 centimètres; ou 30 centimètres de l'endroit où j'avais, le matin, découvert plusieurs débris humains. L'excavation atteignant la craie à 5 mètres 10 centimètres, était en face du chemin conduisant de la route à la carrière, et à 21 mètres du point, plus rapproché du moulin, d'où j'avais tiré la demi-mâchoire le 28 mars 1863.

Sa gangue encore humide ne différait en rien de celle de

(1) Ces os portent d'ailleurs si nettement, par leur gangue qu'on retrouve intérieurement quand on les fend, la couleur de la couche où ils gisent, et celle des silex qui les entourent et dont ils ont même pris l'apparence, qu'il est impossible de se tromper sur leur provenance. Nous espérons donc qu'à des preuves toutes matérielles on n'essayera plus de nous opposer, faute d'autre raison, des sentences ou des axiomes tels que celui-ci : *les ouvriers sont bien malins.* — Malins si l'on veut, mais sorciers, non. La malice humaine n'est pas encore arrivée à faire l'impossible.

tous les autres os de cette même couche, gangue très-tenace, mêlée de graviers et parfois de parcelles d'os, de coquilles et même de dents.

Les dents de cette mâchoire ne se montrent pas ; elles sont usées ou brisées un peu au-dessus de leurs alvéoles, ce que la gangue qui l'entoure empêche de reconnaître. Cette détérioration n'est pas nouvelle, et doit dater de l'origine du banc.

Quoique je n'aie pas vu cette mâchoire *in situ*, après avoir vérifié minutieusement toutes les circonstances de sa découverte, je n'ai pas eu le moindre doute sur son authenticité. Sa vue seule suffit pour porter la conviction. Sa gangue, ainsi que je viens de le dire, est absolument identique à celle de tous les autres os et des silex du même lit, et, par sa forme et sa dureté, d'une imitation impossible.

L'ouvrier placé dans la tranchée et qui, après l'avoir détachée du banc, l'enleva avec sa pelle, ne l'avait pas vue et ne pouvait la voir enveloppée qu'elle était d'une masse de sable et de silex qui ne s'est brisée (1) qu'au moment où la pelle la jeta dans le tamis. C'est là, quand on allait la verser sur la berge, qu'elle fut aperçue par le surveillant.

Il y avait reconnu un os, mais ne voyant pas de dents, il n'y soupçonna pas une mâchoire. Ce fut M. Hersent, survenu en ce moment,, qui, ne s'y trompant pas, la signala aux ouvriers en leur disant de la laisser telle qu'elle était ou dans son enveloppe jusqu'à mon arrivée qui ne tarda pas.

Après un court examen, je confirmai ce que M. Her-

(1) Ce sont surtout ces angles et ces brisures de la gangue hérissée de graviers et de petits cailloux, qu'il est impossible d'imiter. L'empreinte de ces os dans cette gangue, celle des graviers et des pierres qui s'en détachent, ne sont pas non plus choses qu'on simule.

sent venait de dire. Ce n'est qu'alors que les ouvriers y crurent. Jusqu'à ce moment, cette absence de dents et la forme insolite du morceau demi-couvert d'argile, en avaient fait douter à mon délégué lui-même.

Je le répète donc : on ne peut ici soupçonner personne. Étrangers à la carrière et même à la ville, ces terrassiers n'avaient aucun intérêt à tromper : je leur payais leur travail, et non ce qu'ils trouvaient. D'ailleurs, ils n'auraient jamais osé se jouer de M. Hersent de qui ils dépendent ; puis, où auraient-ils été chercher cette mâchoire, dont tout annonce la fossilité et qui, si je ne me trompe, diffère par sa petitesse de celle des adultes de notre race?

M. le docteur Dubois, à qui je m'empressai de la montrer, lui trouva tout d'abord une certaine ressemblance avec celle du 28 mars 1863. Toutefois, il se réserva d'en faire un examen plus approfondi avant de se prononcer.

Le 17, M. Hersent-Duval me fit prévenir que ses ouvriers, en pratiquant une tranchée, avaient fait tomber quelques os, mais qu'il en restait d'autres que je pourrais voir en place, et qu'il m'attendait à la carrière.

Je sortis immédiatement pour me rendre à cet appel. Je pris, en passant, mon collègue de la Société d'Émulation, M. l'abbé Dergny, qui depuis longtemps connaît ces terrains, et M. Martin, curé de Saint-Gilles d'Abbeville, ancien professeur de géologie, dès lors très au fait de la question. Le jeune Racine, élève peintre se joignit à nous.

M. Hersent-Duval appelé au tribunal de commerce dont il est juge, n'était plus à la carrière, mais nous y trouvâmes les choses comme il les avait annoncées. Plusieurs fragments, entourés de leur gangue, gisaient au fond de l'excavation, à 4 mètres de profondeur. A 3 mètres, on apercevait deux points ressemblant à deux extrémités de côtes.

M. le curé Martin, descendu comme nous dans la tran-

chée, toucha ces points, et ne pouvant les séparer, pensa qu'ils appartenaient à un même os. Je les touchai à mon tour, ainsi que l'abbé Dergny, et nous fûmes de son avis.

Avant de l'extraire, ces messieurs voulurent s'assurer de l'état du terrain ; il était parfaitement intact, sans aucune espèce d'éboulement, de fissure ou de puits, et bien certainement non remanié. Cette certitude acquise, l'extraction eut lieu *de nos mains*, sans intermédiaire d'ouvrier.

M. l'abbé Martin ayant enlevé une partie de l'enveloppe de l'os extrait, reconnut un crâne humain ; et les deux points pris d'abord pour deux bouts de côtes, étaient les extrémités de l'arcade sourcilière. Ce crâne, dont il reste l'os frontal et deux pariétaux presque entiers, nous étonna par la singulière dépression de sa partie supérieure.

Cette opération faite, nous nous occupâmes des os tombés au fond de la carrière. Ils étaient au nombre de trois, entourés d'une masse d'argile si épaisse qu'on ne pouvait voir de quel être ils provenaient. Plus tard, ils furent reconnus par le docteur Dubois pour un os iliaque d'homme, côté droit, et pour deux morceaux d'une mâchoire supérieure, peut-être celle de la tête dont nous venions de trouver une partie du crâne, car ils sortaient de la même couche.

Ayant continué notre fouille, nous trouvâmes encore un os humain, et nous en aurions probablement rencontré d'autres si nous avions pu, sans danger d'un éboulement, pousser plus loin l'excavation.

De tout ceci a été rédigé en procès-verbal par M. l'abbé Dergny, et signé par lui et M. le professeur Martin, curé de Saint-Gilles, l'un des hommes les plus savants et les plus respectés de notre ville.

Le samedi 9 juillet, une commission composée de MM. Sauvage, adjoint au maire d'Abbeville, L, Trancart, propriétaire et maire de Laviers, A. de Caïeu, avocat,

Marcotte bibliothécaire et conservateur du musée, Jules Dubois, déjà nommé, tous membres de la Société d'Émulation, a opéré une fouille dont les résultats auraient dissipé tous les doutes, s'il avait pu en exister sur l'authenticité des découvertes précédentes. Ces messieurs, eux aussi, ont vu *in situ* et extrait de leurs mains, à 3 mètres de profondeur, d'un terrain parfaitement pur d'éboulements, de puits, de fissures et de tout remaniement, plusieurs os humains plus ou moins roulés, portant tous les caractères de la fossilité, ce dont acte a été dressé.

J'avais aussi attiré leur attention sur les coquilles marines. Ils en ont recueilli plusieurs échantillons dans une couche moins profonde que celle où étaient les os, et à 1 mètre 30 centimètres de la superficie.

La même commission composée de MM. Dubois, Marcotte, L. Trancart, P. Sauvage, s'assembla encore le 16, en s'adjoignant M. Buteux, maire de Fransart, ancien membre du conseil général de la Somme, connu par ses beaux travaux géologiques ; M. de Mercey, qui s'est également fait un nom par de bons mémoires et des études consciencieuses; M. le baron de Varicourt, chambellan du roi de Bavière venu exprès d'Amiens; M. Girot, professeur de physique et de géologie au collége d'Abbeville, M. de Villepoix, membre de la Société d'Émulation; M. Alexandre Catel, M. Oswal Dimpre, et diverses autres personnes notables d'Abbeville, et qui, sans faire partie de la commission, s'y joignant spontanément, prirent part à ses travaux qui s'effectuèrent avec toutes les précautions imaginables, de manière à ne laisser prise à aucune objection. La science ici avait quitté la plume pour la pioche.

Devant cette imposante réunion, la fouille fut poussée jusqu'à la craie. Plusieurs os humains, dont l'un trouvé sur la craie même, y furent recueillis par la commission qui ne voulut admettre pour authentiques et faire figurer comme

tels au procès-verbal que les morceaux qu'elle avait vus *in situ* et extraits elle-même du banc.

Ces ossements, de l'origine desquels on ne peut ainsi douter, ont été déposés au musée d'Abbeville.

Les débris osseux recueillis dans les diverses fouilles que j'ai faites en 1863 et 1864 à Moulin-Quignon, dans une étendue d'environ 40 mètres de terrain non remanié et en dehors de toute infiltration, fissure ou puits (1), s'élèvent aujourd'hui à près de deux cents, parmi lesquels il y en a d'animaux, qui vont être examinés. Lorsqu'ils auront été déterminés, j'en présenterai la nomenclature, à laquelle, je joindrai des échantillons.

Jusqu'ici les os reconnus humains annoncent une race petite.

Reste maintenant à expliquer comment les nombreux géologues qui, depuis quelques années, ont exploré ce banc avec une attention si scrupuleuse, n'ont découvert aucun de ces os.

L'explication devient aisée lorsqu'on en a trouvé soi-même. Ces fragments, quoique roulés, ont conservé encore assez d'anfractuosités ou de creux pour retenir des parties sableuses et caillouteuses parfois d'une épaisseur considérable, et auxquelles ils se sont en quelque sorte incorporés (2). Quand on les en dégage, ils en ont si bien pris la

(1) Les ouvriers nomment ces puits *pots* ou *poteaux*. On en rencontre dans tous les bancs diluviens. Il y en a de trois sortes : 1° ceux qui remontent à la formation du banc; 2° ceux d'origine postérieure, qu'on reconnaît à des parties de terre végétale; 3° ceux qui sont tout à fait nouveaux. Ces derniers sont les excavations que les terrassiers comblent journellement pour prévenir les éboulements. Il est bien entendu que lorsqu'on fait une fouille, la première chose est de s'assurer qu'il n'y a là de puits d'aucune espèce, ce qui est très-facile à reconnaître ; d'ailleurs les terrassiers vous en avertissent. J'en ai fait sonder quelques-uns; je n'y ai trouvé ni haches, ni os.

(2) Il en est de même des fragments de coquilles marines roulées qu'on trouve quelquefois par petits dépôts dans des filons de sable gris

teinte brune ou jaunâtre et parfois toutes les deux ensemble lorsqu'ils gisent entre deux couches, qu'il est très-difficile de les distinguer des silex qui ont subi les mêmes accidents. C'est cette ressemblance qui a fait nommer ces os par les ouvriers, quand je les leur signalai pour la première fois, *des cailloux pourris*.

Ce n'est donc pas sur les ouvriers qu'on doit compter, si l'on veut obtenir de ces os; il est bien rare qu'ils en trouvent. Il faut les chercher soi-même, et, placé dans l'excavation, diriger, quand on emploie la main d'un tiers, chaque coup de pioche, et briser toutes les masses de sable et d'argile qu'elle détache du banc. C'est souvent au centre de ces masses et accolées au silex que vous faites les meilleures trouvailles.

De ces restes humains, ceux que l'on rencontre le plus fréquemment sont des morceaux de fémur, de tibia, d'humérus, de crâne surtout, et des dents, soit entières, soit brisées. Ces dents représentent tous les âges : il y en a d'enfants de deux à trois ans, d'adolescents, d'adultes de vieillards. J'en ai recueilli *in situ*, une douzaine, soit entières, soit brisées, et autant, en passant au tamis le sable et le gravier retirés des tranchées. En outre, j'ai pu extraire de ce sable beaucoup de parcelles de ces mêmes dents réduites presque en poussière. On reconnaît ces parcelles au brillant de leur émail, et on les distingue, avec un peu

jaunâtre à 1 mètre 1/2 à 3 mètres 1/2 de la superficie. Mais le plus souvent disséminés dans la couche jaune-brun, ces fragments ont pris la figure lenticulaire, ronde, ovale, cylindrique des pierres roulées. C'est cette analogie avec les petits galets de silex de même forme et également blancs, qui a empêché si longtemps nos géologues de les reconnaître. Parmi ces coquilles, malgré leur frottement, quelques-unes ont conservé une partie de leur couleur rose, jaune, panachée; mais la plupart sont d'un blanc d'ivoire, comme les silex roulés et les fragments de dents qu'on trouve avec elles. La teinte ferrugineuse du banc n'a aucune prise sur elles.

d'habitude, des menus fragments de coquilles ou de silex également blancs.

J'ai dit que depuis des années j'avais remarqué de ces résidus osseux auxquels, malheureusement, on n'a pas porté assez d'attention. Nul doute qu'il ne s'en soit perdu beaucoup, et j'en ai eu la preuve en faisant ouvrir, le mois dernier, une masse de sable et de gravier anciennement extraite du banc et mise en réserve. J'y ai rencontré des fragments d'os et de dents portant encore des traces de leur gangue, et dès lors d'une origine non douteuse.

Quelques-unes de ces dents ou parties de dents restées à la surface, avaient subi le contact de l'air : on les reconnaissait immédiatement à leur blancheur devenue mate et terne, ce qui les fait paraître bien plus vieilles que celles qu'on recueille dans le banc. Les personnes qui n'ont pas l'expérience du terrain ne manquent pas de s'y tromper. Elles n'hésitent jamais à prononcer la fossilité des premières, et dès lors leur authenticité ; tandis qu'elles hésitent sur celle des autres, dont l'émail est plus pur. C'est le contraire qu'elles devraient faire (1). Preuve nouvelle de ce que nous avons avancé ailleurs, et ce dont chacun pourra s'assurer, c'est que quelques mois de mouvement sur le sol et d'exposition à l'air, usent et fossilisent plus un os que des siècles d'immobilité dans un banc compact et sans communication avec l'élément extérieur.

Cette action de l'air est encore plus prompte sur les coquilles. Celles qui ont conservé leurs couleurs pendant des milliers d'années en restant à l'abri des variations de température, les perdront bientôt si on les expose au soleil et à la rosée.

(1) Ce n'est qu'en montrant aux incrédules des dents de squale de l'époque secondaire, encore dans leur gangue de craie, que j'ai pu les convaincre. L'émail de ces dents a presque la dureté et le brillant de celles de l'animal vivant, et je ne doute pas qu'elles ne contiennent de la gélatine.

Il en est de même des silex travaillés ou non travaillés. Ceux qu'on retire des bancs revêtus d'une gangue jaune, brune ou noire placés en tas sur le bord des routes pour servir à leur réparation, après quelques semaine, ne sont plus reconnaissables. Leur gangue tourne au gris ou au jaune pâle, pour devenir, avec le temps, d'un blanc terreux qui finit par gagner la pâte du silex : c'est le principe de la patine.

Dans les champs voisins de Moulin-Quignon, on recueille souvent des haches qui, enlevées au banc avec des parties argileuses répandues sur la terre végétale pour en augmenter la masse, y sont depuis des années. Elles sont aujourd'hui blanchâtres ou grises. Les moins anciennement exposées à l'air sont noirâtres, au point que je les ai souvent prises pour des haches de tourbières, sans pouvoir m'expliquer comment elles se trouvaient à une semblable hauteur.

Il faut donc bien se garder de considérer le coloris des coquilles et la blancheur et le brillant des dents comme un indice de nouveauté. Les dents, en général, ne se corrompent que du vivant de l'individu, et, dans l'état fossile, on peu presque dire qu'elles sont éternelles. Ceux qui, en Angleterre, ont mis en avant cette conservation des dents et leur blancheur comme une preuve de leur non-fossilité, n'ont assurément pas visité les musées de Russie, ni même nos fabriques d'ivoirerie. L'ivoire fossile qu'on emploie à Dieppe ou ailleurs, est tout aussi blanc, dur et sain que l'ivoire neuf, et il faut être du métier pour distinguer l'un de l'autre. On m'objectera que cette conservation est propre au climat du nord et vient de l'enfouissement sous la neige ou dans la glace. Mais on pourrait dire la même chose des dents et des os de Moulin-Quignon, qui dateraient alors de la période glaciale (1) et qui, d'abord enfermés dans les

(1) On dit aujourd'hui l'époque *glaciaire*. Ayant écrit *glaciale* dans mes premiers volumes, j'ai dû continuer ainsi pour être compris.

glaces, ont, lors de leur fonte. été entraînés par le torrent.

On a cru voir un signe douteux dans le mélange de sable brun ferrugineux et de sable gris jaunâtre qu'on a trouvé sur quelques os. Ceci s'explique tout naturellement : la quatrième couche, sable jaune-brun ferrugineux, est entourée et souvent divisée par des lits ou des filons de sable gris jaunâtre dit *sable aigre*. On y trouve donc communément des silex, notamment parmi les plus gros, portant des traces des deux gangues, c'est-à-dire bruns d'un côté et gris-jaune de l'autre. Parfois aussi ces deux gangues sont superposées : la brune recouvre la grise, ou la grise la brune. Quelques os offrent la même particularité.

Il est à remarquer aussi que ce sable brun ferrugineux, exposé au soleil et à la pluie, change de couleur en fort peu de temps. Nous venons de dire que l'enveloppe des cailloux tirés du banc et mis en tas sur la berge, subit cette décoloration ; elle est plus frappante encore dans les coupes du banc même. Au moment où l'on ouvre la tranchée, toutes les nuances des couches sont distinctes; la couche brune surtout tranche sur les autres et semble presque noire. Si la pluie vient et si le soleil brille ensuite, le brun s'efface, le gris domine, et vous avez peine à croire que ce soient les mêmes terrains. Vous ne les reconnaissez qu'en enlevant la superficie. Ceux qui n'ont vu ce banc qu'en passant, et ont établi leur systéme sur des couleurs anciennes, ont pu se tromper étrangement. A l'ombre, la décoloration ne se fait sentir qu'à la longue.

Je ne puis donc trop le répéter : ce n'est ni à l'apparence, ni au poids, ni au goût, ni au plus ou moins d'altération, de dureté ou de friabilité qu'on peut déterminer l'âge ou la fossilité d'un os ; c'est au gisement et à la nature du terrain, à son immobilité, à son imperméabilité. Le plus compact est ordinairement le plus conservateur, surtout s'il n'est ni trop sec ni trop humide. Il est des terrains dont la

vertu conservatrice est telle, qu'on y retrouve entiers des insectes des espèces les plus fragiles; et l'on s'étonne qu'un os, qu'une dent restent intacts dans la même situation!

Nous avons vu que les os de Moulin-Quignon ont été plus maltraités et bien plus souvent brisés que ne le sont ceux de Menchecourt. Ces brisures sont-elles seulement l'effet du choc, ou la main des hommes et la dent des animaux y ont-elles contribué? Je crois qu'ici la solution n'est pas douteuse : les blocs erratiques et notamment les gros silex dont abonde ce banc, expliquent assez ce broiement des os et cette brisure des dents.

J'ai cherché sur les os d'hommes et d'animaux des traces de la dent des carnassiers; j'y ai vu quelques marques, et M. Dubois en a vu également; mais elles pourraient tout aussi bien venir du choc des silex.

J'ai remarqué à l'extrémité d'un fragment de fémur des entailles qu'on croirait faites avec une pierre tranchante, mais un fait seul ici ne peut faire preuve d'ailleurs, je n'ai pas vu cet os *in situ*.

On trouve beaucoup de parties de fémurs et de tibias dont les extrémités manquent. Les a-t-on brisés ainsi pour en enlever la moelle? Je ne le crois pas, et je n'en ai pas rencontré qui aient été fendus dans leur longueur à cette intention.

Tout annonce donc que la brisure de ces os, du moins de la très-grande majorité, est naturelle et l'effet des convulsions d'un torrent qui les aura saisis soit en chair, soit déjà désarticulés, à une distance assez grande du point où on les trouve aujourd'hui. Les traces de frottement et l'émoussement des angles viennent du contact des silex avec lesquels ils ont été charriés, et du sol caillouteux sur lequel ils roulèrent. Leur âge est donc celui de la couche où ils gisent. Ils y sont arrivés avec ce sable, ce gravier, ces coquilles roulées, ces silex bruts, roulés ou taillés; ils

sont, comme eux, les éléments primordiaux et les dépôts d'un même cataclysme.

Ce cataclysme est-il récent? date-t-il de l'époque historique? — Non; car avec ces os, il eût amené des débris de cette époque ou de ces traces qui suivent toute civilisation.

Cette formation n'est donc pas nouvelle, et tout annonce qu'elle date de cette révolution que la tradition nous cite comme la dernière, et qui a changé la face d'une partie de la terre.

Si je suis ne pas entré dans plus de détails sur les os d'animaux, c'est que, sauf quelques dents de *sus*, d'un gros ruminant, d'un rongeur dont la taille doit se rapprocher de celle du castor, de petits herbivores, de deux fragments de molaire d'éléphant, trouvés en 1863 dans la même couche, et d'un autre rencontré cette année, d'une tête de fémur et de la partie interne d'une corne d'un gros animal du genre *bos*, je n'ai obtenu que des débris si incomplets qu'il est bien difficile de décider à quelle race ils appartiennent. J'attends donc, pour en faire l'objet d'un travail spécial, que j'en aie pu réunir de moins altérés ou de mieux caractérisés, et pris l'avis d'hommes plus compétents que moi.

Au nombre de ces os, il en est cependant deux qui ont attiré l'attention, parce qu'ils semblent appartenir à un individu ayant quelque analogie avec le mouton, os dont j'ai d'ailleurs trouvé les similaires à Menchecourt avec des os d'éléphant et du *bos primigenius*. Que ces os soient véritablement ceux d'un mouton ou d'un mouflon, d'un argali ou de tout autre qu'on regarde comme la souche de notre mouton domestique, c'est ce que je ne saurais affirmer; mais dans tous les cas, la rencontre aurait son prix, puisque jusqu'à ce jour il ne paraît pas qu'on l'ait trouvé fossile.

Mais sur ceci encore, nous attendrons la découverte d'os caractérisant mieux l'espèce, et c'est précisément parce que l'existence du mouton fossile a été mise en doute, qu'il ne faut pas se prononcer ici sans une certitude complète.

Parmi ces os d'hommes ou d'animaux, il en de plus ou moins roulés. Quelques-uns ne le sont pas du tout, et au premier aspect on pourrait aussi leur trouver un air récent, C'est également ce que j'ai observé à Menchecourt, surtout dans les couches avoisinant la craie. Mais à Menchecourt. comme à Moulin-Quignon, cette apparence de jeunesse disparaît lorsqu'on brise ces os, et alors une grande analogie s'établit entre ceux qui, à l'extérieur, semblent être d'âges fort différents. D'autres fragments de Moulin-Quignon sont, quand à l'air de vieillesse, si semblables à ceux de Menchecourt, qu'on peut à peine en faire la distinction.

C'est dans un espace d'environ 40 mètres que j'ai trouvé, en 1863 et 1864, tous ces fragments d'os à Moulin-Quignon. Mais ce banc s'étend au loin ; ce n'est, on le sait, qu'une suite de ceux de Saint-Gilles et de Menchecourt avec lesquels il communique, comme celui-ci va se joindre à celui de Mautort. Abbeville et sa banlieue sont placées sur le diluvium, ainsi que l'est à peu près toute la vallée de Somme. J'ai pu, depuis longues années, examiner le terrain sur bien des points, lors du creusement des canaux de navigation, et des travaux pour établir la voie ferrée ou des constructions particulières. Partout, dans la ville quand on fore un puits ou qu'on creuse une cave, on rencontre le diluvium. On l'atteint aussi lorsqu'on extrait de la tourbe. Ce n'est que dans des cas rares et tout exceptionnels, et sur les pentes, qu'on trouve le fond crayeux sans son intermédiaire diluvien.

Dans des situations si diverses, les bancs de diluvium va-

rient quant à l'épaisseur des couches. Ces couches s'y montrent aussi plus ou moins tourmentées ; mais si on les analyse avec soin, on verra que partout elles sont les mêmes. Lorsqu'on y aperçoit des différences, ce ne sont pour l'ordinaire que des incidents locaux, et le banc, à quelques pas plus loin, a repris son état normal. Depuis trente ans que j'ai suivi l'exploitation de Moulin-Quignon, qui touche à une des promenades d'Abbeville et n'est qu'à un quart d'heure de ma maison, j'ai vu ce banc changer vingt fois de face. Sur certains points, des couches de sable gris dit *sable aigre* se révélant, lui donnent tout d'un coup, sur une moindre échelle l'aspect des coupes de Menchecourt ou de la porte Marcadé, annexe de Menchecourt.

J'ai vu aussi Moulin-Quignon coupé fréquemment de puits remontant à l'origine du terrain, ou d'autres moins anciens, reconnaissables à des infiltrations de terre végétale; puis, des années s'écoulèrent sans qu'on vît un seul de ces puits. Mais nonobstant ces différences locales ou incidentelles, il est impossible de ne pas reconnaître dans ces bancs, ou plutôt dans ces parties de bancs, une origine commune : tous ont fourni des os d'éléphants. On n'avait pas vu de coquilles marines à Moulin-Quignon, on vient d'en trouver. Il a fourni des ossement humains ; Menchecourt a aussi donné les siens. En envoyant à Paris la mâchoire du 28 mars 1863, j'y joignis les fragments d'une autre mâchoire humaine trouvée à Menchecourt dans le sable aigre, à 8 mètres de profondeur et au-dessous d'ossements du *rhinoceros tichorhinus* et du *bos primigenius*.

Il me semble que de semblables analogies indiquent suffisamment une même origiue, et que l'on compliquerait étrangement la question en faisant de ces bancs, qui se touchent et se ressemblent si fort, le produit de causes ou de formations différentes.

Nul doute que les couches dont sont formés ces ter-

rains n'y ont pas été déposées le même jour. Il y en a évidemment à Menchecourt qui sont le produit d'une eau tranquille. Si l'on ne remarque plus ces couches à Moulin-Quignon, je les ai vues à quelques cents mètres de là, quand on a égalisé et creusé le terrain pour construire la seconde partie de la caserne qui s'avance vers le faubourg Saint-Gilles. Là, chacun a pu reconnaître des couches d'argile ou sable gras et de sable aigre absolument semblables à celles de Menchecourt, et ayant la même épaisseur. Ces couches s'étendent bien au-delà du bastion dit *Carré de six*, en se rapprochant toujours de Moulin-Quignon, et j'y ai trouvé moi-même, avec des silex taillés, de beaux fragments d'os et de dents d'éléphants qu'on peut voir encore chez moi.

Je cite les faits : les conséquences que j'en tire sont-elles justes? — C'est aux géologues à prononcer. Je ne me suis jamais donné pour savant ; je ne suis qu'un simple observateur.

Mes recherches, comme on la vu, ce sont surtout portées, depuis un an, sur les os humains ; elles n'ont pas été stériles. Niera-t-on aussi la fossilité des os, et les dira-t-on récents? Alors il faudra prouver que le banc l'est lui-même, car qu'ils soient depuis son origine, c'est chose incontestable.

Mais ferait-on même de Moulin-Quignon un terrain nouveau, on ne rajeunirait pas l'homme car ce n'est pas seulement là qu'on le trouvera. A présent que l'éveil est donné et qu'on est sur la piste de ses os, il est à croire que l'on continuera à en recueillir non-seulement à Moulin-Quignon, mais dans tous les bancs de même formation, notamment ceux où l'on a rencontré des silex taillés ; et l'instant approche où l'on dira des fossiles humains ce que l'on dit aujourd'hui des haches : *il y en a partout*.

Qu'on n'ait pas trouvé plus tôt ce vieux témoin du déluge, cela s'explique, et j'en ai donné la raison : c'est que pour le trouver, il fallait le chercher, et qu'avant de le chercher, il fallait y croire.

(M. Boucher de Perthes a joint à ce travail, comme pièces justificatives, plusieurs extraits des procès-verbaux des séances de la Société d'Émulation d'Abbeville, contenant les rapports des diverses personnes qui ont assisté aux fouilles en mai, juin et juillet 1864. Ces rapports, signés de MM. Jules Dubois, médecin de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville, l'abbé Dergny, le curé Martin, et de MM. Buteux, Marcotte Girot, de Villepoix, Sauvage, Trancart, Catel et Dimpre, commissaires délégués par la Société d'Émulation, sont déposés dans les archives de la Société d'Anthropologie).

— M. le Président annonce que la Société entre en vacances jusqu'au 3 novembre.

La séance est levée à 7 heures.

*L'un des secrétaires,*
SIMONOT.

---

## 111e SÉANCE. — 3 Novembre 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

M. le docteur Ludwig Büchner, de Harmstadt, assiste à la séance. — M. le Président annonce que le Comité central se réunira le jeudi 10 novembre.

### CORRESPONDANCE MANUSCRITE

M. Duruy, récemment élu membre honoraire, remercie en ces termes la Société de sa nomination :

Le Havre, 23 août 1864.

« Monsieur le Secrétaire général,

» Je vous prie de présenter tous mes remercîments à la Société d'Anthropologie pour l'honneur qu'elle veut bien me faire en inscrivant mon nom sur la liste de ses membres honoraires.

» Je n'ai pas besoin de vous dire avec quel charme je retournerais, après tant de labeur administratif, à mes chères études d'autrefois, et combien je serais heureux de pouvoir prendre une part effective à vos savants travaux.

» Heureusement que je n'ai pas vu écrite sur la porte du ministère l'inscription de Dante :

O voi ch' entrate,
Lasciate ogni speranza.

» Je garde toutes mes espérances, et le jour où cesseront mes devoirs publics me verra frapper à votre porte pour reprendre et continuer nos entretiens.

» Croyez, monsieur le secrétaire général, à ma considération la plus distinguée.

V. Duruy. »

— M. Roberts, secrétaire de la Société Anthropologique de Londres, remercie la Société de l'avoir nommé membre associé étranger.

— M. le docteur Moreno-Maïz, récemment élu correspondant étranger, adresse à la Société une lettre de remercîments. M. Morenoz-Maiz assiste à la séance.

— M. le professeur His, membre associé étranger à Bâle, remercie la Société de sa nomination et lui fait parvenir : 1° une grande planche gravée sur bois où sont représentés sous quatre aspects différents les quatre types crâniens de

Sion, de Hohberg, de Belair et de Disentis, qui ont été déterminés et décrits dans les *Crania helvetica ;* 2° un mémoire manuscrit sur la population rhétique. Ce travail dont les conclusions diffèrent entièrement de celles de M. Baer, est inscrit à l'ordre du jour pour être lu à son tour.

— M. le professeur Hermann Wagner, fils de feu Rodolphe Wagner, répond à la lettre de condoléance qui a été adressée, au nom du Bureau, à madame veuve Wagner, sa mère, à l'occasiou de la mort de l'illustre professeur de Gœttingue, et prie la Société d'accepter un exemplaire de son ouvrage sur la mensuration de la surface du cerveau. Cet ouvrage, que M. Hermann Wagner a entrepris du vivant de son père et d'après ses conseils, est en quelque sorte le complément des *Vorstudien* de Rod. Wagner.

*Société Anthropologique de Londres.* — M. Carter Blake transmet à la Société la liste imprimée des principaux mémoires qui sont inscrits sur l'ordre du jour pour être communiqués à la Société Anthropologique de Londres pendant la prochaine session (1864-1865). Cette liste comprend déjà 24 mémoires qui sont relatifs à des sujets aussi intéressants que variés. C'est la meilleure réponse que l'on puisse faire à une décision récente de l'Association britannique qui a décrété que « l'anthropologie était une branche *inférieure* de l'ethnologie. » (Hilarité). Malgré cet arrêt, qui n'est heureusement pas sans appel, la Société de Londres continue à se développer rapidement. Elle compte actuellement 439 membres.

### Correspondance imprimée

Halléguen. *L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne, ou les origines armorico-bretonnes*, T. I, *Armorique romaine et chrétienne.* Paris, 1865 (1864), un vol. in-8°. M. le président remercie M. Halléguen, qui assiste à la séance.

— Alex. Ecker. *Crania Germaniæ meridionalis occidentalis*, Freiburg. 1863, grand in-4°, planches (1er fascicule);

— Brochard. *Des bains de mer chez les enfants*. Paris, 1864, un vol. in-12;

— Barnard Davis. *The Neanderthal Skull*. Lond., 1864, broch. in-8°;

—Le même. *Ancient British Coins*. Lond. 1864, br. in-8°;

— René Galles et Alph. Mauricet. *Études sur le Manné-Lud, en Locmariaquer*. Vannes, 1864, in-8° avec IX pl.;

—Ch. Martins. *La réunion de la Société helvétique des sciences naturelles à Samaden (canton des Grisons)*. Paris, 1864, grand in-8°;

—Hermand Wagner (de Gotha). *Maasbestimmungen der Oberflache des grosses Gehirn*. Cassel et Gœttingue, 1864, in-4° (rapporteur, M. Alix);

— Georges E. Robert. *Remarks upon the present Condition of Geological Science*. London, 1864, in-8°;

—Rizzetti, *Statistica del movimento della popolazione di Torino nell'anno* 1863, Turin, 1864, in-4°;

—*Proceedings of the American Philosophical Society*. Vol IX, n° 70. Philadelphie, 1864, in-8°;

— Paul Bataillard. *De l'apparition des Bohémiens en Europe*. Paris, 1844, grand in-8°;

— Le même. *Nouvelles recherches sur l'apparition des Bohémiens en Europe*. Paris, 1849, grand in-8°;

— Le même. 1° *Les principautés de Moldavie et de Valachie*, 2° *la Moldo-Valachie*. 2 broch. in-8°. Paris, 1856;

—Poumet. *Rapport à la Société Anatomique sur le premier concours pour le prix Ernest Godard*. Paris, 1864, in-8°;

— Duché. *Compte rendu des travaux de la Société médicale de l'Yonne*. Auxerre, 1863, in-8°;

— Le même. *Du mouvement de la population dans les villes et les campagnes*. Auxerre, 1864, in-8°;

—Le même. *Quelques particularités sur le mouvement*

*de la population dans le département de l'Yonne.* Auxerre, 1864, in-8° ;

— *Annales de la Société Impériale d'agriculture, industrie et sciences du département de la Loire.* T. VII et VIII (1863-1864). Saint-Étienne, 1864, in-8° ;

— Publications périodiques : *Bulletins de la Société de Géographie, Archives de médecine navale, Presse scientifique; Médecine contemporaine, Association médicale, Gazette médicale de l'Algérie,* etc.

— M. Van der Hoeven envoie plusieurs notices bibliographiques extraites d'un journal hollandais et relatives à divers ouvrages anthropologiques de MM. Nicolucci, de Baër, Albert Jæger et Retzius.

— La Société a reçu en outre les publications suivantes de l'Institution Smithsonienne des Etat-Unis :

1° John Dean. *The Gray Substance of the Medulla Oblongata and Trapezium.* Washington, 1864, grand in-4° ;

2° George Gibbs. *A Dictionary of the Chinook Jargon, or Trade Language of Oregon.* Washington, 1863, in-8° ;

3° *Catalogue of the Publications, and List of Foreing Correspondants of the Smithsonian Institution.* Washington, 1863, in-8° ;

4° *Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution.* Washington, 1863, un vol. in-8°. Ce volume renferme plusieurs mémoires fort importants sur des sujets anthropologiques, savoir, Danil Wilson, *Physical Ethnology,* — Morlot, *An Introductory Lecture to the Study of High Antiquity ;* — John Lubbock, *North-American Archeology;* — Aq. Ried, *Account of Human Remains from Patagonia.* (M. Dally est chargé de présenter un rapport sur ce volume.)

### CANDIDATURES

Ont demandé le titre de membres titulaires :

M. le docteur Victor LACANAL, de Saint-Lizier (Ariége), présenté par MM. Gratiolet, Broca et Pruner-Bey ;

M. le docteur Louis EVRAT, directeur-médecin honoraire de l'asile des aliénés de l'Isère, en résidence à Paris, présenté par MM. Lemercier, Broca et Benoît ;

M. le docteur Louis TEXIER, professeur à l'école de médecine d'Alger, présenté par MM. Broca, Gillebert d'Hercourt et Gratiolet ;

Et M. Paul BATAILLARD, de Paris, présenté par MM. Broca, Bertillon et Pruner-Bey.

— M. César CHAPUY, lieutenant au 98e de ligne, étant sur le point de partir pour l'Algérie, demande le titre de correspondant national. Il est présenté par MM. Prat, Morpain et Gratiolet.

### Objets offerts à la Société

MM. Bertrand et de Saulcy font don à la Société d'un grand nombre de crânes de l'âge de pierre provenant de fouilles qu'il ont pratiquées au mois de septembre dernier dans les tumuli de Méloisy (Côte-d'Or.) Ces crânes sont malheureusement très-fragmentés ; on espère toutefois que quelques-uns pourront être reconstitués.

— M. Gast, de Libourne, envoie une hache celtique en granit, qu'il a trouvée à la surface du sol, sur le tertre de Fronsac.

— *Crânes mérovingiens de Langres.* M. de Saulcy fait don à la Société de quatre crânes qui ont été trouvés à Langres dans des tombes mérovingiennes. M. Fernel, colo-

nel du génie; qui a dirigé les fouilles donne les renseignements suivants sur la provenance de ces crânes :

« C'est sur le territoire de Langres que ces crânes ont été trouvés. Il existe à Langres deux cimetières gallo-romains, l'un dans l'intérieur même de la citadelle, l'autre au pied du front qui s'étend à l'est, entre l'extrémité nord de la place et le faubourg dit *Sous-murs*, à 40 mètres de la muraille. Ce dernier cimetière a environ 300 mètres de longueur sur 50 mètres de large. L'autre est limité à l'ouest par une voie romaine, et il est encombré de cendres, de matières charbonnées et de tombes sculptées. La quantité d'os d'animaux, victimaires sans doute, est telle, que nos ouvriers en font commerce. On trouve notamment des os de sangliers.

» Toutes les tombes sont des auges monolithes, à couvercles avec filet, également d'une pièce et remboîtées sur $0^m$, 12. Elles sont pleines de terre et j'ai peine à comprendre que celle-ci ait pu s'introduire en remontant. Elles sont à $1^m$,50 de profondeur. On a trouvé dans ces tombes des lampes en terre, des vases à huile terminés par une pointe, des fibules, des épingles à cheveux en ivoire, des styles, des grains de colliers en terre, des émaux et des médailles qui varient de Tibère à Constantin. De plus, des urnes remplies d'os et de cendres ont été trouvées dans le voisinage.

» Le nombre des tombes trouvées est tel, qu'un faubourg voisin dit des Auges, en a pris le nom, bien que les érudits prétendent que ce mot Auges vient de *aage* qui signifie eau. Mais la première explication me paraît plus naturelle. Chaque maison, dans ce faubourg, a ses auges, et j'en emploie dans la maçonnerie de la station. Toujours les pieds vers le levant. Beaucoup de squelettes sans auge.

« La forme des auges est celle d'un trapèze allongé.

» Je donne tout ce qui me paraît remarquable au musée

de la ville, suivant conventions faites et autorisées par le ministre. Nous y possédons un tombeau *sub ascia*, provenant du cimetière de la ville dont proviennent aussi trois ou quatre crânes envoyés.

» Malheureusement mes ouvriers ont ajouté aux os d'animaux qu'ils vendent les débris d'une trentaine de têtes.

» Du reste, on sait que Langres est une vaste nécropole, et il n'est pas de jour où l'on ne m'apporte quelques trouvailles, principalement des poteries vernissées avec marques de fabrique : Germanus, Primus, Sigillus, Macrinus..... dont quelques-unes se retrouvent dans les deux cimetières. Le Donysius que j'ai envoyé à M. de Saulcy est de la citadelle.

« La plupart des crânes tombent en poussière au contact de l'air. »

**Tableau chromatique des yeux, de la peau et des cheveux pour les observations anthropologiques.**

M. Broca dépose sur le bureau le premier exemplaire de la planche chromatique qui paraîtra dans les *Mémoires* avec les *Instructions générales*.

Ce tableau se compose de 54 types de couleurs. Les numéros 1 à 20 représentent les yeux; les numéros 21 à 54 représentent les principales couleurs de la peau et du système pileux. L'explication du tableau des yeux, dit M. Broca, a été donnée dans les *Bulletins* de l'année dernière (séance du 19 nov. 1864) ; je me bornerai donc à ajouter aujourd'hui que le n° 11, représentant l'œil bleu très-foncé, a dû subir depuis lors une modification. Lorsque ce tableau vous a été soumis, tous les types, à l'exception d'un seul, étaient exprimés en teintes plates, qui reproduisaient la nuance moyenne de chacun des yeux observés. L'exception était relative au n° 11. Jusqu'alors je n'avais pas eu l'occasion d'observer le type de l'œil bleu très-foncé.

Les yeux sur lesquels j'avais vu cette couleur ne la présentaient que dans leur zône externe ; leur zône interne était d'un bleu beaucoup plus clair ; si j'avais pris la moyenne entre ces deux teintes, j'aurais obtenu un ton peu différent du n° 12 (bleu foncé) et la nuance la plus foncée du bleu de l'iris aurait ainsi été exclue du tableau. J'avais donc pris le parti de mettre dans la 11e case, au lieu de la teinte plate bleu très-foncé qui devait naturellement y trouver place, une teinte dégradée d'un bleu très-foncé dans la zône externe et d'un bleu plus clair dans la zône interne. Cette exception constituait une irrégularité, qui pouvait sans doute embarrasser les observateurs, mais qui me semblait toutefois préférable à une lacune. Mais depuis lors j'ai eu l'occasion d'étudier sur un enfant nouveau-né des yeux dont l'iris était d'un bleu très-foncé dans toute son étendue, à tel point que les parents de l'enfant croyaient qu'il avait les yeux noirs ; je l'avais cru aussi comme tout le monde ; ce fut seulement en examinant de très-près une tache érectile qu'il avait sur une de ses paupières, que je constatai que la teinte fondamentale de l'iris n'était pas le brun, mais le bleu. Cette teinte ne persista qu'une dizaine de jours ; elle fit place peu à peu à des nuances moins foncées, et elle est maintenant d'un bleu clair ; mais il suffit que la couleur bleu très-foncé ait été observée chez un seul individu, même à l'état passager, pour qu'elle doive trouver place sur notre tableau. J'ai donc cru devoir remplacer l'œil n° 11 du tableau de l'année dernière par le type bleu très-foncé dont la réalité est constatée.

Les 34 types de couleurs de la peau et des cheveux ont été choisis, non sans beaucoup de tâtonnements, parmi un grand nombre de cartes coloriées, les unes d'après nature, les autres d'après les bustes en couleur du Muséum ; j'avais fait reproduire sur d'autres cartes les tons de peau représentés dans les ouvrages généraux ou spéciaux d'ethnogra-

phie, dans les atlas de voyage, et dans quelques albums particuliers. Mais nous n'avons fait presque aucun usage de ces peintures, dont l'exactitude n'est pas suffisamment certaine; elles ne nous ont servi que de termes de comparaison. Le choix de nos 34 types a été fait avec le concours de M. Gratiolet, de M. Simonot qui avait fourni une partie de nos matériaux, et de M. Perret, des Gobelins, l'habile artiste qui a si bien secondé M. Chevreul dans l'exécution des gammes chromatiques en laine déposées dans la grande collection des Gobelins.

Le choix une fois fait, le modèle de la planche une fois exécuté à l'aquarelle, il s'agissait de reproduire cette planche avec une exactitude parfaite, et surtout avec une uniformité absolue. Le procédé de l'enluminure au pinceau a été tout d'abord écarté comme tout à fait infidèle. Restaient la chromo-gravure et la chromo-lithographie; mais aucun des nombreux imprimeurs auxquels nous nous sommes adressés n'a voulu prendre l'engagement de fournir, même à des prix très-élevés, un grand tirage parfaitement conforme au modèle. Les procédés rigoureux de chromo-gravure, à l'aide desquels M. Chevreul a fait exécuter d'une manière si heureuse le spectre solaire, les cercles chromatiques et les gammes des couleurs rabattues, sont excellents lorsqu'ils s'agit de reproduire des teintes graduées qui se succèdent dans un ordre régulier; mais pour reproduire par ce moyen un tableau comme le nôtre, avec l'exactitude rigoureuse qu'exige la science, il aurait fallu dix fois plus de temps et de travail. La chromo-lithographie ne permet pas, comme la chromo-gravure, d'obtenir des teintes vives par la superposition des couleurs; chaque couleur exige donc une pierre particulière sous laquelle tous les exemplaires du tirage passent successivement. Au surplus, ce n'est pas cela qui nous aurait fait reculer, car ce procédé est encore le moins coûteux de tous. Mais voici

l'objection capitale avec la même pierre, la même encre, la même presse, le même ouvrier, on obtient sur les diverses épreuves des tons très-différents. C'est toujours la même couleur, mais, suivant qu'elle est disposée en couche plus ou moins épaisse, elle masque plus ou moins le blanc du papier, et elle donne dès lors un ton plus ou moins élevé dans la gamme correspondante (1). Lorsqu'on reproduit une aquarelle ordinaire, ces changements de ton sont peu importants; les épreuves sont destinées à être examinées séparément et non à être comparées; et les différences qui peuvent exister entre elles n'ont aucune portée. Il fallait au contraire que tous les exemplaires de notre tableau fussent identiques, puisque les couleurs qu'on allait y représenter devaient être aussi invariables que leurs numéros d'ordre.

Le seul moyen que nous ayons trouvé pour atteindre ce but est fort compliqué et exige un travail minutieux, mais il a l'avantage d'être tout à fait rigoureux. Il consiste à tirer d'un seul coup, sur une grande feuille d'un papier extrêmement mince, tous les exemplaires de la même couleur. Cette feuille unique, dont tous les points présentent une teinte absolument uniforme, est découpée à l'emporte-pièce et divisée en autant de morceaux égaux qu'on veut avoir d'exemplaires; puis on colle un de ces morceaux sur chacun des exemplaires de la planche, dans le petit compartiment numéroté qui correspond à cette couleur particulière, et l'on recommence ainsi pour chacune des autres couleurs.

Les numéros 21 à 54, qui représentent les couleurs de la peau et des cheveux sont des teintes plates; ils occupent

(1) La gamme d'une couleur est la série des tons que l'on obtient en la mêlant soit avec le blanc, soit avec le noir. M. Chevreul a adopté pour chaque couleur une gamme de vingt tons qui conduit du blanc au noir par des transitions presque insensibles.

chacun un rectangle long de 24 millimètres et large de 13. Une pierre lithographique longue de 60 centimètres et large de 46, permet donc d'obtenir d'un seul coup une feuille dans laquelle on découpe aisément plus de 800 exemplaires de la couleur préparée. Cela suffisait pour notre tirage ; toutefois, dans la prévision du cas où un plus grand nombre d'exemplaires seraient demandés ultérieurement, notre imprimeur, M. Grandjean, dont l'habileté mérite d'être signalée, a tiré pour chaque couleur plusieurs feuilles supplémentaires, qu'il a mises en réserve dans des cartons numérotés, après avoir rejeté celles qui n'étaient pas exactement pareilles à la teinte correspondante du tableau. Nous sommes certains, par conséquent, que les exemplaires dont nous auront besoin par la suite ne différeront en rien de ceux de la première édition.

Les numéros 1 à 20, qui représentent les couleurs des yeux, ont exigé une petite complication. Il était nécessaire de donner à ces numéros la forme ronde de l'iris, et de placer au centre de chaque cercle une pupille noire destinée à faire ressortir la couleur par contraste. On a donc préparé pour le tirage des yeux une pierre spéciale sur laquelle on a dessiné avec le crayon lithographique, 900 cercles et autant de pupilles, et il a fallu que chaque feuille passât deux fois sous la pierre, une première fois pour le noir des pupilles, une seconde fois pour la couleur des iris. Cela fait on a découpé les yeux, et on les a collés sur les planches comme je l'ai dit pour les autres couleurs.

Malgré la précaution que l'on a prise de réserver des feuilles pour les besoins ultérieurs, on a dû prévoir le cas où ces feuilles s'égareraient où s'altéreraient; on a dû se préoccuper surtout de la possibilité de la dégradation spontanée que certaines couleurs tendent à subir avec le temps. C'est un fait bien connu que beaucoup de couleurs, surtout les couleurs végétales, changent de ton lorsqu'elles sont

exposées à la lumière ; dans le cas contraire, elles se conservent beaucoup plus longtemps ; mais elles finissent quelquefois par se dégrader, en dépit de toutes les précautions. C'est pour remédier à cet inconvénient que M. Chevreul a fait exécuter sur émaux, et fixer ainsi d'une manière tout à fait stable, les gammes chromatiques de la grande collection des Gobelins, travail immense et extrêmement coûteux, qui n'a pu être fait en France, et qu'on a dû confier aux artistes émailleurs du Vatican. Nous ne pouvions songer à fixer ainsi les couleurs de notre tableau; cela n'était d'ailleurs point nécessaire, puisqu'il suffisait de déterminer la valeur de chaque teinte en la comparant aux couleurs-étalons de la collection définitive et invariable des Gobelins. C'est ce que nous avons fait, M. Gratiolet et moi, avec le précieux concours de M. Perret. La valeur de chacune de nos cinquante-quatre couleurs se trouve ainsi exprimée par écrit sur le tableau que je vous présente, et qui sera conservé dans nos archives. On pourra donc, tous les deux ou trois ans, vérifier l'état de la planche chromatique, et rétablir dans les tirages ultérieurs les couleurs qui auraient subi quelque altération.

Nous ne pouvons dissimuler les imperfections de cette planche, mais on remarquera que le procédé qu'on a suivi pour l'exécuter la rend susceptible de subir les corrections partielles dont l'utilité pourra être reconnue plus tard. Si des lacunes nous sont signalées dans la série des couleurs de la peau, qui est probablement incomplète, certaines couleurs très-peu différentes de leurs voisines pourront être supprimées et remplacées par d'autres, auxquelles on donnera des numéros nouveaux. Par exemple, si nos correspondants nous envoient une couleur nouvelle, on pourra la placer sous le n° 55, à la place du 49 actuel, qui ne diffère pas beaucoup des numéros voisins 48 et 50. La seule partie de la planche qui ne se prête pas à ces corrections

est celle qui représente les yeux ; ceux-ci étant disposés en séries parallèles, toute substitution romprait la succession des nuances. Les corrections nécessiteraient donc le remaniement de toute cette partie du tableau.

La planche chromatique, publiée d'abord dans nos *Mémoires*, sera en outre distribuée à tous les voyageurs qui feront à la Société l'honneur de lui demander des instructions. Si d'autres sociétés désiraient annexer cette planche à leurs instructions, pour uniformiser autant que possible les observations anthropologiques, nous autoriserions bien volontiers notre imprimeur M. Grandjean, à utiliser à cet effet les feuilles qu'il tient en réserve. La Société ayant acquitté une fois pour toutes les frais de premier établissement, les éditions ultérieures coûteront un peu moins cher que la première, et pourront être livrées soit à notre Société, soit aux sociétés étrangères, au prix de 50 fr. le cent.

A la demande de quelques-uns de nos collègues, la Société avait exprimé le vœu que le dessin colorié d'un œil d'albinos que j'ai présenté dans la séance du 4 février 1864, fît partie de notre planche chromatique (t. V, p. 141). Le défaut de place ne nous a pas permis de nous conformer à ce désir. Plusieurs nuances de la peau et des cheveux ont dû être éliminées pour le même motif. Il était impossible de serrer davantage les couleurs, et l'on comprendra aisément que le tableau aurait perdu, dans la pratique, la plupart de ses avantages, si on l'avait divisé en deux planches.

## Sur les gisements de silex taillés de Pressigny-le-Grand

Par M. Meillet

(M. Meillet donne de plus amples renseignements sur les ateliers de silex taillés de Pressigny-le-Grand.)

« Les champs de Pressigny (il y en a vingt à vingt-cinq

à des distances de trois à quatre lieues) ne sont point des champs sacrés parsemés d'armes votives. *Ce sont des ateliers.* On trouve sur le sol *tous* les débris de la taille des silex, les nucléus, les couteaux, etc. Le sol en est encombré dans une épaisseur de 70 à 80 centimètres. J'y ai trouvé les marteaux en silex qui ont servi à fabriquer ces objets. Les silex bruts se trouvent en prodigieuse quantité dans ces terrains : ce sont des plaques de 10 à 20 centimètres d'épaisseur, qui proviennent des bancs dénudés de la craie. Ils sont si communs dans le pays et si grands, que j'ai vu des fossés couverts, en guise de pont, d'un seul morceau de silex plat. J'ai trouvé dans les champs de Pressigny et je conserve quatre à cinq haches parfaitement taillées, de la forme de celles des dolmens ; deux sont aux trois quarts polies. Quelques amateurs de Pressigny en possèdent une douzaine, qui ont été trouvées dans un champ spécial, où il n'y a pas de nucléus. Plusieurs de ces haches sont admirablement taillées et polies. Les grands silex taillés dont je vous ai envoyé huit spécimens, et qui sont en nombre immense, ne sont ni des haches ni des armes : ce sont les *nucléus* dont on a détaché des couteaux. On les trouve à tous les états d'avancement, suivant qu'on en a détaché une, deux, trois lames, ou davantage. Il y en a qui ont fourni des couteaux sur les deux faces. A côté des nucléus, on trouve en abondaece des couteaux, des éclats provenant de la fabrication, et toutes sortes d'objets ébauchés qu'on a laissés de côté à cause de quelque imperfection. Chose curieuse, le champ principal où se trouvent ces débris, quoique situé en rase campagne, loin des villes et des villages, s'appelle encore *champ du commerce.*

Ces musées d'un nouveau genre ne sont point dans un terrain diluvien, mais à la surface du sol, ou couverts d'une couche récente. Je les rapporte à la troisième période de l'âge de pierre, qui a précédé l'apparition des métaux.

Il y a dans la localité des terrains diluviens parfaitement caractérisés, où l'on trouve en abondance des haches et des flèches, mais de formes un peu différentes et jamais polies.

Quelques membres de la Société d'anthropologie se sont demandé si les grands nucléus n'étaient pas destinés à servir de socs de charrue, J'ai examiné et discuté cette hypothése qui m'avait déjè été soumise par le maire et le notaire de la localité. Mais il est facile de reconnaître que ces nucléus ne sont que les restes des blocs de silex dont on a détaché les couteaux. On a enlevé autant de lames que le permettaient la nature et la qualité des silex; ceux qui étaient de bonne qualité ont fourni des lames sur leur deux faces; ceux-là sont très-plats, et complétement impropres à servir de socs de charrue. D'autres fois on s'est contenté d'enlever trois ou quatre lames sur l'une des faces d'un silex brut, sans toucher à la face opposée. Si quelques-uns de ces nucléus sont allongés et plus ou moins irrégulièrement cunéiformes, il y en a beaucoup d'autres qui sont gros et courts, et dont on a enlevé de courtes lames pour pointes de lances. Il résulte de tout cela que les nucléus n'ont pas été taillés pour eux-mêmes ; ce ne sont que les débris de la fabrication des silex taillés. »

## LECTURES

### Réplique à M. B. Davis au sujet du crâne de Néanderthal

Par M. PRUNER-BEY.

Enfin la question relative au crâne du Néanderthal vient d'entrer dans une phase nouvelle. Un officier anglais a découvert aux cnvirons de Gibraltar une édition augmentée de ce crâne, à savoir nn crâne identique avec *la face entière*. J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'hono-

rable Société la photographie de cette pièce, que je dois à l'obligeance de M. Busk. L'original se trouvant entre les mains de notre éminent collègue, nous serons sous peu éclairés sur les détails qui s'y rapportent.

Je rends de plein cœur hommage aux vues judicieuses de notre éminent collègue M. Davis, en ce qui concerne la première condition à remplir dans l'étude d'un crâne quelconque. Certes, il s'agit avant tout de déterminer si la pièce est à l'état normal, et les travaux de M. B. Davis à ce sujet méritent notre attention et notre reconnaissance. Quant au crâne de Néanderthal, j'accorde également à l'honorable savant que l'état de ses sutures correspond entièrement à la description nette et précise que M. Davis nous en donne, et j'avoue même que leur oblitération pourrait, du moins en partie, avoir été précoce. Mais, tout en admettant cette possibilité, je serais pour ma part fort embarrassé d'en prouver la réalité. Et d'abord l'homme de Néanderthal est indubitablement un sujet âgé comme le démontre l'affaissement du lobe antérieur de son cerveau et l'état de ses artères qu'on peut constater sur le moule interne de son crâne. De plus, la suture coronale, au moins, présente dans la marche de son oblitération le caractère sénile. En second lieu, si ce crâne est anormal par la cause que nous signale M. Davis, comment alors s'expliquer l'accord de sa circonférenre et de ses diamètres principaux avec ceux d'autres crânes celtiques anciens, qui se trouvent à l'état normal, ainsi que je l'ai remarqué précédemment ?

Enfin voici un dernier argument qui me semble décisif. La pièce que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de la Société provient d'un ancien tumulus du Poitou (*Pictones*(. C'est un frontal auquel se trouvent encore attachés des fragments des pariétaux. La suture coronale, finement dentelée, est encore ouverte. Mais ce qui est le plus remarquable, c'est qu'au centre de cette suture il existe

un osselet intercalé là où commence à l'état ordinaire la suture sagittale Cet osselet en forme de parallélogramme, a une longueur de 41 millimètres et une largeur de 27 millimètres. Les quatre sutures par lesquelles il confine au frontal et aux pariétaux, sont également ouvertes et d'une dentelure très-fine. Voilà donc une multiplication de sutures, c'est-à-dire une disposition inverse à celle que nous a fait remarquer M. B. Davis dans le crâne de Néanderthal, et pourtant, par le développement des sinus frontaux et plus encore par l'abaissement du front, notre échantillon nous permet de le rapprocher du Néanderthalois. Du moins sa surface interne s'adapte parfaitement au moule cérébral du dernier; et si l'on met en ligne de compte la différence d'âge des deux individus, on peut présumer que la saillie des arcades sourcilières eût encore augmenté chez le Poitevin, s'il avait vécu plus longtemps. Ses sinus frontaux ont une hauteur d'au moins 30 millimètres, une largeur de 45 millimètres et une profondeur de 13 millimètres. Leurs cellules sont juxtaposées horizontalement, comme c'est la règle dans les anciens crânes dolichocéphales, tandis que chez les brachycéphales elles sont des deux côtés superposées verticalement. Le fragment de crâne que je viens de décrire provient du territoire des anciens Celtes, motif de plus pour insister sur l'origine pareille de celui de Néanderthal. En dernier lieu, tout en reconnaissant l'influence profonde qu'exerce sur les formes crâniennes l'oblitération spontanée et précoce des sutures ou l'état inverse, elle ne produit pourtant ordinairement que des caricatures, et je ne sache pas que par là le crâne subisse dans sa forme primitive des changements tels qu'ils puissent rendre son caractère national méconnaissable. Et je le demande, sans la compression artificielle, l'oblitération spontanée des sutures peut-elle convertir les dolichocéphales d'origine en brachycéphales et inversement?

Du reste, je me félicite de mon accord avec notre éminent confrère sur les caractères humains et européens du Néanderthalois, et je me permets de remarquer en passant que M. Carter-Blake a fait un recueil complet et fort remarquable de la littérature relative à ce sujet, qui a été débattu dans presque tous les pays de l'Europe avec plus ou moins de succès. Tout dernièrement encore, M. Meyer a signalé des traces de rachitisme dans l'avant-bras gauche et les côtes du Néanderthalois. Il existait donc en tout cas quelque état pathologique dans cet individu. Enfin, n'oublions pas que M. Turner a établi, même à la satisfaction de M. Huxley, ce me semble, le parallélisme entre des crânes modernes de l'Europe et celui de Néanderthal.

### Réplique à M. Bonté au sujet de la chevelure

Par M. Pruner-Bey

M. Bonté nous a communiqué dans la dernière séance d'août, de nouvelles objections relatives à mon premier travail sur la chevelure; je n'y répondrai pas aujourd'hui. Je me borne à annoncer que mon second mémoire sur ce sujet est achevé; j'en donnerai bientôt lecture, et les faits, alors, répondront pour moi.

Mais notre honorable collègue a mêlé à son argumentation des questions incidentes que je ne puis passer sous silence.

En ce qui touche d'abord aux Esquimaux, on ne doit pas ignorer les travaux antérieurs et postérieurs à celui de Morton. Déjà R. King, dans sa belle monographie, a signalé l'infériorité physique et morale des Groënlandais comparativement aux autres tribus de la grande nation polaire. Depuis, les recherches de M. Latham et plus encore les études crâniologiques très-étendues de M. Wilson nous ont

mis en état de rattacher à tout jamais les Esquimaux aux Américains. D'ailleurs on sait également aujourd'hui que le type esquimau subit des modifications notables à mesure qu'on avance du Groënland vers l'ouest, et un témoin respectable, M. le capitaine Sandiforth, m'a assuré verbalement, que, parmi les femmes des Esquimaux de l'occident, il en existe de réellement belles. Remarquons enfin que jusque dans le Mexique (*Oaxaca*), Lyon trouva les Onachalis ressemblant aux Esquimaux. Quant à la place à assigner aux Hottentots et aux Boschismans dans une classification des races humaines, abstraction faite de leur langue, la question est aujourd'hui assez avancée, grâce aux progrès de nos connaissances. Et, en effet, au simple point de vue du naturaliste on a l'alternative de suivre l'exemple de M. Geoffroy Saint-Hilaire et d'en constituer une race à part ou de les rattacher aux nègres. Car toutes les particularités qui paraissaient autrefois rapprocher les Hottentots des Mongols, sont aujourd'hui plus ou moins constatées sur des tribus nègres. Par exemple, si tous les Boschismans, ainsi que nous l'apprend Livingstone, ne sont pas jaunes, tous les nègres, tant s'en faut, ne sont pas noirs. De plus l'élargissement des pommettes, d'où résulte un visage pyramidal ou une face à losange, se rencontre également sur quelques nègres. Il en est de même de presque tous les autres caractères ostéologiques signalés trop précipitamment comme particuliers aux Hottentots, et de l'insertion de leurs cheveux en touffes. Quant à la taille, des tribus entières de négres se distinguent par leur petitesse. Enfin jusqu'à la particularité la plus étrange, savoir la stéatopygie, elle est également l'apanage de quelques négresse, etc. L'a-t-on jamais rencontré parmi les peuplades mongoles ?

M. Bonté. J'étais disposé à ne pas insister davantage dans mes observations sur le travail de M. Pruney-Bey sur la che-

velure, d'abord parce que je crois avoir prouvé mon thème, surtout dans ma dernière lecture, et ensuite parce que je craignais qu'on ne vît dans cette insistance quelque chose de trop persistant, de personnel même ; mais M. Pruner-Bey me réfute, je dois lui répondre.

Toutefois je ne le ferai qu'après impression afin de ne pas m'exposer à donner à ses paroles une portée qu'elles n'auraient pas.

## L'acclimatement et l'acclimatation

Par M. SIMONOT

L'acclimatement de l'homme est une question encore en litige ; pour les uns l'homme est cosmopolite, pour les autres il appartient en quelque sorte au sol où il a pris naissance et, s'il s'en éloigne au delà de certaines limites, il compromet sa validité ou celle de sa descendance.

Laquelle de ces deux opinions est l'expression de la vérité? tel est le problème à résoudre. Malheureusement, deux ordres de difficultés bien distinctes en ont jusqu'à présent retardé la solution, les unes intrinsèques, relevant de la complexité de la question elle-même ; les autres extrinsèques, ressortant de la confusion qui le plus souvent encombre son étude. Il est donc de toute nécessité de bien définir ce qu'on entend par acclimatement, et plus rigoureusement nécessaire encore d'établir avec netteté et précision l'ordre de faits qui peut autoriser son acceptation ou son rejet.

Ouvrons un dictionnaire et donnons la préférence au plus nouveau, le *Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales*, où l'article *Acclimatement* a été rédigé par notre honorable collègue M. Bertillon. Nous y verrons que l'auteur, imitant l'exemple de la plupart de ses devanciers, établit la synonymie des mots acclimatement et acclimatation, avec

cette seule réserve que l'un, acclimatement, exprime le fait dans sa spontanéité, tandis que l'autre, acclimatation, l'exprime alors que l'art est obligé d'intervenir.

Même en établissant cette distinction, est-il bien logique d'admettre cette synonymie? Je ne le pense pas. Car elle a le double inconvénient d'employer deux mots pour exprimer une même idée et de confondre sous une même dénomination deux choses bien différentes, le fait qui tend à s'effectuer et le fait accompli. Il me paraîtrait beaucoup plus naturel d'appeler acclimatation l'accomodation des êtres vivants à l'état d'un lieu autre que celui où ils ont pris naissance, qu'elle soit du reste spontanée ou effet d'une éducation appropriée, et de réserver le mot d'acclimatement pour désigner les résultats positifs de cette accommodation, alors qu'elle est accomplie, ses résultats négatifs étant tout naturellement exprimés par le mot inacclimatement.

Il se peut qu'on ne voie là qu'une puérile question de mots qui est bien loin de ma pensée, mais à cela je répondrai que lorsque l'on s'entend bien sur les mots on est bien près de s'entendre sur les choses qu'ils expriment. Ainsi, je suis parfaitement convaincu que la question qui nous occupe fera un grand pas vers sa solution le jour où nous serons tous d'accord sur ce point : qu'il y a acclimatation toutes les fois que par son énergie vitale ou ses actes hygiéniques une masse immigrante mettra en équilibre les exigences de sa constitution organique et les influences du nouveau milieu où elle se trouve transplantée ; mais qu'au contraire, l'acclimatement ne lui est acquis qu'alors qu'elle peut se maintenir par la succession de ses générations dans un état de prospérité au moins analogue à celui dont elle eût bénéficié en restant à son lieu d'origine.

On pourra objecter, je le sais, que ce que j'appelle acclimatement est déjà appelé naturalisation ; mais, comme l'a

très-justement fait observer M. Bertillon, ce mot a déjà une acception politique dont il est plus qu'inutile de le détourner.

Passons maintenant des mots aux faits. On ne saurait trop louer M. Bertillon de l'ardeur qu'il met à déclarer que l'acclimatement ne peut être bien apprécié que par ceux qui l'étudieront dégagés de toute idée préconçue ; on est cependant conduit à se demander s'il a bien suivi son sage précepte lorsqu'on le voit dominé par l'idée, si souvent reproduite dans le cours de son travail, que l'acclimatement est favorisé et accéléré par le mélange des sangs de l'immigrant et de l'aborigène, car s'il y a un mélange des sangs, les métis interviennent et alors, dès la première génération, à la question d'acclimatement se substitue celle non moins importante des croisements.

Ou les croisements seront eugénésiques ou ils ne le seront pas.

S'ils le sont, il en résultera des êtres nouveaux dont la manière d'être ultérieure relèvera de l'atavisme et non de l'acclimatement qui leur est acquis *ab ovo* en raison des conditions de leur naissance.

S'ils ne le sont pas, c'est qu'il y aura entre les deux termes dont le métis est la résultante une incompatibilité naturelle qu'une sélection bien entendue peut seule modifier ou tout au moins atténuer dans ses effets stériles. Ici encore l'acclimatement est hors de cause et l'on peut tout au plus accuser l'acclimatation d'avoir antérieurement à tout mélange des sangs porté atteinte à la puissance génésique du terme importé.

Pour être autorisé à dire que le mélange des sangs favorise et accélère l'acclimatement, il faudrait savoir d'une manière positive comment se comporterait l'acclimatation des métis isolés de leur sol et de leur parenté originelle ; il faudrait en un mot les ramener aux conditions où doit être placée toute race dont on veut apprécier à sa juste valeur

l'aptitude d'acclimatation et l'énergie d'acclimatement. Il y aurait même en cette occurence à tenir sérieusement compte de la position respective des souches procréatrices, car tout porte à croire que la résistance et la viabilité des métis sont d'autant plus grandes que le rapprochement physiologique des races d'où ils sont issus est lui-même plus intime.

Il est dans l'étude de l'acclimatatlon comme dans celle de l'acclimatement une autre source d'erreurs à laquelle on ne saurait attacher trop d'importance. Je veux parler des exigences politiques et sociales qui bien souvent se trouvent en opposition avec les nécessités de l'acclimatation. Quant à présent, je me borne à indiquer ce fâcheux antagonisme, me réservant de le faire ressortir au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera.

Ces éléments de confusion écartés, il reste à s'entendre sur le degré de confiance qu'il est possible d'accorder à la statistique. Je ne viens point ici récuser sa nécessité et son importance, elles sont incontestables. Je ne veux pas davantage mettre en suspicion le talent et la moralité des statisticiens. Je veux seulement dire, et ceci, tout le monde, je crois, me l'accordera, que les chiffres qui servent à établir la statistique, au lieu de l'inflexibilité mathématique qu'ils devraient avoir, n'ont le plus souvent qu'une valeur conventionnelle se pliant à toutes les impressions comme à tous les intérêts. Ce n'est donc qu'avec une extrême prudence qu'on peut déduire de leur rapprochement des conclusions, surtout lorsqu'il s'agit de faits aussi controversés que l'acclimatation et l'acclimatement, dont nous allons successivement essayer l'étude, non pas avec la prétention de résoudre le problème, mais dans l'intention de démontrer que, daus l'état actuel des choses, toute solution absolue, négative ou affirmative, serait encore prématurée, faute d'éléments suffisants d'appréciation.

*Acclimatation.* — L'acclimatation, ai-je dit, est l'accommodation des êtres vivants à l'état d'un lieu autre que celui où ils ont pris naissance. On ne saurait en douter en voyant l'attention particulière que l'homme met à protéger les individus de la faune ou de la flore qu'il déplace pour satisfaire ses besoins ou son luxe. Mais si on considère l'irréflexion ou tout au moins l'insouciance qui le plus souvent préside au déplacement de l'homme lui-même, le doute surgit et on arrive à se demander s'il est bien soumis aux mêmes lois et s'il n'est pas en réalité cosmopolite.

Au point de vue intellectuel, je n'hésite pas à dire, oui l'homme est cosmopolite.

Si une égale propension à émigrer n'est pas dévolue à toutes les races humaines, la nostalgie en fait foi, il n'en est pas moins vrai que pour toutes la migration est facultative et volontaire, notons cependant que cette volonté n'est pas un simple désir de changer de place et qu'elle obéit le plus souvent à un mobile assez impérieux pour dominer toute autre considération. Tantôt c'est l'ambition d'un conquérant qu'il faut servir ou sa brutalité qu'il faut fuir ; tantôt c'est un cataclysme du sol ou son invincible stérilité; pour d'autres c'est l'exaltation religieuse qui les pousse ou l'amour de la science qui les entraîne; ici c'est l'obéissance à des exigences politiques, là, c'est la satisfaction d'intérêts commerciaux dont la cupidité a été jusqu'à faire de l'homme lui-même une marchandise ; quelquefois c'est la déchéance d'une position qu'on va cacher ou tenter de relever, souvent enfin c'est l'expulsion par la loi judiciaire ou la loi morale de la société.

Au point de vue matériel, au contraire, il me paraît impossible d'accepter *a priori* ce cosmopolitisme. Sans doute les races humaines ne sont pas comme les végétaux enracinés au sol ou à la merci des caprices du hasard, sans doute aussi elles ne sont pas comme les animaux limitées

à ces migrations fatales qui n'ont d'autres but que la satisfaction d'instincts, de calorification, d'alimentation ou de reproduction. Elles jouissent même de l'immense privilége de pouvoir conquérir par leur intelligence des conditions de vie là où leur organisme semblait tout d'abord condamné à mourir; mais, comme tout ce qui les entoure, elles n'en sont pas moins tributaires de la nature, en ce sens que toutes ont leur lieu d'élection sur la surface du globe, qu'elles ne peuvent s'en écarter impunément qu'à la condition de s'établir sur des points similaires, et qu'au delà de certaines limites elles sont assujetties à des lois d'acclimatation tout autant que les espèces végétales et animales.

De malheureux exemples le démontrent tous les jours et il faut aujourd'hui y attacher une importance d'autant plus grande que la prospérité des peuples est, on peut le dire, proportionnée à la multiplicité et à l'étendue de leurs relations extérieures.

L'acclimatation étant la lutte des milieux et des organismes il en résulte une double obligation : d'une part, connaître l'état physique des milieux et leurs influences, d'autre part, apprécier les aptitudes des organismes et leurs besoins.

L'état physique d'un milieu est exprimé par sa situation, ses conditions atmosphériques et ses conditions telluriques.

Au point de vue qui nous occupe il ne suffit pas pour établir la situation d'un lieu, de déterminer sa latitude et sa longitude, il faut encore mesurer son altitude, préciser son exposition, indiquer sa proximité ou son éloignement du bord de la mer.

Ses conditions atmosphériques, relèvent de la constitution de l'air; de la direction, de l'énergie, de la régularité ou de la variabilité de la ventilation; du nombre, de la durée, de l'intensité et de la météorologie des saisons; de

tous les faits thermométriques, barométriques, électrométriques, hygrométriques, udométriques et ozonométriques, en tenant rigoureusement compte des oscillations diurnes et nocturnes, des maxima, minima et moyennes dont l'ensemble peut seul donner aux observations une expression intelligente, car il se peut que deux milieux essentiellement différents fournissent des moyennes à peu près identiques qui induiraient dans de sérieuses erreurs si elles étaient isolées des écarts existant entre les maxima et minima.

Ses conditions telluriques ressortent de la constitution géologique du sol dans ses couches superficielles et profondes ; de la nature, de la quantité, de la répartition et du mouvement des eaux ; des caractères, des habitudes et de l'enchaînement des productions de toute nature, depuis celles dont les dimensions et les formes sont appréciables à l'œil nu jusqu'aux infiniments petits.

Ce sont là autant de facteurs que la statistique doit recueillir avec une extrême sévérité pour obtenir dans toute son exactitude un produit qui sera l'état physique du milieu. Déjà la tâche est laborieuse et pourtant elle n'est encore qu'une préface de l'étude de l'acclimatation.

Toutes ces conditions étant connues, il faut encore déterminer la somme des effets résultant de leur combinaison pour arriver à une expression véritable de l'influence du milieu. C'est là une question d'une incontestable difficulté, puisqu'il suffit de la prédominance absolue ou relative de l'un des facteurs, toutes choses étant égales d'ailleurs pour imposer une modification profonde au produit, mais sa solution est aussi incontestablement indispensable, car elle est le seul moyen d'établir entre les différents milieux une comparaison dont les conclusions aient un caractère de vérité capable de garantir la valeur de leurs applications pratiques.

Alors que l'acceptation actuelle du mot milieu n'était pas encore admise dans le langage scientifique, alors qu'on se contentait de l'expression moins complexe de climat, la climatologie reconnaissait trois sortes de climats, les chauds, les tempérés et les froids. Les climats chauds avaient pour limites dans l'hémisphère austral comme dans l'hémisphère boréal les tropiques ou le 30e degré de latitude ; dans les deux hémisphères aussi les tempérés s'étendaient du 31e au 55e ou 60e degré, et les froids de cette dernière latitude aux pôles. Jusqu'à un certain point, cette division des climats peut être conservée comme division générique, mais sa répartition n'est plus en rapport avec les obligations que les progrès scientifiques ont créées. Aujourd'hui, chaque milieu doit être étudié dans son individualité de telle sorte que l'on puisse grouper les individualités similaires, quelle que soit du reste leur position géographique. Certainement, alors, il devient impossible de faire concorder avec les zones parallèles anciennement établies les lignes passant par tous les points nommés successivement isothermes, isoclimatériques, et qu'actuellement, pour être vrai, il faudrait appeler isomésotériques.

C'est alors que les milieux auront été ainsi observés, ainsi classés, qu'il deviendra possible de définir théoriquement l'influence de tel ou tel milieu, de dire quels milieux auront la même influence, et d'éviter à l'acclimatation bien des écoles en assurant une base positive à l'étude des actions physiologiques et pathologiques auxquelles sont façonnés les aborigènes et auxquelles devront s'accomoder les exotiques.

Cette étude est encore à l'état d'enfance, et pourtant elle avait débuté par un chef-d'œuvre d'observation, l'immortel chaptire : *Des airs, des eaux et des lieux*. Reprise depuis quelques années par nos médecins de l'armée et de la flotte avec une ardeur qu'on ne saurait trop louer, elle a

certainement fait des progrès, mais elle reste toujours encombrée d'une foule d'incertitudes et d'oppositions qu'il est urgent de faire cesser dans le plus bref délai possible.

C'est ici que la statistique vient se heurter aux véritables difficultés de sa mission ; il ne s'agit plus, en effet, de collationner des chiffres dictés par une instrumentation dont la précision peut être définie à l'avance, il faut interroger et faire parler des chiffres recueillis par l'observation humaine, or tout le monde sait que l'observation varie avec l'observateur. Chacun observe suivant la direction qui lui est imprimée par ses aptitudes, ses passions, ses intérêts, son éducation ou sa position sociale. Trop rarement on rencontre cette droiture et cette indépendance d'esprit qui a fait dire à Baglivi dans sa *Praxis medica* : « *scribo hæc in aere romano.* » Il en résulte que les mêmes faits produisent des chiffres exprimant un résultat diamètralement opposé et qu'il est le plus souvent impossible aux statisticiens de ramener à leur juste valeur, grosse difficulté à laquelle il faut encore ajouter toutes celles inhérentes à la multiplicité des documents à recueillir.

Etant donné un milieu bien défini, il est constant qu'il existe entre son état physique et les êtres vivants qui y ont pris naissance, hommes ou autres, une corrélation qui donne à la vie physiologique comme à la vie pathologique son cachet particulier. Si dans ce même milieu on introduit des êtres vivants qui lui soient étrangers, hommes ou autres, il n'est pas moins constant qu'à cette corrélation va se substituer un anatagonisme imposant à la vie normale une série d'actions et de réactions dont l'intensité variera avec le point de départ, mais qui la devieront de sa direction première et détermineront une série de perturbations continues ou accidentelles, jusqu'au jour où il sera bien établi entre la forme et l'influence cet équilibre qui constituera l'acclimatation. Deux cas bien distincts peuvent alors se

présenter : ou l'organisme, par le seul fait de son élasticité, pourra subvenir *motu proprio* à tous les frais, et l'acclimatation sera spontanée ou, à défaut, force sera d'obtenir du milieu ce que l'organisme aura été incapable de produire, résultat plus éloigné qui sera l'acclimatation par éducation.

Ici il est un écueil à éviter, que M. Bertillon a fort bien fait de signaler, c'est de faire intervenir l'interminable question du monogénisme et du polygénisme, qui causerait de sérieux embarras sans être utile aux besoins de la cause.

En effet, qu'il y ait eu à l'origine, comme me l'a fort spirituellement répondu M. de Quatrefages dans une discussion antérieure, une seule unité humaine dont l'état physique fût assez indifférent pour permettre à l'influence des milieux de créer la pluralité des types actuels, ou que les races humaines soient issues de sources originelles multiples, il est toujours vrai aujourd'hui que la monanthropie, si elle a existé, n'existe plus et qu'elle a fait place à une polyanthropie irrécusable. Or, c'est là le point important lorsqu'il s'agit de l'acclimatation qui un jour peut-être sera le plus sérieux élément de rapprochement entre ceux qui ne sont monogénistes ou polygénistes qu'au point de vue scientifique.

Dans la circonstance, nous n'avons donc point à chercher si tel ou tel milieu peut faire d'un ortognathe un eurignathe ou un prognathe ; d'une chevelure lisse et droite, une chevelure laineuse et crépue ; d'un nègre un blanc ou réciproquement. Ce qu'il nous faut savoir, ce sont, dans le but de conserver à la vie son intégrité en tout lieu, les besoins et les obligations imposés aux différents types humains par les différents milieux.

Les premiers éléments de comparaison entre les hommes furent tout naturellement les caractères périphériques : taille, forme et couleur ; car il eût fallu fermer les yeux pour ne pas voir leurs nombreuses différences. Reconnaissant à la longue l'insuffisance de ces caractères pour établir

un classement méthodique on s'adressa aux mensurations du squelette, et, dans ces derniers temps, la préférence accordée au crâne comme critérium de la taxonomie humaine fit que le cerveau fut étudié comparativement dans sa forme, ses dimensions, son volume, son poids, le nombre, l'étendue et la profondeur de ses circonvolutions; mais lorsqu'il s'agit des organes de la digestion, de la circulation ou de la respiration, tout est encore à faire, et nous n'avons aucunes données assez précises pour comparer dans les races humaines la capacité et la puissance d'action du tube intestinal, de la rate, du foie, du cœur ou du poumon, organes qui cependant sont les agents le plus immédiatement indispensables à la vie, puisqu'ils apportent, répartissent et consomment tous les éléments de réparation en dehors desquels l'existence est impossible.

Il y a là une lacune scientifique qu'il est d'autant plus nécessaire de combler que son importance ressort d'un fait d'observation nettement établi aujourd'hui, à savoir : au fur et à mesure que l'habitant des pays tempérés s'avance vers les pays chauds, l'énergie de sa fonction respiratoire s'amoindrit et l'accomplissement parfait de l'hématose nécessite une suractivité des fonctions hépatiques et cutanées qui, au contraire, se ralentissent en raison de l'exaltation de l'énergie respiratoire alors qu'il se dirige vers les pays froids. On a expliqué ce fait en disant que bien que la composition de l'air soit partout la même, sa dilatation dans les pays chauds diminuait la proportion d'oxygène absorbé, tandis que sa condensation s'augmentait dans les pays froids, le nombre et l'amplitude des respirations restant les mêmes. Cette explication acceptée, on en a conclu qu'il fallait baser la quantité et la nature de l'alimentation sur la quantité d'oxygène absorbé, de manière à maintenir l'équilibre entre les éléments de combustion et le principe comburant. Cette observation est parfaitement juste et les

conséquences qu'on en a tirées sont parfaitement rationnelles, mais dans tout cela rien ne nous dit pourquoi les mêmes conditions d'air satisfaisantes pour le nègre du Sénégal, par exemple, ne le sont plus pour le Français et le Groënlandais, quand la raréfaction est la même pour tous, et réciproquement pourquoi les mêmes conditions d'air satisfaisantes pour le Groënlandais ne le sont plus plus pour le Français et encore moins pour le nègre, quand pour tous la condensation est la même ; il faut donc qu'il existe entre eux une différence organique qui en les isolant les uns des autres approprie chacun d'eux au milieu où il est né. C'est là l'inconnu à trouver et jusqu'à sa détermination l'immunité des uns et la non immunité des autres resteront des abstractions ouvrant un libre champ à toutes les hypothèses.

Il faut donc reconnaître que si dans nos tentatives d'acclimatation, nous procédons avec certitude ou tout au moins avec méthode en ce qui concerne les milieux, nous sacrifions beaucoup trop au hasard en ce qui concerne les organismes. A cet égard, nous n'avons jusqu'à présent constaté que des résultats et malgré les nombreux sacrifices que nous a coûté, cet enseignement, nous n'avons encore aucun fait assez positif pour servir de base à une réglementation qui nous éviterait de marcher en aveugles en invoquant sans cesse l'influence de l'habitude. Certes, je ne prétends pas la nier, cette influence, ce serait nier l'évidence ; mais l'habitude n'est pas tout. L'habitude nous dira-t-elle pourquoi, par exemple, de tous les âges celui qui en est le plus exempt, la première enfance est toujours et partout celui qui paye à l'acclimatation le plus large tribut de mortalité ; pourquoi le tempérament bilieso-sanguin dépérit plus que tout autre dans les pays chauds et mieux que tout autre aussi résiste aux rigueurs du froid; pourquoi certains types, comme les Juifs et les Bohémiens, restent

indemnes ou à peu près partout où il leur plaît de s'établir? Assurément non, ou alors il faut admettre que l'habitude imprime à l'organisme un caractère irréductible variant suivant les milieux et revenir à la diversité humaine en substituant l'influence de l'habitude à la multiplicité originelle, or, dans un cas comme dans l'autre, il reste toujours à déterminer quelles sont les différences organiques.

Tant que cette étude n'aura pas été faite il sera impossible de se prononcer sur l'acclimatation de l'homme, car elle seule peut nous édifier sur les métamorphoses que subit l'ensemble fonctionnel dans les différents milieux et nous indiquer quelle part peut à juste titre être dévolue à l'assuétude. Elle seule peut nous dire pourquoi, dans les pays chauds, l'exaltation des actes de la vie va coïncider avec l'anémie, tandis que dans les pays froids leur ralentissement va concorder avec les constitutions épaisses et robustes que nous y rencontrons. Elle seule enfin peut nous rendre compte de la spontanéité de l'acclimatation des uns quand il faut aux autres une éducation qui exige quelquefois l'importation de plusieurs générations pour arriver au but.

Plus encore que les faits physiologiques les faits pathologiques affirment l'indispensabilité de cette étude. Depuis longtemps l'observation a démontré que tout milieu avait sa constitution médicale relevant de la combinaison de ses conditions atmosphériques et telluriques et l'on est arrivé à reconnaître qu'autant elle était active dans les pays chauds, autant elle était neutre dans les localités hybernales où le plus souvent elle ne se manifeste qu'alors que la température atteint 0°. L'observation a encore démontré que toute constitution médicale avait son état fixe qui constituait l'endémie, son état éventuel l'épidémie, et qu'entre ces deux états il existait un caractère d'intimité qui les rat-

tachait aux différents états des mêmes causes avec cette différence cependant que l'endémie est stationnaire et inhérente au sol où elle se développe. tandis que l'épidémie a ses caprices de pérégrination, en subissant des modifications de forme et d'intensité alors qu'elle se transmet d'un milieu à un autre. Il est évident que, s'il y avait identité parfaite des organismes, tous les hommes subiraient ces influences de la même manière et que pour tous elles produiraient, à un degré variable, les mêmes effets ; tous les jours, au contraire, nous acquérons la preuve que là où l'Européen, en dépit de son hygiène privée, est fatalement anéanti, le nègre de la côte d'Afrique va le corps nu braver, avec toute l'indifférence de l'impunité, l'ardeur du soleil par 40° de température et bénéficier d'un sommeil réparateur au centre même des exhalaisons palustres les plus meurtrières; nous avons encore la preuve que ce même nègre va contracter pleurésie, phthisie ou tétanos idiopathique là où l'Européen contractera dyssenterie, hépatite et coliques sèches que, bien à tort, dans ces derniers temps on a voulu rattacher à l'intoxication saturnine. Pour qu'il en soit ainsi, il faut donc qu'il y ait entre eux une différence organique qui imprime à l'ensemble fonctionnel de chacun une impressionabilité différente. Quelle est cette différence? C'est là, je ne saurais trop le répéter, ce qu'il nous faut chercher et apprendre, si nous voulons éviter dans nos tentatives d'acclimatation ces immenses hécatombes qui n'ont encore pu nous affirmer qu'une chose, la rareté de l'acclimatation spontanée.

De cette rareté faut-il conclure à une impossibilité d'acclimatation! évidemment non, car ce serait préjuger de l'avenir en acceptant une idée réfractaire à tout progrès et par contre incompatible avec l'intelligence humaine; mais on peut et on doit même rigoureusement en conclure que l'acclimatation a, suivant les milieux, des exigences va-

riables qui doivent imposer aux réglements administratifs des modifications indispensables et non subir l'absolutisme de leur inertie. Malheureusement il est rare qu'il en soit ainsi et il a fallu de bien longues années pour que nos garnisons coloniales pussent obtenir réglementairement un costume en rapport avec l'extrême chaleur du jour et l'humidité froide des nuits, une alimentation satifaisante pour leurs facultés digestives; c'étaient là cependant des précautions hygiéniques aussi évidentes que nécessaires. Aujourd'hui, on doit le reconnaître, on commence à mieux comprendre ces obligations et pourtant l'insouciance française comme l'égoïsme britannique commettent toujours la faute de subordonner les intérêts de l'acclimatation aux intérêts commerciaux et politiques du moment. Certainement l'acclimatation ne saurait être pour l'homme comme pour l'animal ou la plante une question de cage ou de serre appropriées; c'est à son intelligence qu'il doit demander des conditions d'existence compatibles avec les besoins de son organisme, c'est à lui de reconnaître que bien souvent l'hygiène privée sera insuffisante s'il ne tarit pas la source des différents états pathologiques auxquels le prédisposent si efficacement les faits météorologiques dont il ne ne peut qu'atténuer les effets, impuissant qu'il est à changer leur nature.

A cela, je le sais, on ne manquera pas d'objeter qu'il faut souvent un temps trop long et des dépenses trop fortes pour concorder avec les bénéfices dont la prévision a motivé une expatriation volontaire pour les uns, obligatoire pour les autres, Ceci, je suis le premier à le reconnaître; mais alors qu'on n'impute pas à l'acclimatation ce qui n'est plus qu'une question de temps ou de budget et pour justifier cette demande nous pouvons sans sortir de France citer un fait d'une évidence frappante.

En l'an 1665, la volonté impérieuse de Louis XIV et le

génie administratif de Colbert créèrent un arsenal maritime sur les rives de la Charente, si l'on en croit la chronique du temps il se passa à ce moment ce que bien des fois depuis nous avons vus se renouveler, l'intrigue l'emporta sur l'intérêt public. Toujours est-il que la nouvelle ville s'éleva sur l'emplacement de la chatellenie de Rochefort, c'est-à-dire sur la rive la plus basse, la plus marécageuse et en conséquence la plus insalubre. Il en résulta que la population appelée à desservir l'arsenal fut décimée par tous les types de fièvres intermittentes et remittentes, par toutes les formes de la perniciosité. On peut même dire que l'état physiologique de cette population devint la cachexie paludéenne la mieux accentuée que le père transmettait à son fils et que l'étranger contractait infailliblement avec une rapidité désastreuse. Pendant plus d'un siècle les efforts intelligents et éclairés des intendants et des médecins chargés de la salubrité ne purent empêcher la mortalité de Rochefort de s'élever au niveau de celles de nos colonies les plus meurtrières. Le quinquina et plus tard la quinine rendirent d'immenses services pour enrayer les paroxismes fébriles, mais la mortalité ne diminua sérieusement qu'au fur et à mesure qu'un système d'irrigation bien entendu permit aux eaux de s'écouler et assainit le sol en dotant le pays d'une fortune agricole nouvelle; les influences délétères disparurent progressivement et aujourd'hui non-seulement la mortalité de Rochefort ne dépasse pas la moyennne de la mortalité de la France, mais elle ne s'élève même qu'à un chiffre qui permet de classer au nombre des localités privilégiées cette ville qui si longtemps causa un juste effroi à ceux que les exigences du service condamnaient à venir y demeurer.

Un pareil résultat autorise à penser que si, dès le début, l'Européen avait eu la sagesse de mieux servir ses nécessités d'acclimatation sur tous les points où, de par le droit

du canon il est venu imposer sa civilisation en échange des produits que réclamait la prospérité de son commerce et de son industrie, il n'aurait pas aujourd'hui à payer un si lourd tribut à l'insalubrité de ces milieux qui, comme Saint-Louis Sénégal, Sierra-Leone, Mayotte, Vera-Cruz, les Guyannes et tant d'autres, sont à un titre aussi triste que vrai désignés par l'opinion publique sous le nom de cimetières des Européens. Que dans le principe l'appât du gain l'ait emporté sur une sage prévoyance; on peut le comprendre, l'inexpérience était une excuse; mais maintenant cette excuse ne saurait être admise, car à mesure que les générations se sont succédées, l'expérience à démontré que si la facilité des transactions plaçait les établissements au bord de la mer, à l'embouchure des rivières, sous le vent des terres, elle les exposait ainsi à toutes les influences des effluves terrestres et de celles que produit le mélange des eaux douces et salines dont l'action funeste est notoire bien qu'on ne puisse en donner une explication parfaitement satisfaisante. L'obéissance aux nécesssités du gain devait donc entraîner l'obéissance aux exigences de la salubrité, et elle le devait d'autant plus que depuis longtemps l'observation a prouvé que par les mêmes latitudes, le séjour à la mer, en dehors du rayonnement des émanations terrestres, réduit à néant toutes les chances de mortalité et permet à l'organisme de s'accommoder à l'aide d'une hygiène bien entendue aux conditions météorologiques nouvelles qu'il lui faut subir.

Sans doute il eut fallu s'imposer de longs et nombreux sacrifices, mais mieux vaut un sacrifice limité qu'un sacrifice perpétuel dont le dernier terme est souvent un abandon qu'il eut certainement mieux valu consentir tout d'abord.

Avouons donc franchement que, si nous sommes en droit d'affirmer que l'acclimatation spontanée est une rare

exception, il nous reste beaucoup à faire pour juger en dernier ressort l'acclimatation par éducation. Avant de nous prononcer sur sa possibilité ou son impossibilité, il nous faut dresser un double état comparatif des organismes et des milieux, qui nous permette d'exiger des uns et des autres tout ce qu'ils peuvent produire pour assurer la vie en tout lieu, avec la certitude d'éviter les incompatibilités qui n'aboutissent qu'à une mort prématurée, irréductibles qu'elles sont par suite de notre négligence ou de notre incapacité à les combattre.

Cette étude est d'autant plus nécessaire, qu'en nous mettant à même d'apprécier à sa juste valeur l'acclimatation, elle nous édifiera sur les chances de l'acclimatement.

*Acclimatement.* — L'acclimatement n'étant, en somme, que le second acte d'un état de choses dont l'acclimatation, qu'elle soit spontanée ou résultat d'une éducation, est le premier acte, toutes les considérations qui précèdent lui sont plus ou moins immédiatement applicables, je n'aurai donc plus à y revenir ; mais il me reste à lui demander de les justifier.

J'ai dit en commençant que l'acclimatement n'était acquis aux masses immigrantes qu'alors que, par la succession de leurs générations, elles pouvaient se maintenir dans un état de prospérité au moins analogue à celui dont elles eussent bénéficié en restant à leurs lieux d'origine. Il est bien entendu que ces mots, état de prospérité au moins analogue, signifient que les moyennes de la durée de la vie et du développement de la population resteront ce qu'ils auraient été s'il n'y avait pas eu de déplacement, car on ne saurait prétendre que leurs caractères physiques ne subiront pas des modifications qui, sans anéantir d'une manière absolue la forme première, varieront avec la nature des influences nouvelles ; c'est là du reste la conséquence à peu près forcée de l'acclimatation et la garantie de l'ac-

climatement. On ne saurait davantage prétendre que leurs allures intellectuelles ne subiront pas alors la direction qui leur sera imposée par les conditions morales dans lesquelles l'acclimatement s'est effectué et se continue.

M. Bertillon a cru devoir demander compte de l'acclimatement à l'histoire. C'était là assurément une idée parfaitement juste, car l'enseignement du passé ne peut qu'être profitable au présent et à l'avenir; dans la circonstance, cependant, je ne crois pas devoir le suivre sur ce terrain, et voici pourquoi.

D'abord nous n'avons aucun document assez positif pour nous dire, d'une manière certaine, ce qu'ont été et ce que sont devenues, au point de vue de l'acclimatement, les migrations des peuples historiques; c'est même là ce qui cause aujourd'hui l'embarras ou nous nous trouvons pour ramener à un classement méthodique le chaos humain, embarras qui, ici même, a motivé, à quelques jours de distance, cette demande de M. d'Omalius d'Halloy : « Existe-t-il des preuves de l'origine asiatique des Européens ! » et cette autre de M. Broca : « Qu'est-ce que les Celtes? » Or, ce que les savantes discussions que soulevèrent ces deux questions ont le plus clairement démontré, c'est que, pour l'une comme pour l'autre, on était encore bien loin de s'entendre.

En second lieu, en admettant même que l'on puisse bien préciser les migrations, les moyens de locomotion du temps sont là pour affirmer qu'elles n'ont pu se faire que pas à pas, étapes par étapes, et, dès lors, la question de l'acclimatement s'efface pour faire place à celle de la fusion, que le plus fort imposait au plus faible, et d'où résultait une série de croisements; or, je me suis tout d'abord prononcé sur ce fait : à mon sens, croisement et acclimatement sont deux questions parfaitement distinctes.

Les temps les plus modernes ne sont pas eux-mêmes plus

riches en renseignements propres à l'acclimatement, et il faut arriver à l'époque, en quelque sorte contemporaine, pour voir débuter son étude. Ce n'est plus alors la pénurie des documents qui embarrasse, ce sont leurs incertitudes et leurs contradictions qui gênent. Malgré tout, on est aujourd'hui autorisé à dire que l'acclimatement des peuples est en raison directe de la similitude du milieu d'origine et du milieu d'importation. On peut encore dire, comme corollaire de ce premier fait, que l'acclimatement des populations du nord et du centre de l'Europe s'effectue plus facilement en se dirigeant vers les latitudes froides, tandis que celui des populations tropicales réussit mieux dans la direction des régions équatoriales, et qu'il existe, entre ces deux extrêmes, des intermédiaires dont l'acclimatement jouit, dans certaines limites, d'un plus large rayonnement. Tels sont, par exemple, les peuples Méditerranéens. On peut alors dire que partout où l'acclimatation a le moins à lutter, l'acclimatement a chances d'être plus prompt et plus parfait. Nous en trouvons du reste la preuve dans le tableau que M. Bertillon a publié sur l'Algérie, dont l'étendue, soit dit en passant, est assez grande pour qu'on soit tenu d'en faire le détail lorsqu'il s'agit d'acclimatement. D'après ce tableau, le privilége des nationalités suivrait, en Algérie, l'ordre suivant : les Espagnols, les Maltais, les Italiens, les Français, les Allemands. C'est aussi l'ordre que suit la similitude des climats, explication toute naturelle qui aurait pu dispenser M. Bertillon d'invoquer, en faveur des Espagnols, l'incarnation du sang Maure, surtout en réfléchissant qu'il n'était plus aussi possible d'invoquer la réciproque en faveur des Maures, dont l'acclimatement n'avait pas été moins facile à Séville et à Cordoue.

Je n'ai point à m'occuper ici de ces acclimatements avérés comme celui des Français en Acadie et au Canada, des Anglais dans les États-Unis du Nord, Des Portugais à Rio-

de-Janeiro, ou des Espagnols au Chili. Je n'ai pas davantage à m'arrêter à ces milieux où l'acclimatement est nul et où l'acclimatation n'a même encore rien fait pour attaquer dans sa source une insalubrité dont l'action, en dépit de toute hygiène privée, s'accroît sans cesse avec la durée du séjour, laissant pour toute alternative, la fuite ou la mort. Ce qu'il me faut étudier ce sont ces milieux où l'acclimatement est encore controversé, tels que les Antilles par exemple.

Par leur position géographique, les Antilles, situées entre le tropique et le 10e degré de latitude nord, entre le 61e et le 75e degré de longitude ouest, forment un groupe d'îles commençant à l'entrée du golfe du Mexique par les grandes Antilles qui courent de l'ouest à l'est, et finissant aux embouchures de l'Orénoque par les petites Antilles dont la direction incline du nord au sud, décrivant ainsi une courbe qui ferme à l'est la mer des Antilles et fait face à cette portion du continent américain qui comprend le Yucatan, la province de Guatemala, l'isthme de Panama et le littoral de l'Amérique méridionale de Carthagène à Cumana.

Leur superficie dont l'étendue offre de grandes et nombreuses différences, présente deux constitutions géologiques bien distinctes : l'une primitive, volcanique qui forme le squelette de ces îles, a, par ses soulèvements, produit toutes leurs parties élevées dont l'altitude très-variée ne dépasse pas un maximum de 1,500 à 1,600 mètres, se continuant quelquefois de la mer au sommet par des pentes douces que n'interrompt aucun plateau. L'autre secondaire, résultat évident d'alluvions successives accumulées sur les points où les soulèvements se sont arrêtés au niveau de la mer, leur forme une ceinture plus ou moins continue ou occupe une position isolée, souvent même considérable, de leur territoire.

Les parties élevées, inhabitées et couvertes de bois, sinon vierges au moins inexploités, dans leur moitié supérieure, sont, dans leur moitié inférieure environ, cultivées et productives ; mais ce sont les parties basses et alluvionnaires qui sont les plus exploitées et sur lesquelles se sont établis les grands centres de population à la proximité des rades et des ports.

Le sol, du sommet à la base, est irrigué par des ravines profondes à bords escarpés, souvent simples ruisseaux qu'un orage transforme en torrents rapides, qui, sur certains points, vont se perdre directement à la mer, et, sur d'autres, parcourent les parties basses pour former, avec les eaux d'infiltration, des rivières et des marigots couverts ou bordés de palétuviers, auxquels se mèle le plus souvent l'eau de la mer.

Leur ventilation est sous la dépendance des vents alizés, dont l'énergie et la continuité alternent avec la fréquence des calmes diurnes et nocturnes ; parfois elle remonte vers le nord ou descend vers le sud, et même souffle directement de l'ouest. C'est là cependant une exception plus fréquente le jour que la nuit, et qui coïncide avec les plus grandes chaleurs.

Les saisons y sont représentées par deux phases bien tranchées, dont les mois de juin et de novembre forment la transition: l'une fraiche, qui dure du mois de décembre au mois de mai ; l'autre chaude qui comprend juillet, août, septembre et octobre, est l'hivernage.

La pression barométrique oscille entre $759^{mm}$ et $760^{mm}$, et ses variations, qui en temps ordinaire ne sont que de $3^{mm}$ à $5^{mm}$, deviennent bien plus fortes au moment des coups de vent et indiquent assez bien la marche de la tempête. A mesure qu'on s'élève, les différences barométriques mesurent exactement les différences d'altitudes ; mais les variations conservent leur régularité.

La température, dont la moyenne annuelle est 26 degrés, s'élève accidentellement dans la saison chaude à 31 degrés, descend dans la saison froide à 20 degrés, et s'abaisse en général d'un degré par 100 mètres d'élévation.

L'humidité est toujours très-prononcée. C'est en décembre, janvier et février que les pluies sont les plus fréquentes. En août, septembre et octobre, époque des orages, elles tombent avec plus de force, mais alors plus rarement et par grains de courte durée. La saison sèche est mars, avril et mai.

Les ras de marée sont fréquents, pendant l'hivernage surtout. Les secousses de tremblement de terre, multipliées, mais rarement assez fortes pour arriver aux proportions désastreuses qu'elles eurent en 1838, à Fort-de-France, et en 1843, à la Pointe-à-Pitre, se font surtout sentir par les temps purs et frais.

Pour toutes les Antilles, la constitution médicale est la même. L'endémie est représentée par les fièvres palustres de toutes formes, la dyssenterie, l'hépatite et plus rarement la colique sèche ; l'épidémie dominante est la fièvre jaune. Avec la saison froide, la pathologie revet un caractère plus européen, et c'est alors qu'apparaissent les affections catharrales, la grippe et les fièvres éruptives.

On peut donc dire sans exagération que, au point de vue climatérique, elles sont un même milieu dont l'insalubrité relève des marécages fluvio-maritimes des parties alluvionnaires, qui, par leurs conditions de calorique, sont toutes aptes aux développements de la fièvre jaune, dont la fréquence plus encore que l'intensité paraît subordonnée au plus ou moins de proximité du golfe du Mexique. On peut aussi dire que, dans les parties élevées, cette insalubrité s'amoindrit, et qu'à la hauteur de 500 à 600 mètres il existe un certain rapprochement avec le climat du midi de l'Europe, bien que l'influence palustre n'ait pas disparu entiè-

rement et soit susceptible d'être réveillée par les grands mouvements de terrains.

A un tout autre point de vue, nous retrouvons aux Antilles une même identité. Toutes sont devenues la propriété des nations européennes, qui, en s'y établissant, ont anéanti ou expulsé leur population aborigène.

Toutes ont subi les vicissitudes de la politique européenne et plusieurs fois changé de maîtres.

Toutes offrent les mêmes éléments de population : les créoles, les noirs, les métis et les européens.

Toutes sont soumises à une même culture, dont les principaux produits sont le sucre, le café, le manioc et le tabac.

A cet égard encore on peut dire que les Antilles sont un même milieu, et malgré cela les chiffres reproduits par M. Bertillon semblent indiquer une différence immense dans la manière dont s'y est comporté l'acclimatement.

D'après ces chiffres, en effet, la population blanche de l'île de Cuba, qui n'était en 1774 que de 96,440, se serait élevée jusqu'en 1861 à 793,484 ; tandis qu'à la Martinique, la population blanche, de 15,000 en 1740, se serait abaissée à 9,500 jusqu'en 1848. Plus qu'octuplée à Cuba en quatre-vingt-sept ans, elle serait donc diminuée à la Martinique de bien près d'un tiers en cent huit ans, résultat tout en faveur des Espagnols qui a même conduit M. Bertillon à dire qu'il n'admettait pas une solution favorable pour les Antilles françaises, et très-certainement quiconque se contentera de l'expression brute de ces chiffres arrivera à la même conclusion.

Malgré leur autorité apparente, je me permettrai quelques observations, et, pour plus de clarté, je les classerai par ordre numérique :

1° L'expression de population blanche donne à ces chiffres une valeur incertaine, car elle n'isole pas les créoles

des européens, isolement difficile aujourd'hui j'en conviens, mais indispensable pour bien apprécier l'état de l'acclimatement ;

2° L'accroissement de la population blanche d'une part, comme de l'autre son abaisement, doit toujours être corroboré par les deux documents qui seuls peuvent assurer la réalité de sa proportion en tant qu'acclimatement, l'expression numérique du mouvement de l'immigration et de celui de l'émigration ;

3° Ces chiffres ne disent pas qu'elle est la durée moyenne de la vie, et si, pour la période 1849-1857, le coëfficient de la natalité de l'île de Cuba est 0,041 et celui de sa mortalité 0,024. Ces coëfficients manquent pour la Martinique.

Sans doute M. Bertillon n'a pu se procurer des chiffres précis ; je n'ai pas été plus heureux que lui, mais s'il m'était ici permis de suppléer aux chiffres par des noms, je pourrais opposer à son assertion qu'aux Antilles françaises les créoles ont perdu une des facultés les plus caractéristiques des êtres vivants, celle de se conserver et de se multiplier en proportion des subsistances disponibles, la déclaration, que, tant à la Martinique qu'à la Guadeloupe, j'ai rencontré des créoles bien près d'être centenaires et citer de nombreuses familles où la moyenne des enfants varie de trois à cinq. Je pourrais même en citer où la sœur et le frère ont l'une onze, l'autre sept enfants dont l'existence constitue une troisième génération de créoles sans intervention d'individualités européennes ;

4° Il n'est nullement tenu compte de l'état moral et politique respectif des Antilles espagnoles et françaises, point important, quoi qu'en dise M. Bertillon.

Par sa superficie, qui mesure trois cents lieues de longueur sur trente de largeur ; par les relations que lui assure avec le continent américain sa position à l'entrée du golfe du Mexique, dont elle est en quelque sorte la sentinelle

avancée ; par son port de la Havane dont la nature et l'intérêt du monde ont fait un de ces ports privilégiés où viennent aboutir toutes les marines, l'île de Cuba est moins une dépendance de l'Espagne qu'une puissance qui reconnaît sa suzeraineté, possédant en outre des ressources de son sol, tous les éléments de fortune inhérents aux grands centres de population qui lui garantissent sa prospérité, en dépit de son climat et alors même qu'elle serait abandonnée à ses propres forces.

La Martinique, au contraire, réduite à ses 60 kilomètres de longueur sur 20 ou 25 de largeur, ne peut être qu'une dépendance de sa métropole obligée de payer les intérêts de ce que coûte son entretien par les seuls produits de son territoire.

En outre, sans parler des désastres de la guerre des colonies, sans même s'arrêter aux crises de l'émancipation que deux fois elle a subies, le plus sérieux de ses produits a eu depuis le commencement de ce siècle à lutter contre une industrie rivale dont les forces vives étaient l'intérêt général que tout naturellement la France a soutenu. Dès lors, elle ne représenta plus qu'un intérêt privé incapable de soutenir la lutte, aussi a-t-elle succombé, et lorsque M. Rufz, maire de Saint-Pierre en 1849, s'écriait : « Nous » ne sommes pas 10,000 blancs, le quart des terres est à » peine en culture..... »

M. Rufz était le créole obéissant à l'amour du pays, le maire s'efforçant d'arracher quelques épaves au naufrage de la cité qu'il administre ; mais son talent d'observation était trop éclairé pour ne pas s'être depuis longtemps avoué *in petto* que les blancs qui pouvaient réaliser leur fortune fuyaient les chances de la ruine et non celles d'un climat où eux et leur famille vivaient depuis longues années ; pour méconnaître qu'un passé qui s'écroule et un avenir plus que douteux ne sont pas plus faits

pour arrêter l'émigration que pour encourager l'immigration.

Ce que je viens de dire pour Cuba et la Martinique, je pourrais le répéter pour Porto Rico et la Guadeloupe. Je ne prétends pas pour cela que l'acclimatement des Espagnols ne s'effectue pas plus facilement aux Antilles que celui des Français ; le climat seul de l'Espagne me porterait à le croire. Je soutiens seulement que l'acclimatement des Français n'est pas aussi nul que le pense M. Bertillon, et que s'il n'a pas mieux prospéré, il faut pour une large part en demander compte aux circonstances morales et politiques qui, si elles n'arrêtent pas l'essor d'un peuple, ont parfois des oscillations fortuites capables, tout en enrichissant son ensemble, d'entraîner la ruine de telle ou telle de ses parties.

Il me paraît bien difficile, du reste, de ne voir dans l'existence des créoles qu'une négation présente ou future de l'acclimatement français aux Antilles. On ne peut, tout au moins, lui refuser d'exprimer qu'il s'est établi entre les conditions de milieu et les conditions d'atavisme une fusion imprimant aux formes certaines modifications. Telles sont, par exemple, la gracilité des extrémités, la cambrure du pied, l'extension exagérée des phalanges de la main, la teinte mate et plombée de la peau, etc., caractères secondaires, diffus même si l'on veut, mais indice ou prélude d'autres plus importants que démontrent certaines immunités pathologiques dont jouissent les créoles, à ce point que même la fièvre jaune qui, à elle seule, double la mortalité des Européens, n'est plus chez eux qu'une très-rare exception déviée le plus souvent de ses formes habituelles.

Que, d'autre part, on hésite à accepter une affirmation absolue, je le comprends ; je dirai même qu'il est sage de se tenir sur la réserve, tant que l'acclimatation n'aura pas su utiliser toutes les ressources prophylactiques que lui offre le climat des hauteurs, tant qu'elle n'aura pas assaini les terres

alluvionnaires par un libre écoulement des eaux jusqu'au point où, englouties à tout jamais pas la mer, elles ne formeront plus ces foyers permanents d'émanations fluvio-maritimes qui concourent pour une si large part au développement de l'anémie.

C'est donc à une étude sévère des lieux et de l'état physiologique des créoles qu'il faut demander compte de l'état de l'acclimatement aux Antilles, et non à l'accumulation de chiffres qui, en raison de leur éloignement des circonstances où ils ont été recueillis, ne peuvent que fausser l'opinion par leur apparence d'exactitude mathématique.

Si de l'acclimatement de la race blanche on passe à l'acclimatement de la race nègre, de l'obscurité on passe aux ténèbres. Je ne reviendrai point sur ce que j'ai déjà répondu à M. Bertillon relativement à l'influence de l'esclavage, j'ajouterai seulement que si la législation française ne permet pas depuis 1837 d'accepter la brutalité de l'esclavage comme un obstacle à l'acclimatement du nègre, il n'est pas plus permis d'accepter comme une preuve de son succès les résultats obtenus par les états éleveurs de l'union américaine. C'est là un fait où la vie de l'homme abaissée au niveau de celle des animaux domestiques est entièrement sous la dépendance des bénéfices qu'elle procure aux éleveurs. Tout autant que le blanc, le nègre a, lorsqu'il se déplace, ses immunités et ses causes de destruction ; elles ne sont pas les mêmes, et c'est là toute la différence. Jusqu'à présent la civilisation européenne a trop lourdement pesé sur l'existence du nègre pour qu'on puisse préciser ce que, indépendante, elle serait en dehors du sol natal, Saint-Domingue pourra un jour nous le dire, mais il faut attendre que des documents positifs aient pu être recueillis et se borner à reconnaître que dans l'acclimatement du nègre la pathologie pulmonaire paraît appelée à jouer le principal rôle.

Quant aux métis, je le répète, il ne saurait être pour eux

question d'acclimatement tant qu'ils n'auront pas vécu éloignés du sol où ils ont pris naissance et isolés de leurs souches procréatrices assez longtemps pour savoir s'ils ne sont pas, en cas de viabilité, fatalement condamnés à l'une ou l'autre de ces alternatives, revenir au type procréateur prédominant ou retourner à celui dont l'organisme est le plus en rapport avec les nouvelles conditions de milieux où ils se trouveraient placés.

Si maintenant nous examinons l'Européen à son arrivée aux Antilles, nous verrons tout d'abord l'organe respiratoire s'efforcer de suppléer par l'activité de son action au peu de richesse oxygénée de l'air atmosphérique, par suite, la circulation générale s'activer et déterminer une prédisposition aux congestions sanguines, congestions qui ont lieu dans le système nerveux, les organes abdominaux et l'enveloppe cutanée, congestions auxquelles viennent si puissamment en aide l'alimentation, la chaleur et l'électricité. Sous l'influence de cette activité de fonctions, la faim augmente, la soif est très-vive et ne peut être apaisée par les boissons froides prises en si grande quantité et enlevées si rapidement par la perspiration cutanée qui semble suppléer par son abondance aux autres sécrétions d'abord ralenties et diminuées. L'absorption interne est aussi très-active et détermine promptement un amaigrissement souvent extrême.

Un mois ou deux se sont à peine écoulés que déjà a disparu une ardenr si justement dédaignée par les créoles et l'Européen expérimenté ; déjà lui succèdent une débilité physique, une langueur morale d'autant plus grandes que la surexcitation a été plus vive et plus prolongée. La respiration, la circulation se sont ralenties ; le pouls s'est ramolli, toute locomotion est devenue pénible, la digestion a perdu son activité, la bouche devient pâteuse, l'estomac paresseux, embarrassé, semble désirer des aliments épicés et les boissons alcooliques qui ne font qu'irriter sa suscep-

tibilité nerveuse et substituer l'irritation à une simple congestion.

C'est alors que l'Européen est préparé à subir toutes les influences pathologiques dont les rigueurs seraient aujourd'hui certainement adoucies si les générations qui se sont succédées avaient mis plus d'empressement à préparer par une acclimatation bien entendue le succès d'un acclimatement dont les difficultés ne sont pas insurmontables.

Ceci, je pourrais le répéter pour l'Algérie, et, en un mot, pour tous les lieux où l'homme n'a pas compris qu'à défaut d'une acclimatation spontanée, le premier intérêt qu'il avait à servir était celui de son acclimatement futur, et si je me borne au seul exémple que je viens de suivre dans ses détails, c'est que les mêmes fautes et les mêmes erreurs m'autorisent à dire : *ab uno disce omnes.*

M. Bertillon. Notre collègue a fait porter ses remarques sur trois points principaux, à savoir : la synonymie des mots *acclimatement* et *acclimatation*, l'importance que j'ai attachée au mélange des sangs dans l'acte de l'acclimatation, et, enfin, sur l'aptitude spéciale que les faits accordent aux Espagnols colonisateurs. En ce qui concerne la synonymie, je me suis fié aux traditions et aux acceptions usuelles. M. Simonot juge préférable de donner au mot *acclimatation* l'idée de l'*action actuelle* de la tentative et au mot acclimatement l'idée du fait réalisé ; quand bien même notre collègue aurait raison au point de vue de la philosophie du langage, cette même philosophie ne lui permet pas d'aller contre l'usage et de donner aux mots un sens nouveau, fût-il meilleur. Pour ce qui est du mélange des sangs ; je lui ai accordé moins d'importance que ne l'a dit M. Simonot ; c'est là une hypothèse, et des hypothèses je n'ai pas l'habitude de faire grand cas. Toutefois celle-ci en vaut une autre et quand elle m'a paru assez bien appuyée par l'examen d'un grand nombre de faits que j'ai étudiés, sans

parti pris, M. Simonot me permettra de m'y tenir et de croire encore que l'un des meilleurs moyens de s'acclimater en un pays est de se croiser avec les habitants. Enfin j'aborde les faits relatifs à l'acclimatement des Espagnols.

On me dit que si les Espagnols prospèrent en Afrique, c'est qu'ils sont d'un pays chaud : — D'abord, je ferai remarquer que le fait d'être d'un pays chaud n'empêche pas de montrer une trés-grande aptitude à résister au froid, témoins les Italiens et les Espagnols pendant la retraite de Russie en 1812. La température n'est donc pas d'une telle importance qu'on puisse lui attribuer une influence en quelque sorte unique. D'une autre part, les Romains qui, eux aussi, avaient leur climat chaud, ont pareillement tenté de coloniser l'Afrique ; ils n'y ont laissé que des pierres. Là où je vois les Français échouer et fournir une mortalité très-élevée, je vois les Espagnols réussir au point d'offrir une natalité plus élevée qu'au sein même de l'Espagne, tandis que la mortalité reste la même. Les documents statistiques qui concernent l'Afrique en portent la conviction la plus nette. J'ai comparé dans mon travail les Antilles espagnoles aux Antilles françaises, — et qu'ai-je vu ? J'ai vu la population blanche de nos Antilles qui était de 15,000 en 1635 tomber à 9,500 en 1848 ; d'un autre côté la population blanche de Cuba qui était de 96,440 en 1774 s'élever à 793,484 en 1861 ! Comment ne pas reconnaître que la race espagnole a une aptitude spéciale à cette colonisation ? Il est bien vrai que l'immigration entre pour une part considérable dans ce dernier chiffre, mais il n'est pas moins vrai que la natalité est à Cuba constamment supérieure à la mortalité dans des proportions plus considérables qu'en Espagne. A Porto-Rico, mêmes résultats.

On attaque les documents statistiques sur lesquels reposent ces conclusions ; on accuse la méthode elle-même de se plier à toutes sortes de complaisances. Ce sont là de

pures allégations ; ou les documents sont inexacts ou l'emploi que j'en ai fait est vicieux ; qu'on me le démontre explicitement et non par une critique de raisonnements : jusque-là je me croirai le droit de maintenir mes conclusions, c'est-à-dire d'attribuer aux Espagnols une aptitude particulière et aux mélanges de sang un rôle important dans l'acclimatement.

M. Le Roy de Méricourt. En même temps que M. Bertillon publiait son article *acclimatement*, M. Jules Rochard, médecin de la marine, traitait d'un même sujet dans le nouveau *Dictionnaire de médecine et de chirurgie*. J'ai eu l'occasion d'analyser simultanément les deux écrits dans les *Archives de médecine navale* (sept. et oct. 1864) et je crois devoir présenter ici quelques observations complémentaires. Quant à la synonymie des mots *acclimatement* et *acclimatation*, M. Bertillon ne l'a pas admise, ainsi que le croit M. Simonot. Mais il a réservé le mot d'acclimatation pour spécifier l'intervention de l'art dans le fait de l'acclimatement ; et je donne raison à M. Bertillon, tout en regrettant qu'il n'ait pas cru devoir employer le terme indigénisation qui rend mieux, à mon sens, l'aptitude à vivre acquise par l'émigrant pour lui et pour sa race, et devenue égale à celle de l'indigène. Mais M. Simonot a fait ressortir avec raison l'insuffisance de l'ancienne division des climats en *froids*, *chauds* et *tempérés*. Au lieu d'un cadre aussi factice, il y aurait avantage à comparer entre elles les lignes isothermes et les zones qu'elles comprennent Je ne pense pas que l'on puisse arriver à former autrement des milieux comparables ni à étudier avec précision les différences des conditions climatériques au point de vue de l'acclimatation. On pourrait s'assurer de la sorte que la question de race espagnole fait place à une question de conformité entre l'Espagne et les zones où prospère l'Espagnol. — Pour ce qui est de la Havane, la multiplication

de ses habitants tient à des causes fort complexes et parmi lesquelles l'hypothèse d'une aptitude spéciale des Espagnols ne me paraît jouer qu'un rôle très-secondaire. D'ailleurs la prospérité des Antilles espagnoles n'est pas aussi étonnante que l'a représentée M. Bertillon et la preuve c'est qu'on est obligé de faire venir à grands frais des coolies chinois et indiens pour subvenir à l'insuffisance du travail local. J'ajoute que, pour que les documents touchant la natalité des créoles à la Havane pussent donner des résultats certains, il faudrait que la distinction des créoles pur sang et des métis fût plus rigoureuse qu'elle ne l'est en réalité. Un fait d'ailleurs très-authentique milite contre l'opinion qui attribue aux Espagnols une aptitude spéciale à coloniser, c'est qu'au Mexique et en Cochinchine, nos troupes et les troupes espagnoles qui ont combattu côte à côte ont donné la même mortalité, non-soulement pour la fièvre jaune, mais pour le typhus, pour l'intoxication paludéenne et pour la dyssenterie. Je dois noter en terminant que la colique sèche, dont M. Simonot a beaucoup parlé parmi les endémies des pays chauds, paraît devoir être définitivement rayée de cette liste, grâce aux travaux de M. Lefèvre, qui lui a assigné des causes indépendantes de l'action des climats.

M. Simonot. Les critiques que j'ai faites de l'emploi des mots acclimatement et acclimatation ne s'adressent pas à M. Bertillon en particulier, mais à l'usage même qui les fait synonymes et que je déplore. Ce qui fait qu'aujourd'hui nous ne savons pas où en est l'acclimatement c'est que nous ne connaissons pas les règles de l'acclimatation, celle-ci étant considérée comme l'art ou si l'on veut l'hygiène des types individuels.

Quant aux chiffres que M. Bertillon dit avoir examinés et contrôlés il reconnaît lui-même que les chiffres fournis par la Martinique ne signifient absolument rien puisqu'ils

sont pris en bloc et sans aucune distribution selon la race. D'autres critiques que l'on trouvera dans nos *Bulletins* de cette année et que je ne reproduirai pas ici sont restées sans réponse. Aussi j'aime mieux m'en tenir à mon expérience personnelle qu'à des documents aussi peu précis, et j'affirme que la moyenne des naissances dans les familles créoles de la Martinique est plus élevée qu'elle ne l'est en France. M. Bertillon s'étonne du peu de prospérité d'un pays où il y a 120,000 serviteurs pour nourrir 9,500 maîtres. C'est le contraire qui est vrai ! La vraie cause du dépeuplement de la Martinique c'est la ruine de son industrie par des causes très-nombreuses, politiques et économiques, qui suffisent à expliquer la réduction de la population blanche de 15,000 à 9,500. Rendez aux Antilles françaises leurs conditions premières et vous les verrez prospérer tout autant que les espagnoles.

M. Sanson. Il a été question, dans cette controverse, des causes qui ont empêché les Romains de laisser des colonies prospères dans les pays qu'ils conquéraient. Liebig, dans un livre qui a paru il y a peu de mois, a donné de ce fait une explication qui me paraît préférable à toutes les autres. C'est que les Romains ne cultivaient pas le sol et ne pouvaient se fixer comme colons que là où ils se trouvaient des travailleurs stables. Quant à l'hypothèse de M. Bertillon sur l'importance du mélange des sangs dans le fait de l'acclimatement, il y a des lois générales qui en montrent le peu de fondement.

Quelle que soit la proportion des immigrants, l'indigénat d'une race favorise tellement l'atavisme, c'est-à-dire la faculté qu'elle a de reparaître au milieu des croisements, que, en très-peu de temps, le type des immigrés aurait disparu s'il n'était pas entretenu par des renforts.

M. L. de Méricourt. M. Simonot a dit qu'il n'avait rien été fait pour favoriser l'acclimatement. Cela est vrai dans

un sens; mais, comme d'ailleurs l'hygiène générale et l'hygiène particulière ont réalisé des progrès considérables, il serait injuste de prendre cette remarque dans un sens trop général. Si l'on comparait ce qui se passe maintenant dans les émigrations avec ce qui se passait autrefois, à la Martinique et à Madagascar notamment, on verrait que les faits les plus habituels d'un autre temps dépassent les proportions de ce que nous appellerions maintenant un désastre.

M. Bertillon. Contestant l'aptitude d'acclimatement que les faits attribuent aux colons espagnols, M. L. de Méricourt nous dit que les troupes de cette nation ont donné la même mortalité que les nôtres au Mexique et en Cochinchine. Mais il faut ici distinguer cette mortalité d'entrée en campagne, qui est la même pour toutes les armées également pourvues, de celle qui s'établit une fois le premier choc passé. J'ai pris les Espagnols partout où il y en a, mais après un long séjour ; et partout j'ai trouvé les mêmes résultats. Je reviens maintenant aux documents statistiques que j'ai publiés et je repousse les critiques dont ils sont l'objet ; tous distinguent parfaitement à la Martinique comme à Cuba les blancs immigrés, les Créoles, les étrangers, les noirs et les métis, et j'ai donné assez de preuves de mon habitude dans le dépouillement de ces documents pour que l'on puisse attacher quelque foi à mon opinion sur leur valeur. D'ailleurs, si les résultats comparés des statistiques n'avaient donné de différences sensibles, je les aurais éliminés. Mais c'est précisément l'uniformité de leurs résultats qui leur sert de contrôle.

Pour ce qui est de la théorie de M. Sanson sur l'absorption du type immigré par le type indigène, je trouve qu'au lieu de combattre l'hypothèse du mélange des sangs comme favorisant l'acclimatement, elle lui vient en aide. En effet, de quels éléments ethniques l'Espagne s'est-elle peuplée ?

De Lusitaniens qui, d'après Eichoff, viennent d'Afrique, de Syro-Arabes et de Maures sur l'ensemble desquels sont venus se greffer quelques rameaux indo-européens.

Qu'y a-t-il d'étonnant que ce sang africain, si largement infusé dans le sang de l'espagnol moderne se montre plus fécond et plus vigoureux au pays de son origine, c'est-à-dire en Afrique?

M. Sanson. C'est là une hypothèse qui vient rejoindre la première. Je n'admets pas de race espagnole, mais seulement une nation de ce nom.

M. Broca. Il y a autant de probabilité en faveur d'une origine berbère de la race qui peuple l'Espagne qu'en faveur d'une origine autochthone. Il est fort possible qu'à l'époque où le détroit de Gibraltar était un isthme, les mêmes races habitaient le sud de l'Espagne et le nord de l'Afrique. Je rappelle ici que les crânes basques de notre collection se rapprochent par différents traits du type berbère.

M. d'Avezac. J'aurais voulu qu'en notant la prospérité des colonies espagnoles on eût tenu compte de cette sobriété proverbiale qui ne doit pas peu contribuer à faciliter les débuts de l'acclimatement.

La séance est levée à six heures.

*L'un des Secrétaires,*

Dally.

---

## 111e SÉANCE. — 17 Novembre 1864

**Présidence de M. PRUNER-BEY**

**CORRESPONDANCE**

M. Azéma, membre titulaire, à Saint-Denis (Ile de la Réunion), remercie la Société de sa nomination, et rappelle qu'une commission a été chargée en 1860 (*Bulletins*, t. I, p. 513) de

préparer des *instructions* pour l'île de la Réunion. M. Azéma attend ces instructions avec impatience. M. le président invite MM. Simonot, Boudin et Perier, commissaires, à faire leurs rapports le plus tôt possible.

— La Société a reçu les ouvrages suivants :

Martin de Moussy. *Description géologique et statistique de la Confédération Argentine*, t. III. Paris, 1864, gr. in-8.

Ce volume renferme des documents nombreux et précis sur les populations indigènes et étrangères de la Confédération Argentine. A la demande de plusieurs membres, M. le président invite M. Martin de Moussy à présenter à la Société le résumé de la partie anthropologique de cette importante publication.

— Méret. *De l'instinct et de l'intelligence des animaux*. Paris, 1864, in-8°.

— *Catalogue de la bibliothèque d'ethnographie, de zoologie, etc.*, de W. Vrolick. Amsterdam 1864 (1865) in-8°.

— L. Leguay. *Note sur les silex taillés de l'âge archéologique de la pierre*. Senlis, 1864, in-8°.

— M. Boudin fait don à la Société de dix-huit volumes ou brochures relatifs à la statistique officielle (naissances, décès, mariages, maladies, immigrations, etc.) de l'état de Massachussets, et de plusieurs villes telles que Boston, Philadelphie, Lowell, Providence, etc. (1851-1863).

*Fouilles du château du Soulat.* M. Lajonie annonce qu'il a terminé au mois de septembre dernier, en présence de M. Broca, l'étude des antiques excavations pratiquées dans le tuf, au pied de la terrasse de son château. Il envoie : 1° la description des lieux et l'histoire des fouilles ; 2° un plan géométrique représentant la situation, les dimensions et les diverses coupes des excavations ; 3° une caisse renfermant en autant de paquets séparés les ossements, coquilles, débris de poteries, éclats de pierres, etc., qui ont été trouvés dans les diverses excavations.

M. Broca donne quelques explications verbales sur les principaux résultats des recherches de M. Lajonie.

M. Leguay est chargé de faire un rapport sur les fouilles du château de Soulat.

### ÉLECTIONS

Sont élus :

*Membres titulaires* : MM. EVRAT et BATAILLARD, à Paris; TEXIER, à Alger, et M. LACANAL, à Saint-Lizier (Ariége).

*Correspondant national* : M. CHAPPUY.

### Communications du Comité central

Le Comité central, dans sa séance du 10 novembre, a préparé, conformément à l'article 59 du Règlement, la liste suivante, qu'il propose aux suffrages de la Société, pour les élections de décembre :

*Président* : M. Pruner-Bey; *vice-président* : M. Perier *secrétaires* : MM. Dally et Simonot; *archiviste* : M. Lemercier; *trésorier* : M. Bértillon; *commission de publication*: MM. Béclard, Lemercier et Giraldès. Le secrétaire général ne doit pas être élu cette année.

M. le président invite les membres présents à faire connaître, dans le délai de trois jours, les autres candidatures qui pourraient se produire. M. le secrétaire général donne lecture des articles 56 à 64 du Règlement relatif aux élections. Il annonce que la circulaire et les bulletins de vote destinés aux membres non résidents qui seront appelés à voter par correspondance, seront imprimés et distribués à partir du 21 novembre.

*Séances extraordinaires.* — Le Comité central a dû se préoccuper d'une question qui devient de jour en jour plus urgente. Depuis plus d'un an, les ordres du jour sont tellement surchargés que les membres de la Société sont obligés

de se faire inscrire longtemps à l'avance pour obtenir un tour de lecture ; beaucoup de discussions ont dû être écourtées ou écartées, faute de temps. Un grand nombre de communications ou de rapports sont inscrits et attendent leur tour. Il est donc devenu indispensable de tenir des séances supplémentaires.

L'article 2 du Règlement, porte que la périodicité des séances peut être changée par une simple décision de la Société. Le Comité s'est donc demandé d'abord s'il n'y avait pas lieu de rendre les séances hebdomadaires, mais il a pensé qu'un pareil changement dérangerait trop les habitudes de la Société, et il s'est borné à profiter de l'article 1er qui autorise les séances extraordinaires.

Il propose donc d'autoriser, une fois pour toutes, le Bureau à fixer lui-même, toutes les fois qu'il le jugera opportun, le jour des séances *extraordinaires*. Ces séances devront avoir lieu le jeudi, de trois à six heures, comme les séances ordinaires. Tous les membres sont convoqués à domicile. Toutefois, afin de diminuer l'imprévu autant que possible, le Comité propose de décider, dès maintenant, que toutes les fois que le mois comprendra cinq jeudis, le cinquième jeudi sera consacré à une séance dite *supplémentaire*. Cette mesure sera appliquée, pour la première fois, au mois de décembre prochain.

Les propositions du Comité central sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Quelques membres font remarquer que le cinquième jeudi de décembre coïncidera avec les tracas de l'approche du nouvel an, et proposent, pour cette fois, de fixer la séance supplémentaire au quatrième jeudi du mois. Cette proposition est adoptée.

COMMUNICATION

## Carte de la répartition de la langue basque en France

M. Broca. J'offre à la Société, pour ses archives, une grande carte manuscrite sur laquelle j'ai indiqué, aussi exactement que je l'ai pu, les limites actuelles de la langue basque en France. Dans une de nos précédentes discussions, il a été question de l'extinction graduelle des langues et j'ai voulu savoir si le basque avait perdu du terrain depuis quelques siècles. Pour cela, j'ai cherché d'abord quelle était la limite que les auteurs actuels assignent à la langue basque, et je n'ai pas été peu surpris de voir qu'aucun d'eux ne les a indiquées. On se borne partout à dire que le basque est parlé au pied des Pyrénées dans la Soule, la Basse-Navarre et le Labour, et nulle part je n'ai trouvé d'indication plus précise. Les auteurs plus anciens ne sont pas moins vagues, et avec de pareilles données il est impossible de comparer le présent au passé.

Il est parfaitement certain qu'un très-grand nombre de lieux où l'on parle patois ou français, non-seulement au sud de l'Adour, mais encore entre l'Adour et la Garonne, portent des noms qui ne peuvent provenir que du basque, ou d'une langue étroitement affiliée au basque. On en conclut légitimement qu'avant les temps historiques une langue ibérienne a été parlée dans tous les pays compris entre les Pyrénées et la Garonne; et comme ces noms sont beaucoup plus nombreux dans la zone comprise entre le pays basque et l'Adour, que dans la zone comprise entre l'Adour et la Garonne, on en conclut encore, sinon avec certitude, du moins avec quelque probabilité, que les langues indo-germaniques ont prévalu dans cette dernière zone bien longtemps avant de pénétrer dans la première.

Il faut tenir compte toutefois d'un fait historique qui complique singulièrement le problème. Conquis par les Romains sur les Aquitains, par les Visigoths, sur les Romains, par les Franks sur les Visigoths, le bassin de l'Adour fut repris à la fin du VI^e siècle par les Vascons (ou Basques) auxquels le roi mérovingien Thierry céda enfin par un traité tout le pays compris entre ce fleuve et les Pyrénées. Depuis lors ce pays n'a plus été conquis, car les Sarrazins ne firent qu'y passer, et si, après d'innombrables péripéties, il fut enfin définitivement annexé à la couronne de France, les éléments ethniques de la population ne furent pas sensiblement modifiés par ces changements politiques. Il serait donc possible que la grande fréquence des noms ibériens dans tout le bassin de l'Adour fût la conséquence de la conquête vasconne du VI^e siècle, que la langue basque, autrefois dépossédée, eût regagné par suite de cette conquête une partie du terrain qu'elle avait perdu depuis bon nombre de siècles, et qu'ensuite elle eût peu à peu, de village en village, rétrogradé jusqu'à ses limites actuelles, en cédant paisiblement la place au patois béarnais.

Deux hypothèses se trouvent donc en présence : ou bien les limites septentrionales de la langue basque sont restées les mêmes depuis l'époque gauloise, et alors on doit leur accorder une grande valeur historique et ethnologique, puisqu'elles font connaître les limites du petit pays qui, sous les Gaulois comme sous les Romains, garda bravement son indépendance ; ou bien ces limites ont oscillé à diverses reprises, avancé au VI^e siècle pour reculer ensuite pas à pas, et alors la circonscription actuelle de la langue basque en France perd une grande partie de son importance, puisqu'elle ne nous fait plus connaître que l'état présent des choses.

La première hypothèse me paraît plus probable que l'au-

tre, mais la question est évidemment très-controversable, et il est clair que si on veut la résoudre il faut avant tout commencer par déterminer avec précision les limites actuelles du basque.

Cette détermination n'ayant pas été faite jusqu'ici, à ma connaissance du moins, par les auteurs qui ont écrit l'histoire des Basques, j'ai demandé des renseignements directs à deux personnes qui connaissent parfaitement la vasconie française, à mon ami M. Elisée Reclus, qui a passé à Orthez une grande partie de sa jeunesse, et qui a maintes fois exploré en tous sens le département des Basses-Pyrénées, et à mon honorable confrère et homonyme, le docteur Honoré Broca, qui est né à Oloron, à quelques kilomètres du pays basque. Sur une carte très-détaillée, où les moindres villages sont indiqués, nous avons marqué au crayon rouge tous les lieux où l'on parle le basque, et nous avons obtenu une lisière sinueuse, qui, partant du pied du pic d'Anie, sur la frontière d'Espagne, va aboutir à Bidart, à quelques kilomètres au sud de Biarritz, sur le golfe de Gascogne.

Cette ligne, à partir du pic d'Anie, se dirige d'abord vers le nord-ouest en passant par Sainte-Engrace, Andacé-Ibarra et Licq ; de Licq elle se porte au nord-est vers Montary, puis au nord-ouest vers Tardetz ; de là elle fait une pointe vers l'est, gagne Barenx et Esquiale, où elle se réfléchit subitement, et se dirige ensuite constamment vers l'ouest-nord-ouest, en passant par Berrogain, Charitte, Arroue, Saint-Palais, Garritz, Isturitz, Aqherre ; de là elle passe un peu au nord d'Hasparren, d'Ustaritz et de Guethary, pour aboutir à Bidart.

Pour compléter ces renseignements, j'ai demandé à mes amis s'ils avaient connaissance que le patois béarnais eût quelque peu empiété sur le basque dans les temps plus ou moins modernes. Ils m'ont répondu l'un et l'autre négati-

vement. Nulle part, pas même dans les villages béarnais les plus rapprochés de la ligne que je viens d'indiquer, on ne se souvient d'avoir entendu parler de l'époque où la langue basque aurait pu être usitée. Mon confrère, M. Honoré Broca, ma signalé, il est vrai, que dans trois localités limitrophes, Licq, Montary et Tardetz, un certain nombre d'habitants sont béarnais et parlent le béarnais en même temps que le basque; mais il ajoute que cet ordre de choses est déjà ancien, et que le béarnais ne fait aucun progrès dans ces populations mi-parties.

Il est peu probable en effet qu'une langue populaire, qu'un simple patois, comme le béarnais, puisse se substituer au basque. Le basque, je n'en doute pas, sera tôt ou tard supplanté, mais il fera place au français et non au béarnais, et il est probable qu'il ne disparaîtra pas en reculant peu à peu, mais qu'il dépérira partout à la fois comme nos patois méridionaux. Partout déjà, le français est devenu la langue usuelle des familles éclairées ; il commence à prévaloir dans plusieurs villes, d'où il s'infiltre lentement dans les campagnes environnantes ; tout permet donc de croire que dans un petit nombre de générations tous nos basques connaîtront le français et qu'au bout de quelques générations de plus ils auront oublié la langue de leurs ancêtres.

En Espagne, le basque a perdu beaucoup de terrain depuis le commencement de ce siècle. Il y a 50 ans, il s'étendait au sud jusqu'à Puente la Reyna (en Navarre); aujourd'hui les limites de cette langue passent un peu au nord de Pampelune; par conséquent elles ont reculé d'environ 8 lieues vers le nord. Ce recul, qui s'est effectué graduellement, de proche en proche, contraste avec la fixité sinon absolue du moins relative des limites du pays basque français ; mais en Espagne la langue basque se trouve aux prises avec une langue littéraire, organe officiel d'une nationalité que les Basques ont acceptée, — tandis qu'en France elle

est en présence d'un patois qui est déjà en décadence et qui, loin de pouvoir prétendre à l'absorber, périra probablement avant elle.

Les limites indiquées sur la carte que je vous présente ne correspondent à aucune des divisions politiques, à aucune des circonscriptions territoriales connues dans l'histoire. On dit généralement que le pays basque français comprend les trois anciens districts du Labour, de la Basse-Navarre et de la Soule; mais ces trois districts s'étendaient vers le nord bien au-delà du pays basque. A l'est toutefois, les limites de ce pays diffèrent peu de celles qui séparent la Soule du Béarn,

Le pays basque français, dans sa plus grande longueur, du pic d'Anie à l'embouchure de la Bidassoa, n'a que 25 lieues. — Dans sa partie orientale, il a en moyenne 10 lieues de large; dans sa partie occidentale, sa largeur ne dépasse pas 4 à 5 lieues.

J'ai commencé, avec le concours de M. Elisée Reclus, l'exécution d'une carte semblable pour le pays des Basques espagnols; mais cette carte est encore trop incomplète pour que je puisse vous la présenter. Je me propose d'inviter mon ami M. Velasco à se charger de ce travail.

Martin de Moussy. Il faut se hâter de continuer les recherches indiquées par M. Broca, car l'altération de la langue basque est tellement rapide que ceux qui la parlent peuvent le constater par eux-mêmes et se font mutuellement le reproche de l'altérer. D'ailleurs les Basques espagnols et les Basques français s'accusent réciproquement de ne pas parler le vrai basque.

M. de Quatrefages. Il est bon de noter qu'il y a des différences profondes dans les dialectes, car j'ai vu des Basques français et espagnols qui étaient obligés d'avoir recours au français pour s'entendre.

M. Pruner-Bey. Ces différences sont telles que le mot

qui désigne l'action de pêcher, change de vallée à vallée.

M. LAGNEAU. « A propos de cette carte intéressante des pays basques français, et de celle des pays basques espagnols qu'on nous fait espérer, je remarquerai qu'il serait à désirer que l'on cherchât à déterminer non-seulement la région où se parle encore actuellement la langue euskuara, mais aussi la région, sans doute beaucoup plus étendue, où les localités présentent encore une étymologie basque, quoique la langue n'y soit pas parlée; on pourrait reconnaître ainsi approximativement le pays anciennement occupé par les peuples appartenant à cette race.

» Lors de leur immigration vers le versant nord des Pyrénées, les Basques ou Vascons paraissent s'être avancés jusque sur le territoire des *Ausci*, mais ils durent se retirer plus au midi après avoir été battus par Austrowalde, comte de Toulouse.

» En Espagne, cette double délimitation des localités où l'on parle encore le basque, et de celles à étymologie euskarienne où l'on ne parle plus le basque, permettrait peut-être de reconnaître si les Cantabres, qui étaient situés à l'ouest des Vascons, doivent être rapprochés de ces derniers sous le rapport ethnique, ou bien si comme le pensent MM. Ampère (*Hist. litt. de la France avant le douzième siècle*, t. I. p. 7, 1839), Prichard (*Hist. nat. de l'Homme*, t. I, p., 347), et Graslin (*De l'Ibérie, Paris*, 1838, p. 251), ils doivent être considérés comme étant complètement distincts. »

M. D'AVEZAC. Il faut distinguer dans la recherche des étymologies basques, ce qui est d'ancienne habitation, de ce qui est relativement moderne; bien que les Basques occupassent le midi de notre pays à une époque extrêmement reculée, leurs dernières invasions ne datent guère que des rois mérovingiens; en sorte que les recherches étymologiques, demandées par M. Lagneau, ne sauraient donner

la mesure exacte du recul des Basques. Auch, par exemple, dont parle notre collègue, est la ville même des Basques *Euskualdunac* et non un territoire qu'ils auraient envahi. Quant aux villages qui sont sur la limite du Béarn et de la Vasconie, on peut s'expliquer le mélange des idiomes tout aussi bien par une invasion des Basques que par une invasion des Béarnais. En Espagne, G. de Humboldt a fait d'importantes recherches étymologiques pour la détermination des localités présentant une origine ibérienne.

M. Lagneau. « Les remarques faites par M. d'Avezac sont parfaitement justes. Longtemps avant le passage des Basques ou Vascons, d'Espagne en France, vers la fin du sixième siècle, le midi de notre pays était occupé par des peuples de même race. Les *Aquitains*, habitant entre la Garonne et les Pyrénées, étaient considérés par les Romains et les Grecs, en particulier par Strabon, comme étant de race ibérienne, et peut-être même est-il permis de supposer que plus anciennement des peuples de même race avaient habité au nord de la Garonne. M. Ampère remarque que *Corbilo*, port situé près de l'embouchure de la Loire, paraît avoir une étymologie ibérienne. Néanmoins, à supposer que les dénominations locales ne puissent permettre de différencier en France les localités occupées par les Basques au sixième siècle, de celles occupées antérieurement par des peuples de même race, il serait intéressant de rechercher jusqu'où remontent vers le nord les localités témoignant par leur étymologie de l'existence antérieure d'un peuple de cette famille ethnique.

» Quant à l'Espagne, je sais en effet, qu'on a déjà fait des recherches pour déterminer les localités ayant une étymologie basque, mais peut-être mériteraient-elles d'être faites spécialement pour la région occidentale de la chaîne des Pyrénées, dans le but de reconnaître si l'on doit ou non admettre la parenté ou la diversité ethnique des *Asturi*,

*Cantabri*, *Autrigones*, *Varduli*, *Vascones*, anciennement confondus sous le nom de *Cantabri*, actuellement sous celui de Basques. »

M. D'AVEZAC. Quelques auteurs pensent que les Cantabres sont gaulois et de race kymrique et qu'ils appartiennent à cette série de peuples qui occupaient le nord-ouest de l'Espagne, et notamment les Artabres dont la nationalité gauloise n'est pas douteuse.

M. GAUSSIN. Cette carte de la répartition de la langue basque en France est de la plus haute importance, et je demande qu'elle soit publiée.

M. BROCA. Je pense qu'il est préférable d'attendre qu'une carte analogue ait été préparée pour les pays basques espagnols, parce qu'alors on publiera une seule carte représentant toute la région où l'on parle basque, en deçà comme en delà des Pyrénées.

## Du Nègre esclave chez les Peaux-Rouges

Par M. BOUDIN

On croit assez généralement, en Europe, que l'esclavage des nègres n'existe en Amérique qu'en faveur de la race blanche, mais c'est un erreur contre laquelle protestent aujourd'hui les faits les plus officiels. Le dernier recensement de la population des Etats-Unis prouve qu'en 1860, diverses peuplades de Peaux-Rouges étaient en possession de plusieurs milliers d'esclaves. On trouve, en effet, dans le rapport adressé au Sénat américain, par le gouvernement des États-Unis, les résultats suivants (1) :

Les Choctaws possèdent 2,297 esclaves, distribués entre

(1) *Preliminary Report on the eighth Census*, 1860, By J. C. G. Kennedy superintendent, Washington, 1862, v°, p. 9 et 10.

385 propriétaires ; les Chérokées en ont 2,504 pour 384 propriétaires; les Creeks, 1,651 pour 267; les Chickasaws, 917 pour 118 propriétaires. Ainsi, tandis qu'un Choctaw est propriétaire de 227 esclaves, et que dix des plus riches en possèdent 638, ce qui donne une moyenne de 64 à chacun, la proportion des esclaves est, pour cette tribu, de six pour chaque propriétaire pendant que le nombre des Indiens est environ de huit pour un esclave.

Chez les Chérokées, le plus fort propriétaire possède 57 esclaves; les dix plus forts ensemble, 353; ce qui fait une moyenne d'un peu moins de 35. Chez les Creeks; deux propriétaires possèdent 75 esclaves chacun; dix en possèdent 435; la proportion des esclaves, au nombre total des Indiens ne diffère que fort peu de celle des Chérokées. Le plus fort propriétaire chez les Chickasaws possède 61 esclaves; dix en possèdent 275, soit une proportion de 27 et 1/2 chacun, tandis que la moyenne est d'environ huit esclaves pour un propriétaire de cette tribu, et d'un esclave pour cinq et demi relativement au chiffre total des Indiens. Comme dans ces tribus, il y a à peu près huit Indiens pour chaque esclave nègre, et les esclaves forment environ douze centièmes de la population.

### Sur le larynx des Nègres

M. Auburtin. J'appelle l'attention de la Société sur un mémoire de M. Gibb qui a paru récemment dans les comptes-rendus de l'Association Britannique et qui repose sur l'examen de 58 larynx de nègres comparés au larynx des blancs.

Si les faits soussignés dans le mémoire sont exacts, on est autorisé à penser que des différences anatomiques profondes rendent compte du timbre de la voix particulier au nègre.

M. PRUNER-BEY. J'ai disséqué une grande quantité de larynx, appartenant à des races distinctes, et les différences que j'ai pu relever se rattachent surtout à la forme de cet organe qui est arrondie chez le nègre et anguleuse chez l'Arabe, par exemple. M. Echerry a constaté, dans le larynx du nègre, l'existence d'un muscle cricoïdien interne qui existe aussi chez le singe, mais il se pourrait que ce ne fût là qu'un caractère individuel qui ne serait point applicable à toute la race; cause d'erreur contre laquelle il est nécessaire de se tenir en garde quand il ne s'agit que d'un petit nombre de remarques.

## SUITE DE LA DISCUSSION

### Sur l'acclimatement

M. Boudin donne lecture du discours suivant :

### Sur le prétendu acclimatement du blanc et du nègre aux Antilles

Au mois de juillet dernier M. Bertillon vous a lu un article du *Dictionnaire Encyclopédique* dans lequel, en me prêtant gratuitement certaines opinions, il émet lui-même diverses assertions dont la vulgarisation aurait le grave inconvénient de rétablir dans la science des erreurs que je n'ai cessé de combattre depuis vingt ans, tant dans les *Annales d'hygiène publique*, que dans ma *Géographie médicale* et dans mon mémoire sur le *non-cosmopolitisme des races*, publié dans le tome Ier des *Mémoires de la Société d'Anthropologie*.

Je n'ai pas l'intention de m'occuper aujourd'hui de l'ensemble de l'article *Acclimatement* de notre collègue : je me renfermerai, pour cette fois, dans l'examen du paragraphe relatif aux Antilles, qui vous a été communiqué.

Un autre jour, j'aborderai la question d'acclimatement

en général, et alors j'aurai une occasion toute naturelle de signaler les erreurs nombreuses que renferme la publication de M. Bertillon.

I.—*Du prétendu acclimatement du blanc.*—Pour M. Bertillon, il parait *démontré* que la race espagnole s'acclimate à Cuba, et, à l'appui de son assertion, il cite un document d'où il résulterait que, dans cette île, la proportion des décès de la population blanche ne serait que de 24 sur 1000 habitants ; c'est-à-dire que la mortalité de Cuba serait juste celle de la France, tandis que la proportion des naissances, qu'il appelle *natalité*, (néologisme dont nous croyons pouvoir nous passer) atteindrait le chiffre énorme de 41 sur 1000 ! Malheureusement M. Bertillon ne tient aucun compte ni des immigrations, ni de la jeunesse des immigrants si nombreux à Cuba, ni du croisement incessant des anciens habitants avec les nouveaux venus, croisement sur lequel M. Ramon de la Sagra a tant insisté.

M. Bertillon ne parait pas se douter que 24 décès sur 1,000 habitants, avec l'arrivée incessante d'une masse d'immigrants dans la force de l'âge, loin de représenter une mortalité faible, peuvent au contraire, constituer l'expression d'une mortalité excessive. Je m'explique. On sait qu'en France, où la proportion des vieillards et celle des enfants sont normales, où, d'autre part, l'immigration étrangère est à peu près nulle, la mortalité annuelle est de 23 à 24 décès sur 1000 habitants, et certes la France peut passer pour un des pays les plus salubres et les plus heureux du globe. Or, voulez-vous savoir quelle est cette mortalité aux États-Unis d'Amérique, pays qui, assurément, n'a aucune supériorité de salubrité sur la France, mais qui, en revanche, ouvre, comme Cuba, ses portes à deux battants a une masses d'immigrants pleins de force et de jeunesse?

J'ai sous les yeux le document officiel, c'est-à-dire le

dernier recensement des États-Unis, celui de l'année 1860. Or, j'y vois que, dans cette année, *aucun* des États, aucun des Territoires, n'a atteint la proportion des décès de la France, et que, dans plusieurs États, la mortalité est restée en dessous de CINQ *décès sur mille habitants*.

C'est là que M. Bertillon aurait dû chercher ses points de comparaison avec Cuba, au lieu de les prendre en France, pays dépourvu d'immigrations. Il est vrai, qu'alors, loin de se féliciter d'une proportion de 24 décès sur 1000 habitants, il eût reconnu que cette mortalité est cinq à six fois plus élevée que celle d'un pays voisin, recevant, comme Cuba, un grand nombre d'immigrants. Alors aussi, au lieu d'avancer « que les créoles de Cuba ont une mortalité moindre qu'en Espagne » il se fût aperçu que cette situation en apparence si favorable, n'était qu'une pure illusion.

Tout porte à croire que l'énorme proportion des naissances, 41 sur 1000 habitants, se rattache également au nombre exceptionnel de jeunes gens qui entrent dans la composition de la population de Cuba, proportion dont M. Bertillon ne tient pas le moindre compte.

Voilà, Messieurs, les conséquences auxquelles on arrive lorsqu'au lieu de *prendre les chiffres au rateau*, locution pittoresque dont l'invention appartient à M. Bertillon, on les soumet à une critique sérieuse et scientifique.

Si, de la population civile, nous passons à l'examen des troupes espagnoles, nous voyons leur mortalité s'élever à 72 décès annuellement sur 1000 hommes d'effectif. Singulier acclimatement des Espagnols, que celui qui se traduit par une mortalité des troupes 5 fois plus élevée que celle de l'armée anglaise aux Antilles en 1862 (13 décès sur 1000 h ), et Dieu sait si le gouvernement anglais, qui renouvelle aujourd'hui ses troupes tous les trois ans, croit à l'utopie de l'acclimatement aux Antilles.

M. Bertillon n'est pas plus heureux dans le choix des

autorités qu'il invoque en faveur de ses hypothèses. Ainsi, à l'appui de ses assertions, il cite M. Ramon de la Sagra. Or, voici textuellement ce que nous écrivait, il y a quelques années, ce savant qui, comme on sait, a passé treize ans à Cuba :

« *A Cuba, la race européenne dépérit progressive-* » *ment, et elle ne doit la conservation d'un reste de vi-* » *gueur qu'au mélange incessant qui s'opère par l'im-* » *migration de nouveaux Espagnols venant de la Gali-* » *cie, de la Catalogne, des Asturies et de la Biscaye.* »

En résumé, rien n'est moins démontré que l'acclimatement de la race espagnole à Cuba.

Passons à Porto-Rico. Ici, M. Bertillon invoque des chiffres sans indication de sources, puise dans le *Dictionnaire* de Bescherelle (singulière autorité dans une matière si grave), et affirme que la population blanche de cette île se serait élevée, de 1851 à 1861, c'est-à-dire en 10 ans, de 188,000 à 300,000 habitants ! Pour accorder à de tels faits, qui feraient de Porto-Rico un véritable Eldorado, une valeur sérieuse, il était du devoir de M. Bertillon de recourir aux documents officiels, et c'est ce qu'il n'a pas fait ; d'où il résulte que les chiffres de M. Bertillon restent sans autorité. En second lieu, l'accroissement prodigieux de la population blanche de Porto-Rico ne s'est assurément pas opéré sous la seule influence de l'excédant des naissances sur les décés. Il fallait donc rechercher quelle avait été la part de *l'immigration* ; ces recherches, à la vérité, auraient pu déranger un peu les conclusions optimistes de M. Bertillon.

Voici en quels termes s'exprime M. Leblond (1) :

« La race des pères et mères blancs établis dans la région chaude, connue sous le nom de créole, quoiqu'en général très-agile et adonnée aux exercices les plus violents, n'a-

(1) *Observations sur la fièvre jaune.* Paris, an XIII, p. 84.

pas, d'ordinaire cette vigueur de l'esprit et du corps que l'on remarque parmi les hommes des pays froids. Cette remarque est d'autant plus frappante que le pays où ils sont nés et élevés réunit davantage les conditions d'insalubrité dont nous avons parlé; cela est au point qu'*à la Guyane française on ne connaît pas aujourd'hui de créoles issus de pères et de mères blancs à la quatrième génération*. Une chose aussi remarquable ne prouverait-elle pas irréfragablement en faveur de l'opinion tant de fois émise que les individus vivants des deux régnes dégénèrent d'autant plus qu'ils sont transportés dans des températures plus opposées à celle du lieu de leur origine? »

On lit à l'article *Acclimatement* du *Dictionnaire de médecine*, en 30 volumes, article fait par Rochoux, qui avait habité pendant plusieurs années la Guadeloupe : « Aux Antilles, on ne saurait peut-être pas citer dix exemples de créoles à la troisième génération de père et de mère, sans croisement aucun avec du sang européen. »

La population blanche de la Martinique, qui en 1738 comptait 14,969 habitants, était tombée en 1769 à 12,069 (1). Aujourd'hui, et de l'aveu même de M. Rufz, partisan de l'hypothèse de l'acclimatement, elle compte à peine 8,000 individus !

Au milieu de 1835, sur 384 individus, hommes, femmes et enfants, partie de la Hollande pour la Guyane néerlandaise, 189 étaient morts avant la fin de l'année (2).

En février 1802, une armée française de 58,545 hommes débarquait à Saint-Domingue; quatre mois plus tard, 50,270 hommes avaient cessé de vivre, et sur les 8275

(1) Rufy. *Etud. hist. et statis. sur la popul. de La Martinique*. Saint-Pierre, 1859, t. I, p. 235 et t. II, p. 187,

(2) *Discours du ministre des colonies*, séance du 5 août. *Journal de La Haye*.

hommes restants, 3000 étaient malades ou blessés dans les hôpitaux. En 1809, il revint en France 300 hommes de cette belle armée (1).

Nous concluons de l'ensemble de ces faits que l'acclimatement de l'Européen en général et de l'Espagnol en particulier, aux Antilles, n'est rien moins que démontré et que, dans l'état actuel des choses, de très-grandes probabilités militent même contre l'hypothèse de M. Bertillon.

II. *Prétendu acclimatement du nègre aux Antilles.* — L'article que vous a lu M. Bertillon a pour titre : *Acclimatement des races* NOIRES *aux Antilles*, et il débute ainsi : « Cet acclimatement a été nié par M. Boudin. »

Nous le disons à regret, il y a dans ces deux lignes presque autant d'erreurs que de mots.

Et d'abord, nous n'avons jamais parlé de races *noires* aux Antilles, aucune race noire autre que la race nègre n'ayant figuré dans ces contrées, et les races noires océaniennes n'ayant jamais paru en Amérique. En second lieu, nous n'avons jamais *nié*, ainsi que l'avance M. Bertillon, l'acclimatement du nègre aux Antilles : ce que nous avons nié, c'est que cet acclimatement fut *démontré*. Cette négation, nous la maintenons plus que jamais en présence des arguments sur lesquels M. Bertillon a cru pouvoir baser son affirmation.

En ce qui concerne mon opinion, voici textuellement les termes dans lesquels je l'ai formulée (Voy. mon mémoire *Sur le non-cosmopolitisme des races humaines*, page 391 du tome Ier des *Mémoires de la Société d'anthropologie*) :

« 6° La race nègre *paraît* ne pas s'acclimater dans le midi de l'Europe, ni même dans le nord de l'Afrique, où elle ne se maintient que par des immigrations incessantes ;

(1) Lemonnier. *Sur la campagne de Saint-Domingue*. Le Havre, 1846.

» 7° *Il n'est pas démontré* que la race nègre puisse se perpétuer dans les Antilles *anglaises et françaises.* »

On voit combien ma réserve diffère de la négation absolue que me prête gratuitement M. Bertillon.

En d'autres termes, je dis : « *Il n'est pas démontré* que » le *nègre* s'acclimate dans les Antilles anglaises et fran- » çaises. » Tandis que l'on me fait dire que l'acclimatement des races *noires* est impossible dans les Antilles en général.

L'altération de mes opinions étant démontrée, passons à l'examen des affirmations de M. Bertillon, Pour lui, l'acclimatement du nègre aux Antilles ne fait pas question, et pour me servir de ses propres expressions (page 292 du *Dictionnaire encyclopédique*), « *cet acclimatement est démontré.* »

Il est vrai que M. Bertillon, malgré la netteté de son affirmation, ne produit pas l'ombre d'un fait à l'appui de son opinion *toute sentimentale.*

Résumons d'abord les opinions de quelques hommes d'une compétence spéciale sur la matière ; nous passerons ensuite aux faits, *ultima ratio scientiæ.*

« Le nègre, dit M. Laure, ancien médecin en chef de la » marine à la Guyane (page 15), le nègre subit à la Guyane » une plus grande mortalité que l'Européen, il aura dis- » paru du sol dans un temps qu'on pourrait calculer.

Mon ami, le major-général Tulloch, l'éminent statisticien, membre associé de notre Société et créateur des comptes rendus de la statistique médicale de l'armée anglaise n'est pas moins explicite : *Before the termination of another century, this race will have almost ceased to exist in our West India colonies* (1).

M. Bertillon invoque l'autorité de M. Ramon de la Sagra,

(1) Avant un siècle, la race nègre aura à peu près cessé d'exister dans nos colonies des Indes occidentales.

en faveur de ses assertions. Eh bien ! voici en quels termes s'exprime ce savant espagnol : « La race nègre aurait en-
» tièrement disparu du sol de Cuba et de toutes les Antilles,
» par l'effet naturel de l'équilibre rompu entre les naissan-
» ces et les décès, *si cet équilibre n'eut sans cesse été*
» *rétabli par la traite.* »

Voilà, assurément, des opinions bien peu favorables à l'acclimatement du nègre. Maintenant voyons les faits :

« A Constantine, dit un médecin militaire, M. Vital, qui a passé seize années en Algérie, *les enfants nés dans le pays de père et de mère européens sont* IMPITOYABLEMENT MOISSONNÉS. *Les enfants nés de père et de mère nègres sont* PLUS MALTRAITÉS ENCORE. *On croirait à peine que, depuis vingt ans, sur une centaine de négrillons qui naissent annuellement*, DEUX SEULEMENT ONT PU ATTEINDRE L'ADOLESCENCE. » (*Gazette médicale* du 6 novembre 1852, p. 702).

Tout le monde sait qu'en Egypte, et depuis des milliers d'années que dure l'expérience, jamais le nègre n'est parvenu à faire souche, et qu'il ne se maintient dans ce pays que par d'incessantes et nouvelles importations de l'intérieur de l'Afrique.

Rien ne prouve mieux combien la race nègre est peu *pliable*, pour me servir d'une expression de Pascal, que la difficulté du nègre de l'intérieur de l'Afrique, à vivre même au Sénégal, en pleine région tropicale, difficulté telle, que plusieurs officiers de santé de la marine française ont été jusqu'à admettre que la mortalité du nègre y excède celle du blanc. Rappelons ici quelques passages d'une communication de notre collègue M. Berchon, chirurgien de 1re classe de la marine (1) :

« MM. Girard et Huard ont vu des Krouman, provenant du cap des Palmes, mourir en très-grand nombre peu de temps après leur arrivée à Gorée, où on les employait

(1) Voy. *Bulletins de la Soc. d'Anthrop.*, t. I, p. 527.

comme manœuvres du génie ; ces noirs, *en apparence très-robustes, succombaient ordinairement à des affections aiguës des voies respiratoires...*

» Quelques habitants du Gabon, pays situé presque sous la ligne, avaient été à une certaine époque, incorporés comme soldats dans des compagnies indigènes de l'infanterie de marine, et destinés à servir dans les postes du Sénégal ; *ils y moururent de dyssenterie, après un peu plus d'une année* à Bakel principalement, à l'exception d'un seul qui fut renvoyé dans son pays. On n'a pas renouvelé depuis ce malheureux essai. Les influences de milieu se font ressentir avec une puissance presque égale dans les changements de résidence des noirs habitant un même pays. Des Yoloffs, transportés à Bakel, à deux cents lieues de Saint-Louis, dans l'intérieur des terres, ont succombé, mais dans une proportion moindre, à la dyssenterie et à l'hépatité, *malgré d'excellentes conditions de nourriture, de logement et de bien-être.*

» Les tirailleurs sénégalais, venus au contraire du haut du fleuve, meurent, à Saint-Louis, de maladies de poitrine.

» Il résulte de tous ces faits, parfaitement authentiques, que, dans l'opinion de MM. Huard et Girard, *l'acclimatation des noirs est certainement plus difficile que celle des blancs, et les essais d'immigration des noirs aux Antilles fournissent des preuves à l'appui de cette idée.* »

Passons aux Antilles. Selon M. Bertillon, la population nègre maintiendrait son équilibre aux Antilles françaises (p. 290).

Or, à la Martinique, nous trouvons de 1834 à 1838 un excédant des décès sur les naissances pendant deux années sur cinq, et, à la Guadeloupe, de 1821 à 1838 l'excédant se présente pendant quatre années sur huit. Ajoutons que la population nègre esclave est tombée.

A la Martinique, de 86,299 en 1831 à 76,517 en 1838 ;

A la Guadeloupe, de 99,464 en 1832 à 93,349 en 1838.

« On a calculé, dit Boyer de Peyreleau (1), que la popu-
» lation nègre de la Guadeloupe *diminue tous les ans, et,*
» *en temps ordinaire, du quinzième.* »

A la Guyane française, on a compté dans la population nègre esclave, de 1831 à 1838 :

3,301 naissances,
et 4,750 décès.

A la Guyane hollandaise, la population nègre a diminué, de 1844 à 1854, de 2,866 individus par le seul fait de l'excédant des décès sur les naissances.

A Cuba, dit M. Moreau de Jonnès, c'était un fait notoire en 1802, que la perte annuelle des nègres s'élevait à l'énorme proportion de 80 décès sur 1,000.

Si l'on examine le chiffre de la population nègre esclave des colonies anglaises à diverses époques, on constate les décroissances ci-après :

| COLONIES | Années | Population esclave | COLONIES | Années | Population esclave |
|---|---|---|---|---|---|
| Jamaïque..... | 1812 | 350,000 | Tabago..... | 1805 | 14,883 |
| | 1832 | 320,000 | | 1832 | 12,091 |
| Barbade..... | 1786 | 62,115 | Sainte-Lucie..... | 1831 | 13,318 |
| | 1805 | 59,506 | | 1838 | 10,000 |
| Antigoa..... | 1774 | 37,808 | Trinitad..... | 1811 | 21,143 |
| | 1832 | 29,537 | | 1828 | 20,265 |
| Saint-Christophe.. | 1805 | 26,000 | Iles Bahama..... | 1805 | 14,910 |
| | 1831 | 19,085 | | 1828 | 9,765 |
| Nevis..... | 1787 | 8,420 | Iles Bermudes.... | 1820 | 5,176 |
| | 1805 | 8,000 | | 1836 | 4,536 |
| Montserrat..... | 1787 | 10,000 | Honduras..... | 1812 | 3,000 |
| | 1836 | 7,119 | | 1830 | 1,783 |
| Vierges-Tortola.. | 1805 | 9,000 | Berbice..... | 1811 | 25,169 |
| | 1823 | 6,505 | | 1839 | 20,178 |
| Grenade..... | 1812 | 29,381 | Démérari, Essequibo..... | 1820 | 77,376 |
| | 1832 | 23,164 | | 1832 | 65,116 |
| Dominique..... | 1805 | 22,085 | Maurice..... | 1826 | 63,432 |
| | 1832 | 14,387 | | 1836 | 53,791 |
| Saint-Vincent.... | 1812 | 22,600 | | | |
| | 1832 | *22,997 | | | |

* Tout porte à croire que cet accroissement était dû aux importations opérées par la traite.

(1) *Les Antilles françaises*, Paris, 1823, 8°, t. I, p. 132.

Selon M. de Humboldt, les Antilles ont reçu de 1670 à 1825 environ 5 millions de nègres. Or, le même auteur estimait la population nègre des Antilles, y compris Saint-Domingue, à 1,960,000.

En 1847, M. Macgregor ne trouvait plus que 1,300,000 nègres.

Nous bornons là, pour cette fois, notre démonstration, en exprimant le regret que M. Bertillon ait un peu trop ramassé les chiffres *au rateau* (selon sa propre expression), sans les soumettre à une critique sérieuse qui seule pouvait donner une valeur scientifique à des opinions préconçues, et de ne s'être pas conformé à cette sage maxime qu'il faut chercher pour trouver et non pour prouver.

En résumé, M. Bertillon n'a pas produit le moindre fait qui autorise à admettre son hypothèse de l'acclimatement du blanc et du nègre aux Antilles, et nous sommes autorisé à conclure, aujourd'hui, comme en 1860 :

« L'acclimatement, aux Antilles, n'est pas démontré. »

M. Bertillon. « La méthode qui a dirigé mon travail n'est pas celle de mes contradicteurs, qui se trouvent, par cela même, être à la fois les partisans quand même de l'acclimatement et ses adversaires toujours et partout. Rejetant toute solution absolue et préalable, j'ai cherché, par une analyse très-étudiée, des documents, à dire là où il paraissait y avoir preuve ou présomption d'acclimatement, là où il paraissait y avoir inacclimatement. Il est donc naturel que, quoique le sens général de mon travail soit peu favorable au cosmopolitisme humain, je rencontre parmi mes contradicteurs le savant le plus décidément inacclimatateur, M. Boudin. En effet, l'examen des documents espagnols m'a prouvé que ce peuple avait, à un haut degré, la faculté de se multiplier avec vigueur là où les Anglais et les Français se traînaient dans un étiolement manifeste. Ainsi, à Cuba la mortalité est de 0,024, la natalité de 0,041. — M. Boudin reconnaît

l'exactitude des chiffres, il me reproche seulement un néologisme, *natalité*. Il se trompe, ce mot n'est pas de moi, et je le regrette car il est excellent, mais je l'ai trouvé dans la science (*Dictionnaire de Littré et Robin*), et l'ai précieusement retenu. En ce qui concerne le fond ; il prétend que si le chiffre de mortalité est si peu élevé, cela résulte des nombreux immigrants adultes qui diminuent la mortalité. Et pour prouver son assertion : c'est ainsi, ajoute-t-il, que dans des États de la grande république américaine on trouve souvent une mortalité de 0,005, tandis qu'elle est en France de 0,023 ; et mon contradicteur explique ce chiffre tout à fait extraordinaire de 0,005 par l'arrivée des immigrants adultes. L'explication est en vérité bien étrange, partant d'un statisticien aussi justement connu, et montre bien où le réduit la passion de l'opinion absolue qu'il s'efforce de défendre. Quelle population peut présenter une mortalité aussi faible? Une population non-seulement sans enfants, sans vieillards, mais dont l'âge *individuel* devrait être compris entre 12 et 14 ans ; car c'est le seul âge, en Angleterre comme en France, où la mortalité puisse descendre à un chiffre aussi bas que 1/2 pour cent. — Le chiffre donné par les États dont parle M. Boudin n'a qu'une raison d'être et qui m'est bien connue ; ce sont les très-nombreuses omissions des inscriptions des décédés. — En Amérique la loi n'oblige pas à l'inscription ; elle n'a lieu dans beaucoup d'États que lorsque les familles se sentent un intérêt suffisant à faire constater officiellement le décès ; les enfants, les gens sans famille intéressée à eux, etc., ne sont pas inscrits. De là ce chiffre impossible de 5 décès sur 1000 habitants ; c'est-à-dire, le cinquième de la mortalité en Europe ! Voilà la discussion et la critique que M. Boudin aurait dû faire avant de se servir de ce chiffre ; il n'eût pas prouvé ainsi combien la critique que je lui ai adressée de ramasser les chiffres au lieu de les *étudier* est exacte. Mais voyons si son thème général est plus solide

que la preuve qu'il en fournit. Selon lui l'immigration des adultes dans un pays aurait pour effet d'y abaisser beaucoup le chiffre de la mortalité. Pourtant, il avouera que l'immigration continue des Français adultes en Algérie ne nous a pas montré la vérité de son assertion ; bien loin que la mortalité ait été atténuée, elle s'est élevée considérablement, puisqu'elle a été par période de 10 en 10 ans, de 0,050 à 0,048 pour la généralité des colons et qu'aujourd'hui elle est de 0,036 et de 0,043 pour les seuls Français. Ce n'est pas tout ; la ville de Paris nous offre un autre exemple bien frappant du peu d'influence de ces fortes immigrations sur la mortalité générale. En nul lieu du globe on ne rencontre une immigration aussi manifeste que dans la ville de Paris, puisque plus de la moitié de ceux qui y succombent n'y sont pas nés ; les recensements par âge ne sont pas moins significatifs; les nombres les plus grands ne sont plus dans les premières années de la vie comme cela est nécessaire dans une population normale, mais de 20 à 30 ans. Ces immigrations ne sont pas compliquées d'un grand effort d'acclimatement. Voilà un bon exemple pour voir si leur effet est de diminuer notablement la mortalité ? Bien loin de là, c'est l'effet contraire qui apparaît ? la mortalité générale de Paris est de 28 à 30 pour 1000, celle de la France de 23 à 24 seulement.

Ainsi, messieurs, ni en Algérie ni à Paris, une immigration extrêmement considérable d'adultes, n'exerce d'influence marquée pour diminuer la mortalité générale. C'est que l'âge de l'émigration est aussi un âge d'assez rapide mortalité ; un âge auquel des influences morales et physiques augmentent facilement cette mortalité, et par exemple de 12 pour mille la portent facilement de 20 à 25 pour mille, ainsi que nos jeunes conscrits en ont longtemps fait foi (Boudin).

On admettra sans peine que les jeunes immigrants se

trouvent aussi dans de mauvaises conditions et que leur mortalité est sans doute fort voisine de la mortalité générale ; que c'est pour cela que les faits montrent qu'ils ne paraissent pas l'alléger d'une manière appréciable et capable de masquer les effets du climat.

Mais admettons qu'il n'en soit pas ainsi, que ce jeune adulte espagnol et émigrant à Cuba, soit la fleur des pois et ait une mortalité moindre que nos Français de 20 à 30 ans restant dans leurs foyers, soit 0,01. Voyons quelle influence cela aura sur la mortalité générale.

A Cuba, les recensements de 1840 et 1850, période dans laquelle ont été recueillis les éléments de l'état civil, ont donné successivement 457 et 605 mille âmes, soit un accroissement annuel de 15 mille habitants, dont 9 mille par l'excès des naissances sur les décès ; il en reste donc 6 mille qui ont été acquis étant adultes et par l'immigration, 6 mille sur une population moyenne de 531 mille habitants. Il est facile de calculer combien 6 mille immigrés ayant une mortalité supposée de 10 sur 1,000 allégeraient la mortalité de 531 mille ayant une mortalité générale de 24 sur 1,000. Le calcul fait, on trouve que cette différence est de 0,0015 environ ! C'est-à-dire que sans l'immigration des hommes d'élite supposés, la population créole cubienne eut présenté une mortalité de 24,15 sur mille au lieu de 24 sur mille que j'ai avancé.

En vérité, je m'étonne encore que mon savant collègue qui avait préparé et rédigé son attaque n'ait pas fait ce calcul facile ; il eût connu, avant de s'en servir, combien son argument était illusoire, et en eût forgé quelqu'un plus redoutable. Ainsi la rapide multiplication, la faible mortalité et par suite l'acclimatement des Espagnols ne sont point ébranlés.

Quant à l'opinion de M. Ramon de la Sagra, que vient de nous lire M. Boudin, contre l'acclimatement de l'Espagnol,

c'est là, en effet, une première opinion périmée de cet observateur et vieille de quelque dix ans; mais dans son second et récent mémoire, c'est à l'opinion contraire qu'il s'attache. Pouvait-il faire autrement en présence des chiffres qu'il a lui-même apportés? Ce changement d'un homme qui a si longuement vu et étudié n'est pas d'une petite valeur.

Voyons maintenant ce qui concerne les nègres. Mon savant contradicteur m'accuse d'avoir forcé quelque peu ses assertions inacclimatatrices : je laisse à ceux qui connaissent l'ensemble de ses travaux à en juger, mais pourquoi commet-il la faute qu'il me reproche et me prête-t-il (page 292 du *Dictionnaire Encyclopédique*, dit-il), une conclusion qui ne s'y trouve pas? Nous n'avons pas dit que l'acclimatement du nègre était démontré, mais que « *la possibilité* de cet acclimatement était démontrée *pour les localités où il se trouve dans un milieu social favorable;* » — et elle l'est, puisque dans les Etats éleveurs, producteurs de nègres, 400,000 nègres au commencement du siècle ont décuplé en un demi-siècle et donné le chiffre actuel de 4 millions; puisqu'au Brésil les nègres se multiplient (Martin de Moussy); puisque les nègres et hommes de couleur *libres* à Cuba augmentent et donnent un excès de naissances, tandis que dans cette même île, c'est le contraire pour les nègres esclaves. Tous les nombres et les dires de mon contradicteur n'ébranlent pas ces faits, car M. Boudin, pour triompher, a été obligé de me prêter une conclusion que je n'ai pas émise. Ce qui découle de mon article et ce que j'ai exprimé en abrégé dans la phrase que mon collègue a mutilée, c'est que le nègre transporté ne paraît pas s'acclimater à l'esclavage, à la misère physique et morale, ou même à la simple enrégimentation (enrégimentation, qui a suffi de 1820 à 1840 pour doubler ou tripler la mortalité de nos propres conscrits.)

L'acclimatement du nègre non accablé, mais soigné, ou libre, mais non paria, pourrait bien être un fait déjà démontrable et déjà très-probable. Cette conclusion ne me paraît pas ébranlée. »

M. Simonot. — M. Bertillon nous a souvent répété que la misère était l'une des causes principales de la mortalité du nègre dépaysé; qu'il me permette de lui citer un cas où cette raison ne saurait être alléguée.

Le service des bâtiments, sur la côte d'Afrique, nécessite souvent l'emploi des nègres pour soulager les équipages.

Ces nègres, nommés *crowmens* par les Anglais, sont circonscrits par deux zones dont l'une comprend les *Fishmens* et l'autre les *Bushmens*. Ils appartiennent à tout le littoral de la côte des graines et de la côte des dents, et des différences remarquables de taille, de couleur et même de langage affirment la diversité de leur provenance.

Admis à bord, les crowmens sont soumis au même régime que nos matelots, et cependant dès qu'on fait route vers le nord, des affections pulmonaires ne tardent pas à entraîner la phthisie, et cela d'autant plus vite qu'ils proviennent d'un point plus méridional ou plus éloigné de la côte.

Ce fait, que l'on constate également chez le singe, nous paraît démontrer qu'en dehors de toute misère la mortalité du nègre subit l'influence du déplacement alors même qu'il ne passe pas d'un climat à son extrême opposé.

M. Bertillon. Un déplacement temporaire, un déplacement de six mois ne résout pas la question d'acclimatement et ne saurait être invoqué. La mortalité parmi nos troupes dans les expéditions lointaines est terrible mais ne préjuge rien sur notre aptitude à l'acclimatement. Or, je vois des nègres vivre et se développer sous des climats excessifs : au Canada, à la Nouvelle-Écosse. Je ne puis donc admettre que le déplacement des nègres soit pour eux comme un arrêt de mort.

M. Martin de Moussy. Il y a des faits généraux qui dominent, en matière d'acclimatement, tous les faits particuliers ; ainsi il est certain que dans toute l'Amérique méridionale tropicale le noir vit et prospère à merveille. J'ai en mains des recensements de la population brésilienne qui prouvent que la population noire augmente constamment. Il est même curieux d'observer que jusqu'en 1850 le nombre des noirs n'augmentait pas. A cette époque, où la traite fut efficacement abolie, il semblerait que le nombre des nègres dût être abaissé ; tout au contraire il a augmenté en raison même des soins qu'on a pris dès lors pour les reproduire et les élever. Du reste, l'hygiène a une action telle sur les nègres qu'en soixante années les jésuites du Paraguay en avaient décuplé le chiffre. Quant à l'acclimatement des Espagnols, il suffit de considérer l'Amérique centrale, le Vénézuela, le Pérou, pour s'assurer que les populations européennes ne cessent de s'accroître.

Il est bien vrai qu'à la Plata l'immigration se fait dans la proportion d'environ 20,000 européens chaque année, mais la population augmente dans des proportions beaucoup plus considérables.

M. Carlier. La question de l'acclimatement du nègre aux États-Unis est subordonnée à des considérations géographiques et économiques qui viennent singulièrement la compliquer. Il est des États — la Géorgie, la Floride, la Caroline du sud, par exemple — où, sous peine de voir la race s'éteindre, il faut constamment importer des noirs. Mais, en d'autres États, tout nous prouve que le nègre peut s'acclimater : on y rencontre même des nègres centenaires. Si, prenant des nègres en Afrique ont les transportait en Amérique, cette expérience ne saurait en aucune façon servir à préjuger l'acclimatement ultérieur. Car les pertes que subissent les convois d'esclaves, au port d'embarquement et sur le bâtiment, sont énormes. Enfin, si l'on em-

ploie les nègres à la culture du riz, qui se pratique en grand dans la Caroline du sud, il y a là pour eux un germe de mort, car cet État, ainsi que la Foride, est couvert de marécages. Dans le Tenessee et le Kentucky où l'on cultive le nègre, il prospère admirablement ; dans les pays où il est libre, il paraît, au contraire, diminuer et s'éteindre ; tout au moins, la comparaison des États esclavagistes et des États libres n'est-elle pas favorable à ces derniers au point de vue de la population noire. En résumé, la question de l'acclimatement des nègres comprend des considérations économiques et hygiéniques qui me paraissent dominer toutes les autres.

La séance est levée à 6 heures.

*L'un des secrétaires :*

DALLY.

---

## 112e SÉANCE. — 1er Décembre 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

**CORRESPONDANCE**

MM. Lacanal et Bataillard, récemment élus membres titulaires, remercient la Société de leur nomination.

M. Léon de Rosny envoie à la Société un exemplaire de son travail intitulé *Rapport annuel fait à la Société d'ethnographie américaine et orientale sur ses travaux et sur les progrès des sciences ethnographiques pendant l'année 1863*. Paris, 1864, in-8°.

— La Société a reçu un mémoire destiné au concours du prix Ernest Godard et signé simplement *doct-méd.* Ce mé-

moire est intitulé : *De la race noire et de son rôle dans l'humanité.* Un pli cacheté, joint à l'envoi, renferme le nom de l'auteur ; on n'a pas cru devoir ouvrir ce pli ; on ne le fera que si le mémoire est couronné ou récompensé. Mais le Bureau croit devoir rappeler que les candidats ne sont nullement tenus de garder l'anonyme.

— M. Hermann de Schlagintweit, correspondant étranger, à Munich, remercie la Société de sa nomination, et annonce l'envoi prochain d'un travail intitulé : *De l'influence de l'humidité atmosphérique sur l'action solaire.*

— M. Thurnam envoie quatre planches représentant sous leurs trois principaux aspects trois crânes d'anciens Bretons et un crâne d'ancien Gaulois.

### MUTATION

M. le docteur Cazalis, membre titulaire, annonce qu'il est maintenant fixé à Moriah, pays des Bassoutos, (Afrique australe), et qu'il y séjournera probablement un grand nombre d'années. Il demande en conséquence à échanger son titre de membre titulaire pour celui de correspondant national. (Accordé).

### OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

#### Crânes des grottes de Lombrives (Ariége)

MM. Garrigou et Filhol font don à la Société de deux crânes humains qui ont déjà été présentés dans la séance du 2 août 1863 (*Bulletins*, t. IV, p. 175). M. Garrigou joint à cet envoi un mémoire manuscrit, dont il sera donné lecture dans la prochaine séance.

M. D'OMALIUS D'HALLOY signale à cette occasion la découverte récente d'un crâne humain dans une caverne à

ossements, à Surfot, près Dinant (Belgique). Ce crâne, accompagné d'ossements d'animaux de la période quaternaire et de quelques débris de renne, est d'une petitesse extraordinaire.

### Crâne gaulois de Cély (Seine-et-Marne)

M. Leguay. — » J'offre à la Société, de la part de M. Lemaire, archiviste du département de Seine-et-Marne, et mon collègue au comité de Melun de la Société d'archéologie de ce département, une tête gauloise provenant de la commune de Cély (Seine-et-Marne), située à 14 kilomètres de Melun, non loin du poteau indiquant la limite du département.

Ce crâne qui semble être celui d'une femme, présente tous les caractères dits celtiques, sur lesquels je laisse à de plus compétents que moi le soin de se prononcer, me bornant ici à affirmer son origine authentique.

Reconnu depuis longtemps, le cimetière gaulois de Cély, placé sur la route de Melun à Milly, n'avait jamais été fouillé L'exploitation du sable qui forme le terrain où il est placé, fit découvrir en 1856 les vestiges de deux squelettes portant chacun un collier et un bracelet de bronze qui furent adressés à M. le baron de Bourgoing, alors préfet du département.

En homme éclairé il fit prévenir M. Champollion-Figeac, bibliothécaire du château de Fontainebleau, qui se rendit immédiatement sur les lieux, où, après quelques fouilles pratiquées avec le sabre des gardes-champêtres qui l'accompagnaient, il mit à découvert les traces d'autres squelettes, dont un était indiqué par un lit de petites pierres rapportées. Les ossements qu'il recueillit se composent de la tête que je vous présente et à laquelle il manque le maxillaire inférieur, d'un fragment de fémur et

de deux débris de radius portant d'une manière évidente des traces d'oxyde de cuivre provenant des bracelets en bronze. Près de la tête était un collier, également en bronze, de vingt-deux centimètres de diamètre avec ornements ciselés en creux. M. Champollion mit sur ce crâne l'inscription suivante qui s'y voit encore : « Crâne de l'un des deux » squelettes qui ont été découverts au mois de juillet 1856, » dans la commune de Cély, au lieu dit la Sablonnière à » Limbault, non loin de la route allant de Melun à Milly, » et à environ 120 mètres de cette route. » Puis il l'offrit à M. Lemaire qui le conserva jusqu'au moment où il voulut bien s'en dessaisir en faveur de notre Société.

Quant aux colliers et aux bracelets, ainsi que plusieurs autres objets recueillis ultérieurement, ils furent remis à l'Empereur qui en fit don au musée de Melun, où j'ai pu les examiner; ils ne laissent aucun doute relativement à leur origine essentiellement gauloise.

» M. Champollion-Figeac a publié ses observations sur le cimetière gaulois de Cély dans un opuscule intitulé : *Notice sur les fouilles faites d'après l'ordre de l'Empereur en l'année 1860, dans le cimetière gaulois de Cély* (*Seine-et-Marne*). Paris, Firmin Didot; broc. in-8° de 22 pages et 1 planche; ainsi que dans la *Revue archéologique*, 14e année, 1857, p. 228. »

### Commission de l'acclimatement

MM. Le Roy de Méricourt, Boudin et Simonot déposent sur le bureau la proposition suivante :

Les membres soussignés ont l'honneur de proposer à la Société de nommer une commission permanente chargée de recueillir, classer et apprécier tous les documents de nature à éclaircir la question de l'*acclimatement* et de l'*acclimatation*. Les études propres à favoriser l'acclimatation

de l'homme entrent naturellement dans le but que poursuit la Société d'Anthropologie. Les services que la Société rendra certainement dans cette voie rendront encore plus évidents les titres qui ont valu à la Société l'honneur d'être reconnue d'utilité publique. »

Cette proposition est adoptée. En conséquence, M. le président désigne les membres de la commission permanente de l'acclimatement. Ce sont MM. Le Roy de Méricourt, Boudin, Bertillon, Martin de Moussy, d'Avezac, Carlier, Simonot et Pruner-Bey.

**Élection du Bureau et de la Commission de publication**

M. le président annonce qu'aucune candidature ne s'est produite depuis la dernière séance. La liste proposée par le Comité central a donc été seule envoyée aux membres non résidents.

Vingt-huit bulletins de vote, sous enveloppe imprimée, ont été envoyés par les membres non résidents.

M. d'Avezac, désigné par le sort comme commissaire scrutateur, décachette ces bulletins et les dépose dans l'urne en déchirant les numéros d'ordre. Aucun numéro n'étant reproduit deux fois, tous les bulletins sont déclarés bons.

Les bulletins des membres présents, au nombre de 39, sont déposés dans la même urne.

Dépouillement du scrutin : votants, 67. Majorité absolue 34.

*Président :* M. PRUNER-BEY, 61 voix ; M. PERIER, 3 voix ; M. GRATIOLET, 1 voix.

*Vice-Président :* M. PERIER, 60 voix ; M. BÉCLARD, 2 voix ; M. SIMONOT, 1 voix.

*Secrétaires annuels :* M. DALLY, 60 voix ; M. SIMONOT, 63 voix ; M. LAGNEAU, 3 voix ; M. POUCHET, 2.

*Archiviste :* LEMERCIER, 64 voix.

*Trésorier :* M. BERTILLON, 62 voix ; M. AUBURTIN, 2 voix.

*Commission de publication* : M. BÉCLARD, 65 voix ; M. LEMERCIER, 62 voix ; M. GIRALDÈS, 61 voix.

En conséquence, le Bureau de 1865 sera ainsi constitué :

Président : M. PRUNER-BEY ;
Vice-Président : M. PERIER ;
Secrétaire général : M. BROCA ;
Secrétaires annuels : MM. DALLY et SIMONOT ;
Archiviste : M. LEMERCIER ;
Trésorier : M. BERTILLON.

La *Commission de publication* se composera de :

MM. BÉCLARD, LEMERCIER et GIRALDÈS.

## CANDIDATURES

M. le docteur DE SÉRÉ, présenté par MM. Boudin, Halléguen et Ladreit de la Charrière, demande le titre de membre titulaire.

MM. Leguay, Girard de Rialle et Levé proposent de nommer correspondant étranger M. Jules MAILHOL, à Port-Louis (île Maurice).

## Sur les Espagnols de Cuba

M. D'AVEZAC, à l'occasion du procès-verbal, annonce à la Société qu'il a reçu de M. Ramon de la Sagra quelques renseignements sur la fécondité des familles créoles d'origine européenne, fécondité d'ailleurs signalée par M. Simonot. M. R. de la Sagra a cité un grand nombre de familles où l'on comptait [illegible] et [illegible] enfants.

Or, dans l'opinion de M. d'Avezac, la majeure partie des habitants de Cuba descendent ou des anciens habitants des îles Canaries ou des individus nés d'un premier croisement d'Espagnols et de Canariens. C'est ce qui a été confirmé par le docteur Chil, habitant des Canaries, qui, à la lec-

ture des noms de ces familles extrêmement fécondes, reconnaissait le plus souvent des noms canariens. Il y aurait donc là, pour expliquer la prospérité des Espagnols aux Antilles un croisement préparatoire, ou un premier degré d'acclimatement.

### Sur la dépopulation des îles Sandwich

M. Boudin appelle l'attention de la Société sur un article du *Mémorial diplomatique* sur les Iles Sandwich. Ce journal, après avoir signalé le coup d'état qui vient d'abolir la constitution, parle de la population de ces îles, qu'il porte à 70,000 habitants, chiffre très-inférieur à celui de l'ancienne population. Parmi ces 70,000 habitants, le *Mémorial* compte 25,000 catholiques; le reste se composerait de protestants et d'idolâtres. En ce qui concerne l'abaissement numérique des indigènes, il prouve une fois de plus combien est faible l'argumentation de ceux qui se fondent sur l'accroissement ou la diminution d'une population pour conclure pour ou contre l'acclimatement. Il est en effet évident que la décroissance numérique des habitants des Iles Sandwich ne saurait être attribuée à un prétendu non-acclimatement, et que la diminution d'une population peut se rattacher à des causes complètement différentes.

M. de Méricourt. Je regrette que M. Boudin ne puisse nous indiquer la date des recensements qu'il vient de nous signaler, car le chiffre de 70 mille avait déjà été trouvé en 1858, et depuis lors la population indigène des Iles Sandwich a dû sensiblement diminuer si le mouvement de décroissance a continué. Je dois ajouter qu'en 1837 un recensement avait donné le chiffre de 135 mille habitants. En 1850, ce chiffre était descendu à 78,854; quelque doute que l'on puisse avoir sur l'exactitude du premier chiffre, il est certain que le second est vrai et que huit années plus

tard, en 1858, on constata une nouvelle diminution de 9 mille âmes. Or, je reconnais avec M. Boudin que l'acclimatement n'a rien à voir dans ces faits, mais il faut dire que les raisons abondent qui autrement peuvent en rendre compte. Ainsi, la variole a donné, en 1853, un excès de mortalité de 6,518 individus. D'autre part, l'alcoolisme, les rapports sexuels précoces, l'infanticide, la prostitution, la syphilis, font des ravages énormes. Les documents numériques que je viens de rappeler sont empruntés à un excellent travail inséré dans le numéro de décembre 1864 des *Archives de médecine navale.*

## RAPPORT

### Sur la Revue anthropologique de Londres

Par M. DEFERT

Il est superflu sans doute de vous rappeler que *the Anthropological Review*, organe officiel de la Société Anthropologique de Londres se compose de deux parties : 1° la *Revue* proprement dite, renfermant des travaux originaux, des traductions et des analyses ; 2° les procès-verbaux des séances de la Société, publiés dans l'origine sous le titre de *Transactions*, et maintenant sous le titre de *Journal.*

Les commissaires chargés de vous entretenir des travaux de la Sociétè de Londres, auraient pu négliger la première partie de la *Revue ;* mais l'intérêt des différentes publications, ainsi que la qualité des auteurs, nous engagent à vous en dire d'abord quelques mots ; nous tâcherons d'être brefs, désirant arriver de suite à la seconde partie qui est plus spécialement l'objet de ce travail.

Nous vous ferons d'abord remarquer, messieurs, que la Revue anglaise s'est montrée très-hospitalière pour notre Société. Il n'y a pas de fascicule où il ne soit question de

nos travaux, et une analyse fort exacte de nos *Bulletins* met les lecteurs anglais au courant de nos différentes discussions. En outre, le discours prononcé devant vous le 4 juin 1863, par notre infatigable secrétaire général, a été reproduit *in extenso* avec les éloges les plus flatteurs. Enfin, parmi les traductions, plusieurs travaux appartenant à différents membres de notre compagnie, ont eu l'honneur d'une reproduction complète. Vous les connaissez trop bien pour que je fasse autre chose que les énumérer.

On y trouve, en effet, un exposé complet de tout ce qui a été dit sur la fameuse mâchoire d'Abbeville, exposé dû à M. de Quatrefages, une reproduction du mémoire de M. Pruner-Bey sur la chevelure humaine, ainsi que de celui de M. Dally sur les mariages consanguins. Je vous signale encore une analyse de la leçon faite par M. Renan, au collége de France, sur les nations sémitiques. M. Renan n'est pas seulement membre honoraire de la Société d'Anthropologie de Paris. La Société anglaise lui a conféré le même titre depuis le 21 avril 1863.

La Revue anglaise ne s'en tient pas aux travaux français : vous y trouverez, en effet, une traduction d'une Lecture anthropologique, faite par le regrettable Joseph Wagner, dans la première réunion du 31e congrès allemand des naturalistes et physiciens. Cette lecture est intitulée : « *Création de l'homme et substance de son intelligence.* » Pour ce qui regarde le premier point, Wagner se déclare partisan du monogénisme ; nous ne dirons rien du second.

Nous arrivons maintenant à quelques travaux anglais dont vous nous permettrez de parler très-sommairement. Voici d'abord trois articles dûs à feu Robert Knox et ainsi intitulés. 1° *Application de la méthode anatomique à la détermination des espèces ;* 2° *Des déformations du crâne produites par des moyens mécaniques ;* 3° *Recherches et bservations ethnologiques.*

Nous donnerons les conclusions de la première partie de ce dernier travail, qui est relative à l'influence du climat et de l'hybridité sur l'homme. « Les différentes espèces d'hommes constituent une grande famille naturelle. Chaque espèce ou race renferme un certain degré d'antagonisme contre l'autre. Elles ne se confondent jamais, et si par une cause quelconque, il se produit un mélange, les éléments primitifs en viennent à la fin à se séparer. L'histoire primitive de l'homme est encore inconnue; les historiens ne donnent aucun renseignement, et les savants ne peuvent accepter les systèmes théologiques qui expliquent son origine. Plusieurs de ces systèmes, malheureusement pour eux, renferment une cosmogonie de la terre et une chronologie de l'homme incompatibles avec la science et avec l'histoire. Cuvier a réfuté la cosmogonie; les peintures architecturales des monuments de l'Egypte réfutent la chronologie. »

Dans la seconde partie, l'auteur arrive à conclure que l'homme forme une grande famille composée de différentes espèces, dont on ne connaît ni ne connaîtra jamais les origines.

Passons maintenant à un petit travail que M. Broca a déjà signalé à votre attention; il est intitulé : *De la prédominance croissante de la chevelure foncée en Angleterre*, par J. Beddoe, médecin de l'hôpital de Bristol, membre associé étranger de notre Société. L'auteur annonce d'abord que l'on croit, en Angleterre, que les chevelures claires deviennent de moins en moins nombreuses, et voici les causes qu'il en donne : « En premier lieu, dit-il, les grandes villes et autres parties plus civilisées et populeuses de l'Angleterre ont reçu un courant continu d'émigrants de l'Irlande, du pays de Galles, de la Cornouaille, de l'Écosse, ainsi que d'autres districts celtiques où abonde la chevelure foncée. En second lieu, je suis disposé à penser

que les constitutions blondes, bien que probablement mieux adaptées aux climats de nos îles que les constitutions brunes, sont moins capables de supporter les conditions anti-hygiéniques qui ne peuvent manquer d'exister dans les populations pressées de nos grandes cités et que de cette manière la loi de sélection naturelle agit contre leur augmentation. Enfin, en troisième lieu, comme une forte minorité de femmes vivent et meurent en dehors du mariage ou sans postérité, il est probable que les qualités physiques de la race peuvent être légèrement modifiées par la sélection conjugale, aussi bien que par la sélection naturelle. » Suivent, à l'appui de cette idée, plusieurs tableaux où il est fait une statistique de 737 femmes, considérées au point de vue de la couleur des cheveux et de l'état de célibat ou de mariage; sur ces 737 femmes, il s'en trouve 33 rousses, 95 blondes, 240 châtain-clair, 336 châtain-foncé et 33 enfin ont les cheveux noirs. Le tableau suivant, qui ramène les chiffres à 100, fait bien comprendre la pensée de l'auteur.

| CONDITION SOCIALE | COULEUR DE LA CHEVELURE | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| | Rouge | Claire (blonde) | Châtain clair | Châtain foncé | Noire |
| Mariées..... | 67 | 55.5 | 60.5 | 69.5 | 79 |
| Non mariées..... | 30 | 37 | 30.5 | 22 | 18 |
| Douteuses..... | 3 | 7.5 | 9 | 8.5 | 3 |
| TOTAUX..... | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Ce tableau montre très-nettement qu'en Angleterre plus une femme a les cheveux noirs, plus elle a de chances pour arriver au mariage, et l'auteur en conclut que si cette cause persiste pendant plusieurs générations, il est probable que la proportion de la couleur favorisée augmentera conformément aux lois de l'influence héréditaire.

Un petit article de M. Richard Burton intitulé : *Notes sur le scalp* nous apprend que cette coutume n'est pas spéciale à l'Amérique. Elle est commune à l'Asie, à l'Europe et à l'Afrique. Un passage d'Hérodote (Melpomène, § 64), où il est question des Scythes, le prouve surabondamment. L'abbé Domenech cite le *decalvare* des anciens Germains, et le *capillos et cutem detrahere* du code des Wisigoths et des annales de Fluor pour prouver que les Anglo-Saxons et les Franks scalpaient jusque vers l'an 879 de notre ère. M. Duncan (*Voyage dans l'ouest de l'Afrique* 1845 et 1846) cite un exemple décisif emprunté aux guerres des nègres. Cette coutume barbare, qui paraît exister chez différentes races si éloignées, est forte intéressante à noter.

La Revue anglaise renferme plusieurs articles touchant la linguistique et ses rapports avec l'anthropologie et parmi lesquels il faut citer les suivants : *Sur la science du langage*, par M. R. S. Charnock, ce mémoire a été lu devant la Société de Londres.

Une analyse de l'ouvrage de M. Pictet sur les origines Indo-européennes;

Enfin le compte rendu d'un *Mémoire sur l'origine Scytho-cimmérienne de la langue romane*, par M. le duc du Roussillon, vice-président de la Société anglaise. Ce mémoire est écrit en français, et les extraits qui en sont présentés dans la Revue donnent une idée de l'esprit dans lequel il est conçu.

La moitié du troisième fascicule est remplie par un compte rendu des travaux lus par les anthropologistes au congrès de l'Association Britannique à Newcastle. L'une des sections reçoit dans son sein les ethnologistes et les géographes, et, malgré les difficultés que les anthropologistes ont rencontrées, ils ont pu présenter plusieurs mémoires dont la *Revue* publie une analyse détaillée.

M. James Hunt, président de la Société anglaise a lu un

travail sur la classification anthropologique, dont nous demandons la permission de dire quelques mots.

Après avoir passé en revue les classifications de trente-deux auteurs et après avoir présenté à propos de chacune d'elles des remarques critiques, M. Hunt, considérant que l'anatomie et la physiologie sont les sources d'où doit découler une classification anthropologique, repousse la classification basée sur le langage comme incapable de donner un témoignage certain, et alors, accordant la plus grande importance à la forme du crâne, il donne la plus entière approbation à la classification de l'espèce humaine par M. Gratiolet en trois branches : Frontale (européenne), Occipitale (négre), Pariétale (mongole). Suivant lui, ces distinctions coïncideraient avec les caractères moraux et intellectuels qui dépendent uniquement de la structure physique de l'homme.

M. Hunt reconnaît que les caractères physiques secondaires, tels que la couleur de la peau, la taille, la chevelure, la longévité, etc., peuvent être employés avec avantage, mais il refuse entièrement à la linguistique le droit de former une classification anthropologique, et donne une plus grande valeur à la religion et aux arts, ne plaçant le langage qu'en troisième ligne, car il est plus facile, selon lui, de changer le langage d'un peuple que sa religiôn et ses idées innées sur l'art. Il ajoute, du reste, en finissant, que nous ne pouvons dire quand et comment ont commencé les différences physiques et physiologiques.

Après le président, le secrétaire M. Carter Blake a lu un travail sur la crâniologie des nations de l'Amérique du sud.

Dans cet article, M. Carter Blacke signale les difficultés que présente l'étude des crânes pour établir les différents types : Caraïbe, Chincha, Aymara et appelle l'attention sur des exceptions importantes qui semblent invalider les

généralisations communément acceptées. En terminant, l'auteur rappelle les instructions pour le Chili publiées par notre Société.

Après une étude de M. Turner sur les déformations du crâne et spécialement sur le crâne scaphocéphale, nous vous signalerons un article de M. Crawfurd sur le mélange des races humaines, article dans lequel nous avons remarqué le passage suivant. M. Crawfurd constate d'abord que, dans les îles du Pacifique, la population est stationnaire ou va décroissant, mais il cite l'exception remarquable de la petite île de Pitcairn qui fut peuplée en 1790. — « La colonie en 1793 était ainsi composée : 9 Anglais, 13 Tahitiennes, et 6 Tahitiens, total 28 personnes. En 1814, le chiffre est devenu 48, en 1831, 87. En 1853, la population est arrivée à 170 et en 1862 à 278 personnes ; le tout sans aucune immigration. » Pour lui c'est une question de race et de civilisation et bien que le contingent fourni par la race étrangère fût peu considérable (un midshipman et huit matelots), c'en était assez pour rendre les colons intelligents et industrieux.

Ce serait trop étendre ce rapport que de parler de tous les articles lus à l'Association britannique. Cependant nous vous signalerons encore deux articles qui ont une analogie d'études et une importance méritée.

1° Un article sur la main de l'homme et des singes anthropoïdes de M. Carter Blake.

2° Un compte rendu de la dissection d'un jeune chimpanzé mâle, mort à l'âge d'un ou deux ans, par M. le docteur Embleton. Cet article se termine ainsi : 1° le chimpanzé n'est pas, à proprement parler, un quadrumane; il possède quatre extrémités qui peuvent saisir, il est vrai, mais ce sont deux mains et deux pieds; 2° le cerveau du chimpanzé diffère du cerveau de l'homme par le volume et le poids : son volume est bien plus petit ainsi que l'étendue

des circonvolutions cérébrales, mais les mêmes parties existent sans exception dans les deux cerveaux.

Quelle est la différence de la matière cérébrale au point de vue microscopique ou à tout autre point de vue? C'est un problème à résoudre.

Occupons-nous maintenant des comptes rendus des séances de la Société anthropologique de Londres.

Dans la séance du 12 mai, M. W. Bollaert a lu un travail intitulé : *Observations sur les populations anciennes et actuelles du Nouveau monde*. Polygéniste, l'auteur admet plusieurs types, tels que le blanc, le brun, le rouge, le noir, etc., qui, par leurs croisements, ont donné naissance à de nombreuses variétés. Pour lui, l'homme rouge ou cuivré du nouveau monde est un type bien défini qui, avant la découverte de l'Amérique, était parvenu au plus haut degré de civilisation compatible avec son organisation. Après avoir passé en revue, du nord au sud, toutes les populations, il se résume dans les conclusions suivantes :

1° La population de l'Amérique, qui était probablement en 1492 de 100 millions d'indigènes, n'en compte plus que 12 millions et demi.

2° Dans les colonies espagnoles les blancs ne se sont pas à beaucoup près aussi multipliés que dans l'Amérique du Nord (ce qu'il attribue surtout à la différence du climat).

3° La fusion ou plutôt la confusion des éléments blanc, indien et nègre, surtout dans la partie espagnole (d'où les innombrables variétés de mulâtres et de Zambos) est défavorable à la force, à la santé et la valeur prolifique.

4° Dans les trente dernières années, les colonies de l'Amérique du Sud ont fait un appel incessant à l'immigration européenne, mais elles avaient contre elles leur anarchie et le climat.

5° Les sang-mêlé sont moins prolifiques que les individus de race pure.

6° Dans quelques-unes de ces républiques, les enfants blancs sont élevés avec une plus ou moins grande difficulté.

7° La guerre de l'indépendance a appauvri la population mâle, et depuis ce temps la guerre civile a régné dans ces pays en raison du mélange des populations blanches, indiennes et nègres.

Dans cette même séance, le professeur J. Marshall a présenté le cerveau d'un idiot microcéphale mort à douze ans d'un abcès secondaire du poumon.

Voici quelques détails sur ce sujet :

Sternum proéminent, quelques poils au pubis, testicules encore dans le canal inguinal, pupille gauche plus large que la droite, orbites larges, globes oculaires saillants.

| | |
|---|---|
| Longueur du tronc . . . . . | 1m 003mm |
| Largeur d'une épaule à l'autre . . . . . | 228 |
| Circonférence de la tête au-dessus des oreilles. | 330 |
| De la racine du nez à la protubérance occipital . . . . . | 190 |
| Du trou auditif externe à la symphyse du menton . . . . . | 101 |
| De la symphyse du menton à la protubérance occipitale . . . . . | 305 |
| De la racine du nez à une ligne droite passant par les méats auditifs externes . . . | 38 |

Le crâne est mince et lourd, plus mince et plus lourd au niveau des sutures à cause de l'absence de diploé en ces points. La surface interne est profondément marquée par les circonvolutions ; la dure-mère est mince et peu adhérente au crâne.

| | |
|---|---|
| Poids de l'encéphale . . . . . | 240gr 94 |
| — du cerveau seul . . . . . | 170 , 08 |
| — du cervelet . . . . . | 70 , 86 |

Poids spécifique de la substance grise . . . . . 1gr032
— — — blanche . . . . 1,042

Il est permis de croire que ce poids de 241 grammes est inférieur à celui de tous les cerveaux humains qui ont été pesés jusqu'ici.

M. Marshall, parmi d'autres détails, fit remarquer que les ventricules n'étaient pas distendus par du liquide et termina en niant la comparaison que l'on pourrait faire entre les cervaux d'idiots et ceux des grands singes, ces derniers, quoique petits, étant parfaits dans leur espèce et n'offrant pas, comme le cerveau du microcéphale, des traces d'arrêt de développement.

Avec le fascicule n° 4 commence le second volume de la Revue. En même temps le compte rendu des séances de la Société change à la fois de nom et de face ; il prend une extension beaucoup plus grande, et il échange son titre de *Transactions* contre celui de *Journal*.

L'exposé des discussions qui n'était qu'indiqué jusque-là devient plus complet, et le lecteur assiste véritablement aux séances.

Nous allons essayer de résumer brièvement les passages les plus intéressants de ce *Journal*.

Le docteur Hunt ouvre la scène par la lecture de son travail « sur la place du nègre dans la nature » travail dont on ne nous donne que l'analyse et qui doit paraître dans le premier volume de mémoires que publiera la Société de Londres.

Voici les conclusions de l'auteur :

« 1° Il y a d'aussi bonnes raisons pour faire du nègre une espèce distincte de l'Européen, que pour faire de l'âne une espèce distincte du zèbre ; et si, dans la classification, on fait entrer en ligne de compte l'intelligence, il existe une différence bien plus considérable entre le nègre et l'Anglo-Saxon qu'entre la gorille et le chimpanzé.

2° Les analogies sont plus nombreuses entre le nègre et le singe qu'entre l'Européen et le singe.

3° Le nègre est inférieur intellectuellement à l'Européen.

4° Le nègre est plus humanisé quand il se trouve dans sa subordination naturellle à l'Européen que dans toute autre circonstance.

5° Le nègre ne peut être humanisé et civilisé que par l'Européen.

6° La civilisation européenne n'est pas adaptée aux besoins et au caractère du nègre.

La lecture du mémoire de M. Hunt fut suivie d'une discussion qui se prolongea pendant deux séances. La plupart des orateurs qui prirent la parole le premier jour parurent se rallier aux opinions de l'auteur, mais dans la séance suivante la discussion changea de face ; elle fut portée sur le terrain de la philantropie, de la psychologie, de la politique, de la religion ; on souleva un certain nombre de questions qui n'étaient pas susceptibles de recevoir une solution scientifique, et que nous ne mentionnerons pas. M. Carter Blake avait cependant, au début de cette séance, invité ses collègues à se renfermer dans les questions d'ordre scientifique, et à s'attacher principalement à l'étude du parallèle anatomique du nègre et du blanc. Joignant l'exemple au précepte, il avait, dans un discours remarquable, examiné les principaux points de ce parallèle, mais le révérend père J. Dingle, qui lui succéda, fit intervenir la religion et le sentiment, la question anatomique fut aussitôt oubliée, et M. Hunt, en résumant la discussion, put faire remarquer qu'aucun de ses adversaires n'avait attaqué les conclusions de son travail.

Nous devons dire maintenant quelques mots d'un mémoire du comte de Reichenbach *sur la vitalité de la race*

*nègre et des hommes de couleur dans les États-Unis d'Amérique.*

L'auteur, dans une série de tableaux, dont quelques-uns s'étendent depuis le commencement du siècle jusqu'à nos jours, montrent que la population noire des États-Unis d'Amérique a, depuis 1850, une tendance à diminuer ou tout au moins à ne pas rester en rapport avec le chiffre de la population blanche.

En 1850, la proportion des noirs aux blancs est de 15,69 contre 84,31.
En 1860, elle n'est plus que de. . . . . 13,68 contre 86,31.

Pour les États à esclaves spécialement, les chiffres sont un peu différents.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| En 1800, | 64,8 | blancs | contre | 35,2 | noirs. |
| En 1830, | 62,6 | » | » | 37,4 | » |
| En 1850, | 64,6 | » | » | 35,4 | » |
| En 1860, | 66,7 | » | » | 32,3 | » |

Après avoir constaté que le nombre des esclaves libérés augmente et que le nombre des fugitifs diminue, probablement grâce à l'adoucissement des maîtres, M. de Reichenbach arrive à prouver par des chiffres que la population de couleur n'augmente pas dans les États du Nord, tandis que dans ceux du Sud, elle a augmenté de 20 0/0; en d'autres termes, que les noirs libres dans le Nord multiplient beaucoup moins que les noirs esclaves dans le Sud. La mortalité est surtout considérable dans les grandes villes. Ainsi à Boston, les décès de la population de couleur seraient deux fois plus nombreux que les naissances. La latitude et les excès de la civilisation seraient les deux causes qui s'opposeraient à l'augmentation de la population de couleur dans les États du Nord.

Nous ne ferons que signaler en passant l'adresse lue par le président au meeting général du commencement de

l'année, et nous passons de suite aux deux lectures faites, l'une par M. Lee, l'autre par M. T. Bendyshe, toutes les deux *sur l'extinction des races*.

M. Lee constate la diminution du nombre des indigènes et leur disparition lorsqu'ils se trouvent côte à côte avec les blancs, en Amérique, dans la Nouvelle-Hollande, en Tasmanie, dans plusieurs îles du Pacifique, et il croit pouvoir trouver dans l'antiquité des exemples de races supérieures remplaçant les races inférieures, d'où il conclut que la race Anglo-Saxonne est une des races supérieures destinées à remplacer les races inférieures et que son heure est venue.

M. Bendyshe, considérant le même fait sous un autre point de vue, croit qu'il existe dans les populations des causes qui font que leur nombre augmente ou diminue. Malthus semble avoir donné les règles qui président à ces oscillations. M. Bendyshe cite l'exemple des Philippines et des colonies espagnoles pour infirmer l'idée de destruction fatale des races inférieures devant les races supériures. Enfin il montre par la dépopulation de l'Espagne du seizième au dix-huitième siècle que la race blanche n'échappe pas plus que les autres à cette loi d'oscillation.

Cet argument de M. Bendyshe nous paraît très-juste, et l'on pourrait trouver de nouvelles confirmations dans l'étude du passé.

Mais l'espace nous manque, nous avons à peine le temps de vous indiquer un travail de M. Reddie : *Desiderata anthropologiques*, travail qui a donné lieu à une vive discussion entre les partisans et les adversaires du darwinisme ; et de *Nouvelles considérations sur le crâne de Néanderthal*, par M. Carter Blake.

Nous terminons cet exposé par une courte analyse d'un mémoire fort intéressant de M. A. R. Wallace. Ce mémoire a pour titre : *L'origine des races humaines et l'antiquité de*

*l'homme déduits de la théorie de la sélection naturelle.*

Après avoir établi que l'homme est très-ancien et existe peut-être sur la terre depuis des centaines de milliers de siècles, M. Wallace croit devoir exposer les principaux arguments à l'aide desquels on plaide la cause de l'unité ou de la diversité des races humaines.

En s'efforçant, dit-il, de juger d'une façon impartiale, il est évident que la balance est en faveur de la pluralité des races. Les adversaires de cette opinion ne peuvent rien répondre à la permanence de certaines races existant aujourd'hui et semblables à elles-mêmes, aussi loin que l'on puisse remonter dans le passé. Si au contraire nous mettons à profit la sélection naturelle de M. Darwin, nous arriverons à mettre tout le monde d'accord.

Après avoir donné des explications étendues sur ce qu'est, sur ce que peut faire, et ce qu'a pu faire la sélection naturelle dans l'espèce humaine, M. Wallace s'exprime ainsi : « L'homme peut avoir été, et je pense qu'il a été autrefois une race homogène ; mais c'est à une période dont on n'a encore découvert aucun vestige, à une époque si reculée dans son histoire qu'il n'avait pas encore acquis ce cerveau extraordinairement développé, organe de cette intelligence qui aujourd'hui, même dans ses formes les plus humbles, l'élève bien au-dessus des animaux les plus supérieurs, — à une époque où il avait la forme humaine mais à peine la nature humaine, où il ne possédait ni le langage humain, ni les sentiments moraux et sympathiques qui partout, aujourd'hui, sont plus ou moins puissants dans l'humanité. A mesure que ces facultés vraiment humaines se développèrent en lui, ses caractères physiques devinrent fixes et permanents ; ce ne fut plus par le changement de son corps, mais par les progrès de son esprit qu'il se maintint en harmonie avec la nature extérieure qui changeait lentement autour de lui. Si nous admettons qu'avant cette époque il

n'était pas encore digne d'être appelé *homme*, nous pouvons dire qu'il y a eu plusieurs races primitivement distinctes, mais nous proclamerons au contraire l'origine commune du genre humain, si nous croyons devoir considérer comme un homme un être qui, avec une structure, avec une forme pareille à la nôtre, n'avait qu'une intelligence à peine supérieure à celle de la brute. »

L'homme a pu exister, selon l'auteur, pendant la période éocène, alors qu'aucun mammifère n'avait la forme des espèces actuelles. Pendant que tout changeait autour de lui, son corps conservait sa forme, son organisation cérébrale seule se modifiait.

Les crânes du mont Denise et d'Engis appartiennent à une époque où vivaient les mammifères actuellement disparus. Quant au crâne de Néanderthal, c'est le spécimen d'une des races infimes de cet époque, comme l'Australien est le représentant d'une des races les plus infimes de la nôtre. On doit donc trouver des débris humains dans les couches tertiaires, et si l'on n'en trouve pas en Europe, c'est qu'elle était submergée pendant ce temps.

« Si, dit M. Wallace, les vues que je me suis efforcé de soutenir ont quelque fondement, nous avons un nouvel argument pour placer l'homme à part, non pas comme tête et point culminant d'une grande série de la nature organisée, mais en quelque sorte comme un ordre nouveau et distinct parmi les êtres. Depuis ces âges infiniment éloignés où les premiers éléments de la vie organique apparurent sur la terre, chaque plante, chaque animal a été soumis à la grande loi des changements physiques. Comme la terre marchait à travers ces grands cycles de progrès géologiques, climatériques et organiques, chaque forme de la vie était sujette à son action irrésistible et se trouvait continuellement et d'une façon imperceptible moulée dans de nouvelles formes, pour rester en harmonie avec le changement uni-

versel. Aucun être vivant ne peut échapper à cette loi de l'existence; rien ne peut exister sans changement pour vivre au milieu de l'universel changement.

» Enfin cependant apparut cette force subtile que nous appellerons intelligence (mind) et qui devint plus importante que la structure physique des corps . . . . . .

» A partir du moment où la dépouille d'un animal fit un premier vêtement, où le premier épieu fut fabriqué pour aider à la chasse, où la première graine fut semée, une grande révolution était faite dans la nature, révolution sans égale dans tous les âges de la terre, parce qu'alors, pour exister, il n'était plus nécessaire de changer avec tout le reste.

» En cet état, l'être était en quelque sorte supérieur à la nature, en pouvant se mettre lui-même en harmonie avec elle, non en changeant son corps mais par le perfectionnement de son intelligence.

» C'est là, on le voit, la véritable grandeur et la dignité de l'homme. Il échappait de cette façon à la sélection naturelle, en enlevant à la nature une partie de la puissance qu'elle seule avait exercée jusque-là. . . . . Pendant cette longue période de temps, où les autres êtres vivants ont dû subir des changements, l'homme est resté le même. Une seule chose a changé chez lui, le cerveau. »

L'auteur conclut donc que la sélection naturelle fera son œuvre en faisant disparaître les races inférieures, que le monde ira se perfectionnant jusqu'à ce qu'il soit habité par une race homogène où aucun individu ne sera inférieur au plus noble spécimen existant aujourd'hui, et il termine en promettant à l'humanité les beaux jours que les poètes ont pu seuls trouver dans leurs descriptions de l'âge d'or.

Puisse-t-il en être ainsi! c'est au moins une espérance que chacun, sans doute, serait heureux de partager avec M. Wallace.

## Sur la population Rhétique

Par M. le professeur His, de Bâle, membre associé étranger.

(M. le secrétaire général donne lecture de ce mémoire que la Société a reçu dans le courant des vacances. — L'auteur y a joint une planche représentant les quatre principaux types des crânes suisses, et une carte de la vallée de Coire, où sont indiqués les ossuaires qu'il a visités).

En commun avec mon collègue, M, Rütimeyer, j'ai cherché à fixer les formes typiques des crânes suisses. D'après nos recherches, publiées dans un travail qui a paru au printemps de 1864 (*Crania Helvetica*), on peut maintenir quatre formes nettement distinctes, que nous avons appelées les types de *Sion*, de *Hohberg*, de *Belair* et de *Disentis*. Ces noms, choisis au hasard, n'ont d'autre prétention que de servir de distinction, et n'ont aucun rapport direct avec l'origine desdits crânes. Voici les caractères les plus marqués de nos types :

La tête de *Sion* est longue en même temps que large; elle a l'occiput très-développé, arrondi en globe, et la voûte du crâne arrondie. Les traits du visage sont très-prononcés, les arcades sourcilières fortement développées, la racine du nez enfoncée, la base des orbites déprimée,

La tête de *Hohberg* est excessivement longue et étroite. L'occiput, aplati d'en haut et des deux côtés, a la forme d'une pyramide quadrangulaire obtuse. La ligne médiane de la voûte s'élève en crête, les bosses pariétales sont effacées. Le visage est long et étroit, de même que la base des orbites; les arcades sourcilières se joignent au-dessus de la racine du nez pour former une forte bosse médiane.

La tête de *Belair* n'est que de longueur moyenne; la

voûte peu élevée, large et aplatie, manque de crête sagittale. L'occiput a encore la forme d'une pyramide. Le visage, d'ailleurs assez large, a le profil grec, les arcades sourcilières ne sont guère prononcées, la direction du nez est presque la même que celle du front.

La tête de *Disentis*, enfin, est courte et large, presque de la forme d'un cube, L'occiput, descendant verticalement, se détache sous un angle droit de la voûte du crâne; les bosses pariétales sont fortement développées, la voûte crânienne montre une faible crête sagittale. Le visage, plutôt fin, n'a les arcades sourcilières que peu développées; le nez est un peu retroussé.

Ce qui est avant tout remarquable, c'est que les mêmes types de crânes, qui se voient encore aujourd'hui les uns à côté des autres, se retrouvent jusque dans les sépultures des générations les plus reculées de nos contrées. Nous avons pu suivre un de ces types, le type *Sion*, jusque dans les sépultures celtiques, antérieures à l'invasion romaine; nous l'avons même trouvé dans les habitations lacustres : c'est donc là le vieux type helvétique ou celtique. Une autre forme, la forme de *Hohberg*, ne montre ses premières traces que dans les tombes romaines, et comme elle correspond, autant que nous avons pu nous en assurer, à la vraie forme romaine, nous l'avons regardée comme telle. La tête de *Belair*, apparaissant pour la première fois dans les anciennes sépultures burgondes, nous a semblé être la tête burgonde. Quant à la tête de *Disentis*, c'est elle qui prédomine aujourd'hui de beaucoup dans la Suisse, surtout dans la Suisse occidentale, et comme cette partie du pays a été avant tout sujette aux invasions des Alamans et que le même type prédomine dans toute l'Allemagne du sud, nous lui attribuons l'origine alamande.

La conservation des types primitifs à travers un mélange de treize à dix-huit siècles nous paraît être un fait d'un

grand intérêt théorique, et nous démontre combien la nature met de ténacité à conserver, même dans des conditions peu favorables, les formes une fois fixées. Le même fait a une importance encore plus particulière en ce qu'il nous permet d'entreprendre, sur une base purement physique, l'analyse ethnographique d'une population. Nous ne retrouvons guère aujourd'hui de populations pures, ni en Europe, ni même dans le reste du monde civilisé. Si donc il s'agit d'expliquer les qualités nationales, physiques et morales, souvent si fortement dessinées, de nos populations actuelles, nous aurons entre autres conditions (telles que climat, genre de vie et de nutrition, développement politique, etc.) à considérer leur composition élémentaire, et c'est là que l'étude des crânes nous donne des notions nombreuses et solides. Je crois même que l'étude de crânes peut en partie donner des indications sur la position que les anciennes races ont eue les unes envers les autres, et qu'en examinant les crânes des anciennes familles nobles, nous trouvons d'autres formes que dans la masse du peuple. Nous arriverions peut-être par là à fonder physiquement certaines inégalités des classes de la société d'aujourd'hui. D'après mes notions actuelles, ce sera surtout le type Hohberg, savoir le vieux type romain qui sera digne de l'attention des généalogistes. Nous sommes habitués à nous représenter le visage aristocratique long, à nez aquilin, et l'on ne peut nier que c'est là le type que l'on rencontre le plus souvent chez les grands seigneurs, en dépit de tous les mélanges de sang plébéien. J'ai eu récemment l'occasion de faire mes remarques à ce sujet à la table d'hôte d'un bain suisse qui fourmillait de grands personnages; je me souviens en particulier d'un prince connu de l'Allemagne du Sud qui possédait une remarquable tête Hohberg pendant que son secrétaire était du type Disentis le plus pur. Il paraît de même que dans les anciennes contrées

burgondes la tête Belair désigne un type aristocratique.

Mais je ne veux pas insister sur des distinctions qui ne peuvent être que d'un intérêt secondaire. Mon intention est seulement de présenter l'analyse d'une population indigène, savoir : de la population des Alpes Rhétiques.

Il y a assez longtemps que les historiens et les philologues ont commencé à se préoccuper de l'origine des peuples Rhétiques, de leurs rapports avec les Etrusques ou avec les Celtes. Cependant les ethnographes naturalistes ne sont arrivés qu'assez tard à leur vouer une attention particulière, et c'est une tête soi-disant grisonne du musée de Bâle qui a agi comme ferment. La dite tête, d'une brachycéphalie exquise, a frappé l'œil exercé de M. Retzius lorsqu'il visita notre musée en 1856 (1) : supposant qu'il avait affaire à la forme originale des peuples Rhétiques, cet illustre savant crut pouvoir admettre que les Rhètes, brachycéphales ainsi que les Basques et les Finnois, formaient un dernier reste d'une population européenne primitive préarienne. Deux ans après M. Retzius, M. de Baër vint visiter notre musée et il attacha tant d'intérêt à la question du crâne rhétique, qu'il se décida à visiter lui-même quelques ossuaires grisons dans les environs de Coire (ceux d'Ems et de Churvalden). Dans un travail remarquable, il fit connaître le résultat de son voyage, et, ayant trouvé dans les ossuaires visités par lui, parmi des têtes longues, un certain nombre de têtes courtes, il crut pouvoir confirmer le point fondamental de la théorie de M. Retzius.

Quoique ces deux grandes autorités aient su donner un poids considérable à l'opinion de la brachycéphalie du peuple rhétique, j'avoue qu'il restait encore certains doutes. D'abord, le dit crâne de notre collection n'est pas d'une

(1) Voyez nos *Crania helvetica*, t. II.

origine grisonne bien garantie. Mais ce qui est encore bien plus important, c'est que la forme de tête que MM. Retzius et de Baër croyaient être particulièrement grisonne, est répandue par toute la Suisse et l'Allemagne du sud ; et même, comme je l'ai dit plus haut, nos travaux nous ont conduits à la considérer comme importée chez nous par les Alamans, Quoique, par là, la brachycéphalie de l'ancienne Rhétie ne soit pas réfutée, elle reste pourtant encore à prouver.

Ayant eu l'occasion cet été de passer quelques semaines dans le vieux territoire rhétique, je me suis donné la peine d'éclaircir la question. Je n'ai pu parcourir cependant qu'une partie du dit territoire, savoir : la vallée du Vorderrhein, depuis Sedrun jusqu'à Coire, l'entrée de quelques-unes des vallées latérales, telles que la vallée de Medels, de Domleschg et de Churvalden, ensuite la vallée de la Pamina et la contrée entre Coire et le lac de Vallenstadt.

Les noms géographiques démontrent que dans des temps antérieurs, la langue romande a régné dans tout ce territoire, mais aujourd'hui elle a été chassée par la langue allemande jusqu'au-delà de Coire. Les habitants du pays, autant qu'un touriste peut en juger, sont de stature ferme et robuste, à épaules larges. Les visages, brunis par le travail des champs, sont encadrés dans la plupart des cas par une chevelure foncée et lisse. Un premier coup d'œil montre que la tête longue et l'occiput arrondi se rencontrent bien plus souvent chez ces gens que chez les habitants de la Suisse occidentale, et, par l'inspection des ossuaires, nous apprenons que les mêmes types de crânes que nous connaissons ailleurs en Suisse, savoir : les types de Sion, de Hohberg et de Disentis, se retrouvent ici dans des proportions de mélange toutes différentes. La forme de Sion se fait fortement valoir dans tout notre territoire, la forme de

Disentis, quoiqu'elle ne manque nulle part complètement, est bien moins prédominante que dans l'Est de la Suisse, tandis que la forme de Hohberg n'apparaît que dans certaines localités, non comme forme pure, mais mélangée avec les autres.

Il est désirable d'avoir quelques données numériques, indiquant au moins approximativement les proportions dans lesquelles les types primitifs sont représentés dans une population donnée. Voici comment j'ai essayé d'atteindre ce but. Je prenais au hasard dans les ossuaires vingt-cinq têtes normales d'adultes, j'en mesurais la longueur, la hauteur et la largeur, en même temps je comptais combien il y avait parmi ces vingt-cinq têtes de types purs et combien de formes mélangées. En multipliant les nombres trouvés par quatre, j'obtenais en parties centésimales la proportion des formes pures et des bâtardes. Pour n'avoir dans le calcul rien que des éléments primitifs, on peut distribuer à parties égales les formes mélangées entre les deux types auxquels elles appartiennent. Par exemple, si parmi vingt-cinq têtes nous trouvons cinq têtes de Sion pures, dix de Disentis pures et dix de Sion-Disentis, nous comptoms pour l'élément Sion, $4\times5+2\times10=40$ 0/0 et pour l'élément Disentis, $4\times10+2\times10=60$ 0/0. Cette manière d'obtenir des données numériques, est encore susceptible de perfectionnement; elle gagnera en exactitude, si l'on accroît le nombre des pièces; de même elle sera plus exacte quand, au lieu de distribuer les formes bâtardes à parties égales entre les deux types primitifs, on en attribuera 2/3 ou 3/4 à celui dont elles s'approchent le plus. Néanmoins les données grossièrement approximatives ont de la valeur là où jusqu'ici on n'en avait pas du tout.

Revenons au territoire en question. Des trois types qui s'y trouvent, le type Hohberg est le plus variable. Il ne se rencontre qu'à l'état de vestige dans toute la vallée du Vor-

derrhein, depuis Sedrun jusqu'à Ems. Au-dessous de Coire, il se dégage davantage; quoique je n'en aie rencontré nulle part des représentants purs, je l'ai vu saillir dans bien des formes mélangées, par exemple dans le village de Pfeffers, je comptais neuf bâtards Hohberg sur vingt-cinq têtes, à Vilters près de Sargans, il y en avait dix, ce qui donne d'après notre calcul 20 0/0 de la population. La physionomie des habitants de la contrée entre Coire et Vallenstadt, trahit encore l'élément Hohberg, en ce qu'on trouve assez fréquemment des visages longs, avec le nez aquilin plus ou moins prononcé. — Mais même la contrée autour de Sargans, ne montre pas partout la même représentation de notre type, par exemple à Bærschis près de Flums, je n'ai trouvé dans un grand ossuaire que deux bâtards Hohberg sur vingt-cinq têtes. — Ces différences tout à fait locales peuvent s'expliquer par la position des anciennes stations romaines, et il sera possible, rien que d'après les crânes, de discerner encore aujourd'hui le caractère primitif de l'un ou de l'autre de nos villages. Les différences physiques et morales souvent très-prononcées chez les habitants de villages voisins, différences bien connues aux gens du pays, trouveront en général leur explication dans ces différences d'origine. — Comme les villages au bord du lac de Vallenstadt, proviennent en grande partie de stations militaires romaines, j'aurais bien désiré y faire des études crâniologiques; malheureusement les ossuaires de ces villages viennent d'être abolis dans les dernières années.

Depuis Coire, j'ai pu suivre l'élément Hohberg jusqu'à Churvalden, où j'ai pu compter huit bâtards Hohberg sur vingt-cinq têtes. Churvalden formait la première station de la vieille route romaine passant par le Septimer et le Julier, et je suppose que sur toute cette route on trouvera les traces de l'élément Hohberg; je regrette

de n'avoir pas trouvé cette année-ci le temps de m'en assurer.

J'arrive au type *Disentis*. C'est aux deux extrémités de notre territoire qu'il se trouve le mieux représenté, savoir : d'un côté, entre Coire et Vallenstadt, de l'autre, entre Disentis et Trons. Dans la partie inférieure de la vallée du Vorderrhein ainsi que dans la vallée de Domleschg il diminue considérablement. Pendant que j'ai pu compter à Bærschis neuf, à Vilters dix, à Pfeffers dix têtes Disentis pures sur vingt-cinq, et que dans ces villages j'ai calculé 44, 64 et 58 0/0 de cet élément, je n'ai trouvé à Ems, au delà de Coire, qu'une seule tête Disentis sur vingt-cinq et à Tomils, au Domleschg, je n'en ai pas rencontré une seule. L'élément Disentis vient à reparaître dans la partie supérieure de la vallée du Vorderrhein à Trons, Somvix, Disentis et Sedrun. Par exemple, à Disentis même, il se trouve à parties égales avec l'élément Sion ; j'y ai compté, sur vingt-cinq têtes, neuf Disentis, neuf Sion et sept Sion-Disentis. A Platta, dans la vallée latérale de Medels, la proportion est à peu près la même (j'y ai compté aussi neuf têtes Disentis pures sur vingt-cinq.) Le crâne de *Sion* montre une répartition inverse de celle du crâne de Disentis. Dans la partie supérieure de la vallée du Vorderrhein, les deux types se contrebalancent assez exactement, mais dans la partie inférieure, c'est le type Sion qui vient à prévaloir. A Ems, j'ai compté douze têtes Sion sur vingt-cinq et le calcul donne 70 0/0 de cet élément, et dans la vallée de Domleschg, la prépondérance est encore plus grande. Au dessous de Coire, ce type semble montrer quelques irrégularités en ce que, dans certains endroits il prédomine bien plus que dans d'autres ; pendant qu'à Bærschis je comptais neuf Sion sur vingt-cinq, je n'en trouvais à Pfeffers que trois sur le même nombre et à Vilters qu'un seul.

En examinant de plus près la chose, nous voyons que dans les endroits où l'élément Hohberg saillit, l'élément Sion recule et *vice versâ*. En comptant ensemble les deux types dolichocéphales et en les comparant au type Disentis, on trouve une proportion plus constante. De cette manière, nous comptons 56 p. 100 de dolichocéphales à Bærschis, 36 p. 100 à Vilters et 42 p. 100 à Pfeffers. Cette singularité s'explique, quand on admet qu'une population mélangée en proportions variables de Hohberg et de Sion a occupé la première le terrain dans lequel l'élément Disentis n'est venu pénétrer que plus tard.

Avant d'exploiter ethnographiquement les faits communiqués ci-dessus, voyons ce que dit l'histoire du pays. L'ancienne Rhétie, s'étendant au nord jusqu'au lac de Constance, à l'est et à l'ouest jusqu'aux Alpes tyroliennes et valaisannes a été habitée au début des temps historiques par une population rude et guerrière que les historiens sont habitués à regarder comme une population à part. Après avoir assez incommodé le territoire romain, dans son voisinage, cette population finit par partager le sort de ses voisins, elle fut subjuguée par les Romains, sous Tibère, et depuis lors, non-seulement bon nombre de routes et de stations militaires, dont nous connaissons encore en partie les noms et la position, furent établis dans son pays, mais sous l'influence des troupes et des colonistes romains, elle adopta la langue romaine, qui, quoique corrompue, s'est maintenue dans la plus grande partie du pays jusqu'à ce jour. La population rhéto-romane, des temps qui suivirent l'invasion romaine, ne s'est pas conservée pure, puisque, depuis ces temps, des éléments alamans s'y sont introduits à différentes époques et en divers lieux. Ces nouveaux éléments ne sont pas arrivés dans le pays par une invasion guerrière, car même dans les temps de leur plus grande puissance, les Alamans n'ont point pu inonder les Alpes

rhétiques comme le reste de la Suisse. Le pays, grâce à sa position naturelle et aux forteresses romaines, était trop bien défendu. Ce n'est qu'après la chute du règne alaman, vers la fin du cinquième siècle, qu'avec la permission du roi Théodoric, des familles alamanes commencèrent à s'établir dans la contrée, et il me semble que c'est cette immigration paisible, venant du côté du nord, qui a commencé peu a peu la germanisation de la partie inférieure de la Rhétie. Bien plus tard, aux treizième et quatorzième siècles, une seconde immigration allemande prit son issue d'un côté opposé. Des colonistes allemands venant du Valais, entrèrent par l'Oberalp dans la vallée du Rhin; ils s'étendirent en descendant la vallée et en occupant particulièrement les endroits moins habités du pays. L'on fait descendre de cette seconde immigration, entre autres les habitants allemands du Prettigau, Davos et Schalfigg, en partie même ceux du Vorarlberg.

En comparant ces données historiques à nos résultats crâniologiques, nous sommes frappés par la coïncidence. Restons d'abord à l'élément Hohberg; il est clair qu'il n'y a pas de raison pour quitter notre supposition que ce soit là l'élément romain; nous le trouvons dans la partie du pays dans laquelle les Romains ont eu leurs stations et leurs routes, tandis qu'il disparaît dans une autre partie dont les Romains ne paraissent pas s'être préoccupés, savoir : dans le Vorderrheinthal. L'antagonisme entre l'élément Hohberg et l'élément Sion, qui se montre dans certains villages voisins s'explique, comme nous avons démontré plus haut, par la différence des stations primitives, dont les unes étaient de préférence romaines, tandis que les autres appartenaient à l'ancienne population.

Mais quelle est la position des éléments de Sion et de Disentis? Comme, d'après nos recherches antérieures, nous savons que, dans le reste de la Suisse, l'élément Disentis

coïncide avec l'élément alaman, je crois que nous pourrons de même admettre que ce sont aussi les Alamans qui ont importé ce type dans le territoire rhétique. Le type de Sion serait alors celui de la population rhétique primitive. Voici ce qui parle en faveur de cette conclusion : Le type Disentis, ne se trouvant pas également répandu dans tout le territoire en question, prédomine aux deux extrémités, et ce sont précisément ces deux extrémités auxquelles, à différentes époques historiques, les immigrations alamanes ont eu lieu. En second lieu, nous trouvons que, dans le territoire principal de la tête Disentis, un autre caractère alaman vient se rencontrer, savoir : le caractère de la chevelure. En général, la chevelure est de couleur foncée, mais pourtant on rencontre un certain nombre de blondins, soit dans la contrée de Disentis même, soit dans la vallée du Rhin, au-dessous de Coire ; parmi les enfants surtout, il se trouve par-ci par-là des chevelures d'un clair brillant, qui rappellent parfaitement ce qu'on est habitué à voir chez les enfants des paysans de nos contrées et de l'Allemagne du sud. En troisième lieu nous, pouvons citer, en faveur de notre opinion, la construction des maisons. Dans la vallée supérieure du Vorderrhein, on ne rencontre que des maisons en bois de cette construction connue sous le nom de châlets suisses. Déjà, à Somvix, viennent s'entremêler aux châlets des maisons bâties en pierres et peintes au dehors à l'italienne ; plus bas, dans la vallée, ce ne sont plus que ces dernières maisons qui forment les villages ; ce n'est qu'au-dessous de Coire que les constructions en bois prennent de nouveau le dessus. Si en dernier lieu nous considérons que l'histoire ne nous dit rien du tout d'une entrée de l'élément Sion en Rhétie, nous arrivons à la conclusion, *que c'est précisément l'élément Sion qui constitue le type le plus ancien du pays, le type véritablement rhétique*. Mais par là encore une question se trouve résolue

sur laquelle les historiens n'ont pu se mettre d'accord, savoir : la question du rapport entre les Rhétiens et les Celtes. L'identité parfaite de la forme de tête nous fait, en effet, supposer un rapport ethnographique très-rapproché entre les deux peuples. Ce rapport est encore prouvé par la découverte de M. Rütimeyer, qui retrouvé les restes des anciennes races lacustre, bovine et porcine, au milieu même du territoire rhétique (à Briggels).

Nous voyons donc que l'idée émise par M. Retzius, sur la brachycéphalie des anciens Rhétiens, n'est pas fondée, et que nous sommes obligés de les placer immédiatement à côté des anciens Helvétiens, avec lesquels ils partagent certaines races d'animaux domestiques. De même que la brachycéphalie supposée du vieux Rhétien, celle du Basque vient d'être réfutée par un travail remarquable de M. Broca.

Je ne puis terminer sans dire quelques mots sur les rapports entre les Rhétiens et les Etrusques. Ici, deux versions sont en présence : d'après l'ancienne anecdote rapportée par Pline, des peuples étrusques se seraient retirés dans les Alpes, lors des invasions gauloises, et sous un chef nommé Rhætus, ils se seraient établis dans les vallées grisonnes. Cette anecdote, répétée par tous les anciens historiens suisses, a tellement pénétré dans le sang des habitants des Grisons, qu'ils désignent même le Domleschg comme la contrée dans laquelle les premiers établissements ont eu lieu, et à Rhâzuns, ils ont érigé une statue au fabuleux prince étrusque. La critique moderne ne veut rien savoir de cette fuite des Etrusques au travers de leurs ennemis; en revanche les historiens, depuis Niebuhr, croient que c'est des Alpes rhétiques que les Etrusques ont pris leur origine.

On connaît aujourd'hui un certain nombre de crânes étrusques : ce sont des têtes longues; moi-même j'en ai vu deux, appartenant au musée de Gœttingue; l'une des

deux était prognathe, l'autre orthognathe; elles avaient des formes arrondies et ressemblaient jusqu'à un certain point à quelques-unes de nos têtes bâtardes Sion-Disentis. Tant que la tête des Rhétiens primitifs passa pour être brachycéphale, il fallut, comme l'a fait M. de Baër, nier les rapports entre eux et les Etrusques connus. A présent que nous savons que l'ancien Rhétien, ainsi que l'ancien Helvétien, a été dolichocéphale, nous pourrons reprendre la question et je me chargerai à la rigueur de recueillir dans des ossuaires grisons un certain nombre de crânes ressemblant à l'un des deux crânes étrusques que je connais. Néanmoins, je ne puis oser fonder un jugement sur l'inspection d'un ou deux crânes étrusques; je laisse donc à d'autres observateurs, mieux familiarisés avec le type étrusque, le soin d'éclaircir ce sujet. Ce qui me paraît remarquable, c'est que précisément le Domleschg, que la fable du pays désigne comme siége de l'invasion étrusque, contient encore aujourd'hui la plus forte proportion de l'ancienne forme de crâne.

La séance est levée à 6 heures et demie.

*L'un des deux secrétaires,*

DALLY.

---

## 113e SÉANCE. — 15 Décembre 1864

**Présidence de M. GRATIOLET**

**CORRESPONDANCE**

M. Perier, retenu au lit par une indisposition, adresse la Société la lettre suivante :

« Messieurs et chers confrères,

» Appelé à la vice-présidence, je ne puis que vous re-

mercier de cette marque d'une grande confiance. Entré ici comme simple soldat de la science, sans pensée d'avancement, travailler avec vous suffisait à tous mes vœux. Mais je n'en suis pas moins touché du suffrage dont vous voulez bien m'honorer, et qui me donne seulement un regret, celui de n'en être pas plus digne.

» PERIER. »

— M. Dareste, nommé professeur titulaire à la Faculté des sciences de Lille, demande à être porté sur la liste des membres titulaires non résidents. Il cesse, par conséquent, de faire partie du Comité central. Il sera pourvu à son remplacement dans une prochaine séance du Comité.

— M. Texier, d'Alger, récemment élu membre titulaire, remercie la Société de sa nomination et annonce qu'il attend avec impatience les *Instructions* pour l'Algérie qui sont en préparation depuis plusieurs mois.

— M. le secrétaire général dépose sur le bureau le 4e fascicule des *Bulletins* de 1864. Il annonce que cette année le volume comprendra cinq fascicules et dépassera probablement 900 pages, car le 4e fascicule, arrêté au milieu de la séance du 18 août, se termine déjà par la page 720.

Le Bnreau, tout en constatant que l'activité croissante de la Société doit donner à ses publications une extension proportionnelle, fait remarquer cependant que l'étendue exceptionnelle du volume des *Bulletins* de cette année dépend en grande partie de la longueur des notes remises aux secrétaires par les orateurs. Il invite donc les membres de la Société qui croiront devoir rédiger eux-mêmes leurs communications et leurs discours, à viser à la concision autant qu'ils pourront le faire sans nuire à l'exactitude et à la clarté.

M. Boudin demande que cette observation soit consignée au procès-verbal; mais il pense qu'elle n'est pas

suffisante si l'on n'avise aux moyens d'exécution, et il prie le Bureau de dire ce qu'il se propose de faire pour cela. Le meilleur moyen, suivant lui, consisterait à renvoyer aux *Mémoires* les travaux qui dépassent une certaine étendue,

M. DE QUATREFAGES appuie l'opinion de M. Boudin ; mais il ajoute qu'il y aurait de graves inconvénients à imposer des restrictions aux auteurs.

M. LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL répond que le Bureau n'a l'intention de prendre aucune mesure restrictive ; cela ne saurait rentrer dans ses attributions. Il s'est borné à signaler aux auteurs les inconvénients matériels des rédactions trop longues, et il n'entend leur imposer aucune gêne. Il fait remarquer seulement que si les *Bulletins* de 1865 devaient s'accroître dans la même proportion que ceux de 1864, il deviendrait nécessaire de publier deux volumes de *Bulletins* par an, ce qui modifierait considérablement les conditions de la publication et celle des abonnements.

Quant à la proposition faite par M. Boudin relativement au renvoi aux *Mémoires*, elle n'est que la confirmation de ce qui s'est toujours fait. Il est clair seulement que les communications et les lectures qui font partie d'une discussion doivent, quelle qu'en soit l'étendue, figurer dans les *Bulletins* avec le reste de la discussion.

M. BERTILLON fait remarquer que cette question rentre dans les attributions du Comité central et non dans celles du Bureau.

La Société a reçu, outre les publications périodiques, les ouvrages suivants :

Ramon de la Sagra, *Historia física, économico-politica intellectual y moral de la isla de Cuba*, dernière édition. Paris, 1861, grand in-8°. (Présenté au nom de l'auteur par M. d'Avezac.)

— Alix, *Compte rendu des travaux de la Société des sciences médicales* pour 1863. Paris 1864, in-8°.

— Perrin, *Rapport sur l'accouchement précipité*. Paris, 1864, in-8°.

— V. Chatel, *Découvertes archéologiques à Montchauvet et Valcongrain*. Caen, 1864, in-8°.

— Lavocat, *Nouveau fait tératologique démontrant la constructiou vertébrale de la tête*, 1864, in-8°.

— L'abbé Pont, *Les Kentrons de Tarentaire et de Belgique*. Moutiers, 1864, in-12.

— L'abbé Cochet, *Archéologie. — Hachettes diluviennes du bassin de la Somme*. Paris, 1860, in-8°.

— Ch. Dubreuil, *Recherches historiques sur les établissements et régimes hospitaliers de Bordeaux*. Bordeaux, 1864, in-8°.

Ces quatre derniers ouvrages sont déposés par M. Dureau.

### CANDIDATURES

Ont demandé le titre de membre titulaire :

M. Vaisse, censeur, chef de l'enseignement à l'institution des sourds-muets de Paris, présenté par MM. de Quatrefages, Boudin et Gaussin.

— M. Barbié du Bocage, présenté par les mêmes.

— M. Nicolas de Khanikof, conseiller d'Etat à la cour de Russie, présenté par MM. d'Avezac, de Quatrefages et Broca.

— Et M. le marquis Arconati Visconti, présenté par MM. Girard de Rialle, Broca et Bertillon.

### ÉLECTIONS

Sont élus :

*Membre titulaire :* M. le docteur Louis de Seré, à Paris.

*Correspondant étranger :* M. Mailhol, à Port-Louis (île Maurice).

— M. le président rappelle à la Société qu'une séance extraordinaire sera tenue jeudi prochain, 22 décembre.

OBJETS OFFERTS A LA SOCIÉTÉ

**Crânes de la sépulture de Maintenon (âge de pierre)**

M. LEGUAY fait don à la Société, en son nom et au nom de M. le docteur Lamy, maire de Maintenon, (Eure-et-Loir), de trois crânes provenant d'une sépulture dont il donne la description suivante :

« Il y a quelques jours, plusieurs journaux, la *France*, le *Constitutionnel* entre autres, annoncèrent, à la date du 7 décembre, la découverte d'un gisement d'armes celtiques en silex, à Maintenon (Eure-et-Loir). La note disait qu'une surface d'un kilomètre carré était couverte de débris d'armes en pierre, de têtes de lance, de javelots, de flèches, etc., et elle se terminait en établissant un rapprochement avec l'atelier de Pressigny-le-Grand, dont M. Broca et moi nous vous avons entretenus dans la séance du 18 août dernier. (*Bulletins*, t. V, page 695 et suiv.)

Bientôt, et à la date du 12, le *Moniteur* publiait, à son tour, un article beaucoup plus étendu, sous le titre de *Paléontologie*. Entrant dans plus de détails que la première note, il informait que la découverte de ce gisement était due à M. Bourdran. Dès le 8, je m'étais mis aussitôt en rapport avec M. le docteur Lamy, maire de Maintenon qui s'empressa de me donner les quelques renseignements préliminaires nécessaires pour explorer le nouveau gisement.

Je me rendis donc à Maintenon, le mercredi 14, et, sous la conduite de M. le docteur Lamy, je visitai l'endroit en question, qui m'a vivement intéressé; je n'y ai pas trouvé ce que j'y allais voir, mais j'y ai trouvé autre chose.

L'emplacement de ce gisement qui est moins un atelier, à proprement parler, qu'un lieu de sépulture, est au sud-

est à deux et kilomètres environ de la ville de Maintenon ; autant sur le territoire de cette dernière que sur celui de la commune ou du hameau de Saint-Piat.

Comme nous nous y rendions, M. Lamy me fit remarquer les nombreux monceaux de cailloux situés sur le bord de la route que nous parcourions, de même qne dans les champs environnants, où, me dit-il, un savant qui était venu quelques jours auparavant avait reconnu un grand nombre de silex taillés en forme de haches, de flèches, de casse-têtes, etc. Il m'expliqua que tous ces cailloux provenaient de ce que l'on appelle dans le pays des *murgers*, c'est-à-dire de monceaux de pierres de toute nature, provenant de l'épierrement des champs, et rejetées depuis des siècles sur les bords, d'où elles sont reprises aujourd'hui pour servir à macadamiser des routes.

Je n'eus pas de peine à m'assurer que ces silex n'étaient pas taillés, mais simplement brisés par des chocs fortuits, ou cassés récemment pour le travail des routes.

En voyant l'emplacement où j'arrivais, je reconnus tout de suite une de ces situations si recherchées des peuples anciens, et où ils se plaisaient à placer leurs monuments, peut-être leurs habitations, et surtout leurs sépultures.

Dans le fond de la vallée, où l'Eure coule du sud au nord, est une prairie qu'elle divise en deux parties et qui est protégée à l'ouest par une colline au sommet de laquelle est une enceinte de plus d'un hectare de surface, connue dans le pays sous le nom de *Camp de César*.

C'est entre la rivière et cette colline, de l'est à l'ouest, entre le moulin et la ferme de la Folie, placés au nord sur la clôture du parc de Maintenon, et le hameau de Saint-Piat au sud, que se trouve un édifice, dit druidique, des plus remarquables. Il est connu depuis longtemps, mais malgré toute son importance, il n'a jamais été décrit, du moins à ma connaissance. Il est formé de trois groupes princi-

paux, placés sur une ligne parfaitement droite qui se dirige du nord au sud.

Le premier, au nord, du côté de la ferme est un *men-hir* ou pierre levée qui a donné son nom à ce lieu, dit *La pierre droite*. Il possède une forme inusitée pour ces sortes de monuments. Il est aussi large que haut (2 m. 40 de haut environ sur 2 m. 40 de largeur à la base) et il n'a que 60 centimètres d'épaisseur.

Semblable à une antéfixe, il sert de frontispice aux autres monuments, et ce qui surtout lui donne une certaine importance, ce qui sert à le caractériser, c'est une plus petite pierre de un mètre de haut sur un mètre vingt centimètres de large à la base, plantée à sa gauche, à quatre-vingt centimètres de distance, tournée dans le même sens, et ayant comme elle soixante centimètres d'épaisseur au plus.

Cette petite pierre est-elle un monument complet et isolé? N'est-elle que le reste d'un monument en partie détruit? Je pencherais vers cette seconde proposition, et j'y verrais la pierre de support d'un demi-dolmen, dont la table aurait été enlevée. En admettant cette attribution, sa position voisine du men-hir donnerait à ce dernier une destination religieuse en même temps qu'un caractère funéraire, ce que le reste de l'édifice ne dément pas; car, ainsi que j'ai pu le constater ailleurs, le demi-dolmen est essentiellement religieux et funéraire.

On ignore combien ces pierres pénètrent dans la terre, car, jusqu'à présent, il n'a été pratiqué aucune fouille auprès d'elles.

Dans le terrain environnant, et à la surface du sol, on trouve quelques éclats de silex, qui indiquent que des silex y ont été taillés, et ces éclats sont du genre de ceux que l'on rencontre dans tous les endroits où des sépultures ont été pratiquées. A l'extrémité opposée de l'édifice, à environ 250 ou 300 mètres, se trouve un autre groupe formant ce

que l'on appelle un *lichaven*. Il se compose de deux pierres plates de $0^{m}90$ de haut, sur environ $1^{m}10$ de large à la base plantées en face, vis-à-vis l'une de l'autre, à une distance de 2 mètres, et ayant leurs sommets à la même hauteur. L'une est à l'ouest, l'autre à l'est. Au-dessus est une longue table de pierre épaisse de $0^{m}50$, large de $2^{m}50$ et longue de $5^{m}60$ environ, autrefois horizontale, aujourd'hui inclinée vers le sud. Dans les lichavens ordinaires, la table horizontale repose sur les deux supports par ses deux extrémités. Dans celui-ci au contraire la table, posée en équilibre d'une manière fort remarquable, ne s'appuyait sur le support que par le milieu de ses longs bords latéraux, et on aperçoit encore de chaque côté une entaille ou rainure qui recevait le bord supérieur du support correspondant. Le déplacement de cette table ne paraît pas remonter à une époque très-éloignée ; il a été produit probablement par un gros arbre qui a poussé sous l'extrémité septentrionale de la table, et dont la souche a été arrachée seulement il y a quelques années.

On n'a fait aucune fouille autour de ce lichaven.

Enfin, entre ce lichaven et le men-hir, vers le milieu à peu près, se trouve un groupe central qui est le principal monument de l'édifice : les deux autres n'en sont que les accessoires.

Un *barrow* circulaire, d'une trentaine de mètres de diamètre, s'élève au-dessus de la plaine, à environ $1^{m}30$ de hauteur. Formé, à ce qu'il m'a paru à la surface, de terre provenant des environs, mélangée de pierre et de silex, il supporte vers son centre un monument d'un genre particulier et peu commun.

Deux *demi-dolmens* inclinés l'un vers l'autre, la base des deux tables se touchant, la partie opposée se dirigeant, l'une vers le men-hir, l'autre vers le lichaven, composent la pièce principale. Ces demi-dolmens sont de dimensions

colossales. Les tables, ayant à peine 60 ou 70 centimètres d'épaisseur, ont chacune de 3 à 3m50 en carré, elles reposent dans la partie inférieure sur la terre, et se relèvent à l'opposé à environ 2 mètres au-dessus du sol, supportées chacune, aux deux tiers de leur longueur, par plusieurs pierres fichées circulairement au centre, et de dimensions à peu près semblables à celles qui supportent la table du lichaven.

Au pourtour des demi-dolmens, et à l'ouest, la terre laisse apercevoir quelques pierres de moindre dimension effleurant le sol. Leur nombre, assez restreint, permet cependant de reconnaître les traces d'un *cromlech* ou pierres plantées circnlairement, qui paraissent entourer le monument, et former une enceinte de 14 à 15 mètres de diamètre. Celles du nord et de l'est ont disparu, mais cette absence s'explique par une fouille pratiquée jadis de ce côté pour extraire du sable. Il peut en exister quelques unes qui, recouvertes encore par la terre, seront reconnues plus tard, si on pratique quelques fouilles au pourtour de ce monument.

Autant qu'un examen rapide a pu me le montrer, toutes ces pierres m'ont semblé d'une nature calcaire silicieuse, et l'endroit d'où on a pu les extraire est encore assez éloigné du lieu de leur emploi pour nécessiter un travail pénible.

Mais là ne se borne pas l'ensemble de ce monument, et une fouille pratiquée par M. le docteur Lamy, sur un emplacement de 3 mètres carrés environ, a permis de reconnaître une particularité qui, si elle se reproduit au pourtour du monument, lui donnera un caractère bien précieux.

A l'ouest, à environ 12 à 15 mètres de ces demi-dolmens, et sur la limite apparente du *barrow*, la charrue avait révélé la présence d'une pierre d'assez forte dimension. C'est cet endroit que choisit M. Lamy pour attaquer

le sol, et par où il commença sa fouille ; il y rencontra, à 80 centimètres de profondeur environ, deux squelettes placés à l'ouest de cette dernière pierre, et en dehors des limites du barrrow.

Ces deux squelettes, dont je vous remets les crânes de la part de M. le docteur Lamy, paraissent avoir appartenu à des femmes âgées. Ils étaient couchés, les membres allongés et placés sur le ventre ; de même qu'un troisième, rencontré sous la pierre dans la fouille pratiquée le lendemain, et dont la voûte crânienne, que je vous remets également, paraît avoir appartenu à un homme.

La direction des trois corps était la même, les pieds étaient dirigés vers l'est, du côté des demi-dolmens, et la tête était à l'ouest. Quant à la position des bras, qui ne manque pas d'une certaine importance en raison des observations que j'ai déjà faites à cet égard, l'ouvrier ne l'avait pas remarquée, et cela s'expliquait par la manière dont il fouillait. Il retirait les ossements au fur et à mesure qu'il les rencontrait, au lieu de se contenter de les découvrir.

Quelques petits os que je remarquai à gauche de ces trois squelettes me firent supposer qu'il n'y en avait un autre non loin de là.

Et, en effet, au moyen du couteau qu'un des nombreux assistants m'avait prêté, et avec l'aide de M. l'abbé Delisle, vicaire de Maintenon, je mis à découvert la tête d'un enfant d'environ une douzaine d'années. Avec beaucoup de soin et de patience, je pus dégager complétement cette tête, qui était légèrement inclinée sur la droite, mais lorsqu'il fut question de l'enlever, elle se brisa en un grand nombre de fragments.

La motte de terre qui avait occupé la capacité du crâne contenait plusieurs des os du corps, ce qui, conjointement avec la position dans laquelle se trouvait la tête,

me donne lieu de supposer qu'à la différence des autres corps, celui-ci n'avait pas été couché, mais bien placé debout, dans une petite fosse creusée en forme de puits ou d'entonnoir. Et ce qui donne une certaine créance à ma supposition, c'est que, tout autour de ces ossements, tant au-dessous qu'au-dessus, il existait une infinité de cailloux, de silex taillés, plus ou moins grands, dont plusieurs, poussés par la pression des terres, avaient pénétré dans les os du crâne et l'avaient brisé. Du reste, ce petit être paraissait avoir été placé dans un linceul de pierres, bien que je n'aie pas constaté leur existence par couche on par lit, ainsi que cela a eu lieu au cimetière gaulois de Cély (Seine-et-Marne), à la sépulture de Conflans (Oise), et en différents autres endroits.

C'est alors que je remis à M. Lamy plusieurs silex réellement taillés de main d'homme et de l'âge de la pierre, et je vous en soumets plusieurs provenant de cette sépulture. Ceux-ci sont des plus grands que j'y ai vus, et il en existe un assez grand nombre de petits, qui, tous, ont été remis par moi à M. Lamy ; il se propose de les déposer au Musée de Chartres.

Tous ces silex, sans exception, ont le caractère votif que j'ai remarqué en beaucoup d'endroits. Je vous en ai entretenus à plusieurs reprises, notamment en vous parlant des sépultures de Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise), (*Bulletins*, t. IV, p. 163 et suiv.) ; et j'en ai également rencontré dans les sépultures des trois genres que j'ai fouillées à La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).

Existe-t-il des squelettes tout autour de ce barrow? La pierre rencontrée au-dessus et près des précédents fait-elle partie d'une seconde enceinte ou cromlech plus grand que le premier ? Existe-t-il des squelettes dans cette seconde enceinte ? Les demi-dolmens indiquent-ils une sépulture principale ? Je ne pourrais, quant à présent, ré-

pondre d'une manière formelle à toutes ces questions. Un jour viendra, je l'espère, où des fouilles bien dirigées et surtout surveillées attentivement révèleront les mystères de ce monument. Toujours est-il que, dès à présent, on peut prévoir qu'il offrira un immense intérêt.

Il résulte donc de tout ce qui précède que l'édifice de Saint-Piat, ou de Maintenon comme il convient mieux de l'appeler, est extrêmement important. Tel qu'il est, à l'exception de quelques pierres qui en ont été distraites, il semble être complet.

Le men-hir, placé en avant garde, paraît destiné à l'indiquer de loin à l'attention des hommes. Près de lui, et lui assignant un caractère religieux en même temps que funéraire, est un demi-dolmen placé à l'ouest, du côté où le soleil se couche, signe de deuil ou de ténèbres.

Au centre se présente la sépulture qui, évidemment, est à ensépulturement et qui doit être celle d'un chef. Le double demi-dolmen, qui simule un dolmen brisé, établi à coup sûr avec intention, doit recouvrir la dépouille. Et dans les pierres qui supportent les tables, il y a évidemment une enceinte bien déterminée, car jamais un demi-dolmen n'est supporté que par une seule pierre, et ici, ainsi que je l'ai dit plus haut, chaque table est supportée par plusieurs pierres.

Le cromlech qui entourait le monument le rendait sacré, inviolable. Barrière infranchissable, nul jadis ne devait la franchir sans s'exposer à de grands supplices, infligés aux profanateurs. Car le terrain qu'elle circonscrivait appartenait au chef mort, et en outre, c'est là que sont déposés sans doute ses armes, ses ornements, les offrandes qui lui ont été offertes, etc.

Au delà, dans la terre du barrow, les fidèles et les serviteurs ont reçu la sépulture, ainsi que déjà je l'ai constaté ; et si la nature du sol pouvait permettre de le reconnaître,

on trouverait en outre dans les terrains environnants les sépultures des petits, des infimes, dont les cendres pieusement recueillies étaient confiées aussi à la terre, toujours sous la protection du chef.

Enfin, à l'autre extrémité, faisant partie du monument funéraire, se trouve le peulven, autel ou chaire consacrée, d'où le pontife haranguait la multitude et d'où il pouvait être vu de toutes les parties de la plaine.

De même que dans tous les lieux de sépulture de cette époque, des silex ont été consacrés aux morts de Maintenon, et comme je l'ai expliqué ailleurs dans ma *Notice sur les sépultures de l'âge archéologique de la pierre*, ils étaient assez généralement fabriqués sur place. De là, cette profusion d'éclats qui se rencontrent journellement en beaucoup d'endroits, et qui indiquent bien plus des sépultures qu'ils ne signifient un atelier de taille. D'ailleurs, il suffit de comparer les produits de Pressigny-le-Grand avec les éclats de Maintenon pour se convaincre qu'un but différent les a produits. Pressigny n'offre, pour ainsi dire, que des *matrices* ou *nucleus*, tandis que Maintenon n'offre que quelques pièces de petites dimensions et des éclats ; et de même que l'on trouve dans les nombreuses grottes votives de la France les silex taillés associés dans les mêmes dépôts à leur matrice, de même, dans les sépultures de Maintenon, comme dans toutes celles de cette époque, on trouve et on trouvera les matrices réunies aux silex qui en proviennent.

Je terminerai en vous faisant remarquer les trois têtes ou fragments de tête que j'ai rapportées. Il en est une dont le crâne présente tous les caractères dits celtiques. Elle offre beaucoup de points de ressemblance avec celle que je vous ai remise à notre dernière séance, et qui provenait du cimetière de Cély, de l'âge du bronze. Seulement il est à remarquer qu'à celle-ci presque toutes les dents étaient tombées bien avant la mort du sujet, fait qui se reproduit également

sur les deux autres dont j'ai pu recueillir les maxillaires inférieurs.

Les trois tibias que je joins, provenant de chacun des sujets, présentent un certain intérêt en ce sens qu'ils diffèrent de grandeur d'une manière très-sensible, bien qu'ils aient appartenu à des sujets adultes. L'un d'eux est le siége d'une altération consécutive à un ulcère chronique de la jambe.

Enfin il est une dernière remarque, c'est que ces trois têtes se rapprochent beaucoup comme formes de trois autres têtes que j'ai recueillies en 1862 à la Varenne Saint-Hilaire, dans une sépulture à ensépulturement, que j'ai toujours classée dans l'âge archéologique de la pierre polie, presque contemporaine du bronze, bien que je n'y en aie pas rencontré.

### Face très-prognathe d'un crâne de l'âge de pierre

M. Pruner-Bey offre à la Société le moule en plâtre du squelette d'une face humaine, qui provient d'une brèche stalagmitique découverte par M. le vicomte de Sambucy dans la caverne de Larzac (Aveyron). Tout près de cette pièce se trouvaient deux crânes du type celtique ancien, de petits fragments crâniens appartenant au type brachycéphale, divers fragments de tibia et des os du bassin, un fragment de l'humérus d'un enfant, un morceau du tibia d'un oiseau indéterminé, des restes de charbon et des débris d'une poterie grossière, à demi cuite, contenant des grains de quartz.

Cette pièce doit avoir appartenu à un enfant, car il n'y avait place que pour six dents. Ce qui nous frappe avant tout, c'est un prognathisme tout aussi prononcé que chez le chimpanzé à l'époque où il change de dents. Les alvéoles des incisives et de la canine sont très-larges et très-profondes ; celle de la dernière fait une saillie considérable à

la face antérieure. D'ailleurs, pas de trace d'un os intermaxillaire, pas même d'une suture incisive. La longueur des alvéoles est aussi considérable que chez le nègre adulte le plus prognathe ; mais leur inclinaison en avant dépasse de beaucoup celle qu'on observe chez ce dernier. Je n'ai vu quelque chose d'analogue que sur quelques crânes de Javanais.

La fosse malaire est large et profonde. La face antérieure et la face postérieure du maxillaire sont unies à angle très-aigu. L'épine nasale se voit parfaitement. Les apophyses montantes des maxillaires, dont les bords sont dirigés en avant, sont étroites, hautes de 27 millimètres, et interceptent une ouverture nasale fort large pour cet âge (21 millimètres). Tout cela indique un nez large et aplati. Le palais, très-évasé, est long de 55 millimètres sur 46 millimètres de largeur maxima. La voûte palatine est donc étroite et allongée. Le trou palatin antérieur est large. Une légère asymétrie, avec torsion de droite à gauche se remarque au bord inférieur de l'ouverture nasale et, à un moindre degré, au palais. Enfin, la face postérieure du maxillaire supérieur, qui est conservée du côté gauche, est très-rugueuse.

Que penser de cette pièce, à laquelle, pour ma part, je ne connais point d'analogue ? Son origine humaine n'est pas douteuse, puisque même le prognathisme, à cause de l'absence de l'intermaxillaire, n'est pas celui du singe. Tous les autres caractères l'éloignent parfaitement des singes anthropomorphes. Faut-il recourir à la pathologie pour classer notre sujet? Je le pense. En effet, le crétinisme comprend deux séries de phénomènes, dont l'une, visible sur le crâne cérébral, dénonce des arrêts de développement, tandis que l'autre, relative au visage, par une marche inverse, nous fournit des traits d'animalité. Les crétins ont d'ordinaire la langue très-grande ; beaucoup parmi eux

sont prognathes. Toutefois j'avoue que, jusqu'à présent, je n'ai jamais vu rien de pareil.

M. Gratiolet. Le prognathisme de cette pièce osseuse est certainement considérable; mais il n'offre pas le caractère du prognathisme du singe. En effet, chez le singe, les alvéoles sont saillantes en avant; mais la ligne du maxillaire de ce point à l'épine nasale est constamment courbe et convexe. Chez l'homme, elle est courbe, mais concave. En sorte que, même en l'absence de l'os intermaxillaire, on peut affirmer que ce n'est point là un prognathisme pithécoïde : c'est un prognathisme propre à l'homme.

### Sur l'acclimatement des Espagnols aux Antilles

M. Boudin donne lecture de la note suivante :

« Ce n'est pas sans un certain étonnement que j'ai entendu M. Bertillon soutenir cette proposition, que nous ne différions que dans l'interprétation des faits, mais que j'acceptais comme irréprochables les documeuts sur lesquels il a cru pouvoir établir son hypothèse d'un prétendu acclimatement de l'Espagnol et du nègre aux Antilles.

J'ai au contraire le regret de ne pouvoir pas plus accepter la valeur scientifique de ses documents que ses interprétations.

En ce qui concerne Porto-Rico, M. Bertillon ne dit pas un mot des naissances et des décès des blancs, mais il se fonde exclusivement sur ce que la population blanche de cette île était, en 1861, de plus de 300,000 habitants, alors que le Dictionnaire de Bescherelle (singulière autorité !) l'estimait en 1857 à 188,970, chiffre dont ce dictionnaire n'indique ni la source ni la date.

En l'absence de toute indication sur le chiffre des immigrants, il est évident que l'accroissement de la population blanche est sans valeur aucune en matière d'acclimatation.

Nous passons sous silence la provenance espagnole et l'aptitude agricole de cette population, deux questions qui ne sont même pas abordées.

Passons à Cuba. Ici encore, M. Bertillon appuie son hypothèse sur l'accroissement de la population blanche, sans indication du chiffre des immigrants, et sans se préoccuper ni de la provenance *espagnole*, ni de l'aptitude agricole de la population *blanche*, aptitude agricole fort contestable en présence des travailleurs nègres, coolies et chinois qu'elle est contrainte d'appeler à son aide.

On ne nous accusera pas sans doute d'attacher à la condition agricole une trop grande importance. De 1847 à 1859 il a été importé à Cuba 42,501 chinois; or, le recensement de 1860 constatait que le nombre des *survivants* était de 17,101. M. Bertillon pense-t-il que l'Européen soit plus apte que le Chinois à la culture du sol dans la région tropicale?

M. Bertillon assure que la mortalité de la population blanche de Cuba est *inférieure* à celle de la population espagnole en Espagne, en se basant sur un chiffre annuel de 24 décès sur 1,000 habitants. Mais admettons pour un instant ce chiffre comme rigoureusement exact, quelle valeur peut-on lui accorder en présence du double silence gardé par les documents officiels tant sur la composition de la population de Cuba au point de vue de l'âge, que sur le nombre des *émigrants* pour cause de santé, émigrants qui vont se rétablir ou mourir en Europe. (1)

Le fait seul d'une mortalité inférieure à celle de l'Espagnol en Espagne aurait dû suffire pour montrer à M. Ber-

(1) D'après M. Bertillon, qui n'admet pas l'acclimatement de l'Anglais aux Antilles, la mortalité des garnisons espagnoles de Cuba serait de 72 décès annuels sur 1,000 hommes. Or, la mortalité des garnisons anglaises aux Antilles est aujourd'hui de 13 sur 1,000 et non de 60 sur 1,000, comme le croit M. Bertillon.

tillon la fragilité des documents sur lesquels il s'appuie, fragilité telle, que M. R. de la Sagra, à qui il les emprunte, ose à peine les produire, et qu'il exprime à leur égard les doutes les plus graves.

« M. R. de la Sagra, dit M. Legoyt (1), n'a publié ces do-
» cuments que *sous toutes réserves*, et même *en élevant*
» *des doutes très-graves sur leur valeur*. Il est même un
» relevé tellement extraordinaire *qu'il n'ose pas le repro-*
» *duire*... Or, si le registre des mariages est inexact, que
» penser de celui des décès? Au surplus, M. de la Sagra
» est le même auteur qui a écrit dans sa première édition,
» que la race européenne ne se maintient à Cuba qu'à
» l'aide d'un croisement continu avec de nouveaux arri-
» vants. »

Mais laissons parler M. de la Sagra lui-même : « On
» trouve, dit-il, à la fin du dénombrement de 1846, un
» résumé des baptêmes, enterrements et mariages, qui
» paraît être une moyenne de 1842 à 1846. » Mais, outre
» que les âges ne sont pas indiqués *et que les noirs adultes*
» *récemment venus d'Afrique, sont confondus au point*
» *de vue des baptêmes avec les nouveaux-nés*, les diver-
» ses catégories de la population y sont réunies sous la
» rubrique : *blancs et gens de couleur*, ces derniers com-
» prenant les libres et les esclaves. »

C'est donc en opérant des calculs d'après des faits dépourvus de toute autorité et répudiés d'avance par M. de la Sagra lui-même que M. Bertillon a pu arriver à cette énormité que le créole de Cuba subit une mortalité inférieure à celle à laquelle est soumis l'Espagnol en Espagne.

Nous vous l'avons dit, Messieurs, M. Ramon de la Sagra, interrogé par nous, nous a affirmé par écrit « que la race espagnole ne maintient son niveau que par des croisements incessants avec de nouveaux immigrants. »

(1) *Journal de la Société de statistique de Paris*, 1864, p, 169.

Qu'importe que cette déclaration remonte à quelques années; la vérité ne change pas, et il suffit de lire sans parti pris le dernier mémoire du savant espagnol pour se convaincre que rien, absolument rien, n'est de nature à infirmer ses anciennes opinions qui concluent de la manière la plus nette au non-acclimatement de la race espagnole aux Antilles.

M. Bertillon. Notre laborieux confrère, M. le docteur Boudin, vient de lire un second réquisitoire contre cette page de mon article *Acclimatement* (*Dictionnaire encyclopédique des sciences médicales.* t. Ier), qui a trait à l'acclimatement de la race espagnole dans les tropiques, mais notamment aux Antilles. Si sa critique s'attache avec tant d'insistance et exclusivement à cette page, ce n'est pas, je crois, que cette page soit plus mauvaise que les autres, elle a été rédigée selon la même méthode ; mais cette page contrarie singulièrement l'*absolu* qui caractérise les opinions de notre collègue en matière d'acclimatement. Il me reproche d'avoir dit que nous étions d'accord sur les chiffres et les faits, et que nous ne différions que sur l'interprétation ; je le crois encore, car mes conclusions sont exclusivement fondées, soit sur les documents officiels, soit sur les laborieuses enquêtes et les chiffres de M. Ramon de la Sagra, dont mon collègue a devant vous reconnu le mérite, la compétence et la valeur des travaux, et le chiffre que j'ai emprunté au *Dictionnaire de géographie* de Becherelle, et qu'il a fait sonner si haut, n'intervient que tout à fait secondairement et n'est nullement nécessaire.

En effet, mon contradicteur commence à m'argumenter sur l'île de Porto-Rico, sur laquelle je n'ai pu trouver que peu de documents officiels et un chiffre de population donné par Becherelle, il laisse croire adroitement que c'est sur ces données que j'ai fondé mes conclusions, il se donne alors le plaisir de prouver qu'elles ne sont point suffi-

samment fondées. Cuba, sur l'examen de laquelle j'ai moi-même fondé mes propres convictions, paraît dans l'argumentation de mon contradicteur comme un élément de second ordre. Il y a beaucoup de malice dans cette attaque, mais peu d'exactitude. J'ai d'abord solidement établi la prospérité de la race espagnole dans l'île de Cuba, car, selon les documents officiels et ceux équivalents de Ramon, la population créole (colons espagnols), de 96,500 en 1774, s'est élevée par une crue régulière à 793,500 au *census* de 1861 ; les baptêmes (41 sur 1,000 de population) y surpassent constamment les enterrements (24 sur 1,000), et comme, de 1840 à 1860, il y a eu un accroissement de 15,000 âmes, l'excédant des baptêmes sur les enterrements entre pour 9,000 dans cette crue, et le reste, ou 6,000, résulte de l'immigration.

Mon contradicteur objecte : que les baptêmes comprennent aussi des adultes nègres nouvellement débarqués d'Afrique, Nullement, puisqu'il n'est question ici que des *blancs;* — Que les registres sont mal tenus? Assertion gratuite ; mon contradicteur les trouveraient bien tenus s'ils ne contrariaient son *absolu*, s'ils amenaient à conclure à l'inacclimatement... il le confesse même ingénûment à son insu ; car il les dit mal tenus, non parce qu'il les a vus, non parce que Ramon de la Sagra le dit, mais parce que ces registres dénoncent une mortalité trop faible, plus faible qu'en Espagne. Il est clair qu'à ce compte M. Boudin est invulnérable, puisqu'il récuse, comme entaché d'erreur, tout document, par cela même qu'il s'élève contre lui. Rien autre chose, en effet, n'accuse les registres dépouillés par Ramon de la Sagra et que ce savant a trouvés assez réguliers pour qu'il se soit donné la peine de les relever et de les publier. Quoi donc de plus naturel, *si* le climat des Antilles n'est pas funeste à la race espagnole, quoi de plus naturel, dis-je, que les populations de la riche île de Cuba

offrent une mortalité moindre que celle de l'aride Espagne où la misère est le partage d'un grand nombre. Sans doute il ne faudrait pas comparer le chiffre des baptêmes ou des enterrements à Cuba, non plus qu'en Espagne (car dans l'un et l'autre pays il n'y a que les inscriptions religieuses), à la natalité et à la mortalité dans le pays où il y a un état civil a part et où l'on inscrit *toutes* les naissances et *tous* les décédés. Les curés n'inscrivant régulièrement que les catholiques dûment baptisés, les morts-nés, par exemple, ne sont pas inscrits, etc.; mais cela retranche des unités en nombre à peu près égal aux naissances et aux décès, et cela ne change pas notablement l'énorme excédant des naissances sur les décès. D'ailleurs, ce qui se passe pour ces mêmes Espagnols immigrant dans notre Algérie et dont les mouvements ont été enregistrés par notre état civil, est un moyen de contrôler l'exactitude du mouvement de P. annoncé à Cuba.

Or, ces Espagnols de notre Algérie ont donné presque exactement la même différence entre la natalité et la mortalité, et partant *le même accroissement* qu'à Cuba. On oublie, en effet, le nombre de leurs naissances et de leurs décès pour 1,000 en Algérie, en augmentant de 5 à 6 unités le nombre des naissances et des décès propres à Cuba. Cette remarque me paraît de nature à permettre de présumer la valeur de ces documents, au moins dans l'usage auquel nous les avons fait servir, comme de nous permettre d'apprécier par exemple la part de l'excédant des naissances et celle de l'immigration dans l'accroissement de la P., distinction que mon contradicteur m'accuse à tort de ne pas faire. C'est donc après m'être assuré par l'examen minutieux des faits, combien l'exubérante prospérité de la race espagnole à Cuba *contrastait* avec l'étiolement et la lente diminution des races anglo-saxonne et française aux mêmes Antilles, que j'ai conclu avec M. Boudin que

Anglais et Français ne paraissent pas s'acclimater aux Antilles; et contre lui que les Espagnols s'acclimataient avec une extrême facilité à Cuba; et j'ai ajouté, très-vraisemblablement aussi bien à Porto-Rico, île voisine, offrant la même rapidité dans l'accroissement de sa population qui, en 1854, était (*Annuaire officiel de la statistique espagnole*): population blanche, 236,676, et libre de couleur, 180,095; et en 1860 (census officiel), population blanche, 300,400, et libre de couleur, 241,037. Ce serait sans doute bien gratuitement et contre toute probabilité, après l'analyse de ce qui se passe à Cuba, que l'on soutiendrait que c'est exclusivement par immigration que s'accroît la population blanche de Porto-Rico qui, ajoutais-je, d'après Bécherelle, n'était selon un recensement antérieur, que de 189,000. (On voit que le seul endroit où je me sois servi d'un document de seconde main, et dont je ne puisse indiquer la source officielle, ce qui ne prouve pas qu'il soit mauvais, peut être supprimé, sans modifier en rien les conclusions.) Cependant mon contradicteur veut que ce soit par le seul fait de l'immigration que la population blanche s'accroît. Comment expliquera-t-il l'accroissement de la population libre de couleur (à l'acclimatement de laquelle il ne croit pas davantage), quand cette population, à Cuba, en douze ans (1849-61), passe de 164,400 à 232,500, et à Porto-Rico, en sept ans, de 180,095, à 241,037 ? Sont-ce des immigrants d'Europe ou d'Afrique que ce flot montant et pressé d'une population mulâtre vigoureuse, autre trait caractéristique des colonies espagnoles.

Enfin, mon contradicteur, qui n'est pas très-sûr, il paraît, d'avoir détruit mes démonstrations de la prospérité espagnole, prétend qu'une population ne peut être dite acclimatée quand il lui faut l'esclavage pour vivre, quand elle ne peut, par ses mains, se livrer au travail agricole. D'abord nous n'acceptons pas cette caractéristique de l'ac-

climatement; nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de labourer par ses mains, mais seulement de pouvoir par l'exercice d'une profession quelconque, choisie selon ses aptitudes physiques et intellectuelles, faire preuve que l'on peut subvenir à ses besoins. Mais dans l'espèce, nous n'avons pas besoin de correctif. La thèse de mon contradicteur serait de mise dans les colonies anglaises ou françaises où il y a huit à dix nègres (esclaves hier) pour un blanc, comme à la Martinique, où l'on compte 120 à 130,000 nègres ou travailleurs de couleur pour servir 8 à 9,000 blancs; mais à Porto-Rico, où il y a seulement 41,000 esclaves pour 300,000 blancs (et même en comptant les libres de couleur, on trouve à Cuba 800,000 blancs contre 600,000 habitants de couleur, comme à Porto-Rico 300,000 blancs contre 281,000 habitants de couleur, plus de blancs que d'hommes de couleur), il est bien évident que la population blanche est tenue de se mêler aux travaux de l'agriculture, et la caractéristique que mon contradicteur pose à l'acclimatement, toute exagérée qu'elle soit, ne fait pas défaut.

## LECTURES

### Études sur le bassin considéré dans les différentes races humaines

Par M. PRUNER-BEY

Messieurs, parmi les parties du squelette humain mises à l'étude, ce sont les crânes et les extrémités des races humaines qui jusqu'à présent ont eu le privilége d'occuper votre attention. Veuillez, je vous prie me l'accorder aujourd'hui pour ce qui concerne leur bassin. Je me suis posé la question, s'il offre également des différences notables, et pour l'éclaircir j'ai eu recours aux auteurs des

travaux les plus marquants à ce sujet, et aux squelettes de la galerie anthropologique du Museum qui ont été mis à ma disposition par la bienveillance de ses chefs.

Mon *aperçu historique* ne sera pas long, puisque l'anatomie comparative humaine ne date, pour ainsi dire, que d'hier.

Ce sont, avant tout, deux illustres anatomistes, Camper et Sœmmering, qui ont signalé dans le bassin du nègre la réduction du grand diamètre transversal relativement à l'antéro-postérieur. Cuvier indiqua quelques traits légers d'animalité dans le pelvis de la Vénus hottentote et de la négresse. En 1823, Weber publia son premier aperçu sur la conformité du crâne et du bassin dans les races humaines (1), et il dit dans son dernier travail (2) (1830), qu'il avait précédemment seulement noté ce que confirme le Mémoire de Vrolik. Par conséquent, il croit avoir démontré dans son ouvrage posthume, par des exemples, les trois points suivants :

1° En Europe et notamment sur le Bas-Rhin, en Allemagne, on rencontre des formes du crâne et du bassin bien déterminées. On les trouve facilement, et on peut les réduire à des formes primitives ou élémentaires.

2° Ces formes se rencontrent aussi chez les races humaines (Américains, Malais, Mongols et Ethiopiens.)

3° Elles correspondent aux races (p. 5-6).

Weber se limite à la considération de la conformation générale que présente le détroit supérieur du petit bassin pour établir comme formes primitives le bassin *oval*, *carré*, *rond* et *cunéiforme* (p. 9) ; et il arrive aux conclusions

(1) V. *Journ. de chirurgie et d'oculistique*, par Graefe et Walther, t. IV, fasc. 4, p. 694.

(2) V. *La Doctrine primitive des formes du crâne et du bassin humain relativement aux races*, avec 33 planches lithographiées, dont 10 du bassin, 1830.

suivantes (p. 36) : « Il est établi, ce me semble, que le type tout entier du crâne et du bassin détermine la race. Toutefois, chez chacune d'entre elles, ce type admet des déviations correspondantes aux formes primitives. Mais, ainsi que chez l'Européen, le type ovale est le primitif et par là le plus répandu, chez l'Américain c'est le rond, chez le Mongol le carré et enfin chez les Ethiopiens le cunéiforme qui se rencontrent le plus souvent, sans exclure les autres. Chez les Européens le type ovale est, suivant mes observations, le plus répandu. Vient en seconde ligne le rond, puis le carré et enfin le cunéiforme. Je ne saurais indiquer ces rapports pour les autres races. »

Il importe d'ajouter à cet aperçu sommaire que Weber constata pour les trois premières formes toujours la prédominance du diamètre transversal sur l'antéro-postérieur. Seulement pour la quatrième il signale chez

| | Diamètre transversal. | Diamètre antéro-postérieur. |
|---|---|---|
| Une Européenne..... | 4 pouces 6 lignes | à 4 pouces 9 lignes. |
| Une botocoude..... | 4 — 3 — | à 4 — 6 — |
| Une cafre..... | 4 — » — | à 3 — 9 — |
| Une seule Négresse entre quatre, dans la collection de Soemmering, offrit ..... | 4 — 9 — | à 3 — 11 — |

Il va sans dire, que Weber considère comme parfaitement normaux tous les bassins étudiés par lui.

En 1826, et conséquemment entre l'apparition des deux Mémoires précités de Weber, G. Vrolik publia ses *Considérations sur la diversité des bassins de différentes races humaines* avec huit planches. Ce travail du célèbre anatomiste fut considéré comme classique par le monde savant, et en effet, y compris la modestie de l'auteur, il servira encore longtemps de modèle. On y regrette une seule chose : Vrolik disposait de peu de matériaux; mais il les coordonna bien, et loin de s'arrêter comme Weber à l'étude d'un seul caractère du bassin, il en releva les moin-

dres particularités dans la forme, la disposition et la dimension des parties. Des races reconnues comme très-diverses forment le sujet de ses observations, et les *deux sexes* y comptent leurs représentants. Grâce à cette méthode, Vrolik découvrit des différences notables entre le bassin de l'Européen, du Nègre, du Javanais, de la Boschismane et même de la femme quarteronne.

Pour nous mettre en état d'embrasser d'un seul coup d'œil ces diversités, j'ai jugé à propos de prendre copie des bassins contenus dans l'Atlas de Vrolik, en superposant sexe par sexe et trois sur trois ces dessins, à savoir la race arienne, la nègre et la javanaise. D'ailleurs, Vrolik a procédé dans son étude en simple observateur, sans idée préconçue, sans système arrêté. Par là, son programme est fort simple (pag. 2).

« Comme le crâne diffère dans les races diverses, les autres os d'un même sujet offrent aussi des caractères particuliers qui les distinguent de ceux des autres. » Bien qu'il appelle les idées de Weber ingénieuses et qu'en passant il parle de la concordance du crâne javanais avec l'un de ses bassins, et qu'il paraisse enfin approuver, relativement à la Boschismane, ce que Weber pense du même accord, Vrolik se borne à indiquer les caractères différentiels sans établir aucune classification, et l'on aurait tort de le rendre solidaire du système de Weber. C'est au contraire ce dernier qui croit trouver dans les faits anatomiques exposés par Vrolik un appui à l'une de ses thèses. J'avais à cœur de rétablir ici avant tout les faits historiques.

Postérieurement aux deux ouvrages précités, M. R. Owen dans son *Catalogue des séries ostéologiques* (1), ouvrage fondamental sur l'ostéographie, releva, os par os pelvien, les différences entre l'Australien et les singes anthropomorphes,

(1) IIe vol. 1833, p. 795, 799.

notamment le Chimpanzé. De plus, le même auteur signala les caractères différentiels qui l'avaient le plus frappé dans le bassin de l'Européen, comparativement à celui de l'Australien, du Fuégien, du Malais de Bornéo et de l'Esquimau.

En 1861, M. Bourgarel, notre savant correspondant, nous communiqua, dans son excellent travail sur les races humaines de l'Océanie française (1), le résultat de ses études sur cinq bassins mâles et un bassin féminin de la Nouvelle-Calédonie. Son tableau de mesures ainsi que ses explications, bien que sommaires, sont fort remarquables.

Enfin, presque à la même époque, notre éminent collègue, M. Ecker, publia les dimensions d'un bassin australien et d'un nègre comparativement à l'Européen, et tout dernièrement il rendit publiques ses observations sur deux bassins d'eunuques de race nigritique.

Aux travaux précités se rattache le Mémoire de M. Joulin *sur le bassin considéré dans les races humaines* (2), œuvre remarquable sous plusieurs rapports. En effet, le savant auteur ayant accordé à notre Société les prémices de son travail (3), et s'étant placé, en outre, à un point de vue différent de celui de ses devanciers, j'ai à cœur d'entrer dans quelques développements relatifs à ses conclusions.

M. Joulin se propose de démontrer :

« 1° Que les particularités anatomiques les plus importantes qui ont été signalées comme caractérisant le bassin des races nègre et mongole n'existent pas.

2° Que les différences légères qui s'observent sur le pelvis des trois races humaines n'ont rien de caractéristi-

(1) *Mémoires de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, t. I, p. 277 à 278.

(2) Extrait des *Archives générales de médecine*, n° de juillet 1864. — Paris, chez P. Asselin.

(3) Au mois de juin M. Joulin nous fit l'honneur de lire son mémoire devant la Société.

que ; elles apparaissent seulement lorsque la comparaison porte sur un certain nombre de sujets.

3° Que les races mongolique et nègre présentent dans la conformation du bassin une identité qui ne permet pas de les distinguer.

4° Que si, par l'examen du crâne, on doit diviser le *genre homme* en trois races principales, l'examen du pelvis ne fournit que deux groupes : dans le premier l'auteur place la race arienne ou caucasique ; dans le second, la mongolique et la nègre. »

M. Joulin se limite à l'étude du bassin *féminin*, en prenant pour point de comparaison celui de l'*Arienne*, qui pour lui est classique. Vingt-six bassins ont servi de base à ses observations. Le groupe nègre comprend dix-sept bassins dont dix appartiennent à l'Afrique, un à Madagascar, et un à la Nouvelle Guinée. Les cinq autres proviennent de la Nouvelle Calédonie. — Le groupe mongol comprend quatre bassins de Javanaises, y compris celui d'une métisse, trois de Boschismanes et deux du Pérou.

L'auteur examine les éléments de ses groupes pour justifier la classification qui, suivant lui, doit chercher à établir les races avant de les subdiviser en rameaux. Il remarque pour le groupe nigritique que la graduation qu'on rencontre sur le crâne n'est pas applicable au bassin puisque celui de la Nouvelle-Guinée appartenant à un rameau nigritique très-inférieur par rapport au crâne est un des plus beaux de la série relativement à la forme et à la capacité du bassin, tandis que celui appartenant à la femme Yoloff se trouve dans le cas contraire. De même, le bassin des sauvages Calédoniennes aurait une capacité, en moyenne, plus grande que celle des négresses d'Afrique.

Toutefois l'auteur se demande, comme de juste, si quelque influence du sang mongol n'aurait pas modifié ces bassins de la Néocalédonie, et l'ou pourrait poser la même ques-

tion par rapport au bassin de la Nouvelle-Guinée. En faveur de leur origine pure milite « un air de famille, et le n° 15 a une physionomie presque européenne. » On se demande ici involontairement pourquoi l'auteur n'a pas préféré placer le beau bassin de la Nouvelle-Guinée avec les néocalédoniens plutôt qu'avec les africains.

La série des bassins mongols se compose également de deux groupes dont le premier comprend trois bassins de Boschismanes et deux péruviens dont le n° 22 est, à mon avis, une métisse. L'auteur s'efforce de justifier sa classification. Suivant lui il n'existe que trois races humaines principales, et tout ce qni n'est ni nègre ni arien, appartiendrait à la race mongole. Ce principe est, certes, contestable, et nous verrons les inconvénients de son application. Toutefois, M. Joulin ne pouvait pas donner ce qu'il n'avait guère, à savoir des bassins mongols proprement dits ; et puis ses études ne perdent nullement leur valeur puisqu'on est libre de considérer les différents groupes et leurs éléments séparément.

Après la justification de sa classification, l'auteur aborde la grande question sur la diversité réelle ou présumée des bassins par une analyse du travail de M. Vrolik, dont M. Joulin combat l'exactitude. Il s'appuie sur deux séries d'arguments dont voici la base : Vrolik n'ayant à sa disposition que peu de matériaux, a pris des différences peut-être individuelles pour constantes. En outre, cet auteur avance des propositions non-seulement erronées, mais même contradictoires aux faits établis par lui-même, comme, par exemple : « dans le bassin de l'Arienne, le diamètre transversal du détroit supérieur *l'emporte sur les deux autres*. Chez la Mongole, les trois diamètres sont *égaux ;* chez la négresse, le diamètre *antéro-postérieur* l'emporte sur *le transversal*, etc. »

M. Joulin fait enfin, un à un, le triage de tous les carac-

tères attribués par Vrolik à la race nègre et à la javanaise pour en relever ou l'exagération dans l'esprit de Vrolik ou l'inconstance. L'honorable auteur admet encore moins la concordance entre la forme du bassin et du crâne telle que l'avait présumée Weber qui aurait entraîné Vrolik dans le courant de ses idées. Tout en rejetant ces théories, M. Joulin établit quelques caractères du bassin de la négresse inaperçus par ses prédécesseurs et auxquels nous reviendrons.

Les conclusions comprennent les détails du résumé général par lequel débute l'ouvrage, sauf un seul point que je dois encore signaler. Suivant M. Joulin, la conformation thoracique s'accorderait avec le bassin plutôt que celle du crâne.

La base fondamentale du travail est jointe au texte sous la forme d'un tableau de mesures prises au nombre de seize sur chaque bassin. Six, parmi les vingt-six bassins du tableau, sont empruntés à l'ouvrage de Vrolik. Le procédé de mesurage employé par l'honorable savant ne laisse rien à désirer en fait de précision. Remarquons toutefois que les bassins sur lesquels a opéré M. Joulin, sont en grande majorité des bassins artificiels ; et, par conséquent, la précision des résultats n'est guère absolue. On regrette également de ne pas trouver joint au tableau le bassin de la femme arienne comme point de comparaison.

Messieurs, vous serez d'accord avec moi sur l'importance du sujet tout aussi bien que sur la portée des conclusions formulées par M. Joulin. Ces dernières acquièrent un double poids par les études préliminaires d'un ordre très-élevé auxquelles le savant auteur s'est livré avec succès avant d'aborder la question des différences que pourrait présenter le bassin dans les trois grandes races humaines.

Après cet exposé rapide des idées de M. Joulin, tâchons

de nous rendre compte des divergenees évidentes entre lui et ses devanciers.

Or, si tout ne me trompe, l'appréciation entière du mémoire de Vrolik repose sur une série de malentendus. Tout d'abord cet auteur ne dit nulle part que dans la race nègre le diamètre antéro-postérieur surpasse le transversal. En effet, on lit page 13 et 14 relativement au négre (pas à la négresse) : « La longueur du diamètre antéro-postérieur au détroit supérieur du petit bassin est très-grande en comparaison de celle du diamètre transverse ; » et si l'ombre de doute sur le sens de cette phrase était possible, on n'aurait qu'à voir pag. 26 et 27 où Vrolik proteste énergiquement contre l'insinuation qu'on voudrait faire valoir à son égard en disant : « Je n'ai jamais donné lieu à une » citation de mesures telle qu'on la trouve dans cette » note. » (1) — Vrolik n'a pas plus émis l'idée que chez la race mongole les trois diamètres du détroit supérieur soient égaux. D'abord le terme *mongol* n'existe guère dans son ouvrage ; et quant aux Javanais, il ne parle que de l'ouverture *à peu près ronde* du détroit supérieur de leur bassin et de la largeur du diamètre transverse moindre que chez l'européenne. Peut-on interpréter en anatomie la phrase précédente dans le sens de M. Joulin ? J'en doute. Du moins relativement aux crânes, les termes *arrondi*, *carré*, etc., ne l'impliquent pas ; et, en effet, le crâne le plus brachycéphale, tant qu'il n'est pas déformé artificiellement, offre toujours un excédent du diamètre longitudinal sur les transverses. — En outre, ce que Vrolik dit (p. 14), par

(1) Ceci se rapporte aux notions entièrement fausses que quelques naturalistes voyageurs, qui visitèrent la collection de Vrolik, avaient communiquées à Siebold. Jugeant d'après une simple inspection, les rapports des diamètres leur semblaient renversés dans la race nègre. Siebold émit des doutes à ce sujet dans une note insérée dans son *Traité sur l'accouchement*, et Vrolik confirma, comme nous venons de le voir, entièrement la manière de voir de Siebold. Quoi de plus éclatant ?

rapport à l'arcade pubienne du nègre, M. Joulin l'applique à tort à la négresse. — Puis, Vrolik donne une liste de particularités anatomiques dont l'ensemble produirait la forme allongée du bassin de la négresse, et c'est cet allongement qu'il envisage comme un caractère d'animalité. J'ai cherché en vain dans le texte de l'auteur hollandais ce que M. Joulin lui attribue de spécial à cet égard (p. 20).

Enfin, M. Joulin oppose aux quatre bassins javanais étudiés par Vrolik, neuf bassins considérés par lui comme mongols, pour démontrer quoi? que, à mes yeux du moins, par le bassin ses Mongols diffèrent des Javanais.

Toutefois, si la polémique entamée par M. Joulin contre M. Vrolik donne prise d'une part à l'anticritique, elle possède, de l'autre, le grand mérite d'avoir démontré tout ce qu'il y a d'inconstant dans les caractères pelviens de la femme, considérés comme différentiels pour les races, quand l'observation porte sur un grand nombre d'individus et qu'on les soumet un à un à l'analyse. Cette méthode a toute notre approbation pourvu qu'on y procède comme M. Joulin. Car, après avoir éliminé par le procédé d'exclusion tout ce qui est inconstant, on arrivera de toute nécessité à un groupe de caractères bien arrêtés pour le pelvis même comme pour le crâne ainsi que pour le type physique tout entier, du moins là où il s'agit de races très-diverses. Mais tout en insistant en première ligne sur l'importance des caractères de race constants, ne perdons pas de vue l'état actuel presque embryonnaire de la science anthropologique, précisément en ce qui concerne l'anatomie des races. Notons par conséquent scrupuleusement aussi ce qui forme la règle chez l'une et l'exception chez l'autre. et même les particularités individuelles qui pourraient se rencontrer chez l'une et pas chez les autres.

Après avoir signalé sommairement la position de M. Joulin par rapport à ses prédécesseurs, et sa méthode, nous

pouvons aborder la question principale relative à la présence ou à l'absence de caractères différentiels dans le pelvis des races humaines. Rappelons en deux mots la conformation du bassin si simple relativement au crâne, et la destinée de ses deux surfaces, de l'externe comme support des organes de la vie de relation, de l'interne comme support des viscères abdominaux et notamment des organes de la reproduction, sans oublier les différences sexuelles à ce dernier point de vue.

Quelle que puisse être l'importance fonctionnelle des organes et systèmes qui sont en relation avec le bassin, il est évident que ces fonctions s'accomplissent de la même façon chez toutes les races humaines et que la physionomie du pelvis, qu'on me passe le terme, déjà *à priori* ne pourra nous offrir cette indescriptible variété de manifestations intellectuelles ni par conséquent les traits aux innombrables nuances que nous présente le crâne y compris le visage.

C'est comme support de l'appareil reproductif et conséquemment dans son excavation que le bassin de la femme fut étudié de préférence par M. Joulin. Rien d'étonnant si l'honorable savant nous démontre ici par des procédés rigoureux ce que l'expérience journalière nous apprend à chaque pas. Il n'existe en effet point de race humaine dont la femme n'ait pu produire des enfants avec un père européen ou autre. De plus, nous voyons sous nos yeux des enfants brachycéphales et dolichocéphales issus du même bassin maternel. Nous acceptons, par conséquent, sans hésitation, la portée fondamentale du beau travail de M. Joulin. Oui, le bassin de la femme constitue, jusqu'à un certain point, le terrain neutre, le lien naturel du cosmopolitisme humain ; et si ce dernier rencontre des limites ailleurs, il n'en existe point, que je sache, pour la reproduction, qui est possible entre les races les plus diverses. Notons toute-

fois, que la femme javanaise (suivant Vrolik) et l'américaine du nord (suivant Lewis et Clark) accouchent plus facilement quand le père appartient à leur race que quand il est européen.

Mais si, au point de vue obstétrical, le bassin féminin offre des analogies dans les souches humaines, est-ce que les caractères de race seraient par là, dans le bassin de la femme, entièrement effacés? — Beaucoup s'en faut, Messieurs!

Commençons par la négresse. Faisons abstraction de tout ce qu'en dit Vrolik et n'écoutons pour un moment que M. Joulin. Voici les caractères différentiels qu'il signale pour le pelvis de la négresse relativement à l'Arienne. Chez la première :

1° La verticalité des ilions est plus prononcée;

2° La transparence de la fosse iliaque manque ou est moins étendue dans les deux sens;

3° La capacité et la profondeur sont amoindries;

4° L'arcade pubienne et son angle sont plus grands;

5° Le diamètre oblique du détroit supérieur ne diffère du transverse que de quelques millimètres.

Il résulte des rapports des diamètres une forme quelque peu carrée comme le remarque judicieusement M. Joulin. Je suis également de son avis en ce qui concerne un point par lequel les bassins des négresses qui se trouvent dans le Jardin des plantes diffèrent de ceux dont Vrolik fit l'étude. Cet auteur signala une grande différence entre les bassins de la négresse et du nègre, du moins quant à la structure et aux contours. Or, ces différences sont en effet peu sensibles dans les bassins de Paris. Toutefois les caractères sexuels y sont bien prononcés, comme nous verrons plus loin.

Si M. Joulin, à son point de vue, peut considérer ces différences dans le bassin comme légères, l'anthropologie lui sait gré d'en avoir relevé d'aussi nettement précisées.

Le bassin de la *Boschismane*, tout en partageant bon nombre de caractères avec celui de la négresse, ne laisse pas d'en avoir d'autres qui lui sont propres : notons comme les plus saillants la base proéminente du sacrum dans la cavité, d'où résulte une grande réduction du diamètre antéro-postérieur par rapport au transversal ; et, à la face postérieure du pelvis, « une éminence par laquelle il semble s'élever, jointe à l'épaisseur des bosses qui environnent l'espace parabolique à la partie inférieure et postérieure du sacrum qui devient plus élevée à son point de jonction avec le coccyx que chez d'autres femmes » (Vrolik). Cette dernière particularité est en rapport avec la stéatopygie, et s'observe par conséquent également sur quelques bassins de négresse dont les fesses devaient présenter la même particularité.

Le bassin de la femme *néocalédonienne* (1) présente les caractères différents suivants : sa structure massive, son angle pubien *moins ouvert* que chez la négresse, et les rapports de ses diamètres lui donnent un aspect viril. Sur ce dernier point faisons remarquer que dans l'un de ces bassins le diamètre transverse est égal à l'antéro-postérieur et dans un autre, n° 1992, l'antéro-postérieur surpasse de deux millimètres le transversal (2). Ajoutons à ces particularités le peu de développement des îles, surtout dans le sens de la largeur, et il me paraît impossible que de tels bassins puissent jamais être pris pour des bassins de femmes européennes.

Le bassin de la femme *australienne* ressemble au pre-

(1) Un seul de ces bassins, n° 2929, offre une exception, et c'est ici le lieu de nous demander si ce bassin n'est pas plutôt polynésien.

(2) De même que la moyenne du volume du crâne néocalédonien surpasse un peu celui du nègre africain, les diamètres du détroit supérieur du petit bassin de la Néocalédonienne ont un petit avantage sur le bassin de la négresse. (V. le tableau de M. Joulin.)

mier aspect à celui de la néocalédonnienne. Néanmoins, il en diffère considérablement par les particularités que voici : sa structure est comparativement très-légère ; ses os iliaques, bien que petits, sont un peu plus inclinés en dehors et la fosse iliaque est plus transparente que dans maints bassins de femmes européennes. Si chez la néocalédonnienne les épines iliaques postérieures sont peu développées, chez l'australienne, au contraire, les antérieures sont tout à fait rudimentaires.

Règle générale, les bassins féminins de la Nigritie africaine et océannienne se ressemblent par la petitesse et du grand et du petit bassin comparativement à l'Européenne. Sous le premier rapport remarquons le peu de largeur des os iliaques. Par là, d'un côté, les viscères abdominaux et la matrice, à l'état de grossesse, sont moins appuyés et garantis que chez l'Européenne, et il en résulte cette flaccidité de l'abdomen propre à la femme mélanienne. La diminution pareille de la surface externe du grand bassin et sa direction plus verticale sont de l'autre côté en rapport avec le moindre développement des hanches chez les femmes appartenant aux races précitées. Il n'est pas probablement, jusqu'à la stéatopygie qui ne soit en relation avec ces dispositions : on dirait qu'elle établit chez la boschimane un contrepoids en rapport avec le fardeau antérieur. Par conséquent cette étrange particularité, envisagée par Cuvier comme un trait d'animalité, serait un appareil d'équilibre.

Passons maintenant à la femme *javanaise* qui figure dans le tableau de M. Joulin. N'ayant pas eu à ma disposition des bassins authentiques appartenant à cette race, je dois me limiter à ce que nous dit Vrolik. Suivant cet auteur, la délicatesse et la légèreté des os presque enfantins, la pente des ilions en dehors, le peu de saillie du sacrum, la forme arrondie du détroit supérieur et la rentrée des épines ischiatiques plus grande que chez aucune race, constituent

les caractères essentiels du bassin de la Javanaise. Si l'on y ajoute la petitesse de l'excavation, il me semble que ce tableau, tout succint qu'il est, nous permet de distinguer, quant au bassin, la Javanaise et de la négresse et de l'Européenne.

Si enfin, le seul bassin *péruvien* qui soit authentique, pouvait servir de règle, on y relèverait, même indépendamment du reste, de telles différences dans tous les diamètres de l'excavation comparativement à la moyenne des négresses que tout rapprochement me paraîtrait hasardé. (V. le tableau de M. Joulin, n° 800.)

A la suite de cette revue sommaire du bassin féminin dont M. Joulin s'est occupé exclusivement, une question impérieuse s'élève, à savoir si l'on peut déterminer les caractères des races en général, et spécialement ceux du pelvis, en mettant hors de compte l'un des deux sexes et notamment le sexe mâle? Les naturalistes répondront positivement par la négative. Cependant, on pourrait nous objecter que, relativement au pelvis, la conception et le port étant du ressort de la femme, elle doit avoir ici la précellence sur l'homme. Pour trancher cette question, appelons-en à l'observation. Si elle nous démontre que les caractères de race sont plus nettement précisés sur le bassin de l'homme que sur celui de la femme, il faudra bien se rendre à l'évidence.

Pour commencer notre revue par le *nègre*, qu'est-ce qui nous frappe le plus en suivant du regard de haut en bas les contours de son squelette ?

C'est précisément l'exiguité de son pelvis dans le sens de la largeur et de la profondeur comparativement à la longueur de ses extrémités. A part la structure massive de ses os et la direction plus ou moins verticale des ilions, son sacrum étroit, le rétrécissement de l'excavation, notamment dans le sens de la largeur, et son angle pubien aigu

donnent à ce pelvis un aspect cunéiforme au détroit supérieur du petit bassin, sans compter l'allongement qui en résulte. Le peu de largeur des os iliaques joint à leur direction est en rapport avec l'aplatissement des muscles fessiers, et partant le nègre est éhanché. Enfin, quant aux rapports des diamètres, ce qui, depuis Camper et Soemmering frappa le plus tous les observateurs, c'est la réduction du diamètre transversal relativement à l'antéro-postérieur (1), comme si ce bassin était comprimé latéralement. En un mot, les traits distinctifs du pelvis de la négresse apparaissent ici dans toute leur exagération.

Faisons remarquer néanmoins que, dans quelques bassins d'Européens, le diamètre transverse et l'antéro-postérieur diffèrent également peu (2). Mais on constatera, même

| (1) AUTEURS | NÈGRE | | EUROPÉEN | |
|---|---|---|---|---|
| | Diamètre transversal | Diamètre ant.-postérieur | Diamètre transversal | Diamètre ant.-postérieur |
| *Camper* | Comme 89 ou 9 | à 27 1/2 à 7 | Comme 41 ou 44 ou 11 | à 27 à 28 à 7 |
| | A 20 ANS | | Plus petit de taille que le nègre de 20 ans. | |
| *Soemmering* | lignes 3 pouces 11 1/3 | lignes à 3 pouces 7 1/2 | lignes 4 pouces 6 | lignes à 3 pouces 11 |
| | A 14 ANS | | A 16 ANS | |
| | 3 2 | 2 9 | 4 3 | à 3 9 |
| | 3 SUJETS | | 1 SUJET | |
| *Vrolik* | 4 1/2 | à 4 1/3 | 4 10 | à 4 1/2 |
| | 4 | à 3 10 | » » | » » |
| | 4 | à 3 10 | » » | » » |
| *Ecker* | 94 millim. | 90 millim. | » » | » » |
| *Pruner-Bey* (Moyenne de 11 individus) | 107 millim. | 96 millim. | 129 millim. | 107 millim. |

(2) Chez un Espagnol 116 : 113 millim., et chez un Français, n° 661 de la galerie, 125 : 120 ; dans un ancien squelette de Nevers, 122 : 117, etc.

dans ce cas, que les diamètres sont plus grands chez l'Européen, sans tenir compte de tous les autres caractères distinctifs.

Le bassin du *Néocalédonien* tel qu'il nous est présenté dans le mémoire de M. Bourgarel, bien qu'un peu plus large dans son excavation que celui du nègre africain, offre, d'autre part, encore moins de différence entre les deux grands diamètres (114 : 109), et son diamètre oblique ne diffère que d'un millimètre du transverse. Ainsi, voilà le type nigritique dans toute son exagération. Il en est de même de tous les autres rapports s'il est permis d'en juger d'après le seul exemplaire que j'en ai vu et qui appartient à un individu de haute taille. De toute la belle collection du Jardin des Plantes, c'est le bassin le plus massif (1). Son échancrure ischiatique offre du haut en bas une courbe très-peu sensible, et les épines ischiatiques y sont presque rudimentaires — deux traits d'animalité.

Une structure presque élégante aux fosses iliaques transparentes, peu d'inclinaison d'avant en arrière, l'égalité des deux diamètres au détroit supérieur (105 : 105) (2) et le peu de développement des épines ischiatiques sont les caractères qui m'ont le plus frappé dans le bassin de l'*Australien*.

Ne pouvant pas juger du bassin du *Javanais* par ma propre autopsie, du moins sur le squelette, je me limite à noter ce qu'en dit Vrolik suivant lequel ce pelvis, tout en conservant ses caractères sexuels, aurait quelque chose de féminin. Eh bien ! c'est précisément ce que j'ai constaté sur les hommes de Java aussi bien que sur les Indo-Chinois. Ils ont dans leur ensemble beaucoup de traits féminins, et leurs hanches sont bien développées.

(1) Épaisseur des crêtes iliaques = 250 millimètres; des tubérosités ischiatiques = 330 millimètres.

(2) Selon Ecker, 106 : 108.

Je devrais finir ici mon esquisse assez fragmentaire. Toutefois M. Joulin nous ayant entretenu de la femme mongole, dont nous n'avons pas de bassin, et ayant trouvé un rapprochement avec la négresse pour le groupe auquel il imposa ce nom, il me paraît indispensable de dire un mot sur deux bassins appartenant à la race mongole proprement dite, dont l'un fait partie du squelette d'un *Chinois* et l'autre est le pelvis isolé d'un *Lapon*.

Dans le bassin du *Chinois*, qui est massif, les ilions ont une direction verticale, et leur plus grande élévation se trouve au tiers postérieur où ils sont très-rapprochés de la colonne vertébrale. Si ces caractères le rapprochent de celui de quelques nègres, sa physionomie toute entière en diffère pour le reste. Car par la grande largeur des îles et leur recourbure en arrière, la profondeur du grand bassin du Chinois devient considérable. Dans le petit bassin, l'ouverture supérieure acquiert, par la largeur du sacrum et de l'angle pubien, une forme arrondie, et enfin la grande inclinaison du sacrum en arrière, suivie d'un mouvement pareil du bassin entier, fait de ce bassin un *type à part*. On relève très-nettement sur le pelvis du Chinois qu'il est l'antipode du nègre en ce qui concerne le développement des hanches dans leur partie latérale et postérieure.

Au premier aspect, on dirait que le bassin du *Lapon* est celui d'un Européen. Cette impression tient principalement à la pente considérable des ilions en dehors. La légèreté de ses os contraste avec leur épaisseur qui correspond à celle du Chinois. La profondeur du grand bassin est fort réduite, surtout en bas, comparativement à l'Européen et au Chinois. Si, chez ce dernier, le détroit supérieur du petit bassin est arrondi (115 : 109), il est ovale chez le Lapon (120 : 104). Son sacrum est large, mais, de haut en bas, il n'est pas plus courbé que chez l'Européen. Notons encore que l'épine pubienne et l'éminence iléo-pectinée sont très-

développées et que les épines iliaques antéro-supérieures sont reculées fort en arrière par rapport aux inférieures. En somme, le bassin du Lapon se rapproche plus de l'Européen que du Chinois. En est-il autrement de l'ensemble de son type physique et de son langage?

A la suite des caractères différentiels vient une autre question traitée également par M. Joulin; à savoir, celle de la *concordance* présumée des *formes crânienne et pelvienne* que l'honorable savant se refuse à accepter, en lui substituant néanmoins celle du pelvis et du thorax. Nous sommes malheureusement encore privés des matériaux suffisants pour aborder ce sujet dans toute son étendue et avec l'exactitude que l'on peut exiger de nous aujourd'hui. Je tâcherai, toutefois, de distinguer ici ce qui est déjà certain de ce qui est encore à l'état d'hypothèse.

Or, il est d'abord certain que dans les races dont nous connaissons le mieux le pelvis et le crâne, le volume du dernier est en accord avec l'excavation du bassin. Exemple : le nègre, le Néocalédonien, le Javanais et l'Européen. En second lieu, il est tout aussi avéré que chez les nations qui offrent la plus grande diversité dans la forme crânienne, comme par exemple les Germains, les contours de l'ouverture du petit bassin sont tout aussi diversifiés. Ceci est également applicable à la France, où dans le bassin de l'homme, j'ai rencontré les trois premières formes du bassin de Weber, mais jamais chez l'adulte, la cuneïforme, du moins dans le sens de cet auteur. Quant aux races exotiques, le savant anatomiste allemand a laissé sa doctrine à l'état d'hypothèse, à l'exception des races étudiées par Vrolik qui lui ont paru offrir cet accord. En tout cas, même à supposer que la doctrine de Weber trouvât sa confirmation dans des faits ultérieurs, un seul caractère ne serait décisif, pas plus dans le bassin qu'ailleurs. Du reste, pour approfondir cette question, il nous faudrait les me-

sures de grandes séries de crânes et également de bassins des deux sexes ; car le bassin de la femme ne peut guère ici servir exclusivement de guide à cause de son caractère d'universalité. Quant aux rapports du thorax avec le bassin, ils sont, à mes yeux, en liaison directe avec le crâne, du moins chez les individus réputés d'origine pure. Cela est ainsi chez le nègre et chez l'Européen. La véritable souche mongolique ainsi que la javanaise ont le thorax élargi de même que le crâne, du moins chez la pluralité de ces tribus. Il en est ainsi du Péruvien. Le Chinois qui, relativement à son crâne, se trouve à la limite entre la dolichocéphalie et la brachycéphalie, a également le thorax large. Il ne reste des Mongols de M. Joulin que les Boschismanes qui partagent avec le nègre la dolichocéphalie de même que la compression latérale du thorax. Bref, et sauf plus ample informé, autant que j'ai pu voir sur les vivants et les squelettes, forme crânienne, thoracique et pelvienne, tout est d'accord dans les races bien caractérisées. Toutefois, je ne donne ceci que comme une règle à laquelle j'ai également observé des exceptions.

Il nous reste un dernier point à examiner, celui qui se rapporte aux *traits d'animalité*. Le pelvis se rattachant en dehors et en dedans aux appareils qui préstdent à la vie purement animale, en serait-il exempt chez l'homme, dont le squelette entier et notamment le crâne nous en offrent de si nombreux? Pour nous limiter en ce moment au dernier, et sans parler de la position du trou occipital, le menton fuyant, la persistance de la suture incisive (1), la séparation alvéolaire et la saillie des dents canines, la double racine des prémolaires supérieures, le prognathisme, l'affaisement du nez, l'exclusion d'un des trois os qui forment la fissure sous-orbitaire, l'amoindrissement de la

(1) Ces deux caractères peuvent également être considérés comme fœtals.

lame papyracée et de la grande aile du sphénoïde, la présence de l'os épactal (1) et d'une apophyse paroccipitale, etc., etc., sont indubitablement des traits d'animalité, sans néanmoins constituer un trait d'union, dans le sens de la filiation, entre l'homme et le singe. En effet, bien que le crâne, par ses particularités, s'éloigne de son type parfait, le rapprochement du type animal produit par ces déviations se dessine seulement « d'une manière très-insensible. » D'ailleurs, la plupart de ces caractères anatomiques se rencontrent plus ou moins chez toutes les races humaines, bien que leur répartition diffère suivant les origines.

Quant au bassin, M. Owen qui confessa d'abord son embarras, relativement à la classification, à cause de l'homologie des os entre le singe anthropomorphe et l'homme, signala, pour le pelvis comme pour le crâne, des différences radicales aussitôt qu'il dirigea son attention sur la forme et la corrélation des parties ; et les recherches de M. Joulin ont établi, pour cette partie du squelette, une barrière infranchissable entre l'homme et le singe. En effet, le travail du dernier auteur à ce sujet marquera dans la science : il a le grand avantage sur le Cuvier anglais d'avoir considéré le bassin dans son ensemble et d'avoir en outre nettement relevé la différence physiologique dans l'acte du part entre l'homme et la brute.

D'autre part, quelle que puisse être la justesse des vues émises par M. Owen et par M. Joulin relativement à l'ensemble du bassin humain, dans les détails, les traits d'animalité ne lui font pas défaut. Seulement leur interprétation peut différer suivant le point de vue où l'on se place. Ainsi, Vrolik regarde l'allongement du bassin de la négresse comme un trait d'animalité, tandis qu'on peut fort bien n'y voir qu'un trait de virilité. Mais cette appréciation n'est plus applicable à l'homme nègre, et la même particu-

(1) Cette particularité peut également être considérée comme fœtale.

larité, jointe à une grande élévation des îles dans leur partie postérieure, comme on l'observe chez quelques nègres et néocalédoniens, rentre dans la catégorie des traits d'animalité. Il en est ainsi de l'état rudimentaire des épines iliaques et de l'ischiatique, du grand écartement de celle-ci du sacrum, de l'échancrure ischiatique moins profondément courbée, etc. De même l'angle pubien très-ouvert entraîne presque toujours une direction des branches ischi-pubiennes qui se rapproche de l'horizontale, comme par exemple chez la négresse, — autre trait d'animalité. L'Européenne aussi n'est pas entièrement exempte de ces particularités. M. Joulin nous a signalé la position très-élevée de la crête iliaque chez une Piémontaise, et j'y ajouterai que le coccyx se termine chez les Européennes souvent plus haut que même chez la négresse. Toutefois, ce dernier trait, ainsi que quelques-uns des précédents, admet une interprétation différente qui s'applique surtout aux particularités suivantes. La direction verticale des îles, apanage de bien des races non ariennes, fut interprètée dans le sens de l'animalité, et M. Joulin établit comme *loi* la prédominence du diamètre transverse sur l'antéro-postérieur chez *l'homme;* et en effet, à part les expériences de Weber, je n'ai rencontré chez l'homme adulte que trois fois — sur un Kabyle, un Tahitien et une Néocalédonienne — l'écart de cette règle. Mais ni la direction verticale des îles, ni l'inversion des diamètres du détroit supérieur, etc., ne constituent à mes yeux des traits d'animalité. Car l'histoire du développement nous apprend que ces deux caractères sont inhérents au fœtus humain ; et, qui plus est, le diamètre antéro-postérieur surpasse le trausverse chez les enfants ariens et non ariens, sauf peu d'exceptions, presqu'au-delà de la septième année. Ainsi nous pouvons considérer dsns le bassin de l'homme adulte ces particularités anatomiques comme le résultat d'un accroissement en sens unilatéral. Bien d'autres caractères diffé-

rentiels et très-saillants chez les races humaines dérivent de cette source, ainsi que je l'ai signalé ailleurs. Toutefois ces considérations nous amènent à reconnaître également, avec tous les physiologistes, que le même plan préside à l'organisation de l'homme et de l'animal mammifère, et que les différences ne s'établissent que par la divergence dans la marche progressive du développement.

## Sur les crânes de la caverne de Lombrives

Par M. GARRIGOU

(M. le secrétaire général donne lecture de ce mémoire, après avoir rappelé que les deux crânes dont il est question ont été offerts à la Société dans la dernière séance) :

La caverne de Lombrives ou des Échelles, que nous avons étudiée avec MM. Rames et H. Filhol (1) est creusée dans les calcaires jurassiques des vallées d'Ussat et de Tarascon (Ariége). Ses deux entrées dans la montagne de Lombrives au sud et en face du gracieux établissement thermal d'Ussat, sur la rive gauche de l'Ariége, sont situées à 80 ou 100 m. au-dessus de cette rivière.

Cette caverne suit la direction de plusieurs failles à l'entrecroisement desquelles se sont formées d'immenses salles reliées par des couloirs longs et étroits. Un embranchement inexploré la fait communiquer, sans doute, avec l'immense grotte du Turq ou de Niaux, peut-être aussi la pittoresque grotte de Sabart a-t-elle quelque issue s'ouvrant dans celle de Lombrives. De ces trois cavités, du reste, la caverne de Lombrives est la seule qui nous ait fourni les ossements humains dans les conditions que nous allons rappeler.

A 400 mètres de l'entrée de la caverne, à l'extrémité

(1) Voyez notre brochure intitulée : *L'homme fossile des cavernes de Lombrives et de Lherm*, p. 53. — Delloy, Toulouse, 1862.

d'une salle imposante par la grande élévation de sa voûte, se dresse un escarpement à pic de plus de 100 m. de hauteur, qu'on ne peut franchir qu'avec le secours de cinq longues échelles. Par un couloir étroit, on arrive dans une seconde chambre très-spacieuse nommée le *cimetière*. Ce nom indique déjà le gisement qui nous a fourni les précieux débris que nous avons fait connaître.

Dans notre travail commun avec MM. Rames et H. Filhol, nous avons donné la coupe géologique du contenu de la caverne, coupe qu'ont bien voulu reproduire déjà plusieurs savants français et allemands. Nous la rappellerons succinctement. Le dépôt de la base dans toute la caverne est formé par des blocs d'un mètre cube et par des cailloux roulés, représentant toutes les roches anciennes des Pyrénées ariégeoises, et identiques avec ceux des diluvium des vallées de Vic-de-Sos et de l'Ariége. Lorsque ces cailloux se montrent à découvert, on croirait voir un lit de torrent. Une couche d'argile très-fine surmonte en certains points les cailloux roulés, un dépôt de sable fin constitue la couche la plus supérieure de ces dépôts diluviens et remplit les cannelures, les poches et les grottes latérales jusqu'à près de 10 mètres au-dessus du niveau du sol. Le tout est surmonté d'une couche de stalagmite peu résistante dans la partie inférieure en contact avec le sable, plus dure à mesure que l'on s'approche de la surface.

C'est dans les sables et dans la couche stalagmitique non remaniée que gisaient les masses d'ossements humains que nous avons signalés avec des fragments de poterie, une hache en jade polie et des canines de chien percées, le tout associé aux espèces suivantes : l'Ursus priscus ou Arctos, un chien très-distinct du renard et du chacal, l'Equus caballus, le bison européen ? un bœuf de plus petite taille, le Cervus elaphus et un petit rongeur, sans doute un rat (1).

(1) Depuis lors, j'ai pu retrouver les mêmes espèces dans la grande

« Les ossements humains, — ayant appartenu à des individus de tout sexe et de tout âge, depuis la première enfance jusqu'à la décrépitude — sont brisés et pêle-mêle avec ceux des carnassiers et des herbivores. Tout indique qu'ils ont été charriés par une eau tumultueuse et qu'ils ont été introduits dans la caverne, les uns déjà décharnés, ils présentent alors des traces de roulis bien évidentes (on trouve surtout de nombreux os crâniens arrondis comme des galets), d'autres revêtus de leurs chairs qui les ont protégés et qui ont communiqué une odeur infecte à la couche qui les renferme. Malgré nos recherches attentives et assidues nous n'avons jamais rencontré de squelette complet; les crânes entiers sont aussi excessivement rares; les mâchoires inférieures sont, au contraire, assez communes. Toutes celles que nous avons pu recueillir et observer présentent toujours toutes leurs dents en place et, chez les adultes, elles offrent le singulier caractère d'être usées et polies jusqu'à moitié couronne avec une régularité surprenante; chez les sujets de sept à huit ans, ont voit un commencement d'usure. » Je n'ai jamais manqué de trouver ce caractère d'usure des dents très-marqué sur toutes les mâchoires humaines fossiles que j'ai eu l'occasion d'examiner.

Il est nécessaire de signaler un fait assez curieux, c'est la rareté des dents cariées dans le grand nombre que nous avons eu entre les mains. Je n'en connais, pour ma part, que 12 ou 15 exemples sur plus d'un millier de dents.

Trois crânes entiers ont été retirés de la caverne de Lombrives, le premier par mon père qui en fit hommage à une collection publique, mais ce crâne a été brisé accidentellement et la plupart des fragments ont été perdus.

Les deux autres crânes sont ceux que M. Broca a bien

salle au pied de l'escarpement, dans les mêmes conditions de gisement qu'au lieu dit le Cimetière.

voulu offrir à la Société au nom de M. Henri Filhol et au mien.

Ces crânes appartiennent l'un à un adulte, l'autre à un enfant de huit à neuf ans en train de changer quelques molaires et des incisives. Ils sont tous deux encroûtés par la stalagmite. Avec tout le soin nécessaire, j'ai dégagé la moitié de la face du crâne d'adulte de manière à pouvoir étudier ostéologiquement cette pièce, je possède encore une partie des fragments de stalagmite détachés, et qui pourraient, si on le voulait, être remis en place.

Voici le tableau des divers diamètres de ces deux crânes, c'est avec M. le professeur Vogt que nous les avons mesurés ensemble à Genève.

(Ce tableau est dans une lettre de M. Vogt à mon adresse et que possède le docteur Linas. J'en ai le double à Toulouse et ne puis aller l'y chercher).

Nous n'avons pas hésité à dire que ces crânes appartenaient à des individus du type caucasique. Leur taille était moyenne, comme le montrent tous les ossements que nous avons examinés, mais les dimensions du crâne n'indiquent pas un type franchement brachycéphale ou dolichocéphale.

L'examen d'un grand nombre de mâchoires fossiles que, pour ma part, j'ai dû faire au sujet des deux fragments retrouvés par M. L. Martin et par moi dans la grotte de Bruniquel, m'a conduit à considérer les crânes de Lombrives comme appartenant à des métis nés d'individus, l'un à crâne rond, l'autre à crâne allongé,

Je citerai en passant deux caractères d'infériorité, appréciables surtout sur le crâne d'adulte : 1° les fosses temporales, au lieu d'être renflées comme dans toutes les races civilisées et à intelligence développée, sont non-seulement aplaties, mais même enfoncées ; 2° la ligne de suture du pariétal et du frontal, prolongée en bas, vient couper la face

bien en arrière de la symphyse de la mâchoire supérieure.

Chose extraordinaire ! Les dents de cette mâchoire supérieure m'ont présenté un fait très-rare; surtout sur un sujet de trente à trente-cinq ans, et qui paraît singulier, après ce que j'ai dit plus haut. Deux molaires sont cariées, et une troisième était tombée déjà depuis longtemps, car l'alvéole s'est refermée. Les dents qui restent sont très-usées et présentent une surface unie.

Cette usure des dents, remarquée par les observateurs de tous les pays sur les débris humains fossiles qu'ils ont eu l'occasion d'examiner, est un fait si général qu'il doit aussi tenir à une cause générale. M. Richard Owen, à qui un spéculateur de l'Aveyrou a vendu des ossements fossiles provenus de la caverne de Bruniquel, a avancé au sujet de l'usure des dents une opinion tout à fait inexacte, qui ne se serait sans doute pas présentée à son esprit s'il avait assisté aux fouilles dont on lui a vendu les produits. Suivant lui, les hommes de Bruniquel ne faisaient pas cuire leur nourriture, parce que toutes des dents que l'on a trouvées étaient complétement usées par la masticatton de viandes crues. Je n'hésite pas à dire que cette interprétation est erronée.

Les ossements de toutes les cavernes, surtout de celles de l'âge de la pierre polie, peuvent se diviser en deux catégories : ceux qui happent à la langue et ceux qui ne happent pas ; ces deux catégories existent dans presque toutes les cavernes habitées par l'homme. Je crois que les premiers de ces ossements appartenaient à des animaux dont on a fait rôtir et même probablement bouillir la chair ; les seconds n'ont peut-être été soumis à aucun genre de cuisson. On trouve aussi dans tous les foyers des ossements au milieu des cendres et du charbon ; souvent même une sorte de mastic desséché, formé de cendres et de charbon

agglutinés par de la graisse fondue au contact du feu, couvre les os et leur adhère. L'état des ossements employés à la fabrication des instruments tels que poinçons, polissoirs, etc., vient aussi appuyer ma manière de voir. Ces ossements sont ordinairements durs; ils ont conservé presque toute leur gélatine et ne happent pas à la langue. En un mot, ils sont complétement différents par leurs caractères physiques de ceux que je prétends avoir été cuits, soit dans l'eau, soit sur le feu. Il est bien à supposer que les hommes des périodes géologiques et antéhistoriques avaient acquis une expérience assez grande pour reconnaître qu'il valait mieux faire des instruments et des armes avec des os frais et contenant encore la gélatine qu'avec des os dont la cuisson avait diminué la solidité.

De l'examen de ces faits, je conclus que les hommes de Bruniquel, comme ceux des stations humaines des temps antéhistoriques et des temps géologiques, ont dû faire cuire la viande de la plupart des animaux dont ils se nourrissaient, et que l'usure excessive des dents doit avoir une autre explication que celle donnée par le savant professeur d'Angleterre.

Pour ma part, je serais porté à attribuer l'usure des dents chez les hommes de l'époque quaternaire à l'usage de végétaux crus, racines, fruits ou autres parties des arbres et des plantes. L'ursus spelœus, presque exclusivement frugivore, et les ruminants, sont les animaux qui nous présentent à un point très-marqué le phénomène que nous étudions sur les dents humaines fossiles.

Pour les peuples des temps antéhistoriques de notre époque géologique, je suis porté à admettre avec MM. Vogt, Morlot et d'autres encore, que la mastication d'un pain grossièrement pétri et contenant un grand nombre de parcelles, est la cause principale de l'usure des dents.

Si les caractères physiques et chimiques n'ont aucune

valeur lorsqu'ils sont invoqués pour comparer des débris osseux trouvés dans des lieux différents, ils sont, au contraire, très-importants lorsque les ossements viennent du même lieu, surtout lorsqu'une question de contemporanéité entre les divers individus d'un même gisement est mise en jeu. Aussi avons-nous voulu nous assurer de l'identité de composition des ossements humains et des ossements de ruminants de la caverne de Lombrives. Voici ces résultats :

Un gramme d'os humain en poudre (métacarpien), placé à l'étuve pendant 1 1/2 heure, a perdu 0g150.

Un gramme d'os de ruminant (apophyse épineuse de vertèbre lombaire) placé dans l'étuve a perdu, après 1 1/2 heure, 0g150.

Un gramme de poudre du même os humain, soumis à l'analyse au moyen de l'acide oxalique et de la chaux iodée, a fourni 0g00108 d'azote.

Un gramme de poudre du même os de ruminant, soumis à l'analyse de la même manière, a donné 0g00108 d'azote.

De plus, les ossements humains et ceux des animaux carnassiers et herbivores, présentent les mêmes caractères physiques : ils sont les uns et les autres légers, sonores, friables, ils offrent aussi le happement à la langue au même degré, et ils présentent la même couleur.

Ces deux expériences ayant donné des résultats identiques, on peut conclure à la contemporanéité d'existence des individus composant la forme de Lombrives.

Quant à la date géologique de l'enfouissement de tous ces débris dans la caverne, nous l'étudierons plus loin.

Dans le courant de l'année 1862, M. le professeur Vogt, de Genève, m'ayant écrit pour me poser de nombreuses questions sur le crâne de Lombrives, je me décidai à aller porter moi-même au célèbre professeur les crânes qu'il dé-

sirait voir. Je les étudiai avec lui et d'après lui, lui laissant tous les droits de publier la leçon d'anthropologie qu'il venait de me donner, et que devait compléter à Paris notre savant et cher collègue M. Pruner-Bey.

Je ne crois pas me tromper en disant que Pruner-Bey regarde ces crânes comme des métis de Celte et d'Ibère.

Quant à M. Vogt, voici ce qu'il en dit dans ses *Leçons sur l'homme et sur sa place dans la création et dans l'histoire du globe* (1).

» Les deux crânes apportés par M. Garrigou sont parfaitement conservés et couverts en partie d'un enduit stalagmitique. La cavité est remplie d'excroissances de tuff. Ces os sont extrêmement légers, secs, poreux et happent à la langue.

» Le petit crâne est celui d'un enfant de 9 ans à peu près, qui est au moment de changer la canine et la première molaire.

» Le crâne le plus volumineux offre des formes si délicates et des os tellement minces, qu'il peut avoir appartenu à une femme. Les dents prouvent que déjà ces anciennes générations étaient sujettes à en souffrir aussi bien que les modernes. Une dent perdue avec oblitération de l'alvéole, deux cariées ; le plan osseux du palais en ce point un peu oblique. L'usure des dents est telle qu'on l'observe également sur les momies et d'autres peuplades anciennes. Elle est considérable pour l'âge de 30 ans à peu près, et tellement égale, que les dents offrent des surfaces miroitantes et un peu inclinées au-dedans. A mes yeux, cela provient du pain grossièrement pétri qui contient beaucoup de parcelles

(1) Les leçons du professeur allemand sont publiées dans la langue de son pays. Grâce à l'obligeance de M. Pruner-Bey, qui a bien voulu me traduire les quelques pages que M. Vogt m'a fait l'honneur de m'accorder, je puis faire connaître à la Société l'opinion professée à Genève sur les deux crânes de Lombrives.

dures. On trouve des restes d'un pain pareil dans les pilotis de la Suisse. Il y a analogie avec le sumpernicheel de la Vestphalie et le flatbroed de la Norwége.

» La forme des crânes de Lombrives est, en général, très-noble. Le front est haut et voûté. Il se combine presque en ligne droite avec le nez; les arcs sourcillers forment une courbe à peine sensible. Le point le plus élevé du sommet est à peu près au-dessus des conduits auriculaires, mais la voûte monte d'une façon si insensible, qu'il est difficile de fixer exactement son point culminant. L'occiput descend assez rapidement d'un point au-dessus des bosses pariétales qui sont très-developpées, notamment dans le crâne de l'enfant. L'occiput fait une petite saillie en forme de vessie. La fosse temporale n'est déprimée que dans sa partie antérieure, dans les postérieures au contraire très-aplatie, en y formant presque un bourrelet. La ligne temporale est en revanche bien reculée en haut. La partie faciale du crâne est très-petite, les incisives déclinent très-peu en avant, moins certes que dans la plupart des crânes féminins de l'Allemagne.

» Vu par en haut, ce crâne est raccourci et ovalaire, sa ligne antérieure, frontale, droite; les arcs zygomatiques largement courbés en dehors; le diamètre transverse est assez considérable, et placé bien en devant des bosses pariétales, à peu près au milieu du crâne. La longueur est de 100 sur 77,7 de largeur. Chez l'enfant 100 sur 82,6, ce qui ne doit guère étonner, puisque les crânes enfantins sont toujours plus arrondis.

» On pourrait placer ces crânes, d'après leur diamètre, à côté de ceux des Juifs et des Bohémiens, qui, suivant Welctver offrent ces proportions.

» Vu en face, le crâne présente des cavités orbitraires très-profondes, leur face supérieure est très-voûtée derrière un bord aminci et presque saillant. La largeur de ces cavités

surpasse leur hauteur. Leur forme est presque carrée. Les fosses malaires sont très-profondes. La cavité nasale est haute et étroite. Le front très-relevé au milieu est très-fuyant des deux côtés. Par cela le sommet présente, jusqu'à un certain point, une ogive arrondie.

» Même aspect par derrière, en forme de cinq coins dont les apophyses mastoïdes et les bosses pariétales forment les inférieures et supérieurs, tandis que la suture sagittaire montre une crête assez aiguë.

» Faute d'une grande collection, il est impossible de déterminer le type de la souche à laquelle appartiennent ces crânes. En tous cas ils occupent une belle place parmi les autres peuples caucasiques. Peut-être sont-ils *basques !*

» Dans tous les cas, ces crânes appartiennent à une forme entièrement différente des crânes des cavernes de la Belgique et du Rhin.

» Aussi l'espace de temps qui sépare l'ours des cavernes du Renne est long, mais même ce long intervalle paraîtrait insuffisant pour avoir produit dans ces crânes une pareille modification. »

Telle est la manière de voir du professeur de Genève sur les crânes de Lombrives.

En acceptant l'étude ostéologique minutieuse de notre illustre collègue, en acceptant aussi ses conclusions quant au rang élevé que ces crânes doivent avoir parmi les types les plus parfaits, je ne puis pas partager les doutes qu'il émet au sujet de la race basque. Pour ma part, je trouve qu'il résulte de l'étude de ces crânes et de celle de mâchoires inférieures isolées venant soit de Lombrives, soit de Saleich (Haute-Garonne), soit de quelques grottes des Hautes-Pyrénées, que les caractères sont assez tranchés pour ne pas admettre une ressemblance des crânes de Lombrives avec les types basques.

Je regarde les Basques purs comme se faisant remarquer

par leur crâne rond ou plutôt carré, franchement brachycéphale, par leur face plus large ou au moins aussi large que longue, par leur petite taille. Quoi qu'on en ait pu dire et quoi qu'on en dise encore, les races basques actuellles sont telles que je viens de les décrire au point de vue ostéolologique. Allant plusieurs fois par an dans le voisinage du pays basque, y séjournant, étant en rapport journalier avec les habitants du pays, j'ai pu faire bien des observations et même prendre directement des mesures qui m'ont toujours montré que j'avais affaire à des brachycéphales.

La dolichocéphalie n'est pas non plus très-marquée sur les crânes de Lombrives, on ne peut pas admettre que ces crânes soient tout à fait celtiques. Les mâchoires inférieures de même âge que ces crânes, m'ont paru posséder quelques caractères se rapprochant des mâchoires celtiques, elles sont moins ouvertes que les mâchoires ibériennes ou de dolichocéphales, le menton tend à devenir carré comme chez les Celtes, cependant cette forme n'est pas encore complète.

D'après ces divers examens je crois, comme je l'ai dit plus haut, que les deux crânes en question appartiennent à des métis de Celtes et d'Ibères ; la petitesse de la taille des individus auxquels ils ont appartenu et en général les petites dimensions des membres humains trouvés dans la grotte de Lombrives les feraient rapprocher un peu plus du dernier type que du premier, sans leur enlever en aucune façon ce caractère de métis.

Dans un premier travail avec MM. Rames et Filhol, nous avions assigné à la grotte de Lombrives une place géologique dans l'époque quaternaire, nous l'avions mise au nombre des grottes de l'âge de l'aurochs, parce que nous ne pouvions lui assigner une place plus appropriée à la faune.

J'avoue qu'aujourd'hui je reste très-embarrassé pour

classer d'une manière exacte cette même grotte. Depuis la fin de 1861, époque à laquelle remonte la rédaction de la brochure *sur l'homme fossile des cavernes de Lombrives et de Lherm*, nous avons découvert avec M. Henri Filhol toute une série de grottes habitées à leur entrée spécialement, pendant une période que nous avons comparée à la période de la pierre polie en Suisse, MM. d'Archiac, Milne Edwards, Lartet, Christy, etc., ont aujourd'hui accepté comme exacte cette division. La grotte de Lombrives, ainsi qu'une série de grottes dans les Pyrénées, exactement dans les mêmes conditions quant aux fossiles et quant à leur gisement, me paraissent actuellement se rapprocher beaucoup plus des périodes antéhistoriques que des périodes géologiques. J'oserai même aller plus loin, et dire que la persistance marquée des crânes brachycéphales pendant la première période des temps antéhistoriques, pendant l'âge de la pierre polie, me fait grandement supposer que le gisement de Lombrives dans lequel étaient les métis que j'ai décrits pourrait dater peut-être de cette période.

L'état roulé, que nous avons signalé pour la plupart des fragments d'os de crâne surtout, n'aurait pas lieu d'étonner même si ces ossements appartiennent à un âge antéhistorique. En effet, comme j'ai pu m'en assurer plus d'une fois à l'époque où je faisais mes analyses d'air des cavernes, pendant les saisons pluvieuses, toute la partie supérieure de la caverne de Lombrives et celle où est la salle du cimetière devient un vrai lac, dans lequel s'établit un courant sous l'influence des masses d'eau qui, tombant des stalactites de la voûte, s'accumulent ainsi sur prés de 500 à 600 mètres de long. Ce courant, rapide sur certains points, peut parfaitement, pendant des temps où les quantités d'eau accumulées et en mouvement étaient encore plus considérables que de nos jours, avoir roulé les objets qui se trouvaient sur son passage et même les avoir entraînés du sommet

de l'escarpement jusqu'en bas, où je les ai en effet retrouvés.

Dans ce cas, il faudrait chercher de quelle façon a eu lieu, au sommet d'un mur à pic de près de 100 mètres de haut, l'accumulation énorme de tant d'objets divers et de tant d'être humains, dont les ossements fragmentés gisent pêle-mêle avec ceux de carnassiers et de ruminants, auxquels l'analyse chimique nous permet d'assigner la même date.

Une chose étonnante encore, c'est que l'entrée de la grotte de Lombrives a été habitée, pendant les premiers temps antéhistoriques, comme l'entrée des grottes de Viaux-Grande, de Viaux-Petite, d'Alliat, de Midi, des Églises d'Ussat, de Sabart ou de Joli-Garçon, des Sabart (en bas), de Bédrellac, etc., etc., dans chacune desquelles nous avons trouvé, avec M. Henri Filhol, des masses d'ossements de ruminants et de carnassiers, soit cassés, soit entiers, soit travaillés en polissoirs, en poinçons, en aiguilles, etc., etc., avec des foyers immenses, des poteries grossières, des meules, etc.

Il y a là, ainsi que pour la grotte de Saleich et pour plusieurs autres appartenant à divers départements pyrénéens, un problème à résoudre encore. A quel âge antéhistorique faut-il rapporter ces grottes ?

Je ne saurais terminer cette note, au sujet des crânes de Lombrives, sans ajouter quelques considérations sur la crâniologie et sur ses résultats au point de vue de l'antiquité de l'homme sur la terre.

Il nous a été permis d'établir jusqu'ici deux grandes divisions pour l'étude des crânes. Nous connaissons des crânes ronds, courts, ibériens, brachycéphales et des crânes allongés, celtiques, dolichocéphales. Pour le moment ces divisions peuvent nous contenter, parce que nous n'avons pas encore à nous en plaindre beaucoup, les décou-

vertes scientifiques ne marchant pas avec la rapidité désirable. Mais un moment viendra où une nouvelle forme plus ancienne sera parfaitement établie, et les crânes dolichocéphales et brachycéphales, formant une espèce aujourd'hui, ne seront plus alors que des variétés.

Déjà des restes humains, probablement les plus anciens qui soient connus, trouvés soit par un officier de santé de l'Ariége, M. Alzien, soit par moi, et dont M. Pruner-Bey doit entretenir la Société, n'ont pas offert à mon savant collègue, et malgré leur très-haute antiquité, les caractères tranchés de tout dolichocéphale pur.

Je suis persuadé, quant à moi et malgré l'autorité de Lyell, que ce n'est ni dans les terrains post-pliocènes, ni dans le pliocène lui-même qu'on doit chercher le type primitif de l'homme. Il faut descendre encore une marche dans l'échelle géologique pour trouver le point de départ de notre espèce.

Du moment où des mammifères aussi parfaits que les mastodontes, les lions, les hyènes et les cerfs ont pu vivre dans un milieu et se faire à un climat que leur présence nous indique comme ayant dû être sain, du moment où notre Cuvier actuel, M. Lartet, a montré un singe se développant avec les autres mammifères, pourquoi l'homme n'aurait-il pas existé avec eux ?

La nature a des procédés constants, et depuis le moment où elle a jeté les premières semences de la vie, elle ne s'est jamais démentie dans ses œuvres ; elle a toujours marché du moins au plus, du simple au composé, de l'imparfait au parfait. Que les théories de Lamarck et de Darwin soient exactes ou non, peu importe ! Nous avons vu la nature s'élever depuis le trilobite jusqu'au singe. Quand elle a eu pétri, moulé, animer son cerveau de singe, lui était-il plus difficile de produire celui de l'homme ? A coup sûr non !

Après avoir atteint cette perfection matérielle, et sans

attendre d'avoir épuisé sa force créatrice, la nature a-t-elle peut-être voulu procéder à une production nouvelle, complément fatal de l'être qu'elle mettait au jour. L'intelligence est insensiblement devenue l'apanage de ce bimane, qui clôture la liste des vertébrés quaternaires et qui de tous est le plus complet. Tellement complet, pourront dire quelques personnes, tellement perfectionné, qu'il n'y a plus moyen de relier entre eux ces deux derniers pas de la nature : le singe et l'homme.

Mais ce n'est pas par l'intelligence d'aujourd'hui qu'il faut juger des hommes d'autretois. Autre temps, autre intelligence.

En comparant les produits actuels de notre industrie avec ceux de ces hommes errants et vagabonds dont les grottes étaient le repaire, et qui vivaient au milieu des animaux les plus sauvages auxquels ils disputaient la nourriture et le sol, ne voyons-nous pas quel abîme nous sépare? Quel espace infini existe encore entre cet homme de l'âge de l'ours, que nous commençons à peine à connaître, et notre ancêtre primitif. L'intelligence a donc eu, dans tout cet intervalle effrayant par sa longueur, le temps de naître, de se développer, et pour de longs siècles encore sont cachés les liens matériels qui relient entre eux l'homme et le singe.

Sur ce sujet, des recherches et des études sérieuses révèleront aux siècles à venir des secrets que nous entrevoyons à peine sur le passé et sur l'avenir. Avec M. d'Archiac, je suppose que, plus heureux que nous et suivant le chemin que nous leur aurons tracé, nos descendants découvriront un jour d'où nous venons, et que ceux qui leur succéderont, mieux doués encore, pourront espérer de connaître l'avenir.

Atôme impuissant, dans une sphère soumise à des lois immuables, l'homme n'existe sur la terre que depuis un

instant géologique. Incapable de lutter contre le temps, il n'est qu'un passage de la nature marchant vers un but qui nous est inconnu.

M. Leguay. Je ne ferai que deux observations sur le mémoire de M. Garrigou.

La première est relative à l'usure des dents des têtes que M. Garrigou a offertes à la Société. En dehors de ces exemples, j'ai remarqué cette usure sur plusieurs têtes des époques des âges archéologiques de la pierre et du bronze, que j'ai eues entre les mains. Seulement elle n'est pas générale, et vous avez pu la constater sur la tête du cimetière gaulois de Cély (tête de femme de l'époque de bronze), que je vous ai remise à la dernière séance ; tandis qu'elle n'existe pas sur les trois têtes que je vous ai apportées aujourd'hui, provenant de la sépulture de Maintenon.

J'ai également remarqué cette usure sur des têtes que j'ai données au musée de Cluny, et qui sont de l'âge de la pierre polie, peu éloigné de l'époque du bronze ; tandis qu'elle n'existe pas sur d'autres têtes de la même époque, que j'ai trouvées dans des conditions semblables et dans la même localité, c'est-à-dire à la Varenne-Saint-Hilaire (Seine).

Jusqu'à présent, j'ai toujours considéré l'usure des dents comme provenant d'une mastication difficile, laborieuse, occasionnée par le genre d'aliments qui pouvaient être filamenteux, demander une trituration plus grande et surtout horizontale, ainsi que le seraient certaines racines, des viandes peu cuites ou séchées et conservées ; car il ne faut pas se dissimuler qu'à ces époques les hommes n'avaient pas des aliments frais tous les jours.

D'ailleurs, on doit songer que les animaux que l'on mangeait alors étaient des animaux sauvages ou peu s'en faut, et qu'on ne connaissait pas les procédés de préparation usités de nos jours pour attendrir les chairs.

M. Filhol. Je désire ajouter un renseignement à ceux qui sont consignés dans le mémoire de mon collaborateur et ami, M. Garrigou. Ainsi qu'on vient de l'entendre, les ossements humains de la caverne de Lombrives étaient associés à des ossements d'animaux appartenant exclusivement à l'époque actuelle ; les deux crânes que nous avons déposés dans le musée de la Société devraient donc être rapportés, quoique très-anciens, à des temps postérieurs à l'époque quaternaire. Mais M. Garrigou a parlé d'un troisième crâne qui a été trouvé dans la même caverne de Lombrives et qui a été vendu à un musée d'Angleterre. Or je sais, pour l'avoir vu de mes propres yeux, que la personne qui a vendu ce crâne avait joint aux ossements de la caverne de Lombrives d'autres ossements provenant de la caverne de Lherm, et que parmi ces ossements de Lherm figurent des débris d'*Ursus spelœus* et de plusieurs autres espèces de l'époque quaternaire. Il en résulte que, selon toutes probabilités, le troisième crâne de Lombrives a été classé parmi les ossements de l'époque quaternaire, erreur grave, que je crois devoir signaler ici.

M. Broca. Je ne suivrai pas M. Garrigou sur le terrain du darwinisme ; d'ailleurs, il reconnaît lui-même que le premier début de l'humanité est encore inconnu, et sur ce point, je suis pleinement de son avis; mais je dirai quelques mots de la question crâniologique. Notre collègue adopte résolûment l'opinion de Retzius comme si elle n'était ni contestée ni contestable. Il admet deux types crâniens : le type brachycéphale ou ibérien ou pré-celtique, et le type dolichocéphale ; et comme le crâne d'adulte de la caverne de Lombrives est mésaticéphale, c'est-à-dire intermédiaire entre la brachycéphalie et la dolichocéphalie, il en conclut que cet individu était un métis de Celte et d'Ibère. Cette conclusion repose sur l'hypothèse que les Celtes sont les premiers dolichocéphales qui aient mis le pied dans l'Eu-

rope occidentale. Or, l'étude des squelettes de l'âge de pierre, qui sont antérieurs, tout le monde le reconnaît, à la première invasion asiatique, prouve qu'avant l'arrivée de ceux que M. Garrigou, comme tant d'autres, appelle des Celtes, les populations autochthones de la France et de la Grande-Bretagne étaient en grande partie dolichocéphales. Quant aux Basques actuels, M. Garrigou n'hésite pas à les considérer comme brachycéphales, et il invoque les observations qu'il a recueillies snr le vivant, non pas dans le pays Basque, mais dans le voisinage du pays basque, c'est-à-dire sans doute dans le Béarn. A cela j'objecte d'abord que les observations prises sur le vivant n'ont pas la rigueur des mesures pratiquées sur des crânes, et que les crânes basques de notre collection, la seule qui existe, sont nettement dolichocéphales ; j'ajoute que les Basques étudiés par M. Garrigou dans le voisinage de leur pays étaient sans doute des habitants de la lisière, et que pour déterminer les caractères d'une race, il faut l'examiner là où elle n'a pas de voisin immédiat, et non sur les confins où elle se trouve en continuité avec une autre race.

La séance est levée à six heures et demie.

*L'un des secrétaires :*

DALLY.

---

## 114e SÉANCE. — 22 Décembre 1864

(SÉANCE SUPPLÉMENTAIRE)

**Présidence de M. PRUNER-BEY**

La Société a reçu, outre les publications périodiques, les ouvrages suivants :

*Mémoires* et *Bulletins de la Société de géographie de Genève*, t. III, livre II. Genève, 1863, grand in-8°.

— Van de Velde, *Discours sur la Palestine*, lu dans la séance générale de la Société de géographie de Genève, Genève, 1864, in-8°

— Ramon de la Sagra. *Cuba en* 1860, *o sea cuadro de sus adelantos en la poblacion, la agriculture, el comercio y las rentas publicas*. Paris, 1863, in-folio. Cet ouvrage, qui renferme les documents statistiques les plus complets et les plus récents sur l'île de Cuba, est accompagné de deux grandes planches in-folio, renfermant les courbes représentatives de la statistique (offert au nom de l'auteur par M. d'Avezac).

—V.-A. Malte-Brun. *Carte ethnographique du Mexique*. Paris, 1864, grand in-folio (offert par M. de Quatrefages, au nom de l'auteur).

— Cazalas, *Examen de la brochure de M. Boudin, intitulée : Histoire statistique de la colonisation et de la population en Algérie*. Alger, 1864, in-8°.

## CANDIDATURES

Ont demandé le titre de membres titulaires :

M. Charles ROCHET, artiste peintre, présenté par MM. de Quatrefages, Broca et Bertillon.

— M. le docteur BALLEY, médecin-major de 1re classe, présenté par MM. Boudin, de Séré et V.-A. Martin.

— Et M. le docteur L. CAZALAS, membre du conseil de santé des armées ; présenté par MM. Boudin, V.-A. Martin et Simonot.

## ÉLECTIONS

Sont élus membres titulaires : MM. Nicolas de Khanikof, V.-A. Barbié du Bocage. L. Vaïsse et le marquis Arconati Visconti.

COMMUNICATION

## Nouveau goniomètre

Par M. Broca

La mesure de l'angle facial et du triangle facial est un des éléments les plus importants de la mensuration de la tête ; cette mesure ne peut-être prise avec quelque précision qu'à l'aide d'instruments spéciaux, connus sous le nom de *goniomètres*. Le premier goniomètre, celui de Morton, était défectueux à plusieurs égards ; celui de M. Jacquart ne laisse rien à désirer sous le rapport de la précision et de l'exactitude, mais le mécanisme en est compliqué, et son prix trop élevé (300 fr.), le met hors de la portée des observateurs. C'est la seule cause qui ait empêché cet instrument de se répandre, car il est irréprochable sous tous les rapports.

Comme il était nécessaire de mettre à la disposition des observateurs des moyens peu coûteux de mesurer l'angle facial, j'ai imaginé, il y a deux ans, et communiqué à la Société un procédé très-simple, quoique indirect, qui permet de recueillir, avec deux équerres et une planche, les éléments de la construction du triangle facial ; ce procédé rapide avait l'avantage de donner non-seulement l'angle facial, mais encore les deux autres angles et les trois côtés du triangle facial, il donnait en outre l'exacte mesure du prognathisme ; mais il avait l'inconvénient d'exiger une construction graphique, sur laquelle on était obligé de mesurer les angles avec un rapporteur (*V. Bulletins* de 1862, t. III, p. 538).

Il eût été bien préférable, toutefois, d'obtenir directement la mesure de l'angle facial ; je me suis donc demandé si l'on ne pourrait pas construire un goniomètre qui joignit

à la solidité, à la légèreté et à la précision, l'avantage de la simplicité et du bon marché. Il m'a paru qu'il était possible d'utiliser à cet effet le mécanisme fort simple du crâniomètre de M. Busk, que M. Kollmann nous a fait connaître il y a deux ans. (*Bulletins* de 1862, t. III, p. 95). J'ai donc fait adapter, sur l'un des côtés de la branche transversale, un petit appareil goniométrique. M. Mathieu, à qui j'ai confié l'exécution du nouveau goniomètre, s'en est acquitté avec son habileté ordinaire, et il est maintenant en mesure de fournir cet instrument au prix de 25 fr., boîte comprise.

Le goniomètre que je vous présente est construit en buis et en cuivre. Le quadrant, les coins, les coulisses et les charnières sont en cuivre, les tiges sont en buis et graduées en millimètres ; les tourillons mobiles qui pénètrent dans les conduits auditifs sont également en buis, comme dans le crâniomètre de M. Busk.

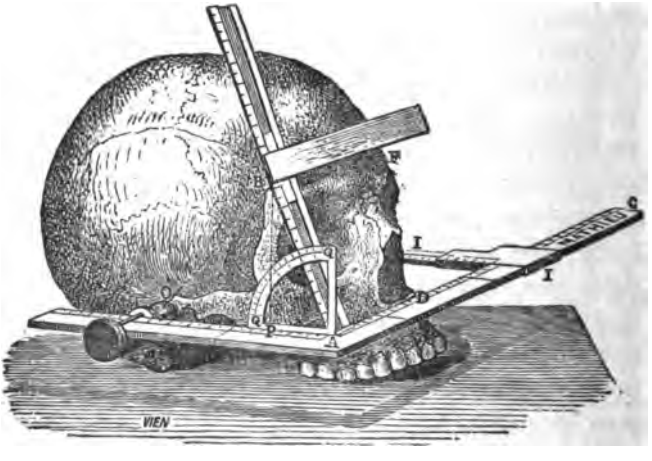


L'instrument se compose de deux parties : la base et l'appareil goniométrtque.

La base n'est autre chose que le crâniomètre de Busk.

Elle est formée d'une tige transversale qui vient s'appliquer sur le point sous-nasal (ou sur tous les autre points choisis pour être le sommet de l'angle facial), et de deux tiges antéro-postérieures ou *branches*, l'une droite, fixée à angle droit sur l'extrémité de la précédente, l'autre gauche, glissant à l'aide d'une coulisse le long de la tige transversale, pour se prêter à la largeur variable de la tête. Sur ces deux branches glissent d'avant en arrière les deux tourillons auriculaires, que l'on amène aisément au niveau des deux conduits auditifs, et que l'on y introduit en poussant la branche gauche vers la branche droite. La base de l'instrument, étant ainsi appliquée, occupe le plan d'une coupe qui passerait par les deux conduits auditifs et par le sommet de l'angle facial. La longneur comprise sur chaque branche antéro-postérieure, entre le conduit auditif et la tige transversale, représente donc la largeur de la *base du triangle facial*. Cette longueur se compte sur l'échelle millimétrique.

L'appareil goniométrique est articulé dans l'angle rentrant que forme la tige transversale avec la branche droite Il se compose : 1° d'un quadrant vertical en cuivre à divisions nonagésimales, adapté sur cette branche droite, et susceptible de se replier à plat lorsqu'on transporte l'instrument ; 2° de la tige ascendante, articulée à charnières près de l'extrémité de la tige transversale, immédiatement en dedans du quadrant et du bord interne de la branche droite. Cette tige ascendante est graduée en millimètres, le zéro est en bas, et creusée d'une coulisse longitudinale. Lorsqu'elle se meut, elle décrit une courbe comprise dans un plan vertical et antéro-postérieur, et son bord externe aminci marque sur le quadrant le degré d'ouverture de l'angle qu'elle intercepte avec le plan de la base ; 3° enfin d'une petite *tige exploratrice* qui glisse dans la rainure de la tige ascendante en restant toujours parallèle à la tige

transversale de la base, c'est-à-dire en restant toujours transversale et horizontale.

Pour mesurer l'angle facial, on marque d'abord sur la ligne médiane du front le point *sus-nasal* ou *sus-orbitaire* dont j'ai ailleurs indiqué la situation (*Bulletins*, t. III, p. 21. 1862), ou tout autre point choisi pour le sommet supérieur du triangle facial. La tige ascendante, préalablement ramenée en avant, est alors reportée en arrière, jusqu'à ce que la tige exploratrice arrive au contact du front; on fait glisser cette tige exploratrice de manière à l'amener au contact du point sus-nasal; dans cette position, la tige ascendante marque sur le quadrant l'*ouverture de l'angle facial*. En outre, la distance comprise sur l'échelle millimétrique de la tige ascendante entre le zéro et le bord inférieur de la tige exploratrice donne *la longueur de la ligne faciale*.

On a dès lors tous les éléments nécessaires pour construire le triangle facial, puisqu'on connaît l'angle facial et les deux côtés qui l'interceptent, et on pourrait, en construisant le triangle sur le papier, abaisser du point sus-nasal une perpendiculaire divisant la base en deux parties dont l'antérieure donnerait en millimètres la mesure du prognathisme, mais on peut prendre directement cette dernière mesure. Il suffit pour cela d'appliquer sur la branche droite une équerre dont le côté vertical va effleurer, sur la tige ascendante, l'extrémité externe de la tige exploratrice. Le sommet de l'équerre correspond ainsi au pied de la perpendiculaire abaissée du point sus-nasal sur la base du triangle facial, et en lisant le nombre de millimètres marqué par ce sommet, on obtient la longueur de la ligne qui mesure le prognathisme.

Toutes les pièces de l'instrument peuvent se rabattre sur le plan de la base, ce qui permet de le transporter avec la plus grande facilité.

PRÉSENTATION

M. L. Leguay présente à la Société divers objets rencontrés dans le lit de la Seine, à la pointe de l'île de la Cité à Paris, à l'emplacement où fut recueillie, en 1862, la barque gauloise qui est au Musée de Saint-Germain.

Ce sont :

1° Une hache en silex poli, encore emmanchée dans sa corne de cerf qui est percée vers le milieu pour recevoir un manche en bois ; cette pièce est la seconde de ce genre qui ait été trouvée à Paris. La première qui est au Musée d'artillerie, a été rencontrée en 1852, lors des travaux du barrage de la Monnaie ;

2° Une hache polie en silex pyromaque brun ;

3° Une autre hache en silex blanc. Cette pièce est taillée et préparée pour être polie, mais cette dernière opération n'a pas été pratiquée ;

4° Un glaive en bronze, avec soie pour la poignée, le tout de $0^{m}52$ de longueur. La lame de cette pièce a la forme lancéolée ;

5° La lame d'un glaive en bronze dont la poignée manque. Cette pièce, de forme lancéolée comme la précédente à $0^{m}48$ de longueur ;

6° La lame d'un couteau de poche en bronze, de $0^{m}14$ de longueur, disposée pour être montée à charnière sur son manche ;

7° Un celtœ en bronze à ailerons recourbés et à anneau. Cette pièce porte des traces de limes de différents calibres ;

8° Un javelot en bronze à ailes et à douille, ne portant pas de trou pour la cheville. Cette pièce a $0^{m}09$ de longueur ;

9° Et une lance en fer à douille, de $0^{m}46$ de longueur.

Tous ces objets ont été rencontrés réunis, et ils font partie de la collection de M. Forgeais.

DISCUSSION SUR L'ACCLIMATEMENT

## Reproduction naturelle de la race caucasique dans l'Amérique du Sud

Par M. MARTIN DE MOUSSY

On a contesté l'acclimatement des Européens dans les régions tropicales. Pour répondre à cette assertion, je vais essayer de passer en revue la population de quelques-unes de ses parties et je commencerai par le Brésil. Placé, comme on le sait, entre 4 degrés de latitude nord et 32° de latitude sud, ce pays est traversé tout entier du nord au sud, à une distance de la côte qui n'excède pas 150 kilomètres et qui est généralement beaucoup moins considérable, par une chaîne de montagnes dite *Serra do mar*, la chaîne de la mer. Son altitude varie sur le littoral entre 400 et 600 mètres; en pénétrant dans l'intérieur, elle atteint 1800 au pic d'Itacolumi dans la province de Minas-Geraès, mais à ce point seulement. Les chaînes secondaires qui se détachent de ce cordon principal, pénètrent profondément dans l'intérieur du pays et sont médiocrement élevées. Cependant l'ensemble du terrain arrive à une altitude de 300 mètres en moyenne pour les plaines du haut Parana et du haut Paraguay. Cette altitude est celle de la séparation des eaux des affluents de l'Amazone et du Rio de la Plata. La plupart des montagnes brésiliennes sont couvertes d'épaisses forêts vierges, surtout dans la Serra do Mar. Cette végétation vigoureuse, favorisée par les pluies périodiques propres à la région inter-tropicale, permet la conservation des sources et, par conséquent, la formation d'un grand nombre de ruisseaux et de rivières qui

vont former ces fleuves immenses, éternel étonnement du voyageur, tels que le Parana, l'Uruguay, l'Yguazu, le Paraguay, le San-Francisco, le Tocantin, le Xingu, le Tapajoz, le Madeira, l'Amazone enfin, le cours d'eau le plus large et le plus profond du monde entier, puisqu'à 800 lieues de son embouchure, il pourrait porter les plus grands vaisseaux de guerre. On comprend qu'ainsi arrosé le Brésil doive avoir un climat humide et chaud ; et que si les plateaux de l'intérieur ont une température moins fatigante, les régions du littoral sont dans les conditions d'un climat essentiellement tropical. Aussi la température est-elle en moyenne de 27°, de l'Équateur au 15e degré, de 24° jusqu'au 22e, pour se réduire à 20° au sud de Sainte-Catherine et à Porto-Alegre. La brise de mer souffle constamment sur le littoral ; elle y rafraîchit l'atmosphère embrasée par les feux d'un soleil vertical une partie de l'année, mais elle y amène aussi une humidité constante, cause de cette végétation luxuriante, tant et si justement célébrée.

Telles sont donc les conditions du climat brésilien ou du moins de la région littorale, celle où la population croît sans cesse et vers laquelle se sont groupés les quatre cinquièmes des habitants de l'empire.

Or, comment s'est accrue cette population? Les Portugais, après avoir découvert le Brésil en 1500, ont commencé à le coloniser en 1520. En 1550, la capitainerie de Saint-Vincent, dont la capitale était située par 24° de latitude sud, au port actuel de Santos, était fondée. En 1580, les Paulistes formés de métis Portugais, indiens et africains, organisaient leur société presque républicaine qui dura près d'un siècle. Pendant la dernière moitié du seizième siècle et la première moitié du dix-septième, le gouvernement portugais organisait cette vaste colonie où couraient tous les aventuriers, tous les hommes hardis de la métropole. A la fin du dix-septième, tout le pays était reconnu,

divisé en provinces, semé d'une population européenne rare mais énergique ; la plupart des villes actuelles étaient fondées ; pour faciliter l'exploitation du sol, on commençait l'introduction des bras esclaves, sur lesquels reposa bientôt toute l'agriculture brésilienne.

Le dix-huitième siècle fut l'époque florissante de la colonie portugaise ; la découverte des lavages d'or et de diamants des provinces de Minar et de Mato-Grosso et les énormes produits qu'ils donnèrent pendant une vingtaine d'années, la rendirent célèbre en Europe, mais elle n'y attira d'autre immigration que celle qui venait du Portugal ; les principes politiques de son gouvernement s'opposaient à ce qu'il en vînt de l'étranger. La traite des noirs, régularisée et faite sur une grande échelle, fournit les ouvriers agricoles qui manquaient. Ce système introduisit dans le cours d'un siècle et demi peut-être deux millions d'Africains dans cette contrée, et c'est ainsi que leur race s'y acclimatant arriva à former un tiers de la population totale du Brésil.

Quant aux indigènes, appartenant en grande majorité au rameau guarani de la race rouge, partie se fondit avec les colons européens, partie périt par la guerre ou les maladies, principalement par la variole, partie enfin se replia vers l'intérieur où elle vit encore, comme il y a trois siècles au milieu des forêts, au bord des rivières, sur la lisière des plaines, soit de la pêche, soit de la chasse, soit d'une misérable agriculture. Parmi ces nations, quelques tribus ont accepté la direction de missionnaires qui, graduellement, les ont amenées à la fusion avec la race blanche, d'autres ont formé de petites sociétés que des mesures politiques imprévoyantes ont dissoutes, telles les missions de la Guayra et du Haut Uruguay, le plus grand nombre a voulu garder sa liberté farouche et s'éteint graduellement dans le désert. Le nombre total des Indiens non soumis est inconnu.

Deux faits donc se détachent et dominent parmi ceux que nous venons de résumer dans cette courte histoire de la colonisation brésilienne : l'un, l'introduction et l'acclimatement d'une population blanche considérable dans une région tropicale ; l'autre est le même phénomène pour la population noire.

Pour prouver ces deux faits, nous n'avons qu'à consulter les chiffres rares mais cependant assez précis que l'on possède sur ce sujet :

En 1798, le recensement général donna 3 millions d'âmes sans distinction de couleur.

En 1819, un rapport fait au roi de Portugal sur le recensement de l'année précédente donne :

| | |
|---|---|
| Blancs | 843,000 |
| Hommes libres de sang mêlé | 426,000 |
| Sang-mêlés esclaves | 202,000 |
| Noirs libres | 159,500 |
| Noirs esclaves | 1,728,000 |
| Indiens de toutes tribus | 259,400 |
| | 3,617,900 |

Le recensement de 1860 a fourni, selon M. de la Hure, 7,755,657 habitants, ce qui donne une augmentation de plus de 400,000 pour quarante-deux années. Or, pendant cette période, le Brésil n'a reçu que peu d'immigration. Il y a eu une certaine activité dans la traite jusqu'en 1850, mais, depuis cette époque, pas un seul noir n'est introduit. Quant aux blancs, il est venu des Européens dans les grandes villes du littoral, telles que Para, Pernambouc, Bahia, Rio-Janeiro et Rio-grande-do-Sul, mais dans les autres villes l'immigration est insignifiante. Les immigrants pour les colonies allemandes sont, en réalité, peu nombreux, et ne dépassent probablement pas le chiffre de 20,000. Il n'y

a que la colonie de San-Léopoldo, située dans la province de Rio-grande-do-Sul, sous le 30° de latitude qui forme un groupe important de population d'origine étrangère. Cette colonie, fondée primitivement en 1824 avec cent familles allemandes, compte aujourd'hui 15,000 âmes vivant dans une aisance parfaite, et sa prospérité croît chaque jour. En résumé, ce serait exagérer que de porter à 60,000 le nombre d'immigrants européens venus s'établir alternativement au Brésil de 1818 à 1860.

Quant au chiffre des noirs introduits pendant cette même période, il n'est pas connu, mais est tout au plus le triple de celui des Européens immigrés. On sait, en outre, que la mortalité a toujours été considérable dans le principe chez les noirs de traite.

L'augmentation de la population brésilienne a donc eu lieu plutôt par la reproduction naturelle que par l'immigration, et, comme nous l'avons déjà indiqué, cette augmentation a spécialement porté sur les provinces du littoral, c'est-à-dire sur celles qui ont le climat le plus tropical.

Nous allons en juger par l'énumération suivante :

La province de Rio-grande-do-Sul comptait 40,000 habitants en 1801 ; 60,000 en 1808 ; elle en a 282,547 en 1860.

Celle de Sainte-Catherine comptait 4,197 habitants en 1749 ; en 1796, 23,865 ; en 1813, 32,949 ; en 1860, elle en a 114,597.

La province de Saint-Paul est intérieure, plus sèche que la précédente et à l'ouest de la Serra-do-Mar ; sa population première fut formée par les fameux Mamelucos dont nous avons parlé. Elle avait, en 1808, 209,218 habitants ; en 1814, 211,928 ; elle en a 500,000 aujourd'hui, et on a distrait de son territoire la nouvelle province de Paranà qui en compte 72,400.

La province intérieure de Mato-Grosso, dont le climat

est humide et chaud, marécageux dans le cours supérieur du Rio-Paraguay, compte aujourd'hui 85,000 habitants, chiffre bien supérieur à ce qu'il était il y a un demi-siècle, où on ne l'évaluait guère qu'à la moitié.

La province de Goyaz, intérieure également, mais plus sèche que la précédente, avait 50,539 habitants en 1804, elle est à 160,000 aujourd'hui.

Celle de Minas-Geraès avait, en 1776, 319,769 âmes ; en 1808, 433,049 ; en 1813, 480,000 ; en 1860, sa population s'élève à 1,300,000 habitants.

En 1825, Spix et Martius donnaient 420,000 âmes à la province de Rio-Janeiro ; aujourd'hui sa population s'élève à 1,200,000 âmes, sur lesquelles la capitale compte pour 300,000 au moins, puisqu'en 1841 son chiffre était déjà de 243,000. Et cependant, depuis 1850, la fièvre jaune et le choléra ont décimé cette population.

Les provinces de Espiritu-Santo, de Piauhy, de Sergipe, de Rio-grande-do-Norte, d'Alagoas, toutes littorales, ont triplé leur population depuis le commencement de ce siècle. Elles ont :

| | |
|---|---|
| Espiritu-Santo ..... | 51,300 âmes. |
| Piauhy..... | 154,400 |
| Sergipe..... | 183,000 |
| Rio-grande-do-Norte ..... | 190,000 |
| Alagoas..... | 204,200 |

Bahia avait 275,000 âmes en 1775 ; 500,000 en 1825 ; elle en compte 1,100,000 aujourd'hui. Elle a cependant eu la fièvre jaune, le choléra, et tout récemment la famine, suite de sécheresse extraordinaire.

Pernambuco, de 550,000 habitants en 1830, est montée à 950,000 en 1860.

Parahyba avait 52,000 âmes en 1775 ; 122,000 en 1812, sur lesquels 17,000 noirs esclaves, 8,000 noirs libres,

28,000 mulâtres libres et 3,400 indiens. En 1860 on y compte 209,300 âmes. Cette province occupe surtout le littoral.

Ceara, qui souffre toujours des sécheresses, avait 150,000 âmes en 1813, le recensement de 1860 lui en donne 387,000.

San Luis de Maranham, presque sous l'Equateur, avait 7,000 habitants en 1658, 152,893 en 1821, et 360,000 aujourd'hui.

Enfin Para, sur les bords de l'Amazone, qui, il y a 60 ans, ne comptait qu'un petit nombre de blancs pour une population indienne de chiffre inconnu, compte aujourd'hui 207,400 habitants civilisés, et l'on en a déduit la province des Amazones confondue autrefois avec celle de Mato-Grosso, et qui compte 44,000 âmes.

Enfin, sur le chiffre total de la population du Brésil les 4/5 comme nous l'avons déjà dit, vivent dans un rayon limité à cinquante lieues du littoral, c'est-à-dire dans les conditions du climat tropical maritime qui est, comme nous le savons, presque constamment chaud et humide.

Malgré cela, la population portugaise y a pris racine, elle y croît, elle s'y développe, elle absorbe incessamment la population indigène, et, à côté d'elle, la population d'origine africaine croît également, mais sur une échelle moins large. Les sang-mêlés, de toute origine, pullulent et forment une population nouvelle, s'indigénant chaque jour d'avantage, si l'on peut se servir de cette expression et se rapprochant sans cesse du type blanc, qui, d'après ce qui se passe dans toute l'Amérique du Sud, finira avec le temps par absorber tous les autres.

Quant aux étrangers autres que les Portugais, qui sont venus s'établir au Brésil, ils font souche tous les jours, se dispersent dans l'intérieur parce que, par suite de la concurrence, le commerce est moins lucratif qu'autrefois, et

s'y mettent à l'agriculture et à l'industrie. Lorsque les premières difficultés de l'acclimatement sont surmontées, ils se portent au moins aussi bien que dans leur pays natal. Il est certain que cet acclimatement est plus facile dans la province plus élevée de Saint-Paul et celle moins tropicale de Rio-Grande-do-Sol; mais ils n'en résistent pas moins, dans la plupart des cas, aux inconvénients du climat du littoral.

Ce qui se passe au Brésil, on le retrouve dans la région tropicale de la république de Venezuéla, l'ancienne Capitainerie générale de Caracas. Sa population est aujourd'hui d'un million et demi d'habitants, c'est-à-dire qu'elle a plus que triplé depuis un demi-siècle. Il en est de même de la Nouvelle-Grenade, de l'Equateur et du Pérou. Il est vrai qu'une grande fraction de cette population habite les plateaux des Andes où le climat est bien différent de celui du littoral. Mais on n'en a pas moins noté un accroissement très-rapide dans la population des régions intérieures et voisines de la mer. Et, ce ne sont pas seulement des métis d'Indiens et de nègres qui habitent cette région, ce sont aussi des Espagnols pur sang, et leurs fils. Si l'on ne compte pas d'aussi nombreux Français, Anglais ou Allemands, c'est que ce n'est que depuis 1820 que l'Amérique du Sud a commencé à recevoir une immigration autre que celle venue d'Espagne et de Portugal, et que les Européens n'ont pas eu encore le temps nécessaire pour y enraciner leurs familles. Mais ils y épousent des femmes du pays, y laissent de leur race, et à la vve de tous les noms étrangers qui désignent aujourd'hui les familles considérées comme nationales, en Colombie, au Pérou, dans la République Argentine, il est facile d'y reconnaître la tige étrangère qui s'est ainsi implantée dans le pays et y a donné des fruits nombreux.

D'ailleurs, si la race européenne ne s'était pas implan-

tée également sur le littoral de l'Amérique tropicale, comment pourrait-on s'expliquer les progrès extraordinaires et si rapides en tout genre accomplis par ces peuples nouveaux depuis cinquante années ; comment s'expliquerait-on les sympathies qu'ils inspirent à l'immigration, le chiffre croissant du commerce qu'ils font avec l'Europe et surtout avec la France, dont le chiffre de valeurs d'importation dépasse aujourd'hui 600 millions et prime celui de l'Angleterre qui la précéda de près de vingt années dans cette branche de commerce d'outre-mer.

C'est depuis dix années surtout que le développement de la population sud-américaine, aussi bien au point de vue matériel que moral, affecte une marche de plus en plus rapide. Or, la force réelle des nations, le rôle qu'elles peuvent jouer aujourd'hui dans le monde s'appuie essentiellement sur la marche croissante de leur population. Les Etats de l'Amérique du Sud progresseraient-ils autant si la population restait stationnaire et si l'élément caucasien n'y prédominait.

Quelles que soient les aptitudes plus ou moins développées des fractions diverses des races rouge et noire à se civiliser, elles ne peuvent le faire que sous l'éducation et par l'incitation du blanc ; l'histoire humaine le prouve. Si l'Amérique du Sud progresse, c'est que le blanc y prospère, s'y développe, s'y reproduit. C'est enfin parce que la race caucasienne s'y acclimate.

Je n'ai parlé ici que de l'Amérique tropicale. Quant au Chili, à la Confédération Argentine, à l'Etat de l'Uruguay, vous savez trop combien ces pays sont favorables au développement de l'espèce humaine, comment l'Européen y trouve un climat parfait, une terre fertile, un champ sans limite, ouvert à son intelligence et à son industrie, pour que je veuille insister d'avantage sur des faits qui sont acquis à la science sociale actuelle.

M. Boudin. « Personne n'apprécie plus que moi l'importance des documents que vient de vous exposer M Martin de Moussy, concernant l'accroissement de la population européenne dans un grand nombre d'Etats de l'Amérique TOUS SITUÉS DANS L'HÉMISPHÈRE SUD, et qui viennent corroborer d'une manière éclatante *la loi* sur laquelle j'ai si souvent insisté depuis trois ans, notamment dans mon travail *sur le non-cosmopolitisme des Races*, inséré dans le tome Ier des *Mémoires de la Société d'anthropologie*.

Ces documents numériques ont pour moi d'autant plus de valeur qu'ils vous ont été exposés sans parti pris par notre honorable collègue, qui croyait même, comme il vous l'a dit, *combattre* mes opinions. Il n'est pas inutile de vous faire remarquer, en effet, que les mots *hémisphère Sud* n'ont pas été prononcés une seule fois par lui, bien qu'il n'ait pas cité un seul Etat de l'Amérique du Sud appartenant à l'*hémisphère Nord*.

Par contre, je n'ai par été médiocrement surpris d'entendre M. Martin de Moussy proclamer ses documents *confirmatifs des opinions de M. Bertillon*, alors qu'ils les contredisent de la manière la plus formelle.

En effet, M. Bertillon nie l'acclimatement de l'Européen *du nord* dans les pays tropicaux, tandis que M. Martin vous démontre que le Français et même l'Allemand s'acclimatent parfaitement dans les régions tropicales de l'*hémisphère Sud*.

Pourquoi M. Martin de Moussy ne vous a-t-il pas parlé du Mexique, ou même des Guyanes, qui font partie de l'Amérique du Sud, mais qui appartiennent à l'Amérique du Nord? C'est qu'ici la statistique ne se fût pas prêtée à la soutenance de sa thèse : c'est qu'ici il aurait vu, comme nous, les races européennes, et surtout les races septentrionales, décroître d'une manière sensible d'année en année.

Contradictoirement à l'effrayante mortalité qui frappe les populations et les garnisons européennes aux Antilles, où l'armée espagnole subit même des pertes quatre à cinq fois plus fortes que celles des Anglais, je vous ai signalé l'état sanitaire éminemment prospère des garnisons européennes de *presque* toutes les colonies situées dans l'hémisphère Sud, telles que le cap de Bonne-Espérance, la Réunion, Maurice, Sainte-Hélène, Taïti, la Nouvelle-Calédonie, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Qu'importent, en présence de cet ensemble imposant de preuves puisées, sur la plus large échelle, dans toutes les parties du globe, et qui confirment d'une manière si décisive la *loi* sur laquelle j'insiste, qu'importent, dis-je, quelques rares exceptions que j'ai été le premier à citer ? Ces rares exceptions confirment la règle et ne l'infirment point.

En résumé, Messieurs, les documents numériques de M. Martin de Moussy corroborent ma thèse sur la salubrité *relative* de l'hémisphère Sud, et sont en opposition formelle avec les opinions émises par M. Bertillon. »

M. Martin de Moussy dit qu'il n'a pas parlé des Antilles ; il a surtout entendu parler du Brésil qui, bien que situé dans des conditions moins favorables que les républiques espagnoles, voit prospérer et s'accroître les Européens, partout, même sur le littoral. L'acclimatement au Brésil est donc un fait désormais acquis à la science.

M. de Quatrefages voudrait, quand il s'agit d'acclimatement, que tous les faits fussent nettement spécifiés et la question traitée pour un point et pour un autre, plutôt que que dans son ensemble. Sans sortir de la France on peut citer des faits de non-acclimatement qui se passent à des distances très-rapprochées. Les montagnards du Forêz ne pourraient pas s'acclimater sur le plateau de la Dombe, puisqu'ils ne peuvent même pas y faire la moisson deux

années de suite. La plaine d'Aigues-Mortes est mortelle et l'on pourrait multiplier ces exemples.

On peut relever une des opinions de M. Boudin pour montrer combien il est difficile de généraliser dans cette question. Le blanc, dit M. Boudin, anglais ou français, ne peut pas travailler dans les États-Unis du Sud. Or, l'un des plus méridionaux de ces États, la Louisiane, possède un village agricole, qui est en voie d'accroissement, et qui n'a jamais possédé des esclaves ; eh bien, on sait quelle est l'origine de cette petite colonie : c'est un débris des colons Acadiens qui furent expulsés jadis du Canada, et qui cherchèrent un refuge sur le sol américain.

Les *petits blancs*, selon M. Elisée Reclus, sont dans le même cas. Or, on peut s'expliquer ces faits : cette population acadienne n'est pas allée directement de France à New-Orléans. Elle a passé par une série de stations qui l'ont préparée à ce nouveau milieu. Une autre preuve qu'il faut beaucoup particulariser, c'est que M. Boudin lui-même les déclare cosmopolites. La race qui peut vivre et prospérer en France n'est pas la même que celle qui vit et prospère dans les pays intertropicaux. Chaque condition d'ailleurs semble demander un examen spécial ; ainsi l'état d'esclavage et celui de liberté influent diversement sur la multiplication du nègre ; au sein même de l'esclavage on constate des différences selon que le nègre est traité comme une bête de somme, ainsi que c'est l'usage habituel à Cuba, ou qu'il est élevé méthodiquement, comme aux États-Unis. Pour maintenir le chiffre de la population à l'île Bourbon l'immigration semble nécessaire, mais les petits blancs ne sont pas soumis à cette condition. Ces faits semblent contradictoires, ils ne sont que très-spéciaux. Il faut donc circonscrire tous les points en discussion.

M. DE MÉRICOURT. On ne saurait attribuer au climat de l'Acadie l'avantage de préparer à subir le climat de la Loui-

siane, car dans le premier de ces Etats les hivers sont extrêmement rigoureux, le thermomètre y marque d'ordinaire de 18° à 22°. Il ne monte jamais au-dessus de 16°. Les Acadiens qui sont à Terre-Neuve (sur la même ligne isotherme que Drontheim en Norwége) sont aussi prospères qu'au Canada ; pour ce qui est du croisement des races immigrantes et indigènes, ne faudrait-il pas éliminer soigneusement du débat ce nouvel élément ? Ce sont les conditions sociales et les avantages géographiques de l'île de Cuba qui ont déterminé la prospérité des Espagnols à Cuba et non point un mélange de sang syro-arabe, hypothèse au moins inutile.

M. DE QUATREFAGES. Si l'on ne tient compte que des conditions thermiques, il est évident que l'Acadie est un climat extrême relativement à la Louisiane. Mais l'Acadie fait partie du continent américain qui tout entier porte l'empreinte d'une nature spéciale. Végétaux et animaux y sont différents. On dirait que c'est un monde nouveau et c'est à ce titre, et non au point de vue thermique un peu exclusif où s'est placé M. de Méricourt, que l'Acadie a favorisé l'acclimatement des Français à New-Orléans.

M. CARLIER commence la lecture d'un mémoire sur l'acclimatement des races en Amérique.

Ce travail, destiné aux *Mémoires* de la Société, est renvoyé au comité de publication.

La séance est levée à 6 heures.

*L'un des secrétaires,*
DALLY.

# APPENDICE

## TABLEAUX DE MESURES POUR L'ÉTUDE DU BASSIN CHEZ LES DIFFÉRENTES RACES HUMAINES (1)

### N° 1. — Tableau des diamètres des bassins nègres (EXPRIMÉS EN MILLIMÈTRES)

| Numéros | | POINT LE PLUS ÉLEVÉ de la crête iliaque relativement aux vertèbres. | D'une crête iliaque à l'autre. | D'une épine antéro-supérieure à l'autre. | De la crête iliaque au détroit supérieur. | Diamètre antéro-post. du détroit supérieur. | Diamètre oblique du détroit supérieur. | Diamètre transverse du détroit supérieur. | Diamètre antéro-post. de l'excavation. | Diamètre transverse de l'excavation. | Diamètre antéro-post. du détroit inférieur. | Diamètre transverse du détroit inférieur. | Hauteur de la paroi postérieure du bassin. | Hauteur de la paroi latérale du bassin. | Hauteur de la paroi antérieure du bassin. | Hauteur de l'arcade pubienne. | Base de l'arcade pubienne. | Angle d'ouvert. de l'arcade, estimée en deg. | N° d'ordre de la collection du Muséum. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Négresse de la Nouvelle-Guinée. | 3/4 supér. de la 5e vert. lombaire | 260 | 234 | 98 | 115 | 130 | 135 | 114 | 118 | 90 | 105 | 140 | 90 | 41 | 44 | 104 | 97° | 812 |
| 2 | Négr., Guadeloupe. | Tiers supérieur de la 5e lombaire | 255 | 230 | 90 | 134 | 135 | 138 | 138 | 114 | 130 | 114 | 130 | 100 | 43 | 49 | 99 | 90 | 777 |
| 3 | Négr. de Bourbon. | Au milieu de la 5e lombaire. | 250 | 218 | 81 | 107 | 126 | 128 | 112 | 113 | 120 | 93 | 120 | 115 | 37 | 54 | 81 | 75 | |
| 4 | Négr de Madagascar | Articulat. de la 4e à la 5e lomb. | 250 | 235 | 85 | 100 | 114 | 125 | 110 | 115 | 110 | 107 | 100 | 90 | 44 | 36 | 91 | 102 | 818 |
| 5 | Négr. Mozambique. | Au tiers supér. de la 4e lombaire. | 240 | 220 | 80 | 110 | 117 | 114 | 105 | 101 | | 96 | | 88 | 33 | 56 | 86 | 76 | 2092 |
| 6 | 1re Négresse du tableau de Vrolick. | | 220 | 193 | 92 | 97 | 112 | 119 | 112 | 107 | 114 | 93 | 106 | 86 | 35 | | | 104 | |
| 7 | 2e Négr. de Vrolick. | | 220 | 200 | 92 | 102 | 117 | 119 | 131 | 105 | 114 | 86 | 93 | 86 | 35 | | | 100 | |
| 8 | Négr. d'origine inconnue. | Au quart infér. de la 4e lombaire | 230 | 210 | 90 | 98 | 114 | 126 | 110 | 122 | | 113 | | 55 | 38 | 44 | 105 | 100 | 815 |
| 9 | 3e Négr. de Vrolick. | | 202 | 181 | 79 | 97 | 112 | 119 | 102 | 97 | 110 | 92 | 93 | 83 | 37 | | | 95 | |
| 10 | Négr d'origine inconnue. | Tiers supérieur de la 4e lombaire | 200 | 180 | 80 | 104 | 108 | 112 | 108 | 99 | 98 | 89 | 100 | 80 | 37 | 44 | 80 | 86 | |
| 11 | Négr. d'origine inconnue. | Un peu au-dessous de l'articulat. de la 4e et de la 5e lombaire. | 200 | 170 | 70 | 90 | 110 | 112 | 110 | 110 | 115 | 110 | 75 | 87 | 30 | 45 | 100 | 97 | 1763 |
| 12 | Négresse de Saloum, près Gorée. | | 210 | 190 | 75 | 85 | 103 | 103 | 106 | 102 | 115 | 102 | 90 | 85 | 37 | 45 | 90 | 91 | |
| | Moyenne de ces 12 négresses. . . | | 228 | 205 | 84 | 103 | 116 | 120 | 114 | 109 | 111 | 100 | 104 | 89 | 37 | 46 | 93 | 92 | |
| 13 | Néo-Calédonienne. | Ces bassins sont isolés; le reste des sujets manque. On ne peut donc déterminer la hauteur des crêtes iliaques. | | 205 | 90 | 125 | 128 | 125 | 142 | 112 | | 114 | | 90 | 39 | 52 | 95 | 85 | 2994 |
| 14 | Néo-Calédonienne. | | 255 | 225 | 90 | 115 | 129 | 130 | 145 | 120 | | 105 | | 98 | 39 | 62 | 99 | 77 | 2929 |
| 15 | Néo-Calédonienne. | | 265 | 250 | 94 | 111 | 128 | 123 | 124 | 94 | | 105 | | 87 | 30 | 45 | 100 | 94 | 2928 |
| 16 | Néo-Calédonienne. | | 254 | 240 | 100 | 101 | 118 | 125 | 114 | 104 | | 90 | | 90 | 39 | 50 | 90 | 84 | 2995 |
| 17 | Néo-Calédonienne. | | 235 | 215 | 83 | 100 | 112 | 108 | 115 | 81 | | 110 | | 90 | 30 | 58 | 65 | 55 | 2993 |
| | Moyenne des 5 Néo-Calédoniennes. . . | | 252 | 227 | 91 | 110 | 123 | 122 | 128 | 102 | | 105 | | 91 | 35 | 53 | 89 | 78 | |
| | Moyenne des 17 bassins nègres formant les 2 séries. | | 234 | 212 | 86 | 105 | 118 | 121 | 118 | 107 | | 101 | | 90 | 37 | 49 | 92 | 88 | |

## N° 2. — Tableau des bassins mongols.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 18 | Boschismane, Vénus hottentote. | Articulation de la 3e et de la 4e vertèbre lombaire. | 202 | 198 | 75 | 89 | 115 | 122 | 108 | 123 | 95 | 95 | 110 | 87 | 34 | 38 | 87 | 98° | |
| 19 | Boschismane du Muséum. | Articulation de la 4e et de la 5e vertèbre lombaire. | 202 | 197 | 82 | 98 | 115 | 125 | 124 | 120 | | 101 | 100 | 81 | 36 | 45 | 86 | 87 | |
| 20 | Boschimane de Vrolick. | Milieu de la 4e vertèbre lombaire. | 215 | 170 | 93 | 103 | 122 | 125 | 140 | 123 | 123 | 96 | 100 | 85 | 35 | | | 105 | |
| 21 | Momie de l'Amérique méridionale. | Articulation de la 4e et de la 5e vertèbre lombaire | 220 | 200 | 89 | 113 | 122 | 126 | 130 | 115 | 117 | 125 | 115 | 80 | 34 | 50 | 106 | 93 | 800 |
| 22 | Momie péruvienne des Indes orient. | Articulation de la 4e et de la 5e vertèbre lombaire. | 210 | 235 | 90 | 105 | 118 | 138 | 107 | 106 | 70 | 100 | 104 | 73 | 49 | 36 | 91 | 103 | 819 |
| | Moyenne des Hottentots et Américains. . . | | 215 | 200 | 86 | 101 | 118 | 126 | 122 | 117 | 101 | 103 | 106 | 81 | 37 | 42 | 92 | 97 | |
| 23 | Javanaise. | 3/4 supér. de la 4e vert. lombaire. | 245 | 235 | 82 | 93 | 134 | 188 | 114 | 147 | 107 | 105 | 110 | 90 | 38 | 57 | 98 | 83 | 2918 |
| 24 | 1re Javanaise de Vrolick. | | 218 | 204 | 78 | 106 | 112 | 112 | 112 | 102 | 118 | 92 | 100 | 81 | 35 | | | 90 | |
| 25 | 2e Javanaise de Vrolick. | | 218 | 206 | 82 | 106 | 127 | 127 | 125 | 118 | 118 | 101 | 111 | 81 | 40 | | | 105 | |
| 26 | 3e Javanaise de Vrolick. | | 218 | 198 | 81 | 104 | 110 | 115 | 125 | 82 | 115 | 103 | 111 | 81 | 35 | | | 90 | |
| | Moyenne des bassins malais. . . | | 225 | 210 | 80 | 102 | 120 | 123 | 119 | 105 | 114 | 100 | 108 | 83 | 37 | 57 | 98 | 92 | |
| | Moyenne des 9 bassins mongols. . . | | 220 | 205 | 83 | 102 | 119 | 125 | 120 | 112 | 108 | 102 | 107 | 82 | 37 | 45 | 93 | 95 | |

## N° 3. — Tableau des moyennes extraites de Vrolick.

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Moyenne des 3 Négresses de Vrolick. . . | 214 | 191 | 87 | 98 | 114 | 119 | 115 | 103 | 113 | 90 | 97 | 85 | 35 | | | 99 | |
| 1 Boschismane de Vrolick. . . | 215 | 170 | 93 | 103 | 122 | 125 | 140 | 123 | 123 | 96 | 100 | 85 | 35 | | | 105 | |
| Moyenne des 3 Javanaises de Vrolick. . | 218 | 202 | 80 | 105 | 116 | 118 | 120 | 100 | 117 | 98 | 107 | 81 | 37 | | | 95 | |

(1) Ces, tableaux, dont la communication est due à l'obligeance de JOULIN, sont le complément des études sur le bassin insérées dans ce volume, p. 393 et 962.

## Crânes de la caverne de Lombrives

Les mesures suivantes ne nous sont parvenues qu'après l'impression du travail de M. Garrigou (V. p. 924 et suiv.) ; elles en sont le complément nécessaire.

Circonférence horizontale 0,600mm. — Circonférence frontale 0,170mm. — De la racine du nez au bord antérieur du grand trou occipital, 0,099mm (avec le compas d'épaisseur). — De la racine du nez à la suture coronale, 0,121mm. — Longueur de la suture sagittale, 0,125mm. — De la suture sagitto-occipitale au bord antérieur du grand trou occipital, 0,145mm. — Distance des deux conduits auditifs, 0,104mm (au compas d'épaisseur). — Diamètre longitudinal, 0,175mm. — Diamètre transversal, 0,140mm. — Diamètre vertical, 0,138mm. — D'une éminence frontale à l'autre, 0,060mm.

—Entre les extrémités inférieures de l'apophyse zygomatique du frontal, en posant le compas sur le bord de l'orbite, 0,102mm. — Entre les éminences pariétales 0,135mm.

(Ces six dernières mesures sont prises avec le compas d'épaisseur.)

# TABLE DES TRAVAUX ORIGINAUX

**et des principales Communications**

---


ALIX. — Rapport sur un mémoire de M. Thomson : **le muscle transversalis pedis existe chez le gorille**, 443.

— — sur une **communication de MM.** Lartet et **Christy**, 546.

— — sur l'ouvrage de MM. Rütimeyer et His (**Crania Helvetica**), 583.

BERCHON. — Sur la **couleur des petits mulâtres** à leur **naissance**, 360.

BERTILLON. — **Acclimatement des races noires aux** Antilles, 519, 578.

BERTRAND. — Sur les **origines indo-européennes**, 367.

— De la **race qui a élevé les dolmens**, 373.

BONTÉ. — Sur un travail de M. Joulin relatif au **bassin** des mammifères, 393.

— Sur la **chevelure comme moyen de reconnaître** les **races humaines**, 465, 723.

— Sur **les Celtes**, 624.

BOUCHER DE PERTHES. — Nouvelles **découvertes** d'os humains **dans le diluvium de Menchecourt** et de **Moulin Quignon** en **1863** et **1864**, 730.

BOUDIN. — **Statistique du Groënland**, 455.

— Du **culte du serpent chez divers peuples** anciens et **modernes**, 486.

— Du **nègre esclave chez les peaux rouges**, 826.

— Sur le **prétendu acclimatement** des **nègres** aux **Antilles**, 828.

— Sur la **dépopulation** des **Iles Sandwich**, 851.

— Sur l'**acclimatement** des **Espagnols** aux **Antilles**, 895.

BROCA. — **Tableau chromatique** de la **chevelure** et de la peau, 138.

— Sur un **œil d'albinos**, 141.

— Recherches sur l'**ethnologie** de la **Bretagne**, 146.

— Sur le **crâne de Schiller** et sur l'**indice** cubique des **crânes**, 253.

— Description du **crâne de Voiteur**, 385.

— **Incertitude** des **mesures** prises sur les **crânes moulés en plâtre**, 435, 449.

— **Qu'est-ce que les Celtes**, 457.

— Discours prononcé sur la tombe du docteur Antelme, 574.

BROCA. — Sur les **crânes d'Orrouy**, 718.
— **Tableau chromatique** des **yeux**, de la **peau** et des **cheveux**, 767.
— Sur **l'état** des **crânes** et des **squelettes** dans les **anciennes sépultures**, 642.
— **Carte** de la **répartition** de la **langue basque**, 819.
— **Nouveau goniomètre**, 943.
DALLY. — Remarques sur les **habitants** des **îles Andaman**, 204.
D'AVEZAC. — Sur les **Espagnols à Cuba**, 850.
DAVIS (BARNARD). — Sur le **crâne de Néanderthal**, 708.
DEFERT. — Rapports sur la **Revue anthropologique** de Londres, 7, 852.
DUREAU. — Sur les **puits-sépulcres** de la **Vendée**, 655.
DUVAL. — Siége de la **faculté** du **langage articulé**, cas **d'aphémie**, 213.
GARRIGOU. — Sur les **crânes** de la **caverne de Lombrives**, 924.
GAUSSIN. — Sur la **barbe postiche** des habitants des **îles Marquises**, 361.
GILLEBERT-D'HERCOURT. — Observations anthropologiques sur les **indigènes** de l'**Afrique française**, 483.
— **Simplification** des **procédés** de **mensuration** sur **l'homme vivant**, 542.
GIRARD DE RIALLE. — Rapport sur deux **mémoires** de M. **de Baër**. 247.
— De la **race celtique**, 500.
GRATIOLET. — Sur la **région du front**, chez **l'homme** et les **singes anthropomorphes**, 653.
GUIBERT. — Sur le **recrutement de l'armée**, 433.
HIS. — Sur la **population rhétique**, 868.
JOULIN — Sur le **bassin** considéré dans les **races humaines**, 443.
JOURDANET. — Sur les **climats** et les **maladies** du **Mexique** et de **l'Amérique**, 366.
LAGNEAU. — Instruction sur l'**anthropologie de la Sicile**, 19.
— Sur les **éléments ethniques** de **l'Europe**, 242.
— Sur le **crâne de Voiteur**, 421.
— Sur les **nègres** et les **indiens** des **États-Unis**, 519
LEGUAY. Sur les **fouilles de la Cité**, 681, 690.
— Sur un **crâne gaulois de Cely** (Seine-et-Marne), 847.
— **Objets trouvés** dans la Seine, 947
LIÉTARD. — Sur les **migrations anciennes**, 269.
— La **philologie comparée** et les **migrations anciennes**, 334.
MARTIN DE MOUSSY. — Reproduction naturelle de la **race caucasique** dans l'**Amérique du Sud**, 948.

MEILLET. — Sur les gisements de **silex taillés** de **Pressigny-le-Grand**, 773.
NICOLUCCI. — Sur quelques **crânes phéniciens**, 703.
OMALIUS D'HALLOY. — Sur les **origines indo-européennes**, 187, 264.
PÉRIER. — Instructions anthropologiques pour le **littoral de la mer Rouge**, 153.
— Sur les **Étrusques**, 326.
— Sur un **crâne** attribué à un **vétéran romain**, 328.
— Sur les **croisements ethniques**, 366.
— Sur les **Annamites**, 430.
— Les **vrais Celtes** sont les **vrais Gaulois**, 590.
PRUNER-BEY. — Questions relatives à l'**anthropologie générale**, 64.
— Sur l'**origine** asiatique des **européens**, 223.
— Sur la préexistence en Europe des **brachycéphales**, 405.
— Sur la **chevelure** comme **caractère** de la race, 526, 778.
— La **religiosité** est-elle un caractère humain, 545.
— Sur la **question celtique**, 657.
— Réplique à M. Barnard Davis au sujet du **crâne de Néanderthal**, 775.
— Sur la **face très-prognathe** d'un **crâne** de l'âge de pierre, 893.
— Étude sur le **bassin** considéré dans les différentes races humaines, 902.
QUATREFAGES (de). — Tradition des **Tiguex** au sujet de l'**arbre sacré des Mexicains**, 438.
SIMONOT. — **L'acclimatement** et l'**acclimatation**, 780.
THURNAM. — Sur les **crânes** des **anciens Bretons**. 362.
— Sur les deux principales formes des anciens **crânes bretons et gaulois**, 395.

# TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

**des matières contenues dans le 5e volume**

Par MM. DUREAU et DALLY

---


*Ababdehs*. Leur type, 158; idiome, commerce des —, 159; territoire des —, 159.

*Abyssinie*. Habitants chrétiens d' —, 163; maladies de l' —, 172; Fe-lachas (Voyez ce mot); — était habitée surtout par les Juifs, 173.

*Abyssiniens* (*d'Aden*) aux cheveux roux, 176; pratiquent l'ablation des organes générateurs, 178; — est-il synonyme d'Abyssin, 186.

ACCLIMATEMENT. Difficultés de l' — des races, 67; influence de l' — 168; — et acclimatation ne sont pas synonymes, 781, 784, 801, 809, 812; — résultant des migrations à marche séculaire et de proche à proche, 579, 580; le croisement avec les aborigènes facilite l' —, 580; la question de l'—, ne peut être encore résolue, 783; — de l'homme au point de vue intellectuel, 784; l'— est la lutte des milieux et des organismes, 785; — distinct du croisement, 798, 809, 813, 814; — est en raison directe de la similitude des milieux, 790; le croisement est un des meilleurs moyens d' — 809, opinion contraire, 813; la sobriété favorise l' —, 815; en matière d'—, les faits généraux dominent les faits particuliers, 844, opinion contraire, 958; commission de l'—, 848; — des noirs aux Antilles, 519, 525, 807, 836; — en Arabie, 181; — du nègre d'Afrique en Amérique, 517; difficultés de l'—, dans l'Amérique du Sud dues au climat et à l'anarchie, 859; — nul au Sénégal et en Océanie, 520, 525; la race indo-européenne inacclimatable sur les versants méditerranéens de la côte d'Afrique et en Égypte, 586; en Algérie, 790; n'est pas démontré, 835; aux Antilles, 800; des Espagnols aux Antilles, 803, 806, 809, 828, 831, 850; — des Français aux Antilles et en Afrique, 803, 806, 809; — des nègres aux Antilles non démontré, 834; — en Egypte nul jusqu'à ce jour, 835; — du nègre subordonné à des conditions géographiques et économiques, 844; — du nègre libre est démontrable, 843; — de la race blanche dans l'Amérique du Sud, 948; — au Brésil, 948; — des Européens dans l'Amérique du Nord est impossible; — des races en Afrique 960.

ACCOUCHEMENT plus facile chez les Javanaises et les Américaines quand le père est de leur race, 913.

*Aden*, 175.

AGES. — *de pierre*, 4, a existé partout en Europe, 233; coïncidence de l' — de pierre avec le mode de sépulture, 318; l'— de pierre correspond dans le nord de l'Europe à l'époque qui a précédé l'invasion arienne, 379; l' — de pierre moins distinct en France, 381; divisions de l' — de pierre 410, 416, 419; l'— de pierre correspond à l'époque pré-celtique, 462; période de transition entre l'— de pierre et l'— de bronze, 410, 412; l'— de bronze correspond à la civilisation arienne, 379; l'— de bronze apporté par les Celtes, 399, 462, 667; l'— de bronze inauguré en Danemark par un peuple dolichocéphale, en Angleterre par un peuple brachycéphale, 561; l'—de fer en Algérie, 382. (*V. objets, sépultures.*)

*Albanais* en Sicile. 45; — sont des pélasges brachycéphales, 46; — parlent une langue arienne et descendent des Ariens, 46; — parlent une langue sémitique et sont issus des Gaulois, 46.

*Albinos* ont les cheveux les plus clairs, 140; description d'un œil

d'—, 141; causes de la vision défectueuse des —, 144.
*Algérie*. Acclimatement des Espagnols en Algérie, 900; âge de fer l'—, 382.
*Allemands* en Sicile, 44.
ALLOPHYLÉTIQUE. Valeur de ce mot en ethnologie, 134.
*Amérique*. Communication entre les deux — dans les temps reculés, 428; diminution de la population en—depuis 1492, 859; diminution de la population noire dans l'— du Nord, 863; augmentation de la population dans l'— du Sud, 863; diminution de la population blanche, 860; la civilisation en — due à la race blanche ou caucasique, 956; augmentation de la population en —, 948 et suiv. (V. acclimatement.)
ANATOMIE de l'homme et des singes anthropomorphes, 11.
*Andaman*. Les îles —, restes d'un ancien continent antérieur au soulèvement de l'Himalaya, 208; ses habitants, 204.
*Andamanites* ou *mincopies*. Civilisation, mœurs des —, 204; — sont un peuple primitif des plus anciens, 208.
ANGLE FACIAL. Mensuration de l'—, 943.
ANIMAUX. Les sons émis par les animaux ne sont point l'équivalent du langage humain, 127; pas d'— domestiques hors le chien à l'âge de pierre en Scandinavie, 235; ni en France, 238; origine des — domestiques, 236; — des époques pré-historiques, différences des squelettes, etc., 238; — sont originaire de l'Asie et opinion contraire, 266.
*Annamites*. Population, type, peau, taille des —, 430.
ANTHROPOLOGIE. De la science —, 14; des phénomènes sociaux et des phénomènes naturels, 189; similitude des faits — des temps anciens et des temps historiques, 189; de la linguistique en —, 191, 857; importance des études — sur les races les plus inférieures, 207; importance des religions et des mythes en —, 487; de la clasification en —, 857; l'— doit être basée sur la crâniologie, 857; caractère secondaires en — de la peau, de la taille, de la chevelure, 857; la linguistique ne peut fournir une classification certaine, 857; utilité de l'archéologie en —, 302, 316, 317.
*Antilles*. Position géographique, 800; superficie, 800, 805; ventilation, saisons, 801; température, constitution médicale, 802, culture, 808; populatiou, 803, 810, 896; acclimatement des Espagnols aux —, 803, 806, 812, 828; des Français, *ibid*; de la race nègre aux —, 807.
ANTIQUITÉ DE L'HOMME, 8, 219, 397, 708, 730.
APHÉMIE ou Aphasie, observations d'—, 213 362.
*Arabes*. Origine des —, 179; leurs migrations, 180; — en Sicile 40; — de l'Yemen, 179; de l'Hedjaz, 180; larynx des —, 828.
ARCHÉOLOGIE. Utilité de l'— en anthropologie, 302, 316, 317.
*Ariaque*. La langue — ne peut être assimilée au sémite, 191; — est la langue primitive des Indo-Européens, 191; formes pronominales et racines verbales, 191, 192; la perfection de l'— ne démontre pas l'origine asiatique des Européens, 202.
*Ariens*. Leur existence aux temps pré-historiques, 226; leur patrie primitive, 227; leurs migrations, 228 et suiv., 269 et suiv., 334 et suiv.; les — d'Europe sont d'origine asiatique, 226 et suiv.; sont blonds, 277; il n'y a plus d'— en France que les Kymris, 286; il n'y a plus d'— dans l'Inde, 286; représentants actuels de la race, 297; organisation sociale des premiers —, 336, 338; usage des métaux chez les —, 339; agriculture des —, 339; la race — n'était pas numériquement prépondérante sur la race préceltique en Europe, 627; les — n'ont pas exterminé les Gaulois, 627; type physique des —, 672; mélange des —, 674; leur langue 191 et suiv.
*Atlandes* Habitants de l'Atlantide, seraient les ancêtres des Berbers. 249.

*Atlantide*. Ile disparue de l'Océan, 249.
*Atounis*. Atounis ou Bédouins du littoral égyptien 157, (V. *Bédouins*.)
AUTOCHTONES 196, 226, 269, 303, 311, 335, 398, 707; la race — en Gaule a disparu devant les Aryas, 568;
AZTECS. Les prétendus — sont des êtres arrêtés dans leur développement, 17.
*Bactriane*, berceau de la race arienne blonde, 285.
BARROWS *long* et *round*, 396 et suiv. (V., sépultures).
BASQUE. Est l'idiome de l'homme primitif de l'Europe à l'âge de pierre, 130 ; carte de la répartition de la langue en France, 819. (V., *langues*).
*Basques*. Leur ressemblance avec les Sicanes, 27; la souche brachycéphale des — tient à celle des anciens Ibères, 414; la souche dolichocéphale des — est celtique, 414 ; les crânes des — semblables à ceux des anciens Bretons de l'âge de pierre, 402 ; les — sont fort mélangés ; les — sont de race ibérienne, 825.
BASSIN. Etude du — de l'homme et des animaux, 12, 393, 902; du — dans les races humaines, 443, 902 ; les formes du — correspondent aux races humaines, 903; le — de l'homme diffère de celui du singe, 393 ; prédominance transversale pour toutes les races humaines, 394; — de la négresse n'a pas le caractère d'animalité, 393; — du nègre, 903, 905, 907, 917; — semblable à celui du blanc, 393; — de la Vénus hottentote, 903; — de l'Européen, 904, 913, 917; — de l'Américain, du Mongol, 904, 907 , 908, 919, — éthiopien, 904; — du Javanais, 905, 911, 915, 918; — de la Boschimane, 905, 914; — australien, 905, 914; — de l'Arienne, 907, 908; — du Calédonien, 907 , 914, 918; identité du — des nègres et de celui des Mongols, 906; examen du pelvis fournit deux races : l'arienne ou caucasique, la mongolique ou nègre, 906, 907; pelvis de la négresse et du nègre, 913; du Péruvien, 916; — du Chinois, 919; — du Lapon, 919; rapport des formes crâniennes, thoracique et pelvienne, 921; rapports entre le pelvis et le crâne, 902 à 924.
BEDJAS ou bisharis (berbers, blemmyes), leur type, chevelure, 160; leur territoire, 160; sont éthiopiens, 161; leurs coutumes, 161 ; leurs armes, 161, 162 ; tuent les enfants mâles, 161 ; leur religion, 162; leur langage, 162; pratiquent la circoncision et l'infibulation des filles, 165, la castration, 164 ; les — diversement nommés par les auteurs arabes, 169.
*Bédouins* du littoral égyptien, ou atounis, 157 ; — de l'Hedjiz. 180 ; — d'Arabie, mangent des sauterelles, 181.
*Bugos* issus des Bedjas, 159.
BRACHYCÉPHALES. Les cellules des sinus frontaux superposés verticalement chez les — 777.

*Brahmanes* de l'Inde, leurs mélanges, 290.
*Bretagne*. Sur l'ethnologie de la —, 146.
*Bretons*. Taille des conscrits —, 146; exemption pour défaut de taille, 147; parenté des — celtiques avec les Gaulois, 661.

*Cantabres*, 825, sont de race kymrique ou gauloise, 826.
CARACTÉRISTIQUE. Du cerveau des singes, 18; de la chevelure comme — des races, 465, 475, 552.
*Carthaginois* en Sicile, 31.
CASTES. Influence des — dans l'Inde, 88.
CASTRATION chez les Bedjas, 164 ; — son double but, 164; — chez les Hottentots, Koranas et chez les Boschimans, 164.
CAVERNES sépulcrales du Mont-Maigre, 56; — de Gibraltar, 62 ; — du Périgord, 546 ; — de Néanderthal, 708; — d'Orrouy, 721 ; — de Lombrives, 846.
CELTES. Le — et l'Hindou appartiennent à la même souche, 132 ;

— sont venus d'Asie en Europe, 194, 551, — ont disparu après un petit nombre de générations, 229; — leur position géographique au début de leur histoire, 229, 247; — leur origine, 229; — d'après César et Tacite, 230; — Espagnols; Kymris, Coraniens, Brytthons, Picts, 229; origine asiatique des — non démontrée, 247, 267, 314, 556, 615; — appartiennent-ils au type blond, 268, 280, 281, langue des — 268, 615; — ont été divisés par J. César en Celtes, Aquitains, Belges; motifs de cette division, 269; arrivée des — en Europe, 309; fusion naturelle des — avec les premiers habitants d'Europe, 311, 312; migrations successives des, 313; ce qu'il faut entendre par — 457 et suiv., 550 et suiv.; — de l'histoire, 459, 463, 558, 572; — de la tradition, 459; — de la linguistique, 460; — de l'archéologie, 461; — de la crâniologie, 463; — sont les inaugurateurs de l'âge de bronze en Europe, 462; — sont-ils brachycéphales ou dolichocéphales, 464; — sont la première tribu sortie de la souche aryaque venue en Europe avant les Germains, etc., 551; — des Aryas, 551; deux groupes de Gaëls — et Kymris, 551, 563; tous les connus — sont des Gaulois, 567, 572, 590; occupations diverses de la Gaule, 595; Galls ou Galls-Kymris pour le mot, 608; type, — 611, 670; — sont autochthones des terres de l'ancien Occident, 624; — portant le nom de Germains, 658; parenté des — avec les Belges, etc., 659; les — occupaient sous César une grande partie de l'Europe, 660; — de l'Europe occidentale étaient des Kymris, 661; — Gaulois mélangés avec les Ibères et les Germains, 661; — mélangés avec divers peuples, — sont moins anciens que les Ligures, 670; — en Scandinavie, 672.

*Celtique*. De la race, — 550; ancienne contrée — de la Gaule, 590 et suiv. (Voir *Langues*).

CÉPHALOMÈTRE. 575.

CERVEAU des singes anthropomorphes, 11; poids du — des singes et de l'homme, 12; — et cervelet d'un microcéphale, 15, 18; poids du — de l'homme, 17; — de Cuvier, 17; — de Byron, 17; caractéristique du — des singes, 18; — du chimpanzé diffère de celui de l'homme 858; — d'un idiot microcéphale, 860.

*Chamant*. Crânes dolichocéphales de, 638; — humérus percés de — 639; tibias à crête tranchante de —, 641.

CHEVEUX. La couleur des — subit l'influence du milieu, 112; — opinion contraire, 477; uniformité des contours des — chez les groupes humains, 113; les — plus clairs sont ceux de l'albinos, 140; les — blancs à teinte jaunâtre ou verdâtre ne paraissent pas naturels. 140; la chevelure de l'homme porte-t-elle le cachet de son origine, 465; le sens longitudinal des — est le même dans toutes les races, 465; — la coloration des — varie même sur un seul individu, 465; coupe transversale des — chez divers peuples, 466, 484, 527, 723; les — ne peuvent déterminer que les souches, 475; importance de la structure des — en anthropologie, 478, 484; conditions du caractère spécifique de la chevelure, 552; rôle de la — dans la détermination des types, 602, tableau chromatique des —, 138, 767; prédominance croissante des — foncés en Angleterre, 854, répartition sur 100 femmes anglaises, 856; la sélection naturelle empêche l'augmentation des — blonds en Angleterre, 855; cornes multiples du cuir chevelu, 360.

CHIMPANZÉ. Région frontale du — 654; — n'est pas à proprement parler un quadrumane, 858.

*Chohos*. Leur type, 170, — sont immuables dans leur nature physique, dans leurs instincts et leurs mœurs, 170.

*Cimbri* assimilés par erreur aux *Cimmerii*, 221; — descendent

des Kymris, 244; — leur parenté avec les Gaëls, 564.
*Cimmerii* des Grecs, peuple imaginaire, 221; — assimilés par erreur aux Cimbri, 221.
CIRCONCISION chez les Bedjas, 163; — chez les Ethiopiens, 164
CIRCONVOLUTIONS du cerveau. Lésions des — 213, 362.
CIVILISATION. Degré le plus élémentaire de la, — 206; importance de la — en anthropologie, 207; la — historique vient d'Orient, 306; — et race, deux questions distinctes quant à l'origine des peuples, 302; la — ne prouve pas la supériorité absolue de l'intelligence des peuples, 311, l'origine de la — indo-européenne est en Orient, 369; mouvement régulier de la — non démontré, 316; — est le résultat de la [illegible]; la — [illegible] n'est pas [illegible] aux besoins et au caractère de [illegible] 369; — en A[illegible], [illegible] 356
CLAVICULE [illegible]
[illegible]
Crâne [illegible]
sité des formes du — prouve la diversité des races, 630; importance de la — en anthropologie, 857; concordance des formes cranienne et pelvienne, 902 à 924; — breton de l'âge de pierre, 325; — indice céphalique de — de l'âge de pierre trouvés dans la Grande-Bretagne, 403.
2° CRANIOLOGIE COMPARÉE. Crâne de différentes espèces de singes et celui de l'homme, 13.
3° CRANIOLOGIE ETHNIQUE. Crâne des Basques, 5; — d'un ancien Phénicien, 5; — ovale et orthocéphale, de l'Hindou, du Persan, du Grec, du Romain, 113, 117, — du Celte ancien et moderne, 113, 115, 123, 124; — du Scandinave, 114, du Frison, 115, — de l'Anglo-Saxon, et du Allemand, du Hanovrien, et du [illegible], du Flamand, [illegible] — brachycéphale [illegible] — [illegible] — [illegible] 215, — [illegible] 215, — [illegible] — de [illegible] 25, [illegible] — [illegible] — [illegible] —

ques est brachycéphale, 588 ; — des Kymris est dolichocéphale, 614 ; — des Gaulois est ovoïde brachycéphale ou sous—br. 614 ; — des anciens Suisses Rhètes, 871, 879 ; — des Vendes ou Obotrites, 217, 218 ; — de l'ancienne femme correspond à celui de l'ancienne femme celtique, 679, 680 ; — des Phéniciens, 703.
4° Craniologie descriptive. Formes et mesures des divers crânes, tableau, 110, 111 ; — de Schiller, 253, 452, est brachycéphale et non dolichocéphale, 254 ; son indice cubique indique un des plus grands crânes étudiés, 256, 452 ; sa capacité, 259, 452 ; — trouvés à Meaux, 395 ; — du *long barrow* de Dinnigton, 541 ; — de Moulin-Quignon, 635, 748 ; — dolichocéphales de Chamant, 5, 638 ; — d'Engis, 866 ; — du Mont-Denise, 866 ; — d'un vétéran romain ou plutôt d'une femme romaine, 329 ; — ancien de femme grecque et de femme celtique, 676, 679, 680 ; description d'un — de provenance inconnue, 710 ; — d'Orrouy, 718 ; — mérovingiens de Langres, 766 ; — de Gibraltar, 775 ; — d'un tumulus de Poitou, 776 ; — de Surfot (Belgique), 847 ; — gaulois de Cely, 847 ; — celtique de Maintenon, 892 ; — de Larzac (Aveyron), 893 ; — de Lombrives (Ariége), 924, 940.
5° Pathologie du — Crâne d'un microcéphale, 15 ; — déformé de Voiteur, 383, 385, 540 ; — est semblable aux plus anciens crânes d'Amérique, 385 ; — macrocéphales en Savoie, en Suisse, en Crimée, en Autriche, en Russie, 422 ; chez les Huns, 422 ; — déformé trouvé dans les catacombes, 540 ; — de Néanderthal 712, 777 ; — d'un idiot microcéphale, 860.
Croisement, *généralités*. Résultats du — sur la couleur de la peau, 90 ; sur les formes du crâne, 90 ; fusion des caractères de races distinctes, dans le — 106 ; les résultats du — ne peuvent être reportés à des règles, 106 ; les — sont nuisibles, 367 ; le — est un des meilleurs moyens d'acclimatement, 809 ; — du nègre et de l'Européen ; 91 ; — du Hottentot et du blanc, 95 ; — du nègre et de l'Arabe, 95, 108, 167, 168 ; — du Berber et de l'Arabe 96, 108 ; — du Mongol avec divers 96 ; — en Amérique, 96 ; — du négre et de l'Américain du sud, 99 ; — de l'Européen et du Polynésien et Malaisien, 99, 100 ; — de l'Européen et du Chinois, 102 ; — du Français et de l'Annamite, 102 ; — du Fidgien et de l'Européen, 102 ; — de l'Ibère et du Celte, 104 ; — de l'Allemand et du Celte, 104 ; le type mongol très-tenace dans le — 106 ; prétendue prépondérance du père européen, 106 ; — Des Juifs avec les nègres, 185 ; — des Juifs avec les mulâtres. 185 ; — du nègre et du sémite, 186 ; résultats du — sur la population d'Europe, 251, 261, 264.
Cuba (Ile de). Les habitants de — descendent des Canariens, 850 ; population et mortalité, à — 838, 896, 899.
Culte du serpent chez divers peuples anciens et modernes, 480 ; — en Egypte et dans l'Inde, 499 ; — en Grèce et en Epire. 492, 504 : — à Rome, 493 ; — chez les peuples modernes, 494, 505, 515 ; — dans le Dahomey, 496, 500 ; — sur le continent américain et aux Antilles, 507 ; — en Haïti, 510 ; origine du —, 514.
*Cyclopes* sont des Pélasges, 22, 23, 26.

*Danakils*, leur type, 170 ; leur chevelure, 170 ; leur langue 171 ; — sont doués d'une vue prodigieuse, 171 ; leur religion, 471.
*Dasyus*, premiers habitants de l'Inde, 286.
Déformations pathologiques du crane, 71, 385, 421, 422, 423, 425, 713, 717.
Dents. De l'usure des — observée sur les mâchoires de l'âge de pierre 928, 931, 939.
Djebellies de Sinaï, 183.
*Div.* racine aryaque, Dieu, ses dérivés, 230.

**Dolichocéphalie.** Les cellules des sinus frontaux sont juxtaposées horizontalement dans la — 777. (Voyez *crâniologie générale*).

**Dolmens.** Carte des — et leur distribution géographique 374, — situés en France surtout dans l'ouest et le nord-est 377, — presqu'exclusivement sur les bords de la mer ou des grandes rivières 377, — contrées de l'Europe où ils n'existent pas 378.

**Dragonneau** fréquent en Arabie, 181.

**Élections** : de MM. Aitken, 636; Alix Bernadet, 484; Bertrand, 146; Bœckel, 578; Bonté, 689; Carlier, 541; Charnock, Collingwood, 64; Demortain, Durand, 7; Duruy, 689; Ecker, 64; Filhol, 64; Gaussin, 213; Georges, 146; Gillebert d'Hercourt, 578; Girard de Rialle, 64; His, 541; Ladreit de la Charrière, 578; Leguay, 689; H. Martin, 146; Martins, 325; Mazaé Azéma, 690; Montblanc, 361; Moreno-Maiz, 690; Nicolucci, 146; Pouchet, 689; Prat, 361; le P. Profillet, 393; Raparlier, 361; Renard, 448; Riolacci, 64; Robert, 690; Rochard, 64; Le Roy de Méricourt, 361; Rutimeyer, 541; E. et H. de Schlagintweit, 213; Terrien-Poncel, 578; Testart Cosquier, Touchard, 393; Verjon, 213; Vigouroux, 7; — du bureau et de la commission de publication pour 1865, 849.

**Éléphanthiasis** fréquent en Abyssinie, 172, en Arabie, 181.

**Élevage des esclaves** nègres dans l'Amérique du Sud, 523.

*Éthiopiens* — pratiquaient deux sortes de circoncision, 163, 164.

*Égypte*, antiquité de l'homme en — 54, ses habitants, 153, 157.

*Espagnols* en Sicile, 44; acclimatement des — aux Antilles, 580, 829, 831, 832, 850; n'est pas démontré, 829; en Algérie, 582, 900; — l'acclimatement des — tient aux souches de cette race, 582; ou à la similitude de climat, 583, fécondité des créoles — à Cuba, 850.

**Espèces.** Origine des —, 12.

*Esquimaux* 779.

*Etrusques.* Sur les —, 326; types, sépultures des —, 326, 327; le type — existe encore, 572; langue des —, 572; crâne brachycéphale des —, 588; les — sont originaires des Alpes, 879.

**Fécondité** des créoles d'origine européenne à Cuba, 850.

*Europe* déjà habitée avant l'arrivée des Celtes 194, 203, 302, 303, 309, 371; — envahie par des Celtes venus d'Asie, 194; deux races en — avant l'arrivée des peuples d'Asie, l'une brachycéphale, l'autre dolichocéphale, 196; opinion contraire, 242; unité des langues en — 200; importance de l'immigration arienne en —, 200; état primordial de l'homme en — 219; l' — n'est qu'une annexe de l'Asie, 225; disparition de quelques types en — 260 262; la face humaine de l' — ne diffère pas essentiellement aujourd'hui de ce qu'elle était avant l'occupation indo-européenne 316; l' — était dans la barbarie alors que la civilisation régnait en Orient, 369; La civilisation a été apportée en — par des migrations de tribus venues d'Orient, 369; préexistence des brachycéphales en — 405; autochthones de l' — 553, 560, 562, 572.

*Européens.* Origine des, — 188; les — ont plus fondé de colonies dans les autres parties de la terre, que les autres peuples n'en ont fondé en Europe, 190; opinion contraire 224; origine asiatique des — 223, 277, 298, 300; n'est pas démontrée, 201, 266, 299; répartition des premiers — en blonds et noirs, 202, 204; sont originaires d'Europe, 267; les — sont ce qu'ils étaient au temps de l'invasion asiatique, 196, 200; unité des caractères psychologiques des — 200; le croisement des populations — explique-t-il mieux que le milieu les modifications survenues jusqu'à nos jours, 251, 261, 264; Fusion naturelle des Celtes et des premiers —, 311, 312.

FACE. Etude de la — chez les nations ariennes, 119.
*Felachas de l'Abyssinie*, 173; leur langage, 173, 185; leur industrie, 173; leur type, 173.
FOUILLES de Soulat, 4, 55, 816; — du Mont-Maigre, 56; — de Voiteur, 383; — des cavernes du Périgord, 546; — de Chamant, 636; de la cité, 681; — de la Varenne-Saint-Hilaire, 686; — de Chaffaut (Vienne), de Menchecourt et de Moulin-Quignon, 730; — de Meloisy, 765, de Langres, 766, des cavernes de Lombrives, 846.
FRANÇAIS en Sicile, 44; ne sont plus Ariens, 628; scalpe chez les Franks, 856.
*France*, habitée à l'époque du renne, 546; — autrefois *Gallia*, terre des Galls, 593.
FRONT. Région du — chez l'homme et les singes anthropomorphes, 653; le — donne la physionomie intellectuelle, 653.

*Gaëls* sont des Celtes, 552; opinion contraire, 247; l'origine asiatique des — est hypothétique, 247; — ont laissé des traces de leur séjour en Asie, 260, 332; opinion contraire, 261; établissement des —, en Gaule, en Angleterre, en Irlande, 552; — appartiennent à l'âge de Bronze, 552; migrations des — 554; Celtes et —, 563; parenté des — avec les Cimbres, 565.
*Gallas* à Moka et à Djeddah, 177; leur type, 178; 670; — pratiquent l'ablation des organes générateurs aux vaincus, 178.
*Galls*. Type des —, 609, 614, 625; crâne des —, 614; — n'ont point été exterminés par les Ariens, 627; difficulté de les distinguer des Germains avant J. César, 660; langue des —, 661.
*Gaule*. Ce qu'il faut entendre par —, 593 et suiv.; influence romaine en —, 627.
*Gaulois* de la Grèce et de l'Asie-Mineure venaient d'Occident, 222; dualité de la race — opinions diverses 396 et suiv.; influence du peuple romain sur les —, 566, 567; les — sont les vrais Celtes, 567, 590, 596, 600; — sont des aryas purs, 569; — ont continué à parler la langue gauloise après l'invasion romaine 570; tous les — ne sont pas des Celtes, les — 572; étaient bruns, 602.
*Germains*. Leur mouvement d'Orient en Occident n'est pas démontré, 269; — une tribu de — a donné son nom à la nation franque, 657, le nom de — désigne les Gaulois chez les Romains et les Grecs, 658; sont difficiles à distinguer des Gaulois avant J. César, 661.
*Gètes* ne sont pas Gaëls, 221; origine des —, 221.
GONIOMÈTRE nouveau de M. Broca, 943.
*Goths*. Leur origine, 220 à 222; ne sont pas des Gètes, 221: idiome celtique des — 672; en Scandinavie, 672.
GORILLE Le muscle *transversalis pedis* existe chez le —, 443; absence du front chez le —, 654; valeur de la station debout chez le —, 655.
*Grande-Bretagne* occupée primitivement par deux races, l'une dolichocéphale, l'autre brachycéphale, 396; opinion contraire, 406. Langues des races de la — issues d'une même origine, 306.
*Grèce*, ses habitants, 274, 275.
*Gréco-Italiotes* ont dû former un seul tronc, 227; leur séparation, 228.
*Grecs*, en Sicile 33; influence de la colonisation grecque, 34 à 36; leur origine asiatique, 277; n'est pas prouvée 266; — viennent des Pélasges, 273, ou des Ioniens, 274.
*Grisons*. Le pays des—est celui des Rhétiens, souche des Etrusques, 588.
*Groenland* Statistique du —, 455; décès au —, 456; métissage au —, 457.
GROTTES (V. cavernes).

SUISSE sont en général de l'âge de pierre, 219.
HABITUDE. Influence de l' — dans la question de l'acclimatement, 792.
*Hadarebs*, tribu des Bedjas, 165.
*Hadendoas*, de la famille des Bisharis, 166; leurs mœurs, 165; leur chevelure, 166.
HALE. Ce qu'il faut entendre par —, 70, 75.
*Hallengas*, 167.
*Hatteries* de Sinaï, 183.
*Hazortas*, 170.
HOMME. Ancienneté de l'— 8, 549, expliquée par la sélection naturelle, 865; de l' — primitif 865, 936; pendant la période éocène, 866; place de l' — dans les classifications, d'histoire naturelle 9, 865; rapport de l' — avec les animaux, 9, 10; avec les singes anthropomorphes, 10,13; — en Egypte, 54, 55; influence du milieu chez —, 67, 68; état primodial de l' — en Europe, 219; existence de l' — en France à l'époque du renne, 546; l' — de l'époque du renne était intelligent, 548; de l' — fossile, 634; région du front chez l' —, 654; l'homme, cosmopolite au point de vue intellectuel, 784; ne l'est pas au point de vue matériel, 784; création de l' — et substance de son intelligence, 853; l'histoire primitive de l' — est encore inconnue, 854; le sera toujours, 858; l' — rouge bien défini avant la découverte de l'Amérique était parvenu au plus haut degré de civilisation, compatible avec son organisation, 859.
HUMÉRUS PERCÉS de Chamant, 641.

*Ibères*. Migrations —, des 248; leur origine, 249.
*Ichthyophages*, habitants du littoral Egyptien (côte d'Afrique), 157; de l'Yémen, se distinguent des Bédouins, 182.
IDIOT, microcéphalie, 861.
*Inde*. Ses premiers habitants, 286; subdivision des castes dans l' —, 287; la caste des Brahmanes n'est pas restée pure, 289; mélanges des castes de l' —, 290, 674; différence des Brahmanes avec les Soudras, 674.
*Indiens*. Cinq groupes d' — en Amérique, 517; idiome, type, caractère, mœurs des —, 518; nègres et esclaves chez les — en Amérique, 826.
INFLUENCE des sélections sur les qualités physiques de la race, 855.
INOCULATION ou achat de la petite vérole pratiquée par les femmes arabes et négresses, — 172; en usage chez les Bédouins, 182.
INSTRUCTIONS sur l'anthropologie de la Sicile, 19; — pour l'Algérie. 62; — pour le littoral de la mer Rouge, 153.
IRIS. — d'albinos d'un rouge uniforme, résultat d'un mélange de deux couleurs, 141; le pigment fait défaut dans l' — d'albinos, conséquence, 143; différences probables selon les individus, 143.
*Islande* habitée par les Celtes, 659.
*Isthme de Suez*, salubre dans l'intérieur, 184.

*Javanas*, peuple d'Asie émigré en Grèce, 274.
*Juifs* d'Aden, différents de ceux d'Europe et d'Egypte, 176.

*Kafirs* ou Scahpouh, 86.
*Kymmériens* et Kymris, leur position géographique, leurs migrations, 243, 554, 565; leur origine 243; et suiv., les — D'Hérodote ne sont pas les Kymris modernes, 260; opinion contraire 261; peuplade celtique de ce nom, 332, 553; — ne sont pas des Galls, 602, 604; type des — 611, 614, 625; sont dolichocéphales, 625.
LANGAGE considéré comme caractère anthropologique 126, — est l'apanage exclusif de l'être humain, 126, opinion contraire basée sur les sons émis par les animaux. 127, la conformité du — n'indique pas l'unité de la souche, 193.
LANGUES. Echange des —. 131,

parenté des —, 131; les racines des mots et les formes grammaticales semblables, constituent la parenté des —, 131; — disparues, 131; il n'y a pas de nouvelle — formée dans les temps historiques, 131; le type physique de la — décide de la parenté des éléments ethniques, 132; unité des —, 200; déformation des —, due à l'influence des milieux physiques, 201; caractères de l'ancienneté des —, 209; la communauté de — n'indique pas la communauté de race, 371; modification et disparition des —, 553, 568, 569.

— ariennes primitives, tableau pages 110-111; les — indo-européennes ont suivi leur voie d'Orient en Occident, 196, 201, 369, 371; peuples ayant changé ou modifié leur —, 197, 199; peuples ayant conservé leur — et non la pureté de leur sang, 198; les — d'Europe proviennent de l'Asie, 241; les — et la civilisation indo-européenne sont originaires d'Asie, 303, 369; ont des radicaux communs qui ne peuvent être expliqués qu'à l'aide du sancrit, 344; — des Sicanes, 27; — des Sicures, 30; dialecte sicilien, 50; aryaque, 191, 192, 282; — celtique est celle qui s'éloigne le plus du sanscrit, 284; — étrusque est une — syro-arabe; le gaëlique et le kymri diffèrent plus que le scandinave et l'allemand, moins que le lithuanien et le slave, 660; la — franque contient des restes de l'ancienne — gauloise, 662; — des gaulois, 661; — française, 662, 664; mots celtiques de la — française; contraste entre les phonologies française et espagnole, 664; la — française est celtique et gauloise, 666; le gaëlique n'existe plus qu'en Ecosse et en Irlande, 670; carte de la répartition du basque en France, 819; limites où se parle le basque, 821 — basque en Espagne, 822, 825; altérations du basque, 822; le basque n'est plus semblable en Espagne et en France, 822; — romane des Rhètes, 872.

Larynx des nègres, 827, 828; — des Arabes, 828.

Ligures plus anciens que les Celtes, 670; les — sont-ils de race ibérienne, 249; leurs migrations, 250.

Linguistique. L'unité du grand tronc européen est un fait accompli en —, 111; importance de la — pour l'ethnologie, 126; valeur de la —, 629; la — n'est pas le criterium le plus sûr pour reconnaître une race, 196, 620; la — ne peut former une classification anthropologique, 857; utilité de la — pour l'étude des rameaux des races arienne, sémitique, polynésienne, athapasque, guarani, etc., 129: la — est une science naturelle, ce qu'elle a fait en anthropologie, 191; la — fournit des preuves pour l'origine des langues, mais non pour celle des races, 299; procédés de — pour expliquer l'origine d'un peuple et ses migrations, 387.

Localisation des facultés cérébrales, 215; — de la faculté du langage articulé dans la troisième circonvolution de l'hémisphère gauche, 216.

Longévité des nègres en Amérique, 517; moindre dans les Etats du Nord, 517; caractère de la — en anthropologie, 857.

Machoires humaines de Gibraltar, 62; de Moulin-Quignon, 745,

Maladies en Abyssinie, 172; — à la Mecque et à Djeddah, 181;

Mariage plus fréquent parmi les femmes à cheveux noirs en Angleterre, 855.

Mastication; effets de la — chez les crânes romains,

Mélanges. Les éléments primitifs des races se séparent dans les —, 754; du — dans les îles du Pacifique, 858; le — des éléments blanc, indien et nègre, défavorable à la santé et à la valeur prolifique, 859; le sang mêlé moins prolifique que le sang des individus de race pure, 859; guerre civile dans l'Amérique du Sud résultant du —, 860.

*Menchecourt*. Ossements et coquilles trouvés dans le diluvium à —, 730, 739; mâchoire trouvée à —, 758.

[illegible] DES MILIEUX.
[illegible] de la peau, 113,
[illegible] Dravidiens, 84 ; Syriens
[illegible] Ariens, 86, Cachemiriens.
[illegible] Hindous Ariens, 87 ; sur la
[illegible] de la chevelure, 113,
[illegible] Voyez *Andamanites*.
[illegible] de la mortalité des
[illegible] 843 ; opinion
[illegible] 843
[illegible] offerte à la Se-
[illegible]
[illegible] brachycephales
[illegible] contraire, [illegible]
[illegible] Question [illegible]
[illegible] de nos [illegible]
[illegible] opinion [illegible]
[illegible]

des crânes; difficultés et inconvénients, 452, 453.
*Moulin-Quignon*. Crâne trouvé à —, 635, 748; ossements humains et d'animaux trouvés à — 730; coquilles trouvées à —, 739; mâchoire inférieure humaine trouvée à —, 745; épaisseur des couches à —, 732.
*Mulâtres*. Coloration de la peau des petits — à leur naissance, 360
MUSCLE abducteur transverse du gros orteil chez le gorille n'indique pas qu'il descende de l'homme 444.
MYTHOLOGIE. De la — en anthropologie, 346; l'origine de la — des peuples indo-européens est en Orient, 369.
*Na'aman*. Ile de la Mer Rouge, 173.
NATALITÉ de la race blanche aux Antilles, 829, — des nègres aux Antilles, 835; — des nègres en Afrique, 835.
*Néanderthal*. Caverne de —, 708; le crâne de — est un crâne déformé, 710.
*Nègres*. Croisement des —, 167 168; Longévité des —, 517; accroissement du nombre des esclaves —, 547; — surtout dans l'Amérique du Sud, 522; acclimatement parfait en Amérique du — originaire d'Afrique, 517; acclimatement des — aux Antilles, 519, 807, 836; n'est pas démontré, 828, 836; nul au Sénégal et en Océanie, 520; statistique douteuse en ce qui concerne l'acclimatement des — aux Antilles, 807; acclimatement des — au midi de l'Europe et au nord de l'Afrique douteux, 833; — ne peuvent s'acclimater en Egypte, 835; difficulté de l'acclimatement des — esclaves, 842; acclimatement des — est possible dans un milieu favorable, 842, 844; les — libres peuvent s'acclimater, 843; place du — dans la nature, 861; le — est inférieur à l'Européen et ne peut être humanisé que par l'Européen, 862; les — augmentent dans les Etats du sud de l'Amérique, 845, 863; — diminuent dans les Etats du Nord, par suite de la latitude et des excès de civilisation, 845, 863; des — esclaves chez les Peaux Rouges, 826; — Schangallas, 168.
— Immunité des — pour la fièvre jaune, 521; bassin des — 393, 904, 905, Scalp chez les nègres, 856; voix des —, 827; larynx des —, 827.
*Normands* en Sicile, 42.

OBJETS TROUVÉS dans les fouilles de Soulat, 4, 55; — du Mont-Maigre, de Voiteur, dans un tombeau péruvien, 538; — dans les cavernes du Périgord, 546; usage des — en pierre en Irlande à l'âge de fer, 667; — en Scandinavie, 668; — dans les fouilles de la cité, 684; — à Pressigny-le-Grand, 695; — à Maintenon 890; — dans la Seine, 957; — en Palestine, en Grèce, 234.
*Obotrites*, peuple d'Allemagne, 218.
ORIGINES indo-européennes, 260 et suiv., 331 et suiv.; 367 et suiv. V. *Celtes*.
ORGANISMES. Etude des — par rapport à l'influence des milieux et de l'acclimatement, 785, 790; non-idendité des —, 793.
*Orrouy*. Les crânes d' — présentent une conformation particulière héréditaire, 719.
*Osoun*, peuple blond de la Chine, 222.
OSSEMENTS HUMAINS trouvés en 1863 et 1864, dans le diluvium à Moulin-Quignon et à Menchecourt, 730; — fossiles se présentent entiers dans les couches de sable profondes de Menchecourt, 731; — moins intacts à Moulin-Quignon 752.

**Peau**. 1° COLORATION DE LA — Notions préliminaires, 65; — causes de la —, 66; influence du milieu sur la —, 68 à 71; influences diverses sur une même race selon le climat, 71; influence nulle du calorique rayonnant des pays méridionaux, 74; influence des vêtements et de la nourriture, 74,

raisons contre l'influence du milieu, 77; variétés de couleur dans une même race, 71, 81; influence nulle du métissage; influence évidente du métissage dans l'Inde, 83; influence des castes, 88; résultats du croisement, 90; la — n'est pas constante dans le métissage, 106; — est due à l'hérédité, 109; la teinte varie dans une même race, suivant le milieu, 109; la — humaine n'est point analogue à la robe des espèces animales, 109; la — a une grande valeur en anthropologie, 280; tableau chromatique de la peau, 138, 767.

2° — COULEUR DE LA — (ethnographie) des Lapons et des Groënlandais, des Koryacks, et des Samoyèdes, 71; des Yacotuhes, 71, 73; des Kamtchatdales, 71; des Annamites, 71, 81; des Mongols, 71; des Tasmaniens, 80; des habitants de Van Diemen, 80; des Indiens, 71, 81; des kafirs ou siahpoush, 86; des petits mulâtres à leur naissance, 360.

*Pitcairn*. Ile du Pacifique. Accroissement de sa population sans immigration, 858.

*Pélasges*. Ethnogénie des —, 23, 25; en Sicile, 33; en Grèce, 275; — leur origine, 335.

*Perim*, 175.

*Phéniciens* en Sicile, 31.

PHILOLOGIE COMPARÉE. Importance de la — et son application en anthropologie, 344.

*Phrygiens*, sont les pères des Grecs, et opinion contraire, 266.

PIGMENT, dans toutes les races est une sécrétion, 66, 67; influence du milieu sur le —, 68, 69, 75

POLYGÉNIE. Question inabordable dans l'état actuel de nos sconnaisances, 189; opinion contraire, 190, 191; argument en faveur de la —, 209.

*Porto-Rico*. Population de —, 901.

PRIX GODARD. Les concurrents ne sont pas tenus de garder l'anonyme, 846.

PUITS FUNÉRAIRES de la Vendée, 657.

Races : 1° GÉNÉRALITÉS SUR LES — Difficulté de l'acclimatement des —, 67; influence du milieu sur les —, 76, 77, 671; influence de la — sur la taille, 147; caractère de l'ancienneté des —, 209; — et civilisation, deux choses distinctes, 303; permanence des types, selon le degré, la nature et le mode de la conquête, 307; la — victorieuse peut être modifiée, 308; persistance des — autochthones expliquée, 308; les différentes — constituent une grande famille naturelle, 854; chaque — renferme un certain degré d'antagonisme contre une autre 854; les — ne se confondent jamais, 854; en cas de mélange des —, les éléments primitifs arrivent à se séparer, 854; la sélection naturelle et la sélection conjugale influent sur les qualités physiques de la —, 855; extinction des —, 864; origine des — expliquée par la sélection naturelle, 865; la communauté de la langue n'indique pas la communauté de la —, 370; la première distribution des — est une question inabordable dans l'état actuel de nos connaissances, 264.

2° — PRIMITIVES. Unité de la — arienne au point de vue anatomique, 110; la — arienne offre trois formes de crânes, 119; divergences dans les rameaux de la — arienne, 123; de la — qui a élevé les dolmens, 373; deux — en Grande-Bretagne, 396; la — préceltique n'était point exclusivement brachycéphale, 625; la — arienne n'était pas numériquement prépondérante sur la race préceltique, 627.

3° DESCRIPTION ET NOMENCLATURE DES — Arienne, 122; ses rameaux, V. tableau page 110, 111; — blondes en Asie, 224; dualité de la race gauloise, opinions diverses, 397 et suiv.; le mélange de deux — brachycéphale et dolichocéphale a eu lieu en France à l'âge de pierre, 401; en Grande-Bretagne à l'âge de bronze, 401; conditions d'acclimatement de la race indo-européenne, 579; la — espagnole est autochthone ou d'origine berbère;

reproduction de la race caucasique dans l'Amérique du Sud, 948. (V. *Acclimatement*).
RAPPORTS des formes crânienne thoracique et pelvienne dans les races bien organisées, 920.
RECRUTEMENT. Mode de statistique à employer pour connaître la proportion des exemptions pour défaut de taille, 153.
RELIGION. Son importance en anthropologie, 487; la — est indépendante de toute influence ethnique, 488; la — engendre la civilisation ou la barbarie et n'est point leur produit, 488; la religiosité est-elle un caractère humain? 515, 545.
*Rhètes*, Origine des —, 876; crânes des —, 868, 871; taille des —, 872: — descendent des Étrusques, 879.
*Rhétie* (ancienne) Suisse, 876.
*Romains*. Leur arrivée en Sicile, 37; crâne des —, 38; le type — est celui des peuples sabelliques, 39, ou des peuples de l'ancienne Italie parlant le latin, 39; les — ne sont pas Ariens, 283.

*Samary*. Ile de la mer Rouge, 173.
*Sandwich* (Iles), dépopulation des —, 851.
*San Juliano* (Sicile). Beauté de la population de —, 35
*Sanscrit*, dernière manifestation de la langue primitive, 241, 336, 371.
*Sarrazins* en Sicile, 40.
*Scalp*, commun en Asie, en Europe, en Afrique et en Amérique, chez les Franks, 856; — chez les nègres, 856.
*Scandinaves*, leurs migrations, 401; les — primitifs étaient brachycéphales, 401, 405.
*Scandinavie*. Séjour des Celtes en —, 672.
*Schangallas* (nègres), leur vie sauvage, 168.
*Scythes*, leur taille, leurs sépultures, leurs ornements, 239; leurs migrations, 240, 244; — ne sont pas des Celtes, 601.
*Sélection*. Résultats de la — en Sicile, 35; la — naturelle empêche l'augmentation de la chevelure blonde en Angleterre, 855; influence de la — naturelle et de la chevelure, sélection conjugale sur les qualités physiques de la race, 855; la — explique l'antiquité de l'homme, 865; — fera disparaître les races inférieures, 867.
*Semite*. (langue) ne peut être assimilée à l'aryaque, 191; n'a pas les formes pronominales du système indo-européen, 191; constitution morphologique des racines verbales, 191.
SÉPULTURES de Saint-Chamant, 4; — vendes du Mecklembourg, 218; les objets trouvés dans les — indiquent les âges, 219; — à crémation et sans crémation, 318; — par incinération des Étrusques, 326; — de la Grande-Bretagne, 396, 402; — du Pérou, 538; puits — en Vendée, 655; — de Méloisy (Côte-d'Or), 765; — de Langres, 766; — de Maintenon, 884; sur l'état des crânes et squelettes des anciennes —, 642; explication de l'introduction de la terre dans les — dalles, 646, 650; — particularités de la — de Chelles, 648.
SERPENT, culte du — chez divers peuples anciens et modernes, 486.
*Sicanes*. Origine des —, 24; sont des Pélasges, 25; — ressemblent aux Basques, 27.
*Sicile*. Instructions anthropologiques pour la —, 19; paléontologie et géographie de la —, 20; grottes à ossements en —, 21; Cyclopes en —, 22; origine des habitants de la —, 23; Sicanes 24; Sicules, 28; Phéniciens et Carthaginois, 31; Grecs, Pelasges et Hellènes, 33, 40; Romains, 37; Vandales, 39; Arabes sarrazins, 46, Normands, 42; Allemands, Français, Espagnols, 44; Albanais-45; influence de la colonisation grecque en —, 34; au point de vue de la linguistique, 34; de l'anthropologie, 35; langues successives parlées en —, 50; dialecte actuel de la —, 50; influence de la conquête provençale, 52.
SICILIEN, dialecte issu de souche latine; 50; — n'est pas compris des Italiens, 50; sa phonologie, 51; patois —, 52.

*Siciliens*. Leur origine, 24 et suiv.; type —, 48; misère et caractère des —, 48; croient au mauvais œil, 50; dialecte —, 50.
*Sicules*. Origine des —, 28; — sont des Ligures ou des Ausones, ou des Œnotriens ou des Pélasges, 29; leur langue, 30.
SILEX trouvés à Pressigny-le-Grand, ne ressemblent pas aux — déjà étudiés, 695 et suivant.
SINGES ANTHROPOMORPHES. Courbure frontale des — comparée avec celle de l'homme, 653; rapports avec l'homme; 10; 13; bassin des —, 393, 905.
*Slaves*, leurs migrations, 232.
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE de Londres. Son établissement, 3; son journal, 7, 852; sa proposition de rédiger en commun les instructions générales, 137, 762.
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE DE PARIS Commissions pour l'exercice 1863; finances, 2, 146, 210; Archives, 146, 348; de publication, 891; collection crâniologique de la —, 355 et suiv.; nomination d'un agent de la société, 448; élections du Bureau, 689, 817, 849; reconnaissance d'utilité publique, 533; commission de l'Algérie composée de MM. d'Avezac, Bertrand, Bonté, Dally et Périer, 366; commission de l'acclimatement, 848; séances extraordinaires de la société, 817.
*Somaulis*, peuple d'Adel, 174; hospitaliers, guerriers, 174; — ni nègres, ni Arabes, 174; leur chevelure, leur taille, leur type, 174; les — sont d'une beauté particulière, 175.
*Souakin* (île de), ses habitants, 165.
*Souakinis*, tribu de Bedjas, 165.
*Soudras*, premiers habitants de l'Inde, 286; mélange des —, 292.
*Statistique*. De la — par rapport à l'étude de l'acclimatement, 783, 788, 810.
*Syracuse*. La population de — conserve, le type grec, 36
Taille. Étude de la — chez les nations ariennes, 121; rapports avec le crâne, 121; — des conscrits en France pour les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, 146; exemptions pour défaut de taille en Basse-Bretagne, 147, 153, 433; influence de la race sur la —, 147.

*Tchoudes* ou Scythes, 239.
*Tehama*, côte asiatique (mer Rouge), ses habitants descendent des musulmans étrangers, 177; Indiens des côtes de —, 177.
*Temis* ou Hatemis, ichthyophages de l'Yemen, 182; se distinguent des Bédouins, 182.
TENIA fréquent en Abyssinie, 172; nécessité d'étudier les crochets du —, 186.
TIBIAS à crête tranchante de Chamant, 641; de Gibraltar, 641.
*Tlyuex* (Indiens). Tradition des — au sujet de l'arbre sacré des Mexicains, 438.
*Troglodytes*, pratiquent la circoncision, 164; — du littoral de la mer Rouge, 170.
TUMULI de Mecklembourg, 217.
Types. Permanence des —, 79; ressemblance et dissemblance par l'étude de la crâniologie et celle de la face, 110 à 120; de la taille 121; des populations anciennes et actuelles du nouveau monde, 859; — de l'homme rouge avant la découverte de l'Amérique, 859.

ULCÈRE DES JAMBES, fréquent en Arabie, 181.

*Vandales* en Sicile, 39.
VARIOLE fréquente en Arabie, 181.
*Vasconie* (Pays basque). Limites anciennes de la —, 820; actuelles, 821, 822.
VÉGÉTAUX. Origine asiatique des —, 237.
*Vénus hottentote* est un cas d'arrêt de développement cérébral, 17; opinion contraire, 18.
VOIX DES NÈGRES, 827.

YEUX. Examen général, 142; description d'un œil d'albinos, 141; tableau chromatique des —, 767; œil bleu très-foncé, rare, 767.

# TABLE DES AUTEURS


*Alix*, 546, 583.
*Antelme*, sa mort, 473.
*Auburtin*, 525, 827.
*Avezac (d')* 52, 135, 186, 824, 826, 850.

*Beau*, 540.
*Bertillon*, 145, 184, 199, 300, 515, 519, 525, 578, 809, 814, 838, 882, 898.
*Bertrand*, 302, 316, 317, 318, 367, 567, 765.
*Biart*, 428.
*Bonté*, 196, 222, 277, 301, 393, 417, 433, 454, 465, 481, 486, 516, 531, 624, 723, 779.
*Boucher de Perthes*, 634, 730.
*Boudin*, 150, 151, 185, 323, 434, 455, 486, 516, 518, 826, 828, 851, 881, 895, 957.
*Bricheteau*, 210.
*Broca*, 5, 134, 135, 137, 138, 141, 146, 150, 152, 193, 204, 208, 215, 222, 253, 303, 317, 321, 324, 325, 331, 362, 385, 409, 418, 435, 449, 457, 478, 479, 481, 535, 557, 569, 574, 642, 698, 700, 717, 718, 722, 815, 817, 819, 826, 681, 882, 940, 943.
*Carlier*, 844.
*Chavée*, 190, 203, 212.
*Christy*, 546.

*Dally*, 204, 298, 316, 381.
*Davis*, 4, 577, 708.
*Defert*, 7, 852.
*Delasiauve*, 18.
*Duhousset*, 483.
*Dureau*, 419, 655.
*Duruy*, 760.
*Duval*, 213.

*Fernel*, 766.
*Filhol*, 846, 940.
*Garrigou*, 846, 924.
*Gaussin*, 362, 826.

*Giraldès*, 708, 722.
*Girard de Rialle*, 200, 217, 316, 318, 550, 568, 699.
*Gillebert d'Hercourt*, 212, 483, 542.
*Gratiolet*, 1, 18, 186, 320, 437, 653, 685, 895.

*Halleguen*, 317, 324.
*Hazard*, 56.
*His*, 761, 868.
*Hunt*, 136.
*Joulin*, 393, 443.
*Jourdanet*, 366.
*Jouvencel (de)*, 53.

*Lagneau*, 19, 53, 242, 261, 421, 519, 516, 562, 824, 825.
*Lajonie*, 4, 55, 816.
*Lamy*, 884.
*Lartet*, 546.
*Lavaulx (Cte de)*, 5.
*Le Bret*, 212.
*Leguay*, 318, 395, 415, 419, 437, 681, 685, 690, 665, 700, 847, 884, 939.
*Le Roy de Méricourt*, 481, 811, 813, 851, 960.
*Levy*, 539.
*Lorange*, 360.
*Liétard*, 269, 301, 317, 334.

*Martin de Moussy*, 457, 516, 822, 844, 948, 958.
*Meillet*, 689, 695, 773.
*Moreno Maiz*, 538.
*Morentin*, 383.

*Nicolucci*, 703,
*Omalius d'Halloy*, 152, 186, 187, 188, 193, 201, 220, 264, 847.
*Périer*, 153, 185, 326, 328, 430, 556, 573, 582, 590.
*Pouchet (G)*, 652, 685, 880.
*Pruner-Bey*, 53, 62, 64, 184, 186,

223, 260, 331, 360, 361, 405, 412, 418, 432, 526, 545, 657 688, 775, 822, 893, 902.
*Quatrefages* (*de*), 52, 186, 433, 437, 438, 882, 958, 960.

*Rameau*, 203, 221.
*Renard*, 328.

*Sanson*, 145, 480, 481, 516, 573, 684, 813, 815.
*Saulcy* (*de*), 765.
*Simonot*, 349, 523, 780, 843.

*Thurnam*, 325, 363, 395, 541, 846.

*Wagner* (*Rodolphe*), 4, 138, sa mort, 447.
*Wagner* (*Hermann*), 762, 853.

Magny-en-Vexin. — Imprimerie O. PETIT et Cie.